



**HAL**  
open science

# Les perles vénitiennes dans un monde interconnecté : Étude d'un commerce global au XVIII<sup>e</sup> siècle

Pierre Niccolò Sofia

► **To cite this version:**

Pierre Niccolò Sofia. Les perles vénitiennes dans un monde interconnecté : Étude d'un commerce global au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire. Université Côte d'Azur, 2022. Français. NNT : 2022COAZ2014 . tel-03775234

**HAL Id: tel-03775234**

**<https://theses.hal.science/tel-03775234>**

Submitted on 12 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les perles vénitiennes dans un monde interconnecté

Étude d'un commerce global au XVIII<sup>e</sup> siècle

**Pierre Niccolò SOFIA**

Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine  
UPR-1193

**Présentée en vue de l'obtention  
du grade de docteur en Histoire et  
civilisations des mondes moderne et  
contemporain d'Université Côte d'Azur**  
**Dirigée par :** Silvia MARZAGALLI  
**Codirigée par :** Corine MAITTE  
**Soutenue le :** 27 juin 2022

**Devant le jury, composé de :**  
Corine, MAITTE, professeure d'histoire  
moderne, Université Gustave Eiffel  
Silvia MARZAGALLI, professeure d'histoire  
moderne, Université Côte d'Azur  
Walter PANCIERA, professore di storia  
moderna, Università degli Studi di Padova  
Luciano PEZZOLO, professore di storia  
moderna, Università Ca' Foscari Venezia  
Francesca TRIVELLATO, Andrew W.  
Mellon Professor of Early Modern History,  
Institute for Advanced Study  
Roberto ZAUGG, SNF-  
Förderungsprofessor, Universität Zürich



# **Les perles vénitiennes dans un monde interconnecté**

## **Étude d'un commerce global au XVIII<sup>e</sup> siècle**

### **Jury :**

#### **Rapporteurs**

Walter Panciera, professore di storia moderna, Università degli Studi di Padova

Luciano Pezzolo, professore di storia moderna, Università Ca' Foscari Venezia

#### **Examineurs**

Francesca Trivellato, Andrew W. Mellon Professor of Early Modern History, Institute for Advanced Study

Roberto Zaugg, SNF-Förderungsprofessor, Universität Zürich

#### **Directrices de thèse**

Corine Maitte, professeure d'histoire moderne, Université Gustave Eiffel

Silvia Marzagalli, professeure d'histoire moderne, Université Côte d'Azur

#### **Président du jury**

Walter Panciera, professore di storia moderna, Università degli Studi di Padova



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

# Les perles vénitiennes dans un monde interconnecté

## Étude d'un commerce global au XVIII<sup>e</sup> siècle

À travers l'étude de cas des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette thèse vise à montrer comment la spécialisation dans un produit de niche permet à un système économique méditerranéen de rester accroché aux principaux flux commerciaux internationaux de la fin de l'époque moderne. Cette thèse ambitionne donc de contribuer au débat scientifique qui, depuis quelques années, est en train de questionner l'idée de décadence de la Méditerranée à l'époque moderne, et de préciser la position de Venise dans l'économie-monde européenne du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cette recherche adopte une approche qui croise la macroanalyse des flux et la micro-analyse des acteurs, en utilisant des sources quantitatives vénitiennes (*Registri*) et étrangères (*Custom books* britanniques, Toflit19 pour le commerce français et la *balança do comercio* portugaise) et des sources qualitatives vénitiennes issues principalement des *Censori*, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Inquisitore alle Arti*, *Inquisitori di Stato*, en suivant la filière des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle : des phases de production jusqu'à la commercialisation, en précisant les routes, les acteurs et les marchés concernés.

Cette thèse est donc divisée en trois parties. La première porte sur le contexte économique de Venise et se focalise sur le commerce du port vénitien et sur l'industrie exportatrice de la ville de Saint-Marc au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est à travers cette contextualisation qu'on comprend que les perles de verre sont le fruit d'un pôle manufacturier et commercial encore riche et connecté au monde euro-méditerranéen et qu'on peut mieux évaluer l'expansion de ce secteur de la verrerie vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La deuxième partie étudie la filière de fabrication et l'organisation du travail du secteur des perles de verre vénitiennes, en s'interrogeant sur la compétitivité d'un système de production qui est marqué par une forte présence corporative (à savoir, les Arts de Murano, des *Margariteri* et des *Perleri*) et, en même temps, par un haut degré de flexibilité. Quatre thèmes font l'objet de cette analyse : le degré d'ouverture de la filière des perles et des métiers concernés ; la gestion des matières premières ; l'assujettissement de la main-d'œuvre aux patrons/négociants des corporations ; les espaces de travail et la position des femmes dans les deux Arts des perles. Cette partie montre que ce secteur est parfaitement adapté aux caractéristiques du commerce international du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une fois produites, les perles de verre vénitiennes sont exportées à l'échelle de la planète. La troisième partie analyse les routes, les acteurs qui gèrent les échanges et les marchés de ce produit au XVIII<sup>e</sup> siècle, en se focalisant sur les deux circuits majeurs de ce commerce, celui du Ponant et celui du Levant. Dans le premier cas, l'attention est mise sur l'importance des perles pour le commerce vénitien avec l'Europe occidentale, sur la géographie des marchés, sur l'émergence des marchands-fabricants *margariteri* et *perleri* comme expéditeurs de perles et sur le lien entre le commerce occidental des perles de verre vénitiennes et la traite atlantique des esclaves. Ensuite, la focale d'analyse est déplacée vers l'Orient et plus précisément vers l'Égypte et la Syrie, étapes principales des trajets qui amènent les perles de Venise en Perse, en Inde et dans l'Afrique centre-orientale. Après avoir établi le rôle de ce produit pour le commerce vénitien au Levant, on étudie les routes, l'évolution et les marchands protagonistes de ces trafics, notamment les Juifs sont étudiés.

Au final, on constate que les perles sont bien plus que de la pacotille : elles se révèlent un outil essentiel pour le commerce vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle, une vraie marchandise globale qui permet à la ville de Saint-Marc de rester interconnectée aux flux commerciaux majeurs de la fin de l'époque moderne.

### Mots-clés

Perles de verre ; Venise ; commerce ; travail et production ; Méditerranée ; XVIII<sup>e</sup> siècle

# Venetian glass beads in an interconnected world

## Study of a global trade in the 18<sup>th</sup> century

Through the case study of Venetian glass beads in the 18<sup>th</sup> century, this thesis aims to show how the specialization in a niche product allows a Mediterranean economic system to remain connected to the main international trade flows of the late early modern period. This thesis aims to contribute to the scientific debate which, for some years now, has been questioning the idea of the decadence of the Mediterranean in the Early modern period, and to clarify the position of Venice in the European world-economy of the 18<sup>th</sup> century.

This research adopts an approach that crosses the macro-analysis of flows and the micro-analysis of actors, using Venetian (*Registri*) and foreign (British Custom books, Toflit19 for French trade and the Portuguese *balança do comércio*) quantitative sources and Venetian qualitative sources mainly from the *Censori*, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Inquisitore alle Arti*, *Inquisitori di Stato*, following the chain of Venetian glass beads in the 18<sup>th</sup> century: from manufacturing processes to marketing, specifying the routes, the actors and the markets involved.

This thesis is therefore divided into three parts. The first part deals with the economic context of Venice and focuses on the trade of the Venetian port and the export industry of the city of San Marco in the 18<sup>th</sup> century. Through this contextualization we understand that glass beads were the fruit of a rich manufacturing and commercial pole that was still connected to the Euro-Mediterranean world, and we can better evaluate the expansion of this sector of Venetian glassware in the 18<sup>th</sup> century.

The second part studies the manufacturing sector and the organization of work in the Venetian glass beads sector, examining the competitiveness of a production system that is marked by a strong presence of guilds (namely, the Arts of Murano, *Margariteri* and *Perleri*) and, at the same time, by a high degree of flexibility. Four themes are analyzed: the degree of openness of the glass beads industry and the guilds involved; the supply of raw materials; the subjection of labour to the merchants of the Arts; the position of women in both glass beads guilds. This part shows that glass beads chain was perfectly adapted to the characteristics of the international trade of the 18<sup>th</sup> century.

Once produced, Venetian glass beads were exported worldwide. The third part analyses the routes, the actors who manage the exchanges and the markets of this product in the 18<sup>th</sup> century, focusing on the two major circuits of this trade, that of the Ponant and that of the Levant. In the first case, the focus of analysis is on the importance of glass beads for Venetian trade with Western Europe, on the geography of markets, on the emergence of merchants-manufacturers *margariteri* and *perleri* as beads shippers and on the link between the western trade of Venetian glass beads and the Atlantic slave trade. Then, the focus of analysis is shifted to the East and more precisely to Egypt and Syria, the main stages of the journeys that brought the beads of Venice to Persia, India, and Central-Eastern Africa. After establishing the role of this product for the Venetian trade in the Levant, we study the routes, the evolution and the merchants involved in these traffics, especially the Jews.

In the end, we understand that glass beads were more than gewgaws: they were an essential tool for the Venetian trade in the 18<sup>th</sup> century allowing the city of San Marco to remain interconnected in the major trade flows of the late Early modern period.

### Keywords

Glass beads; Venice; trade; work and labour; Mediterranean; 18<sup>th</sup> century

## *Remerciements*

Les premières personnes que je tiens à remercier profondément sont Silvia Marzagalli et Corine Maitte, mes directrices de thèse, dont le soutien professionnel et humain, tout comme leur guide, n'ont jamais fait défaut pendant toutes ces années et surtout dans les périodes les plus difficiles. Elles sont une source d'inspiration constante et un point de référence incontournable pour mon travail.

Je remercie également les membres de mon comité de suivi, Guillaume Daudin, pour ses conseils et ses remarques stimulantes, et Walter Panciera, mon premier directeur de thèse de master et mon premier guide à Padoue.

Sans les conseils, les remarques et les indications bibliographiques ou archivistiques de Paolo Calcagno, Isabella Cecchini, Loïc Charles, Maria Fusaro, David Laven, Claire Lemercier, Klemens Kaps, Maximiliano Mac Menz, Cristina Moreira, Luciano Pezzolo, Magnus Ressel, Umberto Signori, Felipe Souza Melo, Felix Töppel, je n'aurais pas pu écrire ou enrichir d'importantes sections de cette thèse.

Je remercie Nicola Carotenuto, Daniele Dibello, Cristina Setti et la *Deputazione di Storia Patria per le Venezie* pour m'avoir permis de discuter ma thèse à *Venice in Question*, tout comme Christophe Austruy qui m'a proposé d'exposer ma recherche au séminaire *Histoire, économie, société et culture dans l'Empire vénitien, XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* de l'EHSS. Mes remerciements aussi à Stéphane Palaude, qui m'a invité au colloque international *Femmes de verre, femmes de verrerie* à Charleroi.

Grâce à Élise Vanriest, Brad Loewen et Karlis Karklins j'ai pu approfondir ma connaissance des perles de verre et publier sur *BEADS*, alors que grâce à Jean-Luc Olivier et au temps qu'il m'a consacré au Musée des Arts Décoratifs de Paris, j'ai pu mieux apprécier la richesse de l'histoire française et européenne du verre.

Un grand remerciement va aussi à Patrick Pentsch, qui s'est occupé de la cartographie pour cette thèse, et à Saul Guerrero, qui m'a envoyé son mémoire de master sur le commerce des perles vénitiennes à Liverpool.

Je remercie également tout le personnel des établissements de recherche, des archives et des bibliothèques qui m'ont permis d'accéder aux sources et à la bibliographie et qui m'ont souvent aidé.

En ce qui concerne Université Côte d'Azur, je remercie l'ED SHAL pour le financement qui m'a accordé, sans lequel cette thèse n'aurait pas été écrite, et pour m'avoir donné l'opportunité d'enseigner pendant mon contrat doctoral.

Je remercie profondément le directeur du CMMC, Jean-Paul Pellegrinetti, et la directrice adjointe, Barbara Meazzi, pour leur soutien, leur aide et leurs encouragements, ainsi que les membres du CMMC qui m'ont prodigué des conseils et avec lesquels j'ai partagé la vie du laboratoire : Jérémy Guedj, Arnaud Bartolomei, Pierre-Yves Beaurepaire, Anne Brogini ; toutes et tous les doctorant.e.s du CMMC ; la gestionnaire Audrey Murat pour son travail, son aide et sa sympathie. Un remerciement spécial à Nemola et à Simon, véritables compagnons de mes journées au laboratoire dans les derniers mois.

Je tiens à remercier les personnes dont je garde l'amitié dans le cœur : Paolo, pour nos discussions d'histoire et de politique ; la brigade de toute une vie : Ago, Mene, Sambu, Jack ; les *boldriners* Andrea et Sdruj ; Beatrice, Maria Grazia et Silvia, avec lesquelles j'ai l'honneur de faire partie des *Nice Guys*.

Un remerciement aussi à tous les parents qui se sont intéressés à mes progrès pendant ces années et plus particulièrement à Giammi et à Franz.

Un profond sentiment de reconnaissance va à Evarista Mazzucato, qui m'a aidé à (ré)trouver le bon chemin quand le parcours était devenu obscur.

Enfin, les remerciements les plus profonds à la Madinelli *family* : Andrea, Simona, Alessandro ; à ma famille Antonella, Maria Vittoria, Carla et Matteo ; à Ilaria, « il pezzo del tetris longilineo. Quello che lo aspetti una vita, ma finalmente quando arriva, ti risolve tutto ».

Cette thèse est dédiée à ma sœur, Maria Vittoria, dont la force et la ténacité sont pour moi une source continue d'inspiration, à ma mère, Antonella, qui a porté, comme Atlas, notre ciel sur ses épaules pendant une partie remarquable de sa vie, et à mon père, Angelo, où qu'il soit.

*Maintenant qu'il est loin d'ici  
En pensant à tout ça, je me dis  
J'aimerais bien qu'il soit près de moi  
Papa*

## **Abréviations**

AHMOP = Arquivo Histórico do Ministério das Obras Públicas, Lisbonne

ANTT = Arquivo Nacional da Torre do Tombo, Lisbonne

ASVe = Archivio di Stato di Venezia, Venise

BMC = Biblioteca del Museo Correr, Venise

CAdAe = Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, Paris

CCIM = Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, Marseille

DBI = Dizionario biografico degli italiani

INE = Instituto Nacional de Estatística, Lisbonne

TASTD = Trans-Atlantic Slave Trade Database, <https://www.slavevoyages.org/>

TNA = The National Archives, Kew



# Table des matières

TABLE DES MATIERES	8
TABLE DES CARTES	10
TABLE DES FIGURES	10
TABLE DES TABLEAUX	12
INTRODUCTION GENERALE	15
PREMIERE PARTIE. LES PERLES DE VERRE ET VENISE AU XVIII <sup>E</sup> SIECLE. FER DE LANCE D'UNE VILLE MANUFACTURIERE MEDITERRANEENNE.	25
Chapitre 1. Venise, un port méditerranéen du XVIII <sup>e</sup> siècle	27
Introduction	27
1.1. Les <i>Registri</i> : une source extraordinaire et complexe au service de l'histoire vénitienne	28
1.2. Un système commercial en déclin ?	35
1.3. Venise, un port régional ?	44
1.4. Pistes de recherche et nouvelles perspectives	51
Conclusion	59
Chapitre 2. Les perles de verre dans le contexte manufacturier vénitien du XVIII <sup>e</sup> siècle	61
Introduction	61
2.1. Venise et l'exportation de ses produits manufacturés	62
2.2. Verre, textile et cire : les secteurs stratégiques de l'industrie vénitienne	69
2.3. Les produits phare de l'industrie exportatrice vénitienne	73
2.4. L'expansion des perles de verre vénitiennes au XVIII <sup>e</sup> siècle ?	79
Conclusion	86
DEUXIEME PARTIE. LA FILIERE PRODUCTIVE DES PERLES DE VERRE VENITIENNES AU XVIII <sup>E</sup> SIECLE	89
Chapitre 3. Un système de production traditionnel mais compétitif	91
Introduction	91
3.1. Feu, matières, mains et savoirs : comment se fabriquent les perles de verre à Venise au XVIII <sup>e</sup> siècle	93
3.2. Rigidité des règles, élasticité des pratiques	96
3.3. Intégrer et contrôler la filière : perliers, Muranais et marchands	103
Conclusion	119
Chapitre 4. La gestion des matières premières	121
Introduction	121
4.1. Les cendres sodiques entre hausse des prix et projets de substitution	123
4.2. Le commerce du manganèse entre libre concurrence, monopsonne et production nationale	134
4.3. Du bœuf aux perles de verre, la distribution du combustible qui entretient les chalumeaux des <i>Perleri</i>	140
Conclusion	147
Chapitre 5. Au service des patrons	151
Introduction	151
5.1. Maîtres-ouvriers et maîtres-négociants dans les Arts vénitiens des perles de verre	152
5.2. Des maîtres plus égaux que d'autres	165
5.3. Entre les mains du négoce	177
Conclusion	188

Chapitre 6. Le « levier » féminin. Exploitation, marges et différences des travailleuses de l'industrie vénitienne des perles	191
Introduction	191
6.1. Perles de verre et femmes à Venise à l'époque moderne	192
6.2. Le travail légal des travailleuses des perles vénitiennes au XVIII <sup>e</sup> siècle	196
6.3. Travail au noir, fraudes, réseaux clandestins	206
Conclusion	212
<b>TROISIEME PARTIE. LE COMMERCE MONDIAL DES PERLES VENITIENNES AU XVIII<sup>E</sup> SIECLE</b>	<b>215</b>
Chapitre 7. Marchés et acteurs euro-méditerranéens du commerce des perles vénitiennes au XVIII <sup>e</sup> siècle	217
Introduction	217
7.1. Entre destinations euro-méditerranéennes et marchés globaux	219
7.2. Les acteurs du commerce des perles de verre vénitiennes	242
Conclusion	253
Chapitre 8. Perles vénitiennes vers l'Occident : un cadre global	257
Introduction	257
8.1. Le commerce de Venise avec l'Ouest et l'importance des perles de verre au XVIII <sup>e</sup> siècle	258
8.2. Les destinations euro-méditerranéennes occidentales des perles vénitiennes	265
8.3. Les opérateurs du négoce occidental des perles de verre vénitiennes	273
Conclusion	291
Chapitre 9. Le grand puzzle du commerce atlantique des perles vénitiennes	293
Introduction	293
9.1. Le marché français des perles vénitiennes. Si proche, et pourtant si loin	294
9.2. À la conquête du marché britannique	305
9.3. Le Portugal, un partenaire commercial idéal pour Venise et ses perles au XVIII <sup>e</sup> siècle	321
9.4. Venise et l'Atlantique : deux lieux interconnectés par un « fil » de perles	335
Conclusion	345
Chapitre 10. Levant, commerce levantin et perles de verre vénitiennes au XVIII <sup>e</sup> siècle	347
Introduction	347
10.1. Venise et le Levant à l'époque moderne	349
10.2. Les relations économique-commerciales vénitiennes-ottomanes au XVIII <sup>e</sup> siècle	352
10.3. Le commerce des perles de verre vénitiennes dans l'Empire ottoman	363
Conclusion	366
Chapitre 11. La route égyptienne des perles de verre vénitiennes	369
Introduction	369
11.1. Le commerce vénitien en Égypte au XVIII <sup>e</sup> siècle et le rôle des perles de verre	371
11.2. La résilience du commerce des perles de verre avec l'Égypte	384
11.3. Une offre diversifiée pour une demande ample et différenciée : les perles vénitiennes vers l'Afrique, l'Arabie, l'Inde et au-delà	391
11.4. Négociants de perles de verre sur la route Venise-Alexandrie d'Égypte	407
Conclusion	421
Chapitre 12. La route syrienne des perles de verre vénitiennes	425
Introduction	425
12.1. Alep, les Vénitiens et le commerce des perles de verre au XVIII <sup>e</sup> siècle	427
12.2. La résilience du commerce des perles de verre vénitiennes sur les routes orientales	439
12.3. De l'Arménie au Bengale : routes et marchés des perles de verre vénitiennes à Alep	449
12.4. Juifs de Venise, Juifs de Livourne, Arméniens et le négoce des <i>corniole</i> entre Venise et Alep	455
Conclusion	468
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>471</b>
<b>SOURCES MANUSCRITES</b>	<b>477</b>

BIBLIOGRAPHIE	481
ANNEXES	510
Liste des Annexes	510
Annexe 1. Les <i>Manifatture della Dominante</i>	511
Annexe 2. Les manifestes de chargement/exportation	515
Annexe 3. Types de perles qu'Isach dalla Man expédie à la Compagnie de Liverpool, 1765-1767	525
Annexe 4. Types de perles de verre arrivées en Égypte en 1762 d'après le consul vénitien au Caire	526
Annexe 5. Vérifier la fiabilité des manifestes pour l'étude du commerce des perles de verre en Égypte	528
Annexe 6. Combien de perles transportent les caravanes africaines ?	530
Annexe 7. Une expédition marchande entre Venise et Astrakhan	531

## Table des cartes

Carte 1. Destinations des navires marchands sortant de Venise d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796	51
Carte 2. Destinations des perles de verre vénitiennes d'après les Registri, 1769/1770-1799	226
Carte 3. Routes et marchés des perles vénitiennes au XVIII <sup>e</sup> siècle	255
Carte 4. Consulats et vice-consulats vénitiens dans l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle	354
Carte 5. Parcours des perles vénitiennes débarquées à Alexandrie d'Égypte au XVIII <sup>e</sup> siècle	393
Carte 6. Routes de réexportation des perles vénitiennes depuis Le Caire au XVIII <sup>e</sup> siècle	397
Carte 7. Route entre Venise et Astrakhan	453

## Table des figures

Figure 1. Évolution du commerce vénitien, 1734/35-1789/90	37
Figure 2. Évolution du commerce vénitien, 1772/73-1789/90	42
Figure 3. Évolution des importations vénitiennes, 1772/1773-1789/1790	43
Figure 4. Évolution des exportations vénitiennes, 1772/1773-1789/1790	43
Figure 5. Marchés d'importation de Venise selon le type de commerce, 1772/1773-1781/1782	46
Figure 6. Provenances des navires destinés à Venise d'après les prove di fortuna, 1735-1764	49
Figure 7. Destinations des navires marchands sortis de Venise d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796	50
Figure 8. Numéraire métallique chargé sur les navires vénitiens destinés aux ports ottomans d'après les manifestes de chargement vénitiens, 1746-1797	56
Figure 9. Population de Venise, 1696-1795	62
Figure 10. Évolution des exportations des <i>Manifatture della Dominante</i> , 1772/73-1789/90	64
Figure 11. Évolution des exportations des <i>Manifatture della Dominante</i> vers l'Empire ottoman, 1772/73-1789/90	66
	10

Figure 12. Évolution des exportations des Manifatture della Dominante vers le Ponant haut, 1772/73-1789/90	68
Figure 13. Exportations des Manifatture della Dominante par secteur, 1772/73-1789/90	69
Figure 14. Évolution des exportations des principaux secteurs des Manifatture della Dominante, 1772/73-1789/90 (moyennes de six ans)	71
Figure 15. Évolution des exportations des secteurs du verre, du textile et de la cire, 1772/73-1789/90	72
Figure 16. Évolution des exportations de perles de verre, plaques et miroirs vénitiens, 1738/1739-1789/190	77
Figure 17. Évolution des exportations des tissus auroserici et des perles de verre vénitiens, 1738/1739-1789/1790	78
Figure 18. Évolution de creusets, fours et exportations des perles de verre vénitiennes, 1678-1799	81
Figure 19. La filière de production et de vente des perles de verre vénitiennes au XVIII <sup>e</sup> siècle	101
Figure 20. Creusets pour cannes et émaux actifs à Murano, 1678-1792	108
Figure 21. Le système 'Tramontin'	118
Figure 22. Évolution des importations de cendres pour savons et verre à Venise, 1767/68-1788/89	125
Figure 23. Prix des cendres importées à Venise, 1770-1795	126
Figure 24. Perles de verre vendues ou expédiées par les négociants perleri, 1783-1784 (en poids)	161
Figure 25. Conterie produites ou vendues par les patrons Margariteri en 1783/1784 (en poids)	164
Figure 26. Travailleuses clandestines dans l'industrie des manufatture a lume, 1766-1789	208
Figure 27. Exportations de perles de verre vénitiennes vers Gênes, Trieste, Livourne et Bologne d'après les Registri, 1769/70-1799	230
Figure 28. Comparaison des exportations des perles de verre vers les ports occidentaux et Gênes d'après les Registri, 1769/1770-1799	231
Figure 29. Exportations de perles de verre vénitiennes vers Livourne et Bologne d'après les Registri, 1769/70-1799	235
Figure 30. Exportations des perles vénitiennes à Trieste d'après les Registri, 1769/70-1800	237
Figure 31. Commerce de Venise avec le Ponant haut d'après les Registri, 1772/1773-1781/1782	260
Figure 32. Évolution du commerce vénitien avec la Grande-Bretagne d'après les Custom books, 1700-1780	261
Figure 33. Perles vers l'Occident et vers Lisbonne. Comparaison entre les Registri vénitiens et la balança do comércio do Reyno do Portugal, 1776-1799.	268
Figure 34. Part du marché britannique des perles d'après la comparaison entre les Registri vénitiens et les Custom books britanniques, 1770-1780	270
Figure 35. Rassades et verroteries importées en France d'après la balance de commerce française, 1719-1789 (moyenne sur cinq ans)	295
Figure 36. Provenance des rassades et verroteries importées en France d'après la balance du commerce française, 1719-1789	299
Figure 37. Perles de verre importées en Grande-Bretagne depuis Venise d'après les Custom books, 1700-1780.	307
Figure 38. Évolution des importations de perles de verre depuis la Hollande et Venise d'après les Custom books, 1700-1760	308
Figure 39. Évolution des importations de perles de verre en Grande-Bretagne depuis ses fournisseurs principaux (Allemagne, Hollande, Italie, Venise) d'après les Custom books et les States of navigation, commerce etc, 1700-1800.	309
Figure 40. Évolution de la traite britannique des esclaves, 1700-1800	312
Figure 41. Valeur des commandes de perle de verre reçues par Isach dalla Man depuis Liverpool, 1763-1768	314
Figure 42. Évolution des importations de perles de verre en Grande-Bretagne depuis Venise, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne d'après les Custom books, 1763-1768	315
Figure 43. Évolution des importations de perles de verre en Grande-Bretagne depuis Venise, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne d'après les Custom books et les States of navigation, commerce etc., 1760-1800	320
Figure 44. Navires arrivés à Lisbonne depuis Venise, 1757-1793 (par pavillon)	323

Figure 45. Évolution du commerce entre le Portugal et Venise, 1776-1797	325
Figure 46. Composition des exportations vénitiennes au Portugal au cours du temps, 1776-1797	328
Figure 47. Valeur des différents types de perles de verre importés depuis Venise d'après les douanes portugaises, 1776-1797, en reis par kg	329
Figure 48. Traite atlantique des esclaves et exportations occidentales de perles de verre vénitiennes, 1764-1799	337
Figure 49. Perles vénitiennes vers le Ponant et traites des esclaves, 1700-1799	339
Figure 50. Destinations occidentales des cargaisons de perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation, 1781-1784	341
Figure 51. Perles de verre vers l'Occident et vers les ports italiens, 1789-1799	342
Figure 52. Destinations occidentales des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation, 1790-1797	344
Figure 53. Commerce douanier vénitien avec le Levant, 1772/73-1789/90	358
Figure 54. Évolution du commerce levantin des perles de verre vénitiennes, 1769/70-1799	362
Figure 55. Nombre de maisons de commerce vénitiennes en Égypte, 1745-1769	373
Figure 56. Droits d'avarea d'entrée et de sortie payés par les cinq premières maisons de commerce vénitiennes au Caire, 1745/46-1771 (en milliers de paras)	375
Figure 57. Valeur du commerce vénitien en Égypte d'après les comptes consulaires d'avarea, 1745/46-1771 (en millions de paras)	377
Figure 58. Valeur du commerce français et vénitien en Égypte, 1762-1768 (paras)	378
Figure 59. Exportations des perles de verre vénitiennes vers Alexandrie d'Égypte, 1746-1799	387
Figure 60. Exportations de conterie et de manufacture à lume vers Alexandrie d'Égypte, 1769/70-1799	389
Figure 61. Évolution du prix des corniole sottili à Alep, 1766-1786	441
Figure 62. Évolution des exportations de perles de verre vers la Syrie et Chypre, 1769/70-1799	443
Figure 63. Corniole et rubis arrivés à Alep, 1784-1786 (milliers de bouquets)	446
Figure 64. Corniole et rubis arrivés à Alep, 1784-1786 (milliers de piastres)	446
Figure 65. Manifestes d'exportation, 1752-1797	516
Figure 66. Exemple d'un manifeste d'exportation pour Londres de 1796	518

## Table des tableaux

Tableau 1. Zones géographiques des Ristretti vénitiens	33
Tableau 2. Géographie du commerce vénitien, 1772/73-1789/90 (en pourcentage)	45
Tableau 3. Les marchés des Manufacture della Dominante, 1772/73-1789/90 (en pourcentage)	65
Tableau 4. Évolution des marchés des <i>Manufacture della Dominante</i> en valeurs absolues, 1772/73-1789/90 (en ducats et en pourcentage)	66
Tableau 5. Évolution des exportations des <i>Manufacture della Dominante</i> par secteur, 1772/73-1789/90	70
Tableau 6. Principaux produits des Manufacture della Dominante (Top 20), 1772/73-1789/90 (en ducats et en pourcentage)	74
Tableau 7. Évolution des exportations des produits principaux des Manufacture della Dominante, 1772/73-1789/90 (Top 20)	75
Tableau 8. Creusets pour cannes et émaux au XVIII <sup>e</sup> siècle, périodes de 25 ans	84
Tableau 9. Dépenses pour l'achat et la cultivation du roscano dans les possessions à Gnocca de Loreo, 1781-1789	133
Tableau 10. Pyramide des âges de l'Art des Margariteri, 1792	157

Tableau 11. Argent extrait des boîtes des négociants perliers, juin-novembre 1775	160
Tableau 12. Variation des mercedi des coupeurs margariteri, 1740-après 1756 (en livres vénitiennes [l.v.] et en pourcentage)	183
Tableau 13. Limites de travail et d'assistance des femmes dans les Arts vénitiens des perles	205
Tableau 14. Destination des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation des navires sortis de Venise, 1764-1769 (en pourcentage)	221
Tableau 15. Vingt premières destinations des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796 (en pourcentage)	222
Tableau 16. Vingt premières destinations des perles de verre vénitiennes d'après les Registri, 1769/70-1799 (en pourcentage de la quantité)	224
Tableau 17. Perles de verre vénitiennes arrivées à Gênes et réexportées à Marseille, 1770-1780	232
Tableau 18. Perles de verre importées chaque année à Tripoli d'après le consul vénitien, 1770	239
Tableau 19. Vingt premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre d'après les manifestes d'exportation, 1764-1769	246
Tableau 20. Vingt premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796	248
Tableau 21. Engagement des 50 principaux expéditeurs de perles de verre dans un seul circuit d'échanges, 1764-1769, 1781-1796	250
Tableau 22. Structure du commerce entre Venise et le Ponant haut (Top 20), 1772/1773-1781/182, en ducats (moyenne annuelle et pourcentage)	262
Tableau 23. Destinations occidentales des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation des navires sortis de Venise, 1764-1769, 1781-1796. Moyennes annuelles.	267
Tableau 24. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes au Ponant, 1764-1769 (en tonnes et en pourcentage)	275
Tableau 25. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes au Ponant, 1781-1796 (en tonnes et en pourcentage)	278
Tableau 26. Répartition du marché occidental des perles de verre vénitiennes, 1781-1796	279
Tableau 27. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes à Lisbonne, 1781-1796 (en tonnes et en pourcentage)	280
Tableau 28. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes à Londres, 1781-1796 (en tonnes et en pourcentage)	281
Tableau 29. Marchands-fabricants de perles dans le commerce occidental des perles de verre d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796	284
Tableau 30. Cargaisons de perles vénitiennes vers le Ponant avec indications de propriété des marchands-fabricants d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796 (en kg et pourcentage)	289
Tableau 31. Destinations des verroteries exportées depuis les ports français d'après la balance de commerce française, 1718-1792	296
Tableau 32. Provenance des verroteries importées dans les principales directions des fermes françaises d'après la balance de commerce française	300
Tableau 33. Verroteries importées dans les principales directions des fermes françaises, en livres tournois	300
Tableau 34. Fournisseurs de perles de verre au Portugal, 1776, 1777, 1789 (en pourcentage)	322
Tableau 35. Comparaison du commerce portugais avec Venise et la Suède, 1776-1797 (en millions de reis, moyenne annuelle)	326
Tableau 36. Produits composant le commerce luso-vénitien, 1776-1797 (en millions de reis, moyenne annuelle)	327
Tableau 37. Estimation du profit potentiel d'un négociant vénitien sur un bouquet de conterie vendu à Lisbonne en 1746	331
Tableau 38. Destinations des perles de verre réexportées par le Portugal, 1776-1801 (en reis et en pourcentage)	333

Tableau 39. Corrélation entre commerce des perles de verre vénitiennes et traite atlantique des esclaves, 1764-1799	338
Tableau 40. Destinations ottomanes des navires vénitiens d'après les manifestes d'exportation (1781-1797)	355
Tableau 41. Destinations des perles de verre vénitiennes dans l'Empire ottoman, 1769/70-1799 (en poids et en pourcentage)	364
Tableau 42. Parts de marchés levantins pour les perles de verre vénitiennes, comparaison Registri-manifestes, 1781-1797 (en pourcentage)	365
Tableau 43. Importations et exportations des négociants vénitiens à Alexandrie d'Égypte en 1762 (en valeur et en pourcentage, top 20)	380
Tableau 44. Estimation de la valeur monétaire des <i>conterie</i> arrivées en Égypte, 1757-1768	383
Tableau 45. Valeur monétaire des perles de verre en Égypte établie par la nation vénitienne au Caire en 1746	395
Tableau 46. Valeur monétaire des perles de verre en Égypte d'après les comptes d'avarea de 1762	395
Tableau 47. Négociants de perles de verre entre Venise et Alexandrie d'Égypte, 1746-1763 (Top 10)	408
Tableau 48. Négociants de perles de verre entre Venise et Alexandrie d'Égypte, 1781-97 (Top 10)	413
Tableau 49. Répartition du marché alexandrin des perles de verre vénitiennes, 1781-1797	414
Tableau 50. Expéditions de perles de verre entre négociants Juifs et Chrétiens, 1781-1797	419
Tableau 51. Structure des exportations vénitiennes à Alep d'après les dépêches consulaires, 1784-1786	434
Tableau 52. Exportations vénitiennes à Alep, 1784-1786 (Top 20).	435
Tableau 53. Perles de verre arrivées à Alep depuis Venise d'après les dépêches consulaires, 1784-1786	437
Tableau 54. Estimation des frais payés par les différents colis entre Venise et Baghdâd	454
Tableau 55. Négociants de perles de verre entre Venise et Alexandrette, 1781-97 (Top 10)	457
Tableau 56. Répartition du marché aleppin des perles de verre vénitiennes, 1781-1797	461
Tableau 57. <i>Mercedi</i> et prix de gros d'un bouquet de <i>corniola</i> fine à Venise en 1775 (en sous)	464
Tableau 58. Estimation des coûts d'expédition d'un bouquet de <i>corniola</i> fine	466
Tableau 59. Estimation des frais à payer en Syrie pour un bouquet de <i>corniola</i> fine	467
Tableau 60. Estimation du profit sur un bouquet de <i>corniola</i> fine à Alep	467
Tableau 61. Composantes des Manifatture della Dominante regroupées par secteur industriel	511
Tableau 62. Distribution des manifestes par périodes et pourcentage de manifestes avec perles 1752-1797	517
Tableau 63. Estimation des volumes de poids moyens des récipients des perles	523
Tableau 64. Poids standard des récipients des perles	524
Tableau 65. Composition des commandes reçues par Isach dalla Man par la Compagnie de Liverpool, 1765-1767 (en livres vénitiennes et en pourcentage)	525
Tableau 66. Perles de verre vénitiennes arrivées en Égypte en 1762 d'après les comptes d'avarea	526
Tableau 67. Comparaison manifestes/navires arrivés à Alexandrie d'Égypte	528
Tableau 68. Colis de <i>conterie</i> et robe a lume arrivés en Égypte depuis Venise, 1757, 1760, 1762, 1763. Comparaison manifestes/comptes d'avarea	528
Tableau 69. Budget pour l'expédition de 61 colis de marchandises de Venise à Astrakhan	531

## Introduction générale

Il y a vingt ans, était publié le dernier ouvrage important sur la verrerie vénitienne à la fin de l'époque moderne, *Fondamenta dei vetrai* de Francesca Trivellato<sup>1</sup>. Ce beau livre, jamais traduit de l'italien, a renouvelé notre compréhension de l'évolution et des caractéristiques de l'un des principaux secteurs de l'industrie vénitienne entre XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle et représente un tournant fondamental dans l'historiographie sur l'économie et la société vénitiennes à l'époque moderne. D'ailleurs, cette étude s'inscrivait dans une phase où l'historiographie vénitienne était particulièrement engagée dans la réévaluation de la trajectoire de l'économie de Venise, en dépassant les traditionnelles idées de décadence, en proposant le concept de déclin relatif et en soulignant la présence d'éléments de dynamisme dans ce crépuscule calme de la République Sérénissime<sup>2</sup>.

Malgré ces recherches incontournables, nos connaissances sur plusieurs aspects de l'histoire de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle demeurent encore lacunaires<sup>3</sup>. C'est le cas du monde des perles de verre, ce qui est surprenant au regard de l'importance de ce secteur pour la ville de Saint-Marc à cette époque. Certes, il ne s'agit pas d'un terrain historiographiquement totalement vide, puisque les travaux de Francesca Trivellato comme ceux d'autres historiennes et historiens<sup>4</sup> ont contribué à dessiner les contours et à saisir certaines caractéristiques de cet univers. Mais, jusqu'à présent, nous manquons d'une étude intégrale de l'industrie et du commerce des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette thèse vise donc à combler cette lacune, en offrant une analyse complète de ce secteur crucial de l'économie vénitienne à la fin de l'époque moderne. Au-delà de la contribution à l'avancement de

---

<sup>1</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai. Lavoro, tecnologia e mercato a Venezia tra Sei e Settecento*, Rome, Donzelli editore, 2000.

<sup>2</sup> Je ne peux que renvoyer à Paolo Preto et Piero Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1998.

<sup>3</sup> À ce propos, Francesca Trivellato a justement parlé d'une histoire vénitienne faite de « pleins et de vides », Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 12-14.

<sup>4</sup> Voir, par exemple, *Ibid.*, p. 131-154, 171-190, 219-246 ; Anna Bellavitis, Nadia Maria Filippini, Maria Teresa Segà, *Perle e impiraperle: un lavoro di donne a Venezia tra '800 e '900*, Venise, Arsenale Editrice, 1990 ; Francesca Trivellato, « Echi della periferia. Note sulla circolazione e la produzione delle perle di vetro veneziane nei secoli XVII-XVIII », *La Ricerca Folklorica*, n. 34, octobre 1996, p. 25-34 ; *Id.*, « Out of Women's Hands : Notes on Venetian Glass Beads, Female Labour and International Trades », dans Lidia Dina Sciamà, Joanne B. Eicher (dir.), *Beads and bead makers: gender, material culture and meaning*, Oxford, New York, Berg, Berg Publishers, 1998, p. 47-82 ; Walter Panciera, « L'economia: imprenditoria, corporazioni, lavoro », dans *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima, op. cit.*, p. 479-555, p. 537-547 ; Paolo Zecchin, « La nascita delle conterie veneziane », *Journal of Glass Studies* 47 (2005): 77-92 ; *Id.*, « Il Capitolare dei Perleri del 1764 », *Rivista della stazione sperimentale del vetro*, vol. 41, n. 3, mai-juin 2011, p. 23-33 ; *Id.*, « Il Capitolare dei Margariteri del 1764 », *Rivista della stazione sperimentale del vetro*, vol. 41, n. 5, septembre-octobre 2011, p. 25-36 ; *Id.*, « Il commercio delle conterie (anche corniola) in Inghilterra nel Settecento », *Journal of Glass Studies*, vol. 55, 2013, p. 153-166 ; *Id.*, « L'arte veneziana delle conterie portata in Austria nel Settecento », *Journal of Glass Studies*, vol. 54, 2012, p. 181-195 ; Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false. Produzioni e cultura del gioiello non prezioso nell'Italia moderna*, Venise, Marsilio, 2017.



nos connaissances sur l'économie de Venise à l'époque moderne, l'étude des perles de verre vénitiennes se veut une contribution à plusieurs problématiques historiographiques en cours.

Cette recherche vise à participer au débat scientifique qui, au cours des dernières décennies, a proposé des « considérations susceptibles d'affaiblir sérieusement la lecture braudélienne » d'une marginalisation de l'espace et des acteurs méditerranéens face à la croissance de l'Atlantique et des pays de l'Europe du Nord-Ouest<sup>5</sup>. Plus précisément, cette thèse s'inscrit dans le parcours tracé par plusieurs recherches récentes visant à montrer la résilience des structures économiques et des acteurs méditerranéens et la contribution importante de ceux-ci à l'essor du « monde atlantique »<sup>6</sup>. Le cas des perles vénitiennes montre comment un centre manufacturier et commercial méditerranéen du XVIII<sup>e</sup> siècle est activement intégré dans plusieurs réseaux commerciaux qui vont bien au-delà de la Méditerranée, tant en Orient qu'en Occident<sup>7</sup>, et donc comment la spécialisation dans un produit de niche permet à Venise de rester active dans les principaux flux commerciaux du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En outre, le cas des perles témoigne de la grande capacité d'adaptation du système vénitien aux changements d'équilibres qui se produisent en Europe au cours de l'époque moderne, ce qui amène à interroger le rôle joué par Venise au sein de l'économie-monde européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, la thèse d'origine braudélienne de la marginalisation de la Méditerranée et des acteurs méditerranéens concerne en premier lieu la ville-État de Saint-Marc, jadis l'une des centres de

---

<sup>5</sup> Silvia Marzagalli, « La Méditerranée moderne, entre héritage braudélien et questionnements nouveaux à l'heure des histoires globale et connectée », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 103, décembre 2021, p. 37-53, p. 39, p. 48 ; pour un questionnement de l'héritage braudélien voir aussi Maria Fusaro, Colin Heywood, Mohamed-Salah Omri (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, London, New York, I.B. Tauris Publishers, 2010 (désormais traduit en français par Daniel Verheyde, Maria Fusaro, Colin Heywood et Mohamed-Salah Omri (dir.), *Échanges culturels et commerciaux dans la Méditerranée moderne. L'héritage maritime de Fernand Braudel*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2021) ; Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.

<sup>6</sup> Daniel Panzac, *La caravane maritime. Marins européens et marchands ottomans en Méditerranée (1680-1830)*, Paris, Cnrs éditions, 2004 ; Luca Lo Basso, « Il Sud dei Genovesi. Traffici marittimi e pratiche mercantili tra l'Italia meridionale, Genova e Marsiglia nel Settecento », dans Biagio Salvemini (dir.), *Lo spazio tirrenico nella « Grande Trasformazione ». Merci, uomini e istituzioni nel Settecento e nel primo Ottocento*, Bari, Edipuglia, 2009, p. 239-263 ; Gelina Harlaftis, « The 'Eastern Invasion' : Greeks in Mediterranean Trade and Shipping in the Eighteenth and Early Nineteenth Centuries », dans Maria Fusaro, Colin Heywood, Mohamed-Salah Omri (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, op. cit., p. 223-252 ; le dossier thématique « La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII<sup>e</sup> siècle », sous la direction d'Arnaud Bartolomei et Silvia Marzagalli, *Revue d'histoire maritime*, n°13, 2011 ; Catia Brilli, *Genoese trade and migration in the Spanish Atlantic, 1700-1830*, New York, Cambridge University Press, 2016 ; Annastella Carrino, *Ai « margini » del Mediterraneo : mercanti liguri nella tarda età moderna*, Bari, Edipuglia, 2018 ; le dossier thématique « I generi coloniali nel Mediterraneo : i grandi porti come centri di destinazione, di consumo e di redistribuzione (XVII-XIX secolo) / American colonial goods in the Mediterranean : major ports as centres of destination, consumption and redistribution (17th-19th centuries) », sous la direction de Paolo Calcagno, *RiMe*, n°8, juin 2021 ; le programme *Atlantic Italies*, coordonné par Roberto Zaugg, <https://atlanticitalies.net/project-people/the-project/>.

<sup>7</sup> Ce qui n'est pas une exception dans la Méditerranée de l'époque moderne, Luisa Piccinno, « Grandi porti e scali minori nel Mediterraneo in età moderna : fattori competitivi e reti commercili », dans *Ianuensis non nascitur sed fit. Studi per Dino Puncuh*, Gênes, Società ligure di storia patria, 2019, p. 1045-1059.

l'économie-monde européenne, selon l'interprétation braudélienne et wallersteinienne<sup>8</sup>. De ce point de vue, Venise représenterait un cas exemplaire pour expliquer la trajectoire déclinante des systèmes économiques méditerranéens face à la croissance de l'Europe du Nord-Ouest. Selon le modèle wallersteinien, au cours de l'époque moderne, Venise passe du cœur à la semi-périphérie de l'économie-monde européenne<sup>9</sup>. Dans ce modèle, le concept de semi-périphérie concerne les régions qui se trouvent dans une position intermédiaire du système-monde, entre le cœur, qui guide le développement et intègre progressivement les autres zones, et la périphérie, exploitée par le cœur<sup>10</sup>. Du point de vue de la structure des filières productives, la périphérie apporte les matières premières, la semi-périphérie les transforme en produits semi-finis et le cœur, enfin, les transforme en produits finis<sup>11</sup>.

La simplification excessive entraînée par ce modèle centre-périphérie a été bien analysée, par exemple, par les approches plus récentes de l'histoire des relations entre l'Europe centro-orientale et l'Europe occidentale, qui ont souligné, entre autres, l'intégration de ces régions à l'économie atlantique<sup>12</sup>. Elle rend en fait aussi mal compte du cas de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme cela a été observé pour certaines parties de l'Empire habsbourgeois, « une région peut jouer plusieurs fonctions dans la division interrégionale du travail, qui dépendent de la portée et de la direction de ses interactions »<sup>13</sup>. En intégrant cette perspective, le modèle centre-périphérie se transforme dans un « réseau stratifié de hiérarchies spatiales »<sup>14</sup>. En ce qui concerne le cas vénitien, Salvatore Ciriaco a déjà remarqué la difficulté de l'inscrire pleinement dans le modèle wallersteinien, soulignant que, pour comprendre la position vénitienne dans l'économie mondiale du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, il faudrait prendre en compte non seulement la ville de Venise, mais aussi la relation de celle-ci avec

---

<sup>8</sup> Giovanni Arrighi, « Capitalism and the Modern World-System. Rethinking the Nondebates of the 1970s », *Review (Fernand Braudel Center)*, n°21, 1998, p. 113-129, p. 125 ; Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> Siècle, tome 3, Le temps du monde*. Paris, Armand Colin, 1979.

<sup>9</sup> Immanuel Wallerstein, *The Modern World-System, II: Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600–1750*. New York, Academic Press, 1980.

<sup>10</sup> Voir Giovanni Arrighi et Jessica Drangel, « The Stratification of the World-Economy : An Exploration of the Semiperipheral Zone », *Review (Fernand Braudel Center)*, n°10, 1986, p. 9-74.

<sup>11</sup> Klemens Kaps et Andrea Komlosy, « Centers and Peripheries Revisited. Polycentric Connections or Entangled Hierarchies? », *Review (Fernand Braudel Center)*, n°36, 2013, p. 237-264, p. 244.

<sup>12</sup> *Ibid* ; Klemens Kaps, « Internal Differentiation in a Rising European Semi-Periphery: Cameralist Division of Labor and Mercantile Polycentrism: Two Different Models of Political Economy in Eighteenth-Century Habsburg Central Europe », *Ibid.*, p. 315–350 ; Jutta Wimpler et Klaus Weber, « Constructing Atlantic Peripheries: A Critical View of the Historiography », dans Jutta Wimpler et Klaus Weber (dir.), *Globalized Peripheries: Central Europe and the Atlantic World, 1680-1860*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2020, p. 1-18.

<sup>13</sup> Klemens Kaps et Andrea Komlosy, « Centers and Peripheries Revisited Polycentric Connections or Entangled Hierarchies? », *art. cit.*, p. 253.

<sup>14</sup> *Ibid.*

son arrière-pays, c'est-à-dire la Terre-ferme<sup>15</sup>. Ainsi, Salvatore Ciriaco reconnaît qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle Venise n'est pas isolée du cœur nord-occidental de l'Europe et que « la ville s'efforce d'éviter une relégation dans la périphérie »<sup>16</sup>.

Cette thèse montre ainsi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle Venise est encore un centre économique intégré au cœur de l'économie européenne. En effet, si la focale d'observation est placée sur l'industrie et le commerce, l'économie vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par un niveau élevé et diversifié de la composante manufacturière, dont une large partie est destinée à l'exportation, ce qui montre qu'elle est parfaitement insérée dans les principaux flux commerciaux internationaux. En ce sens, Venise demeure un pôle industriel et commercial important dans le panorama européen, qui est caractérisé, à son tour, par la présence d'une série de « cœurs », dont une partie se situe encore dans la Méditerranée. Avant l'industrialisation, la hiérarchie économique entre les différents pôles manufacturiers et commerciaux européens est plus nuancée qu'on ne le pense souvent : l'économie européenne à la fin de l'époque moderne se caractérise par une structure polycentrique.

À l'aune de ces problématiques, la thèse ambitionne d'offrir de nouvelles perspectives au débat scientifique sur le déclin vénitien, « 'l'éléphant' qui apparaît dans les pages de toute analyse sur Venise à l'époque moderne »<sup>17</sup>. Tout en s'appuyant sur l'historiographie des dernières décennies qui a nuancé et relativisé la notion de décadence vénitienne<sup>18</sup>, cette recherche se propose, à travers l'étude du cas des perles, d'examiner l'industrie et les structures productives, le commerce, la navigation et le milieu marchand vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, plus que questionner le déclin (relatif ou absolu) de Venise, nous voulons interroger les marges d'action dont dispose la ville de Saint-Marc dans le contexte économique et commercial au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment à l'égard de l'expansion du

---

<sup>15</sup> D'après Salvatore Ciriaco, les ressources de la Terre-ferme auraient permis à Venise « de résister aux pressions économiques exercées par les plus dynamiques nations de l'Europe du Nord-Ouest et de se tailler une position intermédiaire dans la division internationale du commerce », Salvatore Ciriaco, « The Venetian Economy and its Place in the World Economy of the 17th and 18th Centuries. A Comparison with the Low Countries », dans Hans-Jürgen Nitz (dir.), *The Early Modern World-System in Geographical Perspective*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1993, p. 120-135, p. 121-123.

<sup>16</sup> « The city was trying to avoid relegation to the periphery », *Ibid.*, p. 132.

<sup>17</sup> « The 'elephant' peeking from the pages of all analyses of Venice in the early modern period », Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean: the Decline of Venice and the Rise of England, 1450-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 21.

<sup>18</sup> Voir, par exemple, James S. Grubb, « When Myths Lose Power : Four Decades of Venetian Historiography », *The Journal of Modern History*, n°58, mars 1986, p. 43-94 ; Massimo Costantini, « Commercio e marina », dans Paolo Preto et Piero Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1998, p. 555-612 ; Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », dans *Ibid.*, p. 479-555 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.* ; Paola Lanaro (dir.), *At the Centre of the Old World : trade and manufacturing in Venice and the Venetian mainland, 1400-1800*, Toronto, CRRS, 2006 ; Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leiden, Boston, Brill, 2013, p. 255-290 ; Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean, op. cit.*

commerce atlantique. Quelles sont donc les perspectives de ce système économique vénitien, expression d'une puissance de taille réduite dans l'Europe et la Méditerranée du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Les perles de verre constituent un prisme à travers lequel observer et mieux comprendre le rôle joué par Venise dans l'économie européenne de la fin de l'époque moderne.

Estimant qu'une approche exclusivement macro-économique est insuffisante pour étudier ces questions, nous avons adopté une méthodologie qui intègre aussi une dimension micro-économique. Nous avons également déplacé la focale d'analyse de Venise jusqu'aux marchés de consommation, en croisant sources quantitatives et qualitatives. De ce point de vue, les points de référence incontournables ont été l'ouvrage de Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers*<sup>19</sup> et tous les articles de Maria Fusaro, Colin Heywood et Mohamed-Salah Omri, *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean*<sup>20</sup>. Notre travail s'inspire donc de l'histoire globale à échelle réduite ou de la micro-histoire globale, poursuivant les suggestions qui, depuis quelques années, proposent le « mariage [...] entre histoire globale et microhistoire »<sup>21</sup> ou encore l'histoire connectée<sup>22</sup>.

Dans leur article récent, Romain Bertrand et Guillaume Calafat écrivent que cette approche révèle d'un intérêt croissant aux sujets « nés de la confluence d'interactions [...] à large rayon et qui, observées sur des espaces restreints et à l'aune de chronologies courtes, dévoilent le processus heurté d'une 'première mondialisation' »<sup>23</sup>. Mais les modalités avec lesquelles la micro-histoire globale est envisagée et appliquée varie selon le sujet étudié, les sources employées et la sensibilité des historiennes et des historiens<sup>24</sup>. Il s'agit donc d'une approche variable qui préfère souvent l'étude des circulations et des mobilités et se concrétise dans des « histoires hybrides, qui n'hésitent pas [...] à faire alterner vastes panoramas et descriptions fouillées d'arènes d'action de dimensions réduites [...] et concernent également le voyage des produits et des ressources »<sup>25</sup>. D'ailleurs, les utilisations et applications différentes ont stimulé une série de questionnements, de clarifications et de débats de la

---

<sup>19</sup> Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, Yale University Press, New York-London, 2009.

<sup>20</sup> Maria Fusaro, Colin Heywood, Mohamed-Salah Omri (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, op. cit.

<sup>21</sup> Romain Bertrand et Guillaume Calafat, « La microhistoire globale : affaire(s) à suivre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°73-1, 2018, p. 1-18, p. 7 ; « Une histoire à l'échelle globale », *Annales HSS*, n°56-1, 2001, p. 3-4.

<sup>22</sup> Sanjay Subrahmanyam, « Connected Histories : Notes Towards a Reconfiguration of Early Modern Eurasia », dans Victor Lieberman (dir.), *Beyond Binary Histories : Re-Imagining Eurasia to c. 1830*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1999, p. 289-316 ; Caroline Douki et Philippe Minard, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°54-4, 2007, p. 7-21.

<sup>23</sup> Romain Bertrand et Guillaume Calafat, « La microhistoire globale : affaire(s) à suivre », *art. cit.*, p. 4.

<sup>24</sup> Voir, par exemple, les articles proposés dans le même dossier thématique « Micro-analyse et histoire globale » dirigé par Romain Bertrand et Guillaume Calafat, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°73-1, 2018 ; Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers*, op. cit. ; Anne Gerritsen et Giorgio Riello, *The Global Lives of Things : the Material Culture of Connections in the Early Modern World*, Londres, Routledge, 2016.

<sup>25</sup> Romain Bertrand et Guillaume Calafat, « La microhistoire globale : affaire(s) à suivre », *art. cit.*, p. 6-7, p. 8.

part des historiennes et des historiens, sans cependant parvenir à définir les contours d'une approche qui demeure fluide<sup>26</sup>.

Nous avons donc adapté la micro-histoire globale au sujet des perles de verre, aux sources identifiées et exploitées et, en dernier lieu et non le moindre, à notre sensibilité. Notre recherche se fonde sur un examen rigoureux des sources documentaires et intègre deux focales d'analyse : l'une qui est localisée sur un lieu précisé (Venise, son industrie, son commerce et les perles de verre) et l'autre, qui adopte le grand angle, permet d'observer les plus amples horizons du commerce global (routes, destinations, marchés). Chacune de ces deux focales possède deux modalités d'usage : l'une, macro-analytique, pour saisir les structures et les flux économiques ; l'autre, micro-analytique, pour examiner les acteurs et leurs interactions. Les deux focales s'appuient sur le croisement de sources quantitatives, qui apportent les piliers nécessaires à l'infrastructure de la thèse, et qualitatives, sur lesquelles se fonde « l'étude par le menu de courts épisodes et de cas pratiques dont l'analyse éclaire des phénomènes plus vastes en reliant des histoires individuelles au tableau global de l'Histoire »<sup>27</sup>. Dans la thèse, cette approche se concrétise par l'étude des perles de verre le long de leur filière de production et de commercialisation, tout en les inscrivant dans le contexte économique vénitien du XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de percevoir leur rôle dans l'économie vénitienne et d'identifier les facteurs qui expliquent leur succès. Ce choix permet ainsi de changer la focale d'analyse et de choisir la modalité d'usage la plus adaptée selon le sous-thème à étudier. De ce point de vue, la thèse s'inspire d'une approche par filière pour étudier les processus de production et les phases d'exportation des perles de verre vénitiennes<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Francesca Trivellato, « Is There a Future for Italian Microhistory in the Age of Global History? », *California Italian Studies*, n°2, 2011, <https://doi.org/10.5070/C321009025> ; Filippo De Vivo, « Prospect or Refuge ? Microhistory, History on the Large Scale: A Response », *Cultural and Social History*, n°7, 2010, p. 387-397 ; Christian G. De Vito, « Verso una microstoria translocale ('micro-spatial history') », *Quaderni storici*, n.s., n°150, 2015, p. 815-833 ; Sigurður Gylfi Magnússon, « A 'New Wave' of Microhistory? Or: It's the Same Old Story. A Fight for Love and Glory », *Quaderni storici*, n°155, 2017, p. 557-576.

<sup>27</sup> Maria Fusaro, « Après Braudel : réévaluation de l'histoire de la Méditerranée entre l'invasion nordique et la caravane maritime », dans Maria Fusaro, Colin Heywood et Mohamed-Salah Omri (dir.), *Échanges culturels et commerciaux dans la Méditerranée moderne, op. cit.*, p. 15-39, p. 23.

<sup>28</sup> D'après Hopkins et Wallerstein, une filière de production (*commodity chain*) est un « réseau des processus de travail et de production dont l'objectif est un produit de consommation fini », Terence K. Hopkins, Immanuel Wallerstein, « Commodity Chains in the World-Economy prior to 1800 », *Review (Fernand Braudel Center)*, n°10, 1986, p. 157-170, p. 159. Au fil des années, les phases d'extraction des matières premières, de transport et de commercialisation ont été intégrées dans l'analyse des filières de production, voir Gary Gereffi, Miguel Korzeniewicz et Roberto P. Korzeniewicz (dir.), *Commodity Chains and Global Capitalism*, Westport, London, Praeger, 1994 ; Steven Topik, Marichal Carlos et Frank L. Zephyr (dir.), *From Silver to Cocaine Latin American Commodity Chains and the Building of the World Economy, 1500-2000*. Durham, Duke University Press, 2006 ; Paul Ciccantell et David A. Smith, « Rethinking Global Commodity Chains. Integrating Extraction, Transport, and Manufacturing », *International Journal of Comparative Sociology*, n°50, 2009, p. 361-384 ; Jennifer Bair et Marion Werner, « Commodity chains and the uneven geographies of global capitalism : a disarticulations perspective », *Environment and Planning A*, n°43, 2011, p. 988-997.

La plupart des sources employées provient des archives vénitiennes (Archives d'État, Bibliothèque du Musée Correr). La documentation vénitienne est constituée aussi bien par de sources quantitatives (notamment les *Registri des Cinque Savi alla Mercanzia*) que par de sources qualitatives issues des magistratures du gouvernement vénitien (*Cinque Savi alla Mercanzia, Inquisitori di Stato, Inquisitore alle Arti, Censori* etc.). Presque 2 000 manifestes de chargement et d'exportation des navires sortants du port vénitien ont alimenté une base de données concernant le commerce des perles de verre. Les archives françaises (Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de Paris) ont fourni les dépêches des représentants de la France à Venise, alors que la base de données TOFLIT18, issue du programme ANR coordonné par Guillaume Daudin et Loïc Charles, a permis d'utiliser les données de la balance de commerce française<sup>29</sup>. Nous avons utilisé également la balance de commerce portugaise, conservée dans les archives portugaises (Arquivo Nacional da Torre do Tombo, Arquivo Histórico do Ministério das Obras Públicas et l'Instituto Nacional de Estatística à Lisbonne), tout comme les *Custom books* et les *States of navigation, commerce etc.* britanniques (The National Archives, Kew<sup>30</sup>) ou encore les données concernant la traite atlantique des esclaves, disponibles dans le *Trans-Atlantic Slave Trade Database*<sup>31</sup>. Afin de faciliter la lecture, nous avons opté pour une présentation ciblée des sources au fil des chapitres.

La thèse est organisée en trois parties. La première inscrit les perles dans le contexte commercial et manufacturier vénitien du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, dans un premier temps, de rappeler l'importance de Venise en tant que port méditerranéen, de préciser la géographie de ses échanges commerciaux, ce qui nous amène à contester la théorie de sa régionalisation, et à proposer de nouvelles perspectives d'analyse. Dans un second temps, l'attention est mise sur les exportations vénitiennes, afin de comprendre le rôle joué par les perles de verre dans le commerce vénitien : leur résilience face à d'autres produits ressort ainsi clairement. Puis, il s'agit de mesurer l'expansion du secteur vénitien des perles au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'objectif de la première partie est donc de montrer l'importance du secteur des perles de verre pour l'économie de la ville de Saint-Marc, tout en précisant qu'il s'agit d'un produit qui s'inscrit dans un tissu industriel encore vital.

La seconde partie s'occupe de la filière de production des verroteries vénitiennes, en s'interrogeant sur le rôle des corps de métier dans l'économie d'Ancien Régime. De ce point de vue, la thèse vise contribuer au débat scientifique qui, depuis quelques décennies, est en train de réévaluer le rôle des

---

<sup>29</sup> <https://toflit18.hypotheses.org/>.

<sup>30</sup> Disponibles en ligne: <https://discovery.nationalarchives.gov.uk/browse/r/h/C5580> ; <https://discovery.nationalarchives.gov.uk/browse/r/h/C5594>.

<sup>31</sup> <https://www.slavevoyages.org/>.

corporations dans l'économie européenne préindustrielle<sup>32</sup>, en questionnant l'interprétation traditionnelle qui voit dans cette institution un frein au développement économique<sup>33</sup>. Pour ce faire, en suivant les exemples de ce renouvellement historiographique, nous avons suivi une approche qui inscrit les Arts des perles dans leur contexte et montre l'écart entre le cadre réglementaire et l'organisation pratique et « quotidienne » du travail qui émerge des sources juridiques. Nous avons appliqué cette approche à quatre thèmes protagonistes de l'histoire récente des corporations : l'écart entre la rigidité des règles et la flexibilité des pratiques, qui nous amène à nous interroger sur la supposée fermeture de la verrerie vénitienne aux extérieurs ; la gestion de l'approvisionnement des matières premières stratégiques ; le processus de subordination de la main-d'œuvre aux marchands-fabricants des Arts des perles ; le rôle et les différences des travailleuses des perles vénitiennes. Malgré la présence de corporations de métiers officiellement fermées, la filière de production des perles se révèle être en réalité un mécanisme parfaitement adapté à la nature du commerce d'exportation du XVIII<sup>e</sup> siècle, au service des marchands-fabricants et des exigences de l'État vénitien.

La troisième partie concerne le commerce des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps, il s'agit de préciser les routes et les marchés d'exportation des perles, ainsi que les acteurs qui gèrent ce négoce entre Venise et les ports euro-méditerranéens. Ensuite, l'analyse se focalise sur les deux grands flux de ce commerce : celui occidental, qui amène les perles vénitiennes vers les ports européens et, ensuite, en Afrique occidentale, aux Amériques et vers l'océan Indien ; et celui oriental, qui transporte les perles vers les échelles du Levant et, de là, vers l'Afrique orientale, la Perse et l'Inde. En plus de tracer les routes, de préciser les marchés et d'identifier les acteurs protagonistes de ce commerce - ce qui permet d'apprécier le dynamisme de certains individus appartenant au milieu marchand vénitien, notamment les marchands-fabricants et les négociants juifs - la troisième partie montre que les perles de verre s'inscrivent dans un mécanisme d'échange plus

---

<sup>32</sup> Alberto Guenzi, Paola Mazza, Fausto Piola Caselli (dir.), *Guilds, Markets, and Work Regulations in Italy, 16th-19th Centuries*, Aldershot, Ashgate, 1998 ; Alberto Guenzi, Paola Massa, Angelo Moioli (dir.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, Franco Angeli, 1999 ; Paolo Massa, Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso : organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milan, Franco Angeli, 2004 ; Stephen R. Epstein, Maarten Prak (dir.), *Guilds, Innovations and the European Economy, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 ; Jan Lucassen, Tina De Moor et Jan Luiten van Zanden, « The Return of the Guilds : Towards a Global History of the Guilds in Preindustrial Times », *International Review of Social History*, n°53, 2008, p. 5-18 ; Maarten Prak, Jan Luiten van Zanden (dir.), *Technology, Skills and the Pre-Modern Economy in the East and the West*, Leyde, Boston, Brill, 2013 ; Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvechi, 2018, p. 19-50 ; Andrea Caracausi, Matthew Davies et Luca Mocarelli (dir.), *Between Regulations and Freedom. Work and Manufactures in European Cities, 14th-18th*, Cambridge, Cambridge Scholar Publishing, 2018.

<sup>33</sup> Sheilagh Ogilvie, « Efficiency, and Social Capital : Evidence from German Proto-Industry », *The Economic History Review*, n°57, mai 2004, p. 286-333.

ample, que l'État vénitien conçoit à partir d'une stratégie commerciale essentiellement mercantiliste. De cette façon, non seulement les perles représentent un produit stratégique qui fluidifie le commerce de Venise, mais elles constituent un facteur de résilience pour celui-ci, étant donné le haut degré de diversification de leurs marchés. Aussi, la répartition des marchés des perles s'explique par cette stratégie commerciale. L'analyse de ce commerce permet alors de comprendre comment les perles de verre rendent Venise interconnectée aux principaux flux de commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle, tant vers l'Asie que vers l'Atlantique. Dans le contexte économique européen de la fin de l'époque moderne, le système manufacturier et commercial vénitien se révèle donc capable de s'insérer dans les espaces interstitiels laissés par les principaux concurrents et d'exploiter les marges de manœuvre à sa disposition pour continuer à profiter des trafics à long distance.

De petits objets comme les perles de verre contribuent ainsi à proposer une nouvelle interprétation de l'économie de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, conçue non plus comme un acteur économique périphérique, mais comme une partie intégrante de l'économie euro-méditerranéenne.





**Première partie. Les perles de verre et Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Fer de lance d'une ville manufacturière méditerranéenne.**



# Chapitre 1. Venise, un port méditerranéen du XVIII<sup>e</sup> siècle

## Introduction

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Venise est encore l'un des ports principaux de la mer Méditerranée, une place commerciale et financière internationale et un pôle industriel de niveau européen. Les perles de verre sont le produit de ce système manufacturier et commercial<sup>34</sup> complexe et diversifié. Pour comprendre le monde des perles de verre vénitiennes il faut donc saisir les caractéristiques principales de ce système.

Ce premier chapitre a été pensée comme une ouverture qui se focalise sur le contexte plus large, celui des trafics commerciaux du port de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une partie considérable de l'analyse qui suit se fonde sur une source vénitienne, les *Registri des Cinque Savi alla Mercanzia*. Sa description, dans les premières pages, permet aussi de saisir certains aspects de la mentalité de l'élite dirigeante vénitienne, à savoir ses idées sur l'administration et sur l'intervention de l'État dans l'économie à travers la collecte des données, l'image qu'elle a de Venise, de son domaine et de son commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre autres.

La partie centrale du chapitre est consacrée à l'analyse des trafics commerciaux du port de Venise. L'évolution du commerce vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle est ici retracée en dialoguant avec l'historiographie. Il s'agit d'évaluer sa dimension par rapport aux concurrents étrangers et de discuter la question de sa régionalisation. Au passage, le rôle de Venise comme centre de redistribution et pôle manufacturier exportateur est aussi souligné.

Enfin, il s'agira d'exposer les facteurs explicatifs des dynamiques observées et de montrer le travail qui resterait à faire pour poursuivre celui entamé, en intégrant des sources inédites à l'intérieur d'une perspective renouvelée. C'est aussi à partir de la compréhension des marges de manœuvre de Venise dans le contexte euro-méditerranéen au XVIII<sup>e</sup> siècle que nous pouvons mieux saisir le rôle des perles de verre.

---

<sup>34</sup> Pour « système manufacturier et commercial » nous entendons l'ensemble des acteurs et des institutions vénitiens liés aux activités de production et de négoce, avec leurs interrelations.

## 1.1. Les *Registri* : une source extraordinaire et complexe au service de l'histoire vénitienne

La thèse et ces premiers chapitres en particulier se fondent largement sur une source quantitative vénitienne, les livres des *Cinque Savi alla Mercanzia*, dont l'importance justifie une description précise, détaillant les matériaux employés et les outils mobilisés. Dans son ensemble, la source se compose de 155 livres douaniers de grand format, réunis dans la série « *Registri* » du fonds des *Cinque Savi alla Mercanzia* conservé aux Archives d'État de Venise<sup>35</sup>. Établie de façon permanente en 1517 et consacrée au contrôle du commerce de la République, la magistrature<sup>36</sup> des *Cinque Savi alla Mercanzia* élargit au fil du temps sa sphère d'action et de contrôle sur plusieurs domaines économiques de l'État vénitien, y compris la navigation, les Arts et les manufactures, les douanes et les consulats<sup>37</sup>. Nous avons analysé une partie de ce fonds considérable avec un double objectif : tout d'abord étudier le commerce du port vénitien et les exportations des produits des manufactures privilégiées de Venise, afin de situer le monde des perles de verre dans son contexte économique et commercial ; ensuite, analyser les caractéristiques du commerce des perles de verre. Certes, les *Registri* ont déjà été mobilisés par d'autres chercheurs, le plus souvent partiellement<sup>38</sup>. En 1992, ils ont fait l'objet d'un projet majeur de recherche dirigé par Massimo Costantini, malheureusement interrompu en 1998 sans publication intégrale des résultats<sup>39</sup>.

La source a été décrite par Alessandra Sambo, qui avait collaboré au projet. Elle a souligné ses limites et ses potentialités<sup>40</sup>. Comme elle l'a remarqué, les données statistiques contenues dans les *Registri* reposent sur les déclarations faites par les négociants (ou par leurs agents) aux douaniers de Venise<sup>41</sup>. Il faut donc procéder avec prudence dans l'utilisation de ces données et rappeler qu'il s'agit d'une source quantitative d'Ancien Régime, une époque encore à l'aube de la science statistique. Sa représentation du commerce de Venise est déformée par les déclarations fausses ou imprécises des

---

<sup>35</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*.

<sup>36</sup> On utilise les mots français « magistrature, magistrat » avec la signification vénitienne d'administration et d'officiers, Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano*, Venise, Andrea Santini e figlio, 1829, p. 321.

<sup>37</sup> Pour une description exhaustive voir : Maria Borgherini-Scarabellin, *Il Magistrato dei Cinque Savi alla Mercanzia dalla istituzione alla caduta della Repubblica*, Venise, 1925 ; Andrea da Mosto, *L'Archivio di Stato di Venezia. Indice generale, storico, descrittivo e analitico*, vol. I, Rome, Biblioteca d'Arte Editrice, 1937, p. 196-197 ; Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>38</sup> Giordano Campos, « Il commercio esterno veneziano del '700 secondo le statistiche ufficiali », *Archivio Veneto*, XIX, 1936, p. 145-183 ; Massimo Petrocchi, *Il tramonto della Repubblica e l'assolutismo illuminato*, Venise, Deputazione di storia patria per le Venezie, 1950 ; Bruno Caizzi, *Industria e commercio della Repubblica veneta nel XVIII secolo*, Milan, Banca commerciale italiana, 1965 ; Massimo Costantini, « Commercio e marina », *op. cit.*

<sup>39</sup> Le projet avait été financé par la *Commissione per la pubblicazione delle fonti finanziarie della Repubblica veneta* et visait à analyser et diffuser auprès du public les données douanières de Venise. D'après Alessandra Sambo, les données extraites et stockées au cours du projet sont actuellement inexploitable à la suite de l'évolution des logiciels informatiques utilisés, cf. Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise : sources et méthodes », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 84, juin 2012, p. 381-410, p. 382-383.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 383-392.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 393.

négociants, par l'inefficacité du système douanier de la République<sup>42</sup> et par la structuration même des registres, qui sont le produit de l'idéologie de l'élite vénitienne, comme nous l'explicitons plus bas. Certaines caractéristiques techniques doivent aussi être prises en compte, notamment le fait que la valeur des articles de commerce est calculée par l'attribution d'une série de prix unitaires établis en 1736, lors de la réforme des *navi atte*<sup>43</sup>, et jamais mis à jour avant 1795, lors de l'abolition des douanes internes de l'État vénitien<sup>44</sup>. Cependant, au-delà de ces limites, la source est suffisamment solide pour permettre une analyse du commerce de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

Les *Registri* ne sont pas la balance de commerce de la République de Venise mais plutôt la balance commerciale de la ville de Venise. 151 des 155 livres de la série couvrent la période 1713-1800<sup>46</sup>, mais le cœur de la source est constitué par les 132 registres allant de 1770 à 1800 qui ont été utilisés dans le projet de Massimo Costantini et dans cette thèse<sup>47</sup>. Malgré la présence de statistiques plus anciennes, ce groupe de registres forme un ensemble autonome avec des caractéristiques particulières, le résultat d'un projet précis des autorités vénitiennes visant à créer des *Bilanci* (bilans) du commerce de Venise. Le début officiel du projet remonte au 30 mai 1760, quand un décret du Senat vénitien décrit les méthodes de rédaction des « Bilanci del Comercio passato per le nostre Dogane mercantili » (bilans du commerce ayant transité par nos douanes commerciales). Après quelques années, des règles sont adoptées pour créer un exemplaire concernant l'année 1764, puis elles sont confirmées par les décrets 16 janvier 1767 et 11 février 1768. En 1771, face à une certaine inaction du travail de rédaction, l'*Inquisitor alle Dogane mercantili* Prospero Valmarana lance une enquête de contrôle. En 1772, les *Cinque Savi alla Mercanzia* rassurent le Senat sur le fait que les registres sont désormais « entièrement réalisés, et rassemblés en douze tomes volumineux, qui comprennent les trois ans

---

<sup>42</sup> Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 487.

<sup>43</sup> Voir Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 572 et plus bas.

<sup>44</sup> À cet égard, Alessandra Sambo a parlé d'un « prix 'virtuel' décontextualisé, une pure fiction comptable », en soulignant, cependant, qu'il « peut représenter dans le temps long l'unité comptable effective pour les marchandises », Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise », *art. cit.*, p. 403. En 1760, le Senat ordonne une mise à jour des prix à réitérer chaque année, mais presque aucune institution répond à cette ordonnance et la question est probablement oubliée. Pour un examen de la question des prix unitaires, voir *Ibid.*, p. 399-405, p. 401 en particulier.

<sup>45</sup> Nous avons choisi d'adopter le même « optimisme critique détaché » qu'Angelo Ventura conseille pour l'examen des registres fiscaux de la République de Venise. À cette occasion, Ventura rappelle que « s'il faut admettre que les *Bilanci generali* vénitiens [...] ne permettent pas de saisir l'image exacte de la situation financière et des faits économiques liés à une année spécifique, il faut également reconnaître qu'ils offrent, faute de mieux, un aperçu relativement approximatif, et surtout qu'ils montrent de façon suffisamment fidèle et homogène l'évolution des phénomènes à long terme », Angelo Ventura, « Il problema storico dei Bilanci Generali della Repubblica Veneta », dans Angelo Ventura (dir.), *Bilanci generali*, Serie seconda, vol. IV, *Bilanci dal 1756 al 1783*, Padoue, Commissione per la pubblicazione dei documenti finanziari della repubblica di Venezia, Tipografia antoniana, 1972, p. CXXII.

<sup>46</sup> Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise », *art. cit.*, p. 383. Alessandra Sambo remarque que les premières statistiques sérielles de toutes les douanes vénitiennes ont été produites vers 1720, *Ibid.*

<sup>47</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 1-132 ; Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise », *art. cit.*, p. 383.

suivants à 1766/67 »<sup>48</sup>. Il n'y a aucun doute qu'il s'agisse des premiers exemplaires des 132 *Registri* qui forment aujourd'hui le cœur de la série<sup>49</sup>, parce que la relation des *Cinque Savi* les décrit :

« Ces bilans, comme il a été ordonné et approuvé par les décrets mentionnés, sont composés d'autant de feuilles qu'il y a des produits, ces derniers se chiffrant à huit cents environ. Chaque feuille, donc chaque produit, est reparti en autant de catégories que les douanes publiques d'entrée et de sortie, c'est-à-dire *Stallaggio*, entrée de terre, entrée et sortie du *Fontico*, et sortie ordinaire. Dans celles d'entrée on déclare la quantité précise du produit répartie selon le lieu d'où il arrive ; de même, dans celles de sortie on exprime précisément le lieu où la marchandise a été expédiée »<sup>50</sup>.

L'objectif de cet instrument est double : fournir au gouvernement vénitien une image complète du mouvement et de la valeur du commerce transitant par les douanes de la *Dominante*<sup>51</sup>, et créer un outil au service de la politique économique vénitienne. En fait, les *Cinque Savi alla Mercanzia* décrivent ces bilans comme un moyen pour identifier les causes des « maux » de l'économie vénitienne et, sur cette base analytique, élaborer des mesures à proposer au Senat pour le développement commercial et industriel de la République<sup>52</sup>. Il s'agit donc d'un appareil informatif au service de l'État, « un instrument exclusif de rationalisation de la décision publique, prioritairement orienté vers des buts fiscaux, voire indirectement militaires, et de direction ou d'administration au sens strict du terme, de l'économie, elle-même au service des objectifs de puissance » selon la définition que Dominique Margairaz a utilisée pour le cas français<sup>53</sup>. Si, dans le cas vénitien, les objectifs militaires et la politique de puissance constituent un souci bien limité, les

---

<sup>48</sup> « Intieramente compiti, e raccolti in dodici voluminosi tomi, quali comprendono li tre anni susseguenti al 1766/67 », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 195, c. 168r-170v.

<sup>49</sup> En réalité, les *Registri* concernant les années 1767/1768, 1768/1769 ont été perdus et seul subsiste celui de 1769/1770.

<sup>50</sup> « Questi Bilanci, com'è stato prescritto, ed approvato dalli prefati Decreti, sono composti di tanti fogli, quanti sono li generi, quali ascendono al numero di ottocento circa. Ciaschedun foglio, ossia ciaschedun genere è diviso in categorie, quante sono le pubbliche dogane d'ingresso, ed uscita, cioè Stallaggio, entrada da terra, entrada, e uscita fontico, e uscita ordinaria. In quelle d'ingresso vien dichiarita la precisa quantità della merce ripartitamente da qualunque luoco ella sia derivata; e così in quelle di uscita viene espresso precisamente il luoco per ove è stata spedita ». La relation confirme également la rédaction des registres synthétiques (« trassunti, [...] ossia ristretti ») en valeur, *Ibid.* Sur les différents types de douanes voir *infra*, note 25, p. 7.

<sup>51</sup> Donc une connaissance des moyens et des limites de l'État pour lui donner légitimité et une projection matérielle palpable, un élément de plus en plus important dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle, Dominique Margairaz, « Introduction. Économie et information à l'époque moderne », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 3-16, p. 15 en particulier ; Christine Lebeau, « Chiffres privés, chiffres politiques. L'inconcevable publication des *bilans* de Pietro Verri (État de Milan, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 201-226, p. 207.

<sup>52</sup> En particulier, les objectifs considérés les plus urgents sont la limitation des fraudes et de la contrebande avec l'étranger depuis la Terre-ferme ; l'identification de la « bonne modification » des droits pour contrecarrer l'activité des ports concurrents, notamment dans l'Adriatique ; la reprise des Arts et des fabriques privilégiées, véritables moteurs des exportations vénitiennes, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 195, c. 168r-170v.

<sup>53</sup> Dominique Margairaz, « Introduction. De Colbert à la Statistique générale de la France », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 143-154, p. 147.

buts fiscaux et la volonté d'intervenir sur l'économie sont au cœur des préoccupations des autorités de la République. Il demeure en revanche difficile d'établir si, comme c'est le cas ailleurs en Europe, la création des *Bilanci/Registri* doit être interprétée plutôt comme une tentative de rapprochement entre les intérêts des négociants et ceux de l'État dans le domaine du commerce<sup>54</sup>, ou comme la conséquence de la circulation des idées libérales<sup>55</sup>. Par ailleurs, la création de ce nouvel instrument de connaissance coïncide avec la période la plus féconde des « réformes » vénitiennes, à savoir les années 1760<sup>56</sup>.

Des registres issus de ce projet, 132 ont été conservés. Ils se répartissent en deux types, selon la modalité d'agrégation des données concernant les produits ; jusqu'à 1795, ils suivent l'année fiscale vénitienne allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai. La série principale (dorénavant *Registri*) couvre la période 1769/70-1800 et enregistre pour chaque produit, sur une double page, les quantités<sup>57</sup> arrivées ou expédiées avec leur port de provenance ou destination, conformément à l'extrait des *Cinque Savi* que nous venons de citer. Comme Alessandra Sambo l'a rappelé, « en fonction du type de douanes, les entrées sont ainsi structurées en *Stallaggio*, *Terra* et *Fontico* ; les sorties, en *Ordinaria* (subdivisée à son tour en *Suddito* et *Estero*) et en *Fontico* »<sup>58</sup>. Entre 1769/70 et 1793/94, les produits sont repartis alphabétiquement en quatre tomes, dont un est consacré exclusivement aux produits des manufactures privilégiées de Venise (les *Manifatture della Città*)<sup>59</sup>, parmi lesquels il y a les deux types de perles de verre objet de cette thèse : les *conterie* et les *manifatture a lume*.

Après 1794, les produits privilégiés sont tout simplement intégrés aux autres articles, toujours par ordre alphabétique. Entre 1773 et 1782, il existe aussi pour chaque année un volume consacré aux

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>55</sup> Par exemple, Christine Lebeau suggère que dans le cas milanais les innovations dans la collecte d'information fiscales et économiques contribuent à la formulation de principes économiques libéraux, Christine Lebeau, « Chiffres privés, chiffres politiques », *art. cit.*, p. 202. Walter Panciera souligne que, au moins dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économie vénitienne est « beaucoup plus 'ouverte' de ce que l'on a souvent supposé », Walter Panciera, Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 489, et qu'il est facile de trouver des traces d'orientations libérales dans les mesures de politique économique des *Cinque Savi alla Mercanzia*, au moins dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, Walter Panciera, *La Repubblica di Venezia nel Settecento*, Rome, Viella, 2014, p. 130.

<sup>56</sup> Paolo Preto, « Le riforme », dans dans Paolo Preto et Piero Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima, op. cit.*, p. 83-142.

<sup>57</sup> Les unités de mesures sont variables d'un produit à l'autre.

<sup>58</sup> Le *Stallaggio* est l'entrée maritime ; *Terra* est l'entrée terrestre ; *Uscita ordinaria*, la douane de sortie ; *Fontico* est la douane pour les importations et les exportations des marchands « allemands », axés sur leur *fondaco* de Rialto et qui profitent d'un régime tarifaire privilégié, Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise : sources et méthodes », *art. cit.*, p. 384. Pour « *suddito* », on entend les territoires de la République, pour « *estero* » ceux étrangers.

<sup>59</sup> Il s'agit d'environ 180 produits fabriqués par les corporations de Venise ou par des individus qui ont reçu un privilège de fabrication de la part des autorités vénitiennes, comme l'exemption des droits ou le monopole. Dans ce dernier cas, une partie du processus de production peut se dérouler sur la Terre-ferme, Walter Panciera « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 520.



*Generi non soggetti*, des produits non assujettis aux droits douaniers mais seulement à des droits de consommation : c'est le cas notamment pour la plupart des denrées alimentaires<sup>60</sup>.

Parallèlement à cette série principale, il y a également des registres de synthèse appelés « Ristretti » (dorénavant *Ristretti*) qui couvrent la période 1772/73-1789/90<sup>61</sup>. Ces volumes sont organisés par tableaux : dans chaque page, la première colonne à gauche contient la liste des produits, alors que la première ligne des autres colonnes est répartie en neuf aires géographiques de destination ou provenance (tant pour l'entrée que pour la sortie). En bas, à la dernière ligne, il y a le total partiel de la valeur importée ou exportée par aire géographique. La page de gauche comprend les exportations et celle de droite les importations. Dans les deux pages, la dernière colonne indique respectivement la valeur totale à l'importation et à l'exportation pour chaque produit. Les *Ristretti* fournissent donc la valeur, exprimée en *ducati di piazza*<sup>62</sup>, des importations<sup>63</sup> et des exportations de chaque produit, répartie selon des grandes aires géographiques prédéfinies.

Il s'agit de la matérialisation de la géographie économique du patriciat vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui révèle une mentalité fortement enracinée dans le passé historique de la ville lagunaire. En ce sens, il est utile de rappeler que « les finalités utilitaires de la collecte d'informations subordonnent celle-ci à la représentation du réel sur lequel l'État prétend agir, et aux divisions administratives et sociales à l'intérieur desquelles il pensa sa propre intervention »<sup>64</sup>. Ainsi, ce n'est pas la République de Venise, mais la ville seule qui est au cœur de cette représentation et, par conséquent, ce qui émerge de ces statistiques n'est pas le commerce de la République de Venise, mais le commerce *veneto*, au sens de celui « des Vénitiens », comme nous pouvons le constater observant les zones géographiques (Tableau 1).

---

<sup>60</sup> Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise : sources et méthodes », *art. cit.*, p. 386.

<sup>61</sup> D'après Alessandra Sambo, les *Ristretti* doivent fournir aux *Cinque Savi alla Mercanzia* « un instrument flexible pour extraire rapidement les informations et répondre de manière rapide et exhaustive aux questions posées par les organes politiques au cours de leurs programmations économique-financières », *Ibid.*, p. 387.

<sup>62</sup> Ducats d'argent, divisés en 24 *grossi*. Après les années 1730, un *ducato valuta di piazza* équivaut à 8 *lire di conto* vénitiennes : Andrea Zannini, « La finanza pubblica : bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », dans Paolo Preto et Piero Del Negro (dir), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII L'ultima fase della Serenissima*, *op. cit.*, p. 431-479, p. 435. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, un ducat équivaut à 5 livres tournois environ et à 49 *pence* environ, Andrea Metrà, *Il Mentore perfetto de' Negozianti etc.*, vol. V, Trieste, Wage, Fleis & Co., 1797, p. 409.

<sup>63</sup> Sauf pour les *Manifatture della Città* dont l'importation est interdite.

<sup>64</sup> Dominique Margairaz, « Introduction. De Colbert à la Statistique générale de la France », *art. cit.*, p. 146-147.

**Tableau 1. Zones géographiques des *Ristretti* vénitiens**

Zones géographique	Composantes
Levant étranger	Alexandrie d'Égypte, Syrie et Cypre, Constantinople, Smyrne, Salonique et Morée
Levant sujet	Zante, Céphalonie, <i>Santa Maura</i> <sup>65</sup> , Cythère, Corfou
Golfe étranger	Albanie turque, Pouilles, Durres, <i>Porti Pontifici</i> <sup>66</sup>
Golfe sujet	Albanie vénitienne, Dalmatie, Split, Castelnovo di Cattaro, Istrie et îles voisines
Terre-ferme sujette	Le domaine italien de Venise
Terre-ferme étrangère	Bologne, Crémone, Ferrare, Guastalla, Lodi, Mantoue, Modène, Milan, <i>Oltramonti</i> <sup>67</sup> , Pavie, Plaisance, Turin, Viadana
Allemagne haute et basse	Trieste, Saint-Empire Roman Germanique, Autriche, Prusse
Ponant haut	Hollande, Angleterre, France, Espagne, Portugal, Hambourg
Ponant bas	Côte des Barbaresques, Malte, Naples, Sicile, Livourne, Gênes

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13.

Bien que distingués des destinations étrangères, le *Stato da terra* et le *Stato da Mar* sont donc considérés comme des marchés d'importation et d'exportation à disposition du port lagunaire et des manufactures de la ville, ce qui est cohérent avec la structure administrative vénitienne : au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, Venise n'est pas la capitale d'un État territorial mais la *Dominante*, la ville-État médiévale qui domine sur un groupe de sujets très hétérogènes<sup>68</sup>. De façon similaire, la représentation des marchés étrangers suit cette géographie commerciale vue à partir de Venise : les régions entourant l'Adriatique font partie du *Golfo*, c'est-à-dire du Golfe de Venise, où la ville prétend affirmer une souveraineté maritime désormais illusoire<sup>69</sup>. L'Italie n'est même pas une « expression géographique », étant découpée entre les domaines vénitiens, la Terre-ferme étrangère (qui comprend la Suisse), les côtes adriatiques (Golf étranger) et les côtes des mers Ligurienne, Tyrrhénienne et Ionienne (Ponant bas). L'Allemagne, un marché important pour Venise, a des limites tellement indéfinies qu'Alessandra Sambo l'a justement appelée « une vaste aire qu'on pourrait définir austro-prussienne, avec peut-être quelques extensions dans le Caucase »<sup>70</sup>. Si nous prenons en compte les

<sup>65</sup> Leucade.

<sup>66</sup> Les ports de l'État de l'Église de la côte adriatique, notamment Ancône.

<sup>67</sup> Suisse.

<sup>68</sup> Silvia Gasparini, « Venezia e il suo ordinamento giuridico. Un'esperienza singolare », dans AA.VV., *Società, economia, istituzioni. Elementi per la conoscenza della Repubblica veneta*, vol. I, Vérone, Cierre, 2002, p. 31-48, p. 35-36, en particulier p. 39. Sur les particularités de l'État vénitien, voir Alberto Tenenti, « Il senso dello Stato », dans Alberto Tenenti, Ugo Tucci (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. IV, *Il Rinascimento. Politica e cultura*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, p. 311-344.

<sup>69</sup> Guillaume Calafat, *Une mer jalouse. Contribution à l'histoire de la souveraineté (Méditerranée, XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2019.

<sup>70</sup> Alessandra Sambo suppose que le port de Trieste est compris dans le Golfe étranger, Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise sources et méthodes », *art. cit.*, p. 387, mais la comparaison des *Ristretti* et des *Registri* pour l'étude du commerce des perles de verre suggère que le port-franc autrichien est compris dans l'Allemagne.

*Registri*, un autre élément à souligner est la différence de détail entre les marchés orientaux et ceux occidentaux. Alors que les ports levantins de destination et provenance sont précisés, les marchés occidentaux sont insérés dans des catégories plus amples : les ports atlantiques sont réunis dans le « Ponente », ceux méditerranéens français et espagnols sont rassemblés respectivement dans les « Côtes de France » et « Côtes d'Espagne ». Malgré les nouvelles routes, l'ouverture de nouveaux marchés et le développement atlantique, pour le patriciat vénitien ces régions font partie d'un ensemble indistinct, d'importance moindre. En effet, bien que le gouvernement vénitien s'efforce de favoriser le commerce avec le Ponant<sup>71</sup>, les *Cinque Savi alla Mercanzia* remarquent que les intérêts économiques vitaux de Venise se trouvent en Orient, notamment au Levant et en *Romania*<sup>72</sup>. Comme nous constaterons, la Méditerranée orientale demeure au cœur du système économique vénitien jusqu'à la fin de la République<sup>73</sup>.

Jusqu'au registre 63, correspondant à l'année 1781/1782, les dernières pages de chaque *Ristretto* sont consacrées à la « prova del bilancio », c'est-à-dire un résumé du bilan entre les importations et les exportations totales qui doit montrer l'équilibre ou le déséquilibre de la « balance commerciale » de Venise. Pour le flux douanier, c'est-à-dire celui des produits assujettis aux droits d'exportation et d'importation, les données sont disponibles de 1772/73 à 1789/90. En revanche, pour le flux commercial total, comprenant aussi les articles non assujettis aux douanes, les données sont limitées à la période 1772/73-1781/82.

Nous avons dépouillé au total 46 volumes : 28 *Registri*<sup>74</sup> pour extraire les données en poids des *conterie* et des *manifatture a lume* et l'ensemble des 18 *Ristretti*<sup>75</sup> pour obtenir les données en valeur des perles de verre et également celles agrégées concernant le commerce de Venise et l'exportation des manufactures privilégiées de la ville. Faute d'inventaire pour la série « *Registri* », il a fallu tout d'abord repérer les registres pertinents pour cette recherche et créer un inventaire personnel<sup>76</sup>. Les informations issues des sources ont été enregistrées dans une base de données créé sur le logiciel Excel. Ensuite, les données ont été contrôlées et analysées, en étudiant premièrement les flux de commerce du port vénitien entre 1772/1773 et 1789/1790, puis les exportations des *Manifatture della*

---

<sup>71</sup> Voir, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 190, c. 25v-26v ; *Ibid.*, b. 195, c. 97r-99v et *infra*, chapitres 8-9.

<sup>72</sup> *Ibid.*, b. 188, c. 1r-11v. Pour les Vénitiens, la *Romania* est l'ensemble de terres qui avaient fait partie de l'Empire byzantin, Frederic C. Lane, *Storia di Venezia*, Turin, Einaudi, 1978, p. 81.

<sup>73</sup> *Infra*, chapitre 10.

<sup>74</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 120, 122, 123, 128, 130, 131.

<sup>75</sup> *Ibid.*, reg. 13, 17, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 77, 80, 85, 90, 95, 100.

<sup>76</sup> L'opération a été assez chronophage, compte tenu aussi des règles strictes de consultation (trois cartons par jour) des Archives d'État de Venise.

*città* au cours de la même période, enfin le commerce des perles de verre vénitiennes entre 1769/70 et 1800.

## 1.2. Un système commercial en déclin ?

Pendant longtemps, l'historiographie a associé le XVIII<sup>e</sup> siècle à une longue phase de déclin de l'économie vénitienne. Dans le domaine commercial, la décadence se serait concrétisée par la contraction des trafics et des échanges à cause du protectionnisme, de la concurrence étrangère et d'une classe dirigeante jugée incapable et myope, coupable d'avoir échoué dans la création d'un État moderne qui aurait pu anticiper l'unification nationale<sup>77</sup>. D'autres historiens comme Jean Georgelin et Alberto Tenenti ont refusé la notion de décadence vénitienne, sans cependant parvenir au « rachat » du dernier siècle de la République<sup>78</sup>. Comme l'a observé James Grubb, « les contre-exemples ne peuvent pas éradiquer le mythe »<sup>79</sup>. Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'historiographie vénitienne a donc abandonné le concept de déclin absolu de Venise, adoptant l'idée de « déclin relatif » et remarquant que d'un point de vue commercial, le dernier siècle d'existence de la République Sérénissime s'écoule sans régressions évidentes ou chutes catastrophiques<sup>80</sup>. À l'occasion de la publication de la monumentale *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima* en 1998 par l'*Istituto della Enciclopedia Italiana*, Massimo Costantini a proposé une interprétation des tendances globales du commerce et de la navigation vénitiens au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur un grand nombre de sources quantitatives<sup>81</sup>. D'après Costantini, face à un contexte européen où se développent les États nationaux et les empires coloniaux, la Méditerranée garde une importance considérable tant comme fournisseur de matières premières et de produits de qualité élevée, que comme acheteur de denrées coloniales et d'articles finis asiatiques et européens, entre autres. La demande du bassin méditerranéen est répartie de façon inégale au niveau régional, mais elle est très élevée dans son

---

<sup>77</sup> Bruno Caizzi, *Industria e commercio della Repubblica veneta nel XVIII secolo*, op. cit. ; Marino Berengo, *La società veneta alla fine del Settecento*, Firenze, Sansoni, 1956 ; Amintore Fanfani, « Il mancato rinnovamento economico », dans *La civiltà veneziana del Settecento*, Florence, Sansoni, 1960, p. 27-67 ; James S. Grubb, « When Myths Lose Power : Four Decades of Venetian Historiography », *The Journal of Modern History*, n° 58, 1986, p. 43-94, p. 64-71.

<sup>78</sup> Jean Georgelin, *Venise au siècle des lumières*, Paris, La Haye, Mouton, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1978 ; Alberto Tenenti, « Studi di storia veneziana », *Rivista storica italiana*, n° 75, 1963, p. 97-111.

<sup>79</sup> « [...] empirical research alone cannot banish the image of decadence: counterexample cannot eradicate myth », James S. Grubb, « When Myths Lose Power », art. cit., p. 72.

<sup>80</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », art. cit. ; Walter Panciera, « L'économia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », art. cit. ; Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », art. cit. S'appuyant sur David Landes, Maria Fusaro remarque que le déclin n'est rien d'autre que la perte de la primauté, Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, op. cit., p. IX-X ; David Landes, *The Wealth and Poverty of Nations : Why Some Are so Rich and Some Are so Poor*, Londres, 1998.

<sup>81</sup> Voir également l'ouvrage posthume de Massimo Costantini, *Porto navi e traffici a Venezia 1700-2000*, Venise, Marsilio, 2004.

ensemble<sup>82</sup>. À l'intérieur de ce cadre, Venise doit faire face à l'expansion des puissances atlantiques, notamment la France et la Grande-Bretagne, et à la menace des « ports francs » italiens qui l'entourent dans l'Adriatique (Ancône, Fiume, Punta di Goro, Trieste) et se développent dans la mer Tyrrhénienne (Civitavecchia, Gênes, Livourne, Messine, Naples, Nice-Villefranche). La stratégie commerciale vénitienne est à contre-courant de celle des autres ports italiens et se fonde sur le maintien de l'autonomie de toute la filière commerciale, de l'intermédiation au transport, jusqu'à la vente des marchandises. Venise demeure donc un pôle industriel, une place marchande internationale et un port pourvu d'une marine marchande indépendante<sup>83</sup>. Pourtant, d'après Massimo Costantini, si les structures économiques vénitiennes et le commerce transitant par le port lagunaire font montre de résilience, il faut en revanche admettre le déclin relatif « inexorable » par rapport à la croissance des ports atlantiques<sup>84</sup>.

Sans questionner l'ensemble de cette interprétation, les pages suivantes en offrent une relecture critique, attirant l'attention sur deux problèmes majeurs : l'évolution du commerce vénitien et la régionalisation du port au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Pour cette période, les sources offrent une grande quantité de données provenant des douanes vénitiennes, ce qui nous permet de saisir l'évolution et la dimension des trafics commerciaux transitant par celles-ci entre 1734/1735 et 1789/90 (malgré les lacunes dans les années 1760). Toutefois, il faut remarquer que, pour la plupart de cette période, nous possédons seulement les données concernant les produits assujettis aux droits douaniers (ce qu'on va appeler « commerce douanier »), alors que celles comprenant les produits non assujettis aux droits douaniers (les *generi non soggetti*) ne sont disponibles que pour les années 1772/1773-1781/1782<sup>86</sup>. Par conséquent, c'est seulement pour cette décennie que l'on possède des chiffres montrant le « commerce total » ayant transité par Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Figure 1 montre l'évolution de toutes ces composantes du commerce vénitien entre les années 1730 et les années 1790.

---

<sup>82</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 556.

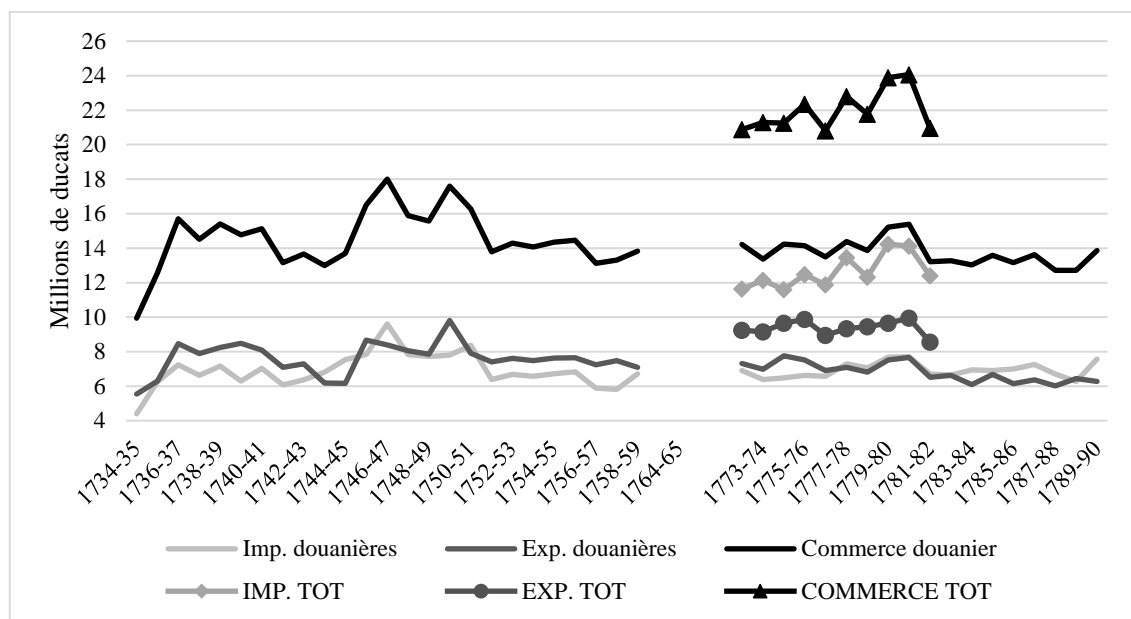
<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 561. Ainsi, en 1756 la *Deputazione al Commercio* souligne efficacement la différente politique commerciale adoptée par Venise par rapport aux autres ports italiens, remarquant que celle vénitienne doit s'inspirer à celles des autres pays européens qui possèdent un commerce et une navigation indépendants : « Non bisogna prendere esempio da Livorno, da Trieste, o da Ancona; questi sono meri porti di deposito senza fondo di commercio proprio, e senza navigazione, e come altrettante locande per ricevere gli effetti da chiunque li porta, e diffonderli nei propri stati, o per spargerli negli altrui, che ne abbisognano, oppure ne' nostri di contrabbando; per questo sono aperte le porte indifferentemente a tutti, non avendo che perdere del proprio. Convieni adunque aver l'occhio a quello, che fanno li Principi che anno commercio proprio, e propria navigazione. Questi tutti seguono la massima costante, che quello, che possono far essi, non lo facciamo gli altri ne' loro Stati », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 220, c. 203v-230v.

<sup>84</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 607.

<sup>85</sup> Sauf précisions, dorénavant l'expression « commerce vénitien » indiquera le commerce transitant par le port de Venise.

<sup>86</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

**Figure 1. Évolution du commerce vénitien, 1734/35-1789/90**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100 ; Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 579.

En termes de tendance, le commerce douanier se caractérise par une longue phase de stabilité entre les années 1730 et les années 1790. Au cours de cette période, la valeur moyenne de ce flux commercial dépasse les 14 millions de ducats, un chiffre remarquable et à peu près double par rapport aux revenus de l'État<sup>87</sup>. Bien qu'inconnue, la tendance du commerce total ne doit s'éloigner pas trop de celle du commerce douanier. La Figure 1 montre aussi que, dans les années 1770, la valeur du commerce total transitant par le port de Venise est de 22 millions de ducats moyens par an, soit 60 % de plus que le seul trafic douanier. Massimo Costantini estime donc que le commerce total de Venise pourrait se situer entre 20 et 25 millions de ducats au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, une fourchette cohérente avec les données présentées jusqu'ici<sup>88</sup>.

Pourtant, ces chiffres ne nous disent rien de la dimension commerciale de Venise par rapport à ses concurrents : où se situe le port lagunaire dans la hiérarchie des ports méditerranéens ? La valeur du commerce de Marseille (importations et exportations additionnées) se situe entre 230 et 250 millions de livres tournois dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup>. Dans les années 1770, le commerce vénitien équivaut à 100-125 millions de livres tournois environ, voire un peu plus<sup>90</sup>. Avant la

<sup>87</sup> Andrea Zannini, « La finanza pubblica : bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », *art. cit.*, p. 432-434.

<sup>88</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 606. 1 ducat = 5 livres tournois.

<sup>89</sup> Charles Carrière, *Négociants Marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle : contribution à l'étude des économies maritimes*, 2 vol., Marseille, Institut Historique de Provence, 1973, vol. I, p. 72 ; *Id.*, *Richesse du passé marseillais. Le port mondial au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, C.C.I.M., 1979, p. 40-41.

<sup>90</sup> Georgelin indique le chiffre de 137 millions de livres tournois pour le commerce vénitien entre 1772 et 1781, en soulignant l'importance de la dimension maritime pour l'État vénitien encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean Georgelin, *Venise au siècle des Lumières*, *op. cit.*, p. 89, p. 1020.

Révolution française, donc, Venise gère un trafic commercial qui est plus ou moins la moitié de celui de Marseille, mais il faut rappeler qu'à cette époque la ville phocéenne est l'un des plus grands ports européens, un véritable « port mondial » d'après Charles Carrière, et le principal port en Méditerranée<sup>91</sup>. Malheureusement, le manque de sources ou de données publiées nous empêche de comparer Venise aux deux autres ports italiens principaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, Livourne et Gênes<sup>92</sup>. En revanche, une comparaison est possible avec Trieste<sup>93</sup>, principal concurrent de Venise dans la mer Adriatique. Au début des années 1780, la valeur du commerce transitant par le port triestin est de 22 millions de florins autrichiens environ<sup>94</sup>, équivalant à 11,5 millions de ducats vénitiens<sup>95</sup>. Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, donc, la valeur du commerce de Venise est presque le double de celle du commerce de Trieste. Si, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le port triestin n'a pas encore le rang de celui vénitien, sa croissance après les années 1740 est néanmoins exceptionnelle et justifie la préoccupation des autorités vénitiennes<sup>96</sup>. Globalement, les chiffres évoqués montrent qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle Venise maintient sa position de gros port méditerranéen. Autrement dit, si l'objectif des autorités de la République est la conservation de la dimension et du rôle du port vénitien au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle face aux concurrents qui l'entourent, les données confirment leur succès.

---

<sup>91</sup> Charles Carrière, *Richesse du passé marseillais. Le port mondial au XVIIIe siècle*, *op. cit.* ; En termes de dimension commerciale, Georgelin situait Venise après Marseille et Bordeaux mais « très nettement devant Rouen et Nantes », Jean Georgelin, *Venise au siècle des lumières*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>92</sup> Pour Livourne, les données existantes concernent le mouvement des navires, Mathieu Grenet, « Livorno, 1680-1845 », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 281-288. Pour Gênes, les balances de commerce sont effectivement disponibles pour les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elles n'ont pas encore été publiées, Luisa Piccinno, Andrea Zanini, « Genoa, Sixteenth Century-1797 », *Ibid.*, p. 251-254. Les travaux sur le commerce du port génois au XVIII<sup>e</sup> siècle citent le mouvement des navires, les revenus des droits de douane et le volume/poids des flux de certaines marchandises, Luigi Bulferetti, Claudio Costantini, *Industria e commercio in Liguria nell'età del Risorgimento (1700-1861)*, Milan, Banca commerciale italiana, 1966 ; Luisa Piccinno, *Economia marittima e operatività portuale. Genova, secc. XVII-XIX*, Gênes, Società ligure di storia patria, 2000, p. 61-64.

<sup>93</sup> Je remercie Klemens Kaps et Magnus Ressel pour leurs conseils et leur aide sur ce sujet.

<sup>94</sup> Klemens Kaps, « A Gateway to the Spanish Atlantic, The Habsburg Port City of Trieste as Intermediary in Commodity Flows between the Habsburg Monarchy and Spain in the Eighteenth Century », dans Jutta Wimpler et Klaus Weber (dir.), *Globalized Peripheries. Central Europe and the Atlantic World, 1680-1860*, Woodbridge, The Boydell Press, 2020, p. 117-132, p. 121 en particulier.

<sup>95</sup> D'après le taux de change de 193 florins autrichiens pour 100 ducats vénitiens, Andrea Metrà, *Il Mentore perfetto de' Negozianti etc.*, *op. cit.*, vol. V, p. 410.

<sup>96</sup> L'historiographie récente a souligné que le renforcement du port autrichien est strictement corrélé aux investissements de Vienne, à leur tour sensibles aux crises et aux conjonctures internationales. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, donc, le commerce de Trieste alterne de fortes avancées et de brusques reculs, comme à l'occasion de la guerre de Sept Ans, quand le port se vide, Daniela Frigo, « Trieste, Venezia e l'equilibrio italiano nel Settecento : uomini, territori, traffici », dans Carlo Gatti et Daniele Andreozzi (dir.), *Trieste e l'Adriatico : uomini, merci, conflitti*, Trieste, EUT, 2006, p. 11-33 ; Carlo Gatti, « Numeri, forse uomini. Riflessioni quantitative sulla Trieste di metà Settecento », dans *Ibid.*, p. 34-67 ; Daniele Andreozzi, « Trieste, Ancona, Venezia e Bologna. La canapa e il commercio nell'Adriatico del '700 », dans *Ibid.*, p. 142-185, p. 165-174 en particulier. La valeur du commerce triestin est multipliée par sept entre 1746 et 1784, Klemens Kaps, « A Gateway to the Spanish Atlantic, The Habsburg Port City of Trieste as Intermediary in Commodity Flows between the Habsburg Monarchy and Spain in the Eighteenth Century », *art. cit.*, p. 120.

Du point de vue de la balance commerciale, le commerce douanier demeure relativement équilibré au fil du siècle avec une alternance entre des périodes de bilan positif (1734-42, 1747-50, 1751-64, 1770-77) et des périodes de déficit, notamment les années 1780<sup>97</sup>. Le tableau change si nous prenons en considération le commerce total : les années 1770 montrent une prévalence constante du flux d'importation causant un passif de 3 545 000 ducats en moyenne par an. La raison de ce déséquilibre réside dans la composante des produits non assujettis aux droits douaniers, composés surtout par les denrées alimentaires. Le déficit est probablement accentué par les conséquences de la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783), qui réoriente les trafics des belligérants vers les ports neutres comme Venise. En tout cas, la nécessité d'approvisionnement quotidien et la consommation d'une ville de 140 000 habitants, par ailleurs capitale d'État, expliquent aisément ce passif important. Une étude complète des *Registri* permettrait de préciser cette analyse mais les éléments présentés indiquent qu'en dehors des besoins de ravitaillement de la ville, le commerce vénitien est plutôt équilibré : la capacité d'attraction de grands flux d'importation est compensée par la disponibilité de produits à fournir en contrepartie, ce qui est l'un des piliers de la stratégie commerciale de Venise<sup>98</sup>.

Si nous changeons la focale d'analyse pour observer l'évolution du commerce vénitien de plus près, nous remarquons l'existence de différentes phases d'expansion et de contraction entre les années 1730 et la fin des années 1780. Par ailleurs, ce changement de perspective permet d'apprécier la capacité du système portuaire-commercial vénitien de profiter des opportunités créées par les nombreuses guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle. En fait, dans la première moitié du siècle les statistiques vénitiennes révèlent deux moments d'expansion des trafics commerciaux : le premier a lieu entre 1734/35 et 1736/37, quand la poussée contemporaine des exportations et des importations fait grimper le commerce douanier vénitien de 10 à 15,7 millions de ducats. Ce sont les années de la guerre de Succession de Pologne (1733-1738), au cours desquels les corsaires sévissent dans l'Adriatique<sup>99</sup>. Mais faut-il attribuer la conjoncture vénitienne favorable à son pavillon neutre ou à une temporaire réorientation des trafics adriatiques sur le port lagunaire ? Après 1737, le commerce vénitien se stabilise jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748). Dans les premières années de ce conflit, nous assistons à un petit recul des trafics, mais, dès 1744 et jusqu'à 1750, Venise profite de la réorientation des commerces transitant d'habitude par Gênes et Livourne<sup>100</sup>. Encore une fois la hausse est considérable : entre 1743/44 et 1746/47 la valeur du commerce douanier passe de 13 à 18 millions de ducats. Les années 1750 se caractérisent par un retour aux valeurs d'avant-guerre, alors

---

<sup>97</sup> Voir aussi Walter Panciera, *La Repubblica di Venezia nel Settecento*, op. cit., p. 72.

<sup>98</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 4v-8r ; *Ibid.*, b. 190, c. 94-96r ; *Ibid.*, b. 220, c. 203v-230v.

<sup>99</sup> Jean Georgelin, *Venise au siècle des Lumières*, op. cit., p. 75.

<sup>100</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 128v-132v.



que pour les années 1760, les sources ne comportent qu'une seule donnée (celle de 1764/1765, sur les mêmes niveaux que 1758/1759).

Au-delà des bénéfiques temporaires dont les neutres, comme le sont les Vénitiens, profitent au cours des guerres<sup>101</sup>, il faut prendre en compte les possibles effets des mesures adoptées par les autorités vénitiennes pour favoriser le commerce et la navigation nationale, dont la plus importante et complète remonte à 1736, à une époque où les navires de Saint-Marc sont fréquemment les victimes des corsaires et des pirates<sup>102</sup>. La réglementation se fonde sur un type de navire marchand « apte » à se défendre<sup>103</sup> bénéficiant d'une série d'avantages tarifaires : les négociants qui s'en servent pour transporter leurs marchandises peuvent donc profiter d'une réduction des droits douaniers<sup>104</sup>. D'après les autorités vénitiennes, la mesure aurait dû inciter les constructions navales des particuliers, grâce à l'utilisation de l'*Arsenale* pour trois mois à charge de l'État, et à la fourniture bon marché de 200 chênes : l'objectif étant donc d'augmenter la compétitivité de la flotte marchande grâce à la baisse des coûts d'assurance, garantie par la sureté accrue des navires. La reprise de la navigation nationale aurait dû favoriser l'expansion du commerce. En effet, les conséquences de la mesure sur la navigation sont positives : les navires marchands de Saint-Marc atteignent le chiffre de 84, leur part dans le mouvement portuaire passe de 50 % à 64 % entre 1735/1736 et 1746/1746, et leur rayon d'action s'élargit au haut Levant, à la Méditerranée occidentale et au-delà de Gibraltar. En revanche, cette « libéralisation tarifaire » provoque une contraction de 40 % des rentes de la douane du *Nuovo Stallaggio* et dans ce domaine il faut attendre le boom des années 1744-1748 pour observer un retour aux niveaux de 1736<sup>105</sup>. En ce qui concerne le commerce vénitien, les années qui suivent l'institution des navires « aptes » montrent une évolution irrégulière, alors qu'après 1740, avec le début de la guerre, nous ne pouvons pas distinguer entre les bénéfiques de la neutralité et du détournement des

---

<sup>101</sup> Daniela Frigo, « Le 'disavventure della navigazione'. Neutralità veneziana e conflitti europei nel primo Settecento », dans Daniele Andreozzi (dir.), *Attraverso i conflitti. Neutralità e commercio fra età moderna ed età contemporanea*, Trieste, EUT, 2017, p. 53-74, p. 68-69 ; Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les Etats-Unis. 1776-1815. Politique et stratégies négociantes dans la genèse d'un réseau commercial*, Genève, Librairie Droz, 2015, p. 89-91.

<sup>102</sup> Notamment les Barbaresques et les Dulcignotes (les pirates d'Ulcinj, port situé au Monténégro contemporain), Daniela Frigo, « Le 'disavventure della navigazione'. », *art. cit.*, p. 64-65 ; Guido Candiani, « Sanità e controllo mercantile alle Bocche di Cattaro : il lazzeretto di Castelnuovo, 1700-1797 », *Mediterranea - Ricerche storiche*, n° 48, avril 2020, p. 29-58, p. 36-39.

<sup>103</sup> D'où le nom de « navi atte » en italien : il s'agit de vaisseaux de plus de 24 mètres de long, armés de 24 canons et avec au moins 40 hommes d'équipage.

<sup>104</sup> Les canons sont fournis gratuitement par l'État, la poudre à canon est fournie à prix réduit et l'État finance une partie du coût de la milice présente à bord des navires. En ce qui concerne la libéralisation tarifaire, les produits transportés par des navires aptes sont exemptés de la moitié du droit de sortie pour le Levant : l'exemption est totale pour la Méditerranée occidentale et le Ponant ; à l'entrée, ils bénéficient d'une diminution des droits de 15 % pour les importations levantines et de 50 % pour celles de Ponant. En plus, parmi les autres exemptions, les droits de chargement et déchargement des marchandises sont réduits de 15 %, Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 572.

<sup>105</sup> *Ibid.*, 576. La baisse des droits provoque l'adoption de la nouvelle réglementation « protectionniste » de 1751/52.

trafics des ports tyrrhéniens, et ceux dus à la nouvelle réglementation. Nous ne pouvons pas non plus en évaluer les conséquences après la guerre, car entre 1751 et 1752, face à la remontée de la menace corsaire<sup>106</sup>, les autorités vénitiennes révoquent les mesures de 1736, pour favoriser la navigation en convoi (ce qui provoque les protestations des armateurs et des marchands<sup>107</sup>). Elles adoptent ainsi une nouvelle réglementation visant à augmenter les rentes douanières et à encourager les exportations vénitiennes<sup>108</sup>. Si l'objectif de stabiliser les recettes étatiques est atteint, le tarif de 1751/1752 ne provoque aucune conséquence appréciable sur le commerce douanier vénitien qui demeure stable (bien qu'inférieur de 5 % par rapport au niveau d'avant-guerre<sup>109</sup>) jusqu'à la guerre de Sept Ans. L'analyse des mesures de 1736 et 1752 montre donc que l'intervention étatique sur les droits douaniers influence peu le mouvement commercial et que les possibilités d'expansion sont liées au changement temporaire des équilibres commerciaux causés par les guerres. En ce sens, la neutralité de Venise, sa flotte marchande et les bons services offerts par son port<sup>110</sup> permettent aux Vénitiens de saisir ces opportunités et de retrouver, après le rétablissement de la paix, plus ou moins les mêmes flux commerciaux qu'avant. Il s'agit d'une stratégie de conservation qui joue sur les étroites marges de manœuvre à disposition d'une petite puissance méditerranéenne sans les ressources de ses concurrents, par ailleurs située dans une position géographique défavorable dans la géographie commerciale du XVIII<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, nous contestons la position de Massimo Costantini, qui a interprété la réglementation vénitienne de 1752 comme une renonciation de la classe dirigeante vénitienne au combat pour le pouvoir maritime face à la résurgence de la guerre de course, se contentant des rentes douanières et d'un rôle secondaire en Méditerranée. Ainsi, les accords avec les régences de Tunis, d'Alger et avec le Maroc de 1763-1765 s'insèrent d'après lui dans ce schéma « défaitiste »<sup>111</sup>. Pourtant, la même stratégie est poursuivie par les dynamiques (mais petites) puissances scandinaves depuis la première moitié du siècle<sup>112</sup>, alors que la République de Venise ne

---

<sup>106</sup> Ugo Tucci, « La marina mercantile veneziana nel Settecento », *Bollettino dell'Istituto di storia della società e dello stato veneziano*, n° 2, 1960, p. 155-200, p. 178-179

<sup>107</sup> Guido Candiani rappelle que les convois provoquent toujours des mécontentements, Guido Candiani, « Sanità e controllo mercantile alle Bocche di Cattaro : il lazzeretto di Castelnuovo, 1700-1797 », *art. cit.*, p. 34.

<sup>108</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 184, c. 144r-153v. La nouvelle réglementation établit de nouveaux droits sur les produits destinés à la consommation et sur tous ceux amenés à Venise depuis un port différent de celui d'origine ou par des navires d'un pays tiers, Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 576.

<sup>109</sup> 14,3 millions de ducats environ entre 1752/1753 et 1755/1756 contre 15,1 millions pour la période 1736/1737-1739/1740, d'après les chiffres fournis par *Ibid.*, p. 579.

<sup>110</sup> Walter Panciera, « *L'acqua giusta* ». *Il sistema portuale veneziano nel XVIII secolo*, Rome, Viella, 2021.

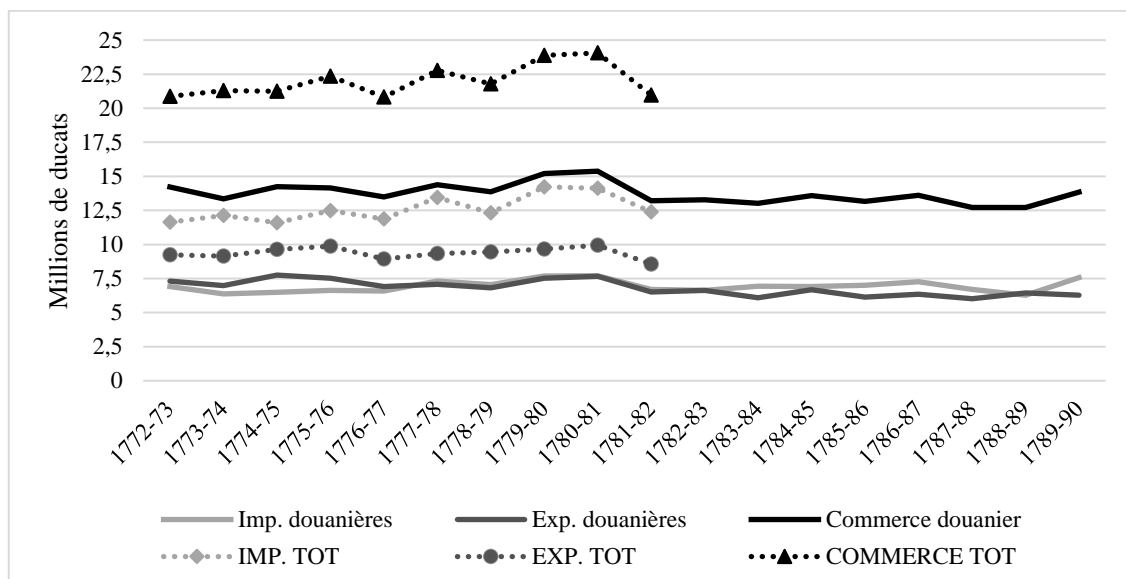
<sup>111</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 581-583.

<sup>112</sup> Dan H. Andersen et Pierrick Pourchasse, « La navigation des flottes de l'Europe du nord vers la Méditerranée (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Revue d'Histoire Maritime*, n°13, 2011, p.21-44, p. 29-33 ; Leos Müller, « Commerce et navigation suédois en Méditerranée à l'époque moderne, 1650-1815 », *Id.*, p. 45-70, p. 50-54 ; Piero Del Negro, « Introduzione », dans Paolo Preto et Pietro Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII, op. cit.*, p. 1-82, p. 62.

renonce ni à sa flotte militaire ni aux actions de « police maritime » ou aux interventions navales contre les régences<sup>113</sup>. Cette nouvelle stratégie atteint des résultats durables : après les années 1760 la navigation vénitienne en Méditerranée occidentale et au-delà de Gibraltar se renforce et n'est plus véritablement menacée<sup>114</sup>.

Les *Registri* permettent d'effectuer une analyse un peu plus détaillée des composantes du commerce vénitien au cours des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle (Figure 2).

**Figure 2. Évolution du commerce vénitien, 1772/73-1789/90**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

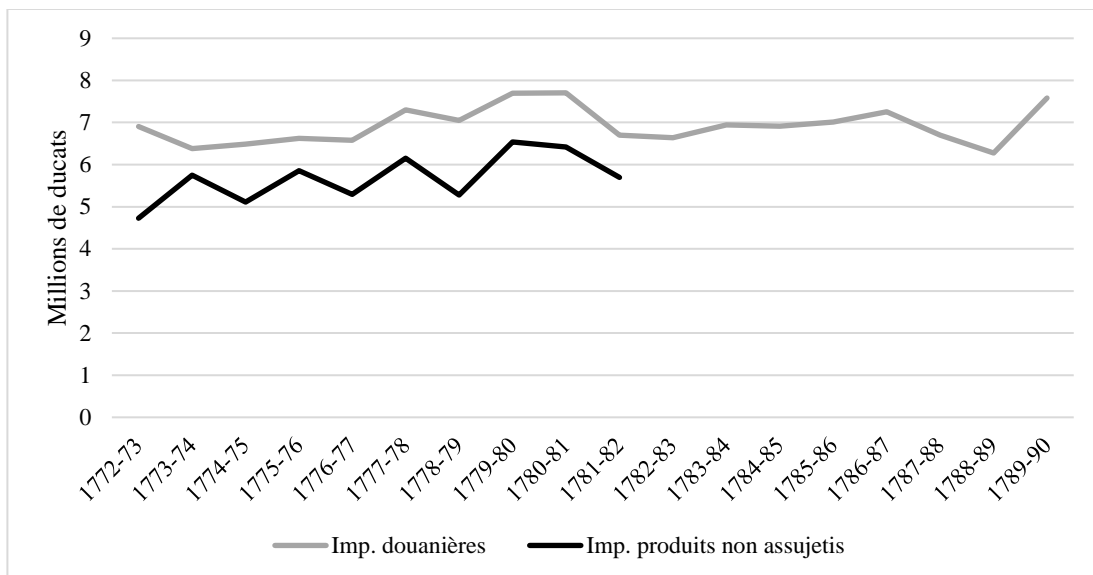
D'après les statistiques des douanes, la valeur du commerce douanier vénitien diminue légèrement au cours des décennies 1770 et 1780, passant de 14,2 millions à 13,2 (-7 %). Ce dernier chiffre est inférieur aussi à la valeur moyenne du commerce douanier entre 1734/1735 et 1789/1790, ce qui indique un affaiblissement des trafics commerciaux. Cependant, la répartition des flux permet d'en identifier les raisons et de comprendre qu'il ne s'agit pas d'un fléchissement général du port vénitien. En fait, la capacité d'attirer des flux d'importation considérables demeure intacte et l'affluence accrue de produits dans le port lagunaire entraîne la hausse du commerce total vénitien de 20,8 millions de ducats à 24 (15 %) entre 1772/1773 et 1780/1781. Plus particulièrement, au cours des premières années de la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783), toutes les importations augmentent : celles douanières passent de 6,5 millions de ducats en 1774/1775 à 7,7 millions en 1780/1782 (18 %), celles non assujettis aux douanes de 5,1 à 6,4 millions dans la même période (25 %). Ensuite, les

<sup>113</sup> Guido Candiani, *I vascelli della Serenissima : guerra, politica e costruzioni navali a Venezia in età moderna, 1650-1720*, Venice, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2009 ; Riccardo Caimmi, *Spedizioni navali della Repubblica di Venezia alla fine del Settecento*, Bassano del Grappa, itinera progetti, 2018.

<sup>114</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918.

premières reviennent aux valeurs moyennes des décennies 1770-1780 (6,9 millions de ducats environ), alors que pour les deuxièmes la série s'interrompt (Figure 3).

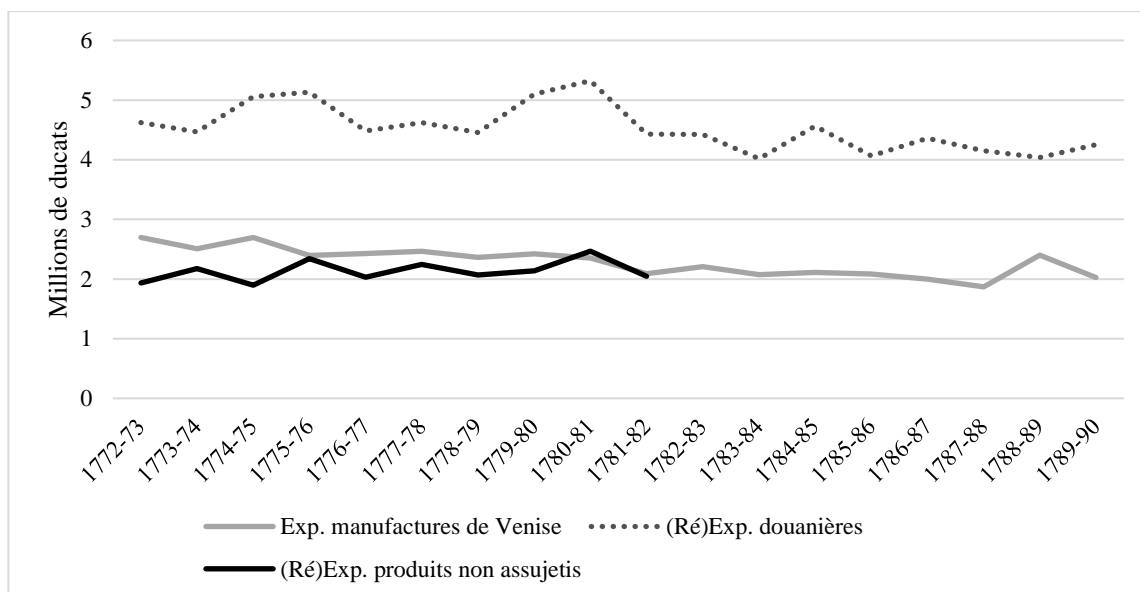
**Figure 3. Évolution des importations vénitiennes, 1772/1773-1789/1790**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

La diminution du commerce douanier que l'on constate est donc à attribuer aux exportations qu'il faut néanmoins répartir entre celles des manufactures de Venise (les *Manifatture della Dominante*), celles douanières (les réexportations) et celles des produits non assujettis aux douanes (Figure 4).

**Figure 4. Évolution des exportations vénitiennes, 1772/1773-1789/1790**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

Malgré une évolution irrégulière, les réexportations restent stables dans les années 1770, alors qu'entre cette décennie et la suivante, nous assistons à un léger fléchissement (-10 %) <sup>115</sup>. L'exportation des produits non assujettis demeure inchangée aux cours des années 1770, la suite étant inconnue. En revanche, les exportations des manufactures de Venise diminuent constamment entre 1772/1773 et 1787/1788, se stabilisant en 1789/1790 à 2 millions de ducats <sup>116</sup>. En moins de vingt ans, la valeur de ce flux commercial diminue d'un quart. Pourtant, le chapitre suivant montrera en détail qu'il ne s'agit pas d'une tendance générale des industries de la *Dominante*, mais d'un phénomène qui touche essentiellement le secteur textile. Par ailleurs, malgré ce fléchissement, les articles fabriqués par les manufactures privilégiées de Venise maintiennent une place primordiale dans les exportations vénitiennes. Entre 1772/1773 et 1781/1782, elles représentent 26 % de la valeur de tout le commerce d'exportation, alors qu'en ne considérant que celui douanier, leur part est de 34 % entre 1772/1773 et 1789/1790. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, donc, le tissu industriel vénitien offre une contribution cruciale au commerce vénitien qui se caractérise, à son tour, par une forte présence de produits manufacturés <sup>117</sup>. À cette époque, Venise est encore une ville manufacturière ainsi qu'en centre de consommation et de redistribution.

Si l'idée de la décadence commerciale vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle a été désormais nuancée par l'historiographie des dernières décennies, bien qu'en revanche le caractère manufacturier de la ville à cette époque n'ait pas été encore véritablement accepté <sup>118</sup>, un autre aspect fait encore l'objet de débat : la régionalisation du port vénitien.

### 1.3. Venise, un port régional ?

La plupart des analyses de la géographie du commerce vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle proposées jusqu'à présent insistent sur la centralité grandissante de la Terre-ferme vénitienne et sur le processus de régionalisation du port vénitien, une infrastructure désormais au service du *Stato da terra* plutôt que centre d'intermédiation entre l'Orient et l'Occident, comme Venise l'avait été pendant longtemps

---

<sup>115</sup> 1772/1773-1780/1781 : 4,8 millions de ducats, 1781/1782-1789/1790 : 4,3 millions de ducats.

<sup>116</sup> La « flambée » de 1788/89 (2 398 755 ducats) est causée par le boom temporaire (485 677 ducats) des exportations de mélasse vers la Terre-ferme vénitienne, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 95.

<sup>117</sup> Aux articles des manufactures de Venise il faut ajouter ceux fabriqués en Terre-ferme, sans compter les réexportations des produits allemands. Par exemple, dans la décennie 1770, plus de 70 % des exportations destinées au Ponant est composé par des produits manufacturés, *Ibid.*, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

<sup>118</sup> Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, Salvatore Ciriaco, parle d'une économie « inévitablement essoufflée, axée sur le seul échange de produits », Salvatore Ciriaco, « Venezia e la globalizzazione (secoli XVII-XVIII) », *Mediterranea - ricerche storiche*, n°52, août 2021, p. 273-306, p. 275.

avant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>119</sup>. Ces études fondent leurs conclusions sur les données extraites des *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* (Tableau 2).

**Tableau 2. Géographie du commerce vénitien, 1772/73-1789/90 (en pourcentage)**

Région	Commerce total (1772/73-1781/82)		Commerce douanier (1772/73-1789/90)	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Terre-ferme vénitienne	31	54	24	48
Golfe étranger	12	10	10	6
Golfe soumis	10	8	7	9
Levant étranger	10	8	16	11
Levant soumis	10	7	3	3
Ponant haut	10	5	16	3
Allemagne haute et basse	9	3	14	6
Ponant bas	4	3	5	4
Terre ferme étrangère	3	2	6	11
<b>État vénitien</b> <sup>120</sup>	51	64	34	60
<b>Étranger</b>	49	36	66	40

D'après ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

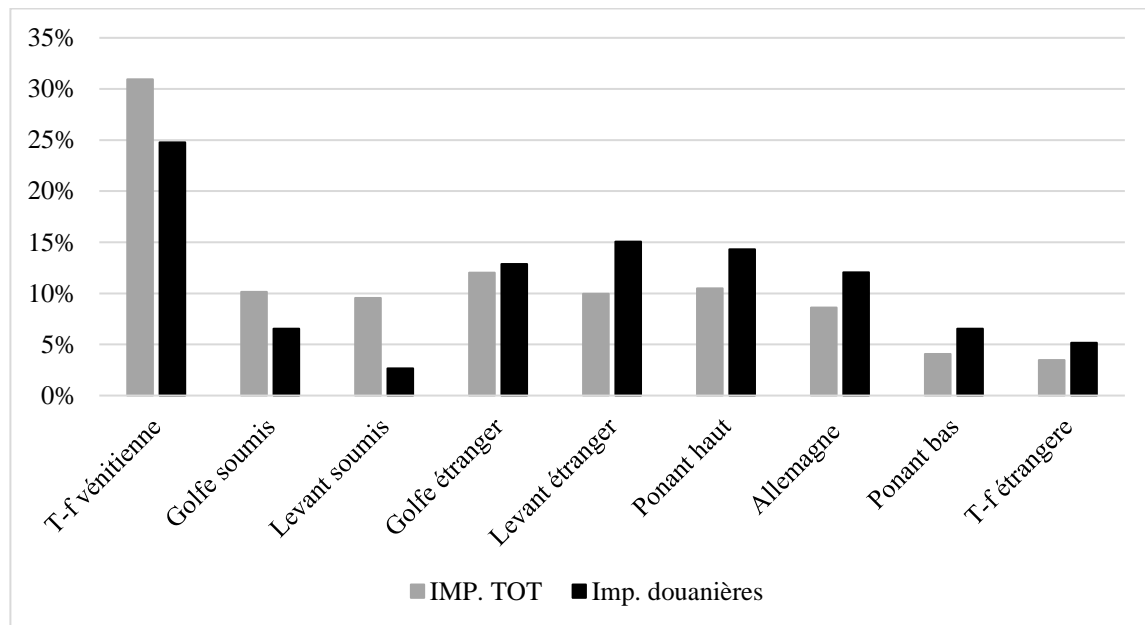
D'après les statistiques douanières, la Terre-ferme vénitienne est le premier partenaire commercial de Venise, destinataire à peu près de la moitié des exportations du port vénitien et source d'un tiers environ des importations totales de celui-ci. En fait, les trafics vénitiens apparaissent axés sur le « marché intérieur » des domaines de terre et de mer qui fournissent la moitié des produits à l'entrée et reçoivent deux tiers de ceux en sortie (commerce global). En ce qui concerne les (ré)exportations, l'image ne change guère si nous observons le commerce douanier : l'État vénitien en est le destinataire principal. À l'égard du marché régional adriatique et nord-italien, la ville lagunaire joue en fait le rôle de pôle de redistribution des matières premières et des produits étrangers, dont les denrées coloniales<sup>121</sup>. En revanche, l'importance du marché intérieur en tant que fournisseur diminue considérablement si nous prenons en compte le trafic douanier qui n'inclut pas les denrées alimentaires et d'autres matières premières comme le bois, le chanvre et le goudron (Figure 5).

<sup>119</sup> Giordano Campos, « Il commercio esterno veneziano del '700 secondo le statistiche ufficiali », *art. cit.* ; Bruno Caizzi, *Industrie e commercio della Repubblica venet anel XVIII secolo*, *op. cit.* ; Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 607. Une exception importante est Jean Georgelin, *Venise au siècle des Lumières*, *op. cit.*, p. 87-89.

<sup>120</sup> Terre-ferme vénitienne + Golfe soumis + Levant soumis.

<sup>121</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 608. ; Pierre Niccolò Sofia, « Dall'Atlantico a Rialto. Note sul commercio dello zucchero a Venezia nel Settecento », *RiMe*, n°8/1 n.s., juin 2021, p. 105-128.

**Figure 5. Marchés d'importation de Venise selon le type de commerce, 1772/1773-1781/1782**



D'après ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

La Figure 5 montre le rôle joué par les territoires de la République dans l'approvisionnement de la capitale, alors que la part des marchés les plus éloignés (Levant étranger et Ponant haut) passe de 20 % à 30 %. La variation de la part des îles Ioniennes vénitiennes (« Levant soumis ») est particulièrement nette, ce qui nous offre un témoignage de leur importance en tant que fournisseur d'huile d'olive pour les habitants et les industries de Venise<sup>122</sup>. Pour sa part, le « Golfe soumis » expédie le poisson et le bois istriens<sup>123</sup>, alors que le « Golfe étranger » (non assujéti à Venise) garantit à la ville un important approvisionnement annuel en 15 000 à 20 000 bœufs<sup>124</sup>. Pour la Terre-ferme vénitienne la question est plus complexe, car en parallèle des fortes expéditions de blé et de riz, elle conserve un rôle considérable, y compris dans le commerce douanier (25 %) comme fournisseur de produits industriels du *Stato da Terra*<sup>125</sup>. Par ailleurs, une étude complète de la source pourrait aussi préciser si les flux provenant de cette région cachent une partie de ceux provenant d'au-delà des Alpes, de l'Italie septentrionale et de Gênes (port qui fait l'intermédiaire entre la péninsule Ibérique et Venise) et de distinguer le cas échéant entre un commerce originaire de la Terre-ferme vénitienne et un autre « de transit ». Il faut donc souligner que, grâce aux conditions environnementales particulières de Venise et aux caractéristiques de la source, les *Registri* révèlent le commerce

<sup>122</sup> Salvatore Ciriaco, *Olio ed Ebrei nella Repubblica Veneta del Settecento*, Venise, Tipografia Antoniana S.p.A. 1975.

<sup>123</sup> Egidio Ivetic, « Caratteri generali e problemi dell'economia dell'Istria veneta nel Settecento », *Atti del del Centro di ricerche storiche di Rovigno*, n°24, 1994, p. 75-137.

<sup>124</sup> Jean Georgelin, *Venise au siècle des Lumières*, op. cit., p. 88.

<sup>125</sup> Soieries, toiles, tissus de laines, produits en métaux, papier entre autres, Massimo Costantini, « Commercio e marina », art. cit., p. 608 ; Edoardo Demo, « Industry and production in the Venetian *Terraferma* (15th-18th centuries) », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, op. cit., p. 291-318.

qu'entretient une grande ville portuaire avec son arrière-pays. Ces éléments poussent à mettre l'accent sur les relations entre Venise et son marché régional et son arrière-pays<sup>126</sup>. Il faudrait toutefois être prudents avant de parler de « régionalisation » ou de rétrécissement des horizons commerciaux, d'autant plus que les flux commerciaux sont plus complexes qu'ils n'apparaissent dans les statistiques douanières. Jean Georgelin a déjà constaté que les îles Ioniennes ne sont souvent qu'une étape vers le Levant, et qu'on ne connaît pas les réexportations par la voie de l'Adige et du Pô<sup>127</sup>. Ainsi, comme nous le verrons dans la troisième partie de la thèse, les *Registri* indiquent qu'une partie considérable des perles de verre sont exportées vers l'Istrie ou vers Bologne. Toutefois, le croisement avec d'autres sources montre que la première n'est pas la destination finale et qu'elle cache de la contrebande ou des réexportations, alors que la deuxième est une place intermédiaire dans le trajet Venise-Livourne-Angleterre. Autrement dit, des flux attribués au « Golfe soumis » et à la « Terre-ferme étrangère » sont en réalité destinés à d'autres marchés. Face à ces éléments, nous ne pouvons que remarquer la nécessité d'une étude complète et détaillée de la source.

Ceci dit, au XVIII<sup>e</sup> siècle Venise n'est plus l'intermédiaire entre Orient et Occident qu'elle a été jadis. Néanmoins, des trafics maritimes encore considérables la lient aux marchés euro-méditerranéens et au-delà. D'après les *Registri*, les deux grands marchés traditionnels de la *Dominante*, l'Allemagne et le Levant, conservent des valeurs non négligeables : 1,8 millions de ducats dans le premier cas et plus de 2 millions dans le deuxième entre 1772/1773 et 1781/1782 (soit entre 9 et 10 millions de livres tournois par an). Par ailleurs, les dernières recherches de Magnus Ressel suggèrent que le commerce germano-vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle est beaucoup plus important qu'on ne le pensait sur la base des seules sources douanières/fiscales<sup>128</sup>. En ce qui concerne le Levant, comme nous le verrons mieux dans les chapitres 9-11, au XVIII<sup>e</sup> siècle la présence commerciale (et consulaire) vénitienne est encore forte dans l'Empire ottoman et dans le « Haut Levant »<sup>129</sup>, alors que de nombreux navires marchands de Saint-Marc sillonnent les routes de la Méditerranée orientale, malgré la concurrence des autres pays européens et la primauté des Français. Au-delà des opérations strictement commerciales, le Levant représente pour les Vénitiens une source précieuse de richesse grâce à leur active participation à la caravane maritime, dont la plupart des profits est représentée par les frets<sup>130</sup>.

---

<sup>126</sup> Justement, en examinant les mêmes données, Jean Georgelin soulignait que les *Registri* sont la balance de commerce d'un port plus que d'un État, Jean Georgelin, *Venise au siècle des Lumières*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 88-89.

<sup>128</sup> Magnus Ressel, « The 'backbone' of the Serenissima : Venice and the trade with the German Empire in the 18th century », communication discutée aux Journées d'études « Venise, puissance régionale méditerranéenne. Perspectives économiques, maritimes et politiques 1669-1797 » qui ont eu lieu à Nice le 19-20 novembre 2021.

<sup>129</sup> Syrie, Chypre, Égypte.

<sup>130</sup> Daniel Panzac, *La caravane maritime*, *op. cit.* ; Gilbert Buti, *Les chemins de la mer. Un petit port méditerranéen : Saint-Tropez, XVIIe-XVIIIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.



D'après les chiffres douaniers, la valeur du commerce vénitien avec la Méditerranée occidentale et les régions au-delà du détroit de Gibraltar est inférieure à celle avec l'Empire ottoman, se chiffrant à 1,5 millions de ducats entre 1772/1773 et 1781/1782 (7,5 millions de livres tournois)<sup>131</sup>. Comme nous le verrons de façon plus précise dans les chapitres 9-10, ces flux sont fortement déséquilibrés en faveur des importations<sup>132</sup>, les marchés occidentaux offrant à Venise les produits de l'économie de plantation (sucre, cacao, indigo etc.), le poisson salé et les métaux bruts. En revanche, les exportations vers le Ponant forment une partie moindre du commerce vénitien total (5 %), mais elles se caractérisent par une forte présence de produits manufacturés, dont les perles de verre.

Ainsi, bien que les données des *Registri* semblent corroborer la thèse de la régionalisation de Venise, offrant l'image d'un commerce vénitien désormais axé sur des trafics à court rayon, on peut adopter des correctifs en étudiant d'autres sources issues de la navigation, comme les *testimoniali* ou les manifestes d'exportation. Dans le premier cas, Walter Panciera a analysé les *prove di fortuna*, c'est-à-dire les relations produites par les capitaines de navires auprès des autorités vénitiennes pour entamer une procédure d'*avaria grossa*<sup>133</sup>. Il s'agit d'une source riche d'informations qui permet d'étudier, entre autres, la provenance des navires s'approchant de Venise et d'obtenir une image des partenaires commerciaux maritimes du port lagunaire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Walter Panciera s'est focalisé sur la période 1735-1764, la période des navires « aptes », et identifié 369 navires avec leur port de provenance<sup>134</sup>. Les données issues de cette analyse sont en porte-à-faux avec la thèse de la régionalisation du port vénitien (Figure 6).

---

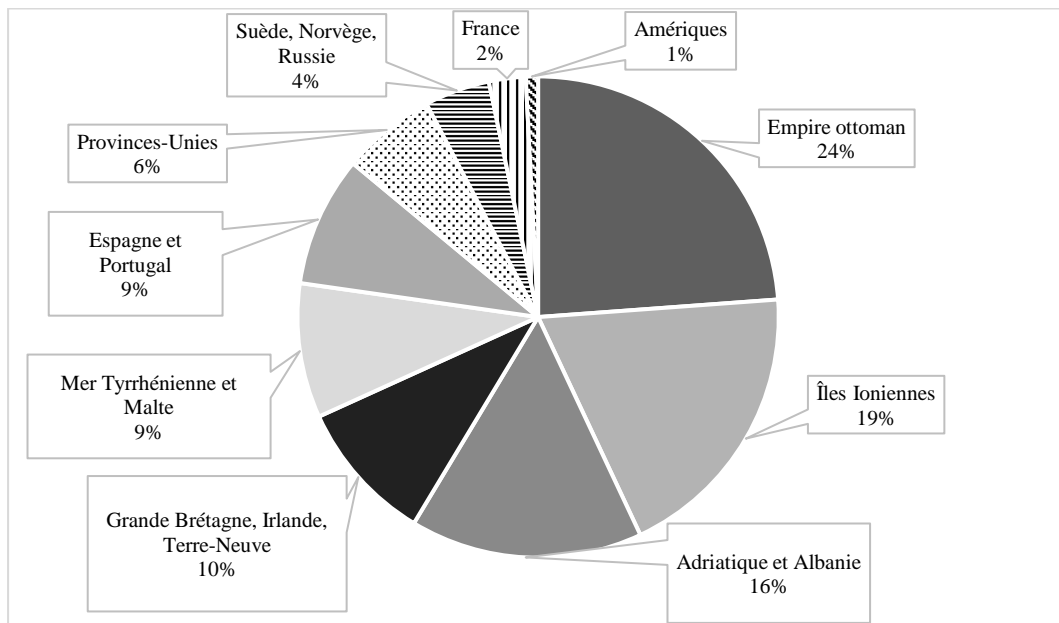
<sup>131</sup> D'après ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

<sup>132</sup> D'après les *Registri*, le passif vénitien est de l'ordre d'un million de ducats par an.

<sup>133</sup> Il s'agit d'une procédure développée à partir du Moyen Âge visant à vérifier et répartir entre les investisseurs concernés les coûts de perte/endommagement de la cargaison et du navire à la suite d'un événement de danger extrême, notamment de tempêtes, attaques de corsaires/pirates/ennemis, incendies ou détention, Walter Panciera, « Testimoniali di avaria marittima (1735-1764) », *Mediterranea - ricerche storiche*, n°38, décembre 2016, p. 517-568, p. 517-519 ; Giuseppe Felloni, « Organizzazione portuale, navigazione e traffici a Genova : un sondaggio tra le fonti per l'età moderna », dans Dino Puncuh (dir.), *Studi in memoria di Giorgio Costamagna*, vol. I, Gênes, Società ligure di storia patria, 2003, p. 337-364, p. 354-356. Sur les *avarie*, Maria Fusaro coordonne un projet de recherche financé par le ERC sous le titre de *Average - Transaction Costs and Risk Management during the First Globalization (Sixteenth-Eighteenth Centuries)*, voir <http://humanities.exeter.ac.uk/history/research/centres/maritime/research/avetransrisk/>. Livre sous presse.

<sup>134</sup> Walter Panciera, « Testimoniali di avaria marittima (1735-1764) », *art. cit.*, p. 532, 541-542.

**Figure 6. Provenances des navires destinés à Venise d'après les *prove di fortuna*, 1735-1764**



D'après : Walter Panciera, « Testimoniali di avaria marittima (1735-1764) », *art. cit.*, p. 542. Données partiellement réélaborées.

Comme l'a souligné Walter Panciera, bien que les îles Ioniennes et l'Adriatique jouent un rôle central dans le commerce maritime vénitien, elles ne représentent pas le lieu d'origine de la plupart des navires. En réalité, la source montre qu'il y a trois régions à peu près équivalentes : Adriatique et îles Ioniennes (35 %), Ponant (31 %) et Empire ottoman (24 %), alors que la Méditerranée centrale est moins présente (9 %). Les cinq premiers ports de provenance sont Corfou (30), Lisbonne (25) et Amsterdam (23), Constantinople (20) et Salonique (16)<sup>135</sup>. Par ailleurs, il faut souligner que quelques navires proviennent de ports particulièrement éloignés de Venise, comme Saint-Pétersbourg, Stockholm, Königsberg, Bergen, New York ou encore San Ferdinando di Montecristo (Hispaniola)<sup>136</sup>. La géographie du commerce maritime qui ressort de ces données est donc beaucoup plus variée que celle suggérée par les statistiques douanières, avec de forts liens avec la Méditerranée orientale et les ports occidentaux et atlantiques.

Du côté des exportations, les manifestes de chargement des navires sortis du port vénitien confirment ces conclusions pour la dernière partie du siècle. Les manifestes sont des documents qui détaillent la cargaison et la destination d'un navire marchand. Ils sont remplis par les capitaines qui en remettent une copie aux autorités vénitiennes, notamment aux *Cinque Savi alla Mercanzia*. Il s'agit d'une source très intéressante que nous avons exploitée de façon sérielle pour étudier le commerce des perles de verre vénitiennes<sup>137</sup>. Elle offre également beaucoup d'informations sur la géographie

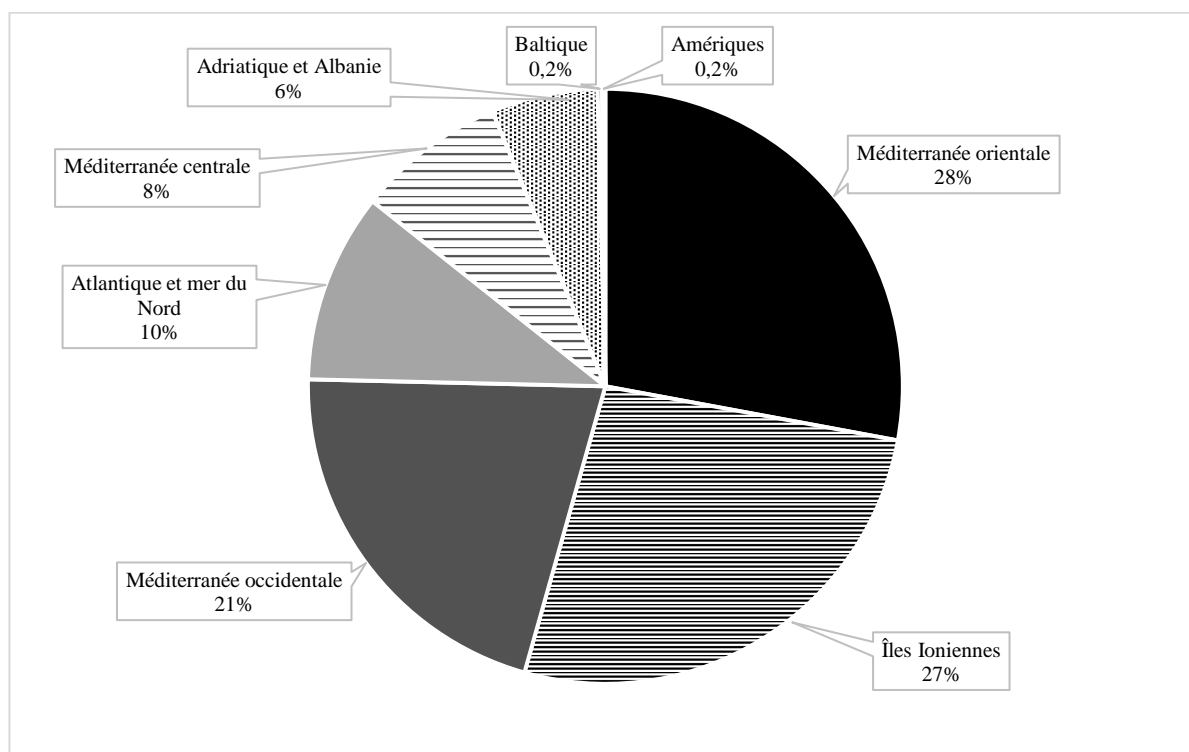
<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 546.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 542-546.

<sup>137</sup> Pour une description plus précise, voir *infra*, chapitre 8 et l'Annexe 2.

des trafics sortant de Venise. Avec 1 672 voyages, la source est particulièrement riche pour la période 1781-1796 (Figure 7).

**Figure 7. Destinations des navires marchands sortis de Venise d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 636, 710bis, 913-918. Méditerranée centrale : Malte, Susa, Tripoli, Tunis.

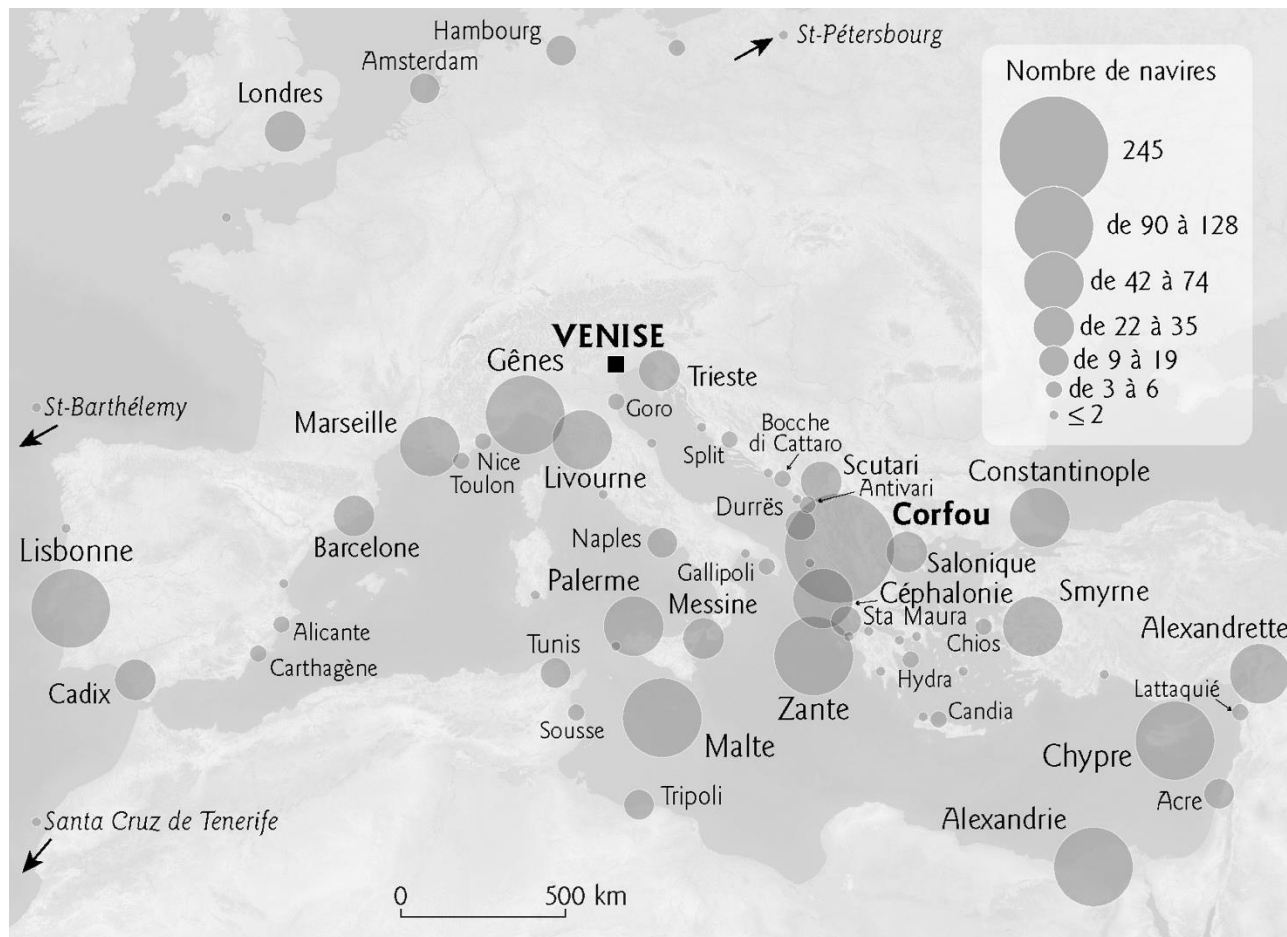
Cette source ne reflète pas la navigation sortant de Venise dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle dans son intégralité<sup>138</sup>, mais elle offre néanmoins des éléments intéressants concernant les trafics de moyen et long cours. Tout en confirmant l'importance du lien entre le port vénitien et les îles Ioniennes à cette époque, les manifestes montrent que la plupart du trafic se dirige vers la Méditerranée ottomane et la Méditerranée occidentale<sup>139</sup>. De plus, 58 % des navires sortant vers l'Empire ottoman sont en réalité destinés au Haut Levant (Chypre, Syrie, Égypte), soit 272 voyages entre 1781-1796, 16 % du total. Un navire sur dix se dirige vers des ports de l'Atlantique, de la mer du Nord et de la Baltique. Ainsi, d'après ces manifestes, plus d'un quart des navires sortant du port vénitien à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est destiné à des marchés éloignés. Les sources issues de la navigation montrent que le port Venise n'est pas une infrastructure de niveau régional, mais est au

<sup>138</sup> Par exemple, les bateaux qui effectuent le cabotage dans l'Adriatique centre-septentrionale n'ont pas consigné leur manifeste aux autorités vénitiennes.

<sup>139</sup> Les quatre premières destinations sont Corfou (245), Gênes (128), Zante (124), Chypre (102) et Alexandrie d'Égypte (99). Le port atlantique le plus important est Lisbonne, avec 90 voyages, ce qui la rend la septième destination par importance après Malte (98), source de cendres pour l'industrie savonnaire et la verrerie vénitiennes.

contraire toujours profondément inséré dans les trafics maritimes internationaux du XVIII<sup>e</sup> siècle (Carte 1).

**Carte 1. Destinations des navires marchands sortant de Venise d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918. Cartographie : Patrick Pentsch.

#### 1.4. Pistes de recherche et nouvelles perspectives

S'interrogeant sur les facteurs explicatifs de l'évolution maritimo-commerciale vénitienne, Massimo Costantini avait attiré l'attention d'une part, sur la position géographique défavorable de Venise par rapport aux régions les plus dynamiques au XVIII<sup>e</sup> siècle, celles donnant sur l'Atlantique et la mer du Nord, et d'autre part sur les événements historiques qui réduisent au cours du temps l'horizon d'action de Venise<sup>140</sup>. L'expansionnisme ottoman, la nécessité de défendre son domaine maritime et finalement la perte de la plupart du *Stato da Mar* ont une profonde influence sur l'économie vénitienne<sup>141</sup>. Pour la République vénitienne, la période 1645-1718 représente un effort

<sup>140</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*

<sup>141</sup> Maria Fusaro, *Political Economies of Empires*, *op. cit.*, p. 23 ; Benjamin Arbel, « The Venetian Empire in the Early Modern Period », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, *op. cit.*, p. 125-253.

humain, économique et matériel sans précédents. Ces années sont marquées par la guerre de Candie (1645-1669), la première guerre de Morée (1683-1699) et la deuxième guerre de Morée (1714-1718). Après cette longue phase, la République doit mettre en œuvre un effort financier considérable afin de réduire la dette publique créée par de ces guerres, alors que la politique de « neutralité armée » suivie au cours des guerres de succession européennes n'est elle-même pas sans frais<sup>142</sup>. Par ailleurs, l'hostilité des Turcs et la pression des Habsbourg requièrent une forte mobilisation d'énergies militaires, politiques et diplomatiques. Sur mer, les naivres vénitiens doivent faire face aux attaques des corsaires barbaresques, grecques, *dulcignotti et uscocchi*, sans compter la menace de ceux anglais, espagnols et français. Est-ce que la neutralité du pavillon de Saint-Marc au XVIII<sup>e</sup> siècle est suffisante pour compenser ces risques et pour rendre compétitive la marine marchande vénitienne ? Par ailleurs, Venise souffre également de problèmes de ressources liées à la navigation : le recrutement des marins devient de plus en plus difficile et la perte du *Stato da Mar* aggrave cette situation, alors que l'effondrement des ressources forestières devient évident.

En parallèle, Massimo Costantini évoquait trois facteurs endogènes d'ordre institutionnel : le déplacement controversé des intérêts économiques du patriciat vénitien de la mer à la terre (commencé dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle), le traditionalisme de la politique du gouvernement et les résistances des corporations. Ces deux derniers éléments auraient constitué une forte opposition aux projets de réforme de la République<sup>143</sup>. En ce qui concerne le traditionalisme, nous pouvons convenir que la conservation du « modèle constitutionnel » vénitien et surtout le refus d'ouvrir le gouvernement aux élites de la Terre-ferme (et du domaine maritime<sup>144</sup>) affaiblissent les structures institutionnelles de la Sérénissime et paralysent sa capacité d'intervention, empêchant un renouvellement qui aurait pu apporter de nouvelles forces et ressources à l'État vénitien<sup>145</sup>. En revanche, l'institution corporative a, depuis presque trente ans, fait l'objet d'un profond débat historiographique qui a notamment questionné l'interprétation classique du rôle de frein à la croissance économique des métiers. Bien qu'il n'ait pas de consensus sur ce thème (notamment dans l'historiographie anglo-saxonne)<sup>146</sup>, les recherches récentes ont souligné « l'extrême diversité de ces

---

<sup>142</sup> Pour l'impact financier, Andrea Zannini, « La finanza pubblica : bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », *art. cit.*

<sup>143</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 564-565.

<sup>144</sup> Maria Fusaro, « Les Anglais et les Grecs. Un réseau de coopération commerciale en Méditerranée vénitienne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 3, 2003, p. 605-625.

<sup>145</sup> Piero del Negro, « Introduzione », *art. cit.*, p. 28-31.

<sup>146</sup> Sheilagh Ogilvie, « Efficiency, and Social Capital : Evidence from German Proto-Industry », *art. cit.* ; *Id.*, « 'Whatever Is, Is Right' ? Economic Institutions in Pre-Industrial Europe », *Ibid.*, n°60, novembre 2007, p. 649-684 ; Stephan R. Epstein, « Craft Guilds in the Pre-Modern Economy : A Discussion », *Ibid.*, n°61, février 2008, p. 155-174 ; Sheilagh Ogilvie, « Rehabilitating the Guilds : A Reply », *Ibid.*, p. 175-182.

institutions »<sup>147</sup> démontrant qu'elles ne constituent pas un obstacle à tout type d'innovation technologique<sup>148</sup>. Les Arts italiens de l'époque moderne ont été au cœur de ce processus de « révision » historiographique à cause de leur importance pour les économies urbaines du centre-nord de la Péninsule<sup>149</sup>. La création d'une base de données regroupant presque 1 400 corporations italiennes actives entre le Moyen Âge et la fin de l'époque moderne<sup>150</sup> a permis de constater qu'en Italie les phases de grande croissance corporative coïncident avec des périodes d'expansion économique, soulignant le succès pluriséculaire des métiers. La raison d'une telle longévité réside probablement dans la nature flexible de cette institution diversifiée, capable de se transformer au fil du temps<sup>151</sup>. Venise a été un terrain de recherche particulièrement fréquenté, tant à cause du paradigme du déclin vénitien que par sa densité corporative extraordinaire<sup>152</sup>. En étudiant les deux secteurs les plus importants pour la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle, Marcello Della Valentina et Francesca Trivellato ont montré la résilience des Arts de la soie et du verre vénitiens<sup>153</sup>. Enfin, comme nous le verrons par la suite, le cas des perles de verre montre qu'attribuer aux corporations la responsabilité des difficultés de l'économie vénitienne constitue une généralisation erronée dans la mesure où, au contraire, le succès de ce produit s'explique aussi par son organisation du travail.

Une interprétation complète et satisfaisante du système commercial vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle est prématurée, le sujet étant encore trop peu étudié dans le détail : en ce sens, des études adoptant une perspective renouvelée et des sources nouvelles, seraient nécessaires.

À partir de ces observations, il convient donc de prendre la distance face au topos de la décadence dont la documentation institutionnelle vénitienne est imprégnée et qui risque d'affecter toute étude

---

<sup>147</sup> Corine Maitte, « Corporate and non-Corporate Labor : the Glass Industry in European Cities », dans Andrea Caracausi, Matthew Davies et Luca Mocrelli (dir.), *Between Regulations and Freedom. Work and Manufactures in European Cities, 14th-18th Centuries*, Cambridge, Cambridge Scholar Publishing, 2018, p. 65-86, p. 65.

<sup>148</sup> Stephen R. Epstein, Maarten Prak (dir.), *Guilds, Innovations and the European Economy, 1400-1800*, *op. cit.* ; Maarten Prak, Jan Luiten van Zanden (dir.), *Technology, Skills and the Pre-Modern Economy in the East and the West*, *op. cit.*

<sup>149</sup> Alberto Guenzi, Paola Mazza, Fausto Piola Caselli (dir.), *Guilds, Markets, and Work Regulations in Italy, 16th-19th Centuries*, Aldershot, Ashgate, 1998 ; Alberto Guenzi, Paola Massa, Angelo Moiola (dir.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, Franco Angeli, 1999 ; Luca Mocrelli, « Il sistema delle arti », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvecchi, 2018, p. 19-50.

<sup>150</sup> La base de données est téléchargeable à l'adresse suivant : <https://dataverse.nl/dataset.xhtml?persistentId=hdl:10411/10110>.

<sup>151</sup> Luca Mocrelli, « Il sistema delle arti », *art. cit.*, p. 29-40.

<sup>152</sup> Elles sont 113 en 1500, 160 en 1600, 191 en 1700 et 204 en 1800 ! Luca Mocrelli, « Il sistema delle arti », *art. cit.*, p. 35.

<sup>153</sup> Marcello Della Valentina, *Operai, mezzadi, mercanti tessitori e industria della seta a Venezia tra '600 e '700*, Padoue, CLEUP, 2003 ; *Id.*, « The Silk Industry in Venice : Guilds and Labour Relations in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », dans Paola Lanaro (dir.), *At the Centre of the Old World*, Toronto, CRRS, 2006, p. 109-142 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.* ; *Id.*, « Guilds, Technology, and Economic Change in Early Modern Venice », dans Stephan R. Epstein, Maarten Prak (dir.), *Guilds, Innovation, and the European Economy, 1400-1800*, *op. cit.*, p. 199-231.

sur le commerce vénitien, offrant par ailleurs un cas d'étude parfait pour une interprétation téléologique de l'essor de l'Occident anglo-atlantique<sup>154</sup>. Massimo Costantini remarque par exemple qu'en 1733 les *Cinque Savi alla Mercanzia* se plaignent que les trafics commerciaux du port de Venise sont à peine suffisants pour faire face à la consommation de la ville<sup>155</sup>. Très souvent, il s'agit d'un code de communication interne adopté par les élites vénitiennes qui cause parfois de curieux courts-circuits. Ainsi, dans une relation sur les « vraies causes des maux du commerce vénitien » de 1759, les *Cinque Savi alla Mercanzia* constatent « la faiblesse de notre classe marchande, l'extrême diminution de notre navigation et surtout la misérable condition de notre État, [...] l'actuelle décadence du commerce »<sup>156</sup> quasiment irrémédiables et évidentes pour tous, causées par l'importation de produits étrangers. Les *Savi* cherchent une confirmation dans les chiffres des douanes, mais ils ne la trouvent pas : au contraire, les données montrent une situation de relative prospérité. Ils n'abandonnent pas pour autant l'idée de déclin, mais identifient une nouvelle « vraie cause », à savoir le fait que le commerce vénitien est aux mains des étrangers<sup>157</sup>.

En dehors des *scritture*, pourtant, les opinions des patriciens sur la condition économique de Venise sont beaucoup plus nuancées et, par exemple, vers la moitié des années 1770, Agostino Mocenigo est convaincu que la situation économique de la République est favorable et que la production s'accroît<sup>158</sup>. Ainsi, le topos du « paradis perdu », c'est-à-dire la narration de la décadence actuelle par rapport au passé glorieux de Venise, se révèle plus rhétorique que réel, dès lors que nous le comparons avec des données factuelles. Par exemple, en parlant du cœur du commerce vénitien, celui levantin, Jean Geogelin observe que « au XV<sup>e</sup> siècle, le trafic du Levant à l'entrée représentait 200 000 ducats d'or, soit 600 000 ducats d'argent du XVIII<sup>e</sup> siècle. Or, les années 1773-1781, il en vint, en moyenne, 1 200 000 ducats d'argent de marchandises, le double »<sup>159</sup>. Frederic Lane souligne qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la reprise du commerce du Levant et la revitalisation de la marine marchande de la République auraient poussé le volume des marchandises transitant par le port de Venise en 1783

---

<sup>154</sup> L'idée du déclin maritime représente une véritable obsession également pour les Vénitiens de l'époque moderne, Maria Fusaro, *Political Economies of Empire*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>155</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 567-572.

<sup>156</sup> « Lo snervamento della nostra Nazione, l'estrema diminuzione della nostra navigazione, e sopra tutto la trista costituzione delo Stato nostro, [...] la presente disgrazia di traffico », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 188, c. 1-11v.

<sup>157</sup> *Ibid.* Ainsi, en 1756 la *Deputazione al Commercio* déplore les « désastres irréparables subis par notre commerce depuis vingt ans », sauf à constater, à la ligne suivante, l'équilibre de la balance de commerce, voire son état d'actif, *Ibid.*, b. 220, c. 203v-230v.

<sup>158</sup> Franco Venturi, *Settecento riformatore, V, L'Italia dei lumi, Tomo secondo, La Repubblica di Venezia (1761-1797)*, Turin, Einaudi, 1990, p. 193-194. Piero del Negro partage l'idée d'une seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle globalement positive, Piero del Negro, « Introduzione », *art. cit.* p. 5.

<sup>159</sup> Jean Geogelin, *Venise au siècle des Lumières*, *op. cit.*, p. 88.

bien au-delà des niveaux atteints auparavant, au cours de la « millénaire existence de la ville lagunaire »<sup>160</sup>.

Il faut donc être prudent dans l'analyse des documents décrivant la condition du commerce rédigés par les élites vénitiennes et lire les sources qualitatives à contre-jour, les croisant avec celles quantitatives, elles-mêmes non exemptes de biais. Cette démarche repose sur l'étude et l'intégration de sources nouvelles, parce que, tout en étant une source extraordinaire pour l'étude du commerce vénitien, les *Registri* sont insuffisants à eux seuls, notamment si on utilise les données agrégées. L'analyse systématique et complète de cette source<sup>161</sup>, impossible dans le cadre de cette thèse, permettrait d'avoir une image beaucoup plus précise sur les trente dernières années du siècle et d'approfondir des thèmes importants encore trop peu touchés, comme celui de la capacité de consommation de Venise<sup>162</sup>.

Les sources issues de la navigation, comme les manifestes de chargement, permettent une comparaison avec les sources douanières et offrent une quantité considérable d'informations sur des composantes du commerce maritime que les *Registri* n'évoquent pas, comme les flux de numéraire. Il s'agit d'un produit de plus en plus crucial pour les trafics de Venise avec le Levant dans la seconde moitié du siècle qui permet de compenser l'inflexion des exportations de produits manufacturés (Figure 8).

---

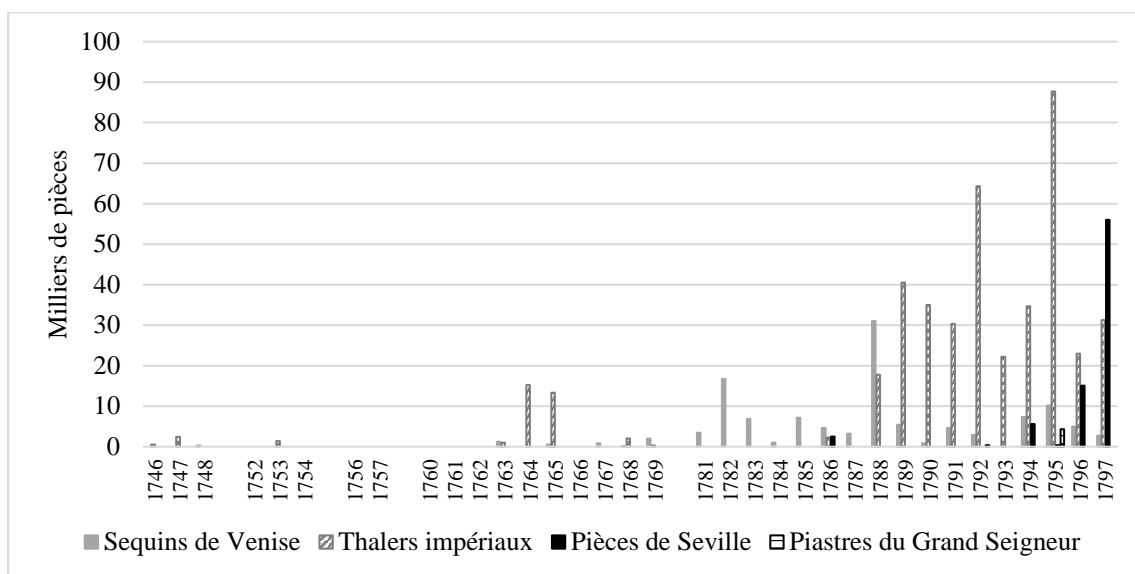
<sup>160</sup> Frederic C. Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 488-493.

<sup>161</sup> Nous rappelons que les données recueillies par le projet de Massimo Costantini n'ont pas été publiées.

<sup>162</sup> Un exemple de travail sur ce sujet est représenté par Mattia Viale, *Consumer behaviour and material living standards in a transition economy : Venice (ca. 1650-1800)*, thèse doctorale sous la direction de Roberto Ricciuti, Università degli Studi di Verona, 2017 ; voir aussi Giulia Delogu, « 'Venezia atlantica' : per un'analisi economica e culturale dell'impatto dei generi coloniali nel secondo Settecento », *RiMe*, n°8/I, juin 2021, p. 129-146.



**Figure 8. Numéraire métallique chargé sur les navires vénitiens destinés aux ports ottomans d'après les manifestes de chargement vénitiens, 1746-1797**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 639, 909-910, 913-918. Ports ottomans recensés : Alexandrie d'Égypte (1746-1763, 1781-1797) ; Alexandrette (1782-1797) ; Larnaka de Chypre (1768, 1781-1797) ; Constantinople (1764-1769, 1782-1796) ; Salonique (1764-1769, 1781-1796) ; Smyrne (1764-1769, 1781-1796).

La Figure 8 n'est probablement pas exhaustive et il faudrait approfondir la question pour comprendre à fond l'évolution du commerce entre Venise et le Levant dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais il est intéressant de noter que, dans les années 1796-1797, quand nous assistons à un envoi massif de pièces de Séville vers le Levant, les sources portugaises enregistrent une exportation considérable de la même monnaie vers Venise<sup>163</sup>. Le potentiel des manifestes est donc considérable et la poursuite de la thèse le montrera pour l'étude du commerce des perles de verre.

En outre, les sources issues de la navigation pourraient élargir notre connaissance sur certaines opérations vénitiennes « invisibles », et notamment sur les profits tirés des services maritimes. Certes, il faut toujours rappeler que le commerce et l'activité de navigation/transport ne sont pas identiques, d'autant plus qu'il est difficile d'établir la provenance des capitaux qui financent l'armement. Néanmoins, l'élargissement de la flotte marchande est un indice de vitalité économique, tout comme son affaiblissement est souvent utilisé pour démontrer le déclin de Venise au XVII<sup>e</sup> siècle, et que même les autorités de la République insistent sur l'importance d'une flotte commerciale prospère<sup>164</sup>.

<sup>163</sup> ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 103.

<sup>164</sup> En 1759, les *Cinque Savi alla Mercanzia* écrivent que la richesse, la puissance, la sécurité et la liberté sont liées aux capitaines, aux marins et à un nombre de navires, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 188, c. 1-11v. Par ailleurs, le transport maritime offre une contribution primordiale à la croissance des économies européennes à l'époque moderne, Jan Lucassen et Richard W. Unger, « Shipping, productivity and economic growth », dans Richard W. Unger (dir.), *Shipping and Economic Growth 1350-1850*, Leyde et Boston, Brill, 2011, p. 1-44.

Or, les sources montrent une expansion de la navigation vénitienne dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout après les années 1760<sup>165</sup>.

De tous les services maritimes assurés par les Vénitiens, la caravane maritime est celui qui exigerait le plus d'attention. Si Massimo Costantini n'ignorait pas l'emploi des navires vénitiens dans le *carovanaggio*<sup>166</sup>, les travaux de Daniel Panzac ont permis de mieux connaître le phénomène, tant du point de vue des rendements (non négligeables) pour les armateurs, que de la part attribuée aux Vénitiens. Bien que toujours inférieure à celle des Français et variable selon les ports ottomans, l'affrètement des navires de Saint-Marc s'intensifie dans les dernières décennies du siècle<sup>167</sup>. Nous pouvons donc penser que la caravane représente une source considérable de profits pour le système commercial vénitien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et toute nouvelle étude devrait le prendre en compte.

Enfin, les sources vénitiennes devraient être intégrées avec celles étrangères. Cette thèse illustre les potentialités d'une approche de ce type pour l'étude du commerce vénitien. D'ailleurs, l'étude déjà mentionnée de Magnus Ressel utilise de son côté différents types de sources, vénitiennes et allemandes, pour démontrer la vitalité du commerce entre Venise et l'espace allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>168</sup>.

Si beaucoup de travail reste donc à faire, il est au moins possible de mettre en perspective la question de « l'inexorable déclin relatif » vénitien par rapport à ses concurrents occidentaux<sup>169</sup>. L'évolution du commerce de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle doit être interprétée en prenant en compte les marges d'action de la Sérénissime, une puissance de taille moyenne engoncée au cœur de la Méditerranée. D'ailleurs, si on veut comparer la « stagnation » de Venise à la croissance des ports atlantiques, il faut également considérer que les Vénitiens ne peuvent pas accéder aux marchés

---

<sup>165</sup> Les estimations de Ruggiero Romano et d'Ugo Tucci sur la flotte marchande vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle divergent. Romano parle de 418 navires avec un port de 180 tonneaux, soit 60 332 tonnes environ, un tonnage qui placerait la marine de Saint-Marc en deuxième position en Méditerranée (derrière Naples et en excluant la France, qui possède une flotte de catégorie supérieure) et en dixième position au niveau européen. Tucci, grâce à une source fiscale vénitienne, indique un chiffre de 250-300 navires avec un tonnage moyen de 142 tonneaux pour la période 1779-1794. Costantini pour sa part soutient que le tonnage total de la flotte vénitienne augmente considérablement entre 1766 et 1794 (de 25 000 tonneaux à plus de 43 000 tonneaux), bien que la portée unitaire des navires tende à diminuer au fil du temps, Ruggiero Romano, « Per una valutazione della flotta mercantile europea alla fine del secolo XVIII », dans AA. VV. (dir.), *Studi in onore di Amintore Fanfani*, V, Milan, A. Giuffrè, 1962, p. 573-591 ; Ugo Tucci, *La marina mercantile veneziana nel Settecento*, Venise, Fondazione G. Cini, 1960, p. 192 ; Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 603-606.

<sup>166</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 606.

<sup>167</sup> Daniel Panzac, *La caravane maritime*, *op. cit.*, p. 112-115, p. 178-182. Panzac souligne le bénéfice que le pavillon de Saint-Marc obtient des traités de paix avec les régences barbaresques, *Ibid.*, p. 181. D'après les manifestes d'exportation, les armateurs juifs sont nombreux, comme l'a déjà remarqué Gino Luzzatto, « Armatori ebrei a Venezia negli ultimi 250 anni della Repubblica », *La Rassegna Mensile di Israel*, terza serie, n°28, mars-avril 1962, p. 160-168.

<sup>168</sup> Magnus Ressel, « The 'backbone' of the Serenissima : Venice and the trade with the German Empire in the 18th century », *art. cit.*

<sup>169</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 606-607.

américains, les colonies européennes leur étant fermées à cause de la politique de l'exclusif, sauf qu'au cours des guerres, où nous constatons non seulement la croissance du commerce vénitien, mais aussi des voyages commerciaux vers les Caraïbes<sup>170</sup>. Autrement dit, les règles du jeu ne sont pas les mêmes que pour les puissances atlantiques et les possibilités pour Venise sont limitées. L'Atlantique et les routes asiatiques offrent aux ports des pays qui peuvent les exploiter des opportunités inégalées au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>171</sup> : par exemple, dans les années 1780, un tiers de la valeur du commerce de Marseille est généré par les trafics avec l'Atlantique et l'Asie<sup>172</sup>. Si l'on tient compte de cette donnée, la grande différence entre Venise et le port phocéén s'explique mieux. En fait, les possibilités vénitiennes en termes d'expansion commerciale au XVIII<sup>e</sup> siècle sont peu nombreuses : le marché italien est fragmenté, alors que celui « national » est limité (la République compte 2,8 millions d'habitants) et entrecoupé de douanes internes jusqu'à 1794. L'horizon d'action pour le commerce vénitien est surtout la région européenne et méditerranéenne, Levant compris. À l'intérieur de ce cadre et tout en conservant plus ou moins sa position dans l'Adriatique, la stratégie vénitienne de se concentrer sur ses marchés traditionnels est cohérente avec les marges d'action dont elle dispose. Comme nous le verrons, après les années 1730 la République rétablit sa présence institutionnelle au Levant, réactivant un grand nombre de sièges consulaires, alors que les mesures de 1736 (navires aptes) diminuent les droits douaniers sur le commerce levantin. En outre, les autorités vénitiennes poursuivent une politique visant à encourager le commerce avec les pays occidentaux<sup>173</sup> : au-delà des traités avec les régences barbaresques, elles élargissent le réseau consulaire aux ports espagnols pour favoriser la pénétration commerciale des produits manufacturés vénitiens dans les vastes marchés coloniaux ibériques<sup>174</sup>. Si donc les Vénitiens ne s'engagent pas dans les trafics coloniaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, le système commercial et manufacturier vénitien se montre capable de profiter indirectement des commerces océaniques en expansion, devenant un fournisseur des pays qui y sont engagés et

---

<sup>170</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 710bis, c. 69 (24.10.1783) ; *Ibid.*, b. 913, 28.05.1781 ; *Ibid.*, b. 918, 08.05.1795.

<sup>171</sup> Paul Butel, « France, the Antilles, and Europe in the seventeenth and eighteenth centuries : renewals of foreign trade », dans James D. Tracy (dir.), *The Rise of Merchant Empires. Long-Distance Trade in the Early Modern World, 1350-1750*, New York, Cambridge University Press, 1990, p. 153-173.

<sup>172</sup> Charles Carrière, *Négociants Marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 72 ; *Id.*, *Richesse du passé marseillais. Le port mondial au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, C.C.I.M., 1979, p. 40-41.

<sup>173</sup> Malgré cela, la République aurait pu insister davantage sur les traités de commerce, notamment avec des pays comme le Portugal, avec lequel les trafics se développent bien au cours du siècle, BMC, *Cicogna*, b. 3576. Voir aussi le cas du traité avec la Saxe, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 204, c. 102r. Souvent, la renonciation à ces traités découle de l'absence de perspectives favorables, comme dans le cas du projet de traité avec la Grande-Bretagne qui se résout par un échec quand les Britanniques refusent le principe de réciprocité de liberté de navigation, Massimo Costantini, « Commerci e marina », *art. cit.*, p. 561.

<sup>174</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 190, c. 25v-26v, c. 30r-31r.

obtenant en contrepartie les fruits de l'économie de plantation. Les perles de verre sont le fer de lance de cette stratégie commerciale.

## Conclusion

En tant que port, Venise conserve une position importante dans la Méditerranée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, tout en bénéficiant encore d'un volume de trafics commerciaux encore considérable et diversifié, la Sérénissime ne connaît pas une expansion comparable à celle des plus grands ports occidentaux, mais traverse le siècle dans la stabilité, entrecoupée par de phases temporaires de croissance à l'occasion des guerres. Parallèlement, nous avons montré que le phénomène de la régionalisation du port vénitien, souligné par l'historiographie ancienne, est biaisée par le type de sources mobilisées. Au contraire, les sources issues de la navigation montrent un port impliqué pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle dans un réseau commercial maritime international, allant de la Scandinavie à l'Égypte, avec des contacts plus sporadiques avec les Amériques.

Le cadre émergent est donc complexe et se caractérise par la présence d'éléments de stagnation et d'autres de résilience, voire de dynamisme. Comme l'a souligné Luciano Pezzolo, ces deux facteurs opposés deviennent complémentaires dans le contexte de l'histoire vénitienne et peuvent être utilisés comme « clé de lecture » de l'économie de Venise<sup>175</sup>. Les causes de la condition économique vénitienne ont des racines profondes qui s'enracinent dans le temps et dans l'espace et dépendent aussi de certaines institutions de la République, notamment sa « constitution ». En même temps, il faut réfléchir sur la liberté d'action très limitée de la Sérénissime face aux grandes puissances, notamment dans l'Atlantique.

Dans ce panorama, un élément encore peu souligné par l'historiographie est que le commerce vénitien du XVIII<sup>e</sup> se caractérise par une forte présence de produits manufacturés diversifiés<sup>176</sup>, dont une partie considérable est fabriquée directement dans la Lagune. De ce point de vue, le cas vénitien s'insère mal dans un modèle de type wallersteinien regroupant la Méditerranée et toutes les économies méridionales dans la région semi-périphérique ou périphérique du système-monde<sup>177</sup>. Sans nier, bien entendu, le développement de certaines régions de l'Europe nord-occidentale, il faut cependant remarquer qu'à l'aube de l'industrialisation le panorama économique européen est complexe et que se trouvent encore en Méditerranée des pôles avancés comme Venise, véritable ville

---

<sup>175</sup> Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », *art. cit.*, p. 258.

<sup>176</sup> Par ailleurs, cette situation est cohérente avec celle d'autres régions de la Méditerranée au XVIII<sup>e</sup> siècle, Arnaud Bartolomei, « Cadix et la Méditerranée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire maritime*, n°13, 2011, p. 173-209.

<sup>177</sup> Salvatore Ciriaco a déjà remarqué l'insuffisance d'un modèle de ce type, Salvatore Ciriaco, « The Venetian Economy and its Place in the World Economy of the 17th and 18th Centuries », *art. cit.*, p. 121.

industrielle<sup>178</sup>. C'est à travers une analyse du tissu manufacturier vénitien et de ses exportations que nous pouvons saisir l'importance des perles de verre, l'un des produits phare qui montrent le mieux comment Venise est interconnectée aux commerces internationaux du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>178</sup> Nous reprenons la célèbre définition de Ugo Tucci pour Venise au XVI<sup>e</sup> siècle, Ugo Tucci, « Venezia nel Cinquecento : una città industriale ? », dans Vittore Branca, Carlo Ossola (dir.), *Crisi e rinnovamenti nell'autunno del Rinascimento a Venezia*, Florence, L. S. Olschki, 1991, p. 61-83.

## Chapitre 2. Les perles de verre dans le contexte manufacturier vénitien du XVIII<sup>e</sup> siècle

### Introduction

Dans la « stratégie » économique-commerciale des élites vénitiennes, les *Manifatture della Dominante* forment le fer de lance des industries consacrées aux exportations, et constituent donc l'un des piliers de la richesse de l'État. Bien qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle nous constatons un important développement manufacturier de la Terre-ferme<sup>179</sup>, les manufactures de Venise demeurent centrales pour le commerce vénitien. L'étude des *Ristretti* permet d'analyser l'évolution et la composition des exportations des industries de Venise pour parvenir à y saisir le rôle des perles de verre.

Ce chapitre se focalise donc tout d'abord sur ce flux d'exportations en suivant une méthode identique à celle utilisée pour l'étude du commerce en général dans le chapitre précédent afin de dégager l'évolution de ce commerce et la structure des marchés. En deuxième lieu, l'accent est mis sur les exportations des différents secteurs manufacturiers pour en identifier l'importance relative ainsi que les tendances divergentes. Le passage à une analyse plus détaillée, au niveau des produits, permet de faire ressortir l'importance des perles de verre pour les exportations de la ville de Venise. Il s'agit de s'interroger ensuite sur la résilience de la verrerie en comparaison, par exemple, avec les difficultés de l'industrie textile de la capitale dans les années 1772/73-1789/90.

Cette question amène enfin à s'interroger sur la tendance séculaire du secteur des perles vénitiennes, pour déterminer si l'on peut parler d'une expansion des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, voire si elles en constituent un élément stéréotypé.

Ce chapitre permet donc de constater que la manufacture demeure une composante cruciale de l'économie de la ville de Saint-Marc au XVIII<sup>e</sup> siècle et qu'elle représente, plus précisément, une ressource incontournable pour le commerce vénitien. L'approfondissement de l'analyse au-delà du niveau des données agrégées nous aide à reconstituer un cadre diversifié, d'où les perles de verre émergent comme des produits stratégiques.

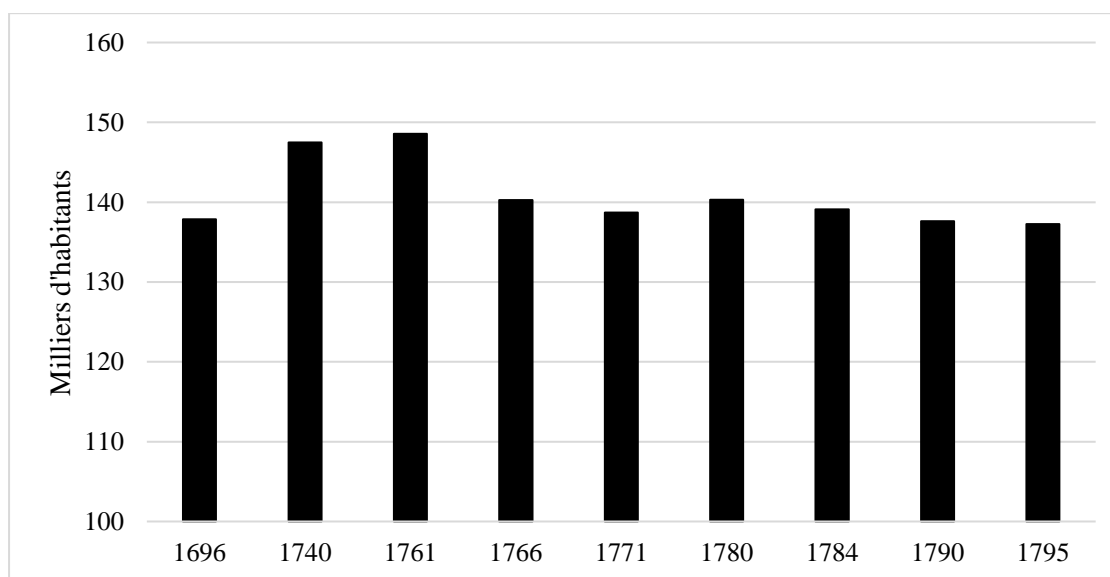
---

<sup>179</sup> Edoardo Demo, « Industry and production in the Venetian *Terraferma* (15th-18th centuries) », *art. cit.*

## 2.1. Venise et l'exportation de ses produits manufacturés

Pour produire, il faut des hommes, des femmes, voire des enfants. La démographie offre un premier élément utile pour contextualiser la capacité industrielle de Venise. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville de Saint-Marc demeure un grand centre urbain dans l'Europe d'Ancien Régime. En même temps, nous constatons la stabilité de la population vénitienne, autour de 140 000 habitants dans le siècle qui va de 1696 à 1795 (Figure 9).

**Figure 9. Population de Venise, 1696-1795**



D'après : Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », *art. cit.*, p. 257.

Cette stabilité séculaire contraste avec la croissance des grandes villes portuaires européennes de l'époque et transfère sur le plan démographique ce que nous avons observé pour les trafics commerciaux, à savoir la présence contemporaine de résilience et stagnation. En effet, comme l'a remarqué Luciano Pezzolo, Venise passe de la septième à la quatorzième position parmi les villes les plus grandes d'Europe entre 1696 et 1795. En revanche, au niveau italien, Venise garde sa centralité dans la péninsule, en reculant, cependant, de la deuxième à la troisième position (après Naples et Rome) dans la classification des villes italiennes les plus importantes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>180</sup>.

La dimension démographique de Venise et la présence de plusieurs milliers de *patrizi* et d'autres aristocrates (notamment les représentants des puissances européennes), de négociants enrichis et d'étrangers aisés impliquent, sur le plan économique, un fort niveau de consommation de denrées alimentaires (d'autant plus qu'il s'agit d'une ville lagunaire), de biens d'usage quotidien, de produits exotiques et de luxe<sup>181</sup>. D'ailleurs, une grande partie de la consommation vénitienne est constituée

<sup>180</sup> Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », *art. cit.*, p. 257-258.

<sup>181</sup> D'après Mattia Viale, entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, la société de Venise se caractérise par une consommation de type moderne et « de masse », marquée par un haut degré de « flexibilité » des consommateurs vénitiens et par une très

par les matières premières et les produits semi-finis utilisés par ses industries et ses *Arti* (les Arts vénitiens). Chaque année, des centaines de milliers de ducats de cendre, métaux bruts, bois, laine, coton, soie grège sont importées et transformées dans les processus de production de la verrerie, de l'industrie textile, de l'orfèvrerie, de la menuiserie, des constructions navales et de la « chimie » préindustrielle, entre autres<sup>182</sup>. Le monde polymorphe des corporations vénitiennes assure une partie considérable (bien que non exclusive) de la production manufacturière de la ville de Venise et les membres des Arts forment une masse de 30-35 000 personnes au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire 20 à 25 % de la population résidente et plus ou moins la moitié de la population active<sup>183</sup>. Les corporations fabriquent la plupart des produits d'exportation de la ville de Saint-Marc, y compris les perles de verre, qui dans les *Ristretti* sont réunis dans le groupe des *Manifatture della Dominante* (« produits manufacturés de la Dominante »)<sup>184</sup>. Il s'agit de produits importants qui forment, d'après les autorités vénitiennes, le fer de lance des exportations de l'État. L'analyse de ce flux commercial permet de dresser un tableau des articles vénitiens voués à l'exportation et de saisir la place de la verrerie et des perles de verre.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les statistiques douanières montrent que, malgré la résilience et le niveau élevé de la composante manufacturière de Venise, les exportations de ses produits industriels s'affaiblissent au cours des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, nous observons un recul de leur valeur qui passe de 2,7 millions de ducats environ en 1772/73 à 2 millions de ducats en 1789/90, ce qui équivaut à une contraction de 25 % en 18 ans (Figure 10). Entre la période 1772/73-1780/81 et celle 1781/82-1789/90, la valeur annuelle moyenne des exportations des *Manifatture della Dominante* baisse de 2 480 517 à 2 095 033 ducats (-15.5 %).

---

grande capacité de réception des *stimuli* provenant du marché, Mattia Viale, *Consumer behaviour and material living standards in a transition economy : Venice (ca. 1650-1800)*, *op. cit.*, p. 151-155.

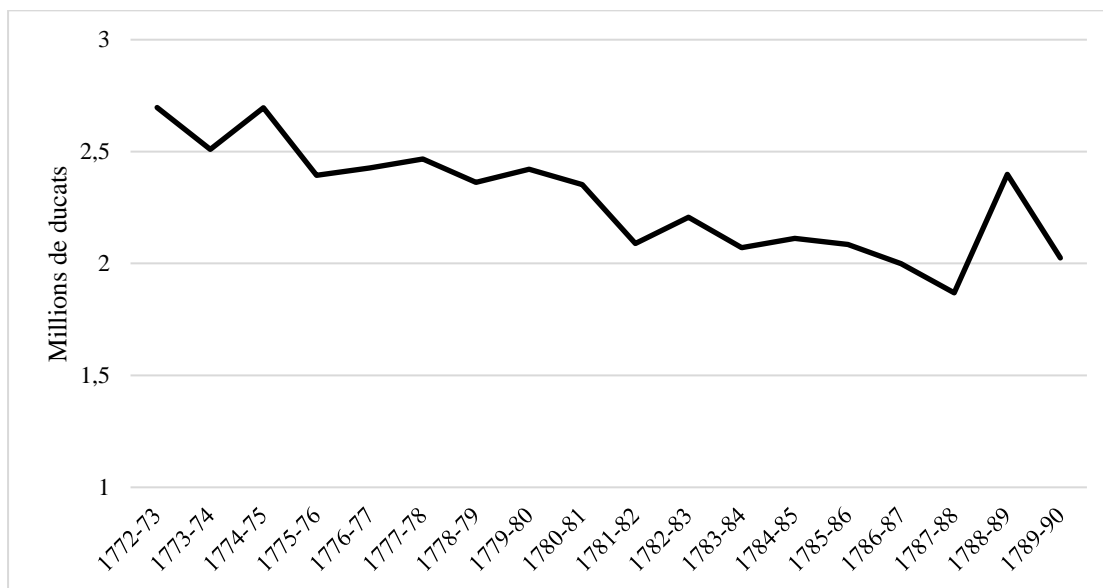
<sup>182</sup> Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.* ; Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », *art. cit.*, p. 272-276.

<sup>183</sup> Sans compter, évidemment, les milliers de personnes employées au noir par les Arts, Walter Panciera, *La Repubblica di Venezia nel Settecento*, *op. cit.*, p. 82

<sup>184</sup> On rappelle que dans ce groupe sont compris des produits qui ont reçu des privilèges de fabrication et qui peuvent être fabriqués en tout ou en partie sur la Terre-ferme vénitienne. Par exemple, le producteur Francesco Lischiutta (Lischiutta dans les *Registri*) ouvre à Venise une grande usine pour la production des *rigadini* (toiles de coton), des indiennes imprimées et des *dimitti* (tissus en coton et lin). Toutefois la production se déroule également hors de Venise : il utilise des tisserands à domicile de la Terre-ferme, le coton est filé à Burano et dans la région de Trévise, Walter Panciera « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 520. Pour la grande usine que Lischiutta ouvre à Venise, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 193, c. 86.



**Figure 10. Évolution des exportations des *Manifatture della Dominante*, 1772/73-1789/90**



D'après ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

Les *Registri* semblent donc indiquer un fléchissement généralisé de la capacité des manufactures vénitiennes à s'imposer sur les marchés « nationaux » et internationaux dans les années 1770 et 1780. La tendance négative se stabilise seulement vers la fin de la décennie 1780, quand la série se termine<sup>185</sup>. Néanmoins, ces données sont insuffisantes pour se prononcer sur la tendance à l'échelle séculaire, d'autant plus qu'elles ne comprennent pas la consommation de la ville de Venise, une variable probablement considérable pour beaucoup d'articles, comme les soieries de très haute qualité ou l'orfèvrerie. De plus, comme d'habitude, les données agrégées cachent une réalité plus complexe et nuancée qui commence à s'éclaircir si nous nous focalisons sur les marchés des produits de la *Dominante* (Tableau 3).

<sup>185</sup> Le pic de 1788/89 est provoqué par une flambée des exportations de mélasse en Terre-ferme.

**Tableau 3. Les marchés des *Manifatture della Dominante*, 1772/73-1789/90 (en pourcentage)**

Région	1772/73-1789/90	1772/73-1780/81	1781/82-1789/90
Terre-ferme vénitienne	35	34	37
Levant étranger	18	20	16
Terre-ferme étrangère	13	14	13
Golfe soumis	11	10	12
Golfe étranger	6	6	6
Ponant haut	5	4	6
Ponant bas	5	5	5
Levant soumis	4	5	4
Allemagne haute et basse	3	3	3
<b>État vénitien</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>52</b>
<b>Étranger</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>48</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

Le premier élément qui ressort du Tableau 3 est l'importance du marché intérieur pour les produits manufacturés vénitiens : entre 1772/73 et 1789/90, en termes de parts de marché, l'État vénitien et l'étranger sont équivalents. Une grande partie de la production de la ville de Venise est donc acheminée vers les domaines terrestres et maritimes de la République. La Terre-ferme joue en rôle primordial dans ce commerce, en absorbant un tiers du total, alors que l'ensemble de l'Italie centro-septentrionale représente 48 % du marché. Si nous ajoutons les territoires bordant la mer Adriatique (Golfe soumis et étranger), les marchés de proximité de la Lagune absorbent 65 % des exportations des *Manifatture della Dominante*. D'après les statistiques douanières, le pôle industriel vénitien travaille donc surtout pour un marché régional allant du Piémont à l'Albanie, mais comme nous l'avons déjà observé dans le chapitre précédent, ces exportations « régionales » sont en réalité souvent des flux destinés aux Balkans, à l'Empire ottoman, à Gênes ou Livourne.

Il faut souligner également qu'entre 1770 et 1790, les produits manufacturés de Venise sont bien présents sur certains marchés internationaux. Le Levant se révèle un partenaire commercial encore important, destinataire d'un cinquième des exportations de la ville de Saint-Marc, alors que le Ponant bas et haut absorbe un dixième de la production industrielle lagunaire exportée. En outre, la part des marchés étrangers des *Manifatture della Dominante* (50 %) est supérieure à celle des exportations douanières (40%) et totales (36 %) du port vénitien (cf. chapitre précédent).

Le Tableau 3 montre aussi la variation des parts de marché entre la décennie 1770 et celle 1780 en faisant ressortir la petite croissance du « poids » relatif de la Terre-ferme vénitienne et, à l'inverse, le déclin du marché ottoman. L'analyse de l'évolution des valeurs absolues met en évidence des dynamiques plus précises permettant d'identifier les marchés où a lieu l'affaiblissement de la capacité d'exportation des manufactures de Venise (Tableau 4).

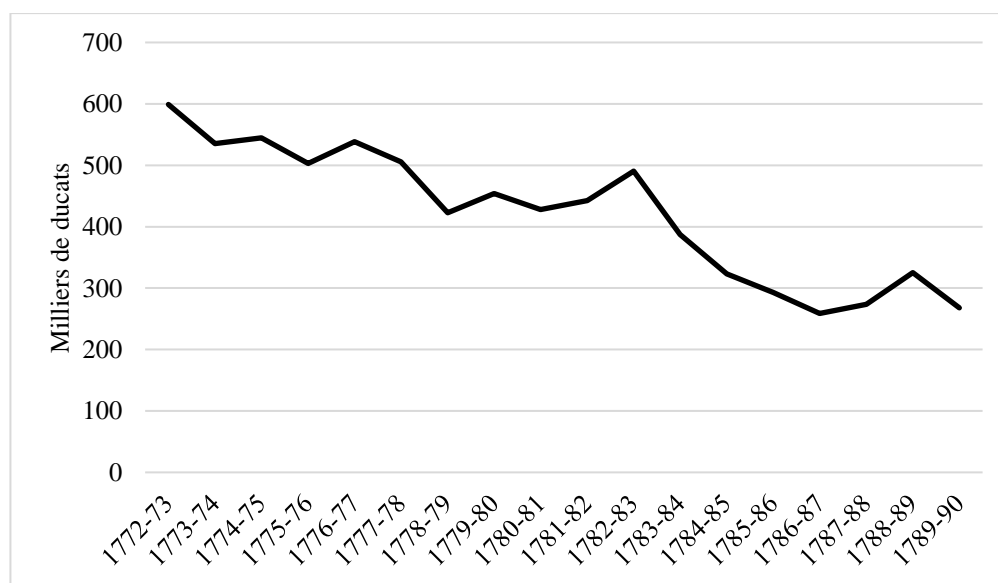
**Tableau 4. Évolution des marchés des *Manifatture della Dominante* en valeurs absolues, 1772/73-1789/90 (en ducats et en pourcentage)**

Marché	1772/73- 1780/81	1781/82- 1789/90	Variation (en %)	1772/73	1789/90	Variation (en %)
Terre-ferme vénitienne	831 908	776 592	-7	873 110	690 140	-21
Levant étranger	503 345	340 265	-32	599 013	267 952	-55
Terre-ferme étrangère	350 243	263 693	-25	399 516	228 006	-43
Golfe soumis	241 750	243 315	0.6	220 859	267 130	21
Golfe étranger	145 101	121 477	-16	184 077	144 822	-21
Ponant haut	105 789	121 885	15	126 481	143 164	13
Ponant bas	127 862	98 393	-23	118 098	125 575	6
Levant soumis	111 851	76 189	-32	116 201	90 215	-22
Allemagne	62 676	53 216	-15	59 528	67 387	13

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

La variation a été calculée tant sur la décennie 1780 par rapport à la décennie 1770 qu'entre le début et la fin de la série (1772/1773-1789/1790). Pour ce qui est de la variation entre les deux décennies, le seul marché à s'accroître est le Ponant haut, alors que le Golfe soumis demeure stable. Tous les autres débouchés montrent une contraction plus ou moins intense. La région qui perd le plus en termes absolus est le Levant étranger. En fait, la valeur des exportations vers l'Empire ottoman baisse d'un tiers (160 000 ducats environ), entre la décennie 1770 et la décennie 1780. Cette contraction apparaît encore plus grave quand nous considérons l'évolution annuelle (Figure 11).

**Figure 11. Évolution des exportations des *Manifatture della Dominante* vers l'Empire ottoman, 1772/73-1789/90**



D'après ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

La valeur des exportations des *Manifatture della Dominante* vers le Levant passe en effet de 600 000 ducats en 1772/73 à 268 000 ducats en 1789/90, ce qui équivaut à une baisse de 55 %. La Figure 11 montre clairement que ce recul a été le résultat d'un processus de déclin continu, à peine interrompu par une stabilisation des trafics commerciaux entre la fin de la guerre russo-turque (1768-1774) et le début des années 1780. Comme nous le verrons par la suite (chapitres 10-12), d'autres sources vénitiennes confirment qu'après des décennies de prospérité des échanges commerciaux, les années 1770 marquent le début d'une série de difficultés à cause de la guerre, des épidémies, des turbulences politiques et des révoltes dans les provinces orientales et méridionales de l'Empire ottoman<sup>186</sup>. En Égypte, nous assistons à une véritable chute de l'économie locale<sup>187</sup>. La crise de ces marchés traditionnels entraîne la perte d'un débouché fondamental pour plusieurs produits vénitiens, notamment pour les *auroserici* (tissus mixtes de soie et de fils d'or et d'argent)<sup>188</sup>. À cause de la centralité du marché ottoman, cette conjoncture a des conséquences désastreuses sur les exportations des produits manufacturés de Venise : valeurs absolues, la moitié environ de la baisse de ce flux commercial entre 1772/1772 et 1789/1790 est à attribuer au Levant<sup>189</sup>. Plus que d'un affaiblissement de la capacité de pénétration commerciale des industries vénitiennes, il faut donc prendre en considération des facteurs exogènes (la guerre russo-turque) et des facteurs locaux. D'ailleurs, le cas des perles de verre montre que les trafics reprennent rapidement après les crises, si les produits exportés ont des marchés situés au-delà des régions touchées par le bouleversement.

Cependant, parallèlement aux problèmes du commerce avec l'Orient, les *Registri* montrent une diminution considérable des exportations vers le marché régional de Venise et plus particulièrement vers l'Italie centro-septentrionale (y compris la Terre-ferme vénitienne). Deux-tiers environ de la contraction de cette région sont causés par la baisse des exportations des articles en cire, dont la valeur diminue de plus de 200 000 ducats entre 1772/73 et 1789/90. Les difficultés sur ces marchés touchent également une partie de l'industrie textile (*Rigadini* et futaines), les sucres raffinés, les produits tannés et une partie de la verrerie, à savoir les miroirs et les plaques de verre. En somme, une partie non négligeable des articles traditionnels fabriqués dans la *Dominante* perd des positions sur le marché

---

<sup>186</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 199, c. 36r-39v ; *Ibid.*, b. 200, c. 156v-158v ; *Ibid.*, b. 603-604, 641-642 ; Bruce Masters, « Semi-autonomous forces in the Arab provinces », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey : The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 186-208, p. 189-202 en particulier.

<sup>187</sup> En 1781, les Vénitiens ferment leur siège consulaire du Caire à cause des cadeaux et les prêts excessifs que les *Bey* et les chefs locaux rebelles exigent, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 200, c. 156v-168v.

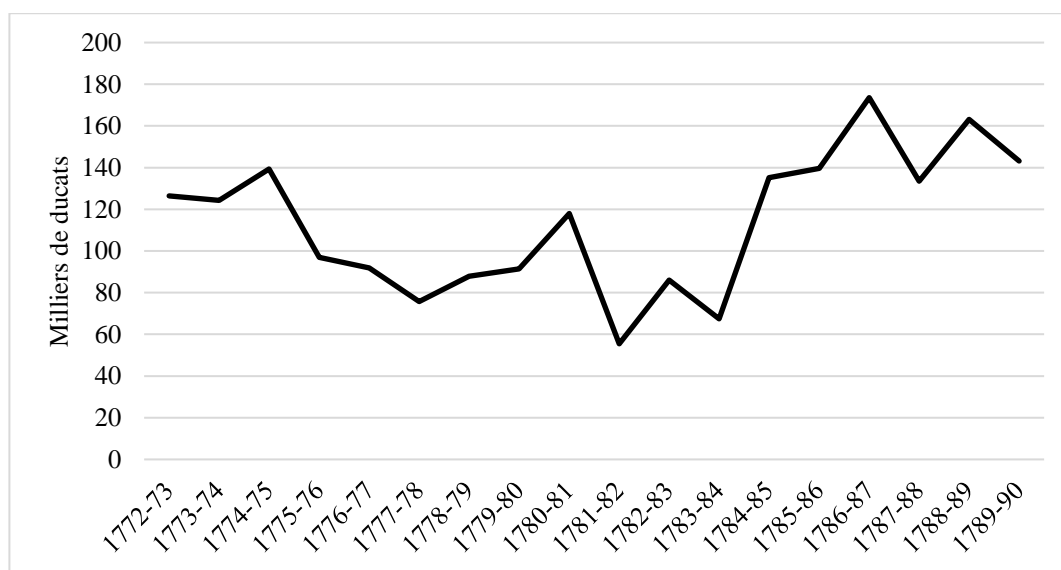
<sup>188</sup> Marcello Della Valentina, « The Silk Industry in Venice: Guilds and Labour Relations in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », *art. cit.*, p. 110-112 en particulier.

<sup>189</sup> Entre 1772/73 et 1789/90, sur 672 494 ducats de baisse, 331 061 concernent le Levant étranger.

régional dans les années 1770 et 1780, mais faute d'études plus détaillées, il est difficile d'identifier les causes (concurrence des industries de Terre-ferme ou des produits étrangers ?)<sup>190</sup>.

Par rapport à ce contexte compliqué, les marchés du Ponant haut représentent une exception intéressante. Tout en étant un débouché modeste pour les manufactures de Venise (5 % des exportations totales), ils montrent une évolution contrastée qui est lourdement influencée par les effets de la guerre d'Indépendance américaine jusqu'en 1784, mais qui rebondit ensuite jusqu'à dépasser les niveaux de 1772/1773 (Figure 12).

**Figure 12. Évolution des exportations des *Manifatture della Dominante* vers le Ponant haut, 1772/73-1789/90**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

Autrement dit, certains produits manufacturés vénitiens sont capables de profiter de l'expansion des marchés occidentaux<sup>191</sup> : les perles de verre et les produits proto-chimiques forment en valeur la plupart de ces exportations.

Pour résumer, la baisse des exportations des produits manufacturés de Venise entre 1772/1773 et 1789/1790 n'est pas forcément associable à une perte de compétitivité. Si cette explication demeure possible (mais non prouvée) pour le marché italien, les difficultés sur le plus important des marchés internationaux, celui ottoman, révèlent de causes exogènes et endogènes à l'Empire, alors que sur les marchés occidentaux aucune décadence n'est observable. L'analyse peut être approfondie en étudiant

<sup>190</sup> Par ailleurs, pour certains produits, les années 1790 représentent une phase de reprise : les plaques de verre et les miroirs semblent rattraper leur retard dans la Terre-ferme vénitienne, alors que les difficultés sur le marché italien étranger persistent, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 230-231.

<sup>191</sup> Les données anglaises semblent suggérer la même conclusion pour l'ensemble des exportations de la République de Venise : après la guerre de Sept Ans, les exportations vénitiennes passent de 32 000 livres sterling en 1763 à 100 000 en 1773, TNA-CUST-3/63-73.

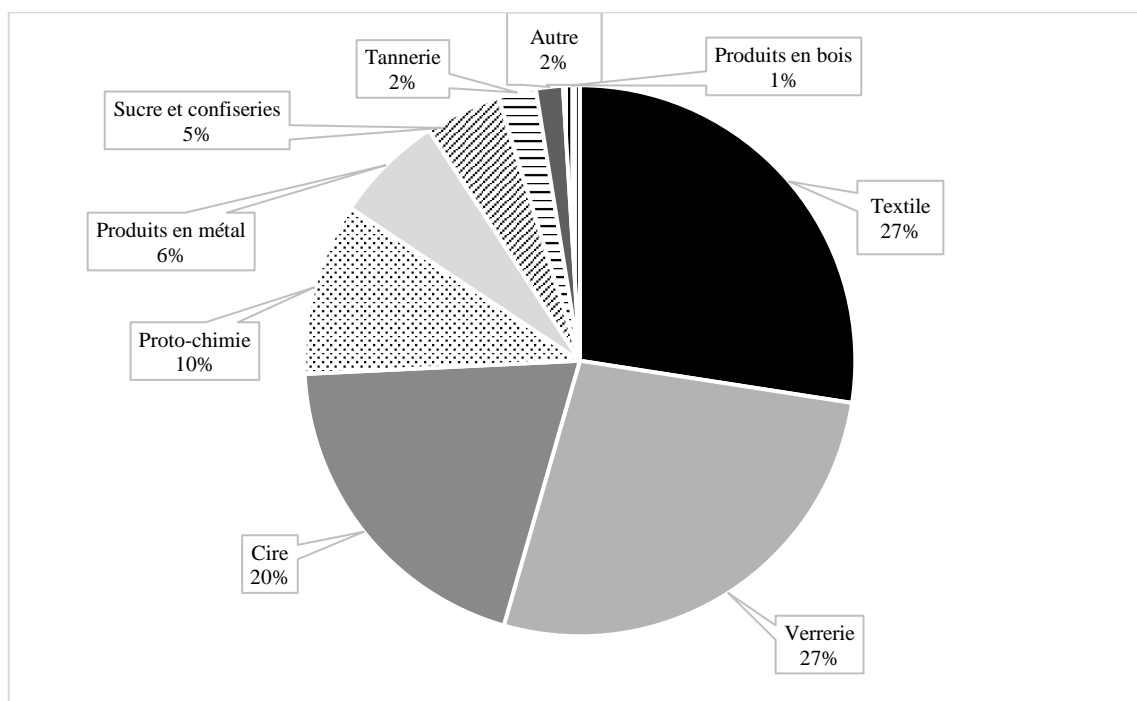
la composition de ces exportations, ce qui permet de faire ressortir l'importance de la verrerie et des perles de verre, tout en appréciant l'évolution différenciée selon le secteur de production.

## 2.2. Verre, textile et cire : les secteurs stratégiques de l'industrie vénitienne

Dans les *Ristretti*, les volumes consacrés aux *Manifatture della Dominante* listent 173 articles de commerce. Pour mieux comprendre la structure de ces exportations entre 1772/73 et 1789/90, ces produits ont été classés par macro-secteurs, créant des catégories basées sur la matière première de base de chacun. Nous avons donc obtenu huit groupes : cire, produits de bois, produits en métal, produits tannés, proto-chimie, sucre et confiseries, textile, verre et celui résiduel appelé « autre »<sup>192</sup>.

Au cours de cette période, le cœur des exportations manufacturiers de la Dominante siècle est représenté par la triade verre, textile et cire. D'après les statistiques douanières, entre 1772/1773 et 1789/1790, ces secteurs fournissent 74 % des exportations de la ville en valeur. A un niveau inférieur, il y a la proto-chimie (10 %), un secteur qui comprend le savon et les différents produits « chimiques » ou de pharmacopée, comme la crème de tartre, la thériaque, la laque, le blanc de plomb, etc. Enfin, on retrouve quatre secteurs mineurs, c'est-à-dire ceux des produits en métal (6 %), de l'industrie sucrière (5 %), des produits tannés (2 %) et du bois (1 %) (Figure 13).

**Figure 13. Exportations des *Manifatture della Dominante* par secteur, 1772/73-1789/90**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100. Total : 2 287 775 ducats.

<sup>192</sup> Pour la composition de chaque macro-secteur, voir *infra*, Annexe 1. La catégorie « Autre » est composée par les produits en ivoire, corail, os et par des biens mixtes ou non identifiés.

Dans ses grandes lignes, la composition qui ressort de cette analyse des *Ristretti* pourrait être représentative des exportations de Venise au cours des 30-40 dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si les données concernent le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, la structure s'inscrit également dans la longue durée, ses racines remontant à la transformation de Venise en pôle manufacturier entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne : cire, savon, textiles de luxe et verre constituent les productions traditionnelles de la ville de Saint-Marc<sup>193</sup>. Ce que nous observons à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est une phase avancée de la « vie industrielle » de Venise où des secteurs se montrent plus résilients que d'autres. La verrerie s'affirme comme la première branche manufacturière vénitienne en termes d'exportations, dépassant le textile désormais axé sur les *auroserici*<sup>194</sup> (Tableau 5).

**Tableau 5. Évolution des exportations des *Manifatture della Dominante* par secteur, 1772/73-1789/90**

1772/73-1780/81 (A)			1781/82-1789/90 (B)			Variation (%)
Secteur	Ducats	Part (%)	Secteur	Ducats	Part (%)	
Textile	767 468	30.9	Textile	488 543	23.3	-36.3
Verre	625 692	25.2	Verre	610 155	29.1	-2.5
Cire	497 299	20.0	Cire	407 989	19.5	-18.0
Proto-chimie	231 744	9.3	Proto-chimie	231 238	11.0	-0.2
Produits en métal	158 487	6.4	Produits en métal	135 289	6.5	-14.6
Sucre et confiseries	81 182	3.3	Sucre et confiseries <sup>195</sup>	122 896	5.9	51.4
Tannerie	50 761	2.0	Tannerie	50 391	2.4	-0.7
Autre	40 830	1.6	Autre	31 498	1.5	-22.9
Produits en bois	26 305	1.1	Produits en bois	18 404	0.9	-30.0

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

Le Tableau 5 montre la valeur moyenne annuelle des exportations pour tous les secteurs et la part de ceux-ci dans les exportations des *Manifatture della Dominante* pour les deux périodes 1772/1773-1780/1781 et 1782/1783-1789/1790. La troisième colonne indique la variation de la valeur moyenne

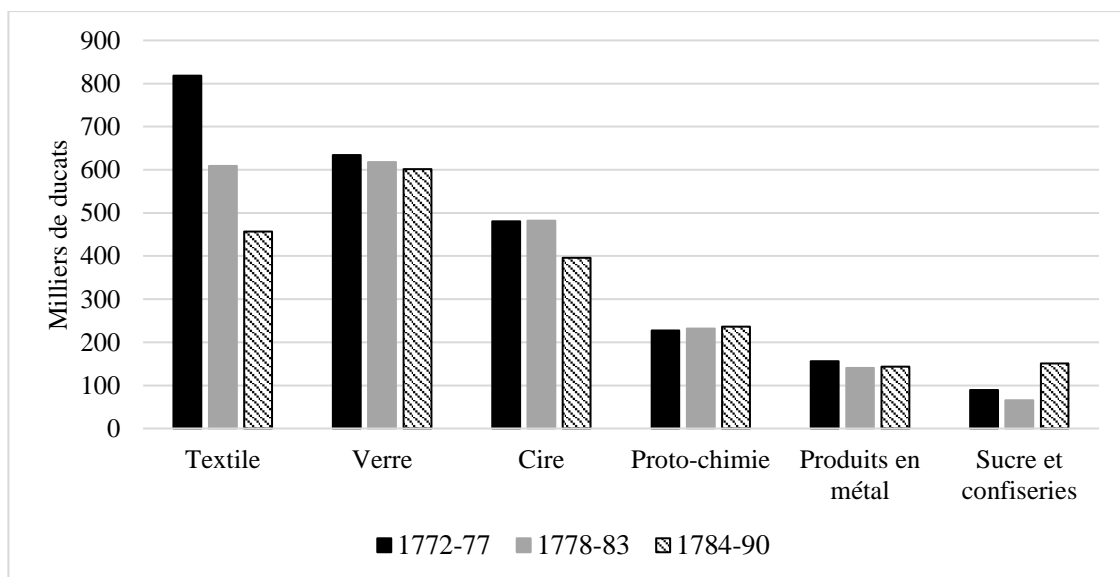
<sup>193</sup> Ugo Tucci, « Venezia nel Cinquecento : una città industriale ? », *art. cit.*, p. 61-83 ; Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », *art. cit.*, p. 272-276.

<sup>194</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une bonne partie de la production textile s'effectue dans la Terre-ferme, où elle trouve un contexte beaucoup plus favorable en termes de coûts et de contrôles des autorités politiques et corporatives. Le dernier siècle de la Sérénissime voit un processus d'expansion de certains pôles industriels dans les domaines italiens de la République, notamment la sériciculture, le tordage en « orsoglio » (le tordage hydraulique de la soie, d'où les tissus *organzini*) et le dévidage de la soie dans les régions de Bassano, de Trévise et du Frioul ; la production des rubans dans le territoire de Padoue ; l'industrie lanière dans les régions de Bergame, de Trévise et au nord de Vicence ; l'industrie du coton et des toileries à Conegliano, en Carnia et à Trévise. L'expansion des industries en Terre-ferme ne se limite pas au textile, comme le montrent la papeterie dans les régions de Salò et de Trévise, ou la métallurgie dans les régions de Brescia et de Bergame, Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 479-484, 517-522 ; Andrea Caracausi, *Nastri, nastrini, cordelle : l'industria serica nel padovano, secc. 17.-19*, Padoue, CLEUP, 2004 ; Edoardo Demo, « Industry and production in the Venetian Terraferma (15th-18th centuries) », *art. cit.*, p. 291-318.

<sup>195</sup> Valeur influencée par la flambée de la mélasse en 1788/89.

des exportations de chaque secteur entre les deux périodes mentionnées. À l'exception notable (mais explicable) de l'industrie sucrière<sup>196</sup>, les exportations de tous les secteurs demeurent inchangées (proto-chimie, tannerie) ou diminuent. Cependant, dans ce dernier groupe, il y a des différences remarquables : si la verrerie subit un faible fléchissement (- 2.3 %), la baisse est plus accentuée pour les produits en métal et pour la cire (- 15 % et - 18 % respectivement), tandis que la période est particulièrement négative pour les produits en bois et le textile (- 30 % et - 35 % respectivement). Il y a une sorte de relai entre le textile et la verrerie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le premier perd de vitesse à cause des problèmes majeurs de certains marchés ottomans que nous venons d'évoquer ; grâce à sa stabilité, la verrerie devient alors le secteur d'exportation le plus important. Les dynamiques décrites émergent encore mieux de la Figure 14 qui représente la variation des exportations des principaux secteurs industriels vénitiens par périodes de six années.

**Figure 14. Évolution des exportations des principaux secteurs des *Manifatture della Dominante*, 1772/73-1789/90 (moyennes de six ans)**



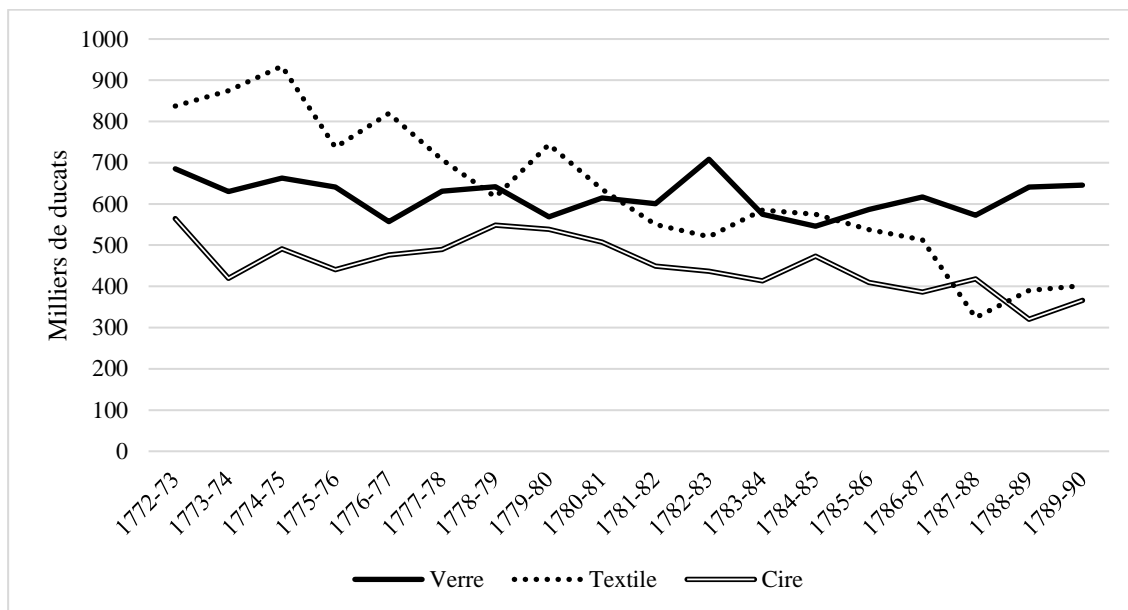
D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

L'effondrement du textile est évident et continu, la contraction des exportations de la cire a lieu au cours des années 1784-90, alors que les autres composantes de l'industrie vénitienne gardent leur position au cours du temps. Les trois secteurs principaux ont donc une évolution différente dans les années 1770-1780 (Figure 15). Pouvons-nous identifier les facteurs qui expliquent cette divergence ?

<sup>196</sup> La croissance de ce secteur est affectée par l'exploit de la mélasse de 1788/1789 déjà évoqué. Si on écarte cette valeur aberrante en la substituant avec la moyenne des exportations de mélasse des autres années de cette deuxième période, la variation des exportations de l'industrie sucrière vénitienne est de -14 %.



**Figure 15. Évolution des exportations des secteurs du verre, du textile et de la cire, 1772/73-1789/90**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

Les facteurs à prendre en compte sont au nombre de deux : la composition par produit et la diversification des débouchés. Les *auroserici* et les autres soieries de haute qualité forment la moitié des exportations du secteur textile de Venise en valeur, alors que les draps de laine, les futaines, et le lin travaillé constituent les autres produits principaux (dont une partie est fabriquée en Terre-ferme), ce qui offre une bonne diversification d'articles de faible, moyenne et très haute qualité<sup>197</sup>. En même temps, toutefois, ce secteur concentre son commerce sur un seul marché qui absorbe au moins 50 % des exportations, c'est-à-dire le Levant ottoman<sup>198</sup>. L'industrie de la cire fabrique des produits « de masse », notamment les bougies, à faible valeur ajoutée. Ces produits de consommation sont exportés surtout en Terre-ferme et sur le marché régional vénitien. Après un long processus de transformation, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la verrerie vénitienne se caractérise par une offre d'articles diversifiée mais orientée vers des produits « de masse », comme les perles de verre ou les miroirs de petite taille<sup>199</sup>. D'après les *Ristretti*, les exportations ont une composition mixte : perles de verre (44 %), miroirs (20 %), plaques de verre (17 %), verre soufflé et *crystalli* (10 %), lunettes et long-vues (5 %) et toute une série d'autres produits comme les émaux, les cannes de verre à broder, les

<sup>197</sup> Au total, il y a 60 produits textiles parmi les *Manifatture della Dominante*, ce qui rend ce secteur le plus diversifié de Venise.

<sup>198</sup> En revanche, les industries textiles de Terre-ferme semblent avoir des marchés d'exportation plus diversifiés et exportent en Europe occidentale, Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 479-484, 517-522 ; Edoardo Demo, « Industry and production in the Venetian *Terraferma* (15th-18th centuries) », *art. cit.*, p. 291-318.

<sup>199</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*

panaches, les pâtes etc. D'ailleurs, comme nous le verrons mieux par la suite, le groupe des perles de verre est très différencié et comprend les petites *conterie* mais aussi les perles au chalumeau, plus précieuses, comme les *corniole*, ou celles décorées d'or et d'argent. Autrement dit, la verrerie exporte un mélange de produits de masse et d'usage quotidien (miroirs, bouteilles, verres, lunettes, *conterie* etc.), des produits de luxe ou décoratifs (*cristalli*, lustres, perles au chalumeau), des produits techniques (long-vues) et des produits intermédiaires (plaques)<sup>200</sup>. En même temps, le marché des exportations de la verrerie est plus diversifié que celui des tissus et de la cire, et comprend tant le Levant et le Ponant que l'Italie et l'Adriatique. En somme, la résilience accrue du verre vénitien repose sur la présence contemporaine de deux facteurs : une remarquable diversification productive et une capacité supérieure de jouer sur les marchés régionaux et internationaux<sup>201</sup>. Pour continuer l'analyse, il faut déplacer la focale d'observation à un niveau plus réduit, celui des produits.

### 2.3. Les produits phare de l'industrie exportatrice vénitienne

L'analyse granulaire des *Manifatture della Dominante* montre qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la production industrielle de Venise consacrée à l'exportation est plutôt diversifiée. Parmi les 173 produits composant la série, la variété est énorme, allant des précieuses soieries d'or ou d'argent et des fameux lustres en verre *cristallo* de Murano aux différents articles en métal (or, argent, étain, cuivre, bronze ou plomb) et proto-chimiques, parmi lesquelles on trouve de nombreux médicaments de l'époque<sup>202</sup>. Dans ce groupe, on a sélectionné les 20 premiers produits par importance, équivalant à une valeur exportée de 1 700 000 ducats environ entre 1772/73 et 1789/90, soit 71 % de la valeur totale des exportations des *Manifatture della Dominante* (Tableau 6).

---

<sup>200</sup> Les produits de verrerie présents dans les *Ristretti* sont au nombre de 17.

<sup>201</sup> Nous observons une situation similaire dans la proto-chimie.

<sup>202</sup> Au-delà de la célèbre *triacca* (thériaque) de Venise, une composition d'herbes, d'épices et de plantes qui est exportée chaque année pour une valeur de plus de vingt-mille ducats, il y a des différentes préparations médicinales parmi lesquelles l'*elettuario da cavallo*, un purgatif très efficace. Peut-on donc parler de Venise comme pôle de la pharmacopée au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Voir aussi Walter Panciera, « L'Economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 514.

**Tableau 6. Principaux produits des *Manifatture della Dominante* (Top 20), 1772/73-1789/90 (en ducats et en pourcentage)**

Top 20 produits	Ducats moyens par an	%
Cire travaillée	432 314	19
<b><i>Manifatture a lume</i></b>	<b>169 378</b>	<b>7</b>
Miroirs	126 391	6
Savon	106 333	5
Plaques de verre	104 942	5
<b><i>Contaria</i></b>	<b>103 758</b>	<b>5</b>
Draps en or et argent	83 984	4
<i>Saglie</i> de laine <sup>203</sup>	66 973	3
Draps de soie	52 586	2
Lin travaillé	42 902	2
Crème de tartre	41 142	2
Soufflés en caisses	40 285	2
<i>Damaschini</i> en or et argent	36 411	2
Sucre raffiné	36 395	2
Mélasse	33 956	1
Futaines de Lisciutta	33 549	1
Soie travaillée	32 826	1
Grains de plomb	31 564	1
<i>Rigadini</i> <sup>204</sup> de Lisciutta	31 095	1
Lunettes et longues-vues	30 965	1
<b>Total Top 20</b>	<b>1 764 741</b>	<b>71</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

D'après les statistiques douanières, la cire travaillée est le produit le plus important de ce groupe, se chiffrant à plus de 430 000 ducats exportés par an en moyenne, soit presque un cinquième de la valeur totale de ces exportations. Un groupe de cinq produits se situe entre 100 000 et 170 000 ducats, parmi lesquels le savon et les quatre produits les plus importants de la production verrière : les *manifatture a lume* (les perles fabriquées au chalumeau par l'Art des *Perleri*), les plaques de verre, les miroirs, et la *contaria* (les petites perles produites par l'Art des *Margariteri*). D'après ces chiffres, entre 1772/73 et 1789/90 le commerce des perles de verre représente donc 12 % de la valeur totale des exportations des *Manifatture della Dominante*, une part remarquable. À un niveau plus bas, il y a trois produits textiles de luxe situés entre 50 000 et 85 000 ducats d'exportations, il s'agit des draps de soie en or et argent, des *saglie* en laine et des draps de soie. Puis, nous retrouvons un groupe composé par onze types différents d'articles : textiles de haute (*damaschini* et soieries) et moyenne-faible qualité (*fustagni* et *rigadini*), un produit chimique (la crème de tartre), le sucre raffiné et la

<sup>203</sup> Tissu de laine habituellement de couleur rouge.

<sup>204</sup> Toiles de coton, Lisciutta est le nom du producteur privilégié.

mélasse, les grains de plomb, les verres soufflés de Murano et, enfin, deux produits liés à la verrerie et à « l'optique » : les lunettes et les longues-vues.

Cependant, les valeurs moyennes masquent la dynamique des produits au cours du temps. Le Tableau 7 permet de suivre l'évolution des produits-clé des exportations de Venise au cours des deux décennies 1770-1780.

**Tableau 7. Évolution des exportations des produits principaux des *Manifatture della Dominante*, 1772/73-1789/90 (Top 20)**

1772/1773-1780/1781 (A)		1781/82-1789/90 (B)		Variation (en %)
Top 20 produits	Ducats	Top 20 produits	Ducats	
Cire travaillée	483 767	Cire travaillée	380 860	-21
Miroirs	148 114	<i>Manifatture a lume</i>	<b>191 414</b>	<b>30</b>
<i>Manifatture a lume</i>	<b>147 341</b>	Plaques de verre	112 783	16
Savon	109 696	<i>Conterie</i>	<b>107 807</b>	<b>8</b>
<i>Conterie</i>	<b>99 708</b>	Miroirs	104 668	-29
Plaques de verre	97 100	Savon	102 971	-6
Draps en or et argent	95 387	Draps en or et argent	72 580	-24
Chiffons de laine	68 749	Chiffons de laine	65 198	-5
<i>Damaschini</i> en or et argent	67 197	Mélasse	60 730	745
Draps en soie	64 343	Crème de tartre	42 915	9
Verres soufflés	50 923	Lin travaillé	41 550	-6
Lin travaillé	44 254	Draps en soie	40 829	-36.5
Sucre raffiné	40 093	Sucre raffiné	32 697	-18
Crème de tartre	39 368	Grains de plomb	30 541	-6
Soie travaillée	38 263	Verres soufflés	29 646	-41
Futaines du Lisciotta	38 136	Futaines du Lisciotta	28 962	-24
<i>Rigadini</i> du Lisciotta	35 997	Lunettes et longues-vues	28 658	-14
Lunettes et longues-vues	33 271	Soie travaillée	27 389	-28
Grains de plomb	32 587	Cire en briquettes	27 129	-11
Cire en briquettes	30 447	Peaux tannées <sup>205</sup>	26 333	10

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

La valeur des exportations de quatorze des vingt premiers produits baisse entre 1772/73-1780/81 et 1781/82-1789/90 et les articles les plus lourdement touchés sont les verres soufflés de Murano (-41 %). Pour rester dans la verrerie, les exportations de miroirs diminuent de 29 % et celles des lunettes et des longues-vues perdent 14 %. En revanche, la valeur du commerce des perles et des plaques augmente, ainsi que leur importance relative dans les exportations des *Manifatture della Dominante* (respectivement +30 % pour les perles au chalumeau, +16 % pour les plaques et +8 % pour les *conterie*). Un autre bien qui accroît son commerce pendant la période analysée est la crème de tartre (+9 %), ce qui confirme son caractère de produit incontournable de la proto-chimie

<sup>205</sup> La valeur moyenne des exportations de peaux de bovins tannées entre 1772/73-1780/81 est de 24 007 ducats.

vénitienne<sup>206</sup>. L'article le plus important, la cire, subit en revanche une contraction de 21 % entre la décennie 1770 et celle 1780, ce qui signifie une diminution de 100 000 ducats en valeur absolue pour ce commerce. Un autre produit traditionnel de l'industrie vénitienne, le savon, fléchit légèrement au fil du temps (- 6 %). Le Tableau 7 montre aussi que les difficultés du secteur textile concernent toutes ses principales composantes. Les soieries sont touchées, la valeur de leurs exportations passe de 265 000 ducats en moyenne entre 1772/73-1780/81 à moins de 150 000 ducats au cours de la période suivante. Les exportations de draps en or et argent, de draps de soie et de soie travaillée baissent de 24 %, 36.5 % et 28 % respectivement, alors que les *damaschini* en or et argent disparaissent du classement, leurs exportations s'effondrant de 67 000 ducats environ à 5 625 ducats au cours de la période (- 92 %). Les autres principaux produits textiles baissent de façon variable : les *saglie* de laine et le lin travaillé subissent une diminution légère (-5 % et -6 %), les exportations des tissus du producteur Lisciutta, des futaines et des *rigadini*, baissent d'un quart environ<sup>207</sup>. Un tableau textile varié donc, mais dans une baisse généralisée.

Pour ce qui est du secteur sucrier, l'énorme hausse des exportations de mélasse (+ 745 %) doit être relativisée à cause de la déjà mentionnée flambée des exportations en 1788/89 vers la Terre-ferme vénitienne (485 677 ducats, soit 20 % de toutes les exportations des *Manifatture della Dominante* de cette année). Si nous enlevons ce chiffre, la mélasse montre un faible accroissement (6 %) entre la décennie 1770 et celle 1780, alors que sa valeur demeure modeste, augmentant de 7 181 à 7 612 ducats en moyenne. En revanche, le produit le plus important pour l'industrie sucrière vénitienne, le sucre raffiné, subit une diminution marquée (-18 %) des exportations<sup>208</sup>.

Les sources permettent de comparer aussi l'évolution du commerce des perles et celle d'autres produits importants de l'industrie vénitienne sur une période plus longue. Dans la verrerie, nous pouvons en effet comparer l'évolution de ses trois produits principaux (perles, miroirs et plaques<sup>209</sup>) entre la fin des années 1730 et 1790 (Figure 16).

---

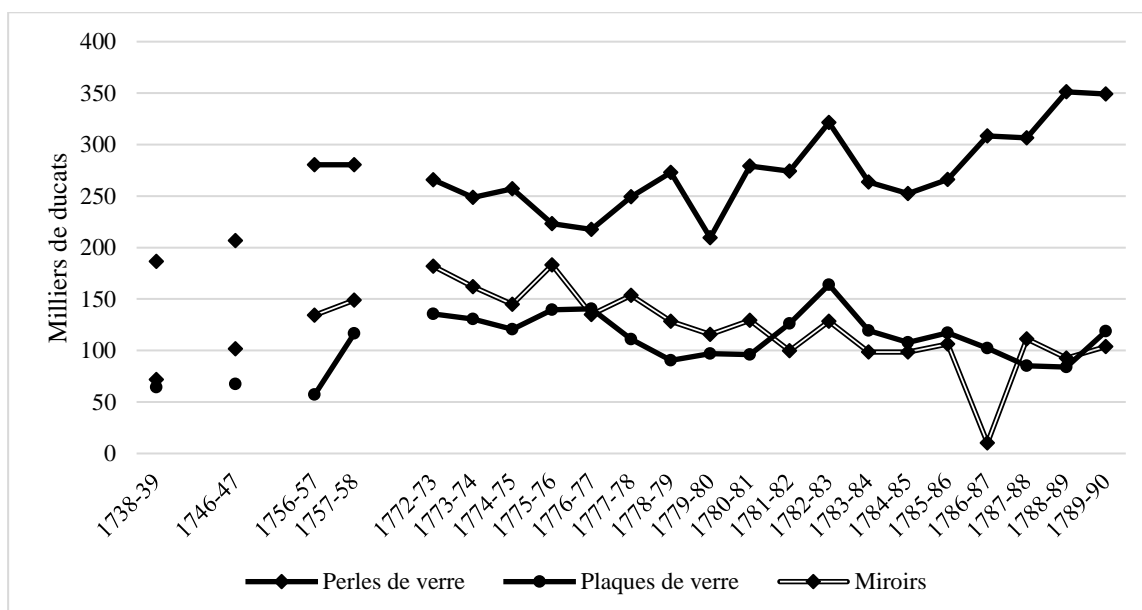
<sup>206</sup> Walter Panciera, « Ancien Régime e chimica di base : la produzione del salnitro nella Repubblica veneziana (1550-1797) », *Studi veneziani*, n.s., n°, 1988, p. 45-92. ; Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 514.

<sup>207</sup> L'exportation moyenne de *rigadini* au cours de la seconde période est de 26 000 ducats environ.

<sup>208</sup> Les causes de la flambée de mélasse et le recul du sucre raffiné n'ont pas été identifiées et la littérature consultée ne la mentionne pas. Une étude de l'industrie sucrière vénitienne au XVIII<sup>e</sup> serait donc nécessaire, voir Giulia Delogu, « 'Venezia atlantica' : per un'analisi economica e culturale dell'impatto dei generi coloniali nel secondo Settecento », *art. cit.* ; Pierre Niccolò Sofia, « Dall'Atlantico a Rialto », *art. cit.*

<sup>209</sup> Entre 1738/1739 et 1757/1758 ces produits forment 85 % des exportations de la verrerie, entre 1772/1773 et 1789/1790 le pourcentage est de 82 %, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100 ; BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 496, c. 174.

**Figure 16. Évolution des exportations de perles de verre, plaques et miroirs vénitiens, 1738/1739-1789/190**

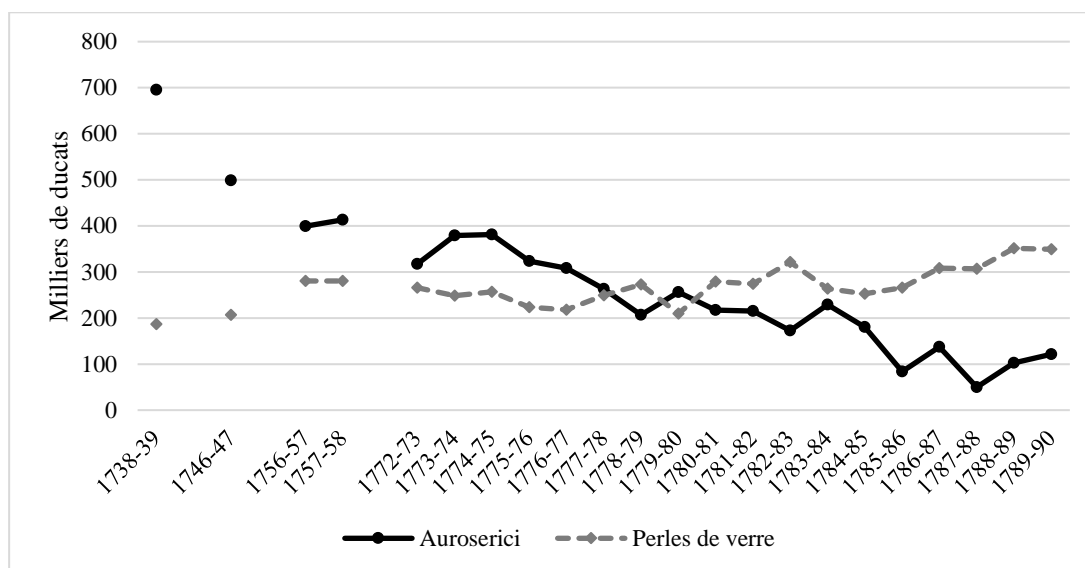


D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100 ; BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 496, c. 174. Pour les années 1738/1739-1757/1758 la source ne distingue pas entre les *conterie* et les *manifatture a lume*.

Les exportations à prix fixe des principales composantes de la verrerie de Venise évoluent de façon différente au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : malgré des phases de baisse, celles des perles augmentent dans l'ensemble, alors que celles des plaques et des miroirs s'accroissent dans la première moitié du siècle et fléchissent pour la suite. Les perles font donc montre d'une résilience accrue face aux deux autres produits. La structure des marchés est d'ailleurs très différente : les plaques et les miroirs sont expédiés pour la plupart (plus de 80 % dans les dernières décennies du siècle) vers les territoires vénitiens et les États italiens, les perles ont des marchés plus équilibrés, comme nous le verrons mieux dans le chapitre 8, parce qu'un tiers est exporté vers le Ponant, un tiers vers l'Empire ottoman et le reste est reparti entre Allemagne, Italie, Balkans et Barbarie etc. Cette diversification permet de compenser les conjonctures négatives d'un marché et se traduit par une résilience accrue.

La divergence est encore plus accentuée quand nous comparons les perles avec un autre groupe de produits importants pour le commerce vénitien, les tissus *auroserici* (Figure 17).

**Figure 17. Évolution des exportations des tissus *auroserici* et des perles de verre vénitiens, 1738/1739-1789/1790**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100 ; BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 496, c. 174.

Le contraste entre la baisse progressive, pluri-décennale des exportations des soieries d'or et d'argent vénitiennes et la croissance modérée des perles de verre est évident. Entre le XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, face à la concurrence des manufactures lyonnaises, le secteur vénitien de la soie se concentre sur une production de haute qualité destinée essentiellement aux marchés levantins. D'après Marcello Della Valentina, cette stratégie commerciale donne des résultats positifs jusqu'aux années 1770, quand le marché oriental s'effondre et qu'augmente la compétition avec les tissus de luxe chinois, indiens et persans<sup>210</sup>. Par conséquent, dans les dernières décennies du siècle on assiste à la réorientation inefficace du secteur vers les productions de faible qualité destinées au marché italien, ce qui n'évite pas l'effondrement de la valeur exportée<sup>211</sup>. À long terme, la stratégie de se spécialiser sur un seul marché face à la forte concurrence internationale se révèle désavantageuse et provoque l'échec final du secteur.

En somme, les données des *Ristretti* montrent des difficultés pour les exportations de la plupart des vingt produits les plus importants des *Manifatture della Dominante* entre 1772/1773 et 1789/1790. Parmi les articles faisant exception, il y a les *manifatture a lume* et les *conterie*, dont le

<sup>210</sup> Voir *infra*, chapitres 10-11.

<sup>211</sup> Marcello Della Valentina, « The Silk Industry in Venice: Guilds and Labour Relations in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », *art. cit.*, p. 110-112. Voir aussi : Carlo Poni, « Archéologie de la fabrique: la diffusion des moulins à soie alla bolognese dans les États Vénitiens du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, n°27, novembre-décembre 1972, p. 1475-149 ; *Id.*, « Espansione e declino di una grande industria, le filature di seta a Bologna fra XVII e XVIII secolo », *Problemi d'acque a Bologna*, Atti del Secondo Colloquio (Bologne, 10-11 octobre 1981), Bologne, 1983, p.211-287 ; *Id.*, « Mode et innovation, les stratégies des marchands en soie de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°45, 1998, p. 589-625 ; *Id.*, « Per la storia del distratto industriale serico di Bologna (secoli XVI-XIX) », *Quaderni storici*, n.s., n°25, 1990, p. 93-167.

commerce et l'importance relative augmentent. Ainsi, les perles de verre semblent faire montre d'une résilience majeure par rapport à d'autres articles, mais les sources autorisent-elles à parler d'une véritable expansion de ce secteur au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

#### 2.4. L'expansion des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

L'historiographie a souligné à plusieurs reprises qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le secteur des perles de verre vénitiennes connaît une expansion<sup>212</sup>. Malgré ces travaux importants, une vérification systématique reste à faire pour consolider ces premiers acquis<sup>213</sup>. Quelques précisions sont nécessaires avant d'examiner l'évolution du commerce des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les sources ne détaillent jamais la valeur des exportations de chaque typologie de perles, mais les réunissent toutes dans deux catégories : *conterie* et *manifatture a lume*. Or, ces catégories comprennent un groupe hétérogène de produits : des petites verroteries monochromes aux perles semi-précieuses, colliers, petites cannes etc., chacun d'un prix différent<sup>214</sup>. L'estimation des valeurs globales de ce commerce comporte donc une simplification de cette complexité, c'est-à-dire l'attribution problématique d'un prix unitaire pour les deux macro-catégories mentionnées. Par ailleurs, la même opération est faite par les autorités vénitiennes lors de la rédaction des *Registri des Cinque Savi alla Mercanzia*, utilisés dans ce chapitre pour estimer la part du commerce des perles dans l'ensemble des exportations vénitiennes. Ainsi, il convient d'écarter les estimations exagérées, chiffrant à plusieurs millions de ducats le commerce des *conterie*<sup>215</sup>. Si l'exagération des chiffres fait souvent partie du langage rhétorique des dépêches consulaires et des rapports présentés aux autorités de l'époque, l'écart avec les estimations provenant de sources différentes, comme les *Registri des Cinque Savi alla Mercanzia* et les rapports des représentants de l'Art des *Margariteri*, est considérable. Par exemple, le total de la production déclaré par les *Margariteri* en 1790 et 1792 est de 1 054 tonnes de *conterie*, alors que les douanes parlent de 602 tonnes exportées. La valeur étant calculée en appliquant un prix fixe aux quantités produites/exportées, celle déclarée par les *Margariteri* est de 2 444 400 livres vénitiennes (ou 394 258 ducats courants) en 1790 (prix de 70 livres par 100 *libbre sottili* de poids) et de 3 193 600 livres vénitiennes (ou 515 094 ducats courants) en 1792 (prix de 85 livres par 100 *libbre sottili* de poids).

---

<sup>212</sup> Walter Panciera, « L'economia: imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 543 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 150-153, p. 171-172 ; *Id.*, « Murano Glass, Continuity and Transformation », *art. cit.*, p. 167-168 ; Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 298.

<sup>213</sup> La plupart des chiffres en *libbre sottili* ont été transformés en tonnes pour simplifier la lecture.

<sup>214</sup> Et la fourchette peut être ample, voir *infra*, chapitre 12, par exemple.

<sup>215</sup> Le consul de France à Venise, Leblond, parle de plus d'un million de ducats (3,5 millions de livres tournois) en 1752, CAdAe, 138cp-Venise, 213-P-9922, c. 464r. Francesca Trivellato cite le consul d'Autriche, qui en 1767 parle de plusieurs millions de ducats courants, et Gasparo Gozzi, en 1761, estime la production à 5,5 millions de ducats, Francesca Trivellato, « Echi della periferia », *art. cit.*, p. 29-30, voir également Luigi Zecchin, *Vetro e Vetrai di Murano: studi sulla storia del vetro*, vol. I, Venise, Arsenale Editrice, 1987, p. 97.



Les douanes vénitiennes estiment 100 *libbre* de *conterie* à 50 livres environ jusqu'à 1795, ce qui conduit à évaluer les exportations en 1790-92 à un million de livres vénitiennes environ (160 000 ducats courants environ)<sup>216</sup>. La différence entre production déclarée et exportations enregistrées pourrait s'expliquer par différents facteurs : une déclaration optimiste des *Margariteri* visant à montrer leur importance aux autorités vénitiennes (le chiffre exprimerait donc la production théorique maximale de tous les fours, employés sans interruption au cours de l'année) ; la présence de la contrebande ; la présence d'une commercialisation des perles à Venise, dont on ignore l'étendue<sup>217</sup>. En ce qui concerne l'estimation de la valeur du commerce des *conterie*, notre choix est d'utiliser les données des exportations des perles en poids, fournies par les *Registri*, et d'y appliquer les prix trouvés dans différentes sources issues de la pratique commerciale et des Arts, afin d'obtenir une estimation aussi proche que possible des prix courants au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour étudier l'évolution du commerce des perles de verre vénitiennes tout au long de XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons comparé trois indicateurs : le nombre de creusets actifs à Murano pour la fabrication des cannes et des émaux, les produits semi-finis utilisés tant par les *Margariteri* que par les *Perleri* (1678-1792) ; le nombre de fours des *Margariteri* (1711-1792) ; les exportations de *conterie* et *manifatture a lume* d'après les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* (1769/70-1799). L'absence d'une série longue sur le commerce des perles est ainsi compensée par deux séries relatives au monde de la production. La fluctuation du nombre des installations (les creusets et les fours) reflète *grosso modo* l'évolution des exportations de perles, ou du moins les phases d'expansion et de contraction de celles-ci, selon l'hypothèse qu'une augmentation considérable des commandes entraîne un élargissement de la capacité productive installée, qui est flexible<sup>218</sup>. Cependant, les indications sur le nombre des fours doivent être considéré avec prudence, d'autant plus que la révision des statuts de l'Art des *Margariteri* en 1762-1764 impose un seuil limite de 26<sup>219</sup>. Après cette date, donc, l'indicateur relatif au nombre de fours apparaît moins pertinent : les chiffres des *Registri* se révèlent alors essentiels. Au total, la comparaison de ce trois indicateurs couvre la période 1678-1799 (Figure 18).

---

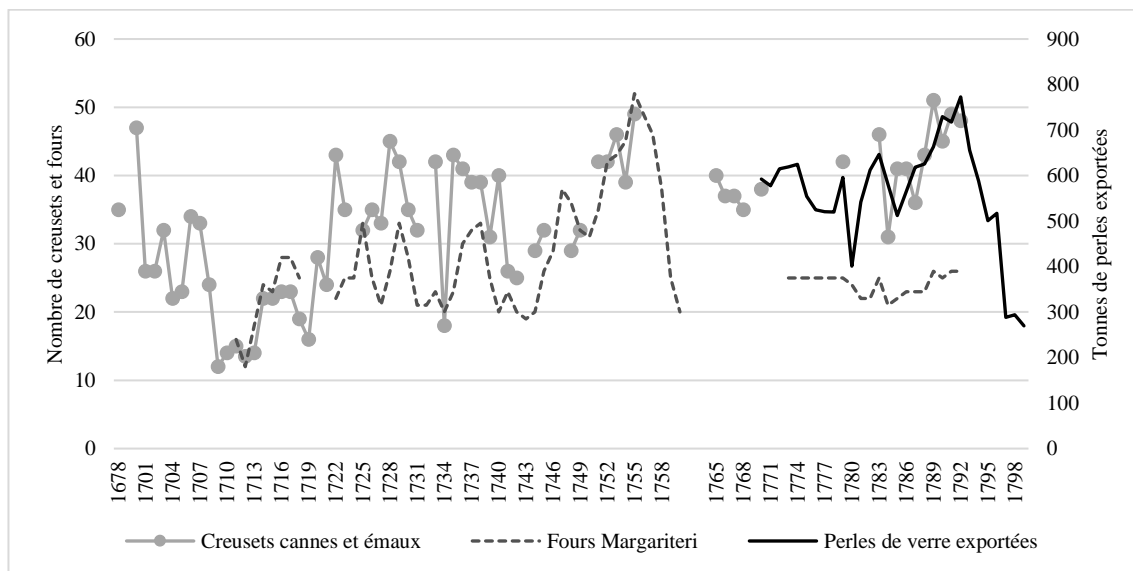
<sup>216</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c.s.n. 11.08.1790 ; *Ibid.*, b. 40, f. n°3 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 108..

<sup>217</sup> Les deux dernières options sont citées également par Francesca Trivellato, « Echi della periferia », *art. cit.*, p. 29.

<sup>218</sup> Les sources qualitatives témoignent que la pression des commandes se traduit par la multiplication des creusets et des fours : ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. *Margariteri*, 1784 ; ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 26r.

<sup>219</sup> Voir *infra*, chapitre 5.

**Figure 18. Évolution de creusets, fours et exportations des perles de verre vénitiennes, 1678-1799**



D'après : Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 228, tab. 14 ; ASVe, *Censori*, b. 38 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131 ; BMC, *M.C.IV*, c. 33, c. 40r-40v.

À première vue, les trois indicateurs suivent la même évolution. L'indice de corrélation entre creusets et fours (1711-1755) est de 0.618, celui entre creusets et exportations (1770-1792) est de 0.638. La corrélation entre fours et exportations (1773-1792) est plus faible (0.386), mais, comme nous l'avons déjà évoqué, la limitation du nombre de fours *margariteri* empêche des variations marquées des installations. En somme, au XVIII<sup>e</sup> siècle, production et commerce sont étroitement liés : les deux poumons du monde vénitien des perles de verre se dilatent et se rétractent ensemble.

Entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous ne disposons que du nombre des creusets. La donnée de 1700 est considérablement supérieure à celle de 1678, ce qui pourrait indiquer une phase d'expansion de l'industrie des perles de verre à la fin du *Seicento*. La présence d'une seule donnée avant 1701 (1678) n'autorise toutefois pas à consolider cette hypothèse. Les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle sont marquées par une forte contraction du nombre des creusets. Le commerce des perles a donc traversé une période de baisse, très certainement à cause des effets de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) sur le commerce maritime.

À partir de 1711, nous disposons aussi de données sur les fours *margariteri*. La seconde moitié des années 1710 est caractérisée par une forte reprise, alors qu'entre 1720 et 1740 le nombre des fours varie entre 20 et 30, celui des creusets entre 30 et 40. Malgré les oscillations, le nombre des installations est assez stable, ce qui laisse supposer une tendance stable des exportations de perles de verre. Entre la fin des années 1730 et le début des années 1740, les établissements diminuent, mais il s'agit d'une conjoncture temporaire. De 1741/42 à 1755, a lieu une forte expansion de l'industrie des perles de verre vénitiennes, qui double ses structures de production : les creusets passent de 25 à 49,

les fours de 19 à 52. Les sources montrent qu'en parallèle il y a une hausse des exportations de perles, poussées par la demande internationale : leur valeur passe de 186 554 ducats en 1738/39, à 206 789 en 1746/47, à 280 562 en 1756/57 (+ 50 %)<sup>220</sup>. Dans les premières années 1750, les *conterie* sont très demandées : le 3 décembre 1754, sept négociants vénitiens écrivent aux *Cinque Savi alla Mercanzia* pour signaler les difficultés de l'Art des *Margariteri* à faire face à la demande<sup>221</sup>. Les commandes de ces négociants se chiffrent à un million de *libbre sottili* au total, soit 300 tonnes environ. Pour 70 % d'entre elles, la destination n'est pas précisée. En ce qui concerne la partie restante (30 %), 31 % des *conterie* sont destinées au Caire, soit autant qu'à Lisbonne, 25 % à Amsterdam, 9 % à Alep et 3 % à la France. La demande provient donc tant d'Orient que d'Occident.

Cette expansion s'interrompt dans la seconde moitié des années 1750. Si la valeur des exportations de perles de verre stagne entre 1756/57 et 1757/58 autour de 280 000 ducats<sup>222</sup>, le nombre de fours des *Margariteri* s'écroule de 52 à 20 entre 1755 et 1760. L'absence de données pour les creusets jusqu'à 1765 nous empêche de dire si la crise touche seulement les *conterie* ou le monde des perles vénitiennes dans son ensemble, d'autant plus qu'aucun chiffre n'est disponible pour les *manifatture a lume*. Le séisme qui détruit une bonne partie de la ville de Lisbonne (point nodal du commerce des perles) en 1755 et les effets de la guerre de Sept Ans (1756-1763) expliquent les difficultés du commerce des verroteries vénitiennes en Occident<sup>223</sup>, alors qu'une contraction des expéditions des perles vers l'Égypte a lieu entre 1760 et 1762-1763<sup>224</sup>. Pour la seconde moitié des années 1760, nous ne disposons que des chiffres relatifs aux creusets, qui diminuent légèrement (de 40 à 35) entre 1765 et 1768.

À partir de 1769/70, nous pouvons nous appuyer sur les données extraites des *Registri*. Les exportations de perles de verre demeurent stables dans la première moitié des années 1770, puis elles baissent jusqu'en 1780. Cette conjoncture négative s'explique par la conjonction de la diminution des commandes occidentales, à la suite du déclenchement de la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783), et de celles levantines, à cause des turbulences politiques au Caire (1776-1777). Malgré une diminution considérable des quantités exportées (- 35 % entre 1774 et 1780), la reprise est tout aussi rapide et, en 1783, 644 tonnes de perles sortent de Venise, contre 623 tonnes en 1774. Après deux

---

<sup>220</sup> BMC, *Morosini Grimani*, b. 496, c. 174.

<sup>221</sup> Les négociants signataires sont : Bonomo Algarotti, Antonio de Benetto Buratti, Isach de Mandolin Treves, Gio. Domenico Malanotti, Sealcauser Hughel e Sasnam, Gabriel Cornet et Bernardo e Gio. Batta Sola, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 21, fasc. « conterie », c.s.n. 17.12.1754.

<sup>222</sup> BMC, *Morosini Grimani*, b. 496, c. 174.

<sup>223</sup> Alvaro S. Pereira, « The Opportunity of a Disaster : The Economic Impact of the 1755 Lisbon Earthquake », *The Journal of Economic History*, n°69, juin 2009, p. 466-499. La traite atlantique des esclaves subit une rapide contraction entre 1756 et 1757, quand le nombre d'esclaves embarqués passe de presque 50 000 à 38 000 environ et reste autour de 45 000 en moyenne entre 1758 et 1759, voir *Trans Atlantic Slave Trade Database*, [www.slavevoyages.org](http://www.slavevoyages.org).

<sup>224</sup> Voir *infra*, chapitre 11.

années difficiles (1784 et 1785), une longue phase de hausse débute : en sept ans, de 1785 à 1792, les exportations de perles vénitiennes passent de 512 à 771 tonnes (+ 50 %). L'expansion commerciale trouve une confirmation dans les chiffres relatifs aux installations industrielles : les creusets passent de 31 en 1784, à 49 en 1791, alors que les fours des *Margariteri* augmentent de 21 à 26 au cours de la même période. Après la baisse de la seconde moitié des années 1750, il s'agit du pic le plus important pour ce commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aussi, les sources montrent une augmentation de la demande de combustible provenant l'Art des *Perleri*, c'est-à-dire le suif nécessaire aux chalumeaux, entre la fin des années 1760 et les années 1780. Le prix du suif fixé par les autorités demeure relativement stable entre 1765 et 1790<sup>225</sup> ; la fourniture annuelle passe de 47 à 110 tonnes environ, alors que le chiffre d'affaires augmente de 101 400 livres vénitiennes en 1767 à 169 000 en 1774, pour atteindre 236 600 en 1789<sup>226</sup>. La dernière décennie du siècle est tourmentée : la guerre de la première coalition (1792-1797) en Europe, les problèmes économiques et sanitaires en Égypte et en Syrie et la fin de la République de Venise (1797) expliquent pourquoi les exportations de perles de verre vénitiennes s'effondrent, en passant de plus de 752 tonnes en 1792 à moins de 271 en 1799<sup>227</sup>.

Ainsi, d'après les sources quantitatives analysées, la conjoncture de la première moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle est globalement positive, du moins après 1710, avec une phase de hausse accentuée entre 1742/43 et 1755/56. La seconde moitié du siècle est plus contrastée, le commerce des perles étant frappé par les nombreuses guerres internationales et par la détérioration de la situation égyptienne et syrienne<sup>228</sup>. Toutefois, même dans ce contexte difficile, l'industrie et le commerce des perles vénitiennes montrent une forte résilience : leur capacité d'expansion demeure réelle jusqu'à la fin du siècle.

Pour apprécier la croissance des perles à l'échelle séculaire, il convient de se focaliser sur le seul indicateur qui offre une certaine continuité, c'est-à-dire celui du nombre des creusets pour cannes et émaux. Le Tableau 8 montre l'évolution du nombre moyen de creusets pour chaque quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>225</sup> En 1778 il est de 14 sous par *libbra*, en 1789 il revient à 13 sous, ASVe, *Censori*, b. 38, c.s.n., février 1778 ; *Ibid.*, b. 40, 22.08.1789.

<sup>226</sup> *Ibid.*.

<sup>227</sup> Pourtant, en ce qui concerne les *manifatture a lume*, la donnée de 1800 (disponible pour l'étranger seulement) montre une hausse des exportations par rapport à 1799, de 49 à 54 tonnes, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 131. Pour la période tourmentée entre la chute de la République et l'installation durable de la domination autrichienne voir Domenico Bussolin, *Guida alle fabbriche vetrarie di Murano*, Venise, Tip. e libr. Andrea Santini e figlio, 1842, p. 71-72 ; Paolo Zecchin, « L'Arte vetraria a Venezia tra la caduta della Repubblica e l'introduzione del portofranco (1830) », *Studi veneziani*, n°54, 2007, p. 323-381.

<sup>228</sup> Pour les détails, voir *infra*, chapitres 11 et 12.

**Tableau 8. Creusets pour cannes et émaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, périodes de 25 ans**

Période	Années dans la source	Nombre moyen de creusets
1700-1724	1700-1723	25
1725-1749	1725-1731 ; 1733-1742 ; 1744-1745	34
1750-1774	1751-1755 ; 1765-1768 ; 1770	41
1775-1800	1779 ; 1783-1792	43

D'après : ASVe, *Censori*, b. 38.

Ces installations augmentent tout au long du siècle. Cependant, le rythme de croissance est nettement plus intense entre 1700-1749 que dans la période suivante, un élément cohérent avec le cadre dessiné jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, l'augmentation du nombre des creusets suggère une expansion de l'industrie des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le succès que l'on constate au XVIII<sup>e</sup> siècle est par ailleurs cohérent avec le développement qui a lieu au siècle suivant, quand les *conterie* deviennent « l'épine dorsale » de l'industrialisation de Venise<sup>229</sup>. L'expansion du *Settecento* jette donc les bases pour la croissance de l'*Ottocento*.

En ce qui concerne l'estimation de la valeur du commerce des perles de verre, les *Registri* attribuent deux prix unitaires aux *conterie* : à la fin des années 1730<sup>230</sup>, 50 livres vénitiennes environ par 100 *libbre sottili*, valeur utilisée dans les *Ristretti* entre 1772/73 et 1789/90 et, en 1795, 239 livres vénitiennes et 4 sous par 100 *libbre sottili*<sup>231</sup>. La différence entre les deux prix est considérable : entre la fin des années 1730 et la fin du siècle, le prix des *conterie* aurait augmenté de 378 %, alors que, dans la même période, celui des *manifatture a lume* passe de 400 livres environ par 100 *libbre sottili* à 492 livres et 8 sous (+ 23 %). La dynamique des *conterie* pose un problème : si les sources autorisent à parler d'une augmentation des prix au fil du siècle, celui de 1795 semble trop élevé. En fait, à Venise 100 *libbre sottili* de *conterie* sont estimées de 64 à 85 livres vénitiennes entre 1782 et 1792<sup>232</sup>, une fourchette bien inférieure aux 239 livres et 4 sous. Cela n'implique pas que la valeur de 1795 est fautive, mais elle pourrait être le résultat d'un renchérissement brusque des prix causé par les effets

<sup>229</sup> L'expression est de Francesca Trivellato, « Out of Women's » *art. cit.*, p. 54-55. La production de *conterie* dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est considérablement supérieure à celle du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paolo Zecchin, « L'arte vetraria a Venezia negli anni del portofranco (1830-1873) », *Studi veneziani*, n° 60, 2010, p. 487-617, p. 538. Voir également Domenico Bussolin, *Guida alle fabbriche vetrarie di Murano*, *op. cit.*, p. 85-86, Giovanni Zalin, *Aspetti e problemi dell'economia veneta dalla caduta della Repubblica all'annessione*, Vicence, Comune di Vicenza etc., 1969, p. 116; Matteo Dei Rossi, *L'industria del vetro veneziano nell'Ottocento. La crisi dopo la caduta della Repubblica*, Tesi di Laurea sous la direction de Paola Lanaro, Università Ca' Foscari Venezia, A.A. 2018/2019, p. 36-45 en particulier.

<sup>230</sup> Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise : sources et méthodes », *art. cit.*, p. 400.

<sup>231</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 115. Ce deuxième prix est utilisé par Francesca Trivellato pour calculer la valeur des exportations des *conterie* entre 1769/70 et 1795, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 230, tab. 15.

<sup>232</sup> Respectivement : 70 livres est le prix de vente à un marchand de Loreto en 1782 ; 70 livres est l'estimation de l'Art des *Margariteri* en 1790 ; 64 livres environ (80 ducats et 10 *grossi* Valuta di Piazza par 1000 *libbre sottili*) est l'estimation des *Censori* en 1791 ; 85 est l'estimation des représentants de l'Art des *Margariteri* en 1792. ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 822 ; *Ibid.*, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c.s.n. 11.08.1790 ; *Ibid.*, b. 40, c.s.n. 29.03.1791 ; *Ibid.*, f. n°3.

de la guerre de la première coalition (1792-1797) sur le commerce maritime. Les exportations totales de *conterie* baissent de 40 % environ entre 1792 et 1795, celles vers le Ponant de 64 %. Au contraire, les *manifatture a lume* résistent mieux : leurs exportations totales diminuent de 9 % seulement au cours de la même période, bien que celles destinées au Ponant s’effondrent de 64 %. Leur majeure résilience s’explique par le fait que les marchés occidentaux sont moins importants pour cette typologie de perles que pour les *conterie*.<sup>233</sup>. Autrement dit, le prix de 1795 est probablement exceptionnel, mesuré par les autorités vénitiennes dans une phase de difficulté. Notre estimation des exportations des *conterie* est basée sur une fourchette de prix située entre 50 et 90 livres vénitiennes par 100 *libbre sottili* pour la plupart du XVIII<sup>e</sup> siècle. En utilisant les quantités des *Registri* entre 1769/70 et 1794, la valeur moyenne des exportations de ce type de perles se situerait donc entre 102 940 et 174 999 ducats *valuta di piazza*<sup>234</sup>. En 1792, à l’apogée de ce commerce, avec 2 178 244 *libbre sottili* expédiées et un prix de 85-90 livres vénitiennes par 100 *libbre sottili*, la valeur des exportations des *conterie* vénitiennes serait de 231 438 à 245 052 ducats. En appliquant le prix de 1795 à la quantité moyenne de *conterie* exportées entre 1795 et 1799 (987 787 *libbre sottili*), la valeur de ce commerce se chiffrerait à 295 946 ducats. Au total, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce vénitien des *conterie* est compris dans une fourchette allant de 100 000 à 300 000 ducats annuels, avec un écart plus probable entre 100 000 et 250 000 ducats.

En ce qui concerne le commerce des *manifatture a lume*, les estimations de l’Art des *Perleri* parlent d’une valeur de 200 000 à 240 000 ducats annuels au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>235</sup>. Les prix trouvés dans les sources se situent dans une fourchette de 400 à 492 livres vénitiennes environ par 100 *libbre sottili*<sup>236</sup>. En utilisant les quantités des *Registri* entre 1769/70 et 1794, la valeur moyenne des exportations de ce type de perles se situerait donc autour de 170 000 ducats<sup>237</sup>. En 1789, à l’apogée de ce commerce, la valeur des exportations atteint 240 000 ducats<sup>238</sup>. En appliquant le prix de 1795 aux quantités expédiées entre 1795 et 1799, la valeur des exportations se chiffre à 194 209 ducats<sup>239</sup>. Ces valeurs s’accordent plutôt bien à celles mentionnées par les représentants des *Perleri*. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, donc, le commerce vénitien des *manifatture a lume* s’élève probablement de 150 000 à 250 000 ducats.

---

<sup>233</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 108, 115, 116.

<sup>234</sup> Pour une moyenne de 1 647 055 *libbre sottili* exportées à un prix de 50-90 livres vénitiennes par 100 *libbre sottili*, totalisant 823 527 à 1 399 996 livres vénitiennes.

<sup>235</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », 03.04.1788 ; ASVe, *Censori*, fasc. « senza data ».

<sup>236</sup> Respectivement, par 100 *libbre sottili* de produit, le prix unitaire des *Cinque Savi alla Mercanzia* est de 400 livres environ ; en 1791, les *Censori* estiment les *manifatture a lume* à 404 livres (50 ducats et 11 *grossi* V.P.) ; dans les *Registri*, le prix unitaire de 1795 est de 492 livres et 8 sous, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 116 ; *Ibid.*, *Censori*, b. 40, c.s.n. 29.03.1791.

<sup>237</sup> Pour une moyenne de 342 579 *libbre sottili* exportées à un prix de 400-404 livres vénitiennes par 100 *libbre sottili*.

<sup>238</sup> 474 968 *libbre sottili* de produit à un prix de 404 livres vénitiennes par 100 *libbre sottili*.

<sup>239</sup> Pour une moyenne de 315 530 *libbre sottili* exportées à un prix de 492 livres vénitiennes et 8 sous par 100 *libbre sottili*.

En résumant, il est probable que le commerce annuel des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle soit compris dans une fourchette allant de 250 000 à 500 000 ducats, une valeur considérable, en sachant qu'entre 1734/35 et 1789/90, la valeur moyenne des exportations passant par les quatre douanes vénitiennes est de 7,3 millions de ducats environ<sup>240</sup>. Selon notre estimation la part du commerce des perles sur ces exportations est de 3.5 % à 7 %, ce qui reste bien entendu modeste mais qui n'est pas surprenant, compte tenu de la diversification des exportations vénitiennes. En tout cas, si les estimations de plusieurs millions de ducats sont invraisemblables et la valeur générée par la production et le commerce des perles de verre ne doit pas être exagérée, toutes les sources mobilisées indiquent qu'il s'agit d'une activité incontournable pour l'économie de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Venise conserve un important cœur manufacturier voué à l'exportation. Sa production se caractérise par une très grande variété d'articles issus d'un groupe de secteurs formant une large partie du tissu industriel traditionnel vénitien depuis le XVI<sup>e</sup> siècle : textile, verrerie, industrie de la cire, proto-chimie, orfèvrerie etc. La plupart de ces secteurs traverse dans les décennies 1770 et 1780 une phase de difficultés. Bien qu'elle ne puisse pas être validée comme une tendance séculaire, cette conjoncture semble être liée à une insuffisante diversification des marchés d'exportation ou à poids trop important du marché local. Les traits essentiels de cette analyse ont été confirmés à partir d'une étude plus poussée des articles les plus importants pour les exportations des *Manifatture della Dominante*.

À l'intérieur de ce groupe, les perles de verre émergent comme l'une des exceptions les plus importantes en termes de résilience, voire de dynamisme. L'expansion du secteur des perles de verre que nous avons démontrée pour le XVIII<sup>e</sup> siècle s'insère dans un processus de transformation pluriséculaire de la verrerie vénitienne dans son ensemble, qui se réoriente vers des productions « de masse ». Cette transformation représente la condition préalable pour le développement du XIX<sup>e</sup> siècle qui permet la continuité de cette industrie jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle avancé. En ce sens, la rupture entre monde préindustriel et industriel se révèle plus nuancée qu'on ne le pense souvent : bien que dans le cadre d'un contexte politique, économique et social nouveau, d'une nouvelle forme d'organisation du travail et de certains progrès technologiques, l'industrie des perles connaît une phase d'expansion de longue durée, allant du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Le XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit parfaitement dans cette évolution et doit être considéré comme la période de consécration des perles vénitiennes sur les marchés internationaux.

---

<sup>240</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 579.

Si nous avons anticipé certains facteurs qui peuvent expliquer le succès des perles au XVIII<sup>e</sup> siècle (offre et marchés diversifiés), les chapitres suivants approfondiront ces questions, démontrant aussi que la croissance de ce secteur se fonde tant sur l'organisation de la production et du travail que sur les caractéristiques du commerce et des marchés d'exportation. Il est temps maintenant de se consacrer au monde des Arts verriers responsables de la fabrication des *conterie* et des *manifatture a lume*, ceux des *Margariteri* et des *Perleri*.





**Deuxième partie. La filière productive des perles de verre vénitiennes  
au XVIII<sup>e</sup> siècle**



## Chapitre 3. Un système de production traditionnel mais compétitif

### Introduction

Ce chapitre a été imaginé comme une radiographie du système de production des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'objectif est d'en préciser les contours, d'en montrer les caractéristiques et d'en expliquer les mécanismes à la lumière des sources documentaires et de la littérature scientifique la plus récente sur le monde du travail.

Dans un premier temps, il s'agit d'expliquer les éléments de base de la filière des perles : les techniques employées, les institutions et les acteurs concernés. La spécialisation productive et l'élargissement des marchés modèlent le monde vénitien des perles, donnant lieu à une germination corporative qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, trouve sa forme la plus achevée avec la première phase de la production implantée à Murano, dans l'Art « mère » du verre, la seconde à Venise, chez les Arts des *Margariteri* et des *Perleri*.

Le cœur du chapitre interroge l'institution corporative à l'époque moderne. À travers le cas des perles de verre, il contribue à l'historiographie récente qui réévalue le rôle des corporations dans l'économie préindustrielle<sup>241</sup>. Plus que la description des statuts qui règlent la vie de ces corps de métier, l'analyse vise à montrer l'écart entre normes et pratiques du travail à travers l'étude des

---

<sup>241</sup> Le débat scientifique sur les corporations de métier est de plus en plus polarisé entre une interprétation classique, remontant à Turgot et à Smith, qui décrit les associations de métier comme des institutions archaïques et rigides, nocives pour le développement économique et pour les consommateurs, voir par exemple Sheilagh Ogilvie, « Efficiency, and Social Capital : Evidence from German Proto-Industry », *art. cit.* ; et une interprétation plus récente qui souligne, entre autres, l'extrême diversité des expériences corporatives, leur capacité d'adaptation, leur importance dans la réduction des coûts de transaction dans des marchés caractérisés par la présence d'asymétries informatives, leur ouverture aux extérieurs et au changement technologique. Voir le débat désormais classique entre Sheilagh Ogilvie et Stephan R. Epstein : Sheilagh Ogilvie, « 'Whatever Is, Is Right' ? Economic Institutions in Pre-Industrial Europe », *art. cit.* ; Stephan R. Epstein, « Craft guilds in the pre-modern economy : a discussion », *art. cit.* ; Sheilagh Ogilvie, « Rehabilitating the Guilds : A Reply », *art. cit.* Une tentative récente et intéressante de combiner les deux visions est Andrea Caracausi, « Information asymmetries and craft guilds in pre-modern markets : evidence from Italian proto-industry », *The Economic History Review*, vol. 70, n° 1, 2017, p. 397-422. En ce qui concerne la réévaluation des corps de métier, voir Alberto Guenzi, Paola Massa, Fausto Piola Caselli (dir.), *Guilds, Markets, and Work Regulations in Italy, 16th-19th Centuries*, *op. cit.* ; Alberto Guenzi, Paola Massa, Angelo Moioli (dir.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, *op. cit.* ; Paolo Massa, Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso*, *op. cit.* ; Carlo Marco Belfanti, « Guilds, Patents, and the Circulation of Technical Knowledge : Northern Italy during the Early Modern Age », *Technology and Culture*, vol. 45, n° 3, juillet 2004, p. 569-589 ; Stephen R. Epstein, Maarten Prak (dir.), *Guilds, Innovations and the European Economy, 1400-1800*, *op. cit.* ; Maarten Prak, Jan Luiten van Zanden (dir.), *Technology, Skills and the Pre-Modern Economy in the East and the West*, *op. cit.* ; Luca Mocarelli, « Guilds Reappraised : Italy in the Early Modern Period », *International Review of Social History*, n°53, 2008, p. 159-178 ; Jan Lucassen, Tina De Moor et Jan Luiten van Zanden, « The Return of the Guilds : Towards a Global History of the Guilds in Preindustrial Times », *art. cit.* ; Andrea Caracausi, Matthew Davies et Luca Mocarelli (dir.), *Between Regulations and Freedom. Work and Manufactures in European Cities, 14th-18th*, *op. cit.* ; Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia*, *op. cit.* ; Maarten Prak, Clare Haru Crowston, Bert De Munck *et alii*, « Access to the Trade: monopoly and Mobility in European Craft Guilds in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », *Journal of Social History*, n° 54, 2020, p. 421-452.

sources judiciaires. Elles démontrent que les règlements représentent un périmètre modelable et souvent ignoré, tant par le recours à des pratiques illégales qu'avec l'autorisation des autorités vénitiennes. En ce sens, les Arts des perles et leur élite dirigeante en particulier ont à leur disposition une série de leviers informels (tels que l'élargissement des temps du travail, l'emploi de main-d'œuvre n'appartenant pas au métier, la compression des salaires) qui rendent le secteur flexible<sup>242</sup>.

Il s'agit alors de mesurer le degré de perméabilité de la filière des perles et des Arts concernés, officiellement fermés aux extérieurs. Le thème est analysé dans deux dimensions. Dans un premier temps, il s'agit d'explorer la relation entre les trois composantes du secteur (les trois Arts de Murano, des *Margariteri* et des *Perleri*) et de montrer qu'en dépit des interdictions des statuts, les compagnies et la coopération financière entre les membres des différents métiers sont de pratiques courantes, tant de façon horizontale (entre *Margariteri* et *Perleri*) que de façon verticale (entre *Margariteri* et Muranais). Ensuite, il s'agit de montrer la capacité des agents extérieurs, dans la plupart des cas des marchands, de dépasser les barrières corporatives afin d'être intégrés dans le monde des Arts, de jouer le rôle d'intermédiaires entre production et marché, ou de contrôler directement la fabrication des perles.

---

<sup>242</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit.

### 3.1. Feu, matières, mains et savoirs : comment se fabriquent les perles de verre à Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle

Les chapitres précédents ont présenté les perles de verre comme l'un des plus importants produits vénitiens d'exportation au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans trop entrer dans le détail de leur description matérielle. L'approfondissement de cet aspect et la description des techniques de fabrication se révèlent maintenant nécessaires. Comprendre les techniques permet en effet de suivre la progressive spécialisation de la filière et la germination des Arts du verre vénitiens, notamment la séparation entre les deux Arts responsables de la fabrication des perles, celui des *Margariteri* et celui des *Perleri*. L'explication détaillée de l'organisation de la filière et du rôle des différentes corporations sera effectuée dans les sections suivantes. Pour le moment, il suffit de rappeler qu'entre le Moyen Âge et l'époque moderne, la verrerie vénitienne s'organise entre les deux pôles de Murano, l'île qui depuis 1291 accueille les fours et l'Art « mère », et le centre-ville, où les autres Arts du verre gèrent la transformation des produits intermédiaires en produits finis. En ce qui concerne les perles, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Art de Murano fabrique les cannes de verre que les *Margariteri* et les *Perleri* transforment en *conterie* et en *manifatture a lume*.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les perles de verre vénitiennes sont donc fabriquées à partir d'une pâte de verre produite à Murano qui est le résultat du mélange de deux composantes majeures importées de différentes parties de la Méditerranée : le silicium<sup>243</sup> et les cendres sodiques<sup>244</sup>. Ces deux matériaux de base, à travers leurs impuretés, introduisent des éléments chimiques qui stabilisent le verre en formation, alors que les cendres permettent de baisser la température de fusion. Pour obtenir des pâtes de couleurs différentes ou pour les décolorer, les verriers de Murano ajoutent à ce mélange d'autres ingrédients, tels que les nitrates, l'arsenic, les oxydes, les sels métalliques, l'étain, l'antimoine, le manganèse ou les os calcinés<sup>245</sup>. L'exacte proportion entre les différents ingrédients (qui fait l'objet de véritables recettes<sup>246</sup>) est un secret souvent transmis à l'intérieur d'une famille verrière et jalousement conservé par les maîtres qui possèdent, donc, des savoir-faire cruciaux pour la réalisation d'un verre de qualité.

---

<sup>243</sup> Entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la verrerie vénitienne le *saldame* (un sable très fin à bon marché provenant de l'Istrie) substitue partiellement les cailloux de quartz concassés. Entre 1731 et 1746 l'Art de Murano obtient le privilège d'exploiter de façon exclusive les carrières istriennes de Pola, Dignan et Lissa, Astone Gasparetto, *Il vetro di Murano dalle origini a oggi*, Venise, Neri Pozza, 1958, p. 127 ; Luigi Zecchin, *Vetro e Vetrai di Murano, op. cit.*, p. 342 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 206.

<sup>244</sup> Voir *infra*, chapitre 5. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le salpêtre (nitrate de potassium) est introduit dans la verrerie vénitienne à imitation des productions de l'Europe du nord, sans substituer aux cendres sodiques, Walter Panciera, « Ancien Régime e chimica di base », *art. cit.*, p. 70-92 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 205.

<sup>245</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 191.

<sup>246</sup> Luigi Zecchin, *Il ricettario Darduin. Un codice vetrario del Seicento trascritto e commentato*, Venise, Arsenale Editrice, 1986.

Ces composés sont insérés dans un premier four à une température de 700° C environ d'où, après cinq-six heures, on extrait une masse solide intermédiaire qui est transférée dans des creusets dans un autre four, où la température atteint 1250° C. Ce second processus de fusion a une durée variable en fonction de l'article à produire, allant d'une nuitée jusqu'à plus de sept jours. Ensuite, les maîtres extraient le verre incandescent des creusets pour le transformer en produits finis (comme les soufflés ou les lustres) ou en produits semi-finis, comme les cannes de différents types dans le cas des perles de verre. Un assistant du maître, appelé *pastoner*, prélève du verre fusionné avec une barre de fer, en la tournant sur elle-même jusqu'à obtenir une masse de 7-10 cm. Ensuite, il fait rouler la barre sur une pierre réfractaire, en modelant le verre incandescent en une sorte de cylindre glissant le long de la barre. Les opérations suivantes se différencient en fonction du type de canne à réaliser : celle perforée est destinée aux articles des *Margariteri*, fabriqués au four, celle « massive » (non perforée) à ceux des *Perleri*, fabriqués au chalumeau. Dans le premier cas, à l'extrémité de la barre de fer, l'assistant perce un trou dans le verre encore molle et passe l'ensemble au maître, qui réchauffe le cylindre, améliore le trou et y insère une autre barre (*consaura* en vénitien) avec du verre comprimé sur la pointe. Le maître donne alors la barre « originale » à un ouvrier et la *consaura* à un autre. Les deux, appelés « tireurs » (*tiradori* en vénitien), courent en direction opposée avec les barres dans les mains, transformant le cylindre de verre en canne fine, arrondie et perforée. S'il s'agit au contraire de produire une canne massive, aucun trou n'est fait à l'intérieur du cylindre de verre incandescent, qui est modelé avec un diamètre majeur et tiré jusqu'à devenir une canne<sup>247</sup>. Une fois refroidies, les cannes sont à disposition des patrons de Murano qui sont obligés de les vendre exclusivement aux patrons de four *Margariteri* (cannes perforées) et aux négociants *perleri* (cannes non perforées)<sup>248</sup> à travers une procédure réglée et surveillée<sup>249</sup>, avec un paiement en partie en liquide et en partie en troc, contre des cendres sodiques à prix fixe<sup>250</sup>.

---

<sup>247</sup> Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, vol. I, *op. cit.*, p. 88; *Enciclopedia del negoziante ossia gran dizionario del commercio etc.*, vol. IV, Giuseppe Antonelli, Venise, 1839, p. 1513-1518, entrée "conterie".

<sup>248</sup> Jusqu'à 1759, les cannes pour les *manifatture a lume* peuvent être vendues tant aux maîtres ouvriers qu'aux maîtres négociants de l'Art des *Perleri*, voir *infra*, chapitre 6.

<sup>249</sup> La procédure se perfectionne au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : les *Margariteri* et *Perleri* (ou leurs agents) doivent fournir un justificatif (appelé « Santo dell'Arte », car il y a l'image de S. Antoine imprimé sur la pièce de papier) au patron de Murano pour acheter la canne. Les justificatifs sont fournis par le *gastaldo* (le représentant de l'Art) aux patrons et négociants *Margariteri* et *Perleri*, ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », « Custodia », art. X-XII. L'exportation des produits semi-finis est interdite mais leur contrebande est attestée, voir ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 385, c. 58, 13.09.1776.

<sup>250</sup> En 1764, le prix est fixé à 46 ducats pour 1 000 *libbre grosse* de cendres, alors que le prix de marché est de 50-60 ducats, Francesca Trivellato, « Fondamenta dei vetrai », *op. cit.*, p. 145. Bien que le prix des cendres soit fixé en 1764, ce mécanisme de troc multiplie les problèmes lors des hausses des prix des cendres importées, comme dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir *infra*, section suivante.

Une fois arrivées à Venise, les cannes sont prêtes pour être transformées. Les *conterie*, ou *margarite*, sont de petites perles monochromes qui forment l'essentiel de la production de l'Art des *Margariteri*<sup>251</sup>. Leur fabrication se déroule essentiellement dans l'atelier-four d'un patron, où travaille une équipe de maîtres, travailleurs (*lavoranti*) et jeunes garçons, à côté d'une main-d'œuvre féminine à mi-chemin entre la légalité et l'illégalité. Les cannes sont triées selon la dimension par les femmes de l'Art (phase de la *cernidura*), ensuite elles passent au maître coupeur (*tagliador*) qui les coupe en petites pièces à l'aide de deux lames d'acier, l'une fixée sur un petit banc de travail, l'autre mobile dans sa main. De cette opération, on obtient des sections de canne de verre encore pointues. Après avoir séparé les pièces entières des fragments et des coupeaux, ces sections passent dans le four pour l'arrondissement, qui s'effectue selon deux modalités différentes : l'une grâce à des bassins en cuivre (appelées *ferrazze*), l'autre sur des brochettes (fabrication *a speo*)<sup>252</sup>. Dans le premier cas, les sections à arrondir sont versées dans un bassin avec de la poudre de charbon de bois<sup>253</sup> ou avec du sable pour obstruer les trous des petites sections et empêcher une nouvelle fusion du matériel. Ensuite, les bassins sont insérés dans les fours et les petits grains de verre sont continuellement mélangés, à l'aide d'une tige de fer, pour les arrondir, en obtenant donc des petites perles de verre. Une fois refroidies, les perles passent au maître gouverneur (*governador*) qui les répartit selon la dimension et les fait rouler sur une tablette inclinée, afin d'éliminer les grains défectueux. Enfin, les *conterie* sont polies en étant secouées dans un sac d'abord rempli de sable puis de son mouillé<sup>254</sup>.

La fabrication des *manifatture a lume* produites par l'Art des *Perleri* est différente et, comme leur nom l'indique, requiert le feu d'un chalumeau. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'organisation du travail des perliers vénitiens devient de plus en plus similaire au modèle du *putting out system*, où un marchand-fabricant distribue les commandes et la matière première (dans ce cas, les cannes de verre) aux maîtres-ouvriers, qui rendent le produit fini en échange d'une *mercede*<sup>255</sup>. La production des

---

<sup>251</sup> À côté des *conterie*, il y a une production d'autres articles obtenus à partir des cannes, comme les *cannette* (petites cannes) ou les *collane* (coliers), ou des émaux (les *smaltini*), ce qui cause par ailleurs des conflits d'attribution avec l'Art des *Perleri*, ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, 11.08.1790, 01.08.1788 ; *Ibid.*, b. 40, c. 14 ; Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, *op. cit.*, p. 84-85.

<sup>252</sup> Ce qui explique pourquoi l'Art des *Margariteri* est officiellement reparti en deux : les *ferrazzeri* et les *speeri*. La technique de production est donc à l'origine d'une division à l'intérieur du métier qui, à différence du cas des *Perleri* de 1647 (voir plus bas), n'aboutit pas à la création d'une nouvelle corporation, probablement à cause du faible nombre de maîtres concernés. En effet, la fabrication *a speo* est de moins en moins utilisée et, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, un ou deux fours *a speo* sont actifs à Venise chaque année, ASVe, *Censori*, b. 21, c. 70r-74r, 80v-94v.

<sup>253</sup> La trituration du charbon est l'opération principale à laquelle sont destinés officiellement les fils des maîtres, « mis dans les fours pour apprendre », BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 39r, art. LXX. En réalité, les patrons confient souvent ces opérations aux porteurs ou à des enfants extérieurs à la corporation, tant de façon légale qu'illégale.

<sup>254</sup> Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, vol. I, *op. cit.*, p. 90-91 ; *Enciclopedia del negoziante ossia gran dizionario del commercio etc.*, vol. IV, *op. cit.*, p. 1513-1518.

<sup>255</sup> Dans la première moitié du siècle, la séparation formelle entre maîtres-ouvriers et maîtres-négociants n'est pas nette et les premiers peuvent se rendre à Murano pour acheter la canne et, ensuite, vendre les perles sur le marché. C'est



*manifatture a lume* se déroule dans les maisons des maîtres *perleri* et des veuves de l'Art. Sur un banc de travail, plusieurs individus travaillent à l'aide des chalumeaux<sup>256</sup> (*lumi*, en vénitien) alimentés au suif et dont l'intensité du feu est réglée par un soufflet (*folo*, en vénitien) actionné par les fils du maître ou d'autres enfants. La flamme du chalumeau, pointée en direction opposée du travailleur, fonde la canne de verre qui est dans la main du perlier ou de la perlière. Dans l'autre main, il ou elle tient un fil métallique plâtré, où les gouttes de verre coulent en formant une perle. La décoration est effectuée ensuite, en exposant à la flamme du chalumeau une ou plusieurs cannes d'émail de couleurs différentes et en les faisant glisser doucement sur la surface de la perle, en obtenant des fleurs, des points, des rayures, des étoiles etc.<sup>257</sup>.

Tant les *conterie* que les *manifatture a lume* passent ensuite aux dernières phases d'assemblage en bouquets et d'emballage. L'enfilage (*impiradura* en vénitien) des perles en bouquets (*mazzi*) est une opération fatigante et répétitive, confiée dans la plupart des cas aux femmes<sup>258</sup>, qui enfilent les grains sur des fils à l'aide de longues aiguilles et d'un bassin de bois<sup>259</sup>. Les bouquets obtenus (de dimensions différentes), une fois ornés avec des rubans, sont prêts à la vente au détail à Venise ou à l'expédition vers les différentes places méditerranéennes suivant les commandes des négociants internationaux. C'est le sort le plus fréquent pour ce type d'article. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vente en gros des perles de verre est un privilège des patrons/négociants *Margariteri* et *Perleri*, qui forment donc, au moins dans le commerce légal, le lien entre le monde du travail et le monde du négoce.

### 3.2. Rigidité des règles, élasticité des pratiques

Pour toute l'époque moderne la production du verre à Venise<sup>260</sup> est organisée autour des associations de métier qui prennent le nom d'*Arti* (Arts), même si au cours du temps le recours à une main-d'œuvre non encadrée augmente et, donc, les deux dimensions du travail légal et au noir s'entrecroisent. Entre le Moyen Âge et l'époque moderne, la verrerie vénitienne prend forme autour des deux pôles déjà mentionnés : l'île de Murano, où l'Art du verre fabrique les soufflées en verre

---

seulement dès la fin des années 1750 que le cadre se définit et le travail des maîtres ouvriers est assujéti aux négociants, voir *infra*, chapitre 5.

<sup>256</sup> Un pour chaque personne autorisée travailler.

<sup>257</sup> Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, vol. I, *op. cit.*, p. 88 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>258</sup> Il peut s'agir de proches des membres de l'Art mais aussi de femmes extérieures à la corporation, largement de façon illégale. Elles travaillent tant dans les fours des *Margariteri* que dans la rue, un élément qui demeure une caractéristique de nombreuses *calli* vénitiennes au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, comme le montrent peintures et photographies.

<sup>259</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>260</sup> Astone Gasparetto, *Il vetro di Murano dalle origini ad oggi*, *op. cit.* ; Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, vol. I-III, Venise, Arsenale Editrice, 1987-1990 ; Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 537-547 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*

ordinaire et en *cristallo* et les produits semi-finis (les plaques pour les miroirs et les fenêtres, les cannes pour les perles, les émaux) et Venise, où se déroule la transformation des produits intermédiaires en objets finis et leur vente. En ce sens, au cours du temps la diversification productive se traduit par une multiplication d'Arts spécialisés dans productions différentes et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les métiers du verre situés à Venise sont désormais cinq : l'Art des miroitiers (*specchieri*) ; l'Art des *paternostreri* ou *margariteri* ; l'Art des *suppialume* ou *perleri* ; l'Art des fenêtriers (*fenestrieri*) ; et l'Art des *stacioneri da vero*, qui s'occupe de la vente au détail d'articles en verre ordinaire en centre-ville<sup>261</sup>. Sauf la dernière, supprimée en 1768, toutes les corporations du verre vénitien restent actives jusqu'en 1807-1808<sup>262</sup>.

Officiellement, il n'y a pas de hiérarchie entre l'Art de Murano et les Arts du verre de Venise, mais en réalité une série d'éléments tels que l'importance économique, la position des membres à l'intérieur de la couche sociale des *popolani* vénitiens tout comme la « noblesse » du métier, font pencher la balance en faveur de la corporation de Murano, qui jouit d'une relation privilégiée avec les autorités vénitiennes et l'emporte donc souvent sur les autres corporations du verre dans les nombreux conflits qui éclatent<sup>263</sup>. Les relations entre ces différents corps de métier se caractérisent en fait par une tension continue entre dépendance réciproque, conflits d'attribution et coopération nécessaire. Les compétences attribuées à chaque Art sont théoriquement rigide­ment définies par les règles des métiers (les *mariegole*, en vénitien), mais, dans la pratique, elles sont souvent dépassées ou remises en question<sup>264</sup>.

L'organisation de la verrerie vénitienne et les relations entre les différentes composantes du secteur (les Arts et les individus à l'intérieur de chaque Art) ont attiré l'attention des historiennes et des historiens qui, depuis les années 1980-1990, ont commencé à lire l'expérience du verre vénitien (notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle) à la lumière du concept de district industriel, un modèle de

---

<sup>261</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 136.

<sup>262</sup> *Ibid.* ; Massimo Costantini, *L'albero della libertà economica. Il processo di scioglimento delle corporazioni veneziane*, Venise, Arsenale Editrice, 1987.

<sup>263</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 131-132.

<sup>264</sup> Dans le domaine des perles de verre, les conflits entre *Margariteri* et *Perleri* ou entre ces deux Arts et celui de Murano se fondent souvent sur l'attribution exclusive de la fabrication d'un type de perle ou dans l'utilisation de la canne et des émaux, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 137 ; Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, *op. cit.*, p. 81-86. Les conflits d'attribution éclatent même à l'intérieur de l'Art des *Margariteri*, entre les deux groupes des *ferrazzeri* et des *speeri*. En 1739, par exemple, les *speeri* dénoncent que les *ferrazzeri* copient leurs travaux, plus chers, en trompant les négociants. Les interventions des autorités se révèlent inefficaces et en 1764 le nouveau statut impose une différenciation d'emballage pour distinguer les deux types de perles. Les *ferrazzeri* adoptent les nouvelles pratiques et commencent à fabriquer des *conterie* plus grosses, enfilées dans de bouquets plus courts, imitant celles des *speeri*, BMC, *M.C. IV*, c.33, c. 38r-393 ; *Ibid.*, c.99, c. 252, 267, 339, 369-380 440-443 ; ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. 15, 01.09.1764.

développement alternatif à la production de masse<sup>265</sup>. Si Walter Panciera utilise les termes de « district » ou de « proto-district »<sup>266</sup>, Francesca Trivellato préfère parler de « système local de production », pour revenir aux racines du concept proposé par Giacomo Beccattini<sup>267</sup>. Francesca Trivellato s'est concentrée tant sur les relations à l'intérieur de l'Art de Murano que sur celles entre les différents Arts du verre, pour mettre en évidence les éléments qui permettent d'associer la verrerie vénitienne au modèle de district. D'un côté, elle a analysé le lien entre les mécanismes de soutien économique et l'idéologie corporative. À travers l'étude du conflit entre maîtres verriers et patrons de four de Murano concernant la distribution de la richesse qui a lieu dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, elle conclue que l'institution corporative joue souvent comme médiatrice entre les deux groupes et que le régime salarial du métier se fonde sur l'équilibre entre la fonction de solidarité et la productivité individuelle<sup>268</sup>. De l'autre, au niveau de l'ensemble du secteur verrier de Venise, Francesca Trivellato a montré l'existence de modalités formelles et informelles de transmission du savoir-faire ; l'ample offre de main-d'œuvre et la flexibilité de son emploi par les patrons ; la circulation intensive et rapide d'informations technologiques et marchandes ; la synergie entre activités productives et distributives complémentaires<sup>269</sup>. En synthèse, au-delà des limites et des potentialités du modèle, ce qui émerge est la capacité d'adaptation du système du verre vénitien et sa relative « flexibilité » face tant aux dynamiques internes qu'aux changements extérieurs (technologie, concurrence, conjoncture). Un focus sur la filière des perles de verre permet d'approfondir cette analyse et de mettre en évidence l'écart entre la rigidité théorique de l'organisation de la production,

---

<sup>265</sup> Le concept, d'origine marshallienne, a été adopté et intégré depuis les années 1970 par les économistes et historiens italiens pour expliquer les particularités de l'industrialisation italienne. En 1979, Giacomo Beccattini propose un modèle qui lie le développement industriel à la concentration géographique des activités économiques et notamment des entreprises de taille moindre, qui bénéficient des avantages générés par l'agglomération. Pour Beccattini, le district se caractérise aussi par une cohésion sociale qui favorise l'apprentissage collectif et la circulation des informations et des savoirs techniques, voir Jean-Claude Daumas, « Districts industriels : du concept à l'histoire. Les termes du débat », *Revue économique*, 2007, n°58, p. 131-151, p. 137. Pour des exemples de l'utilité et des limites d'application du concept dans l'analyse historique, voir Giacomo Beccattini, *Mercato e forze locali: il distretto industriale*, Bologne, il Mulino, 1987 ; Carlo Poni, « Per la storia del distretto industriale serico di Bologna (secoli XVI-XIX) », *art. cit.* ; Giovanni Luigi Fontana, *Le vie dell'industrializzazione europea. Sistemi a confronto*, Bologne, il Mulino, 1997 ; Charles Sabel, Jonathan Zeitlin, « Historical Alternatives to Mass Production : Politics, Markets and Technology in Nineteenth-Century Industrialization », *Past and Present*, n°108, 1985, p. 133-167 ; Corine Maitte, « Incertitude et bricolages. L'industrie textile à Prato aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles », *Annales HSS*, n°46, 1996, p. 1275-1303 ; Jean-Claude Daumas, « Districts industriels : du concept à l'histoire », *art. cit.* ; Corine Maitte, « Carlo Poni, la protoindustria, il distretto industriale e alcune nuove direzioni di ricerca », *Quaderni Storici*, n° 161, août 2019, p. 552-598.

<sup>266</sup> Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 537-547; Id., « La vetreria veneziana come distretto industriale (sec. XVIII) », *working paper* ; Andrea Caracausi aussi partage ce type de formules, Andrea Caracausi, « I salari », dans Renata Ago, (dir.), *Storia del lavoro in Italia, op. cit.*, p. 103-133, p. 106.

<sup>267</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 11.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 11, p. 51-84.

<sup>269</sup> *Ibid.*, p. 25-130, p. 133-134 ; Id., « Guilds, Technology, and Economic Change in Early Modern Venice », *art. cit.*, p. 199-231.

encadrée par les limites corporatives, et les comportements quotidiens et informels des individus liés au monde des perles. Une approche de ce type vise à insérer l'étude de la filière des perles de verre dans le débat sur le rôle de l'institution corporative dans l'économie préindustrielle qui anime l'historiographie depuis les années 1980 et plus particulièrement dans la réévaluation de l'expérience corporative dans l'Italie de l'époque moderne. En poursuivant l'analyse de Francesca Trivellato, l'analyse croisée du cadre réglementaire et des sources judiciaires fait non seulement ressortir la capacité d'adaptation de ce secteur traditionnel, le contournement des règles corporatives ou la présence de conflits, mais elle met aussi l'accent sur les tendances à « sortir » des limites de ce système, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 3.2.1. Origine et développement de la filière des perles à Venise

Il demeure difficile de dater avec précision la naissance de l'art de la perle de verre à Venise. Au-delà des narrations semi-légendaires qui en associent l'introduction aux voyages de Marco Polo<sup>270</sup>, les sources attestent au XIV<sup>e</sup> siècle une production de « paternostri de vitro » et de « veriselli » dans la lagune, encadrée par l'Art des *Cristalleri* qui, au cours du temps, prend le nom de *Cristalleri et Paternostreri da vero*<sup>271</sup>. En fait, la fabrication des perles de verre à Venise naît comme une tentative d'imitation des pierres précieuses composant les chapelets des pèlerins qui se rendent dans les Lieux Saints et font escale à Venise<sup>272</sup>. Dans cette phase, les perles prennent donc le nom de patenôtres (*paternostri*). Le XVI<sup>e</sup> siècle voit un renforcement de la production et un élargissement des marchés qui se déroule en parallèle aux voyages d'exploration : c'est depuis cette époque que les perles de Venise commencent à être exportées en Afrique occidentale et aux Amériques<sup>273</sup>. Le développement des trafics atlantiques (notamment de la traite des esclaves) stimule l'expansion de la demande en perles de verre alors que Venise spécialise progressivement les techniques de production (au four et au chalumeau)<sup>274</sup>. En 1647, les perliers vénitiens qui travaillent au chalumeau obtiennent l'autorisation de sortir de l'Art des *Cristalleri e Paternostreri* pour former un métier autonome, l'Art des *Suppialume o Perleri*<sup>275</sup>. La division se fonde sur les différentes techniques et représente une

---

<sup>270</sup> Astone Gasparetto, *Il vetro di Murano dalle origini ad oggi*, *op. cit.*, p. 182-183.

<sup>271</sup> Paolo Zecchin, « La nascita delle conterie veneziane », *art. cit.*, p. 77-78 ; Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, *op. cit.*, vol. III, p. 221-226 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 136.

<sup>272</sup> Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, *op. cit.*, vol. III, p. 239-244.

<sup>273</sup> Paolo Zecchin, « La nascita delle conterie veneziane », *art. cit.*, p. 81-84 ; Gino Corti, « L'industria del vetro di Murano alla fine del secolo XVI in una relazione al Granduca di Toscana », *Studi Veneziani*, n°13, 1971, p. 649-654, p. 652-653 ; Francesca Trivellato, « Echi della periferia », *art. cit.*, p. 26.

<sup>274</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 240-245.

<sup>275</sup> La séparation ne prévoit pas la rédaction d'un nouveau statut et les *Perleri* se limitent à adapter celui des *Paternostreri* qui remonte au XIV<sup>e</sup> siècle, une question sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 6. Par ailleurs, les deux

réponse à la diversification des marchés des perles de verre<sup>276</sup>. Depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, donc, deux corporations opèrent à Venise pour la production des perles : les *Paternostri o Margariteri* et les *Suppialume o Perleri*, alors que l'Art du verre de Murano garde le contrôle sur la fabrication des produits semi-finis (les cannes de verre et les émaux).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, trois Arts contrôlent donc la filière de production des perles de verre vénitiennes : l'Art de Murano, l'Art des *Margariteri* et l'Art des *Perleri*. Le degré de diversification de ce système permet de couvrir un ample éventail de produits de qualité différente, allant de petites rassades monochromes à de véritables objets semi-précieux, comme les *corniole*, les perles avec *aventurina* ou celles argentées<sup>277</sup>. L'institution corporative gère la presque totalité de la fabrication des perles et essaie également d'élargir son contrôle à l'approvisionnement de certaines matières premières<sup>278</sup>, alors que la vente en gros transite par les mains des patrons et des négociants *margariteri* et *perleri*. Au XVIII<sup>e</sup> siècle les phases de fabrication impliquent donc (Figure 19) :

- Les patrons de Murano qui sauf exceptions achètent sur le marché les matières premières qui sont importées depuis toute la Méditerranée<sup>279</sup>. Une partie des cendres est également fournie par les négociants/patrons des Arts des perles.
- Les maîtres et travailleurs de l'Art qui transforment les matières premières en canne et en émaux dans les fours de Murano.
- Les patrons de fours de Murano qui vendent aux négociants/patrons des Arts des perles la canne et les émaux, retravaillés dans les fours *margariteri* et dans les maisons des *perleri* selon les techniques décrites dans la section précédente.
- Les négociants *perleri* et les patrons *margariteri* qui vendent les perles de verre ainsi obtenues aux marchands à Venise ou qui les exportent selon les commandes reçues par les marchands internationaux.
- Ces derniers, souvent après plusieurs passages de mains, vendent ou troquent les perles aux consommateurs sur presque tous les continents.

---

corporations des perles maintiennent le même siège dévotionnel, l'église de San Francesco della Vigna, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 137.

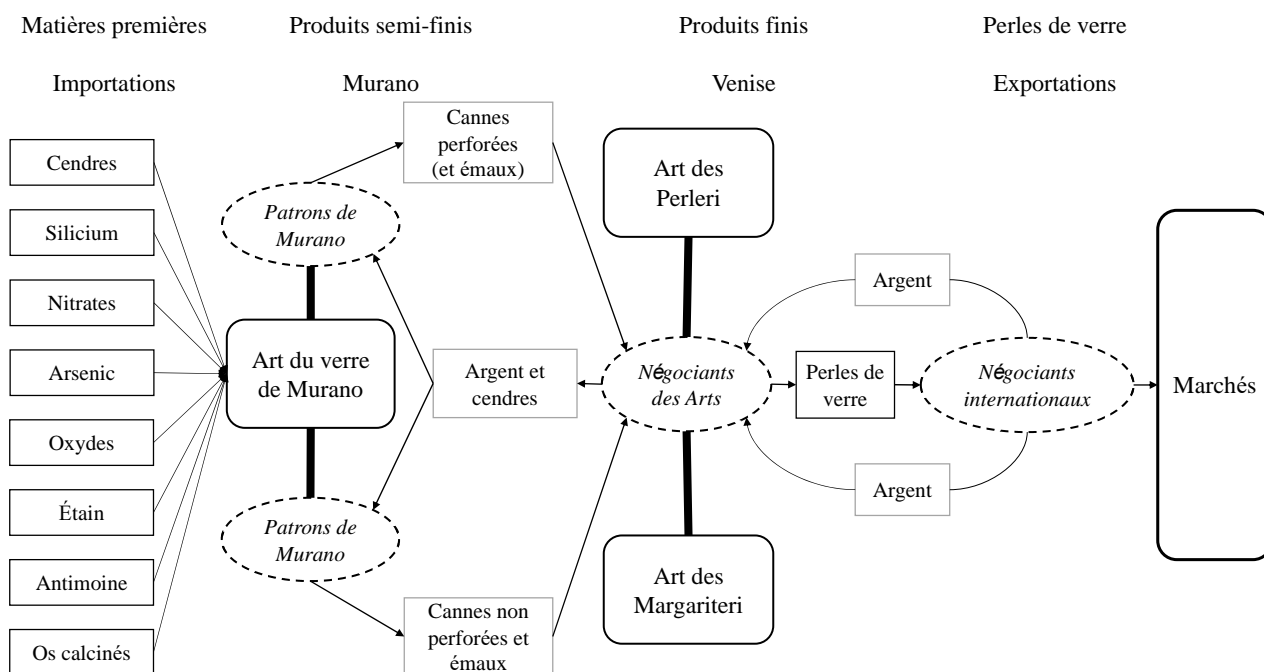
<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> La constante et créative innovation du produit caractérise surtout l'Art des *Perleri*, Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, op. cit.

<sup>278</sup> Comme dans le cas du *saladame*, déjà mentionné, ou du manganèse et du suif, voir *infra*, chapitre 5.

<sup>279</sup> Istrie, Levant, Afrique du Nord, Malte, Sicile, Espagne, Ligurie, Piémont entre autres.

**Figure 19. La filière de production et de vente des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle**



En dépit de la rigidité apparente de ce monopole corporatif sur la production et le fait notamment que la fabrication des perles est un privilège d'un groupe restreint d'individus, la réalité qui émerge des sources judiciaires sur les pratiques de travail nuance considérablement cette image. La présence de fraudes et de conflits à l'intérieur de la verrerie vénitienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est désormais un acquis de l'historiographie des vingt dernières années<sup>280</sup>. En ce qui concerne les perles, l'analyse de la documentation issue des magistratures vénitiennes de contrôle et la stratification des normes dans les statuts des *Margariteri* et des *Perleri* permettent de dessiner un cadre global de l'écart entre règles et pratiques de travail<sup>281</sup>. Tous les fraudes (*contrafazioni*) n'ont pas la même gravité. Ainsi, les statuts des Arts des perles marquent bien la différence entre les transgressions ordinaires et quotidiennes, souvent tolérées par les autorités<sup>282</sup>, et les abus les plus graves, durement punis (comme vendre la canne aux Juifs ou aux marchands extérieurs, ou travailler à leur compte)<sup>283</sup>. On peut réunir

<sup>280</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 26, p. 111-127, p. 171-187 ; Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, op. cit., p. 81-85, p. 119-123.

<sup>281</sup> Par exemple, ASVe, *Censori*, b. 21, b. 30-33, b. 38-40 ; ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 819-821 ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 15, 97 ; ASVe., *Arti*, b. 437 ; BMC, *M.C. IV*, c.33, c.99.

<sup>282</sup> BMC, *M.C. IV*, c.33, « Custodia delle leggi », c. 50v, art. XXXI ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », « Disciplina delle persone », art. XX.

<sup>283</sup> En ces cas, les statuts de 1762-1764 des *Margariteri* et des *Perleri* considèrent les patrons comme des traîtres à l'Art, coupables du pire des crimes et les condamnent à l'exclusion perpétuelle du groupe des patrons, à une année de prison et à 100 ducats (200 pour les *Perleri*) d'amende, BMC, *M.C. IV*, c.33, c. 38r, art. LXIV ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », « Disciplina delle persone », art. IX.

les *contrafazioni* les plus fréquentes ou les exceptions aux normes tolérées dans de grandes catégories. Par exemple, le temps du travail, rigidement règlementé<sup>284</sup> pour les *Margariteri*, est fréquemment étendu, tant pendant la nuit que pendant les semaines de suspension officielle du travail, dans la plupart des cas pour terminer les commandes provenant de l'étranger<sup>285</sup>. Les limites du nombre des moyens de production (fours ou chalumeaux) par patron/maître sont souvent dépassées, tant de façon illégale qu'avec des escamotages<sup>286</sup>. L'emploi de main-d'œuvre non appartenant au métier est une pratique courante tant dans l'Art des *Margariteri* que dans l'Art des *Perleri* : il s'agit surtout de femmes, d'étrangers, d'enfants dont le travail contribue à baisser les coûts de production<sup>287</sup>. Ces derniers sont contrôlés également à travers la compression salariale, même en présence d'un tarif corporatif officiel (dans le cas des *Perleri*). Les marchands-fabricants se révèlent capables de diminuer les *mercedi* tant directement qu'à travers les paiements en troc (*baratti*), interdits d'après les règlements<sup>288</sup>. Les autorités vénitienne ne se limitent pas à alterner répression et tolérance des transgressions : parfois, elles interviennent pour forcer les règles corporatives, même dans des domaines habituellement « sensibles », comme l'ouverture des rangs des Arts<sup>289</sup>. Les magistratures

<sup>284</sup> De l'aube au coucher du soleil en été, de l'aube au son de la cloche de Rialto en hiver. La production s'arrête pendant tout le mois de septembre, officiellement pour renouveler les fours et donner du temps à l'écoulement des produits, BMC, *M.C. IV*, c.33, c. 30v, art. XVIII. Le statut des *Perleri*, au contraire, ne précise pas le temps du travail, alors que l'Art de Murano prévoit six journées de travail de douze heures par semaine et une suspension de juillet à octobre, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 57. Pour une analyse de la question des temps de travail en Italie à l'époque moderne, Corine Maitte, « Quale tempo per il lavoro ? », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia, op. cit.*, p. 135-174 et, pour une vision d'ensemble, Corine Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale, XIVe-XIXe siècle*, Paris, La Dispute, 2020.

<sup>285</sup> BMC, *M.C. IV*, c.33, c. 41 ; *Ibid.*, c. 99, c. 265-266 (09.12.1714), c. 260 (29.07.1713), c. 413 (31.08.1747) ; ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. 15, c.s.n. 10.01.1760 M.V. ; *Ibid.*, b. 40, c. 14 ; *Id.*, b. 40, c.s.n. 10.08.1786. En 1787, les patrons de fours *margariteri* demandent aux *Censori* d'obliger les fours à cannes de Murano de rallonger de trois semaines le travail, pour compléter les commandes, ASVe, *Censori*, b. 32, c.s.n. 03.08.1787.

<sup>286</sup> En 1750, les *Inquisitori di Stato* autorisent le patron *margariter* Andrea Cecconi Gasparini à ouvrir trois fours, quand la limite est d'un seul four par patron, en attribuant deux fours aux fils de Gasparini, Gasparo (dix ans) et Pietro (huit ans). Gasparini souligne que dans le passé il avait attribué les fours à deux ouvriers, et que son oncle avait reçu la même autorisation, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. C, c.s.n. 20.08.1750. Voir aussi le cas de Gio. Batta Colledani, *Ibid.*, fasc. B, c.s.n. 25.11.1784. Dans l'Art des *Perleri*, il est fréquent de trouver des chalumeaux illégaux dans les maisons des perliers ou des perlières, ASVe, *Censori*, b. 31, 01.09.1766, 16.03.1767, 04.1777, 03.09.1779, 09.09.1779, voir également Barbara Bettoni, *Perler di vetro e gioie false, op. cit.*, p. 78-79.

<sup>287</sup> En ce qui concerne le travail féminin, voir *infra*, chapitre 6, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 171-187 ; *Id.*, « Out of Women's Hands », *art. cit.* ; Anna Bellavitis, Nadia Maria Filippini, Maria Teresa Segà, *Perle e ispiraperle, un lavoro di donne a Venezia tra '800 e '900, op. cit.* ; Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, Rome, Viella, 2016, p. 25-29. En ce qui concerne le travail d'étrangers (frioulans) et enfants, voir ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. C, c. 8 (03.10.1755) ; *Ibid.*, fasc. M, c.s.n.s.d ; *Ibid.*, fasc. *Margariteri*, « Nota dei patroni di fornasa che tengono in lavoro dell'arte de margariteri nelle sue botteghe persone non ascritte all'Arte stessa ».

<sup>288</sup> Les transgressions les plus fréquentes dénoncées par les ouvriers perliers aux *Censori* pendant la grande enquête sur les quatre Arts du verre de 1772 concernent la violation du tarif, les trocs et le retard des paiements, ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. « Inquisizione sopra le quattro arti vetrarie », 24.01.1771 M.V. Les *mercedi* des coupeurs *Margariteri* diminuent de 40% environ au cours des années 1750, ASVe, *Censori*, b. 40, c. 14.

<sup>289</sup> En 1760, 12 travailleurs extérieurs sont intégrés dans l'Art des *Perleri*, ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « *Perleri* », « Disciplina delle persone », art. XX. En 1755, le Senat force l'Art des *Margariteri* à prendre 52 *garzoni* (« fu

de Venise semblent donc relativement tolérantes envers les fraudes ou les requêtes d'exception des patrons de fours et des négociants des deux Arts des perles, surtout quand ces transgressions visent à (ou sont présentées comme nécessaires pour) respecter les commandes ou garder la compétitivité du secteur (contrôle des coûts de production)<sup>290</sup>. Les pratiques de travail à l'intérieur des Arts des *Margariteri* et des *Perleri* se révèlent donc beaucoup plus flexibles de ce qui ressort des statuts, et cela conforte ce que l'historiographie des trente dernières années a montré pour nombre de corps de métier européens, et italiens en particulier.

Pourtant, les « sorties du système » n'ont pas lieu seulement à l'intérieur des corporations des perles, à travers le non-respect des statuts, mais aussi à leur extérieur, dans les relations entre les Arts (Murano, *Margariteri*, *Perleri*) et des acteurs souvent liés au monde du négoce et n'appartenant aux métiers. Autrement dit, les sources montrent que le périmètre des Arts est relativement poreux et que les barrières corporatives sont tout sauf infranchissables.

### 3.3. Intégrer et contrôler la filière : perliers, Muranais et marchands

Dans la filière des perles, les compétences attribuées à chaque Art semblent bien définies : Murano s'occupe de la fabrication des cannes, les *Margariteri* achètent celles perforées, les *Perleri* celles massives et chacun des deux métiers se consacre à sa propre niche de marché. Hormis la vente en gros, où les patrons *margariteri* peuvent acheter et vendre au détail les perles au chalumeau produites par les *Perleri* (et vice-versa)<sup>291</sup>, chaque composante du système ne peut théoriquement pas s'immiscer dans les autres, ni en termes d'adoption de produits ou de techniques, ni en termes de coopération : ainsi, les accords avec des individus n'appartenant pas au métier sont interdits depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>292</sup>. Officiellement, donc, la circulation des techniques, des savoirs et des capitaux à l'intérieur du secteur est découragée par les règles corporatives qui, parallèlement, s'opposent à la pénétration d'acteurs n'appartenant pas au monde du verre. Ce type de fonctionnement semble rentrer

---

perciò forzata l'Arte a ricevere allora cinquantadue garzoni »), BMC, *M.C. IV*, c.33, c. 40, et en 1789 il force encore une fois le même Art à intégrer complètement les descendants de ces *garzoni*, avec le droit d'accès à la maîtrise, ASVe, *Censori*, b. 21, c. 104r-105r (26.02.1788 M.V.). Voir également *infra*, chapitre 5.

<sup>290</sup> Le thème sera approfondi dans *infra*, chapitre 5.

<sup>291</sup> En les achetant toujours des négociants de l'Art et jamais directement des maîtres-ouvriers. La vente mixte des perles prévue par les statuts des deux Arts remonte à la convention de 1647, quand les *Suppialume* ou *Perleri* se séparent des *Margariteri*, en formant une corporation autonome, BMC, *M.C. IV*, c.33, c. 47v, art. XV.

<sup>292</sup> BMC, *M.C. IV*, c.99, c. 48, art. XCVI : « It simelmente le Maistre, né alcuno de essi maistri, non se possi accordar con altri de fuora del mestier, né a mese, né anno, né etiam a far le fatture a tanto per mior de paternostri, cusì taiadi à muola, como rotti, e scavazzadi, sotto pena de ducati cento d'oro, da esser tolta da quelli, che contrafarà el presente ordene per el cassier della Giustizia Vecchia ». Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, voir BMC, *M.C. IV*, c.33, c. 37v, art. LX ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », « Disciplina delle persone », art. XVII.



complètement dans le schéma stéréotypé qui voit dans les associations de métier un obstacle au développement économique<sup>293</sup>.

Pourtant, les sources montrent que les pratiques de travail, les comportements des différents acteurs et les relations à l'intérieur du monde des perles de verre vénitiennes sont beaucoup plus complexes que celles énoncées par les règlements. Par exemple, les savoirs et les techniques circulent amplement à l'intérieur de la verrerie vénitienne, donnant lieu à des véritables superpositions dans la fabrication des produits qui causent, par ailleurs, de durs conflits d'attributions entre les corporations<sup>294</sup>. De plus, les techniques et les savoirs franchissent les barrières des métiers à travers la formation et l'emploi de main-d'œuvre non encadrée, comme le démontre le cas des femmes perlières<sup>295</sup>. La circulation des capitaux à l'intérieur de la filière des perles (ou, en tout cas, la coopération hors métiers) et la présence de financeurs extérieurs constituent deux éléments encore à étudier qui peuvent contribuer à une évaluation plus précise de la « porosité » du système. S'il y a des indices pour d'autres parties de la verrerie vénitienne<sup>296</sup>, une série d'épisodes montrent l'intromission de membres de l'Art des *Perleri* dans la fabrication des *conterie*, le financement et le soutien économique des patrons *Margariteri* aux fours à cannes de Murano, ou encore la pénétration de capitaux « extérieurs » dans la production des perles de verre.

### 3.3.1. Négociants perleri et fours à conterie

En septembre 1788, avant le début de la saison de travail, le *margariter* Zuanne Molinari résident à Santa Ternita<sup>297</sup> s'adresse aux *Inquisitori di Stato*<sup>298</sup>. Jusqu'à là Molinari avait été un patron de fours jouissant d'un certain succès<sup>299</sup>. Sa famille était insérée « dans la société des négociants [...] de

---

<sup>293</sup> Voir, par exemple, Sheilagh Ogilvie, « Guilds, efficiency, and social capital : evidence from German proto-industry », *Economic History Review*, n°47, 2004, p. 286-333 ; *Id.*, « Rehabilitating the guilds : a reply », *art. cit.*

<sup>294</sup> Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les verriers de Murano commencent à fabriquer des *cannette* et des pains en verre et en émaux, et vendent sans distinction les cannes aux Arts des perles. Les *Margariteri* adoptent des nouvelles pâtes de verre et les émaux dans la fabrication de leurs produits, attirant la colère des *Perleri*. En 1763-1764, ces tensions provoquent l'ouverture d'un procès entre les trois corporations, Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, *op. cit.*, p. 81-86. La circulation ne se limite pas seulement aux matériaux et aux produits, mais aux savoirs aussi : en 1789, Zuanne Molinari *margariter* est décrit comme un « talentueux fabricant de *conterie* [...] et connaisseur de chimique, donc capable à la fabrication de la canne [...], comme montré en plusieurs occasions », ASVe, *Inquisitori di Stato*, fasc. M, c.s.n. 20.06.1789

<sup>295</sup> Voir *infra*, chapitre 6 et Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 171-187 ; *Id.*, « Out of Women's Hands », *art. cit.*, p. 47-82 ; Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, *op. cit.*, p. 25-29.

<sup>296</sup> Par exemple, entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup>, Daniele Dorigo est un important miroitier qui gère/finance aussi un four à Murano, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>297</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. C, c.s.n. 12.04.1782.

<sup>298</sup> *Ibid.*, fasc. M, c.s.n. 10.09.1788.

<sup>299</sup> En 1788, il est patron de fours depuis aux moins six ans, pendant lesquelles il a acheté plus de 220 000 *libbre* (66 tonnes environ) de canne par an. Pour les années 1783 et 1784 il déclare avoir expédié au moins 388 116 *libbre* (117 tonnes environ) de *conterie*, alors que les douanes vénitiennes enregistrent une moyenne de 1,67 millions de *libbre* (503

l'Art » depuis longtemps<sup>300</sup>. Sérieusement endetté à cause de mauvaises affaires et, probablement, des hauts prix des cendres<sup>301</sup>, frappé par une série de maladies et la mort récente de sa femme, père de six enfants, il déclare au tribunal suprême vénitien sa misère totale, son impossibilité de maintenir un four et son incapacité à faire face aux créanciers. Il ajoute à sa liste de malheurs un épisode auquel les autorités vénitiennes sont toujours sensibles : à cause de ses connaissances techniques et de son habileté, tant dans la fabrication de la canne que des *conterie*, il a été approché par un émissaire impérial, qui lui a proposé de s'expatrier en territoire habsbourgeois et de devenir directeur des fabriques bohêmes de perles de verre. Une offre que, en dépit de l'insistance de l'émissaire et d'une offre en argent sonnante et trébuchante, Molinari dit avoir refusé.

La narration des malheurs de Molinari et de la proposition autrichienne forme le préambule des raisons de la rédaction du mémoire du patron : une personne dont le nom n'est pas explicité s'est proposée de l'aider financièrement à maintenir un four pour la saison de travail 1788/1789 à condition d'obtenir, grâce aux pressions du tribunal suprême, un report de six années pour le remboursement de ses dettes<sup>302</sup>. Ce financier est en réalité Giorgio Barbaria<sup>303</sup>, le principal négociant *perler* de cette époque<sup>304</sup>. Or, comme nous avons rappelé, les statuts de ces deux Arts interdisent toute forme de collaboration avec des individus extérieurs au métier. Toutefois, le mémoire de Molinari n'est pas présenté comme une demande d'exception au souverain, mais comme une démarche normale, sans faire référence aux règles corporatives. Ainsi, après avoir demandé aux créanciers d'accepter la proposition du patron *margariter*, les *Inquisitori di Stato* autorisent Giorgio Barbaria à donner son soutien à Zuanne Molinari pour la création d'un four<sup>305</sup>. Cette expérience se révèle de courte durée : en 1789, Molinari ferme son four et envisage la possibilité de passer dans une autre ville de la Vénétie, alors que les *Inquisitori di Stato* autorisent l'Art des *Margariteri* à lui donner un soutien pour faire face aux créanciers<sup>306</sup>. En 1790, avec trois de ses fils, Molinari est obligé à revenir au rang de maître-

---

tonnes) de *conterie* globalement exportées dans les années 1782/1783 et 1783/1784, ASVe, *Censori*, 21, fasc. 26, c. 112 (01.08.1788) ; ASVe, *Censori*, b. 32 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 71.

<sup>300</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, c.s.n. 10.09.1788.

<sup>301</sup> Les dettes de Molinari se chiffrent à 3 455 ducats, dont 1 595 (46 %) pour l'achat des cendres, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, c.s.n. 10.09.1788. En 1788, le prix d'un *miara* de cendres importées se situe entre 75 et 90 ducats, quand, au cours des années 1770, il variait entre 35 et 60 environ, BMC, *Donà dalle Rose*, *Arti filze n.5, 'cenere, carte miste'*, c. 6-7, 11 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 205, 213, ASVe, *Censori*, b. 40, c. 29.04.1795. Pour le problème de l'approvisionnement des cendres, voir *infra*, chapitre 4.

<sup>302</sup> Le plan de remboursement proposé par Molinari prévoit la création immédiate d'un four et le passage à deux dans un futur proche, afin de rembourser toutes les créances en six années, avec un intérêt de 15 %, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, c.s.n. 10.09.1788.

<sup>303</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, c.s.n. 26.09.1788.

<sup>304</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.* p. 247-263, voir également *infra*, chapitres 7, 8 et 9.

<sup>305</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, c.s.n. 26.09.1788.

<sup>306</sup> *Ibid.*, c.s.n. 20.06.1789.

ouvrier<sup>307</sup>. En dépit de l'échec final, cet exemple montre qu'en cas de nécessité les règles des Arts des perles sont ignorées, sans oppositions ou problèmes majeurs. En ce sens, l'organisation du travail semble suivre des pratiques informelles qui dépassent l'ordre corporatif et sont validées par les autorités.

L'engagement de Giorgio Barbaria dans la production des *conterie* ne se termine pas avec ce soutien à Zuanne Molinari. Au contraire, les sources montrent une continuité dans ce type de tentatives de la part du négociant *perler*, un élément par ailleurs cohérent avec les efforts de diversification de ses affaires (production de bouteilles anglaises, commerce de matières premières pour la verrerie et privilèges d'exploitation, commerce de gros)<sup>308</sup>. En effet, Barbaria exporte beaucoup de *conterie* dans les deux dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>309</sup> et il n'est donc pas surprenant qu'il soit intéressé à en contrôler directement une partie de la production, malgré les statuts<sup>310</sup>. Ainsi, malgré les interdictions, il demande aux *Inquisitori di Stato* d'avoir le permis d'accéder aux fours des *margariteri* pour vérifier ses commandes<sup>311</sup>. Ces intromissions de Barbaria causent des ressentiments dans la corporation « sœur » et c'est grâce à une protestation de celle-ci au tribunal suprême vénitien, en 1791, qu'on saisit mieux le rôle du négociant *perler*<sup>312</sup>.

Le préambule de ce mémoire vise à marquer la différence entre l'Art des *Margariteri* et celui des *Perleri* : aux dires des *Margariteri*, le premier est érigé en exemple de rectitude qui doit servir de modèle à toute la verrerie vénitienne, le second est frappé par les fraudes, ce qui cause une détérioration de la qualité de ses articles. De plus, les techniques des *margariteri* demeurent l'exclusivité de Venise, alors que les secrets du travail au chalumeau ont été diffusés hors de la République. Cet argumentaire traditionnel lie une conjoncture négative à la transgression des règles et vise à souligner le rôle de la corporation « fidèle » dans la livraison des commandes internationales (et donc dans le déroulement du commerce), l'un des piliers de l'Art : c'est grâce aux *conterie* des *margariteri* que les négociants *perleri* peuvent continuer à honorer les commandes étrangères. Dans ce contexte, Giorgio Barbaria est présenté comme un envieux et un ingrat qui, nonobstant l'interdiction<sup>313</sup>, se rend habituellement auprès du four de Gio. Maria Predosin, qui lui montre aussi les techniques de fabrication. C'est contre cette intromission illégale que protestent les *Margariteri*.

---

<sup>307</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, c.s.n. 05.10.1790.

<sup>308</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 247-263.

<sup>309</sup> Les manifestes d'exportation montrent que Barbaria expédie plusieurs centaines de barils de *conterie* entre 1781 et 1796.

<sup>310</sup> Francesca Trivellato avait déjà décrit Barbaria comme l'un des plus audaces transgresseurs du régime corporatif, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 261.

<sup>311</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. Margariteri.

<sup>312</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. P, c.s.n. 26.01.1791.

<sup>313</sup> L'interdiction, qui remonte à 1789, prohibe aux extérieurs de rentrer dans les fours *margariteri*, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, c.s.n. 05.10.1790

Le tribunal vénitien répond par une réitération de l'interdiction et une admonition à l'adresse de Barbaria et Predosin. L'autre élément qui émerge du mémoire est que, d'après le témoignage du marchand Osardo Riesch, Barbaria accepte directement à Rialto les commandes de *conterie* provenant des négociants de la place, affirmant qu'il possède un four en prête-nom que nous pouvons identifier avec Gio. Maria Predosin. Alors que l'intromission d'un extérieur auprès d'un four et le risque de diffusion des savoirs provoque une réaction hostile de l'Art et l'intervention (en réalité très légère) des autorités, la manifestation d'une ingérence dans la gestion économique d'un four, officiellement interdite et sévèrement punie, ne suscite aucune réponse concrète, ni au niveau de la corporation (qui ne demande pas l'éviction de Barbaria), ni au niveau des autorités (qui n'ordonnent pas d'enquête sur la question et de fait l'ignorent). Autrement dit, alors que le risque d'un vol des savoir-faire de la part d'un membre d'un autre métier verrier est perçu comme une menace par les *margariteri*, son soutien économique est au moins toléré, malgré les statuts. Les sources ne permettent pas d'être plus précis, mais l'impression est que ces types de coopérations illégales sont des pratiques courantes dans le monde des perles au XVIII<sup>e</sup> siècle et que les protagonistes recourent aux statuts et aux autorités seulement en cas de transgressions très graves ou de risque de perte du monopole de la fabrication. Nous pouvons supposer, donc, que la circulation des capitaux entre les Arts des perles dans différentes modalités (financement direct, soutien pour l'achat des matériaux ou fourniture de ceux-ci) est probablement plus élevée qu'on ne le croit.

### 3.3.2. Patrons *margariteri* et fours à cannes muranais

La coopération et les conflits qui peuvent en résulter ne se déroulent pas seulement horizontalement dans la filière, entre les deux Arts des perles, mais aussi verticalement, entre Murano et Venise, et passent souvent par la gestion de l'approvisionnement des cannes de verre. Il s'agit d'une question fondamentale pour ce secteur, car le travail des deux Arts à Venise dépend entièrement de la régularité des fournitures de la part des patrons de Murano<sup>314</sup>. L'échange réglé des cannes vise à exclure l'intrusion des extérieurs, mais surtout l'exportation des produits semi-finis vers l'étranger, pour empêcher la diffusion de la verrerie hors Venise<sup>315</sup> et la perte de richesse selon la pensée mercantiliste résultant de l'exportation des matières premières/produits non finis. Pourtant, le

---

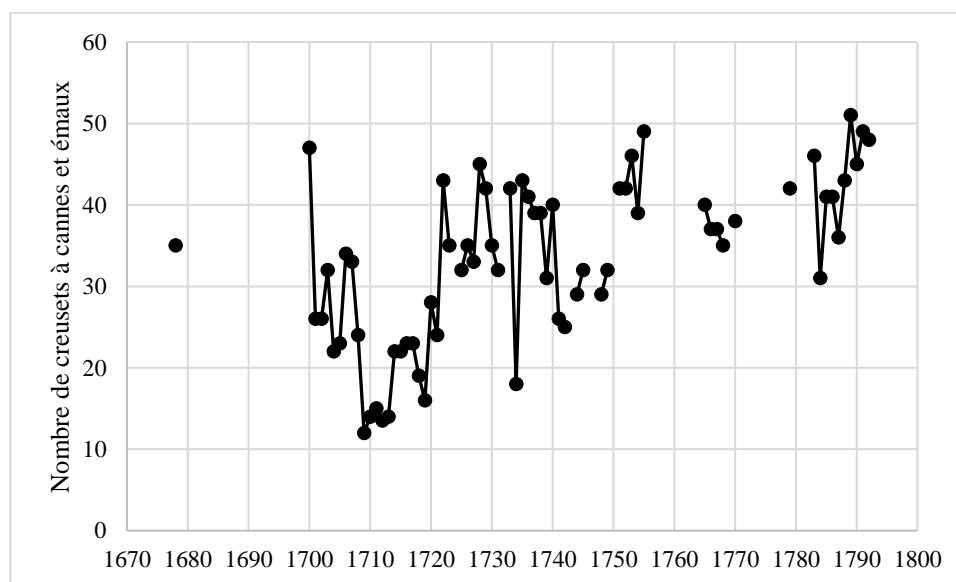
<sup>314</sup> Dans un rapport aux *Inquisitori di Stato* de 1750, les patrons *margariteri* Michiel Dalla Venezia et Andrea Cecconi Gasparini écrivent que le premier facteur qui influence la quiétude de l'Art est la conjoncture des temps, résultat des « stravaganze ogni anno nell'Arte di Muran » (« caprices habituels de l'Art de Murano »), ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. D, c.s.n. 19.02.1750.

<sup>315</sup> Qui s'associe aux tentatives d'empêcher l'expatriation des maîtres et donc des savoirs, une bataille désormais perdue au XVIII<sup>e</sup> siècle, Corine Maitte, *Les Chemins de verre. Les migrations des verriers d'Altare et de Venise (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2009.

mécanisme fondé sur le système d’attestations décrit plus haut se révèle insuffisant et la contrebande des cannes de verre et d’autres produits de Murano continue au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>316</sup>.

Approvisionner régulièrement les *margariteri* et les *perleri* en cannes de verre est une tâche difficile. La quantité de canne à fournir aux Arts des perles est considérable : entre 1778 et 1788, douze patrons de fours *margariteri* achètent au total 22 millions de *libbre* de canne<sup>317</sup> pour *conterie*, équivalant à 6 665 tonnes environ, soit plus de 600 tonnes par an, auxquelles il faut ajouter la canne destinée aux *perleri*. Pour faire face aux besoins des deux Arts, une moyenne de 33 creusets à cannes et à émaux opère chaque année à Murano au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais leur nombre augmente dans la seconde moitié du siècle (Figure 20). À l’échelle séculaire, ce type d’installation représente 20-25 % de tous les creusets actifs dans l’île vénitienne du verre.

**Figure 20. Creusets pour cannes et émaux actifs à Murano, 1678-1792**



D’après : Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 228, tab. 14.

Ce mécanisme délicat est à l’origine de conflits continus entre les deux âmes de la filière et suscite l’intervention des autorités vénitienes. Les verriers de Murano ont l’avantage de contrôler la production, alors que *margariteri* et *perleri*, en s’adressant aux autorités, demandent le respect des accords. Plus que révéler des discussions sur les prix, les sources montrent qu’il est souvent difficile de faire coïncider la demande des Arts de Venise avec l’offre de Murano : la production se révèle

<sup>316</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 146. C’est pour faire face à la « dispersion » de la canne à l’étranger et à ses usages non autorisés qu’en 1773 les *Censori* imposent aux *Margariteri* un mécanisme d’achat avec les attestations (*Santi*) qui est à peu-près la copie de celui adopté par les *Perleri* en 1764, ASVe, *Censori*, b. 31, c.s.n. 19.08.1773.

<sup>317</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 112 (01.08.1788). En 1797, les *Censori* écrivent que l’Art des *Margariteri* a besoin de 58 *miara* de canne par semaine, équivalant à 2,5 millions de *libbre* par an, *Ibid.*, b. 32, c.s.n. 23.01.1796 M.V.

quelquefois insuffisante<sup>318</sup>, ou l'offre ne rencontre pas la demande en termes de types de cannes à produire<sup>319</sup>, ou encore la qualité n'est pas satisfaisante<sup>320</sup>, ce qui permet de faire émerger les limites de cette organisation. En même temps, se développent une série de collaborations qui dépassent les barrières corporatives et les règlements pour essayer de résoudre les décalages entre les deux composantes de la filière<sup>321</sup>. Les sources montrent que les patrons des fours *margariteri* peuvent contrôler directement la fabrication des cannes, à travers des accords formels de financement.

À partir de 1784/1785, le *margariter* Gio. Batta Colledani finance ainsi le four de Gasparo Ongaro qui produit des cannes de verre à Murano. Le cas peut être précisé grâce aux informations contenues dans le mémoire que Ongaro présente aux *Censori* pour obtenir le respect du contrat qu'il avait signé avec le patron *margariter* après la mort de son père<sup>322</sup>. L'accord prévoit la création d'un four avec quatre creusets et la possibilité d'en ajouter un cinquième. Colledani s'engage à apporter les capitaux et à approvisionner le Muranais en matières premières et combustible, alors que Ongaro s'engage à produire et fournir la canne au *margariter*<sup>323</sup>. Les magistrats de la République sont au courant de la création de cette compagnie et interviennent pour ordonner au patron de Murano de mettre en œuvre le cinquième creuset. Aussi, le four n'est pas au service exclusif d'un seul fabricant de perles, car un sixième creuset est créé et mis à disposition de tout l'Art des *Margariteri*. Les autorités et la corporation ne s'opposent pas à ce type de coopération qui se déroule officiellement (accord écrit, intervention des tribunaux) et qui, néanmoins, ne nous est connu que parce que l'une des deux parties, Colledani, ne respecte pas ses obligations<sup>324</sup>. Le mémoire de Ongaro n'a pas l'objectif de remettre en

---

<sup>318</sup> En 1790, les *Margariteri* écrivent au magistrat vénitien que la canne stockée est insuffisante pour terminer les commandes et demandent que les verriers de Murano rallongent leur travail d'une semaine, ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c.s.n. 28.07.1790. Au début de 1797, les *Censori* constatent que la quantité de creusets à Murano est insuffisante pour approvisionner complètement les *Margariteri* et imposent un mécanisme hebdomadaire de rationnement, *Ibid.*, b. 32, 23.01.1796 M.V.

<sup>319</sup> En 1766, face à un grand nombre de commandes, l'Art des *Perleri* s'adresse aux *Censori* pour qu'ils ordonnent à Cornelio Ferrari et Pietro Bertolini, patrons de fours à Murano d'approvisionner la corporation en cannes de couleurs rubis, afin d'en éviter une pénurie *Ibid.*, b. 31, c.s.n. 23.07.1766. En 1793, après un mémoire du négociant *perler* Francesco Padoan qui se plaint du manque de canne, les *Censori* commandent l'ouverture du four de Zuanne Morelli (de l'entreprise Pietro Bertolini) pour la production de la canne rubis jaune, *Ibid.*, b. 33, c.s.n. 05.10.1793.

<sup>320</sup> C'est le cas de Gio. Batta Colledani et Domenico Ferro, *Ibid.*, b. 31, c.s.n. 19.12.1774 ; voir aussi Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 144-146.

<sup>321</sup> Les compagnies avec des personnes n'appartenant pas à l'Art du verre sont interdites à Murano depuis 1643, alors que Francesca Trivellato a montré que pendant les temps de crise les exceptions sont plus fréquentes, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 41-43.

<sup>322</sup> ASVe, *Censori*, b. 39, c.s.n. 23.01.1785.

<sup>323</sup> À deux conditions : les oncles de Gasparo, Antonio et Zuanne Ongaro, ne doivent pas s'immiscer et doivent seulement conseiller le neveu ; une garantie de 1 000 ducats courants accordée par la veuve Ongaro à Colledani, *Ibid.*

<sup>324</sup> D'après le Muranais, le *margariter* n'apporte pas les capitaux établis et les oncles d'Ongaro doivent intervenir avec 500 ducats ; il n'approvisionne pas le four avec toutes les cendres prévues et celles qu'il amène sont de très mauvaise qualité : « manda la canna addietro perché dice di non esser buona, e lui consegna cenere cattiva », ASVe, *Censori*, b. 39, c.s.n. 23.01.1785.

question l'accord en utilisant le levier des statuts corporatifs (jamais mentionnés à cette occasion) mais, à travers le recours aux autorités vénitiennes, d'obliger la contrepartie au respect du contrat et de renégocier certaines des conditions à sa propre faveur<sup>325</sup>. L'accord entre Ongaro et Colledani est probablement favorisé par la condition du premier (perte du père) et, donc, par la nécessité d'éviter la disparition d'une installation productive qui approvisionne une partie importante de la verrerie vénitienne en recourant au soutien de capitaux provenant de ce même secteur. En ce sens, compte tenu des conflits et des litiges entre les différentes composantes du monde du verre vénitien, le système fait preuve de flexibilité et coopération face aux difficultés.

La coopération entre patrons des Arts des perles et Muranais prend des formes plus structurées en cas de « crises d'entreprise » plus graves, comme le montre la continuation des vicissitudes de la *ditta* Ongaro des frères Gasparo et Francesco. En 1793, cette maison a accumulé plus de 8 000 ducats courants de dettes, dont plus de 3 000 à l'égard de cinq patrons *margariteri*<sup>326</sup>. Face à l'impossibilité de rembourser les créanciers et au risque d'une faillite, les Muranais s'adressent aux *Inquisitori di Stato*, qui commandent aux *gastaldi* de l'Art de Murano et des *Margariteri* d'obtenir une suspension immédiate d'une année des requêtes des créanciers et d'établir un plan de remise des dettes en faveur de la maison Ongaro<sup>327</sup>. Les deux agents trouvent enfin un accord qui prévoit le remboursement des crédits sur quatre ans au taux d'intérêt de 10 %<sup>328</sup> que le tribunal suprême vénitien approuve<sup>329</sup>. Malgré la suspension pour une année des paiements, décrétée par les autorités, et la rallonge des délais de remboursement, la maison Ongaro ne sort pas de ses difficultés. Au début de 1796, Gasparo et Francesco, dépourvus des cendres, se trouvent dans l'impossibilité de continuer le travail<sup>330</sup>. Afin d'empêcher leur faillite, l'interruption de la production des cannes et, donc, le blocage du secteur des perles de verre, ils s'adressent à trois patrons *margariteri* pour signer une convention de collaboration.

---

<sup>325</sup> Les requêtes de Gasparon Ongaro à Gio. Batta Colledani sont au nombre de trois : la livraison complète de toute la cendre de Malte de bonne qualité promise et de cinq barils de litharge ; en échange de la « zaffarina » (substance à base de cobalt qui donne au verre une couleur turquoise) de mauvaise qualité, Colledani doit accepter des colliers de verre et des *cannette* produites par Ongaro (ce qui montre, encore une fois, la superposition des productions) ; l'engagement de l'Art des *Margariteri* à entretenir le sixième creuset, *Ibid.* ; Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano, op. cit.*, p. 804, entrée "ZAFARA".

<sup>326</sup> Andrea Cecconi Gasparini, Andrea Pitteri, Gio. Batta Predosin q. Angelo, Gio. Batta Predosin q. Lodovico et Gio. Batta Colledani. Parmi les dettes, il y a aussi 2 400 ducats environ de prêt à restituer à la maison Franzoni, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. O, c.s.n. 10.09.1793.

<sup>327</sup> *Ibid.*

<sup>328</sup> Le taux d'intérêt, comme dans le cas précédent de Zuanne Molinari, est particulièrement élevé. La maison Franzoni propose le prolongement de son prêt pour deux années, alors que le seul qui se refuse de signer la convention est le *margariter* Gio. Batta Predosin q. Lodovico à cause d'une maladie qui l'empêche de se rappeler de ses engagements : « cosa questa, che dipende dalla malattia che soffre da un'anno a questa parte, che non le lascia ricordare gl'impegni assunti », *Ibid.*

<sup>329</sup> *Ibid.*, c.s.n. 26.09.1793.

<sup>330</sup> ASVe, *Censori*, b. 33, c.s.n. 15.02.1796.

Les patrons sont Gio. Batta Colledani (qui contrôle également les fours de son frère Pietro Colledani q. Andrea), Gio. Batta Predosin q. Angelo et Andrea Pitteri. Ces trois patrons appartiennent à la liste des créanciers de 1793 de cette maison muranaise, ce qui contribue à expliquer leur coopération. La convention signée leur octroie le monopole sur les cannes produites par le four de Ongaro en échange de leur soutien jusqu'à la fin de la saison de travail<sup>331</sup>. Les *Censori* approuvent l'accord (qui est « honnête et n'endommage personne ») car : sans le soutien accordé, le four aurait dû être fermé au détriment de la main-d'œuvre, du commerce et du patron de Murano qui risque la faillite<sup>332</sup>. L'intervention des *margariteri* se révèle cependant insuffisante et la coopération entre les deux parties de la filière des perles n'empêche pas la faillite de la maison Ongaro, qui a lieu avant la fin de la saison de travail de 1795/1796<sup>333</sup>. Plus qu'au succès ou non de cette brève expérience, il faut regarder encore une fois à l'écart entre le cadre rigide des relations entre les différentes corporations dessiné par les statuts corporatifs et les mécanismes réels d'organisation de la production que les sources judiciaires permettent de déceler. Ce qui émerge n'est pas seulement la dimension du conflit, de la collaboration et de la négociation continuelle entre les différentes composantes de la filière des perles, mais aussi le témoignage d'un monde gouverné le plus souvent par les habitudes, les relations informelles, les exceptions aux règles et donc susceptible de s'adapter aux défis, aux difficultés, aux conjonctures extérieures. En ce sens, la résilience du secteur découle de sa capacité de jouer autour du périmètre normatif tant de façon silencieuse et non visible, par exemple à travers les accords entre les membres des Arts du verre, qu'en recourant à l'officialité des contrats et à l'autorisation des tribunaux vénitiens.

### 3.3.3. *L'intromission des extérieurs dans l'industrie des perles*

L'analyse des cas précédents a montré le dépassement des limites corporatives dans l'organisation de la production des perles et, plus particulièrement, dans la gestion des fours. Pourtant, les protagonistes des exemples mentionnés appartiennent tous au monde du verre vénitien. Les « dépassements » des règles qu'ils mettent en œuvre se déroulent toujours à l'intérieur d'une sphère plus large, mais tout de même protégée et théoriquement fermée : celle de la verrerie vénitienne. Si,

---

<sup>331</sup> Le soutien se concrétise dans la fourniture de matières premières : chaque semaine, à tour de rôle, une des trois maisons s'engage à fournir à Ongaro cinq *miara* de cendre de Sicile et onze *passi* (un *passo* équivaut à 3,677 m<sup>3</sup>) de bois, en obtenant en échange toute la canne produite selon les commandes (couleurs, types), jusqu'à la fin de la saison de travail des *Margariteri*. Les contreparties s'engagent à vérifier et faire équilibrer les comptes à la fin de chaque semaine. Les trois patrons, après leur signature, précisent qu'ils ne s'engagent pas à fournir des capitaux ultérieurs en cas de faillite du four, *Ibid.*

<sup>332</sup> *Ibid.*, c.s.n. 01.03.1796.

<sup>333</sup> En août 1796, Andrea Pitteri s'adresse aux *Censori* pour obtenir la restitution de tous les *rotti* d'émail rayé livrés à la maison Ongaro, *Ibid.*, c.s.n. 20.08.1796.



donc, les témoignages mobilisés jusque-là ont permis de mettre en évidence la flexibilité à l'intérieur du monde corporatif, ils ne permettent pas de mesurer la porosité de la filière des perles vers l'extérieur. Pourtant, les sources sont parsemées de documents qui attestent la présence de compagnies, accords et activités dont les protagonistes sont des agents extérieurs. Si la collaboration et la formation de compagnies avec d'autres membres des corporations verrières ne soulève, dans la plupart des cas, pas d'objection, l'intromission d'individus n'appartenant pas à ce monde provoque des réactions beaucoup plus virulentes, surtout dans le cas des Juifs. Contrairement aux cas des membres des Arts des perles, les extérieurs ne demandent pas l'intervention des autorités vénitiennes et leurs actions se déroulent entièrement dans la sphère de l'illégalité. Les épisodes sont nombreux : en 1711, par exemple, 25 bouquets de petits patenôtres et 2 000 de grands travaillés par des *perleri* sont trouvés dans la maison du marchand juif originaire de Constantinople, Joseph Leitier<sup>334</sup>. En 1722, les *Inquisitori di Stato* découvrent des *margariteri* qui travaillent pour le compte de personnes n'appartenant pas au métier<sup>335</sup>. En 1741, l'Art des *margariteri* dénonce aux *Inquisitori di Stato* que les patrons de Murano vendent la canne de verre aux négociants de Venise en échange des matières premières et que ceux-ci la donnent ensuite aux patrons *margariteri*, ce qui est interdit. Les accusés sont Isach dalla Man, Gio. Batta Sola, Jacob et Emanuel Dias. La même année, un autre groupe de six individus (dont un juif) est accusé d'acheter les *conterie* que Cecilia Verocai et Elisabeta Verocai font travailler à plusieurs femmes<sup>336</sup>. Parmi les différents acteurs extérieurs, le négociant juif Isach dalla Man semble être particulièrement impliqué dans le monde des perles de verre dans les décennies centrales du XVIII<sup>e</sup> siècle : plusieurs fois dénoncé pour avoir acheté de la canne à Murano, il est aussi accusé de vendre au détail les *conterie* à Venise, une pratique illégale. Dalla Man s'insère tant dans le monde de la production, à travers l'achat et la distribution de la canne, que dans la vente des perles, en jouant comme intermédiaire entre les corporations et le marché. En mars 1742, il propose une vente au détail de 70 *miara* (21 tonnes !) de *conterie* à un acheteur qui refuse au dernier moment<sup>337</sup>. En 1742, en dépit des interdictions, dalla Man signe un contrat avec le *margariter* Lodovico Predosin grâce au courtier Domenico Arigoni pour la fourniture de dix barils de *conterie*, payés moitié en

<sup>334</sup> ASVe, *Arti*, b. 437, c. 89r (29.04.1711).

<sup>335</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 296-297 (24.09.1722). Aussi, en 1772 le *perler* Antonio Verocai affirme gagner plus de dix ducats seulement quand il travaille en dehors de l'Art « pour le Ghetto », ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21. En 1779, les *Censori* condamnent le négociant juif Ori Levi à une amende de 50 ducats pour avoir acheté des *corniole* du *perler* Giacomo Lazzari après que ce dernier avait détourné de la canne aux négociants de l'Art, *Ibid.*, b. 31, c.s.n. 25.08.1779.

<sup>336</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. Margarteri, 1741. Le cas est cité également par Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 181 et par Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>337</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. D.

espèces et moitié en échange de cendre de Tripoli<sup>338</sup>. Dalla Man n'exporte pas ces barils, comportement tout à fait légal, mais il en revend cinq à Angelo Revedin qui les fait charger au bord du navire *San Francesco di Paola*<sup>339</sup>. Cette intermédiation entre les corporations et le marché semble être profitable : à cette occasion, la différence entre le prix d'achat des perles et le prix de vente est de 7 % environ, mais Nadalin Dalla Bella, le *gastaldo* des *margariteri*, accuse Isach dalla Man d'avoir surestimé la valeur de la cendre fournie en contrepartie au *margariter* et d'avoir donc obtenu un profit de plus de 500 livres (17 %) sur la vente de ces cinq barils<sup>340</sup>. Le négociant juif apparaît aussi insensible aux avertissements, plus ou moins menaçants, que l'Art et les autorités lui donnent : il ignore l'admonition que les *Inquisitori* lui font parvenir à travers l'*Università degli Ebrei*, ne cesse pas ses affaires malgré la confiscation des marchandises et, enfin, il déclare que seule une ordonnance écrite des autorités pourrait le réduire à l'obéissance<sup>341</sup>. L'implication d'Isach dalla Man dans le monde des perles de verre ne se limite pas à ces épisodes des années 1740 : le négociant juif fait preuve de ténacité et de grand intérêt pour le secteur, devenant aussi le protagoniste de l'ouverture d'un commerce en droiture entre Venise et Liverpool dans les années 1760, dans ce cas avec le soutien des *Cinque Savi alla Mercanzia*<sup>342</sup>. Le cas de dalla Man offre des éléments concrets aux dénonciations provenant des Arts des *Margariteri* et des *Perleri* quant à la pénétration des Juifs dans le secteur, tant comme négociants que, surtout, comme employeurs au noir qui achètent la canne à Murano pour la faire travailler aux ouvriers (et ouvrières) à Venise<sup>343</sup>. Évidemment, il faut séparer l'intérêt réel des négociants juifs vénitiens pour l'un des secteurs économiques les plus dynamiques de Venise et les accusations idéologiques et parfois antisémites provenant des Arts et des négociants, sur lesquels jouent aussi de façon ambiguë les autorités de la République<sup>344</sup>. Pourtant, si nous croisons les sources

<sup>338</sup> Le prix des barils de *conterie* à *ferrazza* se chiffre à 42 livres par 100 *libbre sottili*, celui des barils à *speo* à 45-55 livres selon la couleur. La cendre est évaluée à 30 ducats par *miara*, *Ibid.*, c.s.n. 01.05.1742.

<sup>339</sup> *Ibid.*, c.s.n. 30.05.1742.

<sup>340</sup> *Ibid.*, fasc. D.

<sup>341</sup> « Che mai sarà per rassegnare la sua obbedienza, se non quando le sia messo in vista un proclama », *Ibid.*

<sup>342</sup> Voir *infra*, chapitre 9.

<sup>343</sup> Les sources en témoignent également pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le 9 février 1772, Pietro Toscani q. Giacomo, maître *perler* interrogé par les *Censori*, accuse les courtiers juifs de mettre à mal les négociants de l'Art marchandant sur les commandes et jouant au rabais sur les prix, alors que, dans le passé, les recours de l'Art s'adressaient contre l'achat des cannes par les Juifs. Le 14 mai 1772, dans le même procès, Giacomo Lazari q. Zuanne, maître *perler*, affirme que les Juifs sont la ruine des commandes et que « le mal provient du Ghetto ». Parmi les Juifs qu'il voit régulièrement dans les maisons des négociants et à Rialto et qu'il mentionne il y a Emanuel Dias, les frères Sanson et Moisé David Sarfati et frère, marchands que nous trouvons comme expéditeurs de perles de verre dans les manifestes d'exportation. En 1794, Giorgio Barbaria, en tant que *gastaldo* de l'Art des *Perleri*, dénonce les Juifs qui achètent et vendent illégalement les perles dans leurs maisons et donnent les commandes directement aux maître-ouvriers, en les assujettissant avec anticipations de salaire ou trocs, ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. « Inquisizione sopra le quattro arti vetrarie », 24.01.1771 M.V. ; *Ibid.*, b. 40 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 910, 913-918 ; voir, *infra*, Troisième partie aussi.

<sup>344</sup> Salvatore Ciriaco, *Olio ed ebrei*, op. cit., p. 69 ; Benjamin Ravid, « The Venetian Government and the Jews », dans Robert C. Davis and Benjamin Ravid, *The Jews of Early Modern Venice*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins

et si nous observons la filière des perles dans son ensemble, l'implication des négociants juifs n'est pas surprenante et est en réalité encore plus étendue que ce que les protestations des métiers font apparaître<sup>345</sup>. En fait, les négociants juifs se placent tant à l'entrée qu'à la sortie de ce secteur : ils sont des fournisseurs importants de matières premières, comme la cendre ou le manganèse<sup>346</sup>, et de grands exportateurs de perles de verre, notamment au Levant et en Barbarie<sup>347</sup>. Leurs tentatives de contrôler (ou de s'insérer dans) la partie centrale de la filière, où se déroule la production, sont donc compréhensibles et cohérentes. Ils permettent aussi de mieux saisir tant le degré de perméabilité des corporations vénitienes, mêmes de celles les plus « jalousées », que la centralité de la communauté marchande juive pour l'économie de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'intromission dans la filière des perles ne concerne pas exclusivement les Juifs. Parfois, d'autres personnes extérieures aux métiers parviennent à s'insérer durablement dans la production des perles sans accéder officiellement à la maîtrise, mais apportant leurs capitaux et gérant les commerces. Entre les années 1730 et les années 1750, Francesco Rotta q. Domenico habite et travaille dans la maison d'Antonio Ortes, maître et négociant *margariter*, sans faire partie de l'Art, apportant ses capitaux et marchandant de première main les *conterie*. D'après les *Inquisitori di Stato*, c'est depuis 1730 que Rotta essaie de s'intégrer dans la corporation avec la collaboration d'Ortes, en infraction des décrets qui interdisent les sociétés avec les extérieurs<sup>348</sup>. Francesco Rotta joue le rôle d'agent d'Antonio Ortes, il se rend à Murano pour acheter la canne de verre, il traite avec les marchands de la place pour l'achat des matières premières et la vente des perles. C'est seulement en 1753 que le tribunal suprême vénitien lui impose la signature d'un mémoire dans le statut de l'Art des *Margariteri* par lequel il promet de ne plus s'immiscer dans les affaires du métier<sup>349</sup>. L'intervention officielle des *Inquisitori* ne met pourtant pas fin à l'expérience de Rotta dans le monde des *conterie* : il devient simplement plus prudent<sup>350</sup>. En 1758, à la mort d'Antonio Ortes, le neveu Angelo Ortes q. Gio. Batta et Francesco Rotta deviennent héritiers universels en égalité des fours et du négoce d'Antonio, ce qui cause l'immédiate protestation de l'Art des *Margariteri* auprès des *Inquisitori* et, en parallèle, la requête de Rotta de pouvoir continuer son travail dans la maison Ortes en tant que directeur trésorier. Le tribunal vénitien accueille l'instance de Rotta en ordonnant toutefois la séparation explicite des activités des deux héritiers : Angelo Ortes devient le seul propriétaire de la maison Ortes, avec la gestion des fours

---

University Press, 2001, p. 3-30, p. 26-28 en particulier ; *Id.*, « Venice and its Minorities », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leyde – Boston, 2013, p. 449-485, p. 471, p. 481-482.

<sup>345</sup> L'implication de financeurs juifs est une pratique courante dans l'industrie vénitienne de la soie aussi, Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 504.

<sup>346</sup> Voir *infra*, chapitre 4.

<sup>347</sup> Voir *infra*, Troisième partie.

<sup>348</sup> BMC, *M.C. IV*, c.99, c. 424-425 (25.02.1752 M.V.).

<sup>349</sup> *Ibid.*

<sup>350</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. O, c. 113.

et de la main-d'œuvre, alors que Rotta est le directeur trésorier<sup>351</sup>. Encore une fois, la décision des autorités vénitiennes est ignorée et dépassée dans la pratique : quelque temps après, l'Art des *Margariteri* s'adresse de nouveau au tribunal, en dénonçant que Rotta :

« Trafique publiquement à Venise en *conterie* et à Murano en canne comme s'il était un maître *margariter* et comme il a toujours fait dans les années passées, malgré l'interdiction des lois et des ordonnances souveraines, et [...] il commerce librement avec la maison héritiers Ortes, avec lequel il partage ses capitaux, [...] et au besoin, le dit Ortes héberge une personne de l'Art très capable dans ce travail »<sup>352</sup>.

Plus que d'un système rigide et impénétrable aux extérieurs, l'impression qu'on tire de ces exemples est celle d'une structure poreuse, où les règles semblent incapables de gouverner la complexité d'un monde du travail remodelé en continuation par les intérêts particuliers de ses composantes. En ce sens, les décrets et les mesures adoptés de temps en temps par les tribunaux vénitiens pour « remettre de l'ordre » dans les Arts des perles et dresser une barrière contre les fraudes sont toujours dépassés par les comportements illicites mineurs ou majeurs des personnes impliquées dans ce monde. C'est pour cela que les autorités oscillent entre la répression inefficace et une tolérance plus ou moins ouverte : l'institution corporative est encore un outil important pour le gouvernement vénitien qui, donc, la protège, parce qu'elle permet d'encadrer la main-d'œuvre, de collecter les impôts et d'avoir un certain degré de contrôle sur la fabrication d'un produit stratégique pour le commerce de la République<sup>353</sup>. En même temps, le pragmatisme vénitien suggère de laisser une ample marge de manœuvre aux patrons et aux négociants à l'intérieur et sur les frontières de ce monde, afin de ne pas freiner la production et empêcher la croissance du secteur.

L'implication de capitaux et personnes théoriquement exclus du périmètre corporatif peut atteindre un haut degré d'organisation, au point de créer de petits réseaux de production qui travaillent au service des marchands vénitiens aux limites des règles du métier. En janvier 1781, après la mort du patron *margariter* Gio. Domenico Tramontin, la veuve Elisabetta Montan renonce à la possibilité accordée par le statut de l'Art<sup>354</sup> de gérer le four de son défunt mari jusqu'à la fin de la saison de

---

<sup>351</sup> *Ibid.*, c.s.n. 20.11.1758.

<sup>352</sup> « Si fa lecito di publicamente negoziar in Piazza di contarie, et in Murano di canna, nella medesima figura come se fosse un capo mistro margariter, come sempre ha procurato, ed ha voluto farlo anche negli anni passati, a fronte delle leggi, e de sovrani comandi che glielo vieta, e [...] negozia liberamente con la dita eredi Ortes, li suoi capitalli sono uniti con quelli dell'Ortes, [...] e che quando anche vi fosse bisogno, tiene in casa il detto Ortes persona dell'Arte a lei congiunta capacissima a tale impiego », *Ibid.*, c. 113.

<sup>353</sup> La profonde implication des corporations dans l'économie et la société est une donnée caractérisant le tissu urbain italien d'ancien régime, Alberto Guenzi et Paolo Massa, « Introduction », dans Alberto Guenzi, Paola Massa, Fausto Piola Caselli (dir.), *Guilds, Markets, and Work Regulations in Italy, 16th-19th Centuries*, op. cit., p. 1-15.

<sup>354</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 46r, « Custodia », art. VIII.

travail et demande aux *Censori* le paiement de sa dot<sup>355</sup>. Parallèlement Francesco, le neveu de Gio. Domenico Tramontin, s'adresse au magistrat vénitien pour obtenir l'autorisation de diriger le four jusqu'à la fin de l'année<sup>356</sup>. Les *Censori*, pour mieux évaluer cette proposition, demandent l'avis de l'Art des *Margariteri* qui, quelques jours après, exprime sa contrariété face à la demande de Tramontin<sup>357</sup>. La corporation s'y oppose tant pour une raison procédurale<sup>358</sup> que pour une question concrète : l'ouvrier est dépourvu des capitaux nécessaires à la gestion d'un four et l'Art est sûr qu'il est donc financé par des extérieurs<sup>359</sup>. En mars 1781, Francesco Tramontin écrit un nouveau mémoire aux *Censori* pour obtenir sa confirmation à la tête du four, soulignant le fait qu'il en est administrateur depuis novembre 1780 et que le patron de Murano Antonio Vittori est disposé à assurer l'approvisionnement régulier de la canne<sup>360</sup>. Comme souvent, la décision du magistrat vénitien est un compromis entre les deux parties : Tramontin devient le patron du four, mais l'installation doit rester à disposition de tout l'Art et travailler sur commande des autres patrons. Cependant, la solution de l'autorité vénitienne est complètement ignorée par Tramontin qui, d'après l'Art des *Margariteri*, exclut les autres fabricants et reçoit les capitaux nécessaires de personnes extérieurs à la corporation, jouant ainsi le rôle d'employé des propriétaires réels du four<sup>361</sup>. Face à cette situation, le 6 avril 1781, le métier s'adresse à nouveau aux *Censori*, leur demandant que tous les patrons puissent jouir des services du four Tramontin conformément à la décision du magistrat<sup>362</sup>. Pour approfondir la question, les *Censori* ordonnent une enquête, en interrogeant en quelques jours deux agents de la corporation, un ex-agent et deux patrons de four<sup>363</sup>. Les interrogatoires du magistrat, particulièrement intéressé par les méthodes de financement et par les personnes impliquées, font émerger un système illégal en œuvre depuis longtemps qui concerne des marchands vénitiens (juifs), des courtiers, un patron de Murano et des *margariteri*.

<sup>355</sup> ASVe, *Censori*, b. 32, c.s.n. 09.02.1781. Le 13 août 1781, Elisabetta Montan reçoit 870 livres et 12 sous pour la vente des outils présents dans le four à l'Art des *margariteri*, *Ibid.*, c.s.n. 16.03.1781, 08.08.1781, 13.08.1781.

<sup>356</sup> *Ibid.*, c.s.n. 09.02.1781.

<sup>357</sup> *Ibid.*, c.s.n. 16.02.1781.

<sup>358</sup> L'interdiction d'ériger un four de la part d'un individu qui n'a pas présenté une demande officielle au début de la saison du travail et l'impossibilité de changer le nom d'un four déjà créé, BMC, *M.C. IV*, c. 32r, « Disciplina delle persone », art. XXVII.

<sup>359</sup> « Troviamo il sudetto Tramontin essere un semplice lavorante [...] e però non rimarchiamo in lui modi per sostenere un tal peso, bensì una tale ricerca [...] fa ragionevolmente sospettare un qualche insidioso raggio con persone fuori dell'Arte », voir ASVe, *Censori*, b. 32, c.s.n. 16.02.1781.

<sup>360</sup> *Ibid.*, c.s.n. 14.03.1781.

<sup>361</sup> Tramontin « vien sostenuto nella condizione di semplice mercenario », *Ibid.*, c.s.n. 06.04.1781.

<sup>362</sup> *Ibid.*

<sup>363</sup> *Ibid.*, c.s.n. 18.04.1781, 19.04.1781, 21.04.1781, 22.04.1781. Les interrogés sont : le *gastaldo* des *margariteri* Domenico Mioni, l'ex *gastaldo* Gio. Batta Predosin, le *compagno* Giacomo Peloso q. Sgualdo, les patrons Andrea Pitteri q. Antonio et Antonio Molinari q. Gaetano.

Les témoins offrent un cadre extrêmement détaillé et cohérent du système et ils concordent tous sur deux éléments principaux : Francesco Tramontin est un pauvre ouvrier manquant de moyens financiers pour entretenir un four pour *conterie*<sup>364</sup> ; déjà, son oncle (décédé) obtenait ses financements de l'extérieur de la corporation et l'Art en était au courant. Le rôle des deux *margariteri* Tramontin est donc celui de simples directeurs de four, payés à la journée (6 livres dans le cas de Francesco) et au service des marchands.

Comment est organisé ce réseau illégal ? Les témoins mentionnent un capitaliste principal, Gio. Batta Calzani, un négociant très réputé sur la place vénitienne, qui finance un four à cannes à Murano et un four à *conterie* à Venise à travers deux courtiers, Carlo Poli et Giuseppe Galon. Le four muranais est celui de Giovanni Antonio Vittori, le même patron que Francesco Tramontin avait cité dans son mémoire aux *Censori* du 14 mars 1781 comme fournisseur de canne pour les perles<sup>365</sup>. Le four à *conterie* est celui des Tramontin. Les courtiers jouent le rôle d'intermédiaires entre bailleur de fonds et les fabricants et agissent comme les courroies de transmission de ce système : ils achètent de façon illégale les cannes de verre à Murano chez Vittori et ils les donnent ensuite aux Tramontin à Venise. Puis, ils livrent les *conterie* à deux négociants exportateurs, les Juifs Marco di Abraham Malta et Emmanuel Jacur<sup>366</sup>. En réalité, l'ex *gastaldo* des *margariteri* Gio. Batta Predosin affirme qu'il y a plusieurs financiers : Gio. Batta Calzani, Emmanuel Jacur et le marchand allemand Francesco Giorgio Majer. Tous ces individus ont été vus ensemble à différentes occasions et la relation de crédit entre Jacur et Tramontin est attestée<sup>367</sup>. Les sources ne précisent pas s'il y a quelques accords entre Calzani, Jacur et Mayer et plusieurs hypothèses sont possibles : s'agit-il d'un groupe de négociants qui financent ensemble la production des perles de verre pour les exporter dans un second temps ? Dans ce cas-là, le négoce serait confié à Jacur, car ni Calzani ni Mayer n'apparaissent dans les manifestes d'exportation et ils ne sont jamais associés aux perles de verre dans d'autres sources. Une autre possibilité est que Jacur est le seul bailleur de fonds et que ses capitaux arrivent aux producteurs de Murano et Venise à travers l'intermédiation de Calzani et des courtiers Poli et Galon. Dans ce schéma, Jacur a recours à Calzani probablement pour rendre son implication dans le financement de la fabrication des perles plus difficile à prouver : c'est en effet une activité risquée pour un Juif (Figure 21).

---

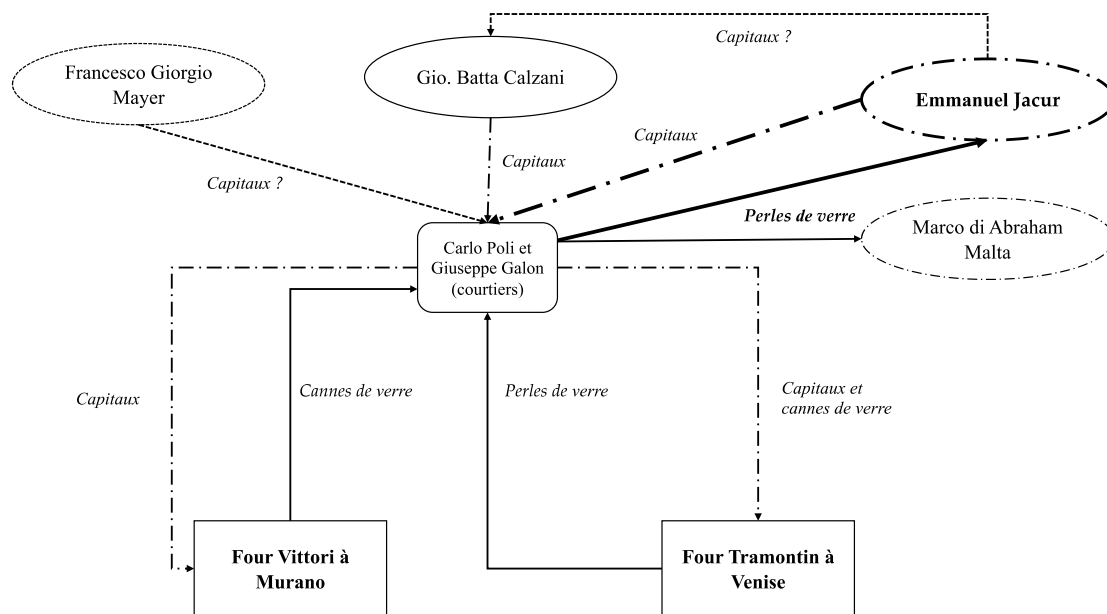
<sup>364</sup> Par exemple, Gio. Batta Predosin affirme qu'il a été toujours un simple *lavorante*, Andrea Pitteri que Tramontin « n'a pas un sou », Giacomo Pelo dit que le père de Francesco était un pauvre travailleur et que Francesco a toujours travaillé comme *lavorante* à 3 livres par jour dans le four de Gio. Domenico Tramontin *Ibid.*, c.s.n. 21.04.1781, 22.04.1781.

<sup>365</sup> *Ibid.*, c.s.n. 14.03.1781.

<sup>366</sup> Malta et Jacur appartiennent à l'élite juive vénitienne de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et ils sont d'importants négociants de perles de verre, entre autres, voir *infra*, Troisième partie.

<sup>367</sup> Quelques temps auparavant, un représentant de Tramontin s'adresse aux *Censori* pour obtenir le paiement de 4 000 livres vénitiennes de la part d'Emmanuel Jacur, qui exige à son tour lieu la livraison préalable de quinze barils de *conterie*, *Ibid.*, 22.04.1781.

**Figure 21. Le système 'Tramontin'**



L'épilogue des interrogatoires des *Censori* n'est pas clair, mais aucune source semble indiquer un intérêt particulier pour tenter un procès contre les accusés et démanteler ce réseau. Entre la fin d'avril et le début de mai 1781, les dix patrons de l'Art des *margariteri* s'accordent pour gérer ensemble le four Tramontin jusqu'à la fin de la saison, en repartissant à parts égales entre eux les coûts des journées de travail de la main-d'œuvre<sup>368</sup>. Les sources ne disent pas si le système de financement illicite demeure actif, s'adaptant à la nouvelle gestion, mais cette vicissitude offre une matière à réflexion. Si cette organisation illégale du travail est « ancienne » et connue par les *margariteri* depuis la période de Gio. Domenico Tramontin, pourquoi l'Art la décrit-elle en détail et la dénonce-t-elle seulement quand Francesco Tramontin présente sa demande aux autorités vénitienne et surtout quand il exclut les patrons de l'utilisation du four ? S'agit-il d'une mesure contre la tentative d'un simple travailleur de devenir patron ? Ou s'agit-il d'une réaction à leur exclusion ? Si l'intromission des extérieurs (par ailleurs des Juifs) est une menace si grande pour la corporation, pourquoi a-t-elle été tolérée jusqu'à la mort de Gio. Domenico ? Quelle est la diffusion réelle de ces types d'organisation ou de mécanismes de financement à l'intérieur du monde corporatif des perles ? Combien de patrons sont impliqués dans des systèmes similaires, combien d'entre eux sont financés de l'extérieur ? Les sources permettent de saisir à peine ce monde submergé qui semble ressortir seulement quand il faut régler ou garder les équilibres internes au métier. Encore une fois, ce que cet exemple permet de mettre en question est la dialectique complexe entre normes et pratiques habituelles dans le monde du travail de l'ancien régime et, donc, l'interprétation de l'institution

<sup>368</sup> *Ibid.*, 30.04.1781.

corporative à la lumière d'une réalité qui émerge des sources et qui est systématiquement plus fluide et complexe du cadre dessiné par les statuts. La présence de règles soi-disant rigides et de privilèges monopolistiques dans certains des Arts les plus « fermés » de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle n'empêche pas la pénétration de financements extérieurs ou la collaboration entre membres et personnes extérieures. Par ailleurs, l'organisation que nous venons d'examiner comporte certains des pratiques illicites les plus graves que les Arts du verre prévoient : le travail pour des extérieurs, l'achat et la distribution illégale de la canne, l'implication des Juifs. Malgré les statuts, les contrôles et les barrières corporatives, des acteurs n'appartenant pas aux métiers s'insinuent donc dans la filière des perles et arrivent parfois à contrôler la fabrication tant des produits semi-finis que de ceux finis.

## Conclusion

La fabrication des perles est le résultat de la fusion entre matières premières de haute qualité, importées des quatre coins de la Méditerranée, et le savoir-faire pluriséculaire qui constitue l'épine dorsale de la verrerie murano-vénitienne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la production des perles de verre à Venise est désormais organisée dans un système fondé sur trois corporations de métier qui gèrent toutes les phases de fabrication, de la transformation des matières premières à la réalisation et à l'expédition des produits finis : l'Art du verre à Murano, et ceux des *Margariteri* et des *Perleri* en centre-ville.

La présence de statuts de métiers détaillés, de compétences fixes attribuées à chaque composante et de mécanismes d'échange réglés donne l'image d'un secteur rigide et fermé, en parfaite cohérence avec l'interprétation classique des corporations comme des institutions inadaptées au développement économique.

Une fois qu'on se plonge dans la documentation judiciaire et qu'on lit l'expérience corporative dans son intégralité, ce qui émerge est toutefois une réalité beaucoup plus complexe, où le travail et les relations entre les individus suivent plus les coutumes et les habitudes que les *capitoli* des statuts. En ce sens, les sources témoignent d'une organisation qui ignore systématiquement le cadre réglementaire et qui adopte différentes stratégies pour rester compétitive : de l'extension des temps du travail à la compression des salaires, en passant par l'emploi de main-d'œuvre extérieure aux métiers et donc illégale. De plus, l'image de fermeture que les statuts et les Arts eux-mêmes (ils s'auto-définissent « jalouxés », donc attachés à leurs privilèges et secrets) ambitionnent de communiquer se révèle beaucoup plus théorique que réelle. Par exemple, les barrières corporatives sont dépassées par des individus provenant d'autres corporations du verre vénitien, et l'on observe alors des négociants *perleri* contrôler des fours pour *conterie*, ou des patrons *margariteri* financer les fours de Murano. Ces formes de collaboration (à leur tour origine de conflits) favorisent la circulation des capitaux et des techniques, multiplient et renforcent les relations de dépendance ou



d'approvisionnement et donc s'inscrivent pleinement dans un modèle qui a des éléments en commun avec celui des systèmes locaux de production, ou districts industriels. Certains épisodes semblent anticiper aussi, certes à petite échelle, la réorganisation du secteur des perles qui a lieu au XIX<sup>e</sup> siècle et qui centralise les phases de production (au moins des *conterie*) sur l'île de Murano. Ces tentatives (limitées) d'intégration verticale proviennent des *Margariteri*, donc de la partie en aval de la filière, et non de Murano, la composante en amont de celle-ci. Mais, à part ces épisodes de coopération « à l'intérieur » des Arts du verre que les règles interdisent, le secteur des perles se révèle perméable aussi aux intérêts et à l'introduction d'agents extérieurs. En particulier, l'élément nouveau qui ressort des sources étudiées est qu'il ne s'agit pas seulement de main-d'œuvre non encadrée dans les rangs des métiers et employée de façon illégale. Il s'agit aussi de négociants ou d'autres acteurs qui parviennent à pénétrer dans la filière et s'y installent comme directeurs de négoce, comme fournisseurs et employeurs, comme intermédiaires entre producteurs et marché, voire comme *capitalisti* à la tête de petits réseaux illégaux de production. Dans ce schéma, les négociants juifs jouent un rôle important et se distinguent comme des éléments incontournables de l'économie vénitienne du XVIII<sup>e</sup> siècle. En somme, plus qu'à une forteresse inaccessible, le système corporatif des perles rassemble à une passoire. Si nous pouvons souligner la flexibilité interne du monde des perles vénitiennes, qui permet son adaptation aux caractéristiques du commerce de l'ancien régime, marqué par la brusque alternance entre phases d'expansion et de contraction, nous pouvons aussi constater que le système est perméable aux actions d'agents qui se trouvent au-delà des barrières corporatives et qui arrivent souvent à l'influencer.

## Chapitre 4. La gestion des matières premières

### Introduction

Le succès de la verrerie vénitienne entre le Moyen Âge et l'époque moderne se fonde sur la spécialisation de la main-d'œuvre et sur la qualité des matières premières. Au cours du temps, la primauté de la verrerie vénitienne est remise en cause par la croissance des concurrents européens (notamment l'Angleterre, la Bohême et la France) qui adoptent des innovations efficaces à partir du XVII<sup>e</sup> siècle et par les migrations de ses artisans qui en diffusent le savoir-faire et les techniques verriers à l'échelle européenne<sup>369</sup>. Pendant longtemps l'historiographie a associé ce tournant à l'inertie des Arts du verre de Venise, qui auraient été par tradition contraires à l'introduction des nouvelles techniques de production. En examinant de façon analytique les sources vénitiennes, Francesca Trivellato a montré qu'en réalité, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Art de Murano assouplit les règlements concernant les techniques et qu'il y a une relative liberté d'expérimentation pour alléger le travail, surtout ceux qui concernent les catégories les moins protégées de la main-d'œuvre (comme les *garzoni*). En revanche, on remarque une certaine inertie dans le domaine des innovations d'échelle et du capital fixe. Cette divergence découle de la structure des coûts de production de la verrerie vénitienne, déséquilibrée en faveur des matières premières et du combustible, en particulier dans le cas des fours à cannes. Dans le domaine des matières premières, le processus d'adaptation de la verrerie vénitienne est profond depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et les verriers rivalisent dans la recherche et l'adoption d'améliorations ou de matériels nouveaux, comme dans le cas du salpêtre, des cendres et du silicium<sup>370</sup>. Dans ce dernier cas, depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Art de Murano adopte le *saldame*, un sable istrien-dalmate à bon marché. Puis, entre 1731 et 1746, les Muranais obtiennent le monopole d'exploitation des caves de Pola, Dignan et Lissa<sup>371</sup>.

Pour la filière des perles de verre, disposer de matières premières en grande quantité et de bonne qualité est donc un enjeu primordial : compte tenu que la plupart d'entre elles provient de l'étranger, il faut en garantir une fourniture constante. Ce chapitre se focalise donc sur la gestion de l'approvisionnement et de la distribution de trois matières premières stratégiques pour la fabrication des perles : les cendres (un fondant de base), le manganèse (un colorant) et le suif bovin (un combustible). Dans un premier temps, à travers le cas des cendres et des tentatives d'adoption d'une stratégie de substitution des importations, il s'agit d'identifier les faiblesses de cette partie de la filière

---

<sup>369</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 191 ; *Id.*, « Guilds, Technology, and Economic Change », *art. cit.*, p. 206, p. 225-226 ; Corine Maitte, *Les chemins de verre*, *op. cit.*

<sup>370</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 198-206, p. 211.

<sup>371</sup> Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, vol. I, *op. cit.*, p. 342 ; Astone Gasparetto, *Il vetro di Murano dalle origini a oggi*, *op. cit.*, p. 127.

des perles qui dépend du marché international ainsi qu'évaluer l'efficacité de la réponse vénitienne aux conjonctures négatives. Ensuite, en examinant l'affaire du manganèse, nous nous interrogerons sur les effets du changement de la modalité de gestion de l'approvisionnement d'un produit-clé mais de niche, passant du « libre échange » d'un produit importé de l'étranger, à la création d'un monopole sur celui-ci et à l'institution d'un privilège d'exploitation du minéral « national » octroyé par l'État vénitien à un négociant de l'Art des *Perleri*. Enfin, à travers le cas du suif utilisé pour entretenir les chalumeaux des *Perleri*, nous analysons cette fois une activité réglée par l'État vénitien et gérée à l'intérieur de l'institution corporative. Autrement dit, ces trois études de cas permettent de réfléchir aux effets de la dégradation du contexte international sur une filière productive qui repose sur le commerce maritime pour l'approvisionnement en matières premières ; sur l'efficacité des différentes modalités de gestion de l'approvisionnement ; sur la capacité des corporations d'intégrer en interne l'achat et la distribution du combustible.

#### 4.1. Les cendres sodiques entre hausse des prix et projets de substitution

Parmi les matières premières nécessaires à la fabrication du verre vénitien, les cendres sodiques occupent une position centrale. Avec le silicium, elles sont en fait depuis le Moyen Âge les deux ingrédients à la base du mélange que les Muranais insèrent dans leurs fours pour obtenir les pâtes de verre. La disponibilité d'une grande quantité de cendres de haute qualité est donc une condition préalable cruciale pour un processus de fabrication aussi « délicat » que celui de la verrerie, qui a besoin de bonnes matières premières pour obtenir des produits excellents. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en dépit de l'introduction des cendres potassiques pour la production du *crystallo* « façon de Bohême », une grande partie de la production verrière vénitienne repose encore sur les cendres sodiques, comme l'essentiel de la production méditerranéenne. Il ne s'agit pas de retard technologique ou d'ignorance des nouveaux procédés : comme l'a souligné Francesca Trivellato, « la persistance des modalités traditionnelles de travail à Murano n'était pas dû seulement à la disponibilité de matières premières. Les compositions nordiques requéraient également une adaptation des formes et des techniques de décoration, ainsi que du goût »<sup>372</sup>. Les cendres sodiques utilisées à Venise s'obtiennent par la combustion d'une série de plantes côtières riches en sodium présentes dans plusieurs régions de la Méditerranée au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>373</sup>. La verrerie vénitienne a donc à sa disposition plusieurs marchés d'approvisionnement. Le Levant et l'Égypte produisent une variété de cendres considérée la meilleure depuis le Moyen Âge et appelée *allume catino*, d'où l'*allume de Soria* et d'Alexandrie d'Égypte<sup>374</sup>. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, un autre important lieu de production est l'Espagne et plus particulièrement les régions d'Alicante, Cartagena, Murcia et Valencia où on cultive une plante appelée *barilla* (la soude commune). À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle encore, le dictionnaire de commerce d'Antonio Metrà considère la *barilla* d'Alicante comme la meilleure cendre pour la verrerie<sup>375</sup>. Au fil du temps, nous assistons à une augmentation des prix des cendres qui provoque la multiplication des canaux d'approvisionnement et l'arrivée sur le marché de matières premières moins chères mais, de qualité inférieure. En fait, la plupart des cendres importées à Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle provient de Malte et de la Sicile. Il s'agit d'une solution qui associe de bons rendements quantitatifs à des coûts inférieurs, compte tenu de la moindre teneur sodique des cendres maltaises et siciliennes par rapport au produit levantin<sup>376</sup>. Plus particulièrement, on cultive en Sicile une plante appelée *erba di vetro*, *scerba*,

---

<sup>372</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 205.

<sup>373</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>374</sup> Paolo Zecchin, « I fondenti dei vetrai muranesi. I parte : l'allume catino », *Rivista della Stazione Sperimentale del vetro*, n°27, 1997, p. 41-54.

<sup>375</sup> Andrea Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, op. cit., vol. V, p. 230.

<sup>376</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 192.

*spinedda* ou *spinella*<sup>377</sup>. Le dictionnaire de commerce de Metrà affirme qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle se trouvent deux typologies de cette plante : la domestiquée, plus grosse, lourde et compacte qui produit des cendres de haute qualité ; la sauvage, plus petite, mince et épineuse, utilisée pour augmenter le volume de la première. La production sicilienne de cendres de *soda* s'élève à 80-90.000 *cantara* et ses marchés principaux durant le XVIII<sup>e</sup> siècle sont Trieste et Venise<sup>378</sup>.

Les cendres demeurent donc jusqu'à la fin de la République vénitienne un produit d'importation. Pourtant, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle les autorités vénitiennes favorisent par moments des tentatives de cultiver de la soude commune aux alentours de la Lagune et dans le Polésine. Il s'agit d'un effort de substitution des importations imaginé pour répondre à deux exigences spécifiques : limiter les périodes de manque du produit sur la place vénitienne et faire face au moins partiellement à la hausse des prix qui se révèle particulièrement dramatique à partir des années 1770. Les difficultés d'approvisionnement coïncident avec les périodes de guerre sur les mers, notamment la guerre de Sept Ans (1756- 1763), la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783) et la guerre de Venise contre le *bey* de Tunis (1784-1788)<sup>379</sup>. Pendant le premier de ces trois conflits, la documentation offre un témoignage du manque de ce produit à Venise. En septembre 1756, quelques mois après le déclenchement du conflit opposant, entre autres, la Grande-Bretagne et la Prusse à la coalition formée par l'Autriche, la France et la Russie, les frères Gio. Andrea et Pietro Bertolini dénoncent à la *Deputazione al commercio* vénitienne la pénurie de cendres sur la place, la totale inactivité des fours de Murano et les risques funestes pour l'économie de la ville de Saint-Marc<sup>380</sup>. Pour la période suivante, des sources quantitatives offrent un autre appui pour mieux évaluer le problème de l'approvisionnement de cette matière première par voie maritime. Il est possible de suivre l'évolution des arrivées de cendres à Venise entre la fin des années 1760 et 1780 (Figure 22).

---

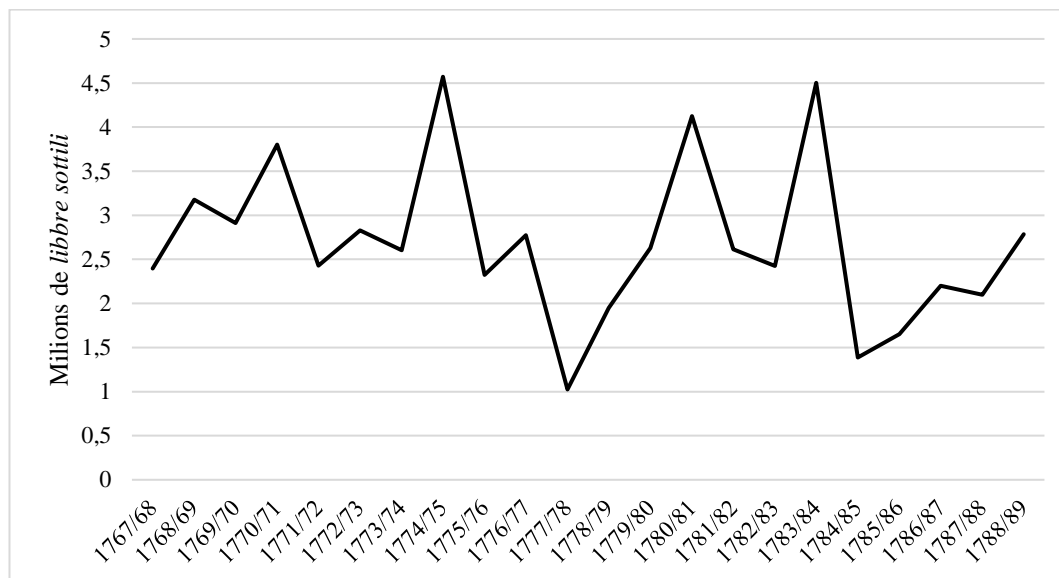
<sup>377</sup> Il s'agit de la *berberis aetnensis*, plante de la famille des *Berberidaceae* diffusée en Calabre, Campanie, Corse, Sardaigne et Sicile, Sandro Pignatti, *Flora d'Italia*, vol. I, Bologna, Edagricole, p. 341.

<sup>378</sup> Andrea Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, *op. cit.*, vol. V, p. 217.

<sup>379</sup> Pour cette dernière, voir Daniel Panzac, *La République de Venise et les régences barbaresques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*; Riccardo Caimmi, *Spedizioni navali della Repubblica di Venezia alla fine del Settecento*, *op. cit.*, p. 109-148.

<sup>380</sup> « Quale ne sia la cagione, al presente è reso si scarso questo essenzial requisito, che languiscono le fornaci da vetri; alcune sono già dismesse, e quando non coadiuvi qualche straordinaria provvidenza, dovranno chiudersi tutte, tanta è la mancanza di questo indispensabile materiale. », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, b. 463, 11.09.1756.

**Figure 22. Évolution des importations de cendres pour savons et verre à Venise, 1767/68-1788/89**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100 ; *Ibid.*, Prima serie, b. 378, c. 60, 08.03.1773.

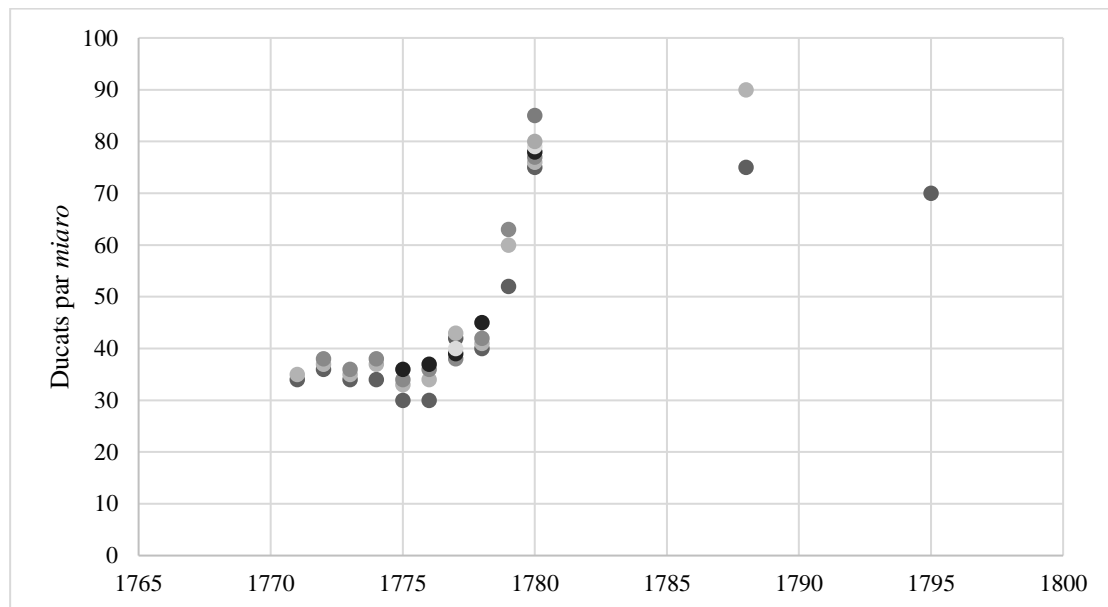
Les chiffres des importations de cendres au cours de la période considérée montrent une dynamique fortement instable, caractérisée par d'amples variations d'une année à l'autre. Au-delà de la volatilité, la série montre que pendant cette période de vingt-deux ans, les arrivées se situent au-dessous de 2,5 millions de *libbre sottili* (752 tonnes), un niveau qui correspond probablement à la consommation moyenne annuelle des fours de Murano entre les années 1760 et 1790<sup>381</sup>. Par ailleurs, une partie des cendres importées est destinée à la savonnerie vénitienne, ce qui augmente la demande de cette matière première de la part des manufactures de la ville lagunaire. Les phases de pénurie les plus aiguës se situent lors des premières années de la guerre d'Indépendance américaine (en particulier celles marquées par l'intervention de la France en 1778), quand un seul million de *libbre sottili* (301 tonnes) de cendres est amené à Venise, et lors des années de la guerre navale de la République contre le *bey* de Tunis (1784-1788), au cours de laquelle les importations annuelles de cendres tombent à 1,4 millions de *libbre sottili* (421 tonnes) et restent au-dessous de 2,5 millions jusqu'en 1789. La proximité de Malte et de la Sicile du théâtre des opérations explique alors bien les difficultés de ce commerce dans cette phase.

Parallèlement à la contraction des échanges, les incertitudes causées par les guerres maritimes influencent le mouvement des prix. En ce qui concerne les cendres, les sources permettent d'observer leur évolution au cours de la décennie 1770, alors que des prix isolés sont disponibles tout au long du siècle. Le prix qu'on retrouve dans les *Registri* fixé à la fin des années 1730, est de 38 ducats par

<sup>381</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 226-227.

*miaro*. Il s'agit d'un niveau de prix relativement bas car, au cours des années 1760, les cendres sur le marché se trouvent à 50-60 ducats par *miaro* (un chiffre par ailleurs similaire aux valeurs moyennes du XVIII<sup>e</sup> siècle)<sup>382</sup>, interprétable comme l'un des effets de la guerre des Sept Ans. Une comparaison avec la variation des prix au cours de la décennie 1770 peut aider à mieux comprendre la question (Figure 23).

**Figure 23. Prix des cendres importées à Venise, 1770-1795**



D'après : BMC, *Donà dalle Rose*, b. 322, fasc. « Arti filze n.5 », 'cenere, carte miste', c. 6-7, 11 ; ASVe, *Censori*, b. 40, c. 29.04.1795 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 213. De différentes couleurs ont été utilisées pour mieux montrer les différents prix.

En fait, pendant les premières années 1770, le prix des cendres demeure relativement stable entre 30 et 40 ducats par *miaro* : un niveau que nous pouvons associer aux périodes de paix au XVIII<sup>e</sup> siècle. Puis, à partir du déclenchement de la guerre d'Indépendance américaine, les prix commencent à grimper jusqu'en 1780, quand ils atteignent les 80 et les 85 ducats par *miaro*, le chiffre double (voire plus) par rapport à la première moitié de la décennie. Les données pour les années suivantes sont rares, mais en 1788 (année de guerre navale pour Venise), les prix sont encore très élevés : entre 75 et 90 ducats par *miaro* ; en 1795, année de paix relative pour Venise mais de guerre internationale, une source indique le prix de 70 ducats par *miaro*. Nous souhaiterions certes avoir des données plus nombreuses, mais l'impression est qu'après la flambée de la fin des années 1770, le prix des cendres à Venise se maintient à des niveaux très élevés jusqu'à la fin du siècle, avec des effets importants sur la structure des coûts de la verrerie vénitienne.

<sup>382</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 145, p. 212.

La hausse des prix cause une pression considérable sur le système de production du verre, car les matières premières représentent le coût le plus important pour les fours de Murano, en particulier pour les producteurs de cannes de verre<sup>383</sup>. Un budget prévisionnel de 1779 cité par Francesca Trivellato indique que 74 % des dépenses hebdomadaires d'un four à canne de Murano est utilisé pour l'achat des matières premières (sans compter le combustible)<sup>384</sup>. Un autre budget de 1780 montre que la part des cendres dans les budgets des fours à canne ou à émail est de 58 %, pour une consommation annuelle d'environ 900 *miara* de ce produit dans ce type d'installations à Murano<sup>385</sup>. L'effet du doublement, voire du triplement des prix d'une matière si essentielle qui pèse si lourdement dans la structure des coûts de production est donc facilement compréhensible. Par ailleurs, l'augmentation des coûts devait nécessairement entraîner la hausse du prix des produits finis de verre (perles comprises), affectant la capacité de concurrencer les producteurs étrangers sur les marchés internationaux.

Face aux incertitudes de l'approvisionnement étranger, la recherche de solutions alternatives s'intensifie. L'idée se renforce en particulier de substituer au moins une partie des importations avec une production de cendres locales à travers l'introduction, dans les territoires de la République, de la soude commune, une plante côtière méditerranéenne appelée en italien *salsola soda*, *roscano* ou *barba di frate*<sup>386</sup>. Pour les promoteurs, la culture de la soude aurait permis d'obtenir une production « nationale » de cendres bon marché à la disposition de la verrerie vénitienne, en la rendant moins sujette à la conjoncture des échanges internationaux, et cela aurait donc été au profit des Arts, du commerce et de l'État. Les premières tentatives d'introduction remontent au moins à la fin des années 1730, mais c'est dans la seconde moitié du siècle que l'urgence de la situation provoque la multiplication des projets. Les suivre permet de mieux comprendre les stratégies d'adaptation du système économique vénitien aux effets négatifs causés par la conjoncture internationale et d'identifier de possibles solutions de réduction des coûts introduites par les verriers. En juillet 1739, le Senat octroie aux comtes Demetrio Perulli<sup>387</sup> et Marin Franzin le *jus privativo* pour l'ensemencement de la soude commune pour obtenir des cendres. Le décret du Senat leur attribue des terres « au Levant », des soldats et des exemptions des droits à vie, à condition que le produit obtenu soit de qualité suffisante. Toutefois, cette tentative se révèle vaine<sup>388</sup>. En 1756, un nouveau projet est

---

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 210-213.

<sup>384</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>385</sup> BMC, *Donà dalle Rose*, Arti filze n.5, 'cenere, carte miste', c. 12.

<sup>386</sup> Angelo Bassani, « Iniziative e progetti di chimica industriale nel Veneto tra la caduta della Serenissima e la II dominazione austriaca », *working paper*, p. 26-30.

<sup>387</sup> Sur la famille Perulli, voir Sergio Noto, « Ultime vele veneziane verso Ponente. Prime ricerche sugli uomini d'affari al tramonto della Serenissima : i Perulli », dans Francesco Vecchiato (dir.), *Venezia e l'Europa. Soldati, mercanti e riformatori*, Verone, Libreria universitaria editrice, 1994, p. 221-271.

<sup>388</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 378, 08.03.1773, f. 2°.



présenté par Gio. Andrea et Pietro Bertolini à la *Deputazione al commercio*. Les deux proposant se définissent « de très humbles sujets qui se sont déjà démontrés utiles à l'État », en soulignant que leur idée pourrait être la plus profitable de toutes<sup>389</sup>. Dans leur mémoire, les frères remarquent le caractère nécessaire des cendres « dites d'Espagne » pour la production verrière et savonnaire et, en conséquence, les grands flux d'argent qui sortent de l'État pour les acheter en Espagne, en Sicile et à Malte. Au moment de la rédaction du projet, la situation semble critique : la quantité de cendres disponible à Venise est très basse et, par conséquent, le travail des fours à verre languit, avec le risque d'un arrêt de la production. Comme souvent, le mémoire décrit l'importance de la manufacture verrière pour l'État, le commerce vénitien et la population de Murano en reliant les trois aspects cruciaux de la « politique économique » de Venise : les revenus publics, les trafics et la navigation, l'emploi de la population. Encouragés par le magistrat, les deux frères ont étudié la plante dont la combustion génère les cendres, et ils ont trouvé que l'arbuste appelé *roscano* (soude commune) est relativement diffusé dans certaines vallées lagunaires, notamment près du canal Salso<sup>390</sup>. Pour d'avantage de sûreté, ils ont apporté des semences de Sicile, ils les ont ensemencés et les plantes ont grandi parfaitement. Les frères Bertolini informent donc le magistrat vénitien qu'ils sont prêts à étendre la culture de la soude commune pour la production des cendres, en utilisant les terres incultes environnant la lagune. Ils demandent donc une série de privilèges au Senat. Tout d'abord, le monopole pour cinq ans de la culture et de la récolte de la soude commune (y compris les arbustes sauvages dans les terres publiques). En deuxième lieu, un prêt public de 1 000 ducats à restituer en quatre tranches annuelles à partir de la deuxième année d'activité<sup>391</sup>. Le Senat accorde le soutien financier au projet, mais encore une fois la tentative échoue<sup>392</sup>.

En 1773, l'ex *Censore* Filippo Balbi q. Almarigo adresse un mémoire aux *Cinque Savi alla Mercanzia*. Dans son écrit, il souligne de nouveau l'importance des cendres pour l'industrie du verre (qu'il connaît bien grâce aux deux ans de service qu'il a effectués auprès du magistrat des *Censori*) et les grandes dépenses pour les acheter à l'étranger. Il remarque qu'à Murano, on utilise des « cendres de briques », des cendres alcalines obtenues de la combustion du bois et de mauvaise qualité qui sont responsables de la création de produits finis de niveau extrêmement bas. Il souligne donc la nécessité absolue d'une matière première de qualité excellente, raison pour laquelle il a beaucoup étudié la fabrication des cendres sodiques à partir de la soude commune, afin de trouver une solution à l'importation des cendres étrangères, si nécessaires à deux Arts (verre et savon) « dans lesquels

---

<sup>389</sup> *Ibid.*, b. 463, 11.09.1756.

<sup>390</sup> Le canal Salso est un cours d'eau artificiel qui relie Mestre à la lagune vénitienne.

<sup>391</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 463, 11.09.1756.

<sup>392</sup> *Ibid.*, b. 378, 08.03.1773, f. 2°.

Venise brille sur toutes les villes d'Europe »<sup>393</sup>. Balbi écrit que le Senat a réfléchi plusieurs fois à l'introduction de la culture de la soude commune, mais que tous les projets ont échoué (il mentionne ceux de 1739 et 1756). L'ex *Censore* donne aussi une description des arbustes de *roscano* diffusés dans la lagune, en les jugeant inaptes. Il a néanmoins commencé des expérimentations sur un terrain nettoyé, graveleux, riche en salpêtre, éloigné de vingt miles environ de la mer et aisément arrosable selon les besoins. Il s'est procuré également des semences étrangères et des arbustes littoraux pour les planter sur ce terrain « doux ». L'opération a rencontré des difficultés : la saison n'était pas la plus adaptée, les plantes peu surveillées et arrosées, ont été récoltées tardivement et brûlées par des travailleurs inexpérimentés. Toutefois, la petite quantité de cendres obtenue se révèle d'une qualité excellente : Balbi la fait tester dans les fours des verriers vénitiens en obtenant du verre, des miroirs et des *conterie* parfaitement clairs, sans bulles ou défauts. Il offre donc au magistrat les produits obtenus avec les certifications des *gastaldi* et des maîtres verriers. L'ex *Censore* décrit les autres avantages de ses cendres, comme l'absence de sel ou la moindre quantité de bois nécessaire pour les brûler : en bref, un produit dont l'utilisation implique des dépenses moindres et des temps de fabrication plus brefs. Vu les expérimentations et les bons résultats obtenus, Balbi choisit de consacrer une bonne partie de ses champs à la culture de la soude commune et il souligne avoir déjà mobilisé des sommes considérables pour acheter les semences et pour préparer les terrains. Il demande donc le soutien public, afin que ses efforts ne soient pas perdus ou que des personnes inexpertes ne ruinent le produit, arguments courants des demandes de privilèges<sup>394</sup>. En particulier, il supplie pour obtenir le monopole (limité à une période décidée par les autorités) de l'ensemencement et de la récolte du *roscano* dans tout le territoire de la République. Il affirme comprendre la nécessité de maintenir la liberté d'importation des cendres étrangères pour assurer l'approvisionnement des manufactures de Venise, néanmoins il se dit convaincu que sa production sera rapidement capable de répondre aux besoins de la verrerie et de la savonnerie. Balbi conclut son mémoire en rappelant que ce type de privilèges avait été précédemment déjà accordé à d'autres sujets et que son projet assurerait, en même temps, l'épanouissement nouveau de l'Art du verre et des économies pour l'État<sup>395</sup>.

Malgré le privilège accordé à l'ex *Censore*, l'approvisionnement des cendres semble se dégrader au cours de ces années. Une indication en est, par exemple, la répétition effectuée en 1774 par les *Censori* et par le Senat de l'interdiction d'utiliser en verrerie les cendres alcalines obtenues lors de la

---

<sup>393</sup> « Nelle quali Venezia risplende sopra tutte le città dell'Europa », *Ibid.*

<sup>394</sup> Corine Maitte. « The Cities of Glass : Privileges and Innovations in Early Modern Europe », dans Karel Davids, Bert de Munck (dir.), *Innovation and Creativity in Late Medieval and Early Moderne European Cities*, Dorchester, Ashgate, 2014, p. 35-53; Guillaume Garner (dir.), *Die Ökonomie des Privilegs, Westeuropa, 16.-19. Jahrhundert. L'économie du privilege, Europe occidentale, XVIe-XIXe-siècles*, Francfort-sur-le-Main, Klostermann, 2016.

<sup>395</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 378, 08.03.1773, f. 2°.

fabrication des briques<sup>396</sup>. Comme Filippo Balbi le souligne, la pratique de mêler les bonnes cendres sodiques aux cendres de briques est probablement diffuse<sup>397</sup>, mais sans doute s'accroît-elle lors d'un manque de matières premières ou d'une hausse des prix. Le problème est que les cendres résiduelles de la fabrication des briques sont inadaptées à la production verrière, causant une diminution notable de la qualité du produit fini ou de véritables problèmes de fabrication<sup>398</sup>.

En raison de la hausse des prix des cendres les années 1777-1780 sont particulièrement compliquées. La pénurie des cendres étrangères à Venise semble être notable dans cette conjoncture. En mars 1779, le *gastaldo* et les patrons de fours *margariteri* présentent une supplique aux *Cinque Savi alla Mercanzia* dans laquelle ils demandent l'autorisation d'importer sans payer les droits de douane 80 *miara* de cendres depuis Trieste à cause d'un manque du produit sur la place vénitienne. Les *Savi* écrivent au Senat en confirmant, grâce aux *Censori*, la pénurie et disent craindre un arrêt du travail des fours et la suspension du commerce des produits de la verrerie<sup>399</sup>. La demande d'exemption du droit douanier est approuvée par le Senat. En parallèle, faute de matière première à Venise, les Muranais et les *margariteri* continuent à acheter de cendres d'Espagne et de Sicile dans les ports adriatiques. En août 1779, ils s'adressent à nouveau aux *Savi* pour obtenir l'exemption de droits de douane sur 250 *miara* de cendres achetées à Ancône. En présentant la supplique au Senat, le magistrat du commerce vénitien donne son avis favorable et rappelle encore une fois l'importance « essentielle » des Arts du verre pour Venise, son commerce et son peuple<sup>400</sup>. En 1785 encore, une demande similaire pour 320 *miara* de cendres de Malta achetées à Senigallia est adressée par les Muranais, les *margariteri* et les *specchieri* aux autorités vénitiennes<sup>401</sup>. L'année 1780 représente probablement le pic de cette phase troublée, les prix atteignent 75-85 ducats par *miaro*, une situation économiquement intolérable. L'introduction de la culture de la soude commune dans la République devient urgente et l'idée est désormais partagée par les autorités vénitiennes. Le 1<sup>er</sup> avril 1780, le Senat ordonne par décret aux *Censori e Aggiunto* de faire publier les instructions pour la culture du *kali maggiore* ou *salsola soda* (soude commune), écrites par Pietro Arduino, agronome, botaniste et premier professeur d'agriculture à l'Université de Padoue<sup>402</sup>. En juin 1780, un nouveau projet (appelé Mazzo et Pasquali) de culture des *roscani* est remis à l'attention du Senat vénitien. Les proposant se

---

<sup>396</sup> ASVe, *Censori*, b. 31, 03.08.1774.

<sup>397</sup> Par exemple, l'interdiction avait été répétée en 1764 par une proclamation des *Censori*, BMC, *Donà dalle Rose*, b. 322, fasc. « Arti filze n. 5 », 28.09.1764.

<sup>398</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 198-199.

<sup>399</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 200, c. 80.

<sup>400</sup> *Ibid.*, c. 145v-146r.

<sup>401</sup> *Ibid.*, b. 204, c. 51r.

<sup>402</sup> « Istruzione dei modi da praticarsi per coltivare il kali maggiore, o sia salsola-soda, erba comunemente nota col nome di roscano; e di formarne la soda, cenere che impiegasi nella composizione de' vetri, e de' saponi, ec. », ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Roscani »; ARDUINO, Pietro, DBI, tome 4, 1962.

déclarent disposés à introduire la soude commune et à fabriquer des cendres aux conditions suivantes : l'achat de 2 000 champs incultes dans la lagune de propriété publique<sup>403</sup> ; l'exemption de tous les droits (tant pour la consommation nationale que pour l'exportation) pour les cendres produites ; l'obligation de la part de l'État d'acheter chaque année 800 *miara* de cendres de bonne qualité au prix établi de 40 ducats par *miaro* pour une durée de 12 ans pour les revendre aux Arts du verre, l'éventuel surplus étant destiné à l'exportation ; si les autorités veulent acheter la totalité de la production, le prix reste celui déjà établi ; au moment du paiement, l'État obtient la restitution de 4 ducats pour *miaro* par les coûts de stockage ; si les cendres sont de qualité insuffisante, elles sont restituées aux proposants qui en disposeront librement. Les proposants joignent aussi un mémoire des patrons de fours de Murano qui certifie leur engagement à consommer pendant 12 ans les 800 *miara* de cendres de bonne qualité du projet Mazzo et Pasquali au prix établi<sup>404</sup>. La note des dépenses nécessaires pour mettre en culture les 2 000 champs incultes témoigne d'un projet d'investissement considérable de plus de 460 000 livres vénitienes (75 000 ducats environ)<sup>405</sup>. Plus généralement, il s'agit d'un plan d'envergure : la production déclarée de 800 *miara* équivaudrait à un tiers environ de la consommation des fours de Murano dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (2 400-2 800 *miara*)<sup>406</sup>. En théorie, donc, ce projet aurait assuré un approvisionnement consistant d'une matière première stratégique à prix fixe (et bas), ce qui aurait permis de diminuer tant les incertitudes de l'importation par mer des cendres étrangères que la pression sur les coûts de production de la verrerie vénitienne avec une stratégie de substitution (partielle) des importations. Toutefois, ce plan n'obtient pas l'approbation des autorités de la République. En août 1780, le projet Mazzo et Pasquali est discuté et, dans un premier temps, approuvé par le Senat, avec l'ordre au *Magistrato alle acque* de remettre les 2 000 champs aux proposants selon les conditions établies. Puis, le décret est contesté : le résultat du premier vote est une *pendenza* (égalité), au deuxième tour le projet est rejeté<sup>407</sup>. Si les raisons restent inconnues, nous pouvons néanmoins réfléchir sur les possibles opposants aux projets de cultivation de la soude commune, à savoir les marchands. En effet, les sources permettent d'identifier certains marchands de cendres à Venise des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et de découvrir qu'ils sont souvent impliqués dans le commerce de verreries. Par exemple, le courtier Isach Salamon Loria et les négociants Moisé David Sarfati, Samuel Moravia, Nicola Martinelli, Antonio di Benedetto Buratti et les frères Revedin vendent de la cendre aux verriers vénitiens en échange de plaques, miroirs et perles

---

<sup>403</sup> Environ 7.700 hectares, calculés sur la base de l'extension d'un champ *padovano* (3862,5726 m<sup>2</sup>).

<sup>404</sup> BMC, *Donà dalle Rose*, b. 322, fasc. « Arti filze n. 5 », 08.06.1780.

<sup>405</sup> Entre autres, le budget prévoit 155 000 livres pour la création de 25 maisons paysannes avec granges, étables, structures pour le stockage des cendres ; 90 000 livres pour l'excavation de fossés ; 60 000 livres pour l'érection de berges, *Ibid.*, section « Cenere, carte miste », c. 3.

<sup>406</sup> Francesca Trivellato, *Fodamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 226-227.

<sup>407</sup> BMC, *Donà dalle Rose*, b. 322, fasc. « Arti filze n. 5 », 12.08.1780.

qu'ils exportent ensuite en Méditerranée et en Europe<sup>408</sup>. Ces acteurs jouent donc en même temps le rôle de fournisseurs des matières premières et d'acheteurs des produits finis de la verrerie vénitienne, ce qui les place en position très avantageuse à l'égard des producteurs, notamment des plus petits d'entre eux. Si nous voulons identifier de possibles adversaires des tentatives vénitiennes de substitution des importations de cendres, il faut donc penser premièrement à ces négociants, qui se démontreraient suffisamment puissants pour influencer les décisions du gouvernement vénitien à l'égard d'un secteur décrit toujours comme le plus protégé par le Prince.

Après l'échec du projet Mazzo et Pasquali, les efforts continuent. En septembre 1780, les autorités vénitiennes lancent un nouvel appel à projets pour essayer d'améliorer l'approvisionnement des cendres. En décembre 1780, Gio. Batta. Provini adresse aux *Censori* un plan pour la culture des *roscani* en Polésine. Il demande l'autorisation d'acheter 1 600 champs inutilisés dans le territoire de Loreo et la possibilité d'utiliser des eaux douces ; il s'oblige à payer 5 ducats par champ en quinze ans (avec un intérêt de 3%) ; il s'engage à cultiver immédiatement à ses propres frais 300 champs, en envisageant une production de cendres de 640 *miara* en 1782 à usage exclusif de la verrerie ; il assure une hausse de la production en 1786<sup>409</sup>. Le projet Provini est certainement moins important et moins détaillé que le projet Mazzo-Pasquali : la production envisagée est inférieure, 640 *miara* contre 800, et pourtant considérable : environ un quart de la demande annuelle de Murano). Provini ne mentionne pas un prix établi pour la vente aux Arts du verre ni la possibilité d'intervention de l'État. En tout cas, d'après les considérations des *Censori*, il semble que le projet n'ait pas été approuvé par le Senat.

Malgré ces nombreuses difficultés, dans les années qui suivent, la culture de la soude commune gagne du terrain dans la région de Loreo. Le décret du Senat en date du 5 avril 1781 octroie l'acquisition des parcelles appelées *Alluvioni del Po* à la société formée par Antonio Bedeschi et le patrice Vincenzo Dolfin di Lunardo. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un groupe de terrains de formation récente : 1 727 champs padouans achetés pour 88 102 livres vénitiennes, alors que la part de Dolfin est prise en location par Bedeschi pour 600 ducats par an<sup>410</sup>. La condition imposée pour l'achat de ces terres est la culture de la soude commune sur les sols sablonneux, avec l'autorisation d'utiliser les eaux du Pô pour l'irrigation des arbustes en cas de sécheresse estivale. Un extrait de la comptabilité des années 1781-1789 de la société Bedeschi-Dolfin présenté en 1790 aux *Censori* offre une image des dépenses effectuées pour cultiver la soude commune (Tableau 9).

---

<sup>408</sup> ASVe, *Censori*, b. 39 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918 ; BMC, *Donà dalle Rose*, b. 322, fasc. « Arti filze n. 5 », c. 6, 11

<sup>409</sup> BMC, *Donà dalle Rose*, b. 322, fasc. « Arti filze n. 5 », 12.12.1780.

<sup>410</sup> Antonio Lazzarini, *Fra terra e acqua: l'azienda risicola di una famiglia veneziana nel delta del Po*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1990, p. 42.

**Tableau 9. Dépenses pour l'achat et la cultivation du *roscano* dans les possessions à Gnocca de Loreo, 1781-1789**

Dépenses	Livres vénitiennes	%
Pour l'achat de biens	12.683	12
Payement en compte capital	13.215	13
Payement intérêts	19.356	19
Rétributions pour culture	41.509	40
Pour semences	1.923	2
Pour les bâtiments, voyages et bétail	14.527	14
<b>Total</b>	<b>103.213</b>	<b>100</b>

D'après : ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. « Roscani 1781-1789 ».

Malgré les ressources employées, l'investissement échoue totalement après dix ans de tentatives, car les terrains et le climat se démontrent inadaptés à la culture de la soude commune, et les propriétaires optent donc pour la riziculture<sup>411</sup>. Pourtant, une certaine diffusion de la soude commune dans la région lagunaire a lieu. À partir de la fin des années 1770, les *Censori* approuvent l'arrivée à Murano de petites cargaisons de cendres de *roscani* provenant de la lagune ou de la région du delta du Pô<sup>412</sup>. Parfois, ce sont des patrons verriers qui importent ces cendres à Venise. En 1780, Giovanni Ongaro, patron de four de Murano, demande l'autorisation d'introduire à Venise 26 *miara* (8 tonnes environ) de cendres provenant de la région de Comacchio. Les *Censori* octroient la permission, mais après un contrôle qualitatif<sup>413</sup>. L'inspection est menée par Giovanni Arduino, en ce moment *Publico Soprintendente alle Cose Agrarie*<sup>414</sup>. Après expérimentation, sa relation scientifique affirme que les cendres ne sont probablement pas issues de la soude commune, mais d'autres « plantes saumâtres » riches en sel. La conclusion est que les cendres sont d'une qualité inférieure et donc qu'il faut les mêler à des bonnes cendres sodiques<sup>415</sup>, mais elles ne sont pas refusées : dans son mémorial aux *Censori*, Giovanni Ongaro s'engage tout simplement à mélanger un tiers de cendres de Malte, un tiers de verre cassé et un tiers de cendres de *roscani* pour sa production verrière<sup>416</sup>. En 1789, Andrea Cecconi Gasparini, l'un des plus importants patrons *margariteri*, obtient le permis d'expédier à Venise 1,5 *miara* (0,5 tonnes) de cendres de *roscano* récoltées dans la paroisse d'Ognissanti à

<sup>411</sup> *Ibid.*, p. 44-45.

<sup>412</sup> Par exemple, en décembre 1779 Domenico Ballarin est autorisé à introduire à Venise les cendres récoltées à S. Pietro in Volta, dans l'île de Pellestrina, ASVe, *Censori*, b. 31, 03.12.1779. Ballarin présente aussi une certification de provenance et d'origine des cendres produites par le curé de S. Pietro in Volta, *Ibid.*, 22.11.1779. Les 5 *miara* (1,5 tonnes) de cendres de *roscani* conduites à Venise en 1784 par Antonio Vianello ont la même provenance, *Ibid.*, b. 32, 15.11.1784.

<sup>413</sup> *Ibid.*, 11.05.1780.

<sup>414</sup> ARDUINO, Giovanni, DBI, tome 4, 1962

<sup>415</sup> *Ibid.*, 05.06.1780.

<sup>416</sup> *Ibid.*

Pellestrina<sup>417</sup>. Dans les jours qui suivent, le *fante* du magistrat des *Censori* ainsi que deux patrons de Murano, Antonio Rosseto et Lorenzo Bigaglia, certifient que les cendres de Cecconi Gasparini sont d'excellente qualité et donc adaptées à la production verrière<sup>418</sup>. Bien évidemment, il ne s'agit pas de quantités capables d'assurer le ravitaillement total des fours de Murano. Pourtant, les sources montrent qu'au cours des années 1780 les Muranais intègrent cette matière première dans leurs productions : en 1788, l'inventaire du four de Giacomo Santi montre la présence des cendres de *roscano* bon marché à côté de celles « ordinaires » et « bonnes »<sup>419</sup>. Si la stratégie de substitution totale échoue (pour des raisons qu'il faudrait approfondir) la production locale de cendres sodiques représente donc une solution complémentaire aux importations, alors que leur faible prix peut avoir contribué à alléger les coûts de production<sup>420</sup>. Dans ce secteur, l'implication directe de certains patrons muranais et *margariteri* semble suggérer un certain dynamisme dans un domaine qui n'est pas strictement celui de la production. Comme nous le verrons par la suite, ce phénomène est cohérent avec les tentatives de ces acteurs de rentrer dans le monde du négoce afin d'intégrer leurs activités de façon verticale.

#### 4.2. Le commerce du manganèse entre libre concurrence, monopsonie et production nationale

Le manganèse est une autre matière première fondamentale pour la production verrière : sa fonction principale est de décolorer le verre, autrement verdâtre à cause des impuretés ferreuses. En ce qui concerne la production des cannes pour les perles, une deuxième fonction est cruciale : quand la concentration de manganèse dans la composition est élevée, elle donne à la pâte de verre une couleur qui va du violet au noir. On comprend mieux la centralité de ce produit et l'importance d'en disposer en haute qualité si on considère qu'une partie considérable des *conterie* produites à Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle est de couleur rouge-bordeaux ou noire<sup>421</sup>. Dans la deuxième moitié du siècle, la consommation de l'Art de Murano est d'environ 50-70 *miara* (24-33 tonnes) de manganèse chaque année<sup>422</sup>. Il s'agit donc d'un produit stratégique, dont l'approvisionnement est garanti à travers un flux d'importation depuis le Piémont<sup>423</sup> et la Ligurie. La documentation vénitienne issue du magistrat des *Censori* permet de comprendre les caractéristiques et les protagonistes du commerce de cette

---

<sup>417</sup> *Ibid.*, 16.09.1789.

<sup>418</sup> *Ibid.*, 23.09.1789.

<sup>419</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>420</sup> *Ibid.*

<sup>421</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, 09.09.1789. En 1794, l'inventaire après décès du patron de four *margariter* Paolo dal Piz montre que 62 % des cannes à travailler, 36 % des colliers, 31 % des grains à *rosetta*, 29 % des bouquets 23 %, des *cannette* sont de couleurs rouge-bordeaux ou noire, ASVe, *Censori*, b. 32.

<sup>422</sup> ASVe, *Censori*, b. 31, 20.08.1777.

<sup>423</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 212, n. 75.

matière première à Venise, ainsi que d'en observer les changements au cours du temps, en mesurant les effets sur la production des perles de verre.

Dans le cadre de leurs études sur les matières premières nécessaires à la verrerie, en mai 1764, les *Censori* écrivent au consul vénitien à Gênes pour lui demander des informations concernant le manganèse qui s'extrait dans la région. Plus particulièrement, les autorités vénitiennes souhaitent comprendre l'organisation de la production et du commerce du manganèse, « minéral nécessaire à la production des *cristalli* »<sup>424</sup>. Le magistrat précise les points sur lesquels il veut être informé : combien y a-t-il de carrières ? Où se trouvent-elles ? Qui en sont les propriétaires ? L'extraction est-elle libre ou en adjudication ? Comment a lieu l'expédition à Venise et à quel prix ? Qui est l'expéditeur ? Quelques jours après, le consul de Venise à Gênes, Gaetano Gervasone, adresse au magistrat une première réponse, assez vague, où il écrit que l'extraction dans les deux carrières de manganèse de la région a été sous-traitée à M. Bettoni et à la société Bozzo Baggiano e C., mais que l'achat de la matière première est tout à fait libre<sup>425</sup>. Six jours après, le consul écrit une lettre plus détaillée, indiquant que les carrières pour l'extraction du manganèse sont au nombre de deux, situées dans les « marquisats fiefs impériaux de la Lunigiane »<sup>426</sup>. La première carrière se trouve dans le territoire du marquisat de Villafranca (Villafranca in Lunigiana), elle est de propriété du marquis Ferrigo Malaspina qui la fait diriger (à ses propres frais) par Franco Corzani de La Spezia, qui s'occupe de la vente du produit. La production annuelle de cette première carrière est de 1 000 *cantari* environ. La seconde carrière, située dans le marquisat de Groppoli, est de propriété du marquis Carlo Malaspina qui s'est accordé avec M. Teramo et les frères Federici de La Spezia pour l'achat de la totalité de la production (1 500-2 000 *cantari*) au prix de 22 sous par *cantaro*. En ce qui concerne les modalités de vente, le manganèse doit être transporté à La Spezia où l'achat est totalement libre pour un prix qui va de 3 livres et 16 sous à 4 livres par *cantaro* (monnaie et poids de Gênes), plus 2 sous par *cantaro* de droit douanier. Le coût du fret de La Spezia à Venise est de 20 sous par *cantaro*<sup>427</sup>. D'après les lettres du consul Gervasone, donc, les carrières liguriennes sont gérées par des particuliers, alors que le commerce du manganèse à La Spezia est tout à fait libre et que tous les négociants peuvent l'acheter pour l'importer à Venise. Dans ces années, les producteurs muranais de cannes de verre achètent ce produit importé par une multiplicité d'acteurs sur la place vénitienne.

Quinze ans après environ, la situation a changé. Grâce à la documentation issue d'une affaire datant de 1777 entre un producteur de Murano, un patron de four *margariter* et un négociant juif, il est possible d'approfondir l'évolution des modalités d'approvisionnement du manganèse. En août 1777,

---

<sup>424</sup> « Minerale inserviente alla facitura dei cristalli », ASVe, *Censori*, b. 31.

<sup>425</sup> *Ibid.*, b. 31, 19.05.1764.

<sup>426</sup> « Marchesati feudi imperiali della Lunegiana », *Ibid.*, 26.05.1764.

<sup>427</sup> *Ibid.*



le patron de four à canne Giovanni Bigaglia adresse un mémoire aux *Censori* où il déclare avoir reçu du manganèse « de Gênes » par le biais de Domenico Ortes, patron de four *margariter*, en échange de cannes pour *conteria*. Le manganèse s'est révélé de très mauvaise qualité, incapable de donner au verre la couleur prévue avec le dosage habituel. Avec un plus fort dosage, il a causé le durcissement du mélange, en le rendant inadapté au travail dans le four. Bigaglia écrit qu'il a dû acheter des cannes de verre directement des autres patrons de Murano pour compenser le manque de production, en soulignant qu'une matière première de mauvaise qualité cause la hausse de la consommation de bois, le retard de la fabrication, le rebut des cannes ou leur refus de la part des patrons *margariteri*. Le patron muranais remarque avoir signalé le problème plusieurs fois à Jacob Curiel, négociant vénitien juif, seul fournisseur d'un tel minéral génois à Venise. D'ailleurs, Bigaglia accuse Curiel d'exiger un prix trop élevé et d'obliger les Muranais à fabriquer des produits de mauvaise qualité, au détriment du commerce. Apparemment, les remarques faites à Curiel n'ont pas produit d'effets<sup>428</sup> et Bigaglia demande donc au magistrat d'obliger Jacob Curiel à reprendre son manganèse de mauvaise qualité et à lui enjoindre d'expédier seulement le produit de qualité excellente<sup>429</sup>.

Le mémoire du patron de four est accompagné d'un autre mémoire rédigé directement par le *gastaldo* de l'Art du verre de Murano. Ce deuxième document souligne que l'Art verrier utilise des minéraux provenant de l'étranger afin de fabriquer des produits d'excellente qualité. D'après le *gastaldo*, il y a deux carrières « à La Spezia » qui produisent deux types de manganèse : la première produit une pierre rouge de faible qualité, peu adaptée à teindre et qui cause le durcissement des pâtes de verre dans les fours ; la deuxième donne une pierre noire, parfaite pour la coloration du verre et utilisée surtout pour les articles des *margariteri* et des *perleri*. Le mémoire confirme la description faite par le consul Gervasone quinze ans plus tôt d'un marché libre du manganèse : jusqu'à 1772, plusieurs marchands l'apportaient à Venise depuis Gênes, l'Art du verre en achetait selon ses besoins à un prix de 15-16 ducats maximum pour chaque *miara* de produit d'excellente qualité. Puis, en 1772, un changement majeur s'est produit : Jacob Curiel de Venise a passé un contrat avec la société Pozzo Boggiana de Gênes (alors gestionnaire des carrières) pour s'assurer le monopole de l'expédition à Venise du manganèse du premier type (rouge, de qualité inférieure et bon marché), l'autre étant expédié vers le royaume de Naples, Rome, Civitavecchia et Marseille. À la suite de cet accord, l'Art se trouve donc dans la condition d'acheter par l'intermédiaire de Curiel le mauvais manganèse à 22 ducats par *miaro*, avec deux conséquences négatives : l'insuffisante qualité des produits finis et une consommation double de minéral. Compte tenu de sa faible capacité colorante, dans l'urgence, les patrons ont essayé d'évincer l'intermédiaire et d'aller directement à la source, chargeant un capitaine

---

<sup>428</sup> Bigaglia souligne que Jacob Curiel s'est soustrait « de façon israélite » à sa responsabilité, *Ibid.*, 11.08.1777.

<sup>429</sup> *Ibid.*

de se procurer à Gênes la matière première aux carrières, avec paiement immédiat. Les Pozzo Boggiana ont toutefois refusé la proposition, étant donné que leur contrat avec Curiel prévoit l'exclusivité des expéditions vers Venise. L'Art, se décrivant comme « assiégé par un juif », implore l'intervention des autorités de la République pour trouver une solution<sup>430</sup>.

Quelque jour après, Jacob Curiel rend à son tour une relation sur ordre des *Censori*. Le négociant affirme que le manganèse se trouve seulement dans une certaine région près de Gênes. Étant donné que l'Art du verre de Murano a besoin de ce minéral, depuis plusieurs années certains négociants de Venise (les Franzoni, les Revedin et les Padova) achetaient la totalité du manganèse pour l'expédier dans la Lagune. À l'instar de ces marchands, en 1770, Curiel a négocié avec la société Pozzo Boggiana de Gênes l'achat obligatoire pour six ans d'au moins 100 *miara* de manganèse par an, au prix de 13 ducats et 12 *grossi* par *miaro*. En échange, Curiel obtient l'exclusivité des expéditions à Venise, c'est-à-dire le monopsonne pour le marché vénitien, en devenant donc le seul fournisseur de manganèse pour l'Art du verre. Après quelques années, le négociant vénitien renouvelle le contrat pour douze ans à un prix supérieur (14 ducats 12 *grossi*), à cause de la concurrence d'un marchand livournais. D'après Curiel, le manganèse est un produit volumineux et de faible valeur qui comporte des coûts élevés pour son déchargement, transport et stockage dans des entrepôts consacrés. Chaque année, il amène à Venise 130 *miara* (62 tonnes) de ce minéral et tous les Arts du verre ensemble n'arrivent pas à en consommer la moitié, ce qui signifie que la plupart reste invendue et donc que les frais de stockage sont élevés<sup>431</sup>. C'est pour cela, se justifie-t-il, qu'il a dû augmenter le prix de vente du minéral à 18-20 ducats (en cas de paiement immédiat en espèces) et à 22 ducats (en échange de produits de verrerie). Curiel fait recours aux chiffres de l'année en cours pour renforcer son argumentation, affirmant qu'il a vendu 60 *miara* (20 tonnes) dont 48 en échange de *conterie*, plaques et soufflés de verre, et seulement 13 en espèces. Il souligne aussi la différence notable entre les deux types de paiement, car chaque fois qu'il reçoit des marchandises en échange, il faut les réexpédier au Levant et attendre les longs délais de paiement que ce commerce implique. En rappelant les pertes pour le non-écoulement du manganèse, les coûts et les frais, il justifie au magistrat la « très faible » augmentation de prix qu'il a dû imposer aux Arts du verre, en ajoutant aussi que la qualité du minéral est toujours la même, étant donné que la carrière est unique et qu'il s'engage à refuser les lots de mauvaise qualité<sup>432</sup>.

Grâce à ces mémoires, on parvient à mieux comprendre les relations entre marchands et producteurs verriers, ainsi que les effets du changement des modalités d'approvisionnement d'une

---

<sup>430</sup> ASVe, *Censori*, b. 31, 11.08.1777.

<sup>431</sup> Au moment de la rédaction de la relation il a trois entrepôts pleins de plus de 200 *miara* de manganèse.

<sup>432</sup> ASVe, *Censori*, b. 31, 20.08.1777.

matière première stratégique sur le secteur des perles. La création d'un monopole du manganèse pour le marché vénitien entraîne des problèmes pour les Arts du verre qui deviennent dépendants d'un seul négociant et ne peuvent ni s'adresser aux concurrents ni évincer l'intermédiaire en allant directement à la source. Le rôle de fournisseur exclusif d'un produit si important confère à Jacob Curiel une position d'avantage notable vis-à-vis des patrons de fours de Murano, lui permettant par exemple de répercuter sur eux la hausse des coûts de gestion (l'augmentation du prix du contrat, transport, stockage etc.). En même temps, par les biais du mécanisme de paiement « en échange », il se trouve de plus en plus impliqué dans le commerce des produits de la verrerie vénitienne, y compris les *conterie*<sup>433</sup>. Comme nous l'avons constaté dans le cas des cendres, Curiel se situe donc aux deux extrémités de la filière des perles de verre (en tant que fournisseur et en tant qu'exportateur) bien que, dans ce cas particulier, l'implication dans le commerce des perles de verre apparaît comme un effet secondaire de l'activité de fourniture de manganèse. Pourtant, l'affaire Curiel offre un témoignage ultérieur de la création de liens entre les négociants extérieurs et le système du verre vénitien. Le fait d'être en même temps fournisseur de matières premières et acheteur des produits finis pourrait avoir eu un impact sur les relations entre le marchand et les patrons de fours, en faveur du premier. Ainsi, le cas examiné montre que les modalités pratiques de gestion des échanges (mécanismes de paiement) entraînent parfois un approfondissement et une multiplication des liens entre négociants et producteurs.

Néanmoins, la position de Curiel se révèle temporaire et, à partir de 1783, le schéma d'approvisionnement du manganèse pour la verrerie vénitienne change à nouveau. En septembre 1783, à des fins d'utilité publique et au profit des Arts et du commerce, le Sénat approuve un décret qui octroie à Giorgio Barbaria, négociant de l'Art des *Perleri*, le monopole sur le manganèse en tant que découvreur de carrières dans la région de Vicence. En parallèle, dans une optique protectionniste, les droits douaniers sur le minéral étranger deviennent prohibitifs, passant de 15 *grossi* à 20 ducats courants (480 *grossi*) par 2 000 *libbre*. D'ailleurs, le l'État vénitien signe un contrat avec Barbaria pour l'obliger à respecter la quantité, la qualité et le prix de l'approvisionnement<sup>434</sup>. Cependant, six ans après, les patrons de fours *margariteri* et des fours à canne de Murano s'adressent aux *Censori* pour témoigner des dommages créés par le monopole de Barbaria. Plus particulièrement, ils dénoncent le non-respect du contrat et la piètre qualité du produit vicentin, ce qui oblige les Muranais à utiliser le manganèse étranger (très cher à cause des droits) et, donc, à augmenter les prix des cannes

---

<sup>433</sup> Il est en fait présent dans les manifestes d'exportation comme expéditeur surtout de *conterie* dans les années 1763-1768 et 1782-1783. Les destinations des perles expédiées par Jacob Curiel sont Amsterdam, Constantinople, Livourne et Tripoli de Barbarie, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 914-915.

<sup>434</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, 09.09.1789, cité également par Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 260.

de couleur bordeaux et noire pour faire face à l'augmentation des coûts<sup>435</sup>. Ils soulignent ainsi que le contrat d'exclusivité avait été conçu pour favoriser les Arts et le commerce, mais le résultat obtenu est inverse, d'autant plus que l'alourdissement imposé au manganèse étranger retombe sur les producteurs et les négociants. Les problèmes ne concernent pas seulement les prix. Pour ce qui est de la qualité, tant les patrons des fours que les *consadori*<sup>436</sup> de Murano attestent l'insuffisance du minéral vicentin : il ne teint pas suffisamment la canne qui, à son tour, s'attache au fond des « poêles » dans les fours et devient difficile à couper. Les *consadori* soulignent qu'en utilisant le manganèse de Barbaria la canne bordeaux sort en réalité jaunâtre et inégalement teinte, la noire nécessite d'un double dosage et le résultat est une couleur de suie transparente<sup>437</sup>. Enfin, Barbaria ne respecte pas le contrat établi avec le Senat : il vend son manganèse tant dans l'État qu'à l'étranger à deux prix différents (à 18 et à 36 ducats par *miaro*, respectivement), ce qui rend impossible un approvisionnement constant de l'Art du verre de Murano. En somme, après six ans d'expériences, la découverte des carrières « nationales » s'est révélée plus un désavantage qu'un cadeau pour l'État vénitien, selon les Arts du verre, ce qui est paradoxale. Par ailleurs, les problèmes de qualité, quantité et prix du manganèse se révèlent particulièrement lourdes si nous considérons que dans les mêmes années la verrerie vénitienne doit également faire face à l'augmentation du prix des cendres. Nous comprenons donc mieux pourquoi les Muranais et les *margariteri* demandent l'intervention des autorités de la République pour obliger Giorgio Barbaria au respect du contrat ou bien, compte tenu de la conjoncture, pour rétablir les (faibles) droits douaniers précédents sur le manganèse étranger<sup>438</sup>. En même temps, il faut considérer que l'acrimonie envers Barbaria pourrait s'expliquer également par des sentiments d'envie que les Muranais et les *margariteri* éprouvent à l'égard d'un pair dont le succès est grand et dont ils ont besoin. Les sources ne nous livrent pas la décision du magistrat, toutefois le droit sur le manganèse demeure inchangé (10 ducats par *miaro*)<sup>439</sup>, ce qui indique que le privilège de Barbaria n'est pas démantelé et que l'exploitation des carrières nationales se poursuit. Dans cette affaire, les relations d'un entrepreneur comme Barbaria avec les magistrats semblent l'emporter sur la centralité de la verrerie, ce qui va à l'encontre de l'image officielle d'une protection spéciale assurée par l'État à ce secteur, mais qui est en même temps cohérent avec les pratiques courantes des autorités vénitiennes, comme le montre aussi le cas de Giuseppe di Antonio Briati à

---

<sup>435</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, 09.09.1789.

<sup>436</sup> Les travailleurs préposés à préparer les mélanges vitrifiables, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 299.

<sup>437</sup> Le manganèse « non è per niente capace di attingere il vetro, si nel color granata, che nel color nero, e volendo addoprarlo, la granatta viene d'un color gialastro, né mai uguale in tutto il vaso, essendo parte più scuro, e parte quasi cristallino sporco; e per il nero conviene addoperare doppia dose, e porta l'effetto che mai fa nero fisso, ma trasparente color del calgine », ASVe, *Censori*, b. 40, 09.09.1789.

<sup>438</sup> *Ibid.* Sur le manganèse piémontais nous n'avons pas trouvé d'informations.

<sup>439</sup> *Ibid.*, 29.03.1791.

Murano<sup>440</sup>. En ce sens, le monde du verre vénitien à l'époque moderne se pare de plus en plus d'ambiguïtés, tout comme la politique du gouvernement vénitien à l'égard de ces Arts.

### 4.3. Du bœuf aux perles de verre, la distribution du combustible qui entretient les chalumeaux des *Perleri*

La transformation des cannes massives en *manifatture a lume* ne nécessite pas de bois à brûler, comme c'est le cas pour les *conterie*. Pour modeler les perles au chalumeau, l'Art des *Perleri* utilise un autre type de combustible : le suif liquéfié. Il s'agit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de gras d'origine bovine, dont l'utilisation remonte au moins à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>441</sup> et se prolonge jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, quand il est progressivement remplacé par le gaz<sup>442</sup>. Au cours du dernier siècle d'existence de la République de Venise, le système d'approvisionnement et de distribution de cette matière première fondamentale se précise, permettant aux producteurs de recevoir chaque semaine leur quantité de suif. Au cours du temps, plusieurs tentatives de centralisation de la distribution sont mises en place grâce aux nombreux projets présentés soit à l'Art, soit directement aux autorités vénitiennes. À travers les sources issues des magistratures de contrôle, l'analyse de cette question montre comment une corporation arrive à intégrer en son sein une partie de l'approvisionnement en combustible.

Pendant une grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Art des *Perleri* joue un rôle passif dans l'achat du suif. Dans la seconde moitié du siècle, un accord spécial garanti par un décret du Senat vénitien en règle l'approvisionnement chez un contractant et les *beccheri*, soit les bouchers. La quantité de matière que les fournisseurs doivent apporter est fixée par décret, alors que c'est au *gastaldo* de l'Art de rédiger chaque semaine une liste spécifiant le part à distribuer aux membres de la corporation. Le système est mis en œuvre grâce à la médiation des autorités de la République après une tentative de monopoliser la fourniture de la part du *partitante alle carni* (contractant des viandes), Francesco Bellotto, qui a lieu en 1764. Au cours de cette année, le contractant exclut les bouchers de la distribution des suifs, en les gardant tous pour lui, et il augmente les prix jusqu'à 15-16, voire 18 sous par *libbra*. Pour les *perleri*, le dommage est double : d'un côté, il y a la hausse des prix et, donc, des coûts de production, de l'autre une perte de temps, car au lieu de s'approvisionner directement auprès

---

<sup>440</sup> Briati est probablement le plus important verrier muranais du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il obtient du gouvernement vénitien de nombreux privilèges productives qui lui permettent d'obtenir de considérables avantages vis-à-vis des concurrents et de se soustraire au contrôle de l'Art et de Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 106-109, 116-121, 247-263.

<sup>441</sup> ASVe, *Censori*, b. 38, c.s.n., février 1778.

<sup>442</sup> En 1843 Domenico Bussolin fait breveter l'introduction du gaz dans la fabrication des perles, mais trois ans après il se plaint que les producteurs continuent à utiliser le suif, Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, vol. I, *op. cit.*, p. 88. Par ailleurs, la combustion du suif dans plusieurs centaines de maisons de membres de l'Art cause une véritable pollution atmosphérique sous forme de fumées qui se répandent dans le centre-ville et qui provoquent l'intervention à plusieurs reprises des autorités vénitiennes, ASVe, *Censori*, b. 32, 28.02.1783 (M.V.), 12.06.1787.

des nombreux bancs de bouchers éparpillés en ville, les maîtres doivent se rendre directement chez le contractant. La protestation officielle de l'Art provoque en quelques semaines la promulgation d'un décret de la part du Senat vénitien qui oblige le contractant à approvisionner les bouchers en suif et établit que le prix ne peut pas dépasser celui des viandes assujetties au tarif<sup>443</sup>. Pourtant, le contractant obtient la possibilité d'exposer ses raisons grâce à une supplique aux *Cinque Savi alla Mercanzia*. Après l'intervention du magistrat *alle Beccarie* et de l'*Inquisitore alle Arti* Paolo Querini, le Senat promulgue un nouveau décret (31 août 1765). Pour cette année, le contractant s'engage à fournir 2 000 *libbre* de suif à 13 sous par *libbra*, alors que les bouchers mettent à la disposition des *perleri* 1 000 *libbre* au même prix. À l'avenir, le prix demeure fixé à 12 sous par *libbra*. En parallèle, l'*Inquisitore* indique à l'Art des *Perleri* la réglementation pour l'approvisionnement : la corporation communique aux autorités une liste de maîtres et de veuves ayant droit à la distribution, leur consommation est fixée et peut être modifiée après accord avec l'*Inquisitore*. Chaque dimanche, le *gastaldo* remet à chaque individu une attestation imprimée et préremplie indiquant la quantité et le poste ou le banc de fourniture. Faute d'attestation, le suif ne peut pas être remis aux *perleri*, qui doivent par ailleurs payer le contractant ou les bouchers en argent comptant, sans possibilité de crédit<sup>444</sup>. Le système de distribution ainsi créé est mis en œuvre.

La documentation permet de préciser les détails de la distribution de 1765. Les postes pour s'approvisionner en suif sont au nombre de quatre, situés au pont de Cannaregio, et dans les paroisses de Santi Apostoli, Santa Maria Formosa et Santa Margarita. La première assure 60% environ de la fourniture. Parmi les 102 *perleri* apparaissant dans la liste, seules quatre femmes sont destinataires de suif et, pour trois d'entre elles, la consommation hebdomadaire est très faible (8 *libbre*, 2 kg environ), ce qui semble indiquer l'utilisation d'un seul chalumeau et, probablement, un travail solitaire<sup>445</sup>. En revanche, 78 individus (76 %) reçoivent entre 10 et 25 *libbre* (3-8 kg environ) de suif, ce qui pourrait représenter le seuil de consommation moyenne des familles perlières. 15 *perleri* (15 %) ont besoin d'une fourniture plus abondante, de 30-40 *libbre* (9-12 kg) par semaine, alors que deux maîtres obtiennent 50 et 60 *libbre* (15-18kg), à cause d'une famille nombreuse où plusieurs chalumeaux sont actifs<sup>446</sup>.

Ce système strictement réglé devait assurer la juste quantité de combustible pour chaque *perler* dont le droit est basé sur les chalumeaux actifs. Formellement, l'égalité entre les maîtres du métier est garantie : chacun a le droit d'acheter la quantité de suif nécessaire au travail de son propre atelier,

---

<sup>443</sup> *Ibid.*, b. 38, fasc. « Carte in proposito del sevo di cogna, e rognonada », 20.08.1765.

<sup>444</sup> *Ibid.*

<sup>445</sup> Il s'agit de Tomasina Grandis, Madalena Rubini, Meneghina Coggia et Elisabetta Roan. Cette dernière est l'exception, recevant 20 *libbre* par semaine, *Ibid.* À la fin des années 1780 le besoin hebdomadaire d'un seul maître est calculé à 7,5 *libbre* de suif liquifié, *Ibid.*, b. 40, 22.08.1789.

<sup>446</sup> *Ibid.*, b. 38, fasc. « Carte in proposito del sevo di cogna, e rognonada », 26.09.1765.

alors que les veuves aussi peuvent accéder à leur part et peuvent donc travailler. Au fil du temps, toutefois, le fonctionnement pratique de ce mécanisme de distribution commence à changer à cause d'une opération intermédiaire nécessaire pour adapter le suif au travail des chalumeaux, la liquéfaction. Le suif vendu au prix fixé à l'Art est une matière solide, mais, pour entretenir les chalumeaux, il faut le liquéfier. Ce processus incombe à chaque maître *perler* (ou veuve), mais tous ne sont pas en mesure de le faire : ils cèdent alors leur part hebdomadaire de suif à un ou plusieurs maîtres capables d'effectuer la transformation du combustible. Une fois liquéfié, ces derniers revendent jour par jour le suif à ceux qui ont cédé leur propre part, naturellement à un prix plus élevé<sup>447</sup>. Ce dernier passage n'était pas prévu dans le mécanisme de distribution, et, de plus, les négociants de l'Art des *Perleri* n'étaient pas censés acheter, liquéfier et revendre le suif aux maîtres. C'est ce qui arrive pourtant, comme l'atteste le maître et écrivain de l'Art, Pietro Toscani, au début de 1772 :

« Antonio Gaspari et Giacomo Bellandis achètent le suif du contractant, ils le coulent et ils le liquéfient pour l'utilisation de leurs ouvriers, qui le paient le samedi quand ils lui [aux négociants n.d.r.] apportent les perles au prix de 20 sous par *libbra*, et je crois que leur [des négociants n.d.r.] profit est de quatre sous par *libbra* avec l'emploi d'une personne et l'usage des outils servant pour cette opération [...] »<sup>448</sup>.

Les négociants de l'Art s'insèrent donc dans la distribution pour en tirer profit : ils fournissent aux ouvriers (un mot intéressant, sur lequel nous reviendrons<sup>449</sup>) du suif déjà liquéfié, dont ils retirent le coût au moment du paiement du salaire (*mercede*) à la fin de la semaine. D'autres témoignages confirment ce comportement, par ailleurs avec des profits majeurs (jusqu'à 9 sous par *libbra*), d'autant plus que le processus de liquéfaction comporte une réduction de poids de 25-40 %<sup>450</sup>. L'impression est qu'il s'agit d'une conduite diffuse, qui n'est pas formellement contraire aux règles, mais qui est indicative d'une différence de position, à l'intérieur de l'Art, entre les négociants et les maîtres les plus pauvres qui se trouvent dépendants de cette fourniture pour continuer leur travail. Nous reviendrons sur cette question importante dans le chapitre 5, pour le moment il suffit de prendre en considération cette dynamique, en se demandant par exemple si la mainmise d'un groupe de négociants sur une partie de l'approvisionnement du combustible a des conséquences directes sur les équilibres internes à la corporation et, surtout, sur le contrôle de la main-d'œuvre la plus pauvre.

---

<sup>447</sup> *Ibid.*, c.s.n., février 1778.

<sup>448</sup> « Antonio Gaspari, e Giacomo Bellandis comprano il sevo dal passitante, lo colano e lo riducono liqueffatto per uso dei suoi operari, quali glielo pagano il sabbato quando gli portano i lavori, e glielo pagano soldi venti alla lira, e credo che il loro guadagno a soldi quattro per lira con l'impiego della persona, e consumo degl'attrezzi, che servono per tale uso », *Ibid.*, b. 21, fasc. 21, 09.02.1771 (M.V.).

<sup>449</sup> *Infra*, chapitre 5.

<sup>450</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21, 13.02.1771 (M.V.), 18.02.1771 (M.V.) ; *Ibid.*, b. 40, 22.08.1789.

D'ailleurs, ce comportement contribue à marquer une séparation à l'intérieur de l'Art entre maîtres-négociants et maîtres-ouvriers.

En tout cas, les sources montrent que des négociants de l'Art commencent à gérer une partie de la distribution du combustible à l'intérieur de la corporation, ce qui est une activité profitable. En effet, la rentabilité de la distribution du suif est un point essentiel qui permet d'en comprendre les développements dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le succès des *manifatture a lume* sur les marchés internationaux pousse la production à la hausse, entraînant une plus grande consommation de suif pour les chalumeaux. En 1774, la fourniture de suif à l'Art passe de 3 000 à 5 000 *libbre* par semaine : entre 1789 et 1790 on arrive à 7 000 *libbre* (équivalant respectivement à 900, 1 500 et 2 100 kg environ). En parallèle, le chiffre d'affaires de la distribution grimpe, malgré la stabilité des prix (toujours contrôlés par les autorités vénitiennes) entre 1765 et 1790<sup>451</sup>. La valeur annuelle de ces ventes passe de 101 400 livres vénitiennes en 1767, à 169 000 en 1774 et à 236 600 en 1789 (ce qui équivaut à 13 000, 21 000 et 30 000 ducats environ). Il s'agit de chiffres considérables qui justifient l'attention des négociants ainsi que celle d'autres acteurs : dans les années 1770 et 1780, des projets structurés pour la gestion de cette opération sont proposés aux autorités vénitiennes.

En février 1778, l'Art des *Perleri* adresse un mémoire à l'*Inquisitore alle Arti* pour répondre au projet de Francesco Rizzo, extérieur à la corporation. Celui-ci s'engage à créer une manufacture de liquéfaction du suif loin du centre-ville (à cause des fumées générées dans l'opération et des dangers d'incendie) et de vendre le produit aux *perleri* à 20 sous par *libbra*. L'Art, contraire au projet, nie la présence de mauvaises odeurs et le risque d'incendie et exalte son rôle d'intermédiation entre les fournisseurs et les maîtres<sup>452</sup>. Le document confirme par ailleurs les pratiques déjà observées : les maîtres « autonomes » dans l'opération de liquéfaction obtiennent leur part hebdomadaire de suif alors que les plus démunis cèdent leur suif à un groupe de membres et s'approvisionnent ensuite à la journée à un prix majoré. Pour l'Art, cette situation ne pose pas de problème, étant donné que les protagonistes sont tous membres de la corporation et que la distribution est gérée à l'intérieur du métier. Au contraire, Rizzo est un extérieur et le mémoire adressé par la corporation aux autorités insiste sur les désavantages que la création d'une manufacture centralisée causerait aux *perleri*. Pour les maîtres « autonomes », cela signifierait une hausse des coûts ; pour les plus pauvres, le prix du suif resterait le même, mais ils devraient aller le chercher « dans le coin reculé » de la ville, sans la garantie d'en trouver toujours prêt et de bonne qualité<sup>453</sup>. En somme, l'Art souligne trois points :

---

<sup>451</sup> En 1778 il est de 14 sous par *libbra*, en 1789 il revient à 13 sous, *Ibid.*, b. 38, c.s.n., février 1778 ; *Ibid.*, b. 40, 22.08.1789.

<sup>452</sup> ASVe, *Censori*, b. 38, c.s.n., février 1778.

<sup>453</sup> Par ailleurs, les *perleri* calculent que le profit du contractant s'élèverait à 1 638 livres vénitiennes par semaine, soit 10 000 ducats par an.



l'augmentation des coûts, la perte de temps pour s'en procurer, le risque d'une dégradation de la qualité du combustible<sup>454</sup>. Les autorités vénitienne rejettent le projet de Rizzo.

Quelques années plus tard, en novembre 1782, les *Censori* ordonnent à l'Art des *Perleri* de présenter un mémoire sur un projet de monopole de la liquéfaction du suif présenté par une « personne secrète » en août. Le proposant demande un monopole de vingt ans pour l'achat de tout le suif fourni par le contractant des viandes, il s'engage à ouvrir une manufacture avec dix fours loin du centre-ville, à employer deux travailleurs de l'Art pour chaque type de suif à liquéfier (pour un total de 4-5 travailleurs), à vendre le produit à 20 sous pour *libbra* et à donner 400 ducats annuels au Trésor public. Encore une fois, le *gastaldo* des *perleri* expose sa contrariété au projet<sup>455</sup>.

Au début de 1783, les *Censori* ordonnent à l'Art d'exposer à nouveau son opinion sur deux autres projets pour la liquéfaction du suif, l'un présenté par le *causidico* Antonio Giulianati, l'autre par Giovanni de Grandis, négociant *perler*<sup>456</sup>. D'après ce dernier, son plan vise à bloquer le premier qui a été présenté par un extérieur à la corporation afin de monopoliser la liquéfaction du suif, enlevant un privilège de l'Art des *Perleri* et endommageant la qualité des produits et le commerce<sup>457</sup>. L'idée de Giovanni de Grandis est donc de créer une manufacture pour gérer l'opération loin du centre de Venise, employant exclusivement des membres de l'Art, sans toutefois interdire aux membres capables de le faire de continuer à liquéfier le suif de façon autonome. L'avantage pour la corporation serait d'éliminer les fraudes liée à la vente libre (comme le fait que des *perleri* vendent leurs parts de suif à des extérieurs), de garantir un prix fixe pour le suif liquéfié et de garder l'opération au sein du métier. De Grandis s'engage enfin à payer à l'Art les *tanse* (impôts) des travailleurs de la manufacture et à déposer chaque année 100 ducats au Trésor public<sup>458</sup>. Pendant toute l'année, le projet reste dans les limbes. Entretemps, en avril, l'Art des *Perleri* adopte un règlement pour organiser de façon autonome la « torréfaction » du suif : l'idée est de répartir l'opération en quatre ou cinq groupes formés par les membres qui souhaitent fabriquer le produit, qui obtiennent donc un monopole de production. Chaque groupe doit louer une maison dans un lieu indiqué par les *Censori* et vendre le suif liquéfié aux membres de la corporation<sup>459</sup>. Malgré l'approbation de ce plan par l'assemblée de la

---

<sup>454</sup> Comme toujours en forme de climax, à partir de ces désavantages le mémorial de la corporation insiste sur les retombées funestes de l'éventuelle adoption du projet : un dommage pour le contractant des viandes et pour les bouchers ; la dégradation des produits de l'Art ; la contraction d'un commerce d'une valeur de 400 000 ducats ; une perte pour les droits douaniers et les rentes de l'État, ASVe, *Censori*, b. 38, c.s.n., février 1778.

<sup>455</sup> *Ibid.*, b. 39, c. « Sumario grasso perleri ».

<sup>456</sup> *Ibid.*, 25.01.1782 (M.V.) ; *Ibid.*, b. 33, 15.01.1783 (M.V.).

<sup>457</sup> BMC, *Provenienza diversa*, b. 2272, fasc. 7.

<sup>458</sup> *Ibid.* En avril, de Grandis ajoute deux autres propos : la contribution annuelle au Trésor public augmente de 100 à 200 ducats ; la possibilité de différer le paiement de huit jours et de le faire effectuer par les négociants auprès desquelles les ouvriers travaillent, ASVe, *Censori*, b. 39, 02.04.1783.

<sup>459</sup> *Ibid.*, 19.05.1783.

corporation, il est improbable qu'il ait été mis en place. En décembre 1783, les *Censori* rejettent les deux projets Giulianati et De Grandis. En janvier 1784, le Senat promulgue un décret qui ratifie cette décision (les projets étant jugés nuisibles aux privilèges des *perleri*) et ordonne à l'Art de brûler le suif loin du centre-ville après minuit (entre novembre et avril) ou après deux heures du matin (entre mai et octobre)<sup>460</sup>.

Malgré ces dispositions, l'ordre des autorités vénitienne de déplacer les activités de liquéfaction demeure ignoré. C'est pour cela qu'un nouveau plan pour la création d'une manufacture pour le suif est présenté de façon anonyme en mai 1786 par un membre de l'Art des *Perleri*. Le proposant s'engage à louer à ses propres frais une maison à San Giobbe, à l'équiper avec les outils et les fours pour la liquéfaction et à employer des salariés *perleri*. Ainsi, le projet permettrait aux maîtres de se rendre à San Giobbe pour liquéfier de façon autonome le suif, avec la seule condition de payer au propriétaire le bois pour les fours. En parallèle, le proposant demande un monopole de vingt ans pour la fourniture du suif liquéfié aux maîtres les plus pauvres à un prix de 19 sous par *libbra*, en assurant l'ouverture de deux lieux de vente dans les lieux les plus fréquentés de la ville<sup>461</sup>. Pour résumer, ce plan prévoit une centralisation (sans monopole) de la liquéfaction à l'intérieur du cadre corporatif : l'opération est déplacée hors du centre-ville dans un seul lieu, les maîtres autonomes restent libres de liquéfier le suif, mais à San Giobbe, et, surtout, tous les pauvres doivent s'adresser obligatoirement au proposant. Sur les documents, il y a le mot « adopté », ce qui devrait indiquer l'approbation du projet de la part des autorités vénitienne. Dans la réalité, d'autres sources montrent qu'en 1788 les *perleri* continuent à liquéfier le suif selon le système traditionnel, bien que l'approvisionnement ait été réparti entretemps entre le contractant des viandes, les bouchers et la nouvelle « fabrique de bougies » installée à San Giobbe<sup>462</sup>. Par ailleurs, au cours de la même année, deux nouveaux projets pour la liquéfaction sont soumis, sans succès, à l'attention des *Censori* par les négociants de l'Art Antonio Gaspari et Giovanni Barbaria (frère de Giorgio Barbaria)<sup>463</sup>.

Un changement plus profond a lieu au début des années 1790, quand la distribution de 7 000 *libbre* de suif est attribuée à la seule « fabrique de bougies » de San Giobbe. En septembre 1791, une ordonnance des *Censori* précise les modalités de distribution : un membre de la corporation (élu pour six mois par l'assemblée des membres de l'Art et approuvé par le magistrat) doit se rendre chaque semaine à San Giobbe pour obtenir tout le suif à 13 sous et le distribuer aux maîtres à 14 sous. Le *gastaldo* de l'Art des *Perleri* assigne à chaque maître un jour pour aller recevoir sa part de suif : en cas d'absence à la date établie, afin d'éviter la dégradation du produit, le responsable de la distribution

---

<sup>460</sup> *Ibid.*, 17.12.1783, 15.01.1783 (M.V.).

<sup>461</sup> *Ibid.*, 31.05.1786.

<sup>462</sup> *Ibid.*, b. 32, 23.03.1788.

<sup>463</sup> *Ibid.*, b. 39, 25.07.1788, 13.08.1788.

peut liquéfier le suif et le vendre à 20 sous par *libbra*. Autrement dit, la distribution est centralisée et gérée par un responsable élu par la corporation, en excluant en même temps l'intervention des négociants et les projets des extérieurs. Quelques mois après l'ordonnance du magistrat, le premier titulaire élu, le *perler* Pietro Giacomuzzi, s'installe à côté de la fabrique, dans un bâtiment qui devient le véritable centre de distribution du combustible. Pourtant, le nouveau système de distribution est mal accepté par une partie de la corporation, preuve en est que les *Censori* interdisent d'insulter Pietro Giacomuzzi et les futurs titulaires<sup>464</sup>. Au-delà de la probable hostilité des négociants, privés d'une activité profitable et d'un instrument de contrôle de la main-d'œuvre, la raison de ce mécontentement tient aussi au fait que le profit de Giacomuzzi est très élevé. Avec un différentiel d'un sou entre l'achat du suif à la fabrique et la revente aux *perleri*, le chargé de la distribution gagne 9 100 livres vénitiennes (presque 1 500 ducats courants) pour six mois de travail, une somme considérable<sup>465</sup>. Un an après, les *Censori* ajoutent des éléments de garantie au mécanisme : le responsable de la distribution est chargé de déposer au *Banco Giro* (la « banque publique » de Venise) 1 000 ducats courants comme caution, ce qui est indicatif de l'importance de la tâche et des profits possibles, alors que le contractant de la fabrique de bougies doit verser une contribution de 75 ducats courants au fonds de l'Art tous les six mois<sup>466</sup>.

Malgré les contrôles et les dispositifs de précaution, les fraudes prolifèrent avec le nouveau système centralisé de distribution. À la fin mars 1795, le *gastaldo* des *perleri* se rend à San Giobbe pour une inspection de la fabrique de bougies et trouve que le suif est suffisant tant en quantité qu'en qualité ; en revanche, la visite au poste de distribution fait émerger des problèmes. Face aux demandes du *gastaldo*, le chargé Zuanne Lazzari se refuse de vider les récipients pour vérifier que la qualité du suif est uniforme alors que, dans l'armoire, il n'y a pas de suif liquéfié à disposition des plus pauvres, qui doivent donc rentrer chez eux les mains vides. Toutefois, l'élément le plus frappant est que Zuanne Lazzari n'a pas été élu par l'assemblée de l'Art. Par ailleurs, il joue le rôle de responsable de la distribution depuis un an, quand les règles prévoient six mois de mission maximum<sup>467</sup>. Si, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Art des *Perleri* parvient donc à intégrer de façon interne le processus de distribution et liquéfaction du combustible, le soustrayant aux négociants et à la « menace » des extérieurs, le nouveau système n'est pas exempt de défauts, alors que les bénéfices pour les membres pauvres ne sont pas si évidents. En réalité, les dernières années du siècle sont marquées par la montée du problème des *perleri* pauvres, auquel l'Art décide de faire face utilisant

---

<sup>464</sup> *Ibid.*, b. 33, 23.09.1791.

<sup>465</sup> Calculé sur 7 000 *libbre* de suif à distribuer. Il faut néanmoins souligner que les frais de location de la maison et de distribution (porteurs) restent à la charge du responsable, avec en plus une contribution à l'Art de 100 ducats. Un budget de 1797 indique que les frais absorbent plus ou moins 40 % de la rente du suif, *Ibid.*, 07.04.1797.

<sup>466</sup> *Ibid.*, 14.03.1792.

<sup>467</sup> *Ibid.*, 13.04.1795.

une partie de la rente du suif : pour les fêtes de Noël de 1796, 1 488 livres vénitiennes sont distribuées à 247 membres démunis de la corporation<sup>468</sup>. En poursuivant l'une des fonction-clé de l'institution corporative, celle de la solidarité entre membres<sup>469</sup>, les rentes du nouveau système de distribution se transforment donc partiellement en soutien économique redistribué à l'intérieur du métier, un élément qui devient central dans la dernière proposition que l'Art adresse en 1797 aux *Censori*. L'idée est de limiter la charge du responsable de la distribution à un mois et sans profit, en consacrant les revenus au soulagement des pauvres du métier qui bénéficieraient (sans les frais) de 6 276 livres vénitiennes annuelles (1 000 ducats courants environ) pour la vente hebdomadaire de 4 000 *libbre* de suif<sup>470</sup>. Ce dernier chiffre est inférieur à celui de la distribution des premières années 1790 (7 000 *libbre*), ce qui est cohérent avec la conjoncture compliquée que connaît le secteur des perles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, la disposition envers les pauvres de la corporation date du 7 avril 1797 : un mois après environ, l'expérience pluriséculaire de la *Sérénissime* se termine et, pour Venise comme pour le monde des perles de verre, commence une époque nouvelle.

## Conclusion

Les trois cas analysés dans ce chapitre ont permis de mieux saisir les nombreuses questions liées à l'approvisionnement des matières premières pour la filière des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré le contrôle sur certains produits comme le *saldame*, la diversification des marchés et les tentatives de substitution des importations, la verrerie et le secteur des perles en particulier demeurent fortement dépendants du commerce maritime pour la fourniture de matériaux stratégiques comme les cendres ou le manganèse. De ce point de vue, le recours aux trafics commerciaux internationaux devient une source d'instabilité lors des conflits sur les mers. Le cas des cendres montre ainsi que les effets de la montée des prix sur la filière des perles peuvent être désastreux et que les interventions étatiques ou les projets de substitution parviennent seulement à pallier les crises. En ce sens, le secteur des perles vénitiennes est intégré en amont de sa chaîne de fabrication aux conjonctures de l'économie euro-méditerranéenne (voire au-delà). Si le lien avec les marchés globaux offre d'amples opportunités tant du côté des importations que des exportations, il expose aussi la filière des perles aux bouleversements qui ont lieu dans une bonne partie du monde au XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>468</sup> *Ibid.*, b. 33, 22.12.1796.

<sup>469</sup> Renata Allio, « Dalle corporazioni alle società di mutuo soccorso : la transizione a Torino tra Ancien Régime e Risorgimento », dans Paolo Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso*, *op. cit.*, p. 497-516 ; Angela Maria Girelli, « Le origini della previdenza sociale a Roma : dalle strutture corporative alle società di mutuo soccorso », dans *Ibid.*, p. 523-568.

<sup>470</sup> ASVe, *Censori*, b. 33, 07.04.1797.

Pourtant, ce n'est pas seulement une question de marchés internationaux ou de guerre sur les mers : le changement des caractéristiques et des protagonistes d'un commerce d'approvisionnement peut avoir des lourdes conséquences sur ce secteur manufacturier. En fait, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce du manganèse passe d'une forme de « libre concurrence » à une situation de monopole de vente dans la lagune, ce qui crée des problèmes liés aux coûts et à la qualité de cette matière première fondamentale et place le négociant fournisseur dans une situation avantageuse par rapport aux producteurs. Par ailleurs, en examinant le cas de Jacob Curiel et des verriers de Murano et de Venise, on comprend mieux la complexité et l'interdépendance des relations commerciales entre négociants et producteurs, dépendants les uns des autres. Finalement, l'octroi du monopole sur le manganèse national à Giorgio Barbaria rentre dans la stratégie de substitution des importations afin d'assurer les approvisionnements et baisser les coûts, selon un schéma mercantiliste classique. Pourtant, il n'est pas exempt d'ambiguïtés et de fragilité : si une partie de la demande de la verrerie est assurée par des carrières locales à un prix inférieur par rapport au produit étranger, la qualité médiocre du minéral vicentin oblige les producteurs à utiliser, en même temps, la matière première étrangère lourdement taxée. L'effet de cette mesure sur les coûts de production des perles de verre pourrait être donc limité, voire négatif, si on considère une possible réduction de la qualité des produits finis.

Le cas du suif a enfin permis d'observer comment une corporation de métier gère la distribution d'une matière première cruciale, le combustible, dont dépend le travail de tous les membres. Si, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette activité est encadrée par un système créé et réglé par les autorités vénitiennes, l'implication directe de l'Art des *Perleri* change au cours du temps. Dans un premier temps, les négociants appartenant au métier parviennent à s'emparer de l'opération de liquéfaction du suif, ce qui met à leur disposition une source importante de revenus et un outil de supplémentaire contrôle sur la main-d'œuvre la plus démunie. L'Art ne s'oppose pas à cette situation. En parallèle, toutefois, la rentabilité de plus en plus élevée de la liquéfaction attire plusieurs intérêts visant à la centraliser, voire à la monopoliser, mais les pressions des *perleri* convainquent les autorités vénitiennes de rejeter tous les projets et de maintenir l'opération au sein de l'Art. En ce sens, la corporation se révèle capable de défendre ses prérogatives de gestion des matières premières face aux « menaces » extérieures. En revanche, c'est le même métier qui adopte un nouveau mécanisme centralisé de liquéfaction du suif dans les années 1790 pour permettre à tous les membres d'accéder au combustible à un faible prix. Si les bénéfices pour les *perleri* pauvres sont incertains, la mainmise directe du métier sur cette activité n'empêche pas la prolifération de fraudes. Cependant, le contrôle de la liquéfaction de la part du métier met à la disposition de la corporation une source de rentes importante qui est destinée aux membres les plus démunis au cours des dernières années du XVIII<sup>e</sup>

siècle. La gestion de la matière première se transforme alors, devenant un outil précieux au bénéfice de la solidarité à l'intérieur de l'Art dans une phase difficile.



## Chapitre 5. Au service des patrons

### Introduction

L'une des raisons à la base du succès du secteur des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle réside dans son haut degré de « flexibilité » envers les nécessités du négoce : expansion ou contraction rapides de la production, possibilité d'agir sur une partie des coûts de fabrication, ample réserve de main-d'œuvre subordonnée à un groupe restreint d'employeurs qui dialoguent avec les autorités et les négociants internationaux. Pour obtenir cette souplesse, il a fallu s'attaquer à l'un des nœuds centraux des corps de métier et affaiblir l'autonomie et les privilèges des maîtres qui forment l'élite de la main-d'œuvre et les membres de plein droit des Arts. Ce chapitre montre comment, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'évolution des statuts des *Perleri* et des *Margariteri* et les pratiques de travail aboutissent à cet objectif, subordonnant de fait l'ensemble de la main-d'œuvre (maîtres compris) à un groupe restreint de patrons *margariteri* et négociants *perleri*, dont les principaux deviennent des marchands-fabricants. L'analyse qui suit offre ainsi une contribution au débat scientifique qui, depuis quelques décennies, a remis en question l'idée des corps de métier comme des institutions immobiles et dépassées, montrant en particulier que ceux se vouant à l'exportation s'adaptent aux caractéristiques du commerce international. Dans le cas des Arts vénitiens des perles, ce processus d'adaptation suit tant un parcours officiel, à travers l'évolution des statuts de métier qu'une voie informelle, liée aux pratiques de travail et aux développements des rapports de pouvoir internes aux deux corporations. Afin de saisir ce phénomène complexe, le chapitre est organisé en trois sections. Dans la première, les protagonistes de cette question, c'est-à-dire les *capomistri operari* (maîtres-ouvriers) et les patrons *margariteri* et négociants *perleri* sont présentés, afin de constater, au passage, le caractère restreint de ce deuxième groupe. Ensuite, la focale d'analyse est placée sur le cadre réglementaire et sur son évolution au cours du siècle pour faire ressortir comment on obtient par voie institutionnelle la séparation entre main-d'œuvre et employeurs et le resserrement plus efficace du patronat des perles. Enfin, à travers la comparaison entre sources judiciaires et normatives, nous montrons les leviers utilisés par les marchands-fabricants pour renforcer leur suprématie dans les deux Arts, tant à l'intérieur qu'en dehors des limites posées par les statuts.



## 5.1. Maîtres-ouvriers et maîtres-négociants dans les Arts vénitiens des perles de verre

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Venise, quelques milliers de personnes sont impliquées dans la production des perles de verre<sup>471</sup>. Seulement une partie d'entre elles appartiennent aux Arts des *Margariteri* et des *Perleri* et un pourcentage encore moindre possède la maîtrise et est donc membre à part entière de ces deux corporations<sup>472</sup>. Le monde des perles de verre se caractérise par une forte hiérarchie du travail dans laquelle la proximité à la maîtrise et l'appartenance au métier impliquent un niveau différent de protection et de privilèges. Plusieurs centaines, voire milliers, de travailleurs se trouvent hors des limites corporatives et leur pouvoir contractuel à l'égard des patrons est presque inexistant : il s'agit de la main-d'œuvre employée pour le travail au noir dont les vicissitudes sont très compliquées à suivre, faute de sources<sup>473</sup>. Par ailleurs, les femmes ont une position particulière et encore différente par rapport aux hommes, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Les maîtres forment officiellement l'élite des deux corporations. En réalité, au fil du temps, un processus de spécialisation aboutit à la définition de deux types de maîtres : ceux qui font partie de la main-d'œuvre et ceux qui sont employeurs<sup>474</sup>. Étant donné que ce chapitre se focalise premièrement sur ce groupe d'acteurs, avant de poursuivre, il convient de présenter et expliquer le vocabulaire utilisé. Les statuts des deux Arts des perles utilisent un vocabulaire précis et distinguent les membres entre *garzoni*, *lavoranti* et *capomistri*, ce qui correspond à-peu-près à la triade classique d'apprentis, compagnons et maîtres. Les *capomistri* peuvent être de deux types, tout en restant formellement égaux. D'un côté, il y a ceux qui font du travail manuel, les *capomistri operari*, collectivement indiqués avec le mot de *maestranze* : ici, nous utiliseront le terme « maîtres-ouvriers » pour indiquer ce groupe de travailleurs. De l'autre côté, il y a ceux qui reçoivent les commandes de l'étranger ou des marchands à Venise et distribuent le travail ou gèrent les fours. Les statuts appellent ces derniers *capomistri negozianti* (maîtres négociants), alors que l'Art des *Margariteri* adopte le plus souvent le terme *patroni di fornace* (patrons de four). Pour simplifier la lecture, ici nous utiliseront le terme « négociant de l'Art/perler » pour indiquer les *capomistri negozianti* de l'Art des *Perleri* et celui de « patron de four/margariter » pour indiquer les *capomistri negozianti* de l'Art des *Margariteri*. Compte tenu de cette équivalence et pour simplifier la lecture, le terme « patronat » indique ici

---

<sup>471</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 150-151.

<sup>472</sup> C'est-à-dire les seuls qui peuvent participer et voter aux *Capitoli Generali* (assemblées) ou être élus comme agents de l'Art.

<sup>473</sup> Un grand nombre de personnes travaille autour d'un four verrier : Corine Maitte, « 'Garzonetti' et 'Garzoni' dans les arts du verre italiens, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Anna Bellavitis, Martina Frank et Valentina Sapienza (dir.), *Garzoni. Apprendistato e formazione tra Venezia e l'Europa in età moderna*, Mantoue, Universitas Studiorum, 2017, p. 191-215, p. 196-205.

<sup>474</sup> Il faut remarquer que l'opposition entre les deux catégories dans le monde des corporations ne se produit pas au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qu'il s'agit d'un processus pluriséculaire, Corine Maitte, « 'Garzonetti' et 'Garzoni' dans les arts du verre italiens, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 203-204.

l'ensemble des patrons/négociants des deux Arts. En même temps, les sources issues des magistratures de contrôle des Arts du verre (*Censori, Inquisitore alle Arti, Inquisitori di Stato* entre autres) adoptent un vocabulaire moins précis qui a tendance à diviser en deux groupes les membres des Arts des perles : la main-d'œuvre est indiquée collectivement avec les termes *maestranze, operari, manodopera, lavoranti* (dans le sens de travailleurs et non de compagnons, sauf spécification) ; les employeurs sont indiqués avec les termes *patroni, negozianti* ou *capitalisti* (ceux qui apportent le capital).

Au cours du temps, le pouvoir, l'influence et la position au sein de l'Art de ces deux groupes de maîtres changent : les maîtres-ouvriers glissent vers la salarisation et l'assujettissement aux patrons-négociants, qui deviennent à leur tour de véritables marchands-fabricants. Avant d'analyser ce phénomène, lui-même essentiel pour expliquer le succès des perles vénitiennes, il faut comprendre qui sont les uns et les autres. Nous pouvons commencer par estimer le nombre des membres de ces deux groupes dans les deux Arts des perles, sachant que les chiffres sont plus nombreux pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1767, les *perleri* comptent officiellement 357 « individus décrits en Art » (femmes comprises) et 732 chalumeaux actifs. Les maîtres-ouvriers sont 217, les négociants 15<sup>475</sup>. Dans les trente dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, les membres de l'Art se chiffrent entre 650 et 800 personnes<sup>476</sup>, alors que les négociants demeurent autour de 15-20<sup>477</sup>. Globalement, donc, le nombre de négociants est plus ou moins 10 % de celui des maîtres-ouvriers. Une partie des négociants de l'Art n'a d'ailleurs pas assez de moyens, ce qui rend encore plus exigü leur nombre : entre 1775 et 1776, les *Censori* excluent huit personnes de la liste des négociants, car dépourvus des capitaux nécessaires<sup>478</sup>. En ce qui concerne les *Margariteri*, les « individus de l'Art » sont 160 environ dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont un peu plus d'une centaine de maîtres-ouvriers<sup>479</sup>. Les patrons de four forment un groupe de 10-15 personnes<sup>480</sup>, dont une poignée à peine a une grande disponibilité de capitaux<sup>481</sup>. Comme dans l'Art des *Perleri*, les employeurs sont donc 10 % environ de la main-d'œuvre pourvue de maîtrise.

Qui sont les maîtres-ouvriers et les patrons/négociants dans les Arts des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle ? En premier lieu, il s'agit de comprendre comment on devient-on maître *perler* ou

---

<sup>475</sup> ASVe, *Censori*, b. 38.

<sup>476</sup> Bartolomeo Cecchetti, *Monografia della vetraria veneziana e muranese*, Venise, Tipografia Antonelli, 1874, p. 222 ; Anna Bellavitis, Nadia maria Filippini, Maria Teresa Sega, *Perle e ispiraperle*, op. cit., p. 19.

<sup>477</sup> ASVe, *Censori*, b. 31, 17.01.1775 (M.V.) ; *Ibid.*, b. 32, 15.04.1789, *Ibid.*, b. 39.

<sup>478</sup> *Ibid.*, b. 31, 17.01.1775 (M.V.).

<sup>479</sup> *Ibid.*, b. 21, fasc. 26, c. 68r-74r, c. 80v-94v ; *Ibid.*, b. 38, c. 3 « Comparto de' margariteri dell'anno 1766 » ; *Ibid.*, b. 40, f. n°4.

<sup>480</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri », 23.12.1751 ; ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 112, 1.08.1788 ; *Ibid.*, b. 32 ; *Ibid.*, b. 32, 23.01.1796 M.V.

<sup>481</sup> Ils peuvent par exemple entretenir plus d'un four, ASVe, *Censori*, b. 40, c. 9.

*margariter*. Officiellement, le parcours pour accéder à la maîtrise est défini par le passage par les des trois échelons classiques : *garzonato* (apprenti), *lavorantia* (compagnon), *capomaestranza* (maître). Chaque rang est accessible après une certaine période de service et après avoir passé une épreuve manuelle qui consiste en la fabrication de certains types de perles<sup>482</sup>. Toutefois, l'admission de nouveaux *garzoni* dans l'Art des *Perleri* est suspendue depuis 1672<sup>483</sup>, une mesure adoptée en 1673 par les *Margariteri* (et en 1675 par les *Specchieri*). Justifiées comme des mesures visant à contrer la crise des produits vénitiens sur les marchés internationaux, mais en réalité destinées à garder le travail et les privilèges à l'intérieur d'un groupe restreint d'individus<sup>484</sup>, ces dispositions sont reconduites sur base quinquennale<sup>485</sup> et donc, au XVIII<sup>e</sup> siècle, seuls les fils des maîtres peuvent accéder à la maîtrise<sup>486</sup>. À seize ans, après avoir versé la *benintrada*<sup>487</sup> et avoir prouvé leur âge et leur filiation, ils reçoivent la *Capomaestranza* (maîtrise) « passive », c'est-à-dire le droit d'intervenir dans les assemblées du métier et de transmettre ce privilège à leurs descendants, alors que les *perleri* obtiennent aussi le droit de faire le négoce des perles<sup>488</sup>. Pour obtenir la *Capomaestranza* (maîtrise) « active », permettant d'exercer la profession, ils doivent passer une épreuve simplifiée (la *provetta*)<sup>489</sup>.

Cependant, il est difficile de préciser comment et quand ces jeunes apprennent leur profession. Dans les dernières décennies, le lien entre apprentissage corporatif et diffusion des connaissances techniques a été remis en question : les historiens s'interrogent sur le rôle des corps de métier dans la transmission du savoir-faire et, plus en général, dans le progrès technologique<sup>490</sup>. Les sources documentaires montrent les jeunes au travail plus qu'en apprentissage. Souvent, il se plaignent de ne rien apprendre ou d'être exploités comme des serviteurs, alors que la « trilogie classique » appreni-

<sup>482</sup> ASVe, *Arti*, b. 437, c. 66 ; BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 80, art. CXXV ; ASVe, *Inquistiore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Distributiva, art. XXV-XXXIX ; BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 15v-17v.

<sup>483</sup> ASVe, *Arti*, b. 437, c. 66.

<sup>484</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 164.

<sup>485</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 282, 307, 324, 366.

<sup>486</sup> Sauf exceptions : voir *infra*, la section suivante.

<sup>487</sup> Une somme d'argent : un ducat pour les *perleri*, deux ducats pour les *margariteri*.

<sup>488</sup> Par conséquent, un négociant perlier peut exercer sa profession sans connaître les techniques du métier et sans réaliser le chef-d'œuvre.

<sup>489</sup> À la différence de l'épreuve officielle, prévue pour les *lavoranti*, la *provetta* des fils des maîtres ne requiert pas l'obtention d'un nombre minimum de voix favorables de l'assemblée.

<sup>490</sup> Stephan R. Epstein, « Craft Guilds, Apprenticeship and Technological Change in Preindustrial Europe », *art. cit.*, p. 684-713 ; Carlo Marco Belfanti, « Guilds, Patents, and the Circulation of Technical Knowledge : Northern Italy during the Early Modern Age », *art. cit.* ; Giorgio Gottardi, « Ruolo delle corporazioni artigiane nella promozione dell'innovazione tecnologica », dans Paola Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso. Organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, *op. cit.*, p. 275-285, p. 281 en particulier ; Ulrich Pfister, « Craft Guilds and industrial development in early modern Europe », dans Paola Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso. Organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, *op. cit.*, p. 287-308 ; Stephan R. Epstein, « Craft guilds in the pre-modern economy : a discussion », *art. cit.*, p. 155 ; Monica Martinat, « L'apprendistato », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia*, *op. cit.*, p. 79-103.

compagnon-maître s'est révélé plus théorique que réelle<sup>491</sup>. Comme pour le reste du monde verrier, l'apprentissage dans les Arts des perles demeure une « nébuleuse difficile à saisir »<sup>492</sup>. Par exemple, le statut des *Perleri* de 1764 prévoit qu'avant l'âge de 16 ans, les fils des maîtres puissent faire les *garzoni* chez un autre maître « pour apprendre l'art », mais il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation<sup>493</sup>. En cas de *garzonato*, les fils des maîtres sont assimilés aux « vrais *garzoni* » (officiellement non présents à cause de la suspension des admissions), alors que la durée de leur accord d'apprentissage n'est pas fixée<sup>494</sup> et qu'aucun détail technique n'est précisé. Par ailleurs, les inspections de l'Art dans les maisons perlières témoignent de la présence de chalumeaux allumés pour le travail des fils, mais parfois elles montrent également leur incapacité à fabriquer les perles<sup>495</sup>. Il est envisageable que l'apprentissage des savoirs et des gestes techniques se déroule en famille, où les jeunes sont employés également pour actionner les soufflets des lampes, et il n'est pas exclu que cette transmission ait lieu à travers des figures féminines (mère, sœurs, parentes etc.), largement présentes dans les maisons perlières. Dans l'Art des *Margariteri*, le statut prescrit que l'apprentissage au travail de la canne ait lieu dans les fours, où les jeunes doivent être libres de s'entraîner et de faire des erreurs (« fare qualche strappazzo della canna »). Ainsi, les agents de l'Art doivent veiller à ce que les patrons ne refusent pas de donner la canne aux jeunes et leur laissent le temps de s'exercer<sup>496</sup>. En même temps, l'apprentissage des savoirs techniques se heurte à l'emploi des fils des maîtres dans les fours, où ils se consacrent « dans des travaux inutiles pour leur formation »<sup>497</sup>, comme la trituration du charbon ou autres opérations de service<sup>498</sup>. En réalité, c'est le statut qui prescrit lui-même que la première tâche des fils des maîtres (se trouvant dans les fours pour apprendre) est de réduire en poudre le charbon<sup>499</sup>. Ces dispositions apparemment contradictoires sont en réalité cohérentes avec un monde du travail qui emploie massivement la main-d'œuvre juvénile, de plus en plus de façon illégale et sans contrat d'apprentissage<sup>500</sup>. Autrement dit, l'apprentissage des savoirs et des gestes et l'exploitation ne sont pas antinomiques<sup>501</sup>, mais forment deux aspects de la même expérience. Les

<sup>491</sup> Corine Maitte, « 'Garzonetti' et 'Garzoni' dans les arts du verre italiens, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 191-195.

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>493</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Polizia, art. XXVII.

<sup>494</sup> La durée du « vrai » *garzonato* pour les *Perleri* est de cinq ans (saisons), *Ibid.*, art. XXXII. Les accords de *garzonato* des fils des maîtres doivent être fixés par contrat écrit. À la différence des siècles précédents, la plupart des accords au XVIII<sup>e</sup> siècle est conservée dans les archives des Arts et non de la *Giustizia Vecchia*, communication d'Anna Bellavitis et de Valentina Sapienza au colloque international « Apprenticeship in Venice. The *Accordi dei Garzoni* data from 1575 until 1772 », Venise, 4-5 novembre 2019.

<sup>495</sup> Voir le cas des fils de Giovanni Tomasi, ASVe, *Censori*, b. 40, 23.11.1789.

<sup>496</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 15v.

<sup>497</sup> « In opere, che lor non giovano per istruirli », *Ibid.*

<sup>498</sup> « Sedici giovani che si rendono necessari per i servizj più bassi di dette fornaci », ASVe, *Censori*, b. 38.

<sup>499</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, « Quesiti 1786-1788 », art. LXX.

<sup>500</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>501</sup> Corine Maitte, « 'Garzonetti' et 'Garzoni' dans les arts du verre italiens, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 209.

statuts des *Perleri* et des *Margariteri* sont aussi ambigus pour ce qui concerne la *lavorantia*, c'est-à-dire l'échelon de compagnon, pour les fils des maîtres. Alors qu'ils décrivent la période d'apprentissage (cinq ou six années selon la corporation) et de compagnon (deux années) avec leurs épreuves intermédiaires pour les « vrais *garzoni* » extérieurs, pour les jeunes fils des maîtres, ils prescrivent seulement l'âge minimum et l'épreuve pour accéder à la maîtrise, sans spécifier si, pour eux, la *lavorantia* est officiellement prévue<sup>502</sup>. Ainsi, les sources concernant la distribution annuelle de la main-d'œuvre dans les fours *margariteri* montrent des maîtres et des *putti* (fils/enfants), mais aucun compagnon<sup>503</sup>. Probablement, la plupart des fils des maîtres suivent un parcours d'apprentissage informel et à 16 ans, après l'épreuve, ils rentrent directement dans le groupe des maîtres.

Quelles que soient les modalités effectives, la durée et les conditions de l'apprentissage, une fois obtenue la maîtrise, les jeunes sont insérés dans le groupe des *maestranze*. Dans l'Art des *Perleri*, les maîtres-ouvriers travaillent au chalumeau dans leur maison, très souvent aidés par les autres membres de leur famille, mais aussi par d'autres maîtres et une série de figures professionnelles à mi-chemin entre la légalité et l'illégalité, qui dans la plupart des cas n'appartiennent pas à l'Art<sup>504</sup>.

La section suivante montrera que l'organisation du travail des *Perleri* se perfectionne au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais nous pouvons anticiper que, le plus souvent, les maîtres-ouvriers fabriquent sur commande des négociants de l'Art les *manifatture a lume*, alors que l'approvisionnement de la canne à Murano demeure libre pour tous les maîtres jusqu'aux années 1760. Les sources permettent d'apprécier la présence d'artisans spécialisés dans certains types de perles<sup>505</sup>, alors qu'au fil du temps on assiste à l'élargissement du catalogue des produits de l'Art<sup>506</sup>. Le « marché du travail » à l'intérieur du métier est relativement libre, c'est-à-dire que les négociants peuvent sélectionner les travailleurs auxquels ils confient leurs commandes, et les possibilités d'intervention des agents du métier sont limitées<sup>507</sup>. Les perliers sont rémunérés à la pièce, comme les maîtres à Murano<sup>508</sup>, selon un tarif officiel établi par l'Art en 1735 et renouvelé en 1762-1764. Comme la *mercede* d'un perlier dépend

---

<sup>502</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 14v-17v ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. XXIII-XXXIX.

<sup>503</sup> Il y en a dans les années 1760, mais il s'agit des descendants des *garzoni* entrés en Art en 1755 (voir plus bas), ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 70r-74r, 80v-94v.

<sup>504</sup> *Ibid.*, b. 31. En 1760, le *Consiglio dei Dieci* impose l'intégration en Art de treize *lavoranti* extérieurs, ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. XX.

<sup>505</sup> Par exemple, on saisit cet aspect au cours de l'*inquisizione sopra le quattro arti vetrarie* de 1772, ASVe, *Censori*, fasc. 21.

<sup>506</sup> ASVe, *Arti*, b. 437 ; Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, *op. cit.*, p. 86-102.

<sup>507</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. X-XIV.

<sup>508</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 54.

de son habileté, du tarif et du nombre de commandes, il est impossible d'établir une moyenne journalière/annuelle.

Dans l'Art des *Margariteri*, les modalités d'emploi des maîtres-ouvriers sont très différentes. Que ce soit *a ferrazza* ou *a speo*<sup>509</sup>, un four pour *conterie* est dirigé par un patron qui se sert d'une équipe de maîtres-ouvriers, assistés souvent par des enfants, des femmes et des extérieurs<sup>510</sup>. Le nombre de maîtres employés varie selon le type de four : ceux *a ferrazza* en utilisent d'habitude trois, ceux *a speo* jusqu'à cinq, mais ce dernier type disparaît presque au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>511</sup>. L'équipe se compose dans la plupart des cas d'un *fornasier*, préposé au four, un ou deux *tagliadori* (coupeurs), et un *governadore* qui s'occupe des perles qui sortent du four, plus un fils de maître et, le cas échéant, un compagnon<sup>512</sup>. Un document de 1792 repartit selon l'âge et l'occupation les 162 membres de l'Art des *Margariteri*. Si nous enlevons les 26 patrons de four et les 32 fils de moins de dix ans, la main-d'œuvre officielle se chiffre à 106 personnes (Tableau 10).

**Tableau 10. Pyramide des âges de l'Art des *Margariteri*, 1792**

Description	Nombre	%
Fils de maîtres <10 ans (non employés)	32	23
Fils de maîtres 10 à 16 ans (employés)	17	12
Maîtres <26 ans	28	21
Maîtres <36 ans	38	28
Maîtres <46 ans	12	9
Maîtres <70 ans	9	7
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100</b>

D'après : ASVe, *Censori*, b. 40.

58 maîtres, soit plus de la moitié des ouvriers employés, ont entre 16 et 46 ans, alors que seulement 9 ont entre 46 et 70 ans. Bien qu'insérés parmi les membres, les mineurs de dix ans ne travaillent pas. On peut en conclure que c'est vers le 10 ans que les fils des *margariteri* commencent à travailler dans les fours. Parmi les 106 ouvriers, 26 (25%) veillent aux fours, 39 (37 %) coupent les cannes, 26 (25 %) trient et s'occupent des perles qui sortent du four, 15 (14 %) accomplissent des opérations manuelles et triturent le charbon. La plupart des jeunes fils entre 10 et 16 ans rentrent probablement dans ce dernier groupe. À la différence des *perleri*, les maîtres-ouvriers se distribuent chaque saison entre les fours à travers un mécanisme appelé *comparto*. Les patrons sont libres de s'accorder avec les maîtres-

<sup>509</sup> Les deux techniques de fabrication décrites *infra*, chapitre 3.

<sup>510</sup> Les fours verriers nécessitent eux aussi un travail collectif, Corine Maitte, « 'Garzonetti' et 'Garzoni' dans les arts du verre italiens, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 196-201.

<sup>511</sup> Dans la seconde moitié du siècle, il y a un four *a speo* maximum par an.

<sup>512</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, « Quesiti 1786-1788 », *Disciplina delle persone*, art. XXXI ; ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 80v-94v, nous ne disposons pas de données sur la répartition des tâches dans les fours *a speo*.

ouvriers qu'ils préfèrent, en s'assurant les meilleurs à travers des anticipations ou des prêts<sup>513</sup>. Cependant, le banc de l'Art peut intervenir dans cette distribution en cas de déséquilibre, par exemple en déplaçant des maîtres vers des fours dépourvus en nombre ou en qualité<sup>514</sup>. Du point de vue de la main-d'œuvre, le changement de patron d'une saison à l'autre est fréquent : dans les *comparti* de 1764/65, 1765/66 et 1766/77, 20 % de celle-ci a trois employeurs différents et 58 % en a deux ; dans ceux de 1786/87, 1787/88 et 1788/89, ils sont respectivement 35 % et 42 %<sup>515</sup>. Dans ces cas, seul un maître-ouvrier sur cinq maintient le même patron pour trois saisons consécutives, ce qui pourrait signifier que la compétition pour obtenir les meilleurs travailleurs est élevée. Dans le monde des *conterie*, les rétributions varient en fonction de l'occupation et de la productivité<sup>516</sup>. Les *fornaseri* et les *governadori* sont payés à la journée, les coupeurs à la pièce selon la quantité et la qualité de canne coupée, tout comme les enfants et les éventuels compagnons rémunérés eux aussi à la pièce<sup>517</sup>. Comme dans le cas des *perleri*, il est difficile d'estimer quel est le salaire (*mercede*) d'un maître-ouvrier, d'autant plus qu'avant l'industrialisation, il est lié à l'individu plus qu'à une catégorie de travailleurs<sup>518</sup>. Dans les années 1638-1691, les salaires des maîtres de Murano se chiffrent entre 2 et 9 livres par jour<sup>519</sup>. Dans les années 1750, le patron de four Gio. Batta Colledan écrit aux *Dieci* qu'un maître-ouvrier reçoit entre 5 et 6 livres vénitiennes par jour<sup>520</sup>, alors qu'en 1789, au cours de 73 journées de travail dans les fours des frères Gubian, les coupeurs gagnent en moyenne entre 5 livres 5 sous et 7 livres 15 sous par jour<sup>521</sup>. Les rétributions des *margariteri* sont globalement cohérentes avec ces valeurs et s'insèrent dans la partie supérieure de cet intervalle, mais les deux données se trouvent presque à un siècle d'écart.

Tous les maîtres des Arts des perles sont libres de s'inscrire dans la liste des patrons (les *margariteri*) ou négociants (les *perleri*). Pourtant, comme nous l'avons vu au début de cette section, les *perleri* et *margariteri* qui exercent en tant que patrons sont toujours une petite minorité des membres des deux corporations (10-20 personnes). Seul un groupe restreint de maîtres a les

<sup>513</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 33v, voir plus bas dans ce chapitre.

<sup>514</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, « Quesiti 1786-1788 », Disciplina delle persone, art. XXXI ; BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 33r.

<sup>515</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 68r-94v.

<sup>516</sup> *Ibid.*

<sup>517</sup> Les coupeurs écrivent aux *Censori* que « noi non siamo giornalieri, come li fornaseri, e governatori, ma a nostro peso cade il lucro a misura del rispettivo giornaliero lavoro », *Ibid.*, b. 40. Pour la trituration du charbon, les jeunes fils sont payés à la pièce : 4 livres et 10 sous par 100 *libbre* (30kg) de charbon gros et 5 livres dans le cas du charbon fin, ASVe, *Inquisitori alle Arti*, b. 97, fasc. « Quesiti 1786-1788 », Disciplina delle persone, art. LXX-LXXIII

<sup>518</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 51-83 ; Andrea Caracausi, « I salari », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia*, *op. cit.*, p. 116-121, p. 129.

<sup>519</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 51-83, p. 57 en particulier.

<sup>520</sup> ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. 15.

<sup>521</sup> *Ibid.*, b. 21, fasc. 26.

ressources financières et le réseau de connaissances pour créer une « entreprise » prospère : comme il a été montré pour Murano dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, si les patrons font montre d'une grande capacité d'adaptation, il ne faut pas pour autant oublier la précarité de leur activité<sup>522</sup>. La plupart des négociants et patrons *perleri* et *margariteri* a une disponibilité de capitaux limitée, ce qui les rend vulnérables aux caprices de la conjoncture - le secteur étant lié aux commandes de l'étranger - et parfois dépendants des négociants opérant à Venise<sup>523</sup>. Cependant, même à cet égard, les deux corporations « sœurs » se distinguent profondément. L'investissement en capital fixe est presque absent pour les négociants *perleri* qui ne doivent pas financer des fours et que les maîtres-ouvriers sont autonomes dans l'entretien de leurs chalumeaux. En revanche, les négociants de l'Art ont besoin de capitaux pour acheter la canne à Murano et rémunérer les maîtres-ouvriers auxquels ils confient les commandes. Comme nous le verrons plus loin, on interdit après 1764 aux négociants perliers de travailler au chalumeau et, donc, le négoce devient encore plus leur seule source de profit. La voie du succès passe aussi par la création d'un réseau de correspondants sur les places internationales qui permet d'évincer l'intermédiation des négociants vénitiens et d'expédier les perles de verre directement à l'étranger, en obtenant des profits majeurs. Mais ceux qui atteignent ce résultat au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle sont peu nombreux.

Hiérarchiser les négociants perliers à partir du chiffre d'affaires n'est pas simple, en raison de l'exiguïté des sources. Des données sont disponibles pour les années 1770-1780. Un premier moyen pour mesurer l'ampleur de leurs activités est d'utiliser le montant de l'impôt corporatif appelé les « *tre bezzi per ducato* »<sup>524</sup>. Chaque fois qu'un maître-ouvrier livre une commande, le négociant qui la reçoit doit soustraire du salaire du maître-ouvrier un pourcentage (trois *bezzi* pour chaque ducat et deux *bezzi* pour chaque livre)<sup>525</sup> et le déposer dans une petite boîte fermée. Cet impôt constitue le revenu le plus important de l'Art des *Perleri* et finance la plupart des activités corporatives, notamment l'assistance de la confrérie. Toute fraude est punie avec une amende de 50 ducats, six mois de prison et l'exclusion perpétuelle de la liste des négociants. Le montant déposé dans la boîte donne ainsi une indication du chiffre d'affaires de chaque négociant ou, du moins, de la partie déclarée

---

<sup>522</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p 40-49.

<sup>523</sup> Voir les cas du *margariter* Giuseppe Gubbian qui se retrouve endetté vis-à-vis des marchands vénitiens pour plus de 3 000 ducats dans la seconde moitié des années 1750 après avoir commencé son négoce en 1748, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. G ; voir aussi le cas de Zuanne Molinari qui exerce comme patron de four pour quelques années et tombe ensuite dans une « extrême misère » en 1790, *Ibid.*, fasc. M, 05.10.1790.

<sup>524</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Economia, art. IV-V.

<sup>525</sup> Le *bezzo* équivaut à ½ sous.



de ses affaires<sup>526</sup>. Un document issu des *Censori* offre le compte-rendu d'un contrôle effectué en novembre 1775 (Tableau 11).

**Tableau 11. Argent extrait des boîtes des négociants perliers, juin-novembre 1775**

Nom du négociant	Livres vénitiennes	Part (%)
Gio. Batta Zancortese	750	17.93
Gio. Maggioni	626	14.96
Gaetano de Menego	509	12.17
Domenico Padovan	418	9.99
Zuane Zancortese	332	7.93
Pietro Giacomazzi	310	7.41
Giacomo Bellandis	235	5.62
Alessandro Lacedelli	200	4.78
Domenico Roan	178	4.25
Héritiers Barbaria	175	4.18
Andrea Varutti	114	2.72
Antonio Gaspari	112	2.68
Filippo Verocai	61	1.46
Giacomo Bertoli	58	1.39
Gregorio Morlaiter	46	1.10
Andrea Valle	24	0.57
Bernardo Perutti	21	0.50
Antonio Roan	13	0.31
Stefano Gaspari	2	0.05
<b>Totale</b>	<b>4 184</b>	<b>100.00</b>

D'après : ASVe, *Censori*, b. 31, 17.01.1775 (M.V.).

D'après ce document, entre juin et novembre 1775, les négociants perliers ont déposé presque 4 200 livres pour le paiement des *tre bezzi*. Quatre négociants ont contribué pour plus de la moitié du total, Gio. Batta Zancortese, Gio. Maggioni, Gaetano de Menego et Domenico Padovan. Gaetano de Menego est fils d'un autre négociant, Pietro Antonio, qui apparaît comme expéditeur de perles vers Gênes, Marseille et Lisbonne dans les manifestes d'exportation des années 1760<sup>527</sup>. Gaetano, né probablement dans les années 1720<sup>528</sup>, continue l'activité de son père dans les années 1770-1790, approfondissant les relations commerciales avec Lisbonne<sup>529</sup>. Gio. Maggioni est un marchand-fabricant très réputé dans le commerce des perles vers l'Europe occidentale et notamment vers la

<sup>526</sup> Interrogé à ce propos par les *Censori* en 1772, l'écrivain de l'Art Pietro Toscani déclare que les boîtes pour les trois *bezzi* sont installées dans toutes les maisons des négociants perliers, mais que la corporation n'est pas certaine que le versement se déroule régulièrement, ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. « Inquisizione sopra le quattro arti vetrarie », 24.01.1771 M.V., Pietro Toscani.

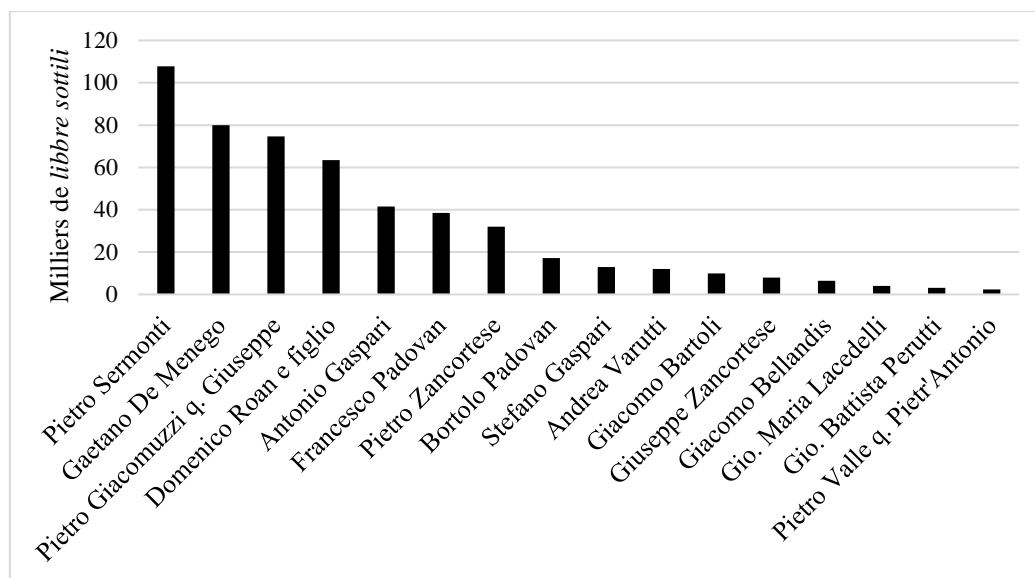
<sup>527</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909, 27.04.1765, 22.02.1766; *Ibid.*, b. 910, 20.06.1766, 26.08.1767, 10.02.1768.

<sup>528</sup> En 1789, il demande aux *Censori* d'être exempté des offices de l'Art étant âgé de plus de 60 ans et semi-paralysé, ASVe, *Censori*, b. 32, 08.12.1789.

<sup>529</sup> Voir ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918 et *infra*, chapitre 9.

Hollande. En 1768, les *Cinque Savi alla Mercanzia* le conseillent à la *William Davenport & Co.* de Liverpool, une maison esclavagiste, comme fournisseur de perles de verre<sup>530</sup>. Ce document nous donne ainsi une idée du chiffre d'affaires des négociants perliers. Entre juin et novembre 1775, Zancortese commande la fabrication d'environ 7 500 ducats en perles, Maggioni 6 200, de Menego 5 100, Padovan 4 200. Au total, en cinq mois, les négociants perliers cumulent de commandes pour plus de 40 000 ducats. En 1775, une année assez mauvaise pour le commerce des *manifatture a lume*, le chiffre d'affaires déclaré des quatre négociants principaux pourrait se chiffrer donc entre 10 000 et 20 000 ducats, alors que les commandes de tous les négociants pourraient atteindre les 100 000 ducats, une valeur un peu inférieure à celle déclarée par les douanes vénitiennes (140 000 ducats en moyenne entre 1774/75 et 1775/76). Les déclarations des perles effectivement expédiées ou vendues par les négociants sont rares. Nous disposons des données pour 1783/84 qui incluent une partie seulement des patrons (Figure 24).

**Figure 24. Perles de verre vendues ou expédiées par les négociants *perleri*, 1783-1784 (en poids)**



D'après : ASVe, *Censori*, b. 39, fasc. 81.

Comme dans le Tableau 11, nous remarquons que les quatre premiers négociants se détachent considérablement du reste du patronat et que, en revanche, plusieurs font un négoce de perles extrêmement limité. Pourtant, manquent à ces déclarations celles de Giorgio Barbaria<sup>531</sup>, le négociant *perler* le plus important des trente dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après le Tableau 11, en 1775, le négoce de Giorgio et Giovanni Barbaria, fils d'Antonio, pourrait se chiffrer à 4 200 ducats, un chiffre qui n'est pas exceptionnel, bien qu'il faille considérer que Giorgio est alors accusé d'éluder

<sup>530</sup> Voir *infra*, chapitre 9.

<sup>531</sup> Ainsi que son frère Giovanni.

l'impôt des *tre bezzi*<sup>532</sup>. Comme nous le verrons par la suite, il effectue ses premiers voyages d'affaires en Espagne et Portugal entre 1775 et 1776, ce qui marque le début de son ascension comme négociant<sup>533</sup>. Il est regrettable qu'il n'apparaisse pas dans les déclarations de 1783-1784 mais, en 1790, il écrit avoir expédié plus de 200 000 ducats de perles dans les deux années précédentes<sup>534</sup>, un chiffre énorme (et peut-être exagéré) qui donne une idée de son importance. Barbaria est sans doute le fer de lance de l'industrie des perles des trente dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle et son succès repose sur un réseau de correspondants incomparable, par rapport aux autres marchands-fabricants<sup>535</sup>. Pourtant, les sources montrent également qu'autour de lui, il y a un groupe de négociants dynamiques qui se détachent du reste du patronat, donnant lieu à une véritable hiérarchisation interne à ce petit groupe.

Dans l'Art des *Margariteri*, en revanche, être patron de façon autonome et continue requiert des capitaux importants. Dans les années 1750/60, le financement d'un four pour une saison coûte 5 000 ducats environ, un chiffre au-delà des possibilités de la plupart des maîtres. Ceci explique que les *capitalisti* soient un peu plus d'une dizaine au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et que les grands patrons avec plus d'un four soient seulement une poignée<sup>536</sup>. Les sources montrent la présence de véritables dynasties familiales de patrons *Margariteri* qu'on peut suivre entre les années 1750 et 1790 : il s'agit des Colledan, des Cecconi Gasparini, des Ortes, des Predosin, des Molinari, des Gubian et des Pitteri<sup>537</sup>. Deux figures s'imposent sur les autres dans les années 1750-1760 : Gio. Batta Colledan et Andrea Cecconi Gasparini qui soutiennent ensemble « la plupart du poids de l'Art employant plus de 200 travailleurs »<sup>538</sup>. En 1750, Gasparini obtient le permis de contrôler trois fours, alors que les statuts en prévoient théoriquement un par patron : mais deux sont officiellement attribués à ses fils Gasparo et Pietro, âgés de dix et huit ans. Dans sa supplique, Gasparini souligne que, par le passé, ces deux fours étaient au nom de deux ouvriers et que son oncle Gasparo avait obtenu la même concession<sup>539</sup>. À cette époque, le chiffre d'affaires des trois fours d'Andrea Cecconi Gasparini dépasse sans doute les 15 000 ducats.

---

<sup>532</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. « Inquisizione sopra le quattro arti vetrarie », 24.01.1771 M.V., Pietro Toscani.

<sup>533</sup> Le succès de Barbaria se base aussi sur la diversification des activités : dans les années 1780, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il obtient le monopole sur le manganèse national, et il devient aussi « provisioner del saldame ad uso dell'Arte vetraria di Murano » avec Gio. Domenico Sagramora, *Ibid.*, b. 32, 01.06.1787. La figure de Giorgio Barbaria a déjà fait l'objet de l'analyse de Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 247-263.

<sup>534</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, 15.01.1789 M.V.

<sup>535</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>536</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, c. 9.

<sup>537</sup> *Ibid.*, b. 32, 38, 40 ; ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. *Margariteri*, 23.12.1751.

<sup>538</sup> « Il maggior peso dell'Arte con quasi 200 lavoranti sulle loro spese », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « *Margariteri* ».

<sup>539</sup> *Ibid.*, fasc. C, 20.08.1750.

Gio. Batta Colledan est probablement le principal patron de l'Art des *Margariteri* au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1754, sur plus d'un million de *libbre de conterie* commandées par les négociants Algarotti, Sola, Malanotti, Scalcauser, Hughel et Sastram, Buratti et Cornet, 45 % le sont à Colledan<sup>540</sup>. En 1755, il est *gastaldo* de l'Art<sup>541</sup> et, dans les années 1760, il apparaît comme expéditeur de perles dans les manifestes d'exportation des navires destinés à Gênes et à Lisbonne<sup>542</sup>. En 1769, l'empereur Joseph II visite ses fours et ses entrepôts<sup>543</sup> avant de rencontrer Andrea Tron<sup>544</sup>. Dans les années 1790 encore, la « famille Colledan » contrôle au moins trois fours, souvent à travers des divisions fictives de compagnies<sup>545</sup>, laissant donc envisager une activité économique qui, à son apogée, pourrait se chiffrer à quelques dizaines de milliers de ducats.

Mais Gasparini et Colledan ne sont pas les seuls grands *capitalisti* de l'Art. En fait, avant la « réforme » des années 1760, les principaux patrons arrivent à contrôler de façon directe et indirecte plusieurs fours : en 1758, Gaetano Molinari, Daniel Peloso e Anzolo Tramontin en financent trois chacun et Piero Gubbian quatre<sup>546</sup>. Les ressources nécessaires pour entretenir ces fours et pour payer la main-d'œuvre sont considérables, de l'ordre de plusieurs milliers de ducats, alors qu'une commande de *conterie* se chiffre aisément à plusieurs dizaines de milliers de ducats<sup>547</sup>. L'imposition d'un nombre maximal de fours et la réduction de fours *a fattura* à l'occasion de la révision des statuts en 1762-1764 restreint l'accès au patronat et, en même temps, diminue les différences au sein du groupe. Les déclarations effectuées en 1783/84 sur la quantité de perles fabriquées ou vendues montre en fait des différences nuancées entre les différents patrons (Figure 25).

---

<sup>540</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 821, fasc. « Conterie ».

<sup>541</sup> *Ibid.*, b. 820, fasc. « Margariteri », c. 8, 03.10.1755

<sup>542</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909, 23.11.1764; *Ibid.*, b. 910, 20.06.1766.

<sup>543</sup> À cette occasion, les Inquisitori di Stato apprennent que Colledan fréquente le café de Riguata, sous le *Procuratie Nove* en place S. Marc, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 821, fasc. « Conterie », 24.07.1769.

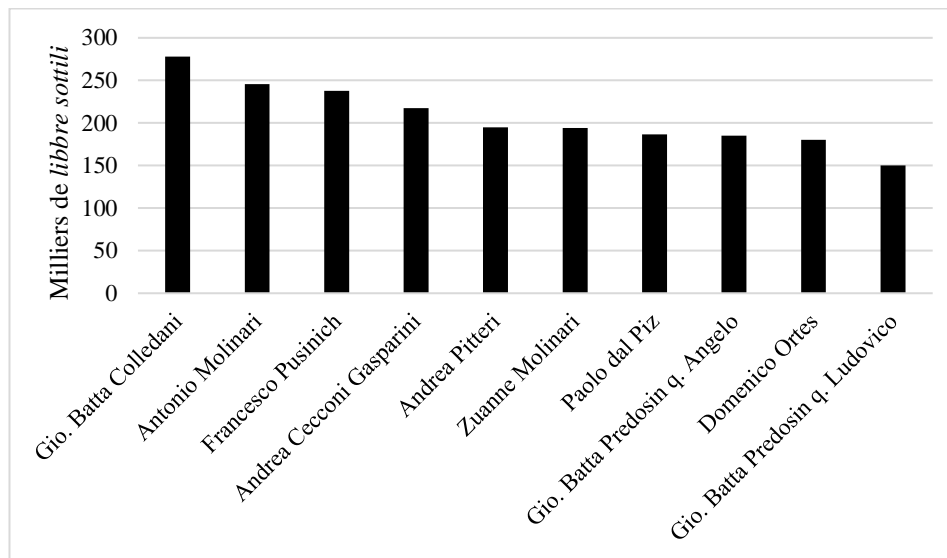
<sup>544</sup> Franco Venturi, *Venezia nel secondo settecento*, Turin, Tirrenia-Stampatori, 1980, p. 130.

<sup>545</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri ».

<sup>546</sup> *Ibid.*, 29.09.1758

<sup>547</sup> L'achat des matières premières est aussi onéreux : vers la moitié des années 1750 Andrea Cecconi Gasparini et Gio. Batta Colledan écrivent aux Inquisitori di Stato avoir anticipé 8 000 ducats courants aux marchands Giacomo Chiapati pour acheter des cendres, *Ibid.*, fasc. « Margariteri ». Dans les années 1740-1750, Giuseppe Gubbian fournit 27 000 ducats en perles au négociant Gio. Maria Martinento, *Ibid.*, fasc. G.

**Figure 25. Conterie produites ou vendues par les patrons *Margariteri* en 1783/1784 (en poids)**



D'après : ASVe, *Censori*, b. 32.

Dans les années 1780, les « dynasties » des Colledani, Gasparini, Molinari, Ortes et Predosin contrôlent encore la plupart des fours, mais des familles nouvelles comme les Pusinich ou les dal Piz émergent, démontrant que le groupe n'est pas complètement fermé. La distance entre le premier et le dernier est contenue, et la distribution des commandes semble plus équilibrée que par le passé (Figure 25). Les sources des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle témoignent de tentatives internes au patronat pour former des compagnies. En 1779, onze patrons *Margariteri* proposent un plan aux *Censori* pour former une compagnie de négoce, ce qui provoque une réaction des deux autres patrons, en lien avec les maîtres-ouvriers, et l'intervention du Senat qui rétablit la situation. Malgré cela, quelque temps plus tard, six de ces onze patrons se réunissent dans une compagnie similaire<sup>548</sup>. Comme pour l'Art des *Perleri*, les sources montrent une tendance à la concentration de l'activité entrepreneuriale et du négoce entre les mains d'un nombre limité d'individus, dont les principaux gèrent des activités de dimension remarquable.

Ce phénomène n'est propre ni au monde des perles, ni au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'émergence d'une élite de capitalistes a été déjà mise en évidence pour Murano entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, avec une phase accélérée de concentration des entreprises et de subversion des hiérarchies corporatives dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au cours de cette période, émergent les figures centrales de la verrerie muranaise : Briati, Mazzolà, Mestre, qui négocient avec le *Consiglio dei Dieci* et, à travers l'instrument de la *privativa*, obtiennent des avantages compétitifs<sup>549</sup>. Les patrons des Arts des perles comme Barbaria ou Gasparini montrent une capacité similaire à dialoguer avec les autorités

<sup>548</sup> Il s'agit de Gio. Batta q. Lodovico Predosin, Gio. Batta q. Angelo Predosin, Antonio et Zuanne frères Molinari, Zuanne et Domenico frères Ortes, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri ».

<sup>549</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 29-32, p. 47, p. 111-112, p. 116-127.

vénitiennes pour obtenir des privilèges d'exploitation ou des dérogations aux règles<sup>550</sup>. En termes de dimension des entreprises, les données concernant Murano dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle montrent des achats de matières premières dépassant les 10 000-20 000 ducats et des entreprises de taille moyenne, avec un volume d'affaires de quelques milliers de ducats, alors que la plus grande, celle de Darduin-Bigaglia, a un capital social de 37 000 ducats en 1684<sup>551</sup>. Les chiffres concernant les patrons *perleri* et *margariteri* au XVIII<sup>e</sup> siècle sont cohérents avec ces ordres de grandeurs, bien qu'on ne puisse pas exclure que les plus grandes entreprises muranaises soient plus importantes que les *perlere* et *margaritere*. En tout cas, l'émergence d'un groupe restreint de marchands-fabricants dans le monde des perles est acquis. Est-ce que cette montée en puissance est seulement le résultat d'un processus « spontané », fruit des dynamiques internes aux métiers et des capacités des individus, ou bien a-t-elle été favorisée par les règles corporatives et par l'action des autorités vénitiennes ?

## 5.2. Des maîtres plus égaux que d'autres

Depuis le Moyen Âge, les corps de métier affichent l'égalité des maîtres comme un élément essentiel de leur idéologie. Au cours du temps, toutefois, l'égalité des maîtres se révèle plus théorique que réelle, ce qui est souvent à l'origine de tensions et conflits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des métiers. Francesca Trivellato a justement défini le monde des Arts vénitiens « une arène de disputes et de prévarications, un espace économique dominé par les négociations et de compromis permanents »<sup>552</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les *mariegole*<sup>553</sup>, tous les maîtres des Arts des *Margariteri* et des *Perleri* jouissent des privilèges corporatifs respectifs, ils peuvent travailler dans les fours ou aux chalumeaux, participent aux assemblées du métier<sup>554</sup> et bénéficient de l'assistance de la confrérie. Comme nous l'avons vu, toutefois, au XVIII<sup>e</sup> siècle, on distingue désormais clairement les maîtres-ouvriers des patrons/négociants à l'intérieur du groupe des maîtres des deux Arts. Au cours du temps, ces deux groupes se définissent et se séparent de plus en plus, notamment grâce à l'évolution du cadre réglementaire et à l'action des autorités vénitiennes qui culmine en 1764 par la réécriture complète des statuts des Arts des perles.

Au début, dans l'Art des *Perleri*, la différence entre maîtres-ouvriers et patrons/négociants est relativement nuancée, car tous les maîtres peuvent acheter à Murano la canne et vendre les perles aux marchands de la place vénitienne à certaines conditions. Cette situation est confirmée en 1736 quand,

---

<sup>550</sup> On l'a vu dans le cas du manganèse pour Barbaria dans le chapitre précédent.

<sup>551</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 39-46.

<sup>552</sup> « Un'arena di contese e prevaricazioni, uno spazio economico dominato dalle negoziazioni e da continui compromessi », *Ibid.*, p. 146.

<sup>553</sup> Les *mariegole* ou *matricole* (littéralement « règle-mère »), appelées aussi *capitolari*, sont les statuts des corporations vénitiennes.

<sup>554</sup> S'ils sont alphabétisés, ils peuvent aussi être élus aux *cariche* (offices) de l'Art.

après un décret du Senat, la *Giustizia Vecchia*<sup>555</sup> réglemente l'Art et élimine les fréquentes violations. À cette occasion, après avoir établi et approuvé un tarif officiel pour les produits de la corporation, le magistrat vénitien précise que dorénavant tous les maîtres-ouvriers qui travaillent en gros doivent proposer leurs articles en premier lieu aux négociants de l'Art. Si ces derniers refusent de les acheter au prix du tarif, les maîtres-ouvriers sont libres d'en effectuer la vente sur le marché. Cette correction réglementaire introduit un mécanisme d'achat-vente préférentiel entre maîtres-ouvriers et négociants, mais les premiers demeurent autonomes dans l'approvisionnement de la canne et dans la vente des perles. La distinction entre les deux catégories de maîtres est donc faible. En 1759, face à la diffusion des pratiques illicites, la *Giustizia Vecchia* intervient avec une nouvelle réglementation, spécifiant que la vente des perles est réservée aux maîtres de l'Art, sans faire de distinction entre les maîtres-ouvriers et les négociants. L'achat des cannes à Murano demeure aussi ouvert aux deux groupes, mais il est réglementé par le système des *santi dell'Arte*, c'est-à-dire des feuillets distribués et signés par le *gastaldo* que le maître doit présenter aux Muranais pour recevoir la cannée indiquée<sup>556</sup>. C'est au cours de l'année suivante que, pour contrer les nombreuses violations et notamment l'introduction de membres extérieurs dans le métier, le *Consiglio dei Dieci*<sup>557</sup> intervient pour la première fois contre l'autonomie des maîtres-ouvriers. Le tribunal souligne que la liberté totale d'achat des cannes à Murano donne lieu à des abus et que les maîtres profitent de leur privilège pour violer les statuts. Pour faire face à ce « désordre », l'approvisionnement de la canne est désormais réservé aux négociants de l'Art et à leurs agents à travers le mécanisme des *santi* déjà décrit. Les maîtres-ouvriers doivent se rendre dans les maisons des négociants chaque fois qu'ils ont besoin de cannes et les payer au prix d'achat<sup>558</sup>. Aucune précision n'est faite quant à la vente des perles, dont la plupart transite probablement par les mains des négociants (avec les commandes de l'étranger). Les maîtres-ouvriers maintiennent donc le privilège de les vendre à certaines conditions (à savoir le refus de les acheter au tarif par les négociants). Bien que tempéré par les exceptions, il s'agit d'un changement important qui modifie du point de vue normatif la relation entre les maîtres-ouvriers et les négociants. Ce n'est pas (encore) l'assujettissement des premiers aux seconds par voie légale, mais il représente quand même un moment de définition des compétences des deux groupes de maîtres, et une perte

---

<sup>555</sup> Alors la magistrature de contrôle des Arts du verre.

<sup>556</sup> La réglementation est ensuite approuvée par le *Consiglio dei Dieci*, ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, « Decreti 1789-1796 », « Terminazione 1758 », c. 1-2.

<sup>557</sup> Parmi les membres de la députation élue pour suggérer au *Consiglio* les mesures à adopter, il y a Sebastiano Molin, futur *Inquisitore alle Arti*, qui réorganise les statuts des *Margariteri* et des *Perleri* entre 1762 et 1764.

<sup>558</sup> Si le négociant se refuse à vendre la canne, le maître ouvrier peut se rendre exceptionnellement à Murano (muni d'un *santo*) et acheter un maximum de 100 *libbre* de canne, ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Decreti 1789-1796 », « Terminazione 1758 », c. 3-6.

d'autonomie des maîtres-ouvriers. En ce sens, la réglementation de 1760 anticipe certains éléments de la « réforme » de 1762-1764.

Dans l'Art des *Margariteri*, en revanche, la différence entre maître-ouvrier et patron passe par la propriété d'un four. Avant 1764, tous les maîtres ont la possibilité d'établir un four sans demander d'autorisation particulière, alors que dans la réalité ceux capables d'en financer un sont peu nombreux. Pour remédier à ce déséquilibre, les règles de l'Art permettent d'ériger un type de four appelé *a fattura*, c'est-à-dire une installation qui opère avec les capitaux et la canne d'un autre patron et sur commande de celui-ci<sup>559</sup>. Ces fours sont à l'origine de graves tensions et de nombreuses pratiques illicites. On considère qu'ils favorisent l'enrichissement des plus grands patrons au détriment de ceux plus modestes à travers l'appropriation de la plupart des commandes et des meilleurs maîtres-ouvriers. Pourtant, ils donnent à tous les maîtres de la corporation la possibilité d'accéder à un échelon intermédiaire (informel) entre main-d'œuvre et patronat, nuançant la distance entre ces deux groupes. En ce sens, l'accès libre à l'établissement d'un four représente une sorte d'égalité des chances pour tous les maîtres de l'Art. C'est sur cette question que les autorités vénitienne et les patrons convergent au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, en adoptant les premières mesures visant à restreindre l'accès au patronat. En 1726, les maîtres-ouvriers décident d'établir de nombreux fours pour obliger les patrons à augmenter les *mercedi*. Comme réponse, les *Capi dei Dieci* imposent une amende de 25 ducats pour tous les maîtres qui décident d'ouvrir un four sans avoir les moyens de le financer<sup>560</sup>. En 1753, après les protestations des patrons, les *Capi dei Dieci* ordonnent la démolition d'une série de fours suspects et confient à quatre patrons « réputés pour leur intégrité et précision »<sup>561</sup> la tâche de faire à nouveau la répartition annuelle de la main-d'œuvre entre les fours, en excluant le banc de l'Art<sup>562</sup>. En 1757, les *Capi dei Dieci* établissent que le *gastaldo* et le banc de l'Art ne peuvent pas accepter la demande de création d'un four de la part d'un maître endetté vis-à-vis la corporation<sup>563</sup>. Il s'agit de dispositions mineures qui montrent toutefois la volonté d'exclure les maîtres dépourvus de capitaux de l'accès au rang de patrons. Il faut attendre les années 1760 pour observer la consécration de ce processus de délimitation et la presque élimination des fours *a fattura*. En fait, c'est dans le cadre de la révision des statuts des Arts des perles que la séparation

---

<sup>559</sup> Selon la description du patron Gio. Batta Colledan : « fornace poi a fattura è quella che erige il fratello povero, il quale per non aver capitali lavora per quei (purché siano confratelli) i quali capitano con ordinazioni, or d'un genere, or dell'altro, somministrandogli canna di vetro proveduta in Muran », ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. 15, 15.12.1760 'Obietti fatti dal Coledan'.

<sup>560</sup> BMC, *M.C. IV*, c.99, c. 305-306.

<sup>561</sup> « Conosciuti già d'integrità e pontualità ».

<sup>562</sup> BMC, *M.C. IV*, c.99, c. 427-428.

<sup>563</sup> *Ibid.*, c. 432.



entre les maîtres-ouvriers et les patrons de four est formalisée et que les règles d'accès au patronat se précisent.

La réécriture des règles des *Margariteri* et des *Perleri* s'insère dans un plus ample programme de réécriture des statuts des Arts du verre vénitiens qui est inauguré en 1762. Dans la politique vénitienne, cette réglementation coïncide avec une période de fortes tensions internes au patriciat, divisé entre le parti des « innovateurs », rassemblé autour d'Andrea Querini, et les conservateurs. Ce conflit politique à l'intérieur de la classe dirigeante de Venise déclenche une véritable crise constitutionnelle entre 1761 et 1762 qui se conclut avec une « correction » et la victoire des conservateurs<sup>564</sup>. Comme l'a remarqué Piero Del Negro, malgré son issue, cette crise montre néanmoins l'existence de courants progressistes dans le patriciat<sup>565</sup> qui favorisent, dans les années 1760, l'épanouissement à Venise d'une « età delle riforme »<sup>566</sup>, sous l'égide d'Andrea Tron et de Lorenzo Morosini<sup>567</sup>. L'œuvre de révision et correction du système des Arts du verre de Venise, confié en 1762 par le Senat à l'*Inquisitore alle Arti* Sebastiano Molin, se place au cœur de cette saison réformiste.

Le débat sur le rôle des corps de métier intéresse la République et son groupe dirigeant : ce n'est pas par hasard que la magistrature de l'*Inquisitore alle Arti* est (ré)créé en 1752 avec la tâche de réformer le système corporatif vénitien et que les enquêtes sur les corporations se multiplient depuis la fin des années 1750<sup>568</sup>. Franco Venturi a remarqué que les affirmations des réformateurs vénitiens « contre tout la conception sociale de l'artisanat dans les provinces et surtout dans la Dominante »<sup>569</sup> demeurent faibles, alors qu'une certaine opposition aux corporations est présente dans le monde du haut patriciat, dans lequel les idées du *Giornale d'Italia* de Francesco Grisellini commencent aussi à circuler<sup>570</sup>. Les partisans du maintien des corps de métiers insistent sur leur importance pour l'État vénitien et l'équilibre social, notamment dans la *Dominante*. Les critiques sont, eux, convaincus, à la lumière des nouvelles idées libérales/physiocratiques, que les corporations constituent un obstacle au développement économique, bien qu'ils comprennent le rôle de ces institutions dans la société

---

<sup>564</sup> Franco Venturi, *Settecento riformatore, V, L'Italia dei lumi, Tomo secondo, La Repubblica di Venezia (1761-1797)*, Turin, Einaudi, 1990, p. 12-30 ; Piero Del Negro, « Introduzione », *art. cit.*, p. 57-60 en particulier.

<sup>565</sup> Piero Del Negro, « Introduzione », *art. cit.*, p. 60.

<sup>566</sup> Paolo Preto, « Le riforme », *art. cit.*, p. 87.

<sup>567</sup> Giovanni Tabacco, *Andrea Tron e la crisi dell'aristocrazia senatoria a Venezia*, Udine, Del Bianco, 1980 ; Franco Venturi, *Settecento riformatore, La Repubblica di Venezia (1761-1797)*, *op. cit.*, p. 141-150 ; Piero Del Negro, « Introduzione », *art. cit.*, p. 60-68.

<sup>568</sup> Walter Panciera, *La Repubblica di Venezia nel Settecento*, *op. cit.*, p. 126 ; Franco Venturi, *Settecento riformatore, La Repubblica di Venezia (1761-1797)*, *op. cit.*, p. 136-141.

<sup>569</sup> « contro tutta la concezione sociale dell'artigianato nelle provincie e soprattutto nella Dominante ».

<sup>570</sup> Franco Venturi, *Venezia nel secondo settecento*, *op. cit.*, p. 119, voir également p. 45-51 et 109-114 pour le *Giornale d'Italia*.

vénitienne<sup>571</sup>. La période la plus intense de réflexion sur les corporations se situe entre 1770 et 1775, quand Andrea Memmo est élu à la nouvelle *Deputazione straordinaria alle arti*<sup>572</sup>. Pourtant, on peut dire qu'à Venise le système des Arts n'est jamais sérieusement remis en question jusqu'à la fin de la République Sérénissime<sup>573</sup>.

Pour mieux comprendre la réécriture des règles des Arts des *Margariteri* et des *Perleri*, il convient de rappeler que leur séparation, en 1647, ne se concrétise pas dans la rédaction de règles spécifiques pour les deux corporations sœurs qui se limitent en fait à recopier l'ancienne règle des *Cristalleri e Paternostreri*<sup>574</sup>. Sur ce cœur normatif se stratifient une série d'ordonnances des autorités et de décisions du corps des Arts (les *parti*) qui montrent la tension entre règles et pratiques de travail. L'omniprésence des violations, des fraudes, des disputes, du recours aux tribunaux témoigne de la difficulté de brider un monde vivant, complexe et litigieux<sup>575</sup>. La nécessité de réglementer le système afin de rendre plus efficace le contrôle des autorités et d'en faire profiter l'État apparaît encore plus urgente. En fait, en 1764, au moment de l'approbation de la nouvelle règle des *Perleri*, le Senat loue l'action de l'*Inquisitore* « dans la recherche des maux qui dérangent l'Art, tant internes qu'extérieurs, dans la proposition de remèdes et dans la rédaction des modifications efficaces de son statut, se fondant sur les informations les plus précises fournies par les honnêtes et experts maîtres de l'Art lui-même et avec l'agrément de ses membres »<sup>576</sup>. Le premier objectif, celui de « remédier aux maux des Arts », passe par le « *consentamento* » (l'agrément) de ses membres, un élément qui renvoie aux finalités plus larges de cette réorganisation et à la fonction que les corporations exercent dans le

---

<sup>571</sup> Elles sont une garantie d'équilibre social, en même temps qu'un instrument dans les mains du gouvernement, et une institution qui encadre la main-d'œuvre et offre un niveau minimum d'assistance, Franco Venturi, *Venezia nel secondo settecento*, op. cit., p. 122-124 ; Piero Del Negro, « Introduzione », art. cit., p. 65-66 ; Giovanni Scarabello, « Caratteri e funzioni socio-politiche dell'associazionismo a Venezia sotto la Repubblica », dans Silvia Gramigna et Annalisa Perissa (dir.), *Scuole di arti mestieri e devozione a Venezia*, Venise, Arsenale Editrice, 1989, p. 5-24 ; Gianfranco Torcellan, *Una figura della Venezia settecentesca: Andrea Memmo : ricerche sulla crisi dell'aristocrazia veneziana*, Venise-Rome, Istituto per la collaborazione culturale, 1963 ; Ulrich Pfister, « Craft Guilds and industrial development in early modern Europe », art. cit.

<sup>572</sup> En 1772, Memmo explique au Senat que les privilèges corporatifs sont à l'origine du « manque d'industrie [...], de la léthargie, de l'inertie de la nation », mais l'œuvre de Memmo se révèle plutôt stérile en termes de résultats concrets (sauf pour la précieuse *Statistica delle Arti*), Franco Venturi, *Venezia nel secondo settecento*, op. cit., p. 122 ; voir aussi *Ibid.*, *Settecento riformatore, La Repubblica di Venezia (1761-1797)*, op. cit., p. 313-339.

<sup>573</sup> Massimo Costantini, *L'albero della libertà economica*, op. cit.

<sup>574</sup> Sebastiano Molin reconnaît que les anciennes règles étaient dépourvues de dispositions efficaces contre les pratiques illicites, Paolo Zecchin, « Il Capitolare dei Margariteri del 1764 », art. cit., p. 26.

<sup>575</sup> En 1712, à cause du nombre élevé de recours en justice, le *Consiglio dei Dieci* confie au *gastaldo*, ainsi qu'à deux *compagni* et deux *sindici* la gestion des disputes entre patrons et main-d'œuvre. La mesure est réitérée en 1740, BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 257, c. 379.

<sup>576</sup> « Nell'indagare i mali, che disturbano l'arte, siano interni, ed esterni nel proporsene i rimedi, e nell'estendere le convenienti regolazioni del suo capitolare, tutto dirigendo dietro le più minute informazioni de probi ed esperti capo mistri dell'arte stessa, e con il consentamento degli individui suoi », BMC, *P.D.*, MSS 2272, fasc. 7, c.s.n., 11.08.1764 ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Decreti 1416-1796 ».

système vénitien : la tranquillité, le labeur et la subsistance du peuple. L'autre fin ultime est l'accroissement du commerce, comme le synthétise le Senat en 1762, en confiant à l'*Inquisitore* une question qui concerne « la nourriture du peuple [...] et l'élargissement du trafic qui attire l'argent des autres nations »<sup>577</sup>. Deux ans après, à l'occasion de l'approbation de la *mariegola* des *Margariteri*, le Senat explicite encore une fois la question : en affirmant que l'*Inquisitore* a recueilli toutes les bonnes normes à respecter « afin que rien ne manque au bonheur de l'Art, aux bonnes mœurs du peuple qui l'exerce, à l'harmonie entre ses membres, qu'ils soient négociants et patrons de four, ou de simples maîtres-ouvriers et compagnons, afin qu'en ressorte un avantage sûr pour le commerce »<sup>578</sup>. Le bonheur des membres de la corporation et l'harmonie entre ses composantes sont donc la boussole permettant d'atteindre l'objectif final du gouvernement vénitien : la prospérité commerciale. Au-delà de cette rhétorique et des objectifs affichés, toutefois, l'œuvre de réécriture dessine un cadre réglementaire favorisant l'encadrement des maîtres-ouvriers, leur séparation nette du groupe des patrons et la sélection de ces derniers. Un examen approfondi des *mariegole* permet de faire ressortir cet aspect.

Le travail de révision est intense et méthodique : en 1762 le Senat charge l'*Inquisitore alle Arti* Sebastiano Molin de proposer les remèdes pour les problèmes qui affligent la verrerie vénitienne et confie le contrôle des Arts du verre aux *Censori e Aggiunto*<sup>579</sup>. Le 11 août 1764, le Senat approuve la nouvelle règle des *Perleri* et, le 5 décembre 1764, celle des *Margariteri*<sup>580</sup>. Toutes les deux sont organisées en six sections thématiques qui régissent les différents aspects de la vie corporative, des charges aux revenus, des conditions d'accès au métier à l'assistance (confrérie)<sup>581</sup>. Elles sont plutôt vagues en ce qui concerne les processus de fabrication et les techniques à employer, se limitant, dans ce domaine, à décrire les épreuves nécessaires pour accéder à la *lavoranzia* et à la maîtrise, et à

---

<sup>577</sup> « L'alimento del popolo [...] e l'ampliamento del traffico, che attrae dinaro dall'altre nazioni », BMC, *P.D.*, MSS 2272, fasc. 7, 23.04.1762.

<sup>578</sup> « Perché niente manchi alla felicità dell'arte stessa, al buon costume del popolo, che la esercita, all'armonia frà suoi membri, e siano questi negozianti, e patroni di fornace, ò siano semplici maestranze, e lavoranti, et acciò ne risulti un sicuro vantaggio al comercio », *Ibid.*, 05.12.1764 ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Decreti 1416-1796 ».

<sup>579</sup> Luigi Zecchin, *Vetro e vetrai di Murano*, vol. I, *op. cit.*, p. 99 ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Decreti 1416-1796 ».

<sup>580</sup> Pour la *mariegola* des *Margariteri* nous avons utilisé BMC, *M.C. IV*, c.33, intégrée avec ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Quesiti 1786-1788 » ; pour celle des *Perleri*, ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri ». Les deux règles ont été déjà présentées de façon synthétique dans Paolo Zecchin, « Il Capitolare dei Perleri del 1764 », *art. cit.* ; *Ibid.*, « Il Capitolare dei Margariteri del 1764 », *art. cit.*

<sup>581</sup> La section *Distributiva* énumère les règles du chapitre général de l'Art, la *Polizia* décrit les charges, les modalités d'accès et les privilèges de la corporation, l'*Economia* parle des revenus, la *Disciplina* (divisée en discipline des personnes et des travaux) régit tous les aspects liés au travail, la *Custodia* protège l'Art des extérieurs et énumère les sanctions, la *Pietà* régleme la confrérie et l'assistance.

souligner l'importance de la qualité des produits<sup>582</sup>. En revanche, les deux *mariegole* se focalisent sur le contrôle du travail, sur l'encadrement de la main-d'œuvre et sa discipline, sur les relations entre travailleurs et patrons, sur les règles d'accès à l'Art et au rang de négociant, sur la protection contre les extérieurs<sup>583</sup>. En fait, 40 % des articles concernent la *Disciplina delle persone*, la *Disciplina de' lavori* et la *Custodia dell'Arte e delle leggi*. Par exemple, pour les *perleri* est précisé le rôle des *Revisori*, chargés d'effectuer des visites hebdomadaires surprises, dans les ateliers de l'Art pour endiguer les mauvaises pratiques de travail et identifier les fraudes<sup>584</sup>. Ces agents sont tirés au sort parmi les membres de la *Banca e Zonta*<sup>585</sup> et sont choisis parmi les personnes les plus réputées de la corporation (très souvent de négociants)<sup>586</sup>. Chez les *margariteri*, on reconnaît qu'il y a beaucoup de maîtres « négligents, désordonnés et désobéissants »<sup>587</sup> et certains avec de faibles capacités et expertise. Mais, plutôt que recourir à des mesures répressives drastiques (jugées difficiles et dangereuses), on choisit d'exercer un contrôle plus strict sur les fils des maîtres et sur leur apprentissage, à travers l'action d'un membre du banc de l'Art. Si, donc, l'intervention des agents du métier contre les maîtres insubordonnés et négligents est considérée inefficace<sup>588</sup>, en revanche les jeunes sont contrôlés, réprimandés, menacés et punis non seulement par leurs patrons, mais aussi directement par les représentants de la corporation<sup>589</sup>.

Dans les deux Arts, la délation contre les transgressions est protégée, voire encouragée, à travers l'institution de boîtes de dénonciation et de récompenses aux plaignants<sup>590</sup>. Les délits les plus graves sont les offenses aux agents, punies d'une amende de 50 ducats et six mois de prison<sup>591</sup> (la même sanction que celle prévue pour l'emploi des extérieurs<sup>592</sup>), la fraude de l'impôt « *tre bezzi per ducato* » par les négociants *perliers*, punie par six mois de prison<sup>593</sup>, et la contrebande de la canne (surtout à

<sup>582</sup> Les *Margariteri* doivent suivre aussi des indications spécifiques pour différencier les bouquets à *ferrazza* de ceux à *speo*, BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 38v-39r.

<sup>583</sup> Les règlements corporatifs de ce type sont très diffusés en Italie et en Europe à l'époque moderne, Luca Mocarrelli, « Il sistema delle arti », *art. cit.*, p. 38-39.

<sup>584</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « *Perleri* », *Disciplina de' lavori*, art. I-VIII. La règle admet aussi que rarement on trouve des témoins pour les violations ordinaires et mineures, *Ibid.*, *Custodia*, art. XXVII.

<sup>585</sup> La *Banca* (banc de l'Art) est composée par le *gastaldo*, les deux *compagni*, les deux *difensori*, les quatre *aggionti* et les deux *sindici*, la *Zonta* est le banc de l'année précédente, ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « *Perleri* », *Polizia*, art. XVIII, XX.

<sup>586</sup> *Ibid.*, *Disciplina de' lavori*, art. IV.

<sup>587</sup> « *Distratti, disordinati e indocili* ».

<sup>588</sup> Pourtant, la répression est confiée aux tribunaux vénitiens et notamment aux *Inquisitori di Stato*, voir la section suivante.

<sup>589</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 42v-43v.

<sup>590</sup> *Ibid.*, c. 49r-50r.

<sup>591</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « *Perleri* », *Polizia*, art. XXII ; *Ibid.*, fasc. « *Quesiti 1786-1788* », *Polizia*, art. XXIX.

<sup>592</sup> *Ibid.*, fasc. « *Perleri* », *Disciplina delle persone*, art. XVI ; BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 37r.

<sup>593</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « *Perleri* », *Economia*, art. V.

des Juifs) en dehors de la corporation et de l'État, dont la punition s'élève à une année de prison, à une amende de 200 ducats et, si le coupable est un négociant, à l'exclusion perpétuelle du négoce<sup>594</sup>. Les maîtres-ouvriers perliers qui n'exécutent pas les commandes des négociants sont punis par une amende de 10 ducats et trois mois de prison<sup>595</sup>. La discipline interne est imposée aussi de façon indirecte, à travers la gestion de l'accès à l'assistance de la confrérie, dont les subventions sont niées aux membres impliqués dans des bagarres, aux repris de justice, aux malades de syphilis<sup>596</sup>.

Au-delà de la mise en œuvre de ces dispositifs de contrôle, tous voués à être plus ou moins inefficaces<sup>597</sup>, c'est sur la distinction entre les maîtres-ouvriers et les patrons/négociants et sur la restriction d'accès au groupe de ces derniers que les statuts se focalisent. En ce sens, l'action de l'*Inquisitore alle Arti* se situe dans la continuité des décisions du *Consiglio dei Dieci* de la première moitié du siècle dont il a déjà été question.

Dans le cas des *perleri*, la nouvelle règle formalise l'existence de deux classes de maîtres, celle des maîtres-négociants et celle des maîtres-ouvriers. Les premiers achètent la canne à Murano et la distribuent avec les commandes aux seconds qui, à leur tour, fabriquent les perles et sont rémunérés selon le tarif officiel. La vente des *manifatture a lume* en gros est un monopole des négociants *perleri* qui jouent donc le rôle de marchands-fabricants à l'intérieur d'un *putting-out system* urbain<sup>598</sup>. Le statut ne se limite pas à séparer la main-d'œuvre et employeurs, mais interdit la superposition du travail et du négoce : les maîtres-ouvriers ont l'interdiction d'acheter de la canne à Murano et de vendre des perles, alors que les négociants ne peuvent pas travailler aux chalumeaux, ni les installer chez eux<sup>599</sup>. De cette manière, la vente en gros des perles étant leur seule source de revenus, les personnes appartenant au groupe des négociants auraient dû coïncider avec les « personnes les plus riches de l'Art »<sup>600</sup>. À travers ces dispositions, l'*Inquisitore* essaie d'exclure les marchands extérieurs (notamment les Juifs) de l'accès direct au travail des maîtres-ouvriers qui, jusque-là, pouvaient encore acheter de la canne à Murano, même si cela devait théoriquement être exceptionnel<sup>601</sup>. Ainsi, comme on le lit dans le statut, les maîtres-ouvriers sont subordonnés aux négociants qui obtiennent le contrôle

---

<sup>594</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. IX ; BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 38r.

<sup>595</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. XV.

<sup>596</sup> *Ibid.*, Pietà e Carità, art. VI ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Quesiti 1786-1788 », Pietà e Carità, art. XLIV

<sup>597</sup> L'impact sur la prolifération des pratiques illicites semble être limité et, en tout cas, temporaire : voir la relation du perlier Pietro Toscani à l'*Inquisitore alle Arti*, ASVe, *Censori*, b. 40, fasc. XLI.

<sup>598</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. I-X.

<sup>599</sup> La famille d'un négociant peut travailler chez un autre maître-ouvrier de la corporation, *Ibid.*, art. VII. Pourtant, les négociants installent également les chalumeaux dans leurs maisons pour y faire travailler leurs familles, ASVe, *Censori*, b. 39, 09.1784.

<sup>600</sup> « Persone più doviziose dell'arte », ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Economia, art. X.

<sup>601</sup> Paolo Zecchin, « Il Capitolare dei Perleri del 1764 », *art. cit.*, p. 23-24.

de toutes les commandes et de tout le commerce, jusque-là dispersés entre plusieurs mains<sup>602</sup>. De fait, le résultat de la réglementation est l'assujettissement des maîtres-ouvriers aux négociants, bien que cette condition soit tempérée par une série d'obligations faites aux négociants<sup>603</sup>. Cette asymétrie statutaire explique pourquoi une centaine de *perleri* s'opposent (sans succès) à l'œuvre de l'*Inquisitore*, avec à leur tête le *gastaldo* Gaetano Aquabona, ensuite forcé de s'enfuir de Venise<sup>604</sup>.

En même temps, cette « réforme » manque d'un élément qui l'aurait rendue plus efficace, c'est-à-dire une forme de contrôle d'accès à la condition de négociant perlier. Contrairement à ce qui se passe dans l'Art des *Margariteri*, l'accès au rang des négociants demeure formellement ouvert à tous les maîtres, car il n'y a pas d'évaluation préalable de leur capacité financière et il suffit donc de se déclarer négociant. La conséquence est une sélection imparfaite qui oblige les *Censori* à intervenir dans les années suivantes. En 1776, par exemple, ils excluent huit membres de l'Art des listes des négociants car « complètement dépourvus de moyens et de capitaux indispensables à cette profession et à la qualité des produits », et ils interdisent aux Muranais de leur vendre la canne<sup>605</sup>. En 1777, Antonio et Domenico Verocai sont condamnés à une amende parce que le premier (négociant) est trouvé en train de travailler dans la maison du second<sup>606</sup>. À cette période remonte également une relation à l'*Inquisitore alle Arti* du maître perlier Piero Toscani qui propose d'adopter une norme obligeant les négociants à déposer 300 ducats au *Banco Giro* pour « régler la facilité avec laquelle on passe de la classe d'ouvrier à celle de négociant »<sup>607</sup>. Ironiquement, Toscani est l'un des négociants exclus par les *Censori* en 1776 pour manque de capitaux. Si les barrières à l'entrée du groupe des marchands-fabricants demeurent relativement faibles dans l'Art des *Perleri* par rapport à la corporation sœur, l'évolution des règles et les mesures des autorités vénitienes indiquent clairement les objectifs à atteindre, c'est-à-dire l'assujettissement de la main-d'œuvre et la sélection d'une couche de « capitalistes » aisés à la tête du métier.

---

<sup>602</sup> « Resteranno vincolati vicendevolmente gl'operarj ai negozianti, e i negozianti agl'operarj in tal modo, che non avendo gl'operarj come è stato di sopra detto, a lavorar per altri, che per i soli negozianti, dovranno essi negozianti somministrar a tutti essi operarj tutto quel lavoro, di cui possono aver bisogno per vivere, e per mantenersi; il che si ha da sperare, che non sia per rendersi loro impossibile, per la proibizione, in cui tutti, eccettuato i negozianti medesimi, furono compresi di non poter aver canna, il che dovrà in essi soli conservare tutte le commissioni, e tutto questo negozio, ch'è stato fin'ora in molte mani disperso », ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. X.

<sup>603</sup> À savoir la rémunération au tarif, le paiement en espèces de bonne qualité ou la distribution des commandes en cas de manque de travail à travers l'intervention du banc de l'Art. Toutefois, cette dernière forme d'assistance est liée au bon comportement du maître-ouvrier, à son « casier judiciaire » et à son habileté, *Ibid.*, Economia, art. XI-XIV.

<sup>604</sup> Après 1764, il s'oppose à l'application de la nouvelle *mariegola*, en 1767 il parvient à faire élire ses partisans comme agents de l'Art, mais les autorités vénitienes annulent les élections et Aquabona doit quitter Venise, Paolo Zecchin, « Il Capitolare dei Perleri del 1764 », *art. cit.*, p. 23, p. 32, note 5.

<sup>605</sup> « Totalmente privi di fondamenti e capitali indispensabili alla professione e alla qualità dei prodotti », ASVe, *Censori*, b. 31, 12.01.1775 (M.V.).

<sup>606</sup> *Ibid.*, 04.1777

<sup>607</sup> « Regolare la troppa facilità di passare dalla classe d'operaro a quella di negoziante », *Ibid.*, b. 40, fasc. XLI.

Dans l'Art des *Margariteri*, la présence des fours simplifie, au moins en théorie, la distinction entre maîtres-ouvriers et maîtres-patrons. Toutefois, la présence des fours *a fattura* nuance cette séparation, permettant aux maîtres-ouvriers dépourvus de capitaux de devenir patron et, peut-être, d'améliorer leur condition. Le nouveau statut des *Margariteri* met fin à cette zone grise et restreint l'accès au patronat. Comme pour les *Perleri*, les deux classes de maîtres-ouvriers et des maîtres-patrons sont formalisées<sup>608</sup>. Le statut impose un nombre maximal (26) de fours, alors que les fours autorisés par patron passent d'un à deux<sup>609</sup>. Chaque année, pour faire le patron, il faut désormais présenter à la *Banca e Zonta* une demande écrite accompagnée par une note du greffier de l'Art qui atteste l'absence de dettes envers la corporation et la confrérie. La *Banca e Zonta* évalue ensuite les demandes sur la base de deux critères : la capacité financière du candidat et l'éventuelle présence d'accords secrets ou prohibés avec des Juifs, des extérieurs ou d'autres patrons. Enfin, chaque demande est soumise à un vote qui doit obtenir la moitié des suffrages<sup>610</sup>. En ce qui concerne les fours *a fattura*, leur nombre est limité à un et leur établissement est subordonné à deux conditions : l'engagement d'au moins trois autres patrons à l'utiliser et l'existence de commandes pour huit mois de travail. Ce four doit travailler au service de tous les patrons qui en font requête et produire seulement de la *conteria* finie, afin que le patron *a fattura* ne devienne pas un « serf » des autres<sup>611</sup>. Ces nouvelles dispositions renforcent la séparation entre maîtres-ouvriers et patrons, en réduisant en même temps la possibilité d'accès au patronat. Les *capitalisti* de l'Art demeurent libres de choisir les maîtres à employer dans leurs fours pour la saison de travail et, en cas de surabondance de main-d'œuvre, les maîtres-ouvriers doivent trouver un accord pour se répartir de façon uniforme entre tous les fours, sans toutefois peser sur les patrons plus que le nécessaire<sup>612</sup>.

Curieusement, ces dispositions présentent plusieurs éléments en commun avec les huit « chapitres pour la réglementation » que vingt patrons de fours signent et proposent aux *Capi dei Dieci* en décembre 1760<sup>613</sup>, deux ans avant le début de l'œuvre de Sebastiano Molin. Parmi les propositions principales, il y a celle d'un nombre maximal de fours<sup>614</sup>, celle de permettre à tous les patrons d'ériger deux fours au maximum, en confiant au banc de l'Art l'approbation des demandes annuelles de

---

<sup>608</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 18v.

<sup>609</sup> La règle n'empêche pas le changement du plafond de fours, mais il est soumis à un vote du chapitre général de l'Art qui doit obtenir 4/5 des suffrages, *Ibid.*, c. 30r-30v.

<sup>610</sup> *Ibid.*, c. 31r-31v.

<sup>611</sup> *Ibid.*, c. 28v-30r.

<sup>612</sup> La raison de ce choix est que les patrons s'organisent sur la base de coûts plus ou moins fixes et l'on veut éviter qu'ils renoncent à ériger des fours, *Ibid.*, c. 34v.

<sup>613</sup> À cette occasion, tous les agents de l'Art (tous patrons) signent la proposition qui est approuvée dans la maison du *gastaldo* Gio. Domenico Tramontin, ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. 15.

<sup>614</sup> En l'occurrence 30, un nombre jugés suffisants pour garantir l'emploi de la main-d'œuvre et la « conveniente sussistenza di tutti i capitalisti dell'Arte ».

création des fours, après une évaluation des capacités financières des proposants, et celle d'interdire les fours *a fattura*. La seule voix qui s'élève contre cette proposition est celle du grand patron Gio. Batta Colledan, défenseur des fours *a fattura* en tant qu'outil pour améliorer la condition des maîtres-ouvriers, et contraire aux deux fours par patron, puisque seule une poignée de patrons a les moyens pour les entretenir<sup>615</sup>. La réponse des patrons signataires souligne, en revanche, les désavantages que les fours *a fattura* causent aux autres patrons, qui voient diminuer le nombre de maîtres-ouvriers à leur disposition, et à la main-d'œuvre, parce que la plupart des profits va au « vrai » capitaliste qui donne les commandes. Les patrons signataires accusent implicitement Colledan d'être un « avide capitaliste » qui s'empare de toutes les commandes et s'enrichit « au grand détriment des autres patrons de four à négoce moins aisés »<sup>616</sup>. En effet, le nouveau statut souligne que la réglementation de ce type de fours a été nécessaire parce que par le passé certains patrons utilisaient les maîtres pauvres pour en établir un grand nombre, obtenant donc une série d'installations à leur complète disposition pour « satisfaire leur cupidité »<sup>617</sup>. Ironiquement, la famille Colledan fournit un exemple qui ne permet pas de considérer les fours *a fattura* comme un outil pour l'enrichissement des maîtres-ouvriers. En 1754, Romolo Colledan, frère de Gio. Batta, déclare aux *Inquisitori di Stato* être patron *a fattura* depuis trente ans et avoir travaillé la plupart du temps pour son frère, sans donc améliorer sa condition. D'ailleurs, depuis quatre ans, son four et celui de son fils sont contraints de travailler aussi pour Andrea Cecconi Gasparini, sans pouvoir refuser ses commandes et sans recevoir le paiement de plus de 9 tonnes de *conterie*, à cause d'une dette de 2 550 livres vénitiennes vis-à-vis de Gasparini<sup>618</sup>.

Quelles que soient les conséquences de la présence de ce type de fours sur l'Art, le lien entre la proposition des patrons au *Consiglio dei Dieci* en 1760 et la réécriture du statut des *Margariteri* est évident. On peut également interpréter la forte limitation des fours *a fattura* comme une mesure visant au maintien de l'équilibre entre patrons, contre une concentration trop accentuée qui a probablement lieu dans les années 1750 avec Gio. Batta Colledan et Andrea Cecconi Gasparini. En parallèle, toutefois, on observe le resserrement de l'accès au patronat. Si le passage de maître-ouvrier à patron n'est pas impossible, il devient plus difficile : en 1791, la demande d'établissement d'un four présentée par le *capomistro* Domenico Mioni est refusée, malgré sa disponibilité en capitaux, lui

<sup>615</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, c. 9.

<sup>616</sup> « Con notabile pregiudizio degli altri patroni di fornace a negozio di mediocri fortune », *Ibid.*, b. 38, fasc. 15.

<sup>617</sup> « Soddisfar alla propria ingordigia », BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 29r.

<sup>618</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri ». Dans son mémoire aux *Inquisitori*, Andrea Cecconi Gasparini écrit que dans les quatre années précédentes Romolo Colledan lui a fourni 2 600 *libbre* de *conterie* par semaine comme remboursement de ses dettes. Selon les chiffres fournis par l'Art des *Margariteri* dans les années 1790, un four arrive à produire 2 700-2 800 *libbre* de *conterie* par semaine, ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26. Le niveau de contrainte qu'une dette envers un grand patron peut générer est donc considérable.



préférant des patrons « de longue date » et il lui faut attendre la saison 1793/1794 pour devenir patron<sup>619</sup>.

Malgré les différences spécifiques découlant des techniques productives respectives et de l'organisation du travail, nous constatons une vision commune dans les nouveaux statuts des *Margariteri* et des *Perleri*, c'est-à-dire la volonté d'assujettir la main-d'œuvre au patronat et de resserrer le groupe des *capitalisti* de la corporation. Sur cette question, le cas des Arts des perles présente des caractéristiques similaires avec ce qui survient après la réforme du secteur de la soie vénitienne, commencée dans les années 1750 par Marc'Antonio Dolfin et finalisée entre 1781 et 1782 par Andrea Tron : l'Art des tisserands de la soie est éliminé et les tisserands sont soumis aux marchands-fabricants réunis dans l'*Officio della Seta*<sup>620</sup>. À ce propos, Marcello Della Valentina écrit que « d'un côté des poussées anti-corporatives sensibles aux nouvelles idées des Lumières qui identifient la liberté économique comme la solution pour les difficultés de l'industrie et de l'autre côté les tendances les plus conservatrices, qui considèrent comme intolérables et arrogantes les demandes d'un milieu artisan capable de faire face au corps des marchands » convergent pour se débarrasser progressivement d'une corporation artisanale forte et nombreuse<sup>621</sup>. La réforme de Tron, poursuit Marcello Della Valentina, ne peut pas être interprétée comme anti-corporative « mais plutôt une disposition fonctionnelle à une politique plus générale de renforcement du milieu entrepreneurial »<sup>622</sup>. La « réforme » des Arts des perles de Sebastiano Molin possède aussi bien l'ambition explicite de mettre fin aux problèmes internes et aux pratiques illicites que l'objectif implicite de renforcer le milieu entrepreneurial et de soumettre la main-d'œuvre. Pourtant, le dessin de Molin n'est pas aussi radical que celui de Tron et, comme nous l'avons vu, les statuts des

---

<sup>619</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « M », 17.09.1793 ; ASVe, *Censori*, b. 40, 24.01.1794.

<sup>620</sup> Marcello Della Valentina, *Operai, Mezzadi, Mercanti*, op. cit., p. 189-209 en particulier. D'ailleurs, la soie n'est pas le seul secteur concerné par ce type de changement : en 1786, après la mort de Tron mais en suivant sa volonté, Venise supprime les Arts de la laine, dont la main-d'œuvre est assujettie aux marchands-fabricants, Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », art. cit., p. 518. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un phénomène limité à Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir le cas des Arts de la laine en Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle, Hilario Casado Alonso, 2004, « Guilds, Technical Progress and Economic Development in Preindustrial Spain », dans Paola Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso. Organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, op. cit., p. 309-327 et surtout de l'industrie de la soie lyonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle, Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belles-Lettres, 1970.

<sup>621</sup> « Da un lato spinte anticorporative sensibili alle nuove idee illuministiche che vedevano nella libertà economica la soluzione per le difficoltà della manifattura e dall'altro più retriivi riflessi d'ordine, che consideravano intollerabili ed arroganti intemperanze le istanze di un cetto artigiano capace di tener testa al "tanto civile corpo de' mercanti" », Marcello Della Valentina, *Operai, Mezzadi, Mercanti*, op. cit., p. 209.

<sup>622</sup> « Ma piuttosto una misura funzionale ad una più generale politica di rafforzamento del cetto imprenditoriale », *Ibid.* Ainsi, Giovanni Tabacco a souligné que l'approche de Tron dans ses réformes économiques suit l'idée d'un « un energico impulso dall'alto, un organico sistema di protezioni, di aiuti e di controlli, nella tradizione del mercantilismo, con un radicale rinnovamento delle strutture corporative, da adeguare alle reali esigenze della produzione e del commercio e non da sopprimere », Giovanni Tabacco, *Andrea Tron e la crisi dell'aristocrazia senatoria veneziana*, op. cit., p. 173.

*Margariteri* et des *Perleri* prévoient des correctifs à la puissance des marchands-entrepreneurs et des formes de protection des maîtres-ouvriers. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer ces différences : la tradition de la verrerie vénitienne et la présence d'un proto-district fondé sur ces deux Arts ; une plus forte autonomie des maîtres-ouvriers, comme le montre le cas d'Aquabona ; enfin et surtout, le fait que Sebastiano Molin n'a ni le poids politique, ni la vision, ni les moyens d'Andrea Tron. Malgré ces différences, la donnée cruciale qui ressort est qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle les patrons *margariteri* et les négociants *perleri* ont de plus en plus de liberté d'action à l'intérieur des Arts et envers les maîtres-ouvriers. Ces marges de manœuvre sont obtenues tant par l'évolution des statuts corporatifs qu'en les dépassant, comme le montre la section suivante.

### 5.3. Entre les mains du négoce

Le cadre décrit jusqu'ici montre la complexité de l'institution corporative interprétée dans son contexte historique. Certes, au XVIII<sup>e</sup> siècle les maîtres-ouvriers continuent à profiter de la protection et des privilèges assurés par le métier par rapport aux travailleurs extérieurs mais, en même temps, leur position envers les patrons glisse vers une subordination de plus en plus accentuée, un phénomène qu'on trouve également à Murano et dans le secteur textile vénitien. Pour Murano, Francesca Trivellato a parlé de la diffusion d'une « mélange particulier d'exploitation et protectionnisme qui représente l'un des héritages les plus profonds transmis à l'industrialisation du siècle suivant »<sup>623</sup>. Dans les Arts des perles, les patrons/négociants démontrent leur capacité à forcer les règles corporatives à leur profit avec l'approbation des autorités vénitiennes. De cette façon, la subordination de la main-d'œuvre passe autant par la réglementation que par les pratiques de travail dans lesquelles les marchands-fabricants disposent de plusieurs leviers.

Un premier domaine à prendre en considération est celui des temps de travail<sup>624</sup>. À cet égard, les deux corporations des perles font preuve de différences considérables. Les *perleri* ne prévoient ni horaires ni saison de travail, ils n'ont pas de mois de repos ou d'interdiction de travailler de nuit. Cela peut être interprété de deux manières : soit dans le sens de la conservation de l'autonomie artisanale dans la gestion des rythmes et des temps de travail, soit dans le sens d'une exploitation la plus ample possible du temps à disposition pour l'accomplissement du travail, compte tenu du fait que les négociants sont libres de choisir les maîtres-ouvriers auxquels ils confient leurs commandes. En revanche, chez les *margariteri*, le temps est réglementé. La saison va du 1<sup>er</sup> octobre au 31 août, le

---

<sup>623</sup> « Peculiare mescolanza di sfruttamento e protezionismo che sarà una delle eredità più profonde lasciate all'industrializzazione del secolo successivo », Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 124.

<sup>624</sup> Corine Maitte, « Quale tempo per il lavoro ? », art. cit. ; Corine Maitte, Didier Terrier, *Les temps du travail. Normes, pratiques, évolutions (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2014 ; Corine Maitte, Didier Terrier, *Les rythmes du labeur*, op. cit., p. 31-69 en particulier.

mois de septembre étant consacré à « donner du souffle » à l'écoulement des produits, aux réparations des fours et à l'approvisionnement des cannes<sup>625</sup>. La journée commence au lever du soleil et se termine au crépuscule (en hiver au son de la cloche de Rialto), le travail de nuit étant interdit<sup>626</sup>. D'après ces informations et celles fournies par l'Art<sup>627</sup>, la saison de travail se compose de 296 jours, chacun de plus de 12 heures, alors qu'on ne connaît rien sur l'existence et l'éventuelle durée des pauses<sup>628</sup>. Cette réglementation est cependant largement ignorée, comme le reconnaît le statut lui-même<sup>629</sup>, ou subordonnée aux exceptions concernant essentiellement l'accomplissement des commandes<sup>630</sup>. Quelque fois, les heures supplémentaires peuvent être très nombreuses : en janvier 1782, les *Censori* approuvent la demande du *gastaldo* Antonio Molinari et des autres patrons de pouvoir travailler cinq heures de plus chaque jour pendant trois mois, afin de compléter les commandes pour Le Caire<sup>631</sup>. En somme, les patrons *margariteri* contrôlent les rythmes et les temps de travail des maîtres-ouvriers selon leurs besoins et avec l'autorisation des autorités de la République. Ainsi, du point de vue du temps de travail, les Arts de perles sont extrêmement flexibles et adaptés aux nécessités du commerce.

Une deuxième question à prendre en considération est la tendance des patrons à employer ou à favoriser l'introduction dans le travail de la main-d'œuvre non encadrée, en concurrence avec les maîtres et les autres membres du métier. L'emploi et l'exploitation de la main-d'œuvre extérieure dans la verrerie vénitienne est désormais un acquis historiographique, mais ce phénomène touche plus les *Arti figlie* que l'Art du verre de Murano, où le contrôle du métier sur le recrutement de la main-d'œuvre est plus important<sup>632</sup>. Dans l'Art des *Specchieri*, les immigrés du Frioul habituellement employés comme porteurs sont intégrés progressivement dans les opérations de planage et polissage des plaques<sup>633</sup>. Dans l'Art des *Perleri*, l'emploi des femmes n'appartenant pas à la corporation pour le travail aux chalumeaux est une pratique extrêmement diffuse<sup>634</sup>, alors qu'en 1760, les autorités vénitiennes forcent l'Art à intégrer comme *lavoranti* treize hommes extérieurs au métier<sup>635</sup>.

<sup>625</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Quesiti 1786-1788 », Disciplina delle persone, art. XVIII.

<sup>626</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 265-266 ; Id., c. 33, c. 41r-41v.

<sup>627</sup> ASVe, *Censori*, b. 40.

<sup>628</sup> Par comparaison, la saison à Murano dure 44 semaines ou 250 jours environ, avec des journées de 12 heures de travail, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 57, voir Corine Maitte, Didier Terrier, *Les rythmes du labeur*, op. cit., p. 57-59.

<sup>629</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 41r-41v.

<sup>630</sup> *Ibid.*, c. 99, c. 260, 29.07.1713 ; c. 413, 31.08.1747. En 1787, de patrons *Margariteri* demandent de déplacer la fin de la saison de travail à octobre, ASVe, *Censori*, b. 32, 03.08.1787. Le phénomène concerne l'ensemble du monde corporatif, Corine Maitte, « Quale tempo per il lavoro ? », art. cit., p. 144-146.

<sup>631</sup> ASVe, *Censori*, b. 32, 16.01.1782.

<sup>632</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 151, p. 163-164.

<sup>633</sup> *Ibid.*, p. 155-169.

<sup>634</sup> Voir *infra*, chapitre suivant.

<sup>635</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. XX.

Pour l'Art des *Margariteri*, les sources permettent d'élargir l'analyse et de mettre également en évidence le rôle actif des patrons et des négociants dans l'adoption des mesures prises par les autorités de Venise. La présence de main-d'œuvre extérieure dans le secteur des perles commence à émerger au XVII<sup>e</sup> siècle, mais s'intensifie au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>636</sup>. Au milieu du siècle, le phénomène est en plein essor : une relation de 1753 ou 1754 dénonce aux *Inquisitori di Stato* le fait que la plupart des patrons, « aveuglés par leur propre intérêt »<sup>637</sup>, introduisent des travailleurs extérieurs dans l'Art, sous prétexte d'un manque de fils pour triturer le charbon. La relation dresse la liste de 12 patrons employant 18 ouvriers au noir pour ces opérations, dont un enfant, quatre femmes, quatre travailleurs de l'*Arsenale* et sept porteurs<sup>638</sup>. Ce qui est plus grave, d'après la dénonciation, c'est que les patrons enseignent à ces travailleurs à couper la canne, « opération principale pour cette production », dans leurs propres maisons ainsi que toutes les autres opérations pour fabriquer les *conterie*, en leur accordant un salaire similaire aux maîtres<sup>639</sup>. En fait, les sources témoignent de plusieurs demandes avancées par les patrons aux autorités de la République pour obtenir la légalisation de ces comportements<sup>640</sup>. C'est seulement en 1754 que les pressions conjointes des patrons et des marchands vénitiens ont gain de cause.

Le 16 mai 1754, les marchands *Capi di Piazza*<sup>641</sup> envoient aux *Cinque Savi alla Mercanzia* une relation concernant l'énorme quantité de commandes de *conterie* provenant de tous les marchés et soulignent l'incapacité des *Margariteri* à respecter les échéances de livraison. Selon les marchands vénitiens, le problème ne réside pas dans la pénurie des fours (que les patrons ont multiplié sans délai), mais dans le manque de main-d'œuvre, toujours limitée à 120 maîtres-ouvriers<sup>642</sup>. La relation se conclut en esquissant les avantages de l'expansion des trafics des *conterie* pour le commerce et l'État vénitien et en craignant, en revanche, les risques de la concurrence bohème<sup>643</sup>. Les *Cinque Savi*

<sup>636</sup> En 1604, l'Art interdit aux maîtres de faire travailler la canne par des extérieurs. En 1727, à la suite de l'introduction de personnes n'appartenant pas au métier, le *Consiglio dei Dieci* ratifie la décision de l'Art de confier la trituration du charbon aux fils des maîtres, BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 63, 306. Pour l'emploi des femmes, voir Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 173.

<sup>637</sup> « Ccciecati dal proprio loro interesse ».

<sup>638</sup> L'utilisation des porteurs pour triturer le charbon dans l'Art des *Margariteri* a été déjà remarquée, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 179.

<sup>639</sup> « Opera principale della fabrica », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri », « Nota dei patroni di fornasa che tengono in lavoro dell'arte de margariteri nelle sue botteghe persone non ascritte all'Arte stessa ».

<sup>640</sup> En 1737, le *gastaldo*, les *sindici* et 14 patrons demandent au *Consiglio dei Dieci* d'obtenir un travailleur extérieur pour chaque four ; en 1753, les patrons essayent à nouveau d'obtenir le permis d'employer des extérieurs dans les fours, les deux requêtes sont rejetées, *Ibid.*, c. 8, 03.10.1755.

<sup>641</sup> Les marchands sont : Giovanni Ros, Gio. Domenico Malanotti, Bonomo Algarotti, Isach di Mandolin Treves, Bernardo et Gio. Battista Treves, Schalcauzer Hughel, & Lastra, Antonio di Benedetto Buratti, Daniel Bonfil.

<sup>642</sup> En fait, la relation est une attaque contre la fermeture de l'Art imposée par les maîtres : « L'impossibilità di supplir alle commissioni, e ricerche [...] procede dalla scarsezza del numero de manufattori ridotto a tal ristrettezza per opera de' medesimi », ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 26r.

<sup>643</sup> *Ibid.*, c. 26r-28r.

se tournent alors vers l'Art des *Margariteri* et demandent conseil quant aux mesures à adopter. Le *gastaldo* et le banc de l'Art confirment le tableau esquissé par les marchands, en ajoutant que « un tel retard naît du nombre limité de personnes composant cette profession fermée et de l'oisiveté volontaire des travailleurs qui abandonnent fréquemment le travail et qui se refusent ouvertement d'en faire partie, parce que trop fatigant et lourd »<sup>644</sup>. Pour convaincre les maîtres-ouvriers de travailler, les patrons ont dû augmenter leur salaire, générant une augmentation des prix des *conterie*. La solution proposée par les agents de l'Art est donc une ouverture partielle de la corporation par trois mesures : le recrutement temporaire de trente porteurs de moins de vingt ans, pour les employer dans les opérations les plus lourdes<sup>645</sup> ; le recrutement d'au moins vingt *garzoni* d'un âge compris entre huit et douze ans, avec l'obligation de rester dans cette condition pendant dix ans avant de passer les épreuves pour la maîtrise ; le permis de faire couper la canne aux femmes et filles des maîtres<sup>646</sup>. Compte tenu de l'invective rhétorique contre les « travailleurs oisifs », il est clair que ces propositions proviennent des patrons ou, du moins, d'une partie d'entre eux et que l'objectif est d'avoir à disposition une force de travail plus nombreuse pour faire face aux commandes et baisser les coûts de production. Les mesures proposées nuisent à la position des maîtres-ouvriers, notamment des coupeurs, qui se trouvent face à la concurrence des femmes, des porteurs et des *garzoni* et de leurs faibles salaires. Ainsi, les patrons anticipent aux *Cinque Savi* la probable montée d'une opposition aux nouvelles dispositions, provenant de certains membres de l'Art motivés « par la cupidité de vouloir être des Princes absolus pour endommager les marchands, faire mourir le commerce, et condamner l'Art avec leur mauvais travail, aujourd'hui très dégradé par rapport à l'époque de sa fondation »<sup>647</sup>. Selon cette perspective, les raisons du négoce se heurtent à la cupidité, l'indolence et l'incapacité des maîtres-ouvriers : il s'agit d'un appel auquel les autorités vénitienne se montrent sensibles. La relation que les *Cinque Savi alla Mercanzia* soumettent au *Consiglio dei Dieci* est une synthèse de celles des marchands et des responsables de l'Art. Elle préconise l'adoption des mesures proposées afin d'augmenter la main-d'œuvre pour fabriquer les *conterie*, et incite aussi les *Dieci* à veiller à ce que les dispositions ne soient pas affaiblies par les intérêts particuliers des maîtres<sup>648</sup>. Le 10 juin 1754, le *Consiglio dei Dieci* promulgue un décret qui impose aux *margariteri* les trois mesures

---

<sup>644</sup> « Un tale ritardo nasce dal numero ristretto delle persone componenti una tal serata professione e dalla volontaria oziosità di lavoranti, che di frequente abbandonano il loro lavoro, e che apertamente ricsano di fare parte di quello, perché di troppa fatica, e gravoso », *Ibid.*, c. 28v-33r.

<sup>645</sup> C'est-à-dire triturer le charbon, presser et frotter la *conteria* coupée, l'enlever du charbon-sable, la secouer et la polir, *Ibid.*

<sup>646</sup> *Ibid.*

<sup>647</sup> « Dall'ingordigia di voler divenire tanti Principi assoluti per danegiare li mercanti, far perire il commercio, e rendere perduta un'Arte con il mal lavoro, oggidi molto deteriorato dal suo primiero istituto », *Ibid.*

<sup>648</sup> *Ibid.*, c. 33v-36v.

que nous venons de décrire<sup>649</sup>. En conséquence, 52 *garzoni* sont recrutés, alors que, désormais légalisé, l'emploi des porteurs et des femmes peut s'intensifier.

Cette ouverture est néanmoins temporaire et, dans les années qui suivent, l'Art se ferme à nouveau aux *garzoni* extérieurs. La révision des statuts révoque d'ailleurs la permission de couper les cannes. Pourtant, bien que bref, il s'agit d'un événement important et porteur de conséquences. La question des *garzoni*, entre-temps devenus *lavoranti*, ne se termine pas dans les années 1750 : il est vrai que, dans les années 1760, la corporation réduit leur nombre à 16, mais le nouveau statut de 1764 leur octroie l'accès aux épreuves pour obtenir la maîtrise, sans cependant pouvoir transmettre le privilège à leur fils<sup>650</sup>. Cette vicissitude se conclut néanmoins entre 1788 et 1791 avec la totale intégration de leurs descendants dans l'Art des *Margariteri* : avec un premier décret, en février 1789, le Senat ordonne l'inclusion dans le métier des 16 fils des *ex-garzoni* avec tous les titres et les privilèges des autres fils de maître<sup>651</sup> ; en 1790, la réunion des *Censori e Aggiunto* et des *Cinque Savi alla Mercanzia* rejette le recours des *Margariteri* contre ce décret<sup>652</sup> et, en 1791, le Senat accueille la supplique de trois autres fils des *ex-garzoni*, imposant leur intégration dans l'Art<sup>653</sup>.

Les faits de 1754 indiquent que, sous certaines conditions, la pression conjointe des patrons de four et des marchands de Venise sur les autorités de la République parvient à obtenir un changement considérable, bien que temporaire : l'ouverture d'une corporation verrière<sup>654</sup>. À travers le dialogue avec les magistratures vénitiennes, les patrons obtiennent donc les mesures souhaitées : l'afflux de main-d'œuvre non encadrée et la probable baisse des salaires. Pourtant, les développements successifs montrent que l'ouverture peut être ensuite désavouée par un autre groupe de patrons afin d'obtenir une nouvelle intervention des autorités, en poursuivant des objectifs différents.

Quelques années après 1754, un rapport de l'Art se plaint en effet de cette ouverture, l'indiquant comme la cause principale de la décadence de la corporation et accusant les marchands « avides »<sup>655</sup>. En janvier 1761, la plupart des patrons et les agents de l'Art demandent au *Capi dei Dieci* la ratification d'une série de mesures pour faire face aux difficultés du métier. Il s'agit des dispositions déjà décrites dans la section précédente et concernant entre autres le nombre maximal de fours et l'élimination des fours *a fattura*. Selon les signataires, l'afflux des commandes a été l'instrument des

---

<sup>649</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26, c. 37r ; BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 429.

<sup>650</sup> BMC, *M.C. IV*, c.33, cc. 40r-40v.

<sup>651</sup> Le décret est adopté « per sorte di provvedimento di popolo, e floridezza d'ativa navigazione, e commercio, ed acciò non manchino li esercenti, e non siino costretti li patroni di fornace a valersi di capi maestri vizioni, ed incapaci », ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Sommario 1753-1788 », c. 3.

<sup>652</sup> *Ibid.*, c. 3-8.

<sup>653</sup> *Ibid.*, fasc. « Suppliche-decreti 1777-1796 », 26.05.1791.

<sup>654</sup> Il faut rappeler qu'en 1756, les ouvriers frioulans sont partiellement intégrés dans l'Art des *Specchieri*, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>655</sup> BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 504, c. 11

« capitalistes *margariteri* les plus riches » et des marchands pour obtenir l'intervention des autorités, augmenter la main-d'œuvre à disposition et faire baisser les coûts de production et les prix des *conterie*<sup>656</sup>. Toutefois, les signataires des propositions de 1761 ne sont pas les défenseurs de la position des maîtres-ouvriers : ils ne s'opposent pas à l'emploi de la main-d'œuvre extérieure, mais à l'inégalité entre patrons. Leur but principal est donc le resserrement de l'accès au patronat et l'obtention d'une plus grande égalité à son intérieur, ce qu'ils obtiennent par la révision des statuts. Le groupe des patrons n'est pas monolithique : au contraire, il est parcouru de tensions continues entre les principaux d'entre eux et ceux de « taille moyenne » qui dialoguent avec les autorités et démontrent leur capacité à exploiter les crises et les situations d'urgence de différentes façons : en 1754, pour obtenir de la main-d'œuvre supplémentaire et baisser les coûts : en 1761 pour serrer les rangs et, en même temps, poursuivre une distribution plus égalitaire du pouvoir économique entre les patrons.

Un troisième domaine dans lequel se concrétise la suprématie des patrons/négociants sur les maîtres-ouvriers est celui des rémunérations. Contrairement à l'image reçue, le cas des Arts des perles montre que les corporations peuvent agir sur le levier salarial pour baisser les coûts de production. L'emploi massif de main-d'œuvre non encadrée est une stratégie efficace, notamment dans les Arts qui ne possèdent pas de tarif pour les *mercedi*. Le cas des coupeurs *margariteri* offre la possibilité de mesurer les effets de l'ouverture de 1754 sur les rémunérations d'une partie des maîtres de la corporation. Dans un document postérieur à 1756, les coupeurs se plaignent auprès des *Censori* de la réduction des rétributions causée par le travail des porteurs et des femmes, employés également de nuit dans les fours<sup>657</sup> (Tableau 12).

---

<sup>656</sup> « Capitalisti margariteri delli più doviziosi », ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. 15, 10.01.1760 M.V.

<sup>657</sup> Les patrons permettent de travailler dans leurs fours « oltre l'ore dalle leggi statuite; tenendo in propria loro casa li facchini, che sono persone del tutto sospette, perché fatti pratici della professione nel preventivo tempo della regolazione presente, che loro permesso era il lavorare », ASVe, *Censori*, b. 40, c. 14.

**Tableau 12. Variation des *mercedi* des coupeurs *margariteri*, 1740-après 1756 (en livres vénitiennes [l.v.] et en pourcentage)**

Type d'article	<i>Mercede</i> 1740-1756 (l.v.)		<i>Mercede</i> après 1756 (l.v.)		Variation (%)	
	Fine	Très fine	Fine	Très fine	Fine	Très fine
Émaux blanc, lavande, azur, aigue-marine	100	120	70	80	-30	-33
Émaux autres couleurs	70	80	45	50	-36	-38
Émaux noirs	60	70	40	45	-33	-36
Colliers fins blanc, lavande, azur, aigue-marine	50	-	35	40	-30	-
Colliers fins autres couleurs	40	-	28	30	-30	-
Colliers fins noirs	35	-	26	28	-26	-
Colliers blanc, lavande, azur, aigue-marine	30	-	16	20	-47	-
Colliers autres couleurs	26	28	14	16	-46	-43
Colliers noirs	24	25	14	-	-42	-
Colliers pour Tripoli couleurs	15	16	10	12	-33	-25
Colliers pour Tripoli couleurs et noirs	10	12	6	8	-40	-33
<i>Cannette</i> couleurs	10	-	6	-	-40	-
Émaux	5	-	2	3	-60	-
<b>Moyenne</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>-34</b>	<b>-40</b>

D'après : ASVe, *Censori*, b. 40, c. 14.

En moyenne, les *mercedi* des coupeurs après 1756 sont inférieures de 30-40 % par rapport à celles de la période 1740-1756 : il s'agit d'une variation considérable. La légalisation de l'emploi de main-d'œuvre non encadrée pour une opération en théorie réservée aux maîtres (coupage) provoque une baisse considérable des salaires des coupeurs, donc une diminution des coûts de fabrication.

La présence de tarifs, comme dans l'Art des *Perleri*, n'est pas non plus une garantie de protection des niveaux salariaux, car leurs montants sont souvent ignorés ou contournés à travers l'utilisation de monnaie dévaluée ou le troc de marchandises (*baratti*, en vénitien). Sous l'Ancien Régime, l'échange personnel entre deux individus joue un rôle plus important<sup>658</sup>. Les négociants perliers adoptent massivement une stratégie de paiements en troc qui est dans la plupart des cas défavorable aux maîtres-ouvriers qui reçoivent, en échange des perles, des produits surestimés<sup>659</sup>. La pratique est probablement ancienne : en 1736, une disposition de la *Giustizia Vecchia* doit rappeler l'interdiction de rémunérer le travail des maîtres-ouvriers par le troc des produits<sup>660</sup>. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les témoignages de cette pratique se multiplient. L'enquête menée dans les premiers mois de 1772 par

<sup>658</sup> Andrea Caracausi, « I salari », *art. cit.*, p. 127.

<sup>659</sup> La pratique des trocs (*baratti*) est très diffusée dans le monde des métiers, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 68 ; Marcello della Valentina, *Operai, mezzadri, mercanti*, *op. cit.*, p. 107 ; Andrea Caracausi, « I salari », *art. cit.*, p. 110-111.

<sup>660</sup> ASVe, *Arti*, b. 437, c. 116v-118r.



les *Censori* offre un bon observatoire de ces comportements. Entre février et juillet, seize maîtres perliers sont interrogés par le magistrat sur les violations les plus graves commises par les négociants de l'Art. Les pratiques illicites les plus fréquemment signalées par les maîtres-ouvriers sont la violation du tarif, les trocs (*baratti*) et le retard des paiements. Cinq négociants sont accusés de ne pas respecter le tarif : Giacomo Bellandis, Giorgio Barbaria, Antonio Gaspari, Stefano Gaspari, Gio. Zancortese<sup>661</sup>, mais ils ne sont pas les seuls<sup>662</sup>. Les rémunérations en troc utilisent dans la plupart des cas des tissus (mouchoirs, toiles, coton) ou du vin de Chypre et sont confirmées également par le *gastaldo* de l'Art<sup>663</sup>. Le témoignage de Giacomo Lazari di Zuanne offre un exemple très détaillé de l'omniprésence et des ambiguïtés de cette pratique. Dans les mois précédents, après avoir demandé au négociant Giacomo Bellandis des produits en troc, il reçoit des mouchoirs et quatre *pezze* de tissu tricoté, estimées à 28 livres par *pezza*. Lazari revend ce tissu à une femme pour 9 livres par *pezza*. En décembre 1771, le même négociant lui donne du *panno* brun et trente *brazza* de toile vénitienne estimée à 55 sous par *brazzo*. Lazari en revend vingt *brazza* à 36 sous par *brazzo* à une autre femme. Le perlier continue sa liste de trocs avec d'autres négociants de l'Art et de reventes en perte qui concernent des toiles de cotons, des toiles mixtes coton/chanvre, des mouchoirs etc.<sup>664</sup>. Comme le montre le cas de Lazari, il faut remarquer que le troc n'est pas toujours une imposition des négociants : quelquefois ce sont les ouvriers qui le demandent, en espérant sans doute faire des bénéfices, ce qui se révèle dans ce cas totalement illusoire<sup>665</sup>. On constate aussi l'endettement des maîtres-ouvriers envers les négociants : au-delà de Giacomo Lazari, endetté pour 180 livres vénitiennes avec Giacomo Bellandis et pour 120 avec Gio. Batta Zancortese, neuf des seize maîtres interrogés par les *Censori* sont endettés vis-à-vis des négociants perliers. Au milieu des années 1770, un rapport adressé aux *Censori* dénonce le fait qu'à cause du manque des commandes de l'étranger, les négociants ont convaincu les maîtres-ouvriers à accepter une rétribution de 30 % inférieure au tarif, qui est payée le plus souvent en troc ou avec de la monnaie dévaluée. Le double résultat décrit est que les travailleurs'appauvrissent, car ils utilisent la moitié des *mercedi* pour acheter le suif, et s'adressent « à l'imprudence des Juifs et des Turcs » pour continuer à travailler<sup>666</sup>. En effet, au cours du temps, ces pratiques pourraient avoir favorisé l'appauvrissement des *perleri* : comme cela a été vu dans le chapitre précédent, à Noël 1796, sur une population de 700-800 membres, la corporation distribue à

<sup>661</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21, 09.02.1771 (M.V.), 13.02.1771 (M.V.), 18.02.1771 (M.V.), 19.02.1771 (M.V.), 26.02.1771 (M.V.), 29.02.1771 (M.V.), 09.05.1772.

<sup>662</sup> *Ibid.*, 26.02.1771 (M.V.), 29.02.1771 (M.V.). Le non-respect du tarif est le premier des désordres courants d'après le *gastaldo* de l'Art en 1784, *Ibid.*, b. 39, 09.1784.

<sup>663</sup> *Ibid.*, b. 21, fasc. 21, 13.02.1771 (M.V.), 18.02.1771 (M.V.), 24.07.1772.

<sup>664</sup> *Ibid.*, 14.05.1772.

<sup>665</sup> *Ibid.*, fasc. 21, 09.02.1771 (M.V.).

<sup>666</sup> « All'indiscretezza degl'Ebrei e de Turchi », *Ibid.*, b. 40, fasc. XLI.

104 femmes et 143 hommes démunis 1 488 livres vénitiennes d'aides, obtenues par la vente du suif pour les chalumeaux<sup>667</sup>. C'est donc à travers les modalités de rémunération mais aussi à travers les mécanismes de crédit que les patrons et les négociants des Arts des perles lient à eux les maîtres-ouvriers. En ce sens, on ne peut pas exclure que les anticipations (*caparre*) et les crédits (*imprestanza*) consentis par les patrons *margariteri* aux maîtres avant le début de la saison de travail aient accentué la dépendance des seconds envers les premiers<sup>668</sup>. Il est vrai que ces instruments offrent une garantie de stabilité aux relations de travail, et au travailleur une protection envers l'insolvabilité de l'employeur<sup>669</sup> : tant dans l'Art des *Margariteri* qu'à Murano, les anticipations et les crédits permettent aux maîtres-ouvriers de survivre pendant la période de fermeture des fours. En même temps, toutefois, ces instruments sont utilisés pour créer une relation de dépendance entre la main-d'œuvre la plus qualifiée et les patrons<sup>670</sup>.

On peut se demander si ce processus d'assujettissement provoque quelque réaction de la part des maîtres-ouvriers et, en tout cas, comment ils essaient de défendre les privilèges que l'appartenance au métier leur assure. De ce point de vue, la verrerie vénitienne représente par tradition un secteur hautement protégé. L'exemple le plus important est le soutien accordé aux maîtres sans emploi de Murano, institué à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et aboli en 1808 au moment de la dissolution des corps de métier à Venise<sup>671</sup>. Comme l'écrit Francesca Trivellato, cette subvention est une garantie sans égal dans le monde du travail vénitien<sup>672</sup>. Dans les corporations vénitiennes des perles, les tentatives des maîtres-ouvriers pour maintenir leur position prennent différentes formes. Dans l'Art des *Perleri* le *gastaldo* Acquabona coalise un groupe d'une centaine de travailleurs qui s'oppose à la révision et à la mise en œuvre du nouveau statut dans les années 1760. La tentative se solde par un échec et Acquabona s'enfuit de Venise. Dans l'Art des *Margariteri* on trouve quelques exemples d'actions ou

---

<sup>667</sup> ASVe, *Censori*, b. 33, 22.12.1796. De plus, l'endettement cause l'exclusion des soutiens distribués par la confrérie et de l'assistance des agents en cas de manque de travail.

<sup>668</sup> Les patrons utilisent ces instruments pour s'assurer par anticipation les services des meilleurs maîtres-ouvriers. En 1764, le nouvel statut règlemente cet aspect, en imposant la notification de l'accord au greffier de l'Art et l'interdiction des accords d'anticipation supérieurs à une année, BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 33v.

<sup>669</sup> Michael Sonenscher, « Work and Wages in Paris in the Eighteenth », dans Maxine Berg, Pat Hudson, Michael Sonenscher (dir.), *Manufacture in Town and Country Before the Factory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 147-172 ; Andrea Caracausi, « I salari », *art. cit.*, p. 112-115.

<sup>670</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>671</sup> Entre les années 1660 et 1690, les maîtres-ouvriers et les patrons de l'Art du verre s'affrontent plusieurs fois dans les assemblées du métier et devant les tribunaux vénitiens. En 1688/89, ils atteignent un premier compromis : les plus âgés et les inaptes au travail reçoivent le soutien de la confrérie, dont les rentes sont alimentées par le travail des maîtres et des patrons, alors que les maîtres-ouvriers sans emploi reçoivent un montant forfaitaire, au cas par cas, et en tout cas inférieur à une journée de travail. Puis, en 1690, le *Consiglio dei Dieci* fixe à 70 ducats annuels la subvention pour les chômeurs, les *lavoranti* étant exclus de cet accord. Cette mesure cause une diminution de la dispersion salariale, assurant une garantie collective au détriment du niveau moyen des salaires. En effet, la subvention provoque une réduction des salaires réels, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 68-70, p. 77.

<sup>672</sup> *Ibid.*, p. 83.

de mesures visant à garantir la position des *capomistri* dans le métier et à contrer la subordination aux patrons. En 1742, on observe la mise en œuvre d'un projet similaire à celui des subventions de Murano. Le 29 janvier, le *gastaldo* et *capomistro* Nadalin dalla Bella obtient un décret du *Consiglio dei Dieci* qui impose aux patrons de rémunérer avec une demi-journée de travail les maîtres-ouvriers sans emploi<sup>673</sup>. La mesure trouve son origine dans les fréquentes protestations des maîtres-ouvriers non payés (bien que régulièrement attribués aux fours par le *comparto* de l'Art) qui vont jusqu'à provoquer la « séparation des deux corps des travailleurs et des patrons »<sup>674</sup>. Le 8 février, les patrons font recours auprès du même tribunal et, en avril, les chefs des *Dieci* tirent au sort un groupe de sept patriciens (un *collegio*) pour régler la question, selon une procédure usuelle. Le 27 mai, le *collegio* tranche en faveur des patrons qui ne sont plus obligés de payer la demi-journée aux maîtres-ouvriers en cas de manque de travail. En même temps, en cas de nécessité, le maître-ouvrier peut se rendre chez le *gastaldo* et le banc de l'Art pour trouver un patron disposé à le faire travailler ou pour obtenir un soutien temporaire, mais aucune garantie d'assistance n'est assurée<sup>675</sup>. Par rapport au décret de départ, les résultats de ce compromis sont plutôt limités pour les maîtres-ouvriers, qui doivent par ailleurs payer 19 livres chacun de *tansa* extraordinaire pour faire face aux frais de justice.

Malgré les similitudes en termes d'organisation du travail, dans l'Art des *Margariteri*, les maîtres-ouvriers n'obtiennent pas une mesure de soutien comparable au *sovvegno* de l'Art du verre de Murano. En 1764, l'*Inquisitore alle Arti* Sebastiano Molin compare la situation de ces deux corporations par rapport aux privilèges de la main-d'œuvre. Les *margariteri* ne donnent jamais d'argent aux maîtres-ouvriers sans emploi ou « oisifs » et, pourtant, ils ne les abandonnent pas non plus à la misère, mais ils les repartissent entre les fours à travers le *comparto*, alors que les plus âgés ou les malades reçoivent l'assistance de la confrérie. De cette façon, d'après Molin, le patron « peut [...] être certain qu'au-delà des frais nécessaires pour entretenir son four, il ne devra pas déboursier de l'argent pour le maintien des oisifs et débauchés »<sup>676</sup>. En revanche, il se plaint de la situation à Murano, où, depuis longtemps, l'Art doit verser 70 ducats à tous les maîtres sans emploi, ce qui cause selon l'*Inquisitore* l'augmentation des coûts de production et des prix des articles, la crise du

---

<sup>673</sup> Le décret impose « che quelli patroni che hanno, et havrano fornace, e lavoranti accordati dal comparto debbano, nel caso che manchi ad'essi lavoranti il lavoro, somministrar loro l'importar di meza giornata a misura della capacità degli operarij, e mancando essi patroni in alcun tempo al detto esborso cadano in pena di ducati vinticinque da essergli levata et applicata a beneficio della loro fraterna », BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 398.

<sup>674</sup> « Separatione delli due corpi de lavoranti e patroni », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. D, 19.02.1750.

<sup>675</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 399-403.

<sup>676</sup> « Può [...] esser certo che oltre il necessario dispendio per far andare la sua fornace non averà a fare pesanti esborsi al di fuori per mantenere oziosi e dissoluti ».

commerce et les difficultés des patrons, alors que les maîtres-ouvriers sont « toujours plus avides et outrageux et chers pour les Muranais et l'État » à cause de leur « oisiveté »<sup>677</sup>.

Au total, les maîtres-ouvriers des Arts des perles se révèlent incapables de contrer le processus de subordination avec les instruments légaux fournis par la corporation, alors que les tribunaux vénitiens tranchent souvent en faveur des patrons et que la « réforme » des statuts ratifie, pour l'essentiel, cette évolution. Cette divergence entre la verrerie de Murano et celle de Venise s'explique probablement par la longue tradition des maîtres muranais, dont la corporation remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, tout comme par le différent niveau de savoir-faire demandé aux maîtres-ouvriers des deux branches. Autrement dit, grâce à la complexité de leur travail et aux hautes compétences requises, les maîtres de l'Art du verre gardent un plus grand pouvoir contractuel vis-à-vis des patrons par rapport aux *margariteri*, aisément substitués par des travailleurs extérieurs non formés.

Si l'opposition au processus d'assujettissement ne trouve pas une voie institutionnelle dans laquelle se canaliser, elle se manifeste parfois à travers l'insubordination ou la violence, ce qui provoque quelques rares cas de répression par les tribunaux vénitiens<sup>678</sup>. Un exemple évocateur est celui du *fornasier* Valentin dal Piz : à la suite du décret de 1754 qui autorise l'emploi de main-d'œuvre extérieure pour la trituration du charbon, dal Piz attaque Girolamo di Santo Felice, occupé à « faire le charbon » dans le four de Giacomo Gubbian. Il le poursuit dans la rue en le rouant de coups avec un bâton jusqu'à ce que le travailleur trouve refuge dans un atelier dans la *salizada* San Francesco. Dal Piz est arrêté et, avant d'être conduit en prison, il crie de « vouloir se laver les mains dans le sang d'un patron de four »<sup>679</sup>. Il s'agit de l'expression la plus radicale d'une séparation entre les deux âmes de l'Art, devenue désormais manifeste. Les sources montrent aussi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les maîtres-ouvriers et les maîtres-patrons/négociants se considèrent comme deux entités différentes, deux factions en contraposition qui s'affrontent devant les tribunaux<sup>680</sup>. Dans une relation de 1750 aux *Inquisitori di Stato*, le maître et ex-*gasaldo* Nadalin dalla Bella souligne la distance entre lui-même

---

<sup>677</sup> « Sempre più ingorde e insolenti e pesanti alli Muranesi e allo Stato ». Ces extraits sont cités dans Paolo Zecchin, « Il Capitolare dei Margariteri del 1764 », *art. cit.*, p. 26. La vision de Molin s'insère dans une idéologie plus générale, non exclusive des élites vénitiennes mais commune à celles européennes, selon laquelle la tâche des pauvres est celle de travailler. Il s'agit de leur « dovere morale, la loro missione cristiana, prima ancora di essere il loro contributo alla ricchezza delle nazioni », Corine Maitte, « Quale tempo per il lavoro ? », *art. cit.*, p. 137.

<sup>678</sup> Par exemple, voir le cas de Bastian Coledan contre son patron Pietro Gubbian, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri », 14.05.1774. Les agressions concernent également des autres maîtres, voir le cas de Bortolo Brolo, ASVe, *Censori*, 09.08.1786.

<sup>679</sup> « Volersi lavare le mani nel sangue di un patrono di fornace », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri », 04.1755.

<sup>680</sup> En 1737, deux factions des *margariteri* se rendent auprès du *Consiglio dei Dieci* pour établir à qui confier la tâche de broyer le charbon. D'un côté le *gastaldo*, i *sindici* et les patrons des fours qui souhaitent modifier les règles pour pouvoir employer les extérieurs ; de l'autre, les *difensori*, les *compagni* et les maîtres qui veulent garder l'opération entre les mains des fils de l'Art, BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 353-356.

et ses adversaires qui visent à leur « intérêt privé afin de s'agrandir, étant des patrons de four » et, en revanche, son zèle en faveur des « pauvres maîtres-ouvriers »<sup>681</sup>. Du côté des patrons, la perspective d'un retour à la condition d'ouvrier est perçue comme dégradante, comme le montre le cas de Giovanni Molinari et de ses fils qui risquent, en 1790, d'être « obligés à passer de la classe de capitalistes, ou patrons des fours, à celle humiliante de main-d'œuvre »<sup>682</sup>. En tenant compte du contenu rhétorique de ces extraits qui proviennent de documents écrits afin d'obtenir des mesures de grâce de la part du Prince, le cadre dressé montre qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la contraposition entre maîtres-ouvriers et maîtres-patrons/négociants dans les Arts vénitiens des perles est nette et se manifeste selon plusieurs modalités. À la différence de Murano, toutefois, ce conflit ne se résout pas par un compromis officiel en faveur de l'harmonie corporative : alors que l'écart entre les deux types de maîtres s'accroît, celui entre les maîtres-ouvriers et le reste de la main-d'œuvre s'estompe.

## Conclusion

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les équilibres internes aux Arts des *Perleri* et des *Margariteri* se modifient en faveur d'un groupe restreint de patrons et de négociants. Ce processus ne prend pas la forme d'un changement radical, comme dans le secteur de la soie, où les tisserands sont formellement assujettis aux marchands-fabricants, mais il se concrétise lentement, diminuant de façon progressive l'autonomie des maîtres-ouvriers et leur possibilité d'accéder au rang de patrons. En ce sens, un résultat similaire à celui qui prévaut dans le secteur de la soie est obtenu sans provoquer une « révolution » des structures corporatives, jouant sur des micro-ajustements aux normes opérés au fil du temps et ce jusqu'en 1762-1764. En même temps, des différences importantes existent entre *perleri* et *margariteri* découlant de l'organisation du travail et des techniques employées. Chez les premiers, malgré le durcissement des règles d'accès, le rang de négociant demeure relativement ouvert, mais la centralisation des opérations de distribution de la canne et de vente des perles dans les mains des négociants relègue les maîtres-ouvriers dans une position subordonnée. De plus, les autorités vénitiennes interviennent activement pour exclure les négociants dépourvus de ressources. Dans le cas des *margariteri*, les barrières pour accéder au patronat sont déjà élevées, mais elles sont encore renforcées au cours du temps en éliminant quasiment les fours *a fattura* et en créant une démarche officielle pour évaluer annuellement les capacités financières des patrons. De fait, les

---

<sup>681</sup> « Particolare interesse per solo fine d'agrandire se stessi, essendo patroni di fornace », « poveri capi maestri lavoranti », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. D, 19.02.1750.

<sup>682</sup> « Ridotti alla condizione di dover passare dallo Stato di Capitalisti, o Padroni delle fornaci a quella umiliante di mano d'opera », *Ibid.*, fasc. M, 05.10.1790.

*maestranze margaritere* deviennent des salariés que les patrons emploient dans les fours à côté des enfants, des étrangers et des femmes.

L'évolution du cadre réglementaire n'est souvent qu'une consécration du processus qui se déroule au quotidien dans les pratiques de travail, où l'assujettissement de la main-d'œuvre passe par la gestion des temps du travail, les modalités de rémunération, la diminution des salaires et l'introduction de travailleurs et des travailleuses non encadrés<sup>683</sup>. Dans ce domaine, les patrons/négociants orientent les normes en leur faveur et se révèlent capables d'obtenir des autorités vénitiennes les mesures d'exception souhaitées. L'ouverture des *margariteri* en 1754 représente un tournant dans l'histoire de ce métier au XVIII<sup>e</sup> siècle et montre que, sous certaines conditions, le gouvernement vénitien ne s'oppose pas à l'ouverture d'un métier très protégé. Le gouvernement vénitien est une composante active dans la révision des règles et dans leur dépassement ou transgression en faveur des marchands-fabricants. En ce sens, le rôle et la transformation de ces deux corps de métier ne peuvent pas être dissociés de l'intervention étatique : pour les patriciens, l'institution corporative demeure l'un des fondements de l'État vénitien mais, en parallèle, elle peut être subordonnée (donc adaptée) à l'intérêt supérieur du commerce dans sa manifestation la plus concrète, c'est-à-dire les commandes étrangères. C'est dans cette perspective qu'on peut mieux apprécier le lien profond qui unit les Arts et l'industrie, le commerce, la navigation et l'État à Venise à l'époque moderne. Les Arts de perles deviennent alors une sorte de niche protégée au service d'un petit groupe d'acteurs, les marchands-fabricants, répondant toutefois à des objectifs plus larges, stratégiques pour l'élite vénitienne. Les patrons obtiennent la prééminence dans la corporation et la tolérance des autorités face à la violation de certaines règles, alors que pour l'État il demeure essentiel d'encadrer les maîtres-ouvriers pour les mettre à la disposition d'un des commerces vénitiens les plus importants du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui des perles de verre.

Au-dessous des maîtres-ouvriers, il y a un monde plus nombreux et encore plus à la merci des patrons, celui de la main-d'œuvre féminine. C'est sur ce groupe de travailleuse qu'il convient maintenant de se focaliser, afin de mieux comprendre les racines du succès des perles de verre vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>683</sup> De ce point de vue, les dynamiques internes aux Arts des perles sont conformes à celles observées pour le marché du travail vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir, entre autres, la rupture de la linéarité de la carrière artisanale, une transmission du métier de père au fils qui s'accroît, l'emploi de main-d'œuvre extérieure, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 124.



## Chapitre 6. Le « levier » féminin. Exploitation, marges et différences des travailleuses de l'industrie vénitienne des perles

### Introduction

Si les maîtres-ouvriers sortent perdants dans l'affrontement avec les marchands-fabricants, il existe dans les deux Arts des perles un groupe de personnes encore plus marginalisé : les femmes. Rentrer dans le détail de ce sujet signifie comprendre l'un des facteurs explicatifs du succès de l'industrie vénitienne des perles au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire l'emploi massif de travailleuses dans de nombreuses phases de la production, appartenant ou non aux métiers des *Margariteri* et des *Perleri*. Que ce soit en famille et dans les maisons, dans les fours, dans les ateliers ou le long des *calli* vénitiennes, assises avec des perles, du fil et une aiguille entre leurs mains, le travail des femmes permet aux patrons et aux négociants de contenir les coûts de production car, même si elles ont des liens de parenté avec un maître, les travailleuses sont moins rémunérées que les maîtres-ouvriers (d'où la concurrence et la substitution), alors qu'en parallèle prolifère le travail non réglementé ou clandestin de plusieurs centaines de femmes extérieures aux corporations. La contribution des femmes au succès des perles s'inscrit donc dans un cadre d'exploitation de la part des maîtres des deux Arts vénitiens.

En même temps, au-delà de cette condition générale qui unit toutes les travailleuses des perles (si ce n'est toutes les travailleuses d'Ancien Régime), il y a des différences considérables entre la condition des *margaritere* et celle des *perlere* dans leurs corporations. Cette divergence touche le monde du travail, mais aussi celui de l'assistance et mérite d'être approfondie pour comprendre pourquoi dans deux métiers assez similaires, une telle différence à l'égard des femmes/travailleuses existe.

Pour ce faire, ce chapitre prend en compte les deux dimensions du travail légal et au noir, poursuivant et intégrant les acquis de l'historiographie des vingt dernières années. La première section se focalise sur l'encadrement de la question des femmes perlières à l'époque moderne, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle, période pour laquelle les sources, et les recherches, commencent à être plus nombreuses. Ensuite, à travers l'analyse des sources normatives et des décisions des tribunaux vénitiens, la seconde partie dresse le cadre du travail permis aux femmes dans les Arts des *Margariteri* et des *Perleri* au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, en mettant en lumière la divergence entre les deux. Enfin, grâce aux sources judiciaires, nous nous efforcerons de saisir les différentes formes dans lesquelles se concrétise le recours aux travailleuses pour des tâches non réglementées ou illégales, tout en mettant en lumière les marges d'autonomie des femmes dans le monde du travail clandestin.



## 6.1. Perles de verre et femmes à Venise à l'époque moderne

À l'intérieur du système de production que l'on vient de décrire, la présence des femmes est considérable : plusieurs centaines, peut-être quelques milliers d'artisans, enfileuses, coupeuses et vendeuses (entre autres) contribuent au succès de l'industrie vénitienne des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, la présence et la contribution féminine au processus de fabrication des perles sont à la fois visibles et invisibles, se situant à mi-chemin entre le domaine de la légalité et celui de l'illégalité. En effet, comme pour toute l'histoire des femmes dans les sociétés préindustrielles, l'étude de la contribution féminine au travail des perles vénitiennes est entravée par la rareté des sources, notamment de celles issues des corporations, car les femmes ne sont pas considérées comme des membres à part entière du métier et leur identité professionnelle est absorbée par celle du chef de famille ou du parent maître<sup>684</sup>. Une stratégie pour dépasser cette difficulté et pour essayer de rendre visible l'invisible consiste à utiliser et mobiliser d'autres sources qualitatives, notamment notariales ou judiciaires<sup>685</sup>. En suivant cette approche, les sources normatives et celles judiciaires provenant des magistratures vénitiennes de contrôle des Arts du verre sont ici croisées<sup>686</sup>. En même temps, il faut rappeler que toutes ces sources sont le produit d'une société fortement patriarcale qui tend à reléguer aux marges et à taire la contribution des travailleuses<sup>687</sup>. Pour cette raison, il convient toujours de suivre le conseil de Francesca Trivellato d'analyser tant les sources quantitatives que celles qualitatives « à contre-jour », en essayant de leur faire parler en creux de leurs silences<sup>688</sup>.

Du reste, cette tentative n'est pas inédite. Une série de recherches a permis de dresser un cadre relativement clair des caractéristiques de la présence féminine dans l'industrie des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que d'autres travaux se sont focalisés sur le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle<sup>689</sup>. La contribution principale demeure celle de Francesca Trivellato qui s'est concentrée surtout sur le secteur des *conterie*, où les dynamiques d'exploitation sont plus évidentes. Elles amènent à une

---

<sup>684</sup> Anna Bellavitis, « Lavoro in famiglia, lavoro non remunerato », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia*, op. cit., p. 175-198, p. 180-181 en particulier. Anna Bellavitis souligne qu'encore aujourd'hui pour les femmes l'identité sexuelle l'emporte sur l'identité professionnelle, Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, Rome, Viella, 2016, p. 8 ; elle cite Deborah Simonton, « Women Workers. Working Women », dans Deborah Simonton (dir.), *The Routledge History of Women in Europe since 1700*, Londres, Routledge, 2005, p. 134-175. En ce qui concerne les Arts vénitiens des perles, voir BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 36v ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », *Disciplina dell'Arte*, cap. XVIII, XIX, XXII, XXIV.

<sup>685</sup> Anna Bellavitis, « Lavoro in famiglia, lavoro non remunerato », art. cit., p. 181.

<sup>686</sup> Le *Consiglio dei Dieci* et ses *Capi*, les *Inquisitori di Stato*, l'*Inquisitore alle Arti* et les *Censori*.

<sup>687</sup> Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, op. cit., p. 25-29. 3

<sup>688</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 183.

<sup>689</sup> Francesca Trivellato, « Out of Women's Hands », art. cit. ; *Id.*, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 171-190 ; Anna Bellavitis, Nadia Maria Filippini, Maria Teresa Sega, *Perle e impiraperle, un lavoro di donne a Venezia tra '800 e '900*, op. cit. ; Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, op. cit., p. 46-49 ; Nadia Maria Filippini, « Un filo di perle da Venezia al mondo », *La Ricerca Folklorica*, n°34, octobre 1996, p. 5-10. Pour les siècles précédents, voir par exemple Luigi Zecchin, « Maria Barovier et les 'Rosette' », *Journal of Glass Studies*, n° 10, 1968, p. 105-109.

prolétarisation précoce des femmes, tant dans le travail légal que dans celui clandestin, où se développent par ailleurs les figures intermédiaires des *mistre*. La présence des femmes dans les Arts vénitiens des perles est modelée sur les techniques de fabrication (chalumeau, triage/coupage des cannes, enfilage) et l'organisation de la production. L'exploitation de la main-d'œuvre féminine à bas coût émerge comme l'un des facteurs-clés du succès des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que leur confinement dans les opérations les moins qualifiées est le résultat de la tradition corporative qui relègue aux marges les femmes au profit des hommes-maîtres : elles vivent et travaillent avec les hommes, mais elles sont dépourvues du statut officiel de travailleuses. En ce sens, la division sexuelle du travail qui se réalise au cours de l'industrialisation européenne s'enracine dans les structures de la société d'Ancien Régime, notamment dans celles corporatives<sup>690</sup>. Le cas des *perlere* n'est pas inconnu, mais il a reçu moins d'attention par rapport aux *impiraresse* et aux *margaritere*<sup>691</sup>.

Il convient de rappeler l'évolution de la position des femmes à l'intérieur des Arts des perles au cours de l'époque moderne, avant de se focaliser sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. À partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la corporation du verre de Murano exclut les femmes de la participation directe aux activités économiques, en les reléguant aux opérations peu qualifiées et mal rémunérées. Dans l'Art des *Cristalleri e Paternostreri da vero*, la situation évolue au cours de l'époque moderne. Les règles présentes dans les statuts des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles attestent l'existence de femmes (*femene, maistre*) assimilées aux maîtres<sup>692</sup>. En 1504, le statut de cette corporation interdit tant aux *maistre* qu'aux *maistri* de former des compagnies avec des personnes extérieures au métier<sup>693</sup>. Ensuite, les femmes sont exclues de l'appartenance de plein droit à l'Art. Plus que sur des raisons biologiques (capacité, force physique etc.), cette décision se fonde sur des motivations idéologiques liées aux rôles économiques et sociaux attribués aux hommes et aux femmes dans la société d'Ancien Régime<sup>694</sup>.

Comme à Murano, on constate aussi dans l'industrie vénitienne des perles la tendance à reléguer les femmes aux opérations les moins qualifiées et rémunérées, ce qui les rend encore plus « invisibles » dans les sources. Pourtant, avec l'expansion du commerce des perles de verre au XVII<sup>e</sup> siècle, l'apport féminin à leur fabrication devient de plus en plus évident et crucial, les femmes constituant un ample réservoir de main-d'œuvre à bon marché, ne jouissant pas des garanties

---

<sup>690</sup> Francesca Trivellato, « Out of Women's Hands », *art. cit.* ; *Id.*, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 177.

<sup>691</sup> Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna, op. cit.*, p. 46-49 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 177-179.

<sup>692</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 14, art. XXXVII.

<sup>693</sup> *Ibid.*, c. 48, art. XCVI.

<sup>694</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai, op. cit.*, p. 173.

corporatives, tout en étant formées au travail à travers la transmission clandestine du savoir-faire<sup>695</sup>. L'ample recours à une main-d'œuvre féminine sous-qualifiée ne doit pas cacher l'existence d'autres figures avec des caractéristiques différentes : des intermédiaires qui organisent le travail d'enfilage des artisanes qui travaillent au chalumeau, déjà présentes au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>696</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à l'intensification de l'emploi des travailleuses dans la fabrication des perles et à une série de modifications dans les statuts des *Margariteri* et des *Perleri*.

Il est cependant extrêmement difficile de déterminer le nombre de femmes qui travaillaient dans le monde des perles de verre à Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>697</sup>. Les sources offrent des chiffres, certes partielles, qui permettent au moins de fournir des ordres de grandeur. Bien entendu, il s'agit de sources issues des corporations qui tendent à passer sous silence cette main-d'œuvre féminine. D'après les *Margariteri*, en 1737, les femmes de l'Art sont 188. Ce chiffre, comprenant seulement les parentes des maîtres<sup>698</sup>, est cohérent avec celui des hommes de l'Art, 160 environ au cours du siècle. La corporation responsable de la production des *conterie* a donc à sa disposition un premier réservoir de main-d'œuvre non encadrée à l'intérieur du métier et, de fait, c'est en premier lieu aux femmes des hommes de l'Art que les patrons confient les opérations de triage, coupage et enfilage des perles. En revanche, il est impossible de quantifier l'apport des femmes extérieures, notamment des enfileuses : quelques centaines, ou plus ? Sauf découvertes archivistiques futures, leur nombre est destiné à rester inconnu.

Les chiffres concernant les *perlere* sont plus nombreux. Selon un document de 1767, les femmes perlières sont 84, mais la source est ambiguë car 44 d'entre elles apparaissent dans la liste des 257 maîtres hommes et elles ont plusieurs chalumeaux actifs dans leurs maisons<sup>699</sup>. Autrement dit, l'Art ne précise pas qui sont ces « femmes » et il ne rentre pas plus dans le détail des personnes employées aux chalumeaux dans chaque maison : combien sont les hommes et combien les femmes ? On trouve le même ordre de grandeur (98) dans les premières années 1770<sup>700</sup>. Mais, les perlières de l'Art sont en réalité beaucoup plus nombreuses, probablement plus de 300 dans les années 1770-1780, ce qui est cohérent avec le nombre total des *perleri* (à peu près 700 personnes)<sup>701</sup>. Ainsi, un rapport de l'Art à l'*Inquisitore alle Arti* postérieur aux années 1750 souligne que plus de 200 femmes gagnent leur

---

<sup>695</sup> Par ailleurs, d'après Trivellato cet ample réservoir de main-d'œuvre féminine évite le déplacement dans le *contado* de l'industrie des perles, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 171-174..

<sup>696</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 174 ; Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, op. cit., p. 47.

<sup>697</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 184 ; *Id.*, « Out of women's hands », op. cit., p. 51.

<sup>698</sup> En particulier, 65 épouses, 83 filles, 18 veuves et 22 orphelines. ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 821, fasc. « Paternostri ».

<sup>699</sup> Andreina Lazari en a six, par exemple, Tomasa Rugani et Margarita Bellandis cinq etc. ASVe, *Censori*, b. 38.

<sup>700</sup> Anna Bellavitis, Nadia Maria Filippini, Maria Teresa Sega, *Perle e impiraperle*, op. cit., p. 19.

<sup>701</sup> Bartolomeo Cecchetti, *Monografia della vetraria veneziana e muranese*, op. cit., p. 222.

vie grâce à l'enfilage<sup>702</sup>. L'idée d'un équilibre entre hommes et femmes au travail dans cette corporation est aussi suggérée par un autre document qui possède l'avantage de ne pas être une statistique des membres du métier. À l'occasion de la Noël 1796, les *perleri* repartissent les revenus de la distribution du suif entre les pauvres de l'Art et, sur 247 bénéficiaires, 143 (58 %) sont des femmes<sup>703</sup>. Comme pour les *Margariteri*, il est impossible de faire une estimation des femmes employées de façon clandestine aux chalumeaux ou dans l'enfilage des *manifatture a lume*. En tout cas, les chiffres disponibles pour les deux corporations indiquent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les travailleuses légalement employables à l'intérieur des deux Arts sont 400-500 environ, c'est-à-dire une force de travail quantitativement comparable à celle des hommes. Même en omettant l'apport des femmes extérieures, dont on ignore le nombre, il est évident que la contribution des travailleuses est cruciale pour le fonctionnement de l'industrie des perles<sup>704</sup>, d'autant plus que le travail féminin se déroule souvent dans les maisons des maîtres-ouvriers ou des patrons et quelquefois il n'est pas rémunéré<sup>705</sup>.

Sans artifices rhétoriques, il est donc possible de parler d'un véritable levier féminin exploité par les Arts des perles au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>706</sup>. En effet, malgré les changements normatifs, les *margaritere* et les *perlere* demeurent dans une condition de minorité juridique à l'intérieur de la corporation. Traduisant en règles les valeurs, les symboles et l'idéologie patriarcale de la société d'Ancien Régime, les statuts des deux Arts vénitiens des perles indiquent que, pour les femmes, le privilège de pouvoir travailler au chalumeau ou dans les fours découle de la parenté avec un maître<sup>707</sup>. Si, au niveau général, les Arts vénitiens des perles partagent avec leurs homologues de l'époque moderne l'identification du travail avec le genre masculin et imposent la domination du maître-patron sur tous les aspects de la vie corporative, l'analyse comparative des deux statuts des *Margariteri* et des *Perleri* montre pourtant des différences considérables à l'égard des femmes.

---

<sup>702</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, fasc. « Senza data », c. 21.

<sup>703</sup> *Ibid.*, c.s.n. 22.12.1796

<sup>704</sup> L'industrie des perles n'est pas une exception, voir Franco Franceschi, « Famille et travail dans les villes italiennes du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans Myriam Carlier, Tim Soens (dir.), *The Household in Late Medieval Cities. Italy and Northwestern Europe Compared*, Proceedings of the International Conference, Gand, 21-22 janvier 2000, Leuven-Apeldoorn, Garant Uitgevers, 2001, p. 105-119.

<sup>705</sup> Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne*, *op. cit.*, p. 9 ; *Id.*, « Lavoro in famiglia, lavoro non remunerato », *art. cit.*

<sup>706</sup> À ce propos, Francesca Trivellato a écrit que « a costituire il nerbo della manifattura delle perline, specie nel suo periodo di espansione sei e settecentesca, furono schiere di lavoratrici rimaste nell'ombra », Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 171.

<sup>707</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. XVIII ; Francesca Trivellato, « Out of Women's Hands », *art. cit.*, p. 47-49 ; Simona Laudani, « Il ruolo politico delle corporazioni », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia*, *op. cit.*, p. 51-75, p. 68-70.

## 6.2. Le travail légal des travailleuses des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle

En suivant l'évolution des statuts, on peut mieux préciser la position, le rôle et les marges de manœuvre des *margaritere* et des *perlere* dans les Arts vénitiens des perles au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après avoir commenté la divergence entre les deux en termes de possibilité de travail et d'appartenance à la corporation, nous nous interrogerons successivement sur les effets de ces différences sur la formation d'une hiérarchie informelle parmi les travailleuses des perles vénitiennes. Comme dans le chapitre précédent, nous examinerons de façon distincte le secteur des *conterie* et celui des *manifatture a lume* en séparant le XVIII<sup>e</sup> siècle en deux phases : avant et après la révision des statuts de 1762-1764.

### 6.2.1. Le travail des *margaritere* avant 1764

Tout au long du siècle XVIII<sup>e</sup> siècle, les femmes sont employées officiellement dans l'Art des *Margariteri* dans les deux opérations en amont et en aval du processus de transformation de la canne : elles trient les cannes selon leur dimension (phase de la *cernidura*) et enfilent les perles en bouquets (phase de l'*impiradura*). Il s'agit de deux opérations adaptées aux rythmes du travail à domicile et, en effet, elles se déroulent dans les maisons, dans les fours ou à l'extérieur de ces lieux, souvent dans les *calli* vénitiennes. Malgré la répétitivité de ces travaux, leur faible rétribution<sup>708</sup> et l'absence d'une reconnaissance sociale de la part de la corporation, il ne faut pas les considérer comme des tâches non spécialisées, même si la transmission du savoir-faire nécessaire a lieu à travers des canaux informels<sup>709</sup>.

De temps en temps, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce cadre général est remis en question sous la pression des fraudes, des pratiques illicites ou des requêtes de l'Art, générant l'intervention des autorités vénitiennes de l'Art au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces interventions sont l'occasion de remarquer ce qui est permis ou pas aux femmes de l'Art. En 1718, par exemple, l'assemblée de l'Art approuve une décision pour faire face à une fraude diffusée depuis quelques temps, c'est-à-dire l'intromission des femmes au travail. Les *margariteri* font référence aux parentes des membres (« *soggette a capi maestri* », dans la source), parce qu'ils soulignent le risque de diffusion des secrets de production hors du métier à travers les mariages de ces femmes avec des personnes extérieures. La décision de l'assemblée, ensuite ratifiée par les *Capi dei Dieci*, réaffirme l'interdiction d'employer les femmes pour les travaux de l'Art (couper les cannes et les insérer dans les fours, gérer ces derniers, polir les perles), à l'exception de l'opération de triage des cannes, et encore seulement en cas d'un

---

<sup>708</sup> À différence des *Perleri*, les *Margariteri* n'ont pas un tarif pour l'enfilage.

<sup>709</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 177-179.

manque de main-d'œuvre masculine<sup>710</sup>. Deux autres éléments de cette mesure sont à souligner : les *margariteri* se préoccupent d'exclure les femmes des opérations confiées aux maîtres *tagliadori*, *fornaseri* et *governadori*, confirmant donc que des femmes y sont employées ; l'enfilage n'est pas mentionné, ce qui est récurrent dans ce métier et indique qu'il s'agit d'un travail non réglementé et en fait autorisé. Au début du siècle le triage est donc permis aux femmes de l'Art, mais il s'agit d'une concession accordée en cas de manque d'hommes, ce qui rend la position officielle de la corporation plutôt fermée<sup>711</sup>.

Exceptionnellement, l'intervention des tribunaux vénitiens s'oppose aux règles de l'Art pour protéger des femmes. C'est le cas de Lucietta Ceccon, fille et épouse de *margariteri*, et de ses deux filles, Cattarina et Giacomina qui, en 1718, sont autorisées à travailler. Pour leur octroyer ce privilège de travailler comme *margaritere*, les *Capi dei Dieci* indiquent que « on ne peut pas leur enlever ce qu'elles connaissent et pratiquent depuis longtemps » et soulignent la condition misérable de la famille Ceccon<sup>712</sup>. En 1736, la veuve Angela Verocai est admise dans la corporation pour couper les cannes avec l'autorisation des *Capi dei Dieci*<sup>713</sup>. L'année suivante, l'Art fait recours contre cette décision auprès du même tribunal et obtient la réaffirmation de la mesure de 1718 autorisant les femmes à exercer les seules opérations de triage et (cette fois) d'enfilage<sup>714</sup>. Dans la première moitié du siècle, donc, les *Margariteri* réitérent des dispositions visant à délimiter l'espace de travail des femmes au triage, alors que l'enfilage demeure une zone grise. En réalité, la répétition de ces mesures témoigne de la diffusion de l'emploi régulier et irrégulier des travailleuses dans l'industrie des *conterie*.

Cette situation est confirmée par la grande mesure de légalisation du travail des femmes qui a lieu en 1754 dans le cadre de l'ouverture de l'Art des *Margariteri* décrite dans le chapitre précédent et favorisée par une alliance entre marchands vénitiens et patrons. À cette occasion, pour faire face aux problèmes de production causés par l'insuffisance de main-d'œuvre, le *Consiglio dei Dieci* octroie la permission aux femmes parentes d'un maître *margariter* d'effectuer le coupage des cannes de verre<sup>715</sup>. Comme l'a souligné Francesca Trivellato et comme nous le verrons mieux dans la section

---

<sup>710</sup> « Alle donne resti assolutamente prohibito il lavoro nell'Arte nostra, cioè tagliar, cusinar, governar, lustrar, e far ogni, e qualunque altra cosa spetanti alli lavori nostri, salvo solamente alle stesse il censir le canne nel solo caso, che non vi fossero de nostri confratelli, o loro figli, che bastassero per suplire a detta parte, quali donne s'intenderanno solo quelle sogette a capi maestri dell'Arte nostra, escludendo tutte l'altre che fossero maritate, o state maritate fuori dell'Arte nostra ancor le figle de capi maestri nostri », BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 279-280.

<sup>711</sup> Francesca Trivellato, « Out of Women's Hands », *art. cit.*, p. 51

<sup>712</sup> « Non le si può togliere quello che già sanno e praticano da tanto tempo », BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 282-283.

<sup>713</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>714</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 360 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>715</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 429 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Seconda Serie, b. 359 ; ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820 ; ASVe, *Censori*, b.21, fasc. 26, c. 26r-37r.

suiuante, il s'agit de la consécration d'un état de fait : au cours du temps, les femmes se sont spécialisées dans des tâches réservées aux maîtres à travers une formation non officielle dont les détails nous échappent<sup>716</sup>. En tout cas, la légalisation et l'élargissement du travail permis aux *margaritere* (et aux porteurs) provoque de lourdes répercussions sur les salaires des maîtres coupeurs après le milieu des années 1750<sup>717</sup>, ce qui confirme que les femmes jouent le rôle de main-d'œuvre à bon marché. Les patrons des fours profitent de cette mesure et la dépassent, en chargeant du coupage des cannes non seulement les parentes des maîtres résidentes dans leurs maisons (conformément à la loi), mais aussi des femmes non résidentes, ou mariées en dehors de l'Art<sup>718</sup>.

Face à cette prolifération illégale, en 1755 (un an après la légalisation), la corporation demande aux autorités vénitiennees de mettre un frein aux abus pour éviter que les « secrets »<sup>719</sup> productifs se diffusent en dehors du métier. La disposition qui suit, le 22 septembre 1755, ne révoque pas le permis de couper les cannes aux femmes de l'Art, mais se limite à préciser que ce privilège concerne seulement les parentes d'un maître, qui résident dans la même maison et ne sont pas mariées en dehors de la corporation<sup>720</sup>. Après 1754 donc, et à certaines conditions, les *margaritere* peuvent continuer à être employées officiellement pour trois opérations dans l'industrie des *conterie* : triage, coupage et enfilage. À l'échelle du siècle, la décennie 1754-1764 représente ainsi la phase de plus grande ouverture de l'Art des *Margariteri* au travail légal des femmes, la révision des statuts des années 1760 marquant en revanche une régression.

### 6.2.2. Le travail des perlere avant 1764

Dans l'Art des *Perleri* la position des femmes est différente. La fabrication des *manifatture a lume* ne comporte pas le triage et le coupage des cannes de verre : la perle est modelée au feu d'un chalumeau par les mains d'une seule personne. L'absence d'une division du travail en tâches précises

---

<sup>716</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 179.

<sup>717</sup> Voir *infra*, chapitre précédent et ASVe, *Censori*, b. 40.

<sup>718</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri », 16.09.1755.

<sup>719</sup> Des « secrets » qui ne le sont plus en fait, grâce à la diffusion du savoir-faire verrier en Europe au cours de l'époque moderne, Corine Maitte, *Les chemins de verre*, op. cit., pour approfondir la question de la diffusion de « secrets techniques » sur la longue durée voir également, Pamela O. Long, « Invention, Secrecy, Theft: Meaning and Context in Late Medieval Technical Transmission », *History and Technology*, n°16, 2000, p. 223-241 ; *Id.*, *Openness, Secrecy, Authorship: Technical Arts and the Culture of Knowledge from Antiquity to the Renaissance*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2001.

<sup>720</sup> « S.S. E.E. espressamente dichiarano, che affinché le donne goder possano del privilegio sudetto, abbiano a verificarsi in esse nel tempo medemo le condizioni seguenti. Che siano congiunte, o sia parenti coi capi maestri, che abitino nella casa de capi maestri, e non siano passate in matrimonio con persone fuori dell'Arte. Si vuole perciò, che qualunque di queste condizioni, che manchi nelle donne manchi ancora in esse il privilegio dell'abilità, sicchè non possino li capi maestri dar loro le canne, per il taglio », BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 430 ; à confronter avec Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 179.

confiées aux maîtres et la dimension fortement domestique de l'organisation de la production des *Perleri* créent des espaces plus amples pour l'emploi légal des femmes. Bien que toujours assujetties à l'autorité des hommes de l'Art, et peut-être non rémunérées directement<sup>721</sup>, aucune opération n'est interdite aux parentes des maîtres à l'intérieur de l'atelier-maison. Cependant, ce privilège prend fin en cas de mariage avec un homme extérieur à la corporation. Cette norme vise à empêcher la diffusion des « secrets » du métier hors de Venise, en soulignant donc la capacité des femmes de bien travailler au chalumeau et de transmettre le savoir-faire et les gestes à leur nouvelle famille<sup>722</sup>.

Au-delà du travail à la lampe, les *perlere* exercent aussi l'enfilage, comme les *margaritere*, mais bénéficient d'un tarif officiel établi en 1735<sup>723</sup>. Avant la révision des statuts en 1762-1764, une série de dispositions intervient sur la question du travail autorisé aux femmes, précisant les droits de trois catégories d'entre elles : les parentes d'un maître mariées au sein de l'Art, les parentes mariées en dehors du métier, et les extérieurs. En 1736, la prolifération des pratiques illicites provoque l'intervention de la magistrature de contrôle, les *Provveditori e Sopraprovveditori alla Giustizia Vecchia*, auxquels un décret du Senat ordonne de réglementer « le système de l'Art ». Comme nous l'avons déjà évoqué, cette réglementation aborde plusieurs aspects de l'organisation productive des *perleri* et essaie de résoudre plusieurs problèmes qui demeurent néanmoins endémiques pendant tout le siècle<sup>724</sup>. Les femmes sont également concernées, car les inspections des agents de l'Art trouvent souvent des filles de maître mariées en dehors du métier qui continuent à travailler au chalumeau. La disposition de la *Giustizia Vecchia* ne fait que réaffirmer l'interdiction pour elles d'exercer le travail de l'Art<sup>725</sup>, en laissant la situation inchangée. Il s'agit de tentatives pour redonner un semblant d'efficacité à des statuts en réalité incapables de garder le contrôle sur une réalité dynamique et en transformation.

En 1760, une commission créée par le *Consiglio dei Dieci* intervient à nouveau sur l'Art des *Perleri*, imposant une grande réglementation (32 articles) visant à « enlever les désordres et faire bien marcher l'Art, au profit de l'intérêt public et privé »<sup>726</sup>. Déjà présentées dans le chapitre précédent, les mesures adoptées en 1760 concernent également le travail des femmes et sont importantes, car

---

<sup>721</sup> Anna Bellavitis, « Lavoro in famiglia, lavoro non remunerato », *art. cit.*, p. 181.

<sup>722</sup> « Maritandose figlie del arte fuori della medesima lavorano esse ed insegnano alle famiglie con pericolo finalmente, che la portino fuori della città come pur troppo in parte, e successo. Però resta proibito alle femine collocate in matrimonio fuori del Arte à laorar della medesima, come pure a qualche altro non fosse descritto », ASVe, *Arti*, b. 437, c. 96.

<sup>723</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina dei lavori, art. XIV.

<sup>724</sup> Par exemple, elle introduit un tarif officiel pour la fabrication des perles et pour leur enfilage, ainsi qu'une forme de préemption en faveur des négociants sur les articles produits par les maîtres. Parmi les illicites endémiques, nous trouvons la rémunération en troc des artisans et la compétition à la baisse entre les négociants de l'Art, ASVe, *Arti*, b. 437, c. 116v-118r.

<sup>725</sup> *Ibid.*, c. 118.

<sup>726</sup> « Togliere i disordini, e ridurre l'arte medema a buon sistema, in vantaggio del pubblico e privatto interesse », ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Decreti 1789-1796 », c. 3-6, 18.08.1760.



elles autorisent une petite ouverture aux travailleuses qui n'appartiennent plus complètement au métier. En fait, après avoir constatée la condition misérable des femmes mariées en dehors de l'Art, la commission les autorise, en cas de veuvage, à travailler au chalumeau dans la maison de leur famille d'origine ou dans celle d'un autre maître, le cas échéant désigné par les agents de la corporation. En revanche, les filles d'un maître de l'Art mariées avec un extérieur reçoivent l'exclusivité de l'enfilage des perles, selon les prix du tarif officiel<sup>727</sup>. Ce petit changement est justifié comme une concession gracieuse du Prince en faveur d'un groupe de sujettes dans une condition de misère. En même temps, la mesure légalise le travail de personnes considérées comme des semi-extérieures par les règles de l'Art, mais qui sont déjà formées, en leur garantissant aussi l'emploi légal pour l'enfilage selon le tarif. Certes, il ne suit que dans la pratique ce dernier ne soit pas respecté, mais, au niveau symbolique, la disposition étend la protection et une partie des privilèges de l'Art à ce groupe de femmes quelques années avant la révision des statuts<sup>728</sup>.

### 6.2.3. Les travailleuses des perles et la révision des statuts

La réécriture des *mariegole* représente une étape fondamentale pour redéfinir les structures et les règles des Arts vénitiens des perles au XVIII<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, il est important de comprendre quel type d'attention reçoivent le travail et la position des femmes des perles dans le dessein des autorités vénitiennes, d'autant plus que ces nouveaux statuts demeurent en vigueur jusqu'à la suppression des corps de métier à Venise. Ces nouvelles règles s'occupent des *margaritere* et des *perlere* en redéfinissant les limites de leurs possibilités d'emploi et en précisant leur position au sein des corporations. En même temps, la réglementation laisse des zones d'ombre. Si les femmes des perles restent toujours assujetties aux hommes (pères, maris, chefs de famille, maîtres-patrons), les nouvelles règles renforcent néanmoins les différences de conditions entre *margaritere* et *perlere*. Les premières sont presque absentes du statut approuvé en 1764 qui leur consacre un seul article, intitulé « Des femmes de l'Art ». Il ne précise que, dans la fabrication des *conterie*, toutes les parentes d'un maître peuvent être employées dans la seule opération de triage des cannes jusqu'à ce qu'elles restent dans l'Art. Lors d'un mariage avec un homme n'appartenant pas au métier, ce privilège

---

<sup>727</sup> « IX : Resassi poi comiserabile la costituzione delle femine, figlie de fratelli di detta arte, che s'attrovano maritate con persone d'arte diversa, alle quali per legge viene impedito di poter esercitarsi nel mestiere di lavorar perle ; X : Resta in riflesso alle loro convenienze terminatto, che quele, che sono venivano di restar vedove, possano impiegarsi nel lavoro delle perle, non però in propria casa; ma bensì o nelli banchi delle famiglie dalle quali sono uscite, o sopra qualche banco di capo maestro da loro procuratto, o che li sarà somministrato in difetto dal gastaldo e bancali ; XI : E per quele femine poi figlie di fratelo dell'arte, che avessero il marito vivo, sia stabilito, che il lavoro d'inspirar perle, sia ad esse sole, e non ad altre permesso, e datto, tanto dalli capi maestri negozianti, come lavoranti con pagare le loro fatture in ragione almeno di tariffa, che doverà esser stampata, e tenuta affissa nelle loro officine », *Ibid.*

<sup>728</sup> Curieusement, parmi les membres de la commission il y a Sebastiano Molin et Polo Querini, les futurs *Inquisitori alle Arti*.

disparaît. De plus, l'article se termine en soulignant l'interdiction spécifique d'effectuer le coupage des cannes et toute autre phase de la production, réservée aux maîtres<sup>729</sup>. Ainsi, après une décennie de relative ouverture à l'emploi légal des femmes, la révision des statuts impose le rétablissement du *statu quo ante* 1754. On ne peut pas exclure qu'il s'agisse d'un compromis en faveur des maîtres-ouvriers, pénalisés vis-à-vis des patrons dans les équilibres corporatifs. Les *margaritere* subissent, donc, une considérable diminution de leurs possibilités de travail légal et sont à nouveau reléguées au triage des cannes.

En ce qui concerne l'enfilage des perles, le nouveau statut ne fait mention ni de l'opération en soi, ni des personnes qui peuvent s'y employer. Il semble donc que plutôt que d'essayer de préciser les limites légales d'une opération de fait jamais réglementée dans le secteur des *conterie*, les autorités vénitiennes (en accord avec celles de la corporation) préfèrent laisser une zone grise qui bénéficie principalement aux patrons qui peuvent continuer à se servir librement pour cette tâche de la main-d'œuvre non encadrée et d'habitude composée par des femmes. Le recours à des personnes extérieures pour l'enfilage des *conterie* ne doit donc pas être considéré comme du travail clandestin, mais comme du travail non réglementé, un domaine où les autorités de Venise n'interviennent pas.

Hormis les opérations strictement techniques, les femmes de l'Art des *Margariteri* sont prises en considération à la mort d'un patron de four, en tant que veuves du maître décédé. En cas de l'absence de fils, la veuve a le droit d'entretenir le four et de gérer le négoce du conjoint défunt jusqu'à la fin de la saison de travail. Après cette date, la veuve rentre dans la condition des autres travailleuses du métier, alors que toutes les cannes de verre, les *conterie* résiduelles et tous les outils de travail sont obligatoirement vendus<sup>730</sup>.

Le nouveau statut de l'Art des *Perleri* aborde la question du travail féminin de manière plus exhaustive par rapport à celui des *margariteri*. L'opération centrale de la fabrication des *manifatture a lume*, le travail au chalumeau, reste possible tant aux hommes qu'aux femmes de l'Art, selon le principe que le privilège de « travailler les perles » se transmet aux perlières à travers le lien de parenté avec un maître. Le statut précise que la possibilité de travailler au chalumeau concerne tant les femmes « parents proches » d'un maître perlier (donc les épouses, les filles et les sœurs), que celles « lointaines » (donc les belles-sœurs, les petites filles et les cousines). Le caractère patriarcal de la réglementation est renforcé par la réaffirmation de l'obligation d'exercer son propre travail dans la maison d'un maître de l'Art (parent ou pas) et du principe du mariage endogamique<sup>731</sup>. En effet, la

---

<sup>729</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 36v.

<sup>730</sup> *Ibid.*, c. 46r. Souvent, la veuve renonce à cette possibilité pour obtenir rapidement les moyens de survie à travers la vente des outils, des cannes et des perles, voir le cas de Maria Tramontin, veuve de Paolo dal Piz en 1794, ASVe, *Censori*, b. 32. Dans d'autres cas, la gestion des fours d'un patron défunt passe directement à un autre patron, comme l'indique le cas d'Antonia Zeffiri en 1779, ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Z », 18.12.1779.

<sup>731</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Disciplina delle persone, art. XVIII.

femme perd son privilège de fabriquer les perles si elle se marie hors de l'Art. Le nouveau statut des *Perleri* nuance la rigidité de ce principe en confirmant le contenu de la disposition prise en 1760 par le *Consiglio dei Dieci*. En premier lieu, un mariage avec un extérieur ne représente pas une sortie définitive du métier : la règle confirme aux filles mariées en dehors de l'Art le permis de retourner travailler au chalumeau dans la maison-atelier d'un maître en cas de décès du mari ou d'abandon<sup>732</sup>. Néanmoins, cette concession est désormais assujettie au contrôle de la corporation, grâce à la création d'un registre indiquant le nom des veuves ou des femmes abandonnées et le nom du maître-patron correspondant<sup>733</sup>. En second lieu, le nouveau statut confirme aussi que l'enfilage reste une opération à confier de façon exclusive aux *perlere*, y compris à celles mariées en dehors du métier, avec l'obligation, pour les négociants et les maîtres, de respecter les rémunérations établies dans le tarif officiel<sup>734</sup>. Élément curieux : alors que le tarif des perles est mis à jour à l'occasion du renouvellement des statuts, celui de l'enfilage demeure le même qu'en 1735<sup>735</sup> : apparemment, la rémunération du travail réservé aux femmes n'a pas besoin d'un ajustement après trois décennies.

En tout cas, si le principe endogamique et la consanguinité avec le maître-homme restent le point de référence incontournable dans l'Art des *Perleri*, les règles concèdent aux femmes mariées en dehors du métier des possibilités d'emploi légal, ce qui représente une différence considérable par rapport à l'Art des *Margariteri*. En ce sens, on constate également un écart important également en ce qui concerne la condition des veuves des maîtres perliers : tant qu'elles conservent leur état de veuvage, le nouveau statut leur accorde non seulement le permis de continuer à travailler au chalumeau, mais aussi celui de « faire travailler [les perles] au chalumeau, et d'en avoir atelier, et d'en faire négoce »<sup>736</sup>. Bien que sans maîtrise, les veuves perlières ont donc la possibilité d'employer des ouvriers pour le travail au chalumeau dans l'atelier de leur défunt mari et de vendre des perles, et cela sans limites temporelles : il s'agit là d'une grande différence par rapport aux veuves *margaritere*, limitées à la seule saison de travail en cours. Bien sûr, les veuves ne rentrent pas dans le groupe des négociants de l'Art (du moins, nous ne les trouvons pas dans ces listes) et, probablement, dans la pratique, leurs marges de manœuvre face aux maîtres sont réduites.

Néanmoins, les sources issues de la corporation confirment aussi la présence de perlières « autonomes » : il s'agit des 44 femmes déjà mentionnées dans la première section de ce chapitre et qui apparaissent dans une liste de membres de l'Art de 1767<sup>737</sup>. Deux éléments rendent le document

---

<sup>732</sup> *Ibid.*, art. XXII.

<sup>733</sup> *Ibid.*, art. XXIII.

<sup>734</sup> *Ibid.*, art. XXIV.

<sup>735</sup> « Non essendovi stato bisogno, né occasione di rinnovar, né ritoccar la tariffa sudetta 1735 intorno all'impiradura delle perle », *Ibid.*, art. XIV.

<sup>736</sup> « Far lavorar di supialume, e tenerne bottega, e farne anche negozio », *Ibid.*, art. XIX.

<sup>737</sup> ASVe, *Censori*, b. 38, « Nomi de capi maestri, e loro famiglie componenti l'arte de perleri ».

intéressant : les noms de ces femmes sont mélangés dans le groupe des maîtres et sont séparés des groupes des veuves et des filles orphelines de l'Art ; à côté de chaque nom, il y a le nombre de chalumeaux légaux activés et de « personnes à charge » (invalides ou incapables au travail) de la personne mentionnée. Les veuves et les filles orphelines ont un seul chalumeau actif et aucune personne à charge, alors que 26 des 44 perlières ont plus d'un chalumeau actif et 8 en ont au moins 4<sup>738</sup>, pour un total de 95 « lampes » gérées par ce groupe d'artisanes.

Qui sont donc ces femmes insérées dans la liste des maîtres ? Malheureusement, la source ne le précise pas, mais leur distinction par rapport aux veuves et la présence d'une quantité non négligeable de chalumeaux pour chaque femme pourrait être un indice de perlières « autonomes ». Ce qui est certain, c'est qu'il y a des femmes sans maîtrise dans la même liste que les maîtres, qu'elles ne sont ni des veuves seules, ni des orphelines, et que ces femmes font travailler légalement plusieurs chalumeaux. Rien de comparable n'est identifiable dans l'Art des *Margariteri*.

Au final, la comparaison des deux statuts montre des grandes différences dans les possibilités de travail légal des femmes des deux Arts vénitiens des perles, en faveur des *perlere*. En examinant le cas des veuves, toutefois, nous entrevoyons aussi une divergence qui n'est pas limitée aux opérations de production, mais qui renvoie plus largement à la position des femmes dans la corporation. Autrement dit, tout en rappelant la condition de minorité juridique qui unit toutes les femmes des perles, l'impression qui ressort des sources normatives est que la position des *perlere* est bien meilleure que celles des *margaritere*.

#### 6.2.4. Des perlières en confrérie

De ce point de vue, un indicateur primordial pour vérifier cette hypothèse est la possibilité ou pas d'accès à la confrérie du métier. En effet, le renouvellement des statuts coïncide avec la réorganisation de l'institution qui s'occupe de l'assistance et de la dévotion des membres des Arts des perles : depuis la séparation de 1647, les *margariteri* et les *perleri* partagent en fait la même *fraterna* et c'est seulement en 1762-1764 qu'une confrérie autonome pour les seconds est créée<sup>739</sup>. En ce qui concerne les femmes, les différences entre les deux sont remarquables. En Italie, à l'époque moderne, l'une des tâches fondamentales des confréries est la distribution de subventions aux « frères » malades ou invalides<sup>740</sup> et les deux Arts vénitiens des perles n'y font pas exception. Cependant, *margariteri* et

---

<sup>738</sup> Il s'agit d'Andreina Lazari, Margarita Bellandis, Tomasa Rugani, Andreina Grandis, Paula Saffi, Andreina Tamasa, Santa Pulese Maria Maretti, *Ibid.*

<sup>739</sup> ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Pietà e carità, art. I.

<sup>740</sup> Renata Allio, « Dalle corporazioni alle società di mutuo soccorso : la transizione a Torino tra Ancien Régime e Risorgimento », *art. cit.*, p. 499-500 ; Angela Maria Girelli, « Le origini della previdenza sociale a Roma : dalle strutture corporative alle società di mutuo soccorso », *art. cit.*, p. 525-530

*perleri* règlent différemment l'accès à cette institution, le subordonnant par ailleurs au paiement des impôts corporatifs.

Pour les *margariteri*, la participation à la vie et aux bénéfices de leur confrérie est limitée aux membres inscrits dans le livre de l'Art qui paient les *tanse di milizia* et les *luminarie*<sup>741</sup> : les patrons des fours, les maîtres, et les éventuels compagnons et *garzoni*/fils attribués aux fours à travers le mécanisme de distribution saisonnier. Les familles des membres de l'Art ne sont pas mentionnées, pas plus que les femmes employées dans le triage qui ne participent pas à la distribution annuelle des *maestranze*<sup>742</sup>. En somme, dans l'Art des *Margariteri*, les femmes sont exclues de la confrérie et de ses subventions. Cela n'empêche pas que la corporation puisse créer d'autres formes d'assistance pour les parentes des maîtres, comme le soutien aux jeunes filles institué en 1723 par volonté de Antonio Giusti. Toutefois, il faut attendre 1781 pour le voir mis effectivement en œuvre par l'assemblée du métier, après une longue période de litiges<sup>743</sup>.

En revanche, le statut de l'Art des *Perleri* de 1764 souligne de façon explicite que « tous les contributeurs seront en capacité de recevoir le soutien de la confrérie, et en conséquence non seulement les maîtres, tant négociants qu'ouvriers, mais également toutes les personnes de leurs familles, tant hommes que femmes, capables de travailler »<sup>744</sup>. La différence est considérable : dans l'Art des *Perleri* le travail des femmes est suffisamment reconnu pour donner droit aux subventions de la confrérie en cas de maladie<sup>745</sup>. Par ailleurs, les sources montrent que les soutiens corporatifs aux femmes perlières ne sont pas limités aux travailleuses. Par exemple, en 1780, le *gastaldo* Giorgio Barbaria demande aux *Censori* d'approuver une aide corporative de 3 livres par semaine à Caterina Barbaria, veuve de Domenico Lacedelli, octogénaire, presque aveugle et incapable à travailler au chalumeau<sup>746</sup>. En 1781, le même magistrat approuve une contribution de 2 livres par semaine à Maria

---

<sup>741</sup> La *tansa di milizia* est un impôt créé pour financer le recrutement des *galeotti* des galères de la République. Les *luminarie* sont des impôts personnels annuels et progressifs payés par les patrons, les maîtres et les *lavoranti* de l'Art, BMC, *M.C. IV*, c. 33, c. 20r.

<sup>742</sup> « Tutta l'arte è obligata ad andar in fraterna, patroni di fornace, maestranze e anche lavoranti, né altri che le persone di arte vi possono esser ammesse », ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Quesiti 1786-88 », Pietà e carità, art. II ; « Quei che si trovano descritti nel libro mare dell'arte e che pagano le solite tanse di milizia e le luminarie hanno soli ad esser capaci di entrar in fraterna, anzi devono tutti descrivervisi », *Ibid.*, art. XI.

<sup>743</sup> En cette année, la *parte* du *gastaldo* Domenico Mioni pour rendre effectif le soutien est approuvé à l'unanimité, ASVe, *Censori*, b. 32, 31.08.1781.

<sup>744</sup> « Tutti i contribuenti saranno capaci del soccorso della fraterna, e in conseguenza non solo i capo maestri negozianti, e operarij, ma anche le persone tutte delle lor famiglie sì maschi, che femine capaci di lavorare, e che vivono della professione di supialume », ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Perleri », Pietà e carità, art. V.

<sup>745</sup> Comme d'habitude, le statut précise scrupuleusement les maladies ouvrant droit aux soutiens, ainsi que la durée et les modalités de ceux-ci, *Ibid.*, art. IV-X.

<sup>746</sup> Caterina est fille de Giorgio di Giovanni Maria Barbaria perlier et de Dorotea q. Pietro Bigontina, elle est née et baptisée à Santa Maria Formosa en 1699, habite dans la *contrada* de San Lio dans la misère et en compagnie de son fils Gio. Maria Lacedel et de ses trois neveux, ASVe, *Censori*, b. 32, 07.06.1780.

Moraziol, veuve d'Iseppo Moraziol, invalide et pauvre<sup>747</sup>. Donc, au moins après 1764, les femmes de l'Art des *Perleri* peuvent profiter d'une protection supplémentaire provenant de la corporation.

Les nouveaux statuts des années 1760 montrent clairement que, du point de vue officiel et légal, les conditions des femmes de l'Art des *Margariteri* et de l'Art des *Perleri* ne sont pas les mêmes. Bien que dans une condition commune de minorité juridique, d'impossibilité d'accès à la maîtrise et de générale subordination générale aux hommes de leurs corporations, les *perlere* peuvent profiter de plus amples possibilités de travail légal et d'une meilleure position à l'intérieur de la corporation par rapport aux *margaritere* (Tableau 13).

**Tableau 13. Limites de travail et d'assistance des femmes dans les Arts vénitiens des perles**

Travail permis aux « femmes des perles » à Venise au XVIIIe siècle					
	Opérations	Qui ?	Lieu de travail	Limitations	Autre
<b>MARGARITERI</b>	Triage de la canne	Parentes de maître	Maisons, fours		
	Coupage de la canne	Parentes de maître	Maisons, fours		Durée : 1754-1764
	Gestion du four du mari	Veuves de maître	Non précisé	Jusqu'à la fin de la saison de travail	
	Enfilage	Non précisé	Maisons, rues		Non réglementé
<b>PERLERI</b>	Travail au chalumeau	Parentes de maître	Maison d'un maître		
	Travail au chalumeau	Filles de maître mariées en dehors du métier	Maison d'un maître	En cas de veuvage ou d'abandon	Après 1760
	Enfilage	Parentes de maître	Non précisé		
	Gestion atelier et vente perles	Veuves de maître	Atelier-maison de famille	Rester veuves	Après 1764 ?
<b>Confrérie</b>					
	Les femmes de l'Art ont accès aux subventions ?				
<b>MARGARITERI</b>	Non				
<b>PERLERI</b>	Oui				

Il est difficile d'expliquer pourquoi il y a une telle différence entre deux métiers assez similaires. Une cause pourrait découler du type de travail confié aux femmes : dans l'industrie des *conterie* elles sont employées dans des opérations peu qualifiées et peu rémunérées, alors que le travail au chalumeau jouit d'une réputation considérablement plus élevée<sup>748</sup>. Une autre raison pourrait

<sup>747</sup> Maria Moraziol est née en 1708 et en 1780 habite à dans la *contrada* de San Luca. Elle est malade et « incapace di procacciarsi con la propria Arte il necessario quotidiano alimento, ridotta in estrema miseria per impotenza anco di sua famiglia », ASVe, *Censori*, b. 32, 02.04.1781.

<sup>748</sup> Francesca Trivellato, « Out of Women's Hands », *art. cit.*, p. 51.

concerner l'organisation du travail et la perception de la contribution féminine : dans l'Art des *Margariteri*, le four est le cœur du processus productif et ce sont les maîtres qui y gèrent les opérations cruciales, alors que les femmes travaillent souvent dans leur maison ou dans celle des patrons. En revanche, les perlières travaillent dans les maisons-ateliers à côté des maîtres et des autres ouvriers, elles sont nombreuses, leurs gestes et leurs capacités sont visibles, leur contribution à la création des *manifatture a lume* est indéniable<sup>749</sup>. Ces facteurs contribuent à expliquer la meilleure position des *perlere* par rapport aux *margaritere*.

Cependant, toute étude des travailleuses, ouvrières ou artisanes de l'industrie des perles vénitienes au XVIII<sup>e</sup> siècle ne peut pas se contenter d'une analyse des règles et du travail légal. C'est aussi dans le monde du travail clandestin que se concrétise le lien entre un grand nombre de femmes et les perles de verre.

### 6.3. Travail au noir, fraudes, réseaux clandestins

Les statuts représentent seulement un côté de la médaille. La réglementation des tâches et de la condition des femmes à l'intérieur des Arts vénitiens des perles intervient dans un monde où les violations des normes et l'emploi illégal de femmes, qu'elles soient ou non parentes d'un maître, sont des pratiques courantes. Les deux sphères du travail légal et de celui au noir coexistent, s'entrelacent et sont souvent inséparables. En effet, toute nouvelle réglementation s'avère inefficace contre la prolifération des fraudes et des pratiques illicites. Les règles restent largement ignorées et une partie importante de la production des perles de verre continue à se dérouler dans le cadre du travail illégal, exercé souvent en dehors de la corporation. Il s'agit d'un élément commun à l'Art des *Margariteri* et à celui des *Perleri*, où l'utilisation de la main-d'œuvre féminine non-encadrée est un choix assez fréquent. Si retracer le cadre de l'évolution des règles concernant les femmes se révèle plutôt simple grâce aux sources normatives, reconstituer toutes les nuances et les dimensions du monde « souterrain » est une tâche extrêmement compliquée faute de documentation. Pourtant, à travers les reflets des sources judiciaires, nous pouvons saisir une partie de cette réalité.

Nous savons que de nombreuses femmes sont employées à domicile dans la fabrication des *conterie*, pour trier et couper les cannes de verre, alors que d'autres enfilent ces petites perles en bouquets, sans faire partie de l'Art<sup>750</sup>. Cependant, on ne peut pas considérer les enfileuses des *conterie* comme une main-d'œuvre clandestine. Cette branche de l'industrie des perles est plutôt un secteur non réglementé à haut taux d'exploitation, un domaine où les autorités de la République (et de la

---

<sup>749</sup> Certes, il faut considérer également qu'à l'époque moderne la reconnaissance économique de la contribution féminine passe le plus souvent sous forme de don ou de leg testamentaire, Anna Bellavitis, « Lavoro in famiglia, lavoro non remunerato », *art. cit.*, p. 181.

<sup>750</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 177, 186.

corporation) interviennent rarement<sup>751</sup>. Dans la plupart des cas, les contrôles dans ce domaine concernent la qualité de l'enfilage ou la contrebande des perles, ce qui fait par ailleurs ressortir l'existence des *mistre*, de figures intermédiaires à mi-chemin entre la légalité et l'illégalité qui deviennent centrales pour l'industrie des *conterie* au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>752</sup>. En 1741, la justice se saisit du cas de Bettina Verocai et Cecilia Frare, deux femmes d'origine grecque qui agissent « comme s'elles étaient de légitimes maîtres dans cette Dominante », achetant et vendant illégalement des *conterie* et exerçant la fonction d'intermédiaires<sup>753</sup>. En 1786, l'Art des *Margariteri* effectue une inspection dans l'atelier de Giorgio Barbaria pour contrôler la qualité d'une série de bouquets de *conteria a speo*<sup>754</sup> et trouve l'enfilage des *mistre* mal effectué, car la *conteria* « pour être agréable à regarder devait être enfilée dans deux fils, notamment les bouquets les plus grands »<sup>755</sup>. Nous découvrons également des traces indirectes ou des références au travail des *impiraperle* ou des *mistre* dans les inventaires après décès, comme celui de Paolo dal Piz en 1794 où des colliers de différents couleurs doivent être enfilés « auprès des *mistre* comme d'après les registres »<sup>756</sup>.

Dans l'Art des *Margariteri* la forme la plus grave de travail illégal des femmes concerne le coupage. Il s'agit une véritable menace aux privilèges, à l'identité sexée du travail<sup>757</sup> des maîtres coupeurs. Or, la légalisation de 1754 met en lumière un monde parallèle clandestin, où le recours aux femmes pour cette opération dépasse largement les limites légales<sup>758</sup> et qui cause, comme nous l'avons vu, la baisse des salaires des coupeurs<sup>759</sup>. Ainsi, quelques années après, dans une relation aux *Inquisitori di Stato*, l'Art revient sur les mauvais effets des dispositions de 1754 sur la corporation écrivant que « les femmes aussi participèrent au désordre de ce pauvre Art ; car, bien que non formées, elles furent placées au coupage des cannes après une courte formation, non dans les maisons des maîtres, comme octroyé, mais dans les maisons d'extérieurs et partout selon leurs préférences »<sup>760</sup>.

<sup>751</sup> En fait, l'enquête de 1757 sur les travailleurs et travailleuses clandestins auprès des ambassades est faite par l'Art des *Perleri*, où l'enfilage est réglementé, *Ibid.*, p. 181.

<sup>752</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 180-181 ; Anna Bellavitis, Nadia Maria Filippini, Maria Teresa Sega, *Perle e impiraperle, un lavoro di donne a Venezia tra '800 e '900*, *op. cit.*

<sup>753</sup> « Come se fossero legittimi capi maestri in questa Dominante », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri », 1741 ; *Ibid.*, fasc. D, 20.08.1741.

<sup>754</sup> Nous rappelons que la vente de tout type de perles peut être effectuée tant par les patrons *margariteri* que par les négociants *perleri*.

<sup>755</sup> « Per pagare maggiormente la vista doveva essere infilata in due filli, e non in uno, specialmente i mazzi più grossi », ASVe, *Censori*, b. 39, 28.08.1786, cité également en Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>756</sup> « Auprès des *mistre* comme d'après les registres », ASVe, *Censori*, b. 32. Il y a d'autres exemples provenant des comptes des patrons de fours, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>757</sup> Simona Laudani, « Il ruolo politico delle corporazioni », *art. cit.*, p. 69.

<sup>758</sup> BMC, *M.C. IV*, c. 99, c. 430.

<sup>759</sup> ASVe, *Censori*, b. 40.

<sup>760</sup> « Confluirono al disordine della pover'Arte altresì le donne ; poichè queste egualmente ignare furono poste con breve istruzione al taglio delle canne, non nelle case respetive de capo maestri come le fu permesso, ma in case d'estrani e dovunque ad esse le accomodaro », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « Margariteri ».

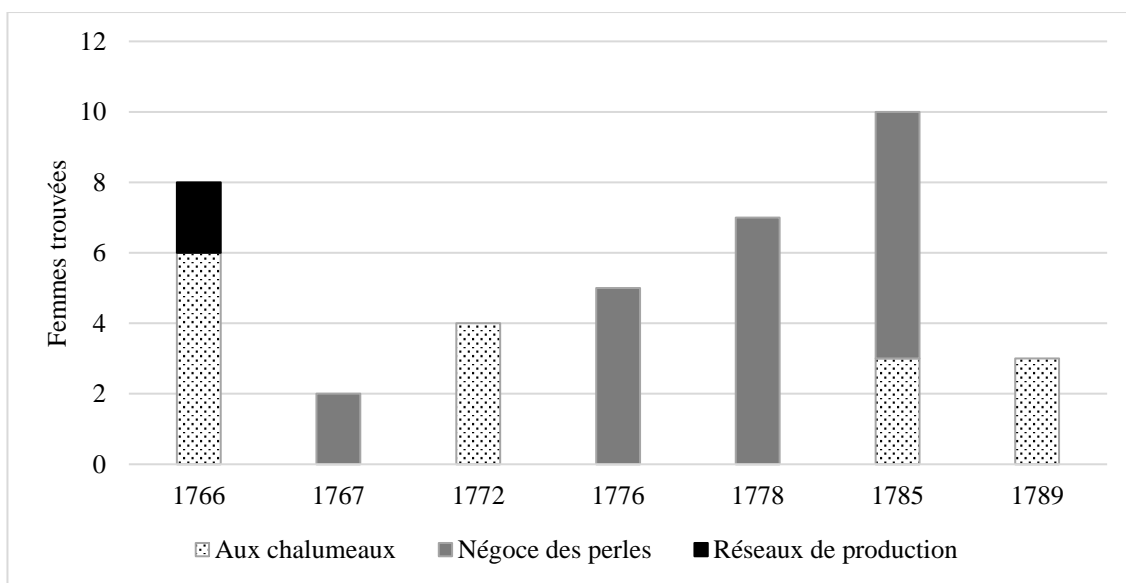


Selon les responsables, la rapide formation des femmes (de l'Art ou pas) au coupage des cannes et la prolifération immédiate du phénomène hors du cadre corporatif participent au déclin des *Margariteri*. S'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les affirmations des responsables de l'Art, notamment celles sur le déclin causé par les femmes, l'extrait témoigne néanmoins de la diffusion de l'emploi clandestin des travailleuses. Nous ne savons pas si leur exclusion de cette opération à l'occasion de la révision des statuts en 1762-1764 a mis un terme à cette fraude, mais les vicissitudes de ce secteur permettent des doutes à cet égard.

Les sources judiciaires vénitienne témoignent également d'un grand dynamisme du travail féminin clandestin dans l'industrie des *manifatture a lume*. Les traces des perlières sont en effet plus nombreuses et détaillées que celles des *margaritere*, certes à cause des contrôles plus fréquents de l'Art, mais peut-être aussi en raison de marges de manœuvre plus importantes (gestion des ateliers par les veuves, travail au chalumeau etc.). Nous nous sommes servi de la documentation issue des inspections hebdomadaires des agents de l'Art dans les maisons des maîtres, de leurs rapports présentés aux *Censori* et des décisions de ceux-ci pour aller au-delà de la dimension officielle des statuts et pour voir une partie de l'expérience des travailleuses clandestines dans la fabrication des perles.

Les contrôles de l'Art des *Perleri* visent à identifier et réprimander deux fraudes principales : les transgressions sur le nombre de chalumeaux activables par chaque maison perlière, et l'emploi de main-d'œuvre extérieure au métier, deux thèmes évidemment liés entre eux. La Figure 26 synthétise les cas de femmes trouvées en train de travailler illégalement dans cet Art.

**Figure 26. Travailleuses clandestines dans l'industrie des *manifatture a lume*, 1766-1789**



D'après : ASVe, *Censori*, b. 21, b. 31, b. 39, b. 40.

Il s'agit de chiffres modestes, mais le graphique n'a pas la prétention d'être exhaustif : il représente une goutte de la mer des violations existant au XVIII<sup>e</sup> siècle dans ce secteur industriel<sup>761</sup>. En revanche, la Figure 26 montre les trois grands domaines où se concrétise le travail illégal des perlières : le travail au chalumeau, la vente des perles ou l'intermédiation, la gestion de petits réseaux de production. C'est la matérialisation de « l'organisation parallèle clandestine » déjà évoquée par Anna Bellavitis pour toute l'industrie des perles vénitiennes<sup>762</sup>, dans ce cas une série de réseaux de production qui s'organise autour de femmes, souvent des veuves. Les exemples permettent de mieux définir les caractéristiques de ce monde, tout précisant le profil de ces travailleuses des perles.

Les modalités et les protagonistes du travail clandestin au chalumeau sont très différentes : parfois les femmes travaillent de façon autonome, dans d'autres cas elles sont employées dans les maisons des maîtres. Un premier groupe de cas concerne les femmes mariées avec des hommes n'appartenant pas au métier. Comme cela a déjà été évoqué, en 1772 les *Censori e Aggiunto* lancent une enquête sur les Arts du verre et, à cette occasion, plusieurs membres de l'Art de *Perleri* sont interrogés sur les fraudes diffusées dans la corporation. L'une des questions posées par le magistrat vénitien concerne le travail des femmes. Malgré l'interdiction, elles continuent à travailler au chalumeau dans différents endroits : ainsi, Lucietta Girardon exerce sur un banc de travail illégal dans la maison de ses frères Giacomo et Giovanni à Santa Sofia ; les deux sœurs Veronica et Lucietta Alberti fabriquent les perles chez elles ; Bettina Verocai, mariée avec un boucher, travaille au chalumeau de son père, un maître devenu matelassier<sup>763</sup>. En avril 1777, les agents de l'Art accusent de travail clandestin trois femmes trouvées dans la maison du maître perlier Domenico Verocai. Il s'agit de Domenica Verocai, fille de Domenico mais mariée en dehors du métier, de Lucrezia, la femme d'Antonio Verocai, et de la belle-sœur d'Antonio, dont le nom n'est pas précisé, toutes trouvées en train de fabriquer des perles au chalumeau. Après la confiscation des outils du métier et des perles, Domenico écrit une supplique aux *Censori* pour expliquer la situation : Lucrezia a l'autorisation de travailler les perles en tant qu'épouse d'Antonio, son fils et maître perlier ; sa fille Domenica a un tempérament « capricieux », elle est mariée depuis quinze ans en dehors du métier, mais auparavant elle n'a été jamais trouvée à exercer au chalumeau ; compte tenu de son état financier, sa belle-sœur n'a toutefois pas besoin de travailler<sup>764</sup>.

Dans d'autres cas, les inspections révèlent la forte présence de femmes n'appartenant pas au métier qui modèlent les perles au chalumeau. En 1766, deux ans seulement après la révision des statuts de

---

<sup>761</sup> Par ailleurs, on ne sait pas vraiment si, dans les cas identifiés, les personnes sont contrôlées à la suite de dénonciations ou de suspicions, ou si, en revanche, il s'agit de résultat d'inspections aléatoires.

<sup>762</sup> Anna Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, op. cit., p. 47-48.

<sup>763</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21, 13.02.1771 (M.V.) ; 26.02.1771 (M.V.).

<sup>764</sup> *Ibid.*, b. 31, 28.04.1777.

l'Art, au moins cinq femmes sont condamnées à la confiscation des outils de travail et de perles et avec des amendes pour avoir travaillé au chalumeau. Quelques mois après, les *Censori e Aggiunto* condamnent Paulina Lanari pour la même raison. Lanari est une « désobéissante récidive » qui avait été déjà mise en garde par le passé par la *Giustizia Vecchia* et par le *Consiglio dei Dieci*, ce qui offre par ailleurs un exemple de la faible efficacité des mesures répressives et du caractère endémique de ces pratiques<sup>765</sup>. Le 6 octobre 1785, une délégation d'agents de l'Art visite la maison du maître Giorgio Soravia, située dans la *corte* Loredana à San Marcilian. L'inspection trouve deux chalumeaux allumés et deux femmes. La première est l'épouse du maître, la seconde, trouvée dans une salle fermée, est Rosa Centenari, la fille d'un barbier. Devant les garanties de Soravia que le deuxième chalumeau appartient à son épouse, les agents obligent Rosa (qui est amputée de la main gauche) à travailler de la *corniola* au chalumeau. Après l'échec de cette épreuve imposée, les agents confisquent les outils et les perles<sup>766</sup>. En novembre 1789, une autre inspection découvre cinq chalumeaux non autorisés dans la maison de Giovanni Tomasi, maître perlier. Interrogées par les agents, deux petites filles admettent que trois chalumeaux sont utilisés par trois autres jeunes filles, les autres par deux fils. Les agents confisquent les chalumeaux et marquent le banc de travail<sup>767</sup>.

Malgré la variété des cas que nous venons d'évoquer, les témoignages les plus intéressants concernent de petits groupes de travailleuses, généralement composés par une veuve de l'Art des *Perleri* et une ou plusieurs femmes n'appartenant pas au métier. Ces groupes travaillent sur commande des négociants de l'Art, et les veuves agissent parfois comme intermédiaires entre l'équipe de production et les hommes du négoce. Pendant les contrôles d'octobre-novembre 1785, les agents de la corporation trouvent plusieurs groupes de femmes. Maddalena Verocai, veuve d'un maître et résidente à San Marcilian, admet qu'elle exerce au chalumeau dans sa propre maison avec sa sœur Elisabetta, épouse d'un boucher. Dans la *corte* du *Forno Vecchio* à San Luca, dans la maison de la veuve Ordola Moraciol, les inspecteurs trouvent Angela Sussi, une personne extérieure au métier, mais ils tolèrent l'infraction compte tenu de la misère de cette femme. Enfin, dans la maison de Giuseppe Tafarello, extérieur à la corporation en tant que *fante* du *Magistrato alle Acque*, les agents découvrent un petit groupe de travailleuses. Les témoignages des protagonistes sont nombreux et parfois contradictoires, mais leur croisement permet de reconstituer un cadre plausible de cette affaire. Maria Barbaria est une veuve de l'Art des *Perleri* qui travaille légalement dans l'atelier du maître Giacomo Minozzi. Elle habite chez sa sœur, Angela, qui est mariée avec Giuseppe Tafarello. La maison de Tafarello et l'atelier de Minozzi se trouvent dans deux *corti* voisines. C'est dans la maison

---

<sup>765</sup> *Ibid.*, 05.05.1766, 15.05.1766, 26.05.1766, 03.12.1766.

<sup>766</sup> *Ibid.*, b. 39, 23.11.1785.

<sup>767</sup> *Ibid.*, b. 40, 23.11.1789.

de Tafarello que les agents trouvent des indices de travail au chalumeau : des perles, des fragments de verre et les traces d'un banc de travail et d'un soufflet<sup>768</sup>. Les interrogatoires menés par les *Censori* dans les jours qui suivent l'inspection font ressortir qu'Angela Sussi et ses filles (toutes extérieures au métier) travaillent au chalumeau sur commande d'un négociant perlier, Antonio Gaspari<sup>769</sup>. Le lien entre le négociant et ces femmes est assuré par deux veuves de l'Art : Maria Barbaria, déjà évoquée, leur colocataire, et Caterina Lanfrienchi-Barbaria, veuve du maître Francesco Barbaria. Caterina confirme aux *Censori* que, sur commande de Maria, elle livre de temps en temps des perles et des cannes au négociant Antonio Gaspari<sup>770</sup>.

En somme, dans un endroit suffisamment caché et stratégique, caractérisé par la proximité entre l'atelier du négociant et la maison des femmes, s'organise un petit réseau clandestin pour la fabrication des perles. En tant que veuve de l'Art, Maria Barbaria travaille légalement dans la maison d'un maître voisin, alors que ses colocataires, extérieures au métier, travaillent dans leur maison. Grâce à l'intermédiation d'une autre femme de l'Art, veuve elle aussi, la production de cette petite unité rejoint le monde légal du négoce de la corporation.

L'exemple décrit n'est pas un cas isolé. Les femmes agissent souvent comme des intermédiaires entre le monde de la production et celui du négoce, à l'intérieur comme à l'extérieur du métier : en 1766, les sœurs Perini sont condamnées à un ducat courant d'amende pour avoir vendu de la canne de verre de couleur rubis et *corniola* au marchand Alessandro Lacedel, l'ensemble pour une valeur de 24 *lire* et 1 sous. La canne vendue était de propriété du négociant de l'Art Stefano Gaspari<sup>771</sup>. En 1767, les *Censori e Aggiunto* condamnent des femmes pour la violation des statuts et le cadre qui ressort est similaire. Pendant un contrôle routinier, les agents de la corporation trouvent un soufflet, un banc et deux chalumeaux dans la maison de Catterina Zetton, veuve d'Angelo Zamarini, *cimador* de toiles. Catterina travaille au chalumeau avec sa sœur, Margarita, femme d'un émailleur, sur commande du négociant Pietro Antonio de Menego. Après la confiscation de l'outillage et de plusieurs perles de verre, les deux sœurs sont condamnées à payer une amende : un demi-ducat pour Catterina et un ducat pour Margarita<sup>772</sup>. Le 22 novembre 1776, après l'examen d'une relation présentée par l'Art des *Perleri*, les *Censori e Aggiunto* condamnent Francesca Roan et sa fille Giovanna à 20 ducats courants d'amende. Elles travaillent dans leur maison avec Giustina Segata,

---

<sup>768</sup> *Ibid.*, b. 21, fasc. 22, « Quarta caminata », 18.11.1785.

<sup>769</sup> L'atelier-entrepôt d'Antonio Gaspari se trouve près de l'église de San Luca, dans le *sestiere* de San Marco, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 914. Antonio Gaspari est un négociant de taille moyenne spécialisé dans le commerce des perles au Levant, voir *infra*, chapitre précédent et la troisième partie.

<sup>770</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, 16.12.1785.

<sup>771</sup> *Ibid.*, b. 31, 05.02.1766.

<sup>772</sup> *Ibid.*, 16.03.1767.

Margarita Cigogna et Antonia Danieli, extérieures à la corporation<sup>773</sup>. Trois ans après, en 1779, les représentants de l'Art reviennent chez Francesca Roan, où habitent maintenant Giovanna et son mari, le papetier Domenico Lauro. Après le décès de la mère et malgré la condamnation, Giovanna a continué son travail au chalumeau sur ordre de Gaetano de Menego. Les agents confisquent les outils, le banc et les perles : 5 kg de couleur rubis, 17 kg de cristal et 26 kg de couleur noire<sup>774</sup>. Un mois après, Anna, veuve de Zuanne Roan et fille d'un maître de l'Art, est condamnée *mitius agendo* par les *Censori* à deux ducats d'amende. Interrogée par le tribunal, Anna, âgée et presque invalide, confesse faire travailler au chalumeau Adriana Meneguzzi et Barbara, « déjà formées au métier par d'autres maîtres »<sup>775</sup>. Pendant le même contrôle, les agents de l'Art trouvent Maria Celega, Caterina Carpanese et Paula Collassi qui travaillent aux chalumeaux dans la maison de Laura Piccinina. Les outils confisqués et après avoir écouté les suppliques des femmes, les *Censori* les condamnent *mitius agendo* à deux ducats d'amende, en pardonnant Paula Collassi<sup>776</sup>.

Ces exemples confirment qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'industrie vénitienne des perles au chalumeau, l'emploi de travailleuses clandestines par les maîtres de l'Art et le travail au noir des femmes sont monnaie courante, alors que la répression est faible ou inefficace. Les cas mentionnés permettent ainsi de s'interroger sur la transmission non officielle du savoir-faire perlier. Celle-ci n'a pas lieu seulement dans les maisons des maîtres ou à travers les femmes mariées en dehors du métier qui enseignent les techniques et les gestes aux composants de leur nouvelle famille, comme le dénoncent les *perleri*<sup>777</sup>, mais aussi grâce aux veuves de l'Art et à cet amalgame entre vie en famille, dans la même maison, et travail domestique. Autrement dit, dans l'Art des *Perleri*, les femmes jouent souvent le rôle de vecteurs de diffusion des savoirs tant à l'intérieur de la corporation que dans le reste de la société vénitienne, bien que, comme ailleurs, il y ait des difficultés à tracer des frontières précises entre apprentissage et travail domestique<sup>778</sup>.

## Conclusion

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs centaines de travailleuses appartenant aux Arts des *Margariteri* et des *Perleri* participent à la fabrication des perles de verre, alors que le nombre de celles employées dans les tâches non règlementées ou clandestinement nous échappe. Globalement, l'emploi des femmes donne à l'industrie vénitienne des perles un « levier » pour garder bas les coûts de production,

---

<sup>773</sup> *Ibid.*, 22.11.1776.

<sup>774</sup> *Ibid.*, 27.08.1779.

<sup>775</sup> *Ibid.*, 03.09.1779, 08.09.1779.

<sup>776</sup> *Ibid.*, 09.09.1779.

<sup>777</sup> ASVe, *Arti*, b. 437, c. 116v-118v.

<sup>778</sup> Monica Martinat, « L'apprendistato », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia, op. cit.*, p. 79-102, p. 80 ; Simona Laudani, « Il ruolo politico delle corporazioni », *art. cit.*, p. 71.

notamment ceux liés à la main-d'œuvre, permettant de substituer ou d'associer une partie des maîtres avec des ouvrières formées de façon non officielle, et moins rémunérées. Tous ces éléments confirment et enrichissent les acquis historiographiques des vingt dernières années.

L'analyse des sources normatives et des dispositions des tribunaux vénitiens ont permis de préciser l'évolution des possibilités d'emploi légal des *margaritere* et des *perlere*. Pour les premières, une ouverture considérable des opérations autorisées a lieu dans la décennie 1754-1764, avec la permission d'être employées pour couper les cannes qui s'ajoute au tri et à l'enfilage. Cette dernière opération n'est toujours pas règlementée. Pour les secondes, nous constatons depuis les années 1760 un adoucissement des normes concernant les femmes mariées en dehors du métier qui sont autorisées à travailler pour l'Art sous certaines conditions. Bien qu'unies dans la même condition de minorité juridique et d'impossibilité d'accès à la maîtrise, les différences entre *margaritere* et *perlere* sont nombreuses et favorisent ces dernières, qui peuvent travailler au chalumeau, enfiler les perles et gérer l'atelier du mari lorsqu'elles demeurent veuves. Les sources confirment l'existence de perlières autonomes qui contrôlent le travail de plusieurs chalumeaux et peuvent profiter des subventions de la confrérie. Au-delà de l'exploitation et de la subordination aux hommes, le monde des travailleuses des Arts des perles se caractérise aussi par des différences internes non négligeables qui révèlent une hiérarchisation de la main-d'œuvre féminine. Ces différenciations découlent probablement des phases de production et des types d'opérations dans lesquelles les femmes s'engagent, ainsi que de l'organisation de la production, qui aurait amené à une majeure « reconnaissance » de la contribution féminine dans l'Art des *Perleri*.

L'étude des sources judiciaires a, quant à elle, permis de saisir les contours d'un monde qui continue à nous échapper largement, celui du travail clandestin. Dans l'industrie des *conterie*, à côté du secteur non règlementé de l'enfilage, un grand nombre de femmes travaillent au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le coupage des cannes, après avoir été formées par les patrons des fours, en remplaçant la main-d'œuvre masculine des maîtres coupeurs. Cette pratique est diffusée bien avant la période de légalisation (1754-1764) et il est probable qu'elle continue après. Dans le secteur des *manifatture a lume*, un nombre inconnu mais sans doute consistant de femmes n'appartenant pas au métier travaillent au chalumeau, tant sous le contrôle des maîtres de l'Art que de façon autonome, coordonnées souvent par des veuves du métier. Face à ces pratiques illicites, les tribunaux vénitiens mettent en œuvre une répression plutôt molle, en continuité avec leur attitude à l'égard des violations qui contribuent à garder la compétitivité du secteur. En observant les exemples des petits réseaux clandestins de production, nous constatons que les femmes jouent fréquemment le rôle de vecteurs dans la transmission non officielle du savoir-faire de l'Art, tant à son intérieur qu'à l'extérieur.



**Troisième partie. Le commerce mondial des perles vénitiennes au  
XVIII<sup>e</sup> siècle**





## Chapitre 7. Marchés et acteurs euro-méditerranéens du commerce des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle

### Introduction

Une fois les perles de verre enfilées et décorées avec des rubans et des boucles, les bouquets de produites à Venise sont prêts à être expédiés. Après avoir été conditionnés dans des tonneaux ou des caisses, ils sont chargés sur les navires marchands destinés aux principaux ports méditerranéens et européens. Dans la filière des perles, le passage du monde de la production à celui du négoce est contrôlé par les marchands-fabricants *margariteri* et *perleri*, qui jouent le rôle de plaque tournante du système. La phase successive, celle de la commercialisation du produit dans la Méditerranée et en Europe, est gérée par un ample éventail d'acteurs, parmi lesquels les Vénitiens maintiennent une position importante tant comme opérateurs commerciaux que comme vecteurs de transport. En revanche, la dernière phase de la filière, c'est-à-dire le transport et la vente des perles sur les marchés de consommation, reste entre les mains des négociants étrangers (européens, asiatiques, africains).

Ce chapitre analyse la première phase de la commercialisation des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle du point de vue macro et micro, se focalisant sur les destinations et les opérateurs de ce commerce. Les données ici présentées et analysées jettent les bases pour les questionnements abordés dans les chapitres suivants, notamment les caractéristiques et le fonctionnement du commerce des perles vénitiennes sur les routes occidentales et orientales. Il s'agit donc de définir la structure qui sera ensuite approfondie. Pour ce faire, les sources quantitatives se révèlent fondamentales, parce qu'elles fournissent les informations nécessaires à dessiner le cadre d'analyse, alors que les sources qualitatives permettent de compléter et de préciser ce cadre.

La première section étudie les destinations euro-méditerranéennes des perles de verre. En fait, la plupart des marchés et des consommateurs de ce groupe de produits se trouvent au-delà de la mer Intérieure et du continent européen, notamment en Asie, en Afrique et aux Amériques. Les sources vénitiennes offrent des données extrêmement riches et détaillées qui permettent de suivre les flux des exportations de *conterie* et de *manifatture a lume* entre la lagune, la Méditerranée et l'Europe. Nous fournissons ainsi pour la première fois une image précise et détaillée de la géographie de ce commerce, en soulignant la structure, les régions protagonistes et le rôle crucial des places intermédiaires, comme Gênes, Livourne, Trieste ou Tripoli. La carte qui se dessine met en évidence les deux nœuds majeurs, celui occidental et celui oriental, qui seront approfondis par la suite.

La deuxième section se concentre sur les acteurs de ce commerce, c'est-à-dire sur les expéditeurs des perles de verre à Venise et sur leurs consignataires dans les différentes échelles. L'étude de deux périodes, 1764-1769 et 1781-1796, pour lesquelles la documentation est suffisamment uniforme,

permet de mettre en évidence les échanges effectués, le degré de spécialisation des protagonistes en fonction des régions concernées, et la présence de circuits d'échanges relativement fermés.

## 7.1. Entre destinations euro-méditerranéennes et marchés globaux

« Ces *conterie* servent aux usages des plus éloignées régions de l’Afrique et des Indes, où elles parviennent par les biais des Nations marchandes les plus industrieuses »<sup>779</sup>. « Elles [les perles, n.d.r.] se diffusent vers la Hollande, l’Angleterre, l’Espagne, le Portugal, Alexandrie [d’Égypte, n.d.r.], pour toute la Barbarie, en pénétrant, grâce à la navigation en Mer Rouge, dans les Indes Orientales et, depuis la Barbarie, elles passent dans les vastes provinces tant occidentales que méridionales de l’Amérique »<sup>780</sup>.

Ces extraits des *Margariteri* et des *Perleri* décrivent, de façon générale mais évocatrice, les marchés de consommation (l’Afrique, l’Inde ou les Indes Orientales, l’Amérique) et les intermédiaires marchands (la navigation dans la mer Rouge, les négociants occidentaux) des perles de verre vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce type de description est fréquent dans les sources qualitatives vénitienne et se retrouve surtout dans les mémoires des Arts envoyés aux autorités de la République, avec l’objectif de montrer l’importance de ces produits pour l’économie de Venise et donc d’obtenir l’attention et le soutien du gouvernement<sup>781</sup>. Malgré leur contenu rhétorique, ces descriptions contiennent des informations réelles sur l’extension globale du commerce des perles de verre vénitienne à la fin de l’époque moderne. Elles constituent donc un bon point de départ pour une analyse de ces marchés. En même temps, sans un appui quantitatif elles sont insuffisantes pour en comprendre les caractères de manière fine.

En fait, malgré l’existence de travaux qui ont présenté des données globales sur les marchés des perles de verre vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>782</sup>, aucune étude globale et systématique n’a été entreprise sur ce sujet. L’analyse et la comparaison de différentes sources primaires quantitatives et qualitatives permettent d’aller au-delà des descriptions un peu stéréotypées qu’on trouve dans la documentation qualitative, afin de tracer les routes et d’identifier précisément les marchés des perles de verre vénitienne.

Francesca Trivellato a justement souligné que, au XVII<sup>e</sup> siècle, tant les *conterie* que les *manifatture a lume* sont expédiées

---

<sup>779</sup> « Servono esse contarie agl’usi delle più rimote regioni dell’Africa, e dell’Indie, somministrate le sono col mezzo delle più industrie Nazioni commercianti », ASVe, *Censori*, b. 21, c. 26-28r.

<sup>780</sup> « Si estendono le medeme per l’Olanda, per l’Inghilterra, per la Spagna, per il Portogallo, per l’Alessandria, per tutta la Barbaria, inoltrandosi colla navigazione per il Mar Rosso persino nell’Indie Orientali, e dalla Barbaria passano nelle vaste provincie sì occidentali, che meridionali dell’America », *Ibid.*, b. 38, fasc. 15, « Scritture de margariteri presentate al Tribunal degl’Illu.mi & Ecc.mi SS.ri Capi dell’Ecc.so Cons.o di X.ci. ».

<sup>781</sup> D’autres exemples : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Diversorum, b. 359, c. 12 ; *Ibid.*, *Censori*, b. 40, fasc. « Senza data », c. 21.

<sup>782</sup> Giordano Campos, « Il commercio esterno veneziano della seconda metà del 1700 secondo le statistiche ufficiali », *art. cit.* ; Francesca Trivellato, « Echi della periferia », *art. cit.* ; *Id.*, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 230-231 ; Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, 22, 2010.

« Le long de deux axes : un à destination des ports de la Syrie et de l'Égypte - et, dans une moindre mesure de la côte nord-africaine occidentale ; l'autre à destination de la région appelée à Venise 'Ponente alto' - Espagne, Portugal, Hollande et Angleterre, c'est-à-dire les nations européennes à la tête d'empires coloniaux ; à ces routes il faut ajouter certaines échelles intermédiaires méditerranéennes, notamment Gênes, Livourne, Marseille et Naples »<sup>783</sup>.

En gros, ce cadre s'applique également au XVIII<sup>e</sup> siècle : les caractères essentiels de ce commerce se maintiennent au fil du temps. Malheureusement, les sources primaires vénitiennes ne permettent pas d'identifier de manière détaillée les destinations euro-méditerranéennes des perles de verre dans la première moitié du siècle, alors que de nombreuses données quantitatives sont disponibles pour la seconde moitié.

### 7.1.1. Entre Levant et Ponant : les deux pôles du commerce vénitien des perles de verre

Les manifestes de chargement/d'exportation<sup>784</sup> des navires sortis de Venise permettent d'obtenir des données solides sur les marchés des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Compilés par les capitaines pendant le chargement du navire et ensuite conservés à Venise par les *Cinque Savi alla Mercanzia*, les manifestes d'exportation contiennent une quantité considérable d'informations relatives au monde de la navigation et du commerce de l'époque moderne. Plus particulièrement, à côté des informations sur le navire et son voyage (date, destination), ils détaillent les noms des expéditeurs, la quantité des marchandises chargées (parfois avec leur poids) et les noms des consignataires. Exploités et analysés de façon sérielle, ils permettent donc de retracer les expéditions des perles de verre depuis Venise et d'en identifier les acteurs. Pour ce faire, les informations ont été insérées dans une base de données<sup>785</sup>. Cette base de données s'est révélée un outil fondamental pour étudier les marchés des perles et le monde des opérateurs qui matériellement gèrent ce trafic euro-méditerranéen au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au total, 1 991 manifestes d'exportation ont été collectés, dont 598 (30 %) contiennent au moins une cargaison de perles. Les documents couvrent la période 1746-1798, mais plusieurs années manquent, alors que pour certaines destinations la période d'observation est plus réduite<sup>786</sup>. En ce qui concerne le commerce des perles de verre, l'analyse a été conduite sur 190

---

<sup>783</sup> « Lungo due direttrici : una con destinazione i porti della Siria e dell'Egitto – ed in misura minore la costa nordafricana occidentale ; l'altra con meta quello che a Venezia veniva chiamato il 'Ponente alto' – Spagna, Portogallo, Olanda ed Inghilterra, ovvero le nazioni europee a capo di imperi coloniali ; a queste rotte andavano aggiunti anche diversi scali mediterranei intermedi, specie Livorno, Marsiglia e Napoli », Francesca Trivellato, « Echi della periferia », *art. cit.*, p. 26.

<sup>784</sup> Pour une description plus approfondie de la source, de la base de données obtenue et de la méthodologie adoptée, voir *infra*, Annexe 2.

<sup>785</sup> Afin de les analyser, il a fallu transformer les récipients (barils, caisses, colis etc.) en *libbre sottili* et en kg, et normaliser le nom des individus. La méthode suivie est décrite de façon approfondie dans *Ibid.*

<sup>786</sup> Par exemple, nous n'avons pas trouvé de manifestes pour la décennie 1770, sauf ceux des navires destinés à certains ports adriatiques, peu importants pour le commerce des perles. Le problème majeur a été le manque de manifestes pour

manifestes concernant la période 1746-1770, et sur 407 concernant la période 1781-1797<sup>787</sup>. L'analyse de la répartition des marchés a été possible pour les deux périodes 1764-1769 et 1781-1796. Malheureusement, pour les années 1760, les documents ne permettent pas de distinguer entre *conterie* et *manifatture a lume* (Tableau 14).

**Tableau 14. Destination des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation des navires sortis de Venise, 1764-1769 (en pourcentage)<sup>788</sup>**

Destination	%
Alexandrie d'Égypte <sup>789</sup>	33.8
Lisbonne	29.3
Gênes	9.4
Amsterdam	6.1
Gibraltar	4.5
Tripoli de Lybie	4.5
Cadix	2.4
Liverpool	2.0
Marseille	1.9
Constantinople	1.4
Livourne	1.2
Bristol	1.0
Londres	0.7
Salonique	0.5
Sans destination précisée	0.4
Smyrne	0.2
Naples	0.1
Alicante	0.1
Scutari	0.1
Hambourg	0.1
Chypre	0.1
Corfou	0.04
Messine	0.04
Tunis	0.04
Syracuse	0.02
Cattaro	0.02
Malte	0.01
Porto	0.01
Durazzo	0.003

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201 ; *Ibid.*, b. 606, c.15 ; *Ibid.*, b. 609, fasc. « Arrivi e partenze navi 1769-1780 » ; *Ibid.*, b. 641, c. 34, f. 2 ; *Ibid.*, b. 909-910. Nombre total de manifestes avec perles : 155.

Alexandrie d'Égypte et Alexandrette avant 1781 dans ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-918. Pour Alexandrie, nous avons pu compléter la base de données avec les manifestes et les données trouvés dans *Ibid.*, b. 201, 605, 609, 639, 641. Malheureusement, les conséquences de la crise sanitaire provoqué par le COVID19 nous ont empêché d'approfondir davantage la recherche dans les archives vénitiennes.

<sup>787</sup> En 1797 presque tous les manifestes repérés concernent des navires destinés au Levant.

<sup>788</sup> Faute de manifestes, la Syrie n'est pas présente.

<sup>789</sup> Données extraites des documents « Trassunto d'effetti venuti da Venezia colle navi [...] tratto da manifesti e da conti d'avarea degl'anni 1766, 1767, 1768 » et « Stato delli effetti venuti da Venezia nel 1770 », contenus dans les dépêches consulaires vénitiens provenant d'Égypte, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 609, fasc. « Arrivi e partenze navi 1769-1780 » ; b. 641, c. 34, f. 2.

L'Égypte et le Portugal représentent les destinations principales pour les perles de verre dans la seconde moitié des années 1760, alors que l'absence de manifestes pour la Syrie ne permet pas de chiffrer la part d'Alep. Malgré ces lacunes, la présence de deux grands pôles d'attraction, l'un au Levant, l'autre à Occident, confirme le cadre dressé par les descriptions qualitatives. En absorbant deux tiers des perles de verre présentes dans les manifestes, Alexandrie d'Égypte et Lisbonne surplombent toutes les autres destinations et constituent les deux piliers de ce commerce. Bien qu'à un niveau inférieur par rapport à la capitale portugaise, dans les années 1760 les ports britanniques (Gibraltar compris) et Amsterdam représentent d'autres marchés importants, alors que ceux français et espagnols ont une position résiduelle. En cohérence avec les affirmations de Francesca Trivellato, un port italien (Gênes) et un port nord-africain occidental (Tripoli de Lybie) jouent un rôle actif et non négligeable dans le commerce des perles de verre vénitiennes.

Pour la période 1781-1796, la présence d'un nombre accru de manifestes et notamment de ceux des navires destinés aux ports syriens permet d'obtenir une image plus détaillée des marchés des perles (Tableau 15).

**Tableau 15. Vingt premières destinations des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796 (en pourcentage)**

<i>Conterie</i>		<i>Manifatture a lume</i>	
<b>Destination</b>	<b>%</b>	<b>Destination</b>	<b>%</b>
Alexandrie d'Égypte	36.6	Alexandrie d'Égypte	26.2
Lisbonne	28.3	Lisbonne	25.0
Gênes	8.2	Alexandrette	22.7
Alexandrette	4.8	Gênes	7.6
Tripoli de Lybie	3.8	Londres	4.8
Londres	4.6	Tripoli de Lybie	2.4
Marseille	4.0	Lattaquié	2.3
Cadix	2.9	Marseille	2.3
Livourne	2.1	Livourne	1.6
Amsterdam	0.9	Constantinople	1.2
Constantinople	0.8	Cadix	1.0
Smyrne	0.6	Barcelone	0.7
Lattaquié	0.5	Smyrne	0.5
Hambourg	0.4	Salonique	0.4
Syrie	0.4	Tunis	0.4
Salonique	0.3	Chypre	0.3
Chypre	0.2	Amsterdam	0.3
Stettin	0.1	Syrie	0.1
Tunis	0.1	St. Pétersbourg	0.1
Naples	0.1	Stettin	0.1
<b>Total Top 20</b>	<b>99.8<sup>790</sup></b>	<b>Total Top 20</b>	<b>100.00</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

<sup>790</sup> 0.2% manquant est formé par des envois à St. Pétersbourg, Malte, Scutari, Palerme, Messine, Corfou, Durazzo, St. Croix de Tenerife, Bocche di Cattaro et Barcelone.

D'après les manifestes, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la géographie du commerce maritime des perles de verre vénitiennes n'a pas changé par rapport aux années 1760. Plus des deux tiers des cargaisons de *conterie* et de *manifatture a lume* prennent la voie de l'Égypte, de la Syrie et des ports atlantiques. Alexandrie d'Égypte et Lisbonne se confirment comme les deux destinations principales, alors que pour les *manifatture a lume* il faut ajouter Alexandrette à ce binôme, le port d'Alep, le commerce syrien étant spécialisé dans ce type de perles de verre. Au Ponant, par rapport aux années 1760, la part des ports anglais diminue et les expéditions se concentrent sur Londres, qui constitue 5 % environ du marché. L'importance d'Amsterdam devient négligeable, Cadix reste stable et Marseille augmente légèrement sa part de marché, surtout pour les *conterie*. Gênes se révèle encore une place fondamentale pour le commerce des perles, capable d'attirer 8 % environ des échanges maritimes de ce groupe de produits, alors que Livourne semble jouer un rôle moindre. Les manifestes des deux dernières décennies de XVIII<sup>e</sup> siècle confirment la présence d'un flux mineur, mais toujours actif, destiné à la Barbarie, notamment à Tripoli. Tous ces éléments sont cohérents tant avec les extraits cités au début de cette section, qu'avec le cadre dessiné par Francesca Trivellato. Notre compréhension de la géographie du commerce des perles de verre peut être enrichie davantage grâce à d'autres sources.

L'apport des *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* se révèle en fait complémentaire. Cette source permet d'identifier les marchés euro-méditerranéens des *conterie* et des *manifatture a lume* exportées depuis Venise entre 1769/70 et 1799. La structure des marchés obtenue par l'analyse des *Registri* présente des différences par rapport à celle des manifestes, car les premiers incluent également le commerce terrestre et celui à courte distance vers l'Istrie vénitienne, deux flux qui ne peuvent pas être tracés par les manifestes. Toutefois, les *Registri* rassemblent toutes les destinations occidentales dans la catégorie de « Ponant », sans spécifier davantage, alors que les manifestes indiquent clairement la destination des navires. Les *Registri* fournissent donc une vision plus ample et, probablement, plus précise, mais le niveau de détail supérieur des manifestes pour reconstituer les marchés occidentaux invite à utiliser les deux sources en parallèle. Le Tableau 16 liste les vingt destinations principales des perles de verre vénitiennes entre 1769/70 et 1799 d'après les *Registri*.



**Tableau 16. Vingt premières destinations des perles de verre vénitiennes d'après les *Registri*, 1769/70-1799 (en pourcentage de la quantité)**

<i>Conterie</i>		<i>Manifatture a lume</i>	
Destination	%	Destination	%
Ponant	26.7	Alexandrie d'Égypte	23.1
Alexandrie d'Égypte	26.6	Ponant	17.4
Istrie	15.7	Istrie	17.2
Gênes	5.7	Syrie et Chypre	11.1
Trieste	3.0	Bologne	5.4
Tripoli de Lybie	2.8	Tripoli de Lybie	3.8
Syrie et Chypre	2.3	Livourne	2.9
Livourne	1.8	Gênes	2.6
Mestre	1.8	Trieste	1.6
Côtes de France	1.2	Allemagne	1.2
Côtes d'Espagne	1.2	Constantinople	1.2
Allemagne	1.2	Mestre	1.2
Bologne	1.0	Turin	1.1
Constantinople	1.0	Modène	1.0
Pouilles	0.9	Florence	0.9
Spalato	0.7	Corfou pour transit	0.6
Ancône	0.6	Côtes de France	0.6
Florence	0.4	Pouilles	0.6
Salonique	0.4	Côtes d'Espagne	0.6
Ports pontificaux	0.4	Ports pontificaux	0.5
<b>Total (Top 20)</b>	<b>95.4</b>	<b>Total (Top 20)</b>	<b>94.6</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

Les *Registri* permettent d'apprécier la diffusion capillaire des perles de verre dans l'espace euro-méditerranéen dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'image qui en ressort offre un haut degré de granularité, sauf pour le marché occidental : au total, les *conterie* sont exportées vers 90 destinations différentes, les *manifatture a lume* vers 86. Comme le montre le Tableau 16, les vingt premières destinations absorbent 95 % environ des exportations, les cinq premières 76 % environ. Une poignée de ports achètent donc la plupart des perles de verre vénitiennes, afin de les réexporter vers leurs marchés de consommation, mais il est intéressant de remarquer qu'à côté des grosses expéditions vers Alexandrie d'Égypte, la Syrie ou le Ponant, les *Registri* témoignent d'une série de micro-flux de perles qui « irriguent » la Méditerranée entière : des villages de l'Italie du Nord et de la Suisse à l'Albanie et aux îles Ioniennes, des côtes du Maghreb à Smyrne, en passant par Malte et la Sicile. Bien que souvent en quantités modestes<sup>791</sup>, à la fin de l'époque moderne tout l'espace méditerranéen connaît et utilise les perles de verre vénitiennes. Ainsi, nous remarquons une diffusion et donc une probable consommation dans les principaux centres urbains italiens (Naples, Rome, Milan, Florence, Turin) et mineurs (Ferrare, Vérone, Padoue, Modène, Crémone, Parme, Brescia,

<sup>791</sup> La moitié des destinations n'importent que 41 kg de *conterie* et 13 kg de *manifatture a lume* par an en moyenne, dans la période 1769/70-1799.

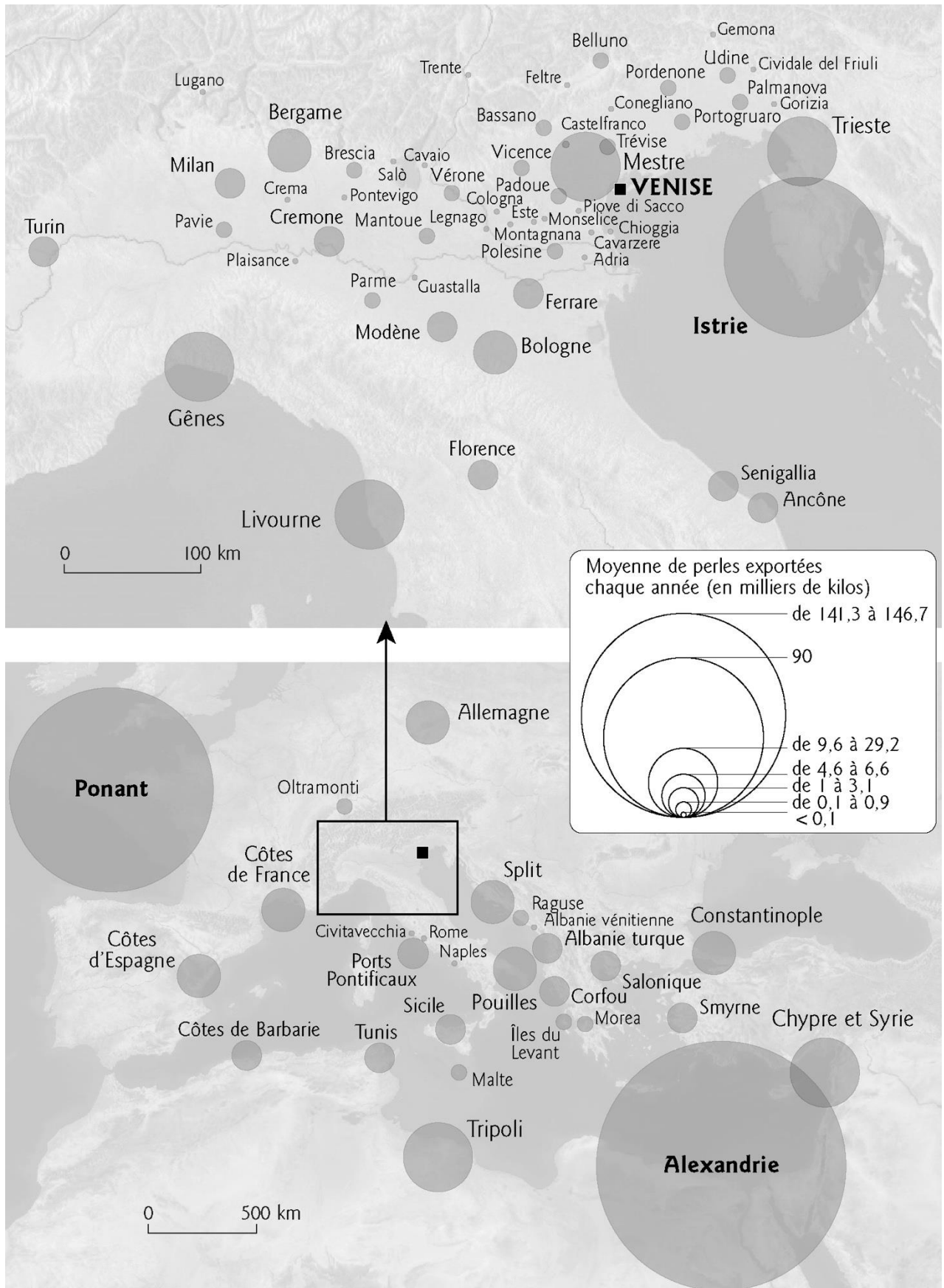
Bergame, Mantoue, Plaisance, Vicence etc.). Malheureusement, aucune donnée sur la consommation locale de Venise n'a été trouvée, mais son existence est certaine. La présence des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes dans la société italienne au XVIII<sup>e</sup> confirme le développement d'une « culture du bijoux non précieux » dans l'Italie du Nord entre l'époque moderne et le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>792</sup>, selon un schéma similaire à celui de la consommation des objets *new luxury*, observée surtout dans l'Europe septentrionale depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>793</sup>. Néanmoins, il faut remarquer que, malgré cette intéressante consommation italienne, la très grande majorité des perles vénitiennes est destinée aux marchés extra-européennes et extra-méditerranéennes (Carte 2).

---

<sup>792</sup> Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, *op. cit.*, p. 12-13, p. 15-34 en particulier.

<sup>793</sup> Ce groupe de produit réunit par exemple les accessoires pour les vêtements dont la consommation se diffuse en Europe entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, aboutissant à la diffusion d'une nouvelle conception de luxe fondé sur un confort majeur et une opulence mineure, Jan de Vries, *The Industrious Revolution. Consumer Behavior and the Household Economy, 1650 to the Present*, New York, Cambridge University Press, 2008.

**Carte 2. Destinations des perles de verre vénitienne d'après les *Registri*, 1769/1770-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131. Cartographie : Patrick Pentsch.

L'étude des *Registri* confirme la présence de deux grands pôles, celui levantin et celui occidental. Si l'Empire ottoman importe plus de 30 % des *conterie* et plus de 35 % des *manifatture a lume*, les ports situés au-delà de Gibraltar constituent la deuxième région la plus importante tant pour les *conterie* (26.7 %) que, en moindre mesure, pour les *manifatture a lume* (17.4 %). Les données des *Registri* sont globalement cohérentes avec celles extraites des manifestes pour la période 1781-96, une fois écartés les flux terrestres et sélectionnés les seuls flux maritimes présents dans les statistiques douanières vénitiennes<sup>794</sup>. La part de marché du Levant<sup>795</sup> est alors de 45.9 % dans les *Registri* est de 45.8 % dans les manifestes, celle du Ponant est de 36.3 % et de 34.0 % respectivement<sup>796</sup>. Toutes les sources confirment donc cette dualité, qui représente une caractéristique propre de ce commerce. Les échelles ottomanes et celles occidentales constituent les nœuds par lesquelles les perles vénitiennes se répandent vers l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. En raison de leur importance, ces marchés seront étudiés de façon détaillée dans les chapitres suivants.

### 7.1.2. L'anomalie istrienne

L'analyse des *Registri* fait ressortir une caractéristique curieuse qu'il convient d'explicitier avant de poursuivre : la part de marché extrêmement élevée de l'Istrie vénitienne. Entre 1769/70 et 1799, les cargaisons de perles expédiées vers cette partie du domaine vénitien sont considérables : 240 666 *libbre sottili* (72 tonnes environ) de *conterie* et 58 100 *libbre sottili* (17 tonnes environ) de *manifatture a lume* par an en moyenne. Ces quantités sont absolument disproportionnées pour une région qui, malgré sa croissance démographique et économique depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, compte 90 000 habitants environ dans la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>797</sup>. Autrement dit, il est peu probable que ces quantités de perles soient destinées à une consommation locale, même en considérant la proximité avec l'arrière-pays habsbourgeois. Ces perles sont donc probablement réexpédiées vers d'autres destinations, qu'il est extrêmement difficile de retracer. Une contrebande entre les ports vénitiens en Istrie et les ports autrichiens (notamment Trieste) est plausible<sup>798</sup>, comme le témoigne un document du milieu du

---

<sup>794</sup> Pour effectuer une comparaison raisonnable, il a fallu d'exclure le commerce terrestre (vers l'Allemagne et l'Italie du Nord, par exemple) et celui vers l'Istrie, qui n'apparaît pas dans les manifestes.

<sup>795</sup> Levant = Alexandrie d'Égypte, Constantinople, Salonique, Syrie et Chypre, Smyrne. Il y a toutefois une différence notable dans la distribution des parts à l'intérieur de ce groupe, notamment entre Alexandrie d'Égypte et Alexandrette, cette question est discutée dans *infra*, chapitre 10.

<sup>796</sup> Dans les manifestes, Cadix a été considéré comme partie du Ponant, sans en avoir la certitude absolue. En excluant Cadix, la part de marché du Ponant serait presque identique dans les deux sources (34 % environ).

<sup>797</sup> Egidio Ivetic, « Caratteri generali e problemi dell'economia dell'Istria veneta nel Settecento », *Atti del del Centro di ricerche storiche di Rovigno*, n°, 1994, p. 75-137 ; *Id.*, *L'Istria moderna 1500-1797. Una regione di confine*, Vérone, Cierre, 2010, p. 65-69, 74.

<sup>798</sup> Pour le commerce adriatique au XVIII<sup>e</sup> siècle, le cabotage entre les deux côtes et la prolifération de la contrebande dans cette mer, voir Daniele Andreozzi, « Trieste, Ancona, Venezia e Bologna. La canapa e il commercio nell'Adriatico del '700 », dans Daniele Andreozzi et Carlo Gatti (dir.), *Trieste e l'Adriatico*, *op. cit.*, p. 142-185.

XVIII<sup>e</sup> siècle concernant les trafics illégaux entre Rovigno et les voisins autrichiens<sup>799</sup>. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons consulté les dépêches entre la *Dominante* et les podestats/capitaines istriens au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>800</sup>. Ces documents témoignent d'une importante activité de contrebande de tabac, de sel, de fusils ou de *vallonie*<sup>801</sup>, mais les perles de verre ne sont jamais mentionnées explicitement parmi les produits de ce commerce illégal<sup>802</sup>. En 1745, le podestat et capitaine de Muggia, Francesco Minutto, écrit aux *Savi* que les *damaschini*, le fil de guitare etc. sont expédiés de Venise vers Capodistria, mais que certainement ils ne sont pas commercialisés en ville, faute de consommateurs par ces produits et que « ainsi, il est raisonnable que ces articles passent à Trieste, pour être transbordés sur d'autres navires »<sup>803</sup>. Il se pourrait donc que les perles de verre soient expédiées vers les ports istriens pour passer ensuite à Trieste. Les dépêches contiennent également des listes des navires arrivés à Trieste depuis les ports istriens (1758-1760) et depuis les autres ports (1759-1760). Seulement dans un cas, celui de la *brazzera*<sup>804</sup> vénitienne du capitaine Zuanne de Brenghe, arrivée le 8 octobre 1760 à Trieste depuis Capodistria, des perles de verre apparaissent dans la cargaison d'un navire qui va des ports istriens au port autrichien (il s'agit de deux barils de *conterie* arrivés en Istrie depuis Venise, sur la *brazzera* vénitienne capitaine Nazario de Stadi)<sup>805</sup>. Entre août 1759 et décembre 1760, parmi les 837 navires de tous types arrivés à Trieste, 34 transportent des perles de verre, dont 31 provenant de Venise et 3 (sous pavillon vénitien) de « Ferrare »<sup>806</sup>. Il est donc possible qu'une partie des perles expédiées en Istrie soient transportées ensuite à Trieste, mais les dépêches istriennes n'autorisent pas à généraliser ce comportement ou à corrélérer le flux istrien des perles au port habsbourgeois. En tout cas, le transport des perles de verre dans l'Adriatique septentrionale se déroule probablement par de petits bateaux comme les *brazzere*, qui effectuent surtout le cabotage et ne nécessitent pas de manifestes<sup>807</sup>. Le flux considérable de perles de verre vénitiennes destiné à l'Istrie entre 1769/70 et 1799 représente donc un commerce destiné à la réexportation, les ports autrichiens voisins (Trieste, Fiume/Rijeka) sont probablement impliqués,

<sup>799</sup> BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 496, c. 191.

<sup>800</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 573.

<sup>801</sup> Gland du *Quercus aegilops*, utilisé dans le tannage des tissus.

<sup>802</sup> Par exemple, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 573, fasc. "Capo d'Istria", 17.12.1735.

<sup>803</sup> « Così ragionevolmente può credersi, che tali effetti siano passati à Trieste, per esser travasati di ricarico in altri legni », *Ibid.*, fasc. « Muggia d'Istria », 18.03.1745.

<sup>804</sup> Bateau à deux mats avec voiles carrées et six rameurs, utilisé surtout pour le cabotage dans la mer Adriatique, Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano, op. cit.*, p. 69, v. BRAZZÈRA.

<sup>805</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 573, fasc. "Capo d'Istria", 06.03.1760.

<sup>806</sup> *Ibid.*, 11.09.1759, 16.11.1759, 08.12.1759, 11.02.1759 (M.V.), 06.03.1760, 14.04.1760, 06.05.1760, 13.06.1760, 04.07.1760, 07.08.1760, 07.10.1760, 03.11.1760, 12.12.1760.

<sup>807</sup> En fait, aucun des manifestes analysés des navires destinés à Trieste contient des cargaisons de *conterie* et de *manifatture a lume*. Voir également Daniele Andreozzi, « Trieste, Ancona, Venezia e Bologna. La canapa e il commercio nell'Adriatico del '700 », *art. cit.*, p. 165-174.

mais il est difficile d'établir leur part ou la destination successive des perles (Livourne, Levant, espace balkanique ?). Nous ne pouvons pas non plus exclure un transbordement sur d'autres navires marchands étrangers, effectué dans les ports istriens. En tout cas, du point de vue des autorités vénitiennes, cette activité se situe aux marges du commerce légal : si tel devait être le cas, une part supérieure à 15 % du commerce vénitien des perles de verre pourrait donc alimenter la contrebande.

### 7.1.3. Perles de verre, ports et villes italiens

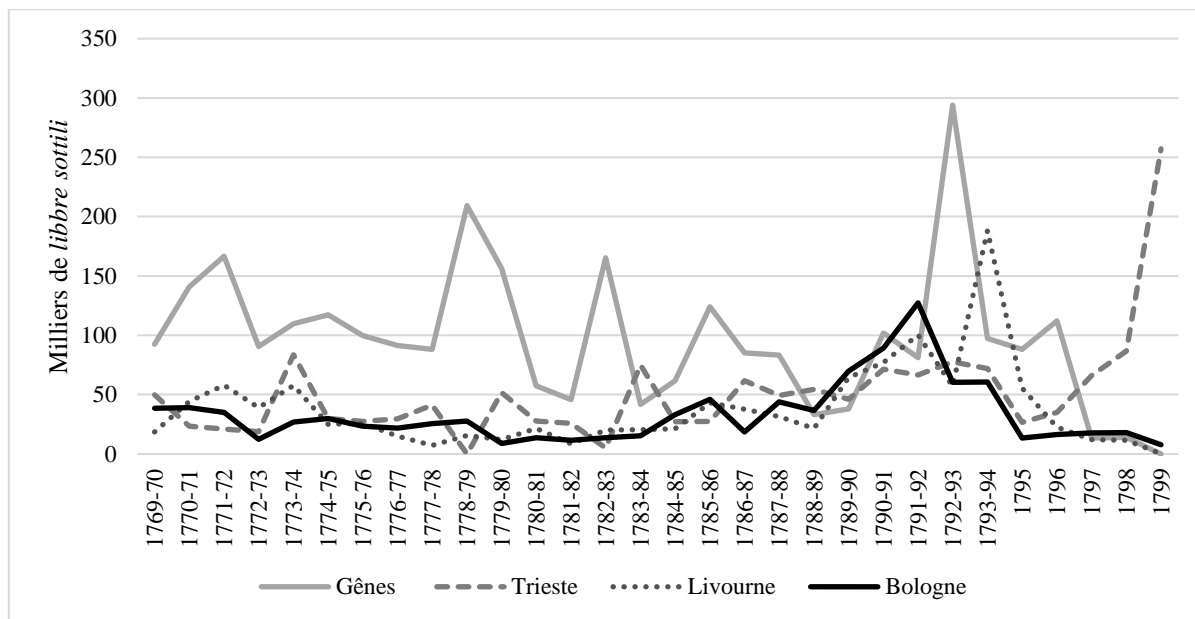
Les *Registri* font ressortir aussi le rôle d'intermédiation des ports et des villes italiens dans le commerce des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quatre nœuds sont particulièrement actifs : Gênes, Trieste, Livourne et Bologne. La ville émilienne est utilisée principalement comme place intermédiaire sur la route terrestre entre Venise et Livourne<sup>808</sup>. Pour la période 1781-1796, les manifestes ne permettent pas de vérifier ni la part de Bologne ni, pour les raisons expliquées, celle de Trieste. D'après les *Registri*, en considérant les seules expéditions maritimes, Gênes importe 6.3 % des perles de verre vénitiennes, ce chiffre est de 8.1 % selon les manifestes. Pour Livourne, la part est de 3.3 % et de 2.0 % respectivement. Dans les deux cas, il y a une petite différence, mais globalement les données sont similaires.

Un regard à l'évolution des exportations des perles de verre vénitiennes vers ces quatre destinations entre 1769/70 et 1799 permet d'approfondir l'analyse (Figure 27).

---

<sup>808</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 463, fasc. « V S. alla Mercanzia e Deputati al comm. Vetraria e specchieri », 29.06.1765. Les perles de verre rejoignent Livourne à travers Florence aussi, *Ibid.*, b. 715, 31.05.1754.

**Figure 27. Exportations de perles de verre vénitiennes vers Gênes, Trieste, Livourne et Bologne d'après les *Registri*, 1769/70-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri* : 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

Pour la plupart de la période observée, Gênes est la principale localité italienne pour la réexportation des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes, alors que Trieste, Livourne et Bologne importent à peu près les mêmes quantités de perles de verre jusqu'à la fin des années 1780. C'est un témoignage supplémentaire du dynamisme de Gênes et de son importance comme entrepôt au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>809</sup>. Dans les années 1770, le mouvement portuaire de Gênes est beaucoup plus élevé qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que le port franc attire des flux commerciaux internationaux et contribue à la spécialisation des négociants génois dans le commerce pour compte de tiers<sup>810</sup>.

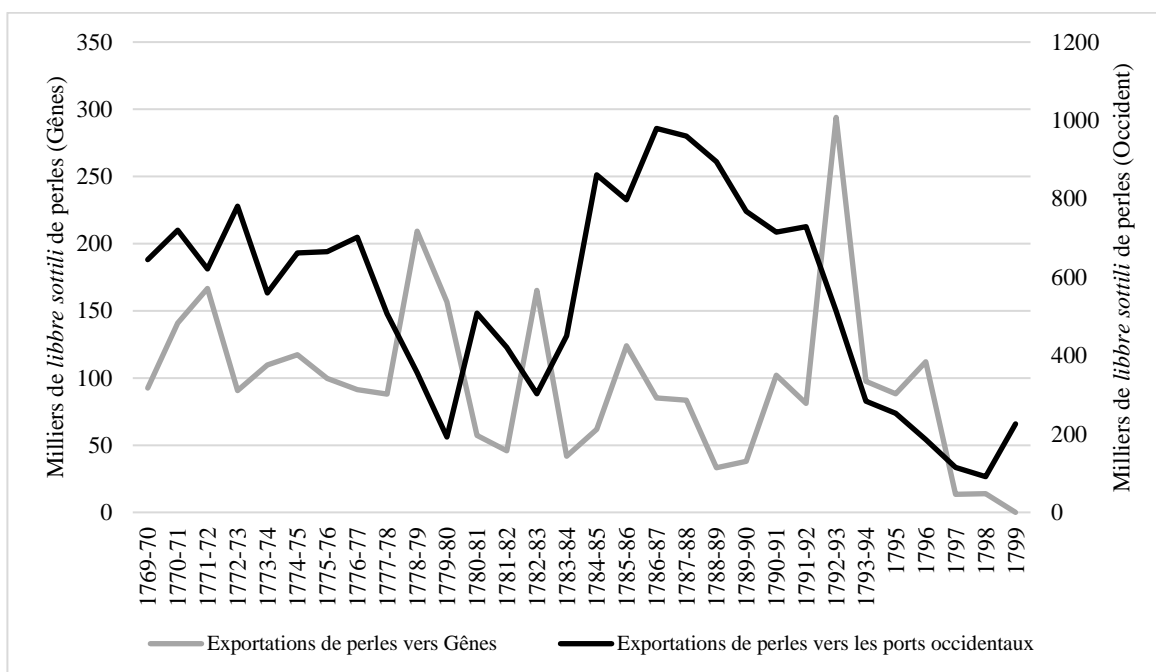
En ce qui concerne les perles vénitiennes, dans les trente dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce vers Gênes se caractérise par la présence de pics soudains, probablement liés à la réorientation des trafics commerciaux destinés aux ports occidentaux vers les ports neutres dans les

<sup>809</sup> Après une saison féconde d'études dans les années 1960-1970, depuis la fin des années 1990, de nouvelles études se sont focalisées sur l'économie maritime génoise : Luigi Bulferetti, Claudio Costantini, *Industria e commercio in Liguria nell'età del Risorgimento (1700-1861)*, *op. cit.* ; Giulio Giaccherro, *Origini e sviluppi del porto franco genovese: 11 agosto 1590-9 ottobre 1778*, Gênes, Sagep, 1972 ; Giulio Giaccherro, *Economia e società del Settecento genovese*, Gênes, Sagep, 1981 ; Edoardo Grendi, « Problemi e studi di storia economica genovese (secoli XVI-XVIII) », *Rivista storica italiana*, n°84, 1972, p. 1022-1059 ; Luisa Piccinno, *Economia marittima e operatività portuale. Genova, secc. XVII-XIX, op. cit.* ; Giuseppe Felloni, « Organizzazione portuale, navigazione e traffici a Genova: un sondaggio tra le fonti di età moderna », *Atti della Società ligure di storia patria*, n°43/1, n.s., 2003, p. 337-364 ; Luca Lo Basso, « Economie e culture del mare: armamenti, navigazione, commerci », dans Giovanni Assereto, Marco Doria (dir.), *Storia della Liguria*, Laterza, Rome-Bari, 2007, p. 98-114 ; Paolo Calcagno, « Uno dei 'Tirreni' di Braudel : scambi commerciali nell'area marittima ligure-provenzale tra XVII e XVIII secolo », *Mediterranea-ricerche storiche*, n°33, avril 2015, p. 79-106, p. 82.

<sup>810</sup> Giuseppe Felloni, « Organizzazione portuale, navigazione e traffici a Genova », *art. cit.*, p. 345, 348-350, 360.

années de guerre. Cette dynamique est particulièrement évidente entre 1776 et 1784 et en 1792/1793 (Figure 28).

**Figure 28. Comparaison des exportations des perles de verre vers les ports occidentaux et Gênes d'après les *Registri*, 1769/1770-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

L'intervention de la France et de l'Espagne à côté des insurgés américains et contre la Grande-Bretagne en 1778-1779 provoque une baisse des exportations des perles vers les ports occidentaux et l'explosion des importations génoises en 1778/1779 et 1779/1780. La même évolution est observable, à nouveau, entre 1782/1783 et 1783/1784. Le pic majeur du commerce des perles vers Gênes a lieu en 1792/1793, quand les exportations vers l'Occident baissent de 30 %, à cause du déclenchement de la guerre de la première coalition (1792-1797), alors que celles vers le port ligurien atteignent 293 961 *libbre sottili* (88 tonnes environ). Ces données montrent l'importance de Gênes dans le commerce de réexportation des perles de verre vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle : en tant que port neutre, la ville joue un rôle crucial dans les phases d'insécurité causées par les guerres maritimes<sup>811</sup>.

Où sont réexpédiées les *conterie* et les *manifatture a lume* que Gênes tire de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Deux régions semblent être les destinations les plus probables : les côtes provençales et celles ibériques.

Une partie des perles de verre qui arrivent à Gênes sont expédiées à Marseille. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'espace maritime ligurien-provençal est sillonné par une intense activité maritime, le port phocéén

<sup>811</sup> Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, op. cit., p. 89.



et celui ligurien attirent la plupart des échanges commerciaux, mais les centres mineurs y participent activement<sup>812</sup>. À Gênes, les marchandises vénitiennes, sont transbordées souvent sur des tartanes françaises pour être transportées à Marseille<sup>813</sup>. Parlant des perles de verre, en 1754 le consul vénitien à Marseille, Bartolomeo Cornet, écrit aux *Cinque Savi alla Mercanzia* qu'une partie des *conterie* vénitiennes y arrivent *via* Livourne et Gênes<sup>814</sup>. Les sources quantitatives confirment ces témoignages. En croisant les chiffres des *Registri* et celles de la base de données TOFLIT18<sup>815</sup>, il est possible de vérifier la part des perles de Venise exportées à Gênes qui sont ensuite exportées à Marseille dans la période 1770-1780 (Tableau 17).

**Tableau 17. Perles de verre vénitiennes arrivées à Gênes et réexportées à Marseille, 1770-1780**

An	Perles exportées à Gênes (kg)	Perles arrivées à Marseille depuis Gênes (kg)	Réexportation depuis Gênes vers Marseille (%)
1770	29 600	7 301	24.7
1771	43 593	3 521	8.1
1772	52 445	0	0.0
1773	28 000	3 001	10.7
1774	33 913	978	2.9
1775	37 099	1 919	5.2
1776	30 927	6 748	21.8
1777	28 459	1 188	4.2
1778	27 948	0	0.0
1779	64 609	0	0.0
1780	48 666	2 201	4.5
<b>Moyenne</b>	<b>38 660</b>	<b>2 442</b>	<b>6.3</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55 ; TOFLIT18.

Dans la période considérée, en moyenne, une partie moindre (6.3 %) des perles de verre vénitiennes exportées à Gênes sont expédiées ensuite à Marseille. Toutefois, le flux n'est pas constant et se caractérise, au contraire, par une haute volatilité : la part des réexportations varie de 0 à 25 %.

L'Espagne est une autre destination probable pour les *conterie* et les *manifatture a lume* arrivées à Gênes depuis Venise. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le lien économique entre le port ligurien et l'Espagne atlantique est encore vital : Gênes représente en fait le quatrième partenaire commercial du royaume,

<sup>812</sup> Paolo Calcagno, « Uno dei 'Tirreni' di Braudel », *art. cit.*, p. 87.

<sup>813</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 683, 15.08.1767, 29.08.1767.

<sup>814</sup> *Ibid.*, b. 715, c. 31.05.1754,

<sup>815</sup> « Transformations of the french economy through the lens of international trade, 1716-1821 » (TOFLIT18) est un programme ANR coordonné par Loïc Charles et Guillaume Daudin, voir <https://toflit18.hypotheses.org/>. Je remercie Loïc Charles pour nous échanges lors du Congrès de l'AFHE (Paris, 6-7 décembre 2019). Je remercie également Guillaume Daudin pour avoir mis à ma disposition les données de TOFLIT18 relatives aux perles de verre et pour ses observations, critiques et conseils tant à Paris que pendant les Comités de suivi de cette thèse.

après la France, l'Angleterre et la Hollande<sup>816</sup>. Une large partie du commerce italien destiné à l'Espagne transite par le port génois, tant par voie terrestre que par voie maritime. Les marchandises vénitiennes ne constituent pas une exception : au XVIII<sup>e</sup> siècle les autorités vénitiennes sont intéressées à élargir le commerce entre Venise et Cadix, habituellement géré « per terza mano »<sup>817</sup>, mais leurs efforts ne sont pas récompensés<sup>818</sup>. En 1775, dans une relation au Senat concernant les difficultés des exportations des *conterie*, des *manifatture a lume* et des *cordelle* de soie de Padoue destinées aux ports espagnols, les *Cinque Savi alla Mercanzia* écrivent que le commerce avec toutes les places d'Espagne et d'Amérique est misérable et restreint, effectué par des navires étrangers, à cause de la politique de quarantaine imposée par Madrid au pavillon de Saint-Marc<sup>819</sup>. Compte tenu de cette situation, ils continuent, les produits vénitiens (perles comprises) « sont l'instrument pour l'élargissement et le bonheur du port de Gênes, qui est devenu le centre de communication entre Venise et l'Espagne »<sup>820</sup>. Encore en 1778, dans une autre relation au Senat, les *Cinque Savi alla Mercanzia* reconnaissent que jusqu'à récemment, le commerce vénitien avec les ports espagnols était effectué presque entièrement par les biais de Livourne et de Gênes, tant par voie maritime que terrestre, à travers l'Italie. Par ailleurs, ils admettent l'impossibilité de chiffrer ce flux commercial indirect<sup>821</sup>. L'existence d'un flux de réexportation des perles de verre vénitiennes depuis Gênes et destiné aux ports espagnols est donc certaine mais, malheureusement, nous ne pouvons pas le quantifier<sup>822</sup>.

Lisbonne représente une troisième destination des perles vénitiennes arrivées dans l'échelle génoise. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Gênes fournit à Lisbonne plus de 60 % des importations provenant d'Italie et absorbe 75 % des exportations portugaises destinées aux ports italiens : du point de vue du commerce portugais, donc, Gênes est la ville italienne la plus importante<sup>823</sup>. Dans le domaine des perles de verre, toutefois, Venise est de loin le principal exportateur vers la capitale lusitanienne<sup>824</sup>,

---

<sup>816</sup> Jean-Pierre Dedieu, « L'Espagne dans les circulations européennes au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Pierre-Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse (dir.), *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, PUR, 2010, p. 481-486.

<sup>817</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 190, c. 25v-26v (19.01.1762 M.V.), voir également *Ibid.*, b. 635, 15.12.1778.

<sup>818</sup> *Ibid.*, b. 635, 06.04.1710, 18.11.1763, 30.03.1764 ; *Ibid.*, b. 636, fasc. « Lettere 1781-1797 », 04.03.1788 ; *infra*, chapitre 9.

<sup>819</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 197, c. 119v-121r (29.03.1775).

<sup>820</sup> « Servono di stromento al maggior ingrandimento, e felicità del porto di Genova, che si è fatto centro di comunicazione tra Venezia e la Spagna », *Ibid.*

<sup>821</sup> *Ibid.*, b. 200, c. 25r-29r (28.09.1778).

<sup>822</sup> La crise sanitaire m'a empêché de me rendre aux archives génoises pour approfondir la question et pour Cadix au XVIII<sup>e</sup> siècle il n'y a pas de données commerciales, Arnaud Bartolomei, « Cadix et la Méditerranée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*

<sup>823</sup> ANTT, *Projecto Reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110.

<sup>824</sup> *Infra*, chapitre 9.

alors que, d'après la balance de commerce portugaise, l'importation de perles de verre depuis Gênes ne semble pas systématique, à différence du corail. En 1777, des lots de *avelórios*, *contas de vidro cristalino* et de *contaria grossa de 80 fois*, c'est-à-dire de perles de verre, arrivent à Lisbonne depuis la ville ligurienne<sup>825</sup>. Bien évidemment, on ne peut pas être sûr que ces perles soient vénitiennes, mais l'hypothèse est réaliste. Entre 1776/1777 et 1777/1778, en moyenne, Venise exporte à Gênes 90 000 *libbre sottili* de perles de verre, ce qui équivaut à 27 tonnes environ<sup>826</sup>. Parmi les lots de perles arrivés à Lisbonne depuis Gênes en 1777, la source portugaise indique le poids des seules *avelórios*<sup>827</sup> : 116 arrobas, équivalant à 1,7 tonnes environ<sup>828</sup>. Ce chiffre équivaldrait à 6 % environ des perles vénitiennes exportées à Gênes entre 1776/1777 et 1777/1778. Une confirmation ultérieure de l'intermédiation génoise entre Venise et Lisbonne provient des manifestes d'exportation des années 1780, qui montrent qu'une partie des cargaisons de perles destinés à Gênes à des consignataires génois, sont expédiées pour compte des négociants établis dans la capitale portugaise<sup>829</sup>. Lisbonne est donc une des destinations du commerce génois de réexportation des verroteries vénitiennes.

Le port de Livourne joue le même rôle que Gênes, c'est-à-dire celui de place de réexportation vers d'autres destinations, et les perles de verre vénitiennes y arrivent tant par mer que par terre, *via* Bologne. En fait, les exportations de perles de verre vers Bologne et Livourne sont parfaitement corrélées et presque équivalentes en termes de quantités jusqu'en 1792/93 (Figure 29). À cette date, le flux vers la ville émilienne s'effondre jusqu'à disparaître et celui maritime vers Livourne subit une hausse violente, probablement pour la même raison observée dans le cas génois : le déclenchement de la guerre de la première coalition (1792-1797) qui redirige les trafics vers les ports neutres.

---

<sup>825</sup> ANTT, *Projecto Reencontro*, mf. 110.

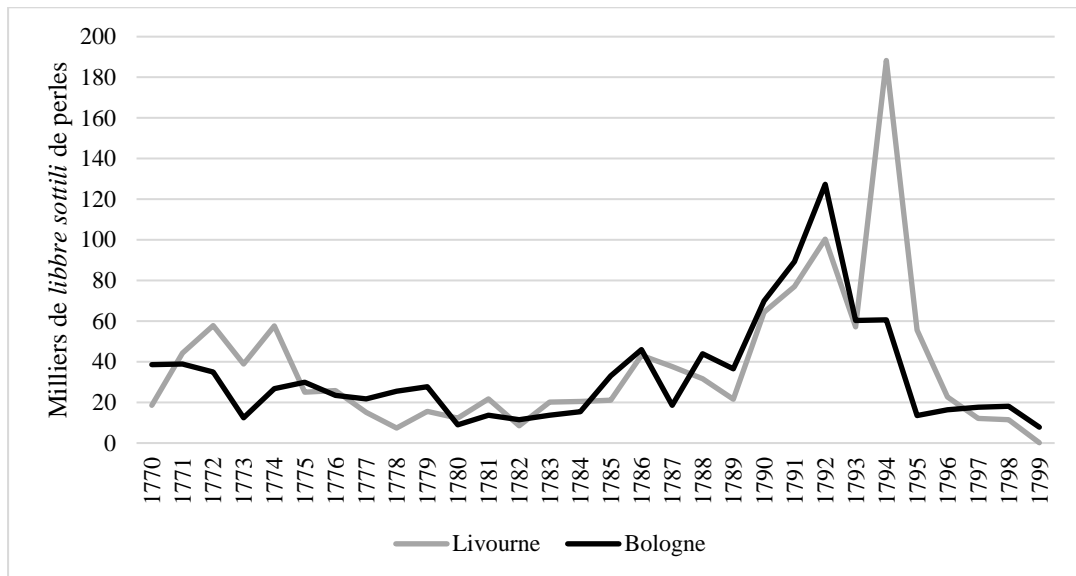
<sup>826</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 34, 45.

<sup>827</sup> Les autres perles sont 150 *duzias* (dizaines) de *contas de vidro cristalino* et 4 ½ *massos* (masses) de *contaria grossa de 80 fios*.

<sup>828</sup> 1 arroba = 14,5 kg = 48,5 *libbre sottili* vénitiennes, Joseph C. Miller, *Way of Death. Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830*, Londres et Madison, The University of Wisconsin Press, 1988, p. 453 ; Andrea Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, *op. cit.*, vol. IV, p. 257.

<sup>829</sup> Voir plus bas.

**Figure 29. Exportations de perles de verre vénitiennes vers Livourne et Bologne d'après les *Registri*, 1769/70-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

La pénurie de sources quantitatives concernant le commerce livournais au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>830</sup>, nous empêche d'avoir une image détaillée des réexportations des perles de verre vénitiennes depuis Livourne. Cependant, les sources qualitatives offrent quelques témoignages utiles : l'éventail des destinations ultérieures des perles de verre arrivées à Livourne est ample. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le port toscan est encore un nœud important entre la Méditerranée et l'Europe du Nord<sup>831</sup>, donc il est assez probable qu'une partie des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes atteignent les ports anglais et hollandais par cette voie. Entre 1763 et 1767 le négociant juif vénitien Isach dalla Man expédie plusieurs cargaisons de perles de verre vers la Hollande et l'Angleterre *via* Livourne<sup>832</sup>. De plus, ce port sert de base pour les négociants anglais acheteurs de perles de verre<sup>833</sup>. Le consul Bartolomeo Cornet et les *Cinque Savi alla Mercanzia* affirment que Marseille et l'Espagne importent une partie des *conterie* par le port toscan. En 1764, le consul vénitien à Tripoli affirme que les produits manufacturés vénitiens passent en Barbarie « en grande quantité, par la voie de Livourne »<sup>834</sup>, et la présence de négociants juifs livournais parmi les expéditeurs et les consignataires de perles à Tripoli indique que même ces articles y arrivent à travers le port toscan. En 1795, par exemple, le sujet

<sup>830</sup> Mathieu Grenet, « Livorno, 1680-1845 », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 281-288.

<sup>831</sup> Dan H. Andersen et Pierrick Pourchasse, « La navigation des flottes de l'Europe du nord vers la Méditerranée (XVIIe-XVIIIe siècles) », *art. cit.*, p. 22-26, 39.

<sup>832</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 463, fasc. « V S alla Mercanzia e Deputati al comm. vetraria e specchieri », 19.08.1767 ; *Infra*, chapitre 9.

<sup>833</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 53.

<sup>834</sup> « In gran copia per la via di Livorno », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 764, 03.12.1764.

vénitien Califa Seror expédie à Livourne au sujet tripolitain Moïse Seror un baril de *conterie*<sup>835</sup>. Enfin, il faut remarquer la présence faible mais certaine des *conterie* vénitiennes sur les navires arrivés à Alexandrie d'Égypte depuis Livourne<sup>836</sup>.

Le cas triestin est également intéressant. À la suite des choix de la cour de Vienne, d'abord de Charles VI et ensuite de Marie Thérèse, et d'un processus autonome de développement, au XVIII<sup>e</sup> siècle Trieste passe d'un petit village à un port international<sup>837</sup>. Sa population s'accroît et passe de 3 800 habitants (1735) à 20 900 (1800), alors que, au niveau commercial, les trafics fluctuent en suivant les événements internationaux<sup>838</sup>. Dans la seconde moitié du siècle, malgré les difficultés provoquées par la guerre de Sept Ans (1756-1763), le processus de croissance de l'escale alarme les autorités vénitiennes<sup>839</sup>. Le renforcement de Trieste s'insère, par ailleurs, dans un cadre plus ample qui voit, dans la mer Adriatique, l'érosion de la suprématie navale et commerciale vénitienne, la proclamation autrichienne de la libre navigation (1717) et la création des ports francs de Fiume (1719) et d'Ancône (1733)<sup>840</sup>. Trieste commence donc à faire concurrence à Venise et les préoccupations des autorités de la République sont compréhensibles. Pourtant, à cette époque le port lagunaire maintient encore sa primauté en termes de volumes de trafics, alors qu'au niveau de la navigation il y a certes une légère croissance (non linéaire) du port triestin entre 1760 et 1780, mais les navires de pavillon vénitien y demeurent majoritaires<sup>841</sup>. La véritable expansion de Trieste a lieu au siècle suivant.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Trieste réexporte les perles de verre vénitiennes. D'après les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*, Trieste est la cinquième destination par importance pour les *conterie* (3 % du marché) et la neuvième pour les *manifatture a lume* (1.6 % du marché) sorties de Venise. Ces chiffres semblent indiquer un rôle moindre de ce port dans ce commerce, mais la présence de « l'anomalie istrienne », discutée plus haut, suggère la prudence : les perles qui n'arrivent pas en droiture dans le port triestin pourraient y arriver indirectement, par les biais des ports istriens. L'étude de l'évolution des exportations de perles de verre vénitiennes à Trieste dans les trente dernières années

---

<sup>835</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 918, 31.12.1795.

<sup>836</sup> *Ibid.*, b. 639, c. « Nota distinta delle mercanzie state qui condotte con le seguenti navi da Livorno » (23.02.1752 M.V. - 23.07.1752, 11.11.1752 - 21.02.1753 M.V.)

<sup>837</sup> Roberto Finzi, Loredana Panariti, Giovanni Pajek (dir.), *Storia economica e sociale di Trieste, volume II. La città dei traffici 1719-1918*, LINT, Trieste, 2003.

<sup>838</sup> Carlo Gatti, « Numeri, forse uomini, Riflessioni quantitative sulla Trieste di metà Settecento », *art. cit.* ; Daniela Frigo, « Trieste, Venezia e l'equilibrio italiane nel Settecento : uomini, territori, traffici », *art. cit.*, p. 14-17.

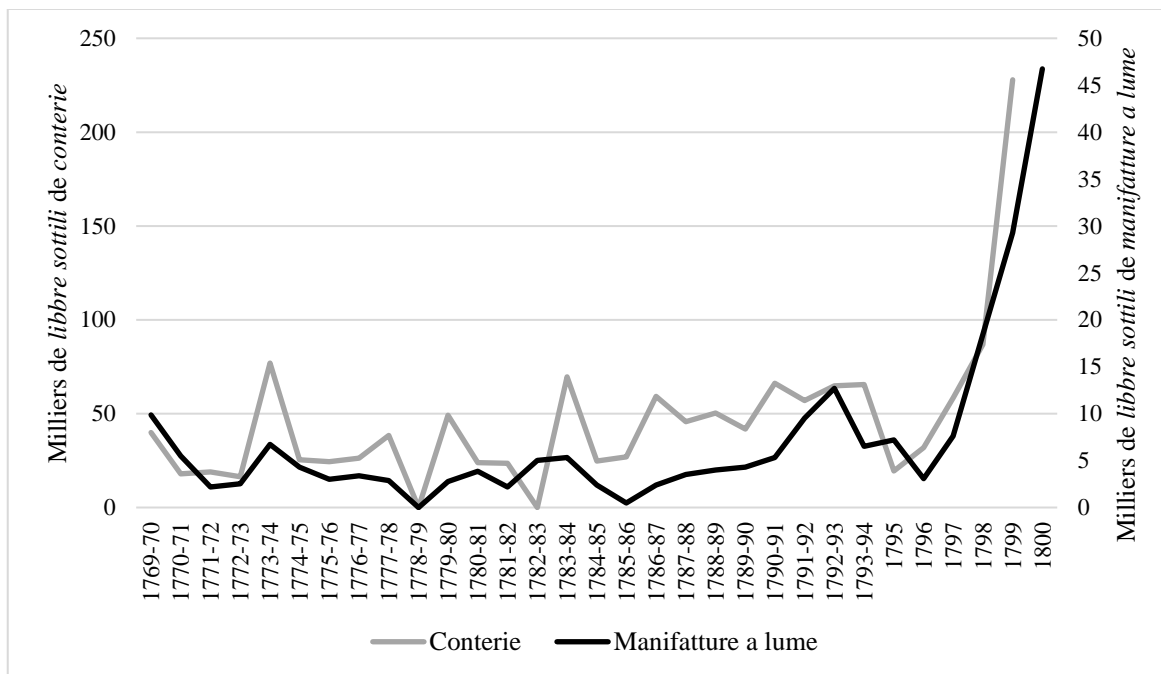
<sup>839</sup> Daniela Frigo, « Trieste, Venezia e l'equilibrio italiane nel Settecento : uomini, territori, traffici », *art. cit.*, p. 26-30.

<sup>840</sup> Daniele Andreozzi, « Trieste, Ancona, Venezia e Bologna », *art. cit.*, p. 145-147.

<sup>841</sup> Entre 80 et 90 % des bateaux qui aboutissent à Trieste dans ces années sont des petites *brazzere*, utilisées pour le trafic à court rayon, battant pavillon vénitien, Daniele Andreozzi, « Trieste, Ancona, Venezia e Bologna », *art. cit.*, p. 166-168.

de XVIII<sup>e</sup> siècle nous aide à mieux comprendre la relation entre ce port et celui vénitien et à enrichir notre connaissance sur la croissance de l'escale triestin à cette époque (Figure 30).

**Figure 30. Exportations des perles vénitiennes à Trieste d'après les *Registri*, 1769/70-1800**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

Avant 1797, l'exportation totale des perles de verre vénitiennes à Trieste demeure presque toujours au-dessous de 60 000 *libbre sottili* (18 tonnes environ) annuelles. Si les exportations sont stables dans les années 1770, une légère tendance à la hausse est observable dans la décennie suivante, avant les difficultés entraînées par la guerre dans la première moitié des années 1790. Après 1796/1797, a lieu une hausse exponentielle des quantités de perles exportées de Venise à Trieste. Le port triestin profite alors de la chute de la Sérénissime et du passage de la ville de Saint-Marc à l'Autriche : une partie des trafics vénitiens se réorientent vers le port autrichien. En ce sens, nous observons une sorte de relai entre la vieille *Dominante* et l'escale triestin. En termes quantitatifs, la croissance après 1796 est impressionnante : entre 1769/70 et 1796, 37 214 *libbre sottili* (11 tonnes) de *conterie* sont exportées chaque année à Trieste en moyenne, ce chiffre grimpe à 124 346 *libbre sottili* (37 tonnes) entre 1797 et 1799 (+236 %). Pour les *manufacture a lume* la tendance est encore plus nette : au cours des deux périodes indiquées, les quantités exportées passent de 4 479 *libbre sottili* (1 tonne) à 18 432 *libbre sottili* (5,5 tonnes), une augmentation de 450 %. En parallèle, la contemporaine baisse des exportations totales de perles de verre vénitiennes provoque l'augmentation de la part de marché de Trieste dans ce commerce, qui passe de 2.3 % en 1769/70-1796 à 15.6 % en 1797-1799 pour les *conterie* et de 1.3 % à 8.3 % pour les *manufacture a lume*. Dans les dernières années du siècle, donc,

le port autrichien devient un nœud commercial important pour la commercialisation des perles de verre vénitiennes en Europe et en Méditerranée.

Trieste représente une alternative à *Dominante* pour la redistribution des perles de verre dans l'espace méditerranéen même avant l'explosion des trafics de 1797. Livourne est une destination habituelle des perles vénitiennes envoyées à Trieste. Par exemple, en 1750, deux navires avec pavillon impérial provenant du port autrichien y introduisent 9 *caratelli* de *conterie*<sup>842</sup>. En 1765, c'est par la voie de Trieste que le négociant juif vénitien Isach dalla Man expédie à Livourne 34 118 livres vénitiennes de perles de verre ; il réitère l'opération pour des lots de *conterie* en 1766 et 1767<sup>843</sup>. Des perles de verre vénitiennes sont réexportées de Trieste vers le Levant, ce qui est cohérent avec la politique mercantiliste autrichienne, intéressée à cette région<sup>844</sup> : en 1769, le navire *Minerva* battant pavillon ragusain et commandé par Matteo Lazzarovich atteint Alexandrie d'Égypte. Sa cargaison, chargée à Trieste par la maison Giorgio Saraf e compagni, est destinée à Giorgio e Guido Her, deux sujets autrichiens<sup>845</sup>. Elle se compose de plusieurs colis de marchandises allemandes et de Bohême, mais il y a également deux caisses de *conterie*.

#### 7.1.4. Tripoli, une porte sur les marchés transsahariens

La niche de marché que conserve la Barbarie dans le commerce des perles tout au long de XVIII<sup>e</sup> siècle mérite quelques mots. Venise entretient des relations commerciales avec l'Afrique du Nord, malgré les tensions causées par l'activité corsaire des régences barbaresques<sup>846</sup>. Tripoli constitue un partenaire commercial important dans cette région et un consul vénitien y réside dans la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle. Les négociants vénitiens sont intéressés par exemple au sel de Zuara<sup>847</sup>, alors que les navires de Saint-Marc sont souvent affrétés par les négociants locaux<sup>848</sup>. Ainsi, tant les manifestes que les *Registri* montrent que Tripoli représente la destination principale pour le

---

<sup>842</sup> Il s'agit de la *nave SS. Assunta* du capitaine Gristofano Nuvolone et de la polacre l'Uszero del Mare, du capitaine Guglielmo Odenok, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 702, 24.07.1750, 30.10.1750.

<sup>843</sup> *Ibid.*, b. 462, fasc. « V S alla Mercanzia e Deputati al comm. vetraria e specchieri », 19.08.1767.

<sup>844</sup> Daniela Frigo, « Trieste, Venezia e l'equilibrio italiane nel Settecento », *art. cit.*, p. 14-17, p. 24. D'après Edhem Eldem, en 1784 les Autrichiens contrôlent 24 % du commerce avec l'Empire ottoman, Edhem Eldem, « Capitulations and Western trade », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey: The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 283-335, p. 327.

<sup>845</sup> La tentative échoue et le navire se dirige à Smyrne, Daniele Andreozzi, « 'Non desiderate da Turchi'. Talleri di Maria Teresa, finanziari e mercanti lungo le rotte del Levante (XVIII secolo) », *MAGALLÁNICA, Revista de Historia Moderna*, p. 300-320, p. 314-315.

<sup>846</sup> Daniel Panzac, Salvatore Speciale, Michele Brondino, *La République de Venise et les régences barbaresques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.* ; Riccardo Caimmi, *Spedizioni navali della Repubblica di Venezia alla fine del Settecento*, *op. cit.*

<sup>847</sup> Dans les années 1760, le négociant Abraham q. Moïse Vita Curiel est le contractant du sel de Zuara, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 764, 03.12.1764

<sup>848</sup> *Ibid.*, b. 765, c. 25 (18.01.1780).

commerce des perles vénitiennes au Maghreb<sup>849</sup>, capable d'attirer 3 % à 5 % de toutes les perles exportées dans la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle par Venise. En 1770, le consul Giuseppe Ballovich rédige une liste détaillée des produits importés chaque année à Tripoli<sup>850</sup>. Parmi les dizaines d'articles et de marchandises, les différents types de *conterie* et *manifatture a lume* sont nombreux. Grâce à l'indication des quantités importées (en différentes unités de mesure) et des prix à Tripoli, il est possible de calculer la répartition des différents types de perles en termes de valeur (Tableau 18).

**Tableau 18. Perles de verre importées chaque année à Tripoli d'après le consul vénitien, 1770**

Type de perle	Valeur importée (sequins de Tripoli)	%
Agates noires	200	2.0
Agates rubis	20	0.2
<i>Cannette</i> couleurs <sup>851</sup>	120	1.2
Colliers blancs et noirs	202	2.0
Colliers couleurs <sup>852</sup>	270	2.7
<i>Contaria a ferrazza</i> blanche	1 250	12.3
<i>Contaria a ferrazza</i> couleurs <sup>853</sup>	1 187	11.7
<i>Contaria a ferrazza</i> vert poireau	687	6.8
<i>Contaria a speo</i> blanche	1 500	14.8
<i>Contaria a speo</i> couleurs <sup>854</sup>	1 400	13.8
<i>Corniole</i> ronde et longue	833	8.2
Émail blanc	94 <sup>855</sup>	0.9
Grenades	20	0.2
Olives n° 3 rubis et blanc	210	2.1
Olives n° 4 rubis et blanc	520	5.1
Pointes <i>a gelosia</i>	375	3.7
Pointes noires	312	3.1
Ronds blancs	169 <sup>856</sup>	1.7
<i>Rosetta</i> diamantée turquoise et vert	675	6.7
<i>Verugali</i>	4	0.04
Yeux de bœuf	100	1.0
<b>Total</b>	<b>10 148</b>	<b>100.0</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 764, c. 19 (26.05.1770).

Comme nous le verrons pour d'autres marchés, la demande tripolitaine de perles de verre comprend une grande variété d'articles. Les *conterie* forment le groupe de produits le plus important,

<sup>849</sup> Parmi les autres destinations dans cette région, les sources citent Tunis et les « côtes de Barbarie », un lieu imprécisé qui comprend la côte qui va de la Tunisie au Maroc, aussi que Zuara et Bengasi.

<sup>850</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 764, c. 19 (26.05.1770).

<sup>851</sup> Noir, lavande, jaune, azur, vert poireau, turquoise, vert transparent, bleu, jaune citron.

<sup>852</sup> Lavande, jaune, azur, vert poireau, turquoise, vert transparent, jaune citron.

<sup>853</sup> Rouge, blanc, lavande, turquoise, vert transparent, jaune citron et noir.

<sup>854</sup> Blanc, rouge et azur.

<sup>855</sup> Calculé selon l'hypothèse conservatrice de 15 bouquets par *carta* de produit.

<sup>856</sup> *Ibid.*



dont la valeur dépasse 60 % du total, les *conterie* les plus recherchés étant celles *a speo*. Parmi les autres types, se distinguent les *corniole*, des perles au chalumeau fabriquées par les *perleri*, et les *rosette* facettées à diamant, produites par les *margariteri*. D'après la liste dressée par le consul vénitien, les articles des *margariteri* (*conterie*, *rosette*, *cannette* et colliers) forment la grande majorité des perles destinées à Tripoli. C'est un premier exemple de la diversification de la demande internationale des perles de verre vénitiennes que nous apprécierons aussi par la suite.

Au total, d'après cette liste consulaire, dans les années 1760-1770, la valeur annuelle du marché tripolitain des perles de verre est de 10 148 sequins de Tripoli, équivalant à 160 000 livres vénitiennes, ou à 20 000 ducats. Il s'agit d'une valeur considérable pour une seule débouché et, peut-être, un peu surestimée.

Si la liste fournie par le consul fournit des valeurs précises des perles importées à Tripoli, en calculer la quantité se révèle plus compliqué. En fait, dans la liste, plusieurs articles sont indiqués directement en valeur, comme les agates, les grenades ou les « yeux de bœuf », sans quantité ; d'autres y figurent avec des unités de mesure imprécises, comme les colliers, les *cannette* et les olives, comptés en bouquets, dont nous ignorons le poids. Pour les seules *conterie*, comptées par *cantari*<sup>857</sup>, il est possible de calculer la quantité introduite dans la ville de Tripoli. D'après la source, la demande tripolitaine annuelle de *conterie* est de 1 100 *cantari*, ou 184 800 *libbre sottili* de Venise (55 tonnes). Il s'agit d'un chiffre considérable, très supérieur à celui indiqué par les *Registri*<sup>858</sup>. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette différence, comme une exagération des chiffres fournies par le consul ou la présence de la contrebande, qui échappe aux douanes de Venise. Néanmoins, il faudrait considérer avant tout l'importance du commerce de réexportation : il est certain qu'une partie des perles de verre atteignent le port tripolitain *via* Livourne et Gênes, et peut-être Marseille ou les ports de l'Italie méridionale. Aussi, en 1770, à Tripoli, 100 *libbre sottili* de *conterie* sont estimées de 47 à 59 livres vénitiennes, selon le type de perles<sup>859</sup>. La valeur la plus basse de cette fourchette est inférieure au prix utilisé dans les *Registri* (50 livres par 100 *libbre sottili*), alors que la valeur la plus élevée est supérieure de 18 % environ. Les prix indiqués dans la liste sont aussi

---

<sup>857</sup> Un *cantaro* de Tripoli équivalait à 168 *libbre sottili* de Venise, Andrea Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, *op. cit.*, vol. V, p. 360.

<sup>858</sup> 43 205 *libbre sottili* (13 tonnes) entre 1769/70 et 1799. Cependant, la source indique également qu'il y a des pics supérieurs à 150 000 *libbre sottili*, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri* : 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

<sup>859</sup> Le consul écrit que le sequin de Tripoli équivalait à 3 ¼ piastres du Levant de 40 paras, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 764, c. 19 (26.05.1770). Donc, 1 sequin de Tripoli équivalait à 120 paras. Entre 1766 et 1774, quatre piastres ottomanes de 40 paras chacune équivalent à 1 sequin vénitien, Şevket Pamuk, *A Monetary History of the Ottoman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 163. Donc, 1 sequin vénitien équivalait à 160 paras environ. 1 sequin vénitien équivalait à 22 livres vénitiennes de compte, Andrea Zannini, « La finanza pubblica », *art. cit.*, p. 435.

inférieurs à ceux trouvés dans les sources vénitiennes relatifs aux années 1780-1790 (60-90 livres par 100 *libbre sottili*)<sup>860</sup>. Il est probable que 1770 représente donc une phase de bas prix. Le consul écrit aussi que les marchandises qui arrivent à Tripoli depuis la « Chrétienté » supportent un coût de 11 % sur leur valeur<sup>861</sup>. En 1770, pour expédier depuis Venise et introduire, stocker et vendre à Tripoli 100 *libbre sottili* de *conterie*, les coûts se situeraient, donc, entre 5 et 6 1/2 livres vénitiennes. En supposant un prix à Venise de 50 livres par 100 *libbre sottili* de *conterie* et en considérant les coûts, le prix de 59 livres vénitiennes semble suffisant à garantir un profit minimum, alors que celui de 47 serait insuffisant. Ces chiffres confortent l'idée d'un produit à faible valeur ajoutée et suggèrent que pour maximiser les profits, il faut vendre de grandes quantités de *conterie*.

Une fois arrivées à Tripoli, la plupart des perles de verre vénitiennes prend la voie du désert grâce aux caravanes qui donnent le rythme aux échanges terrestres de la région<sup>862</sup>. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les esclaves remplacent l'or comme « article » principal du commerce transsaharien dans la direction opposée<sup>863</sup>. Malgré la croissance de la traite atlantique, au XVIII<sup>e</sup> siècle le commerce d'êtres humains dans l'Afrique occidentale est actif, profitable et s'accroît, passant de plus de 300 000 captifs au XVII<sup>e</sup> siècle à plus de 550 000 au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>864</sup>. Les régions d'approvisionnement se situent dans la région sahélienne occidentale, de la vallée du Sénégal au lac Tchad, alors que Tombouctou demeure un important marché d'esclaves<sup>865</sup>. Par ailleurs, le commerce d'esclaves noirs est une activité toujours présente en Méditerranée au XVIII<sup>e</sup> siècle, et les Vénitiens y participent en affrétant leurs navires aux négriers africains<sup>866</sup>. Les perles de verre vénitiennes s'insèrent à l'intérieur de ces

---

<sup>860</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 26 ; Id., b. 40, 29.03.1791 ; Id., f.3.

<sup>861</sup> Ce chiffre comprend le fret, les douanes, les commissions, la *sensaria*, le stockage et d'autres dépenses moindres, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 764, c. 19 (26.05.1770).

<sup>862</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Damas, Institut français de Damas, 1973-1974, vol. I, p. 171-173 ; Ralph A. Austen, « Marginalization, stagnation, and growth : the trans-Saharan caravan trade in the era of European expansion, 1500-1900 », dans James D. Tracy (dir.), *The rise of merchant empires. Long-distance trade in the early modern world, 1350-1750*, New York, Cambridge University press, 1990, p. 311-350 ; Eric Ross, « A Historical Geography of the Trans-Saharan Trade », dans Graziano Krätli, Ghislaine Lydon (dir.), *The Trans-Saharan Book Trade. Manuscript Culture, Arabic Literacy and Intellectual History in Muslim Africa*, Leyde-Boston, Brill, 2011, p. 1-34, p. 1-3, p. 24-28.

<sup>863</sup> Ralph A. Austen, « Marginalization, stagnation, and growth », *art. cit.*, p. 321 ; Eric Ross, « A Historical Geography of the Trans-Saharan Trade », *art. cit.*, p. 24.

<sup>864</sup> Ralph A. Austen, « Marginalization, stagnation, and growth », *art. cit.*, p. 322 ; Idrissa Ba, « Le commerce transsaharien et ses logiques d'accommodation par rapport au commerce transatlantique entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle », *Varia Historia*, n°71, 2020, p. 329-360.

<sup>865</sup> Eric Ross, « A Historical Geography of the Trans-Saharan Trade », *art. cit.*, p. 25.

<sup>866</sup> Jean-Michel Deveau, « Esclaves noirs en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée*, n°65, 2002, p. 205-218 ; Alain Blondy, « L'esclavage des noirs et la régence de Tripoli », *Ibid.*, p. 169-185 ; María Ghazali, « La régence de Tunis et l'esclavage en Méditerranée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les sources consulaires espagnoles », *Ibid.* p. 77-98. En 1785, les navires des capitaines Mazzucato et Roso destinés à Constantinople « col pien lor carico di Negri », désistent à entreprendre le voyage à cause de la peste, malgré les pressions des propriétaires des esclaves. En échange, ils chargent du sel de Zuara pour Venise, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 765, c. 30 (2306.1785).

flux commerciaux et sont donc exportées vers le Sahel occidental depuis les côtes nord-africaines, comme l'attestent également les fouilles archéologiques<sup>867</sup>. Par les biais de Tripoli et des autres ports de la Barbarie, donc, au XVIII<sup>e</sup> siècle les perles vénitiennes se diffusent à l'intérieur de l'Afrique occidentale.

Le cas tripolitain nous permet ainsi d'entrevoir la suite de la filière des perles de verre au-delà des marchés euro-méditerranéens fréquentés par les Vénitiens. Dans les chapitres suivants nous nous focaliserons sur les marchés et les routes de réexportation à partir des deux régions principales que nous avons identifiées : le Ponant et le Levant. Cependant, avant de poursuivre et d'élargir notre regard, il faut déplacer la focale d'analyse de la dimension macro à celle micro, et s'interroger sur les acteurs qui gèrent le trafic des perles de verre entre Venise, la Méditerranée et l'Europe.

## 7.2. Les acteurs du commerce des perles de verre vénitiennes

Tout au long de son histoire, les fondements de l'État vénitien demeurent solidement entrelacés avec le commerce et la navigation<sup>868</sup>. Le lien entre ces deux mondes s'explique, entre autres, par la présence d'une élite marchande à la tête de la République : le *patriziato*. Dans les mots d'un des plus grands historiens de Venise, Alberto Tenenti, « dans la mentalité collective, les vicissitudes et les succès de la Sérénissime se soudaient et coïncidaient avec ceux marchands et maritimes »<sup>869</sup>. Il est donc indéniable qu'une grande partie du succès commercial de Venise repose sur l'activité de négoce du patriciat vénitien, au moins jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Par la suite, les patriciens commencent à abandonner lentement le monde du négoce et le commerce à longue distance et ils investissent dans la *Terraferma*, devenant progressivement des propriétaires foncières<sup>870</sup>. Cette « retraite » n'implique pas une décadence de la place commerciale vénitienne ou un déclin de son milieu marchand, ni une diminution de l'importance attribuée par le gouvernement vénitien au commerce maritime, considéré essentiel pour l'État encore aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>871</sup>. Tout simplement, la communauté marchande vénitienne change et de nouveaux acteurs remplacent les patriciens : il s'agit d'immigrés provenant de la *Terraferma* dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, mais aussi de sujets grecs et slaves,

---

<sup>867</sup> Michel Abitbol, « Le Maroc et le commerce transsaharien du XVII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°30, 1980, p. 5-19, p. 15. Idrissa Ba, « Le commerce transsaharien et ses logiques d'accommodation par rapport au commerce transatlantique entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 337.

<sup>868</sup> Alberto Tenenti, « Il senso dello Stato », *art. cit.*, p. 324.

<sup>869</sup> « Nella mentalità collettiva, le vicende ed i successi della Serenissima si saldavano e collimavano con quelli mercantili e marittimi », Alberto Tenenti, « Il senso dello Stato », *art. cit.*, p. 325.

<sup>870</sup> Giuseppe Gullino, « I patrizi veneziani e la mercatura negli ultimi tre secoli della Repubblica », dans Giorgio Borelli (dir.), *Mercanti e vita economica nella Repubblica Veneta (secoli XIII-XVIII)*, Milan, Mondadori, 1985, p. 403-451 ; Luciano Pezzolo, « The Venetian economy 1400-1797 », *art. cit.*, p. 267-268.

<sup>871</sup> Isabella Cecchini, Luciano Pezzolo, « Merchants and Institutions in Early Modern Venice », *Journal of European Economic History*, n° 41, 2012, p. 87-114, p. 107-109.

et de marchands d'origine étrangère comme les Flamands, ou encore de Juifs vénitiens<sup>872</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'évolution de la communauté marchande vénitienne se poursuit. En décrivant ce groupe social, Vera Costantini a souligné en effet que « il s'agissait de citoyens vénitiens mais également de Juifs et de sujets de la Dalmatie ou des îles grecques, une sorte de 'bourgeoisie' marchande d'une provenance géographique assez hétérogène qui exerçait ses trafics dans le cadre des institutions vénitiennes et grâce à celles-ci »<sup>873</sup>.

Malgré la présence d'une série d'études spécifiques<sup>874</sup>, notre connaissance sur le milieu négociant vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle est encore loin d'être exhaustive. L'étude des perles de verre fournit à cet égard des éléments nouveaux, tout en étant un prisme à travers lequel étudier également le monde du négoce. Francesca Trivellato a déjà identifié et présenté certains des acteurs de la verrerie vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, des producteurs qui émergent (comme Giuseppe di Antonio Briati) ou commencent à s'engager dans le commerce (comme Giorgio Barbaria)<sup>875</sup>. La perspective ici adoptée permet de poursuivre dans ce sillage, de constater l'émergence d'une élite de marchands-fabricants de perles, et d'étudier dans son ensemble le groupe de négociants qui vendent et achètent les perles de verre entre Venise, les ports méditerranéens et ceux de l'Europe atlantique-nordique dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cette étude s'inspire des travaux accomplis dans les vingt dernières années sur les réseaux marchands à l'époque moderne. Depuis quelques décennies, l'historiographie discute l'importance des liens familiaux ou communautaires pour le fonctionnement des circuits commerciaux à l'époque

---

<sup>872</sup> Luciano Pezzolo, « The Venetian economy 1400-1797 », *art. cit.*, p. 267-268 ; Isabella Cecchini, Luciano Pezzolo, « Merchants and Institutions in Early Modern Venice », *art. cit.*, p. 100-101, p. 108 ; Maria Fusaro, « Les Anglais et les Grecs. Un réseau de coopération commerciale en Méditerranée vénitienne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 3, 2003, p. 605-625 ; Mathieu Grenet, « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression : le cas des Grecs à Venise entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle », dans Albrecht Burkardt, Gilles Bertrand et Yves Krumenacker (dir.), *Commerce, voyage et expérience religieuse : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2007, p. 419-438. Gino Luzzatto affirme que le détachement des patrices du commerce maritime pousse les *Cinque Savi alla Mercanzia* à favoriser leur remplacement avec les armateurs et les marchands étrangers, parmi lesquels les Juifs, Gino Luzzatto, « Armatori ebrei a Venezia negli ultimi 250 anni della Repubblica », *art. cit.*, p. 163.

<sup>873</sup> « Si trattava di cittadini veneziani ma anche di ebrei e di sudditi della Dalmazia o delle isole greche, una sorta di 'borghesia' mercantile di provenienza geografica molto eterogenea che esercitava i suoi traffici nel contesto delle istituzioni veneziane e grazie ad esse », Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *Studi Veneziani*, n.s., n°42, 2001, p. 143-211, p. 165.

<sup>874</sup> Gino Luzzatto, « Armatori ebrei a Venezia negli ultimi 250 anni della Repubblica », *art. cit.*, p. 164-168 en particulier ; Salvatore Ciriaco *Olio ed Ebrei nella Repubblica Veneta del Settecento*, *op. cit.* ; Marino Berengo, « Gli ebrei veneziani alla fine del Settecento », *ITALIA JUDAICA. Gli ebrei in Italia dalla segregazione alla prima emancipazione. Atti del III Convegno internazionale. Tel Aviv 15-20 giugno 1986*, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali. Pubblicazioni degli archivi di Stato, 1989, p. 9-30 ; Sergio Noto, « Ultime vele veneziane verso Ponente. Prime ricerche sugli uomini d'affari al tramonto della Serenissima: i Perulli », *art. cit.* ; Cesare Vivante, *La memoria dei padri. Cronaca, storia e preistoria di una famiglia ebraica tra Corfù e Venezia*, Florence, Giuntina, 2009, p. 40-106. Pour une vision générale des affaires à Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, Walter Panciera, *Fiducia e affari nella società veneziana del Settecento*, Padoue, CLEUP, 2000.

<sup>875</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 116-120, p. 247-263.

moderne, ainsi, les notions de « diasporas » et de « réseaux marchands » ont fait l'objet d'un débat approfondi<sup>876</sup>. Selon une approche strictement fonctionnaliste, influencé par le néo-institutionnalisme, les marchands sont des acteurs individuels rationnels qui organisent leurs activités et leurs relations sur la base du seul intérêt économique, avec l'objectif de maximiser les profits<sup>877</sup>. En particulier, le commerce de longue distance nécessiterait de formes anonymes de négociation pour lesquelles les institutions étatiques se révèlent plus fiables et efficaces par rapport aux réseaux de relations personnelles<sup>878</sup>. Avner Greif a ainsi souligné que les institutions sont des facteurs sociaux qui permettent d'augmenter la régularité des comportements, les valeurs et les normes auxquels font référence les marchands et sont donc des instruments utiles et efficaces pour réduire les risques et les coûts de transaction<sup>879</sup>. Une approche différente, influencée par Philip Curtin, lie la confiance, base sur laquelle se fondent les transactions commerciales, aux diasporas marchandes. Autrement dit, les réseaux marchands tendent à être formés par des individus qui partagent une identité commune, fondée sur les liens de parenté, l'origine ethnique ou la foi religieuse<sup>880</sup>. Ce modèle interprétatif tend toutefois à superposer les notions de « confiance » et de « diaspora », comme si l'appartenance à un groupe plus ou moins fermé était la condition suffisante et nécessaire pour entretenir des relations commerciales<sup>881</sup>. Francesca Trivellato a remis en question ces approches et a dépassé les deux alternatives, l'une qui lie la présence de fortes institutions à la garantie du crédit et des droits de propriété, l'autre qui fait dériver la confiance mutuelle de l'identité ethnique ou religieuse, afin d'interpréter plus correctement les relations et les choix d'une maison de commerce aussi à la lumière du contexte historique<sup>882</sup>.

À l'intérieur de ce cadre de référence, notre analyse des acteurs du commerce des perles de verre se focalise, entre autres, sur la présence des négociants juifs et sur la présence de relations commerciales dépassant les frontières confessionnelles, sur l'émergence de nouveaux opérateurs,

---

<sup>876</sup> Voir, par exemple, Anthony Molho et Diogo Ramanda Curto, « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 3, 2003, p. 569-579, les contributions de Francesca Trivellato, Maria Fusaro, Daviken Studnicki-Gizbert et David J. Hancock dans le même numéro et Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, op. cit.

<sup>877</sup> Daviken Studnicki-Gizbert, « La « nation » portugaise. Réseaux marchands dans l'espace atlantique à l'époque moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 3, 2003, p. 627-648, p. 630. Un exemple de cette approche est Kirti N. Chaudhuri, *The Trading World of Asia and the English East India Company 1660-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

<sup>878</sup> Douglas Cecil North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 97-99.

<sup>879</sup> Avner Greif, « Reputation and Coalitions in Medieval Trade : Evidence on the Maghribi Traders », *The Journal of Economic History*, n°49, 1989, p. 857-882 ; *Id.*, *Institutions and the Path to the Modern Economy : Lessons from Medieval Trade*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

<sup>880</sup> Philip Curtin, *Cross-Cultural Trade in World History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

<sup>881</sup> Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, op. cit., p. 18-19.

<sup>882</sup> *Ibid.*, p. 25-26.

comme les capitaines des navires ou les marchands-fabricants, et sur la capacité de ceux-ci d'établir de liens directs avec des grands négociants internationaux.

Du point de vue méthodologique, l'approche ici adoptée croise la dimension quantitative avec celle qualitative, et une échelle d'analyse globale, portant sur l'ensemble des circuits d'échanges, avec une échelle d'analyse focalisée sur les opérateurs, où cela a été possible<sup>883</sup>. Les manifestes d'exportation ont fourni les données pour reconstruire, au moins partiellement, la structure des échanges et pour en identifier les protagonistes. Les sources qualitatives ont permis de donner un profil aux individus les plus importants. Autrement dit, les sources quantitatives ont été utilisées pour esquisser la toile sur laquelle contextualiser les personnages.

### 7.2.1. *Les protagonistes*

La source retenue pour étudier les acteurs du commerce des perles vénitiennes est la série des manifestes d'exportation des navires sortis de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, déjà utilisée pour étudier les marchés<sup>884</sup>. Pour des raisons d'uniformité, l'étude générale de l'ensemble des acteurs du commerce des perles de verre vénitiennes a été restreinte aux deux périodes 1764-1769<sup>885</sup> et 1781-1796. L'exhaustivité des informations contenues dans les manifestes augmente considérablement entre les deux périodes et les données relatives à 1781-1796 sont donc beaucoup plus précises. Ainsi, pour les années 1760, les cargaisons de perles sans expéditeur indiqué sont 8.6 % du total, celles sans consignataire 59 %. Dans les vingt dernières années du siècle, ces pourcentages baissent à 1.3 % et à 8.1 % respectivement. Au total, nous avons identifié 156 expéditeurs et 128 consignataires pour la période 1764-1769, et 241 et 428 respectivement pour la période 1781-1796.

Nous avons ainsi identifié les principaux acteurs du commerce maritime euro-méditerranéen des perles de verre vénitiennes. Les vingt premiers opérateurs par importance des années 1764-1769 sont indiqués dans le Tableau 19<sup>886</sup>.

---

<sup>883</sup> Au début, j'avais envisagé d'adopter une approche strictement liée à l'analyse de réseaux. La participation à l'école d'été « Initiation à l'analyse de réseaux en SHS » (Nice, 1-6 juillet 2019), organisée par le groupement de recherche « Analyse de réseaux en SHS » avec le soutien du CMMC, s'est révélé une excellente opportunité pour prendre connaissance de cette méthodologie. Toutefois, le type de sources à ma disposition et le type de liens disponibles (une série d'expéditions directes d'un groupe d'exportateurs à un groupe de consignataires) m'ont convaincu à écarter cette approche. Je remercie M.me Claire Lemercier pour le temps qu'elle a consacré à discuter avec moi ces thèmes.

<sup>884</sup> Le cœur de la base est constitué par les documents contenus dans ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918.

<sup>885</sup> Les données pour Alexandrie d'Égypte sont relatives aux années 1756-1757, 1760-1763.

<sup>886</sup> La part de chacun est calculée sur le total des cargaisons de perles dont l'expéditeur ou le consignataire est précisé.

**Tableau 19. Vingt premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre d'après les manifestes d'exportation, 1764-1769**

Nom expéditeur	Part (en %)	Nom consignataire	Part (en %)
Antonio Miletich	38.0	Albertini, Frisoni et Juvalta	17.6
Isach dalla Man	7.7	Gio. Antonio Zambelli	7.9
Daniel Bonfil et fils	4.9	Sebastian Battaglia et Pini	7.2
Giovanni Ros	3.2	Levi Molco et Compagni	5.8
Nicolò Maria fratelli Gherro	2.6	Iseppo et David frères Polacco	3.2
Gabriel Cornet	2.5	Haggi Adbelbachi Sorbagi	2.6
John Allanson	2.5	Polonio de Luca	2.5
Vita d'Iseppo Polacco	2.4	Giacomo Ghira	2.5
Natan Molco	1.9	Juda di Josef Asseo	2.2
Leonardo Capitanachi	1.9	Isach Vita Levi et fils	2.0
Pietro Antonio Malanotti	1.6	Samuel de Paz et Compagnie	2.0
Francesco Bersacina	1.6	Francesco Giachich	1.8
Abraham Vita d'Angeli	1.5	Bernardo Caprara	1.7
Isach Fua	1.4	Daniel Bonfil et fils	1.7
Gio. Batta Colledan	1.1	Giuseppe Brunacchi de Caire	1.7
Gio. Antonio Bedeschi	1.1	Zuane Battaglia et Compagnie	1.7
Giorgio Gilford	1.1	Alessandro Bernardi et fils	1.7
Nicolò Vianello	1.0	Samuel Sanco	1.7
Gio. Batta Martino Sola	1.0	Giovanni Ros	1.7
Pietro Antonio de Menego	1.0	Lorenzo Olivero	1.6
<b>Total Top 20</b>	<b>79.7</b>	<b>Total Top 20</b>	<b>70.8</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 639, 909-910.

Le décalage des dates des manifestes relatifs à Alexandrie d'Égypte et l'absence de données pour une destination importante comme la Syrie biaisent cette l'analyse, pourtant des informations intéressantes émergent. D'après les manifestes, dans les années 1760, les vingt principaux négociants de perles expédient entre 70 % et 80 % des cargaisons de perles acheminées depuis Venise par voie maritime. Ces pourcentages montrent une forte concentration du marché : 12 % de tous les expéditeurs contrôlent 80 % des cargaisons, et 15 % des consignataires en reçoivent 71 %. Deux opérateurs dépassent de loin tous les autres : parmi les expéditeurs, Antonio Miletich, un négociant vénitien probablement d'origine dalmate ou balkanique ; parmi les consignataires, la maison Albertini, Frisoni et Juvalta, opérant principalement à Lisbonne. D'autres figures émergent, ainsi comme Isach dalla Man, Daniel Bonfil ou les maisons de négoce vénitiennes établies au Caire, comme la Battaglia et Pini ou celle de Gio. Antonio Zambelli<sup>887</sup>. Du côté des expéditeurs, les manifestes des années 1760 montrent une forte présence de négociants se déclarant « vénitiens »<sup>888</sup>

<sup>887</sup> *Infra*, chapitres 9-12.

<sup>888</sup> D'après les manifestes « suddito veneto » ou « veneto ».

d'origines différentes. Il demeure très difficile d'établir s'il s'agit toujours de sujets de la République, mais les noms d'origine slave (Miletich, Bossich, Marinovich, Lubencovich etc.) ou grecque (Capitanachi, Carama, Prassacachi etc.) sont nombreux, comme ceux d'origine allemande/flamande (Ros, Danembergh, Vanautgarden, Hermann etc.). Ces données confortent les acquis des recherches sur l'évolution du milieu négociant vénitien au cours de l'époque moderne. Quant aux Juifs, eux aussi sont fortement impliqués dans le commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. En fait, d'après les manifestes des années 1760, ils expédient et reçoivent plus d'un quart des cargaisons de perles. Leur présence est particulièrement forte dans le commerce des perles avec l'Égypte et la Syrie, avec la Barbarie et avec Livourne. Il faut signaler un dernier élément concernant les opérateurs des années 1760 : la présence de deux marchands-fabricants de perles de verre parmi les vingt expéditeurs les plus importants : Gio. Batta Colledan et Pietro Antonio de Menego, deux des patrons *margariteri* et négociants *perleri* les plus réputés des années 1750-1760<sup>889</sup>. Ils ne sont pas les seuls indiqués dans les manifestes de cette période, car nous retrouvons ainsi Antonio Barbaria et Andrea Cecconi Gasparini. Au total, dans les années 1760 leur part de marché est encore négligeable (ils expédient 3 % environ des cargaisons), mais elle augmente considérablement au fil du temps.

Les données relatives aux années 1781-1796 permettent de constater l'évolution dans le temps. Le Tableau 20 montre les vingt opérateurs les plus importants dans cette période<sup>890</sup>.

---

<sup>889</sup> Comme nous avons vu dans *infra*, chapitre 5.

<sup>890</sup> La part de chacun est calculée sur le total des cargaisons de perles avec l'expéditeur ou le consignataire précisé.



**Tableau 20. Vingt premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796**

Nom expéditeur	Part (en %)	Nom consignataire	Part (en %)
Giorgio Barbaria	14.5	Frisoni, Juvalta et Giese	14.6
Daniel Bonfil et fils	9.5	Rossetti et Fornasini	7.7
Abraham Vita d'Angeli	7.2	Josè Antonio Pereira	4.5
Giacomo e Marco Revedin	6.2	Antonio Maria Pozzetto	2.5
Andrea Cecconi Gasparini	4.4	Domenico Zanne	2.4
Emmanuel Jacur	3.4	Francesco dal Senno	2.3
Marco di Abraham Malta	3.2	Marco di Ventura Fua	2.2
Elia Vita Todesco	3.2	Carlo Ponzio et fils	2.1
Gabriel Cornet	2.8	Carlo Rossin	1.9
Moisè David Sarfati	2.2	Castro, Correira, Vianna	1.8
Frères Gherro	2.1	Battaglia et Pini	1.7
Memo Curiel	2.0	Moisè di Iseppo Valenzin	1.7
Iseppo Treves q. Emmanuel	1.9	Raffael Picciotto	1.3
Stefano Petrina	1.4	Isach Alteras et fils	1.1
Sebastiano Battaglia	1.3	Bartolomeo Cornet	1.1
Sebastiano Centazzi	1.3	Lorenzo Rossin	1.0
Felice Muchiachion	1.3	Antonio Godard et Compagnie	1.0
Rech e Laminit	1.1	Giacomo et Marco frères Revedin	1.0
Antonio di Benedetto Buratti	1.1	Giovanni Barbaria	0.9
Nicola Martinelli	1.1	Carlo Fantozzi	0.9
<b>Total Top 20</b>	<b>71.4</b>	<b>Total Top 20</b>	<b>53.8</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

Comme en 1764-1769, la concentration du marché des perles de verre est forte : les vingt premiers expéditeurs (8 % du total) contrôlent 71 % des cargaisons et les vingt premiers consignataires (moins de 5 % du total) en reçoivent 54 %. Le principal négociant exportateur est Giorgio Barbaria, à l'époque le marchand-fabricant de *manifatture a lume* le plus important. Pourtant, le succès de Barbaria ne doit pas cacher la présence d'une série de marchands-fabricants de perles dans les circuits marchands euro-méditerranéens : Andrea Cecconi Gasparini, Pietro Sermonti, Gaetano de Menego, Andrea Pitteri, Paolo dal Piz, Giovanni Batta Colledan, Giovanni Barbaria, Antonio Gaspari pour ne citer que les principaux. Ces producteurs expédient presque un quart des perles de verre indiquées par les manifestes. Ceci confirme, dans le domaine du négoce, l'émergence de cette élite de manufacturiers qui est solidement à la tête des organisations de métier des perles à Venise.

En parallèle du dynamisme des marchands-fabricants, un autre phénomène ressort clairement de l'analyse des expéditeurs : l'importance croissante des négociants juifs vénitiens, déjà étudié par l'historiographie vénitienne<sup>891</sup>. Au total, d'après les manifestes, ils gèrent 40 % environ des envois

<sup>891</sup> Le nombre de navires de propriété des Juifs vénitiens augmente considérablement tout au long de XVIII<sup>e</sup> siècle, Gino Luzzatto, « Armatori ebrei a Venezia negli ultimi 250 anni della Repubblica », *art. cit.*, p. 164, p. 167.

de perles entre 1781-1796. Les cinq premiers en contrôlent à eux seuls plus de 25 %. Ces chiffres, comme tous les précédents, doivent être interprétés comme des ordres de grandeur et non comme des valeurs certaines. Néanmoins, la centralité des négociants juifs vénitiens pour le commerce des perles de verre est acquise. Par ailleurs, leur part dans ce commerce semble être supérieure à celle dont ils disposent dans l'ensemble du commerce vénitien<sup>892</sup> et similaire à celle dont ils bénéficient dans le commerce de l'huile<sup>893</sup>. Comme dans les années 1760, voire plus encore, ce sont les membres des plus éminentes familles juives vénitiennes qui s'engagent dans le négoce des perles de verre : Daniel Bonfil, Abraham Vita d'Angeli, Emmanuel Jacur, Marco di Abraham Malta, Elia Vita Todesco, Moïse David Sarfati, ainsi par les Curiel, Treves et Vivante.

Du côté des consignataires, l'acheteur principal des perles de verre vénitiennes à la fin du siècle est une maison établie à Lisbonne, formée par des négociants provenant de l'Europe du Nord, les Frisoni, Juvalta et Giese. Parmi les vingt principaux importateurs on trouve également José Antonio Pereira, un marchand d'esclaves portugais. À côté du pôle portugais, il faut remarquer la présence des maisons vénitiennes situées en Égypte (Rossetti et Fornasini, Pozzetto, dal Senno), parmi lesquelles la Battaglia et Pini est active au moins depuis les années 1750. Des acteurs nouveaux émergent aussi : les capitaines des navires marchands destinés au Levant et, de façon moindre, en Barbarie, auxquels les expéditeurs confient leurs marchandises. Entre 1781-1796, d'après les manifestes, 7 % environ des cargaisons de perles sont consignées à un capitaine, comme Domenico Zanne, Carlo et Lorenzo Rossin ou Simon Budinich. Généralement, ce phénomène est observable quand des négociants effectuent des expéditions vers un marché nouvel<sup>894</sup>. Comme l'approfondiront mieux les chapitres suivants, ce sont surtout les marchands-fabricants de perles à confier leurs cargaisons aux capitaines<sup>895</sup>. Les négociants juifs sont encore fortement présents parmi les acheteurs des perles de verre vénitiennes, surtout à Alexandrie d'Égypte, et à Alexandrette-Alep, bastion marchand sépharade encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Tripoli de Barbarie et à Londres, alors que leur importance à Livourne semble légèrement diminuer. Au total, d'après les manifestes d'exportation, les Juifs reçoivent un peu moins de 20 % des perles de verre chargées à Venise sur des navires marchands.

---

<sup>892</sup> Vera Costantini affirme qu'en 1770-1775 les marchands juifs contrôlent 8 % du commerce d'entrée et 6 % environ de celui de sortie des quatre douanes vénitiennes, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 166.

<sup>893</sup> Salvatore Ciriaco, *Olio ed Ebrei*, *op. cit.*, p. 64-69.

<sup>894</sup> Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, *op. cit.*, p. 273-277.

<sup>895</sup> Par exemple, 51 % des perles consignées à Domenico Zanne sont chargées par des marchands-fabricants.

### 7.2.2. Les circuits d'échange

Si nous changeons l'échelle d'analyse, il est possible d'apercevoir quelques caractéristiques de l'organisation du négoce des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous constatons en particulier la tendance des expéditeurs à se spécialiser dans des aires géographiques spécifiques. Il est ainsi possible de distinguer trois circuits marchands bien différenciés : celui de la Méditerranée orientale, comprenant les ports ottomans ; celui de la Barbarie, avec Tripoli et Tunis et celui de la Méditerranée occidentale et du Ponant, allant de Livourne jusqu'à Amsterdam.

Pour étager ces propos, nous avons sélectionné les 50 premiers expéditeurs dans les deux périodes 1764-1769 et 1781-1796, responsables respectivement de l'envoi de 94.7 % et de 89 % des cargaisons, et nous avons reconstitué la géographie de leurs expéditions. Nous avons mesuré l'engagement de chacun des acteurs dans les trois circuits identifiés. Le Tableau 21 regroupe les expéditeurs selon leurs taux d'engagement dans un seul circuit (Occident, Levant ou Barbarie), en utilisant trois barèmes : engagement supérieur à 90 % dans un seul circuit, engagement supérieur à 75 % dans un seul circuit et engagement inférieur à 75 % dans un seul circuit. Les résultats confirment l'hypothèse de départ d'un cloisonnement relativement fort des circuits marchands.

**Tableau 21. Engagement des 50 principaux expéditeurs de perles de verre dans un seul circuit d'échanges, 1764-1769, 1781-1796**

	Acteurs avec engagement >90%	Part sur cargaisons expédiées	Acteurs avec engagement 75 à 89%	Part sur cargaisons expédiées	Acteurs avec engagement <75%	Part sur cargaisons expédiées
1764-1769	44	83.3	3	9.2	3	2.2
1781-1796	38	67.0	5	5.3	7	16.7

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 636, 909-910, 913-918.

Dans la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle, les acteurs sont géographiquement spécialisés. Bien évidemment, il n'y a pas de frontières hermétiques et des chevauchements sont toujours possibles ; pourtant la spécialisation est évidente : les acteurs du circuit occidental et ceux du circuit levantin ne sont pas les mêmes.

Les acteurs engagés dans un seul circuit sont 39 en 1764-1769 et ils sont responsables de l'envoi de 78.5 % des cargaisons de perles expédiées, alors qu'en 1781-1796 ils diminuent à 26, et leur part sur les perles expédiées est de 36 %. Ainsi, en comparant les chiffres des expéditeurs avec un engagement supérieur à 90 % dans un seul circuit (colonnes 2 et 3 du Tableau 21), tant leur nombre que leur part diminuent. Au fil du temps, donc, la tendance à la spécialisation semble diminuer mais il faut remarquer que les manifestes de la première période sont moins précis. Ce qui est certain c'est que la plupart des individus continue à opérer dans une seule région géographique, une caractéristique

qui est particulièrement marquée pour les négociants les plus importants, tant dans les années 1760 que dans les deux dernières décennies du siècle<sup>896</sup>.

Compte tenu de cette structure, il est intéressant d'observer les exceptions. Comme l'indique le Tableau 21, parmi les 50 premiers opérateurs, trois ont un engagement inférieur à 75 % dans un seul circuit en 1764-1769, ils sont sept en 1781-1796. Parmi les trois expéditeurs de la première période, l'on trouve un marchand-fabricant de *conterie*, Gio. Batta Colledan, un négociant probablement d'origine allemande, Giovanni Enrico Danembergh, et un négociant vénitien juif, Jacob Curiel. Colledan expédie ses perles au Levant (73.7 %) et vers l'Occident (26.3 %), tout comme Danembergh (45.8 % et 54.2 % respectivement), alors que Curiel est actif dans les trois circuits à la fois (Méditerranée occidentale-Ponant 53.4 %, Barbarie 41.2 %, Levant 5.4 %). Les données de 1781-1796 sont encore plus intéressantes et montrent que sur les sept opérateurs avec un engagement inférieur à 75 % dans un seul circuit, six sont des négociants juifs (Abraham Vita d'Angeli, Moïse David Sarfati, Elia Vita Todesco, Iseppo Treves q. Emmanuel, Lazzaro Jacob Vita et neveux Vivante, Jacob et Joseph Belilios) et le septième est un marchand-fabricant de perles de verre (Pietro Sermonti). Les négociants juifs appartiennent tous au milieu marchand vénitien et certains d'entre eux font partie des familles les plus riches de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle (Treves, Sarfati, Vivante). Les manifestes d'exportation montrent leur capacité d'être présents sur plus d'un circuit : Angeli, Todesco et Sarfati expédient leurs cargaisons de perles partout, tant dans les échelles ottomanes, qu'en Barbarie, que dans les ports occidentaux ; Treves, les Vivante et les Belilios se concentrent sur les destinations levantines et sur celles occidentales. Ces données indiquent que les négociants juifs impliqués dans le commerce des perles de verre vénitiennes peuvent faire confiance à plusieurs correspondants installés sur des places marchandes lointaines et différentes. Est-ce que cela est le résultat des liens créés par la diaspora juive ? Les manifestes ne permettent pas de répondre à cette question mais, en tout cas, les correspondants de ces négociants juifs sur les différents places marchandes sont souvent d'autres négociants juifs.

### 7.2.3. *Les marchands juifs des perles entre Venise, Livourne et Tripoli*

Si l'étude détaillée des acteurs les plus importants du commerce des perles de verre entre Venise et les principales échelles levantines et occidentales guide l'analyse des chapitres suivants, une focalisation sur la triade Venise-Livourne-Tripoli permet de mieux apprécier la centralité des Juifs dans le commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes en Méditerranée.

---

<sup>896</sup> En 1781-1796 il y a une exception, celle d'Abraham Vita d'Angeli, analysée plus en bas.

Les données issues des manifestes relatives aux années 1760 indiquent que les Juifs vénitiens Isach dalla Man et Jacob Curiel contrôlent la moitié des cargaisons de perles destinées à Livourne, alors que les négociants Gabriel Cornet et Paolo Gherro en gèrent un autre tiers. La moitié des lots expédiés dans le port toscan à cette époque manque de consignataire. Parmi ceux avec un destinataire précisé, deux-tiers sont consignés à des négociants juifs, notamment d'Isach Abendana, un juif livournais qui fait du négoce également avec les maisons vénitiennes Isach Levi et Salamon Aboas, Sebastiano Battaglia et Zambelli-Rossetti, établies en Égypte<sup>897</sup>.

Quinze ans après, entre 1781 et 1796, les perles sans destinataire indiqué ne sont plus que 5.6 % du total. Les négociants juifs expédient 45 % des perles chargées pour Livourne. Un rôle majeur est joué par Jacob et Joseph Belilios, dont la famille et les affaires se situent entre Venise, Livourne et Alep<sup>898</sup>, mais les vénitiens David Sacerdoti, Lazzaro Jacob Vita Vivante et Aron et Memo Curiel jouent un rôle également important. Au-delà des négociants juifs, le producteur des perles de verre vénitiennes Giorgio Barbaria s'affirme comme l'exportateur principal vers le port toscan (36.9 %). Parmi les expéditeurs, un autre producteur, Pietro Sermonti, joue un rôle moindre. Au niveau des importateurs de perles à Livourne, la part des Juifs livournais diminue à 36 %, alors que 40 % des cargaisons sont destinées au toscan Vincenzo Danti et 11 % sont confiées au capitaine Giovanni Biondo.

La structure des acteurs du commerce des perles entre Venise et Tripoli dans les années 1760 est similaire à celle entre Venise et Livourne. Compte tenu de la grande quantité de lots sans un expéditeur (20 %) ou destinataire précisé (60 %), les principaux acteurs sont tous des négociants juifs. Du côté des expéditeurs il y a des Vénitiens, comme Abraham Vita d'Angeli, Isach dalla Man, Abraham Valenzin et Califa Seror et un Tripolitain, Elia Sasson. Parmi le petit nombre de consignataires connus, émergent les Juifs Samuel Sanco, Uziel Vita Platero et Israel Seror de Tripoli.

Les données relatives à la période 1781-1796 montre des relations marchandes liant Venise, Livourne et Tripoli dans le négoce des perles. Trois négociants juifs vénitiens se répartissent plus de 85 % des expéditions : Abraham Vita d'Angeli, Moisé David Sarfati et Memo Curiel. Le groupe des consignataires montre un éventail plutôt riche de petits acteurs, dont la part ne dépasse jamais 10 % du total des cargaisons reçues. 28 % de celles-ci sont destinées à des Juifs tripolitains et 17 % à des Juifs livournais. L'élément intéressant est que, dans les manifestes, quatre négociants juifs sont à la fois définis comme « toscans » ou « tripolitains ». Il s'agit de Isach Seror, Iosef Menachem Ruben, Isach di Iosef Soares della Pegna et de Iacob Gerbi. Ensemble, ils reçoivent plus d'un quart des perles

---

<sup>897</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640, c. 259 (29.11.1758) ; *Ibid.*, b. 642, c. 87 (26.04.1771).

<sup>898</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.* ; Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 190.

de verre expédiées à Tripoli. En plus de témoigner de la difficulté d'attribuer une identité « nationale » aux individus au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces exemples permettent d'apprécier le lien entre Livourne et l'Afrique du Nord créé par les négociants juifs<sup>899</sup>. Par ailleurs, il y a également des musulmans parmi les destinataires : Tamam Tamam et Mahemed Lasso, le douanier Caid Mustafà, le *chiaia* Labi, Mossahod Barann et Mustafà Hoggia reçoivent 7.6 % des cargaisons de perles arrivées à Tripoli.

En somme, d'après les manifestes, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une large partie des expéditions des perles de verre vénitiennes expédiées à Livourne et à Tripoli est gérée par des négociants juifs vénitiens et livournais, souvent établis en Afrique du Nord. Si, au niveau global, le rôle de la diaspora sépharade dans le commerce international diminue au fil du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>900</sup>, certains éléments de celle-ci et d'autres communautés juives (comme les Juifs « africains ») demeurent des intermédiaires fondamentaux pour le commerce de certains produits dans des régions spécifiques de la Méditerranée encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

Ce chapitre a défini les coordonnées principales du commerce euro-méditerranéen des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers la macroanalyse des marchés et la microanalyse des acteurs.

La comparaison entre les sources qualitatives et celles quantitatives a permis de saisir avec précision l'horizon géographique de diffusion des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. La plupart des *conterie* et des *manifatture a lume* sont exportées vers l'Empire ottoman, plus précisément en Égypte et en Syrie, et au-delà de Gibraltar, surtout au Portugal et en Angleterre. Alexandrie d'Égypte et Lisbonne forment ainsi les deux piliers de ce commerce, alors qu'Alep est crucial pour les *manifatture a lume*. Parmi les autres ports, ceux italiens de Gênes, Livourne et Trieste jouent un rôle important dans la réexportation des perles vénitiennes vers les places de l'Europe occidentale ou vers le Levant. L'étude de Tripoli nous a permis de faire ressortir la grande variété de l'offre vénitienne de perles de verre, caractérisée par un ample éventail d'articles à différente valeur ajoutée : des petites *conterie* (centrales pour ce marché) aux *corniole* beaucoup plus précieuses. Le cas de Tripoli offre aussi un aperçu de la diffusion de ce groupe de produits au-delà de l'espace euro-méditerranéen. En fait, grâce aux caravanes, les perles de verre vénitiennes sont acheminées à l'intérieur du continent africain, vers les marchés du Sahel occidental.

---

<sup>899</sup> Minna Rozen, « The Leghorn Merchants in Tunis and their trade with Marseilles at the end of the 17th Century », dans Jean-Louis Miège (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en méditerranée occidentale XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1984, p. 51-59 ; Jean-Pierre Filippini, « Les Juifs d'Afrique du Nord et la communauté de Livourne au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Ibid.*, p. 60-69.

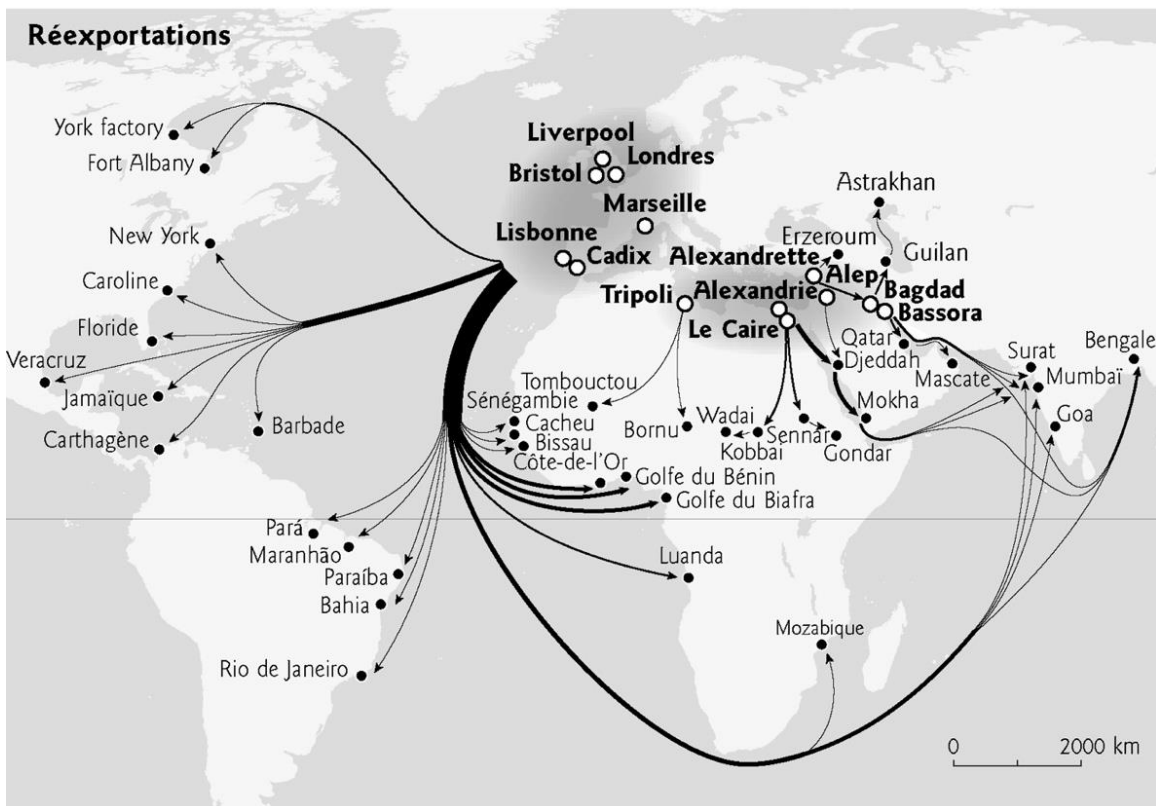
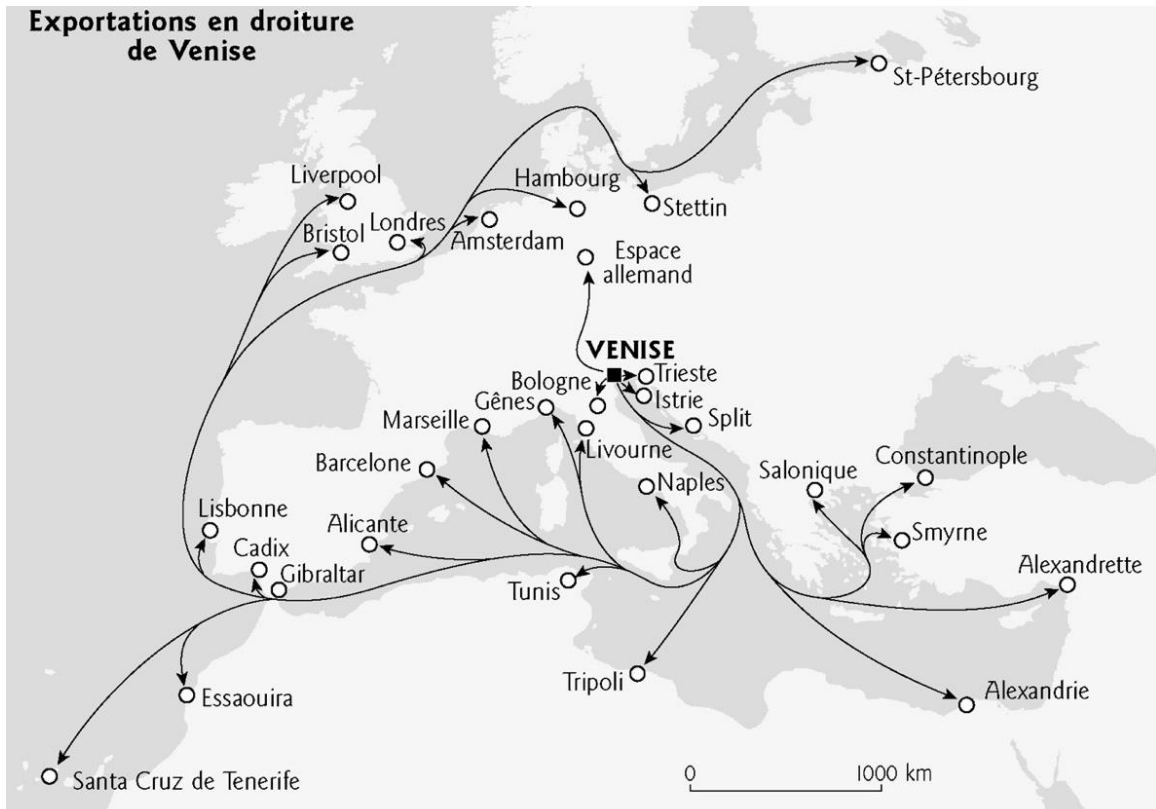
<sup>900</sup> Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale, op. cit.*

Au niveau des acteurs commerciaux, l'étude du commerce des perles de verre vers les marchés euro-méditerranéens montre que la communauté marchande vénitienne est active et pleinement insérée dans les circuits d'échanges internationaux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le profil des négociants des perles qui se dessine est globalement cohérent avec les acquis de l'historiographie sur le milieu marchand vénitien de cette époque. Dans les deux périodes analysées (1764-1769, 1781-1796) le commerce des perles semble être plutôt concentré : une minorité des opérateurs (5-15 % selon le cas) gère la très grande majorité des cargaisons, bien qu'il faille remarquer également la présence de dizaines de micro-acteurs. Les manifestes montrent la tendance des opérateurs à se spécialiser dans une région spécifique et trois circuits marchands différenciés ont émergé : la Méditerranée occidentale-Ponant, la Barbarie et le Levant. L'étude des 50 premiers expéditeurs des périodes 1764-1769 et 1781-1796 a confirmé cette spécialisation : la plupart des acteurs opère dans une seule région géographique et les négociants juifs semblent avoir une capacité supérieure à opérer dans plusieurs régions géographiques à la fois.

En ce qui concerne le profil des acteurs, deux phénomènes importants se distinguent : le rôle crucial des Juifs vénitiens et l'entrée progressive des marchands-fabricants vénitiens de perles dans le monde du négoce. La centralité des négociants juifs pour le commerce vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle a été déjà remarquée et l'exemple des perles de verre ne fait que confirmer ce phénomène. L'implication de ces acteurs dans ce commerce semble cependant encore plus intense que dans d'autres secteurs, au moins dans les flux destinés à certaines régions, notamment l'Égypte, la Syrie et la Barbarie, ou vers la place de Livourne. L'émergence des marchands-fabricants semble commencer au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais le phénomène se renforce dans les années 1780 et 1790. Dans ce groupe, on retrouve les noms des principaux patrons *margariteri* et négociants *perleri*, à savoir Gio. Batta Colledani, Giorgio Barbaria et Andrea Cecconi Gasparini. La plupart de ceux-ci exportent leurs perles vers l'Occident, sur des places où la présence des maisons vénitiennes est faible ou inexistante, en évinçant l'intermédiation des négociants vénitiens pour rejoindre directement leurs clients.

Les marchés et les intermédiaires évoqués dans ce chapitre représentent la première étape de la phase de commercialisation des perles de verre vénitiennes. Une fois sorties de Venise, elles sont transportées dans les ports principaux de la Méditerranée et de l'Europe, la plupart d'entre elles étant destinées aux places occidentales-atlantiques et levantines. À leur tour, ces dernières ne sont que les points de départ d'un long voyage qui amène les perles dans le monde entier. C'est donc par les biais de ces deux grandes routes que les chapitres suivants montreront comment ce produit de niche lie Venise aux flux du commerce mondial au XVIII<sup>e</sup> siècle (Carte 3).

### Carte 3. Routes et marchés des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle



Cartographie : Patrick Pentsch.





## Chapitre 8. Perles vénitiennes vers l'Occident : un cadre global

### Introduction

Dans le commerce des perles de verre, les ports du Ponant (Marseille, Cadix, Lisbonne, Londres, Amsterdam etc.) représentent la première escale d'un voyage plus long, qui les amène aux Amériques, en Afrique et dans l'océan Indien. Ce chapitre s'interroge sur le passage intermédiaire de cette route occidentale. Trois questions principales méritent d'être posées. La première concerne la place des perles dans le commerce occidental vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle : quel rôle y jouent-elles ? Dans quel type d'échange s'inscrivent-elles ? S'agit-il d'un produit important, et si oui, pourquoi ? Pour y répondre, la source principale est constituée par les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*, qui permettent d'étudier la structure des trafics de Venise avec l'Occident au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais l'apport d'autres sources permet de préciser l'analyse. Les perles de verre deviennent ainsi un prisme pour observer comment les liens entre le commerce vénitien et celui transatlantique en expansion.

Dans un deuxième temps, l'attention est mise sur les destinations euro-méditerranéennes occidentales des verroteries vénitiennes. Les sources qualitatives parlent de marchés occidentaux de façon générale, mais comment est structurée dans le détail la géographie du commerce des perles dans l'Ouest ? Quelles sont les destinations les plus importantes ? Surtout, est-ce que la répartition observée permet de s'interroger sur les possibilités de développement commercial d'un État mineur comme celui de Venise ? Quelle importance ont les règles du jeu du commerce européen au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'organisation du commerce des perles ? L'étude croisée des sources quantitatives européennes permettra de mener l'analyse.

La troisième section déplace la focale d'analyse sur les acteurs qui gèrent le commerce des perles entre Venise et les ports occidentaux. Tout au long de l'époque moderne, la présence de maisons de négoce vénitiennes dans ces ports n'est pas comparable à celle du Levant. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles y sont encore peu nombreuses et les sources insistent sur l'idée que le commerce avec le Ponant est géré par les étrangers. Quelles réponses offre le cas des perles à ces questionnements ? Qui sont les acteurs qui gèrent les trafics des perles et quelle place ont les Vénitiens ? Y-a-t-il des marges de manœuvre pour les opérateurs vénitiens vis-à-vis des grandes maisons de négoce ? L'étude des manifestes d'exportation nous aide à répondre à ces questions.

## 8.1. Le commerce de Venise avec l'Ouest et l'importance des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle

L'historiographie concernant Venise a toujours souligné le lien profond entre la ville lagunaire et le Levant, en remarquant justement le rôle d'intermédiation entre Orient et Occident que la *Dominante* a joué et en soulignant que ce fut l'un des fondements de sa richesse et de son succès. Pourtant, cette relation privilégiée avec le monde levantin, encore forte au XVIII<sup>e</sup> siècle, risque de créer une image un peu stéréotypée de Venise et de cacher la réalité historique d'une ville maritime impliquée également dans les échanges commerciaux avec la Méditerranée occidentale et l'océan Atlantique<sup>901</sup>. Et ce d'autant plus qu'au cours de l'époque moderne, un changement radical et maintes fois commenté a lieu dans la relation commerciale entre Venise et l'Europe occidentale. L'ouverture des nouvelles routes océaniques commence à mettre en question le rôle de la place vénitienne, alors que les navires et les négociants anglais et hollandais se rendent directement au Levant pour acheter les marchandises orientales. Par ailleurs, les produits manufacturés fabriqués en Angleterre, en France et aux les Provinces-Unies commencent à évincer ceux de Venise de leurs marchés traditionnels. Ce sont désormais les navires anglais et hollandais qui amènent les produits asiatiques et, surtout, les denrées coloniales dans la lagune<sup>902</sup>.

Pourtant, malgré l'affaiblissement du rôle d'entrepôt mondial du port vénitien et la crise de certaines de ses manufactures, une forte résilience existe fondée notamment sur la transformation des secteurs industriels les plus avancés de la *Dominante*, comme la soie ou la verrerie, dont les produits continuent à être exportés, y compris vers l'Occident<sup>903</sup>. De plus, d'autres territoires de la République se développent et se spécialisent dans la production de biens destinés aux marchés occidentaux. Par exemple, depuis les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, un flux commercial relie directement les îles Ioniennes vénitiennes de Zante, Céphalonie et Leucade au marché anglais, dont la demande de raisins secs, notamment, est en expansion<sup>904</sup>.

---

<sup>901</sup> Frederick Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 351-352, 390-392, p. 487 ; Bernard Doumerc, « Il dominio del mare », dans Alberto Tenenti (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 5, *Il Rinascimento : Società ed economia*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1996, p. 113-180 ; Jean-Claude Hocquet, « I meccanismi dei traffici », dans Girolamo Arnaldi, Giorgio Cracco et Alberto Tenenti, *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3, *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1997, p. 529-616. La communication de Nicola Carotenuto au sein du séminaire *Venice in Question*, qui a eu lieu le 18 février 2021 en version dématérialisée, a été une occasion précieuse pour réfléchir sur ces thèmes, tout comme le débat avec lui et avec M. Luciano Pezzolo à l'occasion de ma communication qui a eu lieu le 27 janvier 2022. *Venice in Question* est un séminaire permanente coordonné par Daniele Dibello, Cristina Setti et Nicola Carotenuto et organisé par la *Deputazione di Storia Patria per le Venezia*, <https://www.veneziaistoria.it/evento/seminari-venice-in-question/>.

<sup>902</sup> Frederick Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 328-341.

<sup>903</sup> Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean, op. cit.*, p. 269-270.

<sup>904</sup> Maria Fusaro, *Uva passa. Una guerra commerciale tra Venezia e l'Inghilterra (1540-1640)*, Venise, Il cardo editore, 1996. L'huile d'olive produite principalement à Corfou est un autre produit important pour le commerce occidental de Venise, Edoardo Grendi, « Sul commercio Anglo-italiano del Settecento », *Quaderni storici*, n.s., 79, avril 1992, p. 263-276, p. 266.

Dans ce contexte, les perles de verre ont une grande importance pour le commerce vénitien avec l'Europe occidentale au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour le saisir, il faut comprendre qu'elles s'insèrent dans une stratégie commerciale de type mercantiliste<sup>905</sup> fondée sur la logique du contre-échange, où des produits « nationaux » (de préférence manufacturiers) sont exportés et utilisés pour acheter les « retours », c'est-à-dire des matières premières ou des biens de consommation. Plus qu'à un solde actif de la balance de commerce, certes au cœur des préoccupations des autorités vénitiennes, cette stratégie vise à attirer à Venise des flux commerciaux importants, à favoriser l'emploi de la flotte marchande, à fournir des commandes aux manufactures et, plus généralement, à permettre le déroulement régulier des activités économiques<sup>906</sup>. Les perles rentrent pleinement dans ce mécanisme d'échange, surtout avec le Ponant. En l'inscrivant dans la structure globale des trafics vénitiens occidentaux, l'on parvient ainsi à saisir l'importance des *conterie* et des *manifatture a lume*.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Ponant est un fournisseur important de marchandises pour la place vénitienne. D'après les *Registri*, les importations depuis cette vaste région occidentale se chiffrent à presque 1,3 millions de ducats par an entre 1772/1773 et 1781/1782, soit 10 % environ de la valeur de toutes les marchandises arrivées dans le port lagunaire<sup>907</sup>. En valeur, Levant et Ponant ont la même importance. La différence réside dans l'exiguïté des exportations du port de Venise vers les marchés d'Occident (Figure 31).

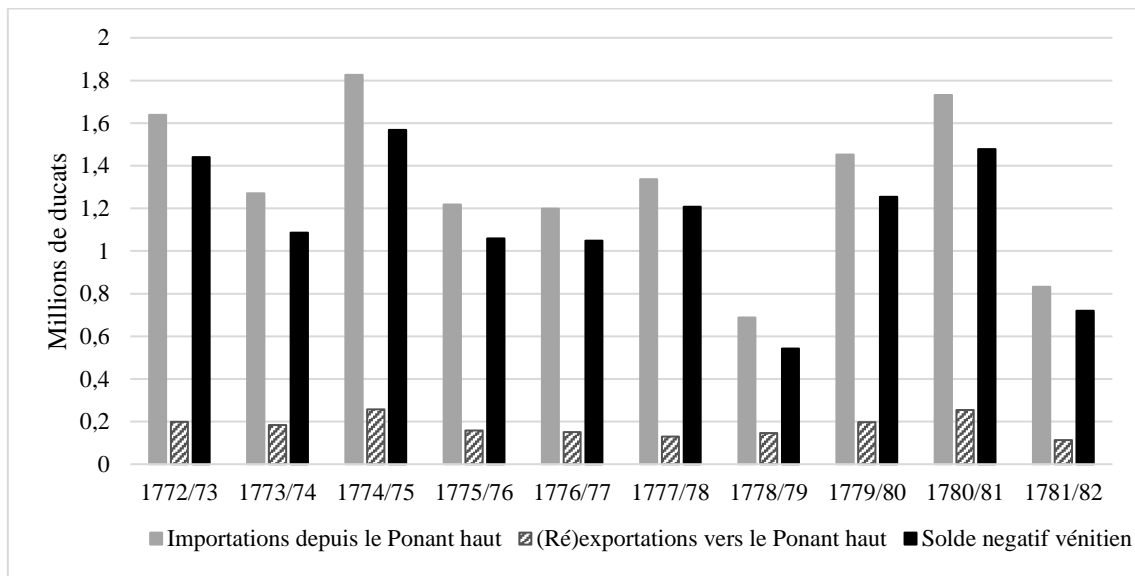
---

<sup>905</sup> En même temps, il faut questionner l'adhésion totale des élites vénitiennes à une vision du commerce de type mercantiliste. À ce propos, Walter Panciera a souligné qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle les *Cinque Savi alla Mercanzia* adoptent des mesures inspirées par le libéralisme, notamment l'abolition des douanes internes à l'État vénitien en 1794, Walter Panciera, *La Repubblica di Venezia nel Settecento*, *op. cit.*, p. 130. Il faut aussi toujours rappeler le lien entre la politique économique vénitienne et son empire commercial, Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 350-358. Une réflexion intéressante sur les privilèges économiques et la politique économique vénitienne se trouve dans Andrea Caracausi, Giovanni Favero et Paola Lanaro « A political economy? Some preliminary thoughts on economic privileges in early modern Venice », dans Guillaume Garner (dir.), *Die Ökonomie des Privilegs, Westeuropa 16.- 19. Jh. /L'économie du privilège, Europe occidentale XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 365-395.

<sup>906</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 139v-142v ; *Ibid.*, b. 184, c. 144r -153v ; *Ibid.*, b. 188, c. 1r-11v ; *Ibid.*, b. 190, c. 94r-96r ; *Ibid.*, b. 195, c. 155 v-163r ; *Ibid.*, b. 200, c. 25r-29r.

<sup>907</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 13, 17, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

**Figure 31. Commerce de Venise avec le Ponant haut d'après les *Registri*, 1772/1773-1781/1782**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 13, 17, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

La Figure 31 montre en fait un grand déséquilibre entre les importations et les exportations. Entre 1772/1773 et 1781/1782, le solde négatif de Venise avec le Ponant haut est de plus d'un million de ducats (soit 4 millions de livres tournois environ). Il s'agit d'un chiffre considérable, mais qu'il faut l'interpréter correctement. Comme cela a été expliqué précédemment<sup>908</sup>, les *Registri* montrent seulement le commerce transitant par le port vénitien, et non la totalité du commerce de la République de Venise. Par exemple, ils ne comprennent pas les trafics en droiture entre les îles Ioniennes vénitiennes et l'Angleterre, ni ceux qui passent par Gênes et Livourne, alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle une partie importante de son commerce passe par ces deux ports, tant à l'exportation qu'à l'importation<sup>909</sup>. Il est également possible d'exporter les céréales depuis les ports sujets de la République, en cas de récoltes abondantes<sup>910</sup> : ces expéditions ne transitent pas nécessairement par les douanes de Venise, qui en signalent des valeurs limitées, alors qu'elles peuvent contribuer à rééquilibrer la balance, au moins temporairement, comme le montrent les données portugaises<sup>911</sup>. Par ailleurs, les *Custom books*

<sup>908</sup> *Infra*, chapitre 1.

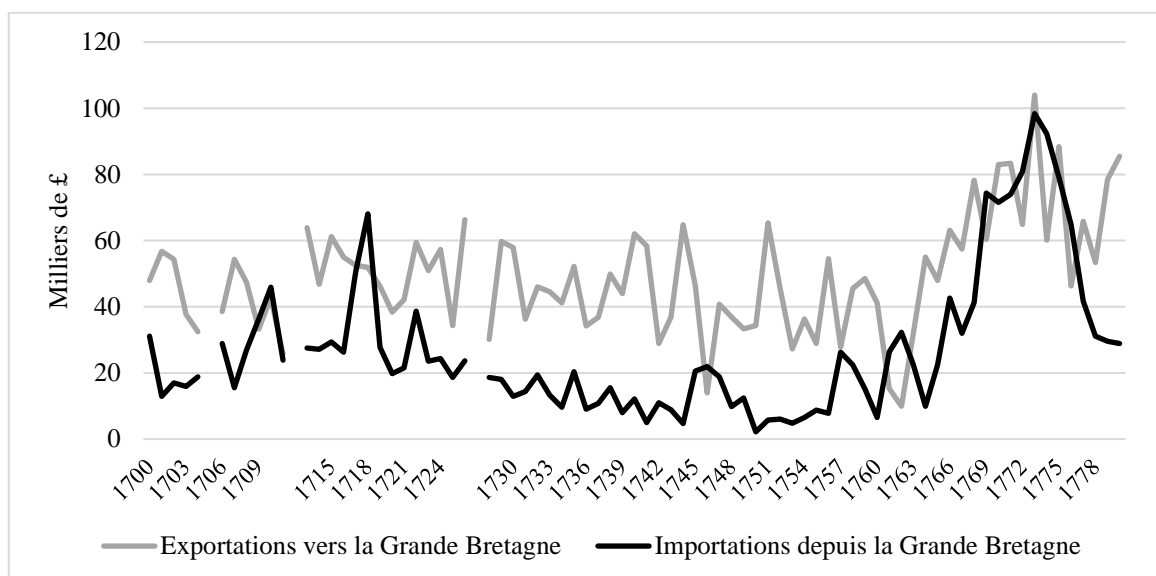
<sup>909</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 199, c. 25r-29r (28.09.1778).

<sup>910</sup> *Ibid.*, b. 184, c. 90v-91v (30.07.1754), c. 97r-98v (11.08.1754) ; CCIM, *Série K*, K171, c.s.n. 28.05.1790. En 1778, dans une relation aux autorités vénitiennes relative à son voyage en Espagne, Portugal et Angleterre, Giorgio Barbaria souligne que le Portugal est une excellente destination pour la farine vénitienne, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 199, c. 146 (07.02.1777 M.V.). En 1778, les négociants *Capi di Piazza* Giacomo Revedin et Zuanne Lagaro insèrent les blés, le maïs, le riz, l'orge, les fèves et l'avoine parmi les produits exportés en Espagne, *Ibid.*, b. 954, c.s.n. 22.04.1778

<sup>911</sup> D'après la balance de commerce du Portugal, entre 1776 et 1797, le commerce entre la République et Lisbonne est d'habitude défavorable pour les Vénitiens. Cependant, en 1777, le grand apport de céréales depuis Venise favorise un rééquilibrage des échanges, ANTT, *Projecto Reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110.

britanniques indiquent que le commerce entre la République de Venise et la Grande-Bretagne est plutôt équilibré, voire à faveur des Vénitiens, pendant l'essentiel du XVIII<sup>e</sup> siècle (Figure 32).

**Figure 32. Évolution du commerce vénitien avec la Grande-Bretagne d'après les *Custom books*, 1700-1780**



D'après : TNA, *CUST-3*, 4-80.

En somme, l'image qui ressort des *Registri* ne représente qu'une partie de la réalité, parce que la présence d'un indéniable et probablement déséquilibre commercial structurel du port de Venise avec l'Europe occidentale n'implique pas la même situation pour l'ensemble du commerce de la République, d'où l'importance de croiser les sources. D'ailleurs, il faut s'interroger sur le lien entre la représentation déformée du commerce vénitien issue des *Registri* en tant qu'instrument d'information pour le gouvernement et la répétition du topos de la décadence faite par ces mêmes autorités vénitiennes : l'un renforce sans doute l'autre.

En tout cas, cette source continue à se révéler utile pour saisir le rôle des perles de verre dans l'ensemble des trafics vénitiens avec la Méditerranée occidentale et l'Atlantique, au moins d'après le point d'observation des élites de la République, c'est-à-dire la ville de Venise. Dans quel type de mécanisme d'échange s'insèrent donc les perles ? Pour le saisir, il faut observer la structure du commerce entre le port vénitien et le Ponant en identifiant les composantes principales (Tableau 22)<sup>912</sup>.

<sup>912</sup> Les données du Tableau 22 comprennent tant les réexportations que les produits non assujettis aux douanes, comme les produits alimentaires.

**Tableau 22. Structure du commerce entre Venise et le Ponant haut (Top 20), 1772/1773-1781/182, en ducats (moyenne annuelle et pourcentage)**

Produit importé	Valeur	Part	Produit exporté	Valeur	Part
Sucre blanc	248 703	18.7	<b>Contaria</b>	<b>29 231</b>	<b>17.0</b>
Cacao	116 192	8.7	Crème de tartre	25 314	14.7
Sardines	94 872	7.1	<b>Manifatture a lume</b>	<b>22 520</b>	<b>13.1</b>
Harengs	92 027	6.9	Chanvre	8 533	5.0
Sucre moscovade	87 439	6.6	Coton	7 439	4.3
Plomb brut	78 240	5.9	<i>Organzini</i> <sup>914</sup>	5 348	3.1
Morues et <i>stockfish</i>	68 795	5.2	Miroirs	4 051	2.4
Étain brut	56 083	4.2	Riz	3 597	2.1
Poivre	53 651	4.0	Huile d'olive	3 551	2.1
Lin brut	49 647	3.7	Livres	3 166	1.8
Saumon	30 276	2.3	Corail brut	2 368	1.4
Peaux <i>bulgari</i> <sup>913</sup>	24 953	1.9	Faux brillants	2 323	1.3
Alun de potassium	20 036	1.5	Senna	2 306	1.3
Fer blanc	16 692	1.3	<i>Gromma</i> <sup>915</sup>	1 959	1.1
Bois Pernambouc	16 210	1.2	Cartes géographiques	1 910	1.1
Goudron	13 021	1.0	Cire travaillée	1 906	1.1
Litharge	12 465	0.9	Draps de soie	1 817	1.1
Cannelle	11 086	0.8	Encens	1 691	1.0
Boutons en laiton	10 676	0.8	Huile de laurier	1 526	0.9
Indigo	10 498	0.8	Gomme	1 345	0.8
<b>Total (Top 20)</b>	<b>1 111 563</b>	<b>83.6</b>	<b>Total (Top 20)</b>	<b>131 900</b>	<b>76.6</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 17, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

De cette vaste région occidentale proviennent des produits essentiels pour la consommation et le travail de la ville, alors qu'une partie d'entre eux sont réexportés vers la Terre-Ferme. Venise achète au Ponant surtout le sucre atlantique, dans les deux variétés de moscovade et blanc : la première constitue la matière première des raffineries vénitiennes<sup>916</sup>, la seconde, beaucoup plus chère, est destinée directement à la consommation ou à la réexportation<sup>917</sup>. Ensemble, les sucres blancs et moscovades atlantiques équivalent à un quart de la valeur de toutes les marchandises occidentales qui transitent par le port lagunaire entre 1772/1773 et 1781/1782, pour une valeur de 350-400 000 ducats par an (1,4-1,6 millions de livres tournois). Bien que ces valeurs soient relatives aux décennies finales

<sup>913</sup> Peaux provenant de l'Europe orientale-Russie, d'où le nom de *bulgari* (Bulgares).

<sup>914</sup> Tissus de soie.

<sup>915</sup> Incrustation créée par le vin dans les surfaces internes des barils. Une fois broyée, l'on obtient de la crème de tartre, Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano, op. cit.*, p. 262.

<sup>916</sup> Bien qu'inférieure à ses homologues française, anglaise et hollandaise, l'industrie sucrière lagunaire demeure active et, dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, les exportations de sucre raffiné, mélasse et *confetti* se chiffrent à 95 000 ducats par an, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

<sup>917</sup> Une large partie du sucre blanc, appelé *verzin* (vierge) par les Vénitiens, est consommée directement par les habitants de la *Dominante*, mais la ville de Saint-Marc agit aussi comme place de réexportation vers les marchés italiens et adriatiques, *Ibid.*, Prima serie, b. 183, c. 128v-132v (09.12.1752). Il y a une troisième variété de sucre, celle raffinée, dont l'importation à Venise est interdite, une mesure visant à protéger les raffineries vénitiennes de la concurrence étrangère sur le marché intérieur.

du siècle, il est assez probable que l'importation du sucre à Venise représente un commerce essentiel tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>918</sup>. Le second produit d'importation par importance est une autre denrée issue de l'économie de plantation, le cacao, alors que les métaux bruts comme l'étain, le plomb et le fer de provenance britannique et, peut-être, suédoise, ainsi que les différents types de poisson salé pêchés dans l'Atlantique et dans la mer du Nord forment l'essentiel des autres importations<sup>919</sup>. Globalement, le flux d'importation depuis l'Europe occidentale se structure autour de produits de consommation quotidiens ou exotiques (poissons salés, sucre blanc, cacao, épices) et de matières premières/produits semi-finis (sucre moscovade, métaux, colorants, fibres textiles, peaux, goudron etc.) qui alimentent le travail d'une série de secteurs industriels importants : les raffineries, la fabrication d'objets en métal, le textile, les tanneries etc.

Le flux de marchandises destinées aux ports occidentaux se caractérise par une forte présence de produits manufacturés de la *Dominante*, qui forment 66 % de la valeur des exportations entre 1772/1773 et 1789/90, le reste étant composé surtout de produits manufacturés de la Terre-ferme vénitienne. Le verre a une importance primordiale et équivaut à 36 % de la valeur totale des exportations, les produits proto-chimiques à 18 %, les tissus à 8 %, les livres et le papier à 4 %. À côté de ce groupe, il y a des fibres textiles (10 % de la valeur des exportations), des produits alimentaires (riz, huile d'olive, raisins secs, 7 %), des épices et des drogues orientales (*senna*, encens, safran, 4 %). Parmi les principaux articles, nous trouvons la crème de tartre, un sous-produit polyvalent de la vinification utilisé dans plusieurs secteurs industriels et l'un des piliers de l'industrie proto-chimique de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>920</sup>, alors que les productions de la Terre-ferme sont représentées par les *organzini* de soie<sup>921</sup>. Au-delà des produits manufacturés, on peut aussi noter la

---

<sup>918</sup> La provenance des sucres est variable, comme les possibles fournisseurs : Grande-Bretagne, France, Hollande, Portugal et, partiellement, Espagne, Pierre Niccolò Sofia, « Dall'Atlantico a Rialto. Note sul commercio dello zucchero a Venezia nel Settecento », *art. cit.*

<sup>919</sup> Les Anglais sont probablement des protagonistes de premier plan dans l'approvisionnement de poisson salé à Venise, selon une tradition commerciale pluriséculaire, Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 269-273, p. 284-289.

<sup>920</sup> Outre son utilisation en cuisine et dans l'industrie alimentaire comme levure, au XVIII<sup>e</sup> siècle la crème de tartre est utilisée également dans la fabrication des produits en métal (pour étamer le laiton) et dans la teinture en association avec l'alun ou l'étain pour le mordantage de la laine ou du coton. Enfin, la crème de tartre est utilisée dans la préparation des produits de la pharmacopée de l'époque, comme les laxatifs (l'opiat) et les diurétiques, Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*, p. 514 ; Ramamoorthy Siva, « Status of natural dyes and dye-yielding plants in India », *Current Science*, 92, n°7 (avril 2007), p. 916-9125, p. 917 en particulier. D'après les *Ristretti*, la valeur totale de la crème de tartre exportée chaque année est d'environ 40 000 ducats, dont 60 % vers le Ponant haut, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100. Toutefois, les chiffres d'affaires pour ce produit pourraient être plus élevés : en 1775, six marchands-fabricants vénitiens affirment aux *Savi* qu'ils tirent 150 000 ducats de la vente de crème de tartre dans les ports occidentaux, *Ibid.*, Prima serie, b. 197, c. 117r-118v (29.03.1775).

<sup>921</sup> Par exemple, les tissus de soie fabriqués à Vicence sont exportés à Cadix et Lisbonne, Walter Panciera, « La formazione delle specializzazioni economiche territoriali nel Sei e Settecento », dans Giovanni Luigi Fontana (dir.), *L'industria vicentina dal Medioevo a oggi*, Padoue, CLEUP, 2004, p. 231-346.



présence de matières premières comme le chanvre et surtout le coton du Levant, bien que les expéditions de celui-ci soient irrégulières au cours du temps.

Pourtant, en termes de valeur exportée, aucun produit ne peut rivaliser avec les perles de verre, qui forment 30 % de toutes les exportations transitant par le port vénitien et destinées au Ponant dans les années 1770. En considérant les seuls produits assujettis aux douanes, entre 1772/1773 et 1789/1790, 36.5 % de la valeur des exportations est constitué par des verroteries vénitiennes<sup>922</sup>. Les *conterie* semblent être légèrement plus importantes que les *manifatture a lume* sur les marchés occidentaux, à l'opposé du Levant : la « force » commerciale d'un type de perles de verre varie selon le marché de destination. Même si cette analyse quantitative ne peut pas être étendue à l'ensemble du siècle, mais il est difficile qu'une telle centralité soit le résultat de dynamiques temporaires. *Conterie* et *manifatture a lume* constituent probablement le produit manufacturé le plus important pour les exportations vénitiennes destinées aux marchés occidentaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que leur « poids » varie en fonction des marchés de destination, avec des différences parfois substantielles<sup>923</sup>. Du point de vue vénitien, donc, étant des produits fortement demandés par les étrangers, les perles représentent un pilier de sa stratégie commerciale de Venise, permettant d'obtenir à travers leur exportation des produits stratégiques pour les industries, le commerce et la consommation de l'État, notamment les denrées coloniales, compensant aussi de cette façon la sortie de numéraire métallique. Autrement dit, une partie considérable des trafics vénitiens avec l'Ouest repose sur un produit de niche comme les perles de verre.

Pourtant, toutes les destinations ne sont pas équivalentes. Les possibilités d'expansion pour les trafics vénitiens, y compris ceux des perles, varient selon les caractéristiques des marchés locaux et des « règles du jeu » du commerce du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui se concrétise par le développement de relations économiques très différentes en fonction du partenaire commercial. Pour comprendre les caractéristiques et le fonctionnement du commerce des perles de verre, il faut donc analyser le « Ponant » non comme à un ensemble unitaire, comme le font les sources vénitiennes, mais justement comme une série de marchés différenciés.

---

<sup>922</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

<sup>923</sup> Les perles sont centrales dans le commerce vénéto-portugais. De même, leur part dans l'ensemble des exportations de Venise vers la Grande-Bretagne augmente au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle alors que, en revanche, elles restent un produit d'importance négligeable dans le commerce avec la France, voir *infra*, chapitre 9.

## 8.2. Les destinations euro-méditerranéennes occidentales des perles vénitiennes

Les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* ne peuvent pas être utilisés pour étudier les destinations et les marchés occidentaux des perles de verre vénitiennes. Comme on l'a déjà signalé<sup>924</sup>, cette source utilise une catégorie, celle de « Ponant », réunissant toutes les destinations situées au-delà de Gibraltar. Cette absence d'une répartition détaillée du flux occidental des perles de verre vénitiennes représente donc un obstacle majeur, parce qu'elle empêche ou complique toute analyse approfondie des marchés occidentaux et de leur évolution. Compte tenu de cette limite, il faut se tourner vers d'autres sources.

La documentation qualitative vénitienne, certes extrêmement riche, se révèle trop vague pour saisir de façon précise la distribution des perles en Occident. Néanmoins, il est intéressant de considérer quelques exemples, afin de préciser le cadre d'analyse. Les perles de verre sont régulièrement mentionnées dans les dépêches des consuls vénitiens à Lisbonne dès les premières décennies de XVIII<sup>e</sup> siècle, malheureusement sans indication de chiffres<sup>925</sup>. Dans les années 1740, le consul à Amsterdam Angelo de Grando informe les *Cinque Savi* de l'arrivée de plusieurs colis de *conterie* dans les ports des Provinces-Unies<sup>926</sup>. En 1754, le consul vénitien à Marseille évoque les *conterie* parmi les articles arrivés depuis Venise<sup>927</sup>. Les perles de verre apparaissent aussi dans la correspondance des représentants de la République établis en Angleterre et en Espagne<sup>928</sup>. Quelques informations proviennent également des *scritture* des *Cinque Savi alla Mercanzia*. En 1757, une commande d'un demi-million de *libbre* (165 tonnes) de *conterie* parvient à Venise depuis Lisbonne<sup>929</sup>. En 1778, parmi les produits manufacturés les plus demandés par les places espagnoles, les négociants *Capi di Piazza* citent en premier lieu les *conterie* et la *robba a lume*<sup>930</sup>. Ce sont les mêmes représentants des Arts des perles qui citent l'intermédiation marchande « des Nations négociantes les plus industrieuses »<sup>931</sup> d'Europe et, plus particulièrement, des Anglais, Hollandais, Français, Espagnols, Portugais dans le commerce occidental des *conterie*<sup>932</sup>. Ils mentionnent par ailleurs la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal parmi les destinations principales pour ce commerce<sup>933</sup>. En 1754, six négociants vénitiens déclarent aux *Inquisitori di Stato* leurs commandes aux différents patrons de fours *margariteri*, pour un total de plus d'un million de *libbre* (320 tonnes

---

<sup>924</sup> Voir *infra*, chapitre 1.

<sup>925</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694-695.

<sup>926</sup> *Ibid.*, b. 613, c.s.n. 05.07.1740; c.s.n. 19.08.1740.

<sup>927</sup> *Ibid.*, b. 715, c.s.n. 13.02.1755.

<sup>928</sup> *Ibid.*, b. 549, 635, 636, 710bis.

<sup>929</sup> *Ibid.*, b. 186, c. 66 (28.09.1757).

<sup>930</sup> *Ibid.*, b. 954, c.s.n. 22.04.1778.

<sup>931</sup> « Delle più industrie Nazioni commercianti », ASVe, *Censori*, b. 21, c. 26r-28r.

<sup>932</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, c.s.n., 22.09.1795.

<sup>933</sup> ASVe, *Censori*, b. 38, fasc. 15.

environ). Pour la plupart (750 000 *libbre* environ), la destination n'est pas déclarée. Mais, parmi celles qui la précisent, se trouvent Lisbonne (100 000 *libbre*), Amsterdam (80 000) et « France » (10 000)<sup>934</sup>. Ces exemples montrent qu'il est impossible de déterminer quels sont les marchés occidentaux principaux à partir des sources qualitatives. L'impression qui en ressort est cependant qu'en Occident, les perles de verre vénitiennes circulent surtout au Portugal, en Angleterre, en Espagne, en France et dans les Provinces-Unies. Nous pouvons en revanche exclure une présence considérable des verroteries de Venise sur les marchés scandinaves ou ceux de l'Europe du Nord-Est.

D'autres sources nous aideront à préciser la géographie des destinations occidentales des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle : les manifestes d'exportation des navires sortis de Venise ; la base de données TOFLIT18, concernant le commerce extérieur de la France, la balance de commerce du Portugal et les *Custom books*, les livres douaniers britanniques<sup>935</sup>. Quand cela est possible, les informations provenant de ces sources ont été comparées.

Les manifestes sont extrêmement utiles et permettent de retracer les cargaisons de perles de verre expédiées depuis Venise vers l'Occident au cours des deux périodes déjà mentionnées : 1764-1769 et 1781-1796, même si ces données doivent être considérées comme de simples ordres de grandeurs (Tableau 23).

---

<sup>934</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 821, fasc. « conterie », c.s.n. 17.12.1754.

<sup>935</sup> Pour une description de ces sources étrangères, voir Loïc Charles et Guillaume Daudin, « France, c. 1713-c. 1821 », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 237-248 ; Maria Cristina Moreira, « Portugal, 1775-1831 », *Id.*, p. 319-334 ; David Jacks, « United Kingdom, 1696-1899 », *Id.*, p. 379-384.

**Tableau 23. Destinations occidentales des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation des navires sortis de Venise, 1764-1769, 1781-1796. Moyennes annuelles.**

Destination	1764-1769		1781-1796	
	Tonnes expédiées	Part (%)	Tonnes expédiées	Part (%)
Alicante	0.31	0.18	-	-
Amsterdam	21.63	12.68	2.24	1.98
Barcelone	-	-	0.35	0.31
Bristol	3.44	2.02	-	-
Cadix	8.51	4.99	7.37	6.51
Gibraltar	16.13	9.45	-	-
Hambourg	0.21	0.12	0.94	0.83
Lisbonne	104.01	60.95	78.19	69.11
Liverpool	7.03	4.12	-	-
Londres	2.60	1.52	13.05	11.53
Marseille	7.03	3.95	10.54	9.31
Porto	0.02	0.01	-	-
St. Croix de Tenerife	-	-	0.01	0.01
St. Pétersbourg	-	-	0.18	0.16
Stettin	-	-	0.29	0.26
<b>Total</b>	<b>170.92</b>	<b>100.00</b>	<b>113.16</b>	<b>100.00</b>

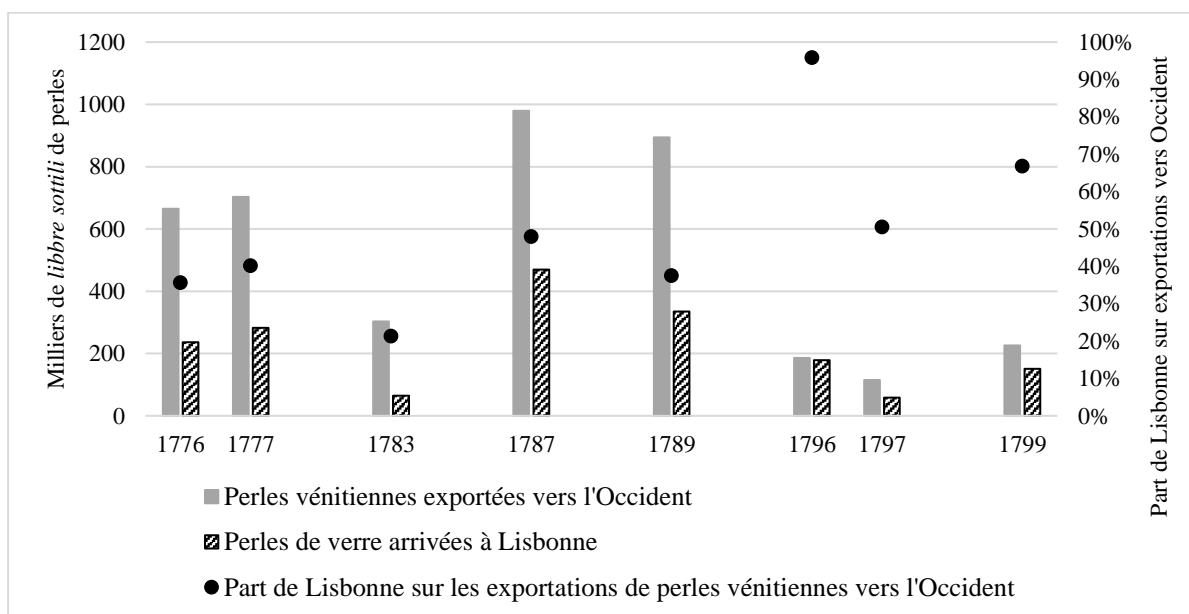
D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918.

Dans les années 1764-1769, on expédie beaucoup plus de perles que dans les années 1781-1796. Comment interpréter cette différence ? Les baisses majeures (en moyenne annuelle) concernent Lisbonne (-26 tonnes), Amsterdam (-19 tonnes) et les ports britanniques (-16 tonnes), mais avec de fortes différences dans le cas entre Bristol, Liverpool et Gibraltar d'un côté, dont les parts reculent fortement, et Londres (+10,45). Le tonnage reçu par Cadix reste à peu près stable et augmente à Marseille. Du point de vue des voyages effectués, en moyenne, 7 navires chargés avec au moins une partie de perles quittent Venise pour les ports occidentaux dans les années 1760, ils sont 7,25 dans les années 1780-1790, deux chiffres presque identiques. Vraisemblablement, la différence des quantités des perles qu'ils reçoivent s'explique par la conjoncture : à la fin de la guerre de Sept Ans (1756-1763) il y a une reprise du commerce international et de la traite négrière, dont profitent les exportations de verroteries vénitiennes. Les années 1764-1769 sont donc une phase d'expansion pour ce commerce. En revanche, comme l'a montré la section précédente, la période 1781-1796 est marquée des événements profondément négatifs pour le commerce international, la traite des esclaves et les exportations des perles. Il est donc logique que les quantités expédiées soient inférieures, en moyenne, en 1781-1796 par rapport à 1764-1769.

En ce qui concerne les destinations, Lisbonne émerge nettement comme le port principal pour ce commerce. D'après les manifestes, la capitale portugaise attire 60 à 70 % des perles de verre vénitiennes exportées vers le Ponant et sa part s'accroît au fil du temps, malgré la diminution des quantités reçues. L'analyse peut être affinée en comparant les données issues des *Registri* vénitiens et celles issues de la balance de commerce portugaise, afin de calculer la part de Lisbonne dans les

exportations occidentales des perles vénitiennes. La comparaison est possible pour les années 1776, 1777, 1783, 1787, 1796, 1797 et 1799 (Figure 33).

**Figure 33. Perles vers l'Occident et vers Lisbonne. Comparaison entre les *Registri* vénitiens et la *balanço do comércio do Reyno do Portugal*, 1776-1799.**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 34, 71, 86, 99, 122, 123, 130, 131 ; ANTT, *Projecto Reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110 ; AHMOP, SGC/06 ; INE, INEG2448<sup>936</sup>.

D'après la comparaison entre ces deux sources, la part de Lisbonne dans les exportations vénitiennes de perles de verre vers l'Occident varie entre 20 % (1783) et 96 % (1796). En moyenne, les perles de verre enregistrées à l'entrée par les douanes portugaises correspondent à 44 % de celles exportées vers l'Occident depuis Venise, un niveau inférieur par rapport à celui obtenu de l'analyse des manifestes (60-70 %). S'il demeure délicat d'expliquer une différence aussi considérable, nous pouvons néanmoins affirmer que Lisbonne est la principale destination occidentale des perles de verre vénitiennes.

Le deuxième port par importance dans les années 1760 est Amsterdam (plus de 20 tonnes reçues chaque année et une part de 12 % environ), alors que dans les années 1780 et 1790 son rôle diminue considérablement (un peu plus de 2 tonnes reçues chaque année et une part de 2 %). Compte tenu de l'utilisation des perles dans le commerce des esclaves, cette évolution conforte l'évolution de

<sup>936</sup> La catégorie Occident comprend les exportations vers le Ponant, les Côtes de France et les Côtes d'Espagne. Les perles de verre identifiées dans la balance portugaise sont : *avelorios*, *contas de vidro enfiadas com rosarios*, *contas de vidro cristalino* de différents types de *contaria grossa*, *missanga*. Pour *avelorios* et *missanga* le poids est exprimé en *arrobas*. Comme déjà signalé, 1 *arroba* équivaut à 48,5 *libbre sottili* vénitiennes environ. Seule une partie des *contas* a été insérée dans le calcul : celles arrivées en *maços* (bouquets) ont été estimées sur la base du poids des bouquets trouvés dans les sources vénitiennes (entre 4 et 5 *libbre sottili* par bouquet), ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc D, « contratto d'Angelo Revedin con Isach Dalla Man per contarie » (1742). Celles arrivées en *duzias* (dizaines) n'ont pas été incluses faute d'équivalences, mais cette exclusion n'affecte pas l'analyse.

l'engagement hollandais dans la traite atlantique, qui atteint son pic séculaire au début des années 1770 et après diminue considérablement<sup>937</sup>. Surtout, comme nous verrons dans le chapitre suivant, une large partie des perles vénitiennes expédiées en Hollande sont réexportées ensuite vers les ports anglais, la disparition d'Amsterdam parmi les destinations des manifestes est cohérente avec la disparition de ce commerce hollandais de réexportation après 1775<sup>938</sup>.

De fait, après la fin de la guerre de Sept Ans, les ports anglais deviennent le deuxième marché par importance pour les perles vénitiennes. D'après les manifestes, les perles de verre vénitiennes sont expédiées vers quatre ports britanniques au cours des années 1764-1769 : Bristol, Gibraltar<sup>939</sup>, Liverpool et Londres. Ensemble, ils reçoivent 29 tonnes de perles par an, ce qui équivaut à 17 % environ de toutes celles chargées sur les navires destinés au Ponant. D'après les manifestes, dans les années 1781-1796, la seule destination britannique atteinte par les perles est Londres, qui augmente considérablement son importance par rapport aux années 1760. La diminution du nombre de destinations coïncide avec une baisse des quantités de perles exportées depuis Venise, qui passent de 29 tonnes par an au cours de la période 1764-1769 à 13 entre 1781 et 1796. La perte de l'approvisionnement direct des ports de traite britanniques semblerait expliquer cette évolution, mais l'apport des sources britanniques permet de préciser l'analyse. Nous rentrerons dans les détails de cette question dans le chapitre suivant, mais il convient d'anticiper ici quelques éléments importants.

Les données des *Custom books*<sup>940</sup> indiquent qu'après des décennies de stabilité, les importations de perles de verre dans les ports anglais grimpent au cours des années 1760, atteignant leur pic en 1775. Après la guerre d'Indépendance américaine et jusqu'en 1800, ce commerce revient à des niveaux inférieurs par rapport aux années 1760. Les importations de perles de verre en droiture depuis Venise augmentent énormément après 1764 en parallèle à celles indirectes depuis les ports italiens, alors qu'après 1780 la source britannique regroupe ensemble Venise et le reste d'Italie. En ce qui concerne les exportations de perles en droiture entre la lagune et les ports anglais, les *Custom books* montrent qu'elles sont effectuées pour la plupart sur des navires anglais. Il est donc possible que les

---

<sup>937</sup> Le nombre de captifs embarqués chaque année par les Hollandais sur les côtes africaines passe de 5 700 environ dans la décennie 1760-1770, à moins de 5 000 entre 1770 et 1780, à 1 900 entre 1780 et 1790, à moins de 900 entre 1790 et 1800, Trans-Atlantic Slave Trade Database, [www.slavevoyages.org](http://www.slavevoyages.org)

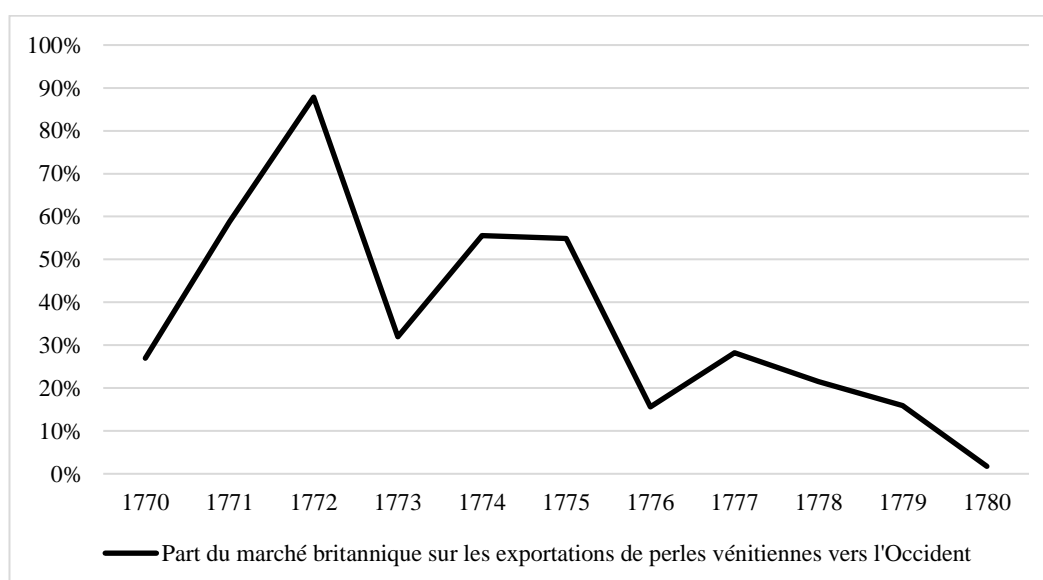
<sup>938</sup> L'historiographie n'a pas encore précisé définitivement l'importance de la production hollandaise de perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Karlis Karklins, « Seventeenth Century Dutch Beads », *Historical Archaeology*, n° 8, 1974, p. 64-82 ; *Id.*, « Dutch Trade Beads in North America », dans Charles F. Hayes III (dir.), *Proceedings of the Glass Trade Bead Conference*, Rochester, Rochester Museum and Science Center, 1983, p. 111-282 ; Jan Baart, « Glass Bead Sites in Amsterdam », *Historical Archaeology*, n° 22, 1988, p. 67-75. Voir aussi les recherches plus récentes de Geke Burger, « De blue beads van Sint Eustatius. Een historisch onderzoek op het snijvlak van archeologie en geschiedenis », *Tijdschrift voor Zeegechiedenis*, n° 39, 2020, p. 5-22.

<sup>939</sup> Les manifestes des navires destinés à Gibraltar montrent que les perles qui y sont chargées sont destinées à des négociants de Liverpool, voir *infra*, chapitre 9.

<sup>940</sup> Gibraltar n'est pas comprise dans cette source.

chiffres des manifestes pour les ports anglais soient moins exhaustifs que ceux pour Lisbonne, où les perles sont presque toujours transportées par des navires vénitiens après les années 1760. En focalisant l'attention sur ce flux de perles qui lie la Lagune aux ports anglais, on constate que, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, Londres absorbe la plupart des exportations vénitiennes ; logiquement, les *Outports* comme Liverpool ou Bristol en attirent donc seulement une minorité. Autrement dit, Londres demeure toujours la principale destination britannique des perles de verre expédiées depuis Venise. La diminution des exportations vers le marché anglais que nous avons constatée dans les manifestes des années 1780-1790 s'explique par la diminution globale des importations britanniques de ce type de produit après la guerre d'Indépendance américaine. Pour ce qui est de la part du marché britannique sur les exportations de perles vénitiennes vers l'Occident, la comparaison entre les *Registri* et les *Custom books* est possible seulement pour la décennie 1770 (Figure 34)<sup>941</sup>.

**Figure 34. Part du marché britannique des perles d'après la comparaison entre les *Registri* vénitiens et les *Custom books* britanniques, 1770-1780**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63 ; TNA, *CUST-3*, 70-80.

Si ces chiffres représentent comme toujours des ordres de grandeur, néanmoins la comparaison entre source vénitienne et source britannique suggère que Londres et les *Outports* attirent une part considérable (39 % en moyenne) des perles vénitiennes expédiées vers l'Occident dans les années 1770. Cependant, comme pour Lisbonne, la part britannique varie beaucoup (entre 88 % en 1772 et 2 % en 1780). Cela est un indicateur de la haute volatilité de ce commerce et de la difficulté de comparer deux sources statistiques provenant de deux pays différents à cette époque. Au-delà des

<sup>941</sup> Comme pour Lisbonne, nous avons comparé les quantités de perles expédiées vers l'Occident (Ponant + côtes de France + côtes d'Espagne) d'après les *Registri* vénitiens et les quantités de perles reçues depuis Venise d'après les *Custom books*. L'équivalence entre les unités de mesure a été calculé sur la base de 1 lb = 0,45 kg.

chiffres, l'élément important à remarquer est l'importance du marché anglais pour les perles de verre vénitiennes, au moins après les années 1760. Si, à l'échelle séculaire, la primauté de Lisbonne est indéniable, Londres et les *Outports* représentent une destination fondamentale et parfois équivalente à la capitale portugaise pour les perles vénitiennes dans les quarante dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne les autres marchés, des comparaisons sont possibles pour Cadix jusqu'à 1791<sup>942</sup> et pour Marseille jusqu'à 1792, après quoi ils disparaissent dans les manifestes et dans les *Registri*. Comme montré dans le Tableau 23, d'après les manifestes, Cadix représente 5 à 6.5 % du marché occidental des perles de verre vénitiennes dans la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'en termes de quantité, les cargaisons qui y sont expédiées se situent autour de 8 tonnes par an. Par ailleurs, le rôle des autres ports espagnols comme Alicante et Barcelone est résiduel, de sorte que le commerce des verroteries vénitiennes vers l'Espagne peut être identifié avec le port gaditan. Les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* montrent qu'en moyenne, entre 1770 et 1791, les *Coste di Spagna* (Côtes d'Espagne) importent 4 % environ des perles exportées vers l'Occident<sup>943</sup>, avec des pointes au-delà de 10 % en 1785, 1787, 1788<sup>944</sup>. La moyenne des *Registri* pour les ports espagnols (4 %) est donc relativement cohérente avec les chiffres issus de l'analyse des manifestes pour Cadix (5-6.5 %). Autrement dit, l'Espagne demeure une destination secondaire, quoique non insignifiante, pour les perles de verre vénitiennes.

Pour Marseille, nous pouvons comparer les données des manifestes avec celles des *Registri* et, au moins partiellement, avec celles issues de TOFLIT18. D'après les premiers, le port français augmente son importance comme destination des perles de verre vénitiennes au cours de la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle. Entre 1764 et 1769, 7 tonnes de verroteries par an y sont expédiées depuis Venise, un chiffre qui monte à plus de 10 tonnes dans les années 1780. En parallèle, la part marseillaise dans le commerce occidental des *conterie* et des *manifatture a lume* monte de 4 % à 9 %. D'après les *Registri*, entre 1770 et 1792, les *Coste di Francia* (les côtes méditerranéennes de France) importent 4 % environ des perles vénitiennes expédiées vers l'Occident, avec des pics supérieurs à 10 % (1772, 1786, 1787)<sup>945</sup>. La moyenne des *Registri* (4 %) est cohérente avec celle des manifestes pour la période 1764-1769 (4 %), mais elle est considérablement inférieure à celles des années 1780 (10 %), qui avoisine plutôt les « pointes » de 1772, 1786 et 1787. TOFLIT18 offre donc un point d'observation ultérieur pour affiner l'analyse. En considérant le poids des perles de verre arrivées en France en

---

<sup>942</sup> Avec une exception en 1794.

<sup>943</sup> Comme auparavant, cette catégorie comprend les exportations vers le Ponant, les Côtes de France et les Côtes d'Espagne.

<sup>944</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108.

<sup>945</sup> *Ibid.*



droiture de Venise, la comparaison entre les chiffres français et ceux vénitiens montre que la part de Marseille dans les exportations vers l'Occident se situe en moyenne à 5 % entre 1770 et 1773, à 0.4 % en 1777, à 9.2 % en 1787 et à 7 % en 1788. Les chiffres de TOFLIT<sup>18</sup> des premières années 1770 (5 %) sont donc cohérents avec les manifestes pour la période 1764-1769 (4 %). Pour les années 1780, les données sont plus contrastées, mais toutes les sources confirment la capacité de Marseille d'attirer jusqu'à plus de 10 % de toutes les *conterie* et les *manifatture a lume* expédiées depuis Venise et destinées aux ports occidentaux. Alors que l'importance de Marseille comme destination des perles vénitiennes semble être supérieure à celle de Cadix, elle demeure néanmoins considérablement inférieure par rapport à Lisbonne et aux ports anglais.

Si, donc, la comparaison entre des sources différentes a permis de préciser la géographie du commerce occidental des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle amène en même temps à s'interroger sur cette répartition de marchés qui pourrait être révélatrice de questions plus profondes. Compte tenu que le rôle et la trajectoire d'Amsterdam ont été expliqués, pourquoi il y a une telle différence entre le commerce des perles vers le Portugal et la Grande-Bretagne d'un côté et celui vers la France et l'Espagne de l'autre ? Après tout, tous ces pays ont de vastes empires coloniaux et leurs négociants et compagnie commerciales sont fortement impliqués dans les trafics océaniques. Autrement dit, au premier abord, tous ont à leur disposition des marchés potentiellement intéressés par les perles de verre, dont la consommation, selon les sources qualitatives déjà évoquées, se situe dans les « Indes occidentales et orientales » et en Afrique. En effet, dans l'Atlantique, les perles vénitiennes sont employées principalement comme cargaison de traite dans le cadre du commerce des esclaves. Le moindre rôle de Cadix peut donc se comprendre, compte tenue de la faible implication des négociants espagnols dans cette activité au XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, les Britanniques, les Français et les Luso-brésiliens sont les protagonistes de la traite atlantique à cette époque, même si les Marseillais n'arment pour la traite qu'après 1780. D'ailleurs, les recherches dans ce domaine ont montré que les perles représentent une faible partie des cargaisons des navires négriers au départ d'Europe et que, globalement, tous les armateurs européens utilisent les mêmes types de produits<sup>946</sup>. Est-ce que dans les armements des Britanniques et des Portugais les perles ont un « poids » majeur par rapport à ceux des Français ?

D'autres facteurs peuvent être évoqués pour expliquer la répartition du marché occidental des perles vénitiennes. Par exemple, le Portugal et la Grande-Bretagne ne possèdent pas une industrie des perles de verre comparable à celle de Venise qui leur fournit donc un produit nécessaire à leur

---

<sup>946</sup> David Eltis et Lawrence C. Jennings, « Trade between Western Africa and the Atlantic World in the Pre-Colonial Era », *The American Historical Review*, n°93, octobre 1988, p. 936-959, p. 948-952 en particulier ; Stanley B. Alpern, « What Africans Got for Their Slaves: a Master List of European Trade Goods », *History in Africa*, n°22, 1995, p. 5-43 ; Olivier Pétré-Grénouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Éditions Gallimard, 2004, p. 123-124.

commerce : au contraire, la France a une verrerie bien développée et une production nationale de perles de verre, celles de la Sérénissime sont donc des concurrentes à exclure selon les règles du commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, est-ce que la répartition du marché occidental des perles vénitiennes découle-t-elle de la complémentarité ou pas entre les économies en question ? Plusieurs questions complémentaires se posent : y a-t-il un commerce bien développé entre Venise, Lisbonne et Londres par rapport à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Pourquoi observe-t-on le développement d'un approvisionnement direct de perles entre Venise et la Grande-Bretagne après les années 1760 ? Ce changement est-il lié à l'expansion commerciale britannique à la suite de la guerre de Sept ans, ou à d'autres raisons ? Est-ce une coïncidence que les expéditions de perles vénitiennes vers Marseille augmentent dans les années 1780, quand le port phocéén développe la traite négrière ? Les ports négriers de la façade atlantique française importent-ils les perles de l'étranger avant 1780 et si oui, d'où ? De nombreuses questions ressortent donc de l'étude des marchés occidentaux des perles vénitiennes, alors que des pistes d'approfondissement ont été identifiées : le rôle de la traite des esclaves, l'importance des « règles du jeu » du commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle, la question du changement du contexte économique et l'ouverture de nouveaux marchés. Cependant, la focale d'analyse adoptée jusqu'ici ne permet pas de répondre à ces questionnements. C'est la raison pour laquelle le chapitre suivant interroge ces problématiques à travers des études de cas axées sur les différents marchés occidentaux et sur la traite des esclaves. Mais, avant de suivre les perles jusqu'aux consommateurs finaux, il faut s'intéresser aux acteurs qui gèrent ce commerce entre Venise et les ports de l'Europe occidentale.

### **8.3. Les opérateurs du négoce occidental des perles de verre vénitiennes**

Tout au long de l'époque moderne, la présence marchande vénitienne dans les places commerciales du Ponant n'est pas comparable à celle dans les échelles du Levant. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les maisons de négoce vénitiennes à Marseille, Cadix, Lisbonne ou Londres sont peu nombreuses, alors que plusieurs sources affirment fréquemment que le commerce occidental de la République est dans les mains des négociants étrangers et que les Vénitiens sont donc exclus des profits de ces trafics<sup>947</sup>. Cette section aborde ce point à travers le cas des perles de verre, en s'interrogeant en particulier sur l'effective présence de négociants vénitiens, sur les espaces dont disposent les marchands-fabricants des perles et sur les liens qu'ils établissent avec de grandes maisons internationales de commerce : les Vénitiens sont-ils ou non des acteurs passifs dans le négoce occidental des perles de verre ? Pour répondre à cette question, nous avons utilisé les manifestes

---

<sup>947</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 4v-8r (11.12.1751).

d'exportation des navires sortis de Venise dans les deux périodes 1764-1769 et 1781-1796. La première partie de cette section présente les caractéristiques générales du circuit marchand occidental des perles et ses protagonistes, avec un zoom sur les deux places les plus importantes dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, Lisbonne et Londres. Puis, elle s'interroge sur l'engagement de plus en plus fréquent des marchands-fabricants vénitiens *perleri* et *margariteri* dans l'expédition de leur verroterie vers les places occidentales dans la seconde moitié du siècle.

### 8.3.1. Les négociants protagonistes

Les manifestes de la période 1764-1769 se caractérisent par un faible niveau de détail, surtout du côté des destinataires. Parmi les expéditeurs, on remarque sans surprise la forte présence des négociants vénitiens (84 % des expéditions), dont un groupe de Juifs (13 % des expéditions « vénitiennes » et 11 % des expéditions totales). Les marchands-fabricants sont assez peu nombreux et n'envoient que 2 % des perles destinées aux ports d'Occident. Dans ce groupe il y a deux *perleri*, Pietro Antonio de Menego et Antonio Barbaria, et deux *margariteri*, Gio. Batta Colledan et Andrea Cecconi Gasparini. De Menego expédie ses perles à Lisbonne et à Marseille, Barbaria à Lisbonne, comme Colledan, Gasparini à Marseille et à Amsterdam. On remarque aussi un faible recours aux capitaines (4 % des envois), alors que dans 6 % des cas l'expéditeur n'est pas spécifié.

Pour les consignataires la situation est compliquée par le fait que plus de 75 % des cargaisons n'en indiquent pas. Les négociants juifs sont presque absents et les consignataires les plus importants se trouvent au Portugal et en Grande-Bretagne. Malgré ces problèmes relatifs à la « qualité » des documents, les manifestes permettent d'identifier un certain nombre d'acteurs (Tableau 24).

**Tableau 24. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes au Ponant, 1764-1769 (en tonnes et en pourcentage)**

Expéditeur	Tonnes	Part	Consignataire	Tonnes	Part
Antonio Miletich	553	54.0	Albertini, Frisoni e Juvalta	129	12.6
Isach dalla Man	102	10.0	Giacomo Ghira	18	1.8
Giovanni Ros	54	5.3	Giovanni Ros	12	1.2
Cap. John Allanson <sup>948</sup>	42	4.1	Lorenzo Olivero	12	1.2
Pietro Antonio Malanotti	24	2.4	Gio. Batta Piccardo	9	0.9
Gabriel Cornet	21	2.1	Paolo Capitanachi	9	0.9
Leonardo Capitanachi	21	2.1	Bartolomeo Cornet	8	0.8
Giorgio Gilford	19	1.8	Vicenzo Girardi	7	0.7
Giovanni Antonio Malanotti	16	1.6	Giorgio Gilford	6	0.6
Niccolò Vianello	12	1.2	SS. Liutad & Co.	6	0.6
<b>Total Top 10</b>	<b>864</b>	<b>84.6</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>216</b>	<b>21.3</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910.

D'après les manifestes, Antonio Miletich est le principal exportateur de perles dans les années 1760 et il contrôle plus de la moitié des cargaisons expédiées. Il envoie plus de 80 % de ses perles à Albertini, Frisoni et Juvalta, probablement la plus importante maison pour le commerce des perles à Lisbonne à cette époque et qui reste encore une protagoniste encore dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si avec un changement de sa raison sociale. La figure de Miletich est presque inconnue, mais son nom suggère une origine slave, il s'agit peut-être d'un négociant provenant de la Dalmatie ou des *Bocche di Cattaro*. Un document vénitien montre qu'en 1758, il paie 30 ducats pour la *tansa della Piazza di Venezia* (un impôt payé par les négociants), plus ou moins le même montant que Zuanne Battaglia et plus que Sebastiano Battaglia (qui négocient avec le Levant), mais moins que Gio. Domenico Malanotti<sup>949</sup>. Miletich semble être un point de référence pour le commerce occidental des perles et les autorités vénitiennes le consultent en cas de problèmes concernant le respect des indications reçues par les clients. Par exemple, en 1764, Miletich et Pier Antonio Malanotti témoignent aux *Cinque Savi alla Mercanzia* que les commandes de *conterie grosse a ferrazza* provenant du Portugal, d'Angleterre et de Hollande, et destinées « aux Indes », sont habituellement très détaillées et spécifient le poids, le nombre de fil et la longueur des bouquets et que c'est donc à l'Art des *Margariteri* de respecter ces instructions. Les deux se refusent, toutefois, de montrer les copies des lettres avec les commandes au *gastaldo* des *Margariteri*, Angelo Ortes, affirmant que les lettres de leurs négoce doivent être gardées secrètes, comme les noms de leurs correspondants<sup>950</sup>.

<sup>948</sup> Les perles confiées au capitaine Allanson sont fournies par Isach dalla Man ou par Malanotti/Ros, voir *infra*, chapitre 9.

<sup>949</sup> BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 496, c. 95.

<sup>950</sup> ASVe, *Censori*, b. 38, c. 11.

Isach dalla Man, un juif vénitien, est le deuxième expéditeur le plus important dans les années 1760. En ce qui concerne les perles, la Grande-Bretagne et Tripoli de Barbarie constituent les destinations habituelles de ce négociant. Parmi ses correspondants nous trouvons les négociants/armateurs négriers de Liverpool, et les Juifs toscans et africains. Il possède également une filiale à Livourne, qui se révèle un nœud stratégique pour développer ses liens commerciaux. Comme nous l'avons montré dans le chapitre 3, Isach dalla Man est également impliqué dans le monde de la production des perles à Venise entre les années 1740 et 1770, jouant aussi le rôle de fournisseur de matières premières pour les patrons de l'Art des *Margariteri*<sup>951</sup>. Il ne s'agit pas donc d'un simple intermédiaire entre les clients occidentaux et les producteurs, mais d'un opérateur qui joue un rôle actif, diversifiant ses activités, se plaçant en amont et en aval de la filière des perles jusqu'à négocier directement avec les maîtres et à établir des liens avec certains des plus grands négriers britanniques pour augmenter son négoce, comme on le verra.

Parmi les autres expéditeurs, il y a les membres des maisons Malanotti et Ros, deux maisons solides et réputées dans le commerce avec l'Angleterre et la Hollande. En effet, les manifestes montrent qu'ils expédient leurs cargaisons à Amsterdam et Londres, contrôlant ensemble plus ou moins 10 % du marché. Le négociant vénitien Gabriel Cornet gère la moitié environ du commerce des perles avec Marseille dans la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle, en envoyant les barils et les caisses à son frère, Bartolomeo Cornet<sup>952</sup>, consul vénitien dans la ville phocéenne, et à la « veuve Didier et fils ». Par ailleurs, parmi les importateurs de perles à Marseille, les manifestes montrent la présence de deux maisons françaises actives dans les échanges atlantiques et indiens, la Jacques Rabaud e Compagni et la SS. De Illens Van Berchem & Roguin<sup>953</sup>.

La forte présence de lots sans consignataire précisé rend difficile l'étude des importateurs. Une partie de ces expéditions sans détails est destinée à des acteurs identifiables. Par exemple, comme nous le verrons mieux plus loin, les navires destinés à Gibraltar et Liverpool en 1767 et 1768 transportent de grosses cargaisons de verroteries commandées par la *William Davenport & Co.*, une compagnie de négociants négriers de Liverpool, bien que les manifestes ne le spécifient pas. Nous pouvons donc attribuer ces colis de *conterie* et *manifatture a lume* à cette firme britannique, qui devient alors l'importateur principal de la période (13.8 % du marché). Ensuite, l'autre grand importateur de la période est formé par la maison Albertini, Frisoni et Juvalta : déjà évoquée, elle opère entre Cadix et Lisbonne. Ce groupe de négociants est actif dans le commerce des *conterie*

---

<sup>951</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. « D ».

<sup>952</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 715, c.s.n. 06.06.1767.

<sup>953</sup> Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes : Solier et Cie, (1781-1793)*, Paris, SEVPEN, 1960.

vénitiennes au moins depuis les années 1750<sup>954</sup> et il continue à acheter de gros lots de perles au négociant vénitien Antonio Miletich pendant toutes les années 1760.

En somme, entre 1764 et 1768, on trouve dans le circuit marchand occidental des négociants vénitiens « traditionnels » qui approvisionnent des maisons étrangères en perles de verre, jouant probablement le rôle de simples commissionnaires. En effet, ces opérateurs ne possèdent pas des filiales sur les places occidentales auxquelles ils expédient les cargaisons, bien que Gabriel Cornet expédie ses cargaisons à son frère. La véritable exception provient d'un membre de la communauté juive vénitienne, Isach dalla Man, qui semble opérer à un autre niveau par rapport à ses homologues, tant à Venise qu'à l'égard de ses correspondants, à travers sa filiale à Livourne. Par ailleurs, les marchands-fabricants *margariteri* et *perleri* sont très faiblement présents parmi les expéditeurs : dans les années 1760, ils semblent jouer davantage le rôle de producteurs que de négociants, confiant leurs cargaisons aux opérateurs de Venise. Ne pas gérer directement les relations commerciales avec les clients des places occidentales peut devenir problématique, par exemple lors du non-paiement des marchandises expédiées. Ainsi, en 1768, les *Cinque Savi alla Mercanzia* ordonnent au consul vénitien à Lisbonne, Antonio Gherro, de fournir de l'assistance à Giovanni Batta Colledan, le plus grand patron *margariter* des années 1750-1760. Depuis 1758, Colledan a envoyé 40 barils de *conterie* à un marchand portugais, Francesco Arbouin Junior, par les biais de l'ex-maison vénitienne Girolamo Reccané, sans être payé. D'après le consul, Arbouin s'est enfui de Lisbonne à Londres, en laissant 30 000 *cruzados* (75 000 livres tournois) de créances arrivant à échéance. Malgré les efforts du consul, il faut attendre 1770 pour recouvrer, très partiellement, le montant dû à Colledan<sup>955</sup>. Pour résoudre ce type de problèmes, la solution est d'évincer les intermédiaires, établir des liens solides avec des correspondants et négocier directement avec eux, ce qui a lieu progressivement dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une dizaine d'années après, le panorama a changé. Les manifestes de la période 1781-1796 sont aussi beaucoup plus détaillées et permettent donc un approfondissement majeur. Tout d'abord, 90 % environ des expéditeurs sont des Vénitiens. Les marchands-fabricants des perles de verre représentent désormais 41 % des envois. La part des Juifs (vénitiens et non) dans le commerce occidental des perles demeure relativement faible : 10 % environ du côté des exportations et 7 % du côté des importations, mais le cas de Londres montre que les données globales masquent des spécificités locales. Le recours aux capitaines continue à être sporadique (seuls 9 % des manifestes

---

<sup>954</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 186, c. 66 (28.09.1757).

<sup>955</sup> *Ibid.*, b. 694, 17.05.1768, 23.08.1768, 15.11.1768, 02.10.1770.

« occidentaux » de cette période ne précisent pas le consignataire). Le Tableau 25 indique les dix premiers expéditeurs et consignataires dans les deux dernières décennies du siècle.

**Tableau 25. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes au Ponant, 1781-1796 (en tonnes et en pourcentage)**

Expéditeur	Tonnes	Part	Consignataire	Tonnes	Part
Giorgio Barbaria	506	28.1	Juvalta, Giese e Frisoni	602	33.5
Giacomo e Marco Revedin	274	15.3	José Antonio Pereira	187	10.4
Andrea Cecconi Gasparini	173	9.6	Moisè Aboaf Fonseca	43	2.4
Gabriel Cornet	91	5.1	Bartolomeo Cornet	43	2.4
Niccolò Maria Gherro	64	3.6	Emanuel Perreira Viana de Lima	42	2.3
Sebastiano Centazzi	52	2.9	Giacomo e Marco Revedin	40	2.2
Giovanni Vanautgarden	46	2.6	Giovanni Barbaria	38	2.1
Giuseppe Carminati e figli	42	2.4	Angelo Levi	34	1.9
Elia Vita Todesco	41	2.3	Castro, Correya e Viana	32	1.8
Giuseppe Reali q. Antonio	40	2.3	Robert Vigne	32	1.8
<b>Total Top 10</b>	<b>1 329</b>	<b>74.0</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>1 093</b>	<b>60.9</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

Deux des trois principaux expéditeurs sont des marchands-fabricants, le *perler* Giorgio Barbaria et le *margariter* Andrea Cecconi Gasparini, qui expédient ensemble plus d'un tiers de toutes les perles « occidentales », la plupart à Lisbonne. Les comtes<sup>956</sup> Giacomo et Marco Revedin sont deux frères vénitiens actifs dans le commerce avec Lisbonne, où leur correspondant est José Antonio Pereira, un négociant d'esclaves portugais. Mais les négoce de cette maison comprennent également Alexandrie d'Égypte<sup>957</sup>, Cadix et Marseille<sup>958</sup>, ce qui la rend plutôt réputée à Venise<sup>959</sup>. Gabriel Cornet, grâce à sa niche de marché à Marseille, demeure encore l'un des plus importants expéditeurs de perles, alors que le Juif vénitien Elia Vita Todesco profite de ses liens avec les Juifs de Londres. Parmi les consignataires, nous remarquons la présence de quatre maisons établies à Lisbonne : Juvalta, Giese et Frisoni (qui compte pour un), José Antonio Pereira, Emanuel Perreira Viana de Lima, et la Castro, Correya et Viana. La première achète un tiers de toutes les cargaisons occidentales, et marque une

<sup>956</sup> Le titre est attribué en 1755 par les *Provveditori sopra Feudi* à Angelo Revedin, père de Giacomo et Marco, pour les services rendus à la République dans le rôle de consul à Gênes. Le titre est transmissible aux descendants masculins, ASVe, *Provveditori sopra Feudi*, b. 1052, fasc. 6. En 1756, la maison Angelo Revedin fait construire le navire *Gloria Celeste*, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 366, c. 11.

<sup>957</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 642, f. 2, 07.01.1771.

<sup>958</sup> ASVe, *Censori*, b. 32, c.s.n. 07.08.1787.

<sup>959</sup> Dans les années 1770, les Revedin se partagent avec les Franzoni et les Padova le monopole de l'approvisionnement de manganèse à Venise, ASVe, *Censori*, b. 31, 20.08.1777. En 1772, en compagnie de Niccolò Maria Gherro, Pier Antonio Malanotti, Sebastian Battaglia et Antonio Miletich (entre autres), Giacomo Revedin signe une relation proposant d'exclure les étrangers et les Juifs du commerce depuis et vers Venise, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 378, c.s.n. 02.06.1772. Dans les années 1780 Giacomo est *capo di piazza* à Venise, *Ibid.*, b. 717, c. 4 ; *Ibid.*, b. 695, c. 23, c. 46.

forte distance avec toutes les autres, qui reçoivent pour la plupart moins de 3 % des perles expédiées. Il y a également trois négociants demeurant à Londres, Moisé Aboaf Fonseca, Angelo Levi et Robert Vigne, et toujours donc le consul vénitien à Marseille, Bartolomeo Cornet, continue à recevoir les verroteries de son frère Gabriel.

Les données examinées jusqu'ici indiquent donc une forte concentration du commerce occidental des verroteries vénitiennes, au moins entre 1781 et 1796 (Tableau 26).

**Tableau 26. Répartition du marché occidental des perles de verre vénitiennes, 1781-1796<sup>960</sup>**

Part de marché des acteurs (%)	Exportations		Importations	
	Acteurs	% cargaisons	Acteurs	% cargaisons
<b>10-25</b>	2	44.2	2	48.3
<b>5-10</b>	2	5.2	0	0
<b>1-5</b>	10	23.2	14	28.2
<b>0-1</b>	79	17.5	119	23.5
<b>Total</b>	93	100.0	135	100.0

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

En fait, deux expéditeurs et deux importateurs gèrent la presque moitié des perles de verre destinées aux marchés occidentaux, alors que la très vaste majorité des acteurs expédie ou reçoit moins de 1% des cargaisons. Ces chiffres sont globalement similaires à ceux obtenus pour les places levantines<sup>961</sup> et semblent suggérer la présence de marchés fortement concentrés dans le monde du négoce des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une analyse plus détaillée des ports de Lisbonne et Londres permet de dresser de façon plus précise les figures des négociants impliqués dans le commerce occidental des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Concentrons-nous tout d'abord sur la capitale portugaise (Tableau 27).

<sup>960</sup> Parts calculées en excluant les cargaisons sans destinataire précisé.

<sup>961</sup> *Infra*, chapitre 11 et 12.



**Tableau 27. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes à Lisbonne, 1781-1796 (en tonnes et en pourcentage)**

Expéditeur	Ton	Part	Consignataire	Ton	Part
Giorgio Barbaria	490	38.8	Juvalta, Giese e Frisoni	602	47.7
Giacomo e Marco Revedin	246	19.5	José Antonio Pereira	187	14.8
Andrea Cecconi Gasparini	142	11.2	Emanuel Perreira Viana de Lima	42	3.3
Niccolò Maria Gherro	64	5.1	Giacomo e Marco fratelli Revedin	35	2.8
Sebastiano Centazzi	52	4.1	Giovanni Barbaria	34	2.7
Giuseppe Carminati	42	3.3	Castro, Correya e Viana	32	2.5
Giuseppe Reali q. Antonio	33	2.6	Guglielmo de Roure e Comp.	28	2.2
Gaetano de Menego	31	2.5	Francesco e Manuel R. Battaglia	25	2.0
Giovanni Heinzelmann	27	2.1	Gio. Antonio Luisello	23	1.8
Apostolo d'Apel	15	1.2	Giuseppe Comello	20	1.6
<b>Total Top 10</b>	<b>1 142</b>	<b>90.4</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>1 028</b>	<b>81.5</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

D'après les manifestes d'exportation vénitiens, la maison Juvalta, Giese et Frisoni, composée probablement par des marchands allemands<sup>962</sup>, est le principal protagoniste du commerce des perles à Lisbonne au cours des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. La composition de cette firme change entre les années 1760 et 1780 : elle perd Costante Albertini et voit l'entrée de David Giese. Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, le réseau commercial de cette firme comprend Cork, Livourne, Londres, Malaga, Missolonghi, Portsmouth, la Sicile et Venise<sup>963</sup>. Ses membres sont bien impliqués dans la traite des esclaves (ils ont une filiale à Luanda, en Angola) et dans le commerce de l'ivoire en Méditerranée : il s'agit d'une firme véritablement internationalisée qui expédie aussi les perles de verre de Venise vers l'océan Indien et vers Goa<sup>964</sup>. Presque 90 % des perles de verre que reçoit la Juvalta & Co. est expédié par les marchands-fabricants Giorgio Barbaria et Andrea Cecconi Gasparini, déjà évoqués. Il est assez probable que Barbaria ait connu certains des membres de cette firme au cours de son voyage en Occident de 1775-1776 et que cette collaboration soit à la base du succès du marchand-fabricant (voir la section suivante).

Si la Juvalta & Co. sont partiellement impliquée dans la traite des esclaves, la présence de José Antonio Pereira confirme le lien entre perles vénitiennes, négriers européens et marchands africains. Pereira est en fait le plus grand négociant d'esclaves de Lisbonne entre 1790 et 1800 ; ses négoce comprennent également les tissus de coton asiatiques qu'il expédie en Angola et à Benguela avec les

<sup>962</sup> Dans plusieurs manifestes ils sont définis « sujets prussiens ».

<sup>963</sup> Carlos Guimarães da Cunha, *Negociantes, mercatores et traficantes non final da monarquia absoluta. A burguesia mercantil em Portugal, dos anos finais do século XVIII até ao início da Revolução Liberal*, Lisbonne, Edições Colibri, 2014, p. 197, 205, 210.

<sup>964</sup> Je remercie Maximiliano Mac Menz qui m'a fourni ces informations.

perles de verre<sup>965</sup>. Pereira n'est pas une exception, car, parmi les importateurs de verroteries, il y a également Gonzalo Ribeiro dos Santos, un autre négrier portugais<sup>966</sup>. Enfin, parmi les importateurs de perles à Lisbonne, il y a également des négociants français, comme Guillaume Deroure, dont la maison de négoce familiale est établie dans la capitale portugaise depuis les années 1740. Vers la fin des années 1780, la maison des cousins Pierre et Guillaume Deroure est l'une des firmes françaises les plus riches de Lisbonne<sup>967</sup>.

Londres, en revanche, est la seule place marchande de l'Europe occidentale où les négociants juifs gèrent la majorité du commerce des perles de verre vénitiennes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Tableau 28).

**Tableau 28. Dix premiers expéditeurs et consignataires de perles de verre vénitiennes à Londres, 1781-1796 (en tonnes et en pourcentage)**

Expéditeur	Ton	Part	Consignataire	Ton	Part
<i>Elia Vita Todesco</i>	41	19.5	<i>Moisé Aboaf Fonseca</i>	43	20.7
Giovanni Vanautgarden	29	13.6	<i>Angelo Levi</i>	34	16.4
<i>Moisé David Sarfati</i>	22	10.3	Robert Vigne	32	15.3
<i>Mandolin di Jacob Levi</i>	16	7.6	<i>Zaccaria Levi</i>	30	14.3
<i>Iseppo Treves q. Emmanuel</i>	15	7.4	<i>Giuseppe Levi</i>	13	6.2
<i>David Sacerdoti</i>	13	6.2	<i>Iseppo Treves</i>	12	6.0
<i>Emmanuel Jacur</i>	8	4.1	Cap. Pachiessi	5	2.1
Giuseppe Reali q. Antonio	7	3.4	Giovanni Coglun	4	2.0
Giovanni Barbaria	6	3.0	Cap. Giovanni Petrina	4	2.0
Rech e Laminit	4	2.0	Elia Vita Todesco	4	2.0
<b>Total Top 10</b>	<b>161</b>	<b>77.2</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>181</b>	<b>87.0</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918. En italique : maisons juives.

Entre 1781 et 1796, les négociants juifs gèrent plus de la moitié (56.5 %) des exportations de verroteries vénitiennes à Londres, où d'autres négociants juifs sont les destinataires des deux-tiers (67.3 %) des cargaisons expédiées. Six des dix premiers expéditeurs sont des négociants juifs : Elia Vita Todesco, Moisé David Sarfati, Mandolin di Jacob Levi, Iseppo Treves q. Emmanuel, David Sacerdoti et Emmanuel Jacur. Parmi les dix premiers consignataires à Londres, se trouvent quatre négociants juifs : Moisé Aboaf Fonseca, Angelo Levi, Zaccaria Levi et Giuseppe Levi. Les trois premiers, d'origine vénitienne/italienne, sont naturalisés en Grande-Bretagne dans les trente dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>968</sup>. Dans le cas de Londres, d'après les manifestes, le négoce des perles

<sup>965</sup> Jorge Miguel Viana Pedreira, *Os homens de negocio da praça de Lisboa de Pombal ao vintismo (1755-1822). Diferenciação, reprodução e identificação de um grupo social*, thèse de doctorat, Université de Lisbonne, 1995.

<sup>966</sup> Information de Maximiliano Mac Menz.

<sup>967</sup> Jean-François Labourdette, *La nation française à Lisbonne de 1669 à 1790. Entre colbertisme et libéralisme*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1988, p. 516.

<sup>968</sup> Comme ailleurs en Europe sous l'Ancien Régime, les Juifs sont considérés des étrangers. Cependant, ils peuvent obtenir la naturalisation, William Shaw Samuel et autres, « A List of Jewish Persons Endenized and Naturalised 1609-1799 », *Transactions & Miscellanies (Jewish Historical Society of England)*, n°22, 1968, p. 111-144, p. 133-135 en

semble se dérouler pour la plupart à l'intérieur des limites confessionnelles-communautaires. Autrement dit, les Juifs expédient surtout à d'autres Juifs : Elia Vita Todesco envoie deux tiers des colis à Moisé Aboaf Fonseca ; Moisé David Sarfati uniquement à Angelo Levi ; Mandolin di Jacob Levi uniquement à Angelo Levi, Zaccaria Levi et Angelo Todesco ; Iseppo Treves uniquement à Zaccaria Levi ; David Sacerdoti uniquement à Giuseppe Levi ; Emmanuel Jacur uniquement à Moisé Aboaf Fonseca. Le même schéma s'observe du côté des importateurs : 84 % des perles de Moisé Aboaf Fonseca lui ont été envoyées par Elia Vita Todesco et Emmanuel Jacur ; celles de Angelo Levi viennent, presque à 100 %, des envois de Moisé David Sarfati, Mandolin di Jacob Levi, Mandolin d'Isach Levi ; celles de Giuseppe Levi lui sont toutes envoyées par David Sacerdoti ; pour Zaccaria Levi, le pourcentage de perles fournies par des négociants juifs baisse à 63 %. Si ces données confortent la présence d'une nombreuse communauté de négociants juifs (dont beaucoup de sépharades) à Londres au XVIII<sup>e</sup> siècle, il faut s'interroger sur ce commerce.

Entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la communauté juive de Londres se développe, attirant de nouveaux membres d'Amsterdam, de la péninsule Ibérique et également un petit groupe de familles juives de Livourne et Venise. Dans les années 1740, toutefois, les membres de cette communauté restent pour la plupart des Juifs ashkenazis provenant de l'Europe centrale et orientale<sup>969</sup>. Les données issues des manifestes des années 1781-1796 confortent donc la présence de nombreux négociants juifs à Londres. Francesca Trivellato a souligné qu'à Londres, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence des Juifs est considérable seulement dans des domaines spécifiques du commerce international, à savoir celui du corail méditerranéen et celui des diamants indiens. Ainsi, les trafics avec Londres de la maison livournaise Ergas & Silvera se déroulent à l'intérieur de la communauté sépharade, sans pourtant s'appuyer sur des parents ou des membres de la famille<sup>970</sup>. De ce point de vue, le commerce des perles des négociants juifs vénitiens a des caractéristiques similaires à ceux développés par la maison livournaise : dans la plupart des cas, les Juifs vénitiens n'expédient pas leurs perles à des parentes établis à Londres, mais à des coreligionnaires réputés et aisés. L'aisance de Moisé Aboaf Fonseca, Angelo Levi, Zaccaria Levi, les trois principaux importateurs juifs de perles à Londres est confirmée par le fait qu'ils arrivent à obtenir la naturalisation, dont la procédure, particulièrement chère, n'est à la portée que des Juifs plus riches<sup>971</sup>. Les expéditeurs vénitiens sont, à leur tour, les membres des principales familles juives de Venise, c'est-à-dire les Todesco, les Sarfati,

---

particulier pour les Juifs vénitiens naturalisés. Sur les deux procédures similaires pour obtenir la naturalisation britannique au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir J. M. Ross, « Naturalisation of Jews in England », *Transactions of the Jewish Historical Society of England*, n° 24, 1970-1973, p. 59-72, p. 60-65 en particulier.

<sup>969</sup> Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 280.

<sup>970</sup> *Ibid.*, p. 281-283.

<sup>971</sup> Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 281; William Shaw Samuel et autres, « A List of Jewish Persons Endenized and Naturalised 1609-1799 », *art. cit.*; J. M. Ross, « Naturalisation of Jews in England », *art. cit.*

les Treves et les Jacur. Si, donc, le commerce des perles entre Venise et Londres se déroule essentiellement à l'intérieur de la communauté juive, cela n'implique pas forcément que les Juifs choisissent leurs correspondants sur la base de relations de parenté qui renforcent la confiance mutuelle. Comme dans le cas de la Ergas & Silvera, le choix d'expédier les perles à d'autres Juifs pourrait par exemple indiquer un haut niveau de compétence des partenaires commerciaux, ou une forte spécialisation des négociants juifs dans le commerce des perles, tant du côté vénitien que du côté londonien.

Cependant, au-delà de l'engagement majeur des négociants juifs dans le commerce des perles vénitiennes avec Londres, qui confirme la centralité de cette communauté pour l'économie vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'élément le plus important qui ressort des manifestes des années 1781-1796 est la forte présence de patrons *margariteri* et négociants *perleri* parmi les expéditeurs des perles. C'est à partir de leur participation au négoce que les caractéristiques de leurs activités et leurs marges de manœuvre face aux correspondants étrangers peuvent être saisies, tout en s'interrogeant sur les opportunités et le processus de transformation du milieu marchand vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 8.3.2. *Le rôle des marchands-fabricants vénitiens de perles de verre*

Dans les vingt dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, les marchands-fabricants vénitiens des *conterie* et des *manifatture a lume* expédient leurs produits vers les places occidentales de plus en plus de façon autonome. La part de cargaisons de perles expédiées par ce groupe d'individus dans les ports occidentaux, qui est de 2 % entre 1764 et 1769, grimpe à 41 % entre 1781-1796. Bien qu'il s'agisse d'ordres de grandeurs et pas d'un indicateur précis, la montée en puissance demeure impressionnante et indique une implication de plus en plus profonde des producteurs vénitiens de perles dans le monde du négoce.

Neuf marchands-fabricants de perles vénitiennes figurent sur les manifestes d'exportation des navires destinés aux ports de Ponant entre 1781 et 1796. Ce sont ceux qui se trouvent à la tête des Arts des *Margariteri* et des *Perleri* dans les quarante dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au contrôle interne sur les deux corporations, devenu encore plus efficace après la réécriture des statuts entre 1762 et 1764, fait suite un engagement de plus en plus évident dans le monde du négoce. Le Tableau 29 synthétise les principales informations sur ces individus obtenues par les manifestes.

**Tableau 29. Marchands-fabricants de perles dans le commerce occidental des perles de verre d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796**

Nom	Période d'observation	Art	Part sur Ponant	Destinations	Correspondant principal
Giorgio Barbaria	1781-1796	<i>Perleri</i>	28.1	Lisbonne Barcelone Cadix Londres Marseille	Frisoni, Juvalta et Giese
Andrea Cecconi Gasparini	1782-1796	<i>Margariteri</i>	9.6	Lisbonne Cadix Marseille Amsterdam	Frisoni, Juvalta et Giese
Gaetano de Menego	1781-1796	<i>Perleri</i>	2.0	Lisbonne Marseille	Francesco et Manuel Rodrigo Battaglia
Pietro Sermonti	1782-1788	<i>Perleri</i>	0.6	Lisbonne Cadix	Tourdan et Bernard
Giovanni Barbaria	1786-1796	<i>Perleri</i>	0.5	Londres Lisbonne	Moisé Aboaf Fonseca
Antonio Cecconi Gasparini	1783	<i>Margariteri</i>	0.2	Cadix	Carlo Gambetta
Antonio Molinari	1782	<i>Margariteri</i>	0.05	Hambourg	Giuseppe Rosa
Giovanni Pietro de Grandis	1787	<i>Perleri</i>	0.01	Marseille	Veuve Didier et fils
Francesco Padoan	1790	<i>Perleri</i>	0.01	Lisbonne	Andrea Lucor

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

Il y a de grandes différences à l'intérieur de ce groupe. Deux producteurs, Giorgio Barbaria et Andrea Cecconi Gasparini, envoient un pourcentage considérable de perles ; Gaetano de Menego a une part plus limitée ; tous les autres expédient une partie résiduelle des cargaisons expédiées. De plus, quatre marchands-fabricants sur neuf effectuent une seule expédition de perles vers l'Occident au cours de la période observée. Autrement dit, les marchands-fabricants n'ont pas tous le même succès. Ainsi, ces neuf producteurs se répartissent en trois groupes : Giorgio Barbaria et Andrea Cecconi Gasparini gèrent l'essentiel des verroteries exportées par des *Perleri* ou des *Margariteri* au Ponant ; Gaetano de Menego, Pietro Sermonti et Giovanni Barbaria jouent un rôle considérablement inférieur, mais leur activité est continue dans le temps. Antonio Cecconi Gasparini, Antonio Molinari, Giovanni Pietro de Grandis et Francesco Padoan participent de façon sporadique et négligeable au commerce des perles vers le Ponant.

Giorgio Barbaria est le plus important négociant *perler* de l'époque, personnage déjà évoqué dans la deuxième partie de cette thèse et étudié par Francesca Trivellato<sup>972</sup>. Depuis la fin des années 1760,

<sup>972</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 247-263.

il élargit son négoce de perles, mais il diversifie également ses activités : au-delà des verroteries, il commence à exporter au Portugal du blé et des haricots en échange de denrées coloniales<sup>973</sup>, notamment du sucre brésilien<sup>974</sup>. Il fait construire un brigantin, le *Principe del Brasile*, pour son commerce avec Lisbonne où il propose aux *Cinque Savi* de devenir consul et d'ouvrir une maison de négoce en 1781<sup>975</sup> ; il achète également des terres dans la Terre-ferme vénitienne, il investit dans la fabrication de bouteilles de verre et s'insère dans l'approvisionnement de matières premières nécessaires à la verrerie, tout en profitant de ses liens avec Isacco et Giuseppe Treves, riches armateurs et banquiers juifs de Venise<sup>976</sup>.

Les voyages commerciaux que Barbaria effectue dans les pays de l'Europe occidentale peuvent être l'une des raisons de son succès, à côté de son esprit d'entreprise<sup>977</sup>. Le premier de ceux-ci a lieu en 1775-1776. Un examen du parcours et des vicissitudes de cette traversée est possible grâce à la relation qu'il adresse à son retour aux autorités vénitiennes<sup>978</sup>. Parti de Venise le 19 juin 1775, Giorgio Barbaria visite Alicante, Carthagène, Almerie et Malaga, en passant par les régions de Murcia et de Granada. Il s'arrête quelque jour à Gibraltar pour établir des liens avec des négociants qui expédient les *conterie* vers les côtes américaines. En particulier, il s'accorde pour des commandes de perles de verre avec un Anglais qui lui a été recommandé et il souligne que Gibraltar serait un comptoir idéal pour exporter les verroteries vénitiennes vers le royaume du Maroc, d'où les *conterie* et *manifatture a lume* sont réexpédiées vers les côtes de Guinée sans subir les lourds coûts des ports espagnols et portugais. À Cadix, il vend les nouvelles *manifatture a lume* de son invention et il essaie de recouvrer un crédit de 12 000 livres de *conterie* auprès de Francesco Martini, le député de la République dans le port gaditan. Enfin, il arrive à Lisbonne en novembre 1775, accueilli par le consul de Venise Antonio Maria Gherro<sup>979</sup>. Dans la capitale portugaise, Giorgio Barbaria vend à très bon profit ses

---

<sup>973</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>974</sup> En 1778, il demande aux *Cinque Savi alla Mercanzia* l'exemption de 128 ducats de droits douaniers sur 29 caisses de sucre blanc obtenues en échange de la vente de ses produits et transportées à Venise sur un navire anglais pour des raisons d'urgence, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 199, c. 146.

<sup>975</sup> *Ibid.*, b. 202, c. 106r-108r (24.12.1782)

<sup>976</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 255-260.

<sup>977</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>978</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 385, c. 58. Cette relation et les informations qu'elle contient sont probablement la contrepartie que Barbaria offre aux autorités vénitiennes en échange du permis d'effectuer le voyage, compte tenu que les membres de la verrerie ne peuvent pas s'expatrier sans autorisation. Barbaria joue donc en même temps le rôle d'entrepreneur intéressé à élargir ses activités et d'informatrice pour la République. Le voyage de Barbaria peut être comparé à celui d'un marchand-fabricant piémontais, Moccafy, qui se rend dans les principaux pays européens dans les mêmes années pour apprendre de nouvelles technologies à utiliser dans ses manufactures lainières au Piémont, Corine Maitte, « Au cœur des manufactures lainières européennes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le voyage de Gian Batta Moccafy, 1766-1767 », *Documents pour l'histoire des techniques*, n.s., n° 18, 2009, p. 151-166. Alors que l'intérêt de Moccafy est d'introduire des procédés nouveaux, Barbaria s'intéresse principalement à la création d'un réseau de correspondants et à trouver de nouveaux marchés.

<sup>979</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 695, c. 1, f. 2, 13.08.1776.

*conterie* et il rencontre différents amis et correspondants qui lui passent plusieurs commandes de perles de verre. Il demeure dans la ville portugaise pendant quatre mois, dans l'attente d'un navire vénitien pour y charger les caisses de sucre obtenues de la vente de ses perles de verre. Il est assez probable qu'au cours de ce séjour il rencontre et/ou s'accorde avec la Juvalta & Giese de Lisbonne, car, en 1781, David Giese apparaît comme consignataire des *conterie* de Barbaria à Lisbonne, alors que le deuxième voyage du marchand-fabricant vénitien a lieu en 1787. Bien sûr, le séjour à Lisbonne pourrait également être l'occasion de rencontrer personnellement et de renforcer des liens marchands précédemment établis par voie épistolaire<sup>980</sup>. Depuis la capitale portugaise, il se transfère en Grande-Bretagne, où il visite Bristol et Liverpool, entre autres : c'est l'occasion pour montrer les échantillons de ses produits « à ces marchands habitués à commercer avec les Américains et les Africains »<sup>981</sup>. Après avoir observé les grandes quantités de perles « soufflées » exportées en Grande-Bretagne depuis la France, il passe à Paris, où il est protagoniste d'une véritable mission d'espionnage industriel dans les verreries françaises<sup>982</sup>. Il rentre à Venise au cours de 1776. Comme l'a remarqué Francesca Trivellato, ce premier voyage marque un tournant dans la vie de Giorgio Barbaria : une fois revenu dans la *Dominante*, il se sépare de son frère Giovanni, crée une maison de négoce autonome et devient *gastaldo* de l'Art des *Perleri*<sup>983</sup>. En 1787, il entreprend un deuxième voyage vers Barcelone, Cadix, Lisbonne, la Hollande et Londres et en 1792 un troisième vers l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne<sup>984</sup>. L'expérience de Barbaria s'inscrit parfaitement dans les modalités par lesquelles les négociants d'Ancien Régime établissent des liens de confiance : le voyage d'information/prospection, généralement annoncé à l'avance aux correspondants connus<sup>985</sup>. Sauf qu'il est avant tout un fabricant et ce type de voyage est plus rare au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>986</sup>. En fait, à Gibraltar le marchand-fabricant vénitien s'accorde avec un négociant anglais qui lui a été recommandé, alors qu'à Lisbonne il obtient plusieurs commandes des amis et correspondants

---

<sup>980</sup> Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, op. cit., p. 281-283.

<sup>981</sup> « A que' mercanti soliti a commerciare cogl'americani, ed affricani », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 385, c. 58.

<sup>982</sup> Il se fait passer par un négociant anglais intéressé à acheter de grandes quantités de produits de verrerie. Il parle avec les ouvriers qui travaillent aux « perles de cire », observant les gestes, en obtenant l'explication des techniques à employer, *Ibid.*

<sup>983</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 253.

<sup>984</sup> Le 2 août 1787, le consul vénitien à Lisbonne écrit aux *Cinque Savi* : « Annoto all'EE. VV. questo arrivo nella mattina delli 7 luglio del sig. Giorgio Barbaria, e questo breve soggiorno, riconoscendo i consumatori delle venete vetrarie; non che la di lui partenza alli 22, con l'inglese vascello, che serve per corrier di Falmut », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 695, c. 32, c. 62 ; *Ibid.*, *Censori*, b. 21, fasc. 15.01.1789.

<sup>985</sup> Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, op. cit., p. 283-285.

<sup>986</sup> Les voyages des industriels commencent à être plus fréquents à partir de la Restauration, Corine Maitte, « Au cœur des manufactures lainières européennes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le voyage de Gian Batta Moccafy, 1766-1767 », art. cit. Barbaria pourrait jouer ainsi le rôle de commis voyageur de produits, Arnaud Bartolomei, Claire Lemercier, Silvia Marzagalli, « Les commis voyageurs, acteurs et témoins de la grande transformation », *Entreprises et histoire*, n°66, janvier 2012, p. 7-21.

rencontrés. De ce point de vue, donc, Barbaria agit comme un parfait négociant de l'époque plus que comme un producteur local.

Certes, la figure de Giorgio Barbaria se détache nettement des autres marchands-fabricants, mais le voyage de commerce n'est pas sa prérogative. En 1783, Giovanni Barbaria, peut-être dans l'espoir d'imiter le succès de son frère, entreprend à son tour un voyage dans les ports occidentaux, y compris à Cadix et Lisbonne<sup>987</sup>. D'autres marchands-fabricants organisent des voyages pour élargir leur commerce de perles de verre, mais les résultats se révèlent parfois contreproductifs. En 1775, le patron de fours *margariter*, Andrea Pitteri envoie son fils Vincenzo au Maroc pour étendre la vente de ses *conterie*<sup>988</sup>. Le jeune Pitteri arrive à Mogador (Essaouira) recommandé par la maison française Cars et Tabaret, qui à son tour le reçoit avec une recommandation de deux-trois maisons françaises de Cadix<sup>989</sup>. Depuis le port marocain, Vincenzo passe à Marrakech sans se présenter, ni avoir l'autorisation du vice-consul de Venise, Giacomo Girolamo Chiappe, un comportement inhabituel et mal vu par le représentant de la République<sup>990</sup>. Pendant toute l'année 1776, le jeune Pitteri ne pense qu'à s'amuser, sans le moindre intérêt pour la vente des *conterie* de sa famille, et dans l'été 1776, il s'établit chez la maison Cars et Tabaret à Mogador<sup>991</sup>. Ses lettres envoyées au vice-consul révèlent qu'en 1774, il avait été envoyé à Salonique, avec une lettre de présentation des *Cinque Savi alla Mercanzia*<sup>992</sup>. Il ne s'agit donc pas d'une expérience isolée. Finalement, en juillet 1777, Vincenzo Pitteri se déplace à Marrakech pour vendre des marchandises comme agent commissionnaire des négociants de Mogador<sup>993</sup>, mais son expérience de négoce est brève. En 1778, le vice-consul vénitien lui rend visite dans la capitale marocaine et le trouve gravement malade<sup>994</sup> : Vincenzo meurt le 20 novembre de la même année<sup>995</sup>. Parti en 1775 pour élargir le marché des perles produites à Venise par son père Andrea, le jeune Pitteri meurt au Maroc trois ans après, laissant une dette de 3000 *pezzi forti* auprès de négociants de Mogador<sup>996</sup>. Malgré cette fin tragique, cet exemple montre encore une fois que les marchand-fabricants vénitiens utilisent les voyages comme instrument pour améliorer leurs activités de négoce et établir de liens directs avec les clients.

---

<sup>987</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 636, c.s.n. 15.01.1783. Francesca Trivellato suppose l'existence de désaccords entre les deux frères Barbaria, Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 253.

<sup>988</sup> « Per indagare se poeali riuscire in quella parte la vendita di conterie delle quali pare, che suo padre ne abbia fabrica nella Serenissima Dominante », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 712, c.s.n. 12.07.1775.

<sup>989</sup> *Ibid.*, c.s.n. 20.07.1776.

<sup>990</sup> *Ibid.*, c.s.n. 18.01.1776.

<sup>991</sup> *Ibid.*, c.s.n. 14.04.1776, c.s.n. 20.06.1776

<sup>992</sup> *Ibid.*, c.s.n. 14.04.1776.

<sup>993</sup> *Ibid.*, c.s.n. 23.08.1777, c.s.n. 20.10.1777.

<sup>994</sup> *Ibid.*, c.s.n. 20.11.1778.

<sup>995</sup> *Ibid.*, c.s.n. 15.12.1778.

<sup>996</sup> *Ibid.*, c.s.n. 20.05.1779



Pour Andrea Cecconi Gasparini, nous n'avons pas d'informations sur d'éventuels voyages de commerce, alors qu'il partage avec Barbaria la « prédilection » pour Lisbonne et le correspondant principal : la Juvalta & Co. Pourtant, il fait montre d'un certain dynamisme, il diversifie ses activités et s'inscrit dans la communauté marchande vénitienne. Comme expliqué dans le chapitre 5, Andrea Cecconi Gasparini appartient à l'une des principales familles de patrons de l'Art des *Margariteri* : en 1792, sa *fabbrica di margherite* est visité par le marquis Giovanni de Serpos en compagnie d'une princesse étrangère<sup>997</sup>. Gasparini semble être en contact avec le milieu marchand vénitien : en 1777, son neveu Andrea Gasparo est baptisé et son parrain est le négociant Gabriel Cornet<sup>998</sup>, déjà rencontré pour son commerce de perles avec Marseille. Il paie 20 ducats de la *tansa mercantile* jusqu'à 1789, quand les *Savi* la diminuent à 10, car Gasparini affirme avoir fermé sa manufacture de crème de tartre<sup>999</sup>. Les activités de ce marchand-fabricant ne se limitent pas donc à la production et au commerce des perles.

Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, un groupe de producteurs de perles commence donc à agir comme de véritables négociants et non seulement comme des fournisseurs pour les intermédiaires marchands de la place vénitienne. Cette sortie du monde de la production et l'engagement dans le négoce international est probablement le résultat de la montée en puissance de ces acteurs dans les Arts des perles que nous avons analysé dans le chapitre 5. Avec les installations productives et la main-d'œuvre à leur disposition, ils tentent de rejoindre directement leurs clients sur les places occidentales, évinçant les intermédiaires locaux.

Ces exemples interrogent sur les contours et les caractères de cette présence de producteurs vénitiens dans le commerce occidental des perles de verre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Est-il possible de mieux préciser le rôle des marchands-fabricants dans ce commerce ? Comment interpréter leur engagement dans l'expédition des cargaisons ? Sont-ils des simples commissionnaires des négociants internationaux ou sont-ils relativement indépendants ? Les manifestes d'exportation fournissent quelques indications à cet égard, car certains d'entre eux comportent des indications quant à la propriété des colis expédiés<sup>1000</sup>. Nous avons donc analysé ces indications pour mesurer la relative indépendance, ou non, du négoce des marchands-fabricants : plus le taux de propriété des colis expédiés est grand, plus grande est la possibilité que les Vénitiens agissent de façon autonome (Tableau 30).

---

<sup>997</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. Margariteri, 22.05.1792.

<sup>998</sup> ASVe, *Censori*, b. 32, c.s.n. 23.12.1777.

<sup>999</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 954, n° 14, 24.03.1789.

<sup>1000</sup> « Per conto di », « a nome di ».

**Tableau 30. Cargaisons de perles vénitiennes vers le Ponant avec indications de propriété des marchands-fabricants d'après les manifestes d'exportation, 1781-1796 (en kg et pourcentage)**

Nom	A	B	C	B/A	C/B
G. Barbaria	505 913	201 166	63 218	39.7	31.4
A. C. Gasparini	173 218	15 185	13 921	8.8	91.6
G. de Menego	35 081	14 177	6 020	40.4	42.4
P. Sermonti	10 226	4 111	3 792	40.2	92.2
Giov. Barbaria	9 218	4 801	4 146	52.1	86.3
Ant. C. Gasparini	2 950	0	-	-	-
A. Molinari	843	843	843	100	100
G. P. de Grandis	256	0	-	-	-
F. Padoan	90	0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>737 795</b>	<b>240 283</b>	<b>91 940</b>	<b>32.6</b>	<b>38.3</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918. A = perles exportées ; B = perles exportées avec indication de propriété ; C = perles exportées avec indication de propriété du marchand/fabricant.

Malheureusement, les cargaisons expédiées par les marchands-fabricants comportant une indication de propriété sont une minorité de l'ensemble (32.6 %). Au total, presque 40 % de celles-ci sont au nom d'un des neuf expéditeurs vénitiens, mais le chiffre global masque une situation différenciée. Ainsi, 90 % des colis envoyés par Andrea Cecconi Gasparini comportant une indication de propriété sont au nom de ce même patron *margariter*, mais les colis comportant une indication de propriété ne représentent que 9 % de toutes les perles qu'il expédie en Occident, un pourcentage trop bas pour prendre son cas comme point de référence. Les exemples de Gaetano de Menego, Pietro Sermonti et Giovanni Barbaria offrent des données plus solides, avec un « taux de propriété » situé entre 40 et 90 % environ : mais ces négociants ne gèrent qu'une petite partie des cargaisons exportées. Encore une fois, il faut revenir à Giorgio Barbaria qui, étant le plus grand exportateur, permet d'observer un nombre majeur d'expéditions : 40 % de ses verroteries « occidentales » comportent une indication de propriété et, parmi celles-ci, 30 % environ sont pour son compte propre, un chiffre non négligeable. En même temps, toutefois, 115 170 kg de perles sont au nom des Juvalta & Co., ce qui équivaut à 57 % des colis exportés par Barbaria dans les ports occidentaux comportant une indication de propriété. Le résultat n'est pas clair, mais la balance semble être en faveur des négociants internationaux.

Un exemple tiré des sources qualitatives aide à mieux comprendre les contraintes et les marges de manœuvre des marchands-fabricants. En 1788, Giorgio Barbaria convainc les *Inquisitori di Stato* de lui accorder la possibilité de financer directement au moins un four de *conterie*<sup>1001</sup>. Toutefois, en

<sup>1001</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. M, 26.9.1788. Comme il a été montré dans le chapitre 3, ceci représente une violation majeure des normes corporatives de l'Arte des *margariteri*, productrice des *conterie* et, plus en général, une violation de la séparation entre les producteurs des deux typologies de perles de verre. En 1791, Giorgio Barbaria propose à un marchand de Rialto de faire produire les *conterie* de sa commande dans le four qu'il finance, *Ibid.*, fasc. P, 26.1.1791.

1791, un groupe de *margariteri* dénonce cet engagement illicite auprès du même magistrat vénitien, soulignant au passage sa dépendance vis-à-vis des correspondants portugais : « oubliant [Barbaria, n.d.r.] que si la maison Giuvalca de Lisbonne, celle qui jusqu'à présent lui a confié les commandes majeures, change son correspondant, comme elle a fait dans le passé, il [Barbaria, n.d.r.] se trouverait dans une mauvaise situation financière, obtenant de ces commandes 6 %, voire plus »<sup>1002</sup>. Il s'agit d'un passage clé qui permet de mettre en valeur le double aspect du rapport commercial entre le marchand-fabricant de perles et la maison internationale de négoce : Barbaria est sans doute dépendant du bon vouloir des Juvalta de Lisbonne : c'est grâce à eux qu'il obtient d'importantes commandes et ce sont eux qui permettent l'écoulement de ses perles (ainsi que d'autres d'ailleurs) sur les marchés atlantiques. En même temps, toutefois, l'indication d'un profit supérieur à 6 % indique que Barbaria n'agit pas comme un simple commissionnaire des négociants de Lisbonne, car les pourcentages des commissions se situent en général autour de 2 % à l'époque moderne. Ce pourcentage pourrait inclure le profit que Barbaria tire en tant que négociant de l'Art, donc la différence entre la *mercede* payée au maître-ouvrier à Venise et le prix de vente à Lisbonne.

Ces exemples montrent donc que les marchands-fabricants de perles les plus importants ne sont pas des acteurs passifs à la merci des grands marchands internationaux. Le commerce occidental des perles de verre est structurellement lié à la demande et à la consommation des marchés africains, américains, voire asiatiques, et donc aux commandes des négociants de Cadix, Lisbonne, Londres ou Marseille. La fortune d'un marchand-fabricant vénitien de perles repose sans doute sur ses capacités, sur l'établissement de liens et de contacts, sur la création d'un réseau international, sur la diversification des lieux d'expéditions des marchandises. Cependant, le rôle d'intermédiation des négociants internationaux, surtout dans le contexte atlantique, demeure fondamental. Les sources examinées indiquent qu'il y a des marges de manœuvre que les producteurs vénitiens les plus solides, capables et entreprenants peuvent exploiter pour évincer l'intermédiation des négociants locaux et se connecter directement aux maisons de commerce des places occidentales. En ce sens, la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, connaît une évolution progressive mais non linéaire d'une partie du milieu responsable de la fabrication des perles de verre, qui essaie de sortir des relations de fourniture traditionnelles pour s'engager dans le monde du négoce afin d'augmenter les profits. Le phénomène ne concerne pas la totalité des marchands-fabricants, mais les plus importants offrent un témoignage de la capacité d'adaptation et transformation des acteurs économiques vénitiens.

---

<sup>1002</sup> « Dimenticandosi, che se la casa Giuvalca di Lisbona, che fù quella che sino ad ora le ha trasmesso le maggiori comissioni, cambia in altra persona, come fù per tutto il tempo passato, egli sarebbe a un pessimo partito, ritraendo da simili manifatture un sei, e più per cento », *Ibid.*

## Conclusion

Les perles de verre sont un produit stratégique pour le commerce vénitien vers l'Occident au XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement en termes de valeur exportée (quelques dizaines de milliers de ducats par an), mais parce qu'elles s'inscrivent pleinement dans la stratégie commerciale de Venise. À l'intérieur de la logique du contre-échange, Venise dispose d'un produit manufacturé très demandé sur les marchés occidentaux (les perles) dont l'exportation permet d'obtenir, en échange, une partie des denrées coloniales et des matières premières occidentales qui rentrent ensuite dans l'économie lagunaire. En ce sens, les perles représentent un engrange primordial pour le mécanisme économique vénitien.

L'étude croisée des sources quantitatives vénitiennes et étrangères a permis de préciser quelles sont les destinations occidentales des perles de verre, allant au-delà de vagues descriptions issues des sources qualitatives. Lisbonne ressort comme le pilier principal de ce commerce, alors qu'au cours des années 1760 on assiste à l'expansion du marché anglais. Ainsi, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Lisbonne, Londres, Liverpool et Bristol attirent la plupart des perles exportées par Venise. En revanche, si Amsterdam demeure une destination centrale dans les années 1760, elle décline ensuite, en cohérence avec la dynamique de l'engagement hollandais dans la traite des esclaves et la fin de la réexportation des perles vénitiennes vers la Grande-Bretagne. Cadix et Marseille demeurent en revanche des niches de marché tout au long de la seconde moitié du siècle. La géographie du commerce occidental des perles soulève des questionnements concernant les possibilités d'expansion de cette industrie vénitienne, la complémentarité des systèmes économiques, les variables conjoncturelles, la structure et les règles du jeu du commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre autres. Du point de vue du commerce des perles, Venise est beaucoup plus liée au Portugal et à la Grande-Bretagne qu'à la France. Pouvons-nous généraliser cette conclusion pour l'ensemble des échanges commerciaux entre ces pays ? Quels sont les espaces interstitiels économiques à disposition d'une petite puissance comme Venise dans le contexte international du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Le chapitre suivant va approfondir ces problématiques.

Le passage à la dimension micro de l'analyse a permis de s'interroger sur le rôle des Vénitiens et notamment des marchands-fabricants de perles de verre dans le commerce euro-méditerranéen au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les données issues des manifestes des années 1760 sont imprécises et il est donc difficile de généraliser. Les cas analysés semblent indiquer que les opérateurs traditionnels jouent dans la plupart des cas le rôle de commissionnaires pour les maisons étrangères et qu'ils ne possèdent en général pas de filiale dans les ports occidentaux. En même temps, l'exemple de Isach dalla Man montre qu'il y a également des acteurs plus dynamiques qui agissent sur plusieurs parties de la filière des perles et ouvrent de nouveaux marchés à travers leurs filiales. Est-ce une coïncidence que, dans

les années 1760, l'opérateur le plus important soit un membre de la communauté juive vénitienne ? Cela ne témoigne-t-il pas de l'importance de ce groupe pour l'économie de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Pour approfondir ces thèmes, le cas de dalla Man, fortement lié au développement du marché anglais des perles, sera analysé dans le chapitre qui suit.

Les patrons *margariteri* et les négociants *perleri* n'expédient pas directement leurs perles dans les années 1760, mais au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle leur engagement dans le monde du négoce augmente. En effet, les principaux marchands-fabricants vénitiens des perles apparaissent souvent comme expéditeurs de leurs produits dans les manifestes des dernières décennies du siècle. Ces indices indiquent qu'un processus de transformation est en train de se développer au sein des producteurs de perles, qui souhaitent rentrer dans le monde du négoce, évinçant l'intermédiation des négociants vénitiens et établissant des liens directs avec les négociants des places occidentales. Ce changement est probablement favorisé par le contrôle désormais total que les patrons et négociants ont sur les Arts des perles. Toutefois, il n'est pas simple d'établir quelle est la relation entre ces marchands-fabricants et leurs correspondants occidentaux. Les indications de propriété repérées dans les manifestes montrent une situation en transformation : la plupart des cargaisons est encore souvent expédiées pour le compte des consignataires internationaux, alors que les marchands-fabricants expédient à leur compte environ 40 % des colis. Pourtant, l'établissement de contacts directs avec les commanditaires élargit les possibilités des producteurs vénitiens : l'intermédiation des négociants locaux n'est plus nécessaire et, en contrôlant le processus de fabrication, ils peuvent jouer sur la différence entre coût de fabrication des perles et prix de vente aux négociants de Lisbonne, Londres, Marseille ou Cadix. En ce sens, il est probable que le raccourcissement de la filière de vente a des effets positifs sur les profits des *margariteri* et des *perleri*, dont les principaux s'engagent aussi dans d'autres commerces (céréales et denrées coloniales, dans le cas de Barbaria, crème de tartre, dans le cas de Gasparini). La collaboration Barbaria-Juvalta montre que les producteurs vénitiens demeurent certainement dépendants des commandes internationales, mais qu'en parallèle ils ont des marges de manœuvre et de profits majeurs qu'un simple commissionnaire. De ce point de vue, le marché occidental des perles de verre offre de perspectives intéressantes pour la croissance et la transformation des marchands-fabricants vénitiens qui deviennent de plus en plus le lien entre les deux mondes de la production et du négoce.

## Chapitre 9. Le grand puzzle du commerce atlantique des perles vénitiennes

### Introduction

En croisant sources qualitatives, quantitatives et littérature scientifique, ce chapitre décèlera quatre études de cas concernant le commerce occidental des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les trois premières analysent les marchés français, britanniques, portugais, en questionnant les facteurs qui expliquent la répartition du marché occidental des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes et en réfléchissant, donc, sur les « règles du jeu » et sur les conditions qui modèlent le commerce international au XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus particulièrement, il s'agira dans un premier temps de comprendre pourquoi le marché français des perles vénitiennes est si peu développé au XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré l'importance du commerce colonial pour la France et le fort engagement des armateurs français dans la traite des esclaves. Nous prendrons en compte différents facteurs, de la présence d'une industrie locale productrice de perles et en concurrence avec celle de Venise, à la localisation des ports négriers<sup>1003</sup> français, tout en soulignant, au passage, le rôle joué par la logique mercantiliste dans le développement des échanges commerciaux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous nous tournerons ensuite vers la Grande-Bretagne pour comprendre comment et pourquoi l'importance du marché britannique pour le secteur vénitien des perles augmente énormément à partir des années 1760. Nous verrons alors qu'une série de facteurs généraux et locaux se croisent, les opérateurs commerciaux vénitiens ainsi que les représentants de la République à l'étranger se démontrent capables de favoriser l'expansion commerciale d'un produit sur un marché « nouveau », tout en établissant un approvisionnement direct entre la Lagune et Liverpool. Enfin, l'analyse se portera sur Lisbonne, véritable plaque tournante du commerce occidental des perles vénitiennes. Quel est le rôle des perles de verre dans le commerce luso-vénitien ? Quelles sont les marges de profit dans ce commerce ? Quelles perspectives offre l'empire colonial portugais aux perles ? La section finale du chapitre concerne le lien entre commerce occidental des perles vénitiennes et la traite négrière atlantique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Si la recherche s'est déjà penchée sur ce thème, nous nous demanderons si, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Venise et l'Atlantique sont économiquement interconnectés à travers le commerce des perles de verre.

---

<sup>1003</sup> On adopte ici les termes « négrier » et « négrière », utilisés couramment dans l'historiographie francophone. Comme l'observe Olivier Pétré-Grénouilleau, cet adjectif a l'avantage de comprendre tant les captifs destinés à l'esclavage (dans le langage de l'époque, les « nègres », une expression qui, habituellement, n'a pas de connotation négative jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle) que les négriers, c'est-à-dire les Européens, Américains et Africains responsables de l'organisation et de l'exploitation de ce commerce. De cette manière, les deux pôles de cette expérience pluriséculaire sont pris en compte, Olivier Pétré-Grénouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, op. cit.

## 9.1. Le marché français des perles vénitiennes. Si proche, et pourtant si loin

Qui dit perles de verre dit commerce des esclaves et, en effet, la plupart de perles vénitiennes expédiées en Occident sont destinées aux marchés africains. Pourquoi alors la France n'est qu'une destination mineure pour les perles de verre vénitiennes par rapport au Portugal et à la Grande-Bretagne, malgré la grande implication des négociants français dans le commerce atlantique et dans la traite atlantique ? Pour répondre à cette question, il faut revenir sur trois enjeux : l'utilisation des rassades et des verroteries dans la traite négrière française ; les caractéristiques du commerce français des perles de verre ; le commerce entre Venise et la France au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 9.1.1. Rassades et verroteries dans les cargaisons de traite françaises

La littérature scientifique a souligné que la cargaison d'un navire négrier européen varie en fonction du lieu de traite et que tous les négociants et armateurs européens s'efforcent de réunir une grande variété d'articles destinés aux acheteurs africains<sup>1004</sup>. Le commerce des esclaves se caractérise aussi par la spécialisation des négriers européens selon les possibilités offertes par l'industrie et le commerce de chaque pays, comme le souligne Anne Ruderman<sup>1005</sup>. En ce qui concerne l'approvisionnement des articles pour la traite, les Français doivent faire face à plusieurs restrictions sur l'importation des produits étrangers qui les obligent à commercer avec les Britanniques et les Portugais dans les forts situés le long des côtes africaines pour augmenter la variété de leurs cargaisons<sup>1006</sup>. Est-ce que ces conditions touchent le commerce des perles de verre vers la France ?

En 1708, pendant la guerre de Succession d'Espagne, les négriers de Bordeaux et Rouen reçoivent du Conseil du Commerce l'indication de s'appuyer d'abord sur la production locale de perles de verre et l'interdiction pure et simple de les importer depuis la Hollande<sup>1007</sup>. Pourtant, les verroteries étrangères apparaissent parmi les produits admis en entrepôt pour le commerce d'Afrique par les lettres patentes octroyées par Louis XV en janvier 1716 aux armateurs engagés dans la traite<sup>1008</sup>.

---

<sup>1004</sup> David Eltis et Lawrence C. Jennings, « Trade between Western Africa and the Atlantic World in the Pre-Colonial Era », *art. cit.*, p. 948 en particulier ; Stanley B. Alpern, « What Africans Got for Their Slaves : a Master List of European Trade Goods », *art. cit.* ; Olivier Pétré-Grénouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale, op. cit.*

<sup>1005</sup> Anne Ruderman « Intra-European Trade in Atlantic Africa and the African Atlantic », *The William and Mary Quarterly*, n° 77, 2020, p. 211-244, p. 225.

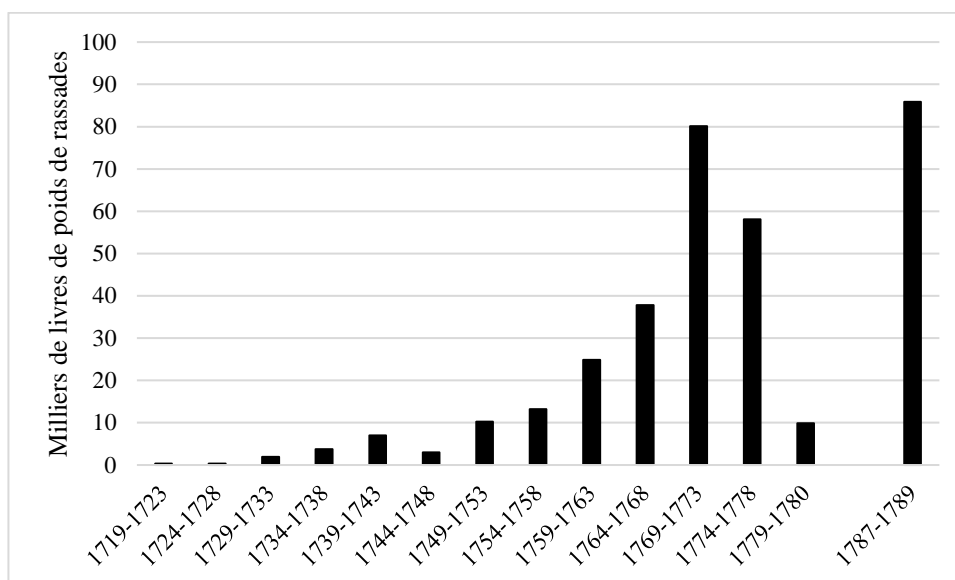
<sup>1006</sup> *Ibid.*, p. 223-224, p. 236-237.

<sup>1007</sup> *Ibid.*, p. 234-235.

<sup>1008</sup> Aka Kouame, *Les cargaisons de traite nantaises au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une contribution à l'étude de la traite négrière française*, Thèse de doctorat sous la direction de Christian Hermann, Université de Nantes, UFR de Histoire et d'Archéologie, Nantes, 2005, p. 502.

D’ailleurs, après 1719, la balance de commerce (TOFLIT18) montre que la France importe des quantités grandissantes de rassades et de verroteries au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (Figure 35)<sup>1009</sup>.

**Figure 35. Rassades et verroteries importées en France d’après la balance de commerce française, 1719-1789 (moyenne sur cinq ans)**



D’après : TOFLIT18. Il n’y a pas de données entre 1780 et 1786, à l’exception des années 1787-1789. Entre 1752 et 1780, les sources n’indiquent pas l’unité de mesure des verroteries importées et nous avons donc exclu du graphique ces flux.

Si l’éventail des destinations est ample, et montre également l’existence d’un commerce en droiture vers les Antilles<sup>1010</sup> et l’Asie, les côtes africaines occidentales absorbent néanmoins la très grande majorité des perles de verre exportées par la France au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le montrent encore une fois les données de la balance du commerce collectées dans TOFLIT18 (Tableau 31).

<sup>1009</sup> Dans les statistiques de TOFLIT18, de nombreux articles peuvent rentrer dans la vaste catégorie de perles de verre. Neuf (avec leur variations) ont été sélectionnés : colliers de perles fausses, conterie, grains de verre, ouvrage de verre en rassades, perles de verre, perles fausses, rassades et autres vitrifications, verroteries en rassades, verroteries pour l’entrepôt de Guinée (ce dernier terme est révélateur). Encore une fois, je dois remercier Guillaume Daudin qui m’a fourni les données de TOFLIT18 relatives aux perles.

<sup>1010</sup> Comme le confirme également l’archéologie, Marvin T. Smith, « Eighteenth-Century Glass Beads in the French Colonial Trade », *Historical Archaeology*, n°36, 2002, p. 55-61. Le phénomène remonte par ailleurs au XVI<sup>e</sup> siècle, Laurier Turgeon, « French Beads in France and Northeastern North America during the Sixteenth Century », *Historical Archaeology*, n° 35, 2001, p. 58-82 ; Carla Andreia Martins Torres, *Lo que cuenta un abalorio : reflejos de unas cuentas de vidrio en la Nueva España*, Thèse doctorale, Universidad Complutense de Madrid, Madrid, 2019, p. 120 ; Élise Vanriest, « Glass Beadmaking and Enamel Lampwork in Paris, 1547-1610 », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n° 33, 2021, p. 45-53.



**Tableau 31. Destinations des verroteries exportées depuis les ports français d'après la balance de commerce française, 1718-1792**

Débouché	Verroteries exportées (livres de poids)	Part (%)
Afrique occidentale	865 190	84.9
Antilles françaises	85 102	8.4
Asie	43 613	4.3
Europe	19 712	1.9
Levant	3 700	0.4
États-Unis	1 000	0.1
<b>Total</b>	<b>1 018 317</b>	<b>100.0</b>

D'après : TOFLIT18.

D'ailleurs, les dictionnaires français de commerce citent les rassades et les verroteries parmi les articles à employer pour le commerce africain. Par exemple, en 1764, dans *Le commerce d'Amérique par Marseille*, à la section « Guinée. Traite des Noirs », l'auteur écrit :

« La conterie, la verroterie, le contre brodé & les rassades, nous viennent de Venise, d'où toutes les Nations les tirent, aucune n'ayant pû encore travailler à la conterie, & la donner à si bon marché que les Verriers Vénitiens. En effet, il est surprenant que les rassades puissent se vendre à un si vil prix, la livre pesant achetée en gros à Marseille ne coute que huit sols. Or cinq masses ne pesent qu'une livre, & chaque masse est composée de douze branches de dix filets chacune, c'est-à-dire, que pour trois deniers on a vingt filets de ces perles : est-il possible de travailler à meilleur marché ? »<sup>1011</sup>.

Les perles de verre (notamment les *conterie* vénitiennes) sont des objets d'usage commun pour les armateurs négriers marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'auteur les considère comme un article particulièrement profitable à acheter directement dans le port phocéen en vue de l'achat de captifs africains<sup>1012</sup>. En effet, le consul de Venise à Marseille écrit au milieu du siècle que les *conterie* y sont régulièrement exportées<sup>1013</sup>. Aussi, les rassades font partie des cargaisons des navires nantais destinés aux lieux de traite et il s'agit souvent d'articles importés depuis la Hollande ou depuis Venise *via* Marseille<sup>1014</sup>. D'après les sources analysées par Aka Kouame, entre 1749 et 1754, les négociants nantais chargent plus de 41 tonnes de rassades et de verroteries dans les cales des navires destinés à la traite, soit 8 tonnes par an<sup>1015</sup>. Les sources montrent donc qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les négriers français

<sup>1011</sup> Auguste Chambon, *Le Commerce de l'Amérique par Marseille*, Avignon, 1764, vol. II, p. 394.

<sup>1012</sup> « Les rassades noires, blanches ou claires, sont celles qui se débitent le mieux. On en forme des masses d'environ quatre livres, & chacune de ces masses vaut une pièce. Il est certain que si la Traite pouvoit se faire avec cette seule espèce de marchandise, le profit seroit immense ; mais, comme je l'ai déjà observé, il faut qu'une cargaison soit variée, le paiement de chaque Esclave se faisant avec le plus de différentes marchandises qu'il est possible », *Ibid.*

<sup>1013</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 715, c.s.n. 13.02.1754.

<sup>1014</sup> Aka Kouame, *Les cargaisons de traite nantaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 293-296, p. 429-432, p. 454, p. 618.

<sup>1015</sup> Pour précision, 78 986 livres de poids de rassades et 5 793 livres de poids de verroteries, *Ibid.*, p. 450-454.

utilisent les perles de verre fabriquées à l'étranger pour former leurs cargaisons de traite et que, de ce point de vue, sur le plan concret, ils ont les mêmes possibilités des Britanniques et des Portugais. Ce que nous ne connaissons pas en l'état actuel de la recherche, c'est la part des perles dans les armements négriers français, britanniques et portugais : une éventuelle différence justifierait le rôle moindre joué par le marché français dans le commerce vénitien des perles. Compte tenu que les négriers français les utilisent dans leurs campagnes de traite, quel rôle ont les rassades fabriquées à Venise par rapport à celles des autres fournisseurs et à celles issues de la production locale ?

### 9.1.2. Hollande, Venise et production locale : les fournisseurs des perles pour la traite française des esclaves

Au cours de l'époque moderne, la France développe une puissante industrie verrière qui fait concurrence et dépasse celle de Venise, au moins dans certaines productions, comme la miroiterie<sup>1016</sup>. Les verriers parisiens et rouennais sont engagés aussi dans la production des perles de verre au moins depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1017</sup>, une activité qui ne cesse pas au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le constate par ailleurs Giorgio Barbaria lors de son voyage à Paris en 1775 et 1776<sup>1018</sup>. Malgré cela, il est difficile de mesurer l'apport de l'industrie française des perles de verre à la traite des esclaves. Pour ce qui est de Nantes, le principal port négrier français au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Hollande est le principal fournisseur étranger utilisé pour les armements des navires destinés au commerce africain. Les perles de verre y parviennent depuis la Bohême (*via* la Hollande) et Venise (*via* Marseille), alors que le port négrier possède lui-même une verrerie qui ne semble cependant pas suffisante à satisfaire les besoins du commerce africain<sup>1019</sup>.

Comme nous l'avions montré dans la section précédente, l'importation française des perles de verre s'intensifie dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après les données issues de la balance de commerce française, la valeur de ce commerce passe de moins de 5 000 livres tournois par an avant 1750, à plus de 100 000 livres tournois dans les années 1770-1780. Si les verroteries jouent donc un rôle très marginal dans l'ensemble du commerce extérieur français (se chiffrant au XVIII<sup>e</sup> siècle à plusieurs centaines de millions de livres tournois<sup>1020</sup>), la croissance entre la guerre de Sept

---

<sup>1016</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 196-197.

<sup>1017</sup> Brad Loewen, « Glass and Enamel Beadmaking in Normandy, circa 1590-1635 », *Beads: Journal of the Society of Bead Researchers*, n° 31, 2019, p. 9-20 ; Élise Vanriest, « Glass Beadmaking and Enamel Lampwork in Paris, 1547-1610 », *art. cit.*

<sup>1018</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 385, c. 58 (13.09.1776).

<sup>1019</sup> Serge Daget, *La traite des Noirs. Batailles négrières et vellétés abolitionnistes*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1990, p. 98-99 ; Jean Danet, *Bleu Blancs Nègres : Nantes 1793. Quel génocide ?*, Nantes, Le Passeur-Cecofop, 1991, p. 29-30 ; Aka Kouame, *Les cargaisons de traite nantaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 396-397, p. 406-407.

<sup>1020</sup> Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité : la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2011, p. 212-213.

Ans (1756-1763) et la guerre d'Indépendance américaine (1776-1783) et dans les années qui précèdent la Révolution est considérable, et elle coïncide avec l'expansion plus générale du commerce colonial français<sup>1021</sup>. Ces données confortent l'intensification des expéditions de perles vers Marseille entre la seconde moitié des années 1760 et les années 1790, montrée par les manifestes d'exportation vénitiens. Mais quel rôle joue effectivement Venise dans ce commerce ?

La base TOFLIT18 permet d'étudier la géographie du commerce français des verroteries et, pour ce faire, on a sélectionné les flux mesurés en « livres de poids ». Certaines caractéristiques de la source entravent cependant l'analyse. La première est que les termes pour indiquer les partenaires commerciaux de la France évoluent au cours du temps : le « Nord », originairement utilisé pour indiquer tous les ports au nord des Provinces-Unies, donne lieu à des catégories plus précises après 1733, jusqu'à disparaître après 1780 ; le marché italien est reparti dans les catégories « Savoye et Piémont » et « Italie » jusqu'en 1757, en 1758 « Naples et Sicile », « Gênes » et « Venise » sont ajoutées, en 1780 la catégorie résiduelle « Italie » est divisée entre « États ecclésiastiques » et « Toscane »<sup>1022</sup>. Nous avons donc regroupé les aires d'approvisionnement principales en trois catégories : Hollande, péninsule italienne, Nord et villes hanséatiques. À côté de ces acteurs principaux, il y a également quelques importations sporadiques depuis l'Angleterre et la péninsule Ibérique, mais elles ne changent pas le tableau d'ensemble. La seconde caractéristique qui affecte l'analyse concerne la disponibilité de données, qui varie beaucoup selon le port français examiné : si, pour la Rochelle, elles sont disponibles entre 1719 et 1789, pour Nantes la période d'observation est réduite aux années 1734-1778 et pour Marseille aux années 1743-1780. L'image qui en ressort est donc partielle.

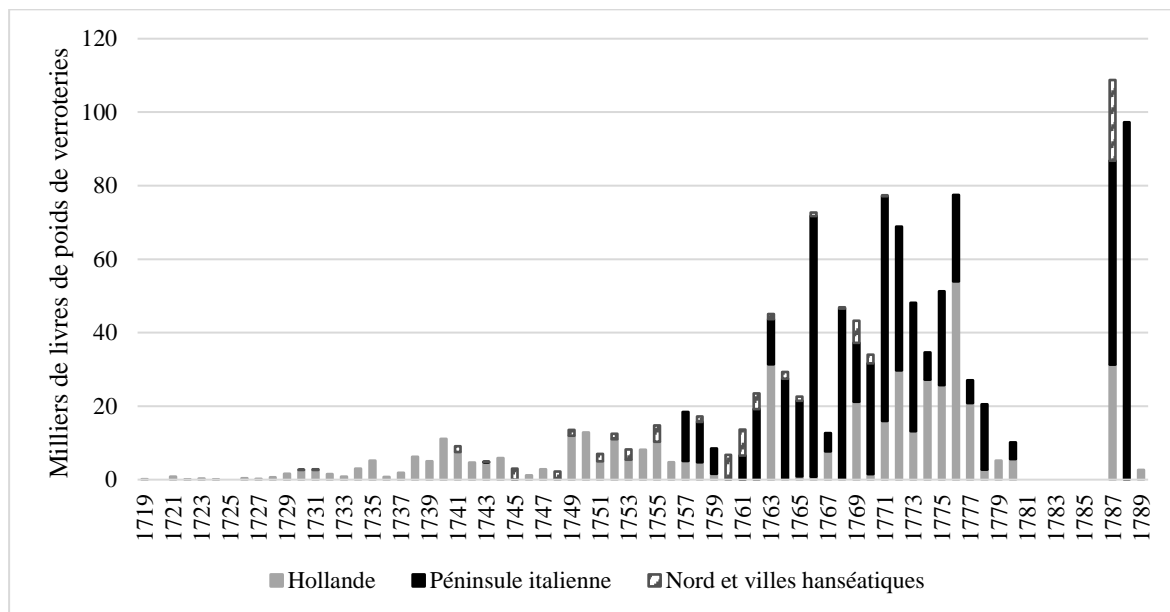
Malgré ces difficultés, les données de TOFLIT18 offrent de indications très utiles sur la provenance des perles de verre importées en France au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (Figure 36).

---

<sup>1021</sup> Paul Butel, « France, the Antilles, and Europe in the seventeenth and eighteenth centuries: renewals of foreign trade », dans James D. Tracy (dir.), *The Rise of Merchants Empires*, *op. cit.*, p. 153-173, p. 160-164 en particulier.

<sup>1022</sup> Loïc Charles, Guillaume Daudin, *France, c. 1713-c. 1821*, *art. cit.*, p. 238.

**Figure 36. Provenance des rassades et verroteries importées en France d'après la balance du commerce française, 1719-1789**



D'après : TOFLIT18.

Les sources quantitatives confortent ce que l'historiographie a observé pour Nantes, c'est-à-dire l'existence de deux grands pôles d'approvisionnement pour les perles de verre : la Hollande, qui offre aux négociants français les perles bohèmes (et locales ?), et la péninsule italienne, d'où viennent celles vénitiennes. Les données pour la Hollande sont beaucoup plus nombreuses, alors que celles « italiennes » commencent seulement à la fin des années 1750, mais l'absence jusque-là est probablement due à la source, parce que, comme observé plus haut, le consul vénitien à Marseille décrit les exportations des *conterie* en 1754. L'approvisionnement en droiture depuis les ports allemands demeure limité tout au long du siècle. En se limitant aux années 1757-1780, période pour laquelle des chiffres existent pour les deux fournisseurs principaux, la Hollande expédie 12 500 livres de poids de rassades environ par an, la péninsule italienne 23 000, soit presque le double. D'après ces données, la péninsule italienne est donc le principal lieu de provenance des perles importées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme Venise est le centre de production principal de ces articles, nous pouvons conclure que la ville de Saint-Marc joue alors un rôle primordial dans l'approvisionnement du marché français et que la présence d'autres producteurs européens n'empêche pas la pénétration des perles vénitiennes sur ce marché.

Cependant, si nous déplaçons l'intérêt des données agrégées aux directions des fermes, des différences émergent. La partition géographique de ces marchés est nette et logique : les villes du

nord et de l'ouest de la France importent les perles depuis Amsterdam<sup>1023</sup> et l'Europe d'abord, alors que Marseille les reçoit de la péninsule italienne (Tableau 32).

**Tableau 32. Provenance des verroteries importées dans les principales directions des fermes françaises d'après la balance de commerce française**

Direction des données françaises	Période d'observation	Provenance des perles	Part (%)
Bordeaux	1741-1766	Nord et villes hanséatiques	76.1
		Hollande	23.9
La Rochelle	1719-1789	Hollande	90.6
		Marseille	8.7
		Nord et villes hanséatiques	0.5
		Péninsule Ibérique	0.2
Marseille	1743-1780	Péninsule italienne	100.0
Nantes	1734-1778	Hollande	87.3
		Nord et villes hanséatiques	9.6
		Péninsule Ibérique	3.5
		Antilles	1.1
Rennes	1752-1779	Angleterre	63.2
		Hollande	35.9
		Nord et villes hanséatiques	0.9
Rouen	1738-1776	Hollande	88.9
		Péninsule Ibérique	11.1

D'après : TOFLIT18.

Par ailleurs, Marseille est le port français le plus engagé dans le commerce des perles de verres : sa direction des fermes importe beaucoup plus de rassades que toutes les autres additionnées (Tableau 33).

**Tableau 33. Verroteries importées dans les principales directions des fermes françaises, en livres tournois**

Port français	Période d'observation	Total	Moyenne annuelle
Marseille	1743-1780	491 054	13 272
Nantes	1734-1778	155 921	3 544
La Rochelle	1719-1789	101 125	1 444
Bordeaux	1741-1766	49 109	1 964
Rennes	1752-1779	42 680	1 581
Rouen	1738-1776	25 512	671

D'après : TOFLIT18.

<sup>1023</sup> Nous ne pouvons pas exclure qu'une partie des perles vénitiennes expédiées à Amsterdam sont ensuite réexportées vers les ports français de la façade atlantique, mais aucune information n'a été trouvée sur cette question.

Les perles vénitiennes arrivent à Marseille en suivant des routes différentes, tant *via* Gênes et Livourne qu'en droiture depuis la Lagune, mais cette dernière option ne représente pas la majorité des cas<sup>1024</sup>. En février 1754, Bartolomeo Cornet, consul vénitien à Marseille, écrit ainsi aux *Cinque Savi alla Mercanzia* :

« Les articles provenant de là-bas [Venise n.d.r.] sont les plaques, les aciers, la lacque, les **contarie**, le chanvre, les blés, l'orge et les légumes, alors qu'ici nos miroirs n'ont aucune diffusion. La plupart de ces marchandises proviennent de là-bas sous pavillon étranger, et certaines *via* Livourne et Gênes, faute de navires [vénitiens, n.d.r.] destinés à ce port »<sup>1025</sup>.

Le 31 mai de la même année, Bartolomeo Cornet écrit explicitement que de petits lots de *conterie* arrivent continuellement soit par navire en droiture, soit *via* Gênes ou Livourne, en transitant par Florence. Les perles vénitiennes sont en partie achetées par les marchands de bijouterie et en partie envoyées à l'intérieur du royaume<sup>1026</sup>. Cela conforte ce que l'historiographie a remarqué pour Nantes : pendant l'essentiel du XVIII<sup>e</sup> siècle, Marseille joue le rôle de plaque intermédiaire entre Venise et les ports négriers de la façade atlantique de la France. Les *conterie* et les *manifatture a lume* sont donc achetées par les négociants nantais et bordelais aux négociants marseillais, qui les tirent de leurs correspondants vénitiens<sup>1027</sup>. Bien que cela n'exclut pas la présence d'un commerce de réexportation des perles vers l'étranger, notamment vers le Levant, l'Afrique du Nord ou les Antilles<sup>1028</sup>, le faible engagement des négociants marseillais dans la traite des esclaves réduit les possibilités de réexportation et « relègue » Marseille dans la position de destination intermédiaire. Les perles étant l'un des principaux articles d'exportation vénitiens vers le Ponant, cela limite les possibilités d'expansion du commerce de Venise avec le port phocéén. Ce n'est pas un hasard, donc, si les exportations des perles vénitiennes vers Marseille augmentent au cours des années 1760 et grimpent après 1780, car c'est à cette période que les Marseillais s'engagent fortement dans la traite des esclaves.

---

<sup>1024</sup> Les données de TOFLIT18 ne sont pas exhaustives, mais indiquent que Gênes, Livourne et Venise expédient chacun un tiers environ des perles importées à Marseille entre 1758 et 1780, alors que l'emploi des ports savoyards et méridionaux est négligeable.

<sup>1025</sup> « Li generi provenienti da costì sono le lastre, acciaj, lacca, **contarie**, canape, grani, orzi e legumi; non avendo in questa parte introduzione veruna li spechj. La maggior parte di queste mercanzie vengono da costì con bandiere foreste, e qualche d'une anche per via di Livorno, e Genova per diffetto di bastimenti destinati per questo porto », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 715, c.s.n. 13.02.1754.

<sup>1026</sup> *Ibid.*, c.s.n. 31.05.1754.

<sup>1027</sup> Aka Kouame, *Les cargaisons de traite nantaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 427, p. 618.

<sup>1028</sup> TOFLIT18 indique que l'Espagne est une destination des *conterie* importées à Marseille, Trivellato suggère qu'une partie est destinée à Alep, Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 162-170.

### 9.1.3. Entre nouvelles opportunités et problèmes de complémentarité

Le fait que, pour la plupart du XVIII<sup>e</sup> siècle, Marseille ne soit pas un port spécialisé dans la traite négrière<sup>1029</sup> contribue à expliquer le rôle moindre joué par le marché français dans le commerce vénitien des perles de verre. Certes, les négociants marseillais acheminent les perles vénitiennes vers les ports de traite français (Nantes, Bordeaux, La Rochelle etc.), mais ce rallongement de la filière de vente implique une augmentation des coûts de transport et d'intermédiation : quelle est la rentabilité d'un produit comme les perles (notamment des *conterie*) après tous ces passages ? Quels sont les intérêts et les perspectives de profit des grands négociants marseillais dans cette activité, au-delà d'une commission ? D'ailleurs, le cas marseillais montre que, pour le commerce des perles de verre, l'être un port engagé dans les trafics coloniaux ne suffit pas : au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, Marseille en fait augmente progressivement sa participation au commerce antillais jusqu'à devenir, avant la Révolution, le deuxième port colonial français<sup>1030</sup>. Pourtant, les importations de perles grimpent seulement dans les années 1780, quand, après 1783, les armateurs et les négociants marseillais commencent à investir fortement dans la traite, un phénomène qui dure une décennie<sup>1031</sup>. Ce changement, le développement conséquent d'une forte demande en perles pour les campagnes négrière en Méditerranée, dans un port relativement proche à Venise, et le raccourcissement de la filière de vente stimulent le commerce des perles.

L'attention au cas de Marseille permet de prendre en considération un dernier facteur qui pourrait expliquer la part relativement faible du marché français dans le commerce des perles vénitiennes : l'importance de la complémentarité économique entre deux pays « mercantilistes ». En effet, si l'engagement des négociants marseillais dans la traite favorise l'affluence des perles de verre, les relations commerciales entre Venise et Marseille demeurent pourtant difficiles, comme l'indiquent

---

<sup>1029</sup> Dans laquelle la ville provençale a un « rang modeste » par rapport à Nantes et Bordeaux selon Charles Carrière, Charles Carrière, *Richesse du passé marseillais*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>1030</sup> Vers 1789, la valeur du commerce marseillais avec l'Atlantique se chiffre à 61 millions de livres (dont 55 avec les Antilles), alors que celui levantin est de 63 millions, Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, vol. 1, *op. cit.*, p. 72-73 ; 122 navires marseillais sont destinés aux Antilles en moyenne entre 1784 et 1788, Charles Carrière, *Richesse du passé marseillais*, p. 35. Voir également : Manuel Perez Garcia, « Les échanges transnationaux et la circulation des nouveaux produits en Méditerranée occidentale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie & société*, 30<sup>e</sup> année, 1, 2011, p. 39-55 ; Gilbert Buti, « Marseille, la péninsule ibérique et les empires américains (1659-1793) : 'Le soleil des profits se lève aussi à l'Ouest' », *Revue d'Histoire maritime*, n° 13, 2011, p. 211-232.

<sup>1031</sup> D'après Charles Carrière, les Marseillais organisent 81 expéditions négrières dans l'Atlantique et l'océan Indien entre 1783 et 1792, Charles Carrière, *Richesse du passé marseillais*, *op. cit.*, p. 39. Voir également, Gilbert Buti, « Marseille, port négrier au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n°11, 2007, p. 163-178. D'après Buti, l'investissement des armateurs marseillais dans la traite s'explique par les difficultés du commerce levantin, la réduction des profits de l'économie de plantation et, donc, la recherche de nouvelles sources de profit et l'ouverture des lieux de traite au Mozambique, Gilbert Buti, « Commerce honteux pour négociants vertueux à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle ? », dans Éric Saunier (dir.), *Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, n° 1, 2008, p. 199-219, p. 216-217 en particulier.

par exemple les lettres entre la maison vénitienne Daniel Bonfil et fils et celle marseillaise Roux frères dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1032</sup>. En 1773, les Roux choisissent la maison Bonfil comme correspondant pour les places de Venise et Constantinople. Cependant, le commerce entre la Lagune et le port français se révèle compliqué : les sucres que les Roux offrent ont des prix trop élevés par rapport aux concurrents d'autres pays et, en tout cas, il faudrait utiliser le pavillon vénitien pour jouir des droits douaniers plus faibles ; pour ce qui est du café antillais, les Bonfil le tirent à des prix plus favorables du Caire, d'autant plus que la République impose des droits exorbitants sur celui atlantique<sup>1033</sup>. En fait, les expéditions de marchandises demeurent très limitées, les Bonfil ne trouvant que des blés et du chanvre à proposer contre d'éventuels envois de sucre de la part des Roux<sup>1034</sup>. Les difficultés découlent surtout des barrières douanières et des interdictions d'importation imposées par Venise et par la France, d'autant plus que les deux pays sont concurrents dans deux secteurs stratégiques de leurs industries : celui de la soie de luxe et de la verrerie. Si nous ajoutons la préférence accordée par les autorités vénitiennes au café de Moka, nous comprenons que, dans la logique mercantiliste, Venise et Marseille ne sont pas deux partenaires commerciaux idéaux. Concrètement, les Vénitiens ont peu de produits à offrir aux Marseillais en échange du sucre antillais. Certes, les perles de verre sont une exception et il y a du commerce entre les deux places, comme en témoignent par ailleurs les dépêches du consul vénitien à Marseille<sup>1035</sup>, mais il s'agit de flux modestes<sup>1036</sup>.

Ces problèmes de complémentarité émergent également du contentieux entre les autorités de la République et l'ambassadeur de France à Venise en 1751-1752, à l'occasion de la révision des droits douaniers vénitiens sur l'importation du sucre blanc<sup>1037</sup>. Dans le cadre d'une stratégie visant à favoriser les trafics avec les pays qui importent les produits « nationaux », le gouvernement vénitien choisit de baisser le droit sur les sucres blancs portugais, entraînant la réaction immédiate des

---

<sup>1032</sup> CCIM, *Fonds Roux*, L09-0960, L09-0961 ; Giovanni Levi, « I Commerci della Casa Daniele Bonfil e Figlio con Marsiglia e Costantinopoli », dans Stefano Gasparri, Giovanni Levi et Pierandrea Moro (dir.), *Venezia. Itinerari per la storia della città*, Bologne, il Mulino, 1997, p. 223-244 ; sur les Roux de Marseille, voir Gilbert Buti, « Une maison de négoce à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle : les Roux frères », *Patrimoines du Sud* (en ligne), n°13, 2021 : <http://journals.openedition.org/pds/6234>.

<sup>1033</sup> CCIM, *Fonds Roux*, L09-0960, 10.04.1773, 25.10.1773, 29.01.1774 ;

<sup>1034</sup> CCIM, *Fonds Roux*, L09-0961, 18.12.1779.

<sup>1035</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 715-717.

<sup>1036</sup> D'après TOFLIT18, entre 1762 et 1780, le commerce entre Venise et la France se chiffre à moins de 1,5 millions de livres tournois par an (importations et exportations additionnées), ce qui équivaut à 2 % environ du commerce franco-italien.

<sup>1037</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 4v-8r, c. 121v-125v, c. 128v-132v, c. 139v-142v ; CAAdAe, *138cp-Venise*, 138cp213-P-9922, c. 441r-442r, c. 444r, c. 447r-448r, c. 457v-458r, c. 460 ; *Ibid.*, 138cp214-P-9923, c. 51r-57v, c. 96r-98v, c. 104r-105r, c. 108r-109r, c. 129r-132r, c. 133, c. 148r-150r, c. 160r-163v, c. 164r-165v, c. 178r-186v, c. 187r-191r, c. 202r-204r, c.s.n. 28.01.1753, c.s.n., 30.01.1753, c. 217r-221r, c. 229r-230r, c. 233r-234v, c. 235r-236r, c. 236r-237r.



représentants français. Ce qui est à retirer de cette affaire est le raisonnement que les *Cinque Savi alla Mercanzia* opposent aux protestations de l'ambassadeur de France :

« La raison essentielle qui nous a persuadé à favoriser celui [le sucre, n.d.r.] de Lisbonne fut le commerce en produits de verre, miroirs, *contaria*, perles au chalumeaux, soieries et autres que nous faisons avec cette place [*et le fait, donc,*] qu'avec le Portugal nous avons un commerce actif, certes faible, qu'en revanche nous n'avons pas avec la France »<sup>1038</sup>.

La préférence pour les sucres portugais est justifiée par la présence d'un commerce réciproque, alors qu'avec la France, Venise ne peut pas jouir des bénéfices que, dans la théorie mercantiliste, apportent les exportations des principaux produits manufacturés de l'économie vénitienne. Autrement dit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les barrières commerciales des uns et des autres freinent le développement de trafics plus importants entre la France et Venise. Le commerce des perles de verre doit donc faire face à ces règles du jeu qui réduisent les possibilités de croissance sur le marché français alors que les modestes exportations de *conterie* et *manifatture a lume* ne peuvent pas, à elles seules, favoriser un essor commercial plus général, au moins pas avant 1783.

Plusieurs facteurs contribuent en somme à expliquer la faiblesse du marché français pour les perles de verre vénitiennes et ce cas offre aussi l'opportunité de s'interroger sur les caractéristiques du commerce international au XVIII<sup>e</sup> siècle. Si des études spécifiques seraient nécessaires pour éclairer l'éventuelle différence dans l'emploi des rassades et verroteries de la part des négriers britanniques, français et portugais, deux facteurs-clés ont ainsi été identifiés. Le premier concerne la « géographie » de la traite française. Pendant presque tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, les ports négriers sont situés dans la façade atlantique et s'ils passent par l'intermédiation marseillaise pour se procurer les perles vénitiennes, ils en achètent bien plus de l'Europe du Nord. La multiplication des intermédiaires décourage ainsi probablement le développement d'un commerce plus intense avec Venise. En fait, c'est seulement avec l'essor de la traite marseillaise que les importations de perles vénitiennes augmentent considérablement. Le second facteur est la faible complémentarité commerciale entre l'économie vénitienne et celle française accentuée par les politiques mercantilistes des deux gouvernements, ce qui entrave le développement de relations commerciales majeures. À l'intérieur de ce cadre, même les exportations des perles de verre stagnent. En somme, bien que géographiquement proche de

---

<sup>1038</sup> « Ma il riguardo essenziale, che ci persuade a distinguere quello [lo zucchero, n.d.r.] di Lisbona, fu il commercio, che fanno con quella Piazza le nostre manifatture di vetri, specchi, contaria, carta, robbe a lume, manifatture di seta, et altre [*e il fatto, quindi,*] che col Portogallo abbiamo quel diretto commercio, per quanto si voglia tenue, che non abbiamo con la Francia », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 4v-8r (11.12.1751), italique ajouté.

Venise, le marché français se révèle plus « loin » que celui portugais ou britannique à cause des règles du jeu des politiques commerciales au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1039</sup>.

## 9.2. À la conquête du marché britannique

L'exportation des perles vénitiennes en Grande-Bretagne a déjà attiré l'attention des historiens et des historiennes qui se sont concentré, entre autres, sur l'emploi de ce produit dans la traite négrière<sup>1040</sup>. Dans cette section, nous analysons ce thème en adoptant une perspective plus large, montrant que le commerce des perles de verre avec la Grande-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle représente en effet un cas d'étude utile pour comprendre l'importance des conditions globales dans lesquelles se déroulent les trafics commerciaux, ainsi que l'impact de leur évolution.

Les sources analysées dans le chapitre précédent indiquent que les ports britanniques forment dans leur ensemble la deuxième destination pour les verroteries vénitiennes dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En même temps, nous avons vu que les années 1760 marquent un tournant pour le commerce anglo-vénitien. Il faut donc s'interroger sur les facteurs qui expliquent l'importance des destinations britanniques pour les perles et sur le changement qui a lieu dans les années 1760. Du point de vue des possibilités d'écoulement des perles vénitiennes, les ports britanniques offrent les mêmes opportunités que ceux français : un lien direct avec d'importants marchés coloniaux, tant aux Amériques qu'en Asie, et, surtout, une forte participation des armateurs et des négociants de Londres, Liverpool et Bristol dans le commerce atlantique des esclaves. En revanche, le marché anglais possède, au moins en théorie, un désavantage par rapport au marché français, c'est à dire la distance remarquable qui sépare Venise des ports anglais et qui pèse sur les coûts de transport.

Cependant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, contrairement à ce qui se produit avec la France, Venise entretient avec la Grande-Bretagne des intenses relations commerciales<sup>1041</sup>, alors que la présence institutionnelle de la République en Angleterre se renforce au cours du siècle<sup>1042</sup> et qu'il y a une

---

<sup>1039</sup> Sur ce thème, voir Anne Ruderman, « Intra-European Trade in Atlantic Africa and the African Atlantic », *art. cit.*

<sup>1040</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.* ; Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche corniola) in Inghilterra nel Settecento », *Journal of Glass Studies*, n°55, 2013, p. 153-166.

<sup>1041</sup> Bien que les trafics entre Venise et les îles Britanniques remontent au Moyen Âge, c'est au cours des siècles suivants qu'on assiste au développement de relations commerciales plus fortes, à la suite de l'arrivée de navires anglais en Méditerranée au XVII<sup>e</sup> siècle. La fréquentation anglaise des îles ioniennes vénitiennes remonte aux premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle. Après une brève période de « retraite » (années 1550-1570), ils y retournent avec une intensité majeure jusqu'à obtenir le contrôle des trafics marchands. D'après Maria Fusaro, la période d'interaction directe la plus intense entre la République de Venise et le royaume d'Angleterre, alimentée par le commerce des raisins secs, se situe entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Officiellement, depuis 1581, le commerce anglais avec Venise est un monopole de la *Levant Company*. Frederic C. Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 159 ; Maria Fusaro, *Uva passa, op. cit.*, p. 19 ; *Id.*, *Political Economies of Empire, op. cit.*, p. VII, p. 39-40, p. 43-51, p. 269-273, p. 273-298.

<sup>1042</sup> Outre à un *Residente* à Londres, la capitale anglaise est le siège d'un consulat depuis 1768, occupé par Giovanni Valle, un négociant de soieries de Bergame. Au début des années 1780, s'y ajoutent neuf vice-consuls, à Plymouth,

navigation en droiture réciproque des deux pavillons<sup>1043</sup>. En laissant de côté la question de savoir si la Grande-Bretagne adopte ou non au XVIII<sup>e</sup> siècle une politique commerciale plus protectionniste que la France<sup>1044</sup>, le fait important est que l'économie vénitienne et celle britannique sont complémentaires. Ainsi, malgré la distance entre les deux pays, au XVIII<sup>e</sup> siècle les navires marchands britanniques parcourent fréquemment la route entre Londres, les îles Ioniennes et Venise, transportant, à l'aller, du poisson salé, des denrées coloniales et des métaux bruts entre autres et, au retour, des raisins secs, de l'huile d'olive, de la crème de tartre, de la soie torsadée et des perles de verre. Bien que moins régulièrement, des navires vénitiens sont engagés sur ces routes<sup>1045</sup>. Les données issues de la balance de commerce britannique (*Custom books*) confortent l'existence d'un trafic commercial entre la République de Venise et les ports britanniques qui se chiffre autour de 76 000 £ par an entre 1700 et 1780 (importations et exportations additionnées à prix constants)<sup>1046</sup>.

En théorie, le marché britannique possède donc les caractéristiques idéales pour le développement du commerce des perles de verre vénitiennes. Cependant, avant le milieu des années 1760, celui-ci demeure stable et au-dessous de 1 200 £ par an (Figure 37), et cela malgré le fait que la traite britannique des esclaves s'intensifie dès la première moitié du siècle<sup>1047</sup>.

---

Liverpool, Penzance, Falmouth, Ramsgate, Chatham, Dublin, Cork et Cowes, sur l'île de Wight, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 192, c. 36r (28.03.1768) ; *Ibid.*, b. 710 bis, c. 67 (23.05.1783).

<sup>1043</sup> *Ibid.*, b. 909-910, 913-918. En 1783, le consul vénitien à Londres écrit aux *Cinque Savi* que vingt navires provenant de ports vénitiens atteignent chaque année la Tamise et huit environ les autres ports de la Grande-Bretagne, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 710bis. Les dépêches « anglaises » confirment, par ailleurs, l'existence d'une navigation vénitienne (limitée) destinée aux Amériques, *Ibid.*, c. 69, (24.10.1783)

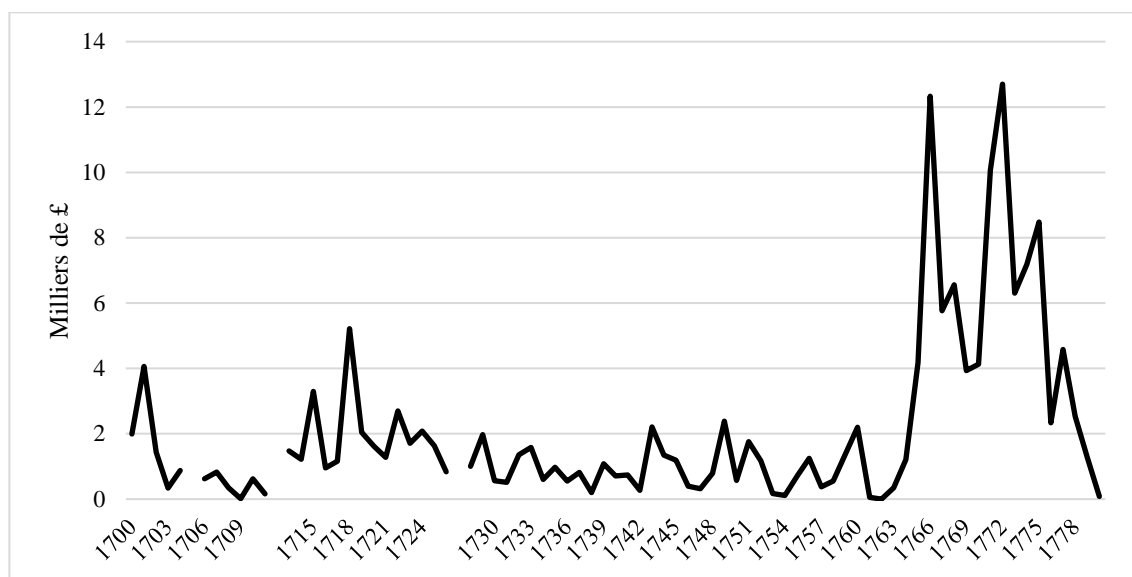
<sup>1044</sup> Anne Ruderman souligne, par exemple, que les négociants négriers britanniques jouissent d'une politique commerciale plus permissive que leurs homologues français, Anne Ruderman, « Intra-European Trade in Atlantic Africa and the African Atlantic », *art. cit.*, p. 233-234. Pourtant, les *Navigation Acts* sont abrogés seulement en 1849.

<sup>1045</sup> En 1778, le navire *Florida*, provenant de Venise et Zante et destiné à Londres, est obligé de faire escale à Marseille avec sa cargaison de raisins secs et de *conterie*, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 717, c. 11 (02.05.1778). Voir également *Ibid.*, b. 918, 15.01.1796 ; *Ibid.*, b. 549, 17.09.1768. D'après les *Custom books* britanniques, entre 1700 et 1780, le commerce des perles de verre entre Venise et les ports anglais est effectué dans plus de 90 % de cas sur des navires anglais, TNA, *CUST-3*, 4-80.

<sup>1046</sup> Par ailleurs, les exportations vénitiennes vers la Grande-Bretagne représentent 10 % environ de toutes les exportations italiennes. Pour les données sur le commerce anglo-vénitien, voir TNA, *CUST-3*, 4-80. Une étude du commerce anglo-vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle reste à faire. Pour cette période, il y a la seule analyse quantitative du commerce anglo-italien de Edoardo Grendi, « Sul commercio anglo-italiano del Settecento », *art. cit.*

<sup>1047</sup> Le nombre d'esclaves embarqués par les Britanniques passe de 16 000 environ par an entre 1700 et 1710 à 25 000 environ par an entre 1750 et 1760, The Trans-Atlantic Slave Trade Database.

**Figure 37. Perles de verre<sup>1048</sup> importées en Grande-Bretagne depuis Venise d'après les *Custom books*, 1700-1780.**



D'après : TNA, *CUST-3*, 4-80.

D'ailleurs, dans toute la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les perles de verre ne semblent pas être au cœur des préoccupations vénitiennes concernant le commerce avec la Grande-Bretagne. En 1763, par exemple, alors que les Vénitiens réfléchissent sur des mesures pour favoriser l'échange entre marchandises vénitiennes et produits occidentaux « anglais », une relation des *Cinque Savi alla Mercanzia* au Senat vénitien concernant le « commerce de nos produits avec l'Angleterre », n'évoque pas les *conterie* ou les *manifatture a lume*<sup>1049</sup>.

Pourquoi, malgré des conditions favorables, les exportations des perles vénitiennes en Grande-Bretagne n'augmentent pas avant 1765 ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord comprendre les caractéristiques du commerce britannique des perles de verre dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 9.2.1. Le commerce des perles de verre en Grande-Bretagne avant 1760

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, Venise exporte ses *conterie* en Angleterre<sup>1050</sup>. Pourtant, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville lagunaire n'est pas son seul fournisseur. Les *Custom books* permettent d'identifier les régions principales d'où les négociants britanniques importent les perles de verre au

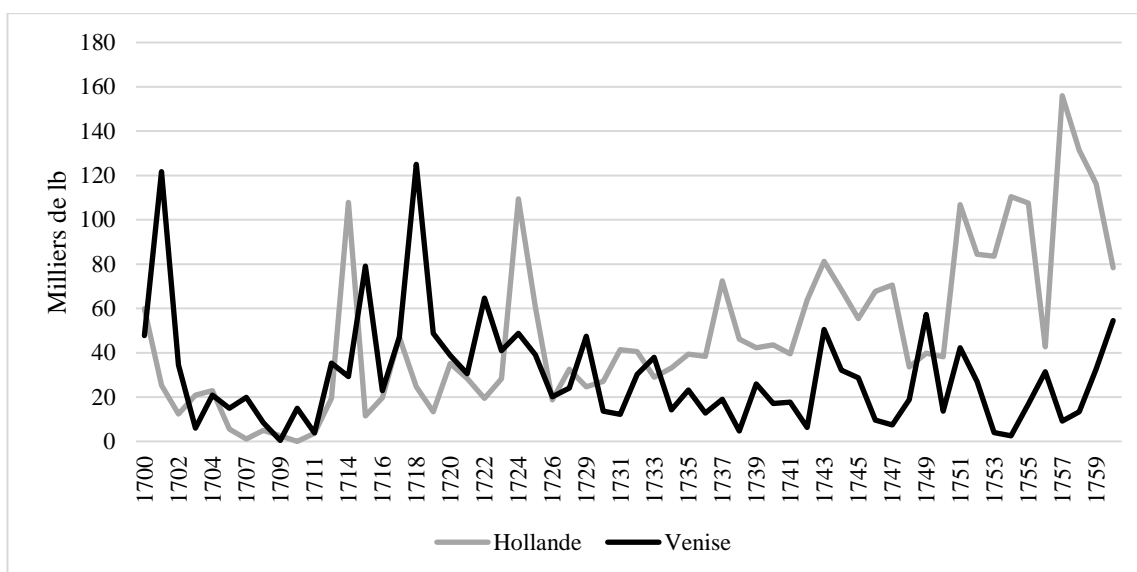
<sup>1048</sup> Dans les *Custom books*, les perles de verre se trouvent sous le terme de « bugles », réparties en deux catégories « great » et « small ». Je remercie Brad Loewen pour m'avoir aidé dans l'identification du terme.

<sup>1049</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 190, c. 94r-96r (20.08.1763).

<sup>1050</sup> Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le marché anglais des *conterie* est dominé par un négociant allemand, Martin Piers, « the largest importer of glass beads into England and the Levant », Maria Fusaro, *Political Economies of Empire*, op. cit., p. 297.

XVIII<sup>e</sup> siècle : il s'agit de la Hollande, de Venise, de l'Allemagne et de l'Italie<sup>1051</sup>, alors qu'au fil des années on trouve aussi des importations sporadiques depuis l'île Guernesey et depuis la France. Entre 1700 et 1760, le fournisseur principal des Britanniques pour les perles de verre est la Hollande. Venise se trouve en deuxième position, alors que les autres aires d'importation jouent un rôle moindre<sup>1052</sup>. Dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce des perles de verre en Grande-Bretagne se caractérise donc par une forte concurrence entre fournisseurs hollandais et vénitiens (Figure 38).

**Figure 38. Évolution des importations de perles de verre depuis la Hollande et Venise d'après les *Custom books*, 1700-1760**



D'après : TNA, *CUST-3*, 4-60.

Après 1730, la Hollande s'impose sur Venise comme fournisseur principal, et conserve cette position pendant trente années. Nous ne pouvons pas exclure qu'une partie des perles exportées par les Hollandais soient vénitiennes : cependant, il est plus probable qu'il s'agisse de perles fabriquées en Bohême ou dans l'Allemagne méridionale<sup>1053</sup>. Le succès des perles hollandaises/bohêmes/allemandes est lié au prix inférieur par rapport à celles vénitiennes, et à des règlements douaniers plus favorables, mais il se peut également que certaines productions soient supérieures à celles de Venise<sup>1054</sup>. Durant cette période, les *conterie* et les *manufacture a lume* doivent

<sup>1051</sup> Les catégories géographiques dans les *Custom books* sont « Holland », « Venice », « Germany » et « Italy » respectivement.

<sup>1052</sup> Entre 1700 et 1760, la Grande-Bretagne importe 48 000 lb de perles par an depuis la Hollande, 30 000 depuis Venise, 4 400 depuis l'Allemagne et 3 000 depuis l'Italie. Les perles importées depuis l'Italie sont probablement pour la plupart elles aussi vénitiennes, TNA, *CUST-3*, 4-80.

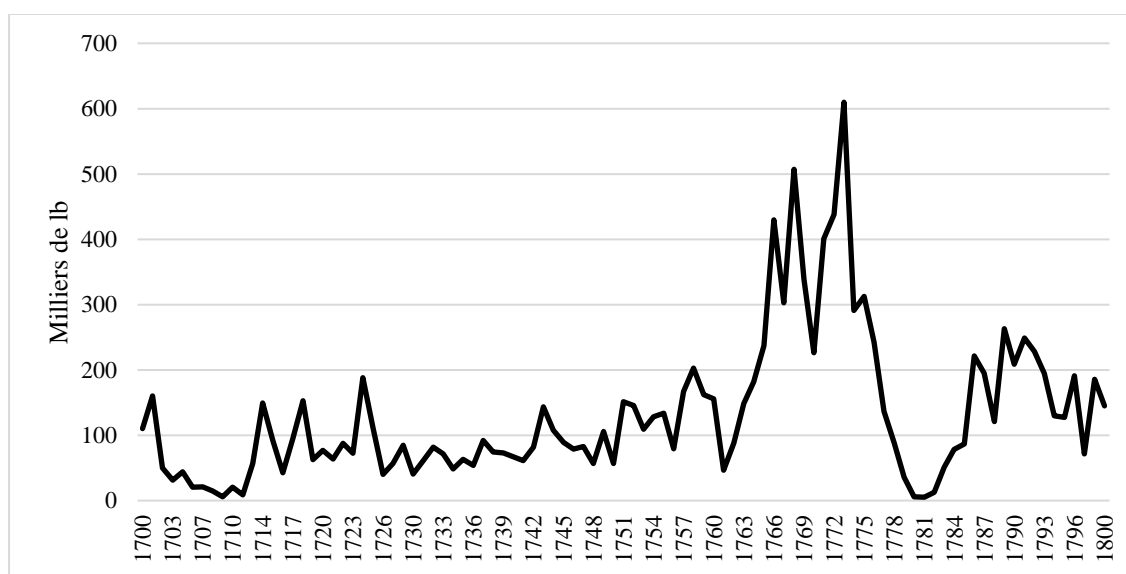
<sup>1053</sup> Voir plus bas.

<sup>1054</sup> Les *Custom books* indiquent les prix suivants : 8-10 *pence* par lb pour la variété « great bugles » et 12-15 *pence* par lb pour la variété « small bugles » importées depuis la Hollande et l'Allemagne. Pour les variétés vénitiennes, les prix

donc faire face à une forte concurrence sur le marché britannique, ce qui limite leur capacité d'expansion dans cette région. D'ailleurs, les exportations hollandaises de perles vers la Grande-Bretagne augmentent considérablement entre 1710 et 1750, parallèlement à la croissance de l'engagement des négociants britanniques dans la traite atlantique des esclaves.

Malgré cela, au cours des premières 50-60 années du XVIII<sup>e</sup> siècle, les importations britanniques de perles de verre demeurent stables (Figure 39), tout comme les réexportations, qui restent autour d'une valeur de 5 000 £ par an environ<sup>1055</sup>.

**Figure 39. Évolution des importations de perles de verre en Grande-Bretagne depuis ses fournisseurs principaux (Allemagne, Hollande, Italie, Venise) d'après les *Custom books* et les *States of navigation, commerce etc*, 1700-1800.**



D'après : TNA, *CUST-3*, 4-80 ; *Ibid.*, *CUST-17*, 7-18, 20-22.

C'est seulement après 1763 que nous observons un véritable boom des importations des perles de verre en Grande-Bretagne qui s'accompagne de la croissance soudaine des réexportations, dont la valeur annuelle atteint certaines années 30 000 £<sup>1056</sup>. Comment expliquer ce changement de rythme si impressionnant ?

sont de 9-11 *pence* par lb et de 12-15 *pence* par lb respectivement. Il faut souligner que la plupart des « bugles » importées sont de la première variété, TNA, *CUST-3*, 4. D'après Paolo Zecchin, la concurrence bohème est particulièrement féroce sur le marché britannique, tant en termes de prix que de qualité, Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 155-157.

<sup>1055</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 56. Je remercie l'auteur de m'avoir envoyé sa *dissertation*.

<sup>1056</sup> *Ibid.*

### 9.2.2. Le tournant des années 1760 pour le commerce des perles en Grande-Bretagne : nouveaux marchés et sommet de la traite

Un premier facteur à prendre en considération pour comprendre la hausse des exportations des perles vénitiennes en Grande-Bretagne est l'expansion du commerce britannique après la guerre de Sept Ans (1757-1763). Après ce conflit, les Britanniques s'assurent le contrôle du Bengale (à travers la *East India Company*) et du Canada, deux marchés importants pour les perles de verre.

Depuis quelques décennies, l'archéologie a documenté la présence des perles de verre vénitiennes, datant en prévalence de XIX<sup>e</sup> siècle, dans les territoires entourant la Baie d'Hudson, au Canada<sup>1057</sup>. Récemment, l'historiographie s'est intéressée au commerce des fourrures entre Européens et Amérindiens dans cette région au XVIII<sup>e</sup> siècle, en se concentrant sur l'évolution du goût des natifs américains installés entre les provinces actuelles d'Alberta et Québec et sur la conséquente réponse commerciale de la Compagnie de la Baie d'Hudson britannique<sup>1058</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce des fourrures dans ces territoires repose sur la capacité des commerçants européens de fournir des produits appréciés par les natifs. Le succès de la compagnie britannique dépend donc de sa capacité d'adaptation à la demande des Amérindiens, auxquels elle propose entre 60 et 70 produits différents<sup>1059</sup>. D'après Ann M. Carlos et Frank D. Lewis, les populations amérindiennes impliquées dans le commerce des fourrures connaissent un processus comparable à la révolution industrielle européenne décrite par Jan de Vries<sup>1060</sup>. Les deux historiens soulignent en effet qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle on observe une hausse de la demande native d'articles de luxe comme « perles de verre, boutons, mouchoirs, chapeaux, dentelles, miroirs, anneaux et malles », tous travaillés à la perfection et de haute qualité, afin de satisfaire les goûts des consommateurs locaux<sup>1061</sup>. En ce qui concerne les verroteries, la variété se révèle aussi essentielle que la qualité et dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Compagnie de la Baie d'Hudson choisit avec soin les types à expédier au Canada. Depuis le milieu du siècle, la Compagnie opte pour les perles de verre vénitiennes, objet d'un grand succès commercial

---

<sup>1057</sup> Janet D. Spector, « The interpretive potential of glass trade beads in historic archaeology ». *Historical Archaeology*, n°10, 1976, p. 17-27 ; Lester A. Ross, « Trade Beads From Hudson's Bay Company Fort Vancouver (1829-1860), Vancouver, Washington », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n°2, 1990, p. 29-67 ; Karlis Karklins et Gary F. Adams, « Beads from the Hudson's Bay Company's Principal Depot, York Factory, Manitoba, Canada », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n°25, 2013, p. 72-100.

<sup>1058</sup> Ann M. Carlos et Frank D. Lewis, « Indians, the Beaver, and the Bay: The Economics of Depletion in the Lands of the Hudson's Bay Company, 1700-1763 », *The Journal of Economic History*, n°53, 1993, p. 465-494 ; *Id.*, « Trade, Consumption, and the Native Economy: Lessons from York Factory, Hudson Bay », *The Journal of Economic History*, n°61, 2001, p. 1037-1064 ; *Id.*, *Commerce by a Frozen Sea. Native Americans and the European Fur Trade*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010. Le commerce des fourrures (et des perles de verre) au Canada remonte au début de l'époque moderne, Bernard Allaire, *Pelletteries, manchons et chapeaux de castor. Les fourrures nord-américaines à Paris, 1500-1632*, Paris, Septentrion, 1999.

<sup>1059</sup> Ann M. Carlos et Frank D. Lewis, *Commerce by a Frozen Sea*, *op. cit.*, p. 69, 80.

<sup>1060</sup> Jan de Vries, *The Industrious Revolution*, *op. cit.*.

<sup>1061</sup> Ann M. Carlos et Frank D. Lewis, *Commerce by a Frozen Sea*, *op. cit.*, p. 94-96, p. 168.

en Europe, un choix extrêmement apprécié par les natifs américains. D'après Ann M. Carlos et Frank D. Lewis :

« In the 1750s, [...] the company provided new varieties of beads, nearly all of which were traded successfully. One of the varieties, barleycorn, had its origin in mid-eighteenth-century Venice. These were small wound beads in white and black, and they were one of the most popular of the early wound Venetian beads. It would appear, then, that the company recognized that this product, popular in Europe, could also be sold at its trading posts »<sup>1062</sup>.

L'intensification du contrôle britannique sur les territoires entourant la Baie d'Hudson et le choix commercial de la Compagnie entraînent une demande accrue en perles vénitiennes qui sont exportées par les Britanniques vers un nouveau marché, bien que de taille réduite<sup>1063</sup>.

Par ailleurs, dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, les dépêches consulaires vénitiennes témoignent aussi de l'ouverture de nouvelles possibilités commerciales en Amérique du Nord. En 1790, le consul de Saint-Marc à Londres écrit en effet à Venise que les Anglais ont récemment effectué des expéditions commerciales dans la baie de Nootka (British Columbia actuelle) et que cette destination pourrait représenter « une autre voie à la consommation des *conterie* de cette [=vénitienne n.d.r.] estimée manufacture, outre à celle d'Afrique, qui fut interrompue dans les deux dernières années parce que le Parlement anglais parlait d'abolir la traite des esclaves »<sup>1064</sup>.

Cependant, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, du point de vue quantitatif, c'est le Bengale (et les « Indes orientales » plus en général) qui représentent un nouveau marché important pour le commerce britannique des perles de verre, ce dont témoignent les *Custom books*<sup>1065</sup>. Si, en 1715 et en 1722, les perles de verre réexportées par les Britanniques se dirigent vers l'Afrique et les Caraïbes, en 1772 et en 1775, 20 % à 25 % de ce flux est destiné aux Indes orientales<sup>1066</sup>. L'Inde représente donc un nouveau débouché pour le commerce britannique des perles, ce qui entraîne une augmentation des importations de ce produit.

---

<sup>1062</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>1063</sup> Dans cette période, la population des différents groupes des Assiniboin, Cree et Ojibwa se chiffre à 8 000 personnes environ, *Ibid.* p. 69, 81-83.

<sup>1064</sup> « Un'altra strada al consumo delle conterie di cotesta stimata manifattura, oltre quella dell'Africa, quale fu alquanto interrotta nei due anni scorsi poichè si trattava in questo Parlamento di abolire il traffico dei schiavi », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 710bis, c. 124 (16.07.1790).

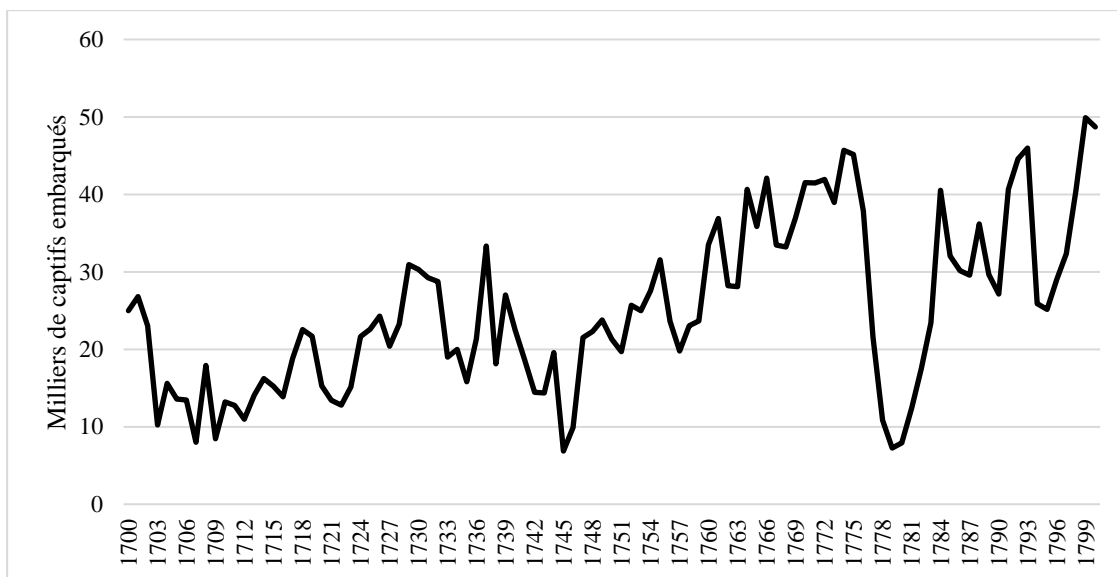
<sup>1065</sup> Les perles vénitiennes atteignent le Bengale également via les routes levantines, voir *infra*, chapitres 11-12.

<sup>1066</sup> Ces années ont été choisies en suivant deux critères : l'année devait être une année de paix ; dans cette année, la part de Venise dans l'approvisionnement des perles devait être supérieur à 70 % pour avoir une image du commerce en conditions « normales » et pour avoir une probabilité raisonnable qu'il s'agisse de perles vénitiennes. Entre 1715 et 1722, les perles exportées chaque année se chiffrent à 18 000 et 48 000 lb environ, alors qu'en 1772 et 1775 elles sont 370 000 et 287 000 lb environ, TNA, *CUST-3*, 17, 24, 72, 75.



En plus de l'ouverture de nouveaux marchés, au cours des années comprises entre la fin de la guerre de Sept Ans et le début de la guerre d'Indépendance américaine (1776-1783), nous observons l'apogée de la traite négrière britannique (Figure 40), d'où une demande accrue en perles de verre.

**Figure 40. Évolution de la traite britannique des esclaves, 1700-1800**



D'après : TASTD.

Ces facteurs expliquent donc l'expansion du commerce britannique des perles de verre après 1765. Mais pourquoi, au-delà du cas de la Baie d'Hudson, les négociants britanniques optent par l'approvisionnement vénitien et non pour celui hollandais/allemand, bouleversant la hiérarchie des fournisseurs qui existait auparavant ? Les sources vénitiennes permettent d'en retracer les raisons, en suivant une vicissitude qui mêle les intérêts et les efforts d'un négociant juif vénitien, ceux des négriers britanniques et l'action des représentants vénitiens en Grande-Bretagne.

### 9.2.3. Efforts privés et démarches diplomatiques entre Venise, Londres et Liverpool pour l'expansion du commerce des perles de verre vénitiennes

Au cours des années 1760, de solides liens commerciaux s'établissent entre les négociants vénitiens de *conterie* et *manifatture a lume* et les armateurs négriers de Liverpool. Une série de facteurs favorisent l'épanouissement de ce flux d'approvisionnement en perles vénitiennes.

L'un des protagonistes de cette affaire est Isach dalla Man, un négociant juif vénitien que nous avons déjà mentionné plusieurs fois<sup>1067</sup>. Dans une lettre envoyée aux *Cinque Savi alla Mercanzia* en 1768, dalla Man écrit :

<sup>1067</sup> Voir également Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*

« Depuis 30 années, parmi les produits de Venise, je me suis consacré en particulier à l'introduction des importantes *conterie* et *manifatture a lume* dans les pays les plus lointains (où elles n'étaient pas connues) par le biais de mes correspondants, avec l'expédition d'échantillons, et en prenant le risque de beaucoup de cargaisons. Enfin, en 1763, c'est-à-dire il y a cinq ans, grâce à ma maison de Livourne (que j'ai fondée là-bas depuis plusieurs années), j'ai réussi à convaincre la Compagnie d'Afrique de Liverpool à se libérer de la dépendance des Hollandais pour l'approvisionnement de *conterie* et *manifatture a lume*, à qui elle achetait ces produits en les payant à des prix très lourds, à cause des intermédiaires, et de s'adresser directement à ma maison pour s'approvisionner à Venise. Par conséquent, j'ai obtenu le résultat d'augmenter considérablement le commerce avec cette place [Venise, n.d.r.] [...] qu'ils [les correspondants de Liverpool, n.d.r.] ont trouvé très profitable par rapport à l'approvisionnement qu'ils obtenaient via la Hollande »<sup>1068</sup>.

D'après ce négociant, c'est donc grâce à lui si, depuis 1763, les négociants britanniques ont choisi de s'adresser directement à Venise pour l'approvisionnement en perles de verre, au détriment des Hollandais. La réalité est plus complexe que dans la description de dalla Man, qui, par ailleurs, souligne aux autorités vénitiennes la satisfaction de la Compagnie de Liverpool, et, donc, sa capacité à honorer les commandes, en les confiant aux meilleurs producteurs de *conterie*, de *manifatture a lume* et d'articles de Murano<sup>1069</sup>. Nous verrons qu'il a des raisons pour insister sur cet aspect.

D'abord, qui sont les correspondants de Liverpool de dalla Man ? Malheureusement, pour cette période les sources vénitiennes ne spécifient pas leurs noms. Cependant, il est plausible qu'il s'agisse de la *Company of Merchants Trading to Africa/African Company of Merchants*, une compagnie de commerce anglaise qui remplace, à partir de 1750-1751, la *Royal African Company*, désormais en faillite, et à laquelle participent des négociants de Bristol, Liverpool et Londres<sup>1070</sup>.

---

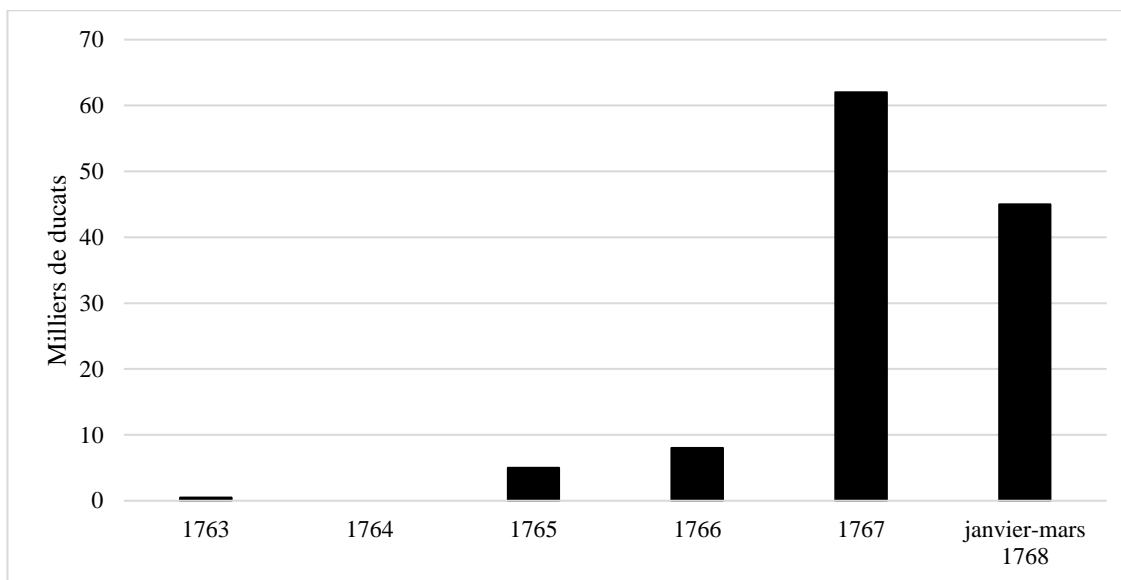
<sup>1068</sup> « Sino da 30 anni tra quelli rami, che ho coltivato, e che interessarono le Venete manifatture, ho studiato d'introdurre quell'importante delle contarie, e manifatture a lume ne' Paesi li più rimoti (ove prima non erano cognite) col mezzo de' miei corrispondenti con spedizioni opportune di campioni, e con azzardo di molte partite. Finalmente nell'anno 1763 vale a dire già 5 anni mediante la mia Casa di Livorno, che da molti anni ho stabilito colà sono riuscito d'illuminare la Compagnia d'Africa in Livverpool di sciogliersi dalla dipendenza degl'Olandesi nella provista contarie, e manifatture a lume, che solevano attrarle da colà, e per conseguenza dovevano pagarle a prezzi molto più gravosi per il lucro, che facevano quelli arbitranti, e rivogliersi direttivamente alla mia casa per le provviste opportune da farsi da questa parte, con che ho avuto il contento di aumentare tale commercio a questa Piazza per summa rilevante [...] che trovarono di gran lunga il loro interesse, e ciò gli produsse una maggior facilità da quello conseguivano tirandoli dall'Olanda », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 549, c.s.n.s.d.

<sup>1069</sup> Dalla Man montre qu'il est bien inséré dans la filière des perles vénitiennes. Parmi les producteurs auxquels il confie les commandes, il mentionne Domenico Ortes, Zuanne Ortes, eredi di Antonio Ortes, Antonio e Fratelli Molinari, Gio. Batta Coledan, Gio. Dom.co Tramontin, et Pietro Predosin pour les *conterie* ; Rocco Salsi, Giacomo Belandis, Steffano Gaspari, Antonio, e figli Barbaria, Pietro Antonio Demego, Zuanne Zancortese, Gio. Batta Zancortese, e Gio. Antonio Coia pour les *manifatture a lume* ; Cornelio Ferrar pour les produits muranais et émaux, *Ibid.*

<sup>1070</sup> Il est interdit par la loi à la nouvelle compagnie de participer à la traite des esclaves, alors que ses officiers peuvent la pratiquer en tant qu'individus, Ty M. Reese, « 'Eating' Luxury : Fante Middlemen, British Goods, and Changing Dependencies on the Gold Coast, 1750-1821 », *The William and Mary Quarterly*, Thirs Series, n°66, p. 851-872, p. 853 ; *Id.*, « Facilitating the Slave Trade : Company Slaves at Cape Coast Castle, 1750-1807 », *Slavery & Abolition*, n°31, 2010,

En revanche, dalla Man précise aux *Cinque Savi alla Mercanzia* les chiffres et les caractéristiques des commandes arrivées depuis Liverpool. Malgré l'établissement de ses liens avec les Britanniques en 1763, il faut attendre 1765 pour observer les débuts des expéditions de perles (Figure 41).

**Figure 41. Valeur des commandes de perle de verre reçues par Isach dalla Man depuis Liverpool, 1763-1768**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 549, c.s.n.s.d.

Entre 1765 et 1766, le négociant juif reçoit des négociants britanniques une série de commandes pour une valeur de 13 000 ducats<sup>1071</sup>. Bien qu'il affirme dans son mémoire aux *Savi*, d'avoir établi un commerce en droiture entre Venise et Liverpool, dalla Man expédie en fait alors une partie de ses perles depuis Livourne et la Hollande<sup>1072</sup>, ce qui augmente les doutes sur l'origine des perles réexportées par les Hollandais : combien proviennent de Prague et de Nuremberg et combien de Venise ? Nous n'avons pas d'éléments pour répondre à ces questions, mais la présence d'une contrebande de perles en Grande-Bretagne gérée par les Hollandais et les négociants juifs britanniques est attestée, en 1767, par le *residente* vénitien à Londres<sup>1073</sup>.

C'est après 1766, toutefois, que le commerce de dalla Man connaît une véritable expansion : la valeur des commandes de Liverpool grimpe de 8 000 ducats en 1766 à 62 000 en 1767, alors que dans les trois premiers mois de 1768 il en reçoit de nouvelles pour une valeur de 45 000 ducats. Ces

p. 363-377 ; Gomer Williams, David Eltis, *History of the Liverpool Privateers and Letters of Marque with an Account of the Liverpool Slave Trade, 1744-1812*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 465-495 en particulier ; James A. Rawley et Stephen D. Behrendt, *The Transatlantic Slave Trade. A History, revised edition*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2005, p. 151.

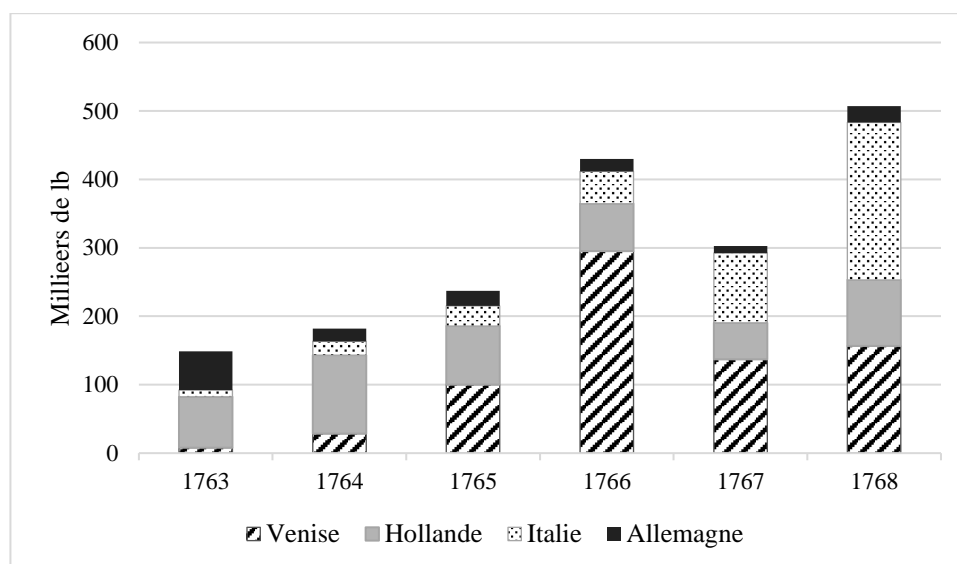
<sup>1071</sup> Pour apprécier la variété des perles commandées, voir *infra*, Annexe 3.

<sup>1072</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 463, fasc. « V S. alla Mercanzia e Deputati al comm. Vetraria e specchieri », c.s.n. 19.08.1767.

<sup>1073</sup> Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 153.

données sont confortées par celles des *Custom books* : entre 1763 et 1768, l'importation britannique de perles de verre depuis la Hollande, Venise, l'Allemagne et l'Italie augmente de 240 %. Après 1765, la plupart des perles de verre provient directement de Venise ou « d'Italie », c'est-à-dire de Livourne et de Gênes<sup>1074</sup> (Figure 42).

**Figure 42. Évolution des importations de perles de verre en Grande-Bretagne depuis Venise, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne d'après les *Custom books*, 1763-1768**



D'après : TNA, *CUST-3*, 63-68.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces changements. En premier lieu, la République de Venise intervient auprès du Conseil privé du Roi grâce à l'un de ses représentants en Grande-Bretagne, le *residente* à Londres Cesare Vignola. Entre 1765 et 1766, ce dernier obtient une forte diminution des droits de douane britanniques sur l'importation des perles vénitiennes et, surtout, la possibilité de les laisser en entrepôt pendant cinq années sans paiement de droit, alors qu'avant les colis devaient être retirés dans un délai de trois jours<sup>1075</sup>.

En outre, comme l'a rappelé Saul Guerrero, en 1765 la couronne britannique révoque le statut de « port franc » de l'île de Man, jusqu'alors utilisée pour approvisionner les navires de Liverpool en produits destinés au commerce africain à travers des intermédiaires londoniens, comme Robert Vigne ou les frères Fonseca<sup>1076</sup>. Cette décision représente une incitation pour un groupe de négriers de

<sup>1074</sup> Le port ligurien a un important commerce avec l'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle, Luisa Piccinno, *Economia marittima e attività portuale*, op. cit., p. 64 ; Luigi Bulferetti et Claudio Costantini, *Industria e Commercio in Liguria nell'età del Risorgimento (1700-1861)*, op. cit., p. 165.

<sup>1075</sup> BMC, Donà dalle Rose, 322, c. 12 ; Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », art. cit., p. 54.

<sup>1076</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », art. cit., p. 53. Comme observé dans le chapitre 8, Robert Vigne et Moïse Aboaf Fonseca apparaissent également dans les manifestes d'exportation des navires sortis de Venise et destinés à Londres comme consignataires de perles de verre.

Liverpool à se procurer à la source les perles de verre nécessaires au commerce africain, dépassant au passage les difficultés connues lors de l'approvisionnement à l'île de Man<sup>1077</sup>. Le 24 juillet 1766, à Liverpool, sept négociants fondent la *William Davenport & Co.*, une compagnie composée par la plupart des négociants négriers, qui devient la protagoniste principale du commerce britannique de perles de verre dans les années suivantes. Depuis 1766, donc, Isach dalla Man est probablement l'un des fournisseurs de perles de cette compagnie, alors que, toujours d'après Guerrero, il faut attendre 1768 pour que la *William Davenport & Co.*, qui s'était jusque-là approvisionnée en Bohême, effectue des achats considérables de perles vénitiennes<sup>1078</sup>. Vignola joue probablement un rôle actif dans le développement des relations entre Isach dalla Man et la Compagnie de Liverpool : le négociant juif écrit en 1768 aux *Cinque Savi* que les commandes des « amis » de Liverpool ont été encouragées par le *residente* vénitien<sup>1079</sup>. En juin 1767, Vignola favorise l'importation de 100 caisses de *conterie* vénitiennes par Thomas Hodgson, directeur de la *William Davenport & Co.*, dont le transport est confié à Giovanni Valle, futur consul vénitien à Londres<sup>1080</sup>.

Le soutien des autorités vénitiennes aux efforts commerciaux de dalla Man se manifeste aussi dans d'autres manières. En août 1767, le négociant juif vénitien convainc la Compagnie de Liverpool de se procurer les perles directement à Venise, sans passer par Livourne. En effet, la compagnie expédie depuis le port toscan le navire *Polly* capitaine Thomas Erasmus, qui arrive à Venise le 20 octobre 1767 avec une cargaison de cendres chargés dans le port toscan par la filiale de dalla Man<sup>1081</sup>. Le négociant vénitien demande et obtient<sup>1082</sup> des *Cinque Savi alla Mercanzia* l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour le navire britannique, afin de faire concurrence aux étrangers<sup>1083</sup> et « développer de plus en plus avec la compagnie de Liverpool l'une des branches de commerce les plus actives et rentables »<sup>1084</sup>. Les autorités vénitiennes connaissent donc à cette date l'implication du négociant juif dans ce commerce, voire l'encouragent. Le navire *Polly* quitte le port vénitien le 2 décembre 1767 pour Gibraltar, avec plus de 300 colis de *conterie* et *manifatture a lume* chargés par

---

<sup>1077</sup> Guerrero montre que la composition des cargaisons à travers l'île de Man causait des problèmes majeurs pour les négriers de Liverpool, posant des risques pour une campagne de traite, Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 53-55.

<sup>1078</sup> *Ibid.*

<sup>1079</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 549, c.s.n.s.d.

<sup>1080</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 54 ; Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 154.

<sup>1081</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 549, c.s.n.s.d.

<sup>1082</sup> *Ibid.*

<sup>1083</sup> Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 155-157.

<sup>1084</sup> « Di sempre più estendere con la compagnia di Lyvverpol [*sic*] questo, ch'è uno de più attivi, e proficui rami di commercio » ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 463, fasc. « V S. alla Mercanzia e Deputati al comm. Vetraria e specchieri », c.s.n. 19.08.1767.

le négociant juif<sup>1085</sup>. Cette destination est probablement due au retard dans la fabrication des perles : les copies du journal de la filiale de Livourne de dalla Man révèlent en fait que le 6 juillet 1767, les « amis » de la Compagnie l'avaient prévenu que les *conterie* devaient être expédiées en octobre, afin d'arriver à Liverpool en février, prêtes pour être vendues en mars « au moment où les navires partent pour les côtes d'Afrique »<sup>1086</sup>. Le choix de Gibraltar pourrait donc représenter une alternative au voyage jusqu'à Liverpool, afin de ne pas manquer le rendez-vous avec les navires destinés aux côtes africaines. Pourtant, malgré les commandes reçues jusqu'en mars 1768 et l'épanouissement des affaires, la collaboration entre dalla Man et la Compagnie de Liverpool se termine au cours de cette même année, probablement à cause de la qualité des expéditions effectuées en 1767.

En 1768, la République de Venise interdit officiellement aux négociants juifs de s'engager dans le commerce des perles avec le Ponant. La cause en est le comportement inapproprié d'Isach dalla Man envers la Compagnie de Liverpool, à laquelle il a expédié des lots de perles de mauvaise qualité. Des signes révélateurs se trouvent déjà dans la « supplique » que le négociant juif écrit le 19 août 1767 aux *Cinque Savi alla Mercanzia* pour demander l'exemption des droits d'entrée et sortie pour le navire *Polly*. Dans ce document, Isach dalla Man confesse qu'il a eu quelques problèmes dans l'enfilage et dans la variété des *conterie* destinées aux Britanniques, alors que le retard des fabricants l'a poussé à s'adresser aux *Censori*<sup>1087</sup>. Le 20 juillet, les « amis » de Liverpool, malgré leur satisfaction pour les perles reçues, demandent de faire attention à l'enfilage des bouquets, qui doit être « fort et propre »<sup>1088</sup>. Les sources montrent toutefois qu'il s'agit de défauts imputables aux producteurs vénitiens et non au négociant juif : en juin 1767, Thomas Hodgson se plaint auprès de Giovanni Valle du mauvais enfilage des bouquets et de la faible qualité des grains reçus, menaçant d'annuler une deuxième commande de 7 000 £<sup>1089</sup>. En dépit des garanties fournies par Vignola et Valle à la Compagnie, les autorités vénitiennes lancent alors une ample enquête, bien décrite par Paolo Zecchin, pour identifier l'origine des problèmes et y apporter une solution<sup>1090</sup>. C'est donc entre 1767 et 1768 que le commerce des perles de verre avec la Grande-Bretagne devient une question majeure pour le gouvernement de la République, parce qu'il y a le risque réel de perdre un marché

---

<sup>1085</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 910, 02.12.1767.

<sup>1086</sup> « Temp'in cui partono le navi per la costa d'Africa », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 463, fasc. « V S. alla Mercanzia e Deputati al comm. Vetraria e specchieri », c.s.n. 19.08.1767, annexe « Commissioni & avvisi ricevuti dalla mia Casa di Livorno toccante la commissione contarie ».

<sup>1087</sup> *Ibid.*, c.s.n. 19.08.1767.

<sup>1088</sup> *Ibid.*, annexe « Commissioni & avvisi ricevuti dalla mia Casa di Livorno toccante la commissione contarie ».

<sup>1089</sup> Le successif contrôle des *Censori* atteste l'utilisation de matériel de mauvaise qualité pour l'enfilage et la présence de perles imparfaites et pointues, Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 154-156.

<sup>1090</sup> *Ibid.*, p. 155-158. Les événements peuvent être suivis aussi en synthèse, BMC, *Donà dalle Rose*, 322, c. 12, Arte de margariteri ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. 8 « Decreti 1416-1796 ».

« nouveau » de plusieurs dizaines de milliers de ducats<sup>1091</sup>. Après la lecture des dépêches pessimistes de Vignola, le Senat confie la tâche aux différents magistrats concernées : les *Censori*, l'*Inquisitore alle Arti* et les *Cinque Savi alla Mercanzia*. En août 1767, les *Censori* affirment que les matières premières utilisées sont toujours les mêmes et que les contrôles sur la production des Arts du verre (dont ils sont responsables) sont très rigoureux. Ils signalent pourtant deux soucis : le matériel pour l'enfilage des perles se révèle d'une qualité insuffisante, alors que les grenades fabriquées par les *margariteri* sont trop chères par rapport à la production bohême<sup>1092</sup>.

Entre temps, en Grande-Bretagne, le résident Vignola convainc la compagnie d'expédier aux Indes Orientales des échantillons de perles vénitiennes et, en septembre 1767, il se rend à Liverpool<sup>1093</sup>. Le 28 octobre 1767, Thomas Hodgson propose à Vignola de trouver un accord avec le gouvernement de Venise pour la fourniture des perles de verre, et envisage de commandes considérables pour satisfaire la demande de Guinée<sup>1094</sup>. En novembre 1767, l'*Inquisitore alle Arti* attribue la mauvaise qualité des *conterie* expédiées à la « Nation Juive, malhonnête et prédatrice par nature » qui aurait séduit les ouvriers de la verrerie vénitienne<sup>1095</sup>. En décembre 1767, le Senat ordonne aux *Cinque Savi* et à l'*Inquisitore alle Arti* de faire un bilan de la situation et d'identifier les mesures à adopter pour le commerce des perles avec la Grande-Bretagne<sup>1096</sup>. Le 23 février 1768, la commission des deux magistrats constate le mécontentement de la compagnie de Liverpool, mais aussi les perspectives du marché anglais, d'autant plus que Vignola a convaincu ces négociants à s'approvisionner à Venise également en articles qui imitent ceux de Prague et de Nuremberg<sup>1097</sup>. La responsabilité des mauvais lots expédiés est attribuée aux négociants juifs qui ont accaparé la majorité des commandes, en les confiant à des ouvriers qui ne se sont pas révélés à la hauteur. La commission identifie un fabricant compétent et solide, le *perler* Giovanni Maggioni q. Niccolò<sup>1098</sup> et deux maisons de négoce très

---

<sup>1091</sup> Au-delà des chiffres relatifs à dalla Man, la Compagnie de Liverpool envisage des commandes jusqu'à 25 000 £ (600 000 livres tournois ou 120-140 000 ducats environ) en perles de verre et corail, Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 157.

<sup>1092</sup> *Ibid.*, p. 155-156.

<sup>1093</sup> *Ibid.*, p. 165-166.

<sup>1094</sup> BMC, *Donà dalle Rose*, 322, c. 12, Arte de margariteri ; Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 157.

<sup>1095</sup> « Nazione Ebraica per naturale istinto dolosa e rapace », Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 157.

<sup>1096</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 192, c. 38r-39r (23.02.1767 M.V.).

<sup>1097</sup> Les Vénitiens se montrent capables de faire face à la concurrence bohême et allemande, mais le choix des articles vénitiens est favorisé également par des problèmes d'approvisionnement dans l'espace allemand septentrional, BMC, P.D., 176c., c. 72-73 ; *Ibid.*, *Donà dalle Rose*, 322, c. 12, Arte de margariteri ; Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 55.

<sup>1098</sup> Sur ordre des deux magistratures, Maggioni avait écrit une relation concernant sa capacité à satisfaire les commandes de la compagnie de Liverpool. Maggioni déclare pouvoir fournir 30 000 ducats en *manifatture a lume* par an, alors que pour les *conterie*, colliers, *collane* et produits de Murano, il faudrait s'adresser directement à Malanotti et Ros. Le

réputées en Angleterre et en Hollande, Malanotti et Ros. Le 25 février 1768, le Senat exhorte, entre autres, la commission des deux magistrats à proposer des mesures contre l'implication des Juifs dans le commerce des perles<sup>1099</sup>. Le 17 septembre 1768, les *Cinque Savi alla Mercanzia* communiquent à Vignola que les Juifs ont été exclus du commerce des *conterie* au Ponant<sup>1100</sup>.

C'est dans ce contexte que le 12 octobre 1768, le navire *Polly*, capitaine John Allanson, chargé de presque 200 colis de perles de verre confiés au capitaine, quitte une deuxième fois le port vénitien pour se rendre à Liverpool<sup>1101</sup>. Le navire avait été chargé en plomb et litharge à Liverpool le 4 juillet 1768 par Thomas Hodgson, le directeur de la *William Davenport & Co.*<sup>1102</sup> et il avait été adressé à Isach dalla Man. Ce détail surprend les *Cinque Savi alla Mercanzia* qui se demandent « pourquoi emploi-t-on encore dalla Man après son comportement frauduleux vis-à-vis de la compagnie qui a causé, par ailleurs, la dégradation de la réputation de nos artisans » et réitèrent donc l'exclusion des Juifs de ce commerce<sup>1103</sup>.

Nous ignorons si le commerce de dalla Man avec Liverpool continue dans les années suivantes en dépit des interdictions. Les sources ne permettent pas non plus de suivre les activités de la *William Davenport & Co* après 1770, mais d'après Saul Guerrero, entre 1767 et 1770, la firme accroît l'exportation de perles de verre de 5 500 £ à plus de 14 000 £. Dans cette même période, la compagnie de Liverpool augmente sa part dans le commerce britannique des perles en Afrique de 27 % à plus de 50 % de la valeur des exportations<sup>1104</sup>. Ce qui est certain, c'est que la croissance du commerce britannique des verroteries se poursuit jusqu'à 1775, quand le déclenchement de la guerre d'Indépendance américaine provoque une réduction brutale de la traite britannique et de la demande en perles qui l'accompagne. Cependant, les changements atteints dans la structure du commerce britannique des perles de verre se révèlent durables jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Figure 43).

---

négociant fournit un long tarif de *manifatture a lume* de sa propre production ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 371, c. 25.

<sup>1099</sup> BMC, *Donà dalle Rose*, 322, c. 12, Arte de margariteri.

<sup>1100</sup> *Ibid.*

<sup>1101</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 910, 12.10.1768.

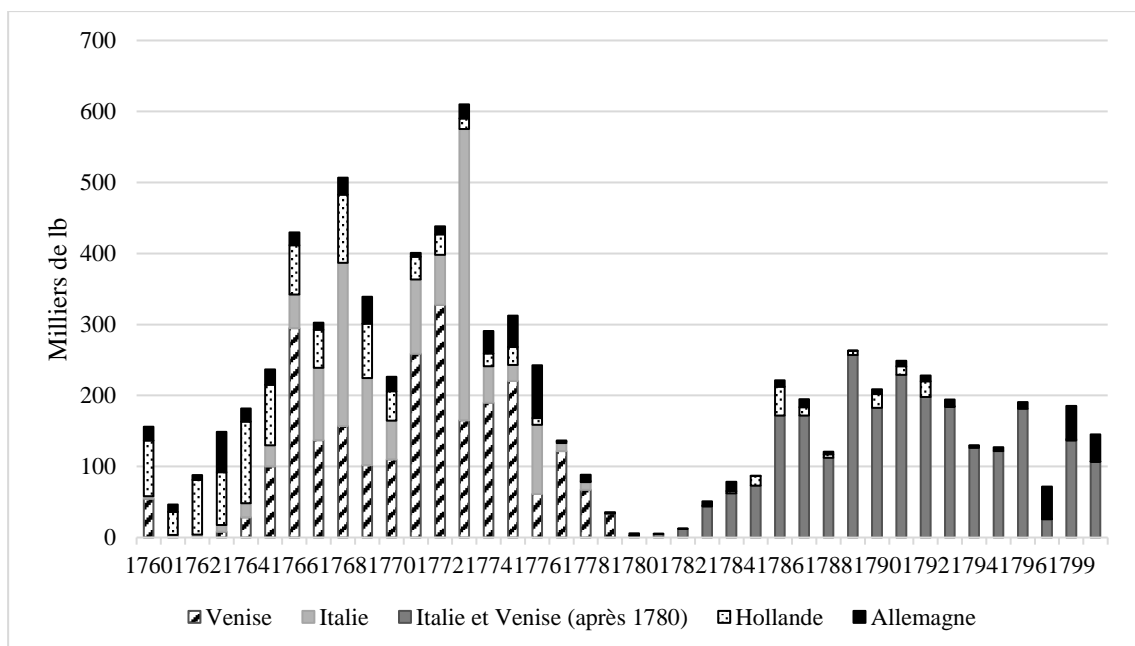
<sup>1102</sup> *Ibid.*, b. 549, c.s.n.s.d.

<sup>1103</sup> « Perché venghi adoperato il Dalaman, dopo l'irregolare sua condotta nel defraudare la compagnia con danno del concetto anco de nostri artefici », BMC, *Donà dalle Rose*, 322, c. 12, Arte de margariteri.

<sup>1104</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 55. William Davenport investit 120 à 130 000 £ en 160 campagnes de traite, caractérisées par une forte présence de perles de verre dans les cargaisons, James A. Rawley et Stephen D. Behrendt, *The Transatlantic Slave Trade. A History, revised edition*, *op. cit.*, p. 184-185.



**Figure 43. Évolution des importations de perles de verre en Grande-Bretagne depuis Venise, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne d'après les *Custom books* et les *States of navigation, commerce etc.*, 1760-1800**



D'après : TNA, *CUST-3*, 60 à 80 ; *Ibid.*, *CUST-17*, 7 à 18, 20 à 22. Après 1780, la source réunit dans une seule catégorie l'Italie et Venise.

Les données britanniques montrent que Venise exporte ses perles en droiture essentiellement à Londres, qui demeure le port principal de la Grande-Bretagne, le siège de la *East India Company* et la base d'un groupe encore important d'armateurs et négociants négriers dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1105</sup>. En revanche, la majorité des perles vénitiennes destinées aux *Outports* (Liverpool, Bristol etc.) transite par le port toscan. Autrement dit, malgré les efforts de dalla Man, les négriers de Liverpool préfèrent obtenir les perles *via* Livourne, où opère Thomas Hodgson, partenaire de la *William Davenport & Co.*<sup>1106</sup>. Pourtant, l'activation du lien (direct et indirect) entre Venise et Liverpool donne une contribution essentielle à la croissance du commerce des perles vénitiennes vers la Grande-Bretagne dans cette période. Entre 1765 et 1780, d'après les *Custom books*, 104 860 lb de verroteries par an sont importées dans les *Outports* britanniques depuis Venise et l'Italie, une quantité légèrement inférieure à celle importée à Londres depuis ces régions (127 320 lb par an), alors qu'auparavant les perles destinées aux *Outports* représentaient un tiers seulement de celles destinées à Londres.

Dans les vingt dernières années du siècle, la hiérarchie des fournisseurs des perles de verre ne change pas. Après la guerre d'Indépendance américaine, le commerce britannique des esclaves

<sup>1105</sup> James A. Rawley et Stephen D. Behrendt, *The Transatlantic Slave Trade. A History, revised edition, op. cit.*, p. 189-211.

<sup>1106</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 53.

reprend sans pourtant retrouver pleinement le niveau de l'avant-guerre<sup>1107</sup>. Nous observons la même évolution pour les importations de perles de verre en Grande-Bretagne qui dépassent néanmoins dans les années 1780-1800 les niveaux des années 1700-1760. Si, d'après Saul Guerrero, « the bead market in England would never regain the dynamic it possessed following the creation of William Davenport & Co. »<sup>1108</sup>, l'importation des perles de verre en Grande-Bretagne revient aux mains des intermédiaires londoniens, comme la famille Vigne, les Fonseca ou les Levi<sup>1109</sup>. Dans les dernières décennies finales du XVIII<sup>e</sup> siècle, presque 90 % des perles importées en Grande-Bretagne proviennent du marché italien. Autrement dit, Venise maintient la position acquise en 1765 au moins jusqu'à la fin du siècle.

Le cas des perles vénitiennes pour le marché britannique confirme donc qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la géographie du commerce est le résultat de plusieurs facteurs qui se croisent : l'évolution des équilibres commerciaux internationaux, la complémentarité entre les systèmes économiques dans un monde qui interprète les échanges économiques entre pays selon la logique mercantiliste, la présence de barrières et de règlements douaniers défavorables, ainsi que la concurrence d'autres pôles manufacturiers. Malgré les difficultés, dans le cas analysé, les éléments composant le « système vénitien » (l'industrie des perles, les négociants et les autorités), se révèlent à la hauteur du défi et les perles vénitiennes parviennent à s'imposer sur un nouveau marché au détriment des concurrents.

Si l'importance de la Grande-Bretagne pour le commerce vénitien des perles de verre change au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux facteurs explicités, le rôle du Portugal demeure toujours primordial. Il est désormais temps de se tourner vers Lisbonne.

### **9.3. Le Portugal, un partenaire commercial idéal pour Venise et ses perles au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Avec Alexandrie d'Égypte, Lisbonne est l'un des deux piliers du commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'analyse des manifestes d'exportation a montré que la capitale portugaise est la principale destination des perles de verre vénitiennes destinées aux marchés occidentaux. La centralité de Lisbonne dans le commerce des perles de verre vénitiennes est le résultat de facteurs spécifiques. Le Portugal partage avec la France et la Grande-Bretagne certaines caractéristiques favorables au commerce des perles de verre, notamment l'accès à de vastes marchés coloniaux<sup>1110</sup> et l'engagement de ses négociants (portugais, brésiliens et luso-africains) dans la traite

---

<sup>1107</sup> D'après le *Trans-Atlantic Slave Trade Database*, les Britanniques embarquent 35 000 esclaves par an entre 1785 et 1800, contre 38 000 par an environ entre 1760 et 1775.

<sup>1108</sup> Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.*, p. 56

<sup>1109</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>1110</sup> Glenn J. Ames, *Renasant Empire ? The House of Braganza and the Quest for Stability in Portuguese Monsoon Asia, 1640-1683*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2000 ; Shantha Hariharan, « Resurgence of Portuguese trade with

atlantique des esclaves<sup>1111</sup>. Mais, en même temps, il possède des avantages particuliers. Par exemple, à la différence des ports britanniques et français du nord-ouest, au XVIII<sup>e</sup> siècle Lisbonne semble être caractérisée par une très faible circulation de perles provenant de la Hollande ou de l'Europe centrale : les statistiques portugaises indiquent que la presque totalité des verroteries importées dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle proviennent de Venise (Tableau 34).

**Tableau 34. Fournisseurs de perles de verre au Portugal, 1776, 1777, 1789 (en pourcentage)**

Provenance	1776	1777	1789	Moyenne
Venise	100.0	92.4	94.7	94.8
Hambourg	0	4.4	5.3	4.8
Gênes	0	3.2	0.0	0.4

D'après : ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 110 ; AHMOP, SGC, 06.

En outre, contrairement à la France, le Portugal ne possède pas des manufactures de perles ou de verroteries à protéger<sup>1112</sup>, il n'y a donc pas d'interdictions aux importations ou des barrières particulières contre ces produits étrangers. Il est vrai que les droits de douane sur les importations sont élevés (23 % en 1745)<sup>1113</sup>, pourtant les représentants vénitiens se révèlent capables de protéger les intérêts marchands de Venise. En 1723, par exemple, lors de la rénovation des estimations des prix des marchandises transitées par les douanes portugaises, le consul vénitien négocie de façon informelle avec les courtiers et les marchands chargés de la tâche, et obtient une estimation plus basse des *conterie* et des *manifatture a lume* par les douanes du Portugal, inférieures au prix de marché, ce qui représente un avantage pour ce commerce : le droit douanier étant calculé *ad valorem*, en proportion à la valeur « réelle » du produit, les négociants bénéficient en fait d'une réduction des droits à payer<sup>1114</sup>.

L'étude des sources portugaises et leur comparaison avec celles vénitiennes nous permet de comprendre un autre facteur important pour l'épanouissement du commerce des perles entre Venise et Lisbonne : la complémentarité entre deux systèmes économiques essentiellement mercantilistes.

Gujarat/India in the 18th century – factors contributing to the development », *Indian History Congress*, n°63, 2002, p. 486-493 ; Teddy Y.H. Sim, *Portuguese Enterprise in the East*, Leyde, Brill, 2011.

<sup>1111</sup> Herbert S. Klein, « The Portuguese Slave Trade From Angola in the Eighteenth Century », *The Journal of Economic History*, n°32, 1972, p. 894-918 ; Joseph C. Miller, *Way of Death. Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830*, op. cit. ; Jaime Rodrigues, *De costa a costa : escravos, marinheiros e intermediários do tráfico negreiro de Angola ao Rio de Janeiro (1780-1860)*, São Paulo, Companhia das Letras, 2005.

<sup>1112</sup> Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle il y a des tentatives pour installer une industrie de *conterie* au Portugal mais, malgré les préoccupations des Vénitiens, elles échouent, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694, c. 56 (01.09.1772).

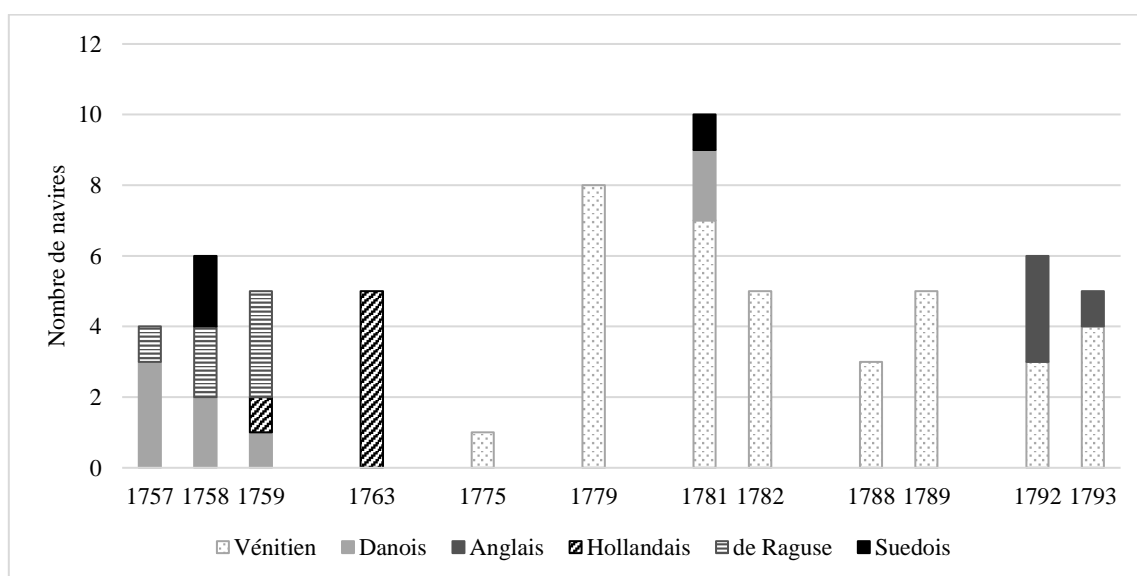
<sup>1113</sup> *Ibid.*, c.s.n. 28.09.1745.

<sup>1114</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694, c.s.n. 08.05.1723.

### 9.3.1. Perles de verre et céréales contre sucre et cacao

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la capitale portugaise est une destination fréquente pour les navires qui quittent la Lagune<sup>1115</sup>. Par rapport aux ports de la façade atlantique française et à ceux britanniques, Lisbonne est relativement proche à Venise : au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, un navire emploie 40 à 60 jours pour atteindre le port lusitanien depuis la ville de Saint-Marc, deux-tiers du temps nécessaire à atteindre Amsterdam ou Londres<sup>1116</sup>. Par rapport au cas anglo-vénitien, où sont impliqués les îles Ioniennes et les *Outports*, la navigation et le commerce luso-vénitiens se déroulent essentiellement entre Venise et Lisbonne<sup>1117</sup>, comme dans la navigation luso-suédoise<sup>1118</sup>. D'après les dépêches des consuls vénitiens dans la capitale portugaise<sup>1119</sup> et d'autres sources vénitiennes issues de la navigation<sup>1120</sup>, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce luso-vénitien se déroule sur des navires avec pavillon non-vénitien, notamment anglais, danois, français ou suédois. Les sources portugaises confortent ce cadre pour les années 1750 (Figure 44).

**Figure 44. Navires arrivés à Lisbonne depuis Venise, 1757-1793 (par pavillon)**



D'après : ANTT, *Junta do Comércio*, Contadoria da Balança do Comércio, mç. 310, « Relações de entrada e saída dos navios do porto de Lisboa 1757-1793 ». Les années 1759, 1775 et 1779 sont incomplètes ; en 1779, 1781, 1787 et 1792 il y a plusieurs navires vénitiens au mouillage à Lisbonne, mais nous ignorons leur provenance.

<sup>1115</sup> Walter Panciera, « Testimoniali di avaria marittima (1735-1764) », *art. cit.*, p. 542.

<sup>1116</sup> *Ibid.*, p. 552-553.

<sup>1117</sup> ANTT, *Junta do Comércio*, Contadoria da Balança do Comércio, mç. 310, « Relações de entrada e saída dos navios do porto de Lisboa 1757-1793 » ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918.

<sup>1118</sup> Maria Cristina Moreira, Jari Eloranta, Jari Ojala et Lauri Karvonen, « Early modern trade flows between smaller states : The Portuguese-Swedish trade in the eighteenth century as an example », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 87-109, p. 100.

<sup>1119</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694.

<sup>1120</sup> Walter Panciera, « Testimoniali di avaria marittima (1735-1764) », *art. cit.*, p. 547.

Tant la Figure 44 que les sources vénitiennes<sup>1121</sup> indiquent que, depuis le milieu des années 1760, la situation change et les navires marchands vénitiens commencent à gérer l'essentiel du trafic entre Venise et Lisbonne. Il s'agit presque certainement de la conséquence des traités signés par la République avec les régences barbaresques (1763-1765), ce qui donne au pavillon de Saint-Marc une sûreté majeure dans la Méditerranée occidentale et permet aux Vénitiens de tirer profit aussi de l'activité de transport<sup>1122</sup>.

En ce qui concerne l'intensité de cette route, d'après les sources portugaises, cinq navires par an en moyenne atteignent Lisbonne depuis Venise entre 1757 et 1759, ils sont six entre 1779 et 1793<sup>1123</sup>. D'après les manifestes d'exportation, trois navires par an quittent Venise pour Lisbonne entre 1764 et 1769, ils sont six par an entre 1781 et 1796<sup>1124</sup>, ce qui semblerait indiquer une augmentation de la navigation. Du point de vue vénitien, le passage au pavillon national après les années 1760 est un changement positif. Pour avoir un terme de comparaison avec un autre « petit pays » européen du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Suède entretient 30 navires actifs par an dans le commerce avec Portugal<sup>1125</sup>. L'intensité de la route Venise-Lisbonne est donc bien inférieure à celle de la route entre la capitale lusitanienne et le royaume nordique, qui y exporte des produits pondéreux et en ramène du sel.

La navigation n'est que le miroir du trafic commercial et, en effet, pour Venise, le Portugal est un partenaire économique important, d'autant plus que ses vastes domaines coloniaux offrent aux Vénitiens des perspectives commerciales intéressantes. Malheureusement, les seules données sur le commerce luso-vénitien concernent les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et sont issues de la *Balança do comércio* portugaise (Figure 45).

---

<sup>1121</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918.

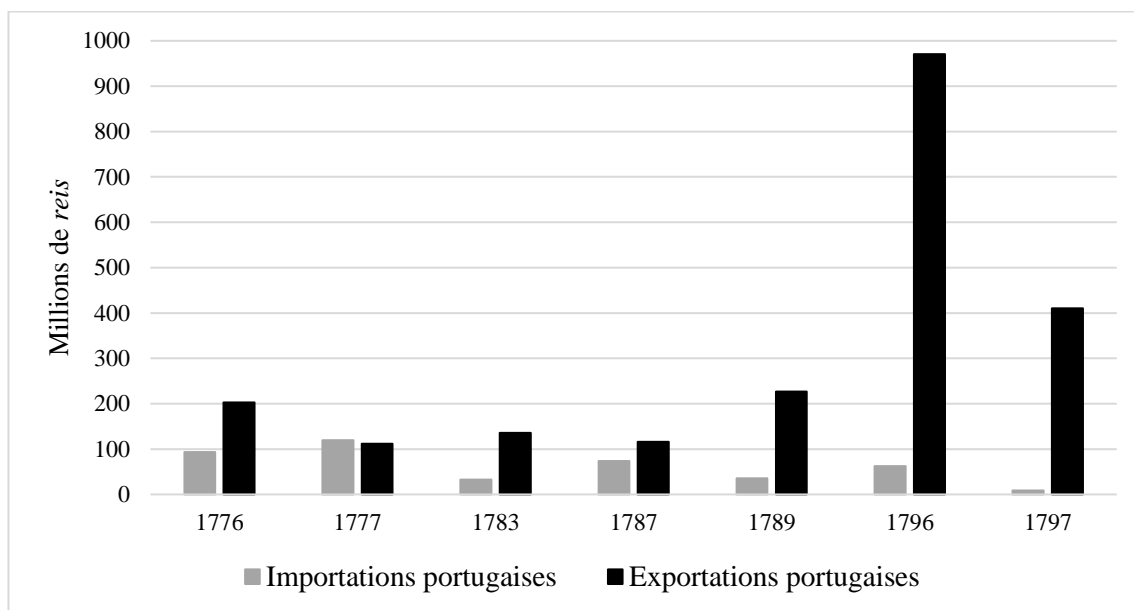
<sup>1122</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 695, c. 49 (07.10.1789).

<sup>1123</sup> ANTT, *Junta do Comércio*, Contadoria da Balança do Comércio, mc. 310, « Relações de entrada e saída dos navios do porto de Lisboa 1757-1793 ».

<sup>1124</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918.

<sup>1125</sup> Maria Cristina Moreira, Jari Eloranta, Jari Ojala et Lauri Karvonen, « Early modern trade flows between smaller states », *art. cit.*, p. 99.

**Figure 45. Évolution du commerce entre le Portugal et Venise, 1776-1797**



D'après : ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110 ; AHMOP, *SGC*, 06. Le boom de 1796 s'explique par la montée des prix.

La balance de commerce luso-vénitien est favorable au Portugal, comme le confirment également les dépêches du consul vénitien à Lisbonne<sup>1126</sup>. Entre 1776 et 1797, les importations depuis Venise représentent 0.6 % de toutes les importations du Portugal, alors que les exportations vers le port lagunaire équivalent à 4 % de toutes les exportations portugaises. Du point de vue de Lisbonne, Venise est beaucoup plus importante comme débouché que comme fournisseur.

Du point de vue de la valeur des échanges commerciaux, la République se place plus ou moins au même niveau qu'une autre puissance de taille moindre, la Suède, mais la balance est inverse (Tableau 35).

<sup>1126</sup> En 1789, le consul Giuseppe Bernardi, écrit aux *Savi* que « l'actif commerce vénitien dans ces Royaumes ne contrebalance pas le passif », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 695, c. 49 (07.10.1789).

**Tableau 35. Comparaison du commerce portugais avec Venise et la Suède, 1776-1797 (en millions de *reis*, moyenne annuelle)**

Partenaire	Valeur importations	Valeur exportations	Total
Venise	65	324	389
Suède	393	79	472

D'après : ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110 ; AHMOP, SGC, 06 ; Maria Cristina Moreira, Jari Eloranta, Jari Ojala et Lauri Karvonen, « Early modern trade flows between smaller states », *art. cit.*, p. 102.

Ainsi, malgré une navigation avec le Portugal qui est plus ou moins un cinquième de celle du royaume nordique, Venise entretient avec Lisbonne un commerce qui est inférieur seulement de 20 % à celui luso-suédois. Par ailleurs, du point de vue vénitien, le commerce avec le Portugal (2,4 millions de livres tournois entre 1776 et 1797) est plus important que celui avec la France (1,5 millions de livres tournois entre 1762 et 1780) et plus ou moins équivalent à celui avec la Grande-Bretagne (2,75 millions de livres tournois entre 1762 et 1780)<sup>1127</sup>.

Comme dans le cas britannique, le lien commercial entre Venise et Lisbonne se fonde sur la complémentarité des deux systèmes économiques selon la logique mercantiliste : les deux pays sont spécialisés dans des productions différentes et ne peuvent pas être concurrents, donc l'échange est profitable. Le Portugal exporte vers Venise surtout les denrées coloniales issues de son empire, notamment du sucre : en 1752, Lisbonne est son principal fournisseur de sucre blanc et le deuxième, après Marseille, de sucre moscovade<sup>1128</sup>. En contrepartie, les Vénitiens expédient à Lisbonne les meilleurs produits de leurs manufactures : *conterie*, *manifatture a lume*, miroirs et soieries<sup>1129</sup>, alors que les dépêches des consuls de la République à Lisbonne montrent souvent la forte présence de céréales dans les cales des navires provenant de Venise<sup>1130</sup>.

Les perles de verre sont centrales dans ce mécanisme, comme le montrent les sources vénitiennes. En premier lieu, les commandes portugaises pour ce type de produit sont amples : en 1757, les négociants Albertini, Frisoni & Juvalta de Lisbonne transmettent aux négociants vénitiens Antonio Miletich et Francesco Bersacina une commande de 165 tonnes de seules *conterie* de la part de la Cour portugaise<sup>1131</sup>. En deuxième lieu, les commandes sont régulières : d'après les manifestes d'exportation vénitiens, 70 % des navires destinés à Lisbonne entre 1764 et 1769 transportent au

<sup>1127</sup> Voir les sections précédentes.

<sup>1128</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 128v-132v.

<sup>1129</sup> *Ibid.*, c. 4v-8r.

<sup>1130</sup> *Ibid.*, b. 694, c.s.n.

<sup>1131</sup> Le document répète pour trois fois qu'il s'agit d'une commande provenant de la Cour de Lisbonne, *Ibid.*, b. 186, c. 66 (28.09.1757). L'ordre pourrait venir de l'une des compagnies commerciales privilégiées créée par le Marquis de Pombal, comme la *Companhia Geral de Comércio de Pernambuco e Paraíba* ou la *Companhia Geral de Comércio do Grão-Pará e Maranhão*, voir António Carreira, *As companhias pombalinas de navegação, comercio e tráfico de escravos entre a costa africana e o nordeste brasileiro*, Bissau, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, 1969.

moins une cargaison de verroteries ; entre 1781 et 1796 ce chiffre est de 66 %<sup>1132</sup>. Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les perles de verre représentent l'un des piliers du commerce vénitien avec le Portugal, un produit que les Vénitiens emploient pour obtenir en contrepartie les denrées coloniales, comme l'indique la balance du commerce portugaise (Tableau 36).

**Tableau 36. Produits composant le commerce luso-vénitien, 1776-1797 (en millions de reis, moyenne annuelle)**

<b>Produit exporté</b>	<b>Valeur</b>	<b>Part (%)</b>	<b>Produit importé</b>	<b>Valeur</b>	<b>Part (%)</b>
Sucre	256	79.2	Perles de verre <sup>1133</sup>	16	24.0
Pataquès de Castille	33	10.1	Blé	15	22.9
Cacao	13	3.9	Millet	13	19.3
Coton	4	1.3	Orge	9	14.0
Cuir	4	1.2	Acier	3	4.8
Café	3	0.9	Lin	2	4.0
Poivre	2	0.8	Douelles	1	2.1
Bois brésil	2	0.7	Riz	1	1.7
Eau-de-vie	1	0.4	Papier	1	1.5
Autre	5	2.0	Verre cristallin	0.7	1.1
			Autre	3	5.0
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>100.0</b>		<b>64.7</b>	<b>100.0</b>

D'après : ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110 ; AHMOP, SGC, 06.

Les données quantitatives relatives aux dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle confortent cette analyse de la structure du commerce. En réalité, 80-90 % de la valeur exportée vers la Lagune est constituée par des marchandises provenant du Brésil (sucre, cacao, coton, cuirs, café, bois etc.) : *via* Lisbonne, une vague de produits atlantiques d'une valeur de 2 millions de livres tournois environ atteint alors Rialto.

Les perles de verre représentent un quart de la valeur des produits que les Portugais reçoivent en contrepartie des Vénitiens, ce qui nous aide à mesurer l'importance de ce produit pour Venise. Comme nous l'avons déjà évoqué, pour les autorités vénitiennes, le passif commercial avec un partenaire commercial est moins important que la possibilité d'exporter leurs produits<sup>1134</sup>. De ce point de vue, les perles de verre fluidifient le commerce vénitien avec le Portugal et permettent d'acheminer vers la Lagune des marchandises importantes pour l'économie vénitienne. Les exportations vénitiennes se caractérisent par une forte présence de produits manufacturés (verre, acier, papier, livres, substance proto-chimiques) qui constituent plus d'un tiers de la valeur des exportations. Ce sont toutefois les céréales (blé, millet, orge et riz) qui forment l'essentiel de la valeur des exportations

<sup>1132</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-918.

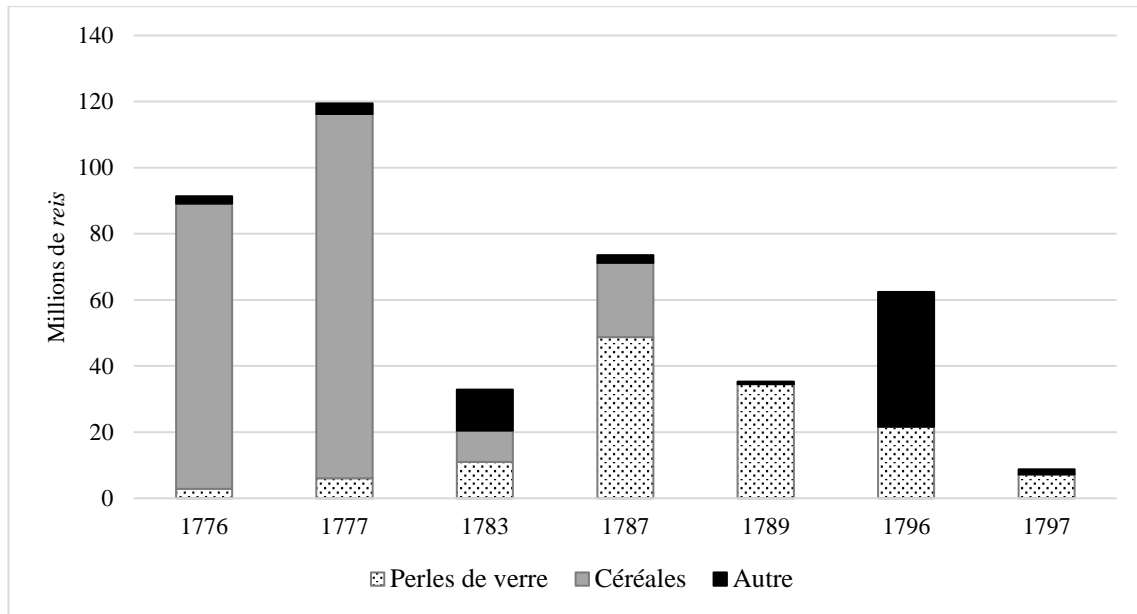
<sup>1133</sup> Catégorie formée par les articles suivants : *Avelórios*, *Contaria de vidro*, *maço de 80 fios*, *Contaria grossa de 1000 contas maço*, *Contaria grossa de 240 fios*, *Contas de vidro cristalino*, *Missanga*.

<sup>1134</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 183, c. 4v-8r.



vénitiennes au Portugal. En effet, la Figure 46 montre clairement que le commerce vénitien vers Lisbonne connaît des pics quand il y a des expéditions de céréales provenant de la Terre-ferme, qui pourtant ne sont pas systématiques<sup>1135</sup>.

**Figure 46. Composition des exportations vénitiennes au Portugal au cours du temps, 1776-1797**



D'après : ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110 ; AHMOP, *SGC*, 06.

En ce sens, les exportations de Venise confortent l'image de persistante complexité de l'économie vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. En supposant que la structure du commerce luso-vénitien demeure stable au cours de XVIII<sup>e</sup> siècle, comme cela a été constaté pour le commerce luso-suédois<sup>1136</sup>, le commerce entre Venise et le Portugal se caractérise donc par l'échange entre produits manufacturés, de temps en temps associés à des denrées alimentaires, et denrées coloniales destinées à l'industrie et à la consommation. Dans le cadre des règles du jeu économique au XVIII<sup>e</sup> siècle, la respective spécialisation des deux économies se traduit par un développement des relations commerciales. C'est donc également grâce à ce contexte favorable que le commerce des perles vénitiennes vers Lisbonne s'épanouit.

On pourrait souligner que les perles de verre sont un produit à faible valeur ajoutée, en dépit de la difficulté d'attribuer une valeur au verre à l'époque moderne<sup>1137</sup>. Pour les Portugais, elles représentent un produit nécessaire aux commerces océaniques et, pour les Vénitiens, elles sont l'un des fers de

<sup>1135</sup> Dans les cas d'une récolte abondante, la République octroie l'exportation des céréales également depuis les ports sujets, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima Serie, b. 184, c. 90v-91v, c. 97r-98v.

<sup>1136</sup> *Ibid.*

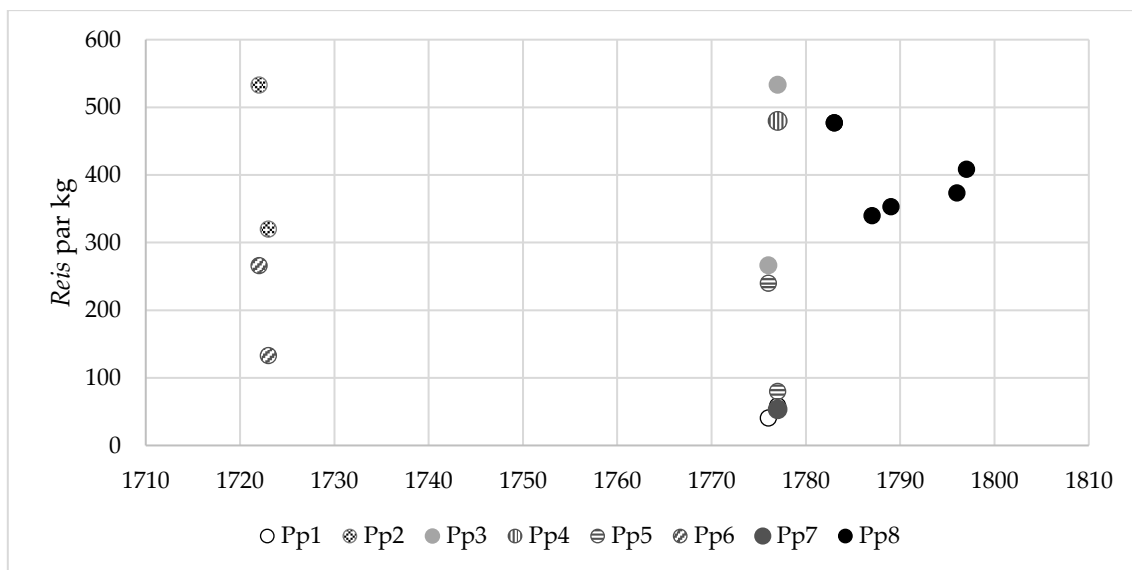
<sup>1137</sup> Corine Maitte, « *Façon de Venise : Determining the Value of Glass in Early Modern Europe* », dans Bert de Munck et Dries Lyna (dir.), *Concepts of Value in European Material Culture, 1500-1900*, Farnham, Burlington, Ashgate, 2015, p. 209-238.

lance de leur industrie exportatrice. Reste une autre question : quel taux de profit peut générer le commerce des perles de verre entre Venise et Lisbonne ?

### 9.3.2. Le commerce des conterie entre Venise et Lisbonne : une activité profitable ?

Les sources portugaises indiquent qu'au Portugal la valeur attribuée par les Portugais aux perles de verre varie au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi en fonction du type de perle (Figure 47).

**Figure 47. Valeur des différents types de perles de verre importés depuis Venise d'après les douanes portugaises, 1776-1797, en reis par kg**



D'après : ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 103, 105, 108, 110 ; AHMOP, *SGC*, 06 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694, c.s.n. 8.05.1723. Pp1= Avelórios ; Pp2 = Contaria couleurs ; Pp3 = Contaria de vidro, maço de 80 fios ; Pp4 = Contaria grossa de 1000 contas maço ; Pp5 = Contaria grossa de 240 fios ; Pp6 = Contaria transparent ; Pp7 = Contas de vidro cristalino ; Pp8 = Missanga.

La Figure 47 montre tout d'abord une très ample fourchette de valeurs entre les années 1720 et 1770. Cette situation reflète l'ample variété de verroteries à disposition sur le marché, allant des petites rassades monochromes aux perles au chalumeau semi-précieuses. Après 1783, toutes les perles sont réunies sous la catégorie de *missanga*, dont la valeur est estimée entre 340 et 470 *reis* par kg. Cette opération pourrait répondre à deux objectifs : simplifier la rédaction de la documentation douanière et, surtout, simplifier l'exaction des droits douaniers, tout en augmentant leur rentabilité<sup>1138</sup>. En tout cas, il est difficile de mesurer le profit d'un ensemble d'articles dont le prix est si hétérogène. Ainsi, bien que basées sur les indications des négociants de la place et mises à jour, les estimations douanières ne reflètent pas nécessairement les prix de vente des perles de verre vénitiennes à Lisbonne. Pour répondre donc à la question de la profitabilité du commerce des perles

<sup>1138</sup> Nous rappelons que les droits sont calculés *ad valorem* sur l'estimation des marchandises en douane.

vénitiennes au Portugal, nous nous sommes focalisés sur un seul type de perles de verre, les *conterie*, en croisant les sources vénitiennes et celles portugaises et en utilisant les prix effectifs. Le choix des *conterie* repose tant sur la disponibilité de sources que sur le fait qu'il s'agit de la variété de perles vénitiennes à plus faible valeur ajoutée<sup>1139</sup>. Si des marges de profits non négligeables existent pour ce type de perles, ils devraient exister également pour les autres variétés.

En 1746, deux navires étant prêts au départ pour Goa, les *conterie* vénitiennes sont vendues à Lisbonne à 800 *reis* par bouquet d'après le consul vénitien<sup>1140</sup>. Nous ne connaissons pas le prix d'achat de ces bouquets à Venise, mais les sources vénitiennes fournissent le prix de vente pour des bouquets de *conterie* sur la place vénitienne en 1742, une date assez proche. Muni de ces informations et de celles relatives aux frais à payer pour l'acheminement d'un bouquet de *conterie* entre Venise et Lisbonne, il est possible de calculer approximativement le profit potentiel d'un négociant vénitien qui posséderait un commissionnaire à Lisbonne (Tableau 37).

---

<sup>1139</sup> La *contaria da Lisbona* est une variété particulière des perles vénitiennes, caractérisée par sa très faible valeur, Walter Panciera, *La Repubblica di Venezia nel Settecento*, *op. cit.*, p 84.

<sup>1140</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694, c.s.n. 29.03.1746.

**Tableau 37. Estimation du profit potentiel d'un négociant vénitien sur un bouquet de *conterie* vendu à Lisbonne en 1746**

Liste des frais	Coût par bouquet (sous)
Achat d'un bouquet <sup>1141</sup> de <i>conterie</i>	45
Caisse, préparation colis, porteurs, chargement, <i>peate</i>	2
Droits douaniers de sortie <sup>1142</sup>	4
Fret jusqu'à Lisbonne <sup>1143</sup>	56
Assurance <sup>1144</sup>	1,5
Droit douanier à Lisbonne <sup>1145</sup>	46
<b>Prix de vente à Lisbonne</b>	<b>200</b>
Commission <sup>1146</sup>	4
<b>Total coûts frais</b>	<b>158,5</b>
<b>Profit</b>	<b>41,5</b>

D'après : ASVe, Censori, b. 21, fasc. 21, c.s.n. 11.08.1790 ; b. 40 ; ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc "D", "contratto d'Angelo Revedin con Isach Dalla Man per conterie" (1742) ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694, c.s.n. 29.03.1746.

En escomptant tous les frais, nous pouvons estimer un profit de 25 % environ. Bien évidemment un seul exemple ne peut pas être généralisé, d'autant plus que les négociants et les marchands-fabricants vénitiens agissent plus comme des commissionnaires pour les marchands de Lisbonne que l'inverse, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. En 1789, par exemple, le consul vénitien à Lisbonne Giuseppe Bernardi remarque que le commerce des verroteries engendre des profits considérables, mais qu'il est presque entièrement aux mains des étrangers<sup>1147</sup>. En outre, la vente des bouquets de *conterie* à Lisbonne en 1746 se déroule dans une situation particulière : les navires destinés à Goa sont en train de quitter le port et les négociants sont tellement pressés que le navire vénitien *Leon Coronato* qui transporte les perles est exempté de la quarantaine. Le « prix très favorable » souligné par le consul vénitien dans sa dépêche<sup>1148</sup> s'inscrit donc dans un contexte

<sup>1141</sup> Le poids du bouquet est calculé à 5 *libbre sottili* (1.5 kg environ).

<sup>1142</sup> Équivalent à 12 *grossi* (V.P.) pour 100 *libbre sottili* de *conterie*, 24 *grossi* (1 ducat) équivalent à 8 livres vénitiennes. Le prix estimé en douane est de 50 livres vénitiennes environ par 100 *libbre sottili* de *conterie* (50 sous par un bouquet de 5 *libbre*).

<sup>1143</sup> Le fret, en 1790, pour transporter 100 *libbre* de *conterie* à Lisbonne est de 46 *lire* vénitiennes et 10 sous (46 sous et demi par un bouquet de 5 *libbre*). Compte tenu qu'en 1746 le bouquet a été transporté à Lisbonne sur un navire *atta* vénitien et que dans les années 1740 il y a un risque accru d'attaques corsaires dans la Méditerranée occidentale pour le pavillon de S. Marc, le fret a été augmenté de 20 % (56 sous par bouquet), ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21, c.s.n. 11.08.1790.

<sup>1144</sup> Selon une hypothèse de 3 % (période de paix) sur le prix estimé en douane, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 695, c. 6 (06.04.1784).

<sup>1145</sup> 23% *ad valorem*. L'on a choisi une estimation douanière élevée pour les *conterie* de Venise, équivalant au prix de marché en 1746 : 800 *reis* par bouquet (10 livres vénitiennes).

<sup>1146</sup> Calculée à 2% sur le prix de vente

<sup>1147</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 695, c. 49 (07.10.1789).

<sup>1148</sup> « Prezzo assai vantaggioso », *Ibid.*, b. 694, c.s.n. 29.03.1746.

exceptionnel qui a poussé le prix des *conterie* à la hausse. Dans une situation normale, donc, le prix aurait sans doute été moins favorable, ainsi que le profit.

Pourtant, cet exemple donne au moins un ordre de grandeur de la forte hausse du prix des perles de verre entre Venise et Lisbonne (de 45 à 200 sous par bouquet) au XVIII<sup>e</sup> siècle, et permet d'envisager un profit pour les intermédiaires qui est similaire à celui calculé pour un bouquet de *corniole* expédié à Alep dans les années 1770<sup>1149</sup>. Ce cas montre donc que, sous certaines conditions, l'exportation des *conterie*, les perles à moindre valeur ajoutée, est une activité profitable. Mais les négociants de Lisbonne tirent les bénéfices majeurs et non les Vénitiens, qui ne peuvent pas contrôler la suite de la filière de vente des perles, étant que ces dernières sont réexportées vers les colonies portugaises. Il faut donc se demander si, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'empire portugais offre des perspectives d'écoulement suffisantes aux perles de verre vénitiennes et s'il peut être considéré l'un des facteurs qui expliquent la centralité de Lisbonne dans ce commerce.

### 9.3.3. Un empire colonial à disposition des perles vénitiennes

La presque totalité des perles de verre importées par le Portugal sont ensuite réexportées vers l'outre-mer portugais. Entre 1776 et 1801, 22 millions de *reis* en perles de verre par an (137 000 livres tournois environ) quittent Lisbonne. Il s'agit d'une goutte dans l'océan du commerce portugais avec ses colonies, qui se chiffre à plusieurs milliers de *contos*<sup>1150</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1151</sup>. Compte tenu du fait que la presque totalité des perles importées à Lisbonne sont vénitiennes et que le Portugal ne possède pas une production nationale, nous pouvons suivre les flux de réexportation portugais des perles avec la certitude raisonnable qu'elles sont vénitiennes. D'ailleurs, la balance de commerce portugaise précise la présence des *conterie* vénitiennes dans le commerce atlantique et africain : en 1776, 544 *maços* de *Contaria de Veneza grossa* sont expédiés de Lisbonne en Angola et 1 192 au Pernambouc, alors qu'en 1799 des bouquets de *Contaria de Veneza* atteignent le Cap Vert<sup>1152</sup>.

La balance de commerce portugaise permet aussi d'obtenir une image précise des marchés de consommation de ces objets (Tableau 38).

---

<sup>1149</sup> Voir *infra*, chapitre 12.

<sup>1150</sup> 1 *contos* = 1 million de *reis*

<sup>1151</sup> José Jobson de A. Arruda, *O Brasil no comércio colonial*, *op. cit.*, p. 126-127.

<sup>1152</sup> ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 110 ; INE, INEG2448

**Tableau 38. Destinations des perles de verre réexportées par le Portugal, 1776-1801 (en reis et en pourcentage)**

Destination	Valeur	Part (%)	Région	Part région (%)
Angola	8 008 519	36.2	Afrique occidentale	
Bissao	2 955 647	13.4	Afrique occidentale	
Cacheu	1 275 732	5.8	Afrique occidentale	55.4
Rio de Janeiro	2 795 099	12.6	Brésil	
Bahia	1 841 899	8.3	Brésil	
Pernambouc	1 559 434	7.1	Brésil	
Parà	678 089	3.1	Brésil	
Maranhao	423 814	1.9	Brésil	
Capitainia de Santos	9 114	0.4	Brésil	
Paraiba	3 771	0.02	Brésil	33.5
Asie et Afrique orientale	2 215 881	10.0	Océan Indien	10.0
Açores	218 146	1.0	Océan Atlantique	
Cap Vert	111 628	0.5	Océan Atlantique	1.5
<b>Total</b>	<b>22 096 775</b>	<b>100.0</b>		<b>100.0</b>

D'après : ANTT, *Projecto reencontro*, mf. 110 ; AHMOP, SGC, 06 ; INE, INEG2448.

Comme cela a été observé pour la France et la Grande-Bretagne, l'Afrique constitue également la principale destination des perles de verre achetées par les négociants portugais. Une grande partie de ces perles sont destinée aux négriers, compte tenu que Luanda et Benguela, en Angola, sont deux lieux de traite très importants au XVIII<sup>e</sup> siècle et que, comme nous avons vu dans le chapitre précédent, les perles vénitiennes destinées à Lisbonne sont achetées par des maisons ou négociants impliqués dans le commerce des esclaves, soit la Juvalta, Giese & Frisoni, José Antonio Pereira et Gonçalo do Santos. En outre, la littérature scientifique a déjà souligné qu'en Angola les négociants de Lisbonne (ou mieux, leurs agents) importent les perles de verre utilisées pour l'achat des captifs. Pourtant, ce ne sont pas les négociants portugais qui vendent les perles aux consommateurs finaux. À Luanda et à Benguela ce sont les marchands luso-africains qui gèrent le commerce des esclaves : ils composent avec soin les cargaisons à utiliser dans les sites de traite de l'intérieur, en choisissant, par exemple, l'exacte composition d'un groupe de perles selon sa couleur ou sa dimension<sup>1153</sup>. C'est donc après un autre échange, qui a lieu dans l'intérieur que les perles, une fois troquées contre les captifs, parviennent aux mains des opérateurs africains et commencent à circuler dans les sociétés africaines. Bien que cette section finale demeure floue, elle permet de préciser que la filière des perles de verre se caractérise par la présence de nombreux intermédiaires.

Pourtant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Afrique occidentale n'absorbe pas la totalité des perles de verre transitant par Lisbonne. Entre 1776 et 1801, le Brésil s'impose comme la deuxième destination la

<sup>1153</sup> Joseph C. Miller, *Way of Death. Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830*, op. cit., p. 182-183, p. 296-297.

plus importante pour les perles de verre exportées depuis le Portugal, en en recevant un tiers environ. Rio de Janeiro, Bahia et Pernambouc sont les destinations les plus importantes pour ce commerce, comme pour le commerce colonial portugais en général<sup>1154</sup>. La plupart des plantations à sucre brésiliennes se trouve sur les côtes de ces trois régions<sup>1155</sup>, où vit une nombreuse main-d'œuvre esclave, et d'où parte la plupart des navires destinés aux campagnes de traite en Afrique, une activité dans laquelle les Brésiliens sont extrêmement actifs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1156</sup>. Les perles de verre expédiées au Brésil vont-elles remplir les cales de ces navires négriers, ou s'adressent-elles à une demande locale ? Difficile de trancher. S'il a été envisagé que les navires brésiliens ne peuvent pas offrir en Afrique les marchandises européennes à des prix compétitifs par rapport à ceux provenant du Portugal<sup>1157</sup>, les perles pourraient également rentrer dans les échanges et les mécanismes de compensation entre les négociants de la métropole et ceux de la colonie, devenant pour les Brésiliens la contrepartie du cuir et du sucre expédiés à Lisbonne. Plusieurs pistes de recherche restent donc ouvertes.

Enfin, les données portugaises indiquent qu'un flux de perles modeste mais non négligeable est destiné à l'Asie et à l'Afrique orientale : 10 % des rassades « portugaises » sont chargées sur les navires « en départ pour Goa », comme en témoignent aussi par les sources vénitiennes<sup>1158</sup>. Il est probable que leur destination soit en réalité le Mozambique portugais ou les côtes orientales africaines, où la présence des perles vénitiennes est attestée<sup>1159</sup>. Pourtant, la grande consommation indienne des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes, que nous observerons dans les chapitres suivants, et l'ancienneté de leur exportation dans l'océan Indien par les Européens<sup>1160</sup> rendent également envisageable l'exportation au XVIII<sup>e</sup> siècle des perles vénitiennes à Goa depuis Venise, via la route de Lisbonne.

Ainsi, presque toutes les composantes de l'empire portugais ont une demande en perles de verre que les Vénitiens sont prêts à satisfaire. Si différents facteurs rendent le Portugal du XVIII<sup>e</sup> siècle la destination idéale pour les perles de verre vénitiennes, son énorme marché colonial en est sans doute le principal. Encore une fois, nous constatons le profond lien entre les perles de verre et l'Afrique, où

---

<sup>1154</sup> José Jobson de A. Arruda, *O Brasil no comércio colonial*, op. cit., p. 137-154.

<sup>1155</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1156</sup> *Ibid.*, p. 158, p. 191, p. 281, p. 321-322 ; Jaime Rodrigues, *De costa a costa : escravos, marinheiros e intermediários do tráfico negreiro de Angola ao Rio de Janeiro (1780-1860)*, op. cit. Joseph C. Miller, *Way of Death. Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830*, op. cit., p. 324-328, p. 491.

<sup>1157</sup> Joseph C. Miller, *Way of Death. Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830*, op. cit., p. 296-297.

<sup>1158</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 694, c.s.n. 29.03.1746 ; *Ibid.*, b. 186, c. 66 (28.09.1757).

<sup>1159</sup> Edward A. Alpers, « Eastern Africa », dans Richard Gray (dir.), *The Cambridge History of Africa. Volume 4, c. 1600-c. 1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 469-537, p. 525 ; Karin Pallaver, « From Venice to East Africa : History, uses, and meanings of glass beads », dans Bernd-Stefan Grewe et Karin Hofmeester (dir.), *Luxury in Global Perspective. Objects and Practices, 1600-2000*, New York, Cambridge University Press, 2016, p. 192-217.

<sup>1160</sup> Peter Francis, « Glass Beads in Asia, Part 1 : introduction », *Asian Perspectives*, n°28, 1988-1989, p. 1-21, p. 13.

elles parviennent en tant qu'article employé dans la traite des esclaves. Pouvons-nous donc dire qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, à travers un flux de perles de verre, Venise est connectée à au monde atlantique ?

#### 9.4. Venise et l'Atlantique : deux lieux interconnectés par un « fil » de perles

La traite négrière atlantique est l'un des thèmes les plus étudiés par l'historiographie internationale des soixante dernières années, comme le montre la multitude d'ouvrages publiés<sup>1161</sup>. Les perles de verre jouent un rôle dans son fonctionnement : elles représentent l'un des centaines de produits troqués contre les captifs le long des côtes africaines entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, bien qu'elles aient été considérées comme de la pacotille sans valeur pendant longtemps<sup>1162</sup>. Dans les dernières décennies, la recherche a montré qu'en réalité, dans la traite atlantique des esclaves, l'offre européenne rencontre une demande africaine sophistiquée et différenciée du point de vue géographique, qui porte sur des produits de haute qualité provenant du monde entier : des calicots indiens au tabac brésilien, des objets en métal allemands aux perles de verre vénitiennes<sup>1163</sup>.

Par rapport aux tissus ou aux boissons alcoolisées, les perles de verre représentent certainement une partie très réduite de la valeur globale des marchandises exportées en Afrique dans le cadre de la traite<sup>1164</sup>. Il s'agit d'un bien de niche. Cependant, une fois atteint les côtes africaines, leur valeur est

---

<sup>1161</sup> Les points de références incontournables sont : les numéros 226-227 (1975) de la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, édités par Pieter Emmer, Jean Mettas et Jean-Claude Nardin ; Herbert Klein, *The Middle Passage : Comparative Studies in the Atlantic Slave Trade*, Princeton, Princeton University Press, 1978 ; Joseph E. Inikori, Stanley L. Engerman (dir.), *The Atlantic Slave Trade : Effects on Economies, Societies, and Peoples in Africa, the Americas, and Europe*, Durham, Duke University Press, 1991 ; les numéros 336-337 (2002) d'*Outre-mers. Revue d'histoire*, édités par Olivier Pétré-Grenouilleau ; Guillaume Daudin, « Profitability of Slave and Long-Distance Trading in Context : The Case of Eighteenth Century France », *Journal of Economic History*, n°64, 2004, p. 144-171 ; Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières, op. cit.* ; une synthèse efficace est représentée par Silvia Marzagalli, *Comprendre la Traite Négrière Atlantique*, Bordeaux, CRDP, 2009 ; Herbert Klein, *The Atlantic Slave Trade. Second Edition*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010 ; David Eltis et Stanley L. Engerman (dir.), *The Cambridge world history of slavery. Volume 3. AD 1420-AD 1804*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 325-740 en particulier ; le Trans-Atlantic Slave Trade Database (TASTD), <https://www.slavevoyages.org>, la base de données sur la traite né en 2008 grâce à David Eltis et Martin Halbert auprès de la Emory University.

<sup>1162</sup> James A. Rawley, *The Transatlantic Slave Trade. A History, op. cit.*, pp. 34-35 ; Joseph C. Miller, *Way of Death: Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830, op. cit.*, p. 66-77 ; John Donnelly Fage, « Some Remarks on Beads and Trade in Lower Guinea in the Sixteenth and Seventeenth Centuries », *The Journal of African History*, n°3, 1991, p. 343-347 ; Stanley B. Alpern, « What Africans Got for Their Slaves : a Master List of European Trade Goods », *History in Africa*, n°22, 1995, p. 5-43, p. 22-23 ; Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *art. cit.* ; Ty M. Reese, « 'Eating' Luxury : Fante Middlemen, British Goods, and Changing Dependencies on the Gold Coast, 1750-1821, art. cit. ; Chris Evans et Göran Rydén, « 'Voyage Iron' : an Atlantic Slave Trade Currency, Its European Origins, and West African Impact », *Past and Present*, n°239, mai 2018, p. 41-70.

<sup>1163</sup> Chris Evans et Göran Rydén, « 'Voyage Iron' : an Atlantic Slave Trade Currency, Its European Origins, and West African Impact », *art. cit.*, p. 41 ; Herbert S. Klein, « Economic aspects of the Eighteenth-Century Atlantic Slave Trade », *art. cit.*, p. 291 ; Ty M. Reese, « 'Eating' Luxury : Fante Middlemen, British Goods, and Changing Dependencies on the Gold Coast, 1750-1821 », *art. cit.*

<sup>1164</sup> David Eltis et Lawrence C. Jennings, « Trade between Western Africa and the Atlantic World in the Pre-Colonial Era », *art. cit.*, p. 952. D'après Olivier Pétré-Grenouilleau, corail, papier doré, miroirs et perles ensemble équivalent à 10-



souvent multipliée<sup>1165</sup>, alors que la particularité de chaque voyage et les variations continues du prix des esclaves (d'une aire géographique à l'autre, d'un « lot » d'individus à l'autre) rendent difficile d'estimer combien de perles en moyenne sont troquées en échange d'un captif<sup>1166</sup>.

Plusieurs recherches se sont focalisées sur la consommation des sociétés africaines, soulignant entre autres que pour les élites locales l'objectif principal du commerce des esclaves semble être celui d'obtenir des biens de prestige qui leur assurent le maintien de leur pouvoir au sein de leur société<sup>1167</sup>, une exigence à laquelle les perles de verre (véniennes) répondent parfaitement<sup>1168</sup>. L'historiographie et l'anthropologie ont donc approfondi le rôle joué par les perles de verre dans les différentes sociétés du continent africain, soulignant que leur valeur est déterminée symboliquement par le consensus social, comme celle de la monnaie dans d'autres sociétés<sup>1169</sup>. Les perles peuvent alors être considérées comme des biens de luxe, alors que leur usage est ample : elles sont utilisées comme des amulettes ou des symboles de fertilité de la terre et des femmes ; elles sont des marqueurs sociaux ; elles peuvent signaler le statut royal d'un individu ou l'identité collective d'un groupe ; elles sont une unité de mesure dans les échanges économiques<sup>1170</sup>. Autrement dit, elles se retrouvent dans plusieurs aspects

---

15 % maximum de la valeur de la cargaison d'un navire négrier, Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières*, op. cit., p. 123. En 1684, les perles représentent 2.5 % de la valeur des marchandises chargées sur le navire Mary destiné au Fort de Caper Coast, au Ghana, Joseph E. Inikory, « Transatlantic slavery and economic development in the Atlantic world », art. cit., p. 665. Elles sont 2.1% de la valeur des cargaisons exportées par la Royal African Company entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le début de XVIII<sup>e</sup> siècle, mais 7.7 % de la valeur de celles exportées par les négriers de Liverpool entre 1755 et 1800, Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », art. cit., p. 59.

<sup>1165</sup> Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières*, op. cit., p. 145. Saul Guerrero a montré qu'en 1797 et 1798 dans le cas de deux expéditions négrières anglaises effectuées à Bonny (un important lieu de traite dans le golfe de Guinée) les perles de verre subissent une réévaluation de 27 % par rapport à leur prix d'achat, Saul Guerrero, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », art. cit., p. 60-62.

<sup>1166</sup> Herbert S. Klein, *The Atlantic Slave Trade. Second Edition*, op. cit., p. 145-150, p. 147 en particulier : un observateur anglais remarque que le prix varie selon les marchandises utilisées dans l'échange, les captifs achetés avec des cauris coutent 4 livres sterling chacun, ceux avec des perles et des bars de fer 2 livres sterling et 15 shillings, ceux avec des toiles de cotons indiens 6 livres sterling. Le dictionnaire de commerce de Savary écrit : « dans une cargaison pour traiter six cents douze Negres, principalement entre la rivière de Sestre & la riviere d'Ardres, il faut bien environ trois mille livres de rassade; sçavoir douze cens livres de contre-bordé, huit cents livres de rassade noire, & mille livres des toutes les autres couleur », Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, Paris, chez la veuve Estienne et fils, 1723, II, p. 1273.

<sup>1167</sup> Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières*, op. cit., p. 78 ; Roberto Zaugg, « Le crachoir chinois du roi. Marchandises globales, culture de cour et vodun dans les royaumes de Hueda et de Dahomey (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 73<sup>e</sup> année, 2018, p. 119-159.

<sup>1168</sup> Lidia D. Sciamia, « Gender in the Making, Trading and Uses of Beads: An Introductory Essay », dans Lidia D. Sciamia, Joanne B. Eicher (dir.), *Beads and bead makers: gender, material culture and meaning*, Oxford, New York, Berg, Berg Publishers, 1998, p. 1-45, p. 18; Karin Pallaver, « From Venice to East Africa : History, uses, and meanings of glass beads », art. cit., p. 210-211.

<sup>1169</sup> Lidia D. Sciamia, « Gender in the Making, Trading and Uses of Beads », art. cit., p. 14.

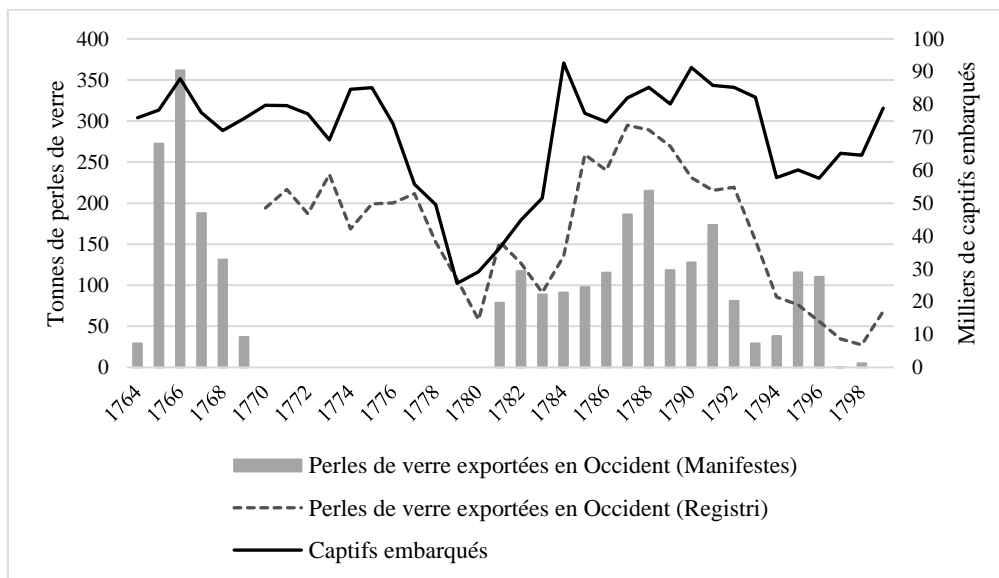
<sup>1170</sup> *Ibid.*, p. 15-18 ; *Id.*, « Genere, economia, simbolismo nella lavorazione, usi e scambi delle perle. Da Murano all'Africa e al Sarawak », *La Ricerca Folklorica*, n° 34 (octobre 1996), p. 11-24 ; Joanne Eicher et Lidia D. Sciamia, « Usi delle perle in una società africana : i Kalibari della Nigeria. Una società locale globalizzata ? », *La Ricerca Folklorica*, n°34 (octobre 1996), p. 35-42 ; Karin Pallaver, « From Venice to East Africa », art. cit.

de la vie des communautés africaines et c'est à partir de cette omniprésence que l'on saisit leur importance. De ce point de vue, tant Venise que les sociétés africaines, le début et la fin de la filière, attribuent une valeur élevée aux perles de verre, bien que suivant des logiques différentes. À ce propos, Joanne Eicher a écrit qu'un objet, une petite perle de verre, est un exemple de comment deux communautés éloignées (Venise et Buguma, en Nigéria) se croisent et interagissent au sein d'un réseau de commerce international<sup>1171</sup>. Mais est-ce que les sources autorisent à parler d'un système économique, celui vénitien, connecté aux échanges commerciaux atlantiques et, plus particulièrement, à la traite des esclaves qui se déroule le long des côtes africaines occidentales au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Nous avons voulu comparer le commerce occidental des perles vénitiennes et la traite des esclaves, pour vérifier si les deux flux sont corrélés et établir donc si la dynamique du commerce en Afrique influence celle des exportations vénitiennes. Les sources disponibles permettent d'effectuer une étude précise de cette question dans la seconde moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle.

La Figure 48 compare le mouvement du commerce des esclaves et celui des exportations occidentales des verroteries vénitiennes entre 1764 et 1799.

**Figure 48. Traite atlantique des esclaves et exportations occidentales de perles de verre vénitiennes, 1764-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-917 ; *Ibid.*, Registri, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 120, 131 ; TASTD. \*Occident = Ponant + Côtes de France + Côtes d'Espagne.

<sup>1171</sup> Joanne Eicher et Lidia D. Sciamia, « Usi delle perle in una società africana : i Kalibari della Nigeria. Una società locale globalizzata ? », *art. cit.*, p. 41.

À première vue, les courbes des exportations occidentales des verroteries vénitiennes et celle des captifs embarqués en Afrique entre 1764 et 1799 sont plutôt similaires. Au niveau mathématique, il y a une corrélation variable entre les deux flux (Tableau 39).

**Tableau 39. Corrélation entre commerce des perles de verre vénitiennes et traite atlantique des esclaves, 1764-1799**

Matrice 1	Matrice 2	Corrélation
Perles exportées au Ponant (Manifestes) 1764-1769	Captifs embarqués 1764-1769	0.777
Perles exportées au Ponant (Manifestes) 1781-1796	Captifs embarqués 1781-1796	0.331
Perles exportées au Ponant ( <i>Registri</i> ) 1770-1799	Captifs embarqués 1770-1799	0.543

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910, 913-917 ; *Ibid.*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 120, 131 ; TASTD.

Le lien entre ces deux commerces est particulièrement évident au moment où se produisent deux chocs exogènes : le début de la guerre d'Indépendance américaine (1776-1783) et celui de la guerre de la Première coalition (1792-1797). Les conséquences de la guerre maritime, comme l'activité des corsaires, la hausse conséquente des risques et, donc, du coût des nolis et des assurances, provoquent une réduction de la navigation et des échanges commerciaux qui peuvent être considérables<sup>1172</sup>. Les effets du conflit américain sur la traite des esclaves sont évidents. Le nombre total de captifs embarqués passe de 85 000 en 1775 à 49 000 en 1778, quand la France se range aux côtés des insurgés et commence le conflit maritime contre la Grande-Bretagne. En 1779, 25 500 captifs sont embarqués, un niveau inférieur à celui enregistré en 1757 (38 000 environ) et similaire à celui de 1745 (25 800 environ). Par ailleurs, la haute sensibilité de la traite à la guerre est une caractéristique de longue durée, tout comme sa grande capacité de reprise après les conflits : l'évolution du commerce négrier au XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par des baisses rapides suivies par des reprises tout aussi brutales<sup>1173</sup>. En parallèle, le commerce occidental des perles de verre montre une flexion nette entre 1775 et 1780, quand les exportations diminuent de presque 70 %.

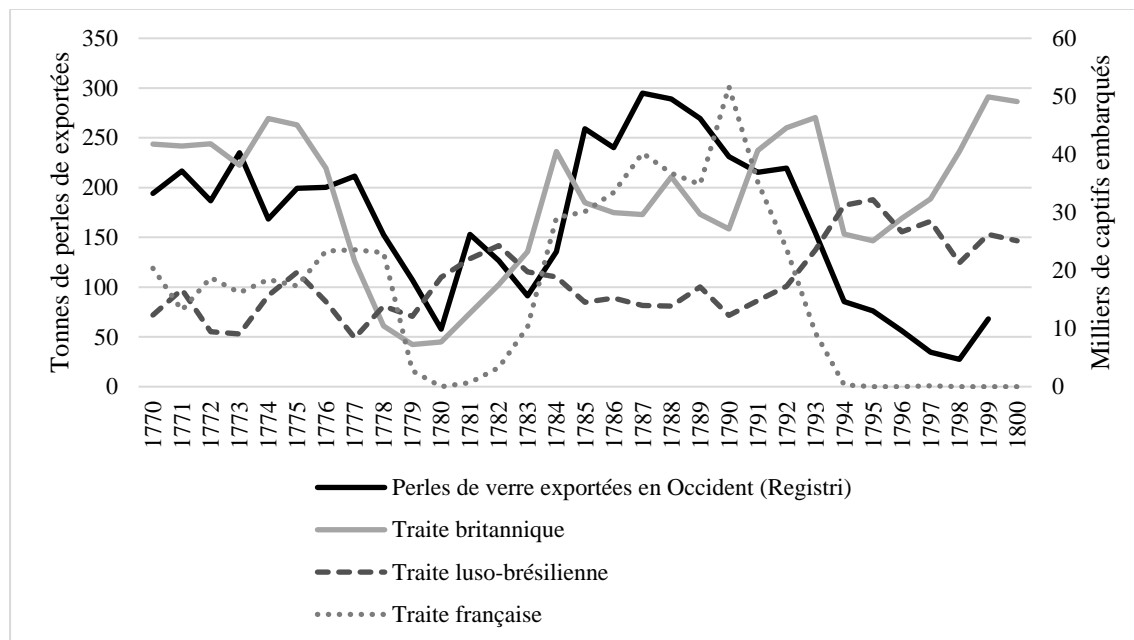
Cependant, l'évolution globale des captifs embarqués masque les différences au niveau des traites « nationales ». En séparant les principaux flux (britannique, luso-brésilien et français), il est possible

<sup>1172</sup> James C. Riley, *The Seven Years War and the Old Regime in France : The Economic and Financial Toll*, Princeton, Princeton University Press, 1986 ; Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, *op. cit.*, p. 89-122 ; Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité*, *op. cit.*, p. 223-225 ; Maria Cristina Moreira, Jari Eloranta, Jari Ojala et Lauri Karvonen, « Early modern trade flows between smaller states: The Portuguese-Swedish trade in the eighteenth century as an example », *art. cit.*, p. 97. En 1793, le consul vénitien à Londres écrit aux *Cinque Savi alla Mercanzia* que les primes d'assurance depuis et vers la Méditerranée, déjà élevés (13 %) ont augmenté à 16 % à cause des attaques corsaires et il ajoute que « dans ces incertitudes de guerre, ce commerce souffre plus que si la guerre était déclarée, auquel cas ce gouvernement fournirait les frégates habituelles en escorte aux navires marchands », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 710 bis, c. 144 (01.02.1793).

<sup>1173</sup> Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières*, *op. cit.*, p. 176.

d'affiner l'analyse et de mieux saisir la relation entre le commerce négrier atlantique et les expéditions des verroteries vénitiennes vers le Ponant (Figure 49).

**Figure 49. Perles vénitiennes vers le Ponant et traites des esclaves, 1700-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 120, 131 ; TASTD.

La Figure 49 montre que le commerce britannique des esclaves baisse au début de la guerre d'Indépendance et esquisse sa reprise entre 1781 et 1782, mais c'est seulement en 1784 que son niveau avoisine celui d'avant-guerre. La traite luso-brésilienne profite de la guerre entre les Britanniques et les Français et s'accroît légèrement entre 1777 et 1783 ; la paix comporte un retour aux niveaux précédents. L'activité négrière française collapse avec l'intervention du pays dans le conflit et récupère tout aussi rapidement après 1783.

L'évolution des exportations des verroteries vénitiennes vers le Ponant ne suit aucun de ces trois flux. En fait, les expéditions vers les places occidentales diminuent considérablement à partir de 1778, quand éclate la guerre maritime entre Britanniques et Français, et touchent un minimum de 57 tonnes en 1780<sup>1174</sup>. Cette contraction pourrait en réalité être moins accentuée, car, en 1779 et en 1780, les expéditions destinées à Gênes grimpent à 63 et 47 tonnes respectivement, contre une moyenne annuelle de 33 tonnes entre 1770 et 1778<sup>1175</sup>. Il est donc vraisemblable qu'une partie des cargaisons destinées aux ports occidentaux soit détournée vers le port ligurien pour en faciliter l'écoulement.

<sup>1174</sup> Dans un rapport aux *Censori* du début de 1781, le greffier de l'Art des *Margariteri*, Antonio Provedan, écrit que le métier est opprimé à cause de la crise du commerce des *conterie*, bloqué à cause de la guerre dans les ports de Ponant, ASVe, *Censori*, b. 38, c.s.n. 10.02.1781.

<sup>1175</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62.

Même en temps de guerre, les négociants se montrent capables de soutenir les circulations internationales en profitant des marges de manœuvre laissées ouvertes par l'action des États<sup>1176</sup>. Entre 1781 et 1783, le commerce occidental des perles vénitiennes se caractérise par une forte volatilité : plus de 153 tonnes sont expédiées en 1781, contre 91 en 1783. La Figure 49 semble suggérer qu'en 1781 les verroteries vénitiennes profitent de l'expansion de la traite luso-brésilienne et de la reprise de celle britannique. En effet, les données extraites des manifestes d'exportation, disponibles à partir de 1781, indiquent que plus de 80% des cargaisons de perles sont expédiées cette année-là à Lisbonne. En revanche, celles destinées aux ports britanniques sont une partie résiduelle (3 %), comme confirmé par les *Custom books* et les *States of navigation, commerces etc.* britanniques, qui indiquent que 1781 est le point le plus bas touché par les importations de perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1177</sup>. La concentration des expéditions vers la capitale portugaise au moment d'une phase positive pour la traite négrière luso-brésilienne semble donc réelle, compte tenu du fait que tant Venise que le Portugal profitent de leur statut de puissances neutres<sup>1178</sup>. L'exportation soudaine d'une quantité si grande de produits après une baisse marquée et pluriannuelle pourrait s'expliquer par la vente massive des stocks accumulés. Le repli des années 1782-1783 est partiellement compensé, encore une fois, par une flambée des expéditions de perles destinées à Gênes (50 tonnes en 1783)<sup>1179</sup>. En outre, depuis 1782, dans la perspective de la paix, on constate un affaiblissement, puis un recul de la traite luso-brésilienne et la reprise de celles britannique et française. Les manifestes d'exportation confirment que la part de perles destinées à Lisbonne diminue de moitié après 1781, alors qu'augmente l'importance des ports britanniques, espagnols et français (Figure 50).

---

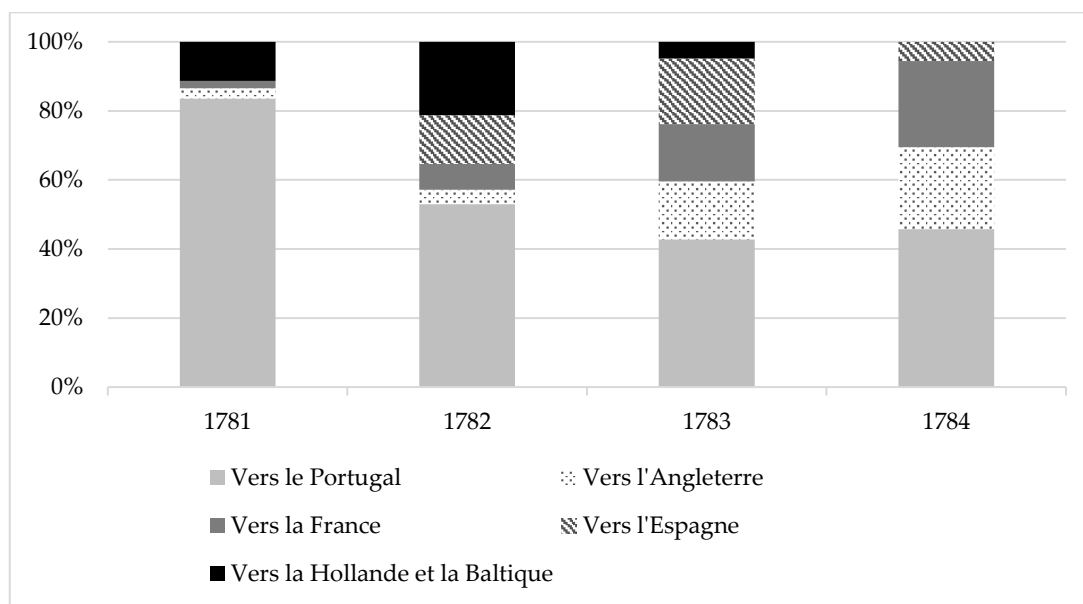
<sup>1176</sup> Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, op. cit., p. 425-427.

<sup>1177</sup> TNA, *CUST-3*, 4-80 ; TNA, *CUST-17*, 7-19, 20-22.

<sup>1178</sup> Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, op. cit., p. 90-91.

<sup>1179</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 76. Les manifestes d'exportation montrent qu'en 1783 les Vénitiens Giorgio Barbaria et Niccolò Maria Gherro expédient à Gênes plusieurs colis de perles de verre pour compte de David Giese de Lisbonne, *Ibid.*, Prima serie, b. 914, 29.01.1783.

**Figure 50. Destinations occidentales des cargaisons de perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation, 1781-1784**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-915.

L'exemple de la guerre d'Indépendance américaine montre la haute sensibilité du commerce occidental des perles de verre aux événements qui ont lieu en Atlantique. La guerre déclenche une conjoncture négative : elle produit un environnement défavorable à la navigation et provoque la suspension des campagnes de traite et, donc, des commandes pour les produits nécessaires à la composition des cargaisons. Cette contraction de l'activité négrière se répercute à Venise, où les négociants et les producteurs ne reçoivent plus de commandes et donc suspendent les expéditions. Pourtant, l'existence d'un marché différencié permet aux Vénitiens de profiter de la croissance du commerce luso-brésilien en atténuant les conséquences de la conjoncture. En dépit de l'intensité initiale de la crise, le secteur vénitien des perles de verre se démontre résilient. Le rétablissement de la paix sur les mers et la reprise du commerce négrier atlantique favorisent un nouvel élan des exportations de *conterie* et de *manifatture a lume* destinées à l'Occident, qui atteignent leur apogée à la fin des années 1780, quand presque 300 tonnes sont exportées<sup>1180</sup>.

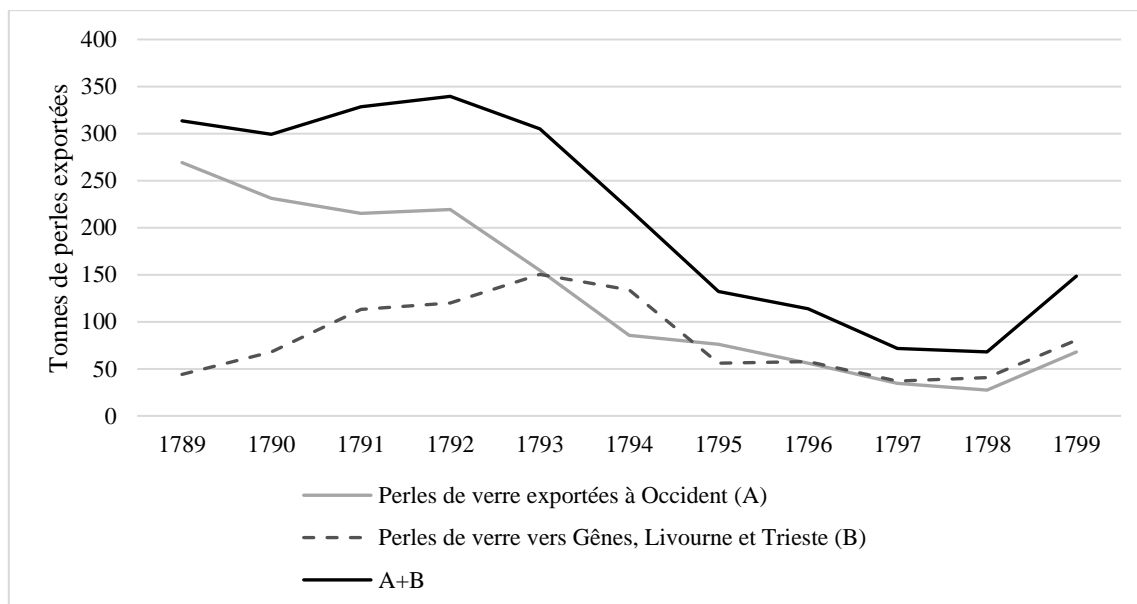
Dans les années 1790, une autre période de crise se produit. Du point de vue du commerce occidental des verroteries de Venise, cette décennie est incontestablement la plus mauvaise : d'après les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*, 187 tonnes de perles de verre sont expédiées chaque année en moyenne entre 1770 et 1779, elles sont 191 entre 1780 et 1789 (malgré la chute de 1780), contre seulement 116 entre 1790 et 1799<sup>1181</sup>. En parallèle, toutefois, les *Registri* montrent un recours

<sup>1180</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 86, 89, 99.

<sup>1181</sup> *Ibid.*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 120, 131.

intensif à l'intermédiation des autres ports italiens (Gênes, Livourne, Trieste), qui compensent partiellement le fléchissement du commerce des perles en droiture vers l'Occident entre 1789 et 1793, jusqu'au début de la guerre de la Première Coalition (Figure 51).

**Figure 51. Perles de verre vers l'Occident et vers les ports italiens, 1789-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 120, 131.

Après 1793, la baisse des exportations est marquée, même en incluant les flux « italiens ». Plusieurs éléments expliquent la contraction du commerce occidental des perles de verre dans la décennie 1790 : en 1791, éclate la révolte des esclaves à Saint-Domingue, principal marché d'esclaves en Amérique ; entre 1792 et 1797, a lieu la guerre de la Première Coalition contre la France révolutionnaire et le conflit s'élargit en février 1793, quand la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal et les Provinces-Unies, entre autres, entrent en guerre. En février 1794, la Convention nationale abolit l'esclavage dans les colonies françaises. En 1796, les troupes françaises envahissent l'Italie du Nord et la Terre-ferme vénitienne, alors qu'en 1797 le *Maggior Consiglio* met fin à l'existence pluriséculaire de la République de Venise. En somme, entre 1791 et 1797 le contexte apparaît beaucoup plus perturbé qu'en 1775-1783. Comment évolue la traite négrière atlantique dans cette période ? Après la reprise des années 1780-1784, elle atteint un plateau élevé entre 1784 et 1791, quand plus de 80 000 captifs sont embarqués sur les côtes africaines chaque année. Ensuite, les événements évoqués affectent l'évolution du commerce des esclaves. La traite française s'éteint rapidement à partir de 1791 ; celle britannique reste stable entre 1791 et 1793, baisse beaucoup entre

1794 et 1796, puis récupère jusqu'à la fin du siècle ; celle luso-brésilienne s'accroît après 1790, en restant sur des niveaux élevés dans la seconde moitié des années 1790<sup>1182</sup>.

En ce qui concerne le lien entre le commerce des perles et celui des esclaves, nous observons une différence par rapport à la période de la guerre d'indépendance américaine : les exportations vénitiennes baissent sans cesse jusqu'en 1798, sans pouvoir profiter de la croissance de la traite luso-brésilienne ou de la reprise britannique. C'est seulement à la fin des hostilités et après la chute de la République que le commerce des perles montre des signes de reprise (1798-1799). Comment expliquer cette dynamique ? La cause principale est probablement à rechercher dans « l'attitude de plus en plus restrictive »<sup>1183</sup> des belligérants vis-à-vis de la navigation des neutres, parmi lesquels se trouve Venise. Ce sont les *Margariteri* eux-mêmes qui, en 1795, expliquent aux *Inquisitori di Stato* que le commerce des *conterie* est lourdement affaibli par :

« Le manifeste publié par l'Angleterre et l'Empire qui considère comme de bonne prise tous les articles provenant de n'importe quel port, sous tout pavillon, destiné ou soupçonné d'être destiné aux Espagnols et Portugais, et après cela il est arrivé qu'un navire chargé pour ces ports renonça son manifeste d'exportation »<sup>1184</sup>.

Dans ces conditions, il est risqué d'expédier les perles à Cadix et à Lisbonne, alors que le Portugal est officiellement en guerre contre la France depuis 1793, et qu'il y a donc le risque de la course française. En ce qui concerne les expéditions des verroteries vénitiennes, les manifestes d'exportation montrent en effet qu'à partir de 1793 et surtout de 1795, la part de Lisbonne diminue considérablement, au profit de Londres (Figure 52).

---

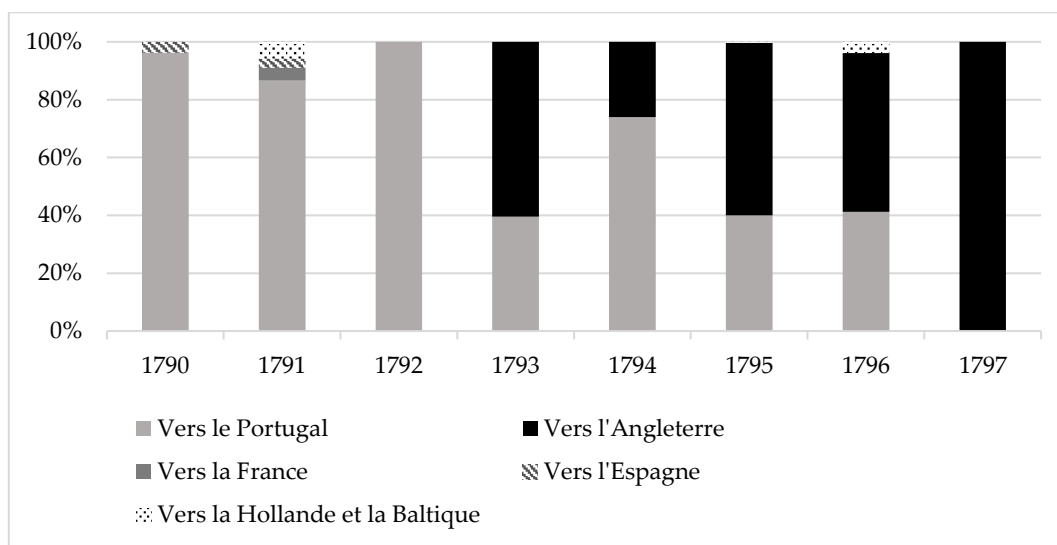
<sup>1182</sup> TASTD.

<sup>1183</sup> Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis*, op. cit., p. 89.

<sup>1184</sup> « Il publicato manifesto dell'Inglitera, e Impero che stauise buona preda qualunque genere proveniente, da qualunque scala, coperto da qualsi sia bandiera, che spetasse ho che per sospetto spetare potesse alli Spagnuoli, e Portoghesi, che con il fatto verificosi che un bastimento postosi al carico per quelle scale ritirò il manifesto », ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. "Margariteri", c.s.n. 22.09.1795.



**Figure 52. Destinations occidentales des perles de verre vénitiennes d'après les manifestes d'exportation, 1790-1797**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 710bis, 916-918.

Pour les dernières années du siècle, les données issues des *Registri* se révèlent incompatibles avec celles issues des manifestes d'exportation et des sources portugaises et britanniques. En 1796, par exemple, d'après leurs balances de commerce respectives, Portugal et Grande-Bretagne importent depuis Venise et l'Italie 136 tonnes de perles de verre<sup>1185</sup>, alors que, d'après les *Registri*, les exportations de *conterie* et *manifatture a lume* vers l'Occident et les ports italiens est de 107 tonnes<sup>1186</sup>. En revanche, pour 1796, les données issues des manifestes sont très similaires à celles issues des sources portugaises et britanniques et indiquent que 117 tonnes de perles sont exportées en cette année vers les ports occidentaux<sup>1187</sup> : si nous incluons une partie des cargaisons destinées à Gênes<sup>1188</sup> (20 tonnes), les chiffres provenant des sources vénitiennes et des sources portugaises-britanniques semblent compatibles. Est-ce qu'une partie de ces flux n'a pas été enregistrée par les douanes vénitiennes pour des raisons qui nous échappent, ou s'agit-il de contrebande ? En l'état actuel de la recherche, nous ne pouvons pas répondre à cette question, mais si la deuxième option s'avérait correcte, en 1796 la contrebande pourrait être chiffrée à 27 % du commerce légal.

Finalement, c'est seulement à partir de la seconde moitié des années 1790 que le mouvement de la traite et celui du commerce occidental des *conterie* et des *manifatture* vénitiennes divergent. Ce n'est pas tellement la verrerie de Venise qui décroche des échanges commerciaux atlantiques, c'est le contexte global qui change : la traite des esclaves commence à reculer, au moins dans une partie

<sup>1185</sup> ANTT, *Projecto Reencontro*, mf. 103; TNA, *CUST-17*, 18.

<sup>1186</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 122-123.

<sup>1187</sup> *Ibid.*, Prima serie, b. 917-918.

<sup>1188</sup> Pour Livourne, il n'y a pas de manifestes en 1796.

du monde américain<sup>1189</sup>, alors que la guerre contre la France révolutionnaire impose ses conséquences même sur la navigation et le commerce des neutres. De ce point de vue, la fin de la République de Venise ne représente alors que l'aboutissement d'une décennie troublée pour le commerce des perles de verre destinées aux marchés occidentaux. Pourtant, même la crise de la fin de XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas suffisante à anéantir le tissu économique qui fabrique les *conterie* et les *manifatture a lume*. Après l'abolition des corporations de métier<sup>1190</sup>, dans un contexte radicalement nouveau, le commerce des perles reprend : en 1818, 976 tonnes de *conterie* sont exportées depuis Venise, 1 230 en 1823<sup>1191</sup>. En 1874, plus d'un tiers des *conterie* exportées sont destinées à l'Angleterre, à l'Afrique occidentale et aux Amériques<sup>1192</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, « un fil de perles », selon la belle expression de Nadia M. Filippini, relie encore Venise à l'Atlantique<sup>1193</sup>.

## Conclusion

Ce chapitre a montré qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la géographie du commerce occidental des perles de verre vénitiennes est le résultat d'un ensemble complexe de facteurs. Si, du point de vue des Vénitiens, la disponibilité de marchés coloniaux et l'engagement dans la traite négrière place théoriquement les Britanniques, les Français et les Portugais sur le même terrain de jeu en tant qu'acheteurs potentiels de *conterie* et de *manifatture a lume*, les conditions réelles ne sont pas les mêmes. Le commerce des perles s'inscrit dans des mécanismes d'échanges plus amples, c'est-à-dire les relations commerciales entre les États, qui sont déterminées par les politiques économiques adoptées par les gouvernements. Étant donné que la politique commerciale de Venise suit la logique mercantiliste, le commerce des perles se développe mieux quand il y a une certaine complémentarité entre systèmes économiques : cela est particulièrement évident dans le cas du commerce franco-vénitien par rapport à ceux anglo-vénitien et luso-vénitien, à contrario de celui franco-vénitien. La spécialisation respective des économies dans le cadre des « règles du jeu » du commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle constitue donc le premier facteur qui explique la géographie du commerce occidental des perles vénitiennes.

Parallèlement, il ne faut pas négliger l'importance de facteurs plus spécifiques, liés aux caractéristiques de chacun des marchés occidentaux des perles, à savoir l'existence ou pas d'une

---

<sup>1189</sup> Outre la révolte de Saint-Domingue et l'abolition de l'esclavage par la Convention nationale en 1794 en France, en 1807 le Parlement anglais abolit la traite des esclaves.

<sup>1190</sup> Massimo Costantini, *L'albero della libertà economica. Il processo di scioglimento delle corporazioni veneziane*, op. cit.

<sup>1191</sup> Giovanni Zalin, *Aspetti e problemi dell'economia veneta dalla caduta della Repubblica all'annessione*, Vicence, Comune di Vicenza, 1969, p. 116

<sup>1192</sup> Nadia M. Filippini, « Un filo di perle da Venezia al mondo », *La Ricerca Folklorica*, n°34, octobre 1996, p. 5-10, p. 6.

<sup>1193</sup> *Ibid.*

production locale ; la proximité d'autres centres de production européens de perles de verre ou d'intermédiaires qui les fournissent ; la présence de droits ou de règlements douaniers qui défavorisent le produit vénitien ; la différence d'emploi des perles dans les cargaisons de traite entre négociants britanniques, français et portugais ; la géographie des ports négriers d'un pays et sa variation au cours du temps ; le nombre et le type de marchés de réexportation à disposition. Toutes ces conditions s'entrelacent, en favorisant, détournant ou empêchant le flux des perles de verre.

En arrière-plan, il y a le contexte économique et commercial global, qui peut s'améliorer et permet l'ouverture de nouvelles perspectives d'expansion pour les perles, comme l'a montré le cas britannique, ou se détériorer, notamment lors des guerres, réduisant soudainement et brutalement le souffle du commerce des perles, d'où l'importance d'avoir à disposition un système de production « flexible ». De ce point de vue, l'analyse comparée des exportations vénitiennes de *conterie* et *manifatture a lume* et de la traite négrière montre que c'est l'alternance de la guerre et de la paix sur les mers qui rythme à la conjoncture. La traite des esclaves ou, mieux, les commandes de perles qui lui sont destinées sont la « courroie de transmission » qui relie le commerce occidental des verroteries vénitiennes aux phases du commerce atlantique. En ce sens, Venise est économiquement interconnectée à l'Atlantique.

En somme, le cas des perles de verre vénitiennes au Ponant montre qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le commerce est un « jeu d'encastrement » complexe, notamment pour une puissance de faible taille comme la république de Venise. Face à l'expansion des commerces américains, africains et asiatiques qui lui sont interdits par les règles du commerce colonial, le système économique vénitien s'adapte, en devenant un pourvoyeur de produits pour les trafics océaniques. Si, dans ce contexte, les Vénitiens ne sont pas des acteurs totalement passifs, il faut néanmoins s'interroger sur leurs marges de manœuvre. Compte tenu de la dépendance vis-à-vis des commandes des marchands étrangers, l'impression est que les négociants vénitiens les plus dynamiques sont capables d'exploiter les espaces interstitiels à leur disposition le long de la filière des perles, en évinçant parfois les intermédiaires pour créer des liens directs avec leurs clients, souvent des négriers. De leur côté, les autorités de la République, avec peu de ressources et peu de leviers vis-à-vis des puissances européennes, agissent par voie diplomatique, à travers leurs représentants, se démontrant capables de favoriser une amélioration des conditions du commerce des perles sur les marchés occidentaux.

Mais l'Occident n'est qu'un secteur dans le vaste horizon des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'autre côté de la Méditerranée il y a d'autres ports, d'autres routes, d'autres marchés et d'autres acteurs qui influencent l'évolution du commerce des perles. Parcourir les routes orientales des *conterie* et des *manifatture a lume* permet d'approfondir notre connaissance d'un commerce qui relie Venise au monde au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Chapitre 10. Levant, commerce levantin et perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle

### Introduction

Les ports de l'Empire ottoman sont des destinations fondamentales pour les perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, bien qu'ils ne soient pas les marchés finaux de ce produit, ceux-ci étant situés principalement au-delà des territoires contrôlés par la Porte (Afrique centrale et orientale, Perse, Inde etc.). Ainsi, la Méditerranée orientale et le monde levantin représentent l'un des « ailleurs » les plus influents au niveau économique, politique et culturel pour les Vénitiens tout au long de leur histoire. Même au XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré la perte de centralité de Venise en Méditerranée et la présence de puissants concurrents, le Levant demeure un point de référence central pour la « politique économique » de la République et un marché vital pour une partie stratégique de l'économie vénitienne (manufactures et navigation notamment). Malheureusement, en dépit de la publication de travaux scientifiques fort intéressants<sup>1194</sup>, le sujet de la présence commerciale et maritime de Venise en Méditerranée orientale au XVIII<sup>e</sup> siècle attend encore une monographie analytique globale. Au passage, cela permettrait de contribuer à nuancer encore plus l'idée d'un déclin conjoint de la Sérénissime et de la Porte. Nos connaissances sur la relation économique entre Venise et l'Empire ottoman au siècle des Lumières demeurent donc partielles.

Pour ces raisons, l'étude du commerce oriental des perles de verre passe nécessairement tout d'abord par une ample contextualisation de la présence et des activités économiques vénitiennes au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela permet de rappeler et de renforcer les acquis récents de l'historiographie concernant le dernier siècle de la République de Venise et d'inscrire pleinement notre sujet d'étude à l'intérieur du renouveau scientifique qui interroge la résilience du monde méditerranéen à l'époque moderne<sup>1195</sup>. Ainsi, ce parcours permet de saisir de façon plus complète et de mieux mesurer l'importance des perles de verre vénitiennes pour le commerce levantin des Vénitiens au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, le chapitre se focalise sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, saisi par les biais de la présence consulaire, de la navigation et des échanges commerciaux vénitiens dans l'Empire ottoman. L'analyse de ces trois

---

<sup>1194</sup> Voir, par exemple, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.* ; Erica Ianaro, *Levante. Veneti e Ottomani nel XVIII secolo*, Venise, Marsilio, 2014; Özgür Oral, « Venedik Konsolosu Bernardo Caprara'nın Larnaka'da Deniz Ticari Taşımacılığına Dair Bazı Gözlemleri (1774-1775) », dans Anna Valerio (dir.), *Venetians and Ottomans in the Early Modern Age*, Edizioni Ca'Foscari – Digital Publishing, 2018, doi.org/10.14277/978-88-6969-260-4

<sup>1195</sup> Voir Silvia Marzagalli, « La Méditerranée moderne, entre héritage braudélien et questionnements nouveaux à l'heure des histoires globale et connectée », *art. cit.*

volets permet de mieux comprendre l'importance relative de Venise au Levant jusqu'à la fin de l'époque moderne et de dresser le cadre dans lequel insérer le commerce des perles de verre.

Ce dernier thème est étudié dans la section finale du chapitre. Plus particulièrement, elle montre l'importance croissante des *conterie* et des *manifatture a lume* pour le commerce vénitien au Levant et l'évolution des exportations, ainsi que la répartition des marchés levantins des perles dans les trente dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce chapitre est donc conçu comme une introduction aux deux chapitres suivants. Il présente la relation entre Venise et le Levant au cours de l'époque moderne à la lumière de l'historiographie récente sur la Méditerranée, notamment des études qui essaient de nuancer l'idée de sa décadence économique et commerciale après la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

## 10.1. Venise et le Levant à l'époque moderne

Le Levant demeure au cœur des intérêts économiques et de la vision du monde des Vénitiens au cours de toute l'histoire de la *Serenissima*. En effet, compte tenu de l'importance de la mer Adriatique<sup>1196</sup>, c'est sur les routes de la Méditerranée orientale que, au moins à partir du XI<sup>e</sup> siècle, les marchands lagunaires bâtissent les fondements de leur puissance économique<sup>1197</sup>. Au-delà de la position géographique favorable de la ville de Saint-Marc, véritable pont entre Orient et Occident<sup>1198</sup>, ce succès repose sur deux éléments fortement corrélés : la création du *Stato da Mar*, l'empire maritime formé par une série de ports, îles, comptoirs et forteresses qui protègent et ravitaillent les navires lagunaires jusqu'à Constantinople et à la Syrie d'une part, et une puissante flotte, facteur d'une relative supériorité navale dans la Méditerranée centrale et orientale, d'autre part<sup>1199</sup>. Grâce à ces deux facteurs, pendant le Moyen Âge et la première partie de l'époque moderne les opérateurs et les navires vénitiens profitent de coûts de protection et de transaction relativement bas, ce qui leur permet d'offrir des services maritimes et commerciaux à des prix inférieurs par rapport aux concurrents, notamment au Levant<sup>1200</sup>. En synthèse, il s'agit d'un véritable avantage compétitif, construit au cours des siècles, qui fait de Venise la plaque tournante des échanges entre le bassin oriental de la Mer Intérieure et l'Europe centrale et occidentale<sup>1201</sup>.

Les XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles constituent une phase décisive pour la redéfinition du rôle de la Méditerranée et des Vénitiens au sein des échanges internationaux. D'un côté, les voyages d'exploration provoquent l'ouverture des premières routes directes entre le continent européen et l'océan Indien, préjudiciables au commerce vénitien des épices ; de l'autre, la « découverte » des Amériques jette les bases pour la création d'un espace commercial atlantique. Bien que l'historiographie ait désormais fortement revu à la baisse les conséquences économiques immédiates de ces changements, par exemple pour le commerce méditerranéen des épices<sup>1202</sup>, néanmoins, dans la longue durée, on assiste au déplacement du cœur de l'économie-monde vers l'Occident et à une perte de centralité de la Méditerranée (en particulier du Levant et des villes italiennes) dans les échanges mondiaux.

---

<sup>1196</sup> Frederic C. Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 66-79; Egidio Ivetic, *Storia dell'Adriatico. Un mare e la sua civiltà*, Bologne, il Mulino, 2019.

<sup>1197</sup> Frederic C. Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 79-101.

<sup>1198</sup> Maria Pia Pedani, *Venezia porta d'Oriente*, Bologne, il Mulino, 2010.

<sup>1199</sup> Frederic C. Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 55-67. Il faut bien remarquer la relativité de cette supériorité navale : comme l'a souligné Frederic Lane, dans l'Europe médiévale aucune flotte n'avait la capacité de dominer de façon absolue des vastes régions maritimes, Frederic C. Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 79.

<sup>1200</sup> Luciano Pezzolo, « The Venetian Economy », *art. cit.*, p. 259-262.

<sup>1201</sup> Frederic C. Lane, *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 80-81.

<sup>1202</sup> Giancarlo Casale, « The Ottoman Administration of the Spice Trade in the Sixteenth-Century Red Sea and Persian Gulf », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, n°49, mai 2006, p. 170-198.

En parallèle, au fil de l'époque moderne, les Vénitiens doivent faire face à des transformations cruciales qui ont lieu dans la mer Intérieure, notamment l'expansion ottomane et la croissance progressive de la concurrence navale et commerciale d'autres opérateurs européens. En ce qui concerne le premier aspect, il serait erroné de réduire les relations vénitiennes-ottomanes à la dimension de la guerre (ou, pire, à un choc de civilisations<sup>1203</sup>), d'autant plus que la paix avec les « Turcs », condition indispensable au bon déroulement des échanges au Levant, est la situation diplomatique prévalant entre 1453 et 1797<sup>1204</sup>. Au contraire, au cours de l'époque moderne, la République et l'Empire partagent une existence parfois « symbiotique », qui se concrétise dans des relations culturelles, économiques et politiques extrêmement complexes, par ailleurs généralement profitables du point de vue commercial<sup>1205</sup>. Cependant, pour Venise, les guerres contre les Ottomans représentent une cause majeure de difficultés économiques-financières et de recul naval et maritime. Progressivement, l'expansion ottomane érode le *Stato da Mar* vénitien : l'île d'Eubée est prise en 1470, Chypre en 1571, Candie en 1669, la Morée en 1718, pour ne rappeler que les principales étapes. Consciente de l'importance vitale de son domaine maritime, la République de Venise est obligée de le défendre contre un ennemi bien plus puissant<sup>1206</sup>. Les conséquences de cette érosion sont graves : la réduction de la « chaîne » maritime vénitienne de comptoirs, ports et forteresses provoque une diminution de la sécurité et du pouvoir de projection de la navigation de Saint-Marc dans la Méditerranée orientale ; la fin du contrôle direct sur des ressources commerciales stratégiques (comme le sucre et le coton de Chypre) ou sur des régions cruciales (Candie). La fortification du domaine maritime et les guerres demandent un effort financier colossal qui frappe l'économie et le commerce vénitiens et qui fait grimper la dette publique, surtout au cours de la guerre de Candie (1645-1669)<sup>1207</sup>. Les guerres vénitiennes-ottomanes et la réduction du *Stato da Mar* affaiblissent lourdement la

<sup>1203</sup> Maria Fusaro remarque que « the centuries-long fight between Venice and Ottoman empire – beyond the propaganda statements and the spin supporting it on both sides – was never a religious conflict but rather a straight-forward direct confrontation for territorial control and naval superiority », Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>1204</sup> Entre la conquête de Constantinople (1453) et la fin de la République de Venise (1797), il y a 278 ans de paix et 66 ans de guerre entre la Porte et la Sérénissime.

<sup>1205</sup> Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 86-87. Pour approfondir le thème des relations entre Venise et l'Empire ottoman, Paolo Preto, *Venezia e i Turchi*, Florence, Sansoni, 1975 ; Jean-Claude Hocquet, « Venice and the Turks », dans Stefano Carboni (dir.), *Venice and the Islamic World*, New York, The Metropolitan Museum of Art, New Haven, Yale University Press, 2007, p. 36-51 ; Maria Pia Pedani, *Venezia porta d'Oriente*, *op. cit.*, p. 47-110 et p. 118-171 en particulier ; Id, *The Ottoman-Venetian Border (15th-18th Centuries)*, Venise, Edizioni Ca' Foscari, 2017 ; Erica Ianaro, *Levante. Veneti e Ottomani nel XVIII secolo*, Venise, Marsilio, 2014 ; Luca Molà, « Material Diplomacy : Venetian Luxury Gifts for the Ottoman Empire in the Late Renaissance », dans Zoltán Biedermann, Anne Gerritsen, and Giorgio Riello (dir.), *Global Gifts : The Material Culture of Diplomacy in Early Modern Eurasia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 56-87.

<sup>1206</sup> Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1207</sup> Andrea Zannini, « La finanza pubblica : bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », *art. cit.*

position vénitienne dans la Méditerranée orientale, tant du point de vue commercial, que du point de vue maritime et naval, en facilitant l'infiltration des concurrents.

L'historiographie contemporaine a décrit l'arrivée progressive de nouveaux opérateurs dans la Méditerranée à partir du XVI<sup>e</sup> siècle comme une pénétration agressive, en adoptant le concept de « invasion nordique ». À l'origine, il s'agit d'une expression proposée par Fernand Braudel pour qualifier la pénétration maritime et commerciale des Anglais, des Hollandais et, de façon plus limitée, des Français dans la Méditerranée à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, grâce à leur supériorité navale<sup>1208</sup>. Ce phénomène aurait marqué les débuts de l'expansion de l'Europe du Nord-Ouest et le déclin de la Méditerranée<sup>1209</sup>. Dans les dernières décennies, cette narration a fait l'objet de débats approfondis qui ont souligné, entre autres, la résilience des structures commerciales méditerranéennes, une progression plus contrastée des « Nordiques » et l'émergence de protagonistes autochtones du bassin intérieur, notamment les Grecques<sup>1210</sup>. Cette série d'études a eu l'incontestable mérite de relativiser une narration téléologique qui plaçait cette « invasion des Nordiques » à la base du parcours inévitable de croissance de l'Occident. L'historiographie récente offre donc une image beaucoup plus complexe des dynamiques de la mer Intérieure, qui aide à nuancer la théorie d'origine braudélienne du déclin de la Méditerranée<sup>1211</sup>.

Toutefois, comme l'a souligné Maria Fusaro, si on passe d'une perspective générale à une perspective plus strictement vénitienne, les conséquences de « l'invasion nordique » apparaissent beaucoup plus graves et immédiates, car l'arrivée des Anglais est suivie par leur installation dans les principales places commerciales méditerranéennes, et accélère l'affaiblissement des Vénitiens, incapables de se défendre<sup>1212</sup>. Quoi qu'il en soit, et au-delà des débats concernant les modalités de

---

<sup>1208</sup> Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, p. 548, 557, 560-63.

<sup>1209</sup> L'idée est reprise, entre autres, par Richard T. Rapp, « The Unmaking of the Mediterranean », *The Journal of Economic History*, n°35, septembre 1975, p. 499-525.

<sup>1210</sup> Molly Greene, « Beyond the Northern Invasion : The Mediterranean in the Seventeenth Century », *Past & Present*, n° 174, février 2002, p. 42-71 ; Maria Fusaro, « After Braudel : a Reassessment of Mediterranean History between the Northern Invasion and the Caravane Maritime », dans Maria Fusaro, Colin Heywood, Mohamed-Salah Omri (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, *op. cit.*, p. 1-22 ; Colin Heywood, « The English in the Mediterranean, 1600-1630 : A Post-Braudelian Perspective on the 'Northern Invasion' », *Ibid.*, p. 23-44 ; Gelina Harlaftis, « The 'Eastern Invasion' », *art. cit.*, p. 223-252. Cet ouvrage est disponible désormais en français : Maria Fusaro, Colin Heywood et Mohamed-Salah Omri (dir.), *Echanges culterls et commerciaux dans la Méditerranée moderne. L'héritage maritime de Fernand Braudel*, Presses Universitaires du Septentrion, 2021 ; Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 83-84.

<sup>1211</sup> Voir le dossier thématique « La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII<sup>e</sup> siècle », coordonné par Arnaud Bartolomei et Silvia Marzagalli, *Revue d'histoire maritime*, n°13, 2011 ; le projet *Atlantic Italies*, coordonné par Roberto Zaugg, <https://atlanticitalies.net/project-people/the-project/> ; le dossier thématique « I generi coloniali americani nel Mediterraneo : i grandi porti come centri di destinazione, di consumo e di redistribuzione (XVII-XIX secolo) », dirigé par Paolo Calcagno, *RiMe*, n°8, juin 2021.

<sup>1212</sup> Maria Fusaro, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 84. Maria Fusaro indique que la part vénitienne sur les marchés ottomans passe de plus de 40 % à 25 % entre 1570 et 1620, *Ibid.*, p. 83.



l'arrivée des « Nordiques », dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou le début de XVII<sup>e</sup> siècle, Venise n'est plus la principale puissance navale en Méditerranée orientale. Par ailleurs, dans une perspective longue, les concurrents les plus redoutables ne sont pas des villes-états comme Gênes ou Raguse, mais de grands États comme l'Angleterre et la France, dont les capacités financières, démographiques et matérielles sont de plus en plus supérieures à celles de Venise, qui reste jusqu'à sa fin une cité-État médiévale, essentiellement étrangère aux processus de formation d'un « État moderne »<sup>1213</sup>. Ainsi, dans les eaux levantines, le nombre de concurrents ne cesse d'augmenter au fil du temps : à la première vague anglaise-française-hollandaise s'ajoutent les flottes danoises, norvégiennes et suédoises, puis celles autrichiennes et russes-grecques<sup>1214</sup>. Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Vénitiens doivent faire face à l'impressionnante expansion commerciale française dans l'Empire ottoman<sup>1215</sup>.

## 10.2. Les relations économique-commerciales vénitiennes-ottomanes au XVIII<sup>e</sup> siècle

Malgré ces transformations, le commerce du Levant demeure l'un des piliers de l'économie vénitienne pendant toute l'époque moderne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, les autorités vénitiennes sont persuadées que le trafic et la navigation en Méditerranée orientale sont les « nerfs » de l'État, et modèlent sur ce principe une partie importante de leurs stratégies et mesures de politique économique et commerciale<sup>1216</sup>. La recherche récente a souligné à plusieurs reprises que même au cours du dernier siècle de la République, Venise reste l'un des protagonistes importants des échanges dans les échelles de l'Empire ottoman, bien qu'à un niveau inférieur par rapport aux Français, Anglais et Hollandais<sup>1217</sup>. Cette présence repose sur un robuste réseau consulaire et diplomatique<sup>1218</sup>, sur une capacité intacte d'offrir des produits adaptés au marché ottoman, sur une reprise substantielle de la

---

<sup>1213</sup> Silvia Gasparini, « Venezia e il suo ordinamento giuridico. Un'esperienza singolare », dans AA.VV., *Società, economia, istituzioni. Elementi per la conoscenza della Repubblica veneta*, vol. I, Vérone, Cierre, 2002, p. 31-48, p. 35-36, 39 en particulier. Sur les particularités de l'État vénitien, voir Alberto Tenenti, « Il senso dello Stato », *art. cit.*

<sup>1214</sup> Gelina Harlaftis, « The 'Eastern Invasion' », *art. cit.*, p. 223-252 ; Dan H. Andersen et Pierrick Pourchasse, « La navigation des flottes de l'Europe du Nord vers la Méditerranée (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *art. cit.* ; Leos Müller, « Commerce et navigation suédois en Méditerranée à l'époque moderne, 1650-1815 », *Ibid.*, p. 45-70 ; Erica Ianaro, *Levante*, *op. cit.*, p. 27-35.

<sup>1215</sup> Edhem Eldem, « French trade and commercial policy in the Levant in the Eighteenth-century », *Oriente Moderno*, N.S., n° 1, 1999, p. 27-47 ; *Id.*, « Capitulations and Western trade », *art. cit.*

<sup>1216</sup> Voir par exemple la longue relation de 1756 de la *Deputazione al Commercio* sur les « retours » du Levant, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, c. 203v-230v.

<sup>1217</sup> Edhem Eldem, « Capitulations and Western Trade », *art. cit.*, p. 327 ; Erica Ianaro, *Levante*, *op. cit.*

<sup>1218</sup> Maria Pia Pedani, « Consoli veneziani nei porti del Mediterraneo in età moderna », dans Rossella Cancila (dir.), *Mediterraneo in armi (secc XV-XVII)*, Palerme, Associazione Mediterranea, 2007, p. 175-205 ; Umberto Signori, « Informare e proteggere. La rete consolare veneziana nel Mediterraneo orientale (1670-1715) », *RiMe*, n°17, décembre 2016, p. 127-152.

marine marchande et de la navigation<sup>1219</sup>, sur une série de maisons de commerce encore actives et, plus en général, sur une fréquentation et une expérience pluriséculaire du monde levantin.

Une étude approfondie des relations commerciales de la ville de Saint-Marc avec la Sublime Porte au XVIII<sup>e</sup> siècle passe par l'analyse des dépêches issues par les consuls vénitiens présents dans les principales places ottomanes. Pour cette raison, l'analyse du commerce levantin des perles de verre repose dans une large mesure sur cette source, notamment sur les dépêches des consuls d'Égypte et de Syrie<sup>1220</sup>. En effet, si la tâche fondamentale des consuls vénitiens est de protéger les sujets de la République à l'étranger, ils assurent également l'importante fonction d'informateurs sur le commerce, la diplomatie, la navigation<sup>1221</sup>. D'ailleurs, l'institution consulaire vénitienne dans l'Empire ottoman offre des caractéristiques originales. Une différence importante avec les consuls français et anglais par exemple est que les représentants lagunaires sont chargés de la collecte de droits consulaires sur les marchandises exportées par les négociants vénitiens<sup>1222</sup>.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle représente une phase de revitalisation du réseau consulaire de Venise au Levant, un phénomène qui s'insère dans un contexte plus ample de reprise commerciale<sup>1223</sup>. En effet, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les guerres de Candie et de Morée et les difficultés commerciales obligent les autorités de la République à fermer les consulats dans l'Empire ottoman. Ainsi, la protection des sujets de Saint-Marc est confiée aux représentants anglais, français et néerlandais. Dans la trentaine d'années qui suivent la paix de Passarowitz (1718), qui entraîne la normalisation des rapports avec la Porte et la reprise du commerce vénitien, Venise ré-ouvre ses consulats levantins<sup>1224</sup>. Dans la seconde moitié du siècle, la *Serenissima* possède ainsi un réseau consulaire relativement étendu dans l'Empire ottoman. En 1779, les *Cinque Savi alla Mercanzia* énumèrent dix sièges au

---

<sup>1219</sup> Daniel Panzac, *La caravane maritime*, *op. cit.* ; Walter Panciera, « Testimoniali di avaria marittima », *art. cit.*

<sup>1220</sup> La consultation d'autres fonds, comme celui du *Bailo*, a été empêchée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid19.

<sup>1221</sup> Maria Pia Pedani, « Consoli veneziani nei porti del Mediterraneo in età moderna », *art. cit.*, p. 189-193 ; Umberto Signori, « Informare e proteggere. La rete consolare veneziana nel Mediterraneo orientale (1670-1715) », *art. cit.* ; *Id.*, « Reti consolari veneziane nell'Impero ottomano del Seicento », dans Arturo Gallia, Lavinia Pinzarrone, Giannantonio Scaglione (dir.), *Isole e frontiere nel Mediterraneo moderno e contemporaneo*, Palerme, New Digital Frontiers, 2017 p. 19-34.

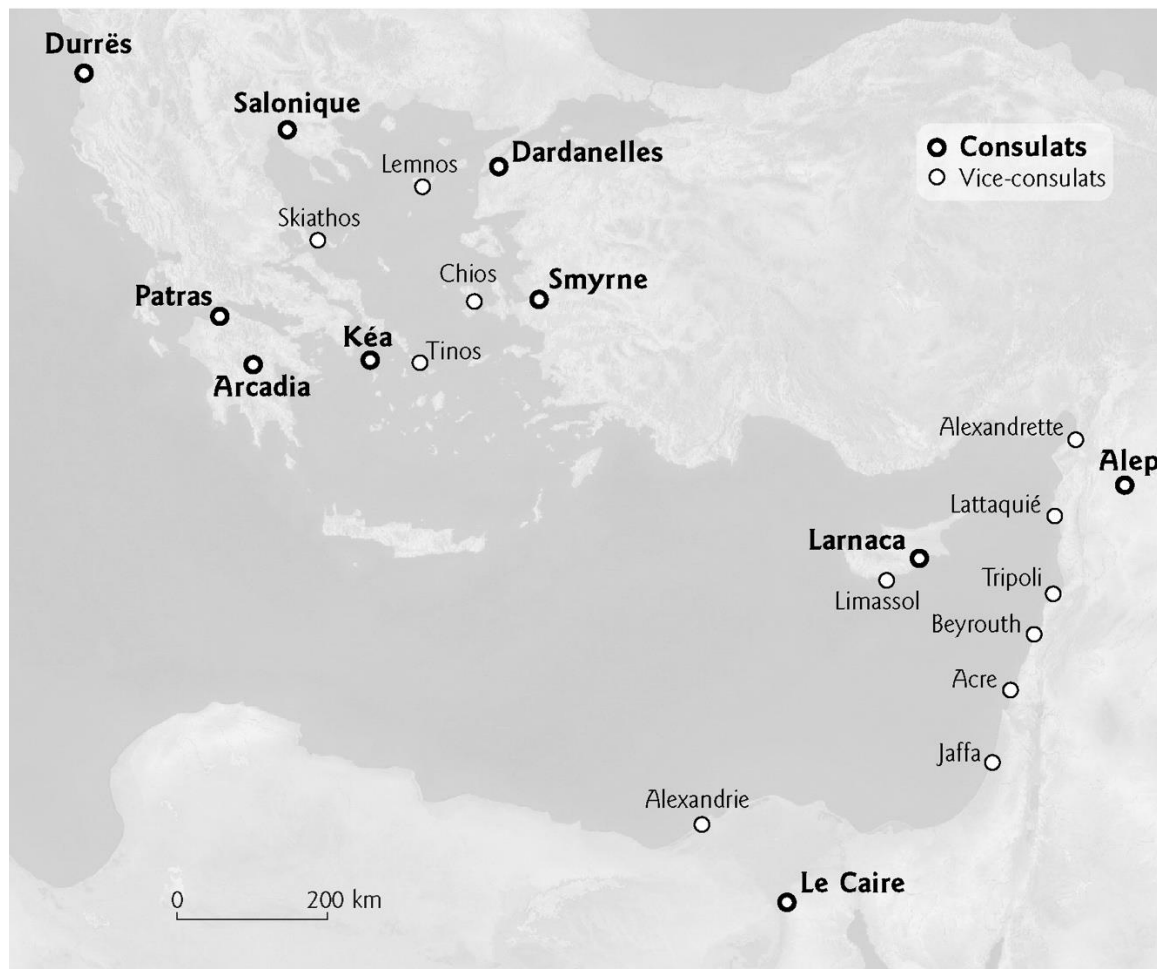
<sup>1222</sup> Umberto Signori, « Informare e proteggere », *art. cit.*, p. 134. Dans le cas du consul vénitien à Alep, les droits qu'il prélève forment son propre salaire, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 200, c. 109v-111v, 30.04.1779.

<sup>1223</sup> Maria Pia Pedani, « Consoli veneziani nei porti del Mediterraneo in età moderna », *art. cit.*, p. 187-189.

<sup>1224</sup> À Larnaka le consulat ouvre une première fois en 1710, en 1724 il ferme à nouveau ; en 1745 il réouvre, mais en 1752-54 le siège est transférée à Alep, à Larnaka il y a un proconsul et un vice-consul jusqu'en 1762, quand les consulats de Chypre et d'Alep sont séparés. Dans la ville syrienne le consulat vénitien reste actif entre 1754 et 1797, à Salonique de 1729 à 1797, à Smyrne du début du siècle à 1797 : Erica Ianiro, *Levante*, *op. cit.*, p. 87-92, p. 152-155, p. 214, p. 233, p. 261. En Égypte, le consul vénitien du Caire est rétabli en 1743, après une absence de 125 ans, mais le consulat est fermé et transféré à Alexandrie entre 1779 et 1781 à cause des requêtes, désormais intolérables, d'*avanie* et de présents de part des autorités locales, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 200, c. 156v-158v.

Levant : Alep, Arcadia, Chypre, Dardanelles, Durrës, Kéa, le Caire, Patras, Salonique, Smyrne<sup>1225</sup>.  
 Nombreux, bien que plus instables dans le temps, sont également les vice-consuls vénitiens :  
 Alexandrie d'Égypte, Jaffa, Acre, Beirut, Tripoli de Syrie, Lattaquié, Alexandrette, Limassol ou les  
 îles égéennes de Chios, Lemnos, Skiathos et Tinos<sup>1226</sup>. L'étendue de ce réseau témoigne de l'intérêt  
 économique et commercial que les Vénitiens continuent à porter à l'Empire ottoman.

**Carte 4. Consulsats et vice-consulats vénitiens dans l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle**



Cartographie : Patrick Pentsch

La liaison entre la Lagune et les ports ottomans est assurée par les navires marchands de Saint-Marc<sup>1227</sup>. Les réformes de 1736<sup>1228</sup> favorisent une reprise considérable de la navigation vénitienne en Méditerranée orientale, d'autant plus que les navires *atte* sont exemptés de la moitié du droit de sortie

<sup>1225</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 200, c. 109v-111v.

<sup>1226</sup> Erica Ianiro, *Levante*, op. cit., p. 86.

<sup>1227</sup> Pour navires vénitiens ou de Saint-Marc nous entendons des navires avec pavillon vénitien. Bien sûr, le pavillon n'implique pas que l'armateur ou les capitaux investis soient vénitiens.

<sup>1228</sup> Il s'agit de la « réforme des *navi atte* » décrite dans la première partie, *infra*, chapitre 1.

pour le Levant<sup>1229</sup>. Au-delà de la conjoncture changeante, le pavillon vénitien est constamment présent sur les routes maritimes levantines au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1230</sup>. Comme déjà dit dans le chapitre 1, au cours des années 1730-1760, un quart environ des navires aboutis à Venise proviennent de l'Empire ottoman<sup>1231</sup> alors que, d'après les manifestes d'exportation, entre 1781 et 1797, un tiers environ des navires marchands de Venise se dirigent vers l'Empire ottoman. Parmi ceux-ci, plus de la moitié sont destinés à Chypre, l'Égypte et la Syrie, comme l'indique le Tableau 40.

**Tableau 40. Destinations ottomanes des navires vénitiens d'après les manifestes d'exportation (1781-1797)**

Destination	Nombre total de voyages	%
Chypre	102	20
Alexandrie d'Égypte	99	19
Smyrne	74	15
Syrie	72	14
Constantinople	62	12
Albanie-Monténégro	46	9
Salonique	29	6
Morée, Attique et îles égéennes	25	5

D'après ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

Au-delà du transport des marchandises vénitiennes et européennes vers l'Empire ottoman, la marine marchande de Venise profite pleinement des développements de la caravane maritime dans la Méditerranée orientale<sup>1232</sup>. Daniel Panzac a montré comment le commerce maritime de l'Empire ottoman, à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, est effectué de plus en plus par les navires européens<sup>1233</sup>, non seulement pour les échanges internationaux, mais également pour le commerce domestique entre les différents ports ottomans. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Européens contrôlent la moitié du trafic de Constantinople et de Salonique, la plupart de celui du Péloponnèse

<sup>1229</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 572.

<sup>1230</sup> Vers la fin des années 1770, 46 navires vénitiens sont employés chaque année le long de la côte méridionale chypriote, ils sont à 55 en 1782, Erica Ianiro, *Levante, op. cit.*, p. 156 ; entre 1776 et 1779, 95 navires vénitiens font escale à Rhodes, Daniel Panzac, *La caravane maritime, op. cit.*, p. 23 ; pendant les années 1750 et les premières années 1760, quatre navires marchands de Saint-Marc arrivent en moyenne chaque année en Égypte en droiture de Venise, un chiffre qui augmente à sept durant la période 1781-1797, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 639 ; *Ibid.*, b. 913-917 ; en 1789, le consul à Alexandrie d'Égypte se réjouit auprès des *Cinque Savi* d'un nombre « extraordinaire » de onze navires, *Ibid.*, b. 607, 10.12.1789.

<sup>1231</sup> Walter Panciera, « Testimoniali di avaria marittima », *art. cit.*, p. 542.

<sup>1232</sup> Daniel Panzac, *La caravane maritime, op. cit.*

<sup>1233</sup> *Ibid.*, p. 9. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, à cause des guerres contre Venise, la flotte de commerce ottomane est insuffisante et la marine de guerre se révèle incapable de la protéger. Le recours aux navires anglais, néerlandais et français devient donc nécessaire. D'après Panzac, au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, les efforts ottomans pour ranimer l'activité maritime « musulmane » restent vains, *Ibid.*, p. 20-22, p. 24. Au contraire, la navigation grecque connaît un développement considérable, Gelina Harlaftis, « The 'Eastern Invasion' : Greeks in Mediterranean Trade and Shipping in the Eighteenth and Early Nineteenth Centuries », *art. cit.*

et de la Syrie et presque 80% des échanges entre Alexandrie d'Égypte et Smyrne. Les négociants ottomans considèrent la navigation européenne plus sûre (notamment face à la menace des corsaires) et leurs capitaines plus compétents. Aussi, les cargaisons transportées par les navires occidentaux sont assujetties à des droits inférieurs et bénéficient de la protection des traités entre la Porte et les États européens<sup>1234</sup>. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 600 navires européens environ sont affrétés chaque année par les Ottomans<sup>1235</sup>. Ce « grand cabotage »<sup>1236</sup> entre les différents ports de l'Empire est appelé « caravane maritime », *carovanaggio* par les Vénitiens : il associe un capitaine d'un navire européen et un affréteur (presque toujours un sujet ottoman seul ou en association avec d'autres) pour un seul voyage ou pour une période préétablie, souvent selon un contrat précis et détaillé, et engendre des profits non négligeables pour les armateurs-investisseurs<sup>1237</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, du côté des fournisseurs de ce service de transport, les véritables protagonistes sont les Français, les Ragusains et les Vénitiens<sup>1238</sup>. Une étude exhaustive des relations économiques entre Venise et la Méditerranée orientale nécessiterait l'intégration des profits tirés du *carovanaggio* aux chiffres des flux commerciaux. Malheureusement, l'état d'avancement de la recherche ne permet pas d'en estimer le volume. Toutefois, nous pouvons penser que ces opérations 'invisibles' constituent une source considérable de bénéfices, permettant probablement de rééquilibrer le passif commercial vénitien généré par les échanges de produits entre la ville lagunaire et l'Empire ottoman.

En passant des activités maritimes et navales au monde du commerce *stricto sensu*, la présence vénitienne demeure constante dans les eaux de la Méditerranée orientale et dans les villes de l'Empire jusqu'à la chute de la République. De ce point de vue, des travaux ont souligné la capacité de reprise des activités commerciales vénitiennes au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle après les difficiles décennies de la seconde moitié du *Seicento*<sup>1239</sup>, mais il reste encore beaucoup de travail à faire, notamment à propos du commerce avec l'Égypte, par lequel les sources vénitiennes sont particulièrement riches. Ce qui émerge de l'étude d'Erica Ianaro, par exemple, est la grande variété des formes de la présence vénitienne au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui se concrétisent, par exemple, dans une tendance à la spécialisation commerciale, parfois extrême, qui, dans le langage rhétorique des consuls, est perçue comme déclin et décadence. Il faut donc aller au-delà de la narration un peu stéréotypée émergente

---

<sup>1234</sup> Daniel Panzac, « International and Domestic Maritime Trade in the Ottoman Empire during the 18th Century », *International Journal of Middle East Studies*, n°24, mai 1992, p. 189-206, p. 196.

<sup>1235</sup> Daniel Panzac, *La caravane maritime*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1236</sup> *Ibid.*, p. 5. Daniel Panzac tient à souligner que la « caravane » n'est pas un simple cabotage, mais une activité commerciale complexe qui permet de réaliser des opérations financières variées (prêt à intérêt et change des monnaies) et des spéculations à terme sur les marchandises, *ibid.*, p. 120.

<sup>1237</sup> *Ibid.*, p. 6, 11-18, 87-94, 112-115, 122-123.

<sup>1238</sup> Daniel Panzac, « International and Domestic Maritime Trade in the Ottoman Empire during the 18th Century », *art. cit.*, p. 196-197.

<sup>1239</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.* ; Erica Ianaro, *Levante*, *op. cit.*

de la documentation consulaire pour essayer de saisir les caractères des activités commerciales vénitiennes et, comme le souligne Ianiro, cibler l'analyse sur les différentes « réalités économiques » levantines, afin de comprendre la complexité des positions vénitiennes<sup>1240</sup>.

Une analyse des composants du commerce européen au Levant entre 1686 et 1784 a été proposée par Edhem Eldem il y a quinze ans<sup>1241</sup>. Loin du niveau de la France, dont le commerce dépasse plusieurs dizaines de millions de livres tournois<sup>1242</sup>, Venise demeure pourtant l'un des protagonistes maritimes et commerciaux occidentaux dans l'Empire ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'absence d'un travail d'ensemble empêche une analyse plus fine alors que, du côté des sources vénitiennes, des valeurs générales sont disponibles seulement pour la seconde moitié du siècle. Les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* offrent une série de données sur la période 1772/73-1781/82 qui témoignent d'un volume autour de 2 millions de ducats par an pour le commerce global<sup>1243</sup> entre le port lagunaire et le Levant<sup>1244</sup>, mais dans une vision globale il faudrait ajouter à ces chiffres les profits obtenus de la caravane maritime. En termes des flux, pendant la décennie considérée, il n'y a pas de variations considérables. Si, plutôt qu'analyser le commerce global, nous utilisons les données du commerce assujetti aux impôts douaniers<sup>1245</sup>, l'analyse peut être étendue à la période 1772/73-1789/90 (Figure 53).

---

<sup>1240</sup> Erica Ianiro, *Levante*, *op. cit.*, p. 299-300.

<sup>1241</sup> Edhem Eldem, « Capitulations and Western Trade », *art. cit.*, p. 327.

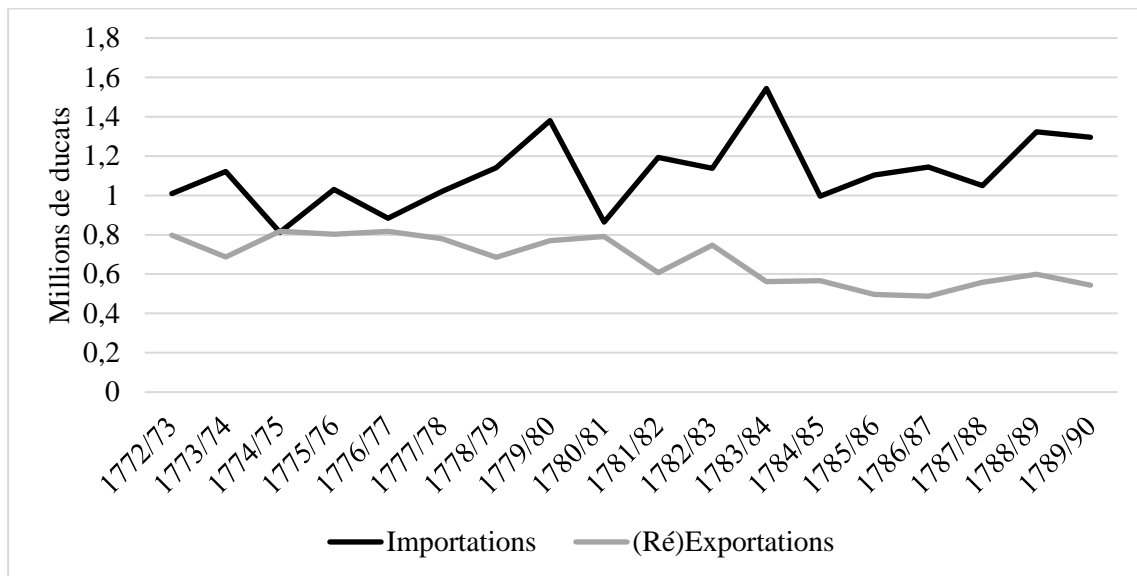
<sup>1242</sup> Voir Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 72 ; Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité*, *op. cit.*, p. 221.

<sup>1243</sup> C'est-à-dire le commerce qui inclut les flux des marchandises non assujetties aux douanes.

<sup>1244</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

<sup>1245</sup> Il faut souligner qu'au cours de la période 1772/73-1781/82, les importations depuis le Levant transitant par les douanes représentent 83 % des importations totales depuis le Levant. Le pourcentage grimpe à 98 % si nous incluons les (ré)exportations vers le Levant.

**Figure 53. Commerce douanier vénitien avec le Levant, 1772/73-1789/90**



D'après ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la *Dominante* continue à exporter au Levant ses produits manufacturés et les marchandises de l'Europe centrale, et à ramener à Venise les matières premières, la soie brute, le coton, le café, les épices, les drogues, les cuirs du Proche et du Moyen Orient. Les importations apparaissent relativement stables, voire en légère croissance au fil du temps, ce qui indique la capacité encore importante et substantiellement intacte du port lagunaire d'attirer les marchandises orientales. Une des principales matières premières importées est le coton, que les Vénitiens continuent à acheter à Chypre, Alep, Smyrne mais surtout à Salonique, où est amenée la fibre cultivée en Macédoine et en Thessalie, d'une qualité inférieure mais appréciée dans l'espace allemand<sup>1246</sup>. Le deuxième produit fondamental est le café du Yémen, véritable cœur du commerce égypto-vénitien, qui représente 20 à 25 % des importations depuis le Levant à cette époque. Au cours des dernières décennies du siècle, Venise reçoit chaque année du café pour une valeur de plusieurs centaines de milliers de ducats : une partie importante est destinée à la ville lagunaire, l'une des capitales méditerranéennes de la consommation de cette boisson « exotique »<sup>1247</sup>.

<sup>1246</sup> Erica Ianiro, *Levante*, op. cit., p. 116-122, 154, 169-170, 245-249, 271-273, 278-279. Il ne faut néanmoins pas sous-estimer le rôle joué par la Syrie et Chypre dans le commerce vénitien du coton au XVIII<sup>e</sup> siècle, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », art. cit., p. 181. En termes de valeur, le coton représente 28 % des importations globales depuis le Levant entre 1772/73 et 1781/82, et 32 % des importations transitant par les douanes. Deux tiers du coton importé à Venise sont ensuite acheminés dans la partie méridionale de l'espace allemand, où ils sont utilisés par les industries textiles locales, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 77, 80, 85, 90, 95, 100.

<sup>1247</sup> Massimo Costantini, « Venezia capitale del caffè. Un profilo di storia economica tra Sei e Settecento », dans Angelo d'Orsi (dir.), *Il caffè, ossia brevi e vari discorsi in area padana*, Milan, Banca Antoniana, 1990, p. 31-43 ; Alessandra Sambo, « La balance de commerce de la République de Venise », art. cit., p. 388-391.

En ce qui concerne le flux en sortie, la situation apparaît moins favorable : à une certaine stabilité fait suite, au début des années 1780, un fléchissement qui amène la valeur des produits exportés de 800 000 à 600 000 ducats annuels environ. La cause de ce recul est liée aux difficultés des produits textiles vénitiens, notamment les *auroserici* - les tissus de soie et fils d'or et d'argent - que nous avons évoqué dans le chapitre 2 et qui constituent le cœur du commerce actif de Venise au Levant. Le déséquilibre entre exportations et importations est compensé, au moins partiellement, par l'expédition de grandes quantités de numéraire à partir de la seconde moitié des années 1780 que nous avons observée dans le chapitre 1<sup>1248</sup>.

Les sources qualitatives offrent des éléments supplémentaires pour évaluer la position commerciale vénitienne dans les villes ottomanes au cours du dernier siècle de la République. L'impression qui émerge des dépêches consulaires est que les Vénitiens sont beaucoup plus présents et solides en termes commerciaux sur les marchés traditionnels de Chypre, de Syrie et d'Égypte, plutôt que dans un port « nouveau » en expansion comme Smyrne. L'Égypte mériterait une attention particulière que la recherche ne lui a pas encore consacrée : les sources consulaires sont extrêmement riches, tant au Caire qu'à Alexandrie<sup>1249</sup>. Un exemple permet de constater l'importance des places égyptiennes et syriennes pour Venise : Ianiro indique à 150 000 piastres environ (353 000 livres tournois) la valeur des exportations vénitiennes à Salonique au XVIII<sup>e</sup> siècle ; d'après Morineau, à Smyrne, en 1787, Venise se trouve derrière la France, la Hollande, l'Angleterre, et les ports de Livourne, Gênes, Messine, Trieste et Ancône, avec 168.000 piastres environ d'exportations (396 745 livres tournois)<sup>1250</sup>. En revanche, l'analyse des dépêches consulaires depuis le Caire permet d'estimer à 300 000 piastres annuelles (706 000 livres tournois) les produits arrivés depuis Venise entre 1745 et 1771. Le chiffre atteint les 320 000 piastres environ (753 000 livres tournois) pour celles arrivées chaque année à Alep depuis la lagune entre 1784 et 1786<sup>1251</sup>.

Le noyau du flux sortant de la lagune et dirigé vers l'Empire ottoman est constitué par les produits des manufactures de Venise, ainsi que par certaines productions de la Terre-ferme vénitienne (comme

---

<sup>1248</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 605, 639, 913-918.

<sup>1249</sup> *Ibid.*, b. 605-609 ; b. 639-642.

<sup>1250</sup> Michel Morineau, « Naissance d'une domination : marchands européens, marchands et marché du Levant aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », dans Michel Morineau (dir.), *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1985, p. 295-326, p. 304, n. 41.

<sup>1251</sup> *Ibid.*, b. 604, 605, 639-641.



le papier<sup>1252</sup>) et les marchandises allemandes, notamment la *lametta*<sup>1253</sup> expédiée vers la Syrie et l'Égypte et destinée à la Perse et à l'Inde. L'Empire ottoman demeure un marché crucial pour les produits des manufactures privilégiées de la ville lagunaire encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : entre 1772/73 et 1780/81, les deux-tiers des exportations du port de Venise dirigées vers le Levant appartiennent à cette catégorie de marchandises. En somme, les marchés ottomans représentent une source importante de richesse pour une partie considérable et stratégique de l'économie lagunaire encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le secteur manufacturier le plus impliqué dans le commerce levantin est celui textile, dont les exportations sont constituées par la production de la soie et par une petite partie de production lainière. Un sondage dans les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* pour l'année 1773/74 montre qu'au moins 71 % des expéditions est constitué par des produits textiles et 50 % par des soieries de haute qualité<sup>1254</sup>. Entre les deux périodes 1713-15 et 1764-68, les *auroserici* vénitiens bénéficient d'une phase extrêmement favorable sur les marchés internationaux. Au contraire, comme évoqué dans le chapitre 1, les années 1770 marquent un tournant : la crise est liée aux conséquences de la guerre russo-ottomane de 1768-1774 (chute des commandes) et à l'augmentation de la concurrence des produits textiles de luxe importés au Proche Orient depuis la Perse, l'Inde et la Chine<sup>1255</sup>. De plus, les marchés subissent les conséquences négatives engendrées par l'instabilité politique et les révoltes qui ont lieu dans les provinces arabes de l'Empire ottoman à partir des années 1770<sup>1256</sup>. Les *Registri* confirment ce déclin pour la période 1772/73-1789/90, alors qu'un document conservé à la *Biblioteca del Museo Correr*, dans le fond Morosini Grimani, semble indiquer que la contraction commence en réalité vers la moitié du siècle<sup>1257</sup>.

---

<sup>1252</sup> Ivo Mattozzi, *Produzione e commercio della carta nello Stato veneziano Settecentesco. Lineamenti e problemi*, Bologna, Università di Bologna, 1975 ; *Id.*, « Le cartiere nello stato veneziano : una storia tra strutture e congiunture (1450-1797) », dans Mauro Grazioli, Ennio Sandal, Ivo Mattozzi (dir.), *Mulini da carta. Le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 97-162.

<sup>1253</sup> Fil métallique de cuivre ou de laiton utilisé en Orient dans le tordage de la soie à l'imitation des *auroserici*, d'après Vera Costantini, sur les *lamette* on enroule, lime et frotte les fils de soie, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 189.

<sup>1254</sup> Un niveau parfaitement cohérent avec celui du commerce levantin des autres pays européens, voir Katsumi Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant, d'Alep à Marseille*, Paris, Editions du CNRS, 1985 ; Edhem Eldem, « French trade and commercial policy in the Levant in the Eighteenth-century », *art. cit.*, p. 32. Parmi les tissus de soie les plus importants, on trouve les *damaschini con oro e argento* (87 904 ducats), le *drappo con oro e argento* (58 146 ducats), le *drappo di seta* (51 159 ducats), mais aussi les *rasi di seta* (21 043 ducats), les *galloni d'oro et d'argento* (20 944 ducats), les *lastre con oro e argento* (19 500 ducats) et les *damaschini di seta* (9 936). À côté des soieries, il y a des tissus de laine comme les *saglie* écarlates (69 070 ducats) ou les *padoanelle* (31 663 ducats), ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 18.

<sup>1255</sup> Marcello Della Valentina, « The Silk Industry in Venice », *art. cit.*, p. 109-142, p. 111-112.

<sup>1256</sup> Bruce Masters, « Semi-autonomous forces in the Arab provinces », *art. cit.* Voir *infra*, chapitre qui suit pour le cas égyptien.

<sup>1257</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 17, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 77, 80, 85, 90, 95, 100 ; BMC, *Morosini Grimani*, b. 496.

Au-delà du textile, qui demeure manifestement le secteur le plus important pour le commerce vénitien vers l'Empire ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle, la verrerie maintient un rôle-clé surtout grâce au succès de longue durée des perles de verre vénitiennes sur les marchés orientaux. Parmi les produits de la verrerie vénitienne expédiés vers les ports de la Méditerranée orientale, quatre dominent : *conterie*, *manifatture a lume*, miroirs et plaques de verre<sup>1258</sup>.

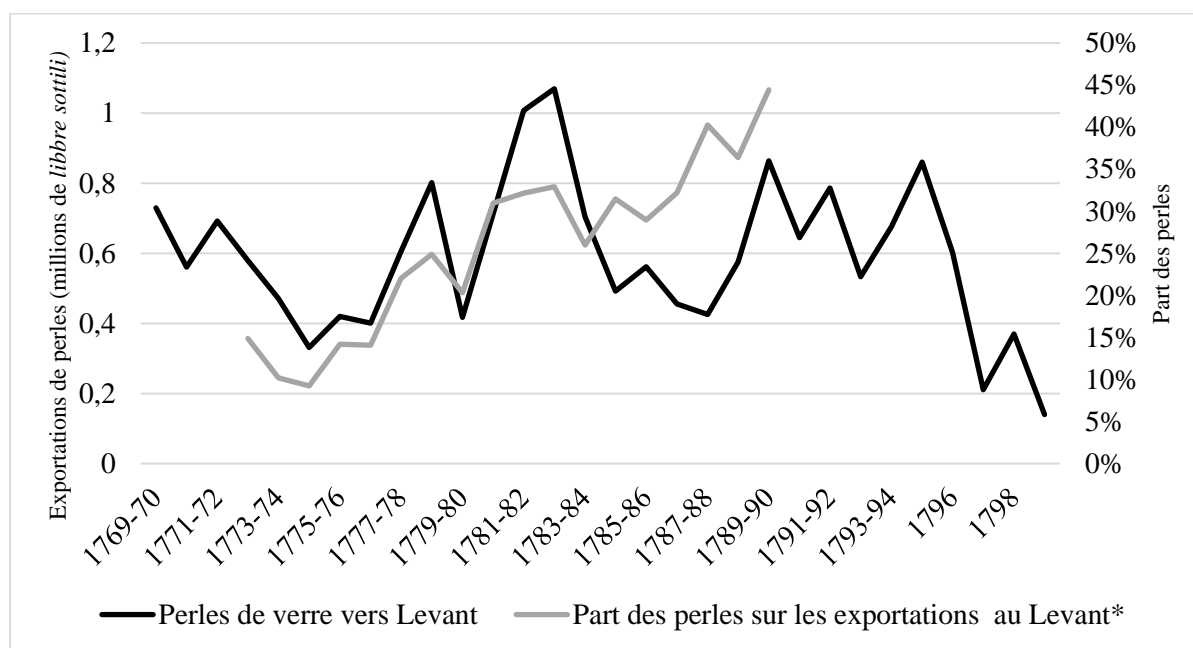
Ensemble et en termes de valeur, *conterie* et *manifatture a lume* représentent une partie considérable (23 %) des exportations des manufactures privilégiées de la ville de Saint-Marc vers l'Empire ottoman entre 1772/73 et 1789/90 d'après les *Registri*. Autrement dit, au cours des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, presque un quart des articles produits à Venise et destinés au Levant sont des perles de verre. Évidemment, si nous considérons le flux total sortant de la lagune et destiné aux ports ottomans entre 1772/73 et 1781/82 la part des perles diminue, en restant toutefois importante : 12 %. En moyenne, entre 1772/73 et 1789/90, les destinations ottomanes absorbent quelque 100 000 ducats par an de perles de verre vénitiennes<sup>1259</sup>. Néanmoins, au-delà des chiffres bruts et des moyennes, l'élément le plus intéressant à remarquer est la dynamique du commerce oriental des perles de verre et sa comparaison avec celle des produits textiles. Le recul des tissus vénitiens au Levant dans les trente dernières années du siècle contraste avec le mouvement commercial des perles de verre, qui montre une résilience majeure au fil du temps (Figure 54).

---

<sup>1258</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op.cit.*, p. 230-231.

<sup>1259</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 17, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 77, 80, 85, 90, 95, 100.

**Figure 54. Évolution du commerce levantin des perles de verre vénitiennes, 1769/70-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7, 11, 13, 17, 18, 21, 23, 27, 29, 34, 35, 41, 45, 47, 51, 52, 55, 57, 62, 63, 66, 67, 71, 72, 76, 77, 79, 80, 85, 86, 89, 90, 95, 99, 100, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 129.  
\*manufactures privilégiées de Venise.

L'évolution du commerce levantin des perles de verre vénitiennes est influencée par les commandes provenant de deux régions de l'Empire ottoman : l'Égypte et la Syrie. Ce sont les expéditions à Alexandrie d'Égypte et à Alexandrette qui rythment donc les échanges. La Figure 54 met en lumière deux aspects importants : en premier lieu, la courbe des quantités exportées est extrêmement sensible aux événements politiques internationaux et locaux. Il n'est pas surprenant que la période 1769-1774 soit caractérisée par une phase de recul de ce commerce, compte tenu de la guerre entre Russie et Empire ottoman. L'effet de ce conflit sur les échanges commerciaux est accru par la présence de la flotte russe en Méditerranée et par une intense activité corsaire pro-russe<sup>1260</sup>. Une seconde période de contraction a lieu entre 1784 et 1788, quand l'Égypte est affaiblie par les deux bey, Murad et Ibrahim, par la réponse militaire de la Porte qui s'en suit et par la crise économique due aux famines<sup>1261</sup>. La guerre en Europe et les dernières années de la République de Venise (1796-1797) marquent la troisième conjoncture négative, à laquelle s'associent les effets de l'expédition française en Égypte dès 1798. Toutefois, après chaque crise (sauf qu'en 1798), les expéditions de *conterie* et *manifatture a lume* reprennent avec une grande intensité, montrant donc que la demande de ce produit demeure intacte sur les marchés de consommation. En synthèse, si le

<sup>1260</sup> Virginia Aksan, « War and peace », *art. cit.*, p. 81-118 ; Igor Delanoë, *La flotte de la mer noire, de Catherine II à Vladimir Poutine : un outil de puissance au service des ambitions méditerranéennes de la Russie, 1783-2012*, thèse doctorale sous la direction de Pierre-Yves Beaurepaire, Université Côte d'Azur, 2012.

<sup>1261</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, vol. 1, p. 15, p. 100-102.

mouvement du commerce des perles de verre montre une sensibilité accrue aux événements locaux et internationaux, il met en évidence aussi une forte capacité de reprise.

Un deuxième élément semble confirmer la capacité d'adaptation et de résistance de ce produit : la croissance de la part des perles de verre par rapport à l'ensemble des exportations des manufactures privilégiées de Venise dans la période observable (1772/73-1789/90). En effet, si au début des années 1770, le pourcentage demeure compris entre 10 % et 15 %, à la fin de la décennie suivante, il se situe entre 35 % et 45 %, après une croissance continue. Autrement dit, malgré les phases négatives, les perles de verre se révèlent une composante de plus en plus essentielle au commerce vénitien vers l'Empire ottoman à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comment expliquer cette dynamique face aux difficultés d'autres produits, notamment les textiles *auroserici*, au Levant ?

### 10.3. Le commerce des perles de verre vénitiennes dans l'Empire ottoman

Le commerce levantin des perles de verre possède des racines anciennes qui remontent aux derniers siècles du Moyen Âge, quand les fours des Vénitiens fabriquent les *paternostri* pour les chapelets des pèlerins en route pour Jérusalem. Il est également assez probable que les *conterie* font partie des *donativi* envoyés par la République à la Sublime Porte au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1262</sup>.

Le fait que les marchés levantins constituent les destinations traditionnelles des *conterie* et des *manifatture a lume* de Venise est confirmé par les sources issues du monde de la production. Ainsi, une relation des années 1760 de l'Art des *Perleri* à l'*Inquisitore alle Arti* souligne que par le passé les perles étaient expédiées vers l'Allemagne, la Perse et le Levant et que le Ponant s'y est ajouté seulement plus récemment<sup>1263</sup>.

Toute analyse quantitative sur la répartition des marchés ottomans des perles de verre vénitiennes repose, pour l'essentiel, sur deux types de sources : les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* et les manifestes d'exportation des navires vénitiens, alors que les comptes rendus (« stato delle mercanzie ») des consuls de Saint-Marc à Alep et au Caire apportent des informations complémentaires très utiles. Ce qui est certain, c'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la Méditerranée orientale représente l'un des piliers fondamentaux de ce commerce : en ce qui concerne les *conterie*, entre 1769/70 et 1799, 30 % des expéditions (en poids) sont envoyés au Levant, un pourcentage qui s'élève à 36 % pour les *manifatture a lume* d'après les *Registri*<sup>1264</sup>. Autrement dit, dans la seconde moitié du

---

<sup>1262</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, op. cit., p. 134-135; Irena Radić Rossi, Filipe Castro, « The Late Sixteenth Century Shipwreck of Gnalic ; Preliminary Results of 2012 Research Campaign and Plans for the Future », *Histria Antiqua*, n°21, 2012, p. 365-376 ; Luca Molà, «Material Diplomacy. Venetian Luxury Gifts for the Ottoman Empire in the Late Renaissance », art. cit.

<sup>1263</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, fasc. « Senza data », c. 21.

<sup>1264</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

XVIII<sup>e</sup> siècle, un tiers des perles qui sortent de la lagune se dirigent vers les ports ottomans. Nous ne disposons pas de données globales sur les marchés de destinations pour la première partie du siècle, mais il est raisonnable de supposer que la part du Levant était déjà importante. Nous manquons malheureusement de sources : l'absence avant 1745 d'un siège consulaire vénitien en Égypte, soit dans le marché le plus important pour les perles, nous prive des données précieuses des dépêches consulaires.

Les données extraites des *Registri* offrent une vision plutôt détaillée des marchés d'exportation des perles de verre à partir des déclarations fournies aux autorités douanières vénitiennes par les négociants ou leurs collaborateurs. Le Tableau 41 présente la répartition des flux commerciaux des *conterie* et des *manifatture a lume* expédiées vers l'Empire ottoman au cours des trente dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 41. Destinations des perles de verre vénitiennes dans l'Empire ottoman, 1769/70-1799 (en poids et en pourcentage)**

Destination	<i>Conterie</i>		<i>Manifatture a lume</i>	
	<i>Libbre sottili</i>	Part	<i>Libbre sottili</i>	Part
Alexandrie d'Égypte	409.440	86.9	78.080	63.6
Syrie et Chypre	34.944	7.4	38.911	31.7
Constantinople	14.649	3.1	4.817	3.9
Salonique	5.928	1.3	1.925	1.6
Smyrne	5.367	1.1	1.573	1.3
Morée	972	0.2	431	0.4

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

Les destinations ottomanes figurant dans la source sont donc au nombre de six, mais deux régions sont stratégiques pour le commerce des perles vénitiennes dans la Méditerranée orientale : l'Égypte et la Syrie-Chypre. Ces deux destinations reçoivent la presque totalité (94-95 %) des *conterie* et *manifatture a lume* destinées au Levant. Toutes les autres destinations ottomanes reçoivent ensemble une partie résiduelle (5-6 %) du total, y compris le grand marché de la capitale ou le port en expansion de Smyrne. Une différence notable émerge toutefois dans la distribution des deux grandes catégories de perles de verre : si pour les *conterie* Alexandrie d'Égypte est de loin le marché principal (86.9 %) et la Syrie joue un rôle mineur (7.4 %), pour les *manifatture a lume* cet écart est moins marqué. En effet, parmi les destinations ottomanes, la région syrienne représente un débouché considérable (31.7 %) pour les perles vénitiennes fabriquées au chalumeau, bien qu'Alexandrie d'Égypte demeure le plus important (63.6 %). Cette différence dans la répartition des marchés des deux typologies de perles est explicable par les caractéristiques de la demande de certains marchés orientaux. Comme nous le verrons, le commerce vénitien à Alep est caractérisé par une forte présence de *corniole* (perles travaillées au chalumeau et imitant la couleur rouge particulière de la cornaline) destinées aux

marchés asiatiques, indien et persan en particulier, ce dernier étant connu pour sa demande de *manifatture a lume*<sup>1265</sup>.

Les données des *Registri* sont précieuses. Elles permettent de préciser les flux majeurs du commerce levantin des perles de verre de Venise, et d'en avoir une représentation détaillée. Il est cependant utile et intéressant de prendre en compte une autre source pour essayer de vérifier les chiffres issus des *Registri* ou bien pour les comparer, afin de préciser l'étude du trafic oriental des perles vénitiennes. Au cours de ce travail de recherche, les manifestes d'exportation des navires sortant de la lagune ont été une des sources les plus importantes pour la vérification des données des *Registri*. En ce qui concerne le Levant, une comparaison globale et suffisamment précise est possible pour les années 1781-1797<sup>1266</sup> (Tableau 42)

**Tableau 42. Parts de marchés levantins pour les perles de verre vénitiennes, comparaison *Registri*-manifestes, 1781-1797 (en pourcentage)**

Destination	Conterie		Manifatture a lume	
	<i>Registri</i>	Manifestes	<i>Registri</i>	Manifestes
Alexandrie d'Égypte	88.8	84.0	65.9	51.7
Syrie et Chypre	6.4	12.4	28.8	44.7
Constantinople	2.9	1.7	3.2	2.1
Smyrne	1.1	1.3	1.0	0.8
Salonique	0.6	0.6	1.0	0.7
Morée	0.3	-	0.1	-

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918 ; *Ibid.*, *Registri*, reg., 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123

Sans surprise, la comparaison de deux sources quantitatives différentes issues d'un État dépourvu d'une véritable bureaucratie moderne et dans une époque pré-statistique révèle des incohérences. Comme toujours, les chiffres d'Ancien Régime doivent être interprétés comme des ordres de grandeurs. L'élément important qui est confirmé par les deux sources est la centralité des marchés égyptien et syrien qui absorbent 95-96 % des cargaisons de *conterie* et 95-97 % de celles de *manifatture a lume*, alors que les autres parties de l'empire ont une demande extrêmement faible en perles. Les points divergents sont ceux relatifs aux pourcentages respectifs du marché égyptien et de

<sup>1265</sup> BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 504, c. 30.

<sup>1266</sup> Pour la période précédente il y a un problème tant de disponibilité de sources (il n'y a pratiquement pas de manifestes dans la décennie 1770-1780 : les cartons 911-912 du fonds des *Cinque Savi alla Mercanzia* contient seulement des manifestes de navires destinés aux ports adriatiques) que de « synchronisation » : par exemple, pour les années 1764-1769, les cartons utilisés du fond des *Cinque Savi* contiennent plusieurs manifestes pour Constantinople, Salonique et Smyrne, mais aucun pour l'Égypte, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-910. Ainsi, pour Alexandrette les seuls manifestes repérés couvrent la période 1781-1797. Grâce aux dépêches consulaires provenant du Caire, il a été également possible de repérer un groupe limité de manifestes et de saisir partiellement les ordres de grandeurs de la navigation commerciale avec pavillon vénitien destinée à Alexandrie d'Égypte et des quantités de perles expédiées, mais seulement pour les années 1748-1763.

celui syrien : dans le cas des *conterie*, la partie d'Alexandrie d'Égypte demeure écrasante (89 % dans les *Registri*, 84 % dans les manifestes), mais la part syrienne est double dans la source « maritime » par rapport aux registres des *Cinque Savi alla Mercanzia* (12 % contre 6 %). Pour les *manifatture*, la différence est encore plus marquée : Alexandrie demeure toujours la première destination, mais dans les manifestes elle apparaît beaucoup plus proche d'Alexandrette, le port d'Alep (52 % pour le port égyptien, 45 % pour celui syrien d'après les manifestes). Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer cette incohérence : les *Registri* (quantité) sont beaucoup plus exhaustifs, car ils ont été produits directement par la magistrature vénitienne qui a rassemblé, vérifié et élaboré les déclarations des négociants et ensuite rédigé l'ensemble des « statistiques » pour chaque produit de commerce. Les données issues des manifestes sont en revanche le résultat d'une série d'opérations (collecte, extraction, normalisation et réélaboration) contemporaines qui reposent sur une série de variables : la disponibilité de documents en général et pour chaque destination (avec le problème de la représentativité), le degré d'exhaustivité des manifestes, la précision dans la description du produit (il y a deux termes pour indiquer les perles de verre, mais parfois elles sont toutes rassemblées dans la catégorie de *conterie*), le problème de la standardisation des poids des conteneurs (barils, tonneaux, caisses, colis etc.), entre autres. Tous ces facteurs doivent être pris en compte pour évaluer le degré de précision des chiffres issus d'une base de données composée par des manifestes d'exportation.

En tous cas, la comparaison effectuée entre les *Registri* et les manifestes d'exportation confirme sans doute possible que le commerce oriental des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle est structuré par deux grands flux dirigés vers l'Égypte et, en moindre mesure, vers la Syrie. Il s'agit d'une conclusion importante, car elle permet de concentrer l'analyse sur ces deux régions de l'Empire ottoman en mettant à profit, plus particulièrement, les riches dépêches envoyées par les consuls vénitiens d'Alep et du Caire aux autorités lagunaires. Pour comprendre la structure, les mécanismes et le succès du commerce oriental des perles de verre de Venise, il est donc nécessaire de passer à l'étude de la « route marchande » égyptienne et de celle syrienne.

## Conclusion

Ce chapitre a montré que le Levant représente une région économique incontournable pour la République de Venise le long de toute son histoire. Au cours de l'époque moderne, l'avancée des Ottoman et l'apparition de concurrents forts et agressifs en Méditerranée expliquent la perte de centralité de Venise au niveau des échanges avec le Levant. Cela n'implique pas, toutefois, une décadence définitive de la présence et du commerce vénitien dans l'Empire ottoman,

Au contraire, une analyse attentive du XVIII<sup>e</sup> siècle permet d'apprécier l'extension du réseau consulaire de la République, l'expansion de la navigation en droiture et dans le cadre de la caravane

maritime, la résilience du commerce, notamment dans les marchés traditionnels de Chypre, d'Égypte et de la Syrie. Face à une concurrence accrue de la part des Anglais, des Hollandais et surtout des Français, les Vénitiens optent pour une consolidation sur leurs marchés levantins traditionnels, en se spécialisant dans des niches commerciales. Du côté des importations, Venise continue à représenter un pôle d'attraction important pour les marchandises orientales, notamment pour le café de Moka, préféré au café antillais et acheté au Caire de façon presque exclusive par les négociants de Saint-Marc, et pour le coton thessalien, chypriote et syrien. Du côté des exportations, l'Empire ottoman se révèle un débouché crucial pour les manufactures privilégiées de la *Dominante*, notamment pour les tissus de soie, bien qu'elles subissent la crise des marchés syriens et égyptiens et la concurrence des produits asiatiques dès les années 1770/80.

Les perles de verre émergent comme l'un des produits manufacturés les plus importants pour le commerce vénitien au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle, comptant, à elles-seules, pour plus de 10 % de la valeur des exportations vénitiennes destinées à l'Empire dans les trente dernières années du siècle. Par ailleurs, la part des perles de verre sur l'ensemble des exportations augmente au fil du temps. En fait, en dépit des fluctuations liées à la conjoncture, ce commerce montre également une forte capacité de reprise : tant les *conterie* que les *manifatture a lume* se révèlent une composante de plus en plus essentielle pour les échanges commerciaux vénitiens au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'analyse des destinations des exportations indique clairement que la presque totalité des perles de verre vénitiennes expédiées vers Orient sont destinées à deux marchés : celui égyptien et celui syrien.

C'est à partir de l'analyse ciblée de ces deux routes que nous comprendrons le rôle joué par le commerce des perles de verre dans le mécanisme du commerce vénitien au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que, à travers l'étude de ses protagonistes, quelles sont les caractéristiques du milieu marchand vénitien dans cette période. Nous verrons ainsi que même vers Orient le commerce des perles de verre maintient Venise interconnectée aux plus importants flux commerciaux mondiaux.





## Chapitre 11. La route égyptienne des perles de verre vénitiennes

### Introduction

Ce chapitre étudie le commerce égyptien des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, Alexandrie d'Égypte étant l'une des destinations principales de ce produit.

La compréhension du commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* en Égypte passe par une ample contextualisation de la présence et des échanges commerciaux vénitiens dans cette région de l'Empire ottoman, le sujet étant encore très peu étudié. Ce choix repose aussi sur le fait que, au moins jusqu'aux années 1780, les maisons de négoce de Saint-Marc sont nombreuses dans le pays et que ce dernier représente un partenaire commercial important pour la République de Venise.

Ce chapitre présente, tout d'abord, la structure des échanges égyptiens au XVIII<sup>e</sup> siècle avec une attention particulière aux trafics maritimes orientaux et méditerranéens de ce pays. La position vénitienne est analysée par les biais des maisons de négoce de Saint-Marc installées au Caire et du volume du commerce vénitien, comparé à celui de la France. L'étude de ces deux éléments montre que les Vénitiens sont solidement et avantageusement présents en Égypte au moins jusqu'aux vingt ou trente dernières années du siècle.

Ainsi, l'analyse de la structure des échanges vénitiens permet de faire émerger l'importance des *conterie* et des *manifatture a lume* à l'intérieur du panier des produits à disposition des négociants lagunaires. Par ailleurs, les dépêches consulaires montrent une grande variété de perles exportées en Égypte, une confirmation de la diversification de l'offre tant du point de vue de la typologie/décoration que du point de vue du prix.

À travers le croisement de sources qualitatives (les dépêches consulaires) et quantitatives (manifestes d'exportation, *Registri*), nous proposons une estimation de la valeur du commerce des perles de verre vénitiennes vers l'Égypte au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui apparaît considérable.

L'évolution des exportations vers Alexandrie d'Égypte montre d'un côté la vulnérabilité de ce commerce aux guerres maritimes, aux évènements politiques locaux et à la conjoncture économique et sanitaire égyptienne ; de l'autre, sa forte capacité de reprise, qui demeure intacte jusqu'à la fin du siècle. En fait, à différence des tissus de soie ou de laine, les perles de verre montrent, au fil du temps, une résilience majeure, probablement liée à des marchés de consommation plus amples et diversifiés, situés au-delà de l'espace levantin, notamment en Asie et en Afrique.

Enfin, à travers l'exploitation sérielle des manifestes d'exportation vénitiens et leur croisement avec les dépêches consulaires, l'analyse se tourne vers les protagonistes du commerce des perles de verre exportées de Venise en Égypte. L'étude des caractéristiques de ce circuit marchand montre la grande importance des Juifs vénitiens dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les

changements dans la relation entre négociants juifs et chrétiens et l'émergence de figures nouvelles, comme les capitaines et les marchands-fabricants vénitiens des perles de verre.

### 11.1. Le commerce vénitien en Égypte au XVIII<sup>e</sup> siècle et le rôle des perles de verre

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Égypte se trouve au carrefour de plusieurs routes marchandes et sa capitale, le Caire, est le point d'arrivée et de départ de nombreux flux commerciaux internationaux, un véritable nœud pour les trafics entre Orient et Occident, bien que son importance économique au sein de l'Empire ottoman diminue tout au long du siècle<sup>1267</sup>. Les deux circuits commerciaux les plus importants pour cette région sont celui de la mer Rouge, axé sur la voie maritime Suez-Jiddah, et celui méditerranéen, dominé par les navires européens<sup>1268</sup>. La route orientale est sans doute l'artère commerciale principale du pays<sup>1269</sup> : schématiquement, il est structuré sur l'exportation vers l'Hejaz de produits (notamment textiles) et du numéraire européen et des denrées alimentaires locales et, dans le sens contraire, sur l'importation du café du Yémen, des épices et des drogues provenant d'Arabie et de l'océan Indien et des tissus indiens. La ville du Caire joue le rôle de marché de redistribution, en modelant ses activités sur le rythme d'arrivée et de départ de la caravane de Suez. Les produits européens représentent environ la moitié des marchandises chargées à Suez et envoyées à Jiddah, l'essentiel étant constitué par des tissus (londrins français). Les perles de verre, la cochenille américaine, les produits en métal et le papier jouent également un rôle important. Du point de vue macro-économique, le commerce oriental d'Égypte se caractérise par un fort déséquilibre en faveur des importations depuis Jiddah, ce qui engendre un besoin continu et élevé de numéraire européen (piastres de Séville, thalers autrichiens et sequins de Venise)<sup>1270</sup>.

L'essentiel des échanges commerciaux égyptiens avec les pays méditerranéens se déroule par voie maritime. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'agit du véritable domaine de la navigation européenne. Comme le souligne André Raymond, bien que les sources sur ce flux commercial soient très riches, la « branche européenne » n'est toutefois pas la partie cruciale du commerce égyptien, car les échanges avec les

---

<sup>1267</sup> André Raymond souligne qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en termes de volume globale de trafic, Le Caire (4,2 millions de livres tournois) est derrière toutes les grandes villes/ports ottomans : Smyrne (20,4), Constantinople (7,3), Alep (5,6), Salonique (4,6), cf. André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 107-202, p. 193-194 en particulier ; pour un travail plus global, voir Daniel Panzac, « International and Domestic Maritime Trade in the Ottoman Empire during the 18th Century », art. cit., p. 190-195.

<sup>1268</sup> Il faut toutefois rappeler que la géographie du commerce égyptien au XVIII<sup>e</sup> siècle est bien plus complexe, et comprend par exemple l'importante caravane de la Mecque (liée au hajj) et les échanges avec le Darfour, le Sennar et le Fezzan, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 126-129, p. 157-165.

<sup>1269</sup> D'après André Raymond, le commerce oriental entre Suez et Jiddah (574 millions de *paras*) représente un tiers de tout le commerce égyptien au XVIII<sup>e</sup> siècle (1,6 milliards de *paras*), André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 149. Pendant une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, la monnaie de compte utilisée en Égypte pour la comptabilité de l'administration et du négoce est le *para* (« medino » dans les sources vénitiennes entre autres). Une piastre (*gīrṣ/gūrūṣ*) équivaut à 33 *paras* jusqu'à 1730 environ, quand ce chiffre passe à 40. Au cours des deux dernières décennies du siècle, la *patacca* (thaler) devient la monnaie de compte la plus utilisée, à cause de la dévaluation du *para*. En parallèle à la circulation des monnaies ottomanes, la présence de numéraire européen demeure importante, notamment les thalers, les pièces de Séville et les sequins vénitiens, cf. *Ibid.*, p. 17-52 ; Şevket Pamuk, *A Monetary History of the Ottoman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

<sup>1270</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 129-149.

pays européens représentent seulement une partie des trafics méditerranées de cette province ottomane : entre 1776 et 1781, la valeur des échanges avec la Roumélie, l'Anatolie et les îles grecques est deux à trois fois supérieure à celle avec l'Europe<sup>1271</sup>. En ce sens, le risque de surestimer l'importance et l'influence des négociants « francs » dans la vie économique de l'Égypte ottoman à cause de l'abondance de témoignages est réel. Heureusement, les observations de Michel Morineau et la recherche récente ont fortement contribué tant à mieux contextualiser la présence européenne au Levant qu'à redéfinir l'image de l'Empire ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle, et à dépasser la notion de 'décadence'<sup>1272</sup>.

L'activité commerciale égyptienne avec l'Europe demeure néanmoins importante et se déroule, pour l'essentiel, entre Alexandrie d'Égypte, Marseille, Livourne et Venise, les ports de Rosette et de Damiette étant utilisés pour le trafic intérieur de l'empire<sup>1273</sup>. La majorité (60.4 %) des exportations égyptiennes vers la mer Intérieure est constituée par des denrées alimentaires et des matières premières, 26 % par des produits orientaux et africains, 10.6% par des produits finis locaux. Le café représente le cœur des cargaisons expédiées en Europe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais, dès les années 1730, la concurrence du café antillais provoque la chute des importations françaises : vers la fin du siècle, ce sont les Vénitiens qui en achètent la presque totalité. De la Méditerranée chrétienne, l'Égypte obtient surtout des produits manufacturés (textiles, papier, produits en métal), des matières premières (cochenille, métaux) et des produits de luxe, comme le verre<sup>1274</sup>. Dans le commerce entre l'Égypte et l'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Vénitiens demeurent encore des protagonistes importants.

La position des négociants vénitiens en Égypte au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît solide, et leurs trafics sont soutenus. Au niveau macro-économique, l'Égypte continue à représenter un marché stratégique pour la ville de Saint-Marc tant du point de vue des importations que des exportations. Après les guerres contre la Porte, entre la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, les relations entre la République de Venise et l'Empire ottoman se normalisent

---

<sup>1271</sup> *Ibid.*, p. 173, p. 185-189.

<sup>1272</sup> Michel Morineau, « Naissance d'une domination », *art. cit.* ; voir aussi Edhem Eldem, « French trade and commercial policy in the Levant in the Eighteenth-century », *art. cit.* ; *Id.*, « Capitulations and Western trade », *art. cit.*, p. 283-289 en particulier ; Suraiya, N. Faruqi, « Introduction », dans Suraiya Faruqi (dir.), *The Cambridge History of Turkey : The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 3-17 ; *Id.*, « Declines and revivals in textile production », dans *Ibid.*, p. 356-375. Pour une réflexion sur l'utilisation des sources ottomanes en parallèle à celles européennes, voir Vera Costantini « Un esercizio di umiltà: leggere la storia patria veneziana sulle fonti ottomane », dans *CHEIRON*, n°60, 2014, p. 183-192. Pour une réévaluation des trafics traversant les « mers arabiques » et l'océan Indien occidental au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, 3 volumes, Leyde, Brill, 2009, vol. I et III en particulier.

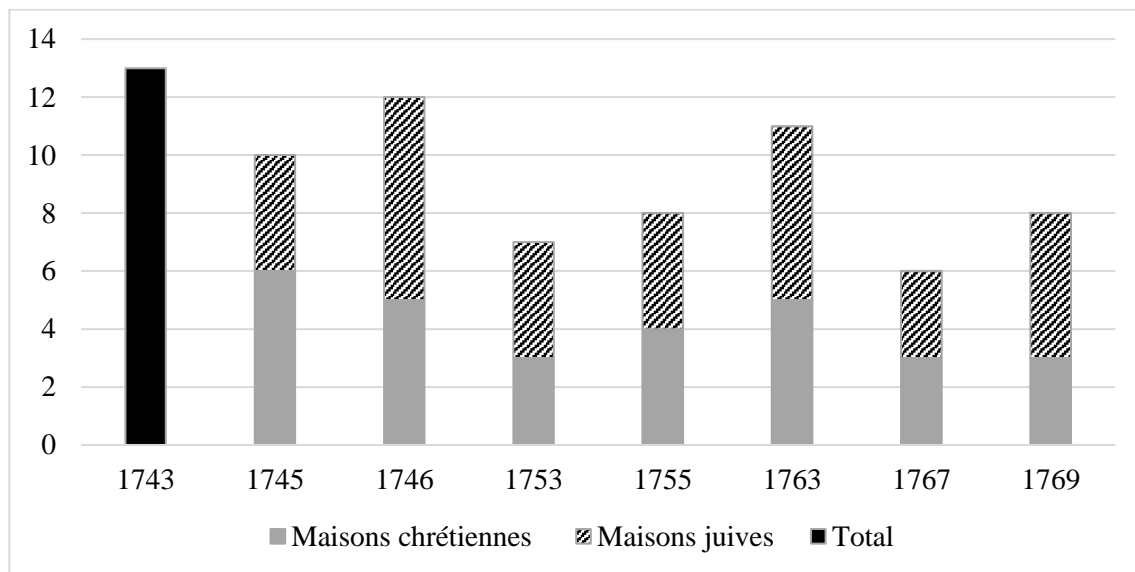
<sup>1273</sup> Ce qui les rend, du point de vue ottoman et en valeur, plus importants qu'Alexandrie, Molly Greene, « 'Victims of Piracy ?' Ottoman Lawsuits in Malta (1602-1687) and the Changing Course of Mediterranean Maritime History », dans Maria Fusaro, Colin Heywood et Mohamed Salah Omri, *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean*, *op. cit.*, p. 177-202, p. 187-190.

<sup>1274</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 173, p. 165-184.

progressivement. Le traité de Passarowitz de 1718 et la « paix perpétuelle » de 1733 ouvrent la voie à une longue période de paix entre Venise et Constantinople, au profit des échanges commerciaux et de la navigation dans la Méditerranée orientale. La réactivation du siège consulaire vénitien en Égypte en 1745 est l'un des symboles de cette reprise et un indicateur important des intérêts économiques lagunaires dans cette région. Deux éléments peuvent être avancés pour confirmer cette lecture : le nombre de maisons de négoce vénitiennes présentes au Caire et l'estimation du volume des commerces de Venise dans la région.

D'après les sources consulaires, la présence marchande lagunaire (comme la française)<sup>1275</sup> demeure considérable au moins jusqu'aux dernières décennies du siècle, quand la crise politique et économique égyptienne frappe considérablement les activités commerciales des négociants européens. Les maisons de négoce vénitiennes se divisent en deux groupes, celles chrétiennes et celles juives. Malgré des tensions et des problèmes de coexistence récurrents, elles forment ensemble la nation vénitienne au Caire<sup>1276</sup>. Entre 1743 et 1769, il y a au Caire entre six et treize maisons de négoce (Figure 55).

**Figure 55. Nombre de maisons de commerce vénitiennes en Égypte, 1745-1769**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 200, c. 156v-158v, b. 639-641.

De temps en temps, les consuls informent les *Cinque Savi alla Mercanzia* sur l'étendue et « l'état » de la nation vénitienne en Égypte. Au cours des 25 ans considérés, une moyenne de neuf maisons de

<sup>1275</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>1276</sup> Voir, par exemple, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 641, c. 318, 12.01.1761. À l'époque moderne, les nations sont des communautés ethniques ou religieuses auxquelles les autorités politiques attribuent un statut juridique autonome afin de les intégrer dans le tissu économique et social local mais aussi de les distinguer du reste de la population, Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, op. cit., p. 66.

commerce de Venise sont présentes au Caire. C'est un chiffre non négligeable : en 1769, par exemple, la nation européenne la plus nombreuse et importante, celle française, dispose de neuf maisons, face aux huit vénitiennes. La présence anglaise est pour sa part discontinue et, en général, secondaire, ce qui permet d'affirmer que les Vénitiens constituent la deuxième nation marchande d'Europe la plus importante en Égypte au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1277</sup>.

La présence vénitienne apparaît donc bien structurée, tant du point de vue institutionnel (un siège consulaire au Caire entre 1745 et 1780, un siège vice consulaire puis consulaire à Alexandrie d'Égypte) que du point de vue marchand, d'autant plus qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle à Venise existe un *Consortio d'Egitto* (Consortium d'Égypte), rassemblant les négociants engagés dans les échanges commerciaux entre la Lagune et cette province ottomane. Par ailleurs, parmi ses membres, nous trouvons les représentants des familles juives vénitiennes les plus importantes, comme Daniel Bonfil et Emmanuel Jacur<sup>1278</sup>. De fait, un élément très intéressant qui émerge de la Figure 55 et des dépêches consulaires est la forte présence de maisons juives de Venise, un indicateur de la vitalité et de l'importance de cette communauté pour le monde économique et commercial lagunaire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les maisons juives sont souvent plus nombreuses que celles chrétiennes, toutefois les comptes d'*avarea*<sup>1279</sup> indiquent que leur part dans le commerce vénitien avec l'Égypte est probablement inférieure à celle gérée par des chrétiens<sup>1280</sup>. Une analyse du volume des marchandises envoyées depuis Venise et arrivées à Alexandrie d'Égypte est possible pour les années 1745/46-1747/48, 1762, 1764 et 1771<sup>1281</sup>. D'après les comptes d'*avarea*, la maison de commerce vénitienne de loin la plus importante est de loin la Sebastiano Battaglia e compagni (Battaglia e Pini dès 1748<sup>1282</sup>), tant du point de vue du droit d'*avarea* payé (23.591 *paras* annuels, soit 140-147 sequins) que du point de vue de sa stabilité : elle est la seule grande maison toujours présente dans ces relevés entre 1745 et 1771.

---

<sup>1277</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 198-202.

<sup>1278</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 606. En 1756, quinze négociants interviennent à la réunion des « Messieurs commerçants en Égypte » dans le couvent de S. Salvador, sept sont juifs : Mazzo Fua, Jacob Bonfil, Daniele Polacco, Jacob Uxiel, Natan Molco, Caliman Bassan, Raffael Vita Bueno. Jacob Bonfil est l'un des trois nouveaux chefs élus, *Ibid.*, b. 891, 18.07.1756. Je remercie Walter Panciera pour ces informations.

<sup>1279</sup> Il s'agit de tableaux rédigés par les consuls vénitiens indiquant les droits payés par les négociants vénitiens sur les marchandises importées et exportées d'Alexandrie d'Égypte. Les droits (1 % à l'entrée, 1 et 1/3 % à la sortie) sont calculés sur la valeur attribuée par les autorités vénitiennes aux différents produits. À partir des droits payés il est donc possible de faire une estimation, toujours brute mais intéressante, des volumes d'affaires des différentes maisons de négoce vénitiennes. Toutefois, il faut bien souligner que cette source offre une image partielle de la situation financière-commerciale des sociétés commerciales vénitiennes : les informations sur les capitaux à disposition des maisons sont extrêmement rares dans les dépêches consulaires. De plus, parfois, les consuls se méfient des comptes d'*avarea*, *Ibid.*, b. 641, c. 36, 20.06.1769. En somme, ces chiffres et toute estimation sur les volumes d'affaires sont à utiliser avec beaucoup de prudence.

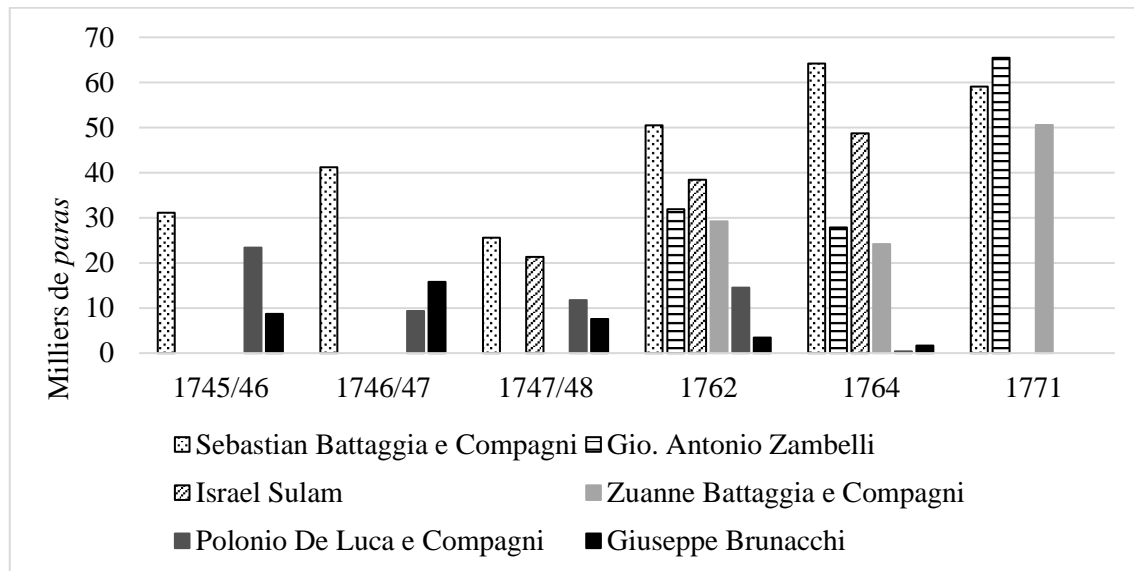
<sup>1280</sup> En 1763, le consul Gerolamo Marsano semble pourtant confirmer l'évaluation avancée sur les capacités financières des négociants juifs par rapport aux chrétiens, *Ibid.*, c. 1, 13.10.1763.

<sup>1281</sup> *Ibid.*, b. 605, 639, 641, c. 09.05.1765.

<sup>1282</sup> *Ibid.*, b. 639, 26.10.1748.

La Figure 56 montre des droits payés par les cinq premières maisons de négoce vénitiennes du Caire entre 1745/46 et 1771.

**Figure 56. Droits d'avarea d'entrée et de sortie payés par les cinq premières maisons de commerce vénitiennes au Caire, 1745/46-1771 (en milliers de paras)**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 605, 639, 641, c. 09.05.1765.

En termes de droits payés, à côté de Sebastian Battaglia e compagni se détachent, à partir des années 1760, les maisons chrétiennes Gio. Antonio Zambelli et Zuanne Battaglia e compagni et une seule société juive, celle d'Israel Sulam. Les autres maisons ont une période d'activité plus limitée et leurs contributions à la caisse consulaire apparaissent inférieures.

À partir de la seconde moitié des années 1770, nous constatons une diminution du nombre des maisons vénitiennes, au moment où la situation en Égypte commence à se dégrader à la suite des rivalités parmi les différents émirs de la maison Qāzdagliyya<sup>1283</sup>. À côté de l'instabilité politique, les négociants européens et leurs affaires sont frappés par les demandes de plus en plus exigeantes des gouvernants locaux en termes de présents et d'emprunts. Dans le cas de la nation marchande vénitienne au Caire, ces contributions « extraordinaires » sont payées directement par les négociants, avec l'intermédiation de la maison consulaire. Les ressources financières utilisées pour les *avanie* destinées aux *bey*, douaniers et chefs des milices locales sont ainsi directement soustraites de l'activité commerciale vénitienne en Égypte. Les dépêches consulaires et les relations des *Cinque Savi alla Mercanzia* témoignent de la montée impressionnante de ces dépenses et de la saignée financière imposée au commerce vénitien qui sont à l'origine de la fermeture définitive du siège consulaire du

<sup>1283</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 14-16.



Caire et de son déplacement à Alexandrie d'Égypte entre 1779 et 1780<sup>1284</sup>. Bien sûr, les causes des difficultés du commerce vénitien (et européen en général) en Égypte au cours des dernières décennies du siècle sont multiples, toutefois l'analyse du magistrat vénitien montre la pression financière à laquelle sont soumis les négociants par les autorités égyptiennes<sup>1285</sup>. En 1786, depuis Alexandrie, le consul vénitien écrit aux *Cinque Savi alla Mercanzia* qu'à cause des abus et des exactions du grand douanier et des *bey* locaux qui marquent ces années compliquées pour l'Égypte, en affectant sa population et son commerce, les deux seules maisons vénitiennes restées au Caire sont la Rossetti et la Pini<sup>1286</sup>.

En dépit des incertitudes, au cours des décennies centrales du XVIII<sup>e</sup> siècle l'activité des maisons de négoce de Saint-Marc en Égypte est animée. À côté des informations micro-économiques qu'elles livrent sur les acteurs commerciaux, les dépêches consulaires permettent également une approche de type macro-économique au commerce vénitien en Égypte. Grâce aux comptes d'*avarea*, il est possible de proposer (avec prudence) une estimation de la valeur des flux commerciaux des négociants de Saint-Marc à l'entrée et à la sortie d'Alexandrie d'Égypte entre la moitié des années 1740 et 1771 (Figure 57).

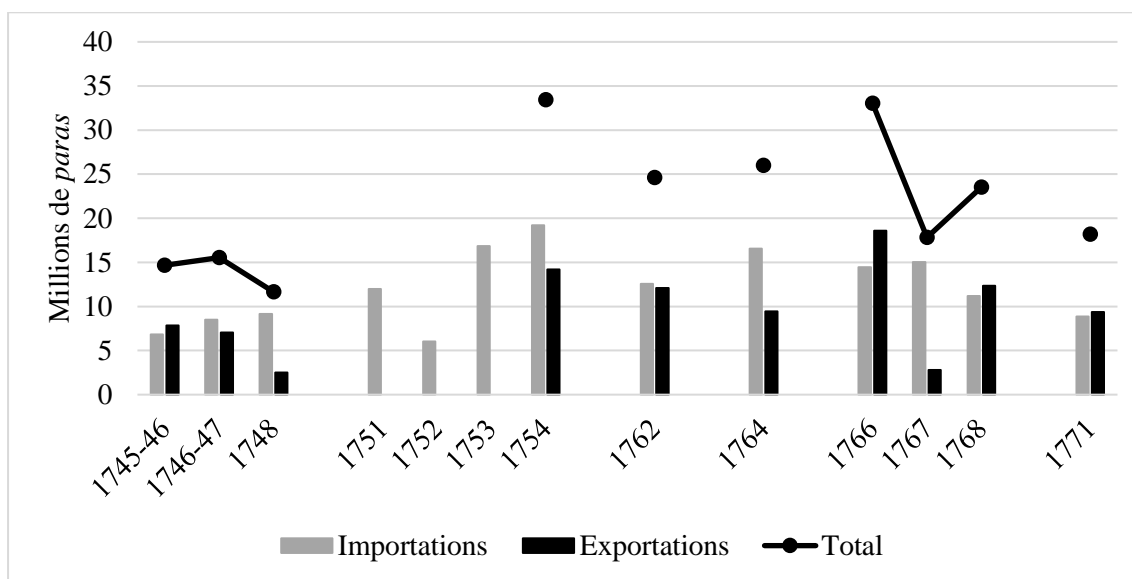
---

<sup>1284</sup> En novembre 1769, les huit maisons vénitiennes doivent se partager 200 000 *paras* (1 190 sequins environ) pour l'emprunt annuel aux douaniers Zaccher e Bittar. En 1770, les négociants vénitiens rassemblent des tissus (*saglie, rasi lisci e rigati, padoanelle*) d'une valeur de 1 956 920 *paras* (17 000 sequins de Venise d'après le consul) pour le cadeau annuel d'Ali Bey, la valeur du cadeau grimpe à 3 331 105 *paras* (29 000 sequins de Venise, d'après le consul) en 1771, alors que la valeur du commerce vénitien avec l'Égypte est de l'ordre de 18 millions de *paras*. Le montant du cadeau équivaut donc à 18 % de la valeur du commerce vénitien, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 200, c. 156v-158v, (28.09.1779) ; b. 642, c. 47 (14.11.1769), c. 58 (25.06.1770), c.s.n., 27.07.1771.

<sup>1285</sup> Un rapport des *Cinque Savi alla Mercanzia* au Sénat vénitien de 28 septembre 1779 montre que les dépenses annuelles imposées au commerce et aux négociants de Venise pour les *avanie*, les présents et les emprunts passent de 3 574 ducats en 1743-1763, à 8 584 ducats en 1763-1768, à 17 493 en 1768-1778. En comparant ces chiffres à l'évolution du commerce vénitien, l'imposition sur le volume du commerce vénitien serait passé de 1 % en 1743-63, à 2 % en 1763-68, à 5-9 % en 1768-1778, *Ibid.*, c. 156v-158v (28.09.1779).

<sup>1286</sup> *Ibid.*, b. 606. La famille Rossetti est d'origine bresciane, les deux frères Carlo et Baldassarre sont des sujets vénitiens intéressés aussi au commerce de Trieste. En 1781, Baldassarre Rossetti s'installe dans le port autrichien. Daniele Andreozzi, « 'Non desiderate da Turchi'. Talleri di Maria Teresa, finanziari e mercanti lungo le rotte del Levante (XVIII secolo) », *MAGALLÁNICA, Revista de Historia Moderna*, n°5, 2018, p. 300-320, p. 315.

**Figure 57. Valeur du commerce vénitien en Égypte d'après les comptes consulaires d'*avarea*, 1745/46-1771 (en millions de *paras*)**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639-641.

Bien que les données soient incomplètes<sup>1287</sup>, elles offrent une image suffisamment claire de l'évolution du commerce entre Venise et Alexandrie d'Égypte après le rétablissement du siège consulaire de Saint-Marc au Caire (1745). D'après cette source, le commerce vénitien profite d'une décennie favorable entre la moitié des années 1740 et la moitié des années 1750, suivie par une décennie de stabilité<sup>1288</sup>. Cette période de « prospérité modérée » ou de stabilité du commerce vénitien en Égypte coïncide avec une conjoncture globalement favorable dont profitent l'économie et la société égyptienne entre la seconde moitié des années 1730 et la fin des années 1770<sup>1289</sup>. Les années 1780 et 1790 marquent en revanche un tournant extrêmement négatif pour les activités commerciales des Européens en Égypte, à cause des révoltes et des troubles politiques, des épidémies, des famines et du désordre monétaire<sup>1290</sup>, bien que certains flux demeurent toujours animés jusqu'à la fin du siècle<sup>1291</sup>, comme celui des perles de verre.

<sup>1287</sup> Comme le montre la Figure 57, certaines années ne sont pas présentes et pour les années 1751, 1752 et 1753, on dispose uniquement des chiffres des marchandises arrivées à Alexandrie d'Égypte. Le dépouillement a été interrompu à cause de la crise sanitaire.

<sup>1288</sup> Il s'agit d'une phase globalement positive pour le commerce vénitien en Égypte, comme le souligne le consul Ferro et les *Cinque Savi alla Mercanzia*, qui estiment rétrospectivement (en 1779) à 500 000 ducats le commerce de 1743, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c. 85 (08.01.1751) ; b. 200, c. 156v-158v (28.09.1779).

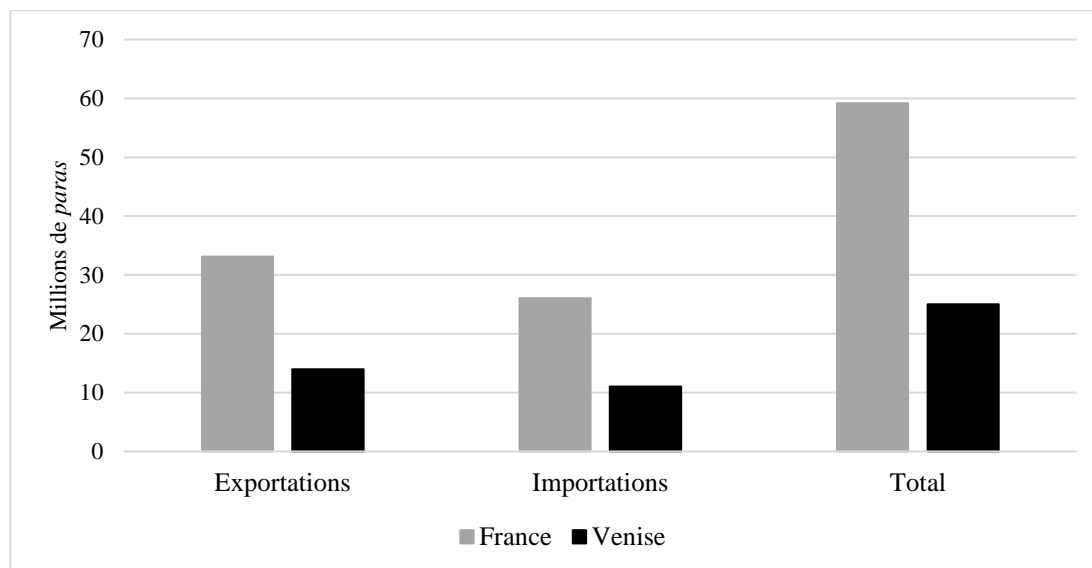
<sup>1289</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 98-100.

<sup>1290</sup> *Ibid.*, p. 100-104.

<sup>1291</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 208, c. 90v-82v.

Si le commerce des Vénitiens en Égypte s'épanouit dans les décennies centrales du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelle est sa dimension par rapport à celui de la France, principale puissance marchande européenne au Levant ? (Figure 58).

**Figure 58. Valeur du commerce français et vénitien en Égypte, 1762-1768 (*paras*)<sup>1292</sup>**



D'après : André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 184, n. 2 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 641.

La comparaison des données issues des dépêches consulaires vénitiennes et des données sur le commerce français proposées par André Raymond confirme une différence prévisible. Dans les années 1760, dans un contexte égyptien encore stable et relativement prospère, la valeur moyenne annuelle du commerce vénitien avec l'Égypte s'élève à 25 millions de *paras*, alors que celui de la France efflore les 60 millions. Bien que le commerce vénitien ne soit que 40 % de celui français, la position vénitienne en Égypte apparaît encore considérable, compte tenu que la République de Venise compte à peu près 10 % de la population française et que les recettes étatiques se situent entre 5,8 et 7 millions de ducats environ entre 1710 et 1792 (soit 24-28 millions de livres tournois) face aux 200 à 500 millions de livres tournois de l'État français<sup>1293</sup>. De ce point de vue, donc, au XVIII<sup>e</sup> encore les Vénitiens demeurent des opérateurs de premier plan dans l'un de leurs marchés traditionnels.

Du point de vue vénitien, les produits manufacturés exportés servent à acheter en troc les marchandises orientales. Étant donné que le Levant est le cœur du commerce vénitien, que l'Égypte est un marché stratégique et que le trafic entre la lagune et Alexandrie-Le Caire est géré, dans la

<sup>1292</sup> Numéraire exclu.

<sup>1293</sup> Andrea Zannini, « La finanza pubblica : bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », art. cit., p. 433. Les recettes étatiques du royaume de France passent de 200 à 500 millions de livres tournois environ entre 1727 et 1788, Michel Morineau, « Budgets de l'Etat et gestion des finances royales en France au dix-huitième siècle », *Revue Historique*, n°264, 1980, p. 289-336.

plupart des cas, directement par des maisons vénitiennes, pour les Vénitiens le fait de disposer de produits demandés par les opérateurs et les consommateurs orientaux est encore plus important qu'au Ponant. C'est donc à partir de l'étude de la structure de ce commerce que nous parvenons à comprendre le rôle que les perles de verre jouent pour les Vénitiens dans leurs trafics levantins.

En 1746, le consul au Caire, Giovanni Ferro, écrit dans une dépêche aux *Cinque Savi* que « les Vénitiens achètent trois articles principaux : safrans, encens et café ; très différent par rapport aux autres nations, notamment celle française qui charge les navires pour Marseille avec des toileries pour en faire le commerce avec l'Espagne »<sup>1294</sup>. En contrepartie de ces produits orientaux, les négociants vénitiens apportent en Égypte les *auroserici* et d'autres tissus de soie et de laine, des produits métalliques importés d'Allemagne comme la célèbre *lametta*, du papier de différentes qualités et une quantité considérable de *contaria* et *robe a lume*, les perles de verre fabriquées à Venise<sup>1295</sup>. Les comptes d'*avarea* de 1762 permettent d'identifier les vingt produits principaux du commerce vénitien avec l'Égypte et de saisir l'importance des perles de verre (Tableau 43).

---

<sup>1294</sup> « Tre sono li generi principali ai quali vi s'appigliano li veneti colle comprede, asfori, insensi, e caffè ; ben differente dall'altre nazioni, che ad una somma considerabile, massime la di Francia tellarie caricano le navi per Marsiglia facendone il comercio colla Spagna », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c.s.n., 15.10.1746.

<sup>1295</sup> *Ibid.*, b. 195, c. 155v, 12.09.1772.

**Tableau 43. Importations et exportations des négociants vénitiens à Alexandrie d'Égypte en 1762 (en valeur et en pourcentage, top 20)**

Produit importé depuis Venise <sup>1296</sup>	Paras	Part	Produit exporté à Venise	Paras	Part
<i>Lametta</i>	883 485	7.9	Café	12 051 056	76.7
Papier trois lunes	783 600	7.0	Sucre	866 935	5.5
<i>Padoanelle</i>	779 625	6.9	Lin	547 265	3.5
Lampes	712 800	6.3	Safran	495 382	3.2
<i>Saglie</i>	689 310	6.1	Encens	307 142	2.0
<b>Contaria</b>	<b>689 268</b>	<b>6.1</b>	Gomme	294 642	1.9
<b>Rubino 1, 2 e 3</b>	<b>620 900</b>	<b>5.5</b>	Cuir de taureau	214 302	1.4
<i>Damaschetti</i> avec or	544 830	4.8	Cassia	188 100	1.2
Satins <i>schietti</i>	468 600	4.2	Sel d'ammoniaque	115 102	0.7
Laiton	375 312	3.3	Cuir de buffle	103 960	0.7
Papier	306 300	2.7	Galle du Levant	95 369	0.6
<b>Rubino 4</b>	<b>285 645</b>	<b>2.5</b>	Cuir de taureau et vache	84 282	0.5
Velours avec or	266 310	2.4	Aloe	67 781	0.4
Satins	261 415	2.3	Senna	61 859	0.4
Londrins seconds	210 720	1.9	Myrrhe	56 281	0.4
<i>Damaschi</i> avec or	207 610	1.8	Cannelle	52 206	0.3
<i>Oro cantarino</i>	195 000	1.7	Défenses d'éléphant	35 640	0.2
Satins avec or	184 600	1.6	Curcuma	27 076	0.2
Fusils	171 440	1.5	Toiles <i>caissie</i>	18 000	0.1
Aiguilles	150 920	1.3	Toile de montagne	13 200	0.1
<b>Total Top 20</b>	<b>8 787 690</b>	<b>78.2</b>	<b>Total Top 20</b>	<b>15 695 580</b>	<b>99.9</b>
<b>Total exportations</b>	<b>11 235 354</b>	<b>100</b>	<b>Total importations</b>	<b>15 714 510</b>	<b>100</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 605. En gras, les perles de verre. *Padoanelle* : tissus de laine ; *Saglie* : tissus légers de laine ; *Rubino* : type de perle de verre de couleur rubis ; *Schietti* : adjectif pour définir un tissu avec des couleurs non mélangés ; *Oro cantarino* : feuilles laminées d'alliage cuivre-zinc, utilisées pour les fausses dorures.

Le premier élément à remarquer est le haut niveau de diversification des exportations à Alexandrie d'Égypte, face à des importations fortement déséquilibrées par un produit, le café. Les envois des négociants vénitiens depuis l'Égypte se composent pour l'essentiel de café, lin, cuir et la triade safran-encens-gomme ; de temps en temps, il y a des expéditions de sucre, mais son commerce est défavorisé par les hauts droits imposés à Venise et par la concurrence des sucres atlantiques.

En échange du café, des drogues et des épices orientaux, les Vénitiens amènent en Égypte une véritable galaxie de produits manufacturés « nationaux » ou européens. Ces produits peuvent être classés en deux catégories : les tissus de laine et de soie, destinés aux consommateurs égyptiens<sup>1297</sup> et les *generi da peso* (produits de poids) comme les perles de verre, la *lametta* allemande, le papier

<sup>1296</sup> Une partie des tissus est amenée en Égypte par deux navires provenant de Livourne (1 463 944 *paras*, soit 13 % des exportations totales et 33 % des textiles importés), et 55 755 *paras* de réglisse arrivent sur un navire provenant de Zante.

<sup>1297</sup> Les tissus de laine et les soieries sont vendus tant aux « Grands » d'Égypte qu'au moment de la fête du baïram, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640, c. 199, 28.08.1756, c. 249, 30.09.1758.

ou les lampes, transitant par l'Égypte et destinés à Jiddah<sup>1298</sup>. Comme nous le verrons, cette différence de marchés finaux est cruciale pour expliquer les difficultés de la première catégorie de produits et la résilience de la seconde, perles comprises.

*Conterie, rubinami, robe a lume* et autres perles représentent 95 % des produits de verre exportés au Caire<sup>1299</sup>. Pour en saisir l'importance dans le cadre du commerce vénitien en Égypte au XVIII<sup>e</sup> siècle, il faut premièrement en estimer la valeur. Cette tâche se révèle compliquée non seulement à cause de la nécessité d'harmoniser au mieux les informations extraites de sources différentes (dépêches consulaires, manifestes d'exportation et *Registri*), mais aussi en raison des réserves habituelles à appliquer aux sources quantitatives d'une époque encore à l'aube des sciences statistiques. Les données issues directement des sources vénitiennes (comptes d'*avarea* de 1762, et *Registri*), indiquent explicitement des valeurs monétaires en *paras*, en livres ou en ducats vénitiens ; les autres ont été traitées afin de proposer une estimation après standardisation des poids des récipients (barils, caisses etc.) et la multiplication de ceux-ci par les prix des perles qui figurent dans les dépêches consulaires ou dans les *Registri*. Certaines estimations invraisemblables ont été écartées<sup>1300</sup>.

D'après les comptes d'*avarea*, en 1762, 1 726 097 *paras* de perles de verre parviennent au Caire, équivalant à 16 % environ de toutes les exportations vénitiennes vers l'Égypte : les *conterie* et, plus en général, les verroteries que nous attribuons aux *Margariteri*, s'élèvent à 717 172 *paras*, les *manifatture a lume* (fabriquées par les *Perleri*) à 1 008 925 *paras*. Ce montant de 1 726 097 *paras* équivaut à 10 274 sequins vénitiens environ, à 226 028 livres vénitiennes ou encore à 28 253 ducats<sup>1301</sup>. Ces données semblent indiquer que les perles de verre constituent une partie considérable des exportations vénitiennes en Égypte, au moins en 1762.

Une comparaison est possible ainsi avec les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*. Comme expliqué dans le chapitre 1, pour les années 1772/73-1789/90 nous disposons d'une série (*Ristretti*) qui calcule la valeur de chaque produit du commerce vénitien sur la base d'un prix unitaire attribué

---

<sup>1298</sup> *Ibid.*, b. 639, c.s.n., 28.05.1746, c. 85, 08.01.1751; b. 640, c. 170, 06.07.1755.

<sup>1299</sup> En 1762 la valeur des miroirs arrivés au Caire se chiffre en 73 555 *paras*, celle des plaques à 19 200, celle des soufflés à 2 467, *Ibid.*, b. 605. Pour le détail des types de perles exportées en Égypte en 1762, voir *infra*, Annexe 4.

<sup>1300</sup> D'après Pierre-Simon Girard, le commerce des verroteries vénitiennes en Égypte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle équivaut à 43 539 000 *paras*, Pierre-Simon Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de Haute Égypte*, dans *Description de l'Égypte*, État moderne, vol 11, Paris, Imprimerie impériale, 1812, p. 491-714, p. 673-674. Ce chiffre est sans doute exagéré, il serait équivalent à 120 000 sequins vénitiens environ et à plus de 330 000 ducats ; pour le taux de change entre *para* et sequin, voir Şevket Pamuk, *A monetary history of the ottoman empire*, *op. cit.*, p. 175. André Raymond avait déjà souligné que l'estimation de Girard n'est pas plausible, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 183.

<sup>1301</sup> D'après les taux de change suivants : 1 *para* = 168 sequins vénitiens en 1760 ; 1 sequin = 22 livres vénitiennes ; 1 ducat = 8 livres vénitiennes, voir Şevket Pamuk, *A monetary history of the Ottoman Empire*, *op. cit.*, p. 175 ; Andrea Zannini, « La finanza pubblica: bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », *op. cit.*, p. 435 ; Andrea Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, *op. cit.*, vol. V, p. 407.

vers 1738 par les *Cinque Savi alla Mercanzia*. Les *Ristretti* agrègent les différents marchés qui font du commerce avec Venise dans des macro-régions : Alexandrie d'Égypte se trouve dans le Levant étranger. En parallèle, les *Registri* (la série basée sur le poids des produits) indiquent qu'entre 1772/73 et 1789/90 84 % des *conterie* exportées vers l'Empire ottoman (Levant étranger) sont destinées à Alexandrie d'Égypte, alors que le pourcentage relatif aux *manifatture a lume* est de 61 %. Par conséquent, entre 1772/73 et 1789/90, 26 087 ducats de *conterie* et 42 187 de *manifatture a lume* sont exportés en moyenne en Égypte, pour une valeur totale de 68 265 ducats. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que celui issu des comptes d'*avarea* de 1762, toutefois la moyenne masque une grande volatilité, caractéristique majeure de ce commerce : le minimum est atteint en 1774/75, quand l'Égypte n'absorbe que 32 899 ducats de perles de verre, alors qu'en 1789/90 le chiffre s'élève à 114 084<sup>1302</sup>. Le seuil inférieur est proche du chiffre de 1762 (28 253 ducats), il est donc plausible que 1762 représente une année de faiblesse relative du commerce des perles de verre en Égypte.

Une estimation ultérieure pour les *conterie* peut être effectuée à partir des prix établis par les négociants et des barils de *conterie* arrivés à Alexandrie d'Égypte d'après les « *stati delle mercanzie approdate* » en 1757, 1760, 1763, 1766-68. Le prix établi est de 600 *paras* pour *qântar*, équivalent à 141 *libbre sottili* vénitiennes environ<sup>1303</sup>, donc 425 *paras* environ pour 100 *libbre sottili* de *conterie*. Après la conversion des barils en *libbre sottili*<sup>1304</sup> (1 400 *libbre sottili*, 421 kg environ, pour chaque *barile*), l'application du prix établi et la conversion entre *paras*, sequins et ducats, il a été possible de constituer le tableau suivant (Tableau 44).

---

<sup>1302</sup> Chiffres obtenus à travers la comparaison entre *Registri* et *Ristretti* : comme précédemment, la part d'Alexandrie d'Égypte sur l'ensemble des exportations vers l'Empire ottoman pour chaque année de la période 1772/73-1789/90, issue des *Registri*, a été confrontée aux valeurs indiquées dans les *Ristretti* pour le Levant étranger pour chaque année.

<sup>1303</sup> Andrea Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, vol. I, Trieste, Stamperia di Giovanni Tommaso Hoechenberger, 1793, p. 21.

<sup>1304</sup> Voir *infra*, Annexe 2.

**Tableau 44. Estimation de la valeur monétaire des *conterie* arrivées en Égypte, 1757-1768**

An	<i>Barili</i>	<i>Libbre sottili</i>	<i>Paras</i>	<i>Sequins</i>	<i>Ducats</i>
1757	452	632 800	2 692 766	16 028	44 078
1760	460	644 000	2 740 426	16 312	44 858
1763	72	82 400	350 638	2 087	5 740
1766	299	418 600	1 781 277	10 603	29 158
1767	299	418 600	1 781 277	10 603	29 158
1768	236	330 400	1 405 957	8 369	23 014
<b>Moyenne</b>	<b>303</b>	<b>421 133</b>	<b>1 792 056</b>	<b>10 667</b>	<b>29 334</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 641, c. 34, f. 2.

À part 1763, qui constitue une année particulièrement négative pour ce commerce, les autres estimations se placent entre 23 000 et 45 000 ducats, une fourchette cohérente avec les données des *Ristretti*<sup>1305</sup> qui indiquent une amplitude située entre 13 040 et 49 213 ducats. Nous pouvons donc avancer que les exportations de perles de verre vénitiennes vers l'Égypte dans la seconde moitié du siècle varient entre 30 000 et 120 000 ducats par an, un montant remarquable pour un seul marché. Le commerce égyptien des *conterie*, la branche de moindre valeur ajoutée, pourrait varier entre 10 000 et 50 000 ducats annuels. Pour les négociants vénitiens impliqués dans le commerce levantin, donc, il s'agit d'une activité qui engendre des chiffres d'affaires considérables.

Pour ce qui est de l'importance des perles pour le commerce de Venise en Égypte, le Tableau 43 montre qu'en 1762, en termes de valeur, trois des vingt premiers produits envoyés au Caire sont des perles de verre, notamment les *conterie* et les *rubinami* de différentes dimensions (types 1, 2, 3 et 4). Prises ensemble, en 1762, les perles de verre correspondent à 15 % de la valeur des expéditions de propriété des négociants vénitiens à Alexandrie, une donnée très similaire à celle (13 %) extraite des *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* et relative aux exportations vénitiennes vers le Levant entre 1771/72 et 1789/90<sup>1306</sup>. Dans les deux cas, les pourcentages sont significatifs : exception ou règle ? Malheureusement, les dépêches consulaires consultées ne fournissent pas d'autres chiffres d'ensemble qui permettraient d'effectuer une comparaison. Toutefois (Tableau 44), la valeur estimée des barils de *conterie* arrivés au Caire est de 1,78 millions de *paras* en 1766 et en 1767, 1,4 millions en 1768 ; d'après les comptes d'*avarea*, la valeur des marchandises arrivées depuis Venise est de 14,44 millions de *paras* en 1766, 15 millions en 1767 et 11,19 millions en 1768. La part des *conterie* serait donc de 12.3 %, 11.8 % et 12.5 % respectivement, des valeurs supérieures à celle de 1762, quand *conterie*, *cannette* et *rosetta* représentent ensemble 6 % de la valeur des marchandises expédiées par les négociants vénitiens (717 172 *paras*). Il est vrai, toutefois, que les colis de *conterie* arrivés en 1766, 1767 et 1768 sont 299, 299 et 236, alors qu'en 1762, ils sont 120. Ainsi, dans les

<sup>1305</sup> Une fois effectué le calcul de la part d'Alexandrie d'Égypte sur l'ensemble du Levant étranger.

<sup>1306</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 17, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 77, 80, 85, 90, 95, 100.



années 1760, la part des perles de verre sur l'ensemble des exportations vénitiennes en Égypte pourrait se situer entre 10 et 20 %.

Malgré leur plus faible valeur ajoutée par rapport aux tissus, au XVIII<sup>e</sup> siècle les perles de verre représentent un groupe de produits cruciaux pour le commerce vénitien au Levant, d'autant plus que leur importance pour les échanges vénitiens semble augmenter au cours du siècle. Non seulement elles s'inscrivent parfaitement dans la logique mercantiliste promue par Venise et engendrent des chiffres d'affaires considérables, mais elles permettent aussi aux Vénitiens de rester engagés dans le commerce au Levant en dépit de la concurrence des Français, des Anglais et des Hollandaise dans le secteur principal, celui des tissus. En ce sens, le système manufacturier-marchand vénitien s'adapte aux espaces interstitiels laissés ouverts par les concurrents commerciaux européens, en exploitant des niches commerciales où sa spécialisation productive lui permet de s'imposer, notamment la verrerie<sup>1307</sup>.

Comme nous l'avons déjà anticipé, l'importance des perles de verre pour le commerce vénitien en Égypte au XVIII<sup>e</sup> siècle découle d'une autre caractéristique : sa résilience face aux conjonctures et par rapport à d'autres produits, comme les soieries. C'est à travers l'analyse de l'évolution de ce commerce que nous pouvons mieux saisir cet aspect déterminant.

## 11.2. La résilience du commerce des perles de verre avec l'Égypte

Les pages qui suivent s'appuient sur trois sources vénitiennes : les dépêches consulaires depuis l'Égypte et une partie de celles du *bailo* à Constantinople ; les manifestes d'exportation des navires marchands de Saint-Marc ; les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*. Ces sources permettent d'étudier l'évolution du commerce des perles entre Venise et Alexandrie d'Égypte entre les années 1740 et la fin du siècle<sup>1308</sup>.

Trois facteurs influencent l'évolution des exportations de *conterie* et *manifatture a lume* vénitiennes vers l'Égypte au XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il convient d'explicitier au préalable. Le premier est le contexte politique international dans lequel se trouvent Venise et l'Empire ottoman et, donc, la situation de guerre ou de paix dans les eaux de la Méditerranée orientale. Après 1718, la République vénitienne traverse une longue période de paix qui est néanmoins ponctuée par des tensions ou de véritables crises avec les régences barbaresques, notamment en 1764-66 avec Tripoli et en 1783-84

---

<sup>1307</sup> Voir également Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.* ; Erica Ianiro, *Levante, op. cit.*, p. 299-300.

<sup>1308</sup> Les sources mentionnées sont : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 639-642, b. 913-918 ; *Ibid.*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

avec Tunis, Alger et Tripoli jusqu'à l'expédition de 1784-86 contre Tunis, Susa, Bizerte et Sfax<sup>1309</sup>. Au cours de ces périodes, les navires marchands de Saint-Marc qui naviguent en Méditerranée se trouvent sous la menace des corsaires barbaresques. En parallèle, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Porte est fortement engagée du point de vue militaire sur ses frontières occidentales et orientales et dans la mer Intérieure<sup>1310</sup>. Par exemple, la guerre de 1768-1774 entre l'Empire ottoman et la Russie a un effet considérable sur la navigation au Levant, notamment à cause de la présence d'une flotte russe (qui détruit celle ottomane à Çeşme en 1770) et des corsaires pro-russes dans l'Égée et en Méditerranée orientale<sup>1311</sup>. Enfin, à la fin du siècle, en 1798, l'expédition française débarque en Égypte.

Le deuxième facteur à considérer dans l'analyse du mouvement des perles de verre vénitiennes est la conjoncture politique, économique et sanitaire égyptienne. La première se caractérise dans la seconde moitié du siècle par un climat d'instabilité et par une série de tensions et révoltes de *beys* locaux générant de lourdes conséquences pour la société et l'économie<sup>1312</sup>. À côté de l'instabilité, nocive pour toute activité économique, les usurpations et les luttes intestines frappent directement le commerce à travers les contributions imposées aux négociants sur place<sup>1313</sup>. En parallèle aux désordres politiques, l'Égypte connaît dès les années 1780 une série de crises économiques et financières fréquentes et violentes, dans la plupart des cas causées par des famines. Aussi, un autre facteur local à prendre en compte est celui sanitaire : la peste, endémique au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle, cause l'éruption périodique d'épidémies qui, bien que localisées, provoquent la mort de plusieurs milliers de personnes et l'arrêt de la vie économique<sup>1314</sup>.

Enfin, bien que beaucoup plus difficile à saisir et à suivre dans les sources, le flux de perles de verre entre Venise et Alexandrie est lié tout d'abord au marché asiatique, donc au commerce égyptien

---

<sup>1309</sup> Daniel Panzac, Salvatore Speziale et Michele Brondino, *La République de Venise et les Régences barbaresques au 18<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.* ; Riccardo Caimmi, *Spedizioni navali della Repubblica di Venezia alla fine del Settecento*, *op. cit.*

<sup>1310</sup> Virginia Aksan, « War and peace », *art. cit.*

<sup>1311</sup> Virginia Aksan, « War and peace », *art. cit.*, p. 81-118, p. 103 ; Erica Ianiro, *Levante*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>1312</sup> En 1767, Ali Bey prend le pouvoir au Caire et dans les années qui suivent, il mène sa grande campagne ouvertement anti-ottomane dans le Hedjaz (1770) et en Syrie (1771), cette fois avec le soutien de la flotte russe. En 1772, Ali Bey est déposé par son mamelouk, Muhammad Abu al-Dhahab, qui mène une nouvelle campagne en Palestine (officiellement pour soutenir l'autorité ottomane) avant de mourir en 1775. Ce processus connaît son paroxysme au cours des années 1780, quand l'alliance entre Ibrahim Bey et Murad Bey se traduit par une lourde exploitation économique du pays alors qu'éclate une série de conflits entre les émirs de la maison mamelouke Qāzdagliyya, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 11-17 ; Bruce Masters, « Semi-autonomous forces in the Arab provinces », *op. cit.*, p. 197-202.

<sup>1313</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 642, c. 86, 26.04.1771.

<sup>1314</sup> Les crues du Nil et la conséquente récolte agricole sont le moteur fondamental de l'économie de la région : une crue insuffisante cause souvent de famines plus ou moins graves qui affectent les prix et l'ensemble des activités égyptiennes, y compris les échanges commerciaux. D'après André Raymond, il y a sept crises de subsistance entre 1783 et 1792 : particulièrement lourde, la crise de 1783-86 rassemble les trois fléaux de deux mauvaises récoltes, des conflits intérieurs (la navigation sur Nil est empêchée et les communications avec la Haute Égypte interrompues) et d'une épidémie qui frappe le Caire, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 82-83, p. 100-104 ; Daniel Panzac, *La peste dans l'Empire ottoman, 1700-1850*, Louvain, Editions Peeters, 1985.

vers Jiddah, et aux trafics entre ce port et l'Inde et ensuite, aux caravanes destinées au marché subsaharien. L'arrivée ou pas des navires marchands à Jiddah, ou des convois dans la Haute Égypte provoquent donc une expansion ou une contraction des commandes que les négociants vénitiens au Caire transmettent à leurs directeurs à Venise. En ce sens, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une partie de l'économie vénitienne est interconnectée avec les trafics qui se déroulent dans les « mers Arabiques » et l'océan Indien<sup>1315</sup>.

Une dernière variable est constituée par les stocks de *conterie* et de *manifatture a lume* à disposition des maisons de négoce vénitiennes au Caire, un élément qui actuellement nous échappe. À cause de la distance entre Venise et Le Caire et du temps nécessaire aux communications et au transport au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a évidemment un décalage entre l'événement et ses effets sur l'évolution des exportations des perles de verre, dont le mouvement se caractérise par une alternance de violentes chutes et de flambées.

La première donnée à souligner est que, malgré la grande volatilité de ce commerce, les perles exportées en Égypte depuis Venise dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle représentent des quantités considérables. Le croisement des manifestes d'exportation des navires vénitiens envoyés vers Alexandrie d'Égypte avec les rapports des consuls de Saint-Marc au Caire indique qu'une moyenne de 111 tonnes environ de perles de verre sont transportées chaque année en Égypte dans la période 1746-1768, contre 102 tonnes environ dans les années 1781- 1797<sup>1316</sup>. Pour leur part, les *Registri* des *Cinque Savi* indiquent un chiffre annuel de 147 tonnes environ pour la période 1769/70-1799. D'après cette dernière source, entre 1781/82 et 1797, 167 tonnes environ de perles de verre sortent en moyenne pour le port égyptien, une quantité considérablement supérieure à celle obtenue par l'analyse des manifestes<sup>1317</sup>.

Il est possible qu'en partie cette différence s'explique par les conversions effectuées sur les poids des récipients (barils, tonneaux, caisses, colis) indiqués dans les manifestes, qui peut amener à sous-estimer<sup>1318</sup> les quantités transportées. Pour cette raison, les chiffres extraits des manifestes sont nettement moins précis que ceux des *Registri*, même s'ils sont précieux pour effectuer des comparaisons et, surtout, lorsqu'il n'y a pas d'autres sources quantitatives à disposition, comme c'est le cas pour les années 1740-1760. Mais la différence s'explique surtout par le fait que les manifestes trouvés ne constituent très probablement pas la totalité des navires marchands qui ont effectué le

---

<sup>1315</sup> Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763, op. cit.*, vol. 3.

<sup>1316</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201 ; b. 605 ; b. 641, c. 34, f. 2 ; b. 913-918. Le calcul a été effectué selon la méthode de standardisation des poids expliquée dans *infra*, Annexe 2.

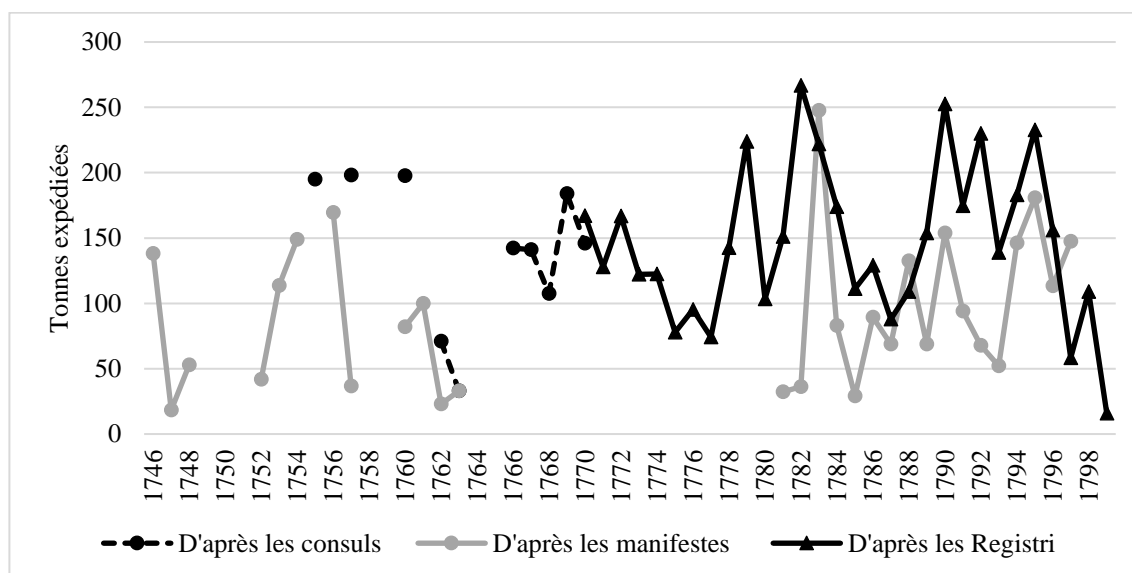
<sup>1317</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

<sup>1318</sup> Ou à une surestimation, comme en 1783, 1788 et 1797, quand les perles expédiées d'après les manifestes dépassent celles expédiées d'après les *Registri*, voir la Figure 8.

voyage de la lagune à la côte égyptienne : les croisement de sources montre que les manifestes trouvés représentent 57% des navires vénitiens arrivés dans le port égyptien entre 1751 et 1763 et que les manifestes trouvés recouvrent 40% du total des colis de perles de verre effectivement arrivés à Alexandrie d'Égypte en 1757, 1760, 1762 et 1763 d'après les consuls<sup>1319</sup>.

Compte tenu de la moindre fiabilité des manifestes, nous avons effectué une estimation ultérieure des quantités moyennes de perles expédiées ou arrivées en Égypte en utilisant les comptes d'*avarea* consulaires et les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*. D'après les sources consulaires vénitiennes, et après avoir converti les poids, 127 tonnes environ de perles de verre arrivent en moyenne à chaque année en Égypte entre 1757 et 1768, alors que les *Registri* indiquent 145 tonnes entre 1769/70 et 1799. Les données de ce trois sources présentées ont été intégrées dans la Figure 59.

**Figure 59. Exportations des perles de verre vénitiennes vers Alexandrie d'Égypte, 1746-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 606, 639, 641, 913-918 ; *Ibid.*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131. \*Les données consulaires de 1770 et 1771 comprennent seulement les *conterie*.

Nous manquons des données pour la période 1718-1746, qui précède le rétablissement du consulat vénitien au Caire. Il est plausible que le retour de la paix entre l'Empire ottoman et la République de Venise entraîne une reprise du commerce des perles de verre. Pourtant, de courtes conjonctures négatives ponctuent cette période globalement positive : par exemple, les années 1745-1748 se caractérisent par une famine qui affecte aussi les affaires européennes<sup>1320</sup>. Entre la fin des années 1740 et la fin des années 1750, le contexte économique s'améliore considérablement, comme le montre le commerce vénitien, dont la valeur passe de 11,6 millions de *para* en 1748 à 33,4 en

<sup>1319</sup> Pour le procédé utilisé et les résultats obtenus, voir *infra*, Annexe 5.

<sup>1320</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 100-102.

1754<sup>1321</sup>. Les exportations des perles de verre vénitiennes vers Alexandrie d'Égypte semblent profiter de cette phase d'expansion : d'après les manifestes d'exportation, entre 1752 et 1756 les colis de *conterie* expédiés passent de 104 à 399, ceux de *robe a lume* de 3 à 48. En termes de poids envoyé, les perles de verre, toute qualité confondue, passent de 41 à 170 tonnes environ. Les sources consulaires confirment les envois considérables de la fin des années 1750, avec une stabilisation à de hauts niveaux (200 tonnes de perles arrivées) en 1757 et 1760, alors que la première moitié de la décennie suivante (1760) est caractérisée par un recul considérable. Curieusement, l'épidémie de peste qui a lieu en 1759-1760 au Caire ne semble avoir un effet immédiat sur les expéditions depuis Venise : la baisse des arrivées de perles se matérialise en 1762-1763. Est-il possible que l'épidémie, particulièrement violente<sup>1322</sup>, ait entraîné des difficultés au cours des années suivantes ? Ou bien les grandes quantités arrivées au cours de la période précédente ont causé une saturation temporaire du marché ? Une autre explication pourrait être liée à l'absence de navires à Jiddah, toutefois les sources vénitiennes indiquent des arrivées régulières dans le port arabe entre 1759 et 1761 (entre 4 et 5 navires par an), alors qu'aucun chiffre n'a été trouvé pour les années suivantes<sup>1323</sup>. Quoi qu'il en soit, le commerce des perles montre comme toujours sa grande capacité de reprise et les comptes d'*avarea* signalent qu'en 1766 et 1767 299 colis de *conterie* et à peu près 70 de *robe a lume* (en total, 140 tonnes environ) sont arrivés au Caire.

Le commerce des perles subit une contraction à la nouvelle de la guerre russo-turque, comme le montrent les sources consulaires : en 1768 arrivent en Égypte 236 colis de *conterie* et 37 de *manifatture a lume*, par rapport aux 299 et 75 de 1767<sup>1324</sup>. Les *Registri* montrent toutefois une certaine stabilisation des expéditions entre 1769/70 et 1771/72, avant une phase de régression entre 1772 et 1777. Pour les années 1770 et 1771, les *Registri* et les comptes d'*avarea* consulaires offrent des chiffres semblables et une tendance similaire à la baisse. Pourtant, il est difficile de saisir, à partir de la Figure 59, si la contraction doit être imputée aux conséquences de la guerre internationale en Méditerranée, à la situation politique égyptienne qui se dégrade dès la fin des années 1760 ou, encore, aux fluctuations de la demande sur les débouchés. Probablement, les trois éléments concourent à définir la conjoncture.

Par ailleurs, une analyse plus approfondie est possible grâce aux *Registri*. En effet, la présence d'une série continue de données à partir des années 1770 permet d'apprécier les mouvements différents des exportations des *conterie* et des *manifatture a lume* (Figure 60).

---

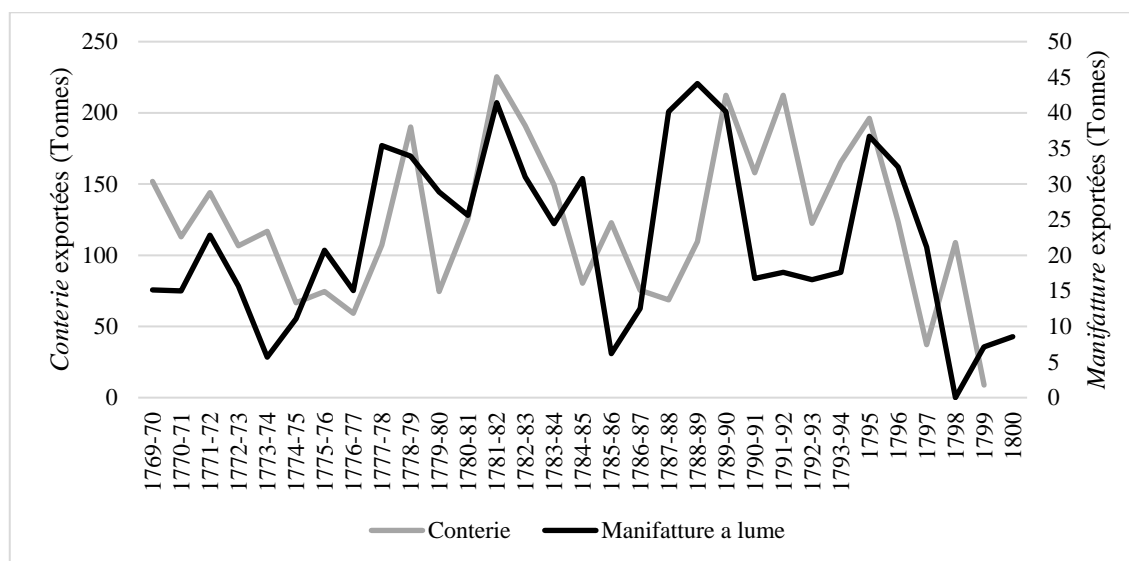
<sup>1321</sup> Voir Figure 57.

<sup>1322</sup> Raymond parle de 5 000 décès par jour pendant l'été 1759, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 99.

<sup>1323</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640-641.

<sup>1324</sup> *Ibid.*, b. 641, c. 34, f. 2.

**Figure 60. Exportations de conterie et de manufacture a lume vers Alexandrie d'Égypte, 1769/70-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7,11, 18, 21, 27, 34, 45, 51,55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

La composition des deux flux montre que la phase de baisse est plus longue et marquée dans le cas des *conterie* que dans celui des *manufacture a lume*. La guerre turco-russe se termine en juillet 1774, mais alors que les expéditions de la première typologie stagnent encore pendant quelques années, la reprise des secondes est rapide. Face au contexte compliqué de la fin des années 1760 et de la première moitié des années 1770, il est surprenant de constater que les exportations de perles de verre vénitiennes vers Alexandrie d'Égypte trouvent un nouvel élan au cours de la seconde moitié des années 1770, jusqu'au pic de 1781/82. Par ailleurs, il faut rappeler que les données des *Registri* ne montrent que l'évolution du commerce entre Venise et le port égyptien : suivre le mouvement du négoce des perles au Caire et au-delà demeure extrêmement difficile. Parfois, les consuls vénitiens transmettent des impressions qualitatives qui confirment les chiffres : par exemple, le 30 mars 1781, le représentant de la Sérénissime en Égypte écrit explicitement que, dans un contexte particulièrement compliqué pour le commerce vénitien,

« La *contaria a ferrazza* à demi-livre est le seul article qui a les faveurs et est recherchée par les *Gelabbi*, peuples de l'Abyssinie, et à Jiddah, alors que toutes les perles *a lume*, c'est-à-dire les *rubinami*, *zoietta*, émail, *cornolo*, petites cannes, agates, grains à points, olives, et tout type de *robbe a lume* sont dans un état de parfaite langueur »<sup>1325</sup>.

<sup>1325</sup> « La *contaria a ferrazza a mezza libra* è l'unico genere che gode favore ed è ricercato dalli *gelabbi*, popoli dell'Abissinia, ed anche in Gedda » alors que toutes les perles « a lume, cioè *rubinami*, *zoietta*, smalto, *cornolo*, canette agate, grani a puntino, olive, ed ogni altra sorte di *robbe alume* sono in un perfetto languore », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 606, c. 2, 30.03.1781.

Ce témoignage est important car il offre une confirmation des données des *Registri* : en mars 1781 (an 1780/81 dans la Figure 60), les *conterie* sont dans une phase de reprise/expansion, alors que les *manifatture a lume* subissent une flexion. Surtout, l'extrait consulaire confirme une conjoncture différente pour les deux typologies de perles, malgré les éléments communs (contexte, acteurs, routes), probable réflexe d'une demande différenciée parmi les consommateurs. La spécialisation productive et la capacité d'offrir tant des produits de haute qualité en quantité limitée (les *manifatture a lume*) que des articles de qualité moindre mais en grande quantité (les *conterie*) mettent à disposition des négociants vénitiens une gamme de perles de verre adaptable tant aux niches de la demande qu'aux conjonctures, car les deux flux se compensent. La versatilité et la différenciation de ce groupe de produits permettent à une partie du commerce vénitien de continuer même en temps de crise.

Le commerce des perles de verre semble être affecté par la conjoncture extrêmement négative des années 1780 : entre 1783 et 1786-87, nous observons une baisse considérable des exportations depuis Venise. Encore une fois, le rythme et les temps des fluctuations différent entre *conterie* et *manifatture a lume* (Figure 60). Les dépêches consulaires décrivent aux autorités vénitiennes un contexte chaotique et une paralysie presque totale des activités commerciales : par exemple, le 14 juillet 1783 le consul Stefano Cigovich dresse un bilan négatif pour le négoce de l'année courante :

« Je crains donc que cette année notre place ne réalisera pas les bénéfices que, peut-être, elle s'était imaginée. L'affluence de nos articles a été excessive, très rares les demandes. Très faibles les prix [...]. L'Égypte, théâtre perpétuel d'inconstance, de caprices et de révolutions, demeure tellement enveloppée dans le désordre et dans l'appréhension, que de toute la quantité de café aboutie à Suez n'a pu pénétrer au Caire qu'une très infime partie à cause des Arabes rapaces qui en infestent les routes, pillant toute chose »<sup>1326</sup>.

La situation ne s'améliore pas en 1784 :

« ...le commerce [...] languit comme auparavant. La confiance, si nécessaire à la vie de tout trafic, ne peut pas s'insinuer dans l'âme effrayée du négociant et dans son cœur découragé par les exactions continues. Catastrophe majeure, la peste est survenue à faire échouer le peu de négoce qui existait »<sup>1327</sup>.

---

<sup>1326</sup> « Temo però che questo anno la nostra piazza non ottenga quegli utili, che forse si era proposta. È stata eccessiva l'affluenza de' nostri generi; pochissime le ricerche. Tenuissimi li prezzi [...]. L'Egitto, perpetuo teatro d'incostanze, di capriccj, e di rivoluzioni si trova talmente avvilluppato nel disordine, e nell'appressione, che di tutta la quantità di caffè approdata a Suez non ha potuto penetrar in Cairo se non una piccolissima porzione a traverso degli rapaci arabi che ne infestano le vie, e van depredando ogni cosa », *Ibid.*, b. 607, c. 27, 14.07.1783.

<sup>1327</sup> « ...il commercio, null'ostante, giace nel [...] languor di prima. La confidenza tanto necessaria alla vita di ogni traffico, non vi si può per anche insinuare nell'animo intimorito del negoziante, e nel suo cuore avvilito da continue estorzioni. Per colmo di disgrazia è sopraggiunta la peste, per incagliar quel poco di circolo che vi esisteva », *Ibid.*, c. 35, 10.03.1784.

Pourtant, une fois encore face à ce contexte compliqué, les perles de verre confirment leur caractère de produits très demandés sur les marchés internationaux et leur trafic reprend, après les années de crise aigüe, dès 1786-1788. Cette reprise s'inscrit, clairement, dans l'amélioration du contexte égyptien : en 1786, débarque l'expédition de Hasan Kapudan Pacha, envoyé par la Porte pour rétablir le contrôle sur le Caire et mettre fin à la rébellion de Murad et Ibrahim Bey ; en 1787, une bonne récolte agricole favorise une brève reprise économique et une petite baisse des prix, bien que le climat général demeure toujours compliqué ; en juillet 1788, l'épidémie se termine au Caire et à Alexandrie d'Égypte, d'après le consul vénitien<sup>1328</sup> qui se réjouit, à la fin de 1789, que les onze navires vénitiens destinés à Venise ont pleinement rempli leur cale<sup>1329</sup>. Les exportations des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes vers l'Égypte augmentent rapidement entre 1787 et 1790, quand elles atteignent respectivement 212 tonnes et 44 tonnes, puis le mouvement des deux flux diverge de nouveau. Celui des *conterie* se stabilise sur un plateau en légère baisse jusqu'à 1796, celui des *manifatture a lume* tombe en 1794 à 17 tonnes environ. La seconde moitié des années 1790 demeure une phase de recul évident pour les exportations des *conterie* vénitiennes en Égypte, alors que les *manifatture a lume* remontent entre 1795 et 1796 : encore une fois, compte tenu du contexte similaire, l'explication la plus plausible pour la divergence des deux mouvements réside dans l'existence d'une demande différenciée pour les différentes typologies de perles de verre.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré une série de conjonctures négatives et le bouleversement du marché égyptien, le commerce des verroteries vénitiennes vers l'Égypte continue, permettant aux marchands vénitiens de poursuivre leurs négoce. Le principal facteur qui explique cette résilience est l'existence d'une demande ample et diversifiée en perles de verre qui provient de différentes régions asiatiques et africaines, au-delà donc de l'espace ottoman. Il est temps d'étudier les routes qui amènent les *conterie* et les *manifatture a lume* vers ces marchés de consommations pour mieux saisir les avantages que les perles assurent au commerce vénitien au Levant.

### **11.3. Une offre diversifiée pour une demande ample et différenciée : les perles vénitiennes vers l'Afrique, l'Arabie, l'Inde et au-delà**

Qu'ils soient fabriqués dans les fours des *Margariteri* ou modelés à la chaleur des flammes des *Perleri*, au XVIII<sup>e</sup> siècle, des millions de grains de perles de verre vénitiennes atteignent chaque année Alexandrie d'Égypte dans les cales des navires de Saint-Marc. Après avoir traversé la Méditerranée

---

<sup>1328</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 100-102 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 607, c.s.n., 18.08.1788, le consul vénitien rapporte aux *Savi* un paragraphe d'une lettre de Carlo Rossetti, négociant vénitien au Caire, qui décrit une situation encore agitée du point de vue politique/militaire et délicate du point de vue commercial.

<sup>1329</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 607, c.s.n., 10.12.1789.



et avoir été débarquées dans le port nord-africain, une ville à l'époque de dix mille habitants<sup>1330</sup>, les perles viennent juste de commencer leur voyage : elles sont acheminées vers Le Caire, avec les autres marchandises. Un document joint à une dépêche consulaire vénitienne décrit précisément le parcours et les coûts (porteurs, droits, fret, stockage etc.) pour transporter un colis de *contaria* ou de *robe a lume* d'Alexandrie au Caire en 1767<sup>1331</sup>. Une fois payé les porteurs à l'entrée et à la sortie du port égyptien et réglé les droits et les taxes, les perles sont acheminées par un bateau à Rosette, ville qui est dès 1650 le point de passage entre Alexandrie et le Caire<sup>1332</sup>. Ici, après le paiement des droits, les colis sont chargés sur un bateau fluvial et expédiés par le Nile à Būlāq, le port du Caire que les Vénitiens appellent « Bolacco », important pour ses douanes et, surtout, pour ses douaniers, figures centrales pour le déroulement des échanges commerciaux et cause de plusieurs tensions avec les négociants vénitiens<sup>1333</sup> (Carte 5).

---

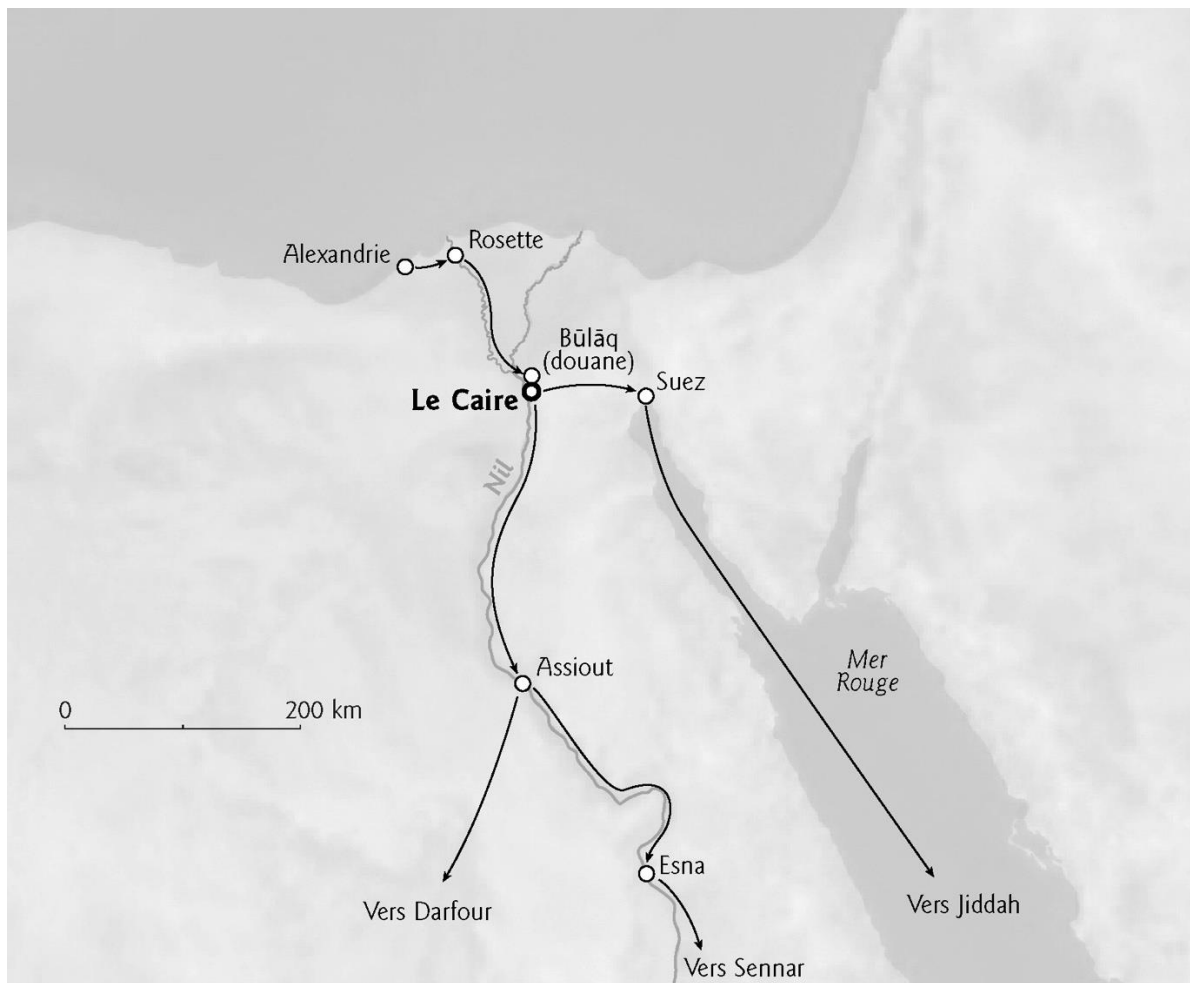
<sup>1330</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>1331</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, c. 6, 17.11.1767.

<sup>1332</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>1333</sup> En 1745, pendant la visite inaugurale aux autorités ottomanes, le consul vénitien Giovanni Ferro reçoit par le pacha du Caire le conseil d'entretenir de bonnes relations avec le Grand Douanier de Bulaq « Ibrahim Chiavy ». Parmi les avanies les plus fréquentes, le prêt annuel aux douaniers est décrit comme « irrefusable » par les négociants vénitiens, donc un outil crucial pour assurer la tranquillité du négoce. Un autre élément porteur de tensions est l'attribution des prix aux marchandises, qui influence les revenus des douanes, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c.s.n., 24.07.1745, c. 71, 23.06.1750, c. 71, 19.07.1750 ; *Ibid.*, b. 640, c. 123, 23.05.1753.

## Carte 5. Parcours des perles vénitiennes débarquées à Alexandrie d'Égypte au XVIII<sup>e</sup> siècle



Cartographie : Patrick Pentsch

L'importance de cette douane est visible aussi à travers ses droits, équivalent à 19 % des dépenses totales pour le transport d'un colis de perles entre Alexandrie et le Caire<sup>1334</sup>. Après son payement, les colis probablement déballés et refaits, les perles sont transportées par les dromadaires jusqu'aux entrepôts des négociants vénitiens. Les différents droits et impôts représentent 50.3 % des dépenses, le fret des bateaux et des dromadaires 40.2 %, le coût des porteurs 9.5 %. Au total, chaque colis de perles de verre paye 189 *paras* pour son voyage de 300km environ d'Alexandrie d'Égypte au Caire : en supposant qu'un baril de *contaria* équivalait à 9 *cantari*<sup>1335</sup> (967 livres de poids ou 1 282 *libbre sottili* vénitiennes environ) et compte tenu que le consulat vénitien évalue un baril de *contaria a*

<sup>1334</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, c. 6, 17.11.1767.

<sup>1335</sup> Poids estimé sur la base de 14 exemples de cargaisons (102 barils en total) de *contaria* expédiées à Alexandrie en 1762 d'après les comptes d'*avarea*, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 605. Le *cantaro* du Caire équivalait à 100 *rottoli* pour la plupart des marchandises, 100 *rottoli* du Caire équivalent à 107 ½ livres de poids à Marseille et à 142 9/16 livres *sottili* à Venise, Antonio Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, vol. III, Wage, Fleiss et Comp., Trieste, 1794, p. 2.

*ferrazza* à 5 400 *paras* (600 *paras* par *cantaro*<sup>1336</sup>), le coût du transport entre les deux villes égyptiennes s'établit à 3.5 % de la valeur d'un colis<sup>1337</sup>.

Au Caire, les perles sont vendues au comptant ou échangées par les Vénitiens contre du café de Moka et d'autres marchandises orientales, soit aux négociants égyptiens, syriens et plus en général « ottomans », les véritables maîtres du commerce entre la capitale égyptienne et Jiddah, soit aux négociants africains arrivés en Égypte avec les caravanes terrestres. Les sources vénitiennes confirment la subordination des acteurs économiques européens aux acteurs locaux, une interprétation par ailleurs déjà avancée par Michel Morineau pour le contexte ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle en général<sup>1338</sup>. Au-delà des négoce réglés en espèces (appréciés, mais peu courants), les transactions commerciales en Égypte (comme partout au Levant) prennent souvent la forme du troc sur la base de la valeur monétaire attribuée aux produits. En effet, les dépêches consulaires semblent indiquer que les Vénitiens utilisent le troc différé pour la plupart de leurs affaires, ce que Michel Morineau appelle « le troc anticipé »<sup>1339</sup>. Tant la vente au comptant que le troc entraînent plusieurs problèmes, dont les longs délais que les négociants européens doivent accorder et l'augmentation des crédits aux négociants locaux. Toutefois, malgré les inconvénients et les fréquentes crises de liquidité<sup>1340</sup>, les Vénitiens continuent à conduire leurs affaires en Égypte et au Levant tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le rétablissement du siège consulaire au Caire en 1745 permet aussi de mieux coordonner la gestion du crédit accordé par les Vénitiens aux négociants locaux<sup>1341</sup>.

Dans le cadre de la négociation au Caire, nous trouvons le premier avantage que les perles de verre assurent aux négociants vénitiens : la possibilité d'avoir à disposition un groupe de produits très différencié, tant du point de vue des types et des décorations que des prix, adapté à plusieurs marchés. En 1746, les négociants vénitiens en Égypte se réunissent dans la maison consulaire pour établir la valeur monétaire des différents produits composant le commerce vénitien et s'engager à la respecter

---

<sup>1336</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c.s.n., 28.05.1746.

<sup>1337</sup> *Ibid.*, b. 605 ; *Ibid.*, b. 641, c. 6, 17.11.1767.

<sup>1338</sup> L'historien français, après avoir justement souligné que l'intérêt central des Européens au Levant est plutôt orienté vers l'achat des marchandises que la vente des produits, décrit la position minoritaire des négociants européens dans le déroulement du négoce en soulignant le rôle-clé des intermédiaires, les courtiers, Michel Morineau, « Naissance d'une domination », *art. cit.*

<sup>1339</sup> « Le troqueur recevait les effets du commerçant européen, à lui la tâche de leur trouver des acquéreurs dans la population ; à la date convenue il devait être de retour avec les marchandises qu'il s'était engagé à procurer en paiement », *Ibid.*, p. 299.

<sup>1340</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 46-49 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640, c. 245, 29.05.1758 ; *Ibid.*, b. 641, c. 337, 21.07.1761.

<sup>1341</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c.s.n., 28.05.1746, c.s.n., 01.06.1746 ; *Ibid.*, b. 640, c. 146, c.147, 14.05.1754, c. 162, 24.02.1755, c. 164, 12.03.1755, c. 171, 14.07.1755, c. 199, 28.05.1756.

dans leurs affaires. En ce qui concerne les perles de verre, l'assemblée fixe les prix des types indiqués dans le Tableau 45.

**Tableau 45. Valeur monétaire des perles de verre en Égypte établie par la nation vénitienne au Caire en 1746**

Produit	Unité de mesure	Valeur en <i>paras</i>
<i>Contaria a ferrazza</i> de bonne qualité et assortie	Cantaro	600
Dite de demi-livre	Cantaro	600
<i>Contaria a speo</i> (à brochette)	Bouquet	30
Rubis <i>maccati</i> n° 1, 2, 3	Bouquet	16
Rubis <i>maccati</i> n° 4	Bouquet	6 ½
Olives blanches n° 4	Bouquet	5 ½

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie b. 639, c.s.n., 28.05.1746.

Les comptes d'*avarea* de 1762 offrent un éventail plus ample, y compris par différents types de *manifatture a lume* (Tableau 46).

**Tableau 46. Valeur monétaire des perles de verre en Égypte d'après les comptes d'*avarea* de 1762**

Produit	Unité de mesure	Valeur en <i>paras</i>
<i>Contaria</i>	Cantaro	600
Petites pointes	Grain	1
<i>Rosetta</i>	Carta	110
Grains	Bouquet	110
<i>Contaria</i> à brochette	Bouquet	20
Agates noires	Bouquet	20
<i>Tavella</i> rubis	Bouquet	20
Rubis 1, 2 et 3	Bouquet	10
Cornaline	Bouquet	10
Corail faux	Bouquet	10
Petite feuille	Bouquet	10
Lapis-lazuli	Bouquet	10
Rubis 4	Bouquet	5
<i>Sente</i> n°4	Bouquet	5
Olives blanches	Bouquet	4
Olives blanches et rouges	Bouquet	4
Turquoises 4	Bouquet	4
<i>Contaria</i> cuivrée	Bouquet	3
Petites cannes	Bouquet	2

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 605.

Les données de 1762 permettent de remarquer la grande disparité en valeur des perles de verre : par exemple deux articles fabriqués par les *Margariteri*, les *cannette* (petites cannes) et la *contaria a speo* (à brochette), sont évalués à 2 *paras* et à 20 *paras* par bouquet respectivement. Une différence semblable se retrouve parmi les produits des *Perleri*, où les agates, la cornaline ou les lapis-lazuli ont

une valeur de quatre à cinq fois supérieure aux rubis n°4, aux olives ou aux perles turquoises. La variété de prix en association avec la différenciation des articles (décoration, matériel, couleur, forme etc.) montre l'énorme diversification dans l'offre des perles de verre vénitiennes<sup>1342</sup>.

Cette offre diversifiée est pensée pour répondre à la demande provenant de consommateurs situés dans des régions très éloignées de la Méditerranée. L'ampleur de cette demande (comme observé plus haut, plusieurs centaines de tonnes de perles sont exportées chaque année vers l'Égypte) et, en même temps, sa différenciation sont d'autres facteurs qui expliquent la résilience du commerce des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

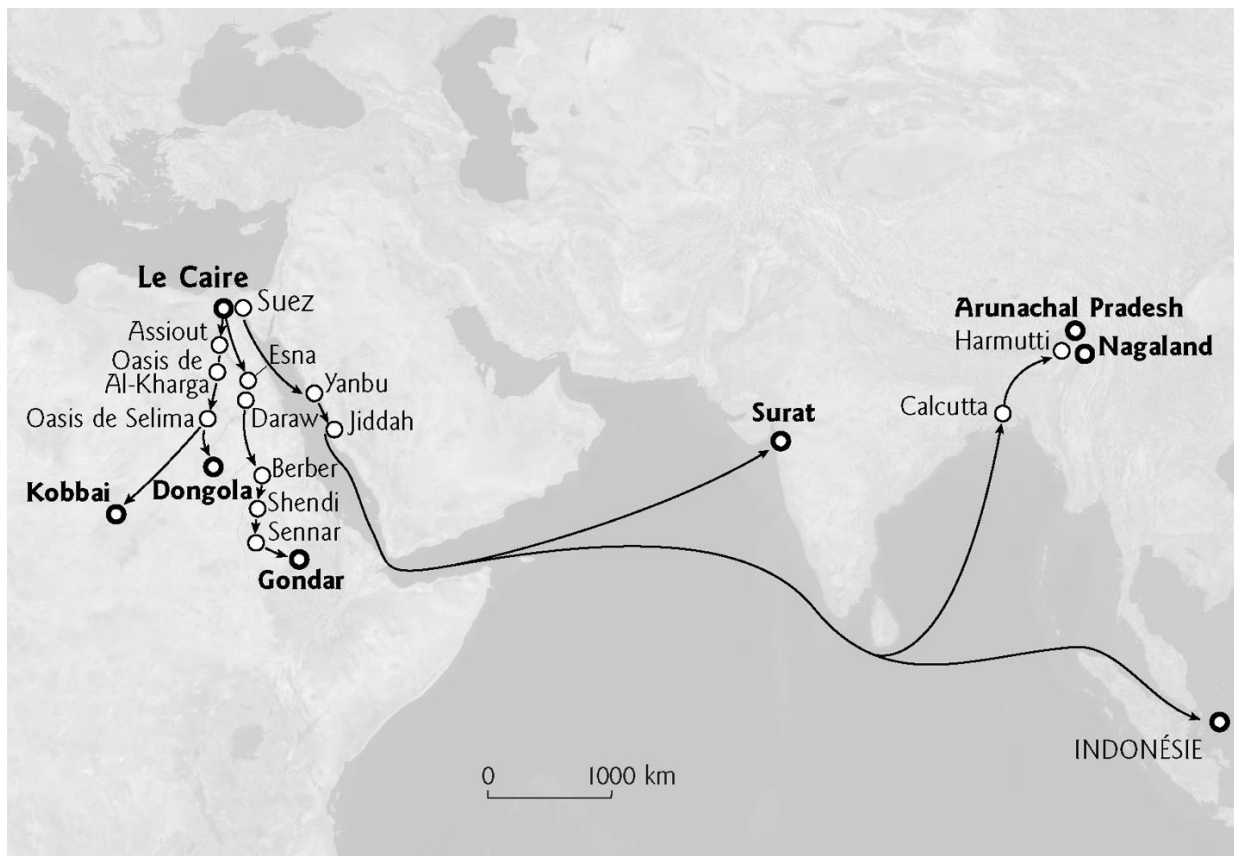
Après le passage des mains des Vénitiens à celles des négociants africains, levantins et orientaux au Caire, les perles de verre s'acheminent sur des voies différentes, en direction de leurs marchés finaux. En fait, les perles font partie des retours vers Jiddah, où les navires des marchands arabes et indiens (mais également français et anglais) les chargent pour Surate et le Bengale. En parallèle, deux routes caravanières terrestres partent du Caire : une relativement régulière qui ramène les marchandises vers la Mecque et Jiddah pendant les périodes de pèlerinage ; l'autre, très irrégulière, qui s'enfonce vers la région du Soudan. Les Vénitiens l'appellent la *caravana de' Gelabbi*, un nom qui est l'italianisation du terme « *ḡallābīn* » désignant les marchands d'Afrique (et par la suite les marchands africains d'esclaves) arrivés en Égypte depuis le Darfour et le Sennar (Carte 6)<sup>1343</sup>.

---

<sup>1342</sup> Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, op. cit., p. 13.

<sup>1343</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c. 38, 29.04.1749 ; André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 160.

## Carte 6. Routes de réexportation des perles vénitiennes depuis Le Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle



Cartographie : Patrick Pentsch

### 11.3.1. De la mer Rouge à l'océan Indien

Le trafic entre Suez et Jiddah représente l'élément fondamental du commerce extérieur égyptien au XVIII<sup>e</sup> siècle, la véritable artère qui alimente la circulation des marchandises entre la Méditerranée, Le Caire et la mer Rouge. Pour les perles de verre vénitiennes, cette route représente une étape ultérieure et cruciale dans leur voyage vers les marchés situés du partout de la mer Arabique et de l'océan Indien.

De la capitale égyptienne, les *conterie* et les *robe a lume* sont transportées avec les autres produits égyptiens, européens et méditerranéens en 35-50 heures à Suez, une petite ville d'un millier d'habitants au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce à des caravanes de dromadaires bien organisées et gérées par des tribus arabes<sup>1344</sup>. Entre septembre et novembre, les navires marchands quittent le port égyptien, ils s'arrêtent pour s'approvisionner en eau dans les ports de Tur et Yanbu, dans l'Hedjaz, enfin ils

<sup>1344</sup> Chaque dromadaire charge 250 kg de produits, les caravanes se forment dans les mois d'avril, mai et juin (en synchronie avec l'arrivée des navires de Jiddah) et ont une dimension variable : quelques centaines ou quelques milliers de personnes et animaux. André Raymond précise qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle Suez compte une vingtaine de caravansérails, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 120, 123-125.

rentrent dans la vaste rade de Jiddah, dernier avant-poste ottoman dans la région<sup>1345</sup>. Positionnée stratégiquement à mi-chemin de la mer Rouge et près de La Mecque, utilisée tant comme entrepôt que comme lieu d'échange, Jiddah est le carrefour entre le commerce euro-méditerranéen et le commerce arabo-oriental, le point extrême atteint par les Européens<sup>1346</sup>. Toutefois, à la fin de l'époque moderne, les Vénitiens ne vont pas au-delà du Caire, et les dépêches consulaires témoignent d'une seule expédition envoyée à Jiddah en 1771-1772 par le négociant Carlo Rossetti<sup>1347</sup>. André Raymond a clairement expliqué qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle il existe une véritable division de la mer Rouge en zones d'activité commerciale : les négociants et les capitaines égyptiens s'arrêtent à Jiddah, alors que la partie méridionale de cette mer est le domaine des navires et des marchands yéménites ou arabes, et de ceux provenant de l'océan Indien<sup>1348</sup>.

Pour poursuivre leur voyage, la grande majorité des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes passe donc entre les mains des négociants opérant dans le golfe d'Aden et la mer Arabique<sup>1349</sup>, qui les font transborder sur les navires arrivés depuis l'Inde. Il s'agit surtout de gros bateaux yéménites, omanais, indiens ou malaisiens qui assurent depuis toujours le trafic commercial entre les littoraux de la mer Arabique et de l'océan Indien. Mais dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle la présence de vaisseaux européens (anglais et français) est désormais fréquente. Les sources vénitiennes parlent de navires « turcs », anglais et français provenant de Surate (au Gujarat) et du Bengale alors que le consul remarque avec étonnement en 1760 l'arrivée à Jiddah d'un navire de « Blibar », probablement un lieu situé dans l'archipel indonésien ou dans le Sud-Est de l'Asie<sup>1350</sup>.

<sup>1345</sup> D'après Raymond, le fret entre Suez et Jiddah est à bon prix : 2-2.5 % du prix moyen du café à fin XVIII<sup>e</sup> siècle, *Ibid.*, p. 123.

<sup>1346</sup> Il y a, par exemple, une *factory* anglaise et les navires anglais et français y arrivent chaque année depuis l'Inde, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c.s.n., 21.07.1747 ; *Ibid.*, b. 640, c. 270, 20.07.1759 ; André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 120-122 ; Daniel Panzac, « International and Domestic Maritime Trade in the Ottoman Empire during the 18th Century », *art. cit.*, p. 189-206, p. 194.

<sup>1347</sup> Il s'agit d'une petite expédition de trois colis constitués par des tissus de laine, londrins de couleur et lampes « dell'Ebreo » d'une valeur de 80 000 *paras* environ (5 000 livres tournois environ). La vente à Jiddah est confiée au capitaine Topal, qui revient en Égypte avec 30 fards de café et du numéraire pour une valeur globale de 119 752 *paras* (7 500 livres tournois environ). Après avoir déduit les frais de transport, les nolis et les droits, le profit est de 19 312 (1 200 livres tournois environ, 24 % du coût des marchandises), ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 642, c. 80, 10.02.1771 (M.V.), c. 112 et suivante.

<sup>1348</sup> Malgré cette répartition, les marchands musulmans des pays méditerranéens et les marchands persans visitent régulièrement le Yémen pour s'approvisionner en café, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 117-120 ; Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, *op. cit.*, vol. 1, p. 66-74, 191-198, 209-217.

<sup>1349</sup> Une partie des perles de verre est vendue directement à Jiddah pour le marché local.

<sup>1350</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima Serie, b. 640, c. 297, 28.05.1760. Par ailleurs, le consul Ferro informe ponctuellement les *Cinque Savi alla Mercanzia* des arrivées, des retards ou des absences de navires provenant de Surate et du Bengale à Jiddah : d'après les lettres du représentant vénitien, entre 1747 et 1761, entre trois et quatre navires « indiens » jettent en moyenne l'ancre chaque année dans la rade du port du Hedjaz, *Ibid.*, b. 639, c.s.n., 21.07.1747, c. 37, 03.02.1749, c. 39, 23.05.1749, c. 71, 19.07.1750, c. 110, 28.08.1752 ; *Ibid.*, b. 640, c. 142, 21.12.1753, c. 130, 24.06.1753, c. 188, 12.12.1755, c. 212, 12.11.1756, c. 234, 15.07.1757, c. 235, 15.07.1757, c. 263, 05.02.1759, c. 270, 20.07.1759, c. 297, 28.05.1760, c. 314, 11.11.1760 ; *Ibid.*, b. 641, c. 341, 21.09.1761.

Grace à cette liaison maritime, les perles de verre vénitiennes se répandent sur les marchés asiatiques : malheureusement, le commerce des perles de verre vénitiennes dans l'océan Indien au XVIII<sup>e</sup> siècle est encore presque entièrement à étudier. Les consuls de la République en Égypte ne « voient » pas au-delà de la mer Rouge et leurs dépêches n'offrent que des informations assez générales sur les destinations des *conterie* et des *manifatture a lume* expédiées vers l'Orient depuis l'Égypte. De ce point de vue, la frontière de connaissance des Vénitiens est représentée par les régions du Gujarat et du Bengale, lieux de départ des navires qui arrivent à Jiddah<sup>1351</sup>.

Les Vénitiens sont conscients de l'importance de ce parcours oriental pour la commercialisation de leurs perles de verre et des autres produits. Ils connaissent le mécanisme par lequel le café, les drogues et les toiles sont amenés au Caire en échange des marchandises européennes, exportées ensuite vers le Sud-Est, mais ils ignorent les acteurs commerciaux impliqués<sup>1352</sup>. En outre, ils ont une connaissance assez vague des marchés de consommation de leurs verroteries : ils savent seulement que les produits « de poids » comme les perles sont destinés au cœur de l'Asie, au point que le consul Ferro parle explicitement de « nos articles propres pour les Indes » ou de « nos produits manufacturés destinés aux Indes » dans ses dépêches<sup>1353</sup>. Pourtant, les Vénitiens sont conscients de l'extension internationale du commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* et de l'importance d'avoir à leur disposition des produits qui répondent à une demande ample et différenciée, ce qui leur permet d'acheter une partie du café et des marchandises orientales à amener en Europe. Surtout, ils savent que la demande de ces marchés lointains influence tant leurs activités commerciales en Égypte que le fonctionnement d'une partie importante de l'industrie verrière de Venise<sup>1354</sup>. Autrement dit, le caractère global de la longue chaîne productive et commerciale des perles de verre fait que les événements qui ont lieu dans cette région du monde - par exemple le naufrage d'un groupe de navires dans la mer Arabique - ont des conséquences sur les hommes et les femmes qui travaillent pour les *Margheriteri* et les *Perleri*.

Faute de sources vénitiennes, l'archéologie, l'anthropologie et la comparaison avec d'autres périodes historiques offrent des éléments supplémentaires pour essayer de mieux contextualiser la

---

<sup>1351</sup> Grace aux sources britanniques nous savons que dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècles les perles vénitiennes sont expédiées dans les Indes orientales depuis Londres. En ce sens, les archives des grandes compagnies commerciales privilégiées européennes (notamment la VOC et la EIC) pourraient apporter d'autres informations et représentent donc de possibles points de départ pour d'ultérieures recherches.

<sup>1352</sup> Les informations concernant les activités dans la mer Rouge, la mer Arabique et l'océan Indien arrivent au Caire grâce aux lettres provenant de Jiddah. Voir l'exemple intéressant de 1759, quand le consul décrit parfaitement le fonctionnement et les problèmes du commerce entre cette place et l'océan Indien et les conséquences sur la demande des marchandises vénitiennes, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640, c. 263, 05.02.1759.

<sup>1353</sup> « Nostri generi propri per l'Indie », « nostre manifatture destinate per l'Indie », *Ibid.*, b. 639, c. 19, 27.10.1747, c. 34, 23.10.1748.

<sup>1354</sup> *Ibid.*, c. 38, 23.05.1749.



diffusion des rassades vénitiennes en Asie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Depuis l'époque des grandes explorations, les Européens ont commencé à exporter dans l'océan Indien leurs perles de verre, en fragilisant, selon Peter Francis Jr, l'industrie indienne<sup>1355</sup>. Comme Venise est l'un des pôles mondiaux de cette manufacture, il est certain que ces cargaisons comportent de perles vénitiennes, à côté des productions néerlandaises et, ensuite, bohèmes. De fait, les découvertes archéologiques confirment la présence à l'époque moderne de perles bohèmes, néerlandaises et vénitiennes bien au-delà du subcontinent indien : au Sarawak (Bornéo), en Indonésie, dans le Sud-Est d'Asie et probablement à Taiwan<sup>1356</sup>. Évidemment, il est très difficile de reconstruire le parcours d'une perle de verre et d'établir, par exemple, si elle a atteint l'Inde à travers la route de Jiddah, la voie caravanière d'Alep-Basra ou dans la cale d'un navire portugais. Ce qui est certain, c'est que les rassades vénitiennes circulent en Asie et dans l'océan Indien en suivant les routes levantines et moyen-orientales.

En somme, la présence des perles de verre vénitiennes sur les routes marchandes et sur les marchés asiatiques de l'époque moderne est désormais un acquis historiographique et archéologique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est probable que la plupart des perles vénitiennes réexportées depuis l'Égypte soit destinée aux consommateurs indiens<sup>1357</sup>. La demande pourrait être liée à une consommation de type religieux, compte tenu que dans le bouddhisme, hindouisme et jaïnisme on emploie des rosaires appelés *japamala* ou *mala* dans la récitation des mantras. Par ailleurs, dans l'hindouisme les « danseuses/servantes du dieu », c'est-à-dire les devadâsî, sont obligées à porter un collier de perles blanches et rouges (*muttu*) qui symbolise leur mariage avec la divinité (*devaru*)<sup>1358</sup>. En tout cas, les

---

<sup>1355</sup> Peter Francis, « Glass Beads in Asia, Part 1 : introduction », *Asian Perspectives*, n°28, 1988-1989, p. 1-21, p. 13. La manufacture et le commerce des perles de verre « autochtones » en Asie sont très anciens, voir le travail précurseur de Francis, Peter Francis, *Asia's Maritime Bead Trade, 300 B.C. to the present*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2002, et une série d'études plus récentes recueillies dans le numéro spécial *Asia's Maritime Bead Trade* de la revue *Archaeological Research in Asia*, voir en particulier : Shinu Anna Abraham, « Glass beads and glass production in early South India : Contextualizing Indo-Pacific bead manufacture », *Archaeological Research in Asia*, n°6, 2016, p. 4-15 ; Alison Kyra Carter, « The Production and Exchange of Glass and Stone Beads in Southeast Asia from 500 BCE to the early second millennium CE : An assessment of the work of Peter Francis in light of recent research », *Archaeological Research in Asia*, n°6, 2016, p. 16-29.

<sup>1356</sup> Peter Francis, « Glass Beads in Asia, Part 1 : introduction », *art. cit.*, p. 14-16.

<sup>1357</sup> Des études ethno-anthropologiques conduites sur le terrain à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ont avancé l'hypothèse d'une utilisation des perles vénitiennes par les populations de l'Asie sud-orientale, par exemple par les Kelabit du Sarawak (Bornéo), Monica Janowsky, Chiara Ingraio, « Perle, prestigio e vita tra i Kelabit di Sarawak », *La Ricerca Folklorica*, n° 34, octobre 1996, p. 43-53, p. 47 en particulier. Peter Francis écrit que toutes les perles de verre trouvées par lui dans les contextes ethnographiques du Sud-Est asiatique ont une correspondance dans les échantillons vénitiens, Peter Francis, « Glass Beads in Asia, Part 1 : introduction », *art. cit.*, p. 13.

<sup>1358</sup> Pour des représentations des devadâsî au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Clarie Scobie, *The representation of the figure of the devadasi in European travel writing and art from 1770 to 1820 with specific reference to Dutch writer Jacob Haafner : an exegesis and The pagoda tree, a novel*, thèse doctorale, University of Western Sydney, Sydney, 2013. Dans l'Inde contemporaine, le thème des devadâsî est particulièrement délicat. Elles sont souvent exploitées sexuellement, malgré une loi de 1982 qui interdit la pratique. Au contraire, dans le passé leur position sociale était très différente, voir Rekha Pande et S. Jeevanandam, « Devadâsîs, the Temple Dancing Girls in Medieval Deccan (12<sup>th</sup> to 18<sup>th</sup> Century) », *History*

perles de verre sont utilisées habituellement comme accessoires et comme objet cérémonial par les femmes des tribus *Tani*, dans la région indienne nord-orientale de l'Arunachal Pradesh, alors que depuis 1700 un commerce de perles de verre sur la route Calcutta-Nagaland est attesté, tout aussi comme leur provenance vénitienne au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1359</sup>.

Enfin, des données quantitatives sur les exportations des *conterie* vénitiennes en Asie sont disponibles pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Elena Bertagnoli cite les chiffres de la Chambre de Commerce de Venise pour 1874 : sur 7 830 000 *Lire* de perles exportées, 1 860 000 (24 %) sont destinées aux Indes et 70 000 (1 %) aux îles de Java et Sumatra<sup>1360</sup>. Selon Peter Francis, en 1938 l'Inde achète encore 2 821 tonnes de perles vénitiennes<sup>1361</sup>. Il est donc envisageable que le grand flux d'exportation de *conterie* et de *manifatture a lume* vénitiennes vers Surate et le Bengale au XVIII<sup>e</sup> siècle s'explique par une forte consommation indienne de perles de verre.

Du point de vue des exportations vénitiennes, il est possible que 80% environ des perles de verre expédiées au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle prennent, ensuite, le chemin de la mer Rouge<sup>1362</sup>. Si le marché indien est central pour le commerce vénitien des perles de verre, les maisons de négoce de Saint-Marc en Égypte peuvent profiter d'un autre débouché pour écouler ce produit, celui africain.

### 11.3.2. Vers le cœur de l'Afrique

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Égypte entretient des relations commerciales avec l'intérieur de l'Afrique à travers les routes caravanières dirigées vers le Fezzan, le royaume du Darfour et le sultanat Funj de Sennar<sup>1363</sup>. Du point de vue quantitatif, le commerce africain a une importance moindre pour l'ensemble de l'économie égyptienne par rapport au trafic en mer Rouge<sup>1364</sup>. Dans la seconde moitié

---

*and Archaeology*, N.S., n°1, janvier 2013, p. 81-104 ; Lucinda Ramberg, *Given to the Goddess: South Indian Devadasis and the Sexuality of Religion*, Durham, Duke University Press, 2014.

<sup>1359</sup> Stuart Blackburn, « Memories of Migration : Notes on legends and beads in Arunachal Pradesh, India », *European Bulletin of Himalayan Research*, n°25/26, automne-printemps 2003/2004, p. 15-60 ; Barbie Campbell Cole, « Heirloom Blue-Glass Melon Beads of the Tani Tribes, Northeast India », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n° 24, 2012, p. 7-25.

<sup>1360</sup> Elena Bertagnoli, « Il commercio delle perline. Da merce di scambio alle esigenze della moda », dans Elena Bertagnoli, Maria Teresa Segà, Rossana Urbani De Gheltof (dir.), *Perle veneziane*, Venezia, Consorzio Venezia perle, 1991, p. 52.

<sup>1361</sup> Peter Francis, *The Glass Trade Beads of Europe. Their Manufacture, Their History, and Their Identification*, New York, Lapis Route Books, 1988, p. 17.

<sup>1362</sup> Voir *infra*, Annexe 6.

<sup>1363</sup> André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 157-165 ; P. M. Holt, « Egypt, the Funj and Darfur », dans Richard Gray (dir.), *The Cambridge History of Africa. Volume 4, c. 1600-c. 1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 14-58, p. 40-52 en particulier ; Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, thèse doctorale, Boston University, 1975.

<sup>1364</sup> Terence Walz, en utilisant les données de Trécourt de 1783, montre que le commerce égyptien avec le Darfour et le Sennar équivaut à 65 millions de *paras* environ, contre les 570 millions de *paras* du commerce de Jiddah, Terence Walz, *The Trade Between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 80. André Raymond soutient que le commerce égyptien avec

du XVIII<sup>e</sup> siècle, les dépêches consulaires vénitiennes soulignent la précarité et la fréquence irrégulière des caravanes africaines, en particulier de celles de Sennar, fragilisées par l'instabilité de la Haute Égypte<sup>1365</sup>. Cependant, les routes terrestres vers le Sud demeurent, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, un élément non négligeable pour écouler les perles de verre vénitiennes : plusieurs tonnes de *conterie* et de *manifatture a lume* se dirigent de temps en temps vers le cœur de l'Afrique, en suivant la demande diversifiée d'un groupe hétérogène de consommateurs africains, du peuple aux élites. Le cas africain offre donc lui aussi un exemple de l'extension globale du commerce des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, et montre la capacité de ce produit de niche à répondre, sur des marchés très différents, à une demande forte, différenciée et continue<sup>1366</sup>.

Les routes caravanières sur lesquelles circulent les perles de Venise sont au nombre de deux : la première part du sultanat du Darfour, elle trouve son origine à Kubayh, véritable capitale commerciale du royaume, et se dirige vers l'Égypte sud-occidentale ; il s'agit d'un long parcours de presque 1 800 km qui traverse le désert jusqu'à l'oasis de al-Kharga et qui se termine dans la vallée du Nil, à mi-chemin entre Mafalout et Assiout. Les caravanes, composées de plusieurs milliers de chameaux et d'un ensemble multi-ethnique de marchands, voyageurs et troupes d'escorte, parcourent cette piste en 45-90 jours, en suivant les oasis qui parsèment la route. Malgré sa longueur et sa difficulté, la route darfourienne représente, depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le canal principal du commerce africain d'Égypte. Terence Walz soutient que le développement de cette artère commerciale est lié à l'expansion du sultanat Keira au Darfour, dont les rois et les élites forment un groupe de consommateurs des produits égyptiens, européens et indiens<sup>1367</sup>.

La deuxième route est celle du sultanat de Funğ. Autrefois cruciale, ce parcours relie l'Égypte à la région de Sennar et a une importance moindre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit en réalité d'une série de caravanes qui trouvent leurs origines dans plusieurs centres marchands de la région contrôlée par le sultanat Funğ de Sennar, dont l'autorité est affaiblie par les nombreux groupes tribaux de la partie nord du royaume<sup>1368</sup>. La présence du grand fleuve Nil qui traverse la région n'implique pas son utilisation comme moyen de transport des marchandises : à cette option s'opposent tant des raisons

---

l'Afrique équivaut à 71 millions de *paras* vers 1798, contre 500 millions des seules importations de la route maritime, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 129, p. 161-164.

<sup>1365</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima Serie, b. 639, c. 38, 29.04.1749, c. 85, 08.01.1751 ; Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 13-15.

<sup>1366</sup> En fait, nous verrons par la suite que, dans cette région, la demande des perles de verre vénitiennes perdure entre le XVII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1367</sup> Holt souligne qu'il n'y a pratiquement pas de sources pour l'histoire du Darfour avant le XIX<sup>e</sup> siècle et qu'il faut donc se servir des informations collectées par les étrangers, P.M. Holt, « Egypt, the Funj and Darfur », *art. cit.*, p. 50. Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 4-10 ; André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>1368</sup> P. M. Holt, « Egypt, the Funj and Darfur », *art. cit.*, p. 44-47 ; Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 11-15.

environnementales et physiques (la présence des cataractes) qu'économico-politiques (la présence d'officiers ottomans qui extorquent des tributs dans les villes, ou d'ennemis qui rendent plus cher ou difficile le transit des convois). Les caravanes traversent donc le désert : celles de Dongola, deux fois par an, marchent vers l'ouest jusqu'à rejoindre la route du Darfour, dans l'oasis de Selima ; celles de Shendi ou de Berber voyagent à l'est du Nil et s'approchent, en 20-50 jours, de la frontière égyptienne à Daraw, en arrivant enfin à Esna.

Les routes décrites relient donc la Haute Égypte à une vaste région comprise entre le Soudan et le Tchad méridionaux contemporains. Il est certain que les perles de verre vénitiennes atteignent les marchés du Wadai, du Darfour, du Sennar. Par ailleurs, il est assez probable que depuis la région de Sennar, les perles continuent leur voyage vers l'Afrique orientale, dans la région contrôlée par l'empire d'Éthiopie, voire vers le Sud<sup>1369</sup>.

La variété des produits transportés dans les deux sens par les caravanes africaines change très peu au cours des siècles, et se caractérise par un mélange entre matières premières et biens de luxe<sup>1370</sup>. Les convois transportent plus ou moins la même variété de marchandises sur les deux parcours, mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, la caravane darfourienne est nettement la plus importante, même pour le commerce des perles. « L'article » central, tant de la caravane du Darfour que de celle de Sennar, est constitué par les esclaves africains<sup>1371</sup>. Les autres produits composant les cargaisons des caravanes de Darfour et de Sennar sont les chameaux (vendus à destination), la gomme du Soudan, l'ivoire, les cuirs bovins, les plumes d'autruche, le natron (carbonate de sodium décahydraté, utilisé dans la verrerie), les

---

<sup>1369</sup> Dans sa célèbre relation de voyage en Éthiopie effectué entre 1698 et 1700, le médecin français Charles Poncet écrit que les grains de verre et les *conterie* de Venise ont cours en Éthiopie, Charles Poncet, *Voyage d'Ethiopie. IV. Recueil*, Paris, Chez Jean Barbou, 1713, p. 38-40. Les dépêches consulaires vénitiennes associent les *conterie* à la consommation des peuples « d'Abyssinie », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 606, c. 2, 30.03.1781. Dans les années 1840, Jules Lecomte mentionne la diffusion des perles vénitiennes dans la région éthiopienne, Jules Lecomte, *Venise : ou coup-d'oeil littéraire, artistique, historique, poétique et pittoresque : sur les monuments et les curiosités de cette cité*, Paris, Hippolyte Souverain Editeur, 1844, p. 577. Bien sûr, il est également possible que les perles arrivent dans cette dernière région dans les cales des navires portugais.

<sup>1370</sup> Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 29-34, p. 37.

<sup>1371</sup> Pierre-Simon Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce d'Égypte*, Paris, Imprimerie Royale, 1822, p. 142, 147 ; André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 160 ; Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 39-44. En effet, la traite africaine des esclaves constitue un phénomène ancien qui remonte à l'Antiquité et qui persiste en Afrique septentrionale et centro-orientale au XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> voire encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, Ahmed Hussein, « Benevolent masters and voiceless subjects : slavery and slave trade in southern Wällo (Ethiopia) in the 19th and early 20th centuries », *Annales d'Ethiopie*, n°25, 2010, p. 197-208 ; Khalifa Chater, « Commerce transsaharien et esclavage au XIX<sup>e</sup> siècle dans les régences de Tunis et de Tripoli », *Cahiers de la Méditerranée*, n°65, 2002, p. 187-203. Le commerce africain transsaharien des esclaves continue au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré l'activité de traite des Européens le long des côtes africaines atlantiques ; au XIX<sup>e</sup> siècle la route transsaharienne est encore active : entre 1801 et 1867, elle achemine vers le nord 425 000 esclaves environ, Ralph A. Austen, « Marginalization, stagnation, and growth : the trans-Saharan caravan trade in the Era of European expansion, 1500-1900 », *art. cit.*, p. 321-322 en particulier.

tamarins et la senna (*senna alexandrina*)<sup>1372</sup>. Ensembles, en 1795, les exportations du Darfour se chiffrent à 70 millions de *paras*, celles du Sennar à 14,5<sup>1373</sup>.

Le moteur de ce commerce est constitué par la demande sophistiquée des familles royales et des élites foncières et religieuses africaines en produits étrangers, notamment égyptiens, européens, arabes et indiens. Terence Walz souligne l'importance politique et sociale des articles de luxe importés (y compris les perles de verre), véritables moyens pour renforcer le pouvoir, le statut et le prestige des souverains et des classes supérieures de la société qui accèdent au commerce<sup>1374</sup>.

Comme dans le cas des exportations, les données quantitatives sont extrêmement limitées, mais Terence Walz présente la structure des importations africaines de 1795, dont les valeurs sont calculées sur la base des informations fournies par Pierre-Simon Girard<sup>1375</sup>. Comme dans nombreux échanges commerciaux de l'époque moderne, les tissus constituent la part principale des importations du Darfour et du Sennar (50 %), suivis par les produits en métal (23 %), les essences-herbes médicinales-épices (13 %), les perles de verre vénitiennes, ambre et corail (10 %), les armes et munitions (4 %). Ensemble, en 1795, les importations du Darfour se chiffrent à 19,7 millions de *paras*, celles du Sennar à 3,8 millions, une valeur nettement inférieure à celle des exportations (84,6 millions)<sup>1376</sup>.

Les sources confirment la présence des rassades fabriquées à Venise sur les routes et les marchés du Sahel centro-oriental et de l'Afrique orientale et permettent de saisir l'existence d'une demande différenciée provenant des sociétés de cette région. Dans l'édition de 1822 de son mémoire, rédigé à la suite de sa participation à l'expédition française en Égypte en 1798, en parlant des marchandises européennes destinées au marché darfourien, Pierre-Simon Girard exalte l'importance des perles vénitiennes : « parmi les marchandises d'Europe que la caravane de Dârfour se procure en Égypte, il faut placer au premier rang les verroteries de Venise, et spécialement celles dont les grains sont rouges, blancs et noirs ; des anneaux de verre de diverses couleurs, destinés à servir de bracelets »<sup>1377</sup>. Encore une fois, l'attention est mise sur des types précis de perles, particulièrement appréciées par les consommateurs du Darfour.

---

<sup>1372</sup> La senna est une plante utilisée comme laxatif en herboristerie, d'après André Raymond entre 1776 et 1781 350 000 livres tournois de senna sont exportées depuis Alexandrie vers Marseille, Livourne et Venise, un chiffre qui s'approche de 500 000 livres tournois vers 1795, André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 161, note 1.

<sup>1373</sup> Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 44.

<sup>1374</sup> *Ibid.*, p. 38-39, 64.

<sup>1375</sup> *Ibid.*, p. 56-57 ; Pierre-Simon Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce d'Égypte*, *op. cit.*

<sup>1376</sup> L'énorme solde est partiellement balancé par l'exportation de thalers autrichiens. L'absence de données quantitatives ne permet pas d'aller plus loin dans l'explication, Terence Walz, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, *op. cit.*, p. 76-79.

<sup>1377</sup> Pierre-Simon Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce d'Égypte*, *op. cit.*, p. 144.

Par ailleurs, Girard décrit une circulation qui est déjà ancienne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : à cet égard, une source précieuse est constituée par le *Voyage d'Éthiopie*, la description du voyage et du séjour effectué entre 1698 et 1701 par le médecin français Charles Jacques Poncet dans l'Empire éthiopien en compagnie du Père jésuite Charles Francois-Xavier de Brévédent<sup>1378</sup>. Voulu par les Jésuites et par le consul de France en Égypte, Benoist de Maillet, l'entreprise amène Poncet du Caire à Gondar à travers une route caravanière qui touche Assiout, Dongola et Sennar, avant de le conduire dans le domaine de la dynastie salomonide. L'étape de trois mois (février-avril 1699) dans la grande ville de Sennar se prête à une riche description de l'environnement, de l'architecture, du commerce et des habitants locaux. En particulier, Poncet se penche sur la représentation de l'habillement, des coiffures et des accessoires des femmes des classes sociales élevées :

« Les femmes de qualité sont couvertes d'une veste de soye ou de toile de coton fort fine avec de larges manches, qui pendent jusqu'à terre. Leurs cheveux sont tressez & chargez d'anneaux d'argent, de cuivre, de laiton, d'ivoire ou de verre de diverses couleurs. Ces anneaux sont attachez à leurs tresses en forme de couronnes ; leurs bras, leurs jambes, leurs oreilles & leurs narines mesme sont chargées de ces mesmes anneaux »<sup>1379</sup>.

Au-delà des vestes de soie et de coton, Poncet souligne donc l'omniprésence des anneaux de différents matériaux sur les cheveux et sur les corps des femmes de l'aristocratie de Sennar. Les accessoires en verre colorié trouvent leur place à côté de matières considérées ailleurs beaucoup plus précieuses, comme l'argent ou l'ivoire. Le fait qu'il s'agisse des « femmes de qualité » qui portent les anneaux de verre (entre autres) offre un élément important pour définir le profil des consommateurs des verroteries vénitiennes dans cette région, dans ce cas les élites du sultanat de Sennar. Poncet, toutefois, ne se limite pas à mentionner des produits génériques en verre. Dans la description des marchandises importées dans la région de Sennar, il cite explicitement les productions vénitiennes, et apporte des précisions ultérieures sur le marché éthiopien :

« Les marchandises qu'on porte au Royaume de Sennar sont des épiceries, du papier, du laiton, du fer, du fil d'archal [...], des conteries de Venise, qui sont des especes de chapelets de verre de toutes les couleurs [...]. Toutes ces marchandises ont aussi cours en Ethiopie, avec cette difference, qu'à Sennar, les plus gros grains de verre sont les plus estimez, & en Ethiopie les plus petits »<sup>1380</sup>.

---

<sup>1378</sup> Jacques-Charles Poncet, *Voyage d'Éthiopie. IV. Recueil, op. cit.* ; Salvatore Tedeschi, « Poncet et son Voyage en Éthiopie », *Journal of Ethiopian Studies*, n°4, juillet 1966, p. 99-126 ; Theodore Natsoulas, « A Failure of the Early French Expansionism in Africa : The French-Jesuit Effort in Ethiopia at the Turn of the 18th Century », *Journal of Ethiopian Studies*, n°36, juin 2003, p. 5-18 ; Jacques-Charles Poncet, José Marie Bel, Eric Poix, *Relation de mon voyage d'Éthiopie, 1698-1701 : un médecin français à la cour de Gondar sous Louis XIV : la véritable histoire de l'Abyssin*, Besançon, Édition la Lanterne magique, 2010.

<sup>1379</sup> Jacques-Charles Poncet, *Voyage d'Éthiopie. IV. Recueil, op. cit.*, p. 37-38.

<sup>1380</sup> Jacques-Charles Poncet, *Voyage d'Éthiopie. IV. Recueil*, Paris, Chez Jean Barbou, 1713, p. 38-39.

Poncet confirme donc la présence des *conterie* vénitiennes sur le marché du Soudan méridional à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et, de plus, il souligne que les grains de verre fabriqués dans la lagune circulent également en Éthiopie. Par ailleurs, à l'égard des perles de verre, l'observateur français décrit une différenciation de goût entre les consommateurs de Sennar et ceux éthiopiens. Bien que cette description puisse être la simplification grossière d'un Européen, elle pourrait également attester de la diversification de la demande des perles de verre vénitiennes sur les différents marchés internationaux. La différence évoquée par Poncet montre l'importance d'adapter et de varier le produit en fonction d'une demande précise et souvent fragmentée : en ce sens, les perles de verre ne sont pas seulement un article de niche, mais elles doivent s'inscrire dans une galaxie de marchés de niche. Il n'y a aucune raison de supposer que le flux entre l'Égypte, le Sennar et l'Éthiopie se soit arrêté complètement au cours du siècle suivant, bien que la période après 1769 ait été caractérisée par une fragmentation du pouvoir de la dynastie salomonide de Gondar et par une série de conflits intérieurs dans l'empire éthiopien<sup>1381</sup>. Par ailleurs, la présence des perles de verre vénitiennes est confirmée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, plus au Sud, dans la région du fleuve Zambesi, contrôlé par Kilwa. Il est plus probable, toutefois, que les perles vénitiennes arrivent dans cette région dans les cales des navires portugais, dans le cadre du commerce mozambicain des esclaves<sup>1382</sup>.

Mais quelle est l'importance du débouché africain par rapport à celui asiatique ? En ce qui concerne le commerce caravanier africain, l'impression principale qui ressort des dépêches consulaires vénitiennes est l'incertitude de cette route, malgré sa capacité d'absorber les *conterie*<sup>1383</sup>. En 1749, par exemple, après des années d'interruption, la caravane de Sennar est attendue au Caire avec beaucoup d'espoir, mais elle est pillée en Haute Égypte<sup>1384</sup>. En 1751, dans le cadre d'une description plus générale de la situation du négoce vénitien sur la place égyptienne, le consul Giovanni Ferro écrit explicitement aux *Cinque Savi* qu'on ne peut compter sur la caravane des *Gelappi*<sup>1385</sup>. En 1771, la caravane ne s'effectue pas à cause d'une famine dans la Haute Égypte<sup>1386</sup>. Pourtant, quand ils arrivent au Caire, les convois des *Gelabbi* représentent une opportunité de vente non négligeable pour les *conterie* expédiées depuis Venise. En 1756, le consul Ferro communique aux *Cinque Savi* le regret des négociants nationaux pour le retard du navire du capitaine Filetto,

---

<sup>1381</sup> Mordechai Abir, « Ethiopia and the Horn of Africa », dans Richard Gray (dir.), *The Cambridge History of Africa. Volume 4, c. 1600-c. 1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 537-578, p. 571-578 en particulier ; Bekele Shiferaw, « Reflections on the Power Elite of the Wära Seh Mäsfenate (1786-1853) », *Annales d'Éthiopie*, n°15, 1990, p. 157-179.

<sup>1382</sup> Edward A. Alpers, « Eastern Africa », dans Richard Gray (dir.), *The Cambridge History of Africa. Volume 4, c. 1600-c. 1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 469-537, p. 525.

<sup>1383</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640, c. 121, 02.03.1753

<sup>1384</sup> *Ibid.*, b. 639, c. 38, 29.04.1749.

<sup>1385</sup> *Ibid.*, b. 639, c. 85, 08.01.1751.

<sup>1386</sup> *Ibid.*, b. 642, c. 92, 24.06.1771

chargé de « *contarie da peso* », car elles auraient été vendues à l'arrivée de la caravane africaine, comme l'avait été la plupart des *rassades* acheminées par d'autres navires<sup>1387</sup>. Ainsi, du point de vue des consuls vénitiens, à cause de leur fréquence irrégulière, les caravanes représentent seulement une alternative ponctuelle au commerce de Jiddah pour écouler les verroteries.

La seule source qui offre quelques informations chiffrées est le mémoire de Pierre-Simon Girard. Après avoir croisée ces données avec celles issues des sources vénitiennes<sup>1388</sup>, nous pouvons envisager qu'au cours des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle les marchés de Darfour et reçoivent 17-18% des perles de verre expédiées en Égypte depuis Venise. Nous pouvons donc avancer l'hypothèse qu'au cours du siècle, en année normale, les caravanes des *Gelabbi* absorbent 15-20% des *conterie* et des *manifatture a lume* vénitiennes disponibles au Caire. En dépit du fait que la grande majorité des perles transitant par l'Égypte est destinée à l'océan Indien, le marché africain représente une alternative d'écoulement utile qui peut entretenir le commerce des verroteries en temps d'expansion ou compenser partiellement d'éventuelles difficultés sur le marché indien.

Après avoir étudié le commerce des perles de verre vénitiennes en Égypte et au-delà du point de vue macro-économique, il est temps de déplacer la focale au niveau « micro » de l'analyse, en s'interrogeant sur les acteurs qui gèrent ce trafic entre Venise et Le Caire.

#### 11.4. Négociants de perles de verre sur la route Venise-Alexandrie d'Égypte

L'étude des acteurs engagé dans ce commerce n'est qu'un prisme à travers lequel observer le milieu marchand vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle et en saisir les protagonistes et les changements éventuels, tout en comparant ce qui se déroule dans le circuit levantin avec ce que nous avons trouvé dans le circuit occidental. Plus en général, le cas des perles nous offre un exemple d'un commerce de niche entre Européens et sujets ottomans au Levant à la fin de l'époque moderne, qui permet de s'interroger sur le déroulement des échanges entre frontières confessionnelles-communautaires.

Cette section s'appuie, pour l'essentiel, sur une source quantitative (les manifestes d'exportation) et une source qualitative (les dépêches consulaires), afin d'identifier les expéditeurs et les importateurs de *conterie* et de *manifatture a lume*, leur donner un profil, et saisir les caractéristiques du négoce des perles de verre vers l'Égypte entre les années 1740 et la fin du siècle.

Nous avons repéré 42 manifestes d'exportation de navires destinés à Alexandrie d'Égypte pour la période 1746-1763. Au total, les documents mentionnent 74 expéditeurs et 56 importateurs d'au moins une cargaison de perles de verre. Le Tableau 47 présente les dix principaux exportateurs et importateurs de *conterie* et de *manifatture a lume* (en tonnes et en pourcentage).

---

<sup>1387</sup> *Ibid.* b. 640, c. 204, 10.09.1756.

<sup>1388</sup> Voir *infra*, Annexe 6.



**Tableau 47. Négociants de perles de verre entre Venise et Alexandrie d'Égypte, 1746-1763 (Top 10)**

Exportateurs					Importateurs					
Conterie			Manifatture a lume		Conterie			Manifatture a lume		
Nom	Ton	%	Nom	Ton	Nom	Ton	%	Nom	Ton	%
Giacomo del Bene	147	17	Abraham Jesuram	14	Giacomo del Bene	133	17	Polonio de Luca	10	19
Daniel Bonfil e figlio	89	11	Fratelli Sola	12	Sebastiano Battaglia e Pini	91	12	Sebastian Battaglia e Pini	6	12
Frères Sola	82	10	Gio. Maria Bartoli	9	Polonio de Luca	58	7	Levi Molco e Compagni	4	9
Aron Uziel	62	7	Vita d' Iseppo Polacco	4	Giuseppe Brunacchi	57	7	Gio. Gabriele Galli	4	8
Francesco Bersacina	50	6	Mattio Melin	3	Levi Molco e Compagni	56	7	Alessandro Bernardi	3	6
Nathan Molco	44	5	Piccino Zucconi	2	Gio. Antonio Zambelli	36	5	Gio. Batta Dou	3	6
Gio. Antonio Bedeschi	43	5	Sebastian Battaglia	2	Gio. Batta Dou	32	4	Zuane Battaglia e Compagni	3	6
Vita d' Iseppo Polacco	38	5	Nicola Maggioni	2	Sibton Jacur e Compagni	29	4	Abraham Vita Coen e fratelli	2	4
Isach Fua	26	3	Isach Fua	2	Isach Vita Levi e figlio	24	3	Gio. Antonio Zambelli	2	3
Gio. Maria Martinengo	23	3	Aron Uziel	2	Iseppo e David fratelli Polacco	23	3	Samuel de Paz e Compagni	2	3
<b>Total Top 10</b>	<b>605</b>	<b>72</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>51</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>538</b>	<b>69</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>39</b>	<b>76</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 639. Dans les manifestes, il y a 66 tonnes de *conterie* (8% des expéditions) et 19 tonnes de *manifatture a lume* (27% des expéditions) sans destinataire indiqué.

Tant à l'exportation qu'à l'importation, les dix premiers acteurs contrôlent 70-75 % des cargaisons, qu'elles soient de *conterie* ou de *manifatture a lume* et, en additionnant les deux types de perles, seulement dix individus contrôlent une part d'envois supérieure à 10 %. Nous entrevoyons, donc, une organisation marchande typique de la Méditerranée à l'époque moderne, c'est-à-dire un environnement formé par des centaines de petites et moyennes maisons de négoce non spécialisées, une matérialisation du « capitalisme fragmenté » évoqué par Charles Carrière pour Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1389</sup>. Avant de passer à une analyse des caractéristiques générales du marché alexandrin des perles de verre, il convient toutefois de présenter certains des acteurs les plus importants, afin de leur donner un profil et d'ajouter une pièce à la connaissance de la communauté marchande vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, malheureusement encore mal connue.

La maison Daniel Bonfil e figlio émerge comme l'une des figures centrales dans l'expédition des perles de verre (surtout des *conterie*) vers Alexandrie d'Égypte entre 1747 et 1763, un rôle qu'elle conserve dans les dernières décennies du siècle. En compagnie des Treves, des Vivante, des Curiel, des Todesco, des Malta et des Jacur, Daniel Bonfil appartient à l'élite des marchands juifs vénitiens qui « échangent des grands lots de blé, sucre, huile, denrées coloniales, ainsi que drapeaux et tissus avec Corfou, Alexandrie, Livourne et les autres ports méditerranéens » au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1390</sup>. Les Bonfil sont probablement la deuxième famille juive la plus riche de Venise, après les Treves<sup>1391</sup>, et Daniel est, par ailleurs, très impliqué dans le monde financier vénitien, tant comme créancier de certains membres du patriciat vénitien<sup>1392</sup> qu'au « service » de la République<sup>1393</sup>. Autrement dit, Daniel Bonfil fait partie du groupe des grands négociants internationaux : en 1754, il est l'un des « mercanti capi di piazza » à Venise<sup>1394</sup>. Ses activités commerciales se déroulent principalement en Méditerranée, entre Venise, Constantinople et Livourne<sup>1395</sup>, alors que, comme nous avons vu, il est

<sup>1389</sup> Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 916-923.

<sup>1390</sup> « Scambiano grandi partite di frumento, zucchero, olio, generi coloniali, ma anche drappi e di panni con Corfù, Alessandria, Livorno e gli altri porti mediterranei », Marino Berengo, « Gli ebrei veneziani alla fine del Settecento », *art. cit.*, p. 12.

<sup>1391</sup> Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 275.

<sup>1392</sup> Par exemple, il est l'un des créanciers de Zuanne Querini et de Zan Alvise Mocenigo, Marino Berengo, « Gli ebrei veneziani alla fine del Settecento », *art. cit.*, p. 18 ; Angela Munari, « 'Il figlio di famiglia' e 'l'ebreo galantuomo' : Giovanni Quetini, Daniel Bonfil & figlio », dans Antonio Fancello, Madile Gambier (dir.), *Gagliarde spese...incostanza della stagione : carteggio Giovanni Querini-Caterina Contarini Querini 1768-1773*, Venise, Gambier&Keller, p. 307-319.

<sup>1393</sup> En 1780, c'est auprès la maison Daniel Bonfil e Figlio que les autorités vénitiennes exigent des informations sur les modalités les plus sûres pour expédier 10 000 sequins pour le cadeau du roi de Maroc. En 1781, ce sont la Daniel Bonfil e Figlio et la Salamon Treves e nipoti q. Emanuel qui transfèrent l'argent de Venise à Cadix, passant par Gênes, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 713, fasc. 24, c.s.n. 24.11.1780, c.s.n. 09.10.1781.

<sup>1394</sup> ASVe, *Censori*, b. 21, c. 26r, « Relazione delli Capi di Piazza. 1754 16 maggio ».

<sup>1395</sup> Le 30 mars 1775 la maison Daniel Bonfil e figlio demande aux *Cinque Savi alla Mercanzia* la permission d'importer une partie de peaux *Bulgari* depuis Livourne pour les exporter au-delà du Mincio, avec une diminution des droits douaniers, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 197, c. 121v-122v.

également l'un des correspondants des Roux de Marseille et il intéressé principalement au commerce des denrées coloniales<sup>1396</sup>. Ainsi, il est fort impliqué dans le commerce avec l'Égypte, d'où il ramène à Venise café, encens et cuirs, tout en participant au mouvement de numéraire dans les deux directions<sup>1397</sup>. Au Caire, la maison Bonfil fait confiance à son agent Mosè Asseo, connu aussi avec le nom de Giacomo del Bene, et à un correspondant, Juda di Josef Asseo, tous les deux Juifs ottomans<sup>1398</sup>. Ainsi, les manifestes d'exportation montrent un enchevêtrement d'expéditions entre ces individus : la maison Juda di Josef Asseo est destinataire de 17 % des perles de verre expédiées à Alexandrie d'Égypte par Daniel Bonfil e figlio, les autres cargaisons étant au nom de la maison Bonfil elle-même (13 %) ou destinées « a chi presenterà » (70 %). D'après les manifestes repérés, dans les années 1760 Bonfil est le seul fournisseur de perles de la maison Juda di Josef Asseo<sup>1399</sup>, qui expédie les retours à Venise au compte et à l'adresse de Giacomo del Bene (*alias* Mosè Asseo)<sup>1400</sup>. À son tour, Giacomo del Bene demeure au premier rang tant des expéditeurs que des importateurs de perles<sup>1401</sup>, avec un détail curieux : tous les lots arrivés dans le port égyptien au nom del Bene sont expédiés, depuis Venise, par le même Giacomo del Bene qui dispose donc de toute évidence d'une maison sur place. Si la maison Bonfil est la protagoniste absolue de ce commerce au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les sources apparaissent ainsi de manière récurrente d'autres membres de la communauté juive vénitienne : les Uziel, les Fua, les Vita Levi ou les Jacur. Ils semblent avoir une importance moindre dans le commerce des perles par rapport à la maison Bonfil, mais les sources dépouillées ne permettent d'approfondir davantage.

Quant aux maisons vénitiennes chrétiennes établies au Caire, quatre émergent : Sebastiano Battaglia e Pini, Polonio de Luca, Giuseppe Brunacchi et Gio. Antonio Zambelli. Ensemble, elles reçoivent 30 % des perles arrivées en Égypte entre 1747 et 1763. Déjà mentionnée plus haut, la Battaglia e Pini est la plus grande maison de négoce vénitienne au Caire, où elle est dirigée par le négociant Francesco Pini<sup>1402</sup>. En ce qui concerne les perles, elle possède un ample réseau d'approvisionnement formé par son directeur, Sebastiano Battaglia, par Gio. Antonio Bedeschi et Pietro Manzoni, respectivement chefs du consortium d'Égypte en 1750 et 1763<sup>1403</sup>, et par une série d'autres marchands vénitiens. La maison Polonio de Luca est formée par Polonio de Luca lui-même, qui donne le nom à la maison, et Gio. Batta Sola, le troisième chef du consortium d'Égypte en 1763,

<sup>1396</sup> *Infra*, chapitre 9.

<sup>1397</sup> En 1747, il est parmi les plus grands négociants vénitiens impliqués dans le commerce avec Alexandrie, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, c.s.n., 29.10.1746, c.s.n., 17.06.1747, c. 16, 28.09.1747.

<sup>1398</sup> *Ibid.*, b. 640, c. 143, 21.12.1753, c. 162, 24.02.1755, c. 234, 15.07.1757.

<sup>1399</sup> *Ibid.*, b. 605, 27.06.1761 navire du capitaine Francesco Giachich et navire du capitaine Agostin Petrina, 05.07.1762.

<sup>1400</sup> En 1746, Juda di Josef Asseo expédie 1.012 cuirs à Venise à Giacomo del Bene, *Ibid.*, b. 639, c.s.n., 06.06.1746.

<sup>1401</sup> Tout type de perles confondu, Giacomo del Bene expédie et reçoit 16 % des cargaisons en poids.

<sup>1402</sup> *Ibid.*, b. 639, c. 72, 24.08.1750, c.s.n., 29.09.1748.

<sup>1403</sup> *Ibid.*, b. 641, c. 1, 13.10.1763.

un grand et entreprenant connaisseur du commerce, d'après le consul Gerolamo Marsano<sup>1404</sup>. Malgré son ancienneté, cette maison traverse une période de difficultés dans les années 1760 à cause d'une gestion imprudente du crédit qui a affecté sa capacité de recevoir des produits depuis l'Europe et d'expédier des cargaisons en retour. En effet, la fluctuation des droits d'*avarea* montre une situation commerciale instable, ce qui pourrait expliquer la disparition de la maison dans la seconde moitié des années 1760<sup>1405</sup>. En ce qui concerne les perles de verre, en 1747-1763 la maison reçoit la presque totalité des cargaisons directement de Gio. Batta Sola et d'un autre marchand vénitien, Pietro Antonio Malanotti, alors que le marchand-fabricant *margariter* Gio. Batta Colledan fournit 1 % des perles reçues par la Polonio de Luca. La maison Gio. Antonio Zambelli<sup>1406</sup> est active depuis 1759. Dès 1771, elle s'appelle Zambelli e Rossetti<sup>1407</sup> et a deux fournisseurs principaux de perles de verre : Antonio Miletich, probablement l'un des plus importants expéditeurs de perles de l'époque que nous avons déjà rencontré dans le chapitre 8, et Francesco Bersacina, un autre négociant vénitien. Malheureusement, aucune information n'a été trouvée sur la maison Giuseppe Brunacchi : elle disparaît, probablement, au cours des années 1750.

Il est difficile d'établir quelle est l'importance des perles de verre dans les affaires de ces maisons vénitiennes au Caire, mais l'analyse des comptes d'*avarea* de 1762 offre quelques éléments d'appréciation. D'après cette source, les perles de verre représentent 14 % de la valeur des marchandises arrivées à Alexandrie pour la maison Battaglia e Pini, 19 % pour la Gio. Antonio Zambelli et 34 % pour la Polonio de Luca<sup>1408</sup>. Bien que la donnée soit ponctuelle, les perles de verre constituent donc une partie considérable des articles de commerce de ces maisons.

Les données présentées indiquent que les négociants juifs sont fortement impliqués dans le commerce des perles de verre vénitiennes vers l'Égypte dans les années 1740-1760 ; la part des négociants chrétiens est considérable, mais minoritaire<sup>1409</sup>. Plus particulièrement, les négociants juifs expédient et reçoivent un peu plus de la moitié des cargaisons (56 % et 53 % respectivement), les négociants chrétiens en expédient et reçoivent 40 % environ. Parmi les premiers dix expéditeurs, toute typologie de perles confondue, sept sont des négociants juifs ou sont associés à des maisons juives (Giacomo del Bene, Daniel Bonfil e figli, Aron Uziel, Nathan Molco, Vita d'Iseppo Polacco, Isach

---

<sup>1404</sup> *Ibid.*, b. 641, c. 1, 13.10.1763.

<sup>1405</sup> En 1767, dans sa relation sur l'état du commerce vénitien avec l'Égypte, le nouveau consul Nicola Rigo énumère seulement trois maisons chrétiennes : « Battaglia e Pini », « Zambelli e Rossetti », « Paolo e Anna vedova Bernardi », *Ibid.*, c. 1, 29.11.1767.

<sup>1406</sup> D'après le consul Giovanni Ferro, Gio. Antonio Zambelli était précédemment l'écrivain de la société « Zuanne Battaglia », *Ibid.*, b. 640, c. 19.11.1759.

<sup>1407</sup> *Ibid.*, b. 642, c. 87, 26.04.1771.

<sup>1408</sup> *Ibid.*, b. 605.

<sup>1409</sup> L'implication des Sépharades vénitiens dans le commerce des perles de verre a été déjà mentionnée par Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale, op. cit.*, p. 170.

Fua et Emmanuel Jacur), trois sont des chrétiens (les frères Sola, Francesco Bersacina, Gio. Antonio Bedeschi). Parmi les dix premiers importateurs la situation est plus équilibrée, avec cinq négociants juifs et cinq chrétiens. Si, grâce au croisement des sources, l'identification des négociants juifs s'est révélée relativement simple, l'attribution ou pas de ceux-ci au groupe des marchands vénitiens a été beaucoup plus compliqué tant pour les exportateurs depuis Venise que pour les importateurs à Alexandrie d'Égypte, surtout pour les acteurs mineurs. Néanmoins, l'analyse des dépêches consulaires et de la littérature<sup>1410</sup> a permis de préciser les origines et de faire également émerger la présence de Juifs livournais (tant à Venise qu'Alexandrie) et d'« Ottomans » parmi les importateurs en Égypte. Plus particulièrement, les négociants juifs vénitiens exportent au moins 20 % des perles destinées à Alexandrie d'Égypte, alors que les maisons juives vénitiennes en Égypte en importent 19 % ; les Livournais 6 % et 10 % respectivement, les « Ottomans » reçoivent 18 % des cargaisons destinées au Caire.

Les données des dernières décennies du siècle montrent tant des éléments de continuité que des dynamiques de changement intéressantes. L'analyse de 86 manifestes de navires destinés à Alexandrie d'Égypte en 1781-1797 a permis de repérer 88 expéditeurs et 78 importateurs de perles de verre, dont nous avons sélectionné les dix les plus importants, repartis selon les deux types de perles de verre (Tableau 48, en tonnes et en pourcentage).

---

<sup>1410</sup> Par exemple, Marino Berengo, « Gli ebrei veneziani alla fine del Settecento », *art. cit.* ; Gino Luzzatto, « Armatori ebrei a Venezia negli ultimi 250 anni della Repubblica », *art. cit.* ; Salvatore Ciriaco, *Olio ed Ebrei nella Repubblica Veneta del Settecento*, *op. cit.* ; Jean-Pierre Filippini, « La ballottazione a Livorno nel Settecento », *La Rassegna Mensile di Israel*, n°49, janvier-février-mars-avril 1983, p. 199-268.

**Tableau 48. Négociants de perles de verre entre Venise et Alexandrie d'Égypte, 1781-97 (Top 10)**

Exportateurs					Importateurs					
Conterie			Manufacture a lune		Conterie			Manufacture a lune		
Nom	Ton.	%	Nom	Ton.	Nom	Ton.	%	Nom	Ton	%
Daniel Bonfil e figlio	385	26	Pietro Sermonì*	22	Rossetti e Fornasini	277	19	Rossetti e Fornasini	41	18
Abraham Vita d' Angeli	204	14	Elia Vita Tedesco	19	Carlo Rossin	121	8	Domenico Zanne	37	16
Emmanuel Jacur	137	9	Sebastiano Battaglia	17	Antonio Maria Pozzetto	104	7	Marco di Ventura Fua	17	7
Marco di Abraham Malta	129	9	Rocco Nicolich	14	Francesco dal Senno	101	7	Battaglia e Pini	15	6
Elia Vita Tedesco	99	7	Daniel Bonfil e figlio	13	Marco di Ventura Fua	98	7	Carlo Rossin	13	6
Carlo Rossin	61	4	Pietro Tironi	12	Domenico Zanne	70	5	Francesco Dal Senno	10	4
Sebastiano Battaglia	42	3	Francesco Rodolfo	12	Mosè di Joseph Valenzin	64	4	Pietro Bernardi	9	4
Joseph Treves q. Emmanuel	33	2	Joseph Treves q. Emmanuel	8	Carlo Fantozzi	57	4	Giovanni Popolani	8	4
Pietro Tironi	31	2	Carlo Rossin	7	Battaglia e Pini	56	4	Antonio Godard e Co.	8	3
Francesco Rodolfo	30	2	Emmanuel Jacur	6	Antonio Godard e Co.	33	2	Zuanne Battaglia q. Giacomo	7	3
<b>Total Top 10</b>	<b>1151</b>	<b>77</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>130</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>981</b>	<b>66</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>165</b>	<b>71</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918. \*marchand-fabricant vénitien de perles.

Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, la concentration du marché alexandrin apparaît élevée : tout type de perles confondu, les premiers dix acteurs contrôlent 73 % des cargaisons expédiées et 67 % de celles reçues, alors qu'une analyse ponctuelle permet d'en mieux saisir la composition dans le détail (Tableau 49).

**Tableau 49. Répartition du marché alexandrin des perles de verre vénitiennes, 1781-1797**

Part de marché des acteurs (%)	Exportations		Importations	
	Acteurs	% cargaisons	Acteurs	% cargaisons
<b>10-25</b>	2	35.2	1	18.5
<b>5-10</b>	3	22.8	5	33.2
<b>1-5</b>	16	29.9	16	34.0
<b>0-1</b>	67	12.1	56	14.3
<b>Total</b>	88	100.0	78	100.0

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

À l'exportation, cinq maisons contrôlent 58 % des cargaisons, à l'importation, six en contrôlent 51.7 %. Ainsi, plusieurs dizaines de micro-acteurs gèrent 40 % à 50 % des cargaisons : 83 exportent 42 % des envois, 72 reçoivent 48.3 % des colis.

Les négociants juifs demeurent les principaux protagonistes des expéditions de perles à Alexandrie d'Égypte encore en 1781-1797 : en fait, leur importance s'accroît et leur part passe de 56 % à 65 %. La maison Daniel Bonfil e figlio est de loin la principale expéditrice (23 % des cargaisons, tout type de perles confondu), devant Abraham Vita d'Angeli (12 %), Emmanuel Jacur (8 %), Marco di Abraham Malta (8 %) et Elia Vita Tedesco (7 %). Il s'agit d'un groupe d'individus qui figurent parmi les négociants juifs de Venise les plus connus du second XVIII<sup>e</sup> siècle : l'émergence de ces acteurs importants pourrait coïncider avec une montée d'intérêt pour le commerce des perles de verre, de plus en plus cruciales pour le commerce vénitien au Levant. En fait, la presque totalité des perles expédiées à Alexandrie par les marchands juifs l'est par des Juifs vénitiens, dont la part sur le total passe donc de 30 % en 1747-1763 à 64 % en 1781-1797. Au contraire, du côté des importations à Alexandrie, les manifestes indiquent une diminution de la présence des négociants juifs par rapport à la période 1747-1763 : il y en a seulement deux parmi les dix premiers importateurs (Marco di Ventura Fua et Mosè di Joseph Valenzin) et leur part passe de 53 % à 24 %. En 1781-1797, le pourcentage des cargaisons importées qui peuvent être attribué avec certitude à des Juifs vénitiens est de 13 %, un chiffre lui aussi en diminution par rapport au chiffre de 1747-1763 (19 %). Il est possible que la détérioration du contexte égyptien (et cairote, en particulier) ait entraîné la disparition des maisons juives vénitiennes, moins solides en capitaux selon le consul Marsano<sup>1411</sup> : si dans les années 1740-1760 il y a en moyenne cinq maisons juives vénitiennes en Égypte, dans les dernières décennies du

<sup>1411</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 641, c. 1, 13.10.1763.

siècle il n'y en a plus au Caire, bien que les Fua et les Valenzin aient probablement des correspondants à Alexandrie. Par ailleurs, c'est la présence marchande vénitienne au Caire dans son ensemble qui diminue dans les années 1780-90. Les maisons vénitiennes chrétiennes semblent toutefois mieux résister : ensemble, la Rossetti e Fornasini, la Francesco dal Senno, la Antonio Maria Pozzetto et la Battaglia e Pini reçoivent 35 % des cargaisons des perles arrivées à Alexandrie.

Si les pages précédentes ont décrit les caractéristiques du circuit commercial des perles de verre entre Venise et l'Égypte, la comparaison des manifestes de 1747-1763 et 1781-1797 permet de s'interroger sur les liens d'approvisionnement en perles de verre, et l'apparition de nouveaux acteurs au fil du temps.

Le premier thème a été analysé à la lumière de la littérature scientifique récente concernant les échanges interculturels<sup>1412</sup>. Plus particulièrement, la forte présence de négociants juifs parmi les expéditeurs de perles de verre et, en même temps, de maisons chrétiennes parmi les consignataires, nous a conduit à interroger les sources en se posant la question suivante : est-ce qu'il y a des échanges de *conterie* et de *manufacture a lume* entre Vénitiens juifs et chrétiens ? Et, en cas affirmatif, pouvons-nous parler d'un échange trans-confessionnel entre des individus qui agissent à l'intérieur du même système légal ?<sup>1413</sup> L'analyse sérielle des manifestes d'exportation permet de reconstruire au moins une partie des liens d'approvisionnement entre la lagune vénitienne et Alexandrie au cours de deux périodes différentes, mais proches, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1747-1763 et 1781-1797). Naturellement, les expéditions de cargaisons sont l'un des aspects des relations commerciales et il serait intéressant de les intégrer avec l'immense documentation notariale vénitienne. Néanmoins, l'avantage de l'approche adoptée réside dans la possibilité de travailler tant à « spectre large », en identifiant les traits saillants des schémas relationnels, qu'à niveau des acteurs individuels et de leurs « actions » de négoce.

Les manifestes de 1747-1763 montrent une répartition rigide entre les négociants juifs et les négociants chrétiens dans le commerce des perles de verre entre Venise et Alexandrie d'Égypte : parmi les dix premiers expéditeurs, les sept négociants juifs expédient leurs cargaisons à d'autres

---

<sup>1412</sup> Nous nous appuyons, en particulier, sur : Anthony Molho et Diogo Ramanda Curto, « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°3, 2003, p. 569-579, les contributions de Francesca Trivellato, Maria Fusaro, Daviken Studnicki-Gizbert et David J. Hancock dans le même numéro ; Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale, op. cit.* ; Francesca Trivellato, Leor Halevi, Cátia Antunes (dir.), *Religion and Trade. Cross-Cultural Exchanges in World History, 1000-1900*, New York, Oxford University Press, 2014.

<sup>1413</sup> Déclinée de façon différente, la même question a été posée au regard de la France dans Silvia Marzagalli, « Trade across Religious and Confessional Boundaries in Early Modern France », dans Francesca Trivellato, Leor Halevi, Cátia Antunes (dir.), *Religion and Trade. Cross-Cultural Exchanges in World History, 1000-1900*, New York, Oxford University Press, 2014, p. 169-191 (trad. Silvia Marzagalli, « Commercer au-delà des frontières confessionnelles dans la France de l'époque moderne », dans Albrecht Burkardt (dir.), *L'économie des dévotions. Commerce, pratiques et objets de piété à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2016, p. 347-373).



négociants juifs (avec deux seules exceptions<sup>1414</sup>), alors que les trois Chrétiens commercent exclusivement avec d'autres Chrétiens. Autrement dit, les expéditions semblent suivre des lignes d'appartenance communautaire-confessionnelle, comme l'indiquerait une partie moins récente, mais importante de l'historiographie sur les réseaux marchands<sup>1415</sup>. Insérée dans le contexte vénitien, toutefois, la donnée provoque une réflexion ultérieure : la plupart de ces acteurs appartiennent, théoriquement, à la même nation vénitienne<sup>1416</sup>. Sur le plan formel, les négociants vénitiens chrétiens et ceux juifs opèrent, évidemment, à l'intérieur du même système légal, bien que le statut des Juifs vénitiens soit souvent remis en question au cours de l'époque moderne et qu'ils ne soient pas considérés comme des citoyens vénitiens, comme dans la plupart des cas dans l'Europe de l'époque moderne<sup>1417</sup>. À cet égard, les dépêches consulaires du Caire remarquent, à plusieurs reprises, l'existence d'une séparation idéologique et matérielle entre les maisons vénitiennes chrétiennes et juives, tout en soulignant la méfiance des premières envers les secondes<sup>1418</sup>. En 1748, dans une lettre aux *Cinque Savi alla Mercanzia*, les négociants vénitiens Francesco Pini et Gio. Gabriel Galli écrivent que tous les Juifs « sont des négociants *bazzariddi* (sorte de détaillants, n.d.r), et non des marchands établis avec une maison de négoce sur cette Place, méritant de participer à l'Assemblée de la Nation »<sup>1419</sup>. Au même temps, toutefois, les négociants juifs apparaissent parmi les chefs du *Consorzio d'Egitto* ou les *Deputati* au Caire<sup>1420</sup>, alors qu'ils continuent à jouir de la protection consulaire et des privilèges des sujets vénitiens même après la *Ricondotta* de 1777<sup>1421</sup>.

Si d'une analyse des envois de perles en 1747-1763, l'attention tourne sur les activités générales des maisons vénitiennes opérant en Égypte, le cadre se complexifie. En fait, les maisons juives

---

<sup>1414</sup> Giacomo del Bene expédie 3 % de ses cargaisons à Giuseppe Brunacchi, Isach Fua envoie 69 % de ses *colis* à Haggi Adbelbachi Sorbagi.

<sup>1415</sup> La référence principale est à Philip Curtin, *Cross-Cultural Trade in World History*, *op. cit.*.

<sup>1416</sup> Comme les cas étudiés dans Silvia Marzagalli, « Trade across Religious and Confessional Boundaries in Early Modern France », *art. cit.*.

<sup>1417</sup> Benjamin Ravid, « The Sephardic Jewish Merchants of Venice, Port Jews, and the Road to Modernity », dans Federica Francesconi, Stanley Mirvis et Brian Smollett (dir.), *From Catalonia to the Caribbean : The Sephardic Orbit from medieval to Modern Times*, Leide, Brill, 2018, p. 117-135.

<sup>1418</sup> Voir, entre autres, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 639, 17.05.1745, 28.05.1745, 15.10.1746, 29.09.1748, 26.10.1748, 19.07.1750. En 1763, le nouveau consul, Gerolamo Marsano, décrit la nation marchande vénitienne au Caire, composée par onze maisons de négoce. Alors que le consul consacre quelques lignes à chaque maison chrétienne, il ne se penche pas sur la description des négociants juifs vénitiens. Ce comportement n'est pas isolé, mais il s'inscrit dans une tendance générale des consuls vénitiens au Caire, qui apparaissent conscients de l'importance commerciale des Juifs pour Venise et toutefois méfiants ou désintéressés à leur condition, sauf quand leurs activités/vicissitudes concernent directement l'institution consulaire, *Ibid.*, b. 641, c. 1, 13.10.1763.

<sup>1419</sup> « Sono bazzariddi, e non mercanti stabiliti con ditta di negozio, con codesta Piazza, che meritino l'ingresso in un'Assemblea di Nazione », *Ibid.*, b. 639, c.s.n. 26.10.1748. Dans le carton il y a une série de documents qui témoignent des tensions entre Pini, Galli et la maison Racah.

<sup>1420</sup> Voir le cas de Mazzo Fua, *Ibid.*, b. 641, c. 318, 12.01.1761.

<sup>1421</sup> D'après Benjamin Ravid, il s'agit d'un compromis entre la tension antisémite vénitienne et la raison d'État, Benjamin Ravid, « The Sephardic Jewish Merchants of Venice, Port Jews, and the Road to Modernity », *art. cit.*, p. 130.

vénitiennes coopèrent amplement avec les Juifs livournais<sup>1422</sup> et les sujets ottomans, tant juifs que musulmans, alors que leurs relations de négoce et de crédit concernent également les Chrétiens. Nous l'avons vu, les correspondants de Daniel Bonfil au Caire sont Mosè et Juda di Josef Asseo, Juifs ottomans, mais d'autres nombreux exemples existent. La maison vénitienne David Mendes fait faillite en 1756. Entre 1746 et 1753, elle figure dans les manifestes d'exportation comme expéditrice de perles de verre pour les maisons Isach Racah (Juif vénitien) et Daniel de Josef de Campos (Juif livournais) au Caire. De plus, parmi les créanciers de la maison Mendes il y a Levi e Molco d'Alexandrie, une maison juive livournaise, le négociant juif livournais Abraham Vita Coen et la maison vénitienne Polonio de Luca<sup>1423</sup>. En 1758, après la mort de l'associé Salamon Aboaf, le négociant juif vénitien Isach Vita Levi se rend au consulat de Venise au Caire pour faire valider le bilan de la société. La maison Aboaf et Vita possède un compte courant avec Alessandro Aboaf Fonseca de Venise et un autre avec Francesco Floris de Venise, alors qu'elle possède une série de petits crédits (au total, 185 piastres, soit 435 livres tournois environ) auprès de plusieurs négociants musulmans du Caire. Plus en général, il semble qu'au moins dans les années 1740-1760, plusieurs négociants juifs vénitiens utilisent des correspondants livournais à Alexandrie pour leur commerce avec l'Égypte. En 1753, le consul vénitien Giovanni Ferro écrit que « toutes nos maisons juives utilisent les seuls Livournais, tant pour récupérer des marchandises de notre Place qui arrivent à Alexandrie directement avec nos navires que pour celles qui arrivent *via* Livourne, et également pour tous les articles que d'ici ils expédient à Venise et ailleurs »<sup>1424</sup>. Ainsi, un encastrement de relations particulièrement dense émerge autour des noms de Jacur, Sibton, Levi et Molco. D'après les manifestes, l'important négociant juif vénitien Emmanuel Jacur est le principal approvisionneur en perles de verre de la maison vénitienne Sibton e Jacur e Compagni, gérée au Caire par Abraham Sibton et Josef Jacur, deux sujets vénitiens. À une occasion, Emmanuel Jacur expédie également des perles à Levi e Molco e Compagni, une maison juive livournaise établie à Alexandrie et déjà mentionnée. D'après les sources consulaires, la Sibton e Jacur du Caire est commanditaire<sup>1425</sup> de la

<sup>1422</sup> Plusieurs d'entre eux (Campos, Molco, Racah, Valenzin entre autres) appartiennent aux familles des « Juifs nord-africains » qui deviennent de plus en plus importants pour le commerce entre Marseille, Livourne et l'Afrique du Nord au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un groupe fondamentalement séparé de « l'oligarchie sépharade » méditerranéenne décrite par Francesca Trivellato, voir Jean-Pierre Filippini, « Les Juifs d'Afrique du Nord et la communauté de Livourne au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Institut d'études africaines, Jean-Louis Miège (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale. XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, C.N.R.S. Editions, 1984, p. 60-69 ; Ayoun Richard, « Les négociants juifs d'Afrique du Nord et la mer à l'époque Moderne », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n°87, 2000, p. 109-135 ; Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 94-96.

<sup>1423</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640, c. 195, 19.03.1756.

<sup>1424</sup> « Tutte le nostre case abree non si prevalgono che delli soli livornesi, tanto per il ritiro delle mercanzie di nostra Piazza, che direttamente con nostre navi giungono in Alessandria che per quelle via di Livorno, e così per tutti li generi che da qui spedir volessero tanto costì, ch'altrove », *Ibid.*, c. 122, 28.04.1753.

<sup>1425</sup> Dans la dépêche, « interessata », *Ibid.*

Levi e Molco d'Alexandrie : en 1753, Aron Molco se rend chez le consul vénitien Ferro comme « compagno » de la Sibton e Jacur<sup>1426</sup>. À son tour, la Levi e Molco a un correspondant à Venise, le frère d'Aron, Nathan Molco, qui apparaît, en 1756, parmi les quinze « Messieurs commerçants en Égypte » réunis dans le couvent de Saint Salvador<sup>1427</sup>. La moitié des perles reçues par la Levi e Molco sont expédiées par Nathan. Bien sûr, il s'agit de traces plus que de preuves. Comme l'a souligné Francesca Trivellato, une transaction isolée entre deux étrangers n'est pas suffisante pour affirmer qu'il y a du commerce interculturel (trans-confessionnel, dans notre cas)<sup>1428</sup>. En 1747-1763, les liens entre expéditeurs et importateurs de perles de verre se font strictement à l'intérieur des « frontières » confessionnelles. Au même temps, la documentation qualitative montre que la réalité pourrait être plus complexe et caractérisée par des liens de négoce et de crédit entre individus qui n'appartiennent ni à la même nation, ni à la même religion.

Les données de 1781-1797 montrent un grand changement dans les relations d'approvisionnement en perles de verre : la séparation observée entre Juifs et Chrétiens s'affaiblit considérablement. En fait, parmi les dix premiers expéditeurs, Daniel Bonfil expédie 59 % de ses perles aux maisons Rossetti e Fornasini et Francesco dal Senno, Abraham Vita d'Angeli envoie 95 % de ses cargaisons à des négociants chrétiens. Pour Emmanuel Jacur ce chiffre est de 30 %, et pour Marco di Abraham Malta de 25 %. Du côté des maisons vénitiennes en Égypte, la maison Battaggia e Pini reçoit 25 % de ses cargaisons de perles de la part de Juifs, un pourcentage qui s'élève à 77 % environ pour la Rossetti e Fornasini, et à 89 % pour Francesco Dal Senno. Est-ce qu'il s'agit de transactions isolées ou les expéditions se maintiennent dans le temps ? Après une analyse conduite sur les cinq premiers exportateurs, tous Juifs vénitiens et responsables de l'envoi de 58 % des cargaisons de perles, la situation apparaît variée (Tableau 50).

---

<sup>1426</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 640, c. 143, 31.12.1753.

<sup>1427</sup> *Ibid.*, b. 891, 18.07.1756.

<sup>1428</sup> Francesca Trivellato, *Il commercio interculturelle*, *op. cit.*, p. 7-8.

**Tableau 50. Expéditions de perles de verre entre négociants Juifs et Chrétiens, 1781-1797**

Exportateur juif	Importateur chrétien	Expéditions	Période	%*
Daniel Bonfil e figlio	Rossetti e Fornasini	9	1786-1790	43
	Francesco Dal Senno	2	1793, 1794	16
Abraham Vita d'Angeli	Antonio M. Pozzetto	7	1794-1797	51
	Carlo Fantozzi	6	1791-1797	28
	Francesco Dal Senno	4	1794-1797	16
Emmanuel Jacur	Rossetti e Fornasini	2	1788, 1795	17
	Battaglia e Pini	2	1788, 1794	12
	Francesco Dal Senno	2	1795, 1796	1
	Pietro Bernardi	1	1783	1
Marco di Abraham Malta	Rossetti e Fornasini	3	1781-1783	22
	Pietro Bernardi	1	1783	1
Elia Vita Tedesco	Rossetti e Fornasini	1	1790	2
	Francesco Dal Senno	1	1793	1

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918. \*Part de chaque importateur sur les cargaisons expédiées par l'exportateur indiqué.

Le Tableau 50 montre que, entre 1781 et 1797, les cinq premiers expéditeurs juifs de perles envoient des cargaisons de perles de verre aux maisons chrétiennes au Caire. La part de celles-ci varie : les premiers quatre exportateurs expédient en fait entre 23 % et 95 % de leurs colis de *conterie* et *manifatture a lume* à des négociants chrétiens. Dans la plupart des cas, les deux parties semblent être en relation de négoce de façon plus ou moins régulière, surtout dans le cas de Daniel Bonfil avec Rossetti e Fornasini et d'Abraham Vita d'Angeli avec Antonio Maria Pozzetto et Carlo Fantozzi. Par ailleurs, en élargissant l'analyse, les Juifs vénitiens font du commerce de perles avec des sujets chrétiens non vénitiens : Abraham Vita d'Angeli avec Carlo Fantozzi (Toscan), Emmanuel Jacur avec Antonio Godard e Compagni (Toscans), Josef Treves q. Emmanuel avec la même maison Godard et avec la Bathalon e Compagni (Français). Il est difficile de se prononcer sur la cause d'un changement aussi net, le contexte égyptien de la fin du siècle pourrait constituer un facteur de bouleversement important : l'instabilité politique, les crises sanitaire et économique auraient pu causer la disparition de plusieurs maisons de commerce et l'élimination des acteurs les plus faibles en Égypte et, en parallèle, l'entrée dans le circuit de négociants plus solides, par ailleurs intéressés à un produit de plus en plus crucial pour les échanges au Levant, comme les perles de verre. Les nouveaux acteurs auraient opté donc pour des relations plus sûres et avec des maisons plus solides, comme la Rossetti e Fornasini, encore active au Caire. Encore une fois, l'analyse nécessiterait d'un approfondissement à partir des sources notariales, mais les données présentées indiquent de manière incontestable que, dans les dernières décennies du siècle, le commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* entre Venise et Alexandrie d'Égypte se déroule dans un contexte d'interdépendance entre négociants chrétiens et juifs. Les échanges de perles de verre entre la lagune vénitienne et l'Égypte dépassent régulièrement les frontières confessionnelles.

En parallèle à l'évolution des liens d'approvisionnement, des acteurs nouveaux apparaissent dans le commerce des perles de verre vénitiennes avec Alexandrie d'Égypte : les capitaines et les marchands-fabricants *margariteri* et *perleri*. La tendance à confier les cargaisons de perles aux capitaines des navires vénitiens augmente considérablement au fil du temps : la part de ceux-ci passe de 1 % des expéditions en 1747-1763 à 8 % en 1781-1797 ; en tant que consignataires à Alexandrie d'Égypte, leur part s'accroît de 3 % à 21 %. Plus particulièrement, deux capitaines vénitiens s'imposent sur les autres : Carlo Rossin et Domenico Zanne. Le recours aux capitaines n'est pas un évènement inconnu dans l'histoire du commerce européen à l'époque moderne, ni une caractéristique typique du Levant<sup>1429</sup>.

Il n'est pas surprenant, donc, d'observer une nette différence entre deux négociants impliqués dans le commerce des perles depuis les années 1740-1750, comme Daniel Bonfil et Emmanuel Jacur, et les « nouveaux venus » Elia Vita Tedesco, Pietro Tironi, Marco di Abraham Malta et Joseph Treves q. Emmanuel. Si les premiers ne confient aucune cargaison aux capitaines, dans le second groupe le pourcentage d'utilisation de cette figure est de 14 %, 21 %, 62 % et 73 % respectivement. L'utilisation des capitaines est donc particulièrement intense par des acteurs relativement étrangers au commerce de longue distance : les marchands-fabricants vénitiens des perles de verre.

En fait, les données des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle montrent l'émergence d'une poignée de ces nouveaux acteurs parmi les expéditeurs vénitiens qui exportent les perles à Alexandrie d'Égypte. Il s'agit de Pietro Sermonti, Paolo dal Piz, Andrea Pitteri, Gio. Batta Colledan, Bartolomeo Padovan, Antonio Gaspari, Domenico Ortes, Gio. Batta Predosin q. Angelo, Giorgio Barbaria, Giovanni Barbaria et Francesco Padoan. Bien qu'il convienne de remarquer que, au contraire du circuit occidental, la part des patrons de four *margariteri* et des négociants *perleri* demeure toujours limitée, le phénomène est néanmoins intéressant : en 1747-1763, presque aucune cargaison est expédiée par ce groupe, alors qu'en 1781-1797 les marchands-fabricants envoient 6 % des colis, toute qualité de perles confondue. L'entrée de ces nouveaux acteurs dans le circuit égyptien est donc réelle. Faute de liens avec les maisons vénitiennes et encore moins de représentants en Égypte, ils font confiance aux capitaines des navires vénitiens. Le *perler* Pietro Sermonti, le plus important parmi les

---

<sup>1429</sup> « Le recours au capitaine comme consignataire chargé de vendre une cargaison et acheter le retour caractérise les relations entre deux espaces ayant encore peu de contacts. Il peut aussi marquer l'entrée dans les affaires d'un nouveau venu sans connexions. Le plus souvent, il dénote une connaissance encore imparfaite des firmes actives sur place, une méfiance à leur égard ou des craintes quant au futur. Faute de pouvoir s'appuyer sur une maison connue, l'armateur préfère confier ses affaires au capitaine, qu'il intéresse en général aux profits et pertes de l'expédition pour en accroître le zèle. Au fur et mesure que les liaisons s'établissent, il devient plus facile d'accéder aux informations : sur place, le capitaine peut par exemple repérer quelques firmes solides, auxquelles l'armateur pourra adresser la cargaison suivante », Silvia Marzagalli, *Bordeaux et les États-Unis, op. cit.*, p. 273.

marchands-fabricants expéditeurs en Égypte, utilise les capitaines pour 38 % de ses cargaisons et un parent, Giuseppe Sermonti, pour 2 %<sup>1430</sup>. Paolo dal Piz, Andrea Pitteri et Domenico Ortes expédient toutes leurs cargaisons en s'appuyant sur les capitaines, alors que Gio. Batta Colledani adresse toutes ses perles « a chi spetta/a chi presenterà ». Les manifestes d'exportation montrent également que les marchands-fabricants sont généralement propriétaires des cargaisons expédiées à Alexandrie : Pietro Sermonti expédie à son compte 41 % de ses perles<sup>1431</sup>, Andrea Pitteri 98 % et tous les autres 100 %<sup>1432</sup>. Ils agissent donc largement de façon autonome, comme des véritables négociants, selon des comportements similaires à ceux des marchands-fabricants de perles engagés dans le commerce occidental.

Nous ne savons pas si l'apparition de ces acteurs doit être interprétée comme la conséquence d'un vide laissé par la disparition d'autres négociants ou comme l'indice d'une timide évolution du négoce au Levant dans la direction d'une dépersonnalisation majeure, à travers la figure du capitaine qui pourrait être comparée à celle d'un proto-commis voyageur<sup>1433</sup>. À une petite échelle, la présence de certains marchands-fabricants *perleri* et *margariteri* dans le groupe des expéditeurs au cours des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle est un indice important de l'évolution du milieu productif vénitien et de la capacité de ces individus. De plus, le fait qu'une tendance similaire soit observable, avec une intensité plus grande, dans le commerce occidental des perles de verre, laisse supposer qu'il s'agisse d'un véritable processus d'émergence des principaux marchands-fabricants vénitiens de perles de verre. Plus particulièrement, les données montrées semblent indiquer une tendance à la création d'une intégration verticale des processus de production au marché. Solidement à la tête de leurs organisations corporatives et, donc, dans une position dominante sur le processus de fabrication, ils sont désormais prêts à entrer dans le négoce proprement dit pour rejoindre directement les débouchés de leurs productions, en évinçant les intermédiaires commerciaux.

## Conclusion

L'étude du commerce égyptien des perles de verre fait ressortir plusieurs éléments qui éclairent nos connaissances sur le commerce vénitien dans le dernier siècle de la République.

---

<sup>1430</sup> Le reste des cargaisons de perles est destiné aux maisons vénitiennes chrétiennes en Égypte et à la maison Giorgio Mesch e Michael Affani.

<sup>1431</sup> Pour 53 % de ses cargaisons il n'y a pas d'indication et 6% sont pour le compte des frères Pini du Caire.

<sup>1432</sup> Les cargaisons de Gio. Batta Colledan, au contraire, sont pour le compte « di chi spetta ».

<sup>1433</sup> Arnaud Bartolomei, Matthieu de Oliveira, Fabien Eloire, Claire Lemercier et Nadège Sougy, « L'encastrement des relations entre marchands en France, 1750-1850. Une révolution dans le monde du commerce ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°72, 2017, p. 425-460 ; Arnaud Bartolomei, Claire Lemercier, Silvia Marzagalli, « Les commis voyageurs, acteurs et témoins de la grande transformation », *art. cit.*

Il est désormais prouvé que Venise maintient une forte présence marchande en Égypte pour une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus particulièrement, entre 1740 et 1780, environ ses maisons de négoce sont nombreuses, alors que la nation vénitienne est la seconde après la française. De même, le commerce vénitien avec l'Égypte montre des phases d'expansion importantes au cours de cette période, tant du point de vue des importations que du point de vue des exportations.

Les perles de verre figurent parmi les produits centraux du commerce des sujets de Saint-Marc au Caire et leur importance ne diminue pas au fil du temps. Au contraire, tant du point de vue des quantités (des centaines de tonnes) que du point de vue de la valeur monétaire (plusieurs dizaines de milliers de ducats), le commerce des perles de verre vers l'Égypte est une grosse affaire. En fait, malgré la détérioration du contexte égyptien à partir des années 1770-1780, à cause des turbulences politiques, des famines et des épidémies, le commerce des perles continue, contrairement à celui des tissus. Ceux-ci, frappés également par la concurrence des produits asiatiques, ne résistent pas à la destruction du marché local égyptien, alors que les marchés de consommation des *conterie* et des *manifatture a lume* se trouvent pour la plupart au-delà de l'Empire ottoman. Les phases de conjoncture négative en Égypte peuvent bloquer temporairement le trafic et le négoce au Caire, mais elles ne peuvent pas détruire les marchés des perles ou frapper directement leurs consommateurs, situés à l'intérieur de l'Afrique et dans le subcontinent indien.

L'étude de l'évolution des exportations des perles vénitiennes en Égypte confirme leur succès et, en particulier, leur résistance pluri-décennale dans le cadre du commerce levantin et oriental. Tant les *conterie* que les *manifatture a lume* montrent une forte capacité d'adaptation aux fluctuations du commerce international, et témoignent toujours d'une bonne capacité de reprise après une conjoncture négative. Aussi, les sources mettent en évidence une possible évolution différenciée pour les différents types de perles, en fonction de la demande.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le principal marché asiatique des perles de verre vénitiennes exportées à Alexandrie est l'Inde, qui pourrait absorber jusqu'à 80-85% des cargaisons, alors que la diffusion dans une large partie de l'Asie de ce produit est confirmée tout au long de l'époque moderne, et après. Dans une année normale, le marché africain, à son tour, peut recevoir 15-20% des verroteries de Venise débarquées en Égypte.

Grâce à une demande vaste et différenciée, les perles de verre représentent une sorte de marchandise-refuge sur la longue durée : un produit toujours recherché par les consommateurs internationaux. Le savoir-faire vénitien dans la verrerie et dans la fabrication des perles en particulier et le processus continu d'innovation du produit permettent tant d'adapter l'offre à la demande que de faire face à la concurrence européenne et asiatique (la première presque inexistante sur les routes levantines, la seconde possible). Le cas africain, particulièrement intéressant, offre l'opportunité de

réfléchir sur un marché spécifique, qui se caractérise par des différences régionales en termes de goûts.

L'étude des protagonistes du commerce des perles entre Venise et Alexandrie d'Égypte contribue à élargir notre connaissance sur la communauté marchande vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien sûr, les négociants ne sont plus les membres du patriciat, mais l'abandon du négoce de la part de « l'aristocratie » vénitienne n'implique pas une disparition du milieu marchand vénitien qui change, s'adapte et demeure capable de générer des acteurs nouveaux. La première phase de l'analyse a montré trois éléments : en premier lieu, la centralité des négociants juifs dans le commerce des perles de verre en Égypte, avec un renforcement de l'activité d'expédition des Juifs vénitiens au fil du temps et, au contraire, une diminution de leur importance en tant qu'importateurs au Caire. Ainsi, certains des protagonistes du commerce des perles de verre sont, au même temps, parmi les membres les plus importants de la communauté sépharade vénitienne au XVIII<sup>e</sup> siècle (Bonfil, Jacur etc.). Le cas des *conterie* et des *manifatture a lume* offre donc une confirmation ultérieure de la centralité des Juifs dans le commerce vénitien en cette phase avancée de l'époque moderne<sup>1434</sup>. En second lieu, il ressort le rôle important et la stabilité des principales maisons vénitiennes chrétiennes en tant qu'importatrices en Égypte. Enfin, le marché alexandrin-cairote des perles de verre se caractérise par une concentration plutôt accentuée, compte tenu qu'il s'agit d'un commerce géré essentiellement à l'intérieur de la communauté marchande vénitienne.

L'étude du circuit égyptien des perles de verre à la lumière de la littérature scientifique récente a permis également de réfléchir sur l'existence d'un échange interculturel et sur l'émergence d'acteurs nouveaux. L'analyse croisée des manifestes et des dépêches a montré une évolution des liens d'approvisionnement des perles de verre : si dans les années 1740-1760 la circulation des marchandises se déroule, pour l'essentiel, à l'intérieur des frontières confessionnelles, les dernières décennies du siècle offrent un panorama beaucoup plus différencié, avec une coopération régulière entre négociants juifs et négociants chrétiens. Des indices semblent également montrer la présence d'activité de négoce et de liens de crédits entre marchands juifs, chrétiens et musulmans. La fin du siècle se caractérise aussi par une présence accentuée des capitaines dans le circuit de négoce et par l'émergence modérée mais visible des marchands-fabricants *perleri* et *margariteri*. L'entrée en scène de ces acteurs et le lien entre les deux témoigne d'un moment de passage et de réorganisation dans le commerce des perles de verre. Ainsi, dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le contexte levantin où opèrent les négociants vénitiens les plus importants, l'émergence des marchands-fabricants *perleri* et *margariteri* représente un phénomène intéressant qui montre la croissance de ce

---

<sup>1434</sup> Maria Fusaro, « Cooperating Mercantile Networks in the Early Modern Mediterranean », *The Economic History Review*, n°65, 2011, p. 701-718, p. 716.



secteur manufacturier et la vitalité du milieu économique vénitien, capable de générer de nouvelles figures entrepreneuriales.

Pourtant, l'Égypte n'est pas le seul carrefour de la Méditerranée orientale par lequel transitent les perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les routes caravanières qui traversent la Mésopotamie et relient Alep à Bassora représentent un parcours alternatif et parfois concurrentiel à celui transitant par Le Caire et Jiddah. Quel rôle jouent les perles pour les Vénitiens qui opèrent sur cette place ? Quels sont les avantages par rapport à la route méridionale ? Qui sont les acteurs protagonistes et quelles marges de profits leur offre le commerce des perles ? Le dernier chapitre de la thèse s'interroge sur ces questions.

## Chapitre 12. La route syrienne des perles de verre vénitiennes

### Introduction

Après Alexandrie d'Égypte, au XVIII<sup>e</sup> siècle Alep est la destination ottomane la plus importante pour les *conterie* et les *manifatture a lume* expédiées depuis Venise. La ville syrienne représente le point de départ pour une série de caravanes qui distribuent les perles de verre (surtout les *corniole*) vers l'Arménie, la Perse et l'océan Indien. Les Vénitiens sont présents depuis toujours dans cette région du Levant, notamment à Chypre et dans la Syrie du nord. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce vénitien est géré tant par des maisons vénitiennes que par des négociants étrangers.

Incapables de faire concurrence aux Français et aux Anglais sur les produits textiles, les Vénitiens se spécialisent dans l'offre de produits à plus faible valeur ajoutée mais soutenus par une demande plus ample provenant des marchés qui se situent pour la plupart au-delà de l'Empire ottoman, qu'il s'agisse de marchandises allemandes, de papier ou des perles de verre. Ces dernières sont cruciales pour le bon fonctionnement du commerce de Venise à Alep : leur étude offre alors un élément supplémentaire pour évaluer la capacité du système économique vénitien de s'insérer dans les espaces interstitiels laissés ouverts par des concurrents plus puissants, tout en restant interconnecté aux marchés globaux jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce chapitre contextualise le commerce des perles de verre vénitiennes en Syrie dans le cadre plus général de la présence marchande de Venise à Alep, un choix déjà adopté pour le cas égyptien. Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle fait heureusement l'objet d'une production scientifique vaste et riche, qui fournit de fondements solides sur lesquels bâtir notre réflexion, qui mobilise les dépêches consulaires des représentants de la Sérénissime à Alep, les *scrittura* et les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* et les manifestes d'exportation.

La première section du chapitre examine le commerce vénitien dans la place syrienne au XVIII<sup>e</sup> siècle à la lumière des maisons de négoce, du volume d'affaires et de la composition des exportations. La centralité des perles de verre et des *corniole*, en particulier, pour le déroulement des échanges vénitiens dans cette région, apparaît alors évidente.

L'évolution du commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* entre Venise, le Moyen Orient et l'Asie au cours de la période 1750-1797, montre la sensibilité de ce trafic aux événements internationaux et locaux (politiques, économiques et sanitaires) et sa grande capacité de reprise, au moins jusqu'à la fin du siècle.

Grace à l'étude des routes et des marchés, la troisième section du chapitre montre la vaste diffusion des perles de verre vénitiennes dans le continent asiatique. Plus particulièrement, l'Inde se révèle la destination principale des verroteries de Venise, notamment des *corniole*, bien que le marché persan

attire, de temps en temps, des quantités non négligeables de *manifatture a lume*. À travers un document rédigé par un négociant arménien, il sera possible de suivre une caravane, formée avec des produits vénitiens, sur la route d'Alep à Baghdâd : au passage, cette source permet des considérations supplémentaires sur la diffusion des perles de verre en Asie centrale.

La dernière section du chapitre étudie les acteurs de ce commerce des perles. Les négociants juifs (vénitiens et livournais) contrôlent une large partie de ces trafics au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous trouvons aussi une présence arménienne, alors que les marchands-fabricants sont absents. Enfin, en croisant de sources différentes et par une étude de cas, nous nous efforcerons d'estimer la rentabilité du commerce des *corniole* le long de leur filière de production et de vente, des mains des ouvriers vénitiens à celles des négociants caravaniers à Alep.

## 12.1. Alep, les Vénitiens et le commerce des perles de verre au XVIII<sup>e</sup> siècle

### 12.1.1. Un pôle manufacturier et commercial levantin entre mer et désert

Alep, l'une des villes les plus anciennes au monde, n'est pas située au bord de la mer méditerranéenne. Néanmoins elle est, depuis le second millénaire A.C., l'un des centres commerciaux majeurs de la région proche-orientale, un statut qu'elle maintient jusqu'à l'époque moderne<sup>1435</sup>. À cette époque, Alep se trouve inséré dans un vaste système de routes caravanières qui traversent le Proche et le Moyen Orient, bien que son importance dans le système des échanges internationaux varie entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1436</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la place aleppine ne représente plus un nœud majeur des échanges internationaux, bien qu'elle ne soit pas en décadence<sup>1437</sup>. Dans le contexte levantin, elle demeure un centre commercial et manufacturier important, caractérisé, pour la plupart du XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'importance croissante des exportations du coton produit dans la région syrienne<sup>1438</sup>.

En tant que ville située au bord du désert, Alep fonde ses échanges commerciaux sur un pluriséculaire système de caravanes<sup>1439</sup> qui continue à fonctionner, en dépit de l'expansion européenne et du recours à de routes maritimes directes entre Europe et Asie<sup>1440</sup>.

Pour comprendre les trafics vénitiens à Alep et, à l'intérieur de ceux-ci, le commerce des perles de verre, il convient donc de présenter les éléments de base de ce système caravanier. La plus grande et la plus riche des caravanes aleppines est celle de Bassora, qui représente l'axe autour duquel tourne

---

<sup>1435</sup> Bruce Masters, « Aleppo : the Ottoman Empire's caravan city », dans Edhem Eldem, Daniel Goffman et Bruce Masters (dir.), *The Ottoman City between East and West*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 17-78, p. 19-22.

<sup>1436</sup> Bruce Masters, « Aleppo : the Ottoman Empire's caravan city », *op. cit.*, p. 20, 26 ; Suraiya N. Faroqhi, « The Venetian Presence in the Ottoman Empire (1600-1630) », *Journal of European Economic History*, n°15, automne 1986, p. 345-384 ; *Id.*, « Trade : regional, interregional and international », dans Halil Inalcik et Donald Quataert (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire. Volume 2 : 1600-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 474-530 ; *Id.*, « Declines and revivals in textile production », *art. cit.*, p. 361 ; Edhem Eldem, « Capitulations and Western trade », *art. cit.*, p. 297-301 ; Michele Lamprakos, « Life in the khans : the Venetians in Early Ottoman Aleppo », *Muqarnas*, n°34, 2017, p. 125-155.

<sup>1437</sup> Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, *op. cit.*, vol. 1, p. 231.

<sup>1438</sup> Abraham Marcus, *The Middle East on the Eve of Modernity. Aleppo in the Eighteenth Century*, New York, Columbia University Press, 1989 ; Katsumi Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant d'Alep à Marseille*, *op. cit.* ; Suraiya N. Faroqhi, « Declines and revivals in textile production », *op. cit.*, p. 365-373. Edhem Eldem, « Capitulations and Western trade », *art. cit.*, p. 311-314 ; *Id.*, « French trade and commercial policy in the Levant in the Eighteenth-century », *art. cit.* ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, b. 604, c.s.n., 12.09.1783.

<sup>1439</sup> Suraiya N. Faroqhi, « Trade : regional, interregional and international », *art. cit.*, p. 486-488 ; pour une énumération des routes axées sur Alep et Bassora voir aussi Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 173-175.

<sup>1440</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 174-185 ; Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, *op. cit.*, vol. 1, p. 227.

le négoce des Européens présents en ville<sup>1441</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exact parcours du convoi est difficile à saisir<sup>1442</sup>, mais la durée du voyage d'Alep à la ville iraquienne (et vice-versa) se situe entre 45 et 70 jours. La caravane de Bassora comporte quelques centaines (1755) à dix-milles chameaux (1795)<sup>1443</sup>. Pour la plupart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1444</sup>, la ville iraquienne est le nœud qui relie Alep à l'océan Indien, lieu d'arrivée et de départ pour les navires marchands anglais, arabes, français, indiens, hollandais et persans qui assurent le transport des produits depuis et vers le Bengale, Madras, Pondichéry, Mumbai et Surate<sup>1445</sup>. En 1757, le consul Brigadi expédie à Venise un mémoire sur le commerce de Bassora écrite par deux marchands vénitiens arrivés à Alep depuis la ville iraquienne. L'image qui en ressort est celle d'une place commerciale insérée dans un vaste circuit d'échanges qui va de la Syrie aux Indes Orientales, de la Perse à la mer Arabique, un port où continuent à arriver, entre autres, les épices et les toiles blanches et imprimées depuis Batavia ; les soieries d'or et d'argent chinoises et indiennes, l'indigo, le coton, les filés, les turbans, les châles indiens et les porcelaines chinoises depuis Surate. Les produits asiatiques sont échangés à Bassora avec les marchandises de la caravane d'Alep, comme les *conterie* et les *manifatture a lume* vénitiennes, destinées aux consommateurs indiens et persans<sup>1446</sup>. Ce témoignage du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle transmet l'idée d'un commerce tout à fait riche, complexe et diversifié dans lequel produits et acteurs européens, levantins et asiatiques se mêlent et continuent à opérer sur des routes anciennes, mais encore actives<sup>1447</sup>. Toute estimation de la valeur des marchandises transportées par la caravane de Bassora à Alep se révèle compliquée. Les dépêches consulaires vénitiennes avancement épisodiquement des valeurs qui vont de 1,5 à 7 millions de piastres

<sup>1441</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603-604 ;. Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763, op. cit.*, vol. 1, p. 227-231.

<sup>1442</sup> Erica Ianiro associe les deux caravanes de Bassora et de Baghdâd, alors que les dépêches consulaires d'Alep et l'ex-consul Gio. Antonio Morana indiquent un parcours désertique, à sud de l'Euphrate, qui ne transite pas par « Babylonie », Erica Ianiro, *Levante, op. cit.*, p. 184, p. 352-353 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n. 16.06.1787 ; Giovanni Antonio Maria Morana, *Saggio delli commerciali rapporti dei Veneti etc.*, Venise, Francesco Andreola Stampatore, 1816, p. 79-82.

<sup>1443</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 06.12.1755 ; b. 604, c. 2, 15.12, 1795.

<sup>1444</sup> Il faut en fait rappeler qu'entre 1778 et 1780 le siège et l'occupation persane de Bassora réorientent les caravanes vers Greim, un port sur le golfe persique contrôlé par les Persans, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, 04.03.1778, 29.04.1778, 10.05.1779 ; *Ibid.*, b. 604, c. 9, 06.03.1780. La dernière caravane depuis Greim semble avoir lieu en 1783, cfr. Erica Ianiro, *Levante, op. cit.*, p. 356.

<sup>1445</sup> Om Prakash, « European commercial enterprise in pre-colonial India », dans Gordon Johnson, Christopher Alan Bayly, John F. Richards (dir.), *The New Cambridge History of India, 2, Indian States and the Transition to Colonialism*, vol. V, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 247-252 ; Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763, op. cit.*, vol. 1, p. 221-242 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, c.s.n., 01.10.1756.

<sup>1446</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., c.s.d. « Rellazione del comercio di Bassora scala dell'Indie, data al Sig. Console veneto d'Aleppo da due mercanti veneziani venuti da collà li 7 agosto prossimo scorso ».

<sup>1447</sup> Ce qui conforte la thèse de Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763, op. cit.* sur la prospérité du commerce entre la mer Rouge, le golfe Persique et l'océan Indien occidental au moins jusqu'aux années 1770.

(4-15 millions de livres tournois<sup>1448</sup>), alors que l'ex-consul Morana, dans son essai, parle de 8 millions de piastres (18 millions de livres tournois environ) pour une caravane de 7 000 chameaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1449</sup>. La fourchette entre les deux valeurs est relativement ample et les valeurs les plus élevées sont probablement exagérées, mais dans les meilleures années, la valeur des produits transportés de Bassora à Alep est considérable<sup>1450</sup>.

Parmi les autres caravanes qui atteignent la ville syrienne, celle de Baghdâd est la deuxième par importance, du point de vue des négociants européens. Depuis Alep, les convois suivent l'Euphrate pour rejoindre la ville sur le Tigre, siège du pacha ottoman (dès le XVIII<sup>e</sup> siècle issu de la maison mamelouke fondée par Hasan pacha) qui contrôle et gouverne toute la région mésopotamienne centro-méridionale, y comprise Bassora<sup>1451</sup>. Cette caravane amène à Alep deux fois par an les mêmes produits que la caravane de Bassora. Si des dépêches consulaires laissent penser à de convois de quelques centaines d'animaux, leur plus grande fréquence semble attestée<sup>1452</sup>. Les sources indiquent par ailleurs une forte présence de produits persans (comme l'indigo, le cuir et le tabac) à côté du café de Moka et des marchandises indiennes<sup>1453</sup>.

Pour ce qui concerne la région de l'Anatole orientale, de l'Iraq septentrional et de l'Arménie, une série de caravanes de moindre importance, mais plus fréquentes, assurent le transport de marchandises entre Alep, Diyarbakir, Mosul, Mardin et Erzurum<sup>1454</sup>. À son tour, le lien avec Alexandrette (*İskenderun*), le port d'Alep sur la Méditerranée, est assuré au XVIII<sup>e</sup> siècle par une caravane de quelques centaines de chameaux qui parcourent le chemin entre la côte et la ville syrienne en quelques journées<sup>1455</sup>. Comme en Égypte, l'arrivée des navires vénitiens à Alexandrette en synchronie avec le départ ou l'arrivée de la caravane demeure crucial pour le bon déroulement du négoce, l'écoulement

---

<sup>1448</sup> La conversion en livres tournois a été effectuée sur la base des taux de change présents dans Katsumi Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant, d'Alep à Marseille*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>1449</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 03.09.1774, b. 604, c.s.n., 30.08.1796; Giovanni Antonio Maria Morana, *Saggio delli commerciali rapporti dei Veneti etc.*, *op. cit.*, p. 79 ; calculé sur la base de 5 piastres d'Alep environ pour 1 sequin vénitien, cfr. ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n., 10.05.1787.

<sup>1450</sup> Barendse souligne que ni la EIC ni la VOC rencontrent des difficultés à vendre leurs produits pour de dizaines de milliers de *guilders* de valeur aux riches marchands de Baghdâd ou Basra dans les années 1740, Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, *op. cit.*, vol. 1, p. 234.

<sup>1451</sup> Suraiya N. Faroqhi, « Trade : regional, interregional and international », *art. cit.*, p. 486 ; Bruce Masters, « Semi-autonomous forces in the Arab provinces », *art. cit.*, p. 200-202.

<sup>1452</sup> Par exemple, en 1774 arrivent à Alep au moins deux caravanes depuis Baghdad, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 23.02.1774, 03.09.1774.

<sup>1453</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 07.09.1763 ; *Ibid.*, b. 604, c.s.n., 12.09.1783 ; cfr. Erica Ianiro, *Levante*, *op. cit.*, p. 351-359.

<sup>1454</sup> Giovanni Antonio Maria Morana, *Saggio delli commerciali rapporti dei Veneti etc.*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>1455</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 151-152.

des produits et l'obtention de profits considérables, surtout pour les exportations de produits depuis Venise destinés aux caravanes de Bassora et de Baghdâd<sup>1456</sup>.

De plus, Alep est l'une des étapes sur la route entre Istanbul et les villes de Medina et de La Mecque, qui passe également par Damas, un axe crucial pour le commerce intérieur à l'Empire ottoman et pour le pèlerinage vers les villes saintes<sup>1457</sup>.

### 12.1.2. Les Vénitiens à Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle : entre spécialisation et niches commerciales

Malgré la pénétration de concurrents nombreux et agressifs, les Vénitiens ne sont pas effacés de la place commerciale syrienne au cours de l'époque moderne. Au contraire, après les décennies difficiles de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et des premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, marquées par les guerres contre les Ottomans, ils demeurent toujours actifs à travers leurs maisons de négoce et, depuis le milieu du siècle, la réactivation d'un siège consulaire. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le contexte aleppin se caractérise par la présence de plusieurs acteurs européens : Français, Anglais, Hollandais, Vénitiens, Livournais et Hambourgeois<sup>1458</sup>.

Une analyse globale de la présence marchande et des échanges de la ville de Saint-Marc à Alep est nécessaire si nous voulons comprendre le rôle et l'importance du commerce des perles de verre pour le commerce vénitien en Syrie. Après la paix de Passarowitz (1718), il faut probablement attendre les années 1740 pour observer une amélioration du commerce dans la région. Un poste consulaire vénitien est réactivé à Chypre, de façon stable, en 1745<sup>1459</sup>. En 1754, dans une phase difficile pour le coton chypriote, le siège du consulat de Venise est déplacé à Alep où, au contraire, le négoce des Vénitiens est en reprise. Le départ d'un représentant de la République dans la ville syrienne remonte à 1675, à cause des guerres contre la Porte. Dès lors, la présence institutionnelle se maintient jusqu'à la chute de la Sérénissime. Comme l'a écrit Vera Costantini, le rétablissement du consulat vénitien s'explique tant par des raisons de prestige que par la volonté politique de montrer la présence maritime de Saint-Marc dans la région, mais surtout par la séculaire présence marchande au Levant<sup>1460</sup>. Si nous prenons en compte aussi la réactivation d'un siège en Égypte et la réforme des

---

<sup>1456</sup> Voir les deux épisodes de 1755 et de 1785, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 06.12.1755 ; b. 604, 14.05.1785.

<sup>1457</sup> Suraiya N. Faruqi, « Trade : regional, interregional and international », *art. cit.*, p. 486 ; *Id.*, *Pilgrims and Sultans : The Hajj under the Ottomans, 1517-1683*, Londres-New York, Tauris, 1994, p. 41.

<sup>1458</sup> En 1781, toutefois, le consul vénitien écrit que les Hollandais ont un consul mais aucune maison de négoce et qu'ils effectuent leur commerce à travers les maisons anglais. En 1780, il y a quatre consuls européens à Alep : de France, d'Angleterre, de Hollande et de Venise, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c. 5, 24.02.1780, c.s.n. 16.11.1781

<sup>1459</sup> Erica Ianaro, *Levante, op. cit.*, p. 154.

<sup>1460</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 152.

navires « aptes » de 1736<sup>1461</sup>, nous entrevoyons une stratégie suffisamment cohérente qui pose la préservation et le renforcement de la présence vénitienne dans l'Empire ottoman comme condition nécessaire à la prospérité économique, commerciale et maritime de Venise. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le gouvernement vénitien perçoit encore le Levant comme la pierre angulaire du commerce *marciano*.

La nation vénitienne à Alep se compose d'une poignée de maisons de négoce, qui demeurent, avant le rétablissement du consulat vénitien, sous la protection du consul anglais. Grace aux dépêches consulaires, nous savons que le nombre des maisons vénitiennes varie dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : elles sont trois en 1754, deux en 1769, trois en 1780, cinq en 1787 et six en 1787<sup>1462</sup>. Cette présence marchande en Syrie repose sur les deux familles vénitiennes des Alteras et des Belilios, appartenant à l'« aristocratie séfarade » méditerranéenne décrite par Francesca Trivellato<sup>1463</sup>. Les autres maisons de négoce ont toutes une courte existence<sup>1464</sup>. L'importance cruciale des maisons juives est explicitement reconnue par le consul Salesio Rizzini en 1780 : « il n'y a que deux maisons juives ici établies, mais elles sont les seules qui font le commerce vénitien, d'une importance non négligeable, et qui possèdent, sous la garantie des capitulations, le bien des négociants de la Sérénissime Dominante, et ces Juifs possesseurs d'un tel bien [...] doivent être protégés »<sup>1465</sup>.

Au-delà des maisons vénitiennes, une partie considérable du commerce entre Venise et Alep est gérée par des négociants étrangers, un facteur perçu comme négatif par les représentants de la République. D'après les consuls, l'expédition des marchandises à des étrangers est préjudiciable tant au trafic commercial vénitien qu'aux profits des négociants lagunaires, car les Anglais, les Français et les Toscans ne prêtent pas toute l'attention nécessaire aux intérêts des expéditeurs et ils favorisent leurs articles « nationaux » dans les affaires les plus profitables<sup>1466</sup>. Par exemple, les dépêches mentionnent Anglais et Livournais comme ré-expéditeurs des cornalines vénitiennes vers Bassora,

---

<sup>1461</sup> Massimo Costantini, « Commercio e marina », *art. cit.*, p. 572.

<sup>1462</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 19.10.1754, c. 11, 09.09.1769 ; *Ibid.*, b. 604, c.s.n., 10.07.1780, c.s.n., 12.09.1783 ; c.s.n., 10.05.1787.

<sup>1463</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *op. cit.*, p. 157, 166-167 ; Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>1464</sup> C'est le cas des maisons Andrea Ila, Giovanni Battista Sbardelà e Giovanni Battista Bianchi, cette dernière par ailleurs spécialisée dans la commercialisation des toiles de la manufacture privilégiée Bianchi de Bassano. D'origine corfiote, la maison Stefano Popolani est une exception en termes de durée, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima Serie, b. 603, c.s.n., 19.10.1754, c. 11, 09.09.1769 ; *Ibid.*, b. 604, c.s.n., 12.09.1783, c.s.n., 10.05.1787 ; Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 147-149, p. 164-166.

<sup>1465</sup> « Non sono che due le case ebreë qui stabilite, ma sono le sole, che fanno il veneto commercio, di non poca conseguenza, e che possiedono sotto la garantia delle capitolazioni il bene delli negozianti della Serenissima Dominante, e questi ebrei possessori di tal bene [...], devono essere protetti », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n., 22.03.1780.

<sup>1466</sup> En 1754, par exemple, le consul Brigadi dénonce que les Anglais et les Français ont peu de considération pour les articles de Venise « trop nombreux et d'une valeur misérable ; ainsi ils les considèrent comme les déchets de leurs entrepôts », raison pour laquelle les produits de la *Dominante* languissent pendant des années, invendus, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 19.10.1754 ; voir aussi *Ibid.*, c.s.n., 07.02.1760.



alors que les manifestes confirment, pour les années 1781-1797, que les Livournais et parfois les Danois sont destinataires d'un tiers des perles de verre expédiées en Syrie<sup>1467</sup>. Faute de données quantitatives précises, les dépêches consulaires estiment, dans les années 1760, la part des Anglais et des Livournais dans le commerce vénitien à Alep entre trois cinquièmes et deux tiers<sup>1468</sup>. Du point de vue vénitien, donc, les conditions sur la place aleppine sont moins favorables qu'en Égypte, le commerce « national » transitant souvent par les mains des étrangers.

Les dépêches consulaires vénitiennes fournissent aussi quelques chiffres quant à la valeur du commerce vénitien à Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1769, le consul Domenico Seriola attribue aux importations depuis la lagune de l'année précédente une valeur de 224 609 piastres (595 000 livres tournois, ou 154 000 ducats environ), alors que les exportations en « retour » se chiffrent à 56 510 piastres (150 000 livres tournois, ou 39 000 ducats environ)<sup>1469</sup>. À cette époque, donc, le commerce vénitien à Alep est de 750 000 livres tournois, alors que celui de la France s'élève à 2,5 millions de livres tournois : compte tenu des différences de taille entre les deux pays, la position vénitienne n'apparaît pas insignifiante. Malheureusement, ces chiffres constituent les seules valeurs globales du commerce vénitien mentionnées par le représentant de la Sérénissime. Ils confirment que, si les Français dominent le commerce aleppin jusqu'à la fin des années 1780, les Vénitiens, les Anglais et les Livournais se font concurrence pour la deuxième position<sup>1470</sup>. Par ailleurs, les dépêches contiennent également des comptes rendus concernant les quantités et les prix des articles arrivés à Alep depuis Venise en 1784, 1785 et 1786<sup>1471</sup>. D'après ces documents, la valeur des exportations vénitiennes dans la ville syrienne est, respectivement, de 196 674 piastres (430 000 livres tournois, ou 135 000 ducats environ), 378 319 piastres (830 000 livres tournois, ou 260 000 ducats environ) et 384 101 piastres (845 000 livres tournois, ou 264 000 ducats environ). Les exportations vénitiennes

---

<sup>1467</sup> Voir plus en bas.

<sup>1468</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c. 11, 09.09.1769.

<sup>1469</sup> Le taux de change est indiqué par le consul à 5 livres vénitiennes et 10 sous pour une piastre aleppine, *Ibid.* En 1769, le taux de change avec la livre tournois est de 53 sous de France pour une piastre aleppine, Katsumi Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant, d'Alep à Marseille, op. cit.*, p. 153.

<sup>1470</sup> Ethem Eldem, « Capitulations and Western trade », *art. cit.*, p. 299-301 ; *Id.*, « French trade and commercial policy in the Levant in the Eighteenth-century », *art. cit.*, p. 27-28 ; Paul Cernovodeanu, « The General Condition of English Trade in the Levant in the second half of the 17th Century and at the beginning of the 18th Century », *Revue des études sud-est européennes*, n°5, 1967, p. 447-460 ; Ralph Davis, *Aleppo and Devonshire square. English Traders in the Levant in the Eighteenth Century*, London, Palgrave Macmillan, 1967 ; *Id.*, « English Imports from the Middle East, 1580-1780 », dans Michale A. Cook (dir.), *Studies in the Economic History of the Middle East : from the rise of Islam to the present day*, London, Oxford University Press, 1970, p. 193-206 ; pour une comparaison des parts de marchés des Européens à Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Robert Paris, *Histoire du commerce de Marseille de 1660 à 1789. Le Levant*, Paris, Librairie Plon, 1957, p. 414-415.

<sup>1471</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima Serie, b. 604, c.s.n., 30.06.1785 « Trassunto de merci venute da Venezia in Aleppo nel 1784 con loro prezzi di vendite, e di tariffa per Consolato », c.s.n., 10.05.1787, « Nota delle merci venute dalla Piazza di Venezia negli anni 1785-1786 ».

vers Alep pourraient donc se situer entre 100 000 et 300 000 ducats dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, un chiffre probablement équivalent à celui des exportations vers l'Égypte<sup>1472</sup>. La ville syrienne représente donc un marché important pour les produits vénitiens dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré la pénurie d'études approfondies sur la répartition du commerce vénitien au Levant à cette époque, les données sur la place aleppine confirment que les marchés-clés pour les Vénitiens dans l'Empire ottoman se situent dans la région chypriote-syrienne et en Égypte, plus qu'à Salonique ou à Smyrne.

Le commerce syrien diffère toutefois fortement de celui avec l'Égypte, pour ce qui concerne les retours vers la Lagune, qui sont inférieurs aux exportations vénitiennes en Syrie. Les consuls vénitiens se plaignent régulièrement (surtout à partir des années 1770) de la difficulté à former les cargaisons de retour<sup>1473</sup>. Ce « déséquilibre favorable » du commerce de Venise sur la place aleppine doit toutefois être observé dans un cadre régional plus complexe, afin d'être interprété correctement. En fait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à côté de Salonique, la région d'Adana, les côtes syriennes et Chypre demeurent des régions-clés pour l'approvisionnement vénitien en coton. Une large partie de l'actif commercial généré sur la place d'Alep est donc utilisée dans l'espace syrien-anatolien méridional et chypriote pour l'achat de coton<sup>1474</sup>.

Par rapport aux concurrents européens, le commerce vénitien à Alep se caractérise par la spécialisation dans des produits « de niche » et la faible présence de textiles<sup>1475</sup>. Les perles de verre, et les *corniole* en particulier, jouent un rôle central pour les échanges commerciaux de Venise à Alep. Les soieries d'or et d'argent sont relativement peu présentes, alors que la qualité des londrins seconds vénitiens est au-dessous de ceux anglais et français<sup>1476</sup>.

---

<sup>1472</sup> Voir *infra*, chapitre 11.

<sup>1473</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 11.06.1774, c.s.n., 04.03.1778.

<sup>1474</sup> *Ibid.*, b. 604, c.s.n., 10.07.1780 ; Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 180-182, 210.

<sup>1475</sup> Pour toute l'époque moderne, les tissus constituent le fer de lance du commerce européen au Levant : les textiles forment plus de la moitié de la valeur des exportations de tous les pays européens vers l'Empire ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec des pointes au-delà de 80%. Il ne s'agit pas, toutefois, de produits de consommation de masse : comme l'a souligné Edhem Eldem, les tissus européens touchent un marché réduit, formé par une partie des populations urbaines et des couches élevées de la société, d'autant plus qu'ils doivent faire face à la concurrence des productions locales et des tissus asiatiques de haute qualité, Edhem Eldem, « French trade and commercial policy in the Levant in the Eighteenth-century », *art. cit.*, p. 32 ; Katsumi Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant, d'Alep à Marseille*, *op. cit.*

<sup>1476</sup> Il s'agit, tout d'abord, d'une impression qualitative qui émerge des dépêches consulaires vénitiennes : dans sa première relation sur le commerce de Venise à Alep datant 1754, le consul Gerolamo Brigadi se penche sur les marchandises allemandes, sur les *conterie* et les *robe a lume*, sans mentionner ni les soieries ni les toiles vénitiennes, alors qu'il cite « la gran quantità di panni » (jusqu'à 2 000 balles) vendue par les Anglais et les Français. En 1769, le consul Domenico Seriola écrit aux Cinque Savi « les *damaschetti* et les *panni parangoni* ont été entièrement abandonnés » et l'année suivante il souligne que le faux corail, c'est-à-dire les perles de verre appelées *corniole*, sont désormais devenues un article essentiel pour le négoce des Vénitiens après la perte de marché des « des plus précieux articles vénitiens, c'est-à-dire les *damaschetti con oro, saglie scarlatte di 70, panni parangoni et sottoparangoni* » ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 19.10.1754, c. 82, 18.03.1769, c.s.n., 20.12.1770. Erica Ianaro cite des exemples

Les dépêches consulaires indiquent les articles d'exportation vénitiens à Alep en 1784-1786, que nous avons regroupés par des macro-catégories en fonction de leur matière première. La structure par produits confirme le cadre jusqu'ici exposé (Tableau 51).

**Tableau 51. Structure des exportations vénitiennes à Alep d'après les dépêches consulaires, 1784-1786**

Catégorie	Valeur moyenne (piastres)	Valeur moyenne (Livres tournois)	%
Produits en métal	151 848	334 065	47.2
Verre	106 431	234 148	33.1
Papier	24 068	52 950	7.5
Produits textiles	22 740	50 028	7.1
Produits proto-chimiques	10 830	23 826	3.4
Denrées coloniales et épices	4 024	8 852	1.3
Autre	1 829	4 024	0.6

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n., 25.11.1785, c.s.n., 10.05.1787.

Entre 1784 et 1786, les tissus de laine et de soie représentent à 7.1 % de la valeur des produits expédiés dans la ville syrienne depuis Venise et se situent très loin des produits en métal (47.2 %) et de verre (33.1 %) qui constituent, donc, l'essentiel des exportations vénitiennes dans la ville syrienne. L'étude des manifestes d'exportation de navires destinés à Alexandrette en 1782-1797 confirme les données des dépêches consulaires<sup>1477</sup>, mais seule une étude complète des *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* pourrait confirmer si cette situation a été constante dans le temps<sup>1478</sup>.

L'autre différence par rapport aux concurrents européens est la presque absence de produits coloniaux et d'épices dans l'éventail des articles vénitiens<sup>1479</sup>. Cette absence et l'impossibilité de faire face à la concurrence des textiles européens placent le commerce des maisons de Saint-Marc à un niveau inférieur, en valeur, par rapport à celui des négociants anglais et français<sup>1480</sup>. À Alep, les

qui montrent une détérioration des londrins de Venise et leur mauvaise qualité, Erica Ianiro, *Levante*, *op. cit.*, p. 96-97, p. 102.

<sup>1477</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 914, 07.12.1782 ; *Ibid.*, b. 915, 01.03.1783, 17.06.1783, 02.06.1784, 30.04.1784, 06.09.1784, 17.02.1785, 16.02.1785, 06.06.1784, 05.09.1785, 12.03.1785, 08.05.1785, 27.01.1786, 12.01.1787, 05.10.1786, 20.10.1786 ; *Ibid.*, b. 916, 02.08.1787, 27.02.1788, 30.05.1788, 29.07.1788, 26.02.1789, 31.07.1789, 15.02.1790, 30.07.1790, 31.03.1791, 30.08.1791 ; *Ibid.*, b. 917, 16.02.1792, 30.03.1792, 04.05.1792, 15.11.1792 ; *Ibid.*, b. 918, 28.02.1795, 16.05.1795, 24.07.1795, 29.08.1795, 06.04.1796, 12.05.1796, 09.04.1797.

<sup>1478</sup> En fait, selon Vera Costantini les tissus gardent une quelque importance pour le commerce vénitien à Alep, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo », *art. cit.*, p. 189, 195, 209-210.

<sup>1479</sup> Un aspect souligné aussi par Erica Ianiro, *Levante*, *op. cit.*, p. 300.

<sup>1480</sup> En 1754 le consul Gerolamo Brigadi semble mettre en évidence la différence entre les articles du commerce vénitien « trop nombreux et de très faible valeur » et ceux des Anglais et des Français, qui peuvent proposer aux négociants locaux des « produits propres et chers comme la cochenille, l'indigo, le poivre *garofolato*, les étains, les plombs, la cannelle fine », alors que leurs « leurs produits à faible valeur sont les bois tinctoriaux, la salsepareille, le sucre et le papier », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 19.10.1754.

Vénitiens s'insèrent donc dans de niches commerciales et ils se spécialisent dans l'offre de trois groupes d'articles en particulier : le papier, les produits en métal d'origine allemande et les perles de verre. Si ces biens peuvent être considérés à plus faible valeur ajoutée (« pauvres » dans le langage de l'époque) par rapport aux tissus, il convient d'ores et déjà remarquer que cela n'implique pas automatiquement une faible capacité de générer des profits.

Le rôle primordial joué par les perles de verre dans ce commerce ressort quand la focale d'analyse est déplacée au niveau des articles composant les exportations vénitiennes à Alep (Tableau 52).

**Tableau 52. Exportations vénitiennes à Alep, 1784-1786 (Top 20).**

Produit <sup>1481</sup>	Valeur (piastres)	Valeur (Livres tournois)	%
<i>Lametta</i> blanche et jaune	73 738	162 224	22.9
<b><i>Corniola de 120 et 140 grains</i></b>	40 662	89 456	12.6
<b><i>Corniola de 280 grains</i></b>	39 836	87 639	12.4
<i>Panno a uso estero</i>	18 649	41 028	5.8
Aiguilles à coudre	16 912	37 206	5.3
<i>Oro cantarino</i>	10 121	22 266	3.1
Lampes du Juif	8 025	17 655	2.5
<b>Rubis n°2 et 3</b>	7 434	16 355	2.3
<i>Rasadori</i>	7 305	16 071	2.3
Papier à écrire	6 205	13 651	1.9
<b>Rubis n°4</b>	5 823	12 811	1.8
Laiton	5 428	11 942	1.7
<b><i>Contaria ferrazza e pippiotti</i></b>	5 412	11 906	1.6
Lime en paille	5 216	11 475	1.6
Papier royal	5 016	11 035	1.6
Acier	4 806	10 573	1.5
<i>Turchinetto</i>	4 667	10 267	1.5
Papier trois lunes	4 476	9 847	1.4
<i>Lametta</i> normale	4 066	8 945	1.3
Ciseaux	3 704	8 149	1.2
<b>Total Top 20</b>	<b>277 504</b>	<b>610 508</b>	<b>86.3</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n., 25.11.1785, c.s.n., 10.05.1787. En gras : perles de verre.

Les échanges commerciaux vénitiens à Alep tournent autour de deux produits manufacturés destinés aux caravanes : la *lametta* et les *corniole*, équivalant, respectivement, à 23 % et 25 % de la valeur des produits arrivés dans la ville syrienne depuis la lagune entre 1784 et 1786<sup>1482</sup>. La part de perles qui imitent le faux corail pourrait même être plus grande : en 1781 plus de la moitié des

<sup>1481</sup> *Oro cantarino* : feuilles subtiles en métal ; *Rasadori* : couteaux ; *Turchinetto* : colorant bleu.

<sup>1482</sup> Les *Registri* des Cinque Savi confirment que les « marchandises allemandes » représentent un quart environ des importations vénitiennes à Alep, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 195.

exportations vénitiennes à Alep est constituée par les bouquets de *corniola*<sup>1483</sup>. En somme, au XVIII<sup>e</sup> siècle une partie considérable des échanges des maisons de Saint-Marc en Syrie repose sur ce produit de niche. Focalisons-nous, donc, sur les perles de verre vénitiennes à Alep.

### 12.1.3. Corniole et autres perles de verre pour le négoce vénitien à Alep

Avant de se focaliser sur cet article central pour le commerce vénitien en Syrie au XVIII<sup>e</sup> siècle, il convient de dire quelques mots sur l'ensemble des verreries exportées à Alep par les Vénitiens. Comme dans le cas égyptien, les dépêches consulaires et les manifestes d'exportation montrent une présence limitée de miroirs, plaques de verre et de soufflés<sup>1484</sup>, alors que les perles de verre se retrouvent sur les deux tiers des navires expédiés à Alexandrette<sup>1485</sup> et font souvent l'objet des communications des consuls avec Venise. Autrement dit, pour ce qui est des verreries vénitiennes, le commerce en Syrie (comme en Égypte) se fonde sur les perles de verre<sup>1486</sup>. Pourtant, les deux destinations orientales semblent caractérisées par une circulation différenciée de *conterie* et de *manifatture a lume* : à Alep, l'importance des premières apparaît négligeable ou du moins considérablement inférieure par rapport aux secondes, ce qui conforte l'existence d'une demande en perles de verre géographiquement différenciée (Tableau 53).

---

<sup>1483</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 396, f. 113 ; cité également dans Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche corniola) in Inghilterra nel Settecento », *art. cit.*, p. 160.

<sup>1484</sup> Par exemple, au cours des années 1784-1786 miroirs, plaques et lunettes n'atteignent pas 1% de la valeur des produits de verre arrivés à Alep depuis Venise, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n., 25.11.1785, c.s.n., 10.05.1787.

<sup>1485</sup> Entre 1781 et 1797, soit 27 manifestes sur 40.

<sup>1486</sup> Cette affirmation peut être étendue à tous les marchés ottomans, voir aussi Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*, p. 230-231.

**Tableau 53. Perles de verre arrivées à Alep depuis Venise d'après les dépêches consulaires, 1784-1786**

Typologie de perles	Valeur (piastres)	Valeur (Livres tournois)	%
<i>Corniola</i> de 120 et 140 grains	40 662	89 456	39.3
<i>Corniola</i> de 280 grains	39 836	87 639	38.5
Rubis n° 2 et 3	7 434	16 355	7.2
Rubis n° 4	5 823	12 810	5.6
<i>Contaria ferrazza e pippiotti</i>	5 412	11 906	5.3
Grenades	1 141	2 510	1.1
Agates trois couleurs	864	1 901	0.8
<i>Zojetta</i>	513	1 129	0.5
<i>Grana</i> à points	470	1 034	0.5
Petites olives	462	1 016	0.4
<i>Smaltini</i>	393	865	0.4
<i>Contaria smaltini</i>	304	669	0.3
Amandes vertes et rouges	219	482	0.2
Amandes de Murano	32	70	0.03

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n., 25.11.1785, c.s.n., 10.05.1787.

Les chiffres du Tableau 53 confirment que le commerce vénitien des perles sur la place aleppine tourne autour des *manifatture a lume* et plus précisément des *corniole*, qui constituent en valeur 78 % des perles de verre arrivées à Alep en 1784-1786. La part des *conterie* apparaît moindre et bien qu'elles soient citées dans les dépêches parmi les produits vénitiens achetés par les négociants des caravanes, les consuls leur consacrent peu d'attention<sup>1487</sup>. D'après une estimation effectuée sur les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*, entre la fin des années 1760 et la fin du siècle, les *conterie* pourraient représenter 10 % environ des perles exportées en Syrie en termes de valeur, le reste étant des *manifatture a lume*<sup>1488</sup>. Les rassades fabriquées par les *Margariteri* ont une valeur inférieure aux perles modelées au chalumeau : par exemple, les dépêches consulaires montrent que la *conteria a ferrazza* est vendue à 60-80 piastres par *oka* dans les années 1780 (14-19 piastres par 100 *libbre sottili* de Venise), les *corniole grosse* à 6-8 piastres par bouquet (66-89 piastres par 100 *libbre sottili*) et les *corniole fine* à 8-11 piastres par bouquet (89-122 piastres par 100 *libbre sottili*)<sup>1489</sup>. Pourtant, il ne s'agit pas seulement d'une question de valeur : les données issues des *Registri* indiquent qu'entre 1769/70 et 1799 une moyenne annuelle de 34 943 *libbre sottili* (10,5 tonnes) de *conterie* sont expédiées vers la Syrie, un niveau comparable à celui des *manifatture a lume* : 36 316 (10,9 tonnes), alors que généralement les quantités exportées des premières sont bien plus importantes que les

<sup>1487</sup> Pourtant, elles sont considérées parmi les articles les plus précieux en 1755. En 1769, le consul Domenico Seriola souligne la faible quantité de *contaria d'ocha* et de *smaltini* achetée par les négociants du pays, alors qu'en 1781 les proconsul Salesio Rizzini met en évidence leur grande demande de la part des négociants d'Erzurum, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 06.12.1755, c. 11, 09.09.1769 ; *Ibid.*, b. 604, c.s.n., 16.11.1781.

<sup>1488</sup> *Ibid.*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

<sup>1489</sup> *Ibid.*, Prima serie, b. 604, c.s.n., 16.11.1781, c.s.n., 12.09.1783, c.s.n., 25.11.1785, c.s.n., 10.05.1787.

secondes<sup>1490</sup>. Il semble évident, donc, que le marché aleppin attire peu de *conterie* au XVIII<sup>e</sup> siècle, un facteur qui est probablement lié aux marchés de consommation des perles en Asie : une possible explication pourrait résider dans les caractéristiques de la demande provenant des marchés arméniens, persans et indiens, particulièrement intéressés aux *manifatture a lume* produites à Venise. Un approfondissement sur les perles *corniole* apparaît donc nécessaire.

Parfois appelées « faux corail »<sup>1491</sup>, les *corniole* sont l'une des variétés les plus célèbres de perles vénitiennes fabriquées au chalumeau et, comme leur nom l'indique, elles imitent la cornaline, une variété de calcédoines rouges habituellement considérée comme pierre semi-précieuse dans plusieurs sociétés depuis l'Antiquité. Les *corniole* vénitiennes sont donc des perles de verre de couleur rouge exportées partout au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1492</sup>, mais particulièrement demandées par les caravanes orientales qui atteignent Alep. Deux variétés sont destinées à la place syrienne : la *corniola sottile* (fine), vendue en gros bouquets de 40 fils, chacun de 280 grains, et celle *grossa* (grosse), vendue en gros bouquets de 40 fils, chacun de 120-140 grains<sup>1493</sup>. Dans les années 1760-1780, la variété fine a un prix supérieur à la grosse de 30 % environ. Il s'agit des perles de verre vénitiennes les plus chères. À la fin des années 1760, un bouquet (9<sup>1494</sup> *libbre sottili* de Venise, soit 2,7 kg) de *corniola* fine est évalué à Alep entre 7 et 11 piastres (entre 38 et 61 livres vénitiennes environ), un bouquet de *corniola* grosse entre 5 et 8 piastres (27-45 livres vénitiennes environ)<sup>1495</sup>. Il est clair qu'il ne s'agit pas de pacotille<sup>1496</sup> et que cette typologie de perles de verre peut être considérée comme un produit de haute qualité, appartenant à la catégorie des bijoux non précieux<sup>1497</sup>. Le cas des *corniole* offre donc un exemple ultérieur de l'extrême variété productive de l'industrie des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, parfaitement capable d'offrir tant des produits « de masse » à faible valeur, comme les *conterie*, que

---

<sup>1490</sup> *Ibid.*, Registri, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

<sup>1491</sup> Les dépêches aleppines parlent explicitement de « *corniola, ò sia corallo falso* », *Ibid.*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 02.05.1766.

<sup>1492</sup> Voir *infra*, chapitre 9 et Paolo Zecchin, « Il commercio delle conterie (anche *corniola*) in Inghilterra nel Settecento », *art.cit.*

<sup>1493</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c. 4, 10.11.1768.

<sup>1494</sup> Le poids n'est pas toujours respecté par les fabricants et les négociants vénitiens comme l'indique le consul : « pour chaque bouquet de 9 *libbre* (les meilleurs), il y en a beaucoup qui n'arrivent pas à ce poids », *Ibid.*, c. 82, 18.03.1789. Le poids standard de 9 *libbre* pour un bouquet semble toutefois confirmé ailleurs, voir ASVe, *Censori*, b. 31, c.s.n., 26.09.1775.

<sup>1495</sup> Le taux de change sur la place aleppine est indiqué par le consul autour de 5 livres et 10 sous de Venise pour une piastre vers la fin des années 1760, il est de 4 livres et 16 sous environ en 1774. Les prix cités sont relatifs au paiement en liquide, en cas de troc, avec un laps de remboursement de 6-14 mois, les prix peuvent augmenter de 10 à 20 % environ, voir par exemple ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c. 11, 09.09.1769, c.82, 18.03.1769, c.s.n., 20.12.1770, c.s.n. 24.10.1774.

<sup>1496</sup> À titre de comparaison, à Venise la *mercede* journalière d'un maître tailleur de canne dans un four *margariter* se situe entre 5 et 7 livres dans les années 1780, ASVe, *Censori*, b. 21, c. 4, 11.01.1789.

<sup>1497</sup> Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false, op. cit.*

des perles semi-précieuses, pour mieux satisfaire une demande globale qui tend, au même temps, à une spécialisation des goûts au niveau régional.

Au-delà de leur appartenance à une catégorie supérieure par rapport à d'autres typologies de perles de verre, les *corniole* représentent un article de commerce fondamental pour les négociants vénitiens à Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les dépêches le témoignent de façon incontestable au moins à partir des années 1760, quand la demande pour ce type de perles de verre semble augmenter, notamment sur la place de Baghdâd, nœud caravanier pour le marché persan<sup>1498</sup>. Dans sa lettre aux *Savi* du 18 mars 1769, le consul Domenico Serioli écrit : « je prie Dieu que se maintienne le prix et l'écoulement des *corniole*, puisqu'il s'agit de l'article de commerce le plus essentiel que l'on a ici »<sup>1499</sup>. L'année suivante, Serioli souligne explicitement que l'introduction, le succès et les profits des *corniole* avaient permis de compenser la perte du marché des tissus précieux de soie et de laine<sup>1500</sup>. En 1771, dans une phase de stagnation commerciale, marquée par la guerre entre la Porte et la Russie, le consul affirme que sans la demande indienne des *manifatture a lume*, et particulièrement des *corniole*, une reprise du commerce vénitien à Alep était impossible<sup>1501</sup>. Enfin, en 1776, dans une dépêche qui décrit la négociation avec les représentants de la nation vénitienne pour le tarif des prix des marchandises (sur lequel sont calculés les droits consulaires), le consul énumère les « trois articles essentiels de notre commerce, grâce auxquels le consulat obtient la plupart des recettes consulaires : les *corniole*, les *lamette* et les lumières du juif [menoras] »<sup>1502</sup>.

La diffusion des perles de verre sur les marchés orientaux permet donc aux Vénitiens de rester actifs dans les échanges internationaux levantins et d'en obtenir des profits non négligeables. Est-ce que, comme observé pour l'Égypte, il s'agit d'un commerce résilient au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

## 12.2. La résilience du commerce des perles de verre vénitiennes sur les routes orientales

L'évolution du commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* dans la région syrienne et mésopotamienne est influencée par plusieurs facteurs : la concurrence avec Jiddah ; le contexte de guerre ou de paix en Méditerranée ou sur la frontière orientale avec la Perse ; la situation politique à l'intérieur de l'Empire ottoman, notamment à Alep, Baghdâd et Bassora ; la demande indienne. Les dépêches consulaires permettent de suivre l'évolution du commerce des perles dans la région dans la seconde moitié du siècle, alors que les données issues des *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*

---

<sup>1498</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 02.05.1766, c.s.n., 11.11.1767.

<sup>1499</sup> « Prego Iddio che sostenti il prezzo, e il spazzo delle corniole, essendo questo il capo più essenziale ch'abbiamo qui », *Ibid.*, c. 82, 18.03.1769.

<sup>1500</sup> *Ibid.*, c.s.n., 20.12.1770.

<sup>1501</sup> *Ibid.*, c.s.n., 17.12.1771.

<sup>1502</sup> « Tre capi essenziali del nostro comertio, e sopr' i quali questo consolato ne percepisce la maggior somma dei consolari proventi, e sono le corniole, le lamette, e le lumi dell'ebreo », *Ibid.*, c.s.n., 26.05.1776.



offrent un apport quantitatif important. Les premières informations remontent au début des années 1750, au moment du rétablissement de la maison consulaire à Alep. À cette époque, le commerce entre la ville syrienne, Baghdâd et Bassora n'est pas exaltant, notamment à cause de l'interruption des caravanes persans, causée par la guerre civile en Perse<sup>1503</sup>. Dans la seconde moitié de la décennie, le contexte semble améliorer. En 1757, les correspondants du consul vénitien à Baghdâd l'informent que la vente des produits de Venise a augmenté considérablement dans la région, vers 1757-58 les marchands persans visitent la capitale iraquienne et des nouvelles sur la fin des hostilités en Perse commencent à circuler, alors que l'on assiste à une stabilisation progressive de la région entre 1759 et 1763-1765, avec la victoire de Karim Khan Zand, fondateur de la dynastie Zand<sup>1504</sup>.

Les perles de verre vénitiennes participent à la reprise des échanges commerciaux dans la région et les *corniole* en particulier semblent jouer un rôle crucial dans cette phase positive. Une intéressante dépêche du début de 1760, écrite par le consul Gerolamo Brigadi, remarque l'amélioration du contexte commercial et la vente des articles de Venise, perles de verre comprises :

« Les marchandises et les produits manufacturés provenant de la Sérénissime Dominante ont déjà un succès considérable par rapport au négoce qui se faisait il y a quatre ou cinq années ; cet avantage provient de la réouverture du trafic avec la Perse [...] ; le libre passage qu'ont depuis trois ans environ les caravanes de Bassora [...] et Baghdâd destinées à ici et à Damas contribue beaucoup à accroître l'écoulement desdites marchandises de la place de Venise [...]. En ce qui concerne les marchandises, *contarie* et *robe a lume*, [...] elles s'écoulent de manière importante et profitable grâce aux caravanes de Bassora et Baghdâd »<sup>1505</sup>.

---

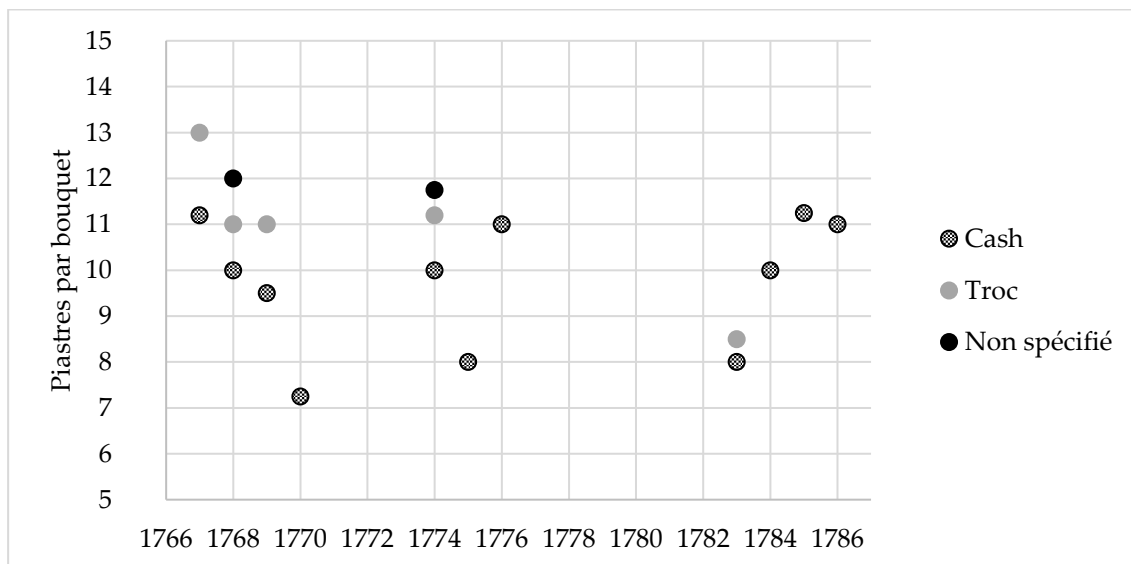
<sup>1503</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 19.10.1754. À la mort de Nader Chah, fondateur de la dynastie des Afcharides, en 1747, le pays sombre dans une phase de conflits civils, John Perry, « The Zand Dynasty », dans Peter Avery, Gavin R. G. Hambly, Charles Melville (dir.), *The Cambridge History of Iran. Volume 7. From Nadir Shah to the Islamic Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 63-103 ; Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, *op. cit.*, vol. 2, p. 776-794.

<sup>1504</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 25.01.1756 (M.V.), c.s.n. 18.10.1758, c.s.n. 05.05.1759. John Perry, « The Zand Dynasty », *art. cit.* ; Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, *op. cit.*, vol. 2, p. 795-805.

<sup>1505</sup> « Le merci e manufature provenienti dalla Dominante Serenissima hanno di già qualche spazio considerabile in confronto del negozio si faceva 4 a 5 anni sono; quest'avvantaggio deriva dall'essersi in parte riaperto il traffico con la Persia [...] ; ad acrescere il smaltimento delle sudete merci, e manufature della piazza di Venezia contribuisce molto il passaggio libero che da tre anni circa hanno le caravane di Bassora [...] e Bagdad per qui e Damasco, [...]. Per le merci, *contarie*, e *robbe a lume*, di queste come sopra esposto caminando le caravane di Bassora, e Bagdad, ed essendovene comerzio con la Persia, se ne fa un competente lucrativo smaltimento », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 07.02.1760. Le consul écrit aussi que le corail connaît un grand succès en Syrie, Mésopotamie, Arabie et Inde, mais que celui vénitien n'égale pas celui livournais ou génois, étant plus cher et d'une coloration non uniforme. La présence et le succès des *corniole* vénitiennes, appelées aussi faux corail, pourrait donc être interprétée comme une tentative de faire concurrence au commerce de corail des négociants livournais, *Ibid.*, b. 603, c.s.n. 27.02.1757 (M.V.) « Informazione del commercio di coralli che fanno li livornesi in queste Piazze ». Pour le commerce de corail en Méditerranée, voir Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 295-306 et le dossier thématique Luca Lo Basso et Oliver Raveux (dir.), « Autour du corail rouge de Méditerranée. Hommes, savoirs et pratiques de la fin du Moyen Âge à nos jours », *Rives Méditerranéennes*, n°57, 2018.

En quelques années, la demande de *corniole* vénitiennes augmente considérablement sur les places iraqiennes<sup>1506</sup> et les perles de verre semblent surmonter les conjonctures négatives qui frappent les affaires des Européens à Alep au milieu des années 1760<sup>1507</sup>. Vers la fin de la décennie, les *manifatture a lume* vénitiennes sont désormais très demandées tant en Perse qu'en Inde<sup>1508</sup>, de grandes quantités de *corniole* continuent à être vendues à de prix très intéressants, au moins d'après le député vénitien Domenico Serioli. En dépit des affirmations du représentant de la République, toutefois, les dépêches montrent une diminution des prix de ce type de perles dans la seconde partie des années 1760, ce qui pourrait être, par ailleurs, à l'origine des plaintes de l'Art des *Perleri* auprès des autorités vénitiennes<sup>1509</sup> (Figure 61).

**Figure 61. Évolution du prix des *corniole sottili* à Alep, 1766-1786**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603-604.

En effet, les informations issues des dépêches montrent une diminution considérable des prix de la *corniola sottile* entre 1767 et 1770. Aux cours de ces trois ans les prix pour un règlement en espèces passent de 11 à 7 piastres par bouquet (-36 %), alors que les prix au troc baissent de 13 à 11 piastres entre 1767 et 1769 (-15 %). Les données relatives à la *corniola grossa* sont moins détaillées, mais apparemment leur prix en numéraire baisse de 7 à 5 ½ piastres par bouquet entre 1768 et 1770

<sup>1506</sup> « In detta città di Bagdat è divenuta in grandissima ricerca il genere della corniola, ò sia corallo falso, che si fabrica da cottesti perleri con la lume, del qual capo se ne fa in oggi una grande vantaggiosa consumazione, e vi è apparenza che le ricerche di questo si farà sempre maggiore. In quella piazza hanno pure buon esito tutte le altre robbe a lume », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 02.05.1766.

<sup>1507</sup> « Il commercio di questa Piazza è alquanto incagliato [...]. Le sole merci di Germania, e le manifatture a lume provenienti da cottesta Serenissima Dominante, a proporzione dei generi inglesi, e francesi si possono chiamare capi vivi, essendo le sole mercanzie che vendere si possi per danaro contante », *Ibid.*, c.s.n. 27.04.1764.

<sup>1508</sup> *Ibid.*, c.s.n. 11.11.1767, c.s.n. 17.12.1767.

<sup>1509</sup> *Ibid.*, b. 371, c.s.n. 12.01.1763 (M.V.) ; *Ibid.*, b. 603, c. 4, 10.11.1768.

(- 28 %), alors que celui au troc demeure relativement stable (8 ½ - 8 piastres par bouquet) entre 1767 et 1769<sup>1510</sup>. Plusieurs raisons expliquent la baisse des prix et les difficultés du commerce des perles de verre en Syrie entre la fin des années 1760 et la décennie suivante. D'un côté, il y a les conséquences de deux guerres combattues par la Porte en cette période : celle contre les Russes (1768-1774) et celle contre la Perse (1775-1776) ; de l'autre, une possible saturation du marché indien.

La guerre russe-ottomane et, plus en particulier, la présence d'une flotte de guerre et de corsaires russes dans les eaux de la Méditerranéenne centro-orientale cause sans doute des problèmes à la navigation et aux échanges commerciaux au Levant<sup>1511</sup>. Les dépêches consulaires vénitienne confirment, par ailleurs, les mauvais effets de la guerre sur le commerce à Alep, qui est presque interrompu, et plus spécifiquement sur celui des perles<sup>1512</sup>. En parallèle à l'instabilité engendrée par le conflit, le consul Domenico Seriola remarque en 1770 que les grandes quantités de *corniole* vénitienne expédiées en Orient dans les années précédentes ont causé la saturation du marché, la chute de la demande et, donc, la stagnation du commerce et la diminution des prix<sup>1513</sup>. Au passage, Seriola accuse deux maisons de négoce anglaises et une livournaise d'avoir introduit trop de *corniole*<sup>1514</sup>. Encore en 1772, malgré de timides signes de reprise, le commerce en général et celui de *corniole* en particulier stagnent<sup>1515</sup>. En effet, les données issues des *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia* indiquent que l'exportation des perles vers la Syrie s'effondre entre 1769/70 et 1774/75 : les *conterie* expédiées diminuent de 90 %, les *manifatture a lume* de 75 % (Figure 62).

---

<sup>1510</sup> Probablement, la diminution des prix au troc est inférieure à cause de l'allongement des temps de remboursement.

<sup>1511</sup> Virginia Aksan, « War and peace », *art. cit.*, p. 102 ; Robert Mantran, « Lo Stato ottomano nel XVIII secolo : la pressione europea », dans Robert Mantran (dir.), *Storia dell'impero ottomano*, Lecce, Argo, 2000, p. 293-313, p. 297.

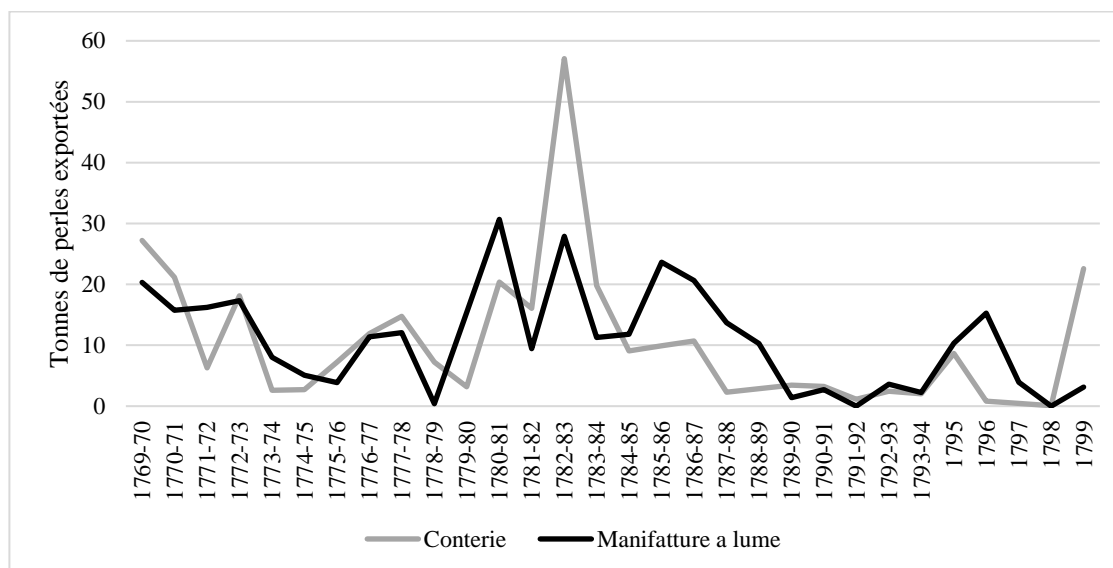
<sup>1512</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 17.12.1771, c.s.n. 21.08.1771, c.s.n. 25.05.1772.

<sup>1513</sup> « Se ne sono tante introdotte, che da due anni in qua anno incominciato à ribassare di prezzo, e à non essere più tanto ricercate, come ò avuto l'onore di rappresentare a V.V. E.E. l'anno prossimo passato », *Ibid.*, c.s.n., 20.12.1770.

<sup>1514</sup> Il souligne davantage le comportement des étrangers : « [...] coll'essersi introdotti li forastieri, avendo trovato de buoni guadagni, si sono troppo ingolfati, e ne hanno fatte venire molto di più di quello poteva consumare la piazza », *Ibid.*, c.s.n., 20.12.1770.

<sup>1515</sup> *Ibid.*, c.s.n. 25.05.1772, c.s.n. 04.08.1772.

**Figure 62. Évolution des exportations de perles de verre vers la Syrie et Chypre, 1769/70-1799**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

La fin de la guerre russo-turque réanime les trafics en Syrie et les exportations des perles de verre, comme le montrent tant les chiffres des *Registri* (Figure 62) que les dépêches consulaires. Les caravanes vers Baghdâd et Bassora reprennent après une période d'interruption causée par une violente peste qui touche les deux villes et par le blocus naval de Karim Khan Zand contre les navires anglais dans le golfe Persique, alors que les prix des *corniole* demeurent encore relativement faibles, mais en hausse par rapport aux années précédentes (Figure 61)<sup>1516</sup>.

L'épisode du blocus naval du fondateur de la dynastie Zand au détriment des Anglais permet de mentionner un autre événement négatif pour les échanges commerciaux, c'est-à-dire la guerre entre les Persans et les Ottomans (1775-1776)<sup>1517</sup>. Ce conflit frappe directement la région de la Basse Mésopotamie notamment à cause du long siège, puis de la prise et de l'occupation de Bassora par l'armée persane en 1776. Le port iraquien demeure sous le contrôle persan jusqu'à la mort de Karim Khan, en 1779, quand les forces du pacha ottoman de Baghdâd reprennent la ville. Au cours du siège, les caravanes s'interrompent, en paralysant presque le commerce entre Alep et la Basse Mésopotamie : l'évolution des prix des *corniole* montre en fait une diminution entre 1774 et 1775,

<sup>1516</sup> En 1774, même le prix de la variété grosse augmente jusqu' à 7 piastres par bouquet, alors qu'en 1770 il est de 5 piastres et demie, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, 23.02.1774, c.s.n. 11.06.1774, c.s.n. 03.03.1774, c.s.n. 24.10.1774 ; Rose Greaves, « Iranian relations with european trading companies, to 1798 », dans Peter Avery, Gavin R. G. Hambly, Charles Melville (dir.), *The Cambridge History of Iran. Volume 7. From Nadir Shah to the Islamic Republic*, op. cit., p. 350-373 ; Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, op. cit., vol. 2, p. 795-805.

<sup>1517</sup> Stanford Shaw, « Iranian relations with the Ottoman empire in the Eighteenth and Nineteenth centuries », dans Peter Avery, Gavin R. G. Hambly, Charles Melville (dir.), *The Cambridge History of Iran. Volume 7. From Nadir Shah to the Islamic Republic*, op. cit., p. 295-313.

quand les bouquets fins passent de 11 ½ piastres à 8 et les gros de 7 à 5 ¼<sup>1518</sup>. En 1775 ont lieu aussi une série d'attaques de maraudeurs arabes sur les caravanes de Bassora et de Damas<sup>1519</sup>. D'après le proconsul vénitien Stefano Popolani, la conquête persane de Bassora en 1776 frappe durement la place aleppine et cause de grandes difficultés au commerce vénitien, alors que les prix<sup>1520</sup> et les exportations de perles vers la Syrie semblent remonter après la fin du siège (Figure 62). La timide reprise des échanges, dans la seconde moitié des années 1770, s'explique par la création par les Persans d'une nouvelle caravane entre Alep et Bouchehr, le port sur le golfe Persique qui devient pour quelques années un nouvel entrepôt entre la Mésopotamie et l'Inde<sup>1521</sup>. La caravane de Bouchehr ne fait pas disparaître celle de Bassora, mais au cours de la domination persane de la Basse Mésopotamie, elle offre une alternative importante pour le transport des marchandises entre la Syrie et le golfe Persique. La fin de la décennie 1770 est marquée par une famine en Syrie qui frappe les affaires des Européens. Les données issues des *Registri* montrent un fléchissement des envois de *conterie* et de *manifatture a lume* en Syrie, ce qui pourrait être la conséquence de cette famine, de l'absence des caravanes de Bassora et de l'insuffisance de celles de Bouchehr<sup>1522</sup>.

Les années 1780 ouvrent une nouvelle phase de croissance pour le commerce des perles de verre et des *corniole*. Entre 1779/80 et 1782/83 les *conterie* exportées en Syrie passent de 3 tonnes à 57, pour descendre à une moyenne annuelle de 12 tonnes environ entre 1783/84 et 1786/87. Les *manifatture a lume* passent d'un minimum de 400 kg seulement exportés en 1778/79 à un maximum de 31 tonnes en 1780/81, demeurant sur une moyenne annuelle de 16 tonnes entre 1780/81 et 1789/90<sup>1523</sup>. Cette phase d'expansion indéniable est confirmée par les dépêches consulaires. Le 10 juillet 1780, par exemple, le proconsul Salesio Rizzini écrit à Venise que les 130 caisses de *corniole* arrivées sur le navire *l'Africano* du capitaine Paolo Francovich ont été vendues à un prix de 10 % supérieur à celui des années précédentes et son impression est que la demande soit en hausse<sup>1524</sup>.

L'année suivante, pourtant, de lourdes impositions fiscales et la conséquente raréfaction du numéraire en circulation, les incursions des Arabes et Turcomans jusqu'aux murs d'Alep et une nouvelle famine compliquent le négoce des Européens. Les marchandises vénitiennes sont toujours

<sup>1518</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 24.10.1774, c.s.n. 26.05.1776.

<sup>1519</sup> *Ibid.*, c.s.n. 10.04.1775.

<sup>1520</sup> Le prix des bouquets de *corniole* fines touche les 11 piastres, celui des grosses le 6 ¾ piastres, *Ibid.*, c.s.n. 26.05.1776, c. 3, 10.05.1779.

<sup>1521</sup> Les dépêches consulaires montrent que les caravanes de Greim sont actives entre le 1778 et le 1783, *Ibid.*, c.s.n., 04.03.1778, c.s.n. 29.04.1778, c.3 10.05.1779, b. 604, c.9 06.03.1780 ; Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763, op. cit.*, vol. 1, p. 296-300.

<sup>1522</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 26.12.1777, c.s.n. 04.03.1778, c.s.n. 29.04.1778, c.s.n. 19.12.1778. En 1779 le proconsul vénitien Salesio Rizzini souligne que la caravane de Greim n'a pas été un succès à cause de la distance, *Ibid.*, c.3 10.05.1779.

<sup>1523</sup> *Ibid.*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99.

<sup>1524</sup> *Ibid.*, Prima serie, b. 604, c.s.n. 10.07.1780.

les plus demandées, mais il faut consentir des rabais et rallonger les délais de paiement. En ce qui concerne les perles de verre, des *conterie* sont vendues aux caravaniers provenant de Bassora avec une réduction de prix de 6 %, un pourcentage qui monte à 12 % dans le cas des *corniole*. Celles-ci, en fait, font depuis quelques temps l'objet d'une certaine méfiance des acheteurs, ce qui cause une ultérieure diminution des prix : habituellement, les négociants caravaniers achètent le faux corail vénitien à l'aveugle, se fiant de la bonne fois des vendeurs. Récemment, toutefois, ils ont trouvé les bouquets fins être composés par 172 grains (au lieu de 280) et ceux gros par 120 (au lieu de 140). Les négociants caravaniers ont donc exigé un remboursement et ont commencé à compter fil par fil les bouquets, alors que les *corniole* demeurent dans le discrédit général pour quelques temps. Selon Rizzini, la fraude n'est pas le fait des producteurs vénitiens mais des expéditeurs. Cet épisode est intéressant car il montre comme la réputation d'un article désormais traditionnel, demandé et de haute qualité puisse être endommagée par une stratégie commerciale qui vise à augmenter les profits dans le commerce par la tromperie<sup>1525</sup>.

Entre 1781 et 1783, les prix des *conterie a ferrazza* passent de 60-66 piastres pour 100 *oka* à 80 à cause de la forte demande tant de la part des marchands d'Erzurum que de la caravane de Bassora, ce qui est cohérent avec les données des *Registri* qui montrent un évident pic des exportations (Figure 62). Les perles de verre vénitiennes se vendent bien, à l'exception des *corniole*, dont le prix (des fines) diminue jusqu'à 8 piastres par bouquet si le paiement s'effectue en numéraire<sup>1526</sup>. Dès les premières années 1780, toutefois, les exportations de *conterie a ferrazza* commencent à baisser, une tendance qui ne s'arrête plus jusqu'à la fin du siècle, malgré des années à contre-courant et bien que les prix semblent résister au moins jusqu'à 1786<sup>1527</sup>. En revanche, les *manifatture a lume* se maintiennent jusqu'à la moitié de la décennie : entre 1784 et 1786 tant les *Registri* que les dépêches montrent une hausse des *manifatture a lume* arrivées en Syrie, notamment de *corniole* et de rubis (Figures 63 et 64).

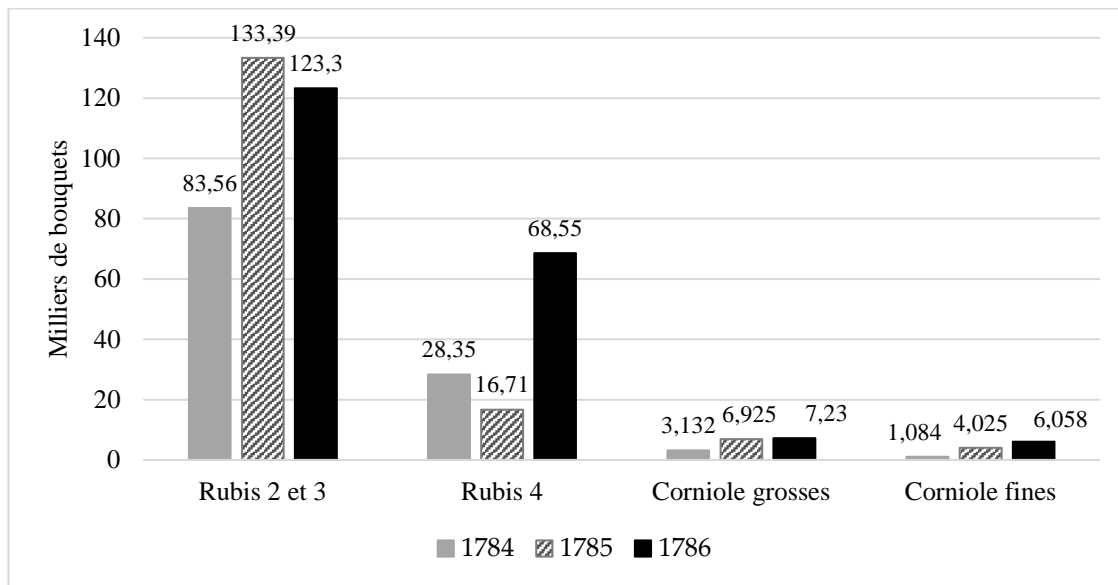
---

<sup>1525</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 16.11.1781.

<sup>1526</sup> Pourtant, le proconsul Alvisse Vittorelli se montre confiant qu'avec la fin du conflit entre les Anglais et la Confédération marathe, en Inde, « le corniole prenderanno il favore di prima », *Ibid.*, c.s.n. 12.09.1783.

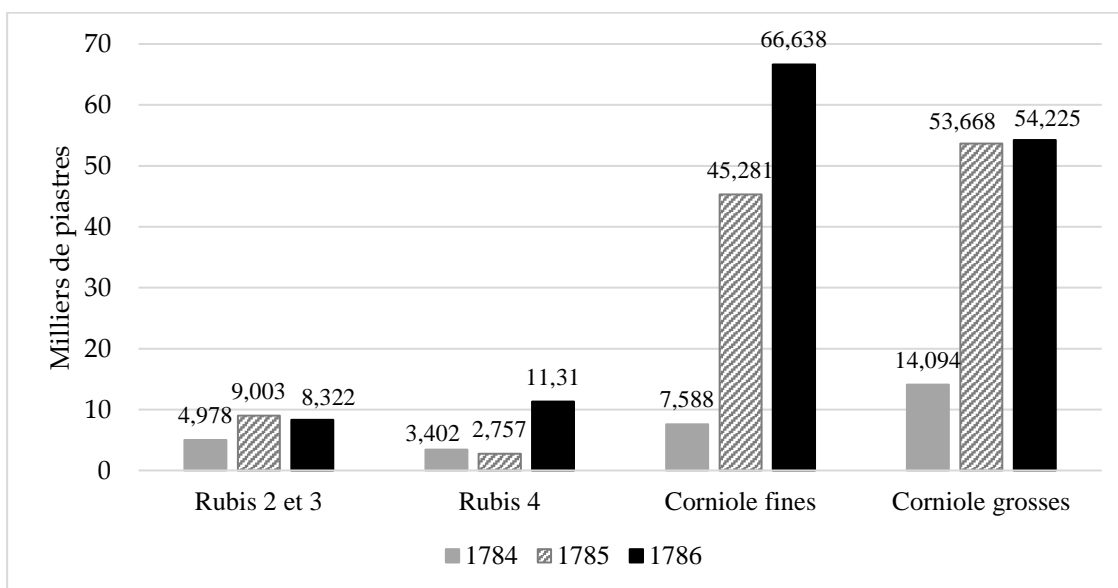
<sup>1527</sup> *Ibid.*, b. 604, c.s.n. 16.11.1781, c.s.n. 12.09.1783, c.s.n. 25.11.1785, c.s.n. 10.05.1787.

**Figure 63. Corniole et rubis arrivés à Alep, 1784-1786 (milliers de bouquets)**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n. 25.11.1785, c.s.n. 10.05.1787.

**Figure 64. Corniole et rubis arrivés à Alep, 1784-1786 (milliers de piastres)**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n. 25.11.1785, c.s.n. 10.05.1787.

Entre 1784 et 1786, la quantité et la valeur tant des rubis que des *corniole* expédiées à Alep augmentent. Le nombre des bouquets des rubis s'accroît de manière importante, alors que les prix du tarif consulaire demeurent stables, ce qui devrait indiquer une stabilité des prix courants<sup>1528</sup>. Dans les trois années considérées, les bouquets des *corniole sottili* arrivés à Alep augmentent de 459 %, ceux des *grosse* de 131 %. Le tarif des fines passe de 10 piastres par bouquet en 1784, à 11 ¼ en 1785, à

<sup>1528</sup> Le prix du rubis 2 et 3 en réalité diminue, passant de 7 ½ piastres pour 100 bouquets en 1784 à 6 ¾ dans les deux années suivantes, celui du rubis 4 se maintient à 16 ½ piastres pour 100 bouquets.

11 en 1786, celui des grosses de 6 piastres et 3 *aspri* en 1784, à 7  $\frac{3}{4}$  en 1785, à 7  $\frac{1}{2}$  en 1786. Le niveau de la moitié des années 1780 devrait correspondre, à peu-près, au niveau atteint avant la crise de la fin des années 1760, au moins pour les *corniole sottili*. Cela signifie que, probablement, les années 1784-1785 demeurent une période favorable également du point de vue des profits dans le commerce des *corniole*. Les perles de faux corail continuent à représenter, donc, la typologie de perles de verre la plus précieuse et la plus importante pour le commerce vénitien encore dans les dernières décennies du siècle, lorsque le commerce continue en dépit des conjonctures négatives.

Ensuite, la situation s'aggrave considérablement pour le commerce vénitien en Syrie pour plusieurs raisons. En 1787, le double fléau de la famine et de l'épidémie s'abat sur la région provoquant l'arrêt des activités de négoce et le confinement des Européens dans leurs maisons. La ville de Bassora est prise temporairement par un cheikh de la tribu arabe des Montafeq et les forces ottomanes guidées par le pacha de Baghdâd en reprennent le contrôle seulement plusieurs mois après<sup>1529</sup>. En Inde, la guerre entre l'Empire marathe et le royaume de Mysore (1785-1787)<sup>1530</sup> provoque, d'après les dépêches consulaires vénitiennes, une forte diminution des prix des marchandises, et des *lamette* en particulier. En parallèle, les négociants vénitiens continuent à expédier en Syrie des groupes de sequins, thalers autrichiens et pièce de Séville, ce qui génère des gros profits<sup>1531</sup>.

En ce qui concerne les perles de verre, les chiffres des *Registri* montrent une forte diminution des quantités exportées vers la Syrie à partir de 1786/87 (Figure 62). Le contexte indien mentionné contribue probablement à réduire la demande, alors que les dépêches ne donnent aucune nouvelle sur les caravanes entre 1787 et 1794. D'après le consul vénitien Salesio Rizzini, c'est également la concurrence orientale qui frappe le marché des perles de faux corail<sup>1532</sup>.

Les difficultés qui commencent dans la seconde partie des années 1780 se poursuivent et s'aggravent au cours de la décennie suivante, quand les exportations des perles de verre vénitiennes diminuent encore<sup>1533</sup>. Malheureusement, les sources n'offrent aucun détail supplémentaire permettant de saisir précisément les causes de cette phase de baisse, ou de vérifier éventuelle nouvelle une

---

<sup>1529</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n. 16.06.1787, c.s.n. 05.11.1787.

<sup>1530</sup> Stewart Gordon, *The Marathas, 1600-1818*, op. cit., p. 154-174.

<sup>1531</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 604, c.s.n. 10.05.1787, c.s.n. 16.06.1787, c.s.n. 03.07.1787, c.s.n. 05.11.1787. Les manifestes d'exportation des navires vénitiens confirment l'envoi de numéraire à Alexandrette en 1787, 1788, 1791, 1795-97, *Ibid.*, b. 914-918.

<sup>1532</sup> En 1787, il écrit à Venise que leur *incaglio* est dû à l'arrivée en Bengale de grandes quantités de *corniole* fabriquées en Chine, vendues « à un prix assez inférieur auquel des vénitiennes, qui doivent souffrir des lourdes dépenses de droits et transports d'ici jusqu'à Bassora et de là-bas en Inde », *Ibid.*, b. 604, c.s.n. 10.05.1787.

<sup>1533</sup> Au cours de la décennie 1790/91-1799 Venise expédie en Syrie une moyenne de 5 tonnes de *conterie*, contre 15 dans la décennie précédente, les *manifatture a lume* passent de 16 tonnes en moyenne par an entre 1780/81 et 1789/90 à 5 au cours de la décennie suivante, *Ibid.*, *Registri*, reg. 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.



concurrence en Inde dans le domaine des perles de verre : comme toujours, c'est plausiblement l'ensemble des facteurs évoqués qui explique la crise. La seconde moitié des années 1790 se déroule sur un ton plus contrasté, avec pics et aplatissements<sup>1534</sup>, qui reflètent la tendance générale du commerce vénitien à Alep, alors même que les caravanes semblent reprendre et que la navigation vénitienne est en forte expansion. En 1795, le nouvel consul de Venise, Gio. Antonio Maria Morana, écrit que l'effondrement des produits français a favorisé la demande de ceux vénitiens, mais que cette croissance est inférieure aux attentes. Pour ce qui est des articles les plus importants, le consul dénonce la « contrefaçon » des *corniole*, dont la coloration rouge est insuffisante, alors que les bouquets fins manquent de 4-8 % de grains qui les composent, ce qui cause la juste prétention de réduction du prix établi de la part des acheteurs, et des pertes pour les négociants vénitiens. Autrement dit, le souci d'un profit majeur et rapide au détriment du respect des commandes et de la demande entraîne l'effet contraire et une nouvelle méfiance pour la typologie la plus précieuse des perles de verre vénitiennes<sup>1535</sup>. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'en 1796 le consul se plaigne de l'échec du commerce, causé également par l'interruption des caravanes<sup>1536</sup> : il est assez probable que, même pour les perles de verre vénitiennes à Alep, le XVIII<sup>e</sup> siècle se termine sur un ton mineur.

Le commerce des perles de verre vénitiennes dans cette région est évidemment influencé par la conjoncture générale et notamment par les guerres qui causent l'interruption temporaire des caravanes. Cependant, comme pour l'Égypte, les perles sont des produits destinées à des marchés qui se trouvent au-delà des territoires ottomans<sup>1537</sup> : la dégradation du contexte syrien-mésopotamien ne peut pas anéantir entièrement leur demande. Le commerce des perles se révèle donc résilient, au moins jusqu'aux années 1790. De ce point de vue, donc, la spécialisation des Vénitiens dans cette niche commerciale offre un avantage indéniable par rapport aux concurrents européens, qui se focalisent sur le commerce des tissus destinés au marché ottoman.

Encore une fois, le facteur demande/marché apparaît crucial dans le succès des perles vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, tout comme la capacité de la verrerie vénitienne de les rencontrer et de s'adapter au goût des consommateurs. Il convient de mieux explorer cet aspect, en se focalisant sur les marchés qu'Alep ouvre aux perles vénitiennes.

---

<sup>1534</sup> *Ibid.*, Registri, reg. 116, 117, 122, 123,

<sup>1535</sup> *Ibid.*, Prima serie, b. 604, c.s.n. 03.08.1795, c. 2 15.12.1795.

<sup>1536</sup> *Ibid.*, c. 6 12.07.1796.

<sup>1537</sup> Il y a sans doute une commercialisation des perles de verre de Venise vers les autres villes de la Syrie, notamment Damas, Acre, Tripoli, ou vers la Palestine et les lieux saints dans la péninsule arabique, mais dans l'ensemble il s'agit d'un commerce négligeable, *Ibid.*, b. 603, c. 3, 10.05.1779.

### 12.3. De l'Arménie au Bengale : routes et marchés des perles de verre vénitiennes à Alep

Alep ne représente qu'une escale dans le long voyage des verroteries vénitiennes entre la lagune et leurs débouchés. Il s'agit d'un nœud qui distribue les perles vers plusieurs marchés de portée différente.

La plupart des *corniole*, *conterie* et *robe a lume* sont certainement achetées par les négociants des caravanes qui traversent la haute Syrie, le désert iraquien et la Mésopotamie, en direction de Bassora. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la caravane de Bassora est vraisemblablement la principale débouchée des perles vénitiennes qui arrivent sur la place aleppine, au moins en temps de paix. La très grande majorité des perles vénitiennes expédiées à Bassora sont destinées aux marchés indiens<sup>1538</sup>. Les dépêches consulaires le confirment. En 1770, le consul Domenico Seriola écrit que « presque toutes les *corniole* passent en Inde, c'est-à-dire au Bengale surtout, à Mumbai aussi et à Surate »<sup>1539</sup>, alors que l'année suivante il lie explicitement la demande indienne de *manifatture a lume* au déroulement des négoce vénitiens<sup>1540</sup>. Dans une bonne année, donc, plusieurs tonnes de perles de verre sont achetées par les négociants de la caravane qui les transportent jusqu'à Bassora, où elles sont chargées à bord des navires arabes, indiens, persans ou européens qui sillonnent l'océan Indien en direction des côtes du Gujarat, du Coromandel, du Malabar et du Bengale. Cette route mixte terrestre-maritime Alep-Bassora-Inde se trouve en concurrence avec celle de la mer Rouge, moins chère, comme l'indique un extrait d'une dépêche de 1757, une période apparemment négative pour le commerce caravanier :

« Ce qui actuellement empêche les marchandises de Venise d'avoir une grande consommation à Bassora sont les grosses dépenses nécessaires pour le transport de celles-ci d'Alep à Bassora, alors que les navires d'Inde les peuvent obtenir à Jiddah à un prix très inférieur par rapport à celui des marchands de Bassora, étant donné que depuis le Caire avec des frais réduites elles peuvent être conduites à Jiddah, ce qui n'est pas le cas pour celles envoyées d'Alep à Bassora, donc les marchands d'Inde ont intérêt à aller les acheter à Jiddah plutôt qu'à Bassora »<sup>1541</sup>.

---

<sup>1538</sup> Des fouilles archéologiques récentes semblent indiquer qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les perles de verre vénitiennes ont pu atteindre également les marchés des côtes orientales de la péninsule arabique, notamment le Qatar, Ann Andersson, « Trade beads of Furayhah. Evidence of trade and connections of Qatar in the eighteenth and nineteenth centuries from a small-finds perspective », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, n°46, 2016, p. 1-8.

<sup>1539</sup> « Le corniole quasi tutte passano in Indie, cioè in Bengala per lo più, anche in Bombaino ne passa, è à Surrat », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 20.12.1770.

<sup>1540</sup> *Ibid.*, c.s.n., 17.12.1771.

<sup>1541</sup> « Ciò che impedisce che le mercanzie di Venezia di presente non abbiano il loro molto consumo in Bassora è le grandi spese che vi occorono nel trasporto delle medeme d'Aleppo in Bassora mentre le navi d'India le ponno ottenere in Jidda a molto minor prezzo di quello le possino lasciare li mercanti in Bassora, essendo che dal Cairo con una tenue spesa possono esser condotte in Jidda, ciò che non suol seguire di quelle mandate d'Aleppo in Bassora, perciò li mercanti d'India trovano meglio il loro conto andarle a provvedere in Jidda più tosto che in Bassora », *Ibid.*, c.s.n. 16.09.1757.

Bien que le flux destiné à Alexandrette soit très inférieur à celui destiné à Alexandrie, le fait que la plupart des perles expédiées à Alep soient des *manifatture a lume* (des *corniole*, en particulier) c'est-à-dire des produits de qualité élevée et à plus grande valeur, leur permet probablement de mieux absorber les coûts de transport plus élevés de la route syrienne.

L'Inde n'est toutefois pas le seul marché important pour les perles vénitiennes qui atteignent Alep. L'arrivée plus au moins fréquente des négociants arméniens dans la ville de la Syrie et leur intérêt pour les perles de verre vénitiennes laissent penser qu'une partie de celles-ci soit acheminée vers le plateau arménien, à Erzurum en particulier<sup>1542</sup>. Cette « route arménienne », extrêmement difficile à saisir dans les dépêches consulaires vénitiennes, pourrait représenter une alternative valable pour atteindre le marché persan en cas d'instabilité ou d'absence de caravanes dans la région iraquienne. Dans ce cas, les perles peuvent être transportées tant jusqu'à Erzurum qu'à Diyarbakir, plus proche à Alep, pour suivre ensuite la route qui plonge à travers les montagnes iraniennes jusqu'à Tabriz et atteint, après plusieurs jours de marche, Ispahan. Malheureusement, les sources n'offrent aucun élément pour connaître la quantité de perles qui transitent, de façon plus ou moins fréquente, sur ce parcours.

Aussi, il faut considérer le rôle du marché persan pour l'écoulement des perles vénitiennes, malgré le joug que les guerres civiles imposent à l'économie du pays, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux avec l'Empire ottoman<sup>1543</sup>. À partir de l'analyse de la caravane bagdadienne il est possible de saisir, au moins partiellement, le rôle du marché persan.

Comme déjà mentionné, au XVIII<sup>e</sup> siècle les caravanes de Baghdâd semblent être plus petites mais plus fréquentes par rapport à celles de Bassora. Elles représentent un vecteur important pour la commercialisation des perles de verre fabriquées à Venise. Baghdâd agit essentiellement comme nœud d'échange entre l'Empire ottoman et la Perse, bien que la ville soit impliquée aussi dans le commerce qui se déroule dans le golfe Persique et vers l'Inde<sup>1544</sup>. L'Art des *Perleri* mentionne explicitement la Perse parmi les destinations les plus anciennes des produits de la corporation<sup>1545</sup>, en particulier des perles argentées, dont la demande persane semble être considérable dans la première moitié du siècle<sup>1546</sup>. La même association de métier souligne que les perles argentées destinées au marché persan constituent l'un des trois groupes de principaux produits de l'Art, malgré la

---

<sup>1542</sup> *Ibid.*, c. 3, 10.05.1779.

<sup>1543</sup> Rene Barendse, *Arabian Seas, 1700-1763*, *op. cit.*, vol. 2, p. 745-812.

<sup>1544</sup> *Ibid.*, c.s.n. 18.10.1755, c.s.n. 06.12.1755, c.s.n. 25.01.1756 (M.V.), c.s.n. 02.05.1766 ; *Ibid.*, b. 604, c.s.n. 10.07.1780, c.s.n. 16.11.1781, c.s.n. 10.05.1787.

<sup>1545</sup> ASVe, *Censori*, b. 40, fasc. "Senza data", c. 21 (probablement au début des années 1760).

<sup>1546</sup> En général, celles argentées semblent être très importantes pour l'industrie vénitienne des perles de verre entre la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> et la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir par exemple ASVe, *Arti*, b. 437, c. 55, 13.01.1649 ; ASVe, *Inquisitore alle Arti*, b. 97, fasc. « Decreti 1789-1796 », « Terminazione 1758 ». Pour une description des différentes méthodes de fabrication, Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, *op. cit.*, p. 98-102.

concurrence des vraies perles d'argent et les problèmes liés à la guerre<sup>1547</sup>. Vers les années 1755-60, les *Perleri* écrivent toutefois que, depuis une décennie, les commandes persanes des perles de verre argentées sont suspendues, ce qui pose un problème majeur pour la subsistance de nombre de familles de l'Art<sup>1548</sup>. Les dépêches consulaires vénitiennes provenant d'Alep montrent néanmoins que dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les périodes de paix, tant les *conterie* que les *manifatture a lume* atteignent la Perse, et que les *corniole* demeurent probablement la typologie la plus demandée même dans cette région<sup>1549</sup>. Le marché persan représente une alternative pour le commerce des perles de verre au Levant, mais son importance est plutôt discontinuée au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le dépouillement des dépêches consulaires vénitiennes ne permet pas d'aller au-delà du marché persan. Il est donc extrêmement difficile de savoir si, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la circulation des perles de verre vénitiennes s'étend aux espaces de l'Asie centrale, de l'Afghanistan ou du Pendjab à partir d'Ispahan, Chiraz ou Tabriz. Toutefois, des perspectives d'ouverture de nouveaux marchés en Orient ont été envisagées. Le témoignage d'une expédition caravanière effectuée dans les années 1760 entre Alep et Baghdâd permet d'approfondir cette question, tout en fournissant des informations plus détaillées concernant le déroulement du voyage, les coûts, ainsi que la composition de la cargaison entre la lagune et la Mésopotamie<sup>1550</sup>.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la République de Venise et l'Empire russe font des tentatives de rapprochement diplomatico-commercial. L'ouverture progressive de la mer Noire à la navigation internationale entre 1768 et 1783 semble offrir aux Vénitiens l'opportunité d'établir des liens économiques directs avec les provinces méridionales de l'Empire russe<sup>1551</sup>. Comme souvent à Venise, il s'agit de projets qui ne se concrétisent pas. Pourtant, les sources livrent des informations précieuses concernant les intérêts commerciaux vénitiens dans une vaste région qui va de l'Ukraine à l'Asie centrale, en passant par le Caucase et la Perse. Un long rapport des années 1760 montre, entre autres, qu'un accord avec les Russes aurait permis la création d'une nouvelle route de commerce entre Venise, l'Arménie et la Perse, et l'échange direct entre les soieries et les drogues orientales d'une part, et les produits vénitiens (perles de verre comprises) d'autre part, évinçant les intermédiaires ottomans<sup>1552</sup>.

---

<sup>1547</sup> Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, op. cit., p. 84.

<sup>1548</sup> BMC, *Archivio Morosini Grimani*, b. 504, c. 30.

<sup>1549</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 11.11.1767.

<sup>1550</sup> BMC, *Cicogna*, 2728, fasc. 45, cc. 75-76.

<sup>1551</sup> Anna Maria Alberti, « Venezia e la Russia alla fine del secolo XVIII (1770-1785) », *Archivio veneto*, n°10, 1931, p. 222-283; Federico Seneca, « Francesco Lorenzo Morosini e un fallito progetto di accordo veneto-russo », *Archivio Veneto*, n°106, 1962, p. 19-41 ; Chiara Scattolin, « Un 'esperimento' commerciale veneziano nel Mar Nero al tramonto del Settecento », *Archivio Veneto*, n°164, 1987, p. 27-44 ; Chiara Scattolin, « Venezia e Russia alla fine del Settecento: i "nobili" veneziani alla corte di Pietroburgo (1782-1797) », *Archivio Veneto*, n°172, 1991, p. 39-66.

<sup>1552</sup> BMC, *Cicogna*, 2728, fasc. 45.

Faute d'un trafic en droiture, en fait, pour atteindre les marchés russes et ceux de l'Asie centrale les produits vénitiens sont acheminés par la route maritime septentrionale (Londres, Amsterdam, Hambourg et Saint-Pétersbourg) ou à travers les territoires ottomanes (*via* Constantinople, Smyrne ou Alexandrette). Une phrase apparemment marginale du rapport remis aux autorités vénitiennes concernant cette dernière route offre un appui précieux pour mieux saisir les marchés orientaux des perles de verre :

« Par les biais de nos Arméniens une quelque portion [de produits vénitiens] est envoyée aux Tatars d'Arbeck, proches à la Perse, *via* les échelles de Constantinople, ou Smyrne ou Alexandrette, puis avec les caravanes qui de la Turquie transitent par les déserts de la Perse même, ils les font arriver enfin là-bas ; mais cette voie, bien que plus courte que l'autre, s'avère extrêmement plus chère, non seulement à cause des grosses dépenses, mais surtout à cause des brisures et des dommages auxquels sont sujets les articles de verrerie transportés par voie de terre »<sup>1553</sup>.

Cet extrait confirme l'existence d'un flux de commerce, certes réduit, transitant à travers l'Anatolie, le plateau arménien et la Perse en direction des terres entourant la mer Caspienne et géré par les négociants arméniens. L'autre élément qui ressort de l'extrait est la présence des verroteries vénitiennes parmi les produits expédiés vers Orient. À la demande des *Cinque Savi alla Mercanzia*, le négociant arménien sollicité<sup>1554</sup> les informe également des frais à payer pour expédier de marchandises de Venise à Astrakhan, à l'embouchure du Volga. Le négociant fournit en effet un compte-rendu détaillé d'une expédition de Venise à Baghdâd qui comprend l'investissement initial pour l'achat des produits, les frais payés entre la lagune et la ville iraquienne (lieu de vente des marchandises) et la liste des frais successifs à payer et du parcours à entreprendre pour atteindre Astrakhan (Carte 7). Cette source nous permet donc de tracer la route entre Venise et Astrakhan et, au passage, de déterminer quel rôle jouent les perles de verre dans une caravane orientale<sup>1555</sup>

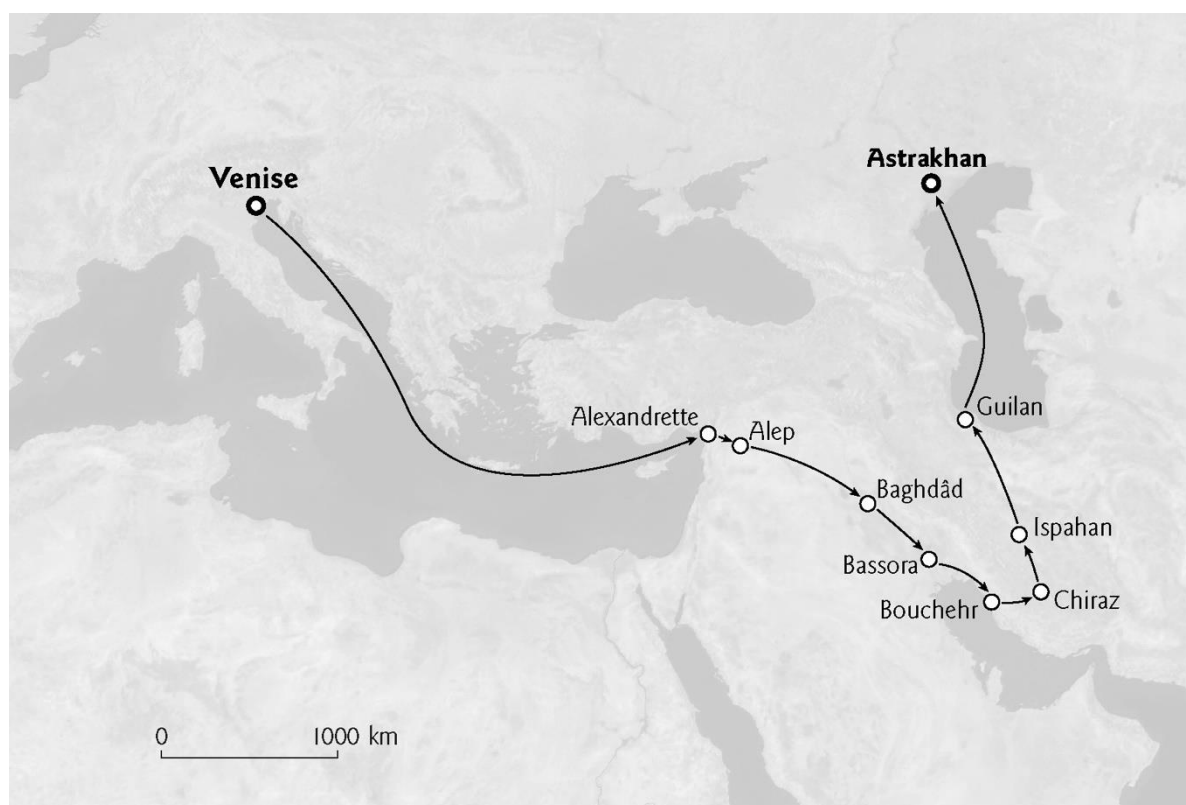
---

<sup>1553</sup> « Col mezzo di questi nostri Armeni una qualche porzione ancora se ne tramanda a Tartari d'Arbeck alla Persia confinanti per la scala di Costantinopoli o Smirne, o Alessandretta, poi con le caravane che dalla Turchia passano per deserti della Persia stessa, ivi la fanno essi arrivar finalmente, ma questa via quantunque più corta dell'altra riesce però sommamente più costosa, non solo per le grosse spese, ma sopra tutto per le rotture, e i notabili danni, a cui van soggetti i lavori di vetraria condotti per terra », *Ibid.*

<sup>1554</sup> Le nom du marchand n'est pas mentionné.

<sup>1555</sup> BMC, *Cicogna*, 2728, fasc. 45, c. 75-76.

## Carte 7. Route entre Venise et Astrakhan



Cartographie : Patrick Pentsch

Envoyées par mer depuis Venise, les marchandises sélectionnées sont débarquées à Alexandrette : il s'agit de 61 colis de 500 *libbre sottili* chacun, pour un total de 30 500 *libbre sottili* (9 tonnes environ) « composés pour la plupart de miroirs, *contarie*, *robe a lume*, tissus *a uso di Francia*, et papier, tous produits manufacturés vénitiens »<sup>1556</sup>. En détail, la cargaison est composée par 30 balles de papier blanc, 4 balles de *panni ad uso di Francia* et 27 caisses d'autre marchandises. Parmi ces dernières, 17 contiennent de perles de verre : huit de rubis n°1, 2 et 3 ; trois de *corniola* ; trois de *conterie* assorties ; trois d'olives noires n°2. Au total, le coût des produits et leur assurance sur un navire vénitien équivaut à 45 193 livres vénitiennes (5 600 ducats environ), un investissement relativement important. À Alexandrette, les colis sont adaptés et chargés sur les chameaux qui les transportent jusqu'à Baghdâd, à travers la Syrie du nord et la Mésopotamie. Les frais de transport de Venise à Baghdâd équivalent, au total, à 20 315 livres vénitiennes, soit 45 % environ du coût de départ (Tableau 54).

<sup>1556</sup> « Composti per la maggior parte di specchj, contarie, robbe allume, panni ad uso di Francia, e carta tutte maniffature venete », *Ibid.*

**Tableau 54. Estimation des frais payés par les différents colis entre Venise et Baghdâd**

Produit	Nombre de colis	Libbre sottili	Frais (piastres)	Frais (sous)	Frais (sous) par 100 libbre
Papier blanc	30	15 000	1 241	141 474	943
<b>Conterie assorties</b>	3	1 500	145	16 530	<b>1 102</b>
Papier doré	1	500	57	6 498	1 300
Aiguilles jaunes	1	500	68	7 752	1 550
<b>Rubis n°3</b>	2	1 000	143	16 302	<b>1 630</b>
<b>Olives noires n°2</b>	3	1 500	217	24 738	<b>1 649</b>
<b>Rubis n°1 et 2</b>	6	3 000	440	50 160	<b>1 672</b>
Lumières du Juif <sup>1557</sup>	1	500	74	8 436	1 687
<i>Oro cantarino</i>	2	1 000	152	17 328	1 733
Lumières du Juif <sup>1558</sup>	2	1 000	155	17 670	1 767
Fil de guitare	1	500	79	9 006	1 801
Toiles <i>ad uso di Francia</i>	4	2 000	327	37 278	1 864
Aiguilles pour coudre	2	1 000	170	19 380	1 938
<b>Corniola</b>	3	1 500	289	32 946	<b>2 196</b>

D'après : BMC, *Cicogna*, 2728, fasc. 45, c. 76. En gras : perles de verre

La dernière colonne du Tableau 55 indique les frais payés (en sous de Venise) par chaque 100 *libbre sottili*, en ordre croissant. Il y a une grande différence entre le premier et le dernier article : le papier blanc paie moins de la moitié en frais de transport que les *corniole*. Le transport entre Venise et Baghdâd, via Alep, d'un bouquet de perles *corniole* (9 *libbre sottili* environ) coûte d'après cette source 197 sous vénitiens, alors que les prix d'achat d'un bouquet de *corniola sottile* à Venise varie entre 630 et 810 sous et le prix de vente aux négociants caravaniers à Alep dans les années 1760-1780 se situe entre 650 et 950 sous. Les frais de transport jusqu'à Baghdâd correspondent de 25 % à 30 % environ du prix d'achat à Venise.

Le négociant arménien écrit clairement que le voyage des colis vénitiens se termine à Baghdâd. Il s'agit donc de la traditionnelle caravane entre Alep et la capitale iraquienne. Toutefois, afin de répondre à la requête des autorités de la République, il indique de façon détaillée le parcours suivant et les frais à payer jusqu'à Astrakhan<sup>1559</sup>. Une fois arrivées à Baghdâd, les marchandises devraient être transférées sur des petits bateaux qui sillonnent les eaux du Tigre, jusqu'à Bassora, d'où elles poursuivent leur voyage par mer, dans le golfe Persique, jusqu'à Bouchehr, sur la côte persane. Dans cette ville, les marchandises doivent être déseballés et réemballés en colis de 75 kg environ, adaptés au transport au dos de chevaux et mules. L'étape successive est la grande ville de Chiraz, à l'époque la capitale de la dynastie Zand, distante douze jours de marche du port de Bouchehr. Il faut encore un délai équivalent pour atteindre Ispahan, au cœur de la Perse. Ensuite, après une traversée de 25 jours

<sup>1557</sup> Avec feuille.

<sup>1558</sup> Sans feuille.

<sup>1559</sup> Pour le détail, voir *infra*, Annexe 7.

entre le plateau iranien et le désert Dasht-e Kavir, les marchandises arrivent au port de Gilan, sur la mer Caspienne, où elles sont chargées à bord d'un navire marchand qui les amène jusqu'à Astrakhan<sup>1560</sup>.

Les coûts totaux pour le transport d'un lot de produits de Venise à Astrakhan à travers les routes terrestres levantines et orientales sont alors insoutenables. Au départ, 45 193 livres sont dépensées pour acheter les 61 colis à Venise, pour les charger au bord du navire et pour en payer l'assurance<sup>1561</sup>. Les frais de transport jusqu'à Baghdâd (y compris le passage par Alep) sont de 20 315 livres vénitiennes, alors que l'éventuelle continuation du voyage jusqu'à Astrakhan coûterait 41 310 livres environ de plus. Le montant des dépenses nécessaires à transporter les colis de Venise à Astrakhan dépasserait donc le coût des marchandises et c'est pour ça que « le commerce entre cette *Dominante* et la Perse par le Volga est très limité. Il est géré par les Arméniens établis ici, ainsi que par ceux qui voyagent sans cesse, en se transférant d'un pays à l'autre »<sup>1562</sup>. La conclusion du négociant arménien (évidemment intéressé) est donc qu'une éventuelle ouverture d'une route plus simple et brève entre l'Adriatique et la mer Caspienne favoriserait l'expansion du trafic des produits manufacturés de la République et des articles d'Asie.

Malgré les espoirs du négociant arménien, aucun traité de commerce n'est signé entre la République et l'Empire russe. Par ailleurs, le commerce en droiture entre les deux pays demeure limité jusqu'à la fin du siècle, comme celui géré par les Arméniens à travers l'Anatolie orientale, le plateau arménien et la Perse, compte tenu des frais de transport. Il est probable qu'une partie importante des perles de verre qui atteint Baghdâd au XVIII<sup>e</sup> siècle soit achetée par les négociants persans pour les ramener dans leur pays et au-delà.

L'analyse de ce compte-rendu nous a permis de constater l'implication des négociants arméniens dans le commerce des perles de verre entre Venise, Alep et Baghdâd. Est-ce que d'autres sources peuvent le confirmer ? Qui sont les acteurs qui gèrent le négoce des perles entre la lagune et la Syrie ? Quelles perspectives de profit offrent les perles de verre aux négociants vénitiens ? La section suivante passe à la micro-analyse en s'interrogeant sur ces questions.

#### **12.4. Juifs de Venise, Juifs de Livourne, Arméniens et le négoce des *corniole* entre Venise et Alep**

L'analyse des négociants qui gèrent le commerce des perles de verre entre Venise et Alep nous permet de poursuivre notre étude du milieu marchand vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle et d'en évaluer les

---

<sup>1560</sup> BMC, *Cicogna*, 2728, fasc. 45, c. 76.

<sup>1561</sup> *Ibid.*, c. 75.

<sup>1562</sup> « Limitatissimo è il commercio tra questa Dominante e la Persia con il Volga, che fanno li Armeni qui domiciliati, come pure quelli che di continuo viaggiano trasferendosi dagli uni agli altri Stati », *Ibid.*



marges de manœuvre au regard du trafic avec une importante place levantine à la fin de l'époque moderne. Ainsi, l'examen du négoce des *corniole* permet d'évaluer quel niveau de rentabilité qui fournit la spécialisation dans cette niche commerciale aux Vénitiens.

#### 12.4.1. Les acteurs du commerce des perles entre Venise et Alep à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

L'examen des acteurs s'est révélé compliqué du fait que les manifestes d'exportation repérés couvrent la seule période 1781-1797<sup>1563</sup>. Pourtant, les dépêches consulaires depuis Alep sont plutôt riches, alors que les maisons vénitiennes de négoce y sont relativement peu nombreuses et les plus importantes dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle appartiennent, pour l'essentiel, à un groupe restreint de familles juives (Alteras, Belilios entre autres)<sup>1564</sup>. Il est donc relativement simple d'envisager qui sont les marchands vénitiens qui importent de perles à Alep au moins depuis les années 1740, tout en rappelant qu'une partie des perles est assez probablement expédiée à des maisons étrangères anglaises et toscanes. L'identification des expéditeurs pour les années 1750-1770 constitue le véritable problème qui, faute de manifestes, ne peut pas être surmonté.

Les manifestes d'exportation des navires vénitiens destinés à Alexandrette en 1781-1797 mentionnent 34 expéditeurs et 31 importateurs de *conterie* et de *manifatture a lume*, dont les dix premiers sont mentionnés dans le Tableau 55 (en tonnes et en pourcentage).

---

<sup>1563</sup> Contrairement à l'Égypte, les dépêches consulaires aleppines ne contiennent pas de manifestes. Le dépouillement des cartons du fonds du *Bailo* a été rendu impossible par la crise sanitaire.

<sup>1564</sup> Vera Costantini souligne que les maisons de négoce vénitiennes actives à Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle sont sur base familiale, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 164-166. Le rôle des marchands juifs à Alep est souligné également par Abraham Marcus, *The Middle East on the Eve of Modernity, Aleppo in the Eighteenth Century*, *op. cit.*, p. 167.

**Tableau 55. Négociants de perles de verre entre Venise et Alexandrette, 1781-97 (Top 10)**

Exportateurs					Importateurs					
Conterie			Manifatture a lume		Conterie			Manifatture a lume		
Nom	Ton.	%	Nom	Ton.	Nom	Ton.	%	Nom	Ton	%
Memo Curiel	54	30	Joseph Treves q. Emmanuel	31	Raffael Picciotto e figli	40	22	Illel Picciotto e figli	26	15
Abraham Vita d' Angeli	43	24	Daniel Bonfil e figlio	21	Aron e Felice Alteras	31	17	Salomon Alteras e figli	20	12
Felice Muchiachion	22	12	Giovanni de Serpos	15	Isach Alteras e figli	28	15	Isach Alteras e figli	19	11
Mosè David Sarfati	17	10	Memo Curiel	14	Vide/A chi presenterà	18	10	Raffael Picciotto e figli	17	10
Giovanni de Serpos	13	7	Felice Muchiachion	11	Salomon Alteras e figli	12	6	Vide/A chi presenterà	13	8
Marco di Abraham Malta	9	5	Francesco Giansich	10	Mosè Picciotto	11	6	Mosè Picciotto	11	7
Rocco Nicolich	6	3	Rech e Laminit	9	Emmanuel Vita Bellios	10	6	Emmanuel Vita Bellios	11	6
Joseph Treves q. Emmanuel	5	3	Jacob e Joseph Bellios	9	Abraham Vita d' Angeli	9	5	Giovanni Battista Sbardella	9	5
Daniel Bonfil e figlio	4	2	Mosè David Sarfati	7	Hubisch e Timoni danesi	8	4	Aron e Felice Alteras	7	4
Menachen di Leon Vivante	3	1	Salamon Treves e nipoti q. Emanuel	5	Mosè Reviatto	6	3	Hubisch e Timoni danesi	6	4
<b>Total Top 10</b>	<b>175</b>	<b>97</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>131</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>173</b>	<b>95</b>	<b>Total Top 10</b>	<b>139</b>	<b>80</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

Encore plus que dans le cas égyptien, les négociants juifs gèrent une partie majoritaire du commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* entre Venise et la Syrie. Les expéditeurs les plus importants sont en fait Memo Curiel, Abraham Vita d'Angeli, Joseph Treves q. Emmanuel, Daniel Bonfil, Mosè David Sarfati et Marco di Abraham Malta. Certains d'entre eux appartiennent à l'élite juive vénitienne du XVIII<sup>e</sup> siècle et sont de grands marchands internationaux. Du côté des importateurs, deux familles juives dépassent nettement les autres négociants : les Picciotto et les Alteras.

Les Picciotto n'appartiennent pas à la nation vénitienne à Alep. Ils sont des Juifs livournais : dans les manifestes ils sont toujours indiqués comme des sujets toscans et parfois napolitains ou ottomans, alors que les consuls vénitiens à Alep soulignent à plusieurs reprises qu'il s'agit d'une maison livournaise<sup>1565</sup>. Cela n'exclut pas, cependant, leur profonde implication dans le commerce vénitien. Au contraire, d'après les manifestes d'exportation, les différentes raisons sociales des Picciotto reçoivent un tiers de toutes les cargaisons de perles de verre arrivées à Alep entre 1781 et 1797. Les Juifs vénitiens sont les principaux fournisseurs de perles des maisons Picciotto : la Raffael Picciotto e figli<sup>1566</sup> reçoit 73 % de ses cargaisons de Memo Curiel, alors que Daniel Bonfil, Abraham di David Almeda, Josef Treves q. Emmanuel, Moisé David Sarfati, Abraham Vita d'Angeli, Salomon Treves fournissent la presque totalité des perles aux maisons Illel Picciotto e figli et Moisé Picciotto. Le cas des Picciotto confirme, par ailleurs, l'important rôle que les négociants étrangers continuent à jouer pour le commerce vénitien à Alep dans toute la seconde moitié du siècle.

Les Alteras sont la famille juive vénitienne la plus importante à Alep dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1567</sup>. Les intérêts commerciaux des Alteras se concentrent surtout dans les places de l'Empire ottoman et à Livourne, où agissent leurs agents coreligionnaires, alors que le chef de la famille, Sabato Alteras, réside à Venise<sup>1568</sup>. Au fil du temps, plusieurs maisons sont actives sur la place syrienne : la Isach Alteras e figli, la Aron e Felice Alteras, la Salomon Alteras e figli et la

---

<sup>1565</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918 ; b. 603, c. 82, 18.03.1769, c.s.n., 25.05.1772 ; *Ibid.*, b. 604, c.s.n., 10.07.1780 ; Vera Costantini « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 167 ; Abraham Marcus, *The Middle East on the Eve of Modernity, Aleppo in the Eighteenth Century*, *op. cit.*, p. 46. Compte tenu de ces témoignages, nous ne comprenons pas pourquoi Erica Ianiro les considère parmi les maisons juives vénitiennes, Erica Ianiro, *Levante*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>1566</sup> L'importance de cette maison pour le commerce aleppin est montrée par le fait que, dans les années 1780, Raffael Picciotto est l'intermédiaire à Alep des *sheik* qui fournissent les escortes aux caravanes, Rene Barendse, *Arabian seas, 1700-1763*, *op. cit.*, p. 227.

<sup>1567</sup> Entre 1762 et 1764, le siège consulaire étant vacant, David Alteras est le fondé de pouvoir chargé du consul à Alep. Les Alteras demandent un *berat* de protection pour tous leurs agents dans l'Empire ottoman, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 157, 160-161, 165-166.

<sup>1568</sup> Suares Della Pegna est l'agent commercial à Livourne, Hibsich à Constantinople, Behor Hossen à Baghdad, Iosef Doek Cohen q. Sciamhum à Bassora, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 165.

Manuel Alteras e figli. Ensemble, elles importent un tiers de toute les perles de verre qui atteignent Alep en 1781-1797. Les dépêches consulaires soulignent que la maison Salamon Alteras jouit d'une excellente réputation à Alep et possède une agence à Bassora, gérée par Salamon Ancona, dans les années 1750<sup>1569</sup>. La maison Salamon Alteras e figli se sépare dans la seconde moitié des années 1780, quand les frères Alteras créent la Salamon Alteras e compagni et la Aron et Felice Alteras. Les affaires de la famille sont relativement prospères jusqu'aux dernières décennies du siècle<sup>1570</sup>. En ce qui concerne les perles de verre, les fournisseurs majeurs des différentes maisons Alteras sont essentiellement d'autres importants Juifs vénitiens : Memo Curiel, Abraham Vita d'Angeli, Daniel Bonfil, Josef Treves q. Emmanuel, Mosè David Sarfati et Menachen di Leon Vivante.

Les Belilios sont une autre importante famille juive dont les affaires se déroulent essentiellement entre Venise, Livourne et Alep<sup>1571</sup>. Leur phase la plus prospère se situe dans la première moitié du siècle : en 1754 le consul vénitien à Alep, Gerolamo Brigadi, écrit aux *Cinque Savi* que : « à mon arrivée dans ce poste, j'ai trouvé une maison des MM. Jsac et Josef Belilios, marchands vénitiens juifs avec des activités de négoce considérables partout »<sup>1572</sup>. Malgré l'extension de leur réseau et l'internationalisation des affaires de la famille, en 1756, la faillite de la maison Belilios d'Alep et l'implication de celle de Venise (« compagna, e cointeressata ») constitue un coup dur pour leur fortune et leur réputation<sup>1573</sup>. Dans la seconde moitié du siècle leur commerce est moindre, tant pour la maison syrienne que pour celle vénitienne. La maison d'Emanuel Vita Belilios, arrivé jeune au Levant depuis Venise après la mort, en 1770, de son oncle Isach q. Emanuel Belilios, demeure active à Alep pour toute la seconde moitié du siècle<sup>1574</sup>. Le chiffre global a probablement diminué, tout comme l'importance de la famille au sein du groupe des Juifs vénitiens<sup>1575</sup>. Emanuel Vita Belilios est

<sup>1569</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 19.10.1754, c.s.n., 01.10.1756.

<sup>1570</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 165 ; Erica Ianiro, *Levante, op. cit.*, p. 217-219.

<sup>1571</sup> Le succès des Belilios passe par l'élargissement de leur réseau marchand et porte sur la création de liens stratégiques de parenté : au XVIII<sup>e</sup> siècle, pendant au moins trois générations, les Belilios s'apparentent avec la famille des Baruch Carvaglio de Livourne. La famille figure parmi les fournisseurs et les agents de la « Ergas & Silvera », dont le cas a été étudié dans Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale, op. cit.*, p. 63, p. 273-274.

<sup>1572</sup> « Al mio arrivo a questo decorso impiego ho trovato una casa delli SS.ri Jsac, e Josef Belilios veneti mercanti ebrei di un giro considerabile per tutte le parti », ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n., 19.10.1754.

<sup>1573</sup> La faillite de la maison aleppine représente un événement relativement important au niveau international, ne serait-ce que pour la présence d'une série de relations commerciales et financières internationales. Si, à Alep, la colère des créanciers « Turcs et d'autres Nations » est apaisée avec la consignation des marchandises stockées dans les entrepôts des Belilios (pour une valeur de 74 000 piastres, soit 14 000 ducats environ) et l'intermédiation de Simon Alteras et du consul Gerolamo Brigadi, les demandes de remboursement de quatre maisons livournaises provoquent la mobilisation des représentants impériaux (*Residente* et ambassadeur extraordinaire) auprès des autorités vénitienes, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 185, c. 102r-103r. Voir également Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 167-169.

<sup>1574</sup> Isach q. Emanuel Belilios laisse des dettes pour 18 800 piastres, Erica Ianiro, *Levante, op. cit.*, p. 217.

<sup>1575</sup> En 1790, dans le contexte des *tanse* payés par les membres de l'*Università degli Ebrei*, Abram et Salamon Belilios paient 27 ducats et 10 *grossi*, alors que Abram Curiel paie un peu plus de 78 ducats, Emanuel Jacur 104, Gabriel et frères

actif dans le commerce des perles de verre, mais sa part se situe autour de 6 % des cargaisons arrivées en 1781-1797, un pourcentage faible mais non insignifiant, ultérieure démonstration de la perte de centralité de sa famille dans le commerce aleppin.

Les manifestes montrent également la présence d'un important négociant et banquier arménien parmi les exportateurs, le marquis Giovanni de Serpos qui y figure toujours comme sujet ottoman<sup>1576</sup>. Giovanni et son frère Tommaso gèrent une série de trafics commerciaux en Méditerranée, entre Constantinople, Venise, Alep, Gênes et la Barbarie, où ils expédient les marchandises vénitiennes en échange du sel et de l'huile de Tunisie et d'Algérie<sup>1577</sup>. Pour ces négociants arméniens, la Syrie et la Mésopotamie constituent, en tout cas, une région d'intérêt. Ils s'appuient sur un agent, Giuseppe Leoni q. Paulo, qui voyage entre Baghdâd et Bassora et vend, entre autres, des *manifatture a lume*<sup>1578</sup>. Les deux frères sont particulièrement actifs sur le marché aleppin. En 1780, le *Bailo* à Constantinople, Andrea Memmo, ordonne au consul vénitien à Alep, Salesio Rizzini, de retirer la patente de négociant à Isach Alteras et c'est seulement après l'intervention résolue des frères de Serpos qu'il révoque sa décision<sup>1579</sup>. Aux deux maisons Isach Alteras e figli et Salamon Alteras e figli, Giovanni de Serpos confie un quart de ses cargaisons de perles expédiées à Alep. Au-delà des liens avec les Alteras, dans les dernières décennies du siècle, les de Serpos sont probablement impliqués dans le commerce aleppin à travers Gio. Batta Sbardella, un négociant vénitien envoyé en 1780 dans la ville syrienne par Tommaso de Serpos pour ouvrir une maison de négoce<sup>1580</sup>. En fait, 22 % des cargaisons de perles expédiées par Giovanni de Serpos à Alep en 1781-1797 est adressé à Gio. Batta Sbardella. Le lien avec le monde des perles de verre vénitiennes ne se limite pas aux envois au Levant : en 1792, le marquis obtient des *Inquisitori di Stato* la permission d'accompagner une « principessa forestiera » dans le four à *margherite* de Andrea Cecconi Gasparini, un renommé patron *margariter*<sup>1581</sup>.

Contrairement au cas égyptien, le marché syrien ne voit pas l'émergence d'un groupe d'expéditeurs marchands-fabricants de perles de verre. Les très rares cargaisons envoyées par Gio.

---

Malta 123 et la triade Salamon Treves et neveux, Lazzaro Vivante et frère et Daniel Bonfil, 125 ducats chacun, ASVe, *Ebrei*, b. 15, 01.12.1790.

<sup>1576</sup> Malheureusement, les informations concernant Giovanni de Serpos sont extrêmement limitées. En 1783 il initie et finance la rédaction d'une « Dissertazione polemico-critica sopra due dubbi di coscienza concernenti gli armeni cattolici » de la part d'un jésuite croate de Perasto, père Josip Marinović, sur lequel il y a un article en serbo-croate, Vinicije B. Lupis, « O armensko-hrvatskim kontaktima », *Društvena istraživanja*, n°18, 2009, p. 203-217.

<sup>1577</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie b. 366, c. 78, 08.06.1765.

<sup>1578</sup> Le Leoni est un sujet vénitien résident à Bassora, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 170. En 1771, l'agent se révèle débiteur des frères de Serpos pour une somme de 5 598 piastres ottomanes (1 430 sequins vénitiens), résultat d'une série de mauvais affaires, dépenses imprévues et accidents, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 378, c. 50, 07.07.1771, 22.10.1772.

<sup>1579</sup> *Ibid.*, b. 604, c. 9, 29.02.1780, *inserta* du 17.03.1780.

<sup>1580</sup> *Ibid.*, c.s.n., 15.05.1780.

<sup>1581</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, c.s.n., 22.05.1792.

Batta Colledan, Antonio Gaspari et Giorgio Barbaria atteignent à peine 1% du total, probablement à cause de la présence de maisons de commerce solides et établies depuis longtemps sur la place syrienne. En fait, les marges de manœuvre pour ces acteurs nouveaux sont très limitées : en ce qui concerne la concentration du marché, tout type de perles confondu, les dix premiers acteurs contrôlent 83 % des expéditions et 85 % des importations, des chiffres supérieurs à ceux du marché égyptien. Ainsi, la répartition du marché apparaît très concentrée (Tableau 56).

**Tableau 56. Répartition du marché aleppin des perles de verre vénitiennes, 1781-1797**

Part de marché des acteurs (%)	Exportations		Importations	
	Acteurs	% cargaisons	Acteurs	% cargaisons
<b>10-25</b>	3	42.9	3	39.8
<b>5-10</b>	4	30.9	5	37.8
<b>1-5</b>	8	18.4	8	16.7
<b>0-1</b>	19	7.9	15	5.6
<b>Total</b>	34	100.0	31	100.0

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 913-918.

Le marché aleppin des perles est reparti entre trois grands négociants qui contrôlent 40 % environ des expéditions et des importations, une douzaine de petits-moyens négociants qui assurent la moitié environ des envois et des importations, et une série de micro-acteurs qui se répartissent la quantité résiduelle des cargaisons. La centralité des Picciotto et des Alteras semble indiquer une concentration plus forte que sur le marché alexandrin : les différentes maisons Picciotto reçoivent 31.5 % des cargaisons de perles arrivées à Alep et, dans le cas des Alteras, ce chiffre s'élève à 33.3 % du total (dans les deux cas, tout type de perles confondu). En fait, le commerce aleppin des perles de verre en 1781-1797 est largement contrôlé par les négociants juifs vénitiens et livournais qui, ensemble, expédient 78 % et reçoivent 80 % des cargaisons. La part des Juifs vénitiens est de 67.5 % pour les exportations et de 45 % pour les importations, alors que à Alexandrette les maisons étrangères reçoivent 36 % des cargaisons de perles entre 1781 et 1797. Ce n'est pas un élément surprenant, compte tenu de la spécialisation des Juifs vénitiens dans le commerce avec l'Empire ottoman et du rôle joué par les sépharades à Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1582</sup>. Un seul marchand arménien, Giovanni de Serpos, contrôle 8% des expéditions, ce qui conforte l'engagement des Arméniens dans le négoce des perles de verre au Levant. Globalement, la part des Juifs dans le commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* entre Venise et Alep semble être considérablement supérieure à celle des sépharades dans le commerce entre la ville syrienne et Marseille ou Livourne et à leur part sur

<sup>1582</sup> Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 166 ; Maria Fusaro, « Cooperating Mercantile Networks in the Early Modern Mediterranean », *art. cit.*, p. 716 ; Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale*, *op. cit.*, p. 161, 172-173.

l'ensemble du commerce vénitien<sup>1583</sup>. Les manifestes montrent également qu'à la fin du siècle les échanges entre négociants juifs vénitiens et livournais, négociants arméniens et maisons de négoce chrétiennes occidentales sont relativement fréquents. Comme dans le cas du commerce entre Venise et Alexandrie, le négoce est capable de dépasser, au besoin, les frontières confessionnelles<sup>1584</sup>. Mais quelles sont les marges de profit qu'un commerce de niche comme celui des perles de verre peut offrir à ces opérateurs ?

#### 12.4.2. Une étude de cas sur la profitabilité du commerce des perles de verre entre Venise et Alep

À côté des nouvelles sur l'évolution du commerce, sur l'arrivée ou le départ des caravanes ou sur leur absence, les dépêches aleppines contiennent plusieurs références aux prix des perles de faux corail à Alep entre les années 1760 et 1780. Ces sources permettent déjà de suivre l'évolution de ces échanges et d'apercevoir les effets de l'absence de caravanes ou des guerres. En croisant les informations issues des dépêches avec celles produites par les magistratures vénitiennes, il est possible de suivre dans le détail la filière de production et de vente d'un bouquet de *corniola sottile* entre Venise et le Levant, des mains de l'ouvrier vénitien, à travers la séquence des intermédiaires, jusqu'aux mains des négociants caravaniers et de mesurer ainsi la position chaque acteur à l'intérieur de la filière. À travers ce cas particulier, nous avancerons des hypothèses sur les profits obtenus par les négociants de l'Art des *Perleri* et par les négociants à Alep.

L'épisode se déroule en 1775 et les protagonistes sont, essentiellement, un maître ouvrier de l'Art des *Perleri*, un négociant de la même corporation et un négociant juif vénitien. En septembre 1775, dans le cadre d'une des habituelles visites de contrôle de l'Art des *Perleri*, 21 sacs de *corniola* fine de 280 grains par fil de mauvaise qualité sont trouvés dans l'entrepôt de Abraham di David Almeda. Les perles de faux corail avaient été vendues au négociant juif par le négociant *perler* Antonio Roan, qui les avait commandées au maître-ouvrier Antonio Moraziol. Inférieures aux standards corporatifs,

---

<sup>1583</sup> En 1743-47, les Sépharades contrôlaient 13 à 53 % des importations à Alep depuis Marseille et 12-13 % des exportations de la ville syrienne vers le port phocéén, Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale, op. cit.*, p. 161. D'après Jean-Pierre Filippini, entre les années 1760 et 1790, ils contrôlent 11 à 35 % des exportations livournaises vers le Levant, Jean-Pierre Filippini, *Il porto di Livorno e la Toscana, 1676-1814*, vol. III, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1998, p. 256-273. En 1770-1775, la part des négociants juifs dans le commerce des quatre douanes vénitiennes est de 8.17 % aux importations et 5.17 % aux exportations, Vera Costantini, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *art. cit.*, p. 166.

<sup>1584</sup> En 1784-1790, l'arménien Giovanni de Serpos expédie à trois reprises des *conterie* et des *manifatture a lume* aux Alteras d'Alep ; en 1795 et 1796, la maison vénitienne d'origine allemande Rech e Laminit envoie à trois reprises des perles à Moisé e Nissim Ancona, Juifs livournais, et deux fois à Aron Alteras, Juif vénitien. ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 915, 30.04.1784, 06.09.1784, 15.02.1790 ; *Ibid.*, b. 916, 02.08.1787 ; *Ibid.*, b. 918, 28.02.1795, 29.08.1795, 06.04.1796, 12.05.1796. Par ailleurs, la lecture du *costituto* présenté en 1771 au notaire vénitien Carlo Cavaletti par l'agent des frères de Serpos, révèle des nombreuses relations de crédit et de négoce avec les Alteras et les Picciotto d'Alep et d'autres Juifs « ottomans » entre 1756 et 1764, *Ibid.*, b. 378, c. 50, 07.07. 1771.

les perles sont remises au magistrat de contrôle, les *Censori*, qui ouvre un procès inquisitorial pour éclairer la situation. À la fin des interrogatoires, les autorités vénitiennes commandent la destruction publique de la *corniola* trouvée, la vente des verres cassés à un patron de four de Murano et le remboursement du prix payé à Abraham di David Almeda par Antonio Roan et Antonio Moraziol<sup>1585</sup>. Ces bouquets de *corniole* n'ont donc pas atteint Alep et le Levant, mais les informations concernant les *mercedi* et les prix en gros que les interrogatoires laissent émerger peuvent être comparées aux prix des perles au Levant, afin de saisir le parcours de fabrication et de vente d'un hypothétique bouquet de *corniola* entre Venise et Alep. L'hypothèse est d'autant plus plausible que Abraham di David Almeda est présent dans les manifestes d'exportation comme expéditeur de *manifatture a lume* à Alexandrette entre 1782 et 1785<sup>1586</sup>.

Le 23 septembre 1775, les autorités vénitiennes interrogent Antonio Moraziol au sujet des perles de mauvaise qualité trouvées chez le négociant Almeda. Le maître affirme avoir fabriqué 22 paquets de *corniola* sur commande d'Antonio Roan et que ceux de 280 grains par fil lui ont été payés, en espèces, 44 sous par *libbra*, d'après le contrat régulièrement conclu dans la maison dudit négociant. La *mercede* - le prix payé - était inférieure au tarif de la corporation, mais la situation de précarité, causée par l'absence de travail, avait poussé Moraziol à l'accepter. Le maître-ouvrier affirme également qu'il était présent dans l'atelier du Roan quand le négociant Almeda est arrivé pour examiner le produit fini, bouquet par bouquet, à la lumière de la fenêtre, observant qu'ils étaient irréguliers tant dans la coloration que dans la dimension des grains. Malgré ces défauts, Abraham di David Almeda accepte de payer l'acompte de 50 ducats et d'une pièce de toile au négociant Antonio Roan<sup>1587</sup>.

Trois jours après, les *Censori* interrogent Antonio Roan q. Giuseppe. Le négociant de la corporation confirme avoir commandé 300 *libbre* de *corniola* à Antonio Moraziol entre mars et juillet, quand il a reçu 22 bouquets de 198 *libbre*, qu'il a payés entre 44 et 47 sous par *libbra* en espèces, alors que, dans le tarif, le même article est évalué de 50 sous. Ensuite, il affirme d'avoir vendu ces bouquets avec d'autres *corniole* au négociant juif Abraham di David Almeda pour 12 000 livres environ. Le contrat entre les deux négociants a été établi à travers l'intermédiation du courtier public Iseppo Galon. Le paiement prévu est de deux tiers en espèces et pour un tiers en toiles *costanze* colorées, au prix de 6 livres par bras, alors que le prix de la *corniola* est fixé à 4 livres et 5 sous par

---

<sup>1585</sup> ASVe, *Censori*, b. 31, c.s.n., 02.10.1775 et suivantes.

<sup>1586</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 914, c.s.n. 07.12.1782 ; *Ibid.*, b. 915, c.s.n. 16.02.1785, c.s.n. 17.02.1785. Il est également présent dans trois manifestes de navires destinés à Alexandrie d'Égypte en 1757, 1760 et 1763 comme expéditeur de quinze barils de *conterie* et deux caisses de *manifatture a lume*, *Ibid.*, b. 605, 07.08.1757, 21.09.1760, 07.08.1763.

<sup>1587</sup> ASVe, *Censori*, b. 31, c.s.n. 23.09.1775.



*libbra*. Malgré les défauts de qualité signalés par le négociant juif, le négoce a lieu<sup>1588</sup>. Les informations relatives à cette première phase sont indiquées dans le Tableau 57, les prix ont été transformés en sous par bouquet, le bouquet de *corniola* fine étant normalement de 9 *libbre sottili*.

**Tableau 57. Mercedi et prix de gros d'un bouquet de *corniola* fine à Venise en 1775 (en sous)**

<i>Mercede</i> moyenne aux fabricants	<i>Mercede</i> selon le tarif	Prix de vente à Almeda
405	450	765

D'après : ASVe, *Censori*, b. 31, c.s.n. 23.09.1775, c.s.n. 26.09.1775.

Le premier élément qui ressort de cet épisode est la différence entre la *mercede* payée par Roan à Moraziol et le prix de vente à Almeda : 360 sous par chaque bouquet, soit un gain théorique de 89 % pour le négociant de l'Art. Il est néanmoins difficile d'établir si la *mercede* payée au maître-ouvrier comprend ou pas la canne de verre fournie par le négociant de l'Art, car ni Antonio Moraziol ni Antonio Roan ne mentionnent le sujet<sup>1589</sup>. Par ailleurs, il demeure extrêmement compliqué d'établir le coût de la canne *corniola* chez les patrons de four de Murano. Il y a des exemples concernant les *Margariteri* : en 1794, la canne restée dans l'atelier de Paolo dal Piz après sa mort est évaluée entre 22 et 34 ducats courants par *mier*, soit entre 2 728 et 4 080 sous par 1 000 *libbre sottili*<sup>1590</sup>. Le prix d'achat de 9 *libbre* de canne, l'équivalent d'un bouquet, équivaldrait donc à 24-37 sous, bien que probablement le prix des cannes destinées aux *Perleri* est plus élevé. Même en doublant le prix de la canne et en le supposant à 70-80 sous pour 9 *libbre* (à la charge du négociant *perler*), la différence entre la *mercede* et le prix de gros demeure encore considérable, tout en incluant aussi la commission à payer au courtier, que nous pouvons estimer de 2 % à 2.5 % du prix de vente<sup>1591</sup>.

En ce qui concerne le prix de gros des *corniole* sur la place vénitienne, le tarif des maisons Malanotti et Ros indique qu'à la fin des années 1760 il va de 72 à 88 sous par *libbra*, c'est-à-dire 648 à 792 sous par bouquet<sup>1592</sup>. Le prix payé par Almeda (85 sous par *libbra*, 765 sous par bouquet) s'accorde plutôt bien avec cette fourchette de prix<sup>1593</sup>.

<sup>1588</sup> *Ibid.*, c.s.n. 26.09.1775.

<sup>1589</sup> Par exemple, dans un procès des *Censori* en 1772, le *perler* Angelo Lazzari affirme qu'au début le négociant Giacomo Bellandis payait la canne fournie pour la fabrication des *corone* de nacre, mais après c'était à lui de rembourser le négociant pour la canne, *Ibid.*, b. 21, fasc. 21, c.s.n. 18.02.1771 (M.V.).

<sup>1590</sup> *Ibid.*, b. 32, c.s.n. 20.08.1794 et suivantes.

<sup>1591</sup> ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820, fasc. D, c.s.n. 19.02.1750 ; *Ibid.*, fasc. G.

<sup>1592</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 371, c.25, 20.01.1767.

<sup>1593</sup> Au contraire, dans le cas d'un négoce (interdit) direct entre un maître-ouvrier *perler* et un négociant extérieur à l'Art, le prix baisse considérablement car l'intermédiation des négociants de l'Art est évincée : c'est le cas de Giacomo Lazzari qui, en 1779, vend directement au « juif du Ghetto » Ori Levi plusieurs fois dans l'année de la *corniola* à 55 sous par *libbra*, utilisant illégalement la canne fournie par les négociants de l'Art Andrea Varuti, Pietro Sermonti e Giorgio Barbaria. Ori Levi est condamné au paiement de 50 ducats aux *Censori*, ASVe, *Censori*, b. 31, c.s.n., 13.08.1779.

En supposant donc un prix d'achat de la canne à 75 sous et une commission au courtier de 2% sur le prix de vente, avec une *mercede* moyenne de 405 sous par bouquet, la vente d'un bouquet de *corniola* fine à Abraham di David Almeda génère un profit de 270 sous pour le négociant Antonio Roan (54 % de l'investissement). Par ailleurs, même respectant le tarif de l'Art, le profit (225 sous par bouquet) serait important (33 %)<sup>1594</sup>.

Le cas Moraziol-Roan-Almeda ne peut pas être utilisé pour parvenir à des conclusions générales sur les profits des négociants *perleri*, pourtant il présente plusieurs éléments intéressants. En premier lieu, il montre que les négociants de l'Art peuvent payer les maîtres-ouvriers au-dessous du tarif (jusqu'à -12 % dans le cas de Moraziol) sans subir des conséquences de la part des autorités vénitienes (les *Censori* ne sanctionnent pas le négociant pour n'avoir pas respecté le tarif). En deuxième lieu, le cas montre l'organisation du négoce : la commande de Roan à Moraziol est réglée par un contrat, l'affaire entre Roan et Almeda par la médiation d'un courtier public. En troisième lieu, l'épisode montre que les négociants de l'Art peuvent disposer d'une marge de profit important lors de la vente des perles aux négociants de la place vénitienne. Autrement dit, la différence entre les coûts de fabrication et d'intermédiation et le prix de vente (en gros) est élevé.

La *corniola* saisie à Abraham di David Almeda est, comme nous l'avons dit, détruite en public à cause de sa mauvaise qualité. Nous pouvons toutefois envisager la continuation du voyage d'un bouquet de *corniola*, afin d'en saisir la rentabilité une fois vendue au Levant. Le point de départ de la seconde partie de la filière est, donc, un bouquet de perles de verre en faux corail fin, acheté à Venise à 765 sous. Abraham di David Almeda est un négociant moyen, il n'appartient pas à l'élite marchande vénitienne, et n'est pas parmi les plus riches juifs vénitiens au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1595</sup>. Il n'est pas non plus l'un des plus importants négociants exportateurs de *manifatture a lume* entre 1781 et 1797 : il envoie 5 caisses de perles de verre à Alexandrette en 1782 et 12 en 1785, alors que sur l'ensemble des cargaisons de perles expédiées, il est 36<sup>e</sup> sur 140 négociants<sup>1596</sup>. Autrement dit, Abraham di David Almeda représente un négociant en gros d'importance moyenne, l'un des milliers qui peuplent l'Europe et la Méditerranée à cette époque. Il est plausible que, faute de réquisition de la part des *Censori*, il aurait pu expédier en Syrie les bouquets de *corniola*.

---

<sup>1594</sup> Dans le premier cas : prix de vente 765 sous ; *mercede* 405 sous ; coût d'achat de la canne 75 sous ; commission 15 sous. En cas de respect du tarif, la *mercede* s'élève à 450 sous.

<sup>1595</sup> En 1790, parmi les membres de l'Université des Juifs il y a un « Abram Almeda » qui paie une *tanza* de 19 ducats et 21 *grossi*, alors que la triade Bonfil, Vivante et Treves paie 125 ducats et 9 *grossi* chacun, ASVe, *Ebrei*, b. 15, c.s.n. 01.12.1790 ; voir aussi Marino Berengo, « Gli ebrei veneziani alla fine del Settecento », *art. cit.* Cela n'implique pas un manque de dynamisme de la part d'Almeda, comme le montre le fait qu'en 1783 il affrète la checchia *Bella Giuditta* pour une expédition commerciale aux Amériques, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 710bis, c. 69 (24.10.1783).

<sup>1596</sup> Il se situe au 29<sup>e</sup> rang sur 73 expéditeurs de perles vers Alexandrie d'Égypte entre 1747 et 1763.

Pour ce faire, les perles doivent être rassemblées dans des colis, probablement des caisses dans le cas des *manifatture a lume*, puis transportées aux douanes au bord des *peate*<sup>1597</sup> et, enfin, chargées sur un navire marchand jusqu'au Levant. Le Tableau 58 montre en détail tous les frais à payer pour la préparation des colis, le chargement, les droits douaniers, le fret et l'assurance d'un bouquet de *corniola* destiné à Alep au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 58. Estimation des coûts d'expédition d'un bouquet de *corniola fine***

Liste des frais	Coût (sous vénitiens)
Caisse, préparation colis, porteurs, chargement, <i>peate</i>	2
Droits douaniers de sortie <sup>1598</sup>	3,6
Fret jusqu'à Alexandrette <sup>1599</sup>	18
Assurance <sup>1600</sup>	36
Total	59,6

D'après : ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21, c.s.n. 11.08.1790 ; *Ibid.*, b. 40.

Au total, donc, il faut dépenser 60 sous environ pour expédier à Alexandrette un bouquet de *corniola* de 9 *libbre sottili*, acheté à Venise à 765 sous. L'ensemble de ces coûts s'élève à 7.8 % du prix d'achat.

D'après les manifestes d'exportation, pour les perles de verre, le consignataire de Abraham di David Almeda à Alep est la maison de négoce livournaise Illel Picciotto e figli. Sur les 17 colis qu'il expédie à Alexandrette, 5 sont au nom<sup>1601</sup> d'Almeda, alors que les autres n'ont aucune indication de propriété. Il est possible qu'Almeda soit le commissionnaire des Picciotto<sup>1602</sup>.

Une fois débarqués à Alexandrette, les colis sont transférés sur les chameaux pour être transportés à Alep, où ils payent tant le droit au consulat vénitien (2%) que le droit douanier ottoman (3%). Les deux impôts sont calculés *ad valorem*. Abraham di David Almeda a reçu la *corniola* achetée à Venise en septembre 1775 et s'il l'avait expédié immédiatement en Syrie, les colis seraient arrivés à Alexandrette entre septembre et octobre. Cet élément est important pour estimer la période hypothétique de vente du bouquet : en 1775, le commerce à Alep est bloqué et deux caravanes seulement quittent la ville syrienne pour Baghdâd entre avril et juillet<sup>1603</sup>. Donc, la *corniola* d'Almeda

<sup>1597</sup> Pour une étude sur la navigation dans la lagune vénitienne, voir Walter Panciera, *L'acqua giusta*, *op. cit.*, p. 29-109 en particulier.

<sup>1598</sup> Équivalent à 6 *grossi* (V.P.) pour 100 *libbre sottili* de *manifatture a lume*, 24 *grossi* (1 ducat) équivalent à 8 livres vénitiennes.

<sup>1599</sup> Calculé sur le fret estimé en 1790 pour transporter 100 *libbre* de *conterie* en Égypte (10 livres vénitiennes). Les frets pour les autres destinations sont les suivants : pour l'Afrique du Nord 72 livres, pour Cadix et Lisbonne 46 livres et 10 sous, pour Marseille 30 livres, ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21, c.s.n. 11.08.1790.

<sup>1600</sup> Selon une hypothèse de 5% (période de paix) sur le prix estimé en douane.

<sup>1601</sup> « Per conto di ».

<sup>1602</sup> Katsumi Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant, d'Alep à Marseille*, *op. cit.*, p. 74-78.

<sup>1603</sup> La caravane de Bassora n'a pas eu lieu à cause des attaques des tribus arabes, Erica Ianaro, *Levante*, *op. cit.*, p. 354-355.

aurait dû attendre 1776 pour être vendue aux négociants caravaniers. Le Tableau 59 offre une estimation des frais à payer pour un bouquet de *corniola* fine entre Alexandrette et Alep, avec un taux de change de 4 livres et 16 sous vénitiens environ par piastre<sup>1604</sup>.

**Tableau 59. Estimation des frais à payer en Syrie pour un bouquet de *corniola* fine**

Liste des frais	Coût (sous vénitiens)
Transport Alexandrette-Alep <sup>1605</sup>	23
Droit consulaire à 2% <sup>1606</sup>	15
Droit ottoman à 3% <sup>1607</sup>	22
Total	60

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, b. 603, c.s.n. 26.05.1776 ; BMC, *Cicogna*, 2728, fasc. 45, c. 76.

En Syrie, en 1776, le bouquet de *corniola* aurait dû payer 60 sous pour le transport et les droits. Les dépêches consulaires de cette année indiquent que le prix courant des perles vénitiennes de faux corail à Alep est de 11 piastres par bouquet fin, c'est-à-dire 1 056 sous. Malheureusement, les sources ne spécifient pas s'il s'agit d'un prix pour une transaction en liquide ou en troc, le premier cas est moins fréquent. La commission que Picciotto paie à Almeda peut être estimée à 2%. Les chiffres jusqu'ici présentés sont indiqués dans le Tableau 60.

**Tableau 60. Estimation du profit sur un bouquet de *corniola* fine à Alep**

Liste des frais	Coût (sous)
Achat du bouquet à Venise	765
Frais pour l'expédition depuis Venise	60
Frais en Syrie	60
Frais d'entrepôt pour six mois <sup>1608</sup>	35
Commission	15
Total	935
Prix de vente à Alep (1776)	1 056
Différence	121

D'après : ASVe, *Censori*, b. 21, fasc. 21, c.s.n. 11.08.1790 ; *Ibid.*, b. 31, c.s.n. 26.09.1775 ; *Ibid.*, b. 40 ; ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 26.05.1776. BMC, *Cicogna*, 2728, fasc. 45, c. 76.

La vente du bouquet de *corniola* à Alep en 1776 aurait donc généré un profit de 121 sous environ pour Picciotto, ce qui équivaudrait à 13 % de l'investissement. L'hypothèse jusqu'ici dessinée se

<sup>1604</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603, c.s.n. 24.10.1774.

<sup>1605</sup> Le compte rendu du négociant arménien analysé précédemment a montré qu'il faut dépenser 197 sous environ pour expédier un bouquet de *corniola* de Venise à Baghdâd. Après, nous avons vu que les coûts du voyage Venise-Alexandrette pourraient être estimés à 27 sous environ : ils en restent 170. Compte tenu de la distance entre Alexandrette et Alep (140 km environ), et entre cette ville et Baghdâd (900 km environ), il est plausible que le coût de transport d'un bouquet de *corniola* entre le port et la ville syrienne équivaut à 23 sous.

<sup>1606</sup> Calculé sur le tarif établi pour la *corniola* fine en 1776 entre négociants et consul vénitiens (7 5/8 piastres, soit 733 sous environ par bouquet), ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, b. 603, c.s.n. 26.05.1776.

<sup>1607</sup> Calculé sur le tarif de 1776.

<sup>1608</sup> Faute de sources, nous avons hypnotisé un coût par mois équivalant à 0.5% du prix d'un bouquet, soit 5 sous environ.

fonde sur plusieurs estimations et suppositions, mais le résultat apparaît suffisamment cohérent, bien qu'il ne puisse pas être généralisé pour le commerce des perles de verre sur tous les marchés. Le profit que Picciotto aurait obtenu semble intéressant, mais il faut considérer que le prix de vente à Alep est relativement élevé en 1776. En 1775, l'estimation d'un bouquet de *corniola* fine est de 8 piastres, c'est-à-dire 768 sous, ce qui aurait entraîné une perte de 18 % environ pour le négociant d'Alep.

Comme toujours dans le monde du négoce, le choix (ou la chance) du bon moment joue un rôle décisif dans le commerce international des perles de verre. Bien qu'hypothétique, le cas analysé indique que dans les phases d'expansion le commerce des *corniole* vénitiennes au Levant au XVIII<sup>e</sup> siècle génère des profits non négligeables. Les marchands en Syrie et, probablement, les marchands-fabricants de l'Art sont sans doute les acteurs qui en tirent la majeure partie, alors qu'Almeda, un négociant dépourvu d'agent à Alep, ne joue que le rôle de commissionnaire. Finalement, bien qu'il s'agisse d'un produit de niche, les perles de verre permettent aux opérateurs qui s'inscrivent dans sa filière d'obtenir de bons profits.

## Conclusion

La présence marchande et les trafics des Vénitiens à Alep trouvent de nouveaux espaces de croissance au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui entraîne, par ailleurs, le rétablissement d'une maison consulaire au milieu du siècle. À cette époque, une poignée de maisons juives vénitiennes gère les trafics entre Venise et la ville syrienne, même si une partie considérable de ceux-ci est dans les mains des négociants étrangers (anglais et livournais). Les données quantitatives sont limitées, mais celles analysées indiquent que, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le commerce vénitien à Alep pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 700 000 et 1 million de livres tournois, ce qui équivaldrait à un tiers environ de la valeur du commerce français. Face à la suprématie du royaume de France, le volume du commerce de la République de Venise est considérablement moindre, mais non insignifiant, et probablement au même niveau que celui de l'Angleterre et de Livourne.

L'examen des dépêches consulaires montre l'importance de la place aleppine pour l'exportation de biens manufacturés vénitiens ou provenant de Venise. De ce point de vue, dans la seconde moitié du *Settecento*, Alep représente un marché comparable à celui du Caire. Une grosse partie des profits obtenus dans la ville syrienne est probablement investie dans l'achat du coton chypriote et syrien. L'analyse des exportations vénitiennes montre une faible part des tissus et, sans surprise, des denrées coloniales, alors que les perles de verre, les marchandises allemands et le papier constituent le cœur des produits exportés. De la part des Vénitiens nous observons, donc, une spécialisation marchande dans des produits spécifiques, souvent de niche, plutôt qu'une capacité de concurrencer les Anglais

et surtout les Français dans le fer de lance des exportations européennes au Levant, c'est-à-dire les textiles.

Ce qui émerge avec clarté, c'est la centralité des perles de verre pour le déroulement des échanges vénitiens en Syrie : elles constituent probablement plus de 25 % des exportations, plus que tous les autres produits de verrerie de Venise. Les perles en faux corail, les *corniole*, sont l'un des moteurs de ce commerce et équivalent environ à deux tiers de la valeur des perles de verre exportées à Alep depuis la Lagune. Grace à une analyse de la valeur des différents types de perles, il apparaît que les *corniole* sont considérées comme des objet semi-précieux ou de luxe, alors que les *conterie* ont une valeur relativement faible. L'étude des prix des perles sur la place syrienne permet d'apprécier, une fois de plus, la forte diversification de l'offre de ce secteur manufacturier vénitien.

L'examen du mouvement du commerce des *conterie* et des *manifatture a lume* entre Venise et la Syrie a mis en lumière une grande sensibilité aux événements politiques internationaux et à ceux économiques et sanitaires locaux. Pourtant, après les phases de crise, les exportations de ces produits retrouvent généralement les niveaux précédents, voire les dépassent, montrant une grande résilience. Les années 1750-60 peuvent être considérées une période globalement positive pour les perles de verre vénitienne en Syrie, alors qu'une nouvelle phase de croissance a lieu entre la moitié des années 1770 et la moitié des années 1780. Après, le contexte syro-mésopotamien doit faire face à une conjoncture extrêmement négative et les *corniole* subissent, en Inde, la concurrence des productions orientales.

En ce qui concerne les routes et les marchés, la plupart des perles de verre expédiées à Alexandrette semble prendre le chemin de Baghdâd-Bassora, pour être ensuite transportées en Inde. Les fouilles archéologiques confirment leur présence tout le long des côtes orientales de la péninsule arabique. Les destinations indiennes sont le Gujarat, la côte du Malabar et le Bengale. La route syrienne des perles de verre est également en concurrence avec la route égyptienne, moins chère, mais la spécialisation dans le commerce des perles à plus haute valeur ajoutée permet de mieux absorber les coûts. La Perse représente un autre marché important, surtout pour les *manifatture a lume*. Certains indices semblent confirmer une diffusion des perles de verre vénitiennes en Asie centrale.

Au niveau des négociants, les Juifs dominent le commerce des perles de verre entre Venise et Alep : Juifs livournais, comme la famille Picciotto, et sépharades vénitiens, comme les Alteras, les Bonfil, les Treves, les Sarfati ou les Vivante, même si, dans la seconde moitié du siècle, la centralité de la famille Belilios diminue considérablement, suite à la faillite de 1756. A côté des Juifs, il faut remarquer la présence du marquis Giovanni de Serpos, dont les affaires se situent à mi-chemin entre Venise et l'Empire ottoman. Différemment que dans le cas égyptien, les marchands-fabricants *margariteri* et *perleri* ont une part insignifiante dans le commerce des perles de verre entre la Lagune

et la Syrie, probablement à cause de la présence écrasante et continue de solides maisons de négoce juives, à qui les producteurs de perles vendent les articles directement à Venise. Le marché aleppin des perles semble plus concentré que celui égyptien et, de fait, contrôlé par les Sépharades encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une donnée à contre-courant par rapport aux dynamiques observées en Méditerranée et dans l'Atlantique<sup>1609</sup>.

L'étude de cas sur la rentabilité du commerce des *corniole* suivant la filière entière a apporté des éléments nouveaux. Les marges de profit des négociants de l'Art des *Perleri* semblent considérables : ils agissent clairement dans une position de force et ils peuvent comprimer les coûts de fabrication *via* la réduction des *mercedi* aux ouvriers, en dépit du tarif corporatif. En tout cas, les profits de ces négociants sont élevés même lorsqu'ils respectent le tarif : la différence entre les coûts de fabrication et d'intermédiation et le prix de vente de gros est considérable. Le profit du négociant en gros pour un bouquet de *corniola* fine vendue à Alep dans une année positive pourrait se situer autour de 15 %, un profit non négligeable. Toutefois, le choix du meilleur moment pour la vente demeure fondamental, compte tenu que les variations du prix au Levant peuvent entraîner une perte que, dans le cas observé, aurait pu être de 18 %. L'aléa demeure donc important

---

<sup>1609</sup> Francesca Trivellato, *Il commercio interculturale, op. cit.*, p. 95.

## Conclusion générale

L'étude des perles de verre vénitiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle a permis de combler l'une des lacunes encore présentes dans l'histoire de Venise, et de contribuer à éclairer certains aspects de son économie et de sa société afin de mieux les inscrire dans le contexte européen et méditerranéen de la fin de l'époque moderne. Cette recherche a permis de contrer les images stéréotypées qui sont souvent associées à Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment celle d'une ville en décadence, au crépuscule de son existence pluriséculaire en tant que capitale d'un État indépendant, ou bien celles de la ville du carnaval, de Casanova et de la légende noire des *Inquisitori di Stato*. Or, sans négliger son rôle de capitale culturelle, Venise est aussi au XVIII<sup>e</sup> siècle un port actif et une ville industrielle : ses navires, bien qu'ils ne dominent plus les mers, continuent à sillonner les eaux de la Méditerranée et au-delà ; ses hommes (consuls, négociants, capitaines, marchands-fabricants) sont actifs et voyagent sur tout l'échiquier européen et méditerranéen, de Bassora à Londres, de Saint-Pétersbourg à Essaouira ; ses produits circulent tant dans l'océan Indien que dans l'Atlantique. L'étude des perles de verre contribue donc à proposer une nouvelle image de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle d'une ville interconnectée au commerce global du siècle des Lumières.

Nous avons en particulier montré que, malgré la concurrence des ports francs adriatiques comme Trieste, Venise demeure tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle un grand port méditerranéen inséré dans les trafics maritimes internationaux avec une prédilection pour le haut Levant et la péninsule Ibérique. Autrement dit, si Venise ne peut pas rivaliser avec Marseille en termes de chiffre d'affaires, elle appartient néanmoins à la même catégorie que celle du port phocéén et que d'autres centres comme Gênes, Barcelone, Amsterdam ou Dantzig, c'est-à-dire celle d'une grande ville portuaire ayant des fonctions d'importation et de redistribution<sup>1610</sup>. En somme, elle demeure, à la fin de l'époque moderne, l'une des protagonistes de l'économie maritime de la Méditerranée.

Pourtant, il serait erroné de penser à Venise comme un pur emporium<sup>1611</sup>. En effet, c'est en même temps un important pôle industriel, une dimension indissociable de sa fonction commerciale, car une large partie de ses productions sont vouées à l'exportation<sup>1612</sup>. L'étude des perles de verre permet ainsi de mieux comprendre l'importance de la composante manufacturière pour le commerce vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle, en saisissant le lien profond entre tissu industriel, place commerciale et navigation. Cette triade continue à représenter l'un des piliers de l'État vénitien, une question sur laquelle nous reviendrons plus bas. Si l'on ajoute à ce cadre le fait que Venise demeure un centre financier de

---

<sup>1610</sup> Luisa Piccinno, « Grandi porti e scali minori nel Mediterraneo in età moderna : fattori competitivi e reti commercili », *art. cit.*, p. 1047-1048.

<sup>1611</sup> Salvatore Ciriaco, « Venezia e la globalizzazione (secoli XVII-XVIII) », *art. cit.*, p. 275.

<sup>1612</sup> Walter Panciera, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », *art. cit.*



premier plan, parfaitement intégré aux circuits européens, disposant d'une monnaie forte et stable<sup>1613</sup>, on comprend qu'il s'agit à tous égards d'une économie complexe et diversifiée. De ce point de vue, bien que de taille réduite et malgré la perte de centralité à l'échelle de l'économie-monde européenne, Venise n'en représente pas la périphérie ou la semi-périphérie, mais elle participe à la pulsation de son cœur. En ce sens, l'économie européenne au siècle des Lumières se caractérise plus par la présence de plusieurs pôles avancés, spatialement distribués dans l'espace européen que par une série de zones concentriques différemment développées autour d'un cœur nord-occidental, selon le modèle cher à Braudel (et à Wallerstein).

À l'intérieur du système manufacturo-commercial vénitien, la verrerie représente un secteur stratégique, transformé et adapté à la nouvelle division internationale du travail du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1614</sup>. Les perles de verre sont une composante essentielle de cette industrie, une sorte de « marque de fabrique » de la verrerie de Venise à cette époque. Ce groupe de produits joue un rôle considérable dans le commerce vénitien, tant du point de vue de la valeur que de la stratégie marchande vénitienne. Il faut justement souligner l'expression « groupe de produits », car, comme nous l'avons montré, le terme « perles de verre » masque en réalité un ample éventail d'articles différents par la décoration, les formes et la valeur. C'est pour cette raison qu'il n'est pas si simple de parler d'un produit à faible valeur ajoutée et qu'il serait plus approprié de parler de biens de niche, même s'ils sont fabriqués en quantités considérables. Cette offre d'une grande variété de perles de verre s'appuie sur un processus permanent d'innovation du produit qui s'adapte à la demande provenant des marchés internationaux<sup>1615</sup> en reposant sur la préservation d'un savoir-faire de très haut niveau et sur l'utilisation de matières premières de qualité. À leur tour, les caractéristiques de la demande des marchés d'exportation participent à expliquer la croissance du secteur et sa résilience par rapport à d'autres branches de l'industrie vénitienne. Dans cette perspective, deux éléments doivent être soulignés : le premier est que, grâce à leur versatilité en termes d'usages (objet symbolique ou rituel, marqueur social, accessoire, monnaie etc.), les perles sont destinées à des consommateurs nombreux et, en même temps, différenciés, allant des élites aux gens ordinaires. Autrement dit, il s'agit d'un groupe de produits destinés à une consommation « de masse » mais diversifiée. D'ailleurs, et c'est le second point à souligner, cette consommation n'est pas localisée sur un seul marché, mais elle provient de marchés situés sur presque tous les continents. De plus, le commerce est relativement bien équilibré entre deux grands directions en Levant et en Ponant, avec une série de flux mineurs destinés à l'Europe continentale, les Balkans, le Maghreb. Ces caractéristiques offrent aux perles un

---

<sup>1613</sup> Andrea Zannini, « La finanza pubblica : bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », *art. cit.*, p. 449.

<sup>1614</sup> Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai*, *op. cit.*

<sup>1615</sup> Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, *op. cit.*

avantage considérable par rapport à d'autres produits comme les *auroserici*, dont les exportations sont plutôt concentrées vers (et dépendantes de) un seul marché (le Levant) et un groupe de consommateurs (les élites). Les perles vénitiennes sont donc un exemple de marchandise globale<sup>1616</sup> de l'époque moderne, caractérisée par un haut degré de résilience.

À côté de ces facteurs, le succès des perles de verre vénitiennes repose également sur une organisation de la production et du travail particulière. La filière des perles de verre se montre capable de s'adapter aux caractéristiques du commerce international au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment à la succession de chocs du côté de l'offre (des matières premières) et de la demande (de produit fini) causés par l'alternance de la guerre et de la paix sur mer. De ce point de vue, l'organisation du travail de la filière des perles est suffisamment flexible pour surmonter les phases de crise et capable de satisfaire les commandes pendant les phases de reprise. Des facteurs critiques se trouvent, en revanche, dans l'approvisionnement de certaines matières premières, comme les cendres ou le manganèse et les tentatives de substitution des importations mises en œuvre par les autorités vénitiennes se révèlent insuffisantes. Si la verrerie vénitienne peut exploiter ses propres ressources pour des matières importantes comme la silice et le bois, la dépendance des marchés étrangers est au contraire très élevée pour les cendres sodiques et le manganèse. En somme, l'intégration de la filière des perles aux commerces globaux du XVIII<sup>e</sup> siècle offre à la fois d'importantes perspectives de croissance et une exposition forte à la conjoncture internationale.

La présence de trois corps de métiers dans la filière de production n'affecte pas la compétitivité du secteur et ceci parce que, à la lumière de l'étude détaillée des sources, les Arts des perles se révèlent des institutions au service des marchands-fabricants, de l'État vénitien (rentes, contrôle) et du commerce. En ce sens, les barrières à l'entrée se révèlent plutôt faibles, tant du point de vue des capitaux que des personnes, alors que la protection des membres à part entière des corporations, les maîtres, est progressivement affaiblie tant par voie statutaire que par les pratiques de travail. Ainsi, ces deux Arts acceptent de baisser, finalement sans problèmes particuliers, la partie des coûts de production concernant les *mercedi*. Cela est le corollaire de la soumission de la main-d'œuvre à un groupe restreint de patrons/négociants et de l'introduction par voie légale ou par voie informelle d'un grand nombre de travailleuses et de travailleurs extérieurs à la corporation, souvent employés à côté ou à la place des maîtres. Ce qui se produit, c'est donc la création progressive d'une main-d'œuvre de plus en plus indifférenciée à disposition de la « classe entrepreneuriale » et du commerce vénitiens.

---

<sup>1616</sup> Anne Gerritsen et Giorgio Riello, *The Global Lives of Things*, *op. cit.* ; Roberto Zaugg, « Le crachoir chinois du roi. Marchandises globales, culture de cour et vodun dans les royaumes de Hueda et de Dahomey (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *art. cit.*

Ces dynamiques sont conformes à ce qui a lieu dans plusieurs secteurs manufacturiers vénitiens et européens destinés à l'exportation<sup>1617</sup>.

Notre thèse a également montré l'existence d'un lien profond entre les acteurs impliqués dans le monde de la production et ceux engagés dans le négoce, ce qui confirme la « porosité » des barrières corporatives. Ainsi, l'étude de la filière des perles de verre permet d'apprécier le dynamisme et l'importance de certains de ces acteurs, et de mieux saisir les contours du milieu productif et marchand vénitien au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier groupe mis en évidence est celui des patrons et négociants *margariteri* et *perleri*, dont la montée en puissance au cours du siècle est favorisée par la modification des statuts, la soumission de la main-d'œuvre et le soutien des autorités vénitiennes. Une dizaine d'individus se détache de ce groupe au cours du siècle, et deviennent de véritables marchands-fabricants. Ils partagent certaines caractéristiques qui favorisent leur émergence : ils ignorent ou plient en leur faveur les statuts, agissant souvent au-delà des limites corporatives ; ils dialoguent avec les autorités ; ils élargissent leur champ d'action à d'autres phases de la filière, comme l'approvisionnement en matières premières, l'expédition et le transport des perles. Les plus dynamiques d'entre eux arrivent à diversifier leurs activités dans d'autres secteurs, à s'engager dans le commerce d'autres produits, à effectuer des voyages d'affaires et à établir des relations directes avec leurs clients sur les places européens, évinçant les intermédiaires. Bien qu'il s'agisse d'un nombre limité d'acteurs, ces marchands-fabricants témoignent de la vitalité d'une partie du milieu entrepreneurial vénitien provenant des Arts de la ville.

L'autre groupe d'acteurs profondément impliqués dans le monde des perles de verre est celui des négociants juifs et notamment de certains membres les plus importants de cette communauté au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme pour d'autres secteurs, les Juifs vénitiens ne se limitent pas à gérer une large partie du négoce des perles, au Levant en particulier, tout comme ils le font pour le commerce de l'huile d'olive, mais ils investissent directement dans la production et dans l'approvisionnement en matières premières, se plaçant souvent en amont et en aval de la filière. L'étude des perles de verre confirme donc le rôle primordial de la communauté marchande et financière juive pour l'économie vénitienne du XVIII<sup>e</sup> siècle, en montrant leur profond engagement dans les activités productives au-delà du commerce et du transport maritime. Les négociants juifs représentent donc un important facteur de résilience pour Venise et forment l'un des piliers de son milieu entrepreneurial, marchand et financier au XVIII<sup>e</sup> siècle. En ce sens, les diasporas semblent continuer de jouer un rôle considérable dans certains secteurs du monde du négoce euro-méditerranéen à la fin de l'Ancien Régime, et notamment dans les commerces de niche comme celui des perles de verre.

---

<sup>1617</sup> Marcello Della Valentina, « The Silk Industry in Venice : Guilds and Labour Relations in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », *art. cit.* ; Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*

L'engagement de différents opérateurs vénitiens dans le commerce des perles nous a amené à nous interroger sur leur position vis-à-vis des acteurs qui gèrent les phases avancées de la commercialisation, notamment les négociants atlantiques<sup>1618</sup>. Cette thèse a montré que si ces derniers contrôlent le transport et la vente des perles sur les marchés de consommation, les marchands-fabricants et les négociants vénitiens s'efforcent d'établir des liens directs avec leurs clients européens et que le commerce des perles en Méditerranée peut dégager des profits non négligeables. Autrement dit, les Vénitiens ne sont pas des agents passifs mais ils participent au contraire au développement des trafics entre la mer Intérieure et l'océan Atlantique. L'absence des opérateurs vénitiens dans les phases avancées de la filière des perles ne repose pas donc sur leur manque de dynamisme, mais plutôt sur le fait qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la République de Venise ne possède pas une capacité de projection allant au-delà du continent européen et du bassin méditerranéen et qu'elle est incapable d'imposer (voire de défendre) sa politique commerciale vis-à-vis des puissances européennes, notamment en ce qui concerne le commerce atlantique<sup>1619</sup>. De ce point de vue, au XVIII<sup>e</sup> siècle c'est la faiblesse militaire et financière de la République vis-à-vis des puissances majeures<sup>1620</sup> qui limite l'action des opérateurs vénitiens aux phases intermédiaires du négoce ou aux niches commerciales.

Comme nous l'avons souligné au début de cette thèse, plus que sur la décadence relative ou absolue de Venise, il convient alors de réfléchir sur les marges de manœuvre que les règles du jeu économique du XVIII<sup>e</sup> siècle laissent à un État petit comme l'est celui de Venise. Si en Méditerranée, comme l'a observé Molly Greene, l'absence de puissance hégémonique représente un facteur crucial pour permettre la vitalité des acteurs méditerranéens<sup>1621</sup>, dans l'Atlantique les Vénitiens se heurtent à des règles du jeu différentes (l'exclusif notamment) qui limitent leurs marges d'action dans ces espaces. S'ils sont contraints de se glisser dans des interstices, ceux-ci n'en sont pas moins profitables<sup>1622</sup>. Le cas des perles nous permet donc de mieux comprendre comment Venise s'adapte à ce contexte global en évolution. Au Levant, par exemple, où les Vénitiens peuvent agir directement, ils développent un effort de conservation des marchés traditionnels (Chypre, Égypte, Syrie) qui passe par la spécialisation dans des niches commerciales. Dans les trafics atlantiques, où les Vénitiens ne peuvent qu'être une présence marginale, ils développent un rôle de fournisseurs de produits manufacturés

---

<sup>1618</sup> Le débat avec Luciano Pezzolo et Nicola Carotenuro au sein du séminaire *Venice in Question* (27.01.2022) a été une occasion précieuse pour réfléchir à ce thème.

<sup>1619</sup> À l'égard des négociants méditerranéens, Silvia Marzagalli parle d'une « participation souvent discrète, qui n'est pas forcément soutenue par une politique forte des États dont ces acteurs sont les sujets », Silvia Marzagalli, « La Méditerranée moderne, entre héritage braudélien et questionnements nouveaux à l'heure des histoires globale et connectée », *art. cit.*, p. 49.

<sup>1620</sup> Luciano Pezzolo, « The rise and decline of a great power: Venice 1250-1650 », *art. cit.*, p. 27-28.

<sup>1621</sup> Molly Greene, « Beyond the Northern Invasion », *art. cit.*

<sup>1622</sup> Silvia Marzagalli, « La Méditerranée moderne, entre héritage braudélien et questionnements nouveaux à l'heure des histoires globale et connectée », *art. cit.*, p. 51.

destinés aux trafics transocéaniques. C'est une réponse « adaptative » qui repose sur la complexité de l'économie vénitienne et notamment sur la combinaison entre un secteur manufacturé solide et spécialisé, un milieu marchand encore actif et une flotte bien développée. Cette triade représente le noyau de la politique économique et commerciale de Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle, la base sur laquelle les autorités affirment vouloir fonder la richesse et la liberté de leur État. Cela révèle, par ailleurs, la profonde relation que la ville de Saint-Marc entretient avec la mer, dans la représentation des élites vénitiennes, encore à la fin de l'époque moderne.

La fin de la République, en 1797, ouvre une phase compliquée pour Venise en tant que centre manufacturier et commercial : la fin des privilèges et de la protection garantis par le statut de capitale et les mesures adoptées par les Français et les Autrichiens provoquent un profond bouleversement économique. En ce sens, il est impossible de nier que la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle représente une césure nette dans l'histoire de la ville. Pour l'économie vénitienne, la fin de l'Ancien Régime comporte le début d'une période d'indéniable difficultés, marquée par la détérioration d'une partie de son tissu manufacturier<sup>1623</sup>. Si, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'élan industriel de la Vénétie provient des usines textiles installées dans les régions préalpines au nord de Vicence<sup>1624</sup>, la verrerie vénitienne, désormais presque entièrement déplacée à Murano, fait montre de résilience et continue à survivre, malgré les difficultés. Encore une fois, les *conterie* sont un élément dynamique du secteur<sup>1625</sup>. Après avoir été initialement destinées aux pèlerins en voyage vers les Lieux Saints, ensuite employées pour l'achat des captifs africains destinés aux plantations américaines, au XIX<sup>e</sup> siècle les perles de verre vénitiennes continuent à être exportées en Russie, en Angleterre, dans toutes les Amériques, en Afrique, en Inde et jusqu'à Java et Sumatra. Elles constituent un élément de longue durée dans l'histoire pluriséculaire de la ville de Saint-Marc.

---

<sup>1623</sup> Walter Panciera, « La fase di transizione (1750-1850 circa) », dans Gian Pietro Brogiolo, Andrea Leonardi et Carlo Tosco, *Paesaggi delle Venezie*, Venise, Marsilio, 2016, p. 493-541, p. 510.

<sup>1624</sup> Giovanni Luigi Fontana, *Mercanti, pionieri e capitani d'industria : imprenditori e imprese nel vicentino tra '700 e '900*, Vicence, Neri Pozza, 1993.

<sup>1625</sup> Giovanni Zalin, *Aspetti e problemi dell'economia veneta dalla caduta della Repubblica all'annessione*, op. cit. ; Giandomenico Romanelli, *Venezia Ottocento: materiali per una storia architettonica e urbanistica della città nel secolo 19*, Rome, Officina, 1977 ; Francesca Trivellato, « Out of Women's Hands », art. cit. ; Paolo Zecchin, « L'arte vetraria a Venezia negli anni del porto franco (1830-1873) », art. cit. ; Matteo Dei Rossi, *L'industria del vetro veneziano nell'Ottocento*, op. cit.

# Sources manuscrites

## ITALIE

### Venise, Archives d'État

#### Cinque Savi alla Mercanzia

##### Sous-série « Registri »

- Les *Registri* : reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131

##### Sous-série « Prima serie »

- Les manifestes de chargement et d'exportation : b. 909-918
- Les dépêches consulaires : b. 201 (*Bailo*), b. 549, 710bis (Londres) ; 573 (Istrie) ; 603-604 (Alep) ; 605-609 (Alexandrie d'Égypte) ; 613 (Amsterdam) ; 635-636 (Cadix) ; 639-642 (Le Caire) ; 667 (Consortium d'Égypte) ; 683, 684, 687, 690 (Gênes) ; 694-695 (Lisbonne) ; 702, 706 (Livourne) ; 712-714 (Maroc) ; 715-717 (Marseille) ; 764-765 (Tripoli de Barbarie)
- Le *scrittura* des *Cinque Savi alla Mercanzia* au Senat vénitien : b. 183,184, 186, 188-193, 195, 197, 199, 200, 202, 204, 206, 208, 209, 219, 220
- *Diversorum* : ASVe, b. 463, 359, 366, 371, 378, 385, 390, 954

#### Censori

- Sources judiciaires et normatives sur les Arts de Murano, des *Margariteri* et des *Perleri* : b. 21, 30-33, 38, 39, 40

#### Inquisitore alle Arti

- Sources judiciaires et normatives sur les Arts de Murano, des *Margariteri* et des *Perleri* : b. 15, 97

#### Inquisitori di Stato

- Sources judiciaires et normatives sur les Arts de Murano, des *Margariteri* et des *Perleri* : b. 819-821

#### Arti

- Statut des *Perleri* : b. 437

*Varia* : Università degli Ebrei, Giustizia Vecchia, Provveditori sopra Feudi

### Venise, Bibliothèque du Musée Correr

#### Manoscritti classe IV (M.C.IV)

- Statuts des *Margariteri* : c. 33, c. 99

Archivio Morosini Grimani,

- *Varia* : b.496, 504, 512, 515

Cicogna

- *Varia* : b. 2729, 3483, 3542, 3576

Donà dalle Rose

- Documents sur *margariteri* : b. 322

Provenienza diversa (P.D.)

- *Varia* : MSS 42, 167, 176, 177, 2272, 2328

## FRANCE

### Paris, Centre des Archives Diplomatiques du ministère des Affaires étrangères

Microfilm

- Documentation et dépêches sur commerce et navigation vénitiens et sur l'industrie des *conterie* : 138cp-Venise : 213-P-9922, 214-P-9923, 215-P-9924
- Documentation sur flotte vénitienne : 139cp-Venise-supplement : 230-P-9953

### Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie

Fonds Roux

- Lettres avec la maison Bonfil : L 09-0960, L 09-0961, L 09-1146

Série H

- Commerce avec l'Adriatique : H066

Série K

- Lettres des ambassadeurs, ministres et consuls de France à Venise : K168-171

## PORTUGAL

### Lisbonne, Arquivo Nacional da Torre do Tombo

Projecto reencontro

- Balance de commerce du Portugal : microfilm 103, 105, 108, 110

Junta do Comércio, Contadoria da Balança do Comércio

- Relation des navires entrés et sortis du port de Lisbonne : mç. 310

## Feitos Findos, Juízo da Índia e Mina

- Documents sur les Frisoni, Juvalta, Giese : mç. 8, n. 3, cx. 398 ;

### Sous-série « Justificações Ultramarinas, Brasil »

- Documents sur les Frisoni, Juvalta, Giese : mç. 4, n. 1,

### Sous-série « Justificações Ultramarinas, África »

- Documents sur les Frisoni, Juvalta, Giese : mç. 8, n. 1-A, cx. 16.

## **Lisbonne, Arquivo Histórico do Ministério das Obras Públicas**

### SGC

- Balance de commerce du Portugal : *SGC/06 Alfabeto Das Importaçoes e Exportaçoes Do Reyno de Portugal Com As Naçoens Estrangeiras Em o Anno De 1789*

## **Lisbonne, Instituto Nacional de Estatística**

### INEG

- Balance de commerce du Portugal : INEG2448 (1796, 1797, 1799, 1800, 1801)

## **ROYAUME-UNI**

### **Kew, The National Archives (en ligne)**

### CUST

- Balance de commerce de la Grande-Bretagne : CUST-3 4-8, 9-14, 15-27, 28A, 28B, 29-80 (<https://discovery.nationalarchives.gov.uk/browse/r/h/C5580>)
- Balance de commerce de la Grande-Bretagne : CUST-17 7-18, 20-22 (<https://discovery.nationalarchives.gov.uk/browse/r/h/C5594>)

## **RESSOURCES EN LIGNE**

- Toflit 18, <https://toflit18.hypotheses.org/>
- Trans-Atlantic Slave Trade Database, <https://www.slavevoyages.org/>





## Bibliographie

- ABIR, Mordechai, « Ethiopia and the Horn of Africa », dans Richard Gray (dir.), *The Cambridge History of Africa. Volume 4, c. 1600-c. 1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 537-578.
- ABITBOL, Michel, « Le Maroc et le commerce transsaharien du XVII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°30, 1980, p. 5-19.
- AGO, Renata, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 1998.
- AGO, Renata, (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvechi, 2018.
- AJMAR-WOLLHEIM, Marta et MOLÀ, Luca, « The Global Renaissance. Cross-cultural objects in the early modern period », dans Glenn Adamson, Giorgio Riello e Sarah Teasley (dir.), *Global Design History*, Londres, Routledge, 2011, p. 11-20.
- AKSAN, Virginia, « War and peace », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey: The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 81-118.
- ALBERTAN-COPPOLA, Sylviane, « Des récits des voyageurs à l'histoire générale des voyages : la représentation des Africaines », *Dix-huitième siècle*, n°44, janvier 2012, p. 165-181.
- ALBERTI, Anna Maria, « Venezia e la Russia alla fine del secolo XVIII (1770-1785) », *Archivio veneto*, n°10, 1931, p. 222-283.
- ALLAIRE, Bernard, *Pelleteries, manchons et chapeaux de castor. Les fourrures nord-américaines à Paris, 1500-1632*, Paris, Septentrion, 1999.
- ALLIO, Renata, « Dalle corporazioni alle società di mutuo soccorso : la transizione a Torino tra Ancien Régime e Risorgimento », dans Paolo Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso : organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milan, Franco Angeli, 2004, p. 497-516
- ALPERN, Stanley B., « What Africans got for their slaves : a master list of european trade goods », *History in Africa*, n°22, 1995, p. 5-43.
- ALPERS, Edward A., « Eastern Africa », dans Richard Gray (dir.), *The Cambridge History of Africa. Volume 4, c. 1600-c. 1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 469-537.
- AMES, Glenn J., *Renascent Empire ? The House of Braganza and the Quest for Stability in Portuguese Monsoon Asia, 1640-1683*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2000.
- ANDERSEN, Dan H. et POURCHASSE, Pierrick, « La navigation des flottes de l'Europe du nord vers la Méditerranée (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'Histoire Maritime*, n°13, 2011, p.21-44.
- ANDERSSON, Ann, « Trade beads of Furayhah. Evidence of trade and connections of Qatar in the eighteenth and nineteenth centuries from a small-finds perspective », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, n°46, 2016, p. 1-8.
- ANDREOZZI, Daniele, « Trieste, Ancona, Venezia e Bologna. La canapa e il commercio nell'Adriatico del '700 », dans Carlo Gatti et Daniele Andreozzi (dir.), *Trieste e l'Adriatico : uomini, merci, conflitti*, Trieste, EUT, 2006, p. 142-185.

ADREOZZI, Daniele, « 'Non desiderate da Turchi'. Talleri di Maria Teresa, finanzieri e mercanti lungo le rotte del Levante (XVIII secolo) », *MAGALLÁNICA, Revista de Historia Moderna*, n°5, 2018, p. 300-320.

ANDERSSON, Ann, « Trade beads of Furayhah. Evidence of trade and connections of Qatar in the eighteenth and nineteenth centuries from a small-finds perspective », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, n°46, 2016, p. 1-8.

ARBEL, Benjamin, « The Venetian Empire in the Early Modern Period », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leyde, Boston, Brill, 2013, p. 125-253.

ARBEL, Benjamin, « Una chiave di lettura dello stato da mar veneziano nell'età moderna: la situazione coloniale », dans Gherardo Ortalli, Oliver Jens Schmitt, Ermanno Orlando (dir.), *Il Commonwealth veneziano tra 1204 e la fine della Repubblica : Identità e peculiarità*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2015, p. 155-182.

ARRIGHI, Giovanni, et DRANGLE, Jessica, « The Stratification of the World-Economy : An Exploration of the Semiperipheral Zone », *Review (Fernand Braudel Center)*, n°10, 1986, p. 9-74.

ARRIGHI, Giovanni, « Capitalism and the Modern World-System : Rethinking the Nondebates of the 1970's », *Review (Fernand Braudel Center)*, n°21, 1998, p. 113-129.

AUSTEN, Ralph A., « Marginalization, stagnation, and growth : the trans-Saharan caravan trade in the Era of European expansion, 1500-1900, dans James D. Tracy (dir.), *The Rise of Merchant Empires. Long Distance Trade in the Early Modern World, 1350-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 311-350.

AXWORTHY, Michael, *Breve storia dell'Iran. Dalle origini ai giorni nostri*, Turin, Einaudi, 2010, (éd. or. *Iran : Empire of the Mind*, New York, Penguin, 2008).

BA, Idrissa, « Le commerce transsaharien et ses logiques d'accomodation par rapport au commerce transatlantique entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle », *Varia Historia*, n°71, 2020, p. 329-360.

BAART, Jan, « Glass Bead Sites in Amsterdam », *Historical Archaeology*, n° 22, 1988, p. 67-75.

BAIR, Jennifer et WERNER, Marion, « Commodity chains and the uneven geographies of global capitalism : a disarticulations perspective », *Environment and Planning A*, n°43, 2011, p. 988-997.

BANAT, Rabih et FERGUÈNE, Améziane, « La production et le commerce du textile à Alep sous l'empire ottoman : une forte contribution à l'essor économique de la ville », *Histoire, économie & société*, 29<sup>e</sup> année, février 2010, p. 9-21.

BARENDSE, Rene, *Arabian Seas, 1700-1763*, 3 volumes, Leyde, Brill, 2009.

BARTOLOMEI, Arnaud, « Cadix et la Méditerranée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire maritime*, n°13, 2011, p. 173-209.

BARTOLOMEI, Arnaud, LEMERCIER, Claire et MARZAGALLI, Silvia, « Les commis voyageurs, acteurs et témoins de la grande transformation », *Entreprises et histoire*, n°66, janvier 2012, p. 7-21.

BARTOLOMEI, Arnaud, DE OLIVEIRA, Matthieu, ELOIRE, Fabien, LEMERCIER, Claire et SOUGY, Nadège, « L'encastrement des relations entre marchands en France, 1750-1850. Une révolution dans le monde du commerce ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°72, 2017, p. 425-460.

- BASSANI, Angelo, « Iniziative e progetti di chimica industriale nel Veneto tra la caduta della Serenissima e la II dominazione austriaca », *working paper*, p. 26-30.
- BECATTINI, Giacomo, *Mercato e forze locali: il distretto industriale*, Bologne, il Mulino, 1987.
- BELFANTI, Carlo Marco, « Guilds, Patents, and the Circulation of Technical Knowledge : Northern Italy during the Early Modern Age », *Technology and Culture*, n°45, juillet 2004, p. 569-589.
- BELLAVITIS, Anna, FILIPPINI, Nadia Maria, SEGA, Maria Teresa, *Perle e impiraperle: un lavoro di donne a Venezia tra '800 e '900*, Venise, Arsenale Editrice, 1990.
- BELLAVITIS, Anna, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, Rome, Viella, 2016.
- BELLAVITIS, Anna, « Lavoro in famiglia, lavoro non remunerato », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvechi, 2018, p. 175-198.
- BERENGO, Marino, *La società veneta alla fine del Settecento*, Florence, Sansoni, 1956.
- BERENGO, Marino, « Gli ebrei veneziani alla fine del Settecento », *ITALIA JUDAICA. Gli ebrei in Italia dalla segregazione alla prima emancipazione. Atti del III Convegno internazionale. Tel Aviv 15-20 giugno 1986*, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali. Pubblicazioni degli archivi di Stato, 1989, p. 9-30.
- BERTAGNOLLI, Elena, « Il commercio delle perline. Da merce di scambio alle esigenze della moda », dans Elena Bertagnolli, Maria Teresa Segà, Rossana Urbani De Gheltof (dir.), *Perle veneziane*, Venezia, Consorzio Venezia perle, 1991.
- BERTRAND, Romain, et CALAFAT, Guillaume, « La microhistoire globale : affaire(s) à suivre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°73, 2018, p. 1-18.
- BETTONI, Barbara, *Perle di vetro e gioie false. Produzioni e cultura del gioiello non prezioso nell'Italia moderna*, Venise, Marsilio, 2017.
- BLACKBURN, Stuart, « Memories of Migration : Notes on legends and beads in Arunachal Pradesh, India », *European Bulletin of Himalayan Research*, n°25/26, automne-printemps 2003/2004, p. 15-60.
- BLONDY, Alain, « L'esclavage des noirs et la régence de Tripoli », *Cahiers de la Méditerranée*, n°65, 2002, p. 169-185.
- BOERIO, Giuseppe, *Dizionario del dialetto veneziano*, Venise, Andrea Santini e figlio, 1829.
- BORGHERINI-SCARABELLIN, Maria, *Il Magistrato dei Cinque Savi alla Mercanzia dalla istituzione alla caduta della Repubblica*, Venise, 1925.
- BOULTON, Jeremy, « Wage Labour in Seventeenth-Century London », *The Economic History Review*, New Series, n°49, mai 1996, p. 268-290.
- BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le Monde méditerranée à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> Siècle, tome 3, Le temps du monde*. Paris, Armand Colin, 1979.

- BRAUNSTEIN, Philippe, « À propos de l'Adriatique, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 26<sup>e</sup> année, 1971, p. 1270-1278.
- BRIAN, Eric, « Statistique administrative et internationalisme statistique pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire & Mesure*, n°4, 1989, p. 201-224.
- BRILLI, Catia, *Genoese trade and migration in the Spanish Atlantic, 1700-1830*, New York, Cambridge University Press, 2016.
- BULFERETTI, Luigi, et COSTANTINI, Claudio, *Industria e commercio in Liguria nell'età del Risorgimento (1700-1861)*, Milan, Banca commerciale italiana, 1966.
- BURGER, Geke, « De blue beads van Sint Eustatius. Een historisch onderzoek op het snijvlak van archeologie en geschiedenis », *Tijdschrift voor Zeegeschiedenis*, n° 39, 2020, p. 5-22.
- BUSSOLIN, Domenico, *Guida alle fabbriche vetrarie di Murano*, Venise, Tip. e libr. Andrea Santini e figlio, 1842.
- BUTEL, Paul, « France, the Antilles, and Europe in the seventeenth and eighteenth centuries : renewals of foreign trade », dans James D. Tracy (dir.), *The Rise of Merchant Empires. Long-Distance Trade in the Early Modern World, 1350-1750*, New York, Cambridge University Press, 1990, p. 153-173.
- BUTI, Gilbert, « Marseille, port négrier au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n°11, 2007, p. 163-178.
- BUTI, Gilbert, « Expédier à la côte et aller à la cueillette : le cabotage en Méditerranée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'Histoire maritime*, n°8, 2008, p.67-108.
- BUTI, Gilbert, « Commerce honteux pour négociants vertueux à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle ? », dans Éric Saunier (dir.), *Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, n° 1, 2008, p. 199-219.
- BUTI, Gilbert, *Les chemins de la mer. Un petit port méditerranéen : Saint-Tropez, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- BUTI, Gilbert, « Marseille, la péninsule ibérique et les empires américains (1659-1793) : 'Le soleil des profits se lève aussi à l'Ouest' », *Revue d'Histoire maritime*, n° 13, 2011, p. 211-232.
- BUTI, Gilbert, « Une maison de négoce à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle : les Roux frères », *Patrimoines du Sud* (en ligne), n°13, 2021 : <http://journals.openedition.org/pds/6234>.
- CAIMMI, Riccardo, *Spedizioni navali della Repubblica di Venezia alla fine del Settecento*, Bassano del Grappa, itinera progetti, 2018.
- CAIZZI, Bruno, *Industria e commercio della Repubblica veneta nel XVIII secolo*, Milan, Banca Commerciale Italiana, 1965.
- CALAFAT, Guillaume, *Une mer jalouse. Contribution à l'histoire de la souveraineté (Méditerranée, XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, SEUIL, 2019.
- CALCAGNO, Paolo, « Uno dei 'Tirreni' di Braudel : scambi commerciali nell'area marittima ligure-provenzale tra XVII e XVIII secolo », *Mediterranea-ricerche storiche*, n°33, avril 2015, p. 79-106.
- CAMPBELL COLE, Barbie, « Heirloom Blue-Glass Melon Beads of the Tani Trives, Northeast India », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n° 24, 2012, p. 7-25.

CAMPOS, Giordano, « Il commercio esterno veneziano della seconda metà del 1700 secondo le statistiche ufficiali », *Archivio veneto*, n°19, 1936, p. 145-83.

CANDIANI, Guido, *I vascelli della Serenissima : guerra, politica e costruzioni navali a Venezia in età moderna, 1650-1720*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2009.

CANDIANI, Guido, « Sanità e controllo mercantile alle Bocche di Cattaro : il lazzeretto di Castelnuovo, 1700-1797 », *Mediterranea - Ricerche storiche*, n° 48, avril 2020, p. 29-58.

CARACAUSI, Andrea, *Nastri, nastrini, cordelle : l'industria serica nel padovano, secc. 17.-19*, Padoue, CLEUP, 2004.

CARACAUSI, Andrea, « Beaten Children and Women's Work in Early Modern Italy », *Past and Present*, n°222, février 2014, p. 95-128.

CARACAUSI, Andrea, FAVERO, Giovanni, et LANARO, Paola, « A political economy? Some preliminary thoughts on economic privileges in early modern Venice », dans Guillaume Garner (dir.), *Die Ökonomie des Privilegs, Westeuropa 16.- 19. Jahrhundert. L'économie du privilege, Europe occidentale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>-siècles*, Francfort-sur-le-Main, Klostermann, 2016, p. 365-395.

CARACAUSI, Andrea, « Information asymmetries and craft guilds in pre-modern markets : evidence from Italian proto-industry », *The Economic History Review*, n°70, 2017, p. 397-422.

CARACAUSI, Andrea, « I salari », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvecchi, 2018, p. 103-134.

CARACAUSI, Andrea, DAVIES, Matthew, et MOCARELLI, Luca, (dir.), *Between Regulations and Freedom. Work and Manufactures in European Cities, 14th-18th Centuries*, Cambridge, Cambridge Scholar Publishing, 2018.

CARLOS, Ann Martina et LEWIS, Frank D., « Indians, the Beaver, and the Bay : The Economics of Depletion in the Lands of the Hudson's Bay Company, 1700-1763 », *The Journal of Economic History*, n°53, septembre 1993, p. 465-494.

CARLOS, Ann M. et LEWIS, Frank D., « Property Rights, Competition, and Depletion in the Eighteenth-Century Canadian Fur Trade : The Role of the European Market », *The Canadian Journal of Economics / Revue canadienne d'Economique*, n°32, mai 1999, p. 705-728.

CARLOS, Ann Martina et LEWIS, Frank D., « Trade, Consumption, and the Native Economy: Lessons from York Factory, Hudson Bay », *The Journal of Economic History*, n°61, 2001, p. 1037-1064.

CARLOS, Ann M. et LEWIS, Frank. D., *Commerce by a Frozen Sea*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2010.

CARREIRA, António, *As companhias pombalinas de navegação, comercio e tráfico de escravos entre a costa africana e o nordeste brasileiro*, Bissau, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, 1969.

CARRIÈRE, Charles, *Négociants Marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle : contribution à l'étude des économies maritimes*, 2 volumes, Marseille, Institut Historique de Provence, 1973.

CARRIÈRE, Charles, *Richesse du passé marseillais. Le port mondial au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, C.C.I.M., 1979.

- CARRINO, Annastella, *Ai « margini » del Mediterraneo : mercanti liguri nella tarda età moderna*, Bari, Edipuglia, 2018.
- CARTER, Alison Kyra, « The Production and Exchange of Glass and Stone Beads in Southeast Asia from 500 BCE to the early second millennium CE : An assessment of the work of Peter Francis in light of recent research », *Archaeological Research in Asia*, n°6, 2016, p. 16-29.
- CARUS, A. W. and OGILVIE, Sheilagh, « Turning qualitative into quantitative evidences : a well-used method made explicit », *The Economic History Review*, New Series, n°62, novembre 2009, 893-925.
- CASADO ALONSO, Hilario, « Guilds, Technical Progress and Economic Development in Preindustrial Spain », dans Paola Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso. Organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milan, Franco Angeli, 2004, p. 309-327.
- CASALE, Giancarlo, « The Ottoman Administration of the Spice Trade in the Sixteenth-Century Red Sea and Persian Gulf », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, n°49, mai 2006, p. 170-198.
- CECCHETTI, Bartolomeo, *Monografia della vetraria veneziana e muranese*, Venise, Tip. Antonelli, 1874.
- CECCHINI, Isabella, et PEZZOLO, Luciano, « Merchants and Institutions in Early Modern Venice », *Journal of European Economic History*, n° 41, 2012, p. 87-114.
- CERNOVODEANU, Paul, « The General Condition of English Trade in the Levant in the second half of the 17th Century and at the beginning of the 18th Century », *Revue des études sud-est européennes*, n°5, 1967, p. 447-460.
- CERUTTI, Simona, *Mestieri e privilegi. Nascita delle corporazioni a Torino, secoli XVII-XVIII*, Turin, Einaudi, 1992.
- CHAMBON, Auguste, *Le Commerce de l'Amérique par Marseille*, Avignon, 1764, vol. II, p. 394.
- CHARLES, Loïc, et DAUDIN, Guillaume, « France, c. 1713-c. 1821 », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 237-248.
- CHATENET, Aurélie, « La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIIIe siècle », *Histoire, économie & société*, 28<sup>e</sup> année, 2009, p. 21-34.
- CHATER, Khalifa, « Commerce transsaharien et esclavage au XIX<sup>e</sup> siècle dans les régences de Tunis et de Tripoli », *Cahiers de la Méditerranée*, n°65, 2002, p. 187-203.
- CHAUDURI, Kirti N., *The Trading World of Asia and the English East India Company 1660-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.
- CICCANTELL, Paul, SMITH, David A., « Rethinking Global Commodity Chains. Integrating Extraction, Transport, and Manufacturing », *International Journal of Comparative Sociology*, n°50, 2009, p. 361-384.
- CIRIACONO, Salvatore, *Olio ed Ebrei nella Repubblica Veneta del Settecento*, Venise, Tipografia Antoniana S.p.A. 1975.

- CIRIACONO, Salvatore, « The Venetian Economy and its Place in the World Economy of the 17th and 18th Centuries. A Comparison with the Low Countries », dans Hans-Jürgen Nitz (dir.), *The Early Modern World-System in Geographical Perspective*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1993, p. 120-135.
- CIRIACONO, Salvatore, « Venezia e la globalizzazione (secoli XVII-XVIII), *Mediterranea - ricerche storiche*, n°52, août 2021, p. 273-306.
- CORTI, Gino, « L'industria del vetro di Murano alla fine del secolo XVI in una relazione al Granduca di Toscana », *Studi Veneziani*, n°13, 1971, p. 649-654.
- COSTANTINI, Massimo, *L'albero della libertà economica. Il processo di scioglimento delle corporazioni veneziane*, Venise, Arsenale Editrice, 1987.
- COSTANTINI, Massimo, « Venezia capitale del caffè. Un profilo di storia economica tra Sei e Settecento », dans Angelo d'Orsi (dir.), *Il caffè, ossia brevi e vari discorsi in area padana*, Milan, Banca Antoniana, 1990, p. 31-43.
- COSTANTINI, Massimo, « Commercio e marina », dans Paolo Preto et Piero Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1998, p. 555-612.
- COSTANTINI, Massimo, *Porto navi e traffici a Venezia 1700-2000*, Venise, Marsilio, 2004.
- COSTANTINI, Vera, « Il commercio veneziano ad Aleppo nel Settecento », *Studi Veneziani*, n.s., n°42, 2001, p. 143-211.
- COSTANTINI, Vera, « Un esercizio di umiltà: leggere la storia patria veneziana sulle fonti ottomane », dans *CHEIRON*, n°60, 2014, p. 183-192.
- COZZI, Cozzi, KNAPTON, Michael, SCARABELLO Giovanni, *La Repubblica di Venezia nell'età moderna. Dal 1517 alla fine della Repubblica*, Turin, UTET, 1991.
- CURTIN, Philip, *Cross-Cultural Trade in World History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- DA MOSTO, Andrea, *L'Archivio di Stato di Venezia. Indice generale, storico, descrittivo e analitico*, vol. I, Rome, Biblioteca d'Arte Editrice, 1937.
- DAGET, Serge, *La traite des Noirs. Batailles négrières et vellétés abolitionnistes*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1990.
- DANET, Jean, *Bleu Blancs Nègres : Nantes 1793 Quel génocide ?*, Nantes, Le Passeur-Cecofop, 1991.
- DAUDIN, Guillaume, « Profitability of Slave and Long-Distance Trading in Context: The Case of Eighteenth-Century France », *The Journal of Economic History*, n°64, mars 2004, p. 144-171.
- DAUDIN, Guillaume, *Commerce et prospérité : la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2011.
- DAUMAS, Jean-Claude, « Districts industriels : du concept à l'histoire. Les termes du débat », *Revue économique*, 2007, n°58, p. 131-151.
- DAVIS, Ralph, *Aleppo and Devonshire square. English Traders in the Levant in the Eighteenth Century*, Londres, Palgrave Macmillan, 1967.



- DAVIS, Ralph, « English Imports from the Middle East, 1580-1780 », dans Michale A. Cook (dir.), *Studies in the Economic History of the Middle East : from the rise of Islam to the present day*, London, Oxford University Press, 1970, p. 193-206.
- DE MUNCK, Bert, « Artisans, Products and Gifts : Rethinking the History of Material Culture in Early Modern Europe », *Past and Present*, n°224, août 2014, p. 39-74.
- DE VITO, Christian G., « Verso una microstoria translocale ('micro-spatial history') », *Quaderni storici*, n.s., n°150, 2015, p. 815-833.
- DE VIVO, Filippo, « Prospect or Refuge ? Microhistory, History on the Large Scale: A Response », *Cultural and Social History*, n°7, 2010, p. 387-397.
- DE VRIES, Jan, *The Industrious Revolution. Consumer Behavior and the Household Economy, 1650 to the Present*, New York, Cambridge University Press, 2008.
- DEI ROSSI, Matteo, *L'industria del vetro veneziano nell'Ottocento. La crisi dopo la caduta della Repubblica*, Tesi di Laurea sous la direction de Paola Lanaro, Università Ca' Foscari Venezia, A.A. 2018/2019.
- DEDIEU, Jean-Pierre, « L'Espagne dans les circulations européennes au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Pierre-Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse (dir.), *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, PUR, 2010, p. 481-486.
- DEL NEGRO, Piero, « Introduzione », dans Paolo Preto et Pietro Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1998, p. 1-82.
- DELANOË, Igor, *La flotte de la mer Noire, de Catherine II à Vladimir Poutine : un outil de puissance au service des ambitions méditerranéennes de la Russie, 1783-2012*, thèse doctorale sous la direction de Pierre-Yves Beaurepaire, Université Côte d'Azur, 2012.
- DELLA VALENTINA, Marcello, *Operai, mezzadi, mercanti tessitori e industria della seta a Venezia tra '600 e '700*, Padoue, CLEUP, 2003.
- DELLA VALENTINA, Marcello, « The Silk Industry in Venice : Guilds and Labour Relations in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », dans Paola Lanaro (dir.), *At the Centre of the Old World : trade and manufacturing in Venice and the Venetian mainland, 1400-1800*, Toronto, CRRS, 2006, p. 109-142.
- DELOGU, Giulia, « 'Venezia atlantica' : per un'analisi economica e culturale dell'impatto dei generi coloniali nel secondo Settecento », *RiMe*, n°8/I, juin 2021, p. 129-146.
- DEMO, Edoardo, « Industry and production in the Venetian *Terraferma* (15th-18th Centuries) », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leyde, Boston, Brill, 2013, p. 291-318.
- DERMIGNY, Louis, *Cargaisons indiennes : Solier et Cie, (1781-1793)*, Paris, SEVPEN, 1960.
- DEVEAU, Jean-Michel, « Esclaves noirs en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée*, n°65, 2002, p. 205-218.
- DOUKI, Caroline, et MINARD, Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°54-4, 2007, p. 7-21.

- DOUMERC, Bernard, « Il dominio del mare », dans Alberto Tenenti (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima. V. Il Rinascimento : Società ed economia*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1996, p. 113-180.
- DURSTELER, Eric R., « Speaking in Tongues : Language and Communication in the Early Modern Mediterranean », *Past and Present*, n°217, novembre 2012, p. 47-77.
- ECCLES, William John, « The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism », *The William and Mary Quarterly*, n°40, juillet 1983, p. 341-362.
- ELDEM, Edhem, « French Trade and Commercial Policy in the Levant in the Eighteenth-Century », *Oriente Moderno*, Nuova serie, n°79, 1999, p. 27-47.
- ELDEM, Edhem, « Capitulations and Western trade », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey: The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 283-335.
- ELTIS, David et JENNINGS, Lawrence C., « Trade between Western Africa and the Atlantic World in the Pre-Colonial Era », *The American Historical Review*, n°93, octobre 1988, p. 936-959.
- ELTIS, David, et ENGERMAN, Stanley L. (dir.), *The Cambridge world history of slavery. Volume 3. AD 1420-AD 1804*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011
- EMMER, Pieter C., « The History of the Dutch Slave Trade, A Bibliographical Survey », *The Journal of Economic History*, n°31, 1972, p. 728-747.
- EPSTEIN, Stephen R., « Craft Guilds in the Pre-Modern Economy : A Discussion », *The Economic History Review*, New Series, n°61, février 2008, p. 155-174.
- EPSTEIN, Stephen R. et PRAK, Maarten (dir.), *Guilds, Innovations and the European Economy, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- ESMER, Tolga U., « Economies of Violence, Banditry and Governance in the Ottoman Empire around 1800 », *Past and Present*, n°224, août 2014, p. 163-199.
- FAGE, J.D., « Some Remarks on Beads and Trade in Lower Guinea in the Sixteenth and Seventeenth Centuries », *The Journal of African History*, n°3, 1962, p. 343-347.
- FANFANI, Amintore, « Il mancato rinnovamento economico », dans *La civiltà veneziana del Settecento*, Florence, Sansoni, 1960, p. 27-67.
- FAROQHI, Suraiya N., « The Venetian Presence in the Ottoman Empire (1600-1630) », *Journal of European Economic History*, n°15, automne 1986, p. 345-384.
- FAROQHI, Suraiya N., *Pilgrims and Sultans : The Hajj under the Ottomans, 1517-1683*, Londres-New York, Tauris, 1994.
- FAROQHI, Suraiya N., « Introduction », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey : The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 3-17.
- FAROQHI, Suraiya, N., « Guildsmen and handicraft producers », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey: The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 336-355.

FAROQHI Suraiya, N., « Declines and revivals in textile production », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey : The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 356-375.

FAROQHI, Suraiya, N., « Rural life », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey : The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 376-392.

FELLONI, Giuseppe, « Organizzazione portuale, navigazione e traffici a Genova : un sondaggio tra le fonti per l'età moderna », dans Dino Puncuh (dir.), *Studi in memoria di Giorgio Costamagna*, vol. I, Gênes, Società ligure di storia patria, 2003, p. 337-364.

FILIPPINI, Jean-Pierre, « La ballottazione a Livorno nel Settecento », *La Rassegna Mensile di Israel*, n°49, janvier-février-mars-avril 1983, p. 199-268.

FILIPPINI, Jean-Pierre, « Les Juifs d'Afrique du Nord et la communauté de Livourne au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Institut d'études africaines, Jean-Louis Miège (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale. XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, C.N.R.S. Editions, 1984, p. 60-69.

FILIPPINI, Jean Pierre, *Il porto di Livorno e la Toscana, 1676-1814*, 3 volumes, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1998.

FINZI, Roberto, PANARITI, Loredana et PANJEK, Giovanni (dir.), *Storia economica e sociale di Trieste, La città dei Traffici*, vol. II, Trieste, LINT, 2003.

FONTANA, Giovanni Luigi, *Mercanti, pionieri e capitani d'industria : imprenditori e imprese nel vicentino tra '700 e '900*, Vicence, Neri Pozza, 1993.

FONTANA, Giovanni Luigi, *Le vie dell'industrializzazione europea. Sistemi a confronto*, Bologne, il Mulino, 1997.

FORAN, John, « The Modes of Production Approach to Seventeenth-Century Iran », *International Journal of Middle East Studies*, n°20, août 1988, p. 345-363.

FRANCESCHI, Franco, « Famille et travail dans les villes italiennes du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », dans Myriam Carlier, Tim Soens (dir.), *The Household in Late Medieval Cities. Italy and Northwestern Europe Compared*, Proceedings of the International Conference, Gand, 21-22 janvier 2000, Leuven-Apeldoorn, Garant Uitgevers, 2001, p. 105-119.

FRANCIS, Peter, *The Glass Trade Beads of Europe. Their Manufacture, Their History, and Their Identification*, New York, Lapis Route Books, 1988.

FRANCIS, Peter, « Glass Beads in Asia, Part 1 : introduction », *Asian Perspectives*, n°28, 1988-1989, p. 1-21, p. 13.

FRANCIS, Peter, *Asia's Maritime Bead Trade, 300 B.C. to the present*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2002.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, « Trade practices in Aleppo in the middle of the 18th century : the case of a British merchant », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 62, 1991, p. 123-132.

FRIEDMAN, Harriet, « What on Earth is the Modern World-System ? Foodgetting and Territory in the Modern Era and Beyond », *Journal of World-Systems Research*, n°11, été/automne 2000, p. 480-517.

FRIGO, Daniela, « Trieste, Venezia e l'equilibrio italiano nel Settecento : uomini, territori, traffici », dans Carlo Gatti et Daniele Andreozzi (dir.), *Trieste e l'Adriatico : uomini, merci, conflitti*, Trieste, EUT, 2006, p. 11-33.

FRIGO, Daniela, « Le 'disavventure della navigazione'. Neutralità veneziana e conflitti europei nel primo Settecento », dans Daniele Andreozzi (dir.), *Attraverso i conflitti. Neutralità e commercio fra età moderna ed età contemporanea*, Trieste, EUT, 2017, p. 53-74.

FUKASAWA, Katsumi, *Toilerie et commerce du Levant, d'Alep à Marseille*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

FUSARO, Maria, *Uva passa : una guerra commerciale tra Venezia e l'Inghilterra (1540-1640)*, Venise, il Cardo editore, 1996.

FUSARO, Maria, « Les Anglais et les Grecs. Un réseau de coopération commerciale en Méditerranée vénitienne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 2003, p. 605-625.

FUSARO, Maria, HEYWOOD, Colin, OMRI, Mohamed-Salah, (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, Londres, New York, I.B. Tauris Publishers, 2010.

FUSARO, Maria, « After Braudel : a Reassessment of mediterranean History between the Northern Invasion and the Caravane Maritime », dans Maria Fusaro, Colin Heywood, Mohamed-Salah Omri (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, Londres, New York, I.B. Tauris Publishers, 2010, p. 1-22.

FUSARO, Maria, « Cooperating Mercantile Networks in the Early Modern Mediterranean », *The Economic History Review*, n°65, 2011, p. 701-718.

FUSARO, Maria, *Political Economies of Empire in the Early Modern Mediterranean. The Decline of Venice and the Rise of England, 1450-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

GARDEN, Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belles-Lettres, 1970.

GARNER, Guillaume (dir.), *Die Ökonomie des Privilegs, Westeuropa, 16.-19. Jahrhundert. L'économie du privilege, Europe occidentale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>-siècles*, Francfort-sur-le-Main, Klostermann, 2016.

GASPARETTO, Astone, *Il vetro di Murano dalle origini ad oggi*, Venise, Neri Pozza, 1958.

GASPARINI, Silvia, « Venezia e il suo ordinamento giuridico. Un'esperienza singolare », dans AA.VV., *Società, economia, istituzioni. Elementi per la conoscenza della Repubblica veneta*, vol. I, Vérone, Cierre, 2002, p. 31-48.

GATTI, Carlo, Carlo Gatti, « Numeri, forse uomini. Riflessioni quantitative sulla Trieste di metà Settecento », dans Carlo Gatti et Daniele Andreozzi (dir.), *Trieste e l'Adriatico : uomini, merci, conflitti*, Trieste, EUT, 2006, p. 34-67.

GEORGELIN, Jean, *Venise au siècle des lumières*, Paris, La Haye, Mouton, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1978.

GEREFFI, Gay, KORZENIEWICZ, Miguel Korzeniewicz et KORZENIEWICZ, Roberto P. (dir.), *Commodity Chains and Global Capitalism*, Westport, Londres, Praeger, 1994.

- GERRITSEN, Anne, « From Long-Distance Trade to the Global Lives of Things : Writing the History of Early Modern Trade and Material Culture », *Journal of Early Modern History*, n°20, 2016, p. 526-544.
- GERRITSEN, Anne, et RIELLO, Giorgio, *The Global Lives of Things : the Material Culture of Connections in the Early Modern World*, Londres, Routledge, 2016.
- GHAZALI, María, « La régence de Tunis et l'esclavage en Méditerranée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les sources consulaires espagnoles », *Cahiers de la Méditerranée*, n°65, 2002, p. 77-98.
- GIACCHERO, Giulio, *Origini e sviluppi del porto franco genovese: 11 agosto 1590-9 ottobre 1778*, Gênes, Sagep, 1972.
- GIACCHERO, Giulio, *Economia e società del Settecento genovese*, Gênes, Sagep, 1981.
- GIRARD, Pierre-Simon, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de Haute Egypte*, dans *Description de l'Égypte*, État moderne, vol. XI, Paris, Imprimerie impériale, 1812, p. 491-714.
- GIRARD, Pierre-Simon, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce d'Égypte*, Paris, Imprimerie Royale, 1822.
- GIRELLI, Angela Maria, « Le origini della previdenza sociale a Roma : dalle strutture corporative alle società di mutuo soccorso », dans Paolo Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso : organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milan, Franco Angeli, 2004, p. 523-568.
- GLAISYER, Natasha, « Networking : Trade and Exchange in the Eighteenth-Century British Empire », *The Historical Journal*, n°47, juin 2004, p. 451-476.
- GORDON, Stewart, « The Marathas, 1600-1818 », dans Gordon Johnson, Christopher Alan Bayly, John F. Richards (dir.), *The New Cambridge History of India, 2, Indian States and the Transition to Colonialism*, vol. IV, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- GOTTARDI, Giorgio, « Ruolo delle corporazioni artigiane nella promozione dell'innovazione tecnologica », dans Paola Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso. Organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milan, Franco Angeli, 2004, p. 275-285.
- GREAVES, Rose, « Iranian relations with european trading companies, to 1798 », dans Peter Avery, Gavin R. G. Hambly, Charles Melville (dir.), *The Cambridge History of Iran. Volume 7. From Nadir Shah to the Islamic Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 350-373.
- GREENE, Molly, « Beyond the Northern Invasion : The Mediterranean in the Seventeenth Century », *Past & Present*, n° 174, février 2002, p. 42-71.
- GREENE, Molly, « 'Victims of Piracy ?' Ottoman Lawsuits in Malta (1602-1687) and the Changing Course of Mediterranean Maritime History », dans Maria Fusaro, Colin Heywood et Mohamed Salah Omri, *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, Londres, New York, I.B. Tauris Publishers, 2010, p. 177-202.
- GREIF, Avner, « Reputation and Coalitions in Medieval Trade : Evidence on the Maghribi Traders », *The Journal of Economic History*, n°49, 1989, p. 857-882.
- GREIF, Avner, *Institutions and the Path to the Modern Economy : Lessons from Medieval Trade*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

- GRENDI, Edoardo, « Problemi e studi di storia economica genovese (secoli XVI-XVIII) », *Rivista storica italiana*, n°84, 1972, p. 1022-1059.
- GRENDI, Edoardo, « Sul commercio anglo-italiano del Settecento : le statistiche dei Customs », *Quaderni storici*, Nuova Serie, n°79, avril 1992, p. 263-276.
- GRENET, Mathieu, « Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression : le cas des Grecs à Venise entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle », dans Albrecht Burkardt, Gilles Bertrand et Yves Krumenacker (dir.), *Commerce, voyage et expérience religieuse : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2007, p. 419-438.
- GRENET, Mathieu, « Livorno, 1680-1845 », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 281-288.
- GRENIER, Jean-Yves, « Travailler plus pour consommer plus. Désir de consommer et essor du capitalisme, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65<sup>e</sup> année, 2010, p. 787-798.
- GRUBB, James S., « When Myths Lose Power : Four Decades of Venetian Historiography », *The Journal of Modern History*, n°58, mars 1986, p. 43-94.
- GRUZINSKI, Serge, « Faire de l'histoire dans un monde globalisé », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 66<sup>e</sup> année, 2011, p. 1081-1091.
- GUENZI, Alberto, MASSA, Paolo, PIOLA CASELLI, Fausto (dir.), *Guilds, Markets, and Work Regulations in Italy, 16th-19th Centuries*, Aldershot, Ashgate, 1998.
- GUENZI, Alberto, MASSA, Paolo, dans Alberto Guenzi, Paola Massa, Fausto Piola Caselli (dir.), *Guilds, Markets, and Work Regulations in Italy, 16th-19th Centuries*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 1-15.
- GUENZI, Alberto, MASSA, Paolo, MOIOLI, Angelo (dir.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, Franco Angeli, 1999.
- GUERRERO, Saul, « Venetian Glass Beads and the Slave Trade from Liverpool, 1750-1800 », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n°22, 2010, p. 52-70.
- GULLINO, Giuseppe, « I patrizi veneziani e la mercatura negli ultimi tre secoli della Repubblica », dans Giorgio Borelli (dir.), *Mercanti e vita economica nella Repubblica Veneta (secoli XIII-XVIII)*, Milan, Mondadori, 1985, p. 403-451.
- HANCOCK, David J., « L'émergence d'une économie de réseau (1640-1815). Le vin de Madère », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 2003, p. 649-672.
- HARIHARAN, Shantha, « Resurgence of Portuguese trade with Gujarat/India in the 18th century - factors contributing to the development », *Indian History Congress*, n°63, 2002, p. 486-493.
- HARLAFTIS, Gelina, « The 'Eastern Invasion' : Greeks in Mediterranean Trade and Shipping in the Eighteenth and Early Nineteenth Centuries », dans Maria Fusaro, Colin Heywood, Mohamed-Salah Omri (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, Londres, New York, I.B. Tauris Publishers, 2010, p. 223-252.
- HOCQUET, Jean-Claude, « I meccanismi dei traffici », dans Girolamo Arnaldi, Giorgio Cracco et Alberto Tenenti, *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, III. La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1997, p. 529-616.

- HOCQUET, Jean-Claude, « Venice and the Turks », dans Stefano Carboni (dir.), *Venice and the Islamic World*, New York, The Metropolitan Museum of Art, New Haven, Yale University Press, 2007, p. 36-51.
- HOLT, P.M., « Egypt, the Funj and Darfur », dans Richard Gray (dir.), *The Cambridge History of Africa. Volume 4, c. 1600-c. 1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.
- HOPKINS, Terence K., et WALLERSTEIN, Immanuel, « Commodity Chains in the World-Economy prior to 1800 », *Review (Fernand Braudel Center)*, n°10, 1986, p. 157-170.
- HUSSEIN, Ahmed, « Benevolent masters and voiceless subjects : slavery and slave trade in southern Wällo (Ethiopia) in the 19th and early 20th centuries », *Annales d’Ethiopie*, n°25, 2010, p. 197-208.
- IANIRO, Erica, *Levante. Veneti e Ottomani nel XVIII secolo*, Venise, Marsilio, 2014.
- INIKORI, Joseph E., « Market Structure and Profits : A Further Rejoinder », *The Journal of Economic History*, n°45, septembre 1985, p. 708-711.
- INIKORI, Joseph E., ENGERMAN, Stanley L., *The Atlantic Slave Trade : Effects on Economies, Societies, and Peoples in Africa, the Americas, and Europe*, Durham, Duke University Press, 1991.
- INIKORI, Joseph E., « Transatlantic Slavery and Economic Development in the Atlantic World : West Africa, 1450-1850 », dans David Eltis et Stanley L. Engerman (dir.), *The Cambridge World History of Slavery, III, AD 1420-AD1804*, Cambridge, Cambridge University press, 2011.
- IORDANOU, Ioanna, « Pestilence, poverty, and provision : re-evaluating the role of the *popolani* in early modern Venice », *The Economic History Review*, n°69, 2016, p. 801-822.
- IVETIC, Egidio, « Caratteri generali e problemi dell’economia dell’Istria veneta nel Settecento », *Atti del del Centro di ricerche storiche di Rovigno*, n°24, 1994, p. 75-137.
- IVETIC, Egidio, *L’Istria moderna. 1500-1797. Una regione di confine*, Vérone, Cierre, 2010.
- IVETIC, Egidio, *Storia dell’Adriatico*, Bologna, il Mulino, 2019.
- JACKS, David, « United Kingdom, 1696-1899 », *Revue de l’OFCE*, n°140, 2015, p. 379-384.
- JOHNSON, Marion, « The Ounce in the Eighteenth-Century West African Trade », *Journal of African History*, n°7, 1966, p. 197-214.
- KAPS, Klemens, et KOMLOSY, Andrea, « Introduction : Centers and Peripheries Revisited : Polycentric Connections or Entangled Hierarchies ? », *Review*, n°36, 2013, p. 237-264.
- KAPS, Klemens, « Internal Differentiation in a Rising European Semi-Periphery: Cameralist Division of Labor and Mercantile Polycentrism: Two Different Models of Political Economy in Eighteenth-Century Habsburg Central Europe », *Review*, n°36, 2013, p. 315–350.
- KAPS, Klemens, « A Gateway to the Spanish Atlantic, The Habsburg Port City of Trieste as Intermediary in Commodity Flows between the Habsburg Monarchy and Spain in the Eighteenth Century », dans Jutta Wimpler et Klaus Weber (dir.), *Globalized Peripheries. Central Europe and the Atlantic World, 1680-1860*, Woodbridge, The Boydell Press, 2020, p. 117-132.
- KARKLINS, Karlis, « Seventeenth Century Dutch Beads », *Historical Archaeology*, n° 8, 1974, p. 64-82.

- KARKLINS, Karlis, « Dutch Trade Beads in North America », dans Charles F. Hayes III (dir.), *Proceedings of the Glass Trade Bead Conference*, Rochester, Rochester Museum and Science Center, 1983, p. 111-282.
- KARKLINS, Karlis, *Glass Beads. The Levin Catalogue of Mid-19<sup>th</sup> Century Beads. A Sample Book of 19<sup>th</sup> Century Venetian Beads. Guide to Description and Classification of Glass Beads*, Ottawa, National Historic Parks and Sites Branch, II ed., 1985.
- KARKLINS, Karlis, et ADAMS, Gary F., « Beads from the Hudson's Bay Company's Principal Depot, York Factory, Manitoba, Canada », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n°25, 2013, p. 72-100.
- KLEIN, Herbert Sanford, *The Middle Passage : Comparative Studies in the Atlantic Slave Trade*, Princeton, Princeton University Press, 1978.
- KLEIN, Herbert Sanford, *The Atlantic Slave Trade*, New York, Cambridge University Press, 1999.
- KLEIN, Herbert Sanford, « The Portuguese Slave Trade from Angola in the Eighteenth Century », *The Journal of Economic History*, n°32, décembre 1972, p. 894-918.
- KLEIN, Herbert Sanford, *The Atlantic Slave Trade. Second Edition*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
- KOUAME, Aka, *Les cargaisons de traite nantaises au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une contribution à l'étude de la traite négrière française*, Thèse doctorale sous la direction de Christian Hermann, Université de Nantes, UFR de Histoire et d'Archéologie, Nantes, 2005.
- LABOURDETTE, Jean-François, *La nation française à Lisbonne de 1669 à 1790. Entre colbertisme et libéralisme*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1988.
- LAMPRAKOS, Michele, « Life in the khans : the Venetians in Early Ottoman Aleppo », *Muqarnas*, n°34, 2017, p. 125-155.
- LANARO, Paola, « At the Centre of the Old World. Reinterpreting Venetian Economic History », dans Paola Lanaro (dir.), *At the Centre of the Old World : trade and manufacturing in Venice and the Venetian mainland, 1400-1800*, Toronto, CRRS, 2006, p. 19-72.
- LANDES, David, *The Wealth and Poverty of Nations : Why Some Are so Rich and Some Are so Poor*, Londres, 1998.
- LANE, Frederic C., *Storia di Venezia*, Turin, Einaudi, 1978, (éd. or. *Venice. A Maritime Republic*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1973).
- LANE, Frederic C., *Studies in Venetian Social and Economic History*, Londres, Variorum Reprints, 1987.
- LAUDANI, Simona, « Il ruolo politico delle corporazioni », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvechi, 2018, p. 51-76.
- LAZZARINI, Antonio, *Fra terra e acqua: l'azienda risicola di una famiglia veneziana nel delta del Po*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1990.
- LEBEAU, Christine, « Chiffres privés, chiffres politiques. L'inconcevable publication des bilans de Pietro Verri (Etat de Milan, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 201-226.



LECOMTE, Jules, *Venise : ou coup-d'œil littéraire, artistique, historique, poétique et pittoresque : sur les monuments et les curiosités de cette cite*, Paris, Hippolyte Souverain Éditeur, 1844.

LEVI, Giovanni, « I commerci della Casa Daniele Bonfil e Figlio con Marsiglia e Costantinopoli », dans Stefano Gasparri, Giovanni Levi, Pierandrea Moro (dir.), *Venezia. Itinerari per la storia della città*, Bologne, Il Mulino, 1997, p. 223-244.

LO BASSO, Luca, « Economie e culture del mare: armamenti, navigazione, commerci », dans Giovanni Assereto, Marco Doria (dir.), *Storia della Liguria*, Laterza, Rome-Bari, 2007, p. 98-114.

LO BASSO, Luca, « Il Sud dei Genovesi. Traffici marittimi e pratiche mercantili tra l'Italia meridionale, Genova e Marsiglia nel Settecento », dans Biagio Salvemini (dir.), *Lo spazio tirrenico nella « Grande Trasformazione ». Merci, uomini e istituzioni nel Settecento e nel primo Ottocento*, Bari, Edipuglia, 2009, p. 239-263.

LO BASSO, Luca, et RAVEAUX, Oliver (dir.), « Autour du corail rouge de Méditerranée. Hommes, savoirs et pratiques de la fin du Moyen Âge à nos jours », *Rives Méditerranéennes*, n°57, 2018.

LOEWEN, Brad, « Glass and Enamel Beadmaking in Normandy, circa 1590-1635 », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n° 31, 2019, p. 9-20.

LONG, Pamela O., « Invention, Secrecy, Theft: Meaning and Context in Late Medieval Technical Transmission », *History and Technology*, n°16, 2000, p. 223-241.

LONG, Pamela O., *Openness, Secrecy, Authorship: Technical Arts and the Culture of Knowledge from Antiquity to the Renaissance*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2001.

LUCASSEN, Jan, DE MOORS, Tine et VAN ZANDEN, Jan Luiten, « The Return of the Guilds : Towards a Global History of the Guilds in Pre-industrial Times », *IRSH*, n°53, 2008, p. 5-18.

LUCASSEN, Jan, et UNGER, Richard W., « Shipping, productivity and economic growth », dans Richard W. Unger (dir.), *Shipping and Economic Growth 1350-1850*, Leyde et Boston, Brill, 2011, p. 1-44.

LUPIS, Vinicije B., « O armensko-hrvatskim kontaktima », *Društvena istraživanja*, n°18, 2009, p. 203-217.

LUZZATTO, Gino, *Studi di storia economica veneziana*, Padoue, CEDAM, 1954.

LUZZATTO, Gino, « La decadenza di Venezia dopo le scoperte geografiche nella tradizione e nella realtà », *Archivio veneto*, n°84, 1954, p. 162-181.

LUZZATTO, Gino, « Armatori ebrei a Venezia negli ultimi 250 anni della Repubblica », *La Rassegna Mensile di Israel*, Terza serie, n°28, mars-avril 1962, p. 160-168.

MAGNÚSSON, Sigurður Gylfi, « A 'New Wave' of Microhistory? Or: It's the Same Old Story. A Fight for Love and Glory », *Quaderni storici*, n°155, 2017, p. 557-576.

MAITTE, Corine, « Incertitude et bricolages. L'industrie textile à Prato aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles », *Annales HSS*, n°46, 1996, p. 1275-1303.

MAITTE, Corine, *Les Chemins de verre. Les migrations des verriers d'Altare et de Venise (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2009.

- MAITTE, Corine, « Au cœur des manufactures lainières européennes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le voyage de Gian Batta Moccafay, 1766-1767 », *Documents pour l'histoire des techniques*, n.s., n° 18, 2009, p. 151-166.
- MAITTE, Corine, et TERRIER, Didier, *Les temps du travail. Normes, pratiques, évolutions (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2014.
- MAITTE, Corine, « The Cities of Glass : Privileges and Innovations in Early Modern Europe », dans Karel Davids, Bert de Munck (dir.), *Innovation and Creativity in Late Medieval and Early Moderne European Cities*, Dorchester, Ashgate, 2014, p. 35-53.
- MAITTE, Corine, « *Façon de Venise : Determining the Value of Glass in Early Modern Europe* », dans Bert de Munck et Dries Lyna (dir.), *Concepts of Value in European Material Culture, 1500-1900*, Farnham, Burlington, Ashgate, 2015, 209-238.
- MAITTE, Corine, « 'Garzonetti' et 'Garzoni' dans les arts du verre italiens, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Anna Bellavitis, Martina Frank et Valentina Sapienza (dir.), *Garzoni. Apprendistato e formazione tra Venezia e l'Europa in età moderna*, Mantoue, Universitas Studiorum, 2017, p. 191-215.
- MAITTE, Corine, « Quale tempo per il lavoro ? », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvechi, 2018, p. 135-174.
- MAITTE, Corine, « Corporate and non-Corporate Labor : the Glass Industry in European Cities », dans Andrea Caracausi, Matthew Davies et Luca Mocarrelli (dir.), *Between Regulations and Freedom. Work and Manufactures in European Cities, 14th-18th Centuries*, Cambridge, Cambridge Scholar Publishing, 2018, p. 65-86.
- MAITTE, Corine, « Carlo Poni, la protoindustria, il distretto industriale e alcune nuove direzioni di ricerca », *Quaderni Storici*, n° 161, août 2019, p. 552-598.
- MAITTE, Corine, et TERRIER, Didier, *Les rythmes du labeur. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Dispute, 2020.
- MANTRAN, Robert, « Lo Stato ottomano nel XVIII secolo: la pressione europea », dans Robert Mantran (dir.), *Storia dell'impero ottomano*, Lecce, Argo, 2000, p. 293-313.
- MARCUS, Abraham, *The Middle East on the Eve of Modernity. Aleppo in the Eighteenth Century*, New York, Columbia University Press, 1989.
- MARGAIRAZ, Dominique, « Introduction. Économie et information à l'époque moderne », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 3-16.
- MARGAIRAZ, Dominique, « Introduction. De Colbert à la Statistique générale de la France », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 143-154.
- MARTIN, Marguerite, MOCHTARI DE PIERREPONT, Zacharie, PAILLETTE, Céline, Philippe Pétriat, « À l'épreuve de la world history », *Hypothèses*, n°17, janvier 2014, p. 77-85.
- MARTINAT, Monica, « L'apprendistato », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvechi, 2018, p. 79-102.

- MARTINI, Angelo, *Manuale di metrologia, ossia misure, pesi, e monete in uso attualmente e anticamente presso tutti i popoli*, Turin, Loescher, 1883.
- MARTINS TORRES, Carla Andreja, *Lo que cuenta un abalorio : reflejos de unas cuentas de vidrio en la Nueva España*, Thèse doctorale, Universidad Complutense de Madrid, Madrid, 2019.
- MARZAGALLI, Silvia et PFISTER-LANGANAY, Christian, « La navigation des ports français en Méditerranée au XVIIIe siècle : premiers aperçus à partir d'une source inexploitée », *Cahiers de la Méditerranée*, n°83, 2011, p. 1-25.
- MARZAGALLI, Silvia, « Trade across Religious and Confessional Boundaries in Early Modern France », dans Francesca Trivellato, Leor Halevi, Cátia Antunes (dir.), *Religion and Trade. Cross-Cultural Exchanges in World History, 1000-1900*, New York, Oxford University Press, 2014, p. 169-191 (trad. Silvia Marzagalli, « Commercer au-delà des frontières confessionnelles dans la France de l'époque moderne », dans Albrecht Burkardt (dir.), *L'économie des dévotions. Commerce, pratiques et objets de piété à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2016, p. 347-373).
- MARZAGALLI, Silvia, *Bordeaux et les États-Unis, 1776-1815. Politique et stratégies négociantes dans la genèse d'un réseau commercial*, Genève, Librairie Droz, 2015.
- MARZAGALLI, Silvia, « La Méditerranée moderne, entre héritage braudélien et questionnements nouveaux à l'heure des histoires globale et connectée », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 103, décembre 2021, p. 37-53.
- MASSA, Paolo, et MOIOLI, Angelo (dir), *Dalla corporazione al mutuo soccorso : organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milan, Franco Angeli, 2004.
- MASTERS, Bruce, « Aleppo : the Ottoman Empire's caravan city », dans Edhem Eldem, Daniel Goffman et Bruce Masters (dir.), *The Ottoman City between East and West*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 17-78.
- MASTERS, Bruce, « Semi-autonomous forces in the Arab provinces », dans Suraiya Faroqhi (dir.), *The Cambridge History of Turkey : The Later Ottoman Empire, 1603-1839*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 186-208.
- MATTOZZI, Ivo, *Produzione e commercio della carta nello stato veneziano settecentesco. Lineamenti e problemi*, Bologna, Università degli Studi di Bologna, 1975.
- MATTOZZI, Ivo, « Le cartiere nello stato veneziano : una storia tra strutture e congiunture (1450-1797) », dans Mauro Grazioli, Ennio Sandal, Ivo Mattozzi (dir.), *Mulini da carta. Le cartiere dell'alto Garda : tini e torchi fra Trento e Venezia*, Vérone, Cartiere Fedrigoni, 2001, p. 97-162.
- MCGOWAN, Bruce, *Economic life in Ottoman Europe: Taxation, trade and struggle for land, 1600-1800*, New York, Cambridge University Press, 1982.
- MEGLIORATI, Antonio, *Novissima corrispondenza delli pesi, e misure di Venezia con li Pesi, & Misure delle Città, e Terre, che negoziano con Essa. [...]*, Venise, Presso Pietro d'Orlandi, 1703.
- METRÀ Andrea, *Il mentore perfetto de' negozianti etc.*, vol. I-V, Trieste, Stamperia di Giovanni Tommaso Hoechenberger, Wage, Fleis & Co., 1793-1797.
- METCALF, George, « Gold, Assortments and the Trade Ounce : Fante Merchants and the Problem of Supply and Demand in the 1770s », *The Journal of African History*, n°28, 1987, p. 27-41.

MIÈGE, Jean-Louis (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale. XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, C.N.R.S. Editions, 1984.

MILLER, Joseph C., *Way of Death. Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade 1730-1830*, Londres et Madison, The University of Wisconsin Press, 1988.

MOCARELLI, Luca, « Guilds Reappraised : Italy in the Early Modern Period », *IRSH*, n°53, 2008, p. 159-178.

MOCARELLI, Luca, « Il sistema delle arti », dans Renata Ago (dir.), *Storia del lavoro in Italia. L'età moderna. Trasformazioni e risorse del lavoro tra associazioni di mestiere e pratiche individuali*, Rome, Castelvechi, 2018, p. 19-50.

MOLÀ, Luca, « Material Diplomacy. Venetian Luxury Gifts for the Ottoman Empire in the Late Renaissance », dans Zoltán Biedermann, Anne Gerritsen, and Giorgio Riello (dir.), *Global Gifts : The Material Culture of Diplomacy in Early Modern Eurasia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 56-87.

MOLHO, Anthony et RAMADA CURTO, Diogo, « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 3, 2003, p. 569-579.

MORANA, Giovanni Antonio Maria, *Saggio delli commerciali rapporti dei Veneti etc.*, Venise, Francesco Andreola Stampatore, 1816.

MOREIRA, Maria Cristina, ELORANTA, Jari, OJALA, Jari, et KARVONEN, Lauri, « Early modern trade flows between smaller states : The Portuguese-Swedish trade in the eighteenth century as an example », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 87-109.

MOREIRA, Maria Cristina, « Portugal, 1775-1831 », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 319-334.

MORGAN, Kenneth, « Bristol and the Atlantic Trade in the Eighteenth Century », *The English Historical Review*, n°107, juillet 1992, p. 626-650.

MORINEAU, Michel, « Budgets de l'État et gestion des finances royales en France au dix-huitième siècle », *Revue Historique*, n°264, 1980, p. 289-336.

MORINEAU, Michel, « Naissance d'une domination : marchands européens, marchands et marché du Levant aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », dans Michel Morineau (dir.), *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1985, p. 295-326.

MUNARI, Angela « 'Il figlio di famiglia' e 'l'ebreo galantuomo' : Giovanni Querini, Daniel Bonfil & figlio », dans Antonio Fancello et Madile Gambier (dir.), *Gagliarde spese...incostanza della stagione. Carteggio Giovanni Querini-Caterina Contarini Querini 1768-1773*, Venise, Gambier&Keller, 2013, p. 307-319.

MÜLLER, Leos, « Commerce et navigation suédois en Méditerranée à l'époque moderne, 1650-1815 », *Revue d'Histoire Maritime*, n°13, 2011, p.45-70.

NATSOULAS, Theodore, « A Failure of the Early French Expansionism in Africa : The French-Jesuit Effort in Ethiopia at the Turn of the 18th Century », *Journal of Ethiopian Studies*, n°36, juin 2003, p. 5-18.

NORTH, Douglas Cecil, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

- NOTO, Sergio, « Ultime vele veneziane verso Ponente. Prime ricerche sugli uomini d'affari al tramonto della Serenissima : i Perulli », dans Francesco Vecchiato (dir.), *Venezia e l'Europa. Soldati, mercanti e riformatori*, Vérone, Libreria universitaria editrice, 1994, p. 221-271.
- NWOKEJI, Ugo G., « Slavery in Non-Islamic West Africa 1420-1820 », dans David Eltis et Stanley L. Engerman (dir.), *The Cambridge World History of Slavery, vol. 3, Ad 1420-Ad 1804*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 80-110.
- OGILVIE, Sheilagh, « Guilds, efficiency, and social capital : evidence from German proto-industry », *Economic History Review*, n°47, 2004, p. 286-333.
- OGILVIE, Sheilagh, « 'Whatever Is, Is Right' ? Economic Institutions in Pre-Industrial Europe », *The Economic History Review, New Series*, n°60, novembre 2007, p. 649-684.
- OGILVIE, Sheilagh, « Rehabilitating the Guilds : A Reply », *The Economic History Review, New Series*, n°61, février 2008, p. 175-182.
- ORAL, Özgür, « Venedik Konsolosu Bernardo Caprara'nın Larnaka'da Deniz Ticari Taşımacılığına Dair Bazı Gözlemleri (1774-1775) », dans Anna Valerio (dir.), *Venetians and Ottomans in the Early Modern Age*, Edizioni Ca'Foscari - Digital Publishing, 2018, doi.org/10.14277/978-88-6969-260-4.
- ÖZVEREN, Eyüp, « The Shipbuilding Commodity Chain, 1590-1790 », dans Gary Gereffi et Miguel Korzeniewicz (dir.), *Commodity chains and global capitalism*, Westport, Praeger Publishers, 1994, p. 20-33.
- PALLAVER, Karin, « From Venice to East Africa : History, uses, and meanings of glass beads », dans Bernd-Stefan Grewe et Karin Hofmeester (dir.), *Luxury in Global Perspective. Objects and Practices, 1600-2000*, New York, Cambridge University Press, 2016, p. 192-217.
- PAMUK, Şevket, *A Monetary History of the Ottoman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- PANCIERA, Walter, « Ancien Régime e chimica di base : la produzione del salnitro nella Repubblica veneziana (1550-1797) », *Studi veneziani*, n.s., n°16, 1988, p. 45-92.
- PANCIERA, Walter, *L'arte matrice : i lanifici della Repubblica di Venezia nei secoli 17. e 18.*, Trévisé, Fondazione Benetton studi ricerche Canova, 1996.
- PANCIERA, Walter, « L'economia : imprenditoria, corporazioni, lavoro », dans Paolo Preto et Piero Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1998, p. 479-555.
- PANCIERA, Walter, *Fiducia e affari nella società veneziana del Settecento*, Padoue, CLEUP, 2000.
- PANCIERA, Walter, « La formazione delle specializzazioni economiche territoriali nel Sei e Settecento », dans Giovanni Luigi Fontana (dir.), *L'industria vicentina dal Medioevo a oggi*, Padoue, CLEUP, 2004, p. 231-346.
- PANCIERA, Walter, « The Industries of Venice in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », dans Paola Lanaro (dir.), *At the Centre of the Old World : trade and manufacturing in Venice and the Venetian mainland, 1400-1800*, Toronto, CRRS, 2006, p. 185-216.
- PANCIERA, Walter, *La Repubblica di Venezia nel Settecento*, Rome, Viella, 2014.
- PANCIERA, Walter, « Testimoniali di avaria marittima (1735-1764) », *Mediterranea - ricerche storiche*, a. XIII, décembre 2016, p.517-568.

- PANCIERA, Walter, « La fase di transizione (1750-1850 circa) », dans Gian Pietro Brogiolo, Andrea Leonardi et Carlo Tosco, *Paesaggi delle Venezie*, Venise, Marsilio, 2016, p. 493-541, p. 510.
- PANCIERA, Walter, « *L'acqua giusta* ». *Il sistema portuale veneziano nel XVIII secolo*, Rome, Viella, 2021.
- PANCIERA, Walter, « La vetreria veneziana come distretto industriale (sec. XVIII) », working paper.
- PANDE, Rekha et JEEVANANDAM, S., « Devadāsīs, the Temple Dancing Girls in Medieval Deccan (12<sup>th</sup> to 18<sup>th</sup> Century) », *History and Archaeology*, N.S., n°1, janvier 2013, p. 81-104.
- PANINI, Augusto Panini et DI SALVO, Mario, *Perle di vetro mediorientali e veneziane, VIII-XX secolo*, Milan, Skira, 2007.
- PANZAC, Daniel, *La peste dans l'Empire ottoman, 1700-1850*, Louvain, Editions Peeters, 1985.
- PANZAC, Daniel, « International and Domestic Maritime Trade in the Ottoman Empire during the 18th Century », *International Journal of Middle East Studies*, n°24, mai 1992, p. 189-206.
- PANZAC, Daniel, « La piastre et le cyclotron. Essai sur les monnaies ottomanes (187-1844) », *Turcica*, n°34, 2002, p. 171-188.
- PANZAC, Daniel, « Le contrat d'affrètement maritime en Méditerranée : Droit maritime et pratique entre Islam et Chrétienté (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, n°45, 2002, p. 342-362.
- PANZAC, Daniel, *La caravane maritime. Marins européens et marchands ottomans en Méditerranée (1680-1830)*, Paris, CNRS EDITIONS, 2004.
- PANZAC, Daniel, « Plague and Seafaring in the Ottoman Mediterranean in the Eighteenth Century », dans Maria Fusaro, Colin Heywood, Mohamed-Salah Omri (dir.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, Londres, New York, I.B. Tauris Publishers, 2010, p. 45-68.
- PANZAC, Daniel, *La République de Venise et les régences barbaresques au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un exemple des relations Nord-Sud en Méditerranée occidentale*, Édition établie, présentée et annotée par Salvatore Speziale avant-propos de Michele Brondino Paris, Éditions Publisud, 2015.
- PARIS, Robert, *Histoire du commerce de Marseille de 1660 à 1789. Le Levant*, Paris, Librairie Plon, 1957.
- PEACOCK, Andrew Charles Spencer, « The Ottomans and the Funji sultanate in the sixteenth and seventeenth centuries », *Bulletin of SOAS*, n°75, 2012, p. 87-111.
- PEDANI, Maria Pia, « Consoli veneziani nei porti del Mediterraneo in età moderna », dans Rossella Cancila (dir.), *Mediterraneo in armi (secc XV-XVII)*, Palerme, Associazione Mediterranea, 2007, p. 175-205.
- PEDANI, Maria Pia, *Venezia porta d'Oriente*, Bologna, il Mulino, 2010.
- PEDANI, Maria Pia, *The Ottoman-Venetian Border (15th-18th Centuries)*, Venise, Edizioni Ca' Foscari, 2017.
- PEREIRA, Alvaro S., « The Opportunity of a Disaster: The Economic Impact of the 1755 Lisbon Earthquake », *The Journal of Economic History*, n°69, juin 2009, p. 466-499.

- PEREZ GARCIA, Manuel, « Les échanges transnationaux et la circulation des nouveaux produits en Méditerranée occidentale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie & société*, 30<sup>e</sup> année, 1, 2011, p. 39-55.
- PERINI, Sergio, « Riforme veneziane tra economia e finanza nel secondo Settecento », *Studi veneziani*, n.s., n°46, 2003, p. 185-229.
- PERRY, John, « The Zand Dynasty », dans Peter Avery, Gavin R. G. Hambly, Charles Melville (dir.), *The Cambridge History of Iran. Volume 7. From Nadir Shah to the Islamic Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 63-103.
- PÉTRÉ-GRÉNOUILLEAU, Olivier, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Éditions Gallimard, 2004.
- PETROCCHI, Massimo, *Il tramonto della Repubblica e l'assolutismo illuminato*, Venise, Deputazione di storia patria per le Venezie, 1950.
- PEZZOLO, Luciano, *La finanza pubblica veneziana in età moderna*, working paper, octobre 2003.
- PEZZOLO, Luciano, « The rise and decline of a great power : Venice 1250-1650 », Working Papers Department of Economics Ca' Foscari University of Venice, n°27, WP, 2006.
- PEZZOLO, Luciano, « The Venetian Economy », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leyde, Boston, Brill, 2013, p. 255-290.
- PFISTER, Ulrich, « Craft Guilds and industrial development in early modern Europe », », dans Paola Massa et Angelo Moioli (dir.), *Dalla corporazione al mutuo soccorso. Organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milan, Franco Angeli, 2004, p. 287-308.
- PICCINNO, Luisa, *Economia marittima e operatività portuale. Genova, secc. XVII-XIX*, Gênes, Società ligure di storia patria, 2000.
- PICCINNO, Luisa, et ZANINI, Andrea, « Genoa, Sixteenth Century-1797 », *Revue de l'OFCE*, n°140, 2015, p. 251-254
- PICCINNO, Luisa, « Grandi porti e scali minori nel Mediterraneo in età moderna : fattori competitivi e reti commercili », dans *Ianuenis non nascitur sed fit. Studi per Dino Puncuh*, Gênes, Società ligure di storia patria, 2019, p. 1045-1059.
- PIGNATTI, Sandro, *Flora d'Italia*, vol. I, Bologne, Edagricole.
- PONCET, Charles, *Voyage d'Ethiopie. IV. Recueil*, Paris, Chez Jean Barbou, 1713.
- PONCET, Jacques-Charles, BEL, José Marie et POIX, Eric, *Relation de mon voyage d'Éthiopie, 1698-1701 : un médecin français à la cour de Gondar sous Louis XIV : la véritable histoire de l'Abyssin*, Besançon, Édition la Lanterne magique, 2010.
- PONI, Carlo, « Archéologie de la fabrique : la diffusion des mulins à soie alla bolognese dans les États Vénitiens du VXI<sup>o</sup> au XVIII<sup>o</sup> siècle », *Annales ESC*, n°27, novembre-décembre 1972, p. 1475-149.
- PONI, Carlo, « Espansione e declino di una grande industria, le filature di seta a Bologna fra XVII e XVIII secolo », *Problemi d'acque a Bologna, Atti del Secondo Colloquio* (Bologne, 10-11 octobre 1981), Bologne, 1983, p.211-287.

- PONI, Carlo, « Norms and disputes : the shoemakers' guild in Eighteenth century Bologna », *Past&Present*, n°123, 1989, p. 80-108.
- PONI, Carlo, « Per la storia del distratto industriale serico di Bologna (secoli XVI-XIX) », *Quaderni storici*, n.s., n°25,1990, p. 93-167.
- PONI, Carlo, GERVAIS, Darla et GERVAIS, Pierre, « Mode et innovation, les strategies des merchants en soie de Lyon au XVIII siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°45, 1998, p. 589-625.
- PRAK, Maarten et VAN ZANDEN, Jan Luiten (dir.), *Technology, Skills and the Pre-Modern Economy in the East and the West*, Leiden, Boston, Brill, 2013.
- PRAKASH, Om, « European commercial enterprise in pre-colonial India », dans Gordon Johnson, Christopher Alan Bayly, John F. Richards (dir.), *The New Cambridge History of India, 2, Indian States and the Transition to Colonialism, vol. V*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- PRETO, Paolo, *Venezia e i Turchi*, Florence, Sansoni, 1975.
- PRETO, Paolo, « Le riforme », dans dans Paolo Preto et Piero Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1998, p. 83-142.
- RADIĆ ROSSI, Irena, et CASTRO, Filipe, « The Late Sixteenth Century Shipwreck of Gnalić ; Preliminary Results of 2012 Research Campaign and Plans for the Future », *Histria Antiqua*, n°21, 2012, p. 365-376 .
- RAPP, Richard T., « The Unmaking of the Mediterranean Trade Hegemony : International Trade Rivalry and the Commercial Revolution », *The Journal of Economic History*, n°35, septembre 1975, p. 499-525.
- RAGOSTA PORTIOLI, Rosalba, « Istituzioni e conflitti nell'Arte della Seta a Napoli (secoli XVI-XVIII) », dans Alberto Guenzi, Paolo Massa, Angelo Moioli (dir.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, FrancoAngeli, 1999, p. 347-360.
- RAMBERG, Lucinda, *Given to the Goddess: South Indian Devadasis and the Sexuality of Religion*, Durham, Duke University Press, 2014.
- RAVID, Benjamin, « The Venetian Government and the Jews », dans Robert C. Davis and Benjamin Ravid, *The Jews of Early Modern Venice*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 2001, p. 3-30.
- RAVID, Benjamin, « Venice and its Minorities », dans Eric R. Dursteler (dir.), *A Companion to Venetian History, 1400-1797*, Leyde – Boston, 2013, p. 449-485.
- RAVID, Benjamin, « The Sephardic Jewish Merchants of Venice, Port Jews, and the Road to Modernity », dans Federica Francesconi, Stanley Mirvis et Brian Smollett (dir.), *From Catalonia to the Caribbean : The Sephardic Orbit from Medieval to Modern Times. Essays in Honor of Jane S. Gerber*, Leyde, Boston, Brill, 2018, p. 115-135.
- RAWLEY, James A., et BEHRENDT, Stephen, *The Transatlantic Slave Trade. A History, revised edition*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2005.
- RAYMOND, André, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol. Damas, Institut Français de Damas, 1973-1974.



- RAYMOND, André, « Le province arabe (XVI-XVIII secolo) », dans Robert Mantran (dir.), *Storia dell'impero ottomano*, Lecce, Argo, 2000, p. 375-450.
- REESE, Ty M., « 'Eating' Luxury : Fante Middlemen, British Goods, and Changing Dependencies on the Gold Coast, 1750-1821 », *The William and Mary Quarterly*, n°66, octobre 2009, p. 851-872.
- REESE, Ty M., « Facilitating the Slave Trade : Company Slaves at Cape Coast Castle, 1750-1807 », *Slavery & Abolition*, n°31, 2010, p. 363-377.
- RICARD, Jean Pierre, *Le négoce d'Amsterdam, contenant tout ce que doivent savoir les marchands et banquiers, tant ceux qui sont établis à Amsterdam que ceux des pays étrangers... par Jean-Pierre Ricard*, Amsterdam, N. E. Lucas, 1722.
- RICH, Edwin Ernest, *The History of the Hudson's Bay Company, 1670 – 1870*, vol. I-III, Londres, Hudson's Bay Record Society, 1958.
- RICHARD, Ayoun, « Les négociants juifs d'Afrique du Nord et la mer à l'époque Moderne », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n°87, 2000, p. 109-135.
- RICHARDSON, David, « West African Consumption Patterns and their influence on the Eighteenth-Century Slave Trade », dans Henry A. Gemery and Jan. S. Hogendorn (dir.), *The Uncommon Market : Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade*, New York, Londres, Academic Press, 1979.
- RILEY, James C., *The Seven Years War and the Old Regime in France : The Economic and Financial Toll*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
- RODRIGUES, Jaime, *De costa a costa : escravos, marinheiros e intermediários do tráfico negreiro de Angola ao Rio de Janeiro (1780-1860)*, São Paulo, Companhia das Letras, 2005.
- ROMANELLI, Giandomenico, *Venezia Ottocento: materiali per una storia architettonica e urbanistica della città nel secolo 19*, Rome, Officina, 1977.
- ROMANO, Ruggiero, « Per una valutazione della flotta mercantile europea alla fine del secolo XVIII », dans AA. VV. (dir.), *Studi in onore di Amintore Fanfani*, V, Milan, A. Giuffrè, 1962, p. 573-591.
- ROSS, Eric, « A Historical Geography of the Trans-Saharan Trade », dans Graziano Krätli et Ghislaine Lydon (dir.), *The Trans-Saharan Book Trade. Manuscript Culture, Arabic Literacy and Intellectual History in Muslim Africa*, Leyde, Boston, Brill, 2011, p. 1-34.
- ROSS, J. M., « Naturalisation of Jews in England », *Transactions of the Jewish Historical Society of England*, n° 24, 1970-1973, p. 59-72.
- ROSS, Lester A., « Trade Beads From Hudson's Bay Company Fort Vancouver (1829-1860), Vancouver, Washington », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n°2, 1990, p. 29-67.
- ROSSI, Franco, « *Melior ut est florens* ». *Note di storia monetaria veneziana*, Rome, Viella, 2012.
- ROZEN, Minna, « The Leghorn Merchants in Tunis and their trade with Marseilles at the end of the 17th Century », dans Jean-Louis Miège (dir.), *Les relations intercommunautaires juives en méditerranée occidentale XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1984, p. 51-59.
- RUDERMAN, Anne, « Intra-European Trade in Atlantic Africa and the African Atlantic », *The William and Mary Quarterly*, n° 77, 2020, p. 211-244.

RYDÉN, Göran, « 'Voyage Iron' : An Atlantic Slave Trade Currency, Its European Origins, and West African Impact », *Past&Present*, n° 239, mai 2018, p. 41-70.

SABBATINI, Renzo, « Tra conflitti corporativi ed "ecologia sociale" : la manifattura della seta a Lucca nel primo Settecento, in Istituzioni e conflitti nell'Arte della Seta a Napoli (secoli XVI-XVIII) », dans Alberto Guenzi, Paolo Massa, Angelo Moioli (dir.), *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milan, Franco Angeli, 1999, p. 361-389.

SABEL, Charles, ZEITLIN, Jonathan, « Historical Alternatives to Mass Production : Politics, Markets and Technology in Nineteenth-Century Industrialization », *Past and Present*, n°108, 1985, p. 133-167.

SAMBO, Alessandra, « La balance de commerce de la République de Venise : sources et méthodes », *Cahiers de la Méditerranée*, n°84, juin 2012, p. 381-410.

SAMUEL, William Shaw, « A List of Jewish Persons Endenized and Naturalised 1609-1799 », *Transactions & Miscellanies (Jewish Historical Society of England)*, n°22, 1968, p. 111-144.

SCARABELLO, Giovanni, « Caratteri e funzioni socio-politiche dell'associazionismo a Venezia sotto la Repubblica », dans Silvia Gramigna et Annalisa Perissa (dir.), *Scuole di arti mestieri e devozione a Venezia*, Venise, Arsenale Editrice, 1989, p. 5-24.

SAVARY DES BRUSLONS, Jacques et SAVARY, Philemon Louis, *Dictionnaire universel de commerce, Vol. I-III*, Paris, chez Jacques Estienne, 1723.

SAVARY DES BRUSLONS, Jacques, SAVARY, Philemon Louis, *Le parfait négociant*, Paris, Les frères Estienne, 1757-1770.

SCATTOLIN, Chiara, « Un 'esperimento' commerciale veneziano nel Mar Nero al tramonto del Settecento », *Archivio Veneto*, n°164, 1987, p. 27-44.

SCATTOLIN, Chiara, « Venezia e Russia alla fine del Settecento: i "nobili" veneziani alla corte di Pietroburgo (1782-1797) », *Archivio Veneto*, n°172, 1991, p. 39-66.

SCIAMA, Lidia Dina, « Gender in the Making, Trading and Uses of Beads: An Introductory Essay », dans Lidia D. Sciamia, Joanne B. Eicher (dir.), *Beads and bead makers: gender, material culture and meaning*, Oxford, New York, Berg, Berg Publishers, 1998, p. 1-45.

SCHALK, Ruben, « From orphan to artisan : apprenticeship careers and contract enforcement in The Netherlands before and after the guild abolition », *The Economic History Review*, n°70, 2017, p. 730-757.

SCOBIE, Clarie, *The representation of the figure of the devadasi in European travel writing and art from 1770 to 1820 with specific reference to Dutch writer Jacob Haafner : an exegesis and The pagoda tree, a novel*, thèse doctorale, University of Western Sydney, Sidney, 2013.

SCHWARTZ, Horst Juergen, « The potential of the camel (*Camelus dromedarius*) as a transport and draught animal », communication scientifique au « FAO-MINEADEP Workshop on "Camels" », Kuwait, octobre 1986.

SECK, Ibrahima, « Les Français et la traite des esclaves en Sénégambie », *Dix-huitième siècle*, n° 44, 2012, p. 49-60.

- SELLA, Domenico, « Crisis and Transformation in Venetian Trade », dans Brian Pullan (dir.), *Crisis and Change in the Venetian Economy in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Londres, Methuen, 1968, p. 88-105.
- SENECA, Federico, « Francesco Lorenzo Morosini e un fallito progetto di accordo veneto-russo », *Archivio Veneto*, n°106, 1962, p. 19-41.
- SHAW, Stanford, « Iranian relations with the Ottoman empire in the Eighteenth and Nineteenth centuries », dans Peter Avery, Gavin R. G. Hambly, Charles Melville (dir.), *The Cambridge History of Iran. Volume 7. From Nadir Shah to the Islamic Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 295-313.
- SHIFERAW, Bekele, « Reflections on the Power Elite of the Wära Seh Mäsfenate (1786-1853) », *Annales d'Ethiopie*, n°15, 1990, p. 157-179.
- SHINU, Anna Abraham, « Glass beads and glass production in early South India : Contextualizing Indo-Pacific bead manufacture », *Archaeological Research in Asia*, n°6, 2016, p. 4-15.
- SIGNORI, Umberto, « Informare e proteggere. La rete consolare veneziana nel Mediterraneo orientale (1670-1715) », *RiMe*, n°17, décembre 2016, p. 127-152.
- SIGNORI, Umberto, « Reti consolari veneziane nell'Impero ottomano del Seicento », dans Arturo Gallia, Lavinia Pinzarrone, Giannantonio Scaglione (dir.), *Isole e frontiere nel Mediterraneo moderno e contemporaneo*, Palerme, New Digital Frontiers, 2017 p. 19-34.
- SIM, Teddy, Y. H., *Portuguese Enterprise in the East*, Leyde, Brill, 2011.
- SIMONTON, Deborah, « Women Workers. Working Women », dans Deborah Simonton (dir.), *The Routledge History of Women in Europe since 1700*, Londres, Routledge, 2005, p. 134-175.
- SIVA, Ramamoorthy, « Status of natural dyes and dye-yielding plants in India », *Current Science*, n°92, avril 2007, p. 916-925.
- SMITH, Marvin T., « Eighteenth-Century Glass Beads in the French Colonial Trade », *Historical Archaeology*, n°36, 2002, p. 55-61.
- SONENSCHER, Michael, « Work and Wages in Paris in the Eighteenth », dans Maxine Berg, Pat Hudson, Michael Sonenscher (dir.), *Manufacture in Town and Country Before the Factory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 147-172.
- SPECTOR, Janet D., « The Interpretative Potential of Glass Trade Beads in Historic Archaeology », *Historical Archaeology*, n°10, 1976, p. 17-27.
- STIGLER, George J., « The Economics of Informations », *The Journal of Political Economy*, n°69, 1961, p. 213-225.
- STUDNICK-GIZBERT, Daviken, « La « Nation » portugaise. Réseaux marchands dans l'espace atlantique à l'époque moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 3, 2003, p. 627-648.
- SUBRAHMANYAM, Sanjay, « Connected Histories : Notes Towards a Reconfiguration of Early Modern Eurasia », dans Victor Lieberman (dir.), *Beyond Binary Histories : Re-Imagining Eurasia to c. 1830*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1999, p. 289-316.
- TABACCO, Giovanni, *Andrea Tron e la crisi dell'aristocrazia senatoria a Venezia*, Udine, Del Bianco, 1980.

- TABAK, Faruk, *The Waning of the Mediterranean, 1550-1870. A Geohistorical Approach*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2008.
- TEDESCHI, Salvatore, « Poncet et son Voyage en Ethiopie », *Journal of Ethiopian Studies*, n°4, juillet 1966, p. 99-126.
- TENENTI, Alberto, « Studi di storia veneziana », *Rivista storica italiana*, n° 75, 1963, p. 97-111.
- TENENTI, Alberto, « Il senso dello Stato », dans Alberto Tenenti, Ugo Tucci (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. IV, *Il Rinascimento. Politica e cultura*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, p. 311-344.
- TENENTI, Alberto, *Venezia e il senso del mare : storia di un prisma culturale dal XIII al XVIII secolo*, Milan, Guerini, 1999.
- TERLOUW, Kees, « The Semiperipheral Space in the World-System », *Review*, n°25, 2002, p. 1-22.
- THORNTON, John K., *Africa and African in the Making of the Atlantic World, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- TOLEDANO, Ehud R., « Enslavement in the Ottoman Empire in the Early Modern Period », dans David Eltis et Stanley L. Engerman (dir.), *The Cambridge World History of Slavery, vol. 3, Ad 1420-Ad 1804*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 25-47.
- TOPIK, Steven, CARLOS, Marichal, et ZEPHYR, Frank L., (dir.), *From Silver to Cocaine Latin American Commodity Chains and the Building of the World Economy, 1500-2000*. Durham, Duke University Press, 2006.
- TORCELLAN, Gianfranco, *Una figura della Venezia settecentesca: Andrea Memmo : ricerche sulla crisi dell'aristocrazia veneziana*, Venise-Rome, Istituto per la collaborazione culturale, 1963.
- TRIVELLATO, Francesca, « Echi della periferia. Note sulla circolazione e la produzione delle perle di vetro veneziane nei secoli XVII-XVIII », *La Ricerca Folklorica*, n°34, octobre 1996, p. 25-34.
- TRIVELLATO Francesca, « Out of Women's Hands : Notes on Venetian Glass Beads, Female Labour and International Trades », dans Lidia Dina Sciamia, Joanne B. Eicher (dir.), *Beads and bead makers: gender, material culture and meaning*, Oxford, New York, Berg, Berg Publishers, 1998, p. 47-82.
- TRIVELLATO, Francesca, *Fondamenta dei vetrai. Lavoro, tecnologia e mercato a Venezia tra Sei e Settecento*, Rome, Donzelli editore, 2000.
- TRIVELLATO Francesca, « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, Hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58<sup>e</sup> année, 3, 2003, p. 581-603.
- TRIVELLATO Francesca, « Murano Glass, Continuity and Transformation (1400-1800) », dans Paola Lanaro (dir.), *At the Centre of the Old World : trade and manufacturing in Venice and the Venetian mainland, 1400-1800*, Toronto, CRRS, 2006, p. 143-184.
- TRIVELLATO Francesca, « Guilds, Technology, and Economic Change in Early Modern Venice », dans Stephan R. Epstein, Maarten Prak (dir.), *Guilds, Innovation, and the European Economy, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 199-231.
- TRIVELLATO, Francesca, « Is There a Future for Italian Microhistory in the Age of Global History? », *California Italian Studies*, n°2, 2011, <https://doi.org/10.5070/C321009025>.

TRIVELLATO, Francesca, HALEVI, Leor, ANTUNES, Cátia (dir.), *Religion and Trade. Cross-Cultural Exchanges in World History, 1000-1900*, New York, Oxford University Press, 2014.

TRIVELLATO Francesca, *Il commercio interculturale. La diaspora sefardita, Livorno e i traffici globali in età moderna*, Rome, Viella, 2016 (éd. or. *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New York-Londres, Yale University Press, 2009).

TUCCI, Ugo, « La marina mercantile veneziana nel Settecento », *Bollettino dell'Istituto di storia della società e dello Stato veneziano*, n°2, 1960, p. 155-200.

TUCCI, Ugo, « Venezia nel Cinquecento : una città industriale ? », dans Vittore Branca, Carlo Ossola (dir.), *Crisi e rinnovamenti nell'autunno del Rinascimento a Venezia*, Florence, L. S. Olschki, 1991, p. 61-83.

TURGEON, Laurier, « French Beads in France and Northeastern North America during the Sixteenth Century », *Historical Archaeology*, n° 35, 2001, p. 58-82.

VANRIEST, Élise, « Glass Beadmaking and Enamel Lampwork in Paris, 1547-1610 », *BEADS : Journal of the Society of Bead Researchers*, n° 33, 2021, p. 45-53.

VENTURA, Angelo, « Il problema storico dei Bilanci Generali della Repubblica Veneta », dans Angelo Ventura (dir.), *Bilanci generali*, Serie seconda, vol. IV, *Bilanci dal 1756 al 1783*, Padoue, Commissione per la pubblicazione dei documenti finanziari della repubblica di Venezia, Tipografia antoniana, 1972, p. IX-CXXXIX.

VENTURI, Franco, *Venezia nel secondo Settecento*, Turin, Tirrenia Stampatori, 1980.

VENTURI, Franco, *Settecento riformatore, V, L'Italia dei lumi, Tomo secondo, La Repubblica di Venezia (1761-1797)*, Turin, Einaudi, 1990.

VIALE, Mattia, *Consumer behaviour and material living standards in a transition economy : Venice (ca. 1650-1800)*, thèse doctorale sous la direction de Roberto Ricciuti, Università degli Studi di Verona, 2017.

VIANA PEDREIRA, Jorge Miguel, *Os homens de negocio da praça de Lisboa de Pombal ao vintismo (1755-1822). Diferenciação, reprodução e identificação de um grupo social*, thèse de doctorat, Université de Lisbonne, 1995.

VIVANTE, Cesare, *La memoria dei padri. Cronaca, storia e preistoria di una famiglia ebraica tra Corfù e Venezia*, Florence, Giuntina, 2009, p. 40-106.

WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World-System, II: Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600–1750*. New York, Academic Press, 1980.

WALZ, Terence, *The trade between Egypt and Bilād as-Sūdān*, thèse doctorale, Boston University, 1975.

WIEN, Thomas, « Selling Beaver Skins in North America and Europe, 1720-1760 : The Uses of Fur-Trade Imperialism », *Journal of the Canadian Historical Association*, n°1, 1990, p. 293-317.

WILLIAMS, Gomer, et ELTIS, David, *History of the Liverpool Privateers and Letters of Marque with an Account of the Liverpool Slave Trade, 1744-1812*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004.

WIMMLER, Jutta, et WEBER, Klaus, « Constructing Atlantic Peripheries: A Critical View of the Historiography », dans Jutta Wimpler et Klaus Weber (dir.), *Globalized Peripheries: Central Europe and the Atlantic World, 1680-1860*, Woodbridge, Boydell & Brewer 2020, p. 1-18.

ZALIN, Giovanni, *Aspetti e problemi dell'economia veneta dalla caduta della Repubblica all'annessione*, Vicence, Comune di Vicenza etc., 1969.

ZANNINI, Andrea, « La finanza pubblica : bilanci, fisco, moneta e debito pubblico », dans Paolo Preto et Piero Del Negro (dir.), *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima, VIII. L'ultima fase della Serenissima*, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1998, p. 431-479.

ZAUGG, Roberto, « Le crachoir chinois du roi. Marchandises globales, culture de cour et vodun dans les royaumes de Hueda et de Dahomey (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 73<sup>e</sup> année, 2018, p. 119-159.

ZECCHIN, Luigi, « Maria Barovier et les 'Rosette' », *Journal of Glass Studies*, n° 10, 1968, p. 105-109.

ZECCHIN, Luigi, *Il ricettario Darduin. Un codice vetrario del Seicento trascritto e commentato*, Venise, Arsenale Editrice, 1986.

ZECCHIN, Luigi, *Vetro e vetrai di Murano : studi sulla storia del vetro*, vol. I-III, Venise, Arsenale Editrice, 1987-90.

ZECCHIN, Paolo, « I fondenti dei vetrai muranesi. I parte : l'allume catino », *Rivista della Stazione Sperimentale del vetro*, n°27, 1997, p. 41-54.

ZECCHIN, Paolo, « L'Arte vetraria a Venezia tra la caduta della Repubblica e l'introduzione del portofranco (1830) », *Studi veneziani*, n°54, 2007, p. 323-381.

ZECCHIN, Paolo, « L'arte vetraria a Venezia negli anni del portofranco (1830-1873), *Studi veneziani*, n° 60, 2010, p. 487-617.

ZECCHIN, Paolo, « Il Capitolare dei Perleri del 1764 », *Rivista della stazione sperimentale del vetro*, n°41, mai-juin 2011, p. 23-33.

ZECCHIN, Paolo, « Il Capitolare dei Margariteri del 1764 », *Rivista della stazione sperimentale del vetro*, n°41, septembre-octobre 2011, p. 25-36.

ZECCHIN, Paolo, « Il commercio delle conterie (anche corniola) in Inghilterra nel Settecento », *Journal of Glass Studies*, n°55, 2013, p. 153-166.

ZECCHIN, Paolo, « L'arte veneziana delle conterie portata in Austria nel Settecento », *Journal of Glass Studies*, n°54, 2012, p. 181-195.

## **Annexes**

### **Liste des Annexes**

Annexe 1. Les *Manifatture della Dominante*

Annexe 2. Les manifestes de chargement

Annexe 3. Types de perles qu'Isach dalla Man expédie à la Compagnie de Liverpool, 1765-1767

Annexe 4. Types de perles de verre arrivées en Égypte en 1762 d'après le consul vénitien au Caire

Annexe 5. Vérifier la fiabilité des manifestes pour l'étude du commerce des perles de verre en Égypte

Annexe 6. Combien de perles transportent les caravanes africaines ?

Annexe 7. Une expédition marchande entre Venise et Astrakhan

## Annexe 1. Les *Manifatture della Dominante*

**Tableau 61. Composantes des *Manifatture della Dominante* regroupées par secteur industriel**

Secteur	Marchandise	Valeur exportations 1772-1790 (moyenne annuelle en ducats)
Textile	Azze brune colorate	15265
Textile	Barette di lana e stame	14367
Textile	Bellacosa di seta	581
Textile	Bellacosa di seta con oro	794
Textile	Bombasine del Lisciutta	933
Textile	Bombasine del Mora	0
Textile	Bottoni d'azze e fillo	6746
Textile	Bottoni d'oro et argento fin	1229
Textile	Bottoni di seta	225
Textile	Broccadello filo e seta	2449
Textile	Calze di filo	243
Textile	Calze di seta	2347
Textile	Cambelotto di seta	467
Textile	Cappelli con tarre	11909
Textile	Cendal di seta	610
Textile	Cendaline	2762
Textile	Coltre imbottide di seta	1
Textile	Cordoni di bavella	138
Textile	Cordoni di seta	2219
Textile	Damaschini con oro et argento	36411
Textile	Damaschini schietti (di seta)	5961
Textile	Damasco con oro e argento	3135
Textile	Damasco di seta	135
Textile	Drappo con oro e argento	83984
Textile	Drappo di seta	52586
Textile	Faldelle di bombaso	3346
Textile	Fustagni del Lisciutta	33549
Textile	Fustagno	23167
Textile	Galloni di bavelle e filo e seta	328
Textile	Galloni d'oro et argento falsi	1760
Textile	Galloni d'oro et argento fini	17559
Textile	Ganzo d'oro et argento	12394
Textile	Intima da penna	2885
Textile	Intima da penna del Lisciuta	4381
Textile	Lastra con oro e argento	10799
Textile	Lino lavorato	42902
Textile	Lustrin di seta	1195
Textile	Lustro di rasa	1142
Textile	Manifatture da baretini	1493
Textile	Manto di seta	164
Textile	Merli d'azze da Venezia	2709



Textile	Merli di seta	5582
Textile	Panni padoanelle	14165
Textile	Panni saglie di 60 e 70	66973
Textile	Podsuè di seta	387
Textile	Raso di filo e seta	740
Textile	Raso di seta con oro e argento	3760
Textile	Raso di seta senza oro	12692
Textile	Rigadini del Lisciutta	31095
Textile	Seta da cucire	4382
Textile	Seta lavorata in trame	32826
Textile	Siviglia di seta	122
Textile	Spinadin di seta	17
Textile	Stoppa di lino	18258
Textile	Tele incerate del Rocchi	600
Textile	Tele da luna o lunette	8144
Textile	Tele del Lisciuta	2570
Textile	Tele del Valesi	1165
Textile	Velluto	5053
Textile	Velluto con oro	344
Verrerie	Bozzette di cristallo	195
Verrerie	Canette di vetro da ricamo	1683
Verrerie	Chiocche di cristallo	5810
Verrerie	Contaria	103758
Verrerie	Cristalli da carrozza	4643
Verrerie	Cristalli lavorati	4004
Verrerie	Lastre di vetro	104942
Verrerie	Manifatture di brilli falsi	6786
Verrerie	Manifatture a lume	169378
Verrerie	Occhiali e cannocchiali	30965
Verrerie	Pasta di vetro	149
Verrerie	Rulli da finestra	232
Verrerie	Sbruffi di vetro	432
Verrerie	Smalto di vetro	6015
Verrerie	Specchi	126391
Verrerie	Soffiati in casse d'ogni grandezza	40285
Verrerie	Soffiati alla rinfusa	12258
Cire	Cera lavorata	432314
Cire	Cere formelle	28149
Proto-chimie	Acqua Forte	116
Proto-chimie	Acqua Rasa	694
Proto-chimie	Acque medicinali	81
Proto-chimie	Biacca	16908
Proto-chimie	Cremor di tartaro	41142
Proto-chimie	Elletuario da cavallo	98
Proto-chimie	Lacca di cremese	796
Proto-chimie	Lacca di verzin	9730

Proto-chimie	Minio	3162
Proto-chimie	Ogli medicinali	664
Proto-chimie	Precipità	7703
Proto-chimie	Robbe medicinali	423
Proto-chimie	Sangue grosso	91
Proto-chimie	Sapone	106333
Proto-chimie	Solimado	10143
Proto-chimie	Spiciarie	7006
Proto-chimie	Spiriti medicinali	1140
Proto-chimie	Triaca	20279
Proto-chimie	Verde eterno	804
Proto-chimie	Verdeporo	58
Proto-chimie	Vernice da colori	16
Produits en métal	Argentaria fina lavorata	24985
Produits en métal	Argento e oro filato e tirato fin	10468
Produits en métal	Argento e oro fin battù	5332
Produits en métal	Bronzo lavorato	6721
Produits en métal	Caratteri di piombo nuovi	15
Produits en métal	Manifatture d'oro da orefici fine	3828
Produits en métal	Piombo ballini	31564
Produits en métal	Piombo bruciato	17328
Produits en métal	Piombo in lastre	5535
Produits en métal	Piombo lavorato	5090
Produits en métal	Piombo tirato	72
Produits en métal	Rame lavorato	24272
Produits en métal	Stagno lavorato	8450
Produits en métal	Stagnoli	127
Sucre et confiseries	Conditi	3151
Sucre et confiseries	Confetti	9885
Sucre et confiseries	Mandolato	3247
Sucre et confiseries	Melazzo	33956
Sucre et confiseries	Mostarda	4267
Sucre et confiseries	Oglio dolce	1203
Sucre et confiseries	Robbe dolci	1475
Sucre et confiseries	Zucchero candido	591
Sucre et confiseries	Zucchero lavorato	36395
Sucre et confiseries	Zucchero rosso	7870
Tannerie	Guanti di pelle	1801
Tannerie	Pelle cuori conzi	25170
Tannerie	Pelle cuori d'oro	353
Tannerie	Pelle cuori secchi e pelosi di queste Beccarie	23252
Produits en bois	Bosso lavorato	12
Produits en bois	Careghe e careghini di broccadello	119
Produits en bois	Careghe e careghini di cana d'India	1506
Produits en bois	Careghe e careghini di noghera	394
Produits en bois	Careghe e careghini di pelle	278

Produits en bois	Cocco lavorato	6
Produits en bois	Fusti da careghe	117
Produits en bois	Lavori d'albeo	3082
Produits en bois	Lavori d'intaglio	1122
Produits en bois	Lavori di noghera	15719
Autre	Bilanze da banco	410
Autre	Bilanze da frutariol	392
Autre	Bilanze da oro	230
Autre	Cogome da caffè	1395
Autre	Coperchi da chitarra	820
Autre	Coppi	216
Autre	Cordonetto da busi	1116
Autre	Fiaschi impagliati	1
Autre	Filo colorato	500
Autre	Folli da fuoco	903
Autre	Lampade d'otton	676
Autre	Lavori alla chinese	1190
Autre	Lavori di rimesso	2597
Autre	Libri da scriver	70
Autre	Luci dell'ebreo	5245
Autre	Magistero di salappa	2443
Autre	Manifatture giurate	14380
Autre	Mascare	9307
Autre	Merlin	54
Autre	Nero di feccia	1661
Autre	Ombrelle del Rocchi	318
Autre	Paste ad uso di Genova, Napoli e Puglia	1790
Autre	Pesi da bilanze	5
Autre	Pietre false da opera	7
Autre	Porcellane di Venezia(del Cozzi)	2532
Autre	Quadri di pietra cotta	1426
Autre	Rede da pescar	1624
Autre	Scarpe da donna (o in sorte)	856
Autre	Stadiere alla grossa e sottile	360,833333
Autre	Avorio lavorato	550
Autre	Coralli lavorati	168
Autre	Corno lavorato	944
Autre	Osso lavorato	253
Autre	Petteni d'avorio	2076
Autre	Petteni di corno	1237

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 13, 18, 23, 29, 35, 41, 47, 52, 57, 63, 67, 72, 76, 80, 85, 90, 95, 100.

## Annexe 2. Les manifestes de chargement/exportation

Les manifestes d'exportation utilisés pour la création de notre base de données sont conservés dans le fonds des *Cinque Savi alla Mercanzia* aux Archives d'État de Venise<sup>1626</sup>. Les dix cartons concernés couvrent théoriquement une période qui va de 1752 à 1797<sup>1627</sup> et ils contiennent les manifestes de chargement et les rôles des navires ainsi qu'une documentation hétérogène<sup>1628</sup>.

La première phase du travail a permis de repérer les manifestes et de mieux préciser les limites temporelles de la documentation effectivement exploitable. Les manifestes de chargement des navires sortis de Venise représentent seulement une partie (bien que majoritaire) du total des manifestes. Dans les cartons 911-912, relatives aux années 1771-1779, se trouvent surtout des manifestes de chargements faits à l'étranger (Alexandrie d'Égypte, Céphalonie, Durrës, Scutari, Split et Zante entre autres) sur des navires destinés à Venise, ainsi qu'une poignée de manifestes faits à Venise pour les ports de la Dalmatie, de l'Albanie et pour les îles Ioniennes vénitiennes<sup>1629</sup>. Dans les cartons 913-918, concernant les années 1780-1797, il y a plusieurs dizaines de manifestes de chargement faits à Larnaka de Chypre, Scutari et Ancône<sup>1630</sup>.

Pour notre étude nous avons utilisé les manifestes de chargement des navires partant de Venise. La période 1771-1780 n'a pratiquement pas de documentation exploitable pour notre étude, ce qui réduit l'analyse aux périodes 1752-1770 et 1780-1797. Ces deux périodes ne sont pas uniformément riches en manifestes : pour les années 1752-1763 la source présente beaucoup de manifestes de chargement de navires pour la Dalmatie, l'Albanie et les îles Ioniennes mais aucun concernant des navires expédiés hors du *Golfo Adriatique* et de la mer Ionienne<sup>1631</sup>. Cela est préjudiciable pour l'étude du commerce des perles de verre, car la Dalmatie, l'Albanie et des îles Ioniennes absorbent une partie minime des *conterie* et des *manifatture a lume*.

Ces contraintes documentaires limitent l'analyse du commerce des perles de verre *via* les manifestes aux années 1764-1769 et 1781-1796<sup>1632</sup>. Pour les années 1764-1769 les manifestes des navires destinés en Syrie, à Chypre ou en Égypte font défaut : une absence considérable, car la Syrie

---

<sup>1626</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-918. L'inventaire rédigé par Luigi Lanfranchi en 1955 décrit le contenu des cartons en tant que : « Manifesti di esportazione e ruolo dei bastimenti » (manifestes d'exportation et liste d'équipage des navires), ASVe, *Strumenti per la ricerca*, reg. 224/bis, p. 37.

<sup>1627</sup> Le carton 918, appelée « senza data », contient surtout des manifestes du 1795-97, ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b.918.

<sup>1628</sup> Par exemple contrats d'affrètement de navires, attestations de marchandises *Ibid.*, b. 913, 14.01.1782 ; b. 914, 27.09.1782, 9.12.1782.

<sup>1629</sup> *Ibid.*, b. 911-912.

<sup>1630</sup> *Ibid.*, b. 913-918.

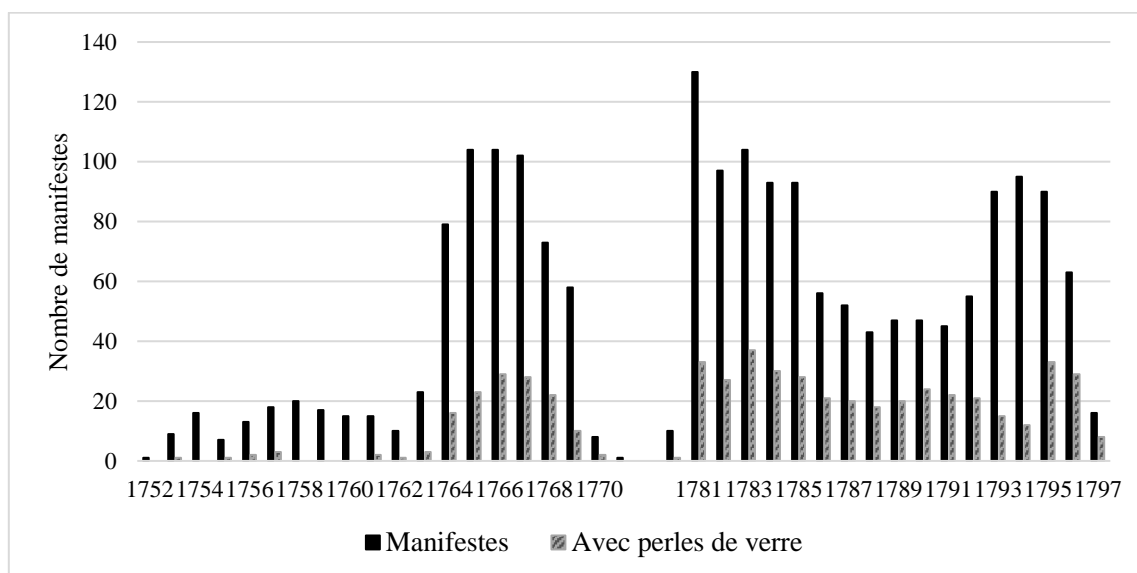
<sup>1631</sup> *Ibid.*, b. 909-910.

<sup>1632</sup> L'année 1797 offre seuls sept manifestes pour Alexandrie d'Égypte et un manifeste pour Alexandrette, *Ibid.*, b. 618, 04.04.1797, 08.04.1797, 09.04.1797, 15.04.1797, 18.04.1797, 15.07.1797.

et surtout l'Égypte sont des marchés cruciaux pour les perles de Venise. Pour ces destinations, nous avons essayé de combler la lacune en utilisant les manifestes trouvés dans les cartons contenant les dépêches consulaires. Pour Alexandrie d'Égypte, nous avons en effet trouvés 42 manifestes, mais ils couvrent la période 1746-1763<sup>1633</sup>.

Au total, la source met à disposition un ensemble de 1 953 manifestes d'exportation de navires sortis de Venise, respectivement repartis en 722<sup>1634</sup> manifestes pour la période 1752-1771 et 1 231<sup>1635</sup> pour la période 1780-1797<sup>1636</sup>. Pour l'étude du commerce des perles de verre, nous possédons 523 manifestes pour les années 1764-1769 et 1 205 pour les années 1781-1796 (Figure 65), dont, respectivement, 128 et 395 contiennent au moins un envoi de perles (tonneaux, barils, caisses, colis etc.).

**Figure 65. Manifestes d'exportation, 1752-1797**



D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 609-618.

La Figure 65 permet d'observer la distribution chronologique des manifestes entre 1752 et 1797, avec des années particulièrement riches : 1764-1769, 1781-1784 et 1793-1795. En ce qui concerne les manifestes des perles, le graphique montre les deux périodes de plus forte intensité : 1764-1769 et 1781-1796 (Tableau 62).

<sup>1633</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 639.

<sup>1634</sup> Dont vingt sans datation.

<sup>1635</sup> Dont trois sans datation.

<sup>1636</sup> En plus, il y a également deux manifestes du 1803 et un manifeste du 1804.

**Tableau 62. Distribution des manifestes par périodes et pourcentage de manifestes avec perles 1752-1797**

Années	Manifestes	Manifestes perles	% manifestes perles	Notes
1752-1771	722	150	21	Syrie et Égypte non présents
1780-1797	1231	404	33	
<b>Total</b>	1953	554	28	
1764-69	520	128	25	Syrie et Égypte non présents
1781-96	1205	395	33	
<b>Total</b>	1725	523	30	

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 609-618.

Le Tableau 62 montre la distribution des manifestes par périodes et le pourcentage des manifestes qui contiennent au moins un envoi de perles. En général, entre un quart et un tiers des manifestes analysés présente une expédition de *conterie* ou de *manifatture a lume*.

L'analyse du commerce des perles de verre a été menée sur un ensemble de 523 manifestes, 128 pour les années 1764-1769 et 395 pour les années 1781-1796. La première période offre en moyenne 87 documents par an, dont 21 avec de perles ; la deuxième période offre 75 documents par an, dont 25 avec de perles.

Lorsque le manifeste est exhaustif, la source fournit les informations suivantes :

- Les données du navire et du voyage : date du chargement des marchandises/date de validation du manifeste par les *Cinque Savi alla Mercanzia* avant le départ du navire ; type de navire ; nom du navire ; pavillon du navire ; nom et « nationalité » du capitaine ; nom de l'armateur ; destination(s) du navire.
- Les données sur les marchands : nom et « nationalité » du marchand chargeur ; nom et « nationalité » du propriétaire des marchandises chargées ; nom et « nationalité » du consignataire.
- Les données sur la cargaison : marque du producteur ; nom du produit/de la marchandise ; quantité chargée (tonneaux, barils, caisses, colis etc. et/ou poids en livres vénitiennes ou étrangères) ; fret.

Figure 66. Exemple d'un manifeste d'exportation pour Londres de 1796

... anno 15. GENNAIO. 1796

*Manifesto di Mercanzie Caricate qui a Londra, sopra il Brigantino nom.<sup>to</sup> Armonia, Cap.<sup>o</sup> Luanne Tarabocchia Ven.<sup>o</sup>*

<b>L</b> # 9 a 20	1) Carica D. Gio: Batta Tamossi suddito Ven. <sup>o</sup> per Co: e nichio proprio Per consegnare al Sig. <sup>o</sup> Zaccaria Levj, Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> Dodici Bar. <sup>o</sup> Cremor di Tartaro, & 12778 Grosse Venete. . . . . 12.
<b>G.C</b> <b>R</b> # 1 a 6	2) Carica D. Gio: Conrado Reck. Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> per Co: e nichio proprio Per consegnare al suddetto Levj, Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> Sei Bar. <sup>o</sup> Cremor di Tartaro, & 6575. Gr. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> . . . . . 6.
<b>S.L</b> # 1 a 17	3) Carica D. Moise David Serfati, Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> , per Co: e nichio proprio Per consegnare al Sig. <sup>o</sup> Angelo Levj Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> Diecisette Botte, Contarie Divoze & 16230. G. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> . . . . . 17.
<b>F.S</b> # 9 a 15	4) Caricano D. Fratelli Wajer Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> per Co: e nichio proprio Per consegnare a M. <sup>o</sup> Carlo e Gio: Pietro Robinson, Sud. Inglese Sette Bar. <sup>o</sup> Cremor di Tartaro & 8230. Grosse Ven. <sup>o</sup> . . . . . 7.
<b>G.V</b> <b>M</b> # 12 a 22	5) Carica D. Federico D'fauz Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> per Co: e nichio proprio Per consegnare a M. <sup>o</sup> Natale e Giacomo Lattijon, Sud. Ing. <sup>o</sup> Undeci Botte Cremor di Tartaro & 11890. Grosse, Ven. <sup>o</sup> . . . . . 11.
<b>A</b> <b>S</b> # 73 a 92	6) Caricano D. Simon Carminati e Fig. Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> per Co: e nichio proprio Per consegnare al Sig. <sup>o</sup> Gio: Sirj Sud. Inglese Venti Barilli Cremor di Tartaro & 19790. G. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> . . . . . 20.
<b>F</b> # 1 a 27 <b>P</b> # 1 a 12	7) Carica D. Gio: Vanoutgarden, Sud. <sup>o</sup> Veneto, per Co: e nichio prop. <sup>o</sup> Per consegnare al Sig. <sup>o</sup> Tommaso Powell Sud. Inglese Ventisette Botte Tartaro . . . & 18326 } Dodici Botte Detto . . . . . 8450 } Grosse, Venete & 26776 . . . . . 39.
<b>D.P</b> <b>F</b> # 1 a 12 <b>D.P</b> # 1 a 3	8) Carica D. Suddetto, Sud. <sup>o</sup> Ven. <sup>o</sup> per Conto e nichio proprio Per consegnare a M. <sup>o</sup> David Powell, e Fig. Sud. <sup>o</sup> Inglese Dodici Botte Tartaro . . . & 8433 } Tre Botte Detto . . . . . 2110 } Grosse, Venete . . . . . 15. & 10543

D'après : ASVe, Cinque Savi alla Mercanzia, Prima serie, b. 918, 15.01.1795 M.V.

## 1. Exploitation de la source

L'analyse des sources a été menée en créant une base de données sur Excel<sup>1637</sup>. Divisée en deux parties, la première, générale, rassemble tous les manifestes de chargement des navires sortis de Venise entre 1752-1771 et 1780-1797 et sa double fonction est de retracer l'évolution de la navigation et d'isoler les manifestes avec des perles<sup>1638</sup>. La seconde partie de la base de données contient tous les manifestes qui incluent au moins un envoi de perles, en collectant les informations sur les marchands et les cargaisons<sup>1639</sup>. Pour chaque cargaison de perles, la base prévoit la division entre *conterie* et *manifatture a lume*, ainsi que sept types de récipient. Enfin, il y a un espace pour l'éventuelle indication du poids (en livres de poids de Venise ou étrangères) et une case pour des observations diverses.

Afin d'exploiter la base, il a fallu introduire une version uniforme et normalisée pour les noms des expéditeurs, des propriétaires et des consignataires des cargaisons, à côté de la version originale de la source. Très souvent, chaque manifeste offre une version différente du nom d'un individu, surtout dans le cas des noms en langue étrangère. Dans notre cas, les questions à résoudre pour la normalisation des noms étaient deux : 1) normaliser le nom selon une logique cohérente avec les sources ; 2) opérer des choix pour les noms qui apparaissent en compagnie d'autres au fil du temps, indicateur de l'évolution d'une maison de commerce.

En ce qui concerne la première question, nous avons trouvé quatre cas différents. En premier lieu, dans les manifestes figurent beaucoup d'opérateurs que nous retrouvons dans d'autres sources vénitienes. C'est le cas des marchands-fabricants de *conterie* et des *perle a lume*, des négociants liés au monde des perles de verre, des maisons de commerce vénitienes établies dans les ports de la Méditerranée où il y a un représentant du gouvernement vénitien (en particulier en Syrie et en Égypte), ou encore, des individus qui opèrent à Venise ou dans le territoire de la République. Pour cette vaste catégorie, les Archives vénitienes offrent une série considérable de témoignages et, donc, la possibilité concrète d'identifier et de choisir la version la plus fréquente du nom de l'individu<sup>1640</sup> ..

---

<sup>1637</sup> Cette opération a été divisée en sept phases : 1) lecture préliminaire et récolte du matériel ; 2) création de la base de données ; 3) insertion des informations dans la base ; 4) normalisation des noms des marchands ; 5) création de catégories préliminaires ; 6) calcul et estimation des poids des différents conteneurs ; 7) extraction, élaboration et analyse des données.

<sup>1638</sup> Cette première partie inclut les informations suivantes : type de bateau ; pavillon ; nom du bateau ; nom du capitaine ; nom de l'armateur/du patron ; date du départ du bateau (an, mois et jour) ; destination ; présence d'au moins un cargo de perles.

<sup>1639</sup> Cette deuxième partie présente les informations suivantes : type de bateau ; pavillon ; nom du bateau ; nom du capitaine ; nom de l'armateur/du patron ; date du départ du bateau (an, mois et jour) ; destination ; nom de l'expéditeur selon la source ; nom normalisé de l'expéditeur ; nom du propriétaire de la cargaison selon la source ; nom normalisé du propriétaire de la cargaison ; nom du récepteur selon la source ; nom normalisé du récepteur.

<sup>1640</sup> Par exemple, les *magistrature* de contrôle des corporations des *margariteri* et des *perleri*, les producteurs des perles de verre, les *Censori e Aggionto*, l'*Inquisitore alle Arti* et les *Inquisitori di Stato*, offrent une documentation ample et



Les noms vénitiens ont été italianisés<sup>1641</sup> sauf pour les noms d'origine juive<sup>1642</sup> ; quand il a été possible, les noms étrangers ont été normalisés dans la langue respective<sup>1643</sup>, mais quelque fois la source présente des noms italianisés de marchands d'origine étrangère établis à Venise dont la version « originaire » est difficile à établir. Pour ces cas, nous avons préféré maintenir le nom italianisé<sup>1644</sup>.

La deuxième typologie rencontrée est celle des individus opérant à Lisbonne<sup>1645</sup>. Dans le cas des noms portugais, nous avons choisi d'utiliser la version portugaise du nom<sup>1646</sup> ; dans le cas d'un nom étranger (allemand, grec ou néerlandais), nous avons préféré normaliser le nom en italien<sup>1647</sup>. Les noms des capitaines opérant comme expéditeurs ou consignataires ont été comparés avec les noms des capitaines qui figurent souvent au début des manifestes à côté du nom et du pavillon du bateau. En ce qui concerne la normalisation nous avons suivi la logique déjà évoquée : les noms vénitiens ont été italianisés et, quand il a été possible, les noms étrangers ont été normalisés dans la langue respective. Enfin, dans les manifestes on trouve une masse de noms d'individus totalement inconnus. Dans ce cas-là, on a adopté un critère de normalisation sur la base de la forme du nom la plus fréquente dans les manifestes et, quand il a été possible, on a choisi d'italianiser le nom.

En ce qui concerne les noms des opérateurs qui figurent fréquemment associés ensemble, souvent avec les termes « e compagna / e compagni », nous avons adopté une abréviation formée par les noms des intéressés. Des incertitudes subsistent, surtout pour les cas qui ne peuvent pas être croisés avec d'autres sources vénitienne ou étrangère. Le cas le plus simple est constitué par le groupe des négociants vénitiens en Égypte : les sources consulaires nous aident à identifier les maisons de commerce et les manifestes sont plutôt clairs sur la présence de compagnies<sup>1648</sup>. En revanche, le cas le plus complexe est celui de la compagnie qui rassemble de façon interchangeable les Albertini, les

---

riche qui nous a aidé pour les noms des marchands-fabricants et des marchands qui gravitent autour du monde des perles, voir par exemple ASVe, *Censori*, b. 21, 30-33, 38-40 ; ASVe, *Inquisitorato alle Arti*, b. 97 ; ASVe, *Inquisitori di Stato*, b. 820. Les dépêches consulaires, les *scritture* et les relations des *Cinque Savi alla Mercanzia* ont apporté une aide cruciale pour l'identification des noms des marchands opérant à Venise et dans les ports euro-méditerranéens. Voir pour les dépêches consulaires et des représentants de Venise respectivement à Alep, Alexandrie d'Égypte, Amsterdam, Cadix, Le Caire, Gênes, Lisbonne, Livourne, Londres, Maroc, Marseille, Tripoli de Barbarie : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 603-04, 605-09, 613, 635-36, 639-642 et 667, 683-90, 694-95, 702-706, 549 et 710bis, 712-14, 715-17, 764-65. Pour les *scritture* et relations des Cinque Savi alla Mercanzia voir : *Ibid.*, b. 183-84, 186, 188, 190-91, 193, 195, 197, 199-200, 204, 206, 208-209, 219-20, 359, 366, 371, 378, 385, 390, 954. Pour les marchands « juifs » en particulier, ASVe, *Inquisitore agli ebrei*, b. 15.

<sup>1641</sup> Par exemple, Giorgio Barbaria au lieu de Zorzi Barbaria, Giovanni Battista Colledani au lieu de Gio. Batta Colledan.

<sup>1642</sup> Par exemple, Salomon Treves est resté Salomon et non Salomone, Abraham Curiel est resté Abraham et non Abramo.

<sup>1643</sup> Par exemple, David et Thomas Powell.

<sup>1644</sup> Par exemple, Benedetto Hermann, Giorgio Walland, Giovanni Ros ou Giovanni Enrico Heinzelmann.

<sup>1645</sup> Je remercie Maximiliano Mac Menz et Felipe Souza Melo pour l'aide, les conseils et les indications bibliographiques et archivistiques qu'ils m'ont donné dans nos échanges et pendant mon séjour de recherche à Lisbonne en 2019.

<sup>1646</sup> Par exemple, José Antonio Pereira au lieu de Giuseppe Antonio Pereira/Joze Antonio Pereira.

<sup>1647</sup> Par exemple, Giacomo Juvalta (selon la source vénitienne) et non Jacome Juvalta (selon la source portugaise).

<sup>1648</sup> Par exemple, nous avons identifié la « Battaggia e Pini », formée par Sebastiano Battaggia et les frères Pini et la « Rossetti e Fornasini », formée par les frères Carlo e Baldassarre Rossetti et Giuseppe Fornasini.

Frisoni, les Giese et les Juvalta entre Cadix et Lisbonne. Il s'agit du groupe le plus important pour l'importation des perles de verre à Lisbonne, et dans la région euro-méditerranéenne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Leur présence en tant que négociants de perles de verre est attestée dans les sources vénitiennes déjà vers la fin des années 1750 et dans les manifestes des années 1760, sous la forme de « Albertini, Frizoni e Juvalta »<sup>1649</sup>. Pendant les années 1781-1796 nous trouvons les « Albertini e compagna », les « Juvalta, Giese e fratelli Frisoni » et les « Juvalta e Giese »<sup>1650</sup>. Nous avons choisi d'adopter l'abréviation Alb/Friz/Juv pour les années 1760 et Friz/Juv/Gies pour les années 1780-1790.

Cette étape de normalisation a permis de créer deux listes<sup>1651</sup> ou catégories simplifiées et préliminaires des acteurs du commerce des perles, en identifiant, entre autres, les marchands-fabricants de *conterie* et de *manifatture a lume* et les marchands juifs les plus importants.

Avant de passer à l'exploitation de la base et à l'analyse des données, il a fallu convertir en poids les différents types de récipients des perles mentionnés par les manifestes, pour extraire des données quantitatives exploitables à partir de barils, tonneaux, et caisses des perles de verre. Cette conversion permet de calculer la part de chaque expéditeur/consignataire et de chaque destination, et une comparaison plus générale avec d'autres sources quantitatives sur les flux du commerce maritime des perles<sup>1652</sup>.

Dans les manifestes, les récipients utilisés pour les perles sont les suivants : *botte*, *barile*, *caratello*, *cassone*, *cassa*, *cassetta* et le générique *collo*. Les deux récipients les plus utilisés sont le *barile* et la *cassa*, respectivement pour les *conterie* et pour les *manifatture a lume*. Disposer d'une estimation suffisamment précise au moins pour ces deux types de conditionnements a été donc fondamental pour l'exploitation des manifestes.

Pour le calcul du poids moyen nous avons utilisé les manifestes où la cargaison comporte une indication relative au poids, afin d'extraire les informations directement à la source<sup>1653</sup>. Les typologies d'indication de poids que nous trouvons dans les manifestes pour les cargaisons de perles sont quatre : indication générique en *libbre* avec le symbole respectif ; indication en *libbre sottili venete*

---

<sup>1649</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 186, c. 66 ; *Ibid.*, b. 909, 3.2.1765.

<sup>1650</sup> Nous les trouve également dans les sources portugaises, par exemple : ANTT, Feitos Findos, Juízo da Índia e Mina, mç. 8, n. 3, cx. 398 ; ANTT, Feitos Findos, Juízo da Índia e Mina, Justificações Ultramarinas, Brasil, mç. 4, n. 1 ; ANTT, Feitos Findos, Juízo da Índia e Mina, Justificações Ultramarinas, África, mç. 8, n. 1-A, cx. 16. Maximiliano Mac Menz m'a confirmé aussi que dans d'autres sources portugaises ils figurent souvent rassemblés en compagnie.

<sup>1651</sup> Une pour les exportateurs et une pour les importateurs.

<sup>1652</sup> Notamment les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*.

<sup>1653</sup> Nous avons choisi de travailler seulement sur des données « nettoyés », c'est-à-dire que nous avons exclu, par exemple, les cargaisons qui mélangent tonneaux et caisses. Cette décision a causé l'exclusion de vingt-quatre cas qui mélangent barils et caisses.

(« livres subtiles vénitiennes ») ; indication en *libbre grosse venete* (« livres grosses vénitiennes ») ; indication en *libbre olandesi* (« livres néerlandaises »)<sup>1654</sup>.

L'unité de mesure choisie pour notre conversion des volumes de poids est la *libbra sottile*, très souvent utilisée pour les *conterie* et les *perle a lume* dans les sources vénitiennes qualitatives et quantitatives. En plus, l'utilisation de cette unité de mesure simplifie la comparaison avec les *Registri*. Les indications de poids génériques (sans la spécification de *sottili* ou *grosse*) ont été considérées, dans les calculs, comme des indications en *libbre sottili*. Il s'agit d'un choix arbitraire, mais qui ne pose pas de problèmes lorsque l'analyse se déroule à l'intérieur des manifestes, car la méthode est toujours la même et les indications de poids spécifiques (en *sottili*, *grosse* ou *olandesi*) sont une minorité.

La méthode suivie est la suivante : nous avons sélectionné les cas « nettoyés » ; calculé le poids total indiqué par les manifestes pour chaque unité de mesure (Tableau 63, les chiffres de la troisième colonne) ; calculé le nombre total de récipients (quatrième colonne) ; converti les différents unités de poids en *libbre sottili* (cinquième colonne) ; calculé le poids moyen en *libbre sottili* pour chaque catégorie de récipient (Tableau 63, les chiffres avec « I, II, III, IV ») ; calculé le poids moyen total, en utilisant le poids moyen de chaque groupe (en Tableau 63, les chiffres avec « A ») ; calculé le poids moyen total des cas qui figurent avec l'indication spécifique de l'unité de mesure (en Tableau 63, les chiffres avec « B ») ; calculé la moyenne entre les deux résultats précédents (en Tableau 63, les chiffres avec « C »).

Les données et les résultats sont présentés dans le Tableau 63.

---

<sup>1654</sup> La *libbra sottile* vénitiennes correspond à 0,301 kg, la *libbra grossa* à 0,477 kg. 19 livres néerlandaises correspondent à 31 *libbre sottili* vénitiennes.

**Tableau 63. Estimation des volumes de poids moyens des récipients des perles**

	N° de cas	Poids total des cas (PT)	N° conteneurs	Poids moyen du conteneur	Conversion PT en LS <sup>1655</sup>	Poids moyen du conteneur en LS
<b>Barile</b>						
Libbre génériques	75	669 438	550	1 217	669 438	1 217 (I)
Sottili (1)	14	105 414	69	1 528	105 414	1 528 (II)
Grosse (2)	5	23 393	22	1 063	37 071	1 685 (III)
Néerlandaises (3)	4	16 975	17	999	27 696	1 276 (IV)
<b>Total</b>	98		658		839 619	1 276 (A)
<b>Total 1,2,3</b>	23		108		170 181	1 576 (B)
					<b>Moyenne A, B</b>	<b>1 426 (C)</b>
<b>Botte</b>						
Libbre génériques	5	14 830	12	1 236	14 830	1 236 (I)
Sottili (1)	0	0	0	-	0	- (II)
Grosse (2)	4	27 238	30	908	43 165	1 439 (III)
Néerlandaises (3)	0	0	0	-	0	- (III)
<b>Total</b>	9		42		57 995	1 381 (A)
<b>Total 1,2,3</b>	4		30		43 165	1 439 (B)
					<b>Moyenne A, B</b>	<b>1 410 (C)</b>
<b>Caratello</b>						
Libbre génériques	1	2 400	3	800	2 400	800 (I)
Sottili (1)	0	0	0	-	0	- (II)
Grosse (2)	0	0	0	-	0	- (III)
Néerlandaises (3)	0	0	0	-	0	- (IV)
<b>Total</b>	1		3		2 400	<b>800 (A)</b>
<b>Total 1,2,3</b>	0		0		0	- (B)
					<b>Moyenne A, B</b>	- (C)
<b>Cassa</b>						
Libbre génériques	26	76 219	110	693	76 219	693 (I)
Sottili (1)	7	24 180	33	733	24 180	733 (II)
Grosse (2)	10	11 769	25	471	18 651	746 (III)
Néerlandaises (3)	1	970	2	485	1 583	791 (IV)
<b>Total</b>	44		170		120 632	710 (A)
<b>Total 1,2,3</b>	18		60		44 413	740 (B)
					<b>Moyenne A, B</b>	<b>725 (C)</b>
<b>Cassetta</b>						
Libbre génériques	6	11 810	35	337	11 810	337 (I)
Sottili (1)	1	250	1	250	250	250 (II)
Grosse (2)	0	0	0	-	0	- (III)
Néerlandaises (3)	0	0	0	-	0	- (IV)
<b>Total</b>	7		36		12 060	335 (A)
<b>Total 1,2,3</b>	1		1		250	250 (B)
					<b>Moyenne A, B</b>	<b>293 (C)</b>
<b>Collo</b>						
Libbre génériques	2	5 880	7	840	5 880	840 (I)
Sottili (1)	0	0	0	-	0	- (II)
Grosse (2)	0	0	0	-	0	- (III)
Néerlandaises (3)	0	0	0	-	0	- (IV)
<b>Total</b>	2		7		5 880	<b>840 (A)</b>
<b>Total 1,2,3</b>	0		0		0	- (B)
					<b>Moyenne A, B</b>	- (C)

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-10, 913-18.

<sup>1655</sup> LS = libbre sottili.

Du point de vue du nombre de cas avec une indication de poids, nous pouvons répartir nos récipients en trois catégories. Pour les barils et les caisses, les données sont relativement nombreuses (98 pour les premières, 44 pour les secondes) : un élément positif, puisque la très grande majorité des perles était expédiée dans des barils ou dans des caisses<sup>1656</sup>. En revanche, pour les *botti*, *caratelli*, *cassette* et colis nous n'avons qu'une poignée d'indications chiffrées. Enfin, il n'y a aucune indication de poids pour les *cassoni*. Les résultats des calculs indiquent que les barils contiennent respectivement un poids de 1 276 à 1 576 *libbre sottili* (384-474 kg) et les caisses 710 à 740 *libbre sottili* (214-223 kg), avec une moyenne respectivement de 1 426 *libbre sottili* (429 kg) et de 725 *libbre sottili* (218 kg). En ce qui concerne la deuxième catégorie, une dizaine de cas pour les *botti* indiquent un poids de 1 381-1 439 *libbre sottili* (416-433 kg), des chiffres très voisins aux barils. Les *cassette* dans les manifestes peuvent varier entre 250 et 335 *libbre sottili* (75-101 kg). Enfin, trois seuls cas fixent à 800 *libbre sottili* (241 kg) le poids d'un *caratello* et à 840 *libbre sottili* (253 kg) celui d'un colis. Pour les barils et les caisses, les récipients les plus représentés, nous proposons un poids moyen de 1 400 et de 725 *libbre sottili* respectivement. Les autres estimations reposent sur un éventail d'exemples plus limité et donc leur fiabilité est plus aléatoire. Le Tableau 64 résume le poids retenu pour l'analyse des manifestes dans notre base de données.

**Tableau 64. Poids standard des récipients des perles**

Récipient	Poids en libbre sottili	Poids en kg
<i>Barile</i>	1 400	421
<i>Botte</i>	1 400	421
<i>Caratello</i>	800	241
<i>Cassone</i>	1 000 <sup>1657</sup>	301
<i>Cassa</i>	725	218
<i>Cassetta</i>	300	90
<i>Collo</i>	850	256

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 909-10, 913-18

La dernière phase de travail a permis l'élaboration, l'extraction et l'analyse des informations des manifestes dans la base de données.

<sup>1656</sup> Entre 89 % et 91 % en 1764-1769 et entre 84 % et 92 % en 1781-1796.

<sup>1657</sup> Les manifestes examinés ne fournissent pas des poids pour les *cassoni*. Notre attribution est donc arbitraire, en supposant qu'un *cassone* est plus grand qu'une caisse.

### Annexe 3. Types de perles qu'Isach dalla Man expédie à la Compagnie de Liverpool, 1765-1767

Dalla Man spécifie aux *Cinque Savi* la composition des achats de perles qu'il expédie à ses correspondants entre 1765 et les premiers mois de 1767 *via* la Hollande et Livourne, nous permettant d'apprécier l'ample offre de la production vénitienne en termes de décorations, de types et de qualités (Tableau 65).

**Tableau 65. Composition des commandes reçues par Isach dalla Man par la Compagnie de Liverpool, 1765-1767 (en livres vénitiennes et en pourcentage)**

Type de perle	Bouquets	%	Type de perle	Bouquets	%
<b>Conterie</b>	<b>17.900</b>	<b>100.0</b>	<b>Olives</b>	<b>40.800</b>	<b>100.0</b>
Blanc	6.300	35.2	Émail	24.000	58.8
Noir	4.000	22.3	Lavande claire	4.000	9.8
Lavande	2.000	11.2	Blanc	4.000	9.8
Rouge	1.100	6.1	Turquoise	3.000	7.4
Lavande foncé	1.000	5.6	Noir	2.000	4.9
Jaune citron	1.000	5.6	Lavande	1.000	2.5
Vert transparent	1.000	5.6	Jaune citron	1.000	2.5
Blue foncé	800	4.5	Rubin	1.000	2.5
<i>A speo</i>	500	2.8	<i>Zajel</i>	600	1.5
Vert poireau	200	1.1	Noir avec <i>avventurina</i>	200	0.5
<b>Cannette</b>	<b>8.400</b>	<b>100.0</b>	<b>Grani</b>	<b>27.700</b>	<b>100.0</b>
Bleu foncé	2.450	29.2	Facettés (36 facettes)	10.000	36.1
Lavande	1.500	17.9	Facettés (30 facettes)	10.000	36.1
Jaune citron	1.500	17.9	Points noirs	6.000	21.7
Émail blanc	1.050	12.5	Blanc	1.000	3.6
Rouge	1.000	11.9	Rayures	200	0.7
Turquoise	500	6.0	Bleu	100	0.4
Blanc et rouge	200	2.4	<i>Gelosia</i>	100	0.4
Vert poireau	200	2.4	Vert	100	0.4
			Rouge	100	0.4
			Autre	100	0.4
<b>Colliers</b>	<b>10.300</b>	<b>100.0</b>	<b>Corniola</b>	<b>4.000</b>	<b>100.0</b>
<b>Noir</b>	2.200	21.4	Grosse	3.000	75.0
Blanc	2.200	21.4	Fine	1.000	25.0
Rouge	1.500	14.6			
Vert poireau	1.200	11.7	<b>Macà (plats)</b>	<b>4.750</b>	<b>100.0</b>
Jaune citron	1.200	11.7	Blanc	3.750	78.9
Bleu foncé	1.000	9.7	Rubin	1.000	21.1
Lavande foncé	1.000	9.7			

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 463, fasc. « V S. alla Mercanzia e Deputati al comm. Vetraria e specchieri », c.s.n. 19.08.1767.

Au total, la valeur de ces commandes est de 280 250 livres vénitiennes (35 000 ducats). D'après le négociant, 120 000 livres (43 %) sont des *manifatture a lume*, 52 350 livres (19 %) des *cannette*, 50 000 livres des *conterie a speo* (18 %), 48 000 livres (17 %) des *conterie a ferrazza*. Les commandes britanniques sont donc bien réparties entre les deux Arts des *Perleri* et des *Margariteri*.

#### Annexe 4. Types de perles de verre arrivées en Égypte en 1762 d'après le consul vénitien au Caire

Les comptes d'*avarea* de 1762 précisent la composition des exportations de perles arrivées au Caire (Tableau 66).

**Tableau 66. Perles de verre vénitiennes arrivées en Égypte en 1762 d'après les comptes d'*avarea***

Type de perles	Terme équivalent en français	<i>Paras</i>	%
<i>Contaria</i>	<i>Contaria</i>	689.268	39.9
<i>Rubino 1, 2 et 3</i>	Rubis 1, 2 et 3	620.900	36.0
<i>Rubino 4</i>	Rubis 4	285.645	16.5
<i>Puntine</i>	Petites pointes	21.600	1.3
<i>Grani</i>	Grains	14.080	0.8
<i>Corniola tonda</i>	Cornaline ronde	13.800	0.8
<i>Contaria a speo</i>	<i>Contaria</i> à brochette	12.960	0.8
<i>Foglietta</i>	Petite feuille	12.200	0.7
<i>Tavelle rubino</i>	<i>Tavella</i> <sup>1658</sup> rubis	12.000	0.7
<i>Cannette</i>	Petites cannes	9.224	0.5
<i>Agate nere</i>	Agates noires	6.000	0.3
<i>Rosetta</i>	<i>Rosetta</i> <sup>1659</sup>	5.720	0.3
<i>Corniola</i>	Cornaline	4.800	0.3
<i>Rubino a bisce</i>	Rubis à couleuvres	3.600	0.2
<i>Lapislazzuli</i>	Lapis-lazuli	3.000	0.2
<i>Olive bianche e rosse</i>	Olives blanches et rouges	2.520	0.1
<i>Finto corallo</i>	Faux corail	2.400	0.1
<i>Sente 4</i>	?	2.000	0.1
<i>Turchine 4</i>	Turquoises 4	1.920	0.1
<i>Ramina</i>	Cuivrée	1.500	0.1
<i>Olivette bianche</i>	Petites olives blanches	960	0.1

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 605.

En 1762, deux types de perles de verre dominant : la *contaria* et les *rubinami*. Dans le premier cas, il s'agit de petites rassades, souvent monochromes, fabriquées par l'Art des *Margariteri*. Les *rubini* de différentes dimensions (indiquées par les numéros 1, 2, 3 et 4) imitent le rouge du rubis et sont, au contraire, modelés au chalumeau par l'Art des *Perleri*. Les dépêches consulaires confirment l'extrême variété des typologies composant la galaxie des perles de verre vénitiennes, toujours en évolution du point de vue de l'innovation du produit pour s'adapter à la demande des consommateurs, en créant des véritables niches de marché<sup>1660</sup>. Il est délicat d'attribuer les différents types de perles aux deux Arts verriers vénitiens, d'autant plus que les conflits sur

<sup>1658</sup> D'après Barbara Bettoni, des perles imitant des pierres rectangulaires, Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, op. cit., p. 87-89.

<sup>1659</sup> Célèbre perle vénitienne avec une décoration en forme d'étoile à chaque extrémité.

<sup>1660</sup> Barbara Bettoni, *Perle di vetro e gioie false*, op. cit, p. 13.

l'attribution des privilèges de production de nombreux types de perles sont un élément fréquent dans l'histoire de ces deux métiers entre la seconde moitié du XVIIe siècle et la fin du XVIIIe siècle<sup>1661</sup>. Néanmoins, on peut grosso modo attribuer la *contaria*, la *contaria a speo*, les *cannette* et la *rosetta* à l'Art des *Margariteri* et toutes les autres perles, indiquées à travers leur décoration, leur forme ou leur couleur, à l'Art des *Perleri*. La répartition de 1762 est parfaitement cohérente avec les données de 1769/70-1799 : en valeur, les *conterie* équivalent à 41.7% et les *manifatture a lume* à 58.3% des cargaisons expédiées<sup>1662</sup>.

---

<sup>1661</sup> *Ibid.*, p. 81-86.

<sup>1662</sup> Une fois attribué aux quantités de perles le prix établi à la fin des années 1730 par les *Cinque Savi*, voir description de la source, *infra*, chapitre 2. ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Registri, reg. 3, 7, 11, 17, 18, 21, 23, 27, 29, 34, 35, 41, 45, 47, 51, 52, 55, 57, 62, 63, 66, 67, 71, 72, 76, 77, 79, 80, 85, 86, 89, 90, 95, 99, 100, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.



## Annexe 5. Vérifier la fiabilité des manifestes pour l'étude du commerce des perles de verre en Égypte

La vérification est possible pour les années 1751-54, 1757, 1760, 1762 et 1763 pour lesquels, parallèlement aux manifestes, les dépêches consulaires et du *bailo* indiquent les navires arrivés à Alexandrie d'Égypte (Tableau 67).

**Tableau 67. Comparaison manifestes/navires arrivés à Alexandrie d'Égypte**

Année	Manifestes	Navires arrivés à Alexandrie <sup>1663</sup>	Manifestes/navires arrivés (%)
1751	0	5	0
1752	2	3	67
1753	3	3	100
1754	4	4	100
1757	1	5	20
1760	3	5	60
1762	2	5	40
1763	5	5	100
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>57</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, 605, 639, 640, 641.

Bien que limitée, cette comparaison montre que les manifestes trouvés représentent 57% des navires vénitiens arrivés dans le port égyptien entre 1751 et 1763<sup>1664</sup>. Grâce aux comptes rendus rédigés par les consuls de Saint-Marc sur les produits arrivés à Alexandrie depuis Venise, il est possible d'affiner l'analyse en se focalisant sur les colis de perles arrivés en 1757, 1760, 1762 et 1763 (Tableau 68).

**Tableau 68. Colis de conterie et robe a lume arrivés en Égypte depuis Venise, 1757, 1760, 1762, 1763. Comparaison manifestes/comptes d'avarea**

Année	Colis manifestes	Colis comptes	Manifestes/comptes (%)
1757	102	487	21
1760	226	478	47
1762	60	171	35
1763	113	113	100
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>1.249</b>	<b>40</b>

D'après : ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 201, b. 605.

<sup>1663</sup> Depuis Venise.

<sup>1664</sup> Une comparaison moins précise peut être effectuée pour les années 1745-1748. Pour cette période, les comptes d'avarea consulaires indiquent les navires vénitiens arrivés à Alexandrie d'Égypte comptant l'année de juillet à juillet pour les années 1745/46, 1746/47 et 1747/48, alors que les manifestes trouvés remontent aux années 1746, 1747 et 1748. D'après les sources consulaires, entre 1745/46 et 1747/48 16 navires rejoignent le port égyptien, alors que les manifestes trouvés sont au nombre de 13 (81%), ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, Prima serie, b. 605, 03.06.1748, 15.06.1748, 01.07.1748, 08.08.1748, 19.08.1748 ; b. 639, 22.05.1746, 11.06.1746, 10.07.1746, 30.07.1746, 01.09.1746, 24.10.1746, 09.04.1747, 16.05.1747.

Cette deuxième comparaison montre que les manifestes trouvés recouvrent 40% du total des colis de perles de verre effectivement arrivés à Alexandrie d'Égypte en 1757, 1760, 1762 et 1763 d'après les sources consulaires. En somme, les deux comparaisons effectuées montrent que les chiffres issus des manifestes sous-estiment les cargaisons de *conterie* et de *manifatture a lume* directes en Égypte, entre 53% et 79% : la différence entre les données issues des manifestes et celles issues des *Registri* pour la période 1781-1797 (102 tonnes moyennes annuelles contre 167) se révèle donc cohérente avec ces chiffres.

## Annexe 6. Combien de perles transportent les caravanes africaines ?

En ce qui concerne la caravane darfourienne, Pierre-Simon Girard écrit que « année commune, elle emmène cent chameaux chargés de verroteries de Venise ; la charge de chameau de ces verroteries pèse 5 *qantâr* de 105 *rotl* », alors que celle de Sennar transporte cent *qantâr* de verroterie de Venise<sup>1665</sup>. D'après Girard, sur une caravane moyenne de 5 000 chameaux, 1/8 (c'est-à-dire 625 animaux) est consacré au transport de marchandises, les autres étant destinés au transport d'eau et de nourriture<sup>1666</sup>. Les cent transporteurs de *conterie* représenteraient alors 16 % des animaux chargés de produits : un pourcentage relativement élevé, compte tenu de la variété des articles transportés et de la part des perles sur l'ensemble du commerce africain. Néanmoins, il faut aussi considérer le prix relativement faible et le poids du verre, ce qui pourrait causer une surreprésentation de ces articles par rapport à des marchandises comme les épices, moins volumineuses, mais beaucoup plus précieuses. Il n'est pas possible de les comparer avec d'autres caravanes africaines. La conversion des unités de mesures, toutefois, aboutit à des données relativement plausibles : les 600 *qantâr* transportés en total<sup>1667</sup> par les chameaux dirigés vers le Darfour et vers le Sennar équivalent à quelque 90 000 *libbre sottili* vénitiennes (27 tonnes environ)<sup>1668</sup>. Du point de vue du poids chargé, chaque dromadaire du convoi darfourien transporterait 226 kg environ, un chiffre considérable, mais apparemment cohérent avec les capacités physiques de ces animaux (*camelus dromedarius*)<sup>1669</sup>. Les données de Girard sont plausibles aussi au regard des sources vénitiennes : d'après les *Registri* des *Cinque Savi alla Mercanzia*, entre 1769/70 et 1799, 487 520 *libbre sottili* (147 tonnes environ) de perles de verre sont expédiées vers Alexandrie d'Égypte par an, ce chiffre s'élève à 515 365 *libbre sottili* (155 tonnes environ) pour la décennie 1789/90-1799<sup>1670</sup>.

---

<sup>1665</sup> Pierre-Simon Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce d'Égypte*, op. cit., p. 145 et 149.

<sup>1666</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>1667</sup> 5 *qantâr* pour chaque chameau du Darfour plus 100 *qantâr* directs à Sennar.

<sup>1668</sup> D'après Andrea Metrà, *Il mentore perfetto de' negozianti*, vol. 3, Trieste, 1794, p. 2, 100 *rotl* du Caire équivalent à 142 9/16 *libbre sottili* de Venise, donc 105 *rotl* équivalent à 150 *libbre sottili* environ. Un *qantâr* de 105 *rotl* équivaut donc à 150 *libbre sottili* de Venise, 1 *libbra sottile* vénitiennes équivaut à 0,301 kg.

<sup>1669</sup> Horst Juergen Schwartz, « The potential of the camel (*Camelus dromedarius*) as a transport and draught animal », communication scientifique au « FAO-MINEADEP Workshop on "Camels" », Kuwait, octobre 1986.

<sup>1670</sup> ASVe, *Cinque Savi alla Mercanzia*, *Registri*, reg. 3, 7, 11, 18, 21, 27, 34, 45, 51, 55, 62, 66, 71, 76, 79, 86, 89, 99, 108, 115, 116, 117, 122, 123, 128, 130, 131.

## Annexe 7. Une expédition marchande entre Venise et Astrakhan

**Tableau 69. Budget pour l'expédition de 61 colis de marchandises de Venise à Astrakhan**

Li seguenti colli 61 merci diverse spedite per via di Alessandretta in Babilonia costano posti fino a bordo:	<i>Lire</i> 45193
Avvertendo, che ogni collo pesava libbre 500 sottili compresala cassa per comodo del trasporto da Alessandretta in Babilonia sopra camelli.	
Seguono le spese occorse ai colli suddetti da Alessandretta sino in Babilonia secondo il rispettivo loro contenuto cioè:	
[Description marchandise]	[Piastres]
2 casse luci dall'Ebreo con foglia	155.50
1 cassa detti senza foglia	74.20
6 casse rubini n°1 e n°2	440.34
1 cassa aghi gialli	68.32
1 cassa fil di citra	79.8
2 casse oro cantarino	152.16
4 balle panni ad uso di Francia	327.63
2 casse rubini n°3	143.62
3 casse olivette nere n°2	217.58
3 casse corali falsi	289.96
2 casse aghi da cuser	170.91
3 casse contaria diversa	145.64
1 cassa carta dorata	57.21
30 balotti carta bianca	1241.89
Totale:	Piastre 3564.4 che a 114 soldi per piastra = <i>Lire</i> 20315
Vi sono poi le altre spese da Babilonia fino ad Astrakam, le quali sebbene ai sudetti colli non sieno occorse per non essere in detto luogo passati, non ostante spedendoli però sono le seguenti cioè	
Da Babilonia a Bassora per aqua sul Tigri 5 ½ per 100	335.50
A Bassora dogana di sortita a 2 per 100 per piastra piastre 12 stima	240
Da Bassora a Buscier per il seno Persico a piastre 6 per collo	366
A Buscier (porto della Persia) dogana d'entrata a 2 per 100	240
Da Buscier a Sciras sono giorni 12 di cammino 4 per 100	1464
Si avverte che a Buscier conviene disfare li colli, e formarli di libbre 250 l'uno sottili perché vanno a schiena di cavalli, e muli, e non più di camelli, e talvolta per mancanza di cavalli e muli, convien farli condurre a schiena di somari, a questi si devono formare li colli di libbre 120 circa sottili, e qualche volta oltre lo smarrimento, e patimento delle mercanzie vi è la spesa nel disfar e far di nuovo le casse del peso sudetto che non è indifferente.	
A Sciras dogana a 2 ½ per 100 sopra la stima piatre 12	300
Da Sciras a Ispham giorni 12 a piastre 16 per collo di libbre 500 sottili	976
Et Ispham dogana a 2 ½ per 100 sopra la stima di piastre 12	300
Da Ispham a Ghillan g.ni 25 a piastre 20 per collo di libbre 500 sottili	1220
A Ghillan dogana a 5 per cento sopra la stima di piastre 12	600
Da Ghillan in Astrakan per nave a piastre 6 per collo di libbre 500	366
In Astrakam dogana 7 per 100 sopra la stima di piastre 12	840

[Totale]	Piastre 7247.50 a soldi 114 per piastra = <i>Lire</i> 41310.15
[Totale finale]	<i>Lire</i> 106818.15
Ascendendo l'importo delle sudette mercanzie qui fino a bordo <i>Lire</i> 45193 per le spese, che come sopra, dipoi occorrono, l'aggravano dunque di 35% circa	
Si avverte che da Babilonia puol andarsi in Astrakan per la via di Tauris passando per il deserto negro, e sono le spese all'incirca come sopra e forse meno qualche cosa, ma peraltro la strada è più pericolosa.	
D'aprs : BMC, <i>Cicogna</i> , 2728, fasc. 45, c. 76.	